UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

1867

LE

Mouvement Socialiste

III[e] SÉRIE

Le Mouvement Socialiste

Revue de critique sociale, littéraire et artistique

DIRECTION : HUBERT LAGARDELLE

Rédaction : J.-B. SÉVERAC | Administration : Gaston LÉVY

QUINZIÈME ANNÉE

Janvier - Mai 1913

TOME XXXIII de la COLLECTION

PARIS

M. GIARD & E. BRIÈRE, Libraires-Éditeurs

16, rue Soufflot et 12, rue Touillier.

1913

133034
9|6|14

Tome XXXIII. — N°s 247-248 Janvier-Février 1913

Le Mouvement Socialiste

Quatre lettres inédites de P.-J. Proudhon

J'ai trouvé les quatre lettres qu'on va lire chez M. Delesalle, le libraire bien connu de tous ceux qui s'occupent d'études révolutionnaires. Il les avait achetées à la vente des papiers et du fond de magasin de l'éditeur Lacroix. Ce n'était pas des originaux, mais des copies. Les originaux avaient été rendus aux destinataires ou propriétaires. L'authenticité n'est pas douteuse.

DANIEL HALÉVY.

I

A Eugène SUE (1)

Sainte-Pélagie, 17 décembre 1849.

J'ai reçu vos deux premières livraisons des *Mystères du Peuple*, j'attends la troisième. Je ne vous dirai point que je les ai déjà lues : mon habitude est de lire à longs traits, et j'attendrai que j'aie devant moi une certaine épaisseur d'imprimés pour m'y mettre. Je ne doute point que cette lecture ne me procure autant d'instruction que d'amusement.

Je compare votre genre de romans au *Magasin pittoresque* et au *Musée des familles*, où je trouve des histoires de

(1) Eugène Sue, dandy révolutionnaire, littérateur, millionnaire et socialiste, n'était pas un homme que Proudhon put beaucoup aimer. Il l'admettait pourtant(parmi tant d'autres alliés, dans la bagarre. En avril 1850, Eugène Sue fut candidat aux élections législatives, à Paris. Le gouvernement, redoutant son succès, essaya de lancer contre lui Proudhon, qui était en prison. Le préfet de police, M. Carlier, lui écrivit une curieuse lettre d'incitations : un coup de boutoir de Proudhon pouvait suffire à retourner le peuple en l'amusant. Mais Proudhon ne se laissa pas faire : Un millionnaire défenseur du peuple, cela vous choque ? répondit-il gaiment. Tant de gueux votent pour des marquis : ce sera une compensation. « C'est drôle, je l'avoue ; *il y a d'quoi rire, il y a d'quoi rire,* comme dit la chanson. Et dans deux ans, c'est Paul de Kock que nous enverrons à la présidence. Soit ! »

tous les personnages et de tous les lieux et événements célèbres, plus amusantes à lire que de sèches notices. Je trouve, il est vrai, pour la promptitude des recherches, les *Atlas*, les *Voyages*, les *Chroniques*, les *Biographies* beaucoup plus commodes, mais cela se place sur des rayons ; le plus souvent on n'en lit rien ; et quand on a lu, non sans une grande fatigue, on oublie tout. Le public connaît mieux le jésuite par le Juif errant que par toutes les histoires authentiques.

Continuez donc : prêchez-nous, cette fois, la patrie que nous avons oubliée, que les Romains de 93 ne nous ont pas rendue. Faites-nous connaître notre nationalité, notre esprit indigène que notre histoire nous montre apparaissant çà et là depuis l'époque du Capitole jusqu'en Février, dans nos vieux chroniqueurs, puis dans nos vieux romanciers, dans Rabelais, Montaigne, Molière, Lafontaine, et Voltaire; esprit continuellement offusqué par le biblisme, le classicisme et le romantisme, qui n'est pour moi que du cosmopolitisme, du panthéisme en littérature, quand ce n'est pas du plus misérable éclectisme.

J'ignore, et je vous en demande bien pardon, ce que l'ami Pignerre a pu promettre de ma part, à moins que ce ne soit un exemplaire de la 3e édition de mes Confessions, revue et augmentée. Pour le reste, je ne compose rien et souhaite fort de me renfermer dans les colonnes de mon journal. Assez de livres comme cela.

Je serai charmé de vous recevoir à Sainte-Pélagie, mais n'y venez pas, si vous pouvez faire autrement. Cela ne va pas à tout le monde : la santé s'y use, l'esprit y meurt, croyez-moi, restez chez vous.

Je suis avec admiration et reconnaissance votre tout dévoué,

P.-J. Proudhon.

II

A Monsieur l'abbé X...

Monsieur le curé,

Vous avez grand tort de me demander si je vous ai oublié et de prendre tant de précautions pour m'écrire.

Qu'il me suffise de vous dire que si l'un de nous deux avait perdu le souvenir de l'autre, ou avait senti faiblir son estime, ce ne serait assurément pas moi. Cela dit, je réponds point par point aux différents articles de votre lettre.

1° Je suis athée comme Malebranche, comme Spinoza, comme Kant, comme Leibnitz, comme Hegel, ni plus ni moins. C'est-à-dire, non que je professe la même philosophie qu'aucun de ces grands hommes, mais que j'ai sur Dieu, l'âme, la religion, une théorie à moi, aussi éloignée du matérialisme holbachien ou épicurien que de l'idéalisme de Berkeley. La critique que j'ai faite de l'idée de Dieu est analogue à toutes les critiques que j'ai faites de l'autorité, de la propriété, etc., etc. ; c'est une négation systématique destinée à arriver à une affirmation supérieure également systématique. Cette matière, au surplus, est si vaste, que je ne pourrais la traiter en moins de quinze ou vingt pages.

2°. Le socialisme n'a rien de contraire au catholicisme, quant à la *justice* et aux *mœurs* : c'est le catholicisme élevé à la hauteur d'une science rigoureuse et démonstrative. Seulement, comme selon moi, depuis le premier siècle jusqu'à nos jours, l'Eglise a perpétuellement hésité et même varié, sur les matières de l'usure, du divorce, etc... et que la doctrine à laquelle elle semble s'être arrêtée finalement est diamétralement opposée aux conclusions les plus certaines du socialisme, j'attaque l'Eglise, sur ce point, jusqu'à ce qu'elle se soit définitivement expliquée. Comment ferais-je autrement, lorsque, dans ce moment, je vois les organes de l'Eglise différer entre eux, et tantôt s'accorder avec moi, tantôt rejeter mes théories ?...

3°. Je ne crois pas d'une manière absolue qu'il y ait incompatibilité entre la raison et la foi, je dis seulement que la foi ne peut jamais servir de *prémisse* à la raison, que tout au contraire elle doit *résulter* des dernières conclusions de la raison. C'est ainsi que, dans ma manière de voir, la philosophie socialiste conclut à des postulés supérieurs à la raison. Toutes les fois qu'on voudra renverser cet ordre, et subordonner la raison à la foi, au lieu de faire ressortir scientifiquement celle-ci de celle-là, on

aboutira au libertinage, au scepticisme et à l'impiété.

4°. J'admets que la religion est une prérogative de notre espèce, une qualité de notre entendement, qu'ainsi elle n'est pas d'invention humaine et qu'elle est, dans son principe, indestructible.

Mais je n'admets point comme vraies, à la lettre, les *révélations* ou *théophanies*; à cet égard, je mets sur la même ligne, le paganisme, le sabéisme, le judaïsme, le christianisme, en un mot toutes les religions. Ce sont des formes *fantastiques* sous lesquelles s'est spontanément produite la pensée religieuse, et qui s'évanouissent peu à peu sous la forme *vraie*, laquelle est la science pure de l'homme et de la nature.

Je crois que le catholicisme est depuis trois siècles en train de se transfigurer dans cette dernière forme.

5°. Il est ridicule de me demander si je repousse le Décalogue et si j'en veux mettre un autre à la place. Le Décalogue est le contenu de la religion mosaïque (comme de toutes les religions), les cérémonies du Lévitique en sont la forme. L'histoire de la Genèse et de l'Exode en est la légende.

Toute religion a ainsi son contenu, sa forme, sa légende. Le contenu est le même dans toutes ; il est *vrai*. C'est par la forme et la légende que se distinguent seulement les religions, c'est-à-dire, par les créations accessoires de l'imagination diversement impressionnée des peuples.

6°. Le jour où la conscience universelle acquiert ainsi l'intelligence de la religion qu'elle professe, — ce jour là l'autorité religieuse, c'est-à-dire l'autorité du prêtre, de l'Eglise enfin — se résout dans l'autorité civile : la chaire chrétienne fait place à la chaire de l'Université. La distinction du spirituel et du temporel a donné en Europe le signal de cette solution. De nos jours, les efforts que fait le clergé pour s'assimiler la science et la philosophie moderne, en sont le dernier terme.

Vous voyez par ce peu de lignes, M. le curé, qu'il est des points sur lesquels nous sommes tout à fait d'accord, et d'autres où nous nous éloignons de plus en plus. Nous avons de quoi nous entendre, et de quoi batailler à l'infini. En somme, je ne représente qu'une variété du

rationalisme, variété originale et intéressante, aussi respectable que toute autre, et qui ayant certainement de l'aveu de tous, un pied au moins dans la vérité, ne peut en aucun cas porter un notable préjudice à la religion pas plus qu'à la raison.

C'est avec un vrai plaisir, Monsieur le curé, que je reverrais en vous une ancienne connaissance, et vous le dites vous-même, presque un parent. Si jamais la tourmente révolutionnaire me laisse du loisir et du temps, ce sera pour étudier sans cesse ces grandes questions qui semblent devoir occuper éternellement et diviser toujours les pauvres humains.

Je vous salue cordialement,

P.-J. PROUDHON.

22 janvier 1849 ou 1850 (1).

III

A Alfred Darimon (2).

Conciergerie, 17 novembre 1850.

Mon cher Darimon,

Votre femme vient de me faire passer votre lettre du 14 courant. C'est d'un St-Preux, qui sortant pour la première fois de son trou et écrivant à sa maîtresse, tranche du Misanthrope et essaie contre l'univers ses premières épigrammes. Défaites-vous de ce genre puéril et faux.

Le journal n'avance pas, les souscriptions sont en retard, les provinciaux vous impatientent.

Je savais, moi, tout cela d'avance. Je savais même plus, c'est que vous ne réussiriez point. Que voulez-vous ? Vous n'êtes pas du pays, vous êtes un étranger, il suffit. Bon accueil, belles paroles. Force verres de bières, mais on ne veut pas de vous. Mes compatriotes auraient changé

(1) Notre copie porte cette indication dubitative. 1850 doit être la vraie date. En janvier 1849, Proudhon, accablé de besogne et de fatigue, n'aurait pas eu le loisir d'écrire une lettre si longue et si peu pressante.

(2) Alfred Darimon collabora, durant la révolution de 1848, aux journaux que dirigea Proudhon. A partir de 1863, il se rapprocha de l'Empire, qu'il soutint enfin.

et je ne les connaîtrais plus, si ce que je vous dis là n'était pas l'exacte vérité. A travers toutes les difficultés dont vous me parlez, il n'y a qu'une chose sérieuse, c'est que la démocratie bisontine hésite à se mettre entre vos mains. Je vous aurais blessé en vous le disant d'avance ; vous l'auriez attribué à mauvaise opinion de ma part ou mauvais vouloir : que sais-je ? Vous vous seriez trompé. Je raisonnais d'après ma connaissance des hommes et de la localité. Et puis j'étais bien aise de vous voir circuler un peu. Croyez-moi, c'est quelque chose de gagné que d'avoir vu, ne perdez jamais pareille occasion. Il est possible que le journal vienne à bout de se fonder ; je doute que cela aille si vite, j'en doute d'autant plus que vous êtes là, et que vous attendez. Encore une fois, la province est la province : foyer des petites intrigues, des hésitations, des arrière-pensées, patrie des petits cœurs et des petits esprits.

Prenez-moi tout cela en bonne humeur, mais n'accusez pas les Bisontins. La même chose m'est arrivée à Lyon ; la même chose arrive à Philippe au Mans. Il est parvenu à s'installer, il est vrai, mais il n'en est pas plus heureux ; sa vie est un martyre.

Je vous ai dit à votre départ : allez à Besançon, causez avec ces gens-là ; j'avais bien envie d'ajouter : *mais ne vous offrez point*. De cette manière vous leur offriez des conseils, vous échauffiez leurs esprits, vous leur prépariez ainsi qu'à vous des relations ; vous leur ouvriez une perspective de publicité ; et, en leur disant de ne pas compter sur vous, leurs idées n'en allaient que mieux. Entre temps, vous preniez du bon temps. Je persiste à dire qu'il n'y avait là rien que d'agréable pour vous : c'est votre faute si vous n'avez su saisir ce côté tout *pratique* de votre voyage.

Vos jérémiades à votre femme n'ont pas le sens commun. Ce n'est pas votre travail de bibliothèque qui fera jamais de vous un homme, et vous procurera de l'aisance. Toute votre littérature, votre grec, votre allemand, ne vaut pas quatre sous. La grande affaire est de voir les hommes, de trouver moyen de leur être utile, ou à défaut de leur plaire. Soyez savant, si c'est votre goût ; mais

renoncez au bien-être et à la fortune. Vos amis vous ont procuré une occasion de voir du pays, de faire des connaissances, ils ne vous ont rien garanti. Ils ne le pouvaient pas. Vous aviez un mois à passer en fête ; vous en faites un temps de désolation pour vous. Vous deviez, au lieu de vous marier, vous faire capucin.

Que ce voyage ne soit pas perdu pour votre éducation : vous aurez toujours le temps de feuilleter vos in-octavo : l'important, l'utile est de vous frotter aux hommes, aux petits comme aux grands. Qui sait ce que l'avenir fera de vous ?

Mais, journaliste ou homme d'Etat, grand écrivain ou rat de bibliothèque, souvenez-vous que votre vie est un sacrifice perpétuel aux convenances du prochain, dans les seules limites de votre conscience.

Il ne manquait plus que la police pour vous faire ombrage. Avez-vous donc oublié que c'est moi-même qui l'ai avertie, en informant de votre voyage Charles-Edmond, dans une lettre qui a été saisie à la poste ? Eh bien ! ne voilà-t-il pas un grand embarras. Laissez la police faire son métier, et faites le vôtre.

A des lieux communs humoristiques, je n'ai à opposer que des lieux communs. Quand vous serez rendu à vous même, nous causerons des affaires et d'autre chose.

J'ai cru trouver les notes que vous aviez annoncées dans un petit cahier qui ne renferme que des indications prises sur vos lectures. Je l'ai pris aussitôt du consentement de Mme Darimon, je le tiens à votre disposition.

Mon travail n'avance guère. La force me manque.

Adieu, je vous écris pour faire plaisir à votre femme, je ne vous pardonne pas cette inutilité. Ne voilà-t-il pas encore que nous sommes tous ici de faux amis, parceque chaque courrier ne vous porte pas une lettre de nous ? Quel enfantillage ! Il y a tantôt un an que je n'ai écrit à Guillemin : je me flatte qu'il ne m'en accuse pas.

Buvez beaucoup ; prenez le temps de faire poliment vos adieux aux Bisontins, et ne leur laissez pas supposer que vous les croyez plus bêtes que vous. Vous vous tromperiez, et vous y perdriez plus qu'eux.

Je vous serre la main. P.-J. Proudhon.

IV

Ixelles-lez-Bruxelles, rue du Conseil, 8,
18 septembre 1861.

A Monsieur FAYN, ingénieur, Liège

111

Votre lettre du 14 m'informe que vous passerez à Bruxelles le 22 ou le 24 de ce mois, c'est-à-dire dimanche ou mardi prochain. A cette époque, vous me rencontrerez indubitablement, car je ne prévois pas que rien nécessite mon absence. Venez donc et nous causerons à l'aise, soit à la promenade, soit auprès d'un verre de bière.

Vos études m'intéressent fort. Je viens de lire le volume de M. Quatrefages sur *L'unité de l'espèce humaine*, qui m'a lancé en pleine histoire naturelle. Je n'ai jamais tenu le scalpel, mais je vois fort bien quand un homme raisonne juste ou de travers, et je suis de force à prouver à M. Quatrefages, en me basant exclusivement sur les faits qu'il rapporte, qu'il s'est fourvoyé complètement. Je n'ai jamais visité la Bretagne : cette province, comme bien d'autres, contient en fait d'hommes ce qu'il y a de plus arriéré en Europe, ce qui ne l'a pas empêché de produire des écrivains et des penseurs de premier ordre. C'est un fumier qui produit des fleurs superbes. Telle est du reste, en somme, notre pauvre France. Ses maîtres n'ont jamais voulu en faire autre chose. Pourquoi a-t-elle des maîtres, direz-vous ? Ah ! c'est là le *hic*. Il semble que rien ne soit plus aisé à une nation que de se mettre en liberté. Mais plus on y regarde, plus on s'aperçoit que le problème est profond, compliqué et soumis à une multitude de chances et de conditions qui rendent la chose souvent impossible.

Enfin vous me direz ce que vous aurez vu. Je vous serre la main.

P.-J. Proudhon.

La Démocratie en France [1]

Résumé de deux Conférences faites à l'Université Populaire de **Sofia** *et à l'Athénée de* **Bucarest**

(SUITE)

Cette subordination de l'Eglise à l'Etat comportait de lourdes conséquences. Les pouvoirs publics surveillaient les curés plus spécialement que les autres fonctionnaires ; ils les suivaient dans les mille démarches de leur vie ; ils censuraient leurs écrits et leurs sermons ; ils réprimaient leurs actes politiques. On peut dire que l'Etat exerçait un contrôle de tous les instants sur les ecclésiastiques. Il n'en est plus de même aujourd'hui, où la libre activité est le droit des serviteurs de l'Eglise comme de tous les citoyens. Si bien que beaucoup d'anticléricaux, de ceux qui sont antireligieux, qui combattent la foi, autant et plus que l'organisation de l'Eglise, regrettent presque maintenant que la réforme de leurs rêves, la Séparation depuis longtemps attendue, ait été réalisée.

Evidemment, l'Eglise perdra matériellement à sa situation nouvelle : il y aura, dans les campagnes surtout, des pénuries d'argent qui contratrieront l'exercice du culte, et le recrutement du clergé deviendra, dans certaines régions, singulièrement délicat. Mais il faut considérer que le prosélytisme s'en trouvera d'autant plus activé, que les croyants ou même les fidèles par habitude seront plus poussés au zèle et que la qualité des prêtres remplacera avec avantage la quantité. D'autant plus qu'en enlevant à l'Eglise sa double fonction d'instruction et d'assistance, l'Etat n'a laissé qu'une porte ouverte à la générosité et aux « bonnes œuvres » : l'entretien et la propagande de la foi. Ce qui avait contribué au discrédit de l'Eglise, cette utilisation de sa puissance spirituelle pour un but social, est devenu aujourd'hui, non pas certes impossible, mais du moins plus difficile. L'anti-cléricalisme n'a plus la même raison d'être du jour où le cléricalisme perd sa vigueur.

(1) Voir notre précédent numéro.

Au total, l'Etat a presque rendu l'Eglise à sa destination primitive : le royaume des âmes, et là, rien ne s'oppose à son triomphe, ni que sa défaite sociale se transforme en victoire morale.

Ajoutez à cela que la renaissance religieuse est alimentée par un renouveau d'idéalisme, né précisément de la désillusion que les excès d'une démocratie matérialiste et hyper-rationaliste ont provoquée dans les consciences. C'est un des résultats les plus frappants de la faillite du surnaturel démocratique, que ce rejet des âmes troublées, qui demandent toujours à la vie de dépasser la vie, vers les régions plus indécises, mais si séduisantes, du rêve mystique.

Cela n'implique pas peut-être un retour à la foi simple et robuste, et je ne dis pas que ce soit une renaissance de la *croyance* religieuse. Je ne veux pas non plus rechercher s'il n'y a pas dans cet engouement pour le mystère quelque perversion des âmes. Mais il n'en existe pas moins, en France, une renaissance de la *pensée* et du *sentiment* religieux. Une enquête récente, entreprise par le *Mercure de France* bien que défectueuse, comme les enquêtes de ce genre, en a témoigné d'une façon indiscutable : les formes du *réveil* sont avant tout intellectuelles et sentimentales. Jamais la pensée religieuse n'avait été aussi fiévreuse : les récentes disputes entre modernistes et traditionnalistes en ont fourni la preuve. La librairie catholique a rarement été aussi prospère, et ses revues et ses livres aussi nombreux : public et auteurs sont d'une activité dévorante.

Enfin, je dois ajouter que la séparation de la science et de la foi, — cette notion que ce sont là deux domaines radicalement distincts, deux plans différents de la vie spirituelle, est aujourd'hui un fait acquis pour la pensée française. Le temps n'est plus où le laboratoire suffisait à condamner le confessionnal, ni où M. Brunetière pouvait parler de la faillite de la science au nom du dogme catholique.

J'aurais à vous signaler les mêmes symptômes dans la religion protestante et dans la religion juive et à vous citer des exemples sans nombre, qui de toutes parts confir-

ment cette reviviscence de l'idéalisme religieux. Mais ces quelques mots suffisent pour la conclusion que je tire de cette liberté nouvelle des Eglises dans l'Etat.

Que conclure, en effet, sinon que la religion devenue *chose privée* et cessant d'être *chose publique*, est élevée au rang de *libre croyance*, avec les mêmes droits que la *libre pensée*? J'entends bien protester ceux qui croient encore au danger des confessions religieuses et qui redoutent que l'état nouveau des choses facilite leur succès. A ceux-là, il reste les armes éternelles de la discussion et de la controverse. Les méthodes coercitives peuvent avoir un intérêt politique : elles ne présenteront jamais un intérêt moral. C'est ce que sentent aujourd'hui tous les esprits indépendants. J'avais donc raison de le dire : c'est là une conquête, en France, de l'esprit de liberté.

II

J'arrive maintenant au point culminant de ma tâche. Je veux parler de la troisième grande révolte de la liberté que j'aie à vous signaler dans la démocratie française : le mouvement social. Après la société religieuse, la société économique ; après la croyance, le travail. C'est la marche ascendante des grandes forces de la vie.

La lenteur de l'évolution économique a été la cause initiale de la longue servitude de la société positive. Une marche plus rapide du développement industriel aurait sans nul doute fait éclater bien plus tôt l'insurrection des institutions sociales contre l'omnipotence de l'Etat. Elle s'est produite, en fait, du jour où les phénomènes économiques ont bouleversé l'ordre traditionnel des choses et où l'incompétence de la politique à résoudre les questions de la vie pratique s'est affirmée sans conteste. Et ce renversement des termes n'a pas été partiel, limité au mouvement ouvrier, c'est-à-dire au mouvement social le plus énergique : il a été général.

On a souvent mal compris le syndicalisme français. On l'a considéré comme un mouvement inspiré par l'idéologie anarchiste, c'est à dire par la négation verbale du parlement et de l'Etat. Mais, en ce sens, le vieux libéralisme

aussi pourrait être l'inspirateur du mouvement syndicaliste, puisqu'il est anti-étatique et qu'il dénonce les méfaits de la politique. A la vérité, le syndicalisme français n'a aucune de ces origines : il ne peut être jugé à sa mesure que si l'on tient compte des considérations que je vous ai soumises sur notre démocratie exclusivement politique. Il a été comme le soulèvement de la vie sociale, de la spontanéité, de la compétence, de la technique, contre la vie abstraite, artificielle et impuissante de l'administration et du gouvernement. Sa grande nouveauté a été de réhabiliter l'action directe, le sentiment de la responsabilité, le goût de l'effort personnel. Il a appris aux masses et aux individus qu'on n'obtient rien qu'en agissant et que la lutte est la loi de la vie. Il a placé le centre de gravité de l'action sociale non dans les cadres extérieurs de la politique, mais dans les institutions profondes de l'économie. Moralement, il a affirmé la souveraineté méconnue du travail, rendu le sens de leur dignité à trop d'hommes qui l'avaient perdu, et donné à la morale de la production la portée d'une nouvelle évaluation des valeurs. Le syndicalisme a été ainsi par contrecoup l'éducateur de la société française ; il a infusé un sang jeune à un monde vieilli.

Cette désaffection de la classe ouvrière à l'égard de l'Etat a été d'autant plus significative, qu'elle venait des masses mêmes auxquelles on avait donné l'interventionnisme comme unique planche de salut. Tout le combat qu'avaient mené les partis populaires contre les partis bourgeois avait pour but unique d'utiliser la force gouvernementale dans l'intérêt du prolétariat. Le problème avait été de rendre l'Etat sympathique au peuple. Et voilà que le peuple repoussait l'aide de cet Etat transformé selon les aspirations démocratiques ! Ou plutôt il ne croyait plus à sa vertu créatrice, à l'efficacité instantanée de l'autorité légale. L'expérience n'a-t-elle pas longuement démontré à la classe ouvrière que la loi n'est appliquée que s'il y a une force syndicale organisée pour l'imposer ? Est-ce que la plupart du temps, là où les syndicats sont forts ils ne devancent pas la loi et ne suppléent pas à l'intervention du pouvoir ?

C'est en ce sens surtout que le syndicalisme s'est opposé

au socialisme purement politique, pour qui la conquête de l'Etat était le commencement et la fin de la transformation sociale. Le socialisme parlementaire n'a été que l'humble élève de la démocratie parlementaire. Il est né à un époque où la confiance en la vertu miraculeuse du pouvoir était d'autant plus forte qu'il n'y avait pas de mouvement ouvrier capable d'agir par lui-même. Il est contemporain de l'aurore de la démocratie exclusivement politique, tandis que le syndicalisme a surgi à son déclin. Cette différence de dates explique la différence des conceptions. Voilà pourquoi la compréhension du syndicalisme a été si pénible pour la plupart des théoriciens du vieux socialisme. Ils n'ont pas vu les raisons de ce scepticisme parlementaire, de cet appel un peu hautain aux forces personnelles de la classe ouvrière, de cette crainte des monopoles d'Etat, de cette défiance envers la compétence et la justice des pouvoirs publics. Leur éducation étroitement politicienne les avait trop habitués à considérer toutes choses sous l'angle de l'interventionnisme philanthropique de l'Etat.

Le mouvement antiétatique du prolétariat, organisé dans la *Confédération générale du Travail*, a été le foyer ardent, d'où sont partis les rayons qui ont éclairé les autres couches du corps social. Quand je dis que d'ouvrier, le syndicalisme est devenu général, je veux signaler tout tout d'abord qu'il a soulevé la masse des fonctionnaires, des employés et des ouvriers de l'Etat. Pour la première fois, les travailleurs de toute catégorie accomplissant un service au profit des administrations publiques, ont dépouillé l'Etat de son caractère magique et se sont considérés comme des producteurs ordinaires, ayant autant de droits, mais pas plus de devoirs, que les producteurs de l'industrie ou des administrations privées. C'était le renversement de toutes les traditions. Au lendemain de la première grève générale des employés des postes et télégraphes, en 1909, M. Aulard, l'historien classique de la Révolution française, a pu écrire que c'était « le fait social le plus important qui s'était produit en France depuis 1789 ». Il constatait ainsi que les bases de l'étatisme, conçu sous la forme jacobine et napoléonnienne,

recevaient leurs premiers et plus redoutables ébranlements. Et depuis, le progrès du syndicalisme des fonctionnaires a été croissant. Ce n'est pas s'avancer beaucoup que de dire qu'aujourd'hui il n'y a presque plus de corps d'employés de l'Etat qui ne se soit constitué en syndicat actif, protégeant ses membres contre l'arbitraire politique, exigeant une réglementation loyale du travail, de l'avancement, des salaires, etc. Lorsqu'à l'automne de 1910, éclata la grève des employés et ouvriers des chemins de fer, l'impression produite fut à ce point foudroyante que la plupart des hommes politiques de tous les partis crièrent à la fin de l'Etat. Ils auraient dû dire : la fin du prestige et de la dictature des partis. Les gouvernements successifs, de M. Clémenceau à M. Briand, à M. Monis, à M. Caillaux et à M. Poincaré, ont bien essayé de proposer un *statut des fonctionnaires*. Mais leurs hésitations en ont jusqu'ici retardé la discussion. Le pouvoir est visiblement pris entre deux tendances contraires : d'une part, la peur d'indisposer *le million ou presque de fonctionnaires* existants et de s'aliéner cette énorme force électorale ; d'autre part, la crainte d'être accusé de faiblesse et de pusillanimité, et de compromettre ainsi la bonne marche des services nationaux.

Les patrons, à leur tour, sous l'aiguillon du syndicalisme ouvrier, sont sortis de leur isolement et ont eu vite fait de rattraper le temps perdu. Les grandes grèves du bâtiment à Paris, celle encore du mois de juillet 1911, ont montré la force insoupçonnée de la « Fédération patronale du bâtiment ». Mais c'est surtout dans la métallurgie que le syndicalisme patronal a atteint son plus grand développement. Le célèbre « Comité des Forges » a solidement groupé toutes les organisations de maîtres de forges en un réseau solide, armé jusqu'aux dents contre les revendications ouvrières, contre les grèves, etc... Il y a peu de temps, s'est tenu à Turin le premier congrès international des syndicats patronaux : c'est la réponse aux congrès internationaux ouvriers. Et le rapport sur l'organisation du patronat français n'a pas été un des moins intéressants. Les patrons français n'ont sans doute pas encore leur *Confédération Générale du Patronat* ; mais, sous une for-

me ostensible ou cachée, il est probable qu'ils ne tarderont guère.

Les grands propriétaires fonciers ont depuis longtemps devancé les industriels. De bonne heure, ils ont cessé d'avoir confiance en l'Etat pour la défense de leurs intérêts agricoles. Ils ont pratiqué l'organisation et l'action directe, dès le lendemain de la loi de 1884, qui permettait les syndicats de patrons et de propriétaires, en même temps que les syndicats d'ouvriers. Ces associations constituent aujourd'hui une force sociale pesante, s'occupant non seulement d'améliorations techniques, de crédit agricole, d'achat d'engrais et de machines, mais aussi d'exercer une pression sur les pouvoirs publics, pour les tarifs douaniers, si hautement protectionnistes en France.

A côté de ce mouvement agraire patronal, j'ai à peine besoin de vous rappeler le mouvement syndical des travailleurs de la terre, des viticulteurs du Midi, des bûcherons du Centre, des résiniers du Sud-Ouest, des maraîchers du Nord, etc... Ces groupes adhèrent à la « Confédération Générale du Travail » et leur action se confond avec la sienne. Mais je dois insister sur les mouvements agraires, les véritables révoltes paysannes qui, il y a deux ans, ont soulevé le Midi viticole, et, il y a quelques mois, bouleversé la Champagne.

La cause profonde de ces malaises ruraux a été sans doute d'origine économique, climatérique, accidentelle. Mais les protestations ont pris la forme d'une insurrection contre les pouvoirs publics. On peut en sourire, en ce sens que l'État est impuissant à réparer les maux des intempéries, de la grêle, de la pluie, de la sécheresse, etc... et qu'il ne peut suppléer miraculeusement à la disette des mauvaises récoltes ou à l'imprévoyance des bonnes années. Mais on ne peut pas s'empêcher de tirer la leçon que comporte ce soulèvement d'indignation contre l'État. Il indique tout ce que la paysannerie française a attendu du miracle politique ; il montre quel dieu souverain a été le parlement au regard des populations agricoles. Elles aussi, c'est pour la première fois qu'elles ont refusé d'écouter la voix conciliatrice des hommes politiques, les promesses des ministres, les appels à la tranquillité des préfets. Ces mouvements

tumultuaires du Midi et de la Champagne sont féconds en anecdotes symptomatiques : les moins caractéristiques sont encore celles qui signalaient le réel danger couru souvent par les députés qui osaient se montrer.

Enfin la petite bourgoisie, le petit commerce, si individualistes jusqu'ici, commencent à suivre les traces des classes moyennes d'Allemagne et de Belgique. Ils s'organisent pour l'achat en commun, pour l'instruction professionnelle, pour l'amélioration du crédit, pour la lutte contre les grands magasins et hélas! les coopératives, pour la réforme des lois d'impôt, etc... Ils ont tenu naguère, à Paris, un Congrès plein d'indications. Sans doute, il serait prématuré de porter sur ce mouvement naissant des pronostics trop hâtifs : les chefs savent bien ce qu'ils veulent ; il n'est pas sûr que leurs troupes soient assez éduquées pour le comprendre. Il n'en est pas moins vrai, et quoiqu'on en pense au fond, que leur entrée dans le mouvement général d'association est un des plus saisissants indices de ce que j'appelerai *la syndicabilité croissante de la société française*. Et cette poussée associationniste est encore, au sens où je me place, une conquête de la liberté.

En ouvrant une parenthèse, cette évolution libérale, je pourrais encore le suivre dans la famille. La famille française, organisée à l'image de la famille romaine, reproduisait en raccourci la hiérarchie de l'Etat. Elle était de formation autoritaire, avec le pouvoir quasi absolu du père sur la femme et l'enfant. Le code napoléonien a solidement réglementé cette hégémonie maritale et paternelle. Or, ici aussi, les mêmes tranformations qui se sont produites dans l'atelier et dans l'Etat, se constatent de jour en jour, bien qu'infiniment plus lentes. La civilisation masculine reçoit les mêmes coups que la civilisation capitaliste et étatique.

C'est évident pour la femme. Depuis plus de dix ans, elle a conquis un nombre croissant de droits. Elle le doit à la marche rapide du développement économique, qui a plus fait pour son affranchissement que les discussions morales et la progagande elle-même. De plus en plus, la femme gagnant sa vie, comme jeune fille, comme femme non mariée, comme veuve, comme femme mariée, est fatalement ame-

née à prendre dans la famille une situation indépendante : en même temps que sa responsabilité, s'accroît sa liberté. La femme commerçante est assimilée aujourd'hui par la loi au chef d'industrie et d'exploitation ; elle est électrice et éligible aux tribunaux de commerce ; l'ouvrière élit les conseillers prud'hommes. Le salaire féminin est légalement protégé contre les dilapidations du mari ; les professions libérales, la médecine, le droit, le journalisme, la littérature s'ouvrent chaque jour davantage à la femme française. Enfin, la campagne pour le droit électoral des femmes fait des progrès indubitables. Cela pourrait paraître une constatation banale à des étrangers qui vivent dans des pays où l'émancipation féminine est peut-être une règle déjà établie, sinon en droit, du moins en fait. Mais, pour la France, cette dissolution de la hiérarchie familiale traditionnelle est un signe nouveau des progrès de la liberté.

Egalement, l'enfant est moins *la chose* des parents qu'au temps où des mœurs vraiment despotiques sanctionnaient les rigueurs de la loi. D'ailleurs la loi elle-même a dû céder aux exigences du bon sens : la législation sur la déchéance paternelle et la protection de l'enfance ont déjà limité la puissance abusive des parents. Le courant ne s'arrêtera pas, et *les droits de l'enfant* sont à l'ordre du jour de l'actualité la plus brûlante.

En dehors des considérations élémentaires de justice sociale, je pense que la destruction de la famille autoritaire, qui assure l'autonomie à la femme, a une importance majeure, pour la diffusion d'une plus grande liberté dans le corps social. La femme, être d'instinct et de volonté, est la force évolutive par excellence ; l'homme, être de raison, est avant tout la force conservatrice. La femme représente la fantaisie, le caprice, l'instabilité ; l'homme symbolise la fixité, la règle, l'immobilité. On peut dire que la part que la femme doit logiquement apporter à l'évolution a été jusqu'ici systématiquement éliminée au profit de la part masculine. Sans tomber dans un féminisme ridicule, il est certain que le développement social n'a pas la souplesse, l'aisance, l'accélération que l'action de la femme lui aurait communiquées. Je suis persuadé que l'avènement progressif de la femme, en France, contribuera à la libération de la société.

Tel est le double mouvement de dégénérescence étatique, parlementaire et autoritaire et de croissance sociale et libérale qui caractérise la France de 1912.

Qui l'emportera de ces deux tendances, la centrifuge ou la centripète ? Les prophéties sont toujours vaines, mais il est permis de supposer que si les choses restent en l'état, si des facteurs nouveaux ou des déviations imprévues n'interviennent pas, les courants suivront leur cours. Et, dans ce cas, nous pouvons nous hasarder à indiquer la courbe qu'ils semblent dessiner, au moment où nous les observons.

III

Deux hypothèses sont possibles : ou l'un des courants éliminera l'autre ; ou il se produira un compromis. La première solution paraît bien peu probable. Les deux tendances qui s'opposent traduisent deux aspects de la réalité sociale. *La crise actuelle ne provient que de la place disproportionnée que la politique a prise aux dépends de la vie économique et l'autorité aux dépends de la liberté.* Il est à prévoir que l'équilibre se rétablira dès que chacune d'elles aura trouvé la position exacte qui lui convient.

Le triomphe de l'une, à l'exclusion de l'autre, serait un recul de l'histoire. Si les groupes sociaux éliminaient totalement l'État politique, qui est le lien général maintenant l'unité des éléments constitutifs de la nation, il en résulterait un retour pur et simple au particularisme corporatif ou communal du Moyen Age. Et si l'unité politique et le centralisme étatique absorbaient les groupes sociaux qui assurent la vitalité du pays, ce serait la victoire du plus épuisant jacobinisme. Le problème est autre : il consiste dans *la délimitation du champ respectif de l'activité politique et de l'activité sociale.*

Il y aura transaction. Toutes les luttes finissent ainsi. Il arrive un moment où la force opposante se combine avec la force résistante. La médiation intervient pour fixer la dose respective, si j'ose m'exprimer ainsi, des deux composantes dans la nouvelle résultante. C'est, au fond,

ce dosage qui importe. La lutte a pour but de l'influencer le plus possible et de rendre la transaction finale plus avantageuse pour chacun des combattants. Aussi tout dépend de l'ardeur offensive des antagonistes. Bien qu'il soit probable que le syndicalisme refoule un jour la politique dans son domaine propre, il est certain qu'il atteindrait bien moins son but, ou que peut-être même il le manquerait, si, obsédé par le compromis fatal, il abandonnait sa combativité, et s'il composait avec l'adversaire avant l'engagement définitif. La philosohie de l'histoire la plus vraie est une philosophie de la lutte, non de la médiation. Ce n'est qu'après avoir parcouru les voies périlleuses du combat qu'on arrive à la transaction, terme ultime du conflit.

Dans quelle mesure peut-on donc prévoir que l'équilibre s'établira, entre les trois mondes sociaux aux prises : *la vie politique, la vie religieuse, la vie économique ?*

Laissons de côté la vie religieuse. Je crois avoir suffisamment indiqué la situation nouvelle qui sera faite à *l'Eglise libre dans l'Etat libéral*. Rendu à sa fonction de « société des âmes », de « communion des fidèles », elle pourra de moins en moins empiéter sur le terrain de l'Etat, pour remplir, comme autrefois, concurremment avec lui, les grands services sociaux de l'assistance et de l'instruction. Est-ce à dire que cette démarcation idéale sera toujours maintenue ? Sans nul doute, l'Etat aura à veiller toujours à ce que l'Eglise ne déborde pas sur ses terres. Le conflit entre la société religieuse et la société politique n'est pas assurément terminé. Mais il est extrêmement réduit, et cela suffit. Et, en ce sens, je vous l'ai dit et je le répète : il est heureux que l'Eglise ne puisse guère plus fournir à l'Etat l'occasion de se montrer despotique et d'asservir les consciences à sa dictature. Je ne saurais trop insister sur ce que j'appellerai des questions préjudicielles de *pédagogie nationale* ; les âmes habituées au triomphe de l'autorité sont prêtes à toutes les servitudes.

Mais de ce point de vue de l'éducation de la liberté, c'est l'autre combat, celui de la société économique et de la société politique, qui garde la prépondérance. Et c'est sur celui-là que doit porter l'effort de notre attention.

On aura beau disserter, on trouvera toujours la nécessité d'un minimum de politique, de parlementarisme, d'État centralisé. Le point de vue anarchiste restera un point de vue métaphysique. Je ne me place pas sur le terrain étroitement empirique des faits, qui, pour un pays comme la France, si constitutionnellement étatique et politique, nous dispenserait de plus longues discussions : il serait insensé de supposer que ce formidable monument qu'est l'Etat français, œuvre patiente des siècles, peut être balayé en un jour, surtout lorsque les forces rivales sont encore dans l'enfance. Je me pose simplement le problème de la raisond 'être de la société politique.

Cette raison d'être, on la saisit par la simple comparaison que j'ai esquissée plus haut du particularisme médiéval et de l'unitarisme politique moderne. L'Etat exprime les points communs, les besoins communs, les intérêts communs des individus et des groupes dont la nation est formée. Il traduit les similitudes et non les différences. Or qui pourrait contester que la vie moderne développe les similitudes, les points communs, les besoins communs, les intérêts communs ? Il se produit une division du travail entre les organes et les éléments constitutifs de la collectivité. Le principe de la représentation intervient ici : le geste que des millions d'hommes devraient accomplir individuellement pour la satisfaction d'exigences ressenties également par tous, sera fait par quelques hommes seuls, agissant au nom de l'ensemble.

Cette nécessité de la délégation est la justification de la politique et elle donne naissance aux différentes formes de gouvernement : tous, du plus absolu au plus modéré, exercent, en fait, cette fonction représentative. Le néo-monarchisme français, incarné dans *l'Action Française*, qui essaie d'utiliser pour une restauration monarchique le discrédit du parlementarisme et des partis, propose de supprimer radicalement les institutions représentatives. Mais c'est par une singulière illusion qu'il suppose que le remplacement du parlement et des partis par le gouvernement d'un monarque livré à lui-même éliminerait toute représentation. Que la délégation ait mille titulaires ou qu'elle n'en ait qu'un seul, n'est-elle pas toujours la délégation ? La seule ques-

tion qui soit en jeu est de réduire à sa valeur propre le principe de la représentation, de ne déléguer que les pouvoirs déléguables et de réserver les autres aux intéressés eux-mêmes. C'est le problème des limites de la politique et du rôle de l'Etat.

Quelles sont, dans un pays démocratique comme la France, ce que j'appelerai les fonctions naturelles du Parlement et de l'Etat ? Autrement dit, à quelle conception des attributions de l'Etat tend à parvenir aujourd'hui l'esprit public en France?

Il y a d'abord tout un groupe de nécessités collectives d'ordre abstrait, qu'on peut réunir sous le nom de *libertés*, et dont la société politique — c'est une vérité banale — a la mission indiscutable d'assurer l'exercice. Les individus entre eux, les groupes entre eux ont besoin à la fois d'agir librement et d'être protégés contre les exactions de leurs voisins. Tous les hommes, toutes les classes doivent pouvoir respirer un air pur et posséder l'indépendance de leurs mouvements. C'est le premier principe de la démocratie. Et que le Parlement légifère, que l'Etat organise la liberté de la presse, la liberté d'association, la liberté de réunion, etc., voilà qui constitue leur rôle normal.

De même, un autre groupe de fonctions collectives, d'un ordre plus concret, ne sauraient être remplies que par le Parlement et de l'Etat ; les relations étrangères, la politique extérieure, les rapports économiques avec les pays étrangers (protectionnisme, libre-échange) etc... Les grands services publics de l'école, de l'hygiène, des transports, des postes, de l'armée, de la marine, etc... relèvent aussi nécessairement, pour leur réglementation, des décisions du Parlement et de l'administration de l'Etat.

Mais c'est ici que le problème de l'action du Parlement et des attributions de l'Etat se complique. D'une part, il est indiscutable que les besoins collectifs croissent avec la civilisation moderne et qu'il faut des services d'intérêt collectif qui les satisfassent. D'autre part, il est non moins vrai, d'une vérité expérimentale, que le Parlement et l'Etat n'ont qu'une compétence minime et nulle responsabilité. Là est le vice reconnu de nos services publics. Pour la France, il faut toujours citer les

trop probants exemples des gaspillages des arsenaux de la marine et de la guerre, du monopole des allumettes, du chemin de fer de l'Ouest-Etat, et, en général de toutes les régies, municipales ou autres. A cette incompétence et à cette irresponsabilité, se joint l'arbitraire fatal de la politique : les partis, les hommes influents interviennent dans le fonctionnement de ces services, pour caser leurs créatures, obtenir des faveurs pour leurs amis etc, etc... De sorte que les employés et les ouvriers des administrations publiques françaises ont pu légitimement dénoncer la double servitude dont ils étaient victimes : politique et économique.

Comment faire? Il n'y a aujourd'hui, en France, qu'un cri presque unanime à ce sujet : les dogmatiques de l'étatisme défendent seuls les pratiques actuelles. Bien peu de gens, parmi le peuple, restent confiants dans les vertus économiques de l'Etat industriel et commerçant. Et pourtant quelle séduction l'étatisme n'a-t-il pas exercée ! Au début, les monopoles étatiques ont eu d'autant plus de succès auprès des masses, qu'ils avaient l'apparence d'exproprier quelques grands capitalistes. En fait, ces entreprises perdaient bien leur caractère individualiste et prenaient une forme collective, mais elles conservaient le pouvoir d'exploitation du capitalisme privé, sans garder toutefois son ressort essentiel : l'esprit d'initiative et le sentiment de responsabilité.

C'est là ce que l'on réclame de plus en plus des services publics : que le travail y soit d'abord libre, ensuite responsable. Or le syndicalisme n'a pas élevé d'autres revendications, et, sous cette forme, il a certainement traduit les désirs de l'opinion générale. Tout autant dans le domaine social que dans le domaine politique, on demande à l'Etat de restreindre ses fonctions au lieu de les étendre. Cela est si vrai, qu'un monopole comme celui de l'enseignement, qui semblait prêt à être voté, il y a quelques années, n'a plus aujourd'hui que des partisans de moins en moins nombreux. Et je pourrais multiplier les exemples à plaisir.

Voilà comment se dessine l'attitude que prend de plus en plus la démocratie française à l'égard du parlement et de l'Etat. Il me reste à indiquer comment paraît devoir

s'organiser librement la société économique.

Rappelons notre point de départ : la société politique exprime les solidarités : la société économique traduit les antagonismes. Autrement dit, la lutte qui met aux prises ces deux mondes se ramène en dernière instance à l'opposition de l'unité artificielle de la vie politique et de la variété réelle de la vie sociale. Aussi je dirai que le problème de la société économique, tel qu'il se présente en France, est l'organisation de la variété : libre conflit des groupes sociaux, libre lutte des classes, libre conflagration des forces économiques, arrivant par leur simple heurt à trouver leur équilibre.

Cela sent étrangement, allez-vous objecter, le libéralisme, qui proclamait comme dogme l'antique formule du « laissez-faire, laissez-passer ». Ne serait-ce donc qu'un retour aux théories manchestériennes ? Il y a évidemment un point commun entre l'ancien libéralisme et les nouvelles tendances que j'indique : c'est la croyance en la vertu de la liberté sous toutes ses formes. Mais l'analogie s'arrête là : elle est légère. La différence est majeure : elle porte sur l'élément fondamental des deux mouvements. L'ancien libéralisme avait pour base *l'individu*, le nouveau part du *groupe*. L'association était l'ennemie du premier ; l'individualisme est l'adversaire du second. L'un était un *libéralisme individualiste*, l'autre est un *libéralisme de groupes*. Je l'appellerai un *libéralisme organisateur*. Il y a entre eux la différence d'un siècle. Le vieux libéralisme affranchit l'individu des dernières servitudes du groupement corporatif de l'ancien régime ; le nouveau l'émancipe de son isolement, en l'incorporant au syndicat ou à l'association moderne, qui le protège sans l'asservir.

L'obligation du groupement s'est imposée à tel point à toutes les classes, que les tentatives de l'Etat ont été vaines pour arrêter ce débordement de libres associations. Contre les industriels syndiqués, contre les commerçants coalisés, contre les financiers organisés, il a beau, pour complaire aux classes moyennes, menacer des pires rigueurs législatives les accaparements, les cartells, les ententes, tous ces groupements glissent entre les disposi-

tions du code, quand ils ne trouvent pas les appuis les plus complaisants au sein même du Parlement et du pouvoir. Contre les syndicats ouvriers, les projets d'arbitrage obligatoire, devant supprimer en fait les grèves, le statut des fonctionnaires, ayant pour but d'immobiliser les employés des services publics, semblent devoir être également inefficaces. L'irruption des mouvements sociaux a une force volcanique à laquelle rien ne saurait résister.

Il appartiendra donc de plus en plus, en France, aux intéressés eux-mêmes de régler entre eux, sans l'intervention toujours tardive et souvent impuissante de la loi, sans l'action discrétionnaire et parfois arbitraire du gouvernement, leurs conflits et leurs intérêts. La force résoudra les antagonismes que la force seule peut résoudre. Cet état de concurrence salubre entre groupes rivaux a paru aux pacifistes de la démocratie traditionnelle une renaissance de la barbarie. C'était un si beau rêve d'idylle que l'attente patiente dans le bon vouloir du parlement et la sollicitude de l'Etat. Mais la vie n'est pas une églogue : c'est un combat. Et voilà pourquoi, en tuant tout stimulant à la lutte, un régime étroitement politique ne pourrait qu'aboutir au marasme d'un pacifisme social sans grandeur. Non, la France, si elle se dirige de plus en plus dans les voies du *nouveau libéralisme*, ne ramènera pas les barbares ; mais un souffle nouveau, un goût sain de la vie intense, un désir martial de conquêtes politiques et sociales animeront les âmes françaises, trop longtemps endormies dans la torpeur de la superstition politique.

J'ai fini, et je m'excuse de vous avoir retenus si longtemps. Mais je voulais vous montrer que le déclin des formes traditionnelles de l'autorité : le parlementarisme et l'étatisme, est, en France, le prélude d'une aurore et non d'un crépuscule. C'est presque un changement de religion qui se produit dans la conscience française. Défiants de leurs propres forces, les individus et les groupes n'espéraient qu'en la divinité politique, qu'ils adoraient pieusement. L'expérience leur a révélé que c'étaient là, sinon de faux dieux, du moins des dieux débiles, que leur seule illusion avait revêtus de toutes les gloires. Peut-être se sont-

ils rués sur leurs vieilles idoles avec une fureur d'iconoclastes. La vérité exige de dire qu'ils étaient seuls responsables de la déception que leur infligeaient l'Etat et le Parlement. C'est eux-mêmes qui avaient prêté aux pouvoirs publics cette magie secrète qu'ils leur reprochaient de ne pas posséder. Tant il est vrai que hommes seront toujours victimes de leurs propres fantasmagories !

Quoi qu'il en soit, le duel éternel de l'autorité et de la liberté a pris en France la forme du conflit de la vie politique et de la vie sociale. C'est un signe des temps que l'Etat absolu soit devenu le symbole de la coercition, de l'incompétence et de l'impuissance. Et c'en est un autre, plus réconfortant encore, que les syndicats, les groupes autonomes, les associations spontanées apparaissent de plus en plus comme le sanctuaire de la compétence, de la capacité et de la liberté. Le libre génie de la France est toujours vivant.

Hubert Lagardelle.

Lettre à un Converti

A M. Lotte, directeur du Bullettin des Professeurs Catholiques de l'Université.

J'ai lu vos *Bulletins*, monsieur ; je les ai lus en pensant à cette phrase de votre lettre : « Peut-être retrouverez-vous dans notre maison l'esprit qui anima la jeunesse des *Papes Libres*... » Et en vous lisant je me suis constamment demandé : S'est-il d'aventure, conservé là, l'esprit de notre jeunesse ?

Et je dirais : Oui, dans la ferveur.

Et je dirais : Oui peut-être, dans le mysticisme chrétien. Je ne crois pas que ce soit identique, je suis sûr que ce n'est pas contraire. Et si vous concentrez votre christianisme dans le cri de Jeanne (Je pense au premier mystère de Péguy) : *Il faut sauver ; qui faut-il sauver ? comment faut-il sauver ?* alors c'est analogue, peut-être identique ; c'est bien elle, notre jeunesse.

Votre nouvel état d'esprit est-il un grandissement, une élévation de ces premiers élans ? Il se pourrait. Notre négligence de la vie profonde (négligence, non mépris) nous menait à l'aplatissement de la personne, et par son aplatissement à sa destruction, cela est vrai.

Je vous ai dit ce que je retrouvais, voici ce que je ne retrouve pas :

Je ne retrouve pas cet esprit insurrectionnel, antibureaucratique, qui nous dressait constamment en face de nos états-majors, les détenteurs patentés du vrai.

Ceci, Péguy l'a gardé. Sa théologie est admirable de santé, de popularité, d'humanité. Et je ne connais pas de liberté supérieure à la sienne.

Je ne retrouve pas cet esprit d'insolidarité pratique qui nous dressait, chaque fois qu'il nous semblait utile, contre nos alliés, nos apparents amis. Nous ne connaissions pas la *discipline du combat*. Nous mordions sur tou-

tes les faces. Socialistes, libertaires, révolutionnaires, comme il vous plaira, républicains tout court, s'il vous plaît mieux, nous ne nous sentions pas tenu d'imprimer, de vénérer ensemble, Zola, Jaurès, Guesde et Kropotkine. Mais vous, vous imprimez, vous vénérez ensemble Péguy le libertaire, Claudel le hiérarchiste, Jammes le doucereux.

La foi ne commande pas ce pacifisme. Lisez Dante, ou demandez à un Bénédictin ce qu'il pense des Jésuites.

Vous cognez sur les modernistes, il est vrai! J'aimerais à vous voir frapper aussi sur tel ou tel autre que la hiérarchie n'a pas frappé. Un homme à terre, c'est un pauvre objet pour la satisfaction des instincts combattifs.

Et troisièmement, ce que je ne retrouve pas, c'est notre ancien esprit — comment dirais-je, *humanitaire*? Parfaitement, c'est le mot. S'il est décrié, tant pis pour ceux qui le décrient. Non, je ne retrouve pas dans votre bulletin ce sentiment du coude à coude avec les masses, cette vraie odeur des hommes, odeurs de l'humble et fatigant travail, qui furent, jusque passé notre trentième année, les accompagnements de nos pensées.

Hier au soir, monsieur, un hasard m'a fait retourner à l'Université populaire du Faubourg Saint-Antoine. Sans ce hasard qui m'a rappelé tant de choses, je ne vous écrirais pas. Permettez que je vous en parle.

J'ai resuivi ce beau faubourg, exactement le même; je suis rentré dans cette salle (vous l'avez fréquentée, sans doute) que j'ai trouvé plus belle qu'autrefois, je veux dire plus nue, plus enfumée, pleine d'un peuple plus peuple. Il y avait de mon temps, de notre temps, des œuvres d'art aux murs : elles sont tombées. Il y avait des bourgeois : ils sont partis. Je l'ai donc retrouvée, cette salle, toute culottée, toute ressemblante enfin, à ce faubourg qui l'anime; plus vraie — plus belle, j'avais bien dit.

Le conférencier, c'était Colette Willy (1). La lisez-vous ?

(1) Disons qu'il faut distinguer, dans ce qu'a publié Mme Colette Willy, les œuvres écrites en collaboration avec Willy et sous son influence, c'est-à-dire les « Claudine », que mieux vaut ignorer et, les œuvres qu'elle écrit et signe seule.

Depuis Maupassant, personne n'a conté comme cette femme-là, et Maupassant n'était pas si poète, si émouvant qu'elle. Sa présence était imprévue, le sujet de sa conférence non moins : « *L'envers du music-hall* ». Elle y a beaucoup joué, vous le savez peut-être. Elle a dit à son public : « Vous connaissez tous le « *caf-conc* », la salle, « les lumières, les bruits. Je ne vous en parlerai pas. Je « vais vous mener dans les lieux les plus fermés, les plus « tranquilles, les plus silencieux — les coulisses d'un « *music-hall* ; je vais vous les décrire, et vous décrire « le petit monde qui gagne là sa vie ».

Et alors — moi je ne puis vous refaire cette causerie — elle a parlé, avec un don poétique admirable, de ce petit monde probe, vertueux sans qu'il s'en doute ; oui, vertueux, je crois qu'elle a prononcé ce mot-là ; sauvé par l'exactitude et le courage. Ces saltimbanques sont des braves. Ils le savent et s'estiment. Un acteur des boulevards pourra bien s'amuser à dire : *Nous autres cabots...* Mais un jongleur, qui chaque soir expose sa tête entre les poignards dont il joue, dira toujours : *Nous autres artistes... Un artiste ne peut pas... Un artiste ne doit pas...* Telles familles d'athlètes sont admirables de discipline, d'union, de patriarcalisme. Par exemple, celle des Schwartz : le grand-père, qui teint ses cheveux en noir pour paraître sur la scène (le jour il est tout blanc) porte encore sur ses épaules la pyramide de ses dix enfants et petits enfants. Et Colette Willy décrivait ces coulisses de *music-hall*, ces longs couloirs sur lesquels s'ouvrent les cellules, sérieux dans son récit comme les couloirs d'un couvent (elle est poète et je ne l'oublie pas) ; et silencieux, disciplinés, exacts, il le faut bien ; et je percevais toujours, sans bagage théologique, ni mystère ni philosophie, à travers ces fins propos de femme, cette persistance, ce courage, cet honneur, moëlle et substance de ce qui est humain. Oui, toujours ce courage masqué par le sourire. Tel soir, nous dit-elle, l'Hercule, ayant reçu sur la nuque le choc d'un canon d'acier, saigne mais n'en montre rien. Le public l'applaudit, l'Hercule salue ; le public le rappelle, l'Hercule salue ; le public le rappelle, l'Hercule rentre en scène, souriant d'un sourire hébété par la douleur, retenant à

peine des grondements plaintifs qu'entendent ses camarades blottis derrière les portants ; et à reculons il retourne aux coulisses... Je ne crois pas du tout que mon pâle récit vous rende mes impressions. Comprenez, complétez. C'est une des plus singulières et plus émouvantes choses que j'aie entendues sur le travail et sur le peuple. Une multitude d'humbles figures, acrobates et ballerines, devenaient vivantes par cette Colette, et nobles sous le fard. Par exemple : cette petite danseuse qui apporte chaque soir au café-concert, enveloppé sous son grand manteau, le bébé qu'elle vient de mettre au monde. Au sortir de la scène elle se penche sur lui, et le nourrit en écartant les bras pour ne pas le toucher avec ses mains qui sont gelées et maquillées. « Depuis dix ans que je vis dans ce monde, dit Colette Willy en terminant, je n'y ai pas rencontré un homme foncièrement malhonnête ni une femme malfaisante. » Et elle se tut, et le public, mille auditeurs, auditrices, serrés, si intelligents de tout ce qu'elle avait dit, la remercia d'un *bravo* !

C'était fort beau, monsieur. C'était notre jeunesse. Et c'est cela, cette atmosphère là, que je ne retrouve pas dans votre *Bulletin*.

Comme je la trouverais saine, et comme elle me plairait, votre surabondance de vie surnaturelle, si je ne voyais pas qu'elle diminue en vous la simple humanité ! Vous souvenez-vous encore, je vous prie, que dans nos sociétés si riches, si dégoutantes de richesse, il y a des femmes qui sont obligées de se vendre parce qu'elles ne gagnent pas assez ? Vous souvenez-vous qu'il y a des enfants dont les poitrines ne s'ouvriront jamais, qui n'acquerront jamais leur force d'homme ? Vous souvenez-vous qu'il existe un peuple, et qui lutte ?

La prière, dites-vous, la prière ; *il faut prier*... N'y a t-il que la prière pour relever l'homme ? Cela vous ne le direz pas, car je vois que vous concédez, que vous conseillez aux patries la pratique et presque le culte de la guerre. Le peuple n'a-t-il pas droit à la guerre, comme les patries ? Voulez-vous un pacifisme pour le peuple, comme certains libéraux de jadis lui voulaient une religion ? Non,

de cela je ne vous soupçonne pas, monsieur. Mais je voudrais que votre *Bulletin* ne permette pas qu'en qui que ce soit s'élève un tel soupçon. Or, j'y trouve un article où il est question du peuple, je crois que c'est le seul. Cet article, qui se termine par une sorte d'appel à la lutte internationale, est dirigé contre la lutte de classes. Ni en vous ni en les vôtres, je ne vois rien d'un Sangnier : un homme qui ne mérite pas les coups qu'on lui porte ; je ne vois pas trace en votre *Bulletin* de l'esprit qui anime l'*Assistance éducative* de l'abbé Viollet ; pas trace de la foi si mâle qui anime les écrits de Henri Lorin, les actes d'un abbé Lemire. La lutte pour le droit, la défense de l'homme contre l'émaciation bureaucratique, contre l'abaissement ploutocratique, semble ne plus être un mouvement spontané de votre âme.

Votre ami me fait rire avec ses beaux conseils pour attirer le peuple vers la foi : *Allons à la messe, lents à entrer, lents à sortir...* Il s'agit bien de ce manège. — Que l'Eglise ne se prête pas, comme elle fait, me dit-on (demandez à Pierre Hamp) sur les domaines de la Compagnie du Nord, à la constitution d'immenses syndicats jaunes ; et je vous assure que les obstacles ne pèseront pas lourd entre le peuple et la foi. — Qu'elle continue (c'est le chemin qu'elle prend) : et le peuple maintiendra hors d'elle, souvent contre elle, il le faudra ! les pauvres Eglises de sa colère et de son désespoir, le parti socialiste et le syndicalisme.

J'ose croire, monsieur, qu'ayant été l'homme que vous avez été, vous protestez au fond de votre cœur contre cette désertion de l'Eglise qui, si elle était logique et brave, consacrerait la grève comme elle consacre la guerre, et enverrait ses aumôniers aux grévistes comme elle les envoie aux soldats pour soutenir les courages et diminuer les souffrances. Il y a des grèves injustes, sans doute, des guerres aussi.

Et vous n'en doutez pas : *Multi foris sunt qui intus videntur ; multi intus sunt qui foris videntur.*

Croyez-moi, monsieur, votre.

DANIEL HALÉVY.

6 décembre 1912.

Post-scriptum. — Je lis vos numéros 2, 3, 4, et 6, que je n'avais pas eus d'abord.

Si je les avais vus, j'aurais écrit différemment, non autrement. Mon impression subsiste, j'en maintiens l'expression première.

Sur un point j'étais mal renseigné : il est vrai, la question ouvrière a été traitée dans vos premiers numéros. — Traitée, et, j'ajoute : éliminée, classée.

Un de vos abonnés (non catholique) vous avait écrit : Pour les hommes de l'usine, il faut inventer « un langage nouveau. C'est à vous, chrétiens, de le trouver... » A quoi vous avez répondu : « Nous ne pouvons guérir le mal, nous, fonctionnaires, nous, professeurs. Notre courte science livresque fait de nous des objets de risée, quand par malheur et par sottise nous nous avisons de vouloir régenter les réalités qui nous échappent. » Et un de vos collaborateurs, M. Sarradin : « Pour nous, nous n'avons pas à intervenir. Notre vie de fonctionnaires se déroule à l'abri des risques... Notre profession fait de nous des spectateurs... » Spectateurs ! Le mot n'est ni humain, ni chrétien, comme on voudra. Je n'avais pas compris, en lisant ce *Bulletin* (le bellicisme, est-ce de la contemplation?) qu'il fut tout consacré à l'édification intime, à la contemplation. Soit ; la tâche est bonne encore, si on s'y occupe sans s'y perdre, si on s'y trempe sans s'y noyer. J'espère que le mysticisme ne deviendra jamais pour vos amis et vous, comme il arrive trop souvent, un procédé inconscient d'évasion, un alibi moral — une source de jouissances. Et je persiste à regretter, monsieur, qu'ayant traversé la Révolution, vous ne portiez pas à l'Eglise où vous rentrez toute votre expérience. Elle en a besoin, n'en doutez pas, autant que de vos prières. Car elle est indigente (divine ou non) comme tout ce qui est.

D. H.

7 janvier 1913.

La Question des Nationalités en Hongrie

(D'après un livre récent)(1)

En Hongrie, la question des nationalités est, comme le dit M. Oscar Jaszi dans la préface du livre qu'il vient de publier sur ce sujet, le point d'Archimède de la démocratie et le problème central de l'existence même de l'Etat.

M. Jaszi ne se borne pas à l'examen de la question des nationalités de la Hongrie. Il étudie d'abord, à travers l'histoire et jusqu'à nos jours, les problèmes soulevés partout par la constitution des Etats nationaux et par la question des nationalités. Il recherche les origines des Etats nationaux et des aspirations nationales. Il veut établir comment ce principe a inspiré l'humanité au cours de l'histoire. En quoi la formation des Etats nationaux diffère-t-elle des autres formations historiques ? La tendance à l'assimilation, comment a-t-elle surgi et quel est le but qu'elle vise ? Qu'est-ce qui se dissimule au fond du principe des nationalités ? Voilà les questions qu'il pose et qu'il cherche à résoudre selon une logique très serrée.

I

M. Jaszi part des définitions fondamentales suivantes : La *nationalité* est une masse d'êtres humains qui parlent la même langue, qui sont arrivés à la conscience de leur cohésion, une masse qui se considère comme une individualité distincte. La *nation* est une nationalité dominante, qui forme, unie à d'autres nationalités, un Etat, après les avoir soit absorbées, soit amenées par la force ou par un compromis à former avec elle un Etat. La *nationalité proprement dite* est privée de pouvoirs et vit sous le régime juridique et économique d'une nationalité étrangère, régime qui ne lui est pas favorable. Dans cette définition, on le voit, les points de vue de race et de religion passent à

(1) Oscar Jaszi. — *A nemzeti allamock kialakulàsa és a nemzelisegi kérdés* (Budapest, 1912).

l'arrière plan ; c'est la langue et la domination qui régissent le problème.

M. Jaszi pose la conception de l'Etat national, non pas d'après une définition unique, mais par la méthode génétique ou l'énumération complète de ses attributs. Les signes distinctifs qu'il relève dans l'Etat national sont : *a*) Il y a unité des pouvoirs publics, du régime juridique et de l'armée ; — *b*) L'unité de l'organisation juridique et militaire est basée sur l'unité économique ; — *c*) L'Etat national est basé sur l'égalité devant la loi (quoique cette égalité n'existe que sur le papier), sur le libre choix du domicile et sur la liberté de conclure des contrats de travail ; — *d*) L'Etat national a une connaissance exacte des conditions démographiques et économiques des individus qui le constituent (statistique) ; — *e*) L'Etat national ne peut se constituer que par un régime très développé des moyens de transports, des correspondances et de la presse ; — *f*) L'Etat national est basé sur le libre-échange et sur un régime perfectionné du système monétaire et du crédit. *La coexistence d'une classe de paysans libres disséminés dans le pays entier, et d'une vie urbaine intense basée sur l'organisation monétaire, voilà le fait économique fondamental des Etats nationaux* ; — *g*) Sur la base de ces faits juridiques et économiques, il se forme une idéologie qui se manifeste comme l'idée de la solidarité nationale ; — *h*) La langue littéraire commune exprime également cette unité juridique, économique et politique.

Voilà les traits essentiels par lesquels les états nationaux modernes — l'auteur songe surtout à l'Allemagne, à la France et à l'Angleterre — se distinguent non seulement des Etats primitifs et antiques, mais surtout des Etats féodaux du moyen-âge dont les restes subsistent encore de nos jours.

Les Etats féodaux présentent les traits caractéristiques essentiels suivants : *a*) Les Etats féodaux sont de petits territoires. Lorsqu'ils présentent de vastes corps, la grandeur n'est qu'une erreur optique ; — *b*) Leur manque de cohésion juridique est une conséquence de leur manque de cohésion économique ; — *c*) Le travail est attaché à la glèbe et constitue une servitude ; — *d*) L'Etat féodal ne connaît

ses habitants qu'au plus haut degré de son développement ; — *e*) Les transports des personnes, des biens et des correspondances, ainsi que la formation de l'opinion publique sont dans un état primitif. L'administration et l'armée ne sont pas centralisées ; — *f*) Les ouvriers ruraux sont des esclaves ou des serfs ; le mouvement des étrangers est minime ou restreint ; — *g*) L'Etat féodal est au fond une entreprise privée de l'aristocratie qui détient les grandes propriétés ; — *h*) Ce manque de cohésion jurididique, économique et politique s'exprime aussi par l'absence d'une langue littéraire et d'une idéologie communes.

Nous avons jugé nécessaire de reproduire toutes ces définitions, car l'auteur part de ce point de vue que — dans la marche du développement historique — les Etats nationaux, par la force intrinsèque de leur tendance vers l'unité économique, détruisent les Etats féodaux. Le féodalisme représente d'une part, le régime économique (Naturalwirtschaft), d'autre part le système des petits territoires. Cet organisme commence à se dissoudre au moment où l'agriculture intensifiée a créé l'industrie, le commerce et les villes. Le peuple qui vivait jusque là disséminé, isolé dans son économie familiale, commence à graviter vers les grands centres. Et lorsque ce mouvement est assez fort, pour fournir à un puissant seigneur féodal ou à un prince la force pécuniaire et militaire requise, nous voyons entrer en action une des plus grandes lois historiques : partout les grands seigneurs subjuguent les petits jusqu'à ce qu'il ne reste dans le pays que le plus grand des seigneurs : le Roi, qui unit le pays en un seul domaine économique. Ce processus envisagé d'un point de vue rapide mais juste, constitue toute la genèse des Etats nationaux. Dans ce processus, nous distinguons deux fonctions : la culture économique, qui représente la force productive, et l'armée dynastique, qui s'impose et réglemente les cadres extérieurs.

La tendance à l'unité, que développe la vie économique, est, partout dans le monde, suivie par la formation des idées que nous appelons la pensée nationale. Cette pensée n'est autre chose que la tendance à détruire les liens politiques et juridiques qui entravent la marche vers l'unité

de la vie économique. Cette pensée emprunte son élan et sa persistance à l'élément dynastico-politique qui, par sa gloire, son armée et sa bureaucratie, sert de ciment dans l'œuvre de ralliement de la nation. *La question des nationalités se pose avec une fatalité pour ainsi dire physique, partout où le régime féodal se transforme en un régime industriel moderne, si cette grande transformation historique, qui se manifeste dans la destruction de la féodalité et dans l'essor de la démocratie industrielle, se produit non pas dans une masse homogène, mais dans un ensemble de groupes humains qui parlent diverses langues, c'est-à-dire dans un ensemble de nationalités.* Les forces qui font mûrir la conception de l'Etat national centralisé, inspirent forcément des tendances analogues aux groupes de nationalité étrangère. Ces groupes conçoivent, à leur tour, la conscience de leur unité. Ainsi nous voilà en présence *de la question des nationalités, c'est-à-dire de la lutte que les diverses nationalités engagent contre la nationalité dominante des Etats.* D'une part, la nationalité dominante tend à absorber les nationalités soumises, en leur imposant sa langue et sa civilisation ; d'autre part, les nationalités soumises cherchent à sauvegarder leur propres individualité, à assurer leur développement national, soit dans le cadre de l'ancien Etat, soit par la création d'un nouvel Etat.

II

Tel est le fil d'Ariane qui guide l'auteur dans ses pérégrinations à travers l'histoire. Il commence aux temps préhistoriques, dont le régime survit chez les peuples primitifs actuels. La description historique de l'Egypte et de Babylone nous offre l'image fidèle de la féodalité de l'antiquité. Il explique ensuite pourquoi les Grecs n'ont pas réussi à former un État national unifié, tandis que l'esprit du monde romain se rapprochait des conditions de la vie nationale moderne, bien mieux que le moyen-âge. Il en trouve le motif dans le fait que la vie économique uniforme et la classe rurale faisaient défaut chez les Grecs, tandis que Rome possédait un vaste territoire agricole uniforme,

une nombreuse classe paysanne et un régime monétaire très développé. Puis nous voyons se former le régime féodal du moyen-âge et ensuite les États nationaux des Français, Anglais, Allemands et Italiens. Nous rencontrons le type particulier des Pays-Bas, qui nous montre que la centralisation économique s'impose plus que l'organisation militaire et que l'unité politique est possible même sans une frontière géographique naturelle et sans la communauté de la langue.

Dans le Chapitre III, l'auteur étudie la question des nationalités proprement dites et le problème de l'assimilation.

Il cite d'abord la Suisse, où l'égalité politique a supprimé la question, avant que le sentiment des nationalités eût pu se réveiller. Il nous montre l'Empire Romain antique et les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, qui ont réussi avec une assimilation pacifique. Dans l'Empire Romain, ce fut grâce à l'autonomie accordée aux provinces, à l'indépendance de la vie communale, à la liberté politique complète conférée aux vaincus, qui pouvaient s'élever aux plus hautes dignités et par la force assimilatrice de la haute civilisation latine. Les Etats-Unis y sont arrivés grâce à la liberté civile, au suffrage universel, à l'intensité de l'enseignement public, à la liberté de réunion, à toutes les possibilités qu'assurait le régime démocratique.

M. Oscar Jaszi nous prévient toutefois que certains traits spéciaux nous interdisent de déduire de ces deux exemples des conclusions universelles qui ne tiendraient pas debout.

En Macédoine, il nous présente les types de la lutte des races, les reflets du régime du moyen-âge ; l'assimilation, l'unité, le sentiment national sont à peine perceptibles. L'ordre ne s'y établira que lorsque de telles nationalités formeront des Etats nationaux basés sur la propriété rurale, unis par des réseaux de voies ferrées. Actuellement le régime y est purement religieux et militaire.

Puis vient la Russie, où le principe de l'assimilation violente marche à un échec complet.

L'exposé de la *question irlandaise* présente un vif inté-

rêt, à cause du *home rule*. Jusqu'au XVII[e] siècle, cette question se manifestait comme la lutte du pouvoir royal absolu et centralisé contre l'organisation féodale des clans irlandais. La longue série d'actes de violence économique et politique aboutit en 1641 à la grande révolution agraire irlandaise. L'Irlande devint le théâtre de luttes religieuses et politiques qui eurent pour objet la propriété foncière. Nous lisons la série interminable des mesures violentes qui causèrent la ruine économique et morale de l'île verte. Depuis une cinquantaine d'années, l'Angleterre a renoncé à l'assimilation violente, rend au peuple irlandais les terres enlevées et cesse de poursuivre sa religion. L'esprit démocratique de l'industrialisme moderne a atténué le problème irlandais, que les seigneurs féodaux anglais avaient ensanglanté et envenimé. L'auteur nous fait entrevoir le régime fédéral que la question celtique est susceptible de produire en Angleterre.

L'*Allemagne* offre à l'auteur un autre exemple classique de l'assimilation par la violence, marchant vers un échec en Posnanie et dans les régions danoises. M. Jaszi a parcouru ces régions et il leur consacre une longue description pleine de sympathie. Ayant étudié ces régions avec une pénétration esthétique, il reproduit les accords vibrants de ce drame. La politique de la main forte, qui s'évertuait à vouloir assimiler les Polonais, les Danois et les Alsaciens par la violence, a produit une réaction invincible, et les Alsaciens allemands subissent toujours le charme de l'assimilation pacifique que les Français leur avaient appliqué avec tant de succès.

La question belge-flamande fournit à l'auteur un exemple concluant pour la thèse que le régime démocratique est un remède efficace contre les dangers de la question des nationalités.

L'auteur termine la série de ces exemples avec l'Autriche, le pays classique des luttes nationales. Il discute la théorie d'Otto Bauer et il prouve que dans cette lutte si âpre, qui semble entraver toute possibilité de progrès, les deux adversaires les plus acharnés, les Allemands et les Tchèques, ne cessent de s'enrichir et de grossir leur patrimoine économique et intellectuel.

Après cette revue d'exemples, l'auteur établit la théorie de l'assimilation et il la formule dans les thèses suivantes : *a*). L'assimilation n'est possible que lorsqu'il y a une certaine communauté intellectuelle : *b*). C'est la civilisation la plus développée qui triomphe. La plus développée est celle qui offre le plus de liberté de mouvements, celle qui assure le mieux le développement de l'individu. Lorsque deux civilisations sont à peu près égales ou ne diffèrent pas beaucoup, la mer absorbera l'île ; *c*). Lorsqu'un peuple est arrivé au sentiment national, il résiste à l'absorption avec une vigueur qui augmente en raison de la violence de la tentative hostile ; *d*). L'histoire ne connait pas un seul peuple qu'on ait assimilé par la violence ; *e*). L'assimilation s'exerce inconsciemment, par la force des nécessités économiques et de la civilisation supérieure.

III

Le chapitre IV traite de la *formation de l'unité nationale hongroise*. Il résume le développement historique de dix siècles et démontre que la thèse — qu'on veut, en vue de buts politiques actuels, inculquer à l'opinion publique — que la Hongrie de la dynastie des Arpadiens a été un État national, et aurait eu des tendances conscientes de magyarisation, est superficielle et artificielle. Il prouve que l'idée et les tendances nationales étaient, dans la Hongrie du moyen-âge, moins connues encore que dans l'Europe occidentale de la même époque. Les courants nationaux n'arrivaient en Hongrie qu'avec un retard de 100 ou 200 ans. En créant un État centralisé, la royauté se trouvait en conflit avec les tribus magyares et s'appuyait sur des étrangers. La vie économique se développait par une constante immigration. Les historiens hongrois n'ont pas relevé dans cette époque un seul fait positif qui permettrait d'établir des tendances conscientes de magyarisation. Plus tard, on vit se développer la féodalité, une domination de particuliers qui s'appuyaient sur la force armée. Ce régime était similaire à celui de l'Europe du moyen-âge primitif, mais il présentait toutefois une diffé-

rence essentielle. La féodalité hongroise était de cape et d'épée et se désintéressait de toute pensée d'organisation politique et économique. Sa dissolution fut accélérée au XVI[e] siècle par la conquête ottomane et par les guerres religieuses de la Réforme.

Dans ce chaos général, on vit deux forces se mettre en action pour créer l'unité de l'Etat. L'une traça les cadres, l'autre remplit ces cadres de forces cohérentes.

L'une de ces forces fut la royauté centralisatrice, la dynastie qui s'appuyait sur le régime économique plus développé de l'Autriche, et dont la force militaire supérieure aboutit lentement, mais avec conséquence, à braver la force rivale, celle des seigneurs, des chevaliers pillards et des villes récalcitrantes. La supériorité militaire et politique et l'intolérance religieuse de la dynastie provoqua une réaction qui — la dynastie étant étrangère — s'exprima par la haine des Allemands, qui fut la première manifestation de l'esprit national conscient. Après l'expulsion des Turcs, la puissance consolidée de la dynastie prêta encore le flanc à cette haine. La révolution de François II Rakocz fut le dernier effort de la féodalité. Mais comme celle-ci était basée sur un régime économique suranné, elle ne pouvait tenir tête aux armées que la dynastie, disposant des moyens pécuniaires nécessaires, entretenait dans un état de parfaite organisation et de parfaite discipline.

Dans son livre *La Hongrie ancienne*, Béla Grunwald croit que l'année 1711 marque, en Hongrie, le commencement de la décadence. En lisant ce passage, l'historien Ignace Acsady écrivit en marge : « Erreur ! La décadence ne s'inaugurait alors que pour la noblesse. Les serfs et les classes travailleuses posèrent à cette époque les fondements de l'Etat national moderne. »

M. Oscar Jaszi arrrive à cette même conclusion, après avoir résumé les grandioses efforts qui furent faits à cette époque pour détruire les cadres du régime du moyen-âge, pour écarter les obstacles de l'unité nationale, pour faire la réorganisation de l'agriculture, de l'enseignement public et de l'administration, pour remanier le régime du crédit, des impôts, des transports et des services judiciaires. Les paysans délaissèrent l'élevage pour s'adonner à

la culture du sol ; les paiements en nature firent place aux paiements en argent ; la population des campagnes afflua vers les villes. Ces faits économiques déterminèrent la formation d'un nouveau régime politique et social et, à la fin du XVIII[e] siècle, nous voyons l'apparition de l'esprit national démocratique. Les facteurs de l'unité nationale entrent en scène, orientés vers l'unité économique, l'émancipation des serfs, l'essor des villes, la multiplication des voies de communication, des établissements scolaires et des publications périodiques. Ce sont là des conceptions modernes, et c'est depuis un siècle seulement qu'elles agissent pour créer l'Etat national hongrois.

Le chapitre V relate la genèse des tendances des nationalités en Hongrie. Il remonte à la révolution de 1848-49, qui marchait fatalement vers la défaite, lorsque la noblesse — après son accès momentané de désintéressement — retomba dans ses idées outrecuidantes et repoussa le secours des nationalités que le général Bem et Louis de Kossuth avaient pourtant reconnu comme désirable. Les partisans d'une politique intransigeante envers les nationalités prétendent que les nationalités qui nous ont faussé compagnie pour nous combattre en 1848, ne méritent pas de ménagement. Or, M. Jaszi expose les vraies causes de l'attitude des nationalités en 1848. Il rappelle que les révoltes antérieures des Roumains de Transylvanie avaient été inspirées, non pas par la haine nationale, mais par des causes religieuses, sociales et économiques. La domination de la noblesse hongroise sur les paysans roumains avait déterminé une suite terrible de faits de violence et d'exploitation. Lorsqu'il s'agissait, en 1848, de proclamer l'union de la Transylvanie à la Hongrie, les Roumains s'y opposèrent, de crainte que la noblesse de Transylvanie n'utilisât l'appui de la Hongrie pour maintenir leur régime antérieur, et il y eut beaucoup de symptômes qui corroborèrent cette appréhension. Le Parlement hongrois repoussa toute idée de concession et d'entente et ne proclama l'égalité de droit pour les nationalités que le 20 juillet 1849, lorsqu'il fut trop tard. La belle et juste cause de la liberté hongroise succomba pour expier le régime d'oppression infligé aux Roumains pendant plusieurs siècles.

L'absolutisme autrichien montra, au début, des allures démocratiques, mais il ne tarda pas à dégénérer et les nationalités désillusionnées se montrèrent disposées à coopérer avec les Magyars. L'esprit libéral des dirigeants hongrois facilita ce rapprochement. Mais lorsque les nationalités réclamèrent l'autonomie territoriale pour chaque race du pays, le baron Joseph Eœtvœs, le principal représentant des libéraux hongrois, répudia ce séparatisme comme ramenant au moyen-âge, et proposa de rallier les nationalités par l'égalité des droits et par des garanties offertes à l'essor intellectuel et économique de chaque nationalité. Cette tendance trouve son expression dans la loi XLIV de 1868 sur les nationalités.

Le chapitre suivant expose le changement qui survint ensuite dans l'attitude des Hongrois et des nationalités à l'égard de cette loi. Au début, les nationalités repoussèrent le régime qu'on leur avait proposé, et les Roumains le déclarèrent si peu satisfaisant qu'ils prirent le parti de s'abstenir de toute activité politique. Les chauvins hongrois trouvèrent, par contre, que la loi faisait trop de concessions et qu'il ne fallait pas l'appliquer. Dès lors, les nationalités se mirent à réclamer l'application de la loi et la réalisation des concessions qu'elle comportait pour les nationalités avec une énergie qui allait en augmentant. Voilà l'explication que M. Jaszi nous donne de ce changement d'attitude.

Après le *Compromis de 1867*, la classe des nobles eut la possession exclusive du pouvoir politique. Comme beaucoup de nobles étaient ruinés ou incapables de prospérer dans leurs domaines, il fallait les *caser* et Coloman de Tisza se mit à multiplier l'effectif des fonctionnaires en vue du maintien de la classe des nobles. Il fallut, en même temps, concevoir une idéologie pour tenir la bourgeoisie nationaliste à l'écart des bureaux, surtout deceux de l'administration des *Comitats* (départements). On inventa la théorie du danger menaçant la Hongrie du côté des nationalités. Le gouvernement se plut à broyer du noir, à montrer ce danger avec des verres grossissants pour faire oublier au peuple les maux économiques et sociaux réels et pour justifier ses concessions économiques faites à

l'Autriche, en alléguant que le secours de l'Autriche était nécessaire contre les velléités séparatistes des nationalités.

L'antagonisme fut accentué par d'autres facteurs encore. Le vigoureux essor politique et économique, qui succéda au rétablissement du régime constitutionnel détermina un grand courant d'assimilation. Il y eut beaucoup de rénégats qui firent beaucoup de tapage pour faire oublier leur passé. Les classes sociales nouvellement admises dans les bastions de la Constitution voulaient être plus chauvines que les anciennes classes dirigeantes, et les juifs, qui craignaient l'antisémitisme, rivalisaient de zèle dans l'assimilation. Mais ce qui favorisa l'élément magyar mieux encore, ce fut la transformation économique et sociale du pays. La prospérité se propagea surtout dans les régions habitées par l'élément magyar. Les voies ferrées, les villes, l'industrie et le commerce se développèrent au profit de la race dominante qui détenait les territoires les plus riches du pays. L'enseignement national et la presse magyare prirent un prodigieux essor. Les exigences territoriales des nationalités devinrent indiscutables, car elles auraient entravé le progrès, et la force économique avait doublé l'ardeur et la puissance des tendances chauvines. Mais, d'autre part, ces forces militèrent en faveur d'une solution pacifique de la question des nationalités.

Le chapitre VI expose la force numérique et le poids spécifique des nationalités. De 1787 à 1900, la race hongroise a assimilé 2.800.000 individus non-magyars. Un pareil succès ne saurait être expliqué par quelque action coercitive purement politique ; il nous amène bien plutôt à supposer que la race magyare a acquis une supériorité économique et intellectuelle sur les autres nationalités. Le fait est, que tous les facteurs qui déterminent le développement de la vie économique moderne, se mirent au service de l'essor intellectuel et matériel de la race magyare. Le nouveau régime économique, le commencement du capitalisme, la formation de l'industrie et des grandes villes favorisèrent la nationalité hongroise. La *quote-part magyare de la population augmente*, dans les villes, en raison

du nombre de leur population et, dans les diverses régions, *en raison du niveau de la structure économique*. Les villes se développent à la suite de la meilleure répartition et de l'augmentation de la production du sol. La race magyare entre pour 76 o/o dans les agglomérations urbaines. Les grandes villes se trouvent en majeure partie dans les régions maygares. 77 o/o de la population active des professions libérales appartiennent à la race magyare, ce qui est énorme, même en tenant compte du fait que les fonctions publiques sont réservées de préférence aux Hongrois. Dans l'industrie, c'est encore l'élément magyar qui domine. Il fournit 75 o/o des grands-industriels, 82 o/o du personnel dirigeant des entreprises minières et industrielles qui occupent plus de 20 ouvriers, 79,79 o/o des membres des corporations industrielles et 77,66 o/o des adhérents des caisses ouvrières. Les deux tiers des commerçants se déclarent Hongrois. L'actif global des établissements financiers des nationalités ne dépasse pas 250 millions, tandis que l'actif global des banques de province hongroises s'élève à 9.056 millions et atteint même 9.243 millions, si l'on y ajoute celles de Budapest. A part les Allemands, ce sont les Magyars qui ont le plus faible pourcentage d'illettrés. C'est parmi les Hongrois que se recrutent les 8 dixièmes des élèves des écoles secondaires et les 9 dixièmes des étudiants des hautes écoles.

Par contre, les nationalités fournissent les 59,9 o/o des petits propriétaires. La majorité de ceux-ci est plus frappante encore dans la catégorie des paysans possédant de 2 à 20 arpents. Et c'est précisément cette prépondérance des tout petits propriétaires qui donne aux tendances des nationalités une force qui résistera longtemps encore aux aspirations magyares.

Ce qui donne à ces chiffres un regain d'actualité, c'est que les conservateurs qui prétendent vouloir sauvegarder la suprématie magyare proposent un cens électoral très bas et sont très parcimonieux dans l'extension du droit de vote, lorsqu'il s'agit de la population urbaine et des ouvriers industriels.

C'est M. Jules Racz qui a dressé les tableaux statistiques avec un savoir approfondi et avec beaucoup d'ingéniosité dans les combinaisons.

IV

Le chapitre VII traite de l'état actuel de la question des nationalités en Hongrie. Les conditions existantes attestent la grande supériorité intellectuelle et économique des Hongrois. Il s'ensuivrait selon la logique, que les Hongrois, forts de leur supériorité inexpugnable, adoptent une politique de tolérance, de justice et de générosité. Or, l'idéologie dominante proclame une politique tout à fait contraire.

L'auteur réfute et réduit à leur juste valeur l'accusation de trahison qu'on formule souvent contre les nationalités. Il cite beaucoup d'exemples de la procédure révoltante, parfois comique, que le gouvernement et les autorités suivent envers les nationalités, procédure que le comte Etienne Tisza a appelé une manière de marcher sur les pieds du voisin.

M. Jaszi reproduit les griefs des nationalités. Il en distingue trois catégories : 1° griefs contre les services administratifs et judiciaires ; 2° griefs économiques ; 3° griefs au sujet des écoles et de la vie intellectuelle. Ces griefs sont presque identiques à ceux des couches inférieures du peuple magyar, mais ici ils s'accentuent sous certains rapports. Ainsi la mauvaise administration et le mauvais service judiciaire deviennent plus déplorables encore lorsque le fonctionnaire et le juge ignorent la langue du public et doivent recourir à des interprètes. A l'égard des griefs économiques, on comprend que la population non magyare, qui est restée à un niveau intellectuel inférieur, devient la proie facile des exploiteurs. L'enseignement public, déjà bien arriéré, est entravé encore par la magyarisation, qui est une des principales causes de cet état arriéré. En effet, les enfants qui mettent beaucoup de temps à travailler, sans succès, la grammaire hongroise, ne parviennent pas à acquérir les notions nécessaires, à la vie moderne. *Sur les griefs sociaux et économiques, qui sont communs aux couches inférieures, tant hongroises que non-hongroises, viennent en-*

core se greffer tous ces griefs spéciaux des nationalités, qui constituent la question des nationalités.

La magyarisation par la violence produit des résultats psychologiques contraires à ceux qu'on s'en promettait. La politique qui veut imposer l'assimilation, stimule chez les opprimés le sentiment et l'esprit national. Elle démoralise les politiciens de la nation dominante, qui exercent cette politique, et développe la force morale et intellectuelle des éléments vigoureux du peuple opprimé. Elle provoque chez ce peuple la solidarité de toutes les classes. Si la situation économique n'est pas de nature à faciliter l'œuvre de l'école, cette politique n'obtient qu'un résultat minime et abaisse le niveau intellectuel général. Elle entrave l'essor économique et intellectuel, non seulement chez les nationalités opprimées, mais dans le pays tout entier. Elle entrave, en conséquence, l'assimilation à l'égard de la langue et des sentiments. Les vieilles écluses sont trop exiguës pour capter et diriger les énormes forces populaires créées par le capitalisme et la vie intellectuelle devenue générale.

Le chapitre VII développe les tendances que l'auteur préconise à l'égard des nationalités. Il résume d'abord le projet connu de M. Renner, qui demande que l'enseignement public, l'administration et même le service judiciaire soient confiés aux nationalités qui les gèreraient, non pas pour une certaine région, mais pour tous les citoyens hongrois de la race intéressée, de sorte que les nationalités fussent organisées à l'instar des communautés religieuses.

M. Jaszi démontre que la réalisation de ce projet serait, aux points de vue politique et économique, un mouvement rétrograde. Afin d'arriver à la paix avec les nationalités, il propose le programme suivant : *Bonnes écoles, bonne administration et bons services judiciaires, dans la langue du peuple. Il faudrait reconnaître à chaque nationalité la liberté de cultiver sa langue maternelle et sa vie intellectuelle.* Il trouve que c'est là le minimum qu'il faut accorder aux nationalités, et il précise les détails de la réalisation de ce programme.

Il démontre que les nationalités n'ont pas de tendance

sérieuse chercher leurs centres hors des frontières de la Hongrie. Mais la mauvaise politique adoptée envers les nationalités expose l'Etat hongrois au danger de voir les nationalités opprimées se mettre au service des tendances centralistes de la dynastie, au service de l'idée de la *Gesammtmonarchie*.

La classe dirigeante hongroise a, de tout temps, mené a lutte sur les deux fronts. D'un côté, elle a eu des conflits perpétuels avec la dynastie, de l'autre, elle s'est évertuée à opprimer les classes inférieures et les nationalités. Or, elle ne pourra résister à la longue aux velléités centralisatrices de l'Autriche, à moins d'abandonner sa politique antidémocratique. Au cas contraire. elle sera prise entre deux feux. Ceux qui proclament l'idée de la *Grande-Autriche* pensent que si la dynastie s'engageait dans la voie démocratique, elle serait vigoureusement secourue par les nationalités, tandis que l'oligarchie hongroise serait abandonnée même par ses propres nationaux. C'est surtout M. Otto Bauer qui a exposé cette idée avec force arguments historiques et économiques.

M. Jaszi relève les erreurs et les côtés faibles de cette théorie. Mais il admet que — même si l'idée de la Grande-Autriche devait rester à tout jamais un rêve — la politique actuelle suivie envers les nationalités compromet très gravement l'indépendance, le progrès intellectuel et économique de l'Etat hongrois.

Le dernier chapitre montre que le mouvement des nationalités ne tend pas à la rupture, mais à l'unité.

IV

Nous avons voulu mettre en relief les idées principales que M. Jaszi développe dans son livre.

C'est un vaste exposé des faits qui ont déterminé la formation des Etats nationaux et de ceux qui se rapportent au problème des nationalités. L'auteur les a réunis avec une grande érudition et les a coordonnés avec une méthode rationnelle. Il renseigne le lecteur sur tous les détails du problème, il jette la lumière dans tous les recoins et retrace le développement de la question à tra-

vers toute l'histoire. Il nous rappelle une foule de faits historiques doublement instructifs, parce que nous les envisageons au point de vue d'un problème de brûlante actualité — pour y puiser des enseignements d'une haute utilité pratique. M. Jaszi provoque la méditation et suggère des idées politiques qui s'imposent à l'étude.

Le chapitre qui a trait à l'histoire hongroise constitue un premier essai de retracer la vie dix fois séculaire de l'Etat hongrois d'après la méthode sociologique. Ecrit pour expliquer les facteurs qui ont créé en Hongrie l'unité nationale, le chapitre déborde ce thème et devient une esquisse complète de l'histoire de ce pays.

Ce livre et celui de M. Otto Bauer sont les uniques ouvrages de grande envergure qui cherchent à expliquer la formation des Etats nationaux et le problème des nationalités par le développement économique, par les nouvelles méthodes adoptées dans la production et la mise en valeur des marchandises. M. Jaszi diffère de M. Otto Bauer par la grande importance qu'il accorde aux points de vue idéologiques. Le fil rouge que l'on remarque dans son livre, c'est qu'il attribue la haine de l'étranger et des oppresseurs de race différente à la conscience nationale que la presse et l'école inculquent aux masses, lors de la transformation de la vie économique. Il explique parfaitement les ressorts économiques qui agissent dans l'histoire, mais il apprécie aussi la grande portée des idées et des sentiments qui agissent dans les masses populaires : il ne se borne pas à voir les faits ; il en subit l'impression.

Il est regrettable que M. Jaszi ait laissé de côté la question croate. Il explique cela par le fait, vrai sans doute, que les croates ne constituent pas une nationalité ayant des aspirations toutes nouvelles, mais sont une formation politique ayant sa tradition historique et basée sur une constitution inscrite dans les lois du pays. Il eût été curieux d'examiner l'antagonisme des Serbes et des Croates.

La question bosniaque eût fourni à l'auteur l'exemple d'un pays dont le peuple, parlant une seule et même langue, est divisé en trois camps qui se combattent avec acharnement pour des motifs religieux et économiques.

En parlant de la classe moyenne des nationalités, M.

Jaszi la trouve plus démocratique que la bourgeoisie magyare, ce qu'il attribue au fait que cette classe, tout en étant placée au-dessus du bas peuple, ne se trouve pas moins opprimée. Cette thèse soulève des objections. La classe moyenne des nationalités comprend, tout comme la bourgeoisie magyare, des éléments démocratiques et des éléments conservateurs. Il est vrai, toutefois, que l'oppression subie en commun a rapproché et nivelé les diverses classes sociales, que la cohésion sociale est très forte chez les nationalités et confondent en partie sous l'influence du clergé.

La réforme démocratique de la politique, que nous avons adoptée envers les nationalités, battra en brèche la cohésion dangereuse des nationalités et déterminera le groupement rationnel des classes sociales.

Budapest, décembre 1912.

PAUL SZENDE.

Michel Bakounine et le Collectivisme dans l'Internationale [1]

Les candidats au « doctorat ès-sciences politiques et économiques » se sont un beau jour avisés que l'histoire de l'Association internationale des Travailleurs fourmille d'admirables sujets à mettre... en thèses françaises ! Et cette heureuse découverte, qui nous valut, il y a quatre ou cinq ans, un travail où M. Jules-Louis Puech, candidat consciencieux, évoquait la grandeur et la décadence du mutuellisme proudhonien au sein de la grande Association, nous vaut aujourd'hui, de M. Marc de Préaudeau, un travail analogue sur Michel Bakounine et le collectivisme. Que Marx et son action dans l'Internationale trouvent à leur tour un historien, et le triptyque sera complet.

La thèse de M. Puech, d'une élaboration un peu pénible, avait un mérite réel : elle mettait en lumière, pour la première fois, un point d'histoire encore inexploré. Je ne puis faire le même éloge à la thèse de M. de Préaudeau qui, sur le développement des idées collectivistes et « anti-autoritaires », non plus que sur les fatales querelles dont l'Internationale fut mortellement déchirée, ne nous révèle rien que nous ne connaissions déjà.

M. de Préaudeau s'est borné à puiser abondamment, docilement, dans les quatre importants volumes où le vieux militant James Guillaume a recueilli tant de matériaux épars ; il n'a fait faire à la question traitée aucun progrès véritable. Son livre manque de personnalité critique au moins autant que de chaleur, ce qui n'est pas peu dire... Le jeune auteur semble avoir mis le plus grand soin à éluder la responsabilité d'un point de vue qui lui fût propre. Dans le grand conflit qu'il raconte, quelle peut bien être son opinion ? Plutôt mal disposé à l'égard de Marx, dont il n'a pas cherché le moins du monde à pénétrer les raisons profondes — car ni l'animosité de Marx pour

(1) *Michel Bakounine. Le Collectivisme dans l'Internationale. Etude sur le mouvement social, 1868-1876*, par Marc de Préaudeau, Paris, Rivière, 1912.

Bakounine, ni ses « tendances dictatoriales » ne sont, à dire vrai, des raisons, — M. de Préaudeau partage-t-il, tout au moins, les principes de Bakounine ? On pourrait le croire souvent, à l'exposé sympathique et confiant qu'il en donne. Mais il n'en est rien. Pour être édifié sur la nature des sentiments intimes de M. de Préaudeau, ouvrez son livre à la page 228 : l'Internationale y est lavée du reproche d'avoir fomenté le « triste mouvement » que fut la Commune, — et ce « triste mouvement » — évidemment involontaire — suffit pour nous fixer : M. de Préaudeau n'est pas plus collectiviste que marxiste ; proudhonien, pas davantage. Qu'est-il donc ? Il est tout simplement, et il ne s'en cache pas, « un jeune homme » sincèrement préoccupé de « mener à bonne fin dans des conditions faciles et agréables » (*sic*) un travail universitaire qui lui vaudra le laurier convoité...

Donc la personnalité et, avec elle, le *style*, font totalement défaut à notre « jeune homme ». Par contre il est plein de bonne volonté, d'application et de conscience. Il a résumé de son mieux les nombreux documents versés par James Guillaume au dossier de l'Internationale. La seule partie de son ouvrage qui lui appartienne un peu est celle où il analyse les idées théoriques de Bakounine — ou, plus exactement, du Bakounine de l'Internationale — d'après les *Œuvres*, actuellement en cours de publication du célèbre révolutionnaire : en tout une quarantaine de pages.

Ces idées n'ont assurément pas une importance doctrinale de premier ordre. Leur intérêt est avant tout documentaire : ce sont d'utiles contributions à la biographie intellectuelle de Bakounine, d'une part, et, d'autre part, à l'histoire intérieure de l'Internationale. Mélange à doses incertaines de communisme, de proudhonisme et de démocratisme révolutionnaire traditionnel, ces idées, à vrai dire, manquent d'originalité. Mais ce n'est pas nécessairement l'originalité d'une idées, qui en fait la fortune : c'est sa convenance aux milieux où s'en opère la propagation. Or le collectivisme libertaire convenait admirablement à des ouvriers de tradition individualiste comme les horlogers

jurassiens. Un siècle avant l'Internationale, cet individualisme avait frappé Rousseau qui, dans sa *Lettre à d'Alembert*, (1758) a fait de la vie des « montagnons » une enthousiaste peinture :

— « Je me souviens, dit-il, d'avoir vu dans ma jeunesse, aux environs de Neuchâtel, un spectacle assez agréable et peut-être unique sur la terre, une montagne entière couverte d'habitations *dont chacune fait le centre des terres qui en en dépendent* ; en sorte que ces maisons, à distances aussi égales que les fortunes des propriétaires, offrent à la fois aux nombreux habitants de cette montagne, le recueillement de la retraite et les douceurs de la société. Ces heureux paysans, tous à leur aise, francs de tailles, d'impôts, de subdélégués, de corvées, cultivent avec tout le soin possible des biens dont le produit est pour eux et exploitent le loisir que cette culture leur laisse, à faire mille ouvrages de leurs mains, et à mettre à profit le génie inventif que leur donna la nature... Jamais menuisier, serrurier, vitrier, tourneur de profession, n'entra dans le pays ; *tous le sont pour eux-mêmes, aucun ne l'est pour autrui...* »

Parce qu'il concevait la société future comme un vaste agrégat d'ateliers autonomes, le communisme anti-autoritaire ou *collectivisme* de Bakounine ne pouvait manquer de séduire ces producteurs indépendants à qui toute organisation, quelque peu centralisée, devait sembler pesante comme un joug. Citoyens de petites démocraties rustiques où les antagonismes sociaux étaient sans acuité, où le pouvoir politique, très faible en vérité, ayant rarement l'occasion d'intervenir entre les classes, pouvait être tenu pour quantité négligeable, ces artisans de la Montagne étaient portés, par leur hérédité individualiste et leur milieu démocratique, à subir l'influence d'une doctrine qui réclamait l'abolition de l'Etat et le remplacement de « l'ancienne organisation fondée de haut en bas, sur la violence et sur le principe d'autorité, par une organisation nouvelle n'ayant d'autre base que les intérêts, les besoins et les attractions naturelles des populations, ni d'autres principes que la fédération libre des individus dans les communes, des communes dans les provinces, des provinces dans les nations, enfin de celles-ci dans les Etats-Unis de l'Europe

d'abord et plus tard du monde entier ». (1).

Entrés dans l'Internationale, ils devaient presque nécessairement la concevoir comme une vaste fédération de libres sociétés ouvrières pratiquant directement entre elles l'entente et la solidarité, et cette conception fédéraliste allait peu à peu les amener, à la suite d'incidents déplorables, à rompre avec le Conseil général de l'Association en attendant d'en décréter la suppression radicale.

Pour l'histoire abrégée, Marx et Bakounine personnifient les deux courants contraires qui se sont partagé l'Internationale. Cependant, la réalité est loin d'être aussi simple : ni l'autoritarisme de Marx, ni l'anarchisme de Bakounine ne doivent être pris strictement à la lettre.

Lorsqu'on examine les choses de près, on arrive à cette conclusion que le conflit eut pour origine, d'une part, les préventions que, depuis longtemps, Marx nourrissait contre Bakounine (2) et, d'autre part, l'inquiétude éprouvée par lui, lorsque le révolutionnaire russe, lâchant tout à coup « les sentiers des entreprises soit nationales, soit exclusivement politiques », prétendit continuer dans l'Internationale son œuvre de la Ligue de la Paix.

Aux yeux de Marx en effet, Bakounine ne pouvait être dans l'Association qu'un élément perturbateur, donc dangereux. Il voyait en lui un de ces « démocrates » idéalistes et sentimentaux, dénués de toute culture économique sérieuse, qui font de la « simple volonté » le moteur des révolutions, grands amateurs au surplus de sociétés secrètes et de coups de main audacieux, — un de ces *révolutionnaires de la phrase* qu'il n'avait cessé de stigmatiser et de combattre avant et après 1848 et auxquels, le 15 septembre 1850, à sa sortie du comité central de la Ligue des Communistes, il avait dit leur fait avec sa coutumière

(1) *Proposition motivée au Comité central de la Ligue de la Paix et de la Liberté*, 1868. (*Œuvres* de Bakounine, t. I, p. 16-17). Cette idée fondamentale revient à tout instant sous la plume de Bakounine.

(2) Ils se connaissaient depuis 1843. Leur première rencontre avait eu lieu à Paris.

hauteur : « Vous substituez à *l'évolution révolutionnaire* la *phrase révolutionnaire.* »

En fait, il faut bien le dire, le passé de Bakounine autorisait un peu les préventions et les craintes de Marx. Bien qu'il se fut toujours intitulé socialiste, Bakounine, avant d'entrer dans l'Internationale, n'était qu'un démocrate révolutionnaire étranger à la notion fondamentale du socialisme contemporain : la lutte de classe du prolétariat. En Italie de 1864 à 1867, il avait livré aux mazziniens un vigoureux combat, opposant à leur programme déiste, unitaire et républicain une sorte de contre-programme d'athéisme, de fédéralisme et de socialisme, qui n'avait rien de spécifiquement prolétarien. A son retour d'Italie, en 1867, c'est à la Ligue de la Paix et de la Liberté, et non à l'Internationale, qu'on l'avait vu consacrer sa prodigieuse activité. Mais au bout d'une année, désespérant d'amener la Ligue — cette Ligue éminemment bourgeoise de composition et de programme — à embrasser la cause de la révolution sociale, il s'en séparait avec éclat pour fonder l'Alliance internationale de la Démocratie sociale qui, elle non plus, ne s'assignait pas pour but l'organisation ouvrière et la lutte de classe, et qui n'était qu'une « Ligue de la Paix » socialiste et révolutionnaire.

Mais entre temps, l'Internationale avait grandi ; cette année même (1868) à son congrès de Bruxelles, elle venait d'adhérer au principe de la propriété collective. Il y avait là une puissance d'avenir qui attirait Bakounine. Aussi formule-t-il auprès du Conseil Général de l'Association une demande d'affiliation *globale* de l'Alliance, — démarche malheureuse, indéfendable, qui ne pouvait manquer d'éveiller les soupçons du Conseil Général (c'est-à-dire de Marx) sur la sincérité des desseins poursuivis par lui. L'Alliance « devait en effet être *internationale*, avec son comité central à *Genève*, c'est-à-dire sous la direction personnelle de Bakounine. Mais en même temps elle devait former une partie intégrante de l'Association internationale des travailleurs. Les branches devaient d'une part être représentées au prochain Congrès de l'Internationale (à Bâle) et en même temps tenir leur propre Congrès à

côté de l'autre dans des séances séparées, etc. » (1).

On sait ce qui s'ensuivit : le Conseil général refusa d'admettre l'Alliance en tant que corps international autonome, et on ne saurait l'en blâmer. Mais il consentit à admettre les sections locales de l'Alliance qui en formeraient la demande, et effectivement il prononça l'admission de la section de Genève. Par malheur, quand la section en question voulut entrer dans la Fédération romande, elle se heurta à de violentes résistances qui aboutirent, en avril 1870, à une scission irréparable entre Jurassiens et Genevois. Enfin, le Conseil général, ayant cru devoir prendre parti pour les Genevois (hostiles à l'Alliance) souleva chez les Jurassiens un ressentiment que les décisions de la conférence de Londres allaient, l'année d'après, transformer en une opposition de principes.

Ainsi d'anciennes préventions de Marx à l'égard de Bakounine, mais surtout, de la part de ce dernier, une démarche malencontreuse ont servi de points de départ au grand drame intérieur où sombra l'Internationale.

Mais les craintes éveillées en Marx par l'*irruption* de Bakounine et de ses amis dans l'organisation qu'il avait contribué à fonder, étaient-elles vraiment justifiées ? J'ai beau étudier sans passion aucune toute cette histoire, je ne le vois pas. Certes, la prétention de Bakounine d'entrer dans une organisation internationale à la tête d'une armée *également internationale* recrutée et commandée par lui était insoutenable. Signifiait-elle pourtant que Bakounine eut résolu, comme l'a cru Marx, « de bouleverser l'Internationale et de la transformer en son instrument ? » Dans l'activité ultérieure du révolutionnaire russe, rien, à ma connaissance, ne justifie cette assertion défavorable. Qu'il ait souhaité de jouer un rôle, et un grand rôle, dans l'Internationale, cela ne peut faire de doute. Mais enfin c'est

(1) *Communication confidentielle* adressée par Marx au Dr Kugelmann et aux chefs de la social-démocratie allemande (28 mars 1870). Publié pour la première fois dans la *Neue Zeit* du 12 juillet 1902, ce document qui ne doit être consulté qu'avec prudence, a été traduit en français dans le *Socialiste* (27 juillet, 3 août 1902) et dans le t. I, p. 292 et sq. de l'*Internationale* de James Guillaume.

en toute bonne foi qu'il passa un beau jour du socialisme idéaliste au socialisme ouvrier et qu'il s'employa, dès la fin de 1868, à défendre la cause de l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes. A aucun moment, en tout cas, Marx n'a fourni la preuve que Bakounine eût ourdi contre la sûreté de l'Internationale, les noirs complots dont il l'a accusé.

Marx s'est montré fort irrité de l'attitude prise par Bakounine au congrès de Bâle dans la question du droit d'héritage. Sans doute, cette attitude n'était pas d'une correcte logique, même au point de vue « anarchiste » (1). Mais Bakounine s'est montré là comme ailleurs médiocrement informé des questions économiques : c'était un esprit vaste, mais plein de confusion et chez qui de larges intuitions tenaient lieu très souvent de connaissances approfondies; il se trompait, mais il se trompait en toute sincérité.

Même au plus fort de la lutte contre Marx, son *anarchisme* ne s'est jamais présenté à l'état de système cohérent et harmonieux. C'est moins, au reste, sur *l'anarchie comme but final* que sur *l'anarchisme comme moyen* que portait le différend avec Marx. La lutte ouvrière doit-elle être purement économique ou doit-elle, au contraire, se prolonger sur le terrain politique? Marx craignait qu'une lutte purement économique ne dégénérât en un corporatisme vulgaire, et de son côté Bakounine repoussait l'agitation politique, mais il ne la repoussait qu'autant qu'elle « n'aurait pas pour but *immédiat et direct* la complète émancipation économique du travailleur ». Que signifie ce mot, sinon que la révolution sociale étant imminente, il n'y a qu'à se tenir prêt pour l'action suprême, sans perdre son temps à ces bagatelles de la porte que sont les mesu-

(1) Contre la thèse du Conseil général (Ce n'est pas l'héritage qu'il convient d'abolir, mais la propriété individuelle dont découle l'héritage. Toutefois, comme mesures d'attente, on peut préconiser des limitations et des restrictions aux droits des héritiers), Bakounine prétendait qu'il faut commencer par abolir l'héritage, ce qui *implique* évidemment que la propriété individuelle et l'Etat continuent d'exister. Par quelle aberration, Bakounine a-t-il pu faire de l'abolition de l'héritage, qui ne peut être qu'une conséquence, le *point de départ* de la révolution sociale ?

res transitoires. Toujours le conflit entre le réalisme et le sentimentalisme révolutionnaires !

Tout compte fait, peut-être ne faut-il pas attribuer à cette rivalité historique de Marx et de Bakounine — de *l'évolutionnisme révolutionnaire* et du *révolutionnarisme* tout court — une importance aussi capitale qu'on le fait généralement. Même sans cette rivalité fameuse et les scissions qu'elle a causées, l'Internationale n'aurait pas connu la longue carrière que ses premières années permettaient d'espérer. Elle était vouée, après une période de grandeur — au surplus toute relative — à un rapide déclin.

Il y avait dans l'Internationale, telle qu'elle était organisée, quelque chose d'audacieusement utopique. En s'efforçant d'englober, selon le mot d'Engels « dans une seule et prodigieuse armée la totalité des ouvriers militants d'Europe et d'Amérique », les fondateurs de l'Association avaient mis, en quelque sorte, la charrue avant les bœufs... Ils ne s'étaient pas aperçu qu'une organisation ouvrière internationale doit avoir pour assises premières des organisations nationales luttant, en premier ressort, nationalement. En ce sens, les résistances des autonomistes à une tactique unitaire étaient inévitables : elles étaient comme la revanche de ces particularismes locaux et régionaux qu'une tactique unitaire devait nécessairement méconnaître et froisser (1). Le « socialisme international » ne sera jamais qu'une fédération de socialismes nationaux. Mais encore faut-il que ces socialismes nationaux préexistent.

L'Association internationale des travailleurs a immédiatement échoué dans sa tentative trop vaste. Mais elle a jeté les bases de la fédération des socialismes et des syndicalismes nationaux par laquelle se réalise actuellement l'union des travailleurs de tous les pays. Ceci suffit à sa grandeur. A une époque où le principe des nationalités mettait l'Europe à feu et à sang, elle a fondé matériellement l'internationa-

(1) Chose curieuse : tout en se réclamant de l'entière autonomie des sections locales et régionales, les *autonomistes* reprochaient à Marx de manquer à l'internationalisme en essayant d'entraîner l'Association dans la politique, *laquelle ne pouvait être que nationale.*

lisme ouvrier. Je dirai plus : elle a fondé le socialisme même. De ce qui n'était avant 1864 qu'un idéal à l'usage des sectes, elle a fait un mouvement de classe, une conquête et une réalisation collectives de tous les instants. Elle a scellé l'alliance de socialisme et de prolétariat et les a mis définitivement en marche tous les deux : ils ne se sont pas arrêtés depuis. — La part qui, dans cette grande œuvre, revient respectivement à chacune des fractions ennemies — communiste, collectiviste, proudhonienne — qui peut la mesurer avec exactitude ? Toutes, au-dessus des contrariétés de personnes, de tactiques et de tendances, ont entendu servir la classe ouvrière, et de fait toutes l'ont servie : n'y a-t-il pas, dans cette constatation optimiste, de quoi les réconcilier dans l'histoire ?

... Me voici loin du livre de M. de Préaudeau ! Mais cet article est moins un compte rendu qu'une suite de réflexions rapides dont je sais gré à M. de Préaudeau de m'avoir fourni l'occasion.

Amédée Dunois.

L'Unité Coopérative et les Congrès de Roanne, de Paris et de Tours

La fin de l'année 1912 a été marquée par un événement de la plus grande importance pour l'histoire du mouvement coopératif français : la réalisation de l'unité coopérative.

Jusque là, le mouvement coopératif était divisé en deux principaux courants distincts et rivaux : celui des coopératives socialistes et celui des coopératives tout court. Depuis longtemps, de nombreux militants des deux organisations nationales s'efforçaient d'atténuer et de faire disparaître cette division préjudiciable à tous et de créer une organisation plus ample, dans laquelle pourraient entrer toutes les sociétés coopératives françaises. Au congrès des coopératives socialistes tenu à Calais en 1911 (1), la *Confédération des coopératives socialistes et ouvrières* donna mandat à son comité « d'entrer en pourparlers » avec le Comité central de l'*Union coopérative des sociétés françaises de consommation*. De son côté, cette dernière organisation avait, peu avant le Congrès de Calais, déclaré que la coopération est « socialiste par définition même, puisque, par l'élimination des prélèvements parasitaires exercés sur la consommation ou sur le travail, elle tend à tarir les sources des grandes fortunes capitalistes et à établir une répartition des richesses plus conforme à la justice ». Elle avait déclaré encore que « toute société qui réserve une part de boni au capital est infidèle aux vrais principes coopératifs ».

Dans de telles conditions et avec d'aussi importants points commun, l'Unité coopérative ne pouvait manquer de se faire. Trois congrès l'ont élaborée : le Congrès de

---

(1) Voir dans les numéros d'octobre et novembre du *Mouvement Socialiste*, le compte-rendu du Congrès par Jean Gaumont.

l'*Union coopérative des Sociétés françaises de consommation* tenu à Roannes le 1er et le 2 décembre 1912, celui de la *Confédération des coopératives socialistes et ouvrières de consommation* tenu à la même date à Paris, enfin le Congrès unitaire des deux organisations centrales tenu à Tours le 30 décembre dernier.

LE CONGRÈS DE ROANNE

Le Congrès de l'*Union coopérative* groupe les 150 délégués de 160 sociétés. Ses travaux sont présidés par *Charles Gide* assisté de *Jouannet* de la *Fédération des Coopératives roannaises*, *Bonneville* de la *Laitière* d'Epernay, *Gaillard* de l'*Union* de Limoges, *Lavanchy* de la *Famille* de Lorient, *Daudé-Bancel*, *Dumont* et *Poulette*, secrétaires.

Après la lecture par *Daudé-Bancel* du rapport sur les travaux du Comité central depuis 1910, le Congrès proteste contre le projet de loi Maginot sur le statut des fonctionnaires, qui interdirait aux fonctionnaires, sous prétexte de cumul, de participer à l'administration et à la gestion des sociétés coopératives.

La loi Berry-Néron, qui atteint les coopératives, sous prétexte de frapper les grands établissements à succursales, est également l'objet des protestations du Congrès.

On aborde ensuite la discussion sur le pacte d'unité. Une commission mixte formée de représentants de l'*Union coopérative* et de la *Confédération des coopératives socialistes* en avait jeté les bases dans un projet que Daudé-Bancel développe et défend devant le Congrès. Celui-ci, après avoir entendu quelques critiques peu fondamentales, se prononce à l'unanimité pour l'Unité coopérative sur les bases du pacte de la commission et renvoie au Congrès de Tours la mise au point des détails de la future organisation unitaire.

Le Congrès vote encore une résolution préconisant le fusionnement des coopératives d'une même région, la

création de succursales avec gérants responsables, la formation de capitaux et réserves importants en faisant appel à l'épargne ouvrière, et enfin l'approvisionnement au seul *Magasin de gros* des grandes coopératives régionales ainsi créées.

LE CONGRÈS DE PARIS

Deux conceptions se divisent, très inégalement d'ailleurs, les coopérateurs socialistes. Pour les uns — et ce sont les moins nombreux — la coopérative n'a aucune valeur socialiste, si elle n'est pas rattachée au parti socialiste qu'elle alimentera de ses subsides. (On reconnaît la conception des socialistes belges et des guesdistes). Pour le plus grand nombre au contraire, la coopération a, par elle-même, une signification socialiste ; elle est agent de transformation sociale par l'abolition du profit et la création progressive d'une forme collective d'appropriation. Les premiers sont adversaires de l'union des coopératives socialistes avec les autres ; les seconds en sont partisans. On pouvait s'attendre à assister, au Congrès de Paris, à un vif débat entre les représentants de ces deux points de vue. Il n'en a rien été : les deux forces étaient trop inégales.

Le Congrès se tient à l'*Utilité sociale* du XIII[e]. Sur les 487 organisations affiliées à la *Confédération des coopérateurs socialistes*, 391 sont représentées, par 349 délégués. Dès l'ouverture de la première séance, un des délégués de l'*Union coopérative*, *Picard* indique fortement pourquoi les coopératives socialistes peuvent se fédérer sans crainte à celles de l'*Union*. « La coopération, dit-il, a en elle-même un principe socialiste : c'est cette valeur socialiste que lui a reconnue le Congrès de Copenhague qui a, en même temps, conclu à son autonomie. Il faut ne faire, dans la coopérative, que de la coopération ; dans le parti de la politique, et dans les syndicats que du syndicalisme. La coopération neutre n'a rien d'anti-socialiste ». Et l'orateur rappelle qu'elle tend, en effet, à abolir le profit du patron sur l'ouvrier, du commerçant sur le consom-

mateur et à s'approprier, en attendant mieux, les moyens d'échange ; qu'elle n'attribue de dividende ni aux actionnaires, ni au capital et ne donne de ristourne qu'à la consommation.

Poisson, après avoir fait un rapide historique de la question lit, commente et défend le projet de pacte d'unité de la commission mixte. En voici les principales dispositions :

L'Union Coopérative et la Confédération des Coopératives, désireuses de mettre fin à un état de division qui fournit un prétexte à trop de Sociétés pour n'adhérer ni à l'une ni à l'autre des organisations existantes ; qui retarde l'essor du mouvement coopératif et l'empêche de donner en France des résultats aussi grandioses que dans les autres pays ;

D'accord sur les principes essentiels de la Coopération, tels qu'ils ont été formulés par les Pionniers de Rochdale et appliqués depuis lors avec un succès croissant par des millions de travailleurs dans tous les pays, à savoir :

La substitution au régime compétitif et capitaliste actuel d'un régime où la production sera organisée en vue de la collectivité des consommateurs et non en vue du profit ;

L'appropriation collective et graduelle des moyens d'échange et de production par les consommateurs associés, ceux-ci gardant dorénavant pour eux les richesses qu'ils auront créées ;

Constatant l'accord de ces principes purement coopératistes avec ceux qui sont inscrits dans le programme du socialisme international, mais réclamant, comme l'ont reconnu les Congrès de Hambourg et de Copenhague, l'autonomie du mouvement coopératif ;

Laissant d'ailleurs à chaque Société la liberté de disposer de ses bonis à son gré, excluant seulement les Sociétés capitalistes ou patronales, c'est-à-dire celles qui allouent un dividende au capital action, en sus d'un intérêt limité, ou qui limitent le nombre des actionnaires, ou qui donnent à leurs membres un nombre de voix proportionnel au nombre des actions, ou qui ne confèrent pas la souveraineté à l'assemblée des sociétaires ;

Décide de supprimer les organisations centrales existantes et de les remplacer par une organisation nouvelle, qui s'appellera la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, organe d'émancipation des travailleurs.

Poisson et, après lui, *Héliès* n'ont pas de peine à montrer le libéralisme de cette charte, aux termes de laquelle toute coopérative — à condition de ne pas allouer de dividende au capital et de ne pas avantager les possesseurs de plusieurs actions — pourra disposer à son gré de ses bonis.

Bassan, de la *Lutèce sociale*, parle en adversaire de l'Unité. Il craint que le souci de faire des affaires ait entraîné trop loin des principes directeurs du socialisme les partisans de l'Unité coopérative.

Cleuet, *Olivier*, *Sellier* ajoutent de nouvelles raisons à l'argumentation d'Héliès et de Poisson. Mais voici le tour de *Samson*, de la *Fédération du Nord*. Il expose le point de vue guesdiste des versements au parti socialiste, et dit la crainte que lui inspire un « mariage » mal assorti.

Après une intervention de *Jaurès*, qui représente la *Revanche Prolétarienne* de Carmaux et la *Coopérative de Cagnac*, l'unité est votée par 307 voix contre 30 et 3 abstentions. La *Ruche nimoise* et la minorité de la *Bellevilloise* déclarent au moment du vote que l'unité est l'abandon des principes socialistes ; la *Fédération du Nord* refuse d'entrer dans la nouvelle organisation unitaire ; enfin, celle du Pas-de-Calais fait la réserve de pouvoir continuer à verser des subsides à la propagande socialiste.

A ces réserves près, le mouvement coopérateur socialiste entre donc tout entier et sans arrière-pensée dans l'organisme nouveau. Les faibles résistances des rares adversaires de l'Unité n'ont trouvé aucun écho.

LE CONGRÈS DE TOURS ET LA NOUVELLE ORGANISATION

Après les votes de Roanne et de Paris, la tâche du Congrès unitaire est facile : il a à sceller une unité *déjà faite* et à régler les détails seulement de la nouvelle organisation. Il se tient à Tours les 29, 30 et 31 décembre 1912. Près de 600 sociétés coopératives françaises y ont envoyé des représentants : les coopératives d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, de Hollande, de Pologne, de Suède et de Suisse y sont représentées, aussi, ainsi que l'*Alliance internationale coopérative*.

La nouvelle organisation, qui portera, comme on l'a vu sur le pacte d'Unité, le nom de *Fédération nationale des coopératives de consommation, organe d'émancipation des travailleurs* — reposera sur un système de fédérations ré-

gionales, dont l'existence assouplira le centralisme nécessaire à une aussi importante institution économique. La cotisation des sociétés fédérées sera proportionnelle au chiffre d'affaires ; elle est fixée à 3 centimes par 100 fr. Sur cette cotisation de 3 centimes, il sera prélevé un centime pour la fédération régionale et la part de la cotisation pour l'adhésion collective à l'*Alliance internationale*. Les fédérations régionales pourront, là ou le *Magasin de gros* n'a pas d'entrepôts régionaux, créer des liens d'achats, mais elles devront, avant de traiter, demander, les conditions du *Magasin de gros* qui, à prix égal et à qualité égale, aura la préférence. En aucun cas, les fédérations ne pourront écouler leurs marchandises en dehors de leurs limites territoriales sans avoir obtenu l'assentiment préalable du *Magasin de gros*.

A ces décisions relevant de l'organisation intérieure, le Congrès de Tours a joint le vote d'une motion contre la guerre, dont voici le texte :

Le Congrès unitaire de la Coopération française, heureux de saluer la présence des délégués des principales organisations coopératives étrangères, et de l'Alliance Coopérative Internationale ;

Considérant que jamais les possibilités d'une guerre européenne n'ont été plus menaçantes, et qu'il importe de faire entendre aux gouvernements les avertissements des travailleurs, partisans résolus de la paix ;

Considérant que la coopération, par son idéal et par ses moyens de réalisation, tend à supprimer les causes économiques qui poussent les gouvernants à poursuivre, par les guerres de conquête et la colonisation militaire, l'acquisition de marchés nouveaux au profit de leurs nationaux ;

Rappelle, une fois de plus, à tous ses adhérents, que la Coopération est une des voies les plus sûres et les plus pratiques d'arriver à l'entente fraternelle des peuples, et invite la Fédération des Sociétés françaises de consommation à s'associer dès maintenant par tous les moyens en son pouvoir à l'œuvre nécessaire de la Paix internationale.

Les coopératives françaises se trouvent donc dotées, par les Congrès de Roanne, de Paris et de Tours, d'un instrument qui paraît, par sa puissance et sa souplesse, singulièrement approprié aux conditions de la vie commerciale de notre temps. Il est d'ailleurs perfectible et les ou-

vriers qui l'ont forgé ne manqueront pas de le mettre au point chaque fois que le besoin s'en fera sentir. On est donc en droit d'attendre d'excellents effets du pacte qui vient d'être signé par la presque totalité des coopérateurs de France. Qui reste, en effet, hors de l'unité? D'un côté des coopératives à bases capitalistes, qui sont de véritables compagnies commerciales à succursales nombreuses ; de l'autre, quelques coopératives socialistes dont les membres bornent le rôle de la coopération à servir de vache laitière au parti socialiste et ne voient pas que ces pratiques énervent à la fois la coopérative et le Parti. Ces derniers reviendront sans doute de leurs erreurs : ils ne résisteront pas à la poussée qui se fait chaque jour plus puissante, en faveur du socialisme des institutions contre le socialisme des formules.

J.-B. Séverac.

Enquête sur l'Alcoolisme et la Classe Ouvrière [1]

XV

A. Daudé-Bancel

des Préparateurs en Pharmacie
Secrétaire Général de l'Union Coopérative

Comme la plupart des autres individus, les coopérateurs s'alcoolisent. Peut-être, parce qu'ils ont une éducation sociale un peu supérieure à la masse, boivent-ils un peu moins d'eau-de-vie et d'alcools proprement dits que le commun des mortels ; mais en tout cas, ils sacrifient très volontiers aux pratiques courantes d'alcoolisation.

Cette alcoolisation se manifeste surtout par son caractère *insidieux* par l'usage plus ou moins considérable des boissons qualifiées « hygiéniques » par les gouvernants, les « honnêtes gens » et une masse d'ignorants.

Il faut protester *énergiquement* contre cette idée *absurde* que l'ingestion d'un litre de vin par jour constitue une dose tolérable pour un homme sain et résistant. Les travaux du professeur Leitinen, d'Helsingfors, ont depuis longtemps déjà fait justice de cette erreur grossière.

Les coopératives n'ont pas lieu d'être satisfaites des buvettes que certaines ont créées. Souvent, il s'y noue des cabales stupides contre les conseils d'administration ; les propos des alcooliques éloignent les femmes de ces organisations et, après avoir éliminé l'alcool proprement dit de ces buvettes, certaines coopératives — ayant constaté les méfaits de leurs buvettes (même « hygiéniques ») — les ont fermées.

Incontestablement, les coopérateurs buveurs sont moins bons sociétaires que les tempérants et les absti-

(1) Voir, dans notre numéro d'avril 1912, le questionnaire rédigé pour le *Mouvement Socialiste* par le Dr Maurice Olivier et, dans nos six derniers numéros, les premières réponses à l'enquête.

nents. De plus, ils vivent moins que les autres. (V. les statistiques de mortalité comparée chez les abstinents et les buveurs, établies par les compagnies d'assurances anglaises et américaines qui favorisent les abstinents).

Chez les employés de coopératives qui sacrifient à l'alcool, on constate de l'ignorance, de la paresse, de la grossièreté, de la saleté, la mauvaise tenue de leurs habits et de leurs magasins, un relâchement de la moralité (consécutif aux nombreuses libations avec certains voyageurs de commerce qui, par là, gagnent trop souvent leurs faveurs). Je pourrais signaler de bons camarades qui, en se livrant à l'usage des « boissons hygiéniques » simplement, ont fini par devenir de véritables alcooliques et ont dû être éliminés de leur poste de confiance.

Le chômage forcé développe généralement l'alcoolisme. Les grèves gagneraient beaucoup, en France, à être menées comme dans les pays scandinaves où, dès que la grève est déclarée, l'abstinence totale des boissons alcooliques ou fermentées est de règle — ceci afin de ménager les ressources matérielles des grévistes et afin aussi de leur permettre de juger la situation avec sang-froid.

Tandis qu'en Angleterre, les coopératives ne vendent pas une goutte de boissons « hygiéniques » ou alcooliques, en France les coopérateurs dépensent beaucoup, beaucoup trop de leur salaires en boissons : surtout en vins (Centre) et en bière (Nord), et la condition économique et morale du ménage s'en ressent fâcheusement. Au point de vue général, la coopération française (alcoolisée) est de beaucoup en retard sur la coopération anglaise (abstinente) — puisque le chiffre annuel d'affaires des coopératives française (300 millions environ) correspond simplement au chiffre annuel des *trop-perçus* des coopératives anglaises.

Au point de vue coopératif comme au point de vue social, il ne faut pas compter sur les alcooliques qui sont de réelles non-valeurs, des êtres insupportables, indisciplinés, sales, grossiers, antisociables, je m'enfichistes. Ils ne pensent qu'à leur triste passion, feraient des bassesses pour la satisfaire, « pot-de-vinent » et « gobelottent » avec les fournisseurs et témoignent de la plus grande haine pour les achats en commun sans lesquels il n'est

pas de véritable coopération. Avec de tels individus, abrutis et dégénérés, les capitalistes peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Il ne faut rien attendre de bon de ces individus pour l'émancipation sociale : leur révolutionnarisme (quand ils se disent révolutionnaires) est purement verbal et ne résiste pas à quelques mominettes ou à quelques litres « bien tassés ».

Il est essentiel de combattre l'alcoolisme dans tous les milieux. Cela s'impose surtout dans les syndicats, les coopératives et les sections du Parti.

L'expérience de l'action antialcoolique dans tous les pays, notamment les scandinaves, prouve qu'on n'a rien obtenu de sérieux par le *modérantisme*. Seule, *l'abstinence totale a porté des fruits*.

La propagande doit s'exercer par la parole et par la presse. Mais nulle ne vaut la propagande *par l'exemple*. Voilà pourquoi chaque militant sérieux doit commencer, *avant tout*, par prêcher d'exemple. Et comme, isolé, on est moins fort au point de vue social que si l'on est groupé avec d'autres pratiquant la même action, le devoir de tout militant est d'adhérer à la *Fédération ouvrière antialcoolique* et aux *Bons Templiers* pour *pratiquer* lui-même (avant de la recommander aux autres) l'abstinence *totale* des boissons alcooliques ou fermentées. Les cotisations qu'on versera à ces groupements seront largement rattrapées par les économies qu'on réalisera en rompant avec les vieilles habitudes d'alcoolisation.

Au cours des manifestations sociales, il sera bon que les abstinents recommandent l'abstinence totale et versent à la propagande par eux choisie la valeur de ce qu'ils auraient consacré à leur abrutissement.

Il importe de se débarrasser des « militants » alcooliques qui font un tort considérable à la cause qu'ils ont la prétention de servir.

Le dernier congrès des jeunesses syndicalistes (1er septembre 1912) a fort bien voté contre l'alcoolisme. Il reste maintenant à ses membres à passer personnellement à la pratique, *surtout* en se laissant aller « aux exagérations *ridicules* de certains ligueurs » qui portent ombrage à Maxence Roldes (*Hommes du jour* du 7 septembre)

et qui sont le meilleur — pour ne pas dire l'unique — moyen de combattre effectivement l'alcoolisme sous sa forme brutale ou insidieuse : que ce soit avec des liqueurs de couvents ou avec de bons vins de propriétaires ou même des produits de coopératives vinicoles.

L'alcoolisme est la forme la plus dangereuse du capitalisme. Les travailleurs et les consommateurs subissent la tyrannie du capitalisme mercantile ou usinier, mais la détestent. Au contraire, ils choisissent avec avidité le capitalisme de l'alcool et l'aiment et le chérissent au point d'en perdre la raison et d'en mourir. — A l'un ils sacrifient leurs intérêts matériels, ce qui est peu, en somme à côté de l'autre, à qui ils offrent leur cerveau.

Donc, guerre à l'alcool sous toutes ses formes et d'abord et surtout par l'exemple *personnel d'abstinence totale.*

XVI

B. Milhaud

Secrétaire de la Bourse du Travail de Mèze

I. — Oui, les travailleurs s'adonnent à l'usage journalier des divers apéritifs, l'absinthe plus particulièrement ; l'eau-de-vie est d'un usage moins répandu, chez certains du moins.

II. — Nous sommes ici dans une région essentiellement productrice de vin ; ce breuvage est considéré comme indispensable au travailleur et seul le prix élevé, par trop élevé du jus de la treille (0,40 à 0,45 le litre), a pu diminuer la consommation ces dernières années et inciter même nombre d'agricoles nécessiteux à boire de l'eau.

La consommation varie avec les individus (ici on boit du vin entre les repas) depuis un litre l'hiver, aux champs surtout, jusqu'à deux et trois litres, l'été — non comprise la consommation du repas du soir pris à domicile. Chez les travailleurs, toute la maisonnée boit du vin, plus ou moins additionné d'eau ; les enfants, à partir de 3 ou 4 ans, boivent du vin en faible quantité et mouillé.

III. — Sauf les apéritifs, consommés au café, le vin est bu à domicile, à la campagne ou aux ateliers, aux chaix des négociants en vins.

IV. — A mon avis, les conditions de travail ne sont pas mauvaises au point de favoriser l'alcoolisation ouvrière.

V. — Les ouvriers alcoolisés, autant que j'ai pu le remarquer, du moins chez quelques-uns, se caractérisent surtout par un état de faiblesse, d'essoufflement qui diminue le rendement professionnel ou amène l'abêtissement partiel, voisin de l'idiotie.

VI. — La grande industrie n'existe pas ici et, sauf chez les charretiers, qui consomment immodérément du vin sur les routes poussiéreuses, les accidents du travail sont peu fréquents.

VII. — Oui, surtout pour ceux qui s'adonnent au vin plus particulièrement.

VIII. — (Voir V).

IX. — Non.

X. — La grève n'est pas un agent éducateur antialcoolique ; tout au plus peut-elle restreindre l'usage des apéritifs, si elle est de longue durée, par suite du manque d'argent.

XI. — L'usage des apéritifs a repris avec la prospérité générale du pays, due au relèvement des cours des vins.

XVII. — Oui, mais l'effort syndical est passager ; la ténacité n'est pas connue et l'éducation corporative, sociale est nulle. Cotisants dès le début, mais lâcheurs aussitôt, les alcoolisés ne sont ni utiles ni nuisibles.

XXI. — Les conférences seules pourraient peut-être apporter remède au mal. Ici on croit, et les médecins con-

férenciers l'ont dit, que l'alcoolisation absinthique est seule à redouter. La consommation du vin doit être modérée, mais l'alcool du vin étant un produit naturel ne peut troubler l'organisme comme les alcools industriels.

Ici on boit du vin, on se grise, avec et l'état général des buveurs invétérés est la faiblesse professionnelle.

XVII

René Rambaud

Secrétaire du syndicat des ouvriers coiffeurs de Paris

I. — Les ouvriers coiffeurs consomment des eaux-de-vie et apéritifs, mais ne s'y adonnent pas.

II. — Par suite des mauvaises conditions de nourriture que subissent les ouvriers coiffeurs (ils sont en général dans une proportion des 4/5 nourris par leurs patrons) 80 p, o/o d'entre eux souffrent de maladie d'estomac et deviennent par là très faibles. L'usage du vin devient donc, même pris à petites doses, un abus pour ces estomacs malades.

III. — Leurs conditions de travail et de salaire font qu'ils sont subordonnés aux bistrots qui peuvent envoyer des clients à une maison de coiffure, si les ouvriers et le patron acceptent le verre qu'offre quelquefois le client, surtout le client ouvrier. Ce qui fait que ce dernier d'ailleurs, prive l'ouvrier coiffeur de son pourboire — *son seul salaire* — s'il accepte le verre offert.

Les 4/5 des ouvriers coiffeurs étant nourris chez leurs patrons, ils consomment chez ceux-ci et chez le marchand de vin.

L'autre partie est composée par les ouvriers les plus âgés, qui sont dans la même situation pathologique que les premiers, ayant eux-mêmes subi les mêmes mauvaises conditions de nourriture. Se nourrissant désormais eux-mêmes, ils consomment chez eux.

IV. — Oui, des raisons spéciales peuvent être invoquées : d'abord, les longues journées de travail dans une atmosphère viciée — 14 heures de moyenne — qui, en les abrutissant un peu, leur enlève une partie de leurs facultés d'observation et leur fait préférer les fausses joies du cabaret à la lutte syndicale. Puis, les invitations à boire, qui leur sont faites par les clients, et auxquelles, en vertu toujours d'un " étant admis ", il convient de faire honneur.

La fréquence du chômage pour les ouvriers coiffeurs est une autre cause, le désœuvrement dans cette situation, et aussi l'installation, chez des bistrots, de bureaux de placement favorisent l'alcoolisation des ouvriers.

V. — Oui, les alcooliques sont souvent atteints de maladies sérieuses.

VI. — Assurément, puisque avec notre outillage la moindre surexcitation, facilement provoquée par l'alcool, peut nous faire blesser.

VII. — Non, les alcooliques ne viennent pas aussi vieux que les autres.

VIII. — Un ouvrier qui boit est, dans notre métier, assez rapidement disqualifié.

IX. — Oui, le désœuvrement du chômage pousse aux mauvaises habitudes.

X. — Par suite de l'ignorance chez la plupart des militants syndicalistes de la question antialcoolique, la grève, qui devrait contribuer à arracher les travailleurs à la tyrannie de l'alcool, ne le fait pas encore.

XI. — Les salaires des ouvriers coiffeurs n'ont pas varié depuis longtemps.

XII. — Tel que l'antialcoolisme est pratiqué actuellement par les modérantistes, elle ne peut marquer une diminution de l'alcoolisme qu'à une longue échéance. Mais si, en poursuivant les campagnes d'action en faveur

de la diminution des heures de travail, les militants faisaient l'éducation antialcoolique de la masse en prêchant d'abord d'exemple, leur action serait immédiatement bienfaisante.

XIII. — Les conditions d'hygiène sont déplorables dans notre métier.

XV. — Le renchérissement actuel de la vie n'a pas eu d'influence sur la consommation de l'alcool.

XVI. — L'alcoolisme ne sévit pas davantage chez les célibataires que chez les pères de famille.

XVII. — Les ouvriers qui boivent sont moins accessibles que les autres à la propagande syndicaliste.

XVIII. — Ils sont de mauvais éléments.

XIX. — Ils sont des cotisants irréguliers.

XX. — Nombre de grèves ont échoué à cause des alcooliques.

XXI. — La propagande orale est un des meilleurs moyens de lutte, si on l'appuie sur l'exemple. Et quel exemple donner pour convaincre ? La modération ou l'abstinence ? La modération a fait faillite, peut-on dire aujourd'hui. Elle a été l'exemple insuffisant. Jamais pourtant, une doctrine n'eut tant de propagandistes. Il n'est pas un instituteur, pas un médecin du plus éloigné des bourgs qui n'ait prêché toujours à ses élèves ou à ses clients la modération ; et pourtant, de jour en jour l'alcoolisme s'étend, prend des proportions plus graves, plus effroyables. S'abritant derrière un mot, derrière le préjugé de l'alcool nécessaire, le peuple s'est abreuvé toujours davantage.

Les modérantistes officiels firent campagnes contre les spiritueux, et proclamèrent les vertus du bon vin de France, de la boisson nationale. La masse les crut. Elle but moins de spiritueux, mais autant par vertu patriotique que par besoin de s'empiffrer et de boire, elle but la boisson natio-

nale. Son mal changea de forme et s'aggrava. La « boisson hygiénique » comme l'ont baptisée les parlementaires, est aujourd'hui en plein succès. Elle triomphe. Les bourgeois aussi.

Qu'est-ce à dire ? Si ce n'est que le procédé a fait faillite comme agent thérapeutique et comme moyen de lutte, tout comme il l'a fait, comme agent alimentaire.

Il faut donc faire quelque chose de plus logique, de mieux, de plus décisif. Et nous savons bien, qu'il est impossible de mettre dans la poche de chaque individu, le compte-goutte qui lui permettrait de mesurer la dose d'alcool qu'accordent les modérantistes et qui, Kræpelin vient encore de prouver tout récemment, est toujours nuisible.

Alors ? Alors, la logique impose l'abstinence pour soi et pour autrui, ce qui veut dire que si on considère qu'il faut pour sa défense propre — comme pour l'exemple qu'un homme d'action, qu'un citoyen digne et conscient doit toujours donner — s'abstenir, il faut aussi faire abstenir les autres dans la mesure de ses moyens, c'est-à-dire ne jamais offrir des boissons alcoolisées. Et c'est ainsi que les militants, lorsqu'ils auront fait une conférence, au cours de laquelle ils auront parlé de l'alcoolisme, seront davantage crus et laisseront une impression plus profonde si, au sortir de la réunion, ils ne vont pas consommer d'alcool, ou en offrir. C'est ainsi que lorsqu'ils écriront un article, on attachera davantage d'importance à une conclusion plus rigoureuse qu'une autre, si on sait qu'ils la matérialisent personnellement.

Ces deux moyens de propagande seront alors meilleurs, et rendront plus de services qu'ils n'en ont rendus, lorsque les militants socialistes ou syndicalistes l'auront compris.

Le rôle des coopératives pourrait être de premier ordre dans l'action antialcoolique, car elles pourraient être les meilleurs agents de propagande pour les boissons de remplacement ; mais il faudrait pour cela que les militants qui les administrent comprennent complètement quelle valeur pourrait avoir la coopération pour l'éducation et l'émancipation ouvrière.

Les fêtes aussi sont excellentes pour la propagation des idées, à la condition que leur programme soit adéquat à l'idée qu'on veut propager.

Tout ce qui peut contribuer à montrer au peuple les dangers de l'alcool doit être employé. Mais pour cela, il n'y a, je crois, qu'à souhaiter qu'une vigoureuse campagne s'engage dans notre pays en faveur de l'abstinence, et alors. Etat, producteurs d'alcool, intermédiaires seront dénoncés comme il convient, et le peuple, qui pose toujours la question économique, comprendrait comment le vigneron ne serait pas victime de cette campagne : au contraire, il pourrait, s'il voulait mettre à profit les enseignements scientifiques et commerciaux, fabriquer des vins sans alcool et faire la conservation du raisin, qui se vendrait ainsi toute l'année à un prix abordable pour toutes les bourses.

C'est toute une éducation du peuple, du consommateur à faire ; elle serait facile, si ceux qui comprennent les dangers de l'alcoolisme ne se contentaient plus de les déplorer, mais avaient le courage de se mettre dans la bataille pour combattre le fléau. Déplorer ou enregistrer ne suffit plus ; il faut agir.

XVIII

Ferdinand Vaudel

Ouvrier en rubis de montres à Bois d'Amont (Jura)

Dans la région que j'habite (Haut-Jura), la classe prolétarienne vit de la petite industrie ; la majorité des ouvriers a une petite maison avec un jardin et un lopin de terre ; un certain nombre s'occupe alternativement de travail industriel et d'élevage du bétail ; quelques-uns travaillent en atelier ; presque tous travaillent à domicile avec les autres membres de la famille.

Les ouvriers qui travaillent dans les ateliers patronnaux ont plus de tendance à boire que les ouvriers qui travaillent à domicile à cause qu'ils sortent tous les jours ; au début ils boivent peu, mais ils en prennent vite l'habitude.

Quant aux ouvriers agricoles étrangers, qui viennent dans la région environ un mois pendant la saison des foins, ce sont presque tous des ivrognes invétérés.

La consommation de l'absinthe a beaucoup augmenté depuis 7 à 8 ans et elle continue à augmenter encore.

Le renchérissement de la vie a contribué à diminuer la quantité de vin prise au repas, mais n'a pas fait diminuer la consommation de l'alcool prise au cabaret, à l'exception cependant de ceux qui n'allaient guère au café et qui y vont encore moins souvent. Quant à ceux qui avaient l'habitude de beaucoup boire, ils ont continué de boire comme auparavant.

Je ne peux pas dire si l'alcoolisme sévit davantage chez les célibataires que chez les pères de familles ; les célibataires qui dépassent l'âge de se marier (40 à 50 ans) sont en général ou des avares ou des ivrognes ; mais lorsque un ivrogne se marie, il est rare qu'il cesse de boire. De plus, comme beaucoup de célibataires ivrognes ne trouvent pas à se marier, c'est peut-être de là que vient le plus grand nombre d'ivrognes célibataires que d'ivrognes pères de familles.

Ici, il n'y a pas de syndicat et il n'y a pas encore eu de grèves ; je ne peux donc pas vous dire les qualités et défauts des ouvriers alcooliques en cette matière ; mais je crois qu'ils doivent avoir les défauts auxquels votre questionnaire fait allusion.

Pour combattre l'alcoolisme tous les moyens sont bons. Ils doivent varier avec les localités et les circonstances. La propagande publique, orale ou écrite, est excellente ; la propagande individuelle n'est pas moins bonne ; mais, pour la faire, il faut rester en rapport avec les ivrognes, et c'est donc un moyen que peuvent seules employer les personnes qui sont sûres de ne pas se laisser entraîner.

XIX

Lucien Sigrand

Secrétaire de la Bourse de Travail de Dôle

I. — Les eaux-de-vie et apéritifs sont en faveur.

II. — Consommation immodérée de vin.

III. — Consommation en majeure partie chez le débitant.

IV. — Pas de saisons spéciales favorisant l'alcoolisme.

V. — Les alcooliques sont souvent atteints de maladies sérieuses.

VI. — Fréquence des accidents de travail chez les alcooliques.

VII. — Les alcooliques viennent moins vieux.

VIII. — Diminution de la valeur technique des alcooliques.

X. — Le chômage forcé est favorable à l'alcoolisme.

X. — La grève est sans effet.

XI. — Mouvement ascensionnel des salaires et diminution de l'alcool vont de pair.

XII. — La réduction des heures de travail n'est pas propice à l'alcoolisme ; mais c'est un effet à longue échéance.

XIII. — Conditions d'hygiène anormales.

XIV. — Part du salaire consacrée à l'alcool : 1/10.

XV. — Influence nulle du renchérissement de la vie sur la consommation de l'alcool.

XVI. — Plus grande fréquence de l'alcoolisme chez les célibataires que chez les pères de famille.

XVII. — Les ouvriers qui boivent sont moins accessibles que les autres à la propagande syndicaliste.

XVIII. — Ils ne sont pas des éléments stables, coordonnés, etc...

XIX. — Ils ne sont pas des cotisants réguliers.

XX. — Ils forment — en temps de grève — un contingent dangereux.

XXI. — Tous les moyens de lutte énumérés dans ce questionnaire sont bons. J'ajouterai qu'il faut mener une campagne pour exiger de nos dirigeants l'interdiction de fabriquer et de vendre l'absinthe en France, car c'est là que gît le mal le plus grave. L'ouvrier boit en général trop d'absinthe et tombe, de ce fait, à un degré d'abrutissement qui le rend incapable de lutter contre l'exploitation capitaliste et lui prépare une descendance de tuberculeux et de dégénérés.

XX

Ch. Draguin

Directeur d'Ecole à Plougonven (Finistère)

I. — Usage habituel des eaux-de-vie et apéritifs.

II. — Pas de consommation immodérée de vin.

IV. — Pas de raisons spéciales qui favoriseraient l'alcoolisme.

V à VIII. — J'ai remarqué que les ouvriers alcoolisés sont souvent atteints de maladies sérieuses, ont de plus fréquents accidents de travail, atteignent un âge moins avancé que les autres et voient diminuer leur valeur technique.

IX. — Le chômage forcé favorise l'alcoolisme.

X. — Aucune grève ne s'est produite jusqu'ici.

XI. — Le mouvement ascensionnel des salaires a pour effet de diminuer la consommation de l'alcool, l'individu se nourrissant mieux.

XII. — Je crois que la réduction des heures de travail n'est pas propice au développement de l'alcoolisme.

XIII. — Les conditions d'hygiène sont normales.

XIV. — Part des salaires consacrée à l'alcool : environ un tiers.

XV. — Le renchérissement de la vie n'a pas eu d'influence sur la consommation de l'alcool.

XVI. — L'alcoolisme sévit moins chez les pères de famille que chez les célibataires, ceux-ci n'ayant pas de charges de famille.

XVII. — Les ouvriers qui boivent ne sont pas accessibles au même degré que les autres à la propagande syndicaliste et anticapitaliste.

XVIII. — Ils ne sont pas des éléments stables, coordonnés etc...

XIX. — Ils ne sont pas des cotisants réguliers.

XXI. — Parmi les moyens de lutte énumérés dans le questionnaire sont particulièrement bons : la propagande orale par des conférences avec projections, la propagande par la presse syndicale, les fêtes de maisons du peuple, les campagnes de boycottage contre l'alcool.

XXI

A. Rebiérac

Secrétaire du Syndicat des Tourneurs en Optique de Paris

I. — La moitié environ des travailleurs de notre profession est adonnée à l'usage des eaux-de-vie et apéritifs.

II. — La moitié aussi boit du vin immodérément.

III. — Consommation à l'atelier.

IV. — Pas de raisons spéciales favorisant l'alcoolisme.

V. — Les ouvriers alcoolisés sont souvent atteints de maladies sérieuses.

VI. — Les accidents de travail ne sont pas plus fréquents chez eux que chez les autres.

VII et VIII. — Ils n'atteignent pas un âge aussi avancé et voient diminuer leur valeur technique.

IX et X. — Le chômage forcé est favorable à l'alcoolisme ; c'est le contraire pour les grèves.

XI. — Il y a parallélisme entre le mouvement ascensionnel des salaires et la diminution de la consommation de l'alcool.

XII. — La réduction des heures de travail n'est pas propice au développement de l'alcoolisme, et dès les débuts.

XIII. — Conditions d'hygiène anormales.

XIV. — 2 ou 3 francs par semaine sont consacrés à l'alcool.

XV. — Le renchérissement de la vie n'a eu aucune influence sur la consommation de l'alcool.

XVI. — Pas de différence entre célibataires et pères de famille.

XVII. — Les ouvriers qui boivent ne sont pas aussi accessible qne par les autres à la propagande syndicalistes.

XVIII. — Ils ne sont que des éléments stables, coordonnés, etc.....

XIX. — Ils ne sont pas des cotisants réguliers.

XX. — Leur couardise risque d'entraver, en temps de grève, l'œuvre poursuivie.

XXI. — Tous les moyens de lutte énumérés dans le questionnaire sont bons et principalement la propagande orale et l'exemple personnel de tous les instants.

XXII

Villaert

Secrétaire du Syndicat du Bâtiment de Dunkerque

I. — Ici les ouvriers boivent beaucoup d'eau-de-vie et d'apéritifs de toutes sortes.

II. — On fait surtout un grand usage de bière.

III. — On consomme en général chez le débitant.

IV. — La longueur des heures de travail, le manque de repos réparateur expliquent ces abus.

V. — Les ouvriers alcoolisés sont plus sujets à voir leurs maladies s'aggraver.

VI. — Les accidents sont chez eux plus fréquents en raison de leur hardiesse et de leur imprévoyance du danger.

VII. — Il est exact que beaucoup disparaissent plus jeunes ou vieillissent avant l'âge.

VIII. — Ils sont toujours atteints de tremblements, surtout aux mains, ce qui empêche la sûreté et le fini du travail.

IX. — Le chômage forcé favorise le développement de l'alcoolisme dans de grandes proportions, en forçant l'ou-

vrier à courir les rues ou routes à la recherche du travail et en occasionnant ainsi des rencontres d'amis.

V. — En période de grève, les réunions éducatives sont mieux comprises et peuvent réfréner les tendances alcooliques.

XII. — Si les heures de travail restent les mêmes, on consomme moins.

XIII. — Aucune mesure d'hygiène n'est prise.

XIV. — On peut estimer à 1/20e la part du salaire consacrée à l'achat des boissons.

XV. — Le renchérissement de la vie ne fait pas baisser sensiblement la quantité d'alcool consommée.

XVI. — L'alcoolisme semble sévir chez les célibataires aussi bien que chez les pères de famille.

XVII. — Les ouvriers alcooliques se laissent plus difficilement gagner à la propagande syndicaliste.

XVIII. — Ils ne peuvent accepter aucune discipline.

XIX. — Ils sont de mauvais cotisants.

XX. — Ils se distinguent par des actes de violence qui se manifestent par à coups.

XXI. — La diminution des heures de travail, qui facilite la création d'intérieurs familiaux d'où sera exclue la misère, constitue un bon moyen de lutte contre l'alcoolisme.

Les autres moyens proposés dans le questionnaire offrent aussi un grand intérêt ; mais les coopératives ne devraient pas distribuer de bénéfices.

L'action par le chant jouerait un rôle très utile.

XXIII

Bellugue

De l'Habillement (Paris)

I. — Les 3/4 des travailleurs de la corporation abusent des eaux-de-vie et apéritifs.

II. — Ils prennent aussi du vin en quantité immodérée.

III. — C'est chez le débitant surtout qu'ils boivent.

IV. — Le surmenage, le travail aux pièces, le chômage poussent ces travailleurs aux habitudes intempérantes.

V. — Gravité des maladies chez les alcooliques.

VI. — Fréquence des accidents du travail.

VII. — Vieillesse précoce ou mort prématurée.

VIII. — Affaiblissement indubitable de la valeur technique des buveurs.

IX. — Chômage forcé = alcoolisme.

X. — Effets certains de la grève contre l'alcoolisme.

XI. — Bas salaires = alcoolisme.

XII. — La réduction des heures de travail entraîne, dès les débuts, une diminution de la consommation de l'alcool.

XIII. — Mauvaise hygiène.

XIV et XV. — J'ignore quelle part du salaire est consacrée à l'alcool et si l'alcoolisme a été favorisé ou non par le renchérissement de la vie.

XVI. — Les célibataires sont les plus touchés.

XVII, XVIII, XIX, XX. — La conquête syndicaliste et

anticapitaliste est beaucoup plus difficile parmi les ouvriers alcooliques qui, par surcroît, sont des éléments irréguliers, indisciplinés et médiocres cotisants.

XXI. — Tous les moyens de lutte peuvent être utilisés, mais c'est l'*abstinence* totale de toute boisson alcoolisée qu'il faut préconiser.

XXIV

Peynaud

Instituteur à Ivry

Instituteur public, je n'ai pas de griefs contre l'alcoolisme chez les membres de ma profession ; mais, à Ivry, l'alcool règne en maître et l'exemple vient d'en haut.

I et II. — Les malheureux travailleurs du port d'Ivry, outre des quantités immodérées de vin, absorbent jusqu'à 6 et 8 absinthes avant le repas.

III. — Cette consommation a lieu en majeure partie chez le débitant.

IV. — En dehors des verriers et des métallurgistes, je ne connais guère de profession qui nécessite un pareil usage de l'alcool.

V. — C'est sous forme de plaies que se manifeste la présence de l'alcool dans le corps de l'ouvrier. Ivry perd environ 11 o/o de sa population tous les ans.

VI. — Les accidents du travail les atteignent évidemment de préférence.

VII. — La durée de la vie est abaissée dans les milieux alcooliques. La moyenne de la vie à Ivry est de 28 à 30 ans.

VIII. — Les tremblements se manifestent déjà chez des jeunes hommes de 27 ans.

IX. — Le chômage forcé est une prime à l'alcoolisme.

X. — La grève peut enrayer parfois les mauvaises habitudes d'intempérance, mais je voudrais que les renards soient chassés du cabaret comme du chantier.

XI. — A Ivry, où on est mieux payé qu'à Arcueil, l'alcoolisme est moins général.

XII. — La réduction des heures de travail semble propice au recul de l'alcoolisme.

XIII. — Mauvaises conditions d'hygiène et d'organisation à l'école, à la maison, à l'atelier.

XIV. — Un quart environ du salaire est affecté à l'achat des boissons alcooliques.

XV. — Le renchérissement actuel de la vie a eu sur la consommation de ces boissons une influence évidente et cela d'autant mieux qu'on est persuadé de la valeur nutritive de l'alcool, même pour les enfants.

XVI. — Les effets semblent se faire moins sentir chez les célibataires que chez les pères de famille.

XVII. — Les ouvriers alcooliques semblent beaucoup trop accessibles à la propagande syndicaliste et anticapitaliste, parce qu'ils y voient une facile défense de leur misère et qu'ils n'attachent pas assez leur misère à leurs mauvaises habitudes.

XVIII et XIX. — Ils forment des troupes inconstantes, peu cohérentes et peu disciplinées ; ils sont aussi de piètres cotisants.

XX. — Ce sont des éléments gênants à tous points de vue.

XXI. — Il faut mettre en œuvre tous les moyens d'action possibles. L'élimination des postes de confiance des militants intempérants est une mesure excellente ; de même la suppression des buvettes dans les coopératives.

Je voudrais un pilori pour les Georges Berry et consorts. Ici, à Ivry, je lutte contre l'alcool autant que je le puis. Secrétaire d'un comité intersyndical que j'ai fondé, je n'ai jamais cessé de parler précisément de la complicité des gouvernements et des bistros.

Discussion [1]

L'Oligarchie et l'Immunité des Syndicats

Réponse à Hubert Lagardelle

J'ai publié un volume dans lequel j'ai tâché, pour la première fois dans l'histoire des Sciences modernes, d'envisager, d'un point de vue strictement scientifique et objectif, la vie des partis politiques et des grandes organisations économiques qui, d'une manière ou d'une autre, touchent à la vie publique et qui entrent en compétition avec l'Etat. Mon but était de découvrir, pour ainsi dire, les lois elles-mêmes qui gouvernent les groupements politiques. Ai-je réussi ? Je n'en sais rien. En tout cas, je suis bien heureux que, pendant qu'on prépare une édition japonaise et une autre anglaise, qui se joindront aux deux éditions déjà existantes, l'édition italienne et l'édition allemande, voilà presque prête une traduction française, qui paraîtra sous peu, par les soins de M. le docteur Jankélévitch, traducteur, et de M. Gustave Le Bon, directeur de la *Bibliothèque de Philosophie scientifique*, chez MM. Flammarion, éditeurs, à Paris.

En attendant que le public français soit mis au courant de mes théories par la nouvelle publication, je voudrais répondre brièvement aux paroles de bienveillante critique que mon ami Hubert Lagardelle a consacrées, dans cette Revue, à l'édition allemande, à laquelle il adresse un reproche qui, je l'avoue, me choque un peu. En effet, Lagardelle dit rondement qu'il aurait « préféré que Michels discutât plus à fond ce qu'il croit être notre erreur » (2).

---

(1) Nous publierons dans notre prochain numéro, comme suite à cette discussion, une critique détaillée des points de vue de Robert Michels sur le Syndicalisme. H. L.

(2) P. 138 du numéro de juin-juillet 1912 du *Mouvement Socialiste*.

Or, il me serait facile de lui répondre que son jugement suppose qu'il a mal lu mon gros volume. Sur beaucoup de points de vue, qui me semblent d'une extrême importance, Lagardelle ne souffle pas mot. Pour n'en relever qu'un seul, j'ai insisté sur le fait que c'est seulement la grève et la grève générale — l'arme *sine qua non* des syndicalistes — qui facilitent dans une mesure très grande la création de chefs et de généralissimes, qui, les lauriers une fois acquis, ne se laissent plus désarçonner et se servent de leur gloire, afin de s'installer comme chefs stables, en suivant en cela un processus psychologique, auquel personne ne saurait se soustraire.

Or, voilà, réduite à sa formule la plus brève, ma thèse principale : Chaque organisation démocratique — et par démocratique, j'entends l'égalité absolue des adhérents — est fatalement destinée à devenir oligarchique, c'est-à-dire à se diviser en *conducteurs* et *conduits*, en *dominateurs* et *dominés*, division qui amène la destruction du principe démocratique même qui l'a fait naître. Voilà pourquoi toutes les organisations, même celles des socialistes et des révolutionnaires, sont sujettes à la loi de la différenciation aristocratique. Les causes de cette évolution rétrograde sont nombreuses. On peut les classifier ainsi : les causes mécaniques, l'impossibilité mécanique et technique du self-gouvernement des masses, les causes psychologiques individuelles (la soif de domination des chefs) ; les causes psychologiques de la masse (son besoin d'être guidée, son indifférence) ; les causes inhérentes à l'organisation et qui vont aggraver les autres causes : la nécessité de la division du travail, les exigences « militaires » de la lutte, qui ne font que creuser davantage l'abîme des différences de compétence qui existent entre les masses et les chefs.

Lagardelle reconnait la justesse de cette thèse pour tous les partis politiques. Il va plus loin. Il admet le principe oligarchique partout. Il dit qu'il est vrai, en gros, que le principe de l'inhérence de ces infirmités se trouve dans tout groupement. C'est ma thèse. Mais il ajoute qu'il ne s'agit pas de savoir si le groupe syndical

obéit aux mêmes lois intérieures que le groupe politique ou étatique, mais bien, si le terrain syndical est aussi propice que le terrain politique ou que le terrain étatique à la propagation de ces maladies endémiques. C'est ce qu'il conteste.

Lagardelle a mal placé la question, mal posé le dilemme.

Les comparaisons, dit un proverbe allemand, sont toujours boiteuses. C'est le cas de la comparaison en question. Peu importe de savoir quel terrain est *plus* propice à l'éclosion des champignons oligarchiques. Il suffit de voir si tous les terrains sont propices à ce genre de fruit. Il s'agit donc d'établir des lois, et non pas d'établir des préférences.

Lagardelle semble croire que le contrôle des chefs par les membres est plus facile dans les syndicats que dans les partis, et il ajoute à son assertion syndicaliste que, tandis que le parti consiste en un pêle-mêle de gens, venus un peu de toutes les classes, le syndicat constitue une unité sociale. Il estime que l'homogénéité incontestablement plus grande du syndicat suffira pour garantir l'impossibilité de la formation d'une hiérarchie dans son sein. Qu'il se détrompe ! Il oublie que l'homogénéité sociale dans le syndicat est une homogénéité factice, plutôt historique que réelle. Il est vrai : sauf quelques cas où les syndicats engagent, pour administrer leurs affaires et les guider, des intellectuels (Fernand Pelloutier en fut un, par exemple), tous les employés (ou chefs) des syndicats sont d'origine prolétaire. Qu'on lise exactement : le mot origine est substantif, le mot prolétaire est adjectif. Ce sont là, en effet, des prolétaires seulement du point de vue rétrospectif. Les dignités de leur position, le genre de leur travail, les connaissances multiples qu'ils gagnent dans leur nouvelle position, les détachent à la longue très nettement de leurs collégues, font surgir en eux une nouvelle « âme » se manifestant dans la naissance de nouvelles qualités — des qualités de meneurs dans le sens le plus élevé de ce mot. Enfin, ce nouveau milieu ne peut tarder de créer une nouvelle psychologie. Les chefs des syndicats sont socialement parlant — et la plupart d'entre eux aussi économiquement parlant — différents et « supérieurs » au

reste des adhérents à l'organisation, même s'ils se *sentent* unis avec eux du côté du sentiment et de l'idée. D'ailleurs l'idéologie elle-même finit fatalement par subir l'effet des conditions générales. L'idéologue se trouve, en finissant par suivre le changement produit en elles, à s'acclimater au nouveau milieu. De là la création d'une psychologie de chef, qui rase quelquefois la création d'une sous-classe sociale et qui brise, en tout cas, cette homogénéité organique des syndicats, dont les formalistes, qui ne manquent pas parmi les syndicalistes, font, à tort et à travers, tant de cas. Les preuves logiques et empiriques de ce que je viens de dire abondent ; vous en trouverez des douzaines, si vous vous en donnez la peine, dans mon volume.

J'en ajoute ici seulement une autre, plus essentiellement française. A-t-on jamais vu, dans l'histoire moderne du syndicalisme français, que des chefs des syndicats qui, pour une raison ou une autre, quittent leur place, qu'ils ont occupée, en général, avec une grande honorabilité, retournent à l'atelier et à la fabrique d'où ils sont venus ? Que nenni ! Ils accomplissent l'œuvre de déprolétarisation commencée pendant leur fonction en se faisant boutiquiers ou petits artisans indépendants, bref en entrant spontanément dans la petite bourgeoisie. Et ce n'est pas un abandon ni une désertion. Ce n'est que le dernier anneau d'une chaîne logique forgée par ce développement spécial que nous aimons à appeler du terme technique de différenciation et qui se trouve partout où il y a de la division de travail et une structure, c'est-à-dire dans tous les groupements humains organisés, sans aucune exception.

C'est, en effet, une prétention quelque peu curieuse que de prétendre que le syndicat seul soit exempt des lois générales en fait de sociologie, lois qui nous disent, dans un langage difficilement méconnaissable, que chaque organisation militante porte en soi le germe oligarchique et que ce germe se développe au fur et à mesure du développement des fonctions et des organes de cette organisation même. L'absence d'une oligarchie constituée ne se trouve que chez des organismes à l'état de nouveaux-nés ou de ceux qui ont subi un arrêt de croissance.

Aussi m'objectera-t-on vainement que toutes ces ten-

dances se manifestent uniquement au sein des *Gewerkschaften* allemands et des *trade-unions* anglaises, mais que le syndicalisme français en est immunisé, grâce à l'esprit français si peu apte à la subordination et par conséquent à la création d'une classe de chefs proprement dits. Certes, la race y est pour quelque chose. Nul doute qu'il sera toujours plus facile d'organiser et de « subordonner » des allemands que des anglais, des anglais que des italiens, des italiens que des français. Voilà pourquoi toutes les formes d'organisation, du militarisme au parti politique, et du capitalisme au syndicat, ont pris des racines plus fortes chez les peuples dits germaniques que dans les pays dits latins. Mais *est limes in rebus*. Le problème que nous envisagions est bien plus profond. Au-dessus du problème de race existe un problème de psychologie humaine absolument générale, d'où émanent des lois qui s'imposent à tout naturel ethnique quel qu'il soit. Les français auront plus de peine à s'y soumettre que des prussiens. D'accord. Mais, bien ou mal, bon gré mal gré, ils s'y soumettent eux aussi.

Au demeurant, il me paraît indéniable, et je suis prêt à prouver ma thèse à l'aide de force arguments et faits historiques incontestables, que le syndicalisme français subit tout à fait, en dépit de l'idéologie plus libre et plus évoluée que très volontiers nous reconnaissons en lui les mêmes tendances que les mouvements analogues dans tous les autres pays du monde. En France aussi, les syndicats les plus grands sont les mieux organisés et, sous tous les points de vue, les plus ressemblants aux syndicats autoritaires et centralistes de l'étranger. Exemple : les typographes. Et, si mon ami Lagardelle le désire, je saurai lui citer d'autres exemples, tout aussi poignants, de l'histoire moderne du syndicalisme français.

D'ailleurs, plus le syndicalisme envahit la « politique », plus il donnera lieu à des phénomènes « politiques » dans son propre sein.

C'est justement l'orgueil des syndicalistes que de prétendre que le syndicat se suffit à lui-même. De là l'émancipation du syndicat de la suprématie du *parti politique*. Le syndicalisme, c'est la théorie du syndicat devenu mûr et mâle, et se rendant, par conséquent, indépendant, par un

acte de volonté, de la tutelle du parti politique, de tous les partis politiques, quelle que soit l'idéologie qui leur sert de base théorique, en d'autres termes y compris le parti socialiste révolutionnaire, qui se considère lui-même en France, et en d'autres pays (comme en Allemagne, en Belgique, en Danemark, en Autriche, et, jusqu'à un certain point, en Italie) est sans cesse considéré par la classe ouvrière toute entière, comme prédestiné et créé pour sauvegarder les intérêts des prolétaires sur le terrain politique. D'après les socialistes, les syndicats n'ont rien à faire avec les questions qui regardent le parti et doivent se réduire à ne traiter que des questions strictement de salaires.

Cette théorie a été combattue, voire raillée, et combien de fois, par les syndicalistes, qui ne se sont pas lassés de dire que le syndicalisme doit envahir tout le domaine des intérêts prolétaires dans toute l'amplitude de ce mot. En effet, la note la plus remarquable à mon égard, qui distingue, dans la pratique, le syndicalisme français — syndicalisme syndicaliste — du syndicalisme neutraliste et centraliste de l'Allemagne et trades-unioniste de l'Angleterre, c'est son ingérance dans les domaines *réservés* aux politiciens. Le syndicalisme français embrasse tout, non seulement la vie ouvrière dans le sens le plus étroit, mais l'univers des intérêts humains, envisagés d'un point de vue strictement ouvrier.

Le syndicalisme peut dire de soi avec Térence : *Nihil umani a me alienum puto.* Aussi a-t-il vaillamment abordé la question de l'antimilitarisme et de la patrie, questions qui débordent certainement le domaine des questions prolétaires proprement dites et qui supposent une notion plus large du but à atteindre.

Cela est tellement vrai que, comme les lecteurs du *Mouvement socialiste* se le rappellent peut-être, lorsque en 1906, partit, de la part des syndicalistes français, l'initiative de s'opposer aux éventualités d'une guerre entre la France et l'Allemagne, avec la menace et, s'il le fallait, par l'explosion d'une grève générale, suivie d'une grève militaire dans les deux pays, les syndicalistes allemands, qui ont une conception beaucoup plus étroite de leurs devoirs et qui, en raison de leurs théories de la « neutralité poli-

tique », se tiennent cois en toutes les questions qui ne regardent pas les questions de salaire et de travail, refusèrent d'y prendre part.....

Il est donc hors de doute que le syndicalisme français a la tendance de se « politiser ». Les formes de cette politique sont encore rudimentaires et peu complexes. Mais les germes sont là. Ils ne manqueront pas à se développer. On peut combattre cette tendance. Mais il serait funeste de la nier. Ce serait la politique de l'autruche qui cache sa tête dans un trou d'arbre, afin de ne pas voir le danger imminent.

La différence qui sépare la société économique de la société politique existe. Mais elle est loin d'être si grande que l'on croit. Il est complètement impossible de renverser les lois communes de psychologie et d'organisation qui gouvernent le monde.

Robert Michels.

CHRONIQUES DU MOIS

LES PARTIS SOCIALISTES

Congrès Extraordinaire du Parti Socialiste Hongrois

Le Parti Socialiste hongrois a tenu un congrès extraordinaire à Budapest, le dimanche 26 janvier, dans l'ancienne salle des séances du Parlement hongrois, aujourd'hui désaffecté et remplacé par une construction beaucoup plus luxueuse.

Il y a quelque chose de symbolique dans le fait de voir les représentants d'un puissant Parti ouvrier — comptant plus de 100.000 organisés, systématiquement exclus de toute représentation parlementaire par une législation électorale inique — délibérer sur les moyens de remédier à cette situation dans le local même où furent élaborées les lois restrictives et les décrets qui relèguent les travailleurs dans cette situation d'infériorité...

Le congrès s'est ouvert par le chœur traditionnel ; puis, suivirent les présentations des délégués des Partis socialistes étrangers. Austerlitz, rédacteur en chef à l'*Arbeiter-Zeitung* de Vienne, qui représente le parti socialiste autrichien, célébra en un vibrant discours la lutte héroïque engagée par les socialistes hongrois ; il leur donna l'assurance que leurs frères des autres sections de l'Internationale ouvrière suivent avec la plus grande sympathie leurs efforts et forment des vœux ardents pour leur prochain triomphe.

A la demande du comité directeur, j'expliquai à mon tour comment les socialistes de Belgique, que j'étais venu représenter, en sont arrivés à préparer une nouvelle grève générale et les moyens mis en œuvre par nous pour la préparation de cette lutte. Le peu de temps dont le congrès dispose ne m'ayant pas permis de donner à cet exposé tout le développement désirable, on décida d'organiser pour le mardi soir une grande assemblée populaire pour que je puisse exposer la situation dans tous ses détails.

Le rapporteur du comité directeur, le citoyen Gjarami, rédacteur en chef de la *Nepzava*, l'organe officiel du Parti, prit la parole et exposa la situation actuelle. Il commenta la résolution dont nous donnons le texte plus loin et en recommanda l'adoption par l'unanimité du congrès. Après lui, prirent successive-

ment la parole, les délégués des grandes organisations syndicales, qui firent une âpre critique du nouveau projet de loi et annoncèrent l'adhésion de leurs groupes à la grève générale.

Les délégués des typographes, parlant au nom de 10.000 affiliés, déclarent qu'ils sont prêts à faire la grève générale au premier signal, privant par le chômage général des journaux dès le premier jour, la bourgeoisie des nouvelles. Les délégués de l'Union centrale des métallurgistes, des travailleurs du bois, du bâtiment, des mineurs, de l'alimentation : boulangers, bouchers, meuniers, garçons de café, des travailleurs de la terre, du vêtement, etc., tous, vinrent affirmer la volonté formelle de leurs mandants de s'opposer par la cessation du travail à la consécration de la réforme électorale indigne que prépare le gouvernement de M. de Lukaes.

Puis vinrent les représentants des organisations politiques du sud, du nord et de l'ouest de la Hongrie, qui donnèrent au congrès l'assurance que chez eux également la résistance sera vive.

Finalement, après plus de six heures de délibération, la résolution du comité directeur fut votée au milieu de l'enthousiasme.

En voici le texte :

« Le congrès extraordinaire du 26 janvier du Parti social démocrate de Hongrie constate :

« Que le projet de réforme électorale du gouvernement Lukaes ne réalise ni les promesses solennelles faites à maintes reprises par le roi, ni celles du gouvernement actuel ou de ceux qui l'ont précédé.

« Ce projet ne consacre ni le suffrage général et égal, ni le vote secret et ne met pas fin à l'escroquerie actuelle du droit et ne donne en aucune façon satisfaction aux intérêts des travailleurs, qu'ils appartiennent à la classe paysanne des travailleurs agricoles, à celle des travailleurs industriels ou à la bourgeoisie.

« Le congrès fait appel à la classe ouvrière organisée pour entamer contre ce projet une lutte sans merci, et pour soutenir celle-ci jusqu'à ce que le projet de réforme électorale ainsi que le gouvernement qui le propose, en dépit de la parole donnée, aient disparu.

« Le congrès constate avec satisfaction que cette lutte est déjà engagée et apprend avec joie que certaines couches importantes de la bourgeoisie songent à s'y associer.

« Le congrès se déclare prêt à une lutte commune, d'accord avec l'opposition unie au Parlement, en ce qui concerne le droit de suffrage; il fait également appel, pour une lutte commune, à la bourgeoisie tout entière dont les intérêts sont gravement lésés en cette circonstance.

« Le congrès fait appel, *pour un assaut concerté contre le projet de réforme électorale du gouvernement Lukaes* à toutes les couches progressistes des habitants de la Hongrie.

« Le congrès autorise le comité directeur du parti à mener cette lutte par tous les moyens qu'il jugera utile d'employer et lui donne le mandat formel de proclamer, *le moment venu, la grève générale dans le pays entier.*

« Afin de rendre cette action possible, le congrès donne mandat au comité directeur, aux organes et aux organisations du parti, de préparer la grève générale jusque dans ses moindres détails et de répondre, à cet effet, au premier appel émanant du comité directeur.

« Le congrès déclare en outre que si, malgré l'opposition irréductible de la classe ouvrière, le présent projet de loi est imposé au pays, comme suite aux délibérations qui se tiennent en chambres closes, à l'abri des baïonnettes, le Parti social démocrate s'abstiendra de prendre part aux élections qui auront lieu sur cette base; mais qu'il soutiendra — en vue d'une revision immédiate de la nouvelle loi — par ses membres qui seront éventuellement appelés à participer à l'élection et par l'appoint de ses masses organisées, l'opposition unie du Parlement, afin de provoquer l'anéantissement du gouvernement actuel et du parti qu'il représente et la promulgation à bref délai d'une loi établissant le suffrage général égal et secret. »

Comme on le voit, la résolution votée a beaucoup d'analogie avec celle qui fut votée par le congrès extraordinaire du 30 juin, en Belgique.

Il y a de plus l'accord constaté avec une notable fraction de la bourgeoisie qui — d'après l'avis des socialistes hongrois — est prête à tout pour obtenir une réforme électorale.

Au cours du congrès un incident caractéristique est venu confirmer cette opinion. L'ancien président de la Chambre hongroise, M. Just, actuellement président de la fraction radicale du Parlement et président du comité de la réforme électorale, est venu, pendant une heure, prendre place parmi les congressistes, apportant ainsi l'adhésion de la fraction qu'il représente à la lutte engagée par la social-démocratie.

Ceux des socialistes hongrois qui ont moins de confiance dans les promesses de la bourgeoisie, n'ont cependant pas hésité à se rallier à la résolution du comité directeur, parce que, disent-ils, ce n'est pas l'adhésion éventuelle d'une fraction de la bourgeoisie qui fait prendre la résolution de faire la grève générale — celle-ci aura lieu avec ou sans son appui —, c'est bien plus l'attitude décidée des socialistes qui incite l'opposition au Parlement à leur tendre la main, attendu que si la grève réussit, elle en profitera tout comme eux.

Il est, du reste, exact que le mouvement de sympathie en faveur de la grève générale qui se dessine dans la bourgeoisie, embarrasse considérablement le gouvernement ; il vient d'ajourner à 1914, l'application d'un nouveau tarif d'impôts qui frappait

tout particulièrement les classes moyennes de la société « dans l'espoir — nous citons textuellement — d'enlever à la bourgeoisie une cause de mécontentement contre le ministère actuel et de la détacher du mouvement de protestation contre la réforme électorale ».

Les socialistes hongrois vont donc se mettre à l'œuvre pour organiser la grève générale à longue durée. Pour la première fois, celle-ci s'étendra à l'ensemble du pays, bien qu'environ la moitié des ouvriers organisés habitent Budapest, qui compte à peu près un million d'habitants et qui est le centre de toute l'activité commerciale, industrielle et intellectuelle du pays.

Sur un peu plus de 100.000 syndiqués que compte le Parti socialiste, il y en a 56.000 à Budapesth. Dès maintenant, le chômage des journaux, des grands cafés et des restaurants est chose assurée : les typographes, lithographes, relieurs, garçons de café, d'hôtel et de restaurant sont presque tous organisés et pas un ne manquera à l'appel; les ouvriers organisés de la métallurgie, de la construction, des services municipaux, de certains services de transports de Budapest et de la plupart des autres grandes villes, arrêteront le travail au premier signal.

Mais les socialistes de Hongrie n'escomptent pas seulement l'adhésion des ouvriers organisés ; la classe ouvrière a déjà été tant leurrée, tant persécutée, le courant contre le projet électoral est tellement violent, que les ouvriers non organisés seront facilement entraînés dans la bataille. La force de résistance de ces derniers dépendra évidemment du degré de préparation intellectuelle et matérielle de la grève.

Le Parti socialiste attend beaucoup de cette campagne, non seulement pour l'organisation de la grève générale en elle-même, mais aussi pour le renforcement permanent des organisations ouvrières (1).

L. Vandersmissen.

---

(1) La lutte pour le S. U. fut entreprise par les socialistes hongrois, il y a plus de dix ans.

Le 22 mai 1906, le passage suivant du discours de la couronne avait fait espérer à nos amis une solution rapide et satisfaisante de la question électorale.

« Au point de vue de la transformation opportune de la vie constitu-
« tionnelle, notre gouvernement aura pour tâche principale de faire par-
« ticiper l'ensemble de la nation aux travaux de la politique en étendant
« les droits politique à toutes les classes de la société. Dans ce but, il
« préparera un projet relatif à l'exercice libre du suffrage général...

» Voilà, honorables sénateurs et députés, les devoirs que votre
» gouvernement s'est imposés, imposés dans ce sens que ce sont là des
» *questions à résoudre en première ligne et sans conditions, dont la solution*
» *ne peut être, ni empêchée, ni retardée par la présentation d'autres ques-*
» *tions.* »

L'annonce de la réforme sous une forme aussi catégorique et aussi solennelle laissait espérer à tous une rapide solution de la question.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Transports, dockers et marins (1)

III

LE CONGRÈS DES INSCRITS MARITIMES

Le Congrès des Inscrits Maritimes s'est réuni au Havre, les 12 et 13 septembre, avant celui de la C. G. T. Après l'échec de la récente grève, il présentait un intérêt exceptionnel.

1° *La grève des Inscrits.* — On entend d'abord le compte-rendu moral et financier, puis on aborde le débat sur la grève des Inscrits.

Rivelli, secrétaire fédéral, fait l'historique de la grève. Il rappelle les dispositions prises pour obtenir une augmentation de salaire en faveur des marins. Puis il demande que chaque délégué rapporte les événements qui se sont passés dans son port et les conséquences qu'ils ont eues.

Delille, du Havre, commence, puisque c'est par le Havre que la grève a débuté. Il rappelle de quelle façon, malgré ses interventions, la grève éclata le 9 juin. Il regrette que la déclaration de grève générale n'ait pas suivi immédiatement.

Pour Bordeaux, Arrondo explique comment éclata le conflit. Les inscrits de ce port ayant appris que les marins du Havre de-

---

Il y aura bientôt sept ans de cela, et nous allons voir comment le gouvernement actuel se propose de résoudre la question, et comme celui qui l'a précédé a exécuté ses engagents solennels.

Le régime électoral actuellement en vigueur est le suivant:

L'*Orsaggyulés* (Parlement hongrois) se compose de deux chambres : la *Forendchaz* (Chambre des magnats) et la *Kepouclohaz* (Chambre des députés).

Cette dernière se compose de 413 membres de Hongrie, plus 40 représentants de Croatie-Slavonie. Ces derniers n'ont à délibérer que sur certaines questions spéciales. Les députés sont élus pour cinq ans par tous les citoyens mâles âgés de vingt ans et qui payent un impôt direct, lequel peut varier selon le milieu, mais dont la moyenne est de 21 couronnes environ. L'élection n'est pas secrète ; elle se fait nominativement par commune et dans certaines contrées — en Pensylvanie par exemple, où cent foyers disposent d'une voix — elle se fait au deuxième degré. Une série d'autres restrictions écartent également de l'urne un grand nombre de travailleurs. Alors que la France a 28 électeurs sur 100 habitants, l'Autriche 27, l'Allemagne 22, il y en a à peine 6 sur 100 en Hongrie.

La situation est telle que, malgré un mouvement ouvrier très intense, malgré que les syndicats — qui constituent ici l'épine dorsale du Parti socialiste — comptent plus de 100.000 adhérents, *aucun député social-démocrate n'est parvenu à entrer au Parlement.*

---

(1) Voir notre dernier numéro.

vaient bénéficier d'une augmentation à partir du 1er juin ; et ne sachant pas si cette augmentation s'appliquait à eux, une vive effervescence se produisit et, quand on apprit que les Havrais avaient déclaré la grève, il fut impossible de retenir les Bordelais. Il ajoute que l'ancien secrétaire syndical s'opposa au mouvement et qu'il se refusa à donner toute explication.

Pengam parle pour Brest. Le 10 juin, une délégation de marins appartenant à différentes Compagnies se rendit chez les armateurs pour demander une augmentation de salaires. Sur le refus des patrons, la grève fut déclarée. Huit jours après, la Compagnie Cheviotes accordait une augmentation et les autres Compagnies cédaient également. Depuis ce succès, tous les marins du commerce brestois sont syndiqués.

Daydie (Saint-Nazaire) expose les origines de la grève dans ce port. Après avoir rappelé les préliminaires du conflit, il dit que c'est seulement le 5 juillet, alors que Saint-Nazaire reçut des indications du Comité national, que, dans une assemblée générale, les marins nazairiens déclarèrent la grève à la presque unanimité. Malheureusement, à la suite des manœuvres de la Compagnie Transatlantique, le mouvement s'est terminé le 19 juillet.

Decoutter (Dunkerque) demande des explications aux délégués du Havre sur la déclaration de grève. Il trouve, que, dans ce dernier port, on s'est trop pressé de se livrer à la propagande pour l'augmentation des salaires. Il eût été plus prudent d'attendre encore pour fixer la date de la cessation du travail, comme le voulait le Comité national. Il est surpris que les Havrais n'aient pas plus de confiance en leurs délégués et qu'ils ne se soient pas rendus aux raisons données par le Comité. Il se plaint de ce manque de discipline qui rend tout mouvement général impossible.

Réaud (Marseille) appuie les observations de Decoutter. Il indique que depuis le mois de décembre, après le Congrès de Saint-Malo, les sections fédérales devaient comprendre qu'il était nécessaire d'aliéner un peu de leur autonomie, pour songer un peu plus à l'intérêt général de la corporation. Il indique que les Marseillais auraient respecté les décisions de la Fédération, mais ils n'ont pas voulu qu'on puisse croire qu'ils se refusaient à remplir leur devoir de solidarité. Il se sont joints aux Havrais en lutte. Ils ont mené la grève comme d'habitude, avec ardeur et courage, mais ils ont le sentiment de la solidarité à un point assez fort pour faire passer l'intérêt général avant leurs intérêts particuliers.

Il fait l'exposé de la situation morale de son port après le mouvement. Cette situation est excellente ; les inscrits ont compris que la sentence rendue était une représaille exercée, par des ennemis de classe, sur les marins. Ils comprennent mieux maintenant qu'on ne peut rien attendre de l'arbitrage,

et cela est un résultat appréciable. Ils sont décidés à continuer la lutte pour l'augmentation des salaires. C'est ainsi que les équipages d'une seule Compagnie ont versé, pour répondre à la sentence, 4.000 francs de cotisations supplémentaires.

Il estime que la propagande pour l'augmentation des salaires doit être continuée, mais que cette propagande doit être organisée par la Fédération et faite dans tous les ports sur un programme unique. Il faut dire aussi aux marins qu'ils doivent d'abord compter sur eux, se syndiquer, payer des cotisations supplémentaires si c'est nécessaire, afin que, pendant les mouvements de grève, des secours en nature puissent être fournis aux grévistes. L'orateur fait ressortir que, par l'installation des soupes communistes, ils ont pu, avec peu d'argent, aider les grévistes dans une plus large mesure que par des secours en argent : 144.718 repas ont été servis ; leur prix de revient moyen a été de 0.24 l'un.

Réaud propose, en outre, que la propagande soit entreprise d'accord avec les dockers.

La discussion sur la grève est enfin close.

Le Congrès décide de rédiger un manifeste, qui sera envoyé dans tous les ports.

Gauthier présente un projet.

Voici le texte de cet important document :

« Le Congrès, après avoir épuisé la discussion sur la dernière grève, entendu les délégués des ports dans l'exposé des événements locaux et de la situation qu'elle a créée, constatent :

« 1° Que malgré la longueur du conflit et son dénouement, le moral des marins français est excellent ;

« 2° Que les effectifs syndicaux ont augmenté dans toutes les sections fédérées et continuent à croître ; que trois organisations nouvelles se sont constituées : à Bordeaux, Brest et Calais ;

« 3° Que la sentence arbitrale rendue à Marseille n'a pas infirmé — au contraire — la valeur des revendications formulées, qui restent, dans l'esprit des marins, aussi légitimes que modestes ;

« 4° Que les marins manifestent déjà un profond désir de prendre une revanche, preuve qu'ils ne sont ni touchés ni blessés par la coalition gouvernementale et patronale contre laquelle ils ont dû lutter et qu'ils ne craindront pas, une autre fois, d'attaquer le Comité central des armateurs de France ;

« Considérant que, plus que jamais, la nécessité d'une augmentation des salaires des marins s'impose pour résoudre l'angoissant problème de la vie chère ;

« Pour ces motifs, les congressistes, à l'unanimité, décident :

« De maintenir intégralement le cahier des revendications des gens de mer, élaboré à Saint-Malo au 19e Congrès fédéral, présenté

au Comité central des armateurs de France, aux Compagnies de navigation, aux armateurs individuellement ainsi qu'aux pouvoirs publics compétents ; de reprendre et d'intensifier sur tout le littoral, avec plus de vigueur que jamais, l'action syndicale, fédérale et confédérale ;

« Mais, considérant qu'au cours de la dernière grève, des fautes de tactique et des inobservations des décisions fédérales ont été commises, le Congrès, pour assurer le respect des décisions des Congrès et les rendre efficaces, afin de fournir à la Fédération toute la puissance administrative et directrice qu'elle doit posséder dans son action, prend les résolutions suivantes :

« En dehors des questions locales, qui réclament une intervention immédiate de la section, les secrétaires et délégués de section, les délégués fédéraux ne devront pas s'engager dans une action quelconque d'ordre général corporatif sans y être autorisés par le bureau et le Comité fédéraux.

« Le bureau et le Comité fédéraux, les secrétaires des sections, les délégués fédéraux, enfin tous les militants de la corporation connaissant toute l'importance et la haute portée sociale du programme d'action revendicatif fédéral, qui ne comprend pas seulement une question d'augmentation des soldes, mais aussi le relèvement moral de tous les travailleurs de la mer, devront se pénétrer de la mission qui leur incombe et instruire les marins sur ce programme, leur faire connaître l'organisation nationale et internationale des armateurs et la force de résistance qu'elle peut opposer, les éduquer syndicalement et socialement pour les rapprocher rapidement du but fédéral poursuivi : leur émancipation intégrale.

« Ils devront s'attacher résolument à la réalisation rapide du projet de coalition entre les dockers et les inscrits dans l'interfédération des deux corporations dont les intérêts professionnels sont étroitement liés et nécessitent une commune action.

« Pour réaliser ce programme, les moyens permettant la propagande, l'agitation, l'action indispensable, seront assumés d'abord par la Fédération nationale des Syndicats Maritimes qui, par des dispositions statutaires additionnelles mettra à sa disposition tous les moyens financiers dont elle dispose ; ensuite par l'interfédération des dockers et inscrits qui, également par ses statuts, sera mise à même d'accomplir la part d'action qui lui incombera.

« Le Congrès, considérant enfin qu'étant donné le dénouement de la dernière grève, un nouveau conflit, plus ou moins rapproché, est fatal, charge le Comité fédéral de sa préparation et de son opportunité, les délégués s'engageant à respecter la discipline fédérale, cette disposition, et toutes résolutions prises par le 20e Congrès fédéral. Vive l'entente des travailleurs de la mer dans la Fédération et la C. G. T ! »

2° *La réorganisation de la Fédération.* — Gauthier trouve opportunes les décisions prises à ce sujet au Congrès de Saint-Malo, et il n'y a, dit-il, qu'à les appliquer. Il demande que la Fédération recherche les moyens propres à assurer le déplacement, tous les trois mois ou tous les six mois, à Paris, des délégués fédéraux. A son avis, en faisant payer la carte confédérale 0 fr. 25, cela permettrait de trouver les fonds nécessaires, sinon en totalité, du moins dans une large mesure.

Cette proposition est adoptée.

Daydie (Saint-Nazaire), donne lecture d'une proposition tendant à fixer les réunions du Comité fédéral à Paris, à la C. G. T. La première partie de cette proposition, tendant à fixer le siège de la Fédération à Paris à partir du 1er octobre est adoptée.

Un débat s'engage sur le nombre des délégués fédéraux. Pour la première année, ce nombre est fixé à six : deux pour la Méditerranée, Marseille et Cette ; deux pour l'Océan, Brest et Saint-Nazaire ; deux pour la Manche, le Havre et Dunkerque.

Les secrétaires de ces sections seront appelés tous les trois mois. Il est dans l'esprit de tous les congressistes que si la Fédération peut augmenter le nombre des délégués, elle le fera.

IV

LE CONGRÈS INTERFÉDÉRAL DES MARINS ET DES DOCKERS

Conformément aux décisions relevées plus haut, le premier congrès interfédéral des marins et des dockers s'est réuni, après leurs congrès fédéraux respectifs, au Havre, le 14 septembre.

Après quelques explications sur la méthode à employer dans le travail, on décide de passer immédiatement à la discussion des statuts de l'interfédération.

Rivelli prend alors la parole :

« S'il fallait, dit-il, faire l'historique de nos grèves, on verrait que presque toutes les fois que les dockers et les inscrits ont fait grève les uns sans les autres, ils couraient à un échec. Nous sommes tous d'accord, je crois, pour penser que notre action doit être commune, parce que nous vivons la même vie et avons les mêmes intérêts. »

Rivelli expose ensuite la situation particulière des inscrits, mis hors le droit commun par le décret de 1852, obligés d'obéir, même quand on les envoie à la mort, et montre que toutes les fois que les dockers et les marins ont marché la main dans la main, comme à Marseille, de 1902 à 1904, ils ont été les maîtres de la situation et l'on n'a pas osé appliquer le décret de 1852

dans les mouvements de solidarité qui se produisirent alors quotidiennement.

« Il y a intérêt, conclut-il, à asseoir définitivement notre interfédération et à la faire marcher. Il faut que de la discussion qui va s'ouvrir sorte la vision nette de ce que nous ferons. »

La discussion est courte, car les inscrits et les dockers sont d'accord pour vouloir l'union. Après quelques mots des dockers, on aborde la discussion des statuts de l'Interfédération, qui doit donner aux deux organisations « un point central de communication et de coopération ». Indiquons simplement dans ses grandes lignes la constitution donnée à l'Interfédération.

Son but est défini par l'article 4 :

« L'Union a pour but de créer des liens d'étroite solidarité entre les adhérents des deux Fédérations, de coordonner leurs efforts revendicatifs par la constitution, partout où cela sera possible, de sections interfédérales ; d'établir, en collaboration avec ces sections, un plan d'action et de le réaliser le plus promptement possible ».

Son siège sera à Paris ; elle aura deux secrétaires et deux trésoriers, qui seront ceux des deux Fédérations ; des sections interfédérales seront fondées dans les ports et seront groupées en trois subdivisions et sections de subdivision.

Pourtant, il nous faut insister sur l'importance de la discussion qui eut lieu à ce sujet et qui est relative à la fois à l'organisation de l'interfédération, à son action et à sa propagande.

Les uns sont partisans de limiter la centralisation par la création de ces subdivisions qui auraient leur siège dans tous les grands ports. D'autres voient dans leur création un danger pour l'unité morale indispensable à l'action et craignent d'éveiller ainsi l'esprit localiste. C'est la thèse que soutiennent Rivelli et Réaud.

Jouhaux intervient alors et demande aux délégués de s'appliquer d'abord à faire la fusion morale pour que la fusion matérielle soit profitable. Il insiste pour que tous s'appliquent à assainir l'atmosphère entre les deux organisations sœurs. Il recommande aux secrétaires des marins et des dockers d'avoir entre eux des rapports fréquents.

Après avoir insisté sur le rôle de propagande des Bourses du Travail, surtout dans les centres maritimes, car les Bourses devraient faire davantage pour le recrutement syndical chez les marins, il dit :

« Si vous voulez (et vous devez le vouloir, car l'avenir de vos deux Fédérations est là tout entier) que l'interfédération existe, il faut déclarer qu'elles cohabiteront, et c'est possible, puisque les inscrits ont décidé de transporter leur siège à Paris ».

Gournay (Paris) demande que l'on précise dans quelle forme ces sections seront constituées pour les syndicats de l'intérieur adhérents aux Ports et Docks. Sans demander que ces syndicats soient exclus de l'organisation interfédérale, Jouhaux croit qu'il faut concentrer en ce moment tous les efforts des inscrits et des dockers pour la constitution de cette organisation dans les ports. Il ne croit pas que les syndicats de l'intérieur puissent pratiquement venir en aide dans une grève des gens de mer, « dockers et inscrits ». Il croit, au contraire, que si on leur faisait appel, ce ne soit, pour réaliser une action prompte, une difficulté de plus. Il rappelle ce qui se passa au cours de la grève des marins.

Gournay déclare qu'il a surtout voulu insister sur la nécessité de comprendre les syndicats de l'intérieur dans l'interfédération.

S'il ne peuvent venir en aide directement, pour la grève, aux dockers et aux inscrits, quand ceux-ci seront en lutte, ils pourront, tout au moins les aider pécuniairement.

Tabard (Paris) ajoute qu'il se peut que plus tard ces organisations de l'intérieur se joignent au mouvement de ports.

Après ces observations, les articles 21 et 22, visant la constitution des subdivisions et des sections de subdivision, sont adoptés.

Le Congrès décide de créer trois subdivisions : 1° Manche ; 2° Atlantique ; 3° Méditerranée.

Il fixe le taux des indemnités à allouer aux secrétaires pour la propagande. De même, il décide que la cotisation interfédérale sera versée par chacune des deux fédérations, à raison de deux centimes par membre et par mois, au moins pour une période d'essai qui durera jusqu'au prochain Congrès.

Les autres articles sont adoptés sans grande discussion.

Rivelli demande de fixer la date à laquelle l'interfédération commencera son œuvre au 1er janvier 1913, au moment où sera appliquée l'augmentation de la cotisation. Il est décidé que l'interfédération commencera le 1er octobre, mais que, normalement, son fonctionnement partira du 1er janvier.

P. Herbin.

Le Congrès de la Fédération des Ouvriers de l'Alimentation

Le septième congrès de la Fédération de l'Alimentation s'est tenu les 10, 11 et 12 septembre, dans la salle de la coopérative *l'Egalitaire,* à Paris.

Le congrès débute par un ordre du jour en faveur de l'affaire

Rousset, puis les mandats sont validés : 78 organisations sont représentées. Il adopte ensuite le rapport moral, présenté par Sarda.

1° *La Fédération et la Presse.* — A propos du rapport financier lu par le trésorier, Saint-Venant, de Lille, trouve étrange que la Fédération ait pris deux actions de la *Bataille Syndicaliste* et n'en ait pris aucune de l'*Humanité*. Une longue discussion s'en suit, où les tendances diverses se font jour, et qui aboutit finalement à faire prendre une nouvelle action de la *Bataille Syndicaliste*.

2° *Les cotisations.* — Sur la question des cotisations, on vote la motion Dassé, ainsi conçue :

Le Syndicat des ouvriers boulangers de Bordeaux propose de décider que la cotisation fédérale soit portée à 0 fr. 25 au 1er janvier 1913, *et à 0 fr. 30 au 1er janvier* 1914.

3° *Le Vote.* — La question du vote donne lieu à une longue controverse. Les réformistes demandent que l'on vote par tête et non par mandat, pour éviter le cumul. Sur l'intervention de Savoie, ils ne sont pas écoutés et le *statu quo* est maintenu par 58 voix.

4° *Durée du travail.* — On en arrive à la discussion de l'article 3 de l'ordre du jour :

« Diminution des heures de travail, semaine anglaise ; réglementation du travail ; suppression du travail de nuit ; suppression de la nourriture et du couchage ; suppression des pourboires et troncs ; inspection du travail par les ouvriers ; hygiène et outillage dans les fournils, les ateliers ; suppression de la garde du soir ; apprentissage. »

Chaque délégué vient exposer les besoins particuliers à sa corporation. Puis *Savoie* demande la discussion des questions intéressant toute la Fédération : la diminution des heures de travail de nuit, du couchage et de la nourriture, et du repos hebdomadaire.

D'autre part, *Saint-Venant* et *Henriot* insistent pour que le congrès s'occupe surtout de la diminution des heures de travail, « base de toute propagande ». *Saint-Venant* fait une proposition, qui, avec celle de *Savoie*, est adoptée.

Voici l'ordre du jour *Savoie* :

« Le Congrès :

« Considérant que depuis longtemps, dans les Congrès précédents, les organisations ouvrières, représentant les différentes catégories de travailleurs composant l'industrie de l'Alimentation, les principales revendications ont été suffisamment indiquées ;

« Considérant qu'il est indispensable qu'elles soient nette-

ment et clairement groupées pour former ainsi le cahier des revendications les plus pressantes des travailleurs de l'industrie de l'Alimentation, qui fera apparaître le but à atteindre par la Fédération et tous les adhérents de ses sections ;

« Le Congrès choisit dans ce but les quatre questions suivantes :

« *Diminution des heures de travail ;*

« *Suppression du travail de nuit ;*

« *Suppression de la nourriture et du couchage ;*

« *Repos hebdomadaire.*

« Le Congrès donne mandat à la Fédération d'établir un plan en vue de la propagande et de l'action.

« Le Comité fédéral fera connaître à toutes les sections adhérentes les résolutions qu'il aura prises et que toutes devront mettre en application. »

L'ordre du jour *Saint-Venant* est ainsi conçu :

« Considérant que la diminution des heures de travail permettra aux ouvriers de revendiquer la hausse des salaires et obligera le patronat à consacrer au perfectionnement de l'outillage une partie des profits qu'il soutire à la force de travail, par l'exploitation de l'homme par l'homme ;

« Considérant l'opportunité nécessaire au développement de notre action en vue de transformer la société basée sur le capitalisme en une société communiste ou collectiviste, action menée sur le terrain de classe, ayant en vue d'obtenir l'émancipation intégrale du travail ;

« Considérant que tout en préconisant cette rénovation qui s'impose, l'organisation syndicale a pour devoir de réaliser dans le milieu social que nous subissons, la diminution des heures de travail, ou semaine anglaise, qui tout en permettant la diminution des chômeurs, garantira avec plus de succès le repos hebdomadaire et ce qui s'y rattache ;

« Le Congrès décide que le Comité confédéral prendra toutes les mesures utiles en vue de réaliser cette revendication qui s'impose, en l'invitant toutefois à ne point perdre de vue :

« 1° Le minimum de salaire ;

« 2° Interdiction aux patrons d'employer des ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français ;

« 3° Egalité de salaire, à travail égal, pour les travailleurs des deux sexes ».

5° *Inspection du travail.* — Plusieurs syndicats présentent des vœux pour que les inspecteurs du travail soient dorénavent élu dans la classe ouvrière.

6° *L'antialcoolisme.* — *Bodart* (cuisiniers de Paris) propose d'adhérer à la Fédération antialcoolique. *Tendero* s'y oppose. La corporation ne doit pas inviter ses membres à adhérer à une li-

gue à côté. Agissons dans nos syndicats. Relevons nos salaires et nous relèverons ainsi la morale. *Antourville* soutient ce point de vue ; il remarque que, dans une ligue, des virus peuvent se glisser, plus néfastes parfois que l'alcoolisme. La diminution des heures de travail est un remède efficace contre l'alcoolisme. Il termine en présentant un ordre du jour en ce sens et lui adjoint une déclaration néo-malthusienne. Le congrès les vote.

7° *Contre la loi Millerand.* — Une discussion s'engage au sujet de la loi Millerand-Berry. *Tendero* s'adresse aux représentants de l'internationale ouvrière, leur demandant de prendre toutes les dispositions dans le cas où les jeunes camarades préfèreraient l'exil au bagne.

Savoie rédige, pour le délégué au Congrès de la C. G. T., le mandat suivant, adopté à l'unanimité :

« Le Congrès,

« En vue de résister à l'application de la loi Millerand-Berry et d'en obtenir l'abrogation, donne mandat à son délégué au congrès du Havre de soutenir l'idée que les jeunes gens susceptibles d'en être victimes doivent s'exiler momentanément en attendant que cette nouvelle loi scélérate soit abrogée. Ces camarades seront soutenus pendant tout le temps qu'ils passeront à l'étranger ».

8° *Vers la Fédération internationale.* — Le Congrès aborde ensuite le problème de la « main-d'œuvre étrangère ».

Viret, le délégué de la Suisse, montre les difficultés pour organiser les ouvriers qui viennent dans les villes et les stations balnéaires pour les saisons estivales.

Les congressistes sont hostiles à toutes les sections de langue ou de race. *Blockert*, du Syndicat des brasseurs de Paris, composé presque exclusivement d'allemands, voudrait voir supprimer l'Union des sections allemandes de Paris et la remplacer par un Comité intersyndical.

Mais cela amène une discussion de principe. Les Centrales étrangères sont en majorité des organisations de métier. Or le Congrès est pour une fédération d'industrie. Une longue discussion s'ensuit. *Savoie* montre que, malgré tout, la tendance se manifeste, dans la corporation de l'alimentation, vers l'Unité. Il ne restera bientôt en présence que deux organismes internationaux : la Fédération des Industries hôtelières d'une part (par métiers) et les Boulangers-Confiseurs-Pâtissiers, fusionnés avec les Brasseurs (par industrie).

Le Congrès adopte un ordre du jour donnant mandat au bureau fédéral de *convoquer au courant de l'année 1913 une Conférence internationale* afin de jeter les bases d'une Fédération.

9° *L'apprentissage ; l'exemple du bâtiment.* — L'intérêt du Congrès atteint son point culminant avec la discussion de la question de l'apprentissage.

Dassé (de Bordeaux) invite la corporation de l'alimentation à suivre le bel exemple donné par le Congrès du Bâtiment, à Bordeaux. S'appuyant sur la thèse de Picart, il demande aux syndicats d'arracher l'apprentissage au patronat. Il s'élève contre les *commissions techniques d'enseignement*, fonctionnant sous l'égide des préfectures.

10° *Pour ou contre le placement.* — Faut-il laisser au patronat et aux divers bureaux le monopole du placement, ou bien l'effectuer par les syndicats ouvriers ?

C'est un poids mort pour nos organisations, — affirment les uns.

Il faut, en cette manière, laisser la liberté aux syndicats. Les résultats du placement fait par les syndicats, furent souvent heureux, prétendent les autres.

Bodart voudrait que le service de placement soit organisé obligatoirement par les municipalités avec la participation des délégués ouvriers, indépendamment des syndicats, et que tous les autres modes de placement soient supprimés.

Savoie passe en revue tous les arguments qui militent pour ou contre les deux thèses présentées :

« La gravité du problème pour la corporation est indéniable. Autrefois, il n'existait que quelques grands bureaux de placement. L'action syndicale les a abolis. Mais il y a, à présent, une multitude de sociétés, plus dangereuses peut-être, causes de division dans les rangs des travailleurs.

« On préconise la théorie utopique du placement monopolisé par les ouvriers; le patronat ne le permettra jamais. D'autre part, pour le syndicat ouvrier, le service de placement est un véritable boulet.»

Savoie termine en préconisant un système de placement dont les municipalités auront la charge et les organisations ouvrières le contrôle.

Après un échange de vues, l'ordre du jour de *Savoie* est adopté par une majorité de 61 voix contre 10 et 8 abstentions. En voici le passage essentiel :

« Le Congrès invite les sections syndicales à faire tous leurs efforts pour se libérer du placement et, dans ce but, à appuyer la création de bureaux de placement dont les municipalités auront les charges financières et les organisations syndicales le contrôle.

« Les préposés seront pris parmi les ouvriers et élus, comme les conseillers prud'hommes, par les ouvriers,

« Dans les villes et les corporations où ces bureaux seront institués, le placement sera absolument interdit pour toute autre personne, sociétés ou syndicats ouvriers et patronaux. »

11° *Coopération et syndicalisme.* — *Dassé* donne lecture d'un long rapport sur les relations entre le syndicalisme et la coopération. La coopération a, d'après lui, une valeur sociale très prononcée. Il dit que les militants ne perdent pas leur combativité en faisant partie des coopératives, bien au contraire. Les organisations syndicales devraient entretenir des relations étroites avec les coopératives, tout en gardant chacune leur autonomie réciproque. *Tendero* remarque que la question ne présente pas un grand intérêt. *Bousquet* et *Leuridant* (Roubaix) formulent des critiques très vives des procédés en usage dans les coopératives à l'égard des syndicalistes. *Leuridant* estime que le séjour dans les coopératives a une influence néfaste sur la mentalité des meilleurs camarades ; il ne nie pas leur valeur sociale. *Sardin*, dénie aux coopératives toute valeur au point de vue de la transformation sociale et les assimile aux simples entreprises commerciales. *Henriot* désire que nul individu ne puisse être engagé dans les coopératives sans être syndiqué depuis un an au moins. *Martini* n'est pas hostile à la coopération ; au contraire, il lui attribue une grande portée ; mais il constate la mainmise des partis politiques sur les principales coopératives. Il leur reproche aussi de ne pas avoir accompli leur devoir pendant la crise de la vie chère.

Finalement, les congressistes votent un ordre du jour proposé par *Martini*, invitant les syndicalistes à adhérer à la coopération, afin de s'organiser sur le terrain de la consommation, et demandant au Congrès de la C. G. T. de poser le problème devant la classe ouvrière.

12° *Sou du soldat.* — Presque à l'unanimité, le Congrès fait siens les arguments présentés par Lévêque en faveur du Sou du Soldat *local*. Le Sou du Soldat *fédéral* ne trouve pas beaucoup de sympathie parmi les délégués.

13° *Pour ou contre le subventionisme.* — Deux tendances se manifestent dès le début de la discussion.

Sardin, ainsi que *Henriot*, est partisan des subventions. Il demande « que le nécessaire soit fait par les commissions administratives et les secrétaires des Bourses du Travail pour obtenir le plus de subventions possible pour permettre aux syndicats de vivre, d'en créer de nouveaux et leur donner les moyens de faire le plus d'action possible pour pouvoir arracher au capital le pouvoir économique, qui doit appartenir aux travailleurs. Il ne trouve pas d'écho parmi les congressistes, qui après l'intervention de *Bousquet*, *Savoie*, *Antourville*, par 58 voix contre 6, se rallient à l'ordre du jour proposé par *Martini* et *Laurent*, hostile au principe du subventionnisme et invitant les organisations à ne pas solliciter de subventions.

14° *Election du bureau fédéral.* — L'ordre du jour étant épuisé

le Congrès procède à l'élection du bureau fédéral. Il y aura dorénavant, deux secrétaires à la Fédération. *Sarda* et *Savoie* sont élus secrétaires généraux.

L. Rambert.

La Conférence internationale du Bâtiment

L'Union allemande des ouvriers du Bâtiment a tenu son congrès à Iéna les 13, 14 et 15 janvier 1913. A cette occasion s'est réunie une conférence internationale des centrales du bâtiment. La Fédération française y était représentée par Nicolet, qui a porté à la Conférence les propositions suivantes, bien caractéristiques des tendances de cette importante organisation.

1° *Sur le secrétariat international du Bâtiment.* — « La méthode d'organisation des forces ouvrières doit correspondre aux conditions de la production, et aujourd'hui il ne semble plus que les seules organisations de métier soient suffisantes pour lutter contre le patronat et préparer les voies de notre totale émancipation.

« Le patronat l'a compris et déjà il nous a précédés dans cette voie en concentrant par industrie ses organismes de lutte contre la classe ouvrière. Nationalement, chacun peut le constater dans son propre pays (notamment en Allemagne, où ces derniers mois le patronat de notre industrie vient de constituer une formidable confédération pour les luttes prochaines). Internationalement : c'est la Fédération internationale du Bâtiment et des travaux publics qui, créée en 1905, au congrès de Liège, a tenu, en avril dernier à Rome, son troisième congrès, dans lequel on a surtout discuté des moyens de lutte contre le prolétariat de notre industrie.

« Il est donc indispensable qu'au plus tôt celui-ci oppose à l'organisation patronale le bloc solide d'une seule organisation internationale d'industrie.

« Actuellement, en effet, les ouvriers du Bâtiment et des travaux publics se trouvent répartis entre plusieurs secrétariats internationaux : Bâtiment, Charpentiers, Paveurs, Peintres, Ouvriers de la pierre.

« Il serait, à notre avis, bien préférable que ces cinq organismes fusionnent en un seul secrétariat international d'industrie. Les ressources du secrétariat international seraient plus considérables et il pourrait rendre à tous bien plus de services.

« Mais, qu'on nous entende bien. Si, pour notre part, nous

avons déjà, depuis plusieurs années, reconnu l'indispensable nécessité de l'organisation d'industrie et réalisé l'unité, nous ne demandons pas que chaque pays, d'ores et déjà, décide la fusion de ses diverses organisations de métier. Nous estimons que c'est au temps et aux événements à préparer peu à peu ces fusions et l'unité d'industrie.

« Ce que nous demandons, c'est seulement le secrétariat international d'industrie auquel, tout en conservant leur pleine autonomie, pourraient et devraient adhérer toutes les organisations nationales d'industrie ou de métier du Bâtiment et des travaux publics. Ce que nous voulons, c'est que cesse cet éparpillement des forces ouvrières si préjudiciable à nos intérêts de classe. »

2° *Sur le label international* — « En raison de l'infinie variété des imprimés des diverses organisations ouvrières ; en raison des différences de langues, il est souvent très difficile de reconnaître si l'organisation avec laquelle on correspond est une organisation rouge, c'est-à-dire admettant le principe de la lutte de classes. Bien plus difficile encore de reconnaître si le camarade qui voyage est affilié à un syndicat rouge.

« En France, grâce au label confédéral, qui est le moyen de reconnaissance des syndicats confédérés entre eux, on sait de suite à qui l'on a affaire. Le label nous a rendu bien des services et il a beaucoup contribué au développement de la solidarité. Le label est une marque qui s'applique sur tous les imprimés syndicaux.

« Nous estimons que l'adoption d'un label international, auquel auraient droit les organisations ouvrières affiliées, d'une part à leur centrale nationale, d'autre part à leur secrétariat international d'industrie ou de métier, rendrait les mêmes services et faciliterait grandement la reconnaissance des voyageurs.

« Aussi, nous demanderons à la conférence d'adopter un vœu en faveur de la création d'un label international et de faire le nécessaire auprès de leurs centrales nationales pour que l'adoption de celui-ci soit décidée pour la prochaine conférence internationale des centres nationaux syndicaux. »

3° *Sur les Congrès internationaux.* — « Il est évident qu'en raison du développement des organisations syndicales ouvrières, les conférences des centres nationaux syndicaux ne peuvent plus suffire.

« Il y a déjà un certain nombre de questions et il y en aura davantage à l'avenir, où il serait nécessaire de se concerter et de prendre des décisions internationalement. Il est et il sera de plus en plus indispensable que les grandes questions d'intérêt ouvrier soient discutées en des assises où les organisations ouvrières seraient représentées directement.

« Les conférences des centres nationaux sont, en effet, pure-

ment administratives ; elles ne réunissent que des fonctionnaires, un ou deux par pays et ne permettent pas la représentation réelle des diverses tendances syndicales.

« De plus, ces congrès, en mettant en contact direct les militants des divers pays, en permettant de comparer les tactiques, les méthodes, développeraient considérablement la solidarité ouvrière internationale et détruiraient bien des méfiances.

« D'ailleurs, tous les pays ont déjà reconnu la nécessité des congrès ouvriers nationaux, où se rencontrent toutes les corporations. Ils consacreront définitivement ce principe en décidant la convocation de congrès corporatifs ouvriers internationaux.

« C'est pourquoi nous demandons à la conférence d'émettre un vœu en faveur de ces congrès et pour que les organisations affiliées propagandent en ce sens dans leur pays respectifs.

« De même, nous renouvelons auprès des camarades de l'Internationale notre proposition, tendant à la modification de l'article 16 et demandant que les conférences internationales aient lieu à d'autres dates que les congrès internationaux socialistes. »

Dix nations étaient représentées à la Conférence par 16 délégués : l'Autriche, la Hongrie, la Suède, la Suisse, l'Italie, la Norvège, le Danemark, la France, la Belgique et l'Allemagne.

Pœplov, secrétaire international désirerait que le poste qu'il occupe devînt un poste actif de propagande au lieu d'être exclusivement absorbé par la correspondance. Il demande également que l'on se prononce sur les secours internationaux et que la question de la réglementation des versements pour les organisations qui doivent soutenir celles qui seraient en lutte. Il voudrait qu'on précisât dans quel cas devra se produire l'intervention internationale, de façon à éviter les abus. Il fait enfin ressortir la nécessité d'avoir un secrétaire international permanent parlant plusieurs langues.

Ces diverses questions seront soumises aux organisations nationales et tranchées à la prochaine conférence qui se tiendra à Vienne en 1914.

Touchant les conclusions du rapport présenté par la fédération française du Bâtiment, *Pœplov* déclare que, bien que la fédération d'industrie soit désirée par son organisation, il existe en Allemagne de puissantes fédérations de métier qui ne veulent pas disparaître et il ne prévoit pas une évolution rapide en ce sens. Il a les mêmes craintes à propos du secrétariat international. Concernant la question du label international, il reproche à la France de ne pas appliquer le livret international.

Nicolet montre les difficultés d'application de ce livret en France, où toutes les organisations utilisent la carte confédérale

et dont le Bâtiment est affilié à divers secrétariats internationaux de métier ayant chacun son livret.

La proposition concernant l'institution de congrès est renvoyée à l'examen de la conférence de Vienne ainsi que celle de tenir les conférences à une autre date et dans un autre lieu que les Congrès socialistes.

Pœplov reste chargé du secrétariat international.

André Léon.

LES IDÉES ET LES FAITS

Controverses Syndicalistes

De nombreuses questions de tactique, d'organisation et de méthodes se posent, à l'heure actuelle, aux militants syndicalistes. Quelques articles de la Bataille syndicaliste *ont été récemment consacrés à ces questions.*

C'est d'abord celui de V. Griffuelhes, du 23 janvier intitulé : Où va-t-on ? *En voici la reproduction intégrale :*

Bled, élu secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine à minuit ? démissionnaire virtuel à minuit cinq ! Tel est le bilan du dernier Comité général de cette organisation.

Sa décision mérite-t-elle notre assentiment ? Je le lui donne pour ma part, estimant que plus qu'ailleurs dans nos organisations les sentiments de dignité et d'indépendance personnelles doivent conserver toute leur force et leur pureté.

S'il est des heures où le militant doit faire, pour le bien général, abnégation de lui-même, il en est d'autres où son attitude est le critérium de la valeur morale du groupement dont il fait partie.

Ne le dissimulons pas, le cas Bled marque un affaiblissement de la conscience ouvrière, et le prestige confédéral, déjà entamé, disparaîtrait bientôt si de nouvelles mœurs ne s'introduisaient dans la vie syndicale.

Plus que jamais, je souhaite de ma demi-retraite que les camarades comprennent qu'il est besogne plus urgente à réaliser que celle qui consiste à faire état de sentiments vils, pourrais-je dire.

Quoi ! alors que s'entassent, pressants et complexes, des problèmes ardus et délicats soulevés à la fois par le processus économique, par la décomposition parlementaire, par la désaffection

de la masse à l'égard de la vie politique, et par l'esquisse d'un retour vers des préoccupations sociales dans les milieux ouvriers, les questions mesquines seules passionnent : le remplacement automatique des fonctionnaires ; être maçon ou anti-maçon. Ainsi pour d'aucuns se traduit le problème social !

Que vous ayez fait votre devoir, que vos aptitudes vous désignent toujours pour remplir la même fonction, qu'importe ! Les principes veulent que vous soyez remplacés par X ou par Y. Votre successeur fera-t-il mieux ou plus mal que vous ? Qu'importe encore ! Vous avez fait votre temps ! Partez bien vite.

Raisonnement peu profond, reconnaissons-le ! C'est celui des aspirants ministres ou des aspirants à n'importe quelle fonction. Il ne saurait être le mien. Sans doute, il serait bon que le nombre des individus aptes dans les groupements à faire besogne de première ligne fût illimité. Ce n'est là qu'un désir. La réalité est autre ?

La réalité nous prouve que les hommes capables de remplir intelligemment une fonction sont rares, très rares, trop rares. Il en est ainsi dans tous les milieux.

Dans la bourgeoisie industrielle et commerciale, dans le monde politique, dans les partis comme dans la classe ouvrière, les intelligences font défaut, les initiatives sont rares. Regrettons-le et agissons en conséquence.

Espère-t-on que le fait, pour un militant, d'occuper un certain temps une fonction suffira pour développer en lui des qualités inexistantes ? Les situations permettent à des hommes de se révéler, elles ne les créent jamais. Voudra-t-on me permettre d'affirmer que je parle par expérience ?

J'ai la prétention d'avoir joué un rôle dans le mouvement ouvrier. Je n'aurais pu le jouer après une pratique de quelques mois seulement.

Qu'il y ait des militants dont les services utiles sont contestables !... c'est certain. Qu'il y en ait d'autres dont les qualités sont indéniables !... Ce n'est pas douteux.

Appliquer aux uns et aux autres les mêmes règles serait de l'absurdité. Chaque militant constitue un cas d'espèce, c'est séparément qu'à notre appréciation les divers cas doivent être soumis. Agir autrement, c'est aller contre le bon sens.

Etre maçon ou anti-maçon !... Que signifie cette formule vraiment trop simple ? Que l'on s'oppose à toute surprise sur le mouvement — si elle était tentée — de la part de la franc-maçonnerie ? Rien de mieux... Pas plus. Je ne suis pas franc-maçon et, néanmoins, pour moi, un camarade franc-maçon n'est pas, de ce fait, un homme taré.

Je ne suis pas du Parti Soçialiste et, néanmoins, un unifié n'est pas, parce qu'unifié, un homme taré. Et cependant j'ai, autant que quiconque, bataillé afin que le Parti n'eût aucune em-

prise sur la C. G. T. J'agirais de même, le cas échéant, à l'égard de la franc-maçonnerie.

Je me refuse à ne juger un militant qu'à travers ses qualités extérieures à la fonction qu'il est apte à remplir. Je veux apprécier un homme sur le travail fait ou sur des aptitudes escomptées. C'est tout, et c'est beaucoup !

Que les camarades y songent ! Il règne, dans le monde syndical, un état d'esprit déplorable, une ignorance profonde des nécessités de l'action ; une confusion extrême plane sur les esprits ; l'idée syndicale a perdu de sa force et de sa vigueur. De cela beaucoup de camarades se rendent compte sans que la solution soit prochaine.

Je le dis, sans prétention aucune et sans esprit de retour, en toute indépendance et toute liberté d'esprit : le mouvement syndical traverse une crise pouvant être funeste. Prenons-y garde !

Qu'on excuse ce ton et cette forme. Ils ne m'étaient pas habituels. Il me déplait d'être le médecin Tant-Pis. La confiance est si nécessaire !

Soyons persuadés que de tels incidents causent à l'organisation tout entière un énorme préjudice moral, matériel. Il ne faudrait pas les renouveler, à moins de ne porter dans l'organisation que des ressentiments, des ambitions ou bien de faire montre d'une ignorance réelle des besoins du groupement.

Délégué, j'aurais voté pour Bled et, demain, dans un prochain Comité, je voterai pour Bled, dont on n'a pas le droit de méconnaître les services et les aptitudes.

Pour faire face aux situations de demain, dont le cadre s'élargit, il faut étendre notre vision du champ de bataille ; pour être à même de résister aux assauts de l'adversaire et de le harceler ensuite, il faut grandir nos organisations en nous grandissant nous-mêmes. Cela n'est possible que si nous nous attelons à toute besogne susceptible d'élever nos consciences et non de les rabaisser par le jeu de passions étrangères à l'idée dont librement on se fait un adepte et un propagandiste.

L'état d'esprit révélé par l'incident Bled ne porte pas toute la responsabilité du malaise présent. Il est d'autres causes. Je les examinerai rapidement une à une.

V. GRIFFUELHES.

Le 24 janvier, sous le titre Retour sur nous-mêmes, *Griffuelhes précise son attitude et explique son intention* :

Aurais-je dû voiler l'expression de mon sentiment sur le malaise présent ?... Pourquoi l'aurais-je fait ?... J'ai été l'écho de conversations particulières entre militants, conversations journalières et que chacun connaît.

Il ressort pour tous qu'une sorte de « revue » des faits et des

situations est devenue indispensable. Faisons-là !... le mouvement y gagnera.

Constatons, dès l'abord et avant toute étude rétrospective, que ce par quoi s'accuse le malaise présent, c'est l'inaction dans laquelle se débat l'organisation. Cette inaction est certaine... Est-elle nécessaire ?... Annonce-t-elle une reprise vigoureuse du combat ?... Qui oserait l'affirmer.

J'ai dit, hier, qu'il y avait un aflaissement dans la conscience ouvrière ; j'ajoute aujourd'hui qu'il y a un affaissement dans l'idée elle-même. L'inaction est plutôt due à cet affaissement de l'idée.

On pourra objecter qu'il y a dans les Fédérations et dans les Bourses du Travail une recrudescence d'activité fédérale, et que de ce fait il n'y a qu'un déplacement d'activité : les organisations centrales, jusqu'ici trop subordonnées à l'activité confédérale, s'étant repliées sur elle-même pour accroître leur puissance d'action et augmenter leurs facultés de réalisation.

Admettons qu'il en soit ainsi ?... S'ensuit-il que l'activité des Fédérations et des Bourses ou Unions doive se produire au détriment de l'activité confédérale ? L'affirmer serait reconnaître qu'il n'y a pas entre ces activités une relation directe, une subordination réciproque, pourrais-je dire, du fait que la communauté d'action découle de l'existence de la C. G. T. Or, cette subordination est la loi confédérale même. La supprimer ou la méconnaître, c'est ruiner la base de la C. G. T. et replacer le mouvement sur le terrain corporatif.

Ne le nions pas ! il y a un retour vers le corporatisme. Est-il vrai, en retour, qu'il y ait une recrudescence appréciable de l'activité fédérale ? Oui, si l'on s'en rapporte aux plates-formes choisies par certaines fédérations. Il semblerait à ce choix que leur ardeur combative va s'en augmenter... En est-il ainsi ?...

Et puis, est-il possible que cette ardeur aille croissant, vu la diversité des plates-formes ? Sans doute, elles ne se contredisent pas... elles disséminent les efforts et là réside leur grand défaut. En un mot, elles parquent les intéressés, pouvant entraîner un isolement intellectuel, moral...

Au contraire, ne serait-il pas nécessaire de condenser les divers objets pour lesquels les efforts vont entrer en jeu ? L'agitation d'ici n'entraîne-t-elle pas l'agitation là-bas ?

Il y a une étude qui s'impose parmi nous : la recherche de nos faiblesses, de nos défauts. Notre objectif n'est pas d'améliorer une société à détruire ni d'épurer un monde détestable, mais de grouper, dès à présent, les forces de conquête pour des réalisations définitives. Les possibilités de révolution existent dans le monde à l'état dispersé ; laissons-les se grouper et se concentrer. En même temps, travaillons en vue de fortifier la classe ouvrière, de l'aguerrir, de la rendre apte à des assauts successifs préparant la transformation sociale désirée.

Ce qui différencie — pour les opposer souvent — le syndicalisme du Parti socialiste, c'est que le premier élabore les conditions mêmes de la révolution en dehors des fondements de la société bourgeoise et que le second ne peut que les utiliser.

Le premier s'appuie sur le prolétariat, dont il est l'émanation; son centre d'action, sa base d'opération sont ramassées dans le milieu qui l'a produit ; il est la force réalisant le droit ; le second évolue dans les cadres administratifs sur lesquels repose la société ; il invoque la justice pour la réalisation du droit.

Le syndicalisme exige donc de ses militants un effort continu, tenace, uniquement dirigé sur un accroissement de notre force. Le problème, pour nous, est de rendre le prolétariat puissant par la vigueur de son action offensive, par le développement de son activité concordant avec une élévation de sa pensée et de sa conscience.

Le prolétariat d'abord doit gagner, avant la victoire définitive, une victoire sur lui-même. Il ne le pourra qu'en se connaissant bien, en s'étudiant et en éprouvant sa force de résistance et d'attaque dans des combats renouvelés, élargis.....

V. Griffuelhes.

A un article intitulé Impuissance, *et dans lequel Griffuelhes reprochait à certaines fédérations de manquer d'homogénéité et de base corporative, Merrheim a répondu le 28 janvier par l'article suivant intitulé* Contre l'impuissance, Pour l'action :

Par ses trois articles successifs, Griffuelhes a soulevé tout un ensemble de questions que je ne serai pas seul certainement à examiner.

Tout d'abord, sérions bien ces questions. Il y en a trois importantes ;

1° La crise que traverse le syndicalisme et ses causes,

La recherche de ces causes, les unes générales, les autres individuelles, il est tout à fait utile que nous la fassions loyalement. Le mouvement y trouverait profit.

2° La méthode de propagande, qui consiste à voir clair dans le milieu économique actuel et à ne pas ignorer l'existence de l'organisation patronale.

Cette méthode, je l'avoue, est un peu la mienne. Depuis dix ans, je la mets en pratique et je me promets d'y rester fidèle toute ma vie. Aussi suis-je prêt à en discuter la valeur.

Enfin, une troisième question, d'un intérêt moins général, mais qui intéresse au premier chef la métallurgie de la Seine.

Sous le coup de l'émotion d'une conversation particulière, Griffuelhes part en guerre contre la Fédération des Métaux. Pourquoi pas contre la sienne ?

Il jette un cri d'alarme retentissant : *Impuissance !*

Gros mot, vraiment, pour une situation de fait dont il fut, jadis, l'un des principaux accoucheurs.

N'oublions pas, en effet, qu'il fut un temps où l'« Unité » — avec un grand U — fut encouragée par le Bureau confédéral, dont était notre camarade Griffuelhes; qu'elle fut votée par les Congrès et que c'est de ces encouragements et votes qu'est sortie et la Fédération du Bâtiment — dont Griffuelhes ne contestera pas la vitalité — et la Fédération des Métaux, qui, au lieu de dix à quinze mille adhérents — au maximum — en groupe actuellement près de *trente mille*, avec un organe tirant à trente-cinq mille exemplaires.

Mais revenons au fait. Griffuelhes s'écrie :

« Les travailleurs de la Métallurgie du département de la Seine seraient *entassés* dans la même organisation. Le mécanicien de précision rencontrerait le soudeur-boîtier ; l'ajusteur de chez de Dion marcherait sur les pieds du fabricant de compteurs ; le ciseleur bousculerait le fabricant de pommes d'arrosoir ou de casseroles. Et dans ces « saturnales », ces prolétaires puiseraient une force nouvelle et accompliraient de grandes choses. »

Ah ! mon cher Griffuelhes, comme tu as d'une façon magistrale « brossé » la situation des travailleurs de la Métallurgie, non pas telle que tu crois qu'elle serait — nous le démontrerons — dans le syndicat en projet, mais bien *telle qu'elle existe en réalité dans les ateliers, usines de mécanique, dans toute l'industrie de l'automobile et des constructions navales de France !*

Mais voyons quelle est la situation générale des travailleurs de la Métallurgie.

L'ajusteur, le tourneur, l'ouvrier des machines-outils, le mécanicien de précision, — dans certains cas, — le ferblantier travaillant au compteur ou fabriquant des pommes d'arrosoir, le polisseur, etc., etc., sont-ils des ouvriers qui sont — ou peuvent espérer de rester toujours — ouvriers de l'industrie automobile ?

Cette industrie les accueille tous, les occupe tous. Il n'y a que les pièces qu'on leur donne à usiner qui changent. Ils y restent, — surtout chez de Dion, — à condition de fuir les syndicats ; de se désolidariser de toute action générale.

A ce prix, ils restent spécialisés à l'industrie, à l'usine de l'automobile. C'est par milliers que nous comptons ceux qui dissimulent leur personnalité sous des faux noms ou qui y sont entrés sous le couvert de faux certificats.

Qu'ils participent à une action quelconque, et immédiatement l'ajusteur, le tourneur, le ferblantier, le polisseur, etc., de chez de Dion ou Clément, sont chassés, pour des mois mis à l'index par les fiches. Ils retournent travailler chez Niclausse, Belleville, Bréguet, dans n'importe quelle usine de construction ou de métallurgie. Les ferblantiers, etc., occupés aux radiateurs

de chez Panhard ou ailleurs, retournent à la construction des compteurs ou à la fabrication des pommes d'arrosoir.

Ils tournent, dansent ainsi chaque jour, toute leur existence, ces « saturnales » dont tu as tracé le tableau de main de maître, mon cher Griffuelhes.

Dans les usines de métallurgie ou d'automobiles, tous s'y heurtent et s'y déchirent. Quand l'ajusteur ou le tourneur fait grève, le polisseur, le ferblantier ou le fabricant de pommes d'arrosoir refuse de se solidariser, se retranchant parfois derrière une décision de son organisation.

Si tous sont d'accord pour la grève, nous voyons deux, trois, cinq, jusqu'à six syndicats intéressés à la même grève. Chacun des syndicats envoie ou son secrétaire ou son délégué. En supposant qu'entre les représentants de ces organisations aucun heurt ne se produise pendant le conflit, après la grève c'est à qui vantera, ou l'efficacité des méthodes ultra-révolutionnaires de son organisation, ou la seule efficacité des avantages pécuniaires de la sienne.

D'où des discussions, des déchirements entre militants, sous les yeux des travailleurs que la grève à éveillés à l'action syndicale et qui, complètement ahuris, neuf fois sur dix, n'adhèrent nulle part et s'écartent, écœurés, dégoûtés du syndicat.

Voilà ce qui crée l'*unique cause* d'impuissance des organisations de la Métallurgie dans la Seine.

A Bordeaux, à Lyon, à Marseille, — où notre bon camarade Bourchet essaye d'améliorer la situation, — les mêmes inconvénients déplorables existent.

A Nantes et au Havre, nous avons réussi à détruire ces heurts, cette confusion, par le syndicat avec sections ayant chacune un permanent.

C'est la même méthode que nous essayons de faire triompher dans la Seine. Contre les partisans de l'Unité absolue, — avec un grand U, — nous préconisons le Syndicat ayant six grandes sections corporatives ou professionnelles se rapprochant. Chacune d'elles ayant un ou deux permanents payés par le syndicat, dont la cotisation serait de 1 fr. 25 par mois ; un conseil syndical, composé de quatre membres par section et comprenant un secrétaire et un trésorier ; une caisse de grève et de solidarité ; les sections s'occupant des questions de propagande et d'action corporative, mais recevant du conseil syndical, et de lui seulement, l'impulsion pour l'action d'ordre général.

Tel est, à grands traits, le syndicat avec lequel nous espérons rallier à l'action « la cohue ouvrière », qui se heurte, s'épuise quotidiennement en action séparée et vaine dans le département de la Seine. Mettre fin à l'impuissance actuelle par une action « méthodique, cohérente et, partant, vigoureuse, pour les campagnes futures, qui, dans la Métallurgie plus que

dans toute autre organisation, exigent de grands efforts et une préparation rationnelle », comme tu l'écris si bien, mon cher Griffuelhes.

Si, contrairement à cela, on veut faire les syndicats et fédérations d'automobile, de constructions navales, etc., que tu préconises aujourd'hui, c'est la marche vers les syndicats *d'usines*, les contrats d'usines pour les salaires, etc.

En un mot, nous établirons les multiples syndicats — 182 à Scheffield — existant dans la métallurgie anglaise, avec leur action et contrats particuliers, qui font actuellement leur faiblesse, comme je l'ai signalé au lendemain du Congrès international de Birmingham.

Aussi, permets-moi de te dire que ton cri : Impuissance — comme trop souvent d'ailleurs — est lancé trop tard. Il arrive au moment où nous nous efforçons de dissiper la confusion qui crée, accentue cette impuissance.

Nier les difficultés, mon cher Griffuelhes, ce n'est pas les résoudre.

Enfin, permets-moi encore, en toute amitié, de te dire que nos principes n'ont rien à voir avec ce que, toi, tu appelles « une *prétendue* concentration patronale » et que j'affirme, moi, être une *véritable et agissante* concentration patronale, contre laquelle se heurtent, *en s'affermissant*, tous nos efforts et nos convictions en l'action syndicale.

Depuis l'Unité, la Fédération des Métaux a donné des preuves de son utilité et de sa vitalité. La lutte est incessante.

Depuis le dernier Congrès, — dix-huit mois, — nous avons eu *cent vingt grèves*, et je ne compte pas les grèves de quelques jours, pour lesquelles on n'a pas fait appel à la Fédération. Rappelons celle de Basse-Indre, qui dura six mois ; de Noisy-le-Sec, qui dura plus de trois mois, etc.

Toujours, dans ces conflits, nous avons trouvé devant nous la coalition des employeurs, qui, sans distinction de spécialité, exécutaient férocement le mot d'ordre de leur organisation centrale.

La grève du 16 décembre est typique. Par l'impulsion fédérale, nos organisations de province ont donné un effort que bien peu d'autres organisations ont égalé et dont nous soutenons encore les grèves et les nombreuses victimes, qui en ont été les conséquences.

Ce sont des résultats de vie, d'action, qui iront s'agrandissant, justement parce que le syndicalisme révolutionnaire des Métaux n'est pas seulement *verbal*, mais y ajoute la loyauté de dire la vérité à la masse, de ne rien dissimuler des difficultés, afin d'éviter les désillusions qui détruisent la foi et la confiance dans le syndicalisme.

Si le syndicalisme révolutionnaire consiste *uniquement* en phrases creuses, alignées pour les meetings ; s'il doit aboutir à

une nouvelle forme de démagogie, qui légitimera tous les reniements; s'il doit être une sorte d'impérialisme ouvrier planant au-dessus de la masse; s'il doit maintenir cette masse dans l'ignorance, au lieu de la comprendre, de l'aimer et de l'élever; s'il doit flatter ses instincts, tout en la méprisant, je comprendrais alors qu'en effet le syndicalisme soit frappé d'« impuissance ». Je dis plus : rien ne pourra le sauver.

Il n'est pas, il ne doit pas être cela. Sa mission historique est plus noble, plus large et plus haute. Expliquons-nous.

A. Merrheim.

Statistique syndicale internationale

Le secrétariat international des Centrales nationales des syndicats vient de publier le *Neuvième rapport international sur le mouvement syndical* (*Année 1911*).

On y trouve l'indication des effectifs suivants :

PAYS	Nombre total des syndiqués		Adhérents aux centrales affiliées	
	1910	1911	1910	1911
Angleterre	2.440.723	3.010.346	710.994	861.482
France	977.350	1.029.228	340.000	450.000
Belgique	138.928	92.735	68.984	77.224
Pays-Bas	143.850	153.689	44.120	52.235
Danemark	123.864	128.224	101.563	105.269
Suède	121.180	116.500	85.176	80.129
Norvège	47.453	53.830	46.397	53.475
Finlande	24.928	19.640	15.346	19.640
Allemagne	2.688.144	3.061.002	2.017.298	2.339.785
Autriche	451.232	496.263	400.563	421.905
Bosnie-Herzégovine	6.269	5.587	6.086	5.587
Croatie-Slavonie	6.805	8.504	5.108	7.182
Hongrie	86 778	95.180	86.478	95.180
Serbie	7.418	8.337	7.418	8.337
Roumanie	8.515	6.000	8.515	6.000
Bulgarie	3.000	—	3.000	—
Suisse	93.797	78.119	63.863	78.119
Italie	783.535	709.943	359.383	384.446
Espagne	40.984	80.000	40.984	80.000
Etats-Unis	1.710.433	2.282.361	1.710.434	1.775.000
Totaux	9.905.189	11.435.498	6.121.711	6.900.995

Ainsi le nombre total des syndiqués s'est élevé en un an de 1.470.309 et celui des adhérents des Centrales affiliées, de 821.284.

A côté du secrétariat international des Centrales, fonctionnent 28 secrétariats internationaux d'industrie ou de métier. Parmi eux, 22 ont fourni des renseignements sur leurs effectifs en 1911. Les voici :

Boulangers	60.187	[13 pays]
Bâtiments	418.590	[14 —]
Brasseurs	118.681	[8 —]
Relieurs	46.588	[12 —]
Livre	433.700	[14 —]
Ouvriers de fabrique	267.052	[7 —]
Ouvriers municipaux	64.786	[8 —]
Verriers	42.450	[17 —]
Ouvriers du bois	320.000	[20 —]
Garçons de restaurants et hôtels	28.129	[7 —]
Chapeliers	30.200	[13 —]
Pelletiers	6.406	[4 —]
Lithographes	34.266	[14 —]
Ouvriers métallurgistes	970.420	[18 —]
Ouvriers en porcelaine	36.050	[7 —]
Selliers	18.567	[5 —]
Tailleurs	101.500	[15 —]
Ouvriers des cuirs et peaux	64.400	[11 —]
Ouvriers de la pierre	45.000	[16 —]
Ouvriers des tabacs	50.125	[7 —]
Ouvriers des transports	821.815	[21 —]
Potiers	15.970	[6 —]

Ces secrétariats internationaux ont, presque tous, leurs sièges en Allemagne.

REVUE CRITIQUE

Les limites de la morale sexuelle

par Robert Michels

(*Torino, Bocca, 1912*)

Quelles sont, où et comment rechercher les limites de la morale sexuelle ? Michels vraiment ne le dit point et il lui en a été tenu compte à tel point que, au dire de certains de ses critiques, plus obscurs que notoires, il n'aurait point résolu le problème qu'il s'était posé.

La critique n'est pas juste, car il ne s'était point proposé dans son livre de telles recherches, qui, d'après moi, sont d'ailleurs impossibles.

Plus que tout autres, « ses observations sont d'ordre empiriques et de nature surtout psychologique, présentées sous une forme non rigoureusement scientifique, c'est-à-dire libérée le plus possible de tout encombrant apprêt statistique et de tout jargon inaccessible à la masse, et écrites avec le secours des sciences sociales familières à l'auteur ». Il l'affirme lui-même, ajoutant qu'« il a jugé de son devoir absolu, même avec son caractère plutôt enclin à de nettes affirmations ou de nettes négations, de s'astreindre à faire des demandes plutôt qu'à donner des réponses, à poser plutôt qu'à résoudre des problèmes. »

L'insolubilité du problème est pour ainsi dire évidente. Le sujet du livre d'ailleurs, parce qu'il se base sur des faits communs, généraux et ordinaires de la vie, est certainement beaucoup plus difficile à traiter, parce que les phénomènes et faits visés, ainsi que leurs conséquences, sont jugés par chacun d'une manière différente, à tel point que personne n'a sur eux le même avis, que celui-ci varie d'individu à individu, selon le milieu, l'éducation et surtout le tempérament et les penchants propres à chacun.

Cependant, comme il s'agit de phénomènes délicats et graves, des phénomènes les plus délicats de la vie sociale, il est nécessaire de tendre de tout son effort à les discipliner, sans se borner uniquement à les examiner et à les expliquer ; tentative réalisée au moins pour certains des phénomènes étudiés dans le livre de Michels.

Le livre se borne surtout aux observations et à la critique des phénomènes de nature psychologique et sociologique d'ordre sexuel ; et nous ne pouvons le juger qu'en ces limites, proposées et voulues par l'auteur.

Il n'est point sans mérite de traiter des phénomènes sexuels, même dans un cercle, aussi restreint si l'on tient compte surtout que jusqu'ici, pour ainsi dire, personne n'a osé aborder un problème aussi essentiel de la vie, sinon avec l'autorité du physiologiste ou de l'anatomiste et dans le cercle étroit de ceux qui étudient de pareils sujets.

Il faut encore reconnaître au livre de Michels deux qualités et non des moindres ; c'est que, traitant sans réticences et en toute liberté de langage des phénomènes sexuels, il évite et combat à la fois tout ce qui peut avoir un caractère pornographique ; de plus, avec une connaissance approfondie non seulement du côté scientifique mais aussi du côté littéraire du problème, il réussit à vulgariser et à rendre accessible à tous le sujet délicat des différentes relations des sexes.

L'amour, ou plutôt l'instinct sexuel se manifeste comme un besoin impérieux à satisfaire ; mais l'instinct sexuel, par sa nature essentiellement égoïste, se maintient dans les limites du sens moral quand il est basé sur un consentement libre et réci-

proque, tandis que tout acte sexuel, dont l'auteur lèserait sciemment la personnalité physique ou morale de l'autre partie, serait condamné comme immoral. Par suite, la sexualité, morale ou amorale, peu importe, présuppose avant tout le consentement intime et spontané des deux êtres formant le couple.

De l'application ou de la violation de ce principe moral naissent diverses conséquences, que reflètent, soit les relations extramatrimoniales avec leurs degrés intermédiaires de moralité sexuelle de la femme, avec la prostitution sous ses formes et ses manifestations variées, avec le « demi-viergisme » ; soit les relations prématrimoniales avec tous les démêlés, les dissimulations, les indécisions qui les caractérisent, avec la complaisance qui refuse et les refus qui promettent, jusqu'à la violence charnelle ; avec les fiançailles et leurs inconvénients ; soit même enfin les relations conjugales.

Dans chaque cas, pourtant, et dans chaque champ, extramatrimonial, prématrimonial et matrimonial, la liberté sexuelle réciproque des parties demeure l'unique et suprême mesure de la moralité des relations, liberté qui, excluant tout éléments unilatéral mauvais (naturellement ou moralement peu importe) et conférant aux actes sexuels de chacun des deux un caractère de simple spontanéité, assure l'accomplissement de la loi morale Kantienne, d'après laquelle nul ne doit considérer son prochain comme un moyen de satisfaction de ses propres désirs.

La conséquence extrême, mais parfaitement logique d'un pareil principe, sera que « l'acte sexuel accompli dans l'amour libre peut pleinement correspondre aux plus sévères lois de la morale, tandis que l'acte sexuel accompli dans le mariage peut être, selon les moyens, les motifs, les phénomènes qui l'accompagnent, profondément dépourvu de sens moral. »

Parmi les pages les plus attrayantes du livre et les plus belles au point de vue littéraire, citons celles dans lesquelles Michels, mettant à contribution le riche trésor de ses observations et de ses expériences personnelles, fruit de voyages et d'études à travers l'Europe, montre comment l'amour ou instinct sexuel, qui est par excellence un sans-patrie, et qui, dans ses symptômes, éléments et effets essentiels, n'offre pas de distinctions d'un pays à l'autre, présente au contraire dans ses manifestations extérieures de sensibles différences nationales.

Certains problèmes en particulier sont traités dans ce livre, non seulement d'une façon originale, mais avec la solidité supérieure qu'exigeait la nature même des arguments développés. Ils critiquent particulièrement la funeste morale des fiançailles, telles qu'elles existent aujourd'hui, morale qui atteint son point culminant et se résume, pour ainsi dire, dans l'institution de la soi-disant *nuit de noces* et le problème du droit à l'emploi des moyens artificiels pour prévenir la génération ou *droit*

à la limitation volontaire de la procréation, que l'auteur oppose au *devoir* de la limitation volontaire de la même procréation, comme un devoir résultant du sentiment de responsabilité envers la descendance et l'espèce. Michels déduit logiquement ce droit du droit même à l'existence et au libre développement de la personnalité et passe en revue divers ordres de raisons économiques, morales, physiologiques, etc., qui favorisent et justifient ce mouvement essentiellement moderne, que l'on nomme néo-malthusianisme et dont la portée est encore à notre époque en grande partie imprévue, ne dissimulant aucun des côtés négatifs, dirons-nous, de ce mouvement (particulièrement au point de vue militaire et politique là, où sont continuellement allumées et ardentes les luttes de race ou de nationalité), mais discutant de ces phénomènes sous tous leurs aspects avec une absence absolue de préjugés ou de parti-pris.

Il nous plaît particulièrement de faire nôtres les belles paroles par lesquelles, terminant l'important chapitre consacré au néo-malthusianisme Michels écrit que « au point de vue moral le néo-malthusianisme, est pleinement justifié. A vrai dire, il est contre nature, mais au même degré et de la même manière que le sont toutes les conquêtes de la civilisation dans le champ de l'hygiène. L'homme qui a déjà assujetti tant de forces naturelles, ne peut être trop blâmé s'il vise aussi à ravir au hasard aveugle la reproduction de l'espèce et à la soumettre, dans la mesure du possible, à sa propre volonté. Le néo-malthusianisme marque une victoire de la raison humaine sur la déraison de la brute. »

Qu'il me soit permis d'ajouter que cela constitue à notre avis le plus haut et le plus noble titre de louange du néo-malthusianisme, contribution insigne apportée à la domination de l'homme sur la nature et à l'évolution ascensionnelle de l'espèce et de l'esprit humain.

MICHELE BERARDELLI.

Turin, août 1912.

Principes d'organisation scientifique des usines

par FRED. WINSLOW TAYLOR (1)

(*Paris, Dunod et Pinat*, 1912)

Si l'on conçoit la société comme une image de l'atelier, on est sérieusement fondé à porter toute son attention sur un développement, qui s'accentue de plus en plus en Amérique dans le domaine de l'organisation de l'atelier. Durant des mois, c'est

(1) Traduction de Jean Roger, préface de Henry Le Chatelier.

là dessus que porta la discussion publique : les journaux et les revues ont été dominés par un sujet qui du reste n'appartient pas au genre de ceux qui cherchent à éveiller l'opinion du public profane ; et il n'y eut point d'homme dont le nom ait été plus souvent prononcé que celui de l'auteur. Mais si l'on fait abstraction de ces apparences, qui certainement n'éveillent pas la confiance, il faut bien reconnaître que l'on a affaire à un des plus importants phénomènes sociaux.

Qu'on y songe : il se présente un homme qui déclare que la production de travail de l'ouvrier américain, qui a déjà une réputation notoire pour son travail intensif, ne s'élève pas à la moitié, pas même au quart de ce qu'il est en état de produire ; que la production nationale peut être triplée, même quadruplée, avec diminution des frais de production ; que l'augmentation de la production et la diminution des frais ne doivent pas seulement marcher de pair avec l'augmentation des salaires, mais qu'elles en sont la raison même ; et qu'on peut obtenir tout cela par l'application de nouveaux principes de l'organisation des usines.

Voilà un homme qui est ou un charlatan ou un génie !

Voici les ouvrages de Taylor et, avec eux, toute une bibliothèque d'écrits nouveaux sur le taylorisme ! On a la sensation que tout cela est une déduction rigoureusement logique de faits réels, une spéculation rationnelle, et point un bluff américain ; et, si l'on approfondit davantage, on reconnait que l'on a bien affaire à une nouvelle synthèse de notions particulières déjà connues pour la plupart, à une nouvelle combinaison de vérités déjà démontrées, mais auxquelles il a manqué l'action fécondante de la condensation ; et, en ce sens, l'ouvrage de F. W. Taylor est l'œuvre d'un génie.

Certainement, la naïve routine de l'atelier patriarcal n'existe plus depuis longtemps dans la grosse industrie. Une sévère et constante évaluation des frais, une organisation bureaucratique, une exploitation régulière du matériel, etc., sont aujourd'hui aussi générales que l'utilisation rationnelle de la puissance de travail ; et l'image qu'Emile Levasseur a ébauchée, il y a 20 ans, de la fabrique américaine et de l'ouvrier américain s'applique de même aujourd'hui dans ses traits essentiels à la grosse exploitation continentale. Ce qu'il y a de nouveau dans « les principes scientifiques de l'organisation des usines » c'est la reconnaissance de quelques éléments de cette organisation — auxquels on avait attaché peu d'importance jusqu'ici — comme fondamentaux, parce qu'élémentaires et primordiaux.

Bien que Taylor, dans son dernier ouvrage, ne soit pas arrivé à une conception systématique de ses principes, nous allons essayer de les mettre dans un ordre logique. Il faut, dans cet es-

sai, restituer plusieurs chaînons à la chaîne, car ils manquent chez l'auteur.

Il faut partir de ce fait que, dans l'industrie, tradition et autres sentiments jouent aujourd'hui encore un rôle beaucoup plus grand, comme si cela était compatible avec le caractère scientifique de la production.

Un des facteurs de la production moderne, la machine, est entièrement régi par des lois rationnelles. La construction de la machine est une application connue de lois physiques, et son emploi est réglé par des principes rationnels de l'économie. Par contre, pour l'utilisation et la valorisation des autres facteurs de production, de la force de travail, les lois scientifiques ont le crédit le plus infime. Dans l'organisation du travail règne le principe militaire de l'autorité ; dans l'exécution du travail, la tradition du « déjà fait » ; dans le contrôle de l'accomplissement, la dure contrainte personnelle ; dans le recrutement, l'instinct primitif du marchandage ; dans le profit et la surproduction, l'insouciance et l'irréflexion du sauvage. Ce qui en résulte est une dilapidation anti-économique de l'énergie personnelle et étrangère, un déficit — jamais estimé assez grand — de la puissance de pénétration économique et sociale du travail humain.

Taylor demande pour y remédier :

1°) Au lieu de l'organisation militaire, l'organisation fonctionnelle (functional foremanship) ;

2°) Au lieu de procédés héréditaires, des mouvements éprouvés par des études scientifiques sur la manière et la durée (time and motion study) ;

3°) Au lieu de la contrainte, un salaire élevé qui incite à l'application la plus complète de la force ;

4°) Au lieu de l'intérêt aveugle, des conditions de travail hygiéniques.

Il est clair que ces exigences ne représentent pas seulement un développement radical de principes déjà en cours, mais établissent dans leur enchaînement un principe d'organisation tout à fait nouveau. Une organisation fonctionnelle implique une organisation du travail à l'intérieur de l'usine, qui convient à la différenciation croissante de la division du travail, et avec cela, à la différenciation dans les capacités et connaissances. Au lieu d'un chef unique, qui a ordinairement la surveillance d'un groupe de travailleurs, il n'y a pas maintenant moins de huit employés, qui pour la responsabilité ne suivent plus désormais la ligne verticale de la hiérarchie, mais bien la ligne de la coordination. Si donc le chef était auparavant responsable, pour chaque phase et opération, dans le processus du travail de son groupe, c'est, dans l'organisation fonctionnelle, un employé qui est responsable pour chaque opération différente. Comme son

domaine est limité, il peut ainsi supporter la responsabilité effective. La capacité professionnelle prend donc la place de l'autorité. Mais il s'en suit que, dans les opérations individuelles, le « traditionnel » doit se retirer devant le « convenable au but ». Une analyse scientifique des mouvements du travailleur montre que par la suppression des mouvements et des manœuvres superflus, par une position correcte du corps, par la sévère adaptation des outils à l'exécution concrète, etc., etc.. la dépense d'énergie et de temps peut être substantiellement diminuée. Ainsi donc, par des études analytiques des mouvements et du temps, sera établi le minimum de la production de travail de chaque ouvrier, et certes un minimum qui dépasse le rendement actuel de 100 à 400 o/o. — Comment amène-t-on l'ouvrier à ce rendement maximum? Les vieilles méthodes d'aiguillonnage tombent devant l'exploitation compliquée ; elles sont de plus incompatibles avec l'axiome psychologique, d'après lequel il n'y a point de contrainte extérieure qui puisse remplacer l'impulsion intime pour la durée. Il n'y a que deux moyens : 1° un salaire assez élevé, — pour atteindre le minimum, vers lequel l'ouvrier doit porter tous ses efforts. Cet excédent de salaire ne peut pas comporter moins de 30 o o du salaire à forfait et habituel, mais il doit monter parfois jusqu'à 100 o/o; 2° une observance soucieuse de toutes les conditions qui peuvent assurer le rendement physique et psychique de la machine humaine, à quoi se rattachent notamment la diminution des heures de travail, la réglementation rationnelle des repos, la bonne nourriture, l'entourage aimable, etc., etc. Toutes ces modifications, — malgré la « dispendiosité » de l'organisation moderne, malgré l'élèvement des salaires de 30 ou 100 o/o, malgré la diminution de la durée du travail et autres considérations pour l'amélioration des conditions du travail — amènent une élévation de la production de 100 à 400 o/o et une augmentation correspondante du bénéfice.

Voilà quels seraient, bien résumés, les plus importants « principes de l'organisation scientifique de l'atelier ». L'espace dont nous disposons nous interdit aussi bien une incursion dans d'autres détails, exemples, effets, que dans une appréciation critiques de détails. Nous ne dissimulons en aucune manière que la nouvelle organisation cache en elle de lourds dangers pour les ouvriers, si l'on imagine en particulier que le minimum de travail fixé trop haut peut entrainer un « sureffort » ou qu'un tel minimum peut être fixé, sans que soient remplies les autres conditions. Malgré cela, nous croyons que le nouveau système de travail réussira, simplement parce qu'il est plus économique que celui d'aujourd'hui. Et il n'est pas seulement plus économique ; il réalise encore des progrès à un autre point de vue. 1° A travers toute l'histoire des systèmes de travail humain, se re-

trouve la tendance à découvrir des règles de plus en plus impersonnelles pour l'exécution du travail. Du travail sanglant forcé, illimité de l'esclave dans la servitude au travail salarié d'aujourd'hui, avec sa division du travail cherchant toujours à atteindre jusqu'à un certain point le « normalstandard », nous voyons l'arbitraire de l'employeur enfermé dans des limites de plus en plus étroites. Un système dans lequel la production possible n'est plus déterminée par le sentiment et l'appréciation du « seigneur », mais par des analyses rationnelles d' « experts » indique un pas de plus vers cette « objectivation ». 2°) La substitution au patron unique, qui par suite joue simplement et fatalement le rôle de maître d'esclaves, de tant et tant d'hommes du métier (moniteurs) travaille de même à ce développement de la société, qui établit la « qualification technique » à la place du despotisme, et remplace le « bourgeois » par le « producteur. » 3°) La reconnaissance de certaines conditions générales physiques, physiologiques du fonctionnement irréprochable de l'organisme qui fournit la force de travail et la notion que par la garantie de ces conditions objectives devient possible la plus grande utilisation rémunératrice de la force de travail, facilitent la lutte pour une réduction de temps de travail, et autres exigences hygiéniques. 4°) L'augmentation du nombre d'employés d'un côté, la suppression de la division actuelle de la classe des travailleurs en ouvriers qualifiés et non qualifiés par l'assise naissante des travailleurs « entraînés » à l'usine, donne au mouvement du travail une plus forte base et conduit à une plus grande unité de la classe ouvrière.

Malgré tout cela, il n'y a pas beaucoup à retenir, naturellement, de l'élévation du salaire, car, dans le siècle des trusts et des douanes, rien ne garantit que cette élévation se convertisse en une augmentation *réelle*. Il faut donc, vis-à-vis des espérances et des promesses de Taylor et de ses partisans, qui attendent du nouveau système la paix industrielle ou même la solution de la question sociale, il faut, dis-je, en redoublant d'énergie, retorquer que cette amélioration de la situation du travail, comme toute autre, réalisable d'abord par la grosse industrie, ne peut être vraiment réalisée autrement que par la force et la puissance de l'organisation des manufactures.

Ervin Szabo.

LES LIVRES

Socialisme, Syndicalisme

Ferdinand Lassalle, par Bernstein (*Paris, Rivière*. 1912). — La légende a fait croire que les idées lassaliennes avaient sombré dans le discrédit, sous les coups de Marx et des marxistes. Rien n'est plus faux historiquement. Le socialisme démocratique et étatique de Lassalle est le socialisme qui domine en Europe depuis quarante ans, tandis que le socialisme ouvrier et anti-étatique de Marx n'a jamais pénétré la pratique. Il ne faut pas être grand clerc pour voir que nulle part les marxistes orthodoxes — allemands, français ou russes — n'ont suivi les thèses politiques du maître : ils ont théoriquement vécu de dogmes abstraits, rigides et inflexibles; mais, pratiquement, ils ont suivi la voie démocratique et étatique, qui est celle de la moindre résistance, et qu'avait si lumineusement décrite Ferdinand Lassalle. C'est donc une idée heureuse que de publier en français l'étude de Bernstein : si elle ne présente pas le problème tel que nous le posons, elle fournit de mombreux éléments pour le résoudre.

Œuvres de Bakounine, tome VI (*Paris, Stock*, 1913). — Le tome VI des *Œuvres* de Bakounine ne le cède en rien comme intérêt aux précédents. Il comprend deux virulentes diatribes contre Marx et Mazzini, écrites en 1871. La polémique contre Marx et ses amis avait pris, à cette époque, une âpreté particulièrement violente à cause des attaques marxistes contre le courant bakouninien, attaques qui devaient avoir un premier dénouement à la Conférence de Londres de cette même année 1871, en attendant le dénouement final du Congrès de La Haye, l'année suivante, en 1872. Quant à Mazzini, on sait de quelle façon il avait attaqué laCommune de Paris et l'Internationale. Cette lutte de Bakounine contre les idées mazziniennes est restée justement célèbre et l'on sait l'influence qu'elle eut sur la jeunesse révolutionnaire et le prolétariat militant d'Italie.

Psychologie du socialisme par Gustave Le Bon, (*Paris, Alcan*, 1912). — Peu de volumes sur le socialisme ont eu tant de succès que l'ouvrage du Dr Le Bon, qui en est à sa 7e édition. En relisant ces pages toujours vivantes, qu'anime un désir implacable de combattre le socialisme, on ne peut pas ne pas regretter que l'auteur n'ait pas modifié bien de ses critiques, à la lumière du syndicalisme. Ce qu'il dit du socialisme étatique, démocratique

et parlementaire est plein de vérités indiscutables, — reconnaissons-le —, quelle que soit l'hostilité du Dr Le Bon pour les idées qu'il examine. Mais il a laissé dans l'ombre la révolution intellectuelle qu'a provoquée le syndicalisme dans la pensée socialiste. L'anti-étatisme ouvrier est un phénomène croissant et dont l'importance est d'autant plus grande qu'il a sa répercussion sur la société tout entière. Il y a dix ans, le livre du Dr Le Bon était d'une vérité relative sans doute, mais indéniable. Il ne s'applique aujourd'hui qu'au vieux socialisme traditionnel, au socialisme exclusif des partis politiques, le seul qu'il ait connu, — socialisme aujourd'hui singulièrement vieilli et dépassé.

La Coopération neutre et la Coopération Socialiste, par Emile Vandervelde (*Paris, Alcan, 1913*). — Cette étude des rapports du socialisme et de la coopération vient à son heure. Plus que jamais ce sujet préoccupe en France les socialistes et les coopérateurs. Les uns et les autres trouveront dans le volume d'Emile Vandervelde, écrit avec aisance et facilité, les renseignements historiques essentiels à la connaissance de la question. Confondus au début dans les mêmes aspirations, la coopération et le socialisme se sont séparés ensuite, pour se rapprocher à nouveau dans ces dernières années. Les conclusions de l'auteur sont loin d'être les nôtres ; mais nous reviendrons plus longuement sur ce petit livre, qui pose un des problèmes les plus actuels du moment présent.

Le Syndicalisme français. Contre la guerre, par Léon Jouhaux, (*Paris, Rivière*, 1912). — Le secrétaire de la Confédération générale du Travail publie deux conférences qu'il a faites à Bruxelles et à Berlin. La première est un exposé mesuré et clair de l'action pratique du syndicalisme français ; la seconde marque la volonté des militants ouvriers de prévenir tout conflit international.

La Fraction social-démocrate dans la Troisième Douma, par G. Striékloff (*Paris, Rivière*, 1912). — Striékloff fait l'inventaire de l'action courageuse de la fraction social-démocrate dans la Troisième Douma. Beaucoup d'efforts hardis et persévérants ; peu de résultats, hélas ! dans un milieu étouffant; tel est le bilan de cette activité inlassable et trop peu efficace.

Etudes politiques.

Le Parti Radical et Radical Socialiste à travers ses Congrès par M. Armand Charpentier (*Paris, Giard et Brière*, 1912). Depuis 1901, le Parti radical et radical-socialiste tient des Congrès annuels. M. Armand Charpentier en a classé les déci-

sions, et son travail nous donne un répertoire commode des solutions radicales et radicales-socialistes. Il ne semble pas qu'il y ait une bien grande continuité de vues dans ces résolutions. Soit sur la question du monopole de l'enseignement, soit sur celles de la représentation proportionnelle, de la réforme fiscale, des réformes sociales, du statut des fonctionnaires, des alliances électorales, etc., il y a des flottements tels qu'ils trahissent la crise où se débat, depuis qu'il est au pouvoir, le parti radical et radical-socialiste. Créé surtout pour une politique de laïcisation de l'Etat et d'égalisation des impôts, il s'est trouvé débordé par les problèmes économiques et sociaux qui ont tout envahi. Jeté subitement ainsi sur un terrain inconnu, sans préparation, sans clientèle précise, il semble pour longtemps encore dans le plus profond désarroi.

Deux Républiques (France et Suisse), par UN DIPLOMATE (*Paris, Berger-Levrault*, 1912). On a beaucoup écrit, ces temps derniers sur la Suisse, si près de nous et pourtant mal connue. Le livre signé *Un Diplomate* essaie de nous montrer la valeur de la démocratie helvétique. C'est moins une étude des institutions que des mœurs. L'auteur procède par comparaisons fréquentes avec la France : d'où le titre de son volume. Il estime heureuse l'influence de la religion protestante sur la mentalité suisse ; mais nous avons souvent entendu dire par des témoins oculaires que cette prétendue rigidité du moralisme suisse cachait trop souvent les pires hypocrisies. D'ailleurs, les observations de notre Diplomate sur la situation de la femme Suisse ne sont pas très enthousiasmantes. Le Suisse nous est présenté comme un être sentimentalement plat et d'une épaisse placidité. Mais, à d'autres points de vues, notamment par son goût pour les institutions libérales, le peuple suisse, d'après l'auteur, peut donner de salutaires leçons au peuple français. Je ne sais pas si le referendum transporté chez nous produirait de bons résultats. Enfin, la Suisse possédante et bourgeoise se retrouve, dans les conflits du travail et du capital, singulièrement autoritaire. Les questions sociales la troubleront de plus en plus, surtout avec les progrès croissants de l'industrialisme et l'abandon des champs pour les villes. Avec le problème des étrangers, le problème des luttes des classes vont obséder la Suisse des prochaines années. C'est l'impression que laisse la lecture de ce volume, écrit d'une plume discursive et aisée.

Etudes économiques et sociales

L'Evolution industrielle et agricole depuis 150 ans, par GEORGES RENARD et ALBERT DULAC (*Paris, Alcan*, 1913). C'est une heureuse entreprise que celle dont M. Georges Renard a pris l'initiative : dresser l'inventaire de l'histoire universelle

du travail. Elle s'adresse surtout au grand public si peu renseigné sur les formes et la technique de la production, sur l'organisation de l'atelier, etc., malgré les controverses quotidiennes dont les questions sociales sont l'objet.

Le volume de MM. G. Renard et A. Dulac retrace l'évolution de l'industrie et de l'agriculture depuis l'avènement du régime industriel, à la fin du XVIII[e] siècle jusqu'à nos jours. On y trouve, condensés et présentés clairement et agréablement, une foule de renseignements, d'indications, de chiffres, etc. La partie concernant l'industrie est l'œuvre de M. G. Renard ; celle qui a trait à l'agriculture a M. A. Dulac pour auteur. Le texte est accompagné de gravures, qui le mettent encore plus à la portée des nombreux lecteurs que ces problèmes intéressent.

Le Travail dans le monde Romain, par Paul Louis (*Paris, Alcan* (1912). Cet ouvrage de bonne vulgarisation fait partie de la Collection que dirige M. Georges Renard. Pas de notes, pas de références, qui surchargeraient le texte d'un livre qui n'a pas été écrit pour des savants, mais pour la grande masse des esprits non spécialisés en ces matières. Il serait peu juste de reprocher à ce travail de n'avoir pas de caractère scientifique au sens précis du mot : l'auteur n'y a pas prétendu. Il s'est contenté de faire passer sous nos yeux la vision rapide des grands problèmes économiques et sociaux qui ont agité le monde romain. La conception matérialiste de l'histoire, strictement interprétée, lui a servi de guide.

La lutte préventive contre la misère, par Sidney et Beatrice Webb (*Paris, Giard et Brière*, 1912). — Les chefs bien connus du socialisme fabien anglais exposent les moyens qui, selon eux, peuvent amener l'abolition du paupérisme. Sidney et Beatrice Webb se sont consacrés, depuis que la question de la réforme de l'assistance publique a été soumise à l'examen d'une commission royale, à la lutte contre l'indigence et ils ont abouti à cette conclusion : la suppression de l'assistance publique. Elle est inutile et coûteuse. Il faut lui substituer un système de services techniques, chargés d'administrer les différents départements auxquels doit revenir le traitement de la misère. Instruction publique, retraites pour la vieillesse, placement public, ces services ont donné, d'après les auteurs, de bons résultats. On peut donc appliquer à des objets spéciaux et bien déterminés le régime préventif qui, disent les auteurs, peut seul résoudre la question de paupérisme. Ce livre peut soulever de nombreuses objections : il n'en est pas moins utile à connaître.

Le Problème de l'assistance publique en Angleterre, par Sidney et Béatrice Webb (*Paris, Rivière*, 1912). — Cette brochure résume les idées essentielles des auteurs, dont nous venons de parler. Elle a été traduite et ordonné par Hubert Bourgin et Mme Hubert Bourgin. A signaler spécialement quelques passages particulièrement vifs sur l'administration de l'assistance publique en Angleterre. Ex. p. 72 : « Quant à l'administration de l'assistance publique..., la Commission royale l'a « trouvée extrêmement peu satisfaisante et a été unanime à « la condamner, non pas tant à cause de l'insuffisance personnelle de ses 24.000 fonctionnaires qu'en raison de la tâche « pour laquelle ils ont été établis. » Et encore, p. 75 : « Il est « vain d'espérer qu'une législation de l'assistance publique ou « une administration de l'indigence, quelles qu'elles soient et « quels que soient leurs progrès, puissent jamais prévenir ou « même diminuer l'indigence qui s'est déjà produite ; il leur est « nécessairement interdit par leur nature même de s'attaquer « à l'une quelconque des causes qui produisent l'indigence à « laquelle elles ont perpétuellement affaire. »

La Famille Française et son Évolution, par M. Louis Delzons (*Paris, Armand Colin*, 1913). — Les profondes transformations subies par la famille française, sous l'influence des intérêts économiques, des idées contemporaines et des mœurs actuelles, ne pouvaient pas échapper à l'observateur social. Il y a de judicieuses et savoureuses observations de M. Louis Delzons. La Famille d'il y a cent ans ; la famille et la femme bourgeoise ; la femme riche ; l'ouvrière ; l'intellectuelle ; l'enfant abandonné ou coupable et la puissance paternelle ; les ascendants et les collatéraux ; les domestiques ; l'héritage ; voilà les principaux sujets qui y sont examinés. L'auteur estime que, si la puissance maritale, sous sa forme ancienne, est ruinée ; si la puissance paternelle, à son tour, est de plus en plus menacée, cela ne signifie pas que la discipline soit à jamais bannie de la famille française, mais simplement qu'elle ne pourra s'établir que si elle est volontaire et non plus imposée.

Traité Elémentaire de Législation Industrielle, par P. Pic (*Paris, A. Rousseau*, 1912). — C'est la quatrième édition du *Traité* du savant professeur de législation industrielle et ouvrière à la Faculté de Droit de Lyon. C'est surtout la législation ouvrière qui est étudiée dans ce volume, gros de renseignements et d'indications. M. Pic est amené à discuter les ques-

tions essentielles qui dominent le mouvement ouvrier contemporain, le syndicalisme, le socialisme, l'étatisme, etc... Comme pour le volume de Vandervelde, cité plus haut, nous nous contentons par l'instant de signaler la nouvelle édition de ce monumental travail, nous réservant d'en discuter les parties qui intéressent de plus près nos lecteurs.

La lutte contre le Saturnisme, par A. Orliac et E. Calmettes. (*Paris, Berger-Levrault*, 1913). — L'empoisonnement par le plomb est une des maladies d'ordre professionnel contre laquelle les syndicats ouvriers ont lutté insuffisamment encore. L'ouvrage excellent de MM. A. Orliac et E. Calmettes, qu'a préfacé M. Boulin, inspecteur divisionnaire du travail, rendra, à ce sujet, les plus grands services. Il examine toutes les ressources de l'hygiène et de la prévention légale qui s'offrent pour combattre les dangers du plomb.

La première partie du volume étudie successivement : le plomb et ses composés ; le saturnisme professionnel ; les travaux qui exposent l'ouvrier au saturnisme ; la prophylaxie du saturnisme. Les parties II et III sont consacrées aux législations étrangères ; et la IV^e^ partie est un examen critique de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire. Livre utile pour les bibliothèques syndicales.

Littérature.

Essais politiques et sociaux de Emerson, traduits par M. Dugard (*Paris, A. Colin*, 1912. C'est un Emerson préoccupé des faits sociaux que nous révèle M. Dugard. Emerson nous apparaît, dans ces études successives que le traducteur a réunies, le visionnaire passionné, l'idéaliste tumultueux que nous connaissons. Ces essais sont au nombre de douze : sur la guerre, l'aristocratie, l'homme réformateur, la destinée de la République, etc... Les points de vue originaux y abondent, revêtus, comme toujours, d'un style fulgurant et exalté.

Jean-Jacques Rousseau, Conférences par F. Baldensperger, Beaulavon, Benrubi, Bouglé, Cahen, Delbos, Dwelshausers, Gastinel, Mornet, Parodi, Vial, (*Paris, Alcan*, 1912). — Il ne nous est pas possible d'analyser ici ces conférences, également intéressantes dans leur variété. Ce volume est un des plus aisés à lire, parmi la récente et nombreuse littérature qu'a inspirée Rousseau. Je retiendrai seulement la Conférence, claire et bien construite, de M. Bouglé sur *Rousseau et le Socialisme*.

M. Bouglé a bien raison de distinguer dans le socialisme deux grands courants : le courant économique, ouvrier, marxiste, né des conditions industrielles modernes; et le courant sentimental, idéaliste, humanitaire, indépendant de l'évolution de la production. Autant Rousseau est aux antipodes du premier, autant il est près du second. C'est là de la bonne critique historique du socialisme et des idées de Rousseau, et nos lecteurs auront tout profit à lire cette brève et substantielle conférence.

Jean-Jacques Rousseau raconté par les Gazettes de son temps, par Pierre Paul-Plan, (*Paris, Mercure de France*, 1912). C'est une idée heureuse de tirer des Gazettes du XVIII[e] siècle, tout le parti qu'elles présentent pour l'histoire littéraire. L'auteur a compulsé tout ce qui a été publié, de 1762 à 1790, dans celles qui comptaient, sur Jean-Jacques Rousseau. Il a utilisé les mémoires de Bachaumont, Pidanzat de Mairobert et Mouffle d'Argeville. Rien n'est plus piquant que les impressions diverses produites par Jean-Jacques sur ses contemporains et traduites de façon souvent bien imprévue.

Variétés.

La première Etape, par Henri Moro, (*Paris, Grasset*, 1912). — Ce sont les mémoires d'un adolescent. L'auteur nous raconte les périls, les déboires et les espérances d'un jeune étudiant lyonnais dont la famille n'a pas su faire « l'éducation sentimentale. »

La valeur du Spiritualisme, par Jean Lubac, (*Paris, Grasset*, 1912). — L'auteur a voulu venir en aide, dit-il dans sa préface, à tous ceux qui désirent approfondir l'enseignement spiritualiste. Le titre des chapitres montre l'ordre de ses préoccupations : l'immatériel, l'expérience spirituelle, l'âme, Dieu, la connaissance supra-intellectuelle, la vie spirituelle.

Le Dieu Pan, par Gabriel Octave de Vitrolles, (*Paris, Grasset*, 1912. — L'épigraphe de ce livre, empruntée aux Hymnes orphiques, dit son intention : « J'invoque le robuste Pan, substance du Kosmos. » Le volume est dédié « Aux évocateurs de la *Grande Ame Panthéiste* : Zénophanes d'Elée, Spinoza, Maurice de Guérin. »

Mirages, par Francis Varaynes, préface de Claude Farrère, (*Paris, Grasset*, 1912). — C'est le roman, trop fréquent, hélas ! d'un officier de marine dévoyé par une aventure féminine et

revenant meurtri, après de longues déchéances et une idylle manquée, à son service.

Maria, par Jules Tussau, (*Paris, Grassel*, 1912). — Ce roman se déroule à Cuba et l'auteur essaie de faire passer dans sa prose toute la poésie de la perle des Antilles. C'est l'histoire d'un amour platonique vaincu par le devoir.

Sous la rafale, par Joannès Mignard, (*Paris, Grassel*, 1912). — Roman tragique d'une petite provinciale de piètre allure qui s'acoquine avec un aventurier pour ruiner son mari, qu'elle ne parvient pas à perdre.

VIENT DE PARAITRE

La Tribune russe. — Après une interruption de deux ans, la *Tribune russe* paraît de nouveau, sous la direction de Roubanovitch. Revue mensuelle du mouvement révolutionnaire en Russie, elle reprend le programme qu'elle avait suivi pendant deux ans : « renseigner l'opinion publique, l'Internationale ouvrière et la démocratie européenne sur la bataille compliquée qui se livres dans cette Russie mystérieuse, que l'univers civilisé connaît si peu ». Edité par le parti socialiste-révolutionnaire russe, la *Tribune russe* caractérise son attitude à l'égard des autres partis par la déclaration suivante :

« Nous serons, dit-elle, pour le maximum d'entente entre les partis socialistes, de même que nous serons pour le minimum de division entre toutes les forces qui, par des moyens différents, tendent à délivrer la Russie aussi bien des survivances de l'antique servage que des formes modernes de l'exploitation capitaliste ».

Organe d'information et d'entente, la *Tribune russe* a donc une utile et intéressante besogne à faire.

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, rue du Prince, 3.

Tome XXXIII. — N^os 249-250 Mars-Avril 1913

Le Mouvement Socialiste

INÉDITS DE MARX

I

Lettre à Annenkoff sur P.-J. Proudhon (1)

Bruxelles, 28 décembre. Rue d'Orléans, 42, Faubourg Namur.

Mon cher Annenkoff,

Vous auriez reçu depuis longtemps ma réponse à votre lettre du 1^er^ novembre, si mon libraire n'avait pas tardé jusqu'à la semaine passée à m'envoyer le livre de M. Proudhon : « Philosophie de la Misère ». Je l'ai parcouru en deux jours, pour pouvoir vous communiquer tout de suite mon opinion. Comme j'ai lu le livre très rapidement, je ne peux pas entrer dans les détails, je ne peux vous parler que de l'impression générale qu'il a produite sur moi. Si vous le demandez, je pourrai entrer en détail dans une seconde lettre.

Je vous avouerai franchement que je trouve le livre en général mauvais et très mauvais. Vous-même plaisantez dans votre lettre « sur le coin de la philosophie allemande » dont M. Proudhon fait parade dans son œuvre informe et présomptueuse, mais vous supposez que le développement économique n'a pas été infecté par le poison philosophique. Aussi suis-je très éloigné d'imputer les fautes du développement économique à la Philosophie de M. Proudhon. M. Proudhon ne vous donne pas une fausse

(1) Cette lettre date certainement de 1846. Elle a été publiée dans le tome III du livre *M. M. Stassoulévitch et ses Contemporains.* (M. M. Stassoulévitch i ego sovremenniki), p. 455-465, Pétersbourg 1912.

critique de l'économie politique parce qu'il est possesseur d'une philosophie ridicule, mais il vous donne une philosophie ridicule parce qu'il n'a pas compris l'état social dans son engrènement, pour user d'un mot que M. Proudhon emprunte à Fourier comme beaucoup d'autres choses.

Pourquoi M. Proudhon parle-t-il de dieu, de la raison universelle, de la raison impersonnelle de l'humanité, qui ne se trompe jamais, qui a été, de tout temps, égale à elle-même, dont il faut avoir seulement la conscience juste, pour se trouver dans le vrai ? Pourquoi fait-il du faible hégelianisme, pour se poser comme esprit fort ?

Lui-même il vous donne la clef de l'énigme. M. Proudhon voit dans l'histoire une série de développements sociaux ; il trouve le progrès réalisé dans l'histoire ; il trouve enfin que les hommes, pris comme individus, ne savaient pas ce qu'ils faisaient, qu'ils se trompaient sur leur propre mouvement, c'est-à-dire que leur développement social paraît à la première vue chose distincte, séparée, indépendante de leur développement individuel. Il ne sait pas expliquer ces faits et l'hypothèse de la raison universelle, qui se manifeste, est toute trouvée. Rien de plus facile que d'inventer des causes mystiques, c'est-à-dire des phrases, où le sens commun fait défaut.

Mais M. Proudhon, en avouant qu'il ne comprend rien au développement historique de l'humanité — et il l'avoue lorsqu'il se sert des mots sonores de raison universelle, dieu, etc. — n'avoue-t-il pas, implicitement et nécessairement, qu'il est incapable de comprendre des *développements économiques* ?

Qu'est-ce que la société, quelle que soit sa forme ? Le produit de l'action réciproque des hommes. Les hommes sont-ils libres de choisir telle ou telle forme sociale ? Pas du tout. Posez un certain état de développement des facultés productives des hommes et vous aurez une telle forme de commerce et de consommation. Posez de certains degrés de développement de la production, du commerce, de la consommation, et vous aurez telle forme de constitution sociale, telle organisation de la famille, des ordres ou des classes, en un mot telle société civile. Posez telle société civile, et vous aurez tel état politique, qui n'est que

l'expression officielle de la société civile. Voilà ce que M. Proudhon ne comprendra jamais, car il croit faire grande chose quand il appelle de l'état à la société civile, c'est-à-dire du résumé officiel de la société à la société officielle.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que les hommes ne sont pas libres arbitres *de leurs forces productives* — qui sont la base de toute leur histoire — car toute force productive est une force acquise, le produit d'une activité antérieure. Ainsi les forces productives sont le résultat de l'énergie pratique des hommes, mais cette énergie elle-même est circonscrite par les conditions dans lesquelles les hommes se trouvent placés, par les forces productives déjà acquises, par la forme sociale qui existe avant eux, qu'ils ne créent pas, qui est le produit de la génération antérieure. Par ce simple fait que toute génération postérieure trouve des forces productives acquises par la génération antérieure, qui servent à elle comme matière première de nouvelle production, il se forme une connexité dans l'histoire des hommes, il se forme une histoire de l'humanité, qui est d'autant plus l'histoire de l'humanité, que les forces productives des hommes et en conséquence leurs rapports sociaux ont grandi. Conséquence nécessaire : l'histoire sociale des hommes n'est jamais que l'histoire de leur développement individuel, soit qu'ils aient la conscience, soit qu'ils ne l'aient pas. Leurs rapports matériels forment la base de tous leurs rapports. Ces rapports matériels ne sont que les formes nécessaires dans lesquelles leur activité matérielle et individuelle se réalise.

M. Proudhon confond les idées et les choses. Les hommes ne renoncent jamais à ce qu'ils ont gagné, mais cela ne vient pas à dire, qu'ils ne renoncent jamais à la forme sociale dans laquelle ils ont acquis certaines forces productives. Tout au contraire. Pour ne pas être privés du résultat obtenu, pour ne pas perdre les fruits de la civilisation, les hommes sont forcés, du moment où le mode de leur commerce ne correspond plus aux forces productives acquises, de changer toutes leurs formes sociales traditionnelles. — Je prend le mot *commerce* ici dans le sens le plus général, comme nous disons en Allemand : *Verkehr*. — Par exemple : le privilège, l'institution des jurandes et

des corporations, le régime réglementaire du moyen âge, étaient des relations sociales qui seules correspondaient aux forces productives acquises et à l'état social préexistant, duquel ces institutions étaient sorties. Sous la protection du régime corporatif et réglementaire, les capitaux s'étaient accumulés, un commerce maritime s'était développé, des colonies avaient été fondées — et les hommes auraient perdu les fruits même, s'il avaient voulu conserver les formes, sous la protection desquelles ces fruits avaient mûri. Aussi y avait-il deux coups de tonnerre : la révolution de 1640 et celle de 1688. Toutes les anciennes formes économiques, les relations sociales qui leur correspondaient, l'état politique qui était l'expression officielle de l'ancienne société civile furent brisés en Angleterre. Ainsi les formes économiques, sous lesquelles les hommes produisent, consomment, échangent, sont *transitoires et historiques*. Avec de nouvelles facultés productives acquises les hommes changent leur mode de production, et, avec le mode de production, ils changent tous les rapports économiques, qui n'ont été que les relations nécessaires de ce mode de production déterminé.

C'est ce que M. Proudhon n'a pas compris, encore moins démontré. M. Proudhon, incapable de suivre le mouvement réel de l'histoire, vous donne une phantasmagorie qui a la prétention d'être une phantasmagorie dialectique. Il ne sent pas le besoin de vous parler de XVII^e^, XVIII^e^, XIX^e^ siècle, car son histoire se passe dans le milieu nébuleux de l'imagination et s'élève hautement au-dessus des temps et des lieux. En un mot, c'est veillerie hégelienne, ce n'est pas une histoire ; ce n'est pas une histoire profane — histoire des hommes — c'est une histoire sacrée — histoire des idées. Dans sa manière de voir, l'homme n'est que l'instrument, dont l'idée ou la raison éternelle fait usage pour se développer. Les *évolutions* dont parle M. Proudhon sont censées être les évolutions telles qu'elles se passent dans le sein mystique de l'idée absolue. Si vous déchirez le rideau de ce langage mystique, ceci vient à dire que M. Proudhon vous donne l'ordre dans lequel les catégories économiques se rangent dans l'intérieur de sa tête. Il ne me faudra pas beaucoup d'effort pour

vous donner la preuve que cet arrangement est l'arrangement d'une tête très désordonnée.

M. Proudhon a ouvert son livre avec une dissertation sur la *valeur*, qui est son dada. Pour cette fois, je n'entrerai pas dans l'examen de cette dissertation.

La série des évolutions économiques de la raison éternelle commence avec la *division du travail*. Pour M. Proudhon, la division du travail est chose toute simple. Mais le régime des castes n'était-il pas une certaine division du travail ? Et le régime des corporations n'était-il pas une autre division du travail ? Et la division du travail du régime manufacturier, qui commence au XVII^e^ siècle et finit dans la dernière partie du XVIII^e^ siècle en Angleterre, n'est-elle pas aussi totalement distincte de la division du travail de la grande industrie, de l'industrie moderne ?

M. Proudhon se trouve si peu dans le vrai qu'il néglige ce que font même les économistes profanes. Pour vous parler de la division du travail, il n'a pas besoin de vous parler du *marché* du monde. Eh bien ! la division du travail dans les XIV^e^ et XV^e^ siècles, où il n'y avait pas encore de colonies, où l'Amérique n'existait pas encore pour l'Europe, où l'Asie orientale n'existait que par l'intermédiaire de Constantinople, ne devait-elle pas se distinguer de fond en comble de la division du travail du XVII^e^ siècle, qui avait des colonies déjà développées ?

Ce n'est pas tout. Toute l'organisation intérieure des peuples, toutes leurs relations internationales sont-elles autre chose que l'expression d'une certaine division du travail ? et ne doivent-elles pas changer avec le changement de la division du travail ?

M. Proudhon a si peu compris la question de la division du travail, qu'il ne vous parle même pas de la séparation de la ville et de la campagne, qui, par exemple en Allemagne, s'est effectuée du IX^e^ au XII^e^ siècle. Ainsi pour M. Proudhon, cette séparation doit être loi éternelle, parce qu'il ne connaît ni son origine, ni son développement. Il vous parlera dans tout son livre comme si cette création d'un certain mode de production durerait jusqu'à la fin des jours. Tout ce que M. Proudhon vous dit de la

division du travail n'est qu'un résumé, et de plus, un résumé très superficiel, très incomplet de ce qu'avaient dit avant lui Adam Smith et mille autres.

La deuxième évolution sont les *machines*. La connexité entre la division du travail et les machines est toute mystique chez M. Proudhon. Chacun des modes de la division du travail avait des instruments de production spécifiques. Par exemple, du milieu du XVII^e^ jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle, les hommes ne faisaient pas tout avec la main. Ils possédaient des instruments et des instruments très compliqués, comme les métiers, les navires, les leviers, etc...

Ainsi, rien de plus ridicule que de faire découler les machines comme conséquence de la division du travail en général.

Je vous dirai encore en passant que M. Proudhon, comme il n'a pas compris l'origine des machines, a encore moins compris leur développement. Jusqu'à l'an 1825 — époque de la première crise universelle — vous pouvez dire que les besoins de la consommation en général allaient plus vite que la production et que le développement des machines était la conséquence forcée des besoins du marché. Depuis 1825 l'invention et l'application des machines n'est que le résultat de la guerre entre les maîtres et les ouvriers. Encore ceci n'est-il vrai que pour l'Angleterre. Quant aux nations européennes, elles ont été forcées d'appliquer les machines pour la concurrence que les Anglais leur faisaient, tant sur leur propre marché que sur le marché du monde. Enfin, quant à l'Amérique du Nord, l'introduction des machines était amenée et par la concurrence avec les autres peuples et par la rareté des mains, c'est-à-dire par la disproportion entre la population et les besoins industriels de l'Amérique du Nord. De ces faits vous pouvez conclure quelle sagacité M. Proudhon développe, en conjurant le fantôme de la concurrence comme troisième évolution, comme antithèse des machines !

Enfin, en général, c'est une vraie absurdité que de faire des *machines* une catégorie économique à côté de la division du travail, de la concurrence, du crédit, etc.

La machine n'est pas plus une catégorie économique que le bœuf qui traîne la charrue. *L'application* actuelle

des machines est une des relations de notre régime économique actuel, mais le mode d'exploiter les machines est tout à fait distinct des machines elles-mêmes. La poudre reste la même, que vous vous en serviez pour blesser un homme, ou pour panser les plaies du blessé.

M. Proudhon se surpasse lui-même, lorsqu'il fait grandir dans l'intérieur de sa tête la concurrence, le monopole, l'impôt ou la police, la balance du commerce, le crédit, la propriété, dans l'ordre que je cite. Presque toutes les institutions du crédit étaient développées en Angleterre au commencement du XVIII[e] siècle avant l'invention des machines. Le crédit public n'était qu'une nouvelle manière d'élever l'impôt et de suffire aux nouveaux besoins créés par l'avènement de la classe bourgeoise au gouvernement. Enfin, la *propriété* forme la dernière catégorie dans le système de M. Proudhon. Dans le monde réel, au contraire, la division du travail et toutes les autres catégories de M. Proudhon sont des relations sociales, dont l'ensemble forme ce qu'on appelle actuellement la *propriété* ; la propriété bourgeoise n'est rien, en dehors de ces relations, qu'une illusion métaphysique ou juridique. La propriété d'une autre époque, la propriété féodale se développe dans une série de relations sociales entièrement différentes. M. Proudhon, en établissant la proprieté comme une relation indépendante, commet plus qu'une faute de méthode : il prouve clairement qu'il n'a pas suivi le lien qui rattache toutes les formes de la production *bourgeoise*, qu'il n'a pas compris le caractère *historique* et *transitoire* des formes de la production dans une époque déterminée. M. Proudhon, qui ne voit pas dans nos institutions sociales de produits historiques, qui ne comprend ni leur origine, ni leur développement, ne peut en faire qu'une critique dogmatique.

Aussi M. Proudhon est-il forcé de recourir à une *fiction* pour expliquer le développement. Il s'imagine que la division du travail, le crédit, les machines, etc., que tout a été inventé au service de son idée fixe, de l'idée de l'égalité. C'est là tout son raisonnement. C'est-à-dire : il fait une supposition gratuite, et parce que le développement réel et sa fiction se contredisent sur chaque pas, il en con-

clut qu'il y a contradiction. Il vous dissimule qu'il y a seulement contradiction entre ses idées fixes et le mouvement réel.

Ainsi M. Proudhon, principalement par défaut de connaissances historiques, n'a pas vu que les hommes, en développant leurs facultés productives, c'est-à-dire en vivant, développent certains rapports entre eux, et que le mode de ces rapports change nécessairement avec la modification et l'accroissement de ces facultés productives. Il n'a pas vu que les *catégories économiques* ne sont que des *abstractions* de ces rapports réels, qu'elles ne sont des vérités que pour autant que ces rapports subsistent. Ainsi il tombe dans l'erreur des économistes bourgeois, qui voient dans ces catégories économiques des lois éternelles et non des lois historiques, qui ne sont des lois que pour un certain développement déterminé des forces productives. Aussi, au lieu de considérer les catégories politico-économiques comme des abstractions faites des relations sociales réelles, transitoires, historiques, M. Proudhon, par une inversion mystique, ne voit dans les rapports réels que des incorporations de ces abstractions. Ces abstractions elles-mêmes sont des formules qui ont sommeillé dans le sein de dieu père depuis le commencement du monde.

Mais ici ce bon M. Proudhon tombe dans de grandes convulsions intellectuelles. Si toutes ces catégories économiques sont des émanations du cœur de dieu, si elles sont la vie cachée et éternelle des hommes, comment se fait-il, premièrement, qu'il y ait développement, et deuxièmement que M. Proudhon ne soit pas conservateur ? Il vous explique ces contradictions évidentes par un système entier de l'antagonisme.

Pour éclaircir ce système d'antagonisme, prenons un exemple.

Le *monopole* est bon, car c'est une catégorie économique, donc une émanation de dieu. La concurrence est bonne, car c'est aussi une catégorie économique. Mais ce qui n'est pas bon, c'est la réalité du monopole et la réalité de la concurrence. Ce qui est encore pire, c'est que le monopole et la concurrence se dévorent mutuellement. Que doit-on y faire ? Parce que ces deux pensées éternelles de

dieu se contredisent, il lui paraît évident qu'il y a dans le sein de dieu également une synthèse entre ces deux pensées, dans laquelle les maux du monopole sont équilibrés par la concurrence et vice versa. La lutte entre les deux idées aura pour effet de n'en faire ressortir que le beau côté. Il faut arracher à dieu cette pensée secrète, ensuite l'appliquer, et tout sera pour le mieux ; il faut révéler la formule synthétique cachée dans la nuit de la raison impersonnelle de l'humanité. M. Proudhon n'hésite pas un seul moment de se faire révélateur.

Mais jetez un moment votre regard sur la vie réelle. Dans la vie économique actuelle vous ne trouverez pas seulement la concurrence et le monopole, mais aussi leur synthèse, qui n'est pas une *formule*, mais un *mouvement*. Le monopole produit la concurrence ; la concurrence produit le monopole. Pourtant cette équation, loin de lever les difficultés de la situation actuelle, comme se l'imaginent les économistes bourgeois, a pour résultat une situation plus difficile et plus embrouillée. Ainsi, en changeant de base sur laquelle se fondent les rapports économiques actuels, en anéantissant le mode *actuel* de production, vous anéantissez, non seulement le monopole, la concurrence et leur antagonisme, mais aussi leur unité, leur synthèse, le mouvement qui est l'équilibration réelle de la concurrence et du monopole.

Maintenant je vais vous donner un exemple de la dialectique de M. Proudhon.

La *liberté* et l'*esclavage* forment un antagonisme. Je n'ai pas besoin de parler il des mauvais côtés de la liberté. Quant à l'esclavage, je n'ai pas besoin de parler de ses mauvais côtés. La seule chose qu'il faut expliquer, c'est le beau côté de l'esclavage. Il ne s'agit pas de l'esclavage indirect, de l'esclavage du prolétaire ; il s'agit de l'esclavage direct, de l'esclavage des noirs dans le Surinam, dans le Brésil, dans les contrées méridionales de l'Amérique du Nord.

L'esclavage direct est le pivot de notre industrialisme actuel, aussi bien que les machines, le crédit etc... Sans esclavage vous n'avez pas de coton, sans coton vous n'avez pas d'industrie moderne. C'est l'esclavage qui a donné de

la valeur aux colonies, ce sont les colonies qui ont créé le commerce du monde, c'est le commerce du monde qui est la condition nécessaire de la grande industrie machinale. Aussi, avant la traite des nègres, les colonies ne donnaient à l'ancien monde que très peu de produits et ne changeaient pas visiblement la face du monde. Ainsi l'esclavage est une catégorie économique de la plus haute importance. Sans l'esclavage, l'Amérique du Nord, le peuple le plus progressif, se transformerait en un pays patriarcal. Rayez seulement l'Amérique du Nord de la carte des peuples et vous aurez l'anarchie, la décadence complète du commerce et de la civilisation modernes. Mais faire disparaître l'esclavage, ce serait rayer l'Amérique de la carte des peuples. Aussi l'esclavage, parce qu'il est une catégorie économique, se trouve depuis le commencement du monde chez tous les peuples. Les peuples modernes n'ont su que déguiser l'esclavage chez eux-mêmes et l'importer ouvertement au Nouveau Monde. Comment s'y prendra ce bon M. Proudhon après ces réflexions sur l'esclavage ? Il cherchera la synthèse de la liberté et de l'esclavage, le vrai juste-milieu, autrement dit : l'équilibre de l'esclavage et de la liberté.

M. Proudhon a très bien compris que les hommes font le drap, la toile, les étoffes de soie ; et le grand mérite d'avoir compris si peu de chose ! Ce que M. Proudhon n'a pas compris, c'est que les hommes, selon leurs facultés, produisent aussi les *relations sociales*, dans lesquelles ils produisent le drap et la toile. Encore moins M. Proudhon a-t-il compris que les hommes, qui produisent les relations sociales conformément à leur productivité matérielle, produisent aussi les *idées*, les *catégories*, c'est-à-dire les expressions abstraites idéales de ces mêmes relations sociales. Ainsi les catégories sont aussi peu éternelles que les relations qu'elles expriment. Elles sont des produits historiques et transitoires. Pour M. Proudhon, tout au contraire, la cause primitive, ce sont les abstractions, les catégories. Selon lui, ce sont elles et non pas les hommes qui produisent l'histoire. L'*abstraction*, la *catégorie prise comme telle*, c'est-à-dire séparée des hommes et de leur action matérielle, est naturellement immortelle, inaltéra-

ble, impassible ; elle n'est qu'un être de la raison pure, ce qui veut dire seulement que l'abstraction prise comme telle est abtraite. *Tautologie* admirable !

Aussi les relations économiques, vues sous la forme des catégories, sont pour M. Proudhon des formules éternelles, qui n'ont ni origine ni progrès.

Parlons d'une autre manière : M. Proudhon n'affirme pas directement que la *vie bourgeoise* est pour lui une *vérité éternelle* ; il le dit indirectement, en divinisant les catégories qui expriment les rapports bourgeois sous la forme de la pensée. Il prend les produits de la société bourgeoise pour des êtres spontanés, doués d'une vie propre, éternels, dès qu'ils se présentent à lui sous la forme de catégories, de pensée. Ainsi il ne s'élève pas au-dessus de l'horizon bourgeois. Par ce qu'il opère sur les pensées bourgeoises en les supposant éternellement vraies, il cherche la synthèse de ces pensées, leur équilibre et ne voit pas que leur mode actuel de s'équilibrer est le seul mode possible.

Réellement, il fait ce que font tous les bons bourgeois. Tous ils vous disent que la concurrence, le monopole, etc.... en principe, c'est-à-dire pris comme pensées abstraites, sont les seuls fondements de la vie, mais qu'ils laissent beaucoup à désirer dans la pratique. Tous ils veulent la concurrence sans les conséquences funestes de la concurrence. Tous ils veulent l'impossible, c'est-à-dire les conditions de la vie bourgeoise sans les conséquences nécessaires de ces conditions. Tous ils ne comprennent pas que la forme bourgeoise de la production est une forme historique et transitoire, tout aussi bien que l'était la forme féodale. Cette erreur vient de ce que, pour eux, l'homme-bourgeois est la seule base possible de toute société, de ce qu'ils ne se figurent pas un état de société dans lequel l'homme aurait cessé d'être bourgeois.

M. Proudhon est donc nécessairement *doctrinaire*. Le mouvement historique qui bouleverse le monde actuel, se résout pour lui dans le problème de découvrir le juste équilibre, la synthèse de deux pensées bourgeoises. Ainsi à force de subtilité, le garçon adroit découvre la pensée cachée de dieu, l'unité de deux pensées isolées, qui sont

seulement deux pensées isolées, parce que M. Proudhon les a isolées de la vie pratique, de la production actuelle, qui est la combinaison des réalités qu'elles expriment. A la place du grand mouvement historique, qui naît du conflit entre les forces productives des hommes déjà acquises et leurs rapports sociaux, qui ne correspondent plus à ces forces productives ; à la place des guerres terribles qui se préparent entre les différentes classes d'une nation, entre les différentes nations ; à la place de l'action pratique et violente des masses, qui seule pourra résoudre ces collisions ; à la place de ce mouvement vaste, prolongé et compliqué, M. Proudhon met le mouvement cacadauphin (?) de sa tête. Ainsi ce sont les savants, les hommes capables de surprendre à dieu sa pensée intime, qui font l'histoire. Le menu peuple n'à qu'à appliquer leurs révélations. — Vous comprenez maintenant pourquoi M. Proudhon est ennemi déclaré de tout mouvement politique. La solution des problèmes actuels ne consiste pas pour lui dans l'action publique, mais dans les rotations dialectiques de sa tête. Par ce que pour lui les catégories sont les forces motrices, il ne faut pas changer la vie pratique pour changer les catégories. Tout au contraire : il faut changer les catégories et le changement de la vie réelle en sera la conséquence.

Dans son désir de concilier les contradictions, M. Proudhon ne se demande seulement pas si la base même de ces contradictions ne doit pas être renversée. Il ressemble en tout au doctrinaire politique, qui veut le roi et la chambre des députés et la chambre des pairs, comme parties intégrantes de la vie sociale, comme catégories éternelles. Seulement il cherche une nouvelle formule pour équilibrer ces pouvoirs (dont l'équilibre consiste précisément dans le mouvement actuel, où l'un de ces pouvoirs est tantôt le vainqueur, tantôt l'esclave de l'autre). C'est ainsi que dans le XVIII^e^ siècle une foule de têtes médiocres étaient occupées à trouver la vraie formule pour équilibrer les ordres sociaux, la noblesse, le roi, les parlements, etc..., et le lendemain, il n'y avait plus ni roi, ni parlement, ni noblesse. Le juste équilibre entre cet antagonisme était le bouleversement de toutes les relations sociales, qui ser-

vaient de base à ces existences féodales et à l'antagonisme de ces existences féodales.

Parce que M. Proudhon pose, d'un côté, les idées éternelles, les catégories de la raison pure, de l'autre côté, les hommes et leur vie pratique, qui est selon lui l'application de ces catégories, vous trouvez chez lui, dès le commencement, *dualisme* entre la vie et les idées, entre l'âme et le corps — dualisme qui se répète sous beaucoup de formes. Vous voyez maintenant que cet antagonisme n'est que l'incapacité de M. Proudhon à comprendre l'origine et l'histoire profanes des catégories qu'il divinise.

Ma lettre est déjà trop longue pour parler encore du procès ridicule que M. Proudhon fait au communisme. Pour le moment, vous m'accorderez qu'un homme qui n'a pas compris l'état actuel de la société, doit encore moins comprendre le mouvement qui tend à le renverser et les expressions littéraires de ce mouvement révolutionnaire.

Le *seul point* dans lequel je sois parfaitement d'accord avec M. Proudhon, est son dégoût pour la sensiblerie socialiste. Avant lui j'ai provoqué beaucoup d'inimitiés par le persiflage du socialisme moutonnier, sentimental, utopiste. Mais M. Proudhon ne se fait-il pas des illusions étranges en opposant sa sensibilité de petit bourgeois, je veux dire ses déclamations sur le ménage, l'amour conjugal et toutes ces banalités, à la sentimentalité socialiste, qui est, par exemple chez Fourier, beaucoup plus profonde que les platitudes présomptueuses de notre bon Proudhon ? Lui-même, il sent si bien la nullité de ses raisons, son incapacité complète de parler de ces choses-là, qu'il se jette à corps perdu dans les fureurs, les exclamations, les *iræ hominis probi*, qu'il écume, qu'il jure, qu'il dénonce, qu'il crie à l'infamie, à la peste, qu'il se frappe la poitrine et se glorifie, devant dieu et devant les hommes, d'être pur des infamies socialistes ! Il ne raille pas en critique les sentimentalités socialistes, ou ce qu'il prend pour sentimentalités. Il excommunie en saint, en pape, les pauvres pécheurs et chante les gloires de la petite bourgeoisie et des misérables illusions amoureuses, patriarcales du foyer domestique. Et ce n'est rien d'accidentel. M. Proudhon est, de la tête aux pieds, philosophe, économiste de la

petite bourgeoisie. Le *petit bourgeois*, dans une société avancée et par nécessité de son état, se fait d'une part socialiste, d'autre part économiste, c'est-à-dire qu'il est ébloui de la magnificence de la haute bourgeoisie et sympathise aux douleurs du peuple. Il se vante, dans le for intérieur de sa conscience, d'être impartial, d'avoir trouvé le juste équilibre, qui a la prétention de se distinguer du juste milieu. Un tel petit bourgeois divinise la *contradiction*, car la contradiction est le fond de son être. Il n'est que la contradiction sociale mise en action. Il doit justifier par la théorie ce qu'il est en pratique et M. Proudhon a le mérite d'être l'interprète scientifique de la petite bourgeoisie française ce qui est un mérite réel, parce que la petite bourgeoisie sera partie intégrante de toutes les révolutions sociales qui se préparent.

J'aurais voulu pouvoir vous envoyer avec cette lettre mon livre sur l'économie politique, mais jusqu'à présent il m'a été impossible de laisser imprimer cet ouvrage et les critiques des philosophes et socialistes allemands, dont je vous ai parlé à Bruxelles. Vous ne croirez jamais quelles difficultés une telle publication rencontre en Allemagne, d'une part de la police, d'autre part des libraires, qui sont eux-mêmes les représentants intéressés de toutes les tendances que j'attaque. Et quant à notre propre parti, il est non seulement pauvre, mais une grande fraction du parti communiste allemand m'en veut parce que je m'oppose à ses utopies et à ses déclamations.

Tout à vous,

CHARLES MARX.

P. S. — Vous me demanderez pourquoi je vous écris en mauvais français, au lieu d'écrire en bon allemand : c'est parce que j'ai affaire à un auteur français.

Vous m'obligerez beaucoup en ne retardant pas trop longtemps votre réponse, afin que je sache si vous m'avez compris sous cette enveloppe d'un français barbare.

II

La guerre civile dans l'Amérique du Nord (1)

La guerre dont la grande République de l'Amérique du Nord est le théâtre depuis plus de six mois, commence déjà à avoir son contre-coup en Europe. La France et l'Angleterre suivent avec un intérêt passionné les péripéties de la guerre civile qui se livre aux États-Unis ; car la première perd, en raison de cette situation troublée, un débouché pour ses marchandises, et la seconde voit son industrie menacée d'une ruine partielle par suite de l'arrêt dans l'exportation du coton provenant des États esclavagistes. Alors que l'Europe et même les Américains ne désespéraient pas jusqu'en ces derniers temps en la solution pacifique du conflit, voici que la guerre prend des proportions de plus en plus grandes, se propage sur les territoires immenses du Nord de l'Amérique et menace aussi ce continent, en raison de sa longue durée, d'une crise redoutable. L'Angleterre et la France en seront les premières atteintes ; mais la débâcle du marché anglais et français se fera sentir également sur les autres marchés européens. Indépendamment donc de l'intérêt historique, nous éprouvons une nécessité réelle à être fixés sur les causes, l'importance et les conséquences du mouvement qui a lieu au-delà de l'Océan. Un éminent publiciste allemand, qui connaît très bien la situation anglo-américaine, pour avoir séjourné là-bas de longues années, nous envoie de Londres un premier rapport sur la guerre civile dans l'Amérique du Nord. A mesure que les événements se dérouleront de l'autre côté

(1) Pendant les années 1861 et 1862, Marx et Engels collaborèrent à la *Presse* de Vienne, à laquelle ils fournirent 41 articles. Les deux articles de Marx sur la guerre civile en Amérique, dont nous donnons la première version française, parurent le 25 octobre et le 7 novembre 1861 et viennent d'être publiés à nouveau par la revue social-démocrate de Vienne, *Der Kampf*, N° du 1er mars 1913.

de l'Océan, nous serons à même, grâce aux communications de notre correspondant si parfaitement renseigné, d'en étudier la marche et d'en fixer les points essentiels.

Londres, 20 octobre 1861.

Depuis des mois la presse la plus écoutée de Londres, (quotidiens et revues hebdomadaires) répète toujours le même refrain sur la guerre civile américaine. Tout en insultant les Etats libres du Nord, elle se défend avec soin contre le reproche de vouloir sympathiser avec les Etats esclavagistes du Sud. Elle écrit en effet régulièrement deux articles : l'un pour attaquer les Etats du Nord, l'autre pour s'excuser de ses attaques contre le Nord. Qui s'excuse, s'accuse.

Voici les arguments essentiels qu'elle invoque pour justifier ses attaques : La guerre entre le Nord et le Sud est une guerre de tarifs. C'est par conséquent une guerre sans principes, qui ne touche point du tout à la question de l'esclavage et qui est simplement la manifestation du désir d'hégémonie du Nord.

Même si le droit se trouvait du côté du Nord, ne serait-ce pas une vaine tentative de vouloir subjuguer par la force brutale huit millions d'anglo-saxons ?

Est-ce qu'une scission des Etats du Sud ne délivrerait pas le Nord de tout rapport avec la question de l'esclavage des nègres? N'assurerait-elle pas au Nord, avec ses 20 millions d'habitants et ses immenses territoires, un développement plus intense et presque inespéré ? Le Nord ne devrait-il pas par conséquent considérer la scission comme un événement heureux, au lieu de vouloir étouffer ce mouvement dans une guerre civile sanglante et funeste ?

Nous allons point par point examiner le plaidoyer de la presse anglaise.

La guerre entre le Nord et le Sud, dit-elle en premier lieu, est simplement une guerre de tarifs, une guerre entre le système de protection et le système de libre-échange. Le possesseur d'esclaves doit-il jouir entièrement du fruit du travail des esclaves, ou doit-il en être frustré d'une partie par les protectionnistes du Nord ?

Telle est la question dont il s'agit dans cette guerre. C'est au *Times* que revient le mérite de cette brillante découverte. L'*Economist*, l'*Examiner*, le *Saturday Review* et tant d'autres ont repris la même thèse en la développant. Ce qu'il y a de curieux ici, c'est que cette découverte a été faite non pas à Charleston, mais à Londres. En Amérique tout le monde savait naturellement que de 1848

à 1861, c'était un tarif libre-échangiste qui était en vigueur et que le représentant Morill n'avait fait passer au congrès, en 1861, son tarif protectionniste qu'une fois que la révolte avait éclaté. La Sécession n'eut donc pas lieu parce que le tarif Morill avait passé au Congrès ; mais bien au contraire, le tarif Morill passa au Congrès parce que la Sécession avait eu lieu. Lorsque dans la Caroline du Sud se produisit en 1831 la première tentative de Sécession, le tarif protectionniste de 1828 servit à coup sûr de prétexte ; mais ce ne fut qu'un prétexte, ainsi que l'a déclaré le général Jackson lui-même.

Cette fois pourtant le vieux prétexte ne fut pas même à nouveau invoqué. On évita au congrès sécessioniste de Montgomery toute allusion à la question des tarifs, parce que la prospérité de la Louisiane, pays producteur de sucre et un des plus influents du Sud, repose sur le système protectionniste.

Mais, dit encore la presse de Londres, la guerre des Etats-Unis n'est qu'une guerre en vue d'assurer par la force le maintien de l'Union. Les Yankees ne peuvent se résigner à effacer quinze étoiles de leur étendard. Il veulent faire figure imposante sur la scène du monde. Ah ! ce serait bien autre chose si la guerre était faite en vue de supprimer l'esclavage ! Mais la question de l'esclavage, ainsi que le déclare catégoriquement la *Saturday Review*, pour ne citer que celle-là, n'a rien à voir du tout avec cette guerre.

Il est nécessaire de rappeler avant tout que la guerre n'est point partie du Nord, mais du Sud. Le Nord est resté sur la défensive. Pendant des mois il avait assisté tranquillement aux agissements des « Sécessionistes » qui s'emparaient des forts, des arsenaux de guerre, des chantiers maritimes, des douanes, des caisses, des provisions d'armes de l'Union, insultaient son drapeau et faisaient prisonniers d'importants détachements de ses troupes. Les Sécessionistes résolurent enfin de faire sortir le gouvernement de l'Union de son attitude passive par un acte de guerre éclatant et procédèrent à cet effet au bombardement du fort Sunter près de Charleston. Le 11 avril (1861), leur général Beauregard avait appris dans une entrevue

avec le major Anderson, commandant du fort Sunter, que le fort n'était plus pourvu de vivres que pour 3 jours et que, passé ce délai, la capitulation et la paix étaient inévitables. C'est pour prévenir ce dénoûment pacifique que le lendemain matin (12 avril) les Sécessionistes ouvrirent le feu contre la place, qui ne put résister à quelques heures de bombardement. A peine cette nouvelle fut-elle télégraphiée à Montgomery, le siège du congrès sécessionniste, que le ministre de la guerre Walter fit la déclaration publique suivante au nom de la nouvelle Confédération : « Personne ne peut dire où s'arrêtera la guerre commencée aujourd'hui ! » Et en même temps il prophétisait « que le drapeau de la Confédération du Sud flotterait encore avant le 1er mai sur le dôme du vieux Capitole à Washington et peut-être aussi, dans un temps très rapproché, sur les principaux monuments de Boston ». Alors seulement fut lancée la proclamation, par laquelle Lincoln appelait 75.000 hommes pour défendre l'Union. Le bombardement du fort Sunter avait empêché d'avoir recours au seul moyen constitutionnel qui restât, c'est-à-dire l'établissement d'une convention valable pour tout le peuple américain, comme Lincoln l'avait proposé dans son message de joyeux avènement.

Pour Lincoln, il ne se présentait donc plus que cette alternative : ou bien fuir de Washington, abandonner Maryland et Delaware, livrer le Kentucky, le Missouri et la Virginie, ou bien répondre à la guerre par la guerre.

En vertu de quel principe la guerre civile américaine eut-elle lieu, il est facile de nous en rendre compte par le mot d'ordre qu'adopta le Sud en provoquant la rupture de la paix. Stephens, le Vice-Président de la Confédération du Suds déclara au Congrès sécessioniste qu'il y avait une différence essentielle entre la constitution nouvellement élaborée à Montgomery et la constitution de Washington et de Jefferson : c'est que maintenant, pour la première fois, l'esclavage était considéré comme une institution bonne en soi et comme la base de tout l'édifice social, à l'encontre des révolutionnaires, qui, imbus des préjugés du XVIIIe siècle, avaient traité l'esclavage comme un mal importé d'Angleterre et qu'on devait abolir dans la suite des temps. Un autre matador du Sud, M. Spratt, s'écria : « Il s'agit

pour nous de fonder une grande République d'esclaves. » Si donc le Nord tira l'épée pour la défense de l'Union, le Sud n'avait-il pas déjà déclaré qu'il y avait désormais incompatibilité entre le maintien de l'esclavage et le maintien de l'Union.

De même que le bombardement du fort Sumter avait été le signal du déchaînement de la guerre, de même le triomphe électoral du parti républicain du Nord, l'élection de Lincoln à la présidence, avait donné le signal de la Sécession. Le 6 novembre 1860, Lincoln fut élu. Le 8 novembre, on télégraphiait de la Caroline du Sud : « La Sécession est considérée ici comme un fait accompli. » Le 10 novembre, l'assemblée législative de la Géorgie s'occupait de projets de Sécession et, le 3 novembre, une séance spéciale de l'Assemblée législative du Mississipi était réservée à l'examen de la même question. Mais l'élection de Lincoln n'était elle-même que le résultat d'une scission dans le camp démocratique. Pendant la lutte électorale, la démocratie du Nord porta ses voix sur Douglas, pendant que la démocratie du Sud se compta sur le nom de Breckinridge et c'est l'éparpillement des bulletins démocratiques qui assura le triomphe du parti républicain.

Comment donc s'expliquer d'une part la prépondérance du parti républicain dans le Nord ? Et d'où provenait, d'autre part, la scission à l'intérieur du parti démocratique, qui avait jusqu'ici, depuis plus d'un demi-siècle, su grouper tous ses membres, qu'ils fussent du Nord ou du Sud, dans un effort commun ?

Sous la présidence de Buchanan, l'autorité que le Sud avait prise petit à petit sur l'Union, grâce à son alliance avec la démocratie du Nord, avait atteint son apogée. Le dernier congrès continental de 1787 et le premier congrès constitutionnel de 1789-90 avaient aboli l'esclavage sur tous les territoires de la République au Nord-Ouest de l'Ohio. (On donne le nom de territoires, comme l'on sait, à des colonies qui se trouvent à l'intérieur même des Etats-Unis, mais qui n'ont pas atteint le chiffre de population prescrit par la Constitution pour former des Etats indépendants). Le compromis, appelé compromis de Missouri (1820), en vertu duquel l'Etat esclavagiste de Mis-

souri était admis au nombre des Etats-Unis, avait exclu l'esclavage de tout le territoire situé au nord de 36° 30' de latitude et à l'ouest du Missouri. Par ce compromis, le domaine où pouvait s'exercer l'esclavage se trouvait avancé de plusieurs degrés de longitude, mais une frontière géographique bien nette s'opposait à sa propagation future. Cette barrière géographique fut jetée à bas en 1854 par le bill appelé bill Kansas-Nebraska, dont le promoteur fut St. A. Douglas, qui était alors le chef de la démocratie du Nord. Le bill, qui passa dans les deux Chambres du Congrès, supprimait le compromis de Missouri, mettait l'esclavage et la liberté sur un même pied d'égalité et ordonnait au gouvernement de l'Union de les traiter tous les deux avec la même indifférence ; il confiait à la souveraineté populaire, c'est-à-dire à la majorité des colons, le soin de décider si l'esclavage devait ou ne devait pas être introduit dans tel ou tel territoire. Ainsi pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis, il n'y avait plus de limite géographique et légale qui s'opposât à la propagation de l'esclavage dans les territoires. Sous cette nouvelle législation, le territoire jusqu'ici libre du Nouveau Mexique, cinq fois plus grand que l'Etat de New-York, fut transformé en un territoire esclavagiste et reçut en 1859 un code d'esclavage qui pouvait rivaliser en barbarie avec ceux du Texas et d'Alabama.

Et pourtant, comme le recensement de 1860 le prouve, le Nouveau Mexique ne compte sur 100.000 habitants qu'à peine une cinquantaine d'esclaves. Il avait donc suffi au Sud d'envoyer quelques aventuriers avec un petit nombre d'esclaves au-delà de la frontière et ensuite de convoquer bruyamment, avec l'aide du gouvernement central de Washington, de ses fonctionnaires et de ses fournisseurs dans le Nouveau Mexique, un semblant de représentation populaire, pour octroyer au territoire l'esclavage et la domination des propriétaires d'esclaves.

Cependant cette méthode si commode ne paraissait guère praticable sur d'autres territoires. Le Sud fit donc un nouveau pas en avant et en appela des décisions du Congrès à la Cour suprême des Etats-Unis. Cette Cour qui compte neuf juges, dont 5 appartiennent au Sud, était

depuis longtemps un instrument des plus dociles dans les mains des propriétaires d'esclaves. Elle avait décidé en 1857, dans le fameux cas Dred-Scott, que tout citoyen américain possédait le droit d'emmener avec lui dans chaque territoire tout ce que la constitution reconnaissait comme lui appartenant en propre. Or la constitution considérait les esclaves comme la propriété de leurs maîtres, propriété que le gouvernement de l'Union avait même mandat de défendre. Par conséquent, les esclaves pouvaient sur les territoires être contraints au travail par leurs propriétaires, en vertu même de la constitution ; et le droit était concédé à tout propriétaire d'esclaves d'introduire l'esclavage dans des territoires jusqu'alors libres et contre la volonté de la majorité des colons. Aux assemblées législatives des territoires, la prérogative était refusée d'abolir l'esclavage, et au Congrès comme au gouvernement de l'Union s'imposait au contraire le devoir de protéger les pionniers du système esclavagiste.

Si le compromis de Missouri en 1820 avait étendu les limites géographiques de l'esclavage dans les territoires, si le Bill Kansas-Nebraska de 1854 avait supprimé toute frontière géographique et l'avait remplacée par une barrière politique, c'est-à-dire la volonté de la majorité des colons ; la Cour suprême des Etats-Unis par sa décision de 1857 supprima aussi ce véto politique et transforma tous les territoires de la République présents et futurs, de plantations d'Etats libres en plantations d'esclaves.

En même temps, sous le gouvernement de Buchanan, la loi promulguée en 1850 et fortement aggravée, qui concernait l'extradition des esclaves fugitifs, fut appliquée impitoyablement dans les Etats du Nord. Jouer pour les planteurs du Sud le rôle de pourvoyeurs d'esclaves, telle semblait être la fonction attribuée au Nord par la constitution. Pour empêcher d'autre part le plus possible la colonisation des territoires par des colons libres, le parti des propriétaires d'esclaves annula les mesures appelées « Freesoil », qui devaient assurer aux colons gratuitement une certaine proportion des terres en friche dans les Etats.

Comme dans la politique intérieure, l'intérêt des propriétaires d'esclaves était aussi la règle dans la politique

extérieure des Etat-Unis. Buchanan avait fait en effet bon marché de la dignité de président par la publication du Manifeste d'Ostende, dans lequel il proclamait l'acquisition de Cuba par spoliation ou par la puissance des armes, comme le grand devoir de la politique nationale. Sous son gouvernement, le Mexique du Nord avait été déjà réparti entre les spéculateurs de terrains américains qui attendaient avec impatience un signal pour fondre sur Chihuahua, Coahuila et Sonora. Les expéditions continuelles et dévastatrices des Flibustiers contre les Etats de l'Amérique centrale étaient également dirigées par la Maison Blanche de Washington.

En étroit rapport avec cette politique extérieure, dont le but avéré était la conquête de nouveaux domaines pour favoriser l'extension de l'esclavage et la puissance des propriétaires d'esclaves, se manifesta une entreprise nouvelle soutenue secrètement par le gouvernement de l'Union : ce fut la réouverture du marché des esclaves. A. St. Douglas déclara lui-même le 20 août 1839 au Sénat américain : « Pendant le cours de la dernière année plus de nègres ont été importés d'Afrique que dans n'importe quelle année précédente, même au temps où le commerce des esclaves était encore légal. Le nombre des esclaves importés pendant la dernière année s'est élevé en effet à 15000. »

L'extension de l'esclavage au dehors, au besoin appuyée par les armes, tel était le but avoué de la politique nationale, et l'Union était en réalité devenue l'esclave des 300.000 propriétaires d'esclaves qui gouvernaient le Sud. Une série de compromis avait conduit à ce résultat, dont le Sud était redevable à son alliance avec la démocratie du Nord. C'est devant la fermeté de cette alliance que toutes les tentatives de résistance, renouvelées périodiquement depuis 1817, contre les empiètements toujours grandissants des propriétaires d'esclaves avaient échoué. Mais le vent tourna enfin et une période critique commença.

A peine en effet le Bill Kansas-Nebraska, qui enlevait à l'esclavage toute frontière géographique et subordonnait son introduction dans les nouveaux territoires à la volonté de la majorité des colons, à peine, dis-je, ce Bill est-il passé, que des émissaires armés des propriétaires d'escla-

ves (gens sans aveu ramassés aux frontières du Missouri et de l'Arkansas) firent irruption dans le Kansas; le revolver dans une main, le couteau catalan dans l'autre, ils essayèrent par des atrocités inouïes de chasser les colons des territoires qu'ils avaient défrichés. Ces rapines et ces déprédations avaient l'appui du gouvernement central de Washington. De là une immense réaction. Dans tout le Nord et en particulier dans le Nord-Ouest, se forma une puissante organisation, chargée de soutenir le Kansas par l'envoi de troupes, d'armes, de munitions et d'argent. C'est de cette organisation que naquit le parti républicain, qui doit donc son origine à la lutte engagée en faveur du Kansas.

Après que la tentation de transformer par la violence le Kansas en un territoire esclavagiste eut échoué, le Sud chercha à réaliser le même résultat par le moyen d'intrigues politiques. Le gouvernement de Buchanan surtout employa toutes ses forces pour tâcher de régler l'entrée du Kansas comme Etat esclavagiste dans la Confédération des Etats-Unis, en lui octroyant une constitution esclavagiste. De là, nouvelle lutte, mais cette fois menée surtout au Congrès de Washington. Même A. St. Douglas, le chef de la démocratie du Nord intervint maintenant (de 1857 jusqu'à 1858) contre le gouvernement et contre ses alliés du Sud, parce que le fait d'une constitution esclavagiste violait, à son avis, le principe de la souveraineté des colons reconnu par le Bill Nebraska de 1854. Douglas, sénateur de l'Illinois, Etat du Nord-Ouest, aurait certainement perdu toute son influence, s'il avait reconnu au Sud le droit de s'approprier, soit par la force des armes, soit par des décisions du Congrès, des territoires colonisés par le Nord. Ainsi la lutte en faveur du Kansas, qui avait donné naissance au parti républicain, provoqua en même temps la première scission à l'intérieur du parti démocratique lui-même.

Le parti républicain exposa son premier programme à l'élection présidentielle de 1856. Bien que son candidat John Fremont ne l'emportât point, le nombre énorme de voix qu'il obtint témoigna de la croissance rapide du parti, surtout dans le Nord-Ouest. Dans leur seconde assemblée

nationale en vue d'une nouvelle élection présidentielle (le 17 mai 1860) les républicains reproduisirent leur programme de 1856 enrichi de quelques articles.

Voici quel en était le contenu essentiel : pas un pouce de nouveau territoire ne doit être désormais accordé à l'esclavage. La politique de piraterie à l'extérieur doit cesser. La réouverture du commerce d'esclaves doit être combattue et flétrie. Enfin des lois doivent être votées pour favoriser la colonisation libre.

Le point essentiel dans ce programme était qu'aucun pouce de nouvelle terre ne fût désormais accordé à l'esclavage et que celui-ci s'exerçât uniquement à l'intérieur des États, où il avait déjà une existence légale. L'esclavage devait donc être, pour ainsi parler, intériorisé, alors que l'élargissement toujours plus grand du territoire, l'extension continuelle de l'esclavage au-delà de ses anciennes limites était une loi vitale pour les États esclavagistes de l'Union.

La culture des articles d'exportation du Sud, tels que coton, tabac, sucre etc., n'est productive que lorsqu'elle a lieu sur une immense échelle, avec des milliers d'esclaves, sur de vastes territoires où le sol, fertile naturellement, n'exige qu'un travail facile. Mais une culture intensive, qui dépend moins de l'excellence du sol que des capitaux engagés et de l'intelligence et de l'énergie de la main-d'œuvre, est contraire à l'esprit de l'esclavage. De là la rapide transformation d'Etats, comme le Maryland et la Virginie, qui autrefois employaient des esclaves pour la production d'articles d'exportation, en Etats éleveurs d'esclaves, afin de les exporter eux-mêmes dans des pays situés plus vers le Sud. Même dans le Sud de la Caroline, où les esclaves forment les quatre septièmes de la population, la culture est depuis des années, en raison de l'épuisement du sol, presque entièrement stationnaire. Bien plus, la Caroline s'est, par suite des circonstances, transformée en un pays éleveur d'esclaves, et elle en vend déjà chaque année pour quatre millions de dollars aux pays de l'extrême Sud et du Sud-Ouest. Dès que ce point de vue apparaît, l'acquisition de nouveaux territoires est nécessaire, afin qu'une partie des planteurs pourvoie en esclaves les nouvelles terres faciles et que ceux qui sont restés dans la

mère patrie trouvent de nouveaux débouchés pour la traite des esclaves qu'ils élèvent. Il est hors de doute, par exemple, que sans le rattachement de la Louisiane, du Missouri et de l'Arkansas au Etats-Unis, l'esclavage serait depuis longtemps aboli en Virginie et dans le Maryland. Un des leaders du Sud, le sénateur Tombs, a, au congrès Sécessionniste de Montgomery, formulé d'une façon saisissante la loi économique qui impose l'extension continuelle des territoires ou s'exerce l'esclavage : Si, dit-il, un agrandissement important des territoires esclavagistes n'a pas lieu, il faudra dans 15 ans permettre aux esclaves de s'enfuir de chez les blancs, à moins que les blancs ne soient obligés de se sauver devant les esclaves ».

La représentation des différents Etats au sein même du Congrès dépend, comme l'on sait, du chiffre de leur population respective. Comme la population des Etats libres augmente incomparablement plus vite que celle des Etats esclavagistes, le nombre des représentants du Nord devait l'emporter très rapidement sur celui du Sud. Le véritable siège de la puissance politique du Sud est donc de plus en plus transporté au Sénat américain où chaque Etat, que sa population soit grande ou petite, est représenté par deux sénateurs. Pour donc consolider son autorité au Sénat et, par le Sénat, son hégémonie sur les Etats-Unis, le Sud avait besoin de former sans cesse de nouveaux Etats esclavagistes. Or cette tactique n'était possible que par la conquête de pays étrangers, comme dans le cas du Texas, ou par la transformation des territoires appartenant au Etats-Unis d'abord en territoires esclavagistes et plus tard en Etats esclavagistes, comme ce fut le cas pour le Missouri, l'Arkansas, etc. John Calhoun, que les propriétaires d'esclaves considèrent comme leur homme d'Etat par excellence, déclarait déjà, le 19 février 1847 au Sénat, que le Sénat seul offrait au Sud une balance égale, que l'extension du territoire esclavagiste était nécessaire pour maintenir l'équilibre entre le Nord et le Sud, que les tentatives du Sud pour la création par la force de nouveaux Etats esclavagistes étaient par suite entièrement justifiées.

Enfin le nombre des véritables possesseurs d'esclaves du Sud de l'Union ne dépasse pas 300.000 ; à cette petite

oligarchie s'opposent des millions de blancs, de pauvres blancs, comme on les appelle, dont la masse, par la concentration de la propriété terrienne, augmentait sans cesse et dont la situation ne peut être comparée qu'à celle des plébéiens romains aux temps de la décadence finale de Rome. Ce n'est que par la possession de nouveaux territoires ou par la perspective de cette possession, ainsi que par des expéditions de piraterie, qu'il est possible de concilier l'intérêt de ces pauvres blancs avec celui des propriétaires d'esclaves, de donner à leur désir d'activité une direction exempte de dangers, et de les amadouer par la perspective d'être un jour à leur tour propriétaires d'esclaves.

Concentrer l'esclavage à l'intérieur de ces anciens territoires devait donc, d'après une loi économique fatale, amener sa disparition graduelle, anéantir politiquement l'hégémonie que les Etats esclavagistes exerçaient au moyen du Sénat, enfin exposer l'oligarchie propriétaire d'esclaves, à l'intérieur de ses propres Etats, aux dangers que leur feraient courir les pauvres blancs. En posant le principe que tout élargissement de territoire esclavagiste était désormais illégal, les républicains attaquaient la puissance des propriétaires d'esclaves dans sa racine même. La victoire électorale républicaine devait donc provoquer la lutte ouverte entre le Nord et le Sud. Cependant cette victoire électorale elle-même était, comme nous l'avons dit plus haut, la résultante d'une scission dans le camp démocratique.

La lutte en faveur du Kansas avait déjà causé une scission entre le parti esclavagiste et son alliée la démocratie du Nord. Le même conflit éclata maintenant à nouveau, mais sous une forme plus générale, lors de l'élection présidentielle de 1860.

La démocratie du Nord, ainsi que son candidat Douglas, établit que l'introduction de l'esclavage dans les territoires devait dépendre de la volonté de la majorité des colons. Or le parti des propriétaires d'esclaves, avec Breckinridge comme candidat, prétendait que la constitution des Etats-Unis, comme aussi la Cour Suprême, avait reconnu à l'esclavage une existence légale, que l'escla-

vage étant par conséquent par lui-même et dans tous les territoires admis par la loi, il n'avait besoin d'aucune naturalisation spéciale. Alors donc que les républicains s'opposaient à l'extension des territoires esclavagistes, le parti du Sud revendiquait tous les territoires de la République comme autant de domaines garantis légalement.

Ce qu'ils avaient essayé avec le Kansas, à savoir imposer l'esclavage à un territoire par le gouvernement central contre la volonté des colons eux-mêmes, ils l'établissaient comme loi pour tous les territoires de l'Union. Une telle capitulation n'était pas possible de la part des chefs du parti démocratique ; elle aurait provoqué la désertion de leur armée dans le camp républicain. D'autre part, la souveraineté des « colons » proposée par Douglas ne pouvait pas suffire au parti des propriétaires d'esclaves. Ce qu'ils préconisaient devait être adopté dans les quatre années suivantes sous le nouveau président ; ces vœux ne pouvaient être adoptés que par l'influence du pouvoir central et leur réalisation ne pouvait plus souffrir aucun retard. Il n'avait point échappé au parti des propriétaires d'esclaves qu'une nouvelle force s'était formée, le Nord-Ouest, dont la population, qui avait presque doublé de 1850 à 1860, égalait presque la population blanche des Etats esclavagistes : cette force n'était disposée ni par tradition, ni par tempérament, ni par habitude à se laisser traîner de compromis en compromis, à la manière des anciens Etats du Nord-Est. L'Union n'avait encore de valeur pour le Sud que dans la mesure où elle lui livrait la puissance fédérale, afin de faire triompher sa politique esclavagiste. Si cet avantage n'existait plus, il valait mieux rompre que d'assister quatre années de plus au développement du parti républicain et à l'essor du Nord-Ouest et de commencer le combat dans des conditions défavorables. Le parti des propriétaires d'esclaves joua donc son va-tout ! Lorsque la démocratie du Nord refusa de continuer à jouer le rôle des « pauvres blancs » du Sud, le Sud par l'éparpillement des votes donna la victoire à Lincoln et prit alors cette victoire comme prétexte pour tirer l'épée du fourreau.

Tout le mouvement avait donc et a pour cause, comme on le voit, la question de l'esclavage. Il ne s'agissait pas

de savoir si les esclaves devaient ou ne devaient pas être émancipés à l'intérieur des États esclavagistes existants ; la question était plus haute : les 20 millions de citoyens libres du Nord devaient-ils plus longtemps se soumettre à l'oligarchie des 300.000 propriétaires d'esclaves ? les immenses territoires de la République devaient-ils devenir plantations d'États libres ou d'esclaves ? Enfin la politique nationale de l'Union devait-elle prendre comme devise : extension de l'esclavage par la force et par le sabre au Mexique, dans l'Amérique centrale, dans l'Amérique du Sud ?

Dans un autre article nous examinerons l'assertion de la presse de Londres, qui prétend que le Nord devait approuver la Sécession comme la solution la plus favorable et la seule possible du conflit.

II

« Laisse le courir, il n'est pas digne de ta colère. » Ce conseil de Leporello à l'amante délaissée de Don Juan est répété sur tous les tons (récemment encore par la bouche de Lord John Russel) par la presse anglaise au Nord des Etats-Unis. Si le Nord laisse courir le Sud, il se libère de toute compromission avec l'esclavage, de son péché héréditaire et traditionnel et il rend possible une nouvelle évolution plus noble et plus belle.

En effet, si le Nord et le Sud formaient deux états indépendants à peu près comme l'Angleterre et le Hanovre, leur séparation n'entraînerait pas plus de difficultés que n'en causa celle du Hanovre et de l'Angleterre. Mais le Sud n'est pas un territoire géographique nettement séparé du Nord ; il ne constitue pas davantage une unité morale. Ce n'est pas à proprement parler un pays ; c'est un étendard de guerre, un mot d'ordre de combat.

Le conseil d'une scission à l'amiable suppose au préalable que la confédération du Sud, bien qu'elle ait pris l'initiative de la guerre civile, la poursuit néanmoins dans un but défensif. On croit qu'il s'agit pour le parti des propriétaires d'esclaves uniquement de réunir en un groupe indépendants les territoires soumis jusqu'ici à leur domination

et de les soustraire à l'autorité suprême de l'Union. Il n'y a rien de plus inexact. « Le Sud réclame son territoire tout entier. Il le veut et il l'aura. » C'est avec ce cri de guerre que les Sécessionistes ont attaqué Kentucky. Et par ces mots : « son territoire tout entier », ils entendent d'abord tous les Etats-frontières (*border states*, comme on les appelle) Delaware, Maryland, Virginie, Caroline du Nord, Kentucky, Tennessee, Missouri et Arkansas. En outre ils revendiquent tout le territoire au sud de la ligne qui va de l'angle nord-ouest du Missouri jusqu'à l'Océan Pacifique. Ce que les propriétaires d'esclaves appellent donc « le Sud » comprend plus des trois quarts du territoire actuel de l'Union. Une grande partie des terres revendiquées ainsi se trouve encore au pouvoir de l'Union et devrait par conséquent lui être enlevée par les armes.

Mais tous les Etats appelés Etats-frontières, y compris ceux également qui appartiennent à l'Union, n'étaient pas à proprement parler des Etats esclavagistes. Ils forment plutôt le territoire des Etats-Unis, où le système de l'esclavage et celui du travail libre existent côte à côte et luttent pour la suprématie ; ils constituent le véritable champ de bataille entre le Nord et le Sud, entre l'esclavage et la liberté. La guerre de la Confédération n'est donc pas une guerre défensive, mais une guerre de conquête pour développer et perpétuer l'esclavage.

La chaîne de montagnes qui commence à Alabama et s'étend vers le nord jusqu'au fleuve Hudson, — l'épine dorsale en quelque sorte des Etats-Unis, — découpe ce qu'on appelle le Sud en trois morceaux. Le pays montagneux formé par les Monts Alléghanys et ses deux chaînes parallèles, la chaîne de Cumberland à l'Ouest et la Montagne Bleue à l'Est, sépare en forme de coin les contrées basses de la côte Ouest de l'Océan Atlantique des vallées profondes au Sud du Mississipi. Ces plaines basses, séparées par la région montagneuse, avec leurs immenses rizières et leurs plantations de cotonniers qui s'étendent à perte de vue, sont la véritable patrie de l'esclavage. Quant à la longue région montagneuse qui s'avance en forme de coin jusqu'au cœur même du pays de la servitude, avec son atmosphère libre, son climat vif,

son sol riche en charbon, en sel, en pierres à chaux, en minerai de fer, en or, bref en matières premières nécessaires pour un développement industriel plus complexe, cette région, dis-je, est déjà maintenant en grande partie un pays libre. Grâce à sa configuration géographique, le sol peut ici être exploité avec succès par des cultivateurs libres, n'ayant que des lots de terrains morcelés. Le système esclavagiste végète ici isolément, mais n'a jamais pris racine. C'est des habitants de ces régions montagneuses que se compose dans ces États-frontières le noyau de la population libre, qui, par pur intérêt de propre conservation, prend parti pour le Nord.

Les tentatives de la Confédération pour s'incorporer le Missouri et le Kentucky par exemple contre la volonté de ces États prouvent la vanité du prétexte invoqué par elle, à savoir qu'elle combat pour les droits des États isolés contre les prérogatives de l'Union. Elle reconnaît bien aux États isolés qu'elle range parmi « le Sud » le droit de se séparer de l'Union ; mais elle leur dénie celui de rester dans l'Union plus longtemps.

Même les États esclavagistes proprement dits, auxquels la guerre à l'extérieur, la dictature à l'intérieur et l'esclavage partout donnent pour le moment l'apparence de l'harmonie, contiennent pourtant des éléments discordants. Un exemple probant nous est fourni par le Texas, qui compte 180.388 esclaves sur 601.039 habitants. La loi de 1845, en vertu de laquelle le Texas en qualité d'État esclavagiste prit rang parmi les États-Unis, autorisait ce même État à former avec son territoire non pas un seul État, mais cinq différents. De cette façon, le Sud aurait gagné, au lieu de deux nouvelles voix, dix voix dans le Sénat américain, et l'augmentation de son chiffre de voix au Sénat était alors le but essentiel de sa politique. Les propriétaires d'esclaves trouvèrent pourtant inopportun, de 1845 à 1860, en divisant le Texas, où la population allemande joue un grand rôle, en deux États seulement, de ne point accorder dans le deuxième État ainsi nouvellement créé la supériorité au parti du travail libre sur le parti de l'esclavage. Voilà la meilleure des preuves de l'opposition

puissante que rencontrait l'oligarchie des propriétaires d'esclaves au Texas même.

La Géorgie est le plus grand et le plus peuplé des Etats esclavagistes. Sur un nombre total d'habitants de 1.057.327, elle compte 462.230 esclaves, presque la moitié de la population. Malgré cela le parti des propriétaires d'esclaves n'a pas réussi à faire sanctionner en Géorgie par le suffrage universel la constitution octroyée au Sud par le congrès de Montgomery.

A l'assemblée législative de la Louisiane, qui se réunit le 22 mars 1861 à la Nouvelle-Orléans, Rosellius, le vétéran des luttes politiques dans les Etats, déclara : « La constitution de Montgomery n'est pas une constitution, mais une conspiration. Elle n'augure pas un gouvernement populaire, mais le règne d'une oligarchie odieuse et sans retenue. Il n'a pas été permis au peuple de collaborer en cette occasion. L'Assemblée de Montgomery a creusé le tombeau de la liberté politique et maintenant on nous convoque pour assiter à son enterrement ».

L'oligarchie des 300.000 propriétaires d'esclaves ne se servit pas en effet seulement du congrès de Montgomery pour proclamer la séparation du Sud et du Nord. Elle l'exploita en même temps pour bouleverser la constitution intérieure des Etats esclavagistes et pour dompter entièrement la partie de la population blanche qui, grâce à la protection et à la constitution démocratique de l'Union, conservait encore quelque indépendance. Déjà de 1856 à 1860, les leaders politiques, les juristes, les moralistes, les théologiens ne s'étaient pas seulement efforcés de prouver au parti des propriétaires d'esclaves que l'esclavage des nègres était justifié ; mais ils s'étaient surtout attachés à montrer que la couleur importait peu et que la classe des travailleurs était partout créée pour l'esclavage.

On voit donc que la guerre de la Confédération du Sud, au véritable sens du mot, était une guerre de conquête pour propager et perpétuer l'esclavage. La plus grande partie des Etats-frontières et des territoires se trouve au pouvoir de l'Union, ayant pris parti pour elle d'abord par le bulletin électoral, ensuite par les armes. Mais la Confédération les compte comme faisant partie du Sud et

cherche à les enlever à l'Union par la conquête. Dans les Etats-frontières que la Confédération a occupés provisoirement, elle contient le pays montagneux relativement libre, en y appliquant la loi martiale. A l'intérieur des Etats esclavagistes véritables, elle remplace la démocratie, qui existait jusque là, par l'oligarchie sans limites de 360.000 propriétaires d'esclaves.

En renonçant à ses plans de conquêtes, la Confédération du Sud renoncerait à sa possibilité de vivre et au but même de la Sécession. La Sécession n'a eu lieu en effet que parce qu'en restant dans l'Union la transformation des Etats-frontières et des territoires en Etats esclavagistes n'était plus réalisable.

D'autre part en abandonnant pacifiquement les territoires en litige à la Confédération du Sud, le Nord abandonnerait à la politique esclavagiste plus des trois quarts de la superficie des Etats-Unis. Le Nord perdrait le golfe du Mexique en entier, l'Océan Atlantique à l'exception d'une étroite bande depuis la baie de Penobscot jusqu'à la baie de Delaware et se couperait tout débouché sur l'Océan Pacifique. Le Missouri, le Kansas, le Nouveau-Mexique, l'Arkansas et le Texas entraîneraient la Californie avec eux. Les grands Etats agricoles situés dans la cuvette entre les Monts Rocky et les Monts Alleghani, dans les vallées du Mississipi, du Missouri et de l'Ohio, incapables d'arracher les produits charriés sur le Mississipi aux mains hostiles de la forte république d'esclaves du Sud, seraient forcés par intérêt économique de se séparer du Nord et d'adhérer à la Confédération du Sud. Ces Etats du Nord-Ouest, de leur côté, entraîneraient tous les Etats situés plus à l'Est, à l'exception peut-être des Etats de la Nouvelle-Angleterre, dans le même vertige de Sécession.

Il n'y aurait pas en réalité une dissolution de l'Union, mais une réorganisation, une réorganisation sur la base de l'esclavage sous le contrôle reconnu de l'oligarchie des propriétaires d'esclaves. Le plan d'une telle réorganisation a été ouvertement proclamé au Congrès de Montgomery par les principaux orateurs du Sud et éclaire le paragraphe de la nouvelle constitution qui permet à tout Etat de la vieille Union de se rallier à la nouvelle Confédération.

Le système esclavagiste empoisonnerait toute l'Union. Dans les pays du Nord où l'esclavage des Nègres est pratiquement inapplicable, c'est la classe des travailleurs blancs qui serait ravalée au niveau des ilotes. Et cela serait tout à fait conforme au principe proclamé hautement que seules certaines races ont droit à la liberté. Et de même que dans le Sud le travail proprement dit est le partage du Nègre, dans le Nord il incomberait à l'Allemand, à l'Irlandais ou à leurs descendants immédiats.

Le combat actuel entre le Sud et le Nord n'est donc qu'une lutte entre deux systèmes sociaux : le système de l'esclavage et le système du travail libre. Les deux systèmes ne pouvant pas exister plus longtemps pacifiquement côte à côte sur le continent de l'Amérique du Nord, la guerre a éclaté. Elle ne peut être terminée que par la victoire de l'un ou de l'autre système.

Si les Etats-frontières, les territoires en litige où les deux systèmes jusqu'ici ont lutté pour la prépondérance, stimulent le zèle et les convoitises du Sud, il faut reconnaître que ceux-ci ont constitué jusqu'ici dans la guerre actuelle la faiblesse principale du Nord. Une partie des propriétaires d'esclaves de ces districts simulèrent la loyauté pour le Nord par ordre des conspirateurs du Sud; d'autres trouvèrent conforme à leurs intérêts réels et à leurs traditions de marcher avec l'Union. Mais les uns et les autres ont paralysé le Nord. Crainte de trop plaire aux propriétaires d'esclaves si « loyaux » des Etats-frontières, peur de les rejeter dans les bras des Sécessionistes, en un mot prise en considération excessive des intérêts, des préjugés, des susceptibilités de ces alliés suspects : voilà ce qui a frappé le gouvernement de l'Union, depuis le début de la guerre, d'une incurable faiblesse, voilà ce qui l'a contraint à des demi-mesures et l'a forcé à masquer hypocritement la cause de la guerre et à épargner le point le plus vulnérable de l'adversaire, la racine du mal, l'esclavage lui-même.

KARL MARX.

(Traduit de l'allemand par Georges Hirtz.)

Le Suffrage Universel et la Grève générale en Belgique

Le prolétariat socialiste de Belgique passe par de rudes épreuves, et peu d'histoires sont aussi tristes que celle de cette menace d'une grève devant laquelle on recule longtemps, et de ces concessions diplomatiques aboutissant à la plus complète des duperies.

Cette aventure peut être vite contée.

Au congrès tenu en avril 1911, le Parti ouvrier belge décidait de reprendre avec une vigueur nouvelle sa campagne contre le vote plural, en faveur du suffrage universel pur et simple à 21 ans. Avant de recourir à d'autres méthodes, il marquait sa volonté de rester sur le terrain de la lutte parlementaire : l'écrasement électoral de la majorité catholique assurerait la réalisation de cette réforme. « Le Parti ouvrier — disait un rapport de Vandervelde, dont les conclusions furent adoptées par le congrès — saura faire triompher sa formule pour les élections communales et provinciales, le jour où la majorité cléricale sera mise à néant (1) ».

On se rappelle avec quel enthousiasme et quelle confiance le prolétariat socialiste belge alla à la bataille électorale du 2 juin 1912. L'entente des socialistes et des libéraux sur un programme de laïcité scolaire et de réforme électorale semblait assurer la victoire. Les socialistes y comptaient si bien, que leur congrès de veille d'élections avait envisagé la question de l'entrée éventuelle des socialistes dans le futur cabinet ministériel. Les résultats furent désastreux : la majorité catholique sortit de la lutte électorale consolidée et renforcée.

Les ouvriers socialistes marquèrent alors leur déception et leur colère par des grèves violentes et des désordres qui risquaient de prendre figure d'insurrection. Le

(1) Compte rendu du XXXV[e] congrès du Parti ouvrier belge (*Mouvement socialiste*, n[os] de juin 1911, p. 35).

gouvernement hésitait devant les responsabilités d'une répression trop brutale. Les dirigeants du socialisme s'employèrent à ramener le calme et y réussirent.

Il fallait pourtant convenir que les méthodes qu'on avait suivies jusque là étaient inefficaces ; on décida qu'un congrès extraordinaire examinerait l'opportunité d'en employer d'autres.

Les socialistes belges devaient tout naturellement songer à la grève générale. Nombreux sont les militants — en France surtout — qui regrettent qu'une arme si précieuse soit fourbie en vue d'une conquête d'ordre constitutionnel. Mais il faut tenir compte, au moment où l'on risquerait de juger trop sévèrement les socialistes belges, de deux considérations importantes : d'abord, que la conception de la grève générale n'a certainement pas le même contenu pour la grande majorité du prolétariat socialiste belge que pour les militants du syndicalisme révolutionnaire ; ensuite, que la menace d'une grève générale en vue d'obtenir le suffrage universel constitue en Belgique, depuis l'agitation qui précéda la révision constitutionnelle de 1893, une véritable *tradition* révolutionnaire nationale.

Le congrès extraordinaire du 30 juin 1912 admit donc sans discussion la nécessité d'organiser la grève générale et les débats portèrent seulement sur la date à laquelle la bataille serait livrée. Tandis que les socialistes de Charleroi demandaient qu'une proposition de révision de la constitution fût déposée dès la rentrée des Chambres et que la grève fût déclanchée, dès qu'il apparaîtrait que le gouvernement refusait de la prendre en considération, le Conseil général du Parti voulait au contraire que le mouvement fût préparé de longue date jusque dans ses moindres détails. Le congrès se rangea à l'avis du Conseil, nomma un *Comité national du suffrage universel et de la grève générale* et laissa à ce comité, avec le soin d'organiser la grève, celui de choisir, pour la décréter, le moment qui lui semblerait le plus favorable (1).

(1) Voir le compte rendu du congrès extraordinaire du Parti ouvrier belge. (*Mouvement socialiste*, n° de juillet-août 1912).

Le parti socialiste avait pris position ; la parole était maintenant au gouvernement et aux représentants du peuple.

C'est le 22 janvier que se sont ouverts les débats parlementaires sur la proposition faite par les députés socialistes de supprimer le vote plural (1). Les leaders socialistes et libéraux, et plus particulièrement Vandervelde, Anseele et M. Hymans, conduisent vivement l'attaque. Le chef du cabinet, M. de Brocqueville a, dès le premier jour des débats, marqué son hostilité à toute idée de révision : l'œuvre constituante de 1893 a été trop féconde pour la détruire à la légère ; de plus, aucun gouvernement ne saurait accepter une mise en demeure accompagnée d'une menace de grève générale. Anseele montre que le recours à la grève générale est la conséquence naturelle de la résistance des classes privilégiées. « Nous avons, dit-il, épuisé tous les moyens par notre action au Parlement, par nos manifestations pacifiques dans la rue. Que nous reste-t-il à faire ? Nous résigner ? Jamais ! Nous ne sommes pas des lâches... Nous réclamons un droit ; vous nous répondez par un soufflet ; le peuple souffleté va se lever pour vous répondre ! » Vandervelde objurgue les représentants de la bourgeoisie de s'associer à l'œuvre de justice entreprise par les socialistes. « Il y a, dit-il, dans la bourgeoisie de grands travailleurs et des hommes de mérite. C'est sur eux que je compte pour vaincre l'égoïsme et l'apathie des autres... Ne repoussez pas le travailleur ; comprenez jusqu'à ses menaces et jusqu'à ses colères, et dites-vous que s'il veut faire l'effort suprême pour obtenir l'abolition du régime qui le meurtrit, c'est moins encore par intérêt que par amour de son unité ; à l'heure où le pays a besoin

(1) La procédure de révision constitutionnelle est la suivante : la chambre se prononce d'abord sur la prise en considération de la demande de révision ; puis, la Chambre et le Sénat décident, à la majorité simple, si la révision doit avoir lieu ; si leur décision est affirmative, elles sont immédiatement dissoutes et remplacées par une Assemblée Constituante élue ; enfin, celle-ci vote les textes qui remplaceront les dispositions supprimées ; les textes nouveaux doivent recueillir une majorité des deux tiers des voix.

de toute son unité, écoutez les clameurs de la classe ouvrière. Elle demande justice, faites-là ! » Le libéral M. Hymans montre que le régime du vote plural a vécu. « S'il vous a donné le pouvoir — dit-il à la majorité catholique — c'est trop peu pour le pays. On ne vous demande pas d'aller aux aventures ; on vous demande d'étudier le problème. Je ne répondrai pas au discours de M. de Brocqueville : ce discours est incompréhensible. On y sent que le ministre est convaincu que le vote plural a vécu. On assiste à son effritement. Le *De profundis* n'a pas encore été dit, mais il ne tardera guère ». Aussi bien l'égalité politique est inévitable : « Qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, elle viendra. *Dura lex, sed lex.* Ce qu'on vous demande, c'est qu'on la réalise dans la paix et la concorde, pour ne pas être obligés de la réaliser en des heures de trouble ».

On put croire un moment que le gouvernement allait céder ; la nouvelle se répandit que le cabinet était divisé ; on parla même d'une intervention royale.

Vaines espérances : dans la séance du 31 janvier, M. de Brocqueville marqua par une brutale fin de non-recevoir que la question n'avait pas avancé d'un pas sur le terrain parlementaire. « Le suffrage universel — dit-il — ne prépare pas la paix ; il la bouscule. L'accepter serait la négation du programme de la droite et la faute la plus grave que le gouvernement pût commettre. »

La majorité suivit fidèlement son gouvernement : le vote du 7 février donna les résultats suivants : pour la révision, 88 voix ; contre, 99 ; abstentions, 2.

Le Comité de la grève générale était désormais souverain.

Je ne sais si une grève générale est chose qui se prépare longtemps à l'avance et s'organise avec méthode et lenteur ; mais s'il en est ainsi — et c'est bien l'opinion des socialistes belges — le Comité n'avait rien négligé pour que sa besogne fût bien faite. Il avait rempli les caisses, pris des mesures en vue du crédit, obtenu le concours des socialistes de l'étranger pour l'entretien des enfants, etc...

Dès le 4 février, Anseele, interrogé par un rédacteur de l'*Humanité*, déclarait que la mobilisation était prête.

Dans sa réunion du 12 février, le Comité de la grève ne fixa cependant la date de la cessation du travail qu'au 14 avril. Jugeait-elle ce délai nécessaire pour parachever ses préparatifs ? C'est vraisemblable : « Quelques semaines — disait-elle aux futurs grévistes dans un manifeste — vous restent pour accroître votre épargne et prendre vos dernières dispositions. Tachez de les mettre à profit. Retranchez plus que jamais sur vos dépenses inutiles ou nuisibles. Préparez-vous à la grève générale du suffrage universel par la grève générale de l'alcool. Pénétrez-vous de cette pensée qu'il s'agit pour votre classe de montrer par son calme, par sa fermeté, par sa maîtrise d'elle-même que ce serait une criminelle folie que de lui refuser plus longtemps la consécration de son droit ».

On poursuit donc les derniers préparatifs. Dans toutes leurs déclarations, les socialistes belges font connaître que le mouvement en faveur de la grève gagne chaque jour en profondeur dans les masses ouvrières sur lesquelles le Parti ouvrier a quelque action, et qu'il a même les sympathies des autres : la victoire sera rapide.

Et voici que le 6 mars, on apprend soudain que le Comité de la grève vient de décider qu'elle n'aura pas lieu.

Que s'était-il donc passé ? Dans un entretien avec les bourgmestres des chefs-lieux de province, M. de Brocqueville avait — dit-on — déclaré qu'il était prêt à prendre une attitude plus conciliante, si cessait la menace d'une grève générale. Le comité avait jugé cette quasi-promesse d'un poids suffisant pour défaire l'œuvre de plusieurs longs mois d'efforts.

Quelques jours après et comme il fallait s'y attendre — le gouvernement, jugeant de la faiblesse de ses adversaires sur la rapidité de leur capitulation, déclarait « malhonnête » toute demande d'acquiescer à la révision.

Quelques-uns des représentants les plus autorisés du Parti ouvrier belge semblent avoir pensé alors que les choses pourraient en rester là. Espéraient-ils — comme Huysmans

l'a déclaré au récent congrès du parti (1) — que de nouvelles négociations étaient possibles ? Ou bien n'avaient-ils pas confiance en une grève générale, même préparée jusque dans ses moindres détails ?

Ils n'ont pas été suivis par leurs troupes. Le congrès a déclaré (2) le maintien, à la date du 14 avril, du déclanchement de la grève. Il faut donc attendre les événements. Un avenir proche dira ce que vaut, dans les luttes politiques, l'arme dont les socialistes belges vont se servir. De ce qui s'est passé jusqu'à ce jour on peut seulement conclure que les finesses des politiciens et les habiletés des diplomates ont, une fois de plus, montré leur impuissance : les volontés du prolétariat s'accordent mal avec les habitudes de lutte du régime qu'il combat. Cette preuve nouvelle n'est pas sans valeur.

J.-B. Séverac.

(1) On trouvera plus loin le compte rendu de ce congrès.
(2) Dans la séance du 25 mars.

Le Droit prolétarien [1]

Au droit on donne communément pour sources et pour éléments les lois et décrets, la jurisprudence et la coutume judiciaire. Nous proposons de compléter cette liste par certaines pratiques sociales, notamment les statuts des organisations ouvrières, l'ensemble des règles écrites ou verbales qui réglementent la vie, la sociabilité prolétariennes.

Nous disons prolétarien. Nous aurions pu dire : ouvrier. Nous avons choisi le mot prolétarien pour éviter une confusion de sens, les mots : législation ouvrière, droit ouvrier, se rapportant à la réglementation du travail par la voie de l'autorité publique. Ce droit officiel, dont l'origine est parlementaire ou administrative, reste en dehors de notre étude. Il ne sera question dans ce livre que du droit ouvrier spontané, œuvre directe et originale du prolétariat groupé dans ses fédérations, coutume libre sans caractère judiciaire. Prolétariat signifie aujourd'hui, assez loin de son sens étymologique, l'ensemble des personnes, la « classe » de ceux qui n'ont pour vivre que le produit de leur travail.

Expliquer les statuts des associations ouvrières, article par article, comme autant de lois, confronter les règles d'atelier, les règles de grève, les règles de la coopération entre ouvriers, c'est étudier un système juridique qui n'est que prolétarien. Droit en voie de formation, donc droit déjà partiellement formé et appliqué, dont l'objet est de régler les relations des membres de ces sociétés entre eux et ceux qui les emploient. Droit méconnu, bien qu'écrit, droit inconnu, bien qu'appliqué.

---

(1) Cette étude est extraite d'un livre actuellement sous presse, qui doit très prochainement paraître chez Giard et Brière, sous le titre : *La Coutume ouvrière*. Elle en constitue l'introduction :

Dans ce livre, l'auteur a cherché à systématiser aussi objectivement que possible la pratique ouvrière d'après les statuts des organisations syndicales et les décisions des congrès ouvriers. Ce sera, en somme, un *Code de Droit prolétarien* où seront coordonnées les règles ouvrières telles qu'elles se sont formées spontanément, en dehors de la loi et de l'administration.

De ce droit prolétarien, il en est comme du droit bourgeois avant 1789. La bourgeoisie, longtemps avant les ordonnances royales, élabora empiriquement des règles qui, applicables à ses intérêts distincts, étaient opposées à celles de la féodalité. Pothier fut le grand théoricien de cette coutume. La Révolution la reprit, la transforma en lois, et l'Empire en codes. Les travaux historiques les plus récents ont montré que la Révolution ne fut pas l'application d'une doctrine abstraite, une métaphysique en action, mais la systématisation d'une organisation de fait préexistante. Tocqueville, puis M. Ph. Sagnac en ont fait la preuve (1).

Nous assistons de nos jours à un phénomène analogue. Il est le fait, cette fois encore, de la classe physiquement la plus proche du travail. Naguère, c'était la bourgeoisie, aujourd'hui, ce sont les ouvriers. En marge du droit civil existe une organisation ouvrière, et une doctrine de cette organisation. Cette doctrine est connue, c'est le communisme, le collectivisme ; dans sa dernière forme, le syndicalisme. On a étudié cette doctrine, la valeur des syndicats, leur force de résistance, leur nombre ; on a enregistré leurs défaites, leurs victoires. Ce qui a été laissé de côté, c'est tout ce qui concerne leur vie juridique autonome.

Comment entre-t-on dans un syndicat, quels sont les organes et le fonctionnement de son administration, ses moyens de coercition, ses moyens d'action ? Quelle procédure précède une grève, quelles conditions sont exigées pour obtenir l'appui syndical, le secours de chômage ou de résistance ? Et, au-dessus du syndicat, comment fonctionnent la Bourse du travail, la Fédération, et enfin la Confédération générale du travail ? Les réponses à ces questions forment un code constitutionnel, un code de travail, un code pénal, un code de procédure.

Les juristes ne voudront pas reconnaître le caractère juridique de ces règles, parce qu'elles ne dépendent pas, même indirectement, de l'autorité publique. Très exceptionnellement, ils se sont raillés à la riche et compréhensive théorie d'Ihering : « Le droit, écrivait l'illustre

(1) A. de Tocqueville, *L'ancien Régime et la Révolution* (1856) ; Ph. Sagnac, *La législation civile de la Révolution française* (1899).

romaniste, est le travail sans relâche, et non pas seulement le travail de la puissance publique, mais celui de tout le peuple » (1).

Classiquement, notre conception du droit est toute formelle. Au lieu de grouper sous son nom toutes les règles de la vie sociale, on le réduit aux règles ayant un caractère judiciaire, c'est-à-dire s'analysant finalement en une contrainte de l'autorité publique. Tout naturellement, appuyés sur une telle idée, comment les juristes auraient-ils pu jamais penser à chercher dans l'activité proprement ouvrière les règles d'une organisation, d'une véritable obligation? Les syndicats connaissent cependant une sanction: elle est dans cette contrainte inexorable, égale à celle du tribunal correctionnel, que quelques-uns appellent la tyrannie syndicale. Ainsi un syndicat contraint, par la pression, un patron à renvoyer un non syndiqué : n'est-ce pas là une contrainte, un cas de cette « contrainte extérieure » qui différencie pour un jurisconsulte une règle juridique d'une simple règle morale ? On peut noter ici l'existence d'une exécution privée en la forme de l'exécution étatique. Les institutions ouvrières font office, quoique considérées comme des établissements privés et civils, d'institutions publiques autonomes jouissant de l'*impérium* (2).

Ces règles syndicales se sont formées lentement, péniblement, bien longtemps avant la loi de 1884, qui a légalisé la liberté de se grouper professionnellement : elles remontent à l'Ancien Régime. Malgré la loi Le Chapelier, qui a interdit en 1791 toutes les coalitions permanentes « d'intérêts prétendus communs », les ouvriers se sont coalisés, ils se sont groupés malgré la défaite de juin, les dissolutions d'associations ouvrières sous l'Empire, les nouvelles défaites et les déportations de la Commune, malgré la dispersion de l'Internationale par la loi Dufaure. Les premiers codes ouvriers sont nés dans les compagnonnages qui ont traversé la Révolution, indifférents aux interdictions, dont quelques-unes, légales, subsistent encore ; ils se sont développés dans les sociétés

(1) *Le combat pour le droit* (1872, trad. Meydieu), p. 2.

(2) V. René Demogue, *Les notions fondamentales du droit privé* (1911), p. 568 et s.

secrètes, politiques ou économiques, si nombreuses, sous les divers régimes qui ont suivi la Révolution, dans les sociétés de secours mutuels ; ils se sont manifestés au cours des grèves, mouvements nécessaires plus forts que la loi et signes des intérêts distincts de la classe ouvrière. Règles abondantes, elles enrichissent puissamment le droit de notre temps. Elles constituent l'organisation de toute la partie prétendument organisée de la société,

Le droit perd, lorsqu'il est confronté avec les faits, le caractère abstrait que la théorie aime à lui imposer. Il apparaît alors comme un riche et mobile système de coutumes dont le caractère obligatoire vient, non pas de l'autorité publique, mais de la nécessité où se trouvent les hommes de vivre en commun. La loi promulguée par les Parlements n'a presque jamais de vie propre : à peine est-elle sortie des mains du législateur qu'elle va se fondre dans la coutume comme dans un fleuve que de nombreux affluents alimentent incessamment. On ne voit pas le droit, ensemble de coutumes, se superposer à la société, à l'organisation de la société : il est la société elle-même. Il n'y a pas le droit d'une part, et puis la société. Aussi comprend-on difficilement cette phrase d'un célèbre jurisconsulte : « Le droit a pour but l'organisation de la société, qui sans lui serait anarchique » (1). Du moment qu'il y a une société, il y a nécessairement un droit, un ensemble d'habitudes sociales, de coutumes. Pas de droit sans société, pas de société, même anarchique, sans droit : l'histoire en fait foi. Une telle antithèse, qui trahit l'ancien conceptualisme livresque, a pour effet d'isoler le droit de la pratique, partant de le diminuer : il ne serait plus que la série arbitraire des commandements d'un législateur omniscient et souverain, d'un démiurge maître du chaos social.

L'anarchie, au sens désordre, n'apparaît à aucun moment, car lorsque les textes légaux se taisent, au-dessous d'eux on trouve les copieux usages du commerce et des banques, les usages industriels, les règles prolétariennes, signe d'un ordre de règles indépendant beaucoup plus

(1) G. Baudry-Lacantinerie et M. Houques-Fourcade. — *Traité théorique et pratique de droit civil. Des personnes*, t. I[er] (1896), p. 1.

complexe que les textes législatifs. Est-ce parce que la loi est muette qu'il faut inférer le désordre ? Ceux qui ont écrit que la société post-révolutionnaire était chaotique, anarchique, ont nié ce qu'ils ne voyaient pas, à l'exemple de ceux qui jadis parlaient du désordre de la nature. Au premier aspect les choses apparaissent, à la vérité, brouillées et confuses, mais n'est-ce pas à la science qu'il appartient de trouver l'ordre, (qu'il plaise ou non à notre logique), de le décrire analytiquement, de formuler les lois plus ou moins stables qui constituent cet ordre ?

Il y a déjà un commencement de tradition ouvrière. « L'action de chaque jour se suffit rarement à elle-même : elle a besoin de souvenirs qui la soutiennent et d'espérances qui l'exaltent, en d'autres termes, d'une tradition quelquefois légendaire, d'un idéal, peut-être inaccessible. Il faut à l'homme d'action l'illusion bienfaisante qu'il est comme un anneau dans la chaîne des temps ». Ainsi parle la *Bataille Syndicaliste* (1). La vie ouvrière a son histoire : il y a donc matière à recherches ordonnées, possibilité d'une systématisation juridique.

La politique journalière a masqué l'ancienneté des groupements et des théories du syndicalisme contemporain. Elles remontent toutes à l'Internationale qui, dès la fin de l'Empire, puis après la Commune chaque année commémorée, formula, dans les groupements secrets, l'anti-patriotisme, l'action directe, la grève générale révolutionnaire, enfin les règles administratives applicables aux divers groupements. Les syndicalistes de la C. G. T. sont les élèves et les continuateurs des militants de la célèbre association. Brousse a fait remarquer au VIII[e] Congrès général de l'Internationale (Berne, 1876), que ce sont les « membres des sections secrètes de l'Internationale qui entrèrent dans tous les groupements politiques (socialistes) et y apportèrent leur propagande socialiste-révolutionnaire » (2).

Si l'on suit pas à pas l'histoire des efforts ouvriers, on note les noms des hommes qui, d'un groupement à un autre, ont fait le lien entre des tendances qui ne paraissent que

(1) *Bataille Syndicaliste*, n° du 28 mai 1911 *(La Commune)*.
(2) *Comple rendu du Congrès*, p. 43.

du dehors récentes et étrangères les unes aux autres. Ainsi le marxiste Paul Lafargue, gendre de Karl Marx, commença par être proudhonien ; le théoricien de l'action directe et du sabotage, E. Pouget, est un élève du communeux Digeon et de Louise Michel ; Brousse et Guesde, sont d'anciens membres militants de l'Internationale ; Dereure, qui eut un rôle assez marquant, après la guerre, auprès de Jules Guesde, assura la tradition entre l'Internationale, la Commune dont il fut membre et le Parti ouvrier français ; Griffuelhes, le théoricien révolutionnaire qui fut secrétaire général de la C. G. T., a été blanquiste ; l'anarchiste Pelloutier, qui fut secrétaire de la Fédération des Bourses du travail, a été guesdite ; l'anarchiste Marc Pierrot (1), un des principaux rédacteurs des *Temps-Nouveaux*, a été allemaniste avant d'être, ceux-là syndicalistes, celui-ci pur anarchiste ; Jouhaux, secrétaire de la C. G. T. et son prédécesseur Niel ont été anarchistes, avant de devenir syndicalistes ; Ballivet, le premier critique du parlementarisme dans un des congrès ouvriers de la série actuelle, appartenait à l'Internationale: il avait été délégué au Congrès ouvrier tenu à Lyon en 1878 par la Fédération française (secrète) de l'Internationale, qui avait réuni son précédent Congrès à La Chaux-de-Fonds. Par cette organisation occulte les termes de cette critique du parlementarisme ont ainsi passé de Proudhon, son premier rédacteur, à Guillaume, de Guillaume à Ballivet, enfin de Ballivet aux militants syndicalistes contemporains (2).

L'anarchisme et le syndicalisme ouvriers, nés d'un tronc commun planté par Proudhon et les fondateurs de l'Internationale des travailleurs, ont longtemps mené des destinées contraires et hostiles, malgré leur parallélisme : nous voyons aujourd'hui la communauté de leurs origines. Par l'Internationale, le syndicalisme révolutionnaire de la C. G. T. s'est rattaché, en les mêlant, aux luttes ouvrières de 48 et de l'Empire, qui paraissent cependant bien étrangères à son action ; ce sont les guesdistes, si hostiles aux

(1) A. Dunois, *L'opinion de Pierrot (Bataille Syndicaliste*, n° du 8 juillet 1911.)

(2) J. Guillaume, *A propos du discours de Ballivet (La vie ouvrière*, 1910 n° 19).

anarchistes et aux syndicalistes, qui ont été, après la Commune, les plus actifs créateurs de syndicats : notamment ils ont créé la Fédération textile, la Fédération maritime, la Fédération des ouvriers mégissiers (1) et c'est à la doctrine collectiviste défendue et répandue par eux que s'est rallié le Congrès confédéral d'Amiens (1906) dans la motion où il réclamait l'autonomie pour l'action syndicale. Enfin ce sont d'autres adversaires des syndicats, aujourd'hui repentis, les anarchistes, qui réclament l'initiative de l'introduction (en se trompant d'ailleurs en partie) de l'antipatriotisme et de l'antimilitarisme dans les syndicats (2). La chaîne des systèmes, des groupements et des partis se dévide depuis 48 ans sans qu'un anneau soit rompu.

Tradition doctrinale, tradition de faits, qui ont été recueillies par les diverses organisations ouvrières, les syndicats, les coopératives, le parti socialiste. Ces groupements, on ne peut les isoler les uns des autres, car, en des points nombreux, ils se confondent, d'abord par leurs origines, comme on vient de le voir, ensuite par leur action quotidienne. En étudiant la vie ouvrière dans les syndicats il faut, sous peine de tronquer le phénomène prolétarien, penser à ces autres groupements auxquels ils empruntent autant de force qu'ils leur en donnent. C'est avec une plus vaste réalité que la réalité syndicale qu'il faut par conséquent confronter les règles syndicales ; et on doit ajouter que la statistique ne donne qu'une vue partielle de cette réalité ouvrière.

D'après la statistique de l'Office du travail pour 1905, la France comprend 4.625 syndicats ouvriers agglomérant 781.344 membres sur lesquels 550.000 à 600.000 environ relèvent de la C. G. T. (3). Le chiffre global des salariés, ouvriers, employés, serviteurs à gages étant, d'après le

(1) Zévaès, *Aperçu historique sur le parti ouvrier français* (1899) p. 79. Cf. ce qu'ont dit G. Hervé et Jaurès au Congrès socialiste de Limoges (1906), *Compte rendu*, p. 159 et s., p. 168 et s.

(2) Dans ce sens, M. Corn, *L' « anarchisme ouvrier » est-il nouveau ?* (*Les Temps nouveaux*, n° 8 février 1908). M. Pierrot, *Le progrès des idées anarchistes ;* G. Yvetot, *L'ouvrier libertaire,* (*Libertaire,* n° du 28 janvier 1911).

(3) *Compte rendu de la 6e conférence internationale des Centres nationaux des syndicats* (1909), p. 5; cf. rapport pour 1910, *Bataille syndicaliste,* n° du 9 août 1911 ; *Rapports au Congrès conféd.* : p. 39, de 1912.

recensement de 1901 (1), de 11.408.620, la proportion des syndiqués est donc infime. Pour forcer ce pourcentage on a proposé, notamment M. Maurice Bourguin, de ne pas comprendre dans le chiffre global les femmes et les enfants employés dans les établissements patronaux, ni les travailleurs isolés, ni les personnes exerçant des fonctions domestiques ou libérales ; la proportion monterait alors sensiblement. Les militants syndicalistes faisant appel à tous les salariés, à certaines professions libérales, tels les médecins, à certaines catégories de fonctionnaires, tels les postiers et les instituteurs, il n'y a pas de raison, à notre avis, pour distraire de la statistique tous ces éléments, qui sont théoriquement et pratiquement syndicables (2).

La proportion des grèves qui ont réussi révèle mieux que cette statistique l'importance effective de ces groupes professionnels qui, sauf pour quelques métiers, apparaissent, à tort, comme des oasis perdus dans de vastes déserts de sable ; d'après la statistique de l'Office du travail, il faut noter de janvier à septembre 1912, 429 échecs contre 468 succès ou demi-succès.

Sans vouloir diminuer l'importance des statistiques, il est incontestable que le nombre des syndiqués et des syndicats ne fournit qu'une indication assez secondaire sur les forces ouvrières organisées : il y a longtemps que l'on a remarqué que l'influence des syndicats dépasse de beaucoup le nombre de leurs cotisants. Aux moments troublés, en temps de grève, les ouvriers vont aux syndicats, qui prennent alors, élite peu nombreuse par rapport à ces nouveaux venus, hôtes de quelques jours ou de quelques mois, la direction de la lutte : c'est par eux qu'est cristallisée la masse amorphe des salariés.

D'autre part, le mouvement coopératif socialiste français fournit les chiffres suivants, pour 1908 : 290 sociétés adhérentes à la Bourse des coopératives socialistes, avec 93.000 membres : ce nombre est monté en 1909 à 365, à 425 en 1911 (3) ; le chiffre des ventes faites par le Maga-

(1) *Recensement général de la population* (1901), t. IV, p. 178, 307, 602 et 618.

(2) *Les systèmes socialistes et l'évolution économique*, (2e éd.), p. 480.

(3) *Humanité*, n° du 3 novembre 1909. *Bataille Syndicaliste*, n° du 12 décembre 1911 ; *Compte rendu du VIIIe Congrès coop.* (1911), p. 99.

sin de gros des coopératives s'est élevé, en 1911, à 10.498.112 fr. 50 (1).

L'importance du mouvement ouvrier doit se mesurer non seulement au nombre des syndicats et des coopératives, mais encore à celui des groupements socialistes internationaux qui, alliés constitutionnels ou non des groupements professionnels, (et même s'ils sont regardés avec méfiance par ceux-ci), n'en mènent pas moins une action du même ordre et parallèle : c'est le même objet, la Révolution, presque toujours les mêmes hommes, en tout cas le même intérêt prolétarien.

Le parti socialiste international — on pourrait écrire : la nation socialiste — est composé de trente-trois nations — nous allions écrire trente-trois « régions », en reprenant la terminologie de l'Internationale — ; elles ont un centre administratif, le Bureau socialiste international, dont le siège est à Bruxelles. L'Angleterre socialiste peut être évaluée à 80.000 individus ; l'Allemagne à 633.000 dont 63.000 femmes, l'Autriche à 26.000 dont 6.000 femmes, la Hongrie et la Bohême à 230.000, la Suède à 60.000, la Norwège à 26.500 et le Danemark à 47.500, la Belgique à 185.000, l'Italie à 30.000, la France près de 70.000 (2) ; les Etats-Unis à 53.000, la Finlande à 70.000. Quant à la Russie et à l'Espagne, aux Républiques Sud-Américaines, elles n'ont pas de statistiques sûres (3).

A la veille du Congrès international de Copenhague (1910), le Secrétariat socialiste international de Bruxelles a publié cette statistique des voix socialistes obtenues dans chaque pays, lors des élections politiques :

---

(1) *Almanach de la Coopération socialiste pour 1912*, p. 143. Au début de 1910, l'Alliance coopérative internationale comprenait 69 fédérations et 526 sociétés locales ; la vente totale de tous les Magasins de gros, en 1910, s'élevait à plus d'un milliard de francs, soit exactement à 910.751.000 marks (*Bataille Syndicaliste*, n° du 24 décembre 1911),

(2) V. le tableau communiqué au IX^e^ Congrès nat. (1912), *Compte rendu* pp. 17 et 18.

(3) Gaston Lévy, *Le Congrès de Copenhague*, (*Grande Revue*, numéro du 10 novembre 1910).

Allemagne	3.250.000
France	1.100.000
Autriche	1.000.000
Etats-Unis	600.000
Angleterre	500.000
Belgique	500.000
Italie	339.000
Finlande	337.000
Suisse	100.000
Danemark	99.000
Norwège	90.000
Hollande	82.000
Suède	75.000
	8.072.000

Il n'a pas communiqué les chiffres concernant la Russie et l'Australie. En Espagne, Pablo Iglésias a obtenu, à Madrid seulement, 40.000 voix. Les suffrages réunis aux élections, en Serbie, s'élèvent à 30.000, à 3.000 en Bulgarie et à 5.000 en Argentine. Au Japon, en Roumanie, dans d'autres pays existent de jeunes mouvements socialistes.

L'Humanité, qui a publié ces renseignements, a ajouté ce commentaire : « A côté de cela le droit de vote est limité, soit par la loi, soit à cause de la pression des gouvernements, dans plusieurs pays, comme la Hollande, l'Espagne, la Hongrie, l'Italie et l'Angleterre.

« Pour cette raison, on ne dépasse pas le vrai chiffre quand on fixe le total des voix socialistes dans le monde entier à dix millions.

« Si on compte en plus les femmes et tous ceux qui, par les systèmes de vote actuellement en vigueur, sont privés du droit de suffrage, on peut évaluer le nombre des socialistes de tous les pays civilisés à 25 millions de personnes » (1).

Ces diverses statistiques, difficiles à contrôler, mais qu'il faut tenir, en gros, pour vraies, cotent le droit prolétarien. Il ne s'agit donc pas du droit d'une secte, mais du droit d'une collectivité égale ou supérieure en importance numérique à quelques Etats de l'Europe.

De ces divers chiffres, il faut retenir celui qui concerne les voix socialistes aux élections : il est le plus élevé. En

(1) *Humanité*, n° du 4 août 1910.

pensant aux rivalités qui, particulièrement en France, séparent syndicalistes et socialistes, on lui déniera peut-être toute valeur d'ordre syndical : ce serait, croyons-nous, à tort. Ces voix électorales expriment, en effet, à son maximum numérique l'état de classe prolétarien que les syndicats ont précisément pour objet d'organiser à sa source : le travail. Tout électeur socialiste est sympathique (à des degrés divers, il n'importe) à cette organisation : lui aussi rêve d'une rénovation d'ensemble, et, de fait, en tous les pays, nous voyons se développer parallèlement l'action politique électorale et l'action professionnelle, celle-ci n'étant moins riche en personnes que parce qu'elle exige des cotisations d'un rendement moins immédiat.

Si l'on ne veut s'en tenir qu'au syndicalisme pur, on rapprochera du syndicalisme français les syndicalismes étrangers, qu'ils s'appuient ou non sur les mêmes principes que lui. Mais disons de suite que, parallèle au syndicalisme plus ou moins neutre, plus ou moins socialiste, il existe un syndicalisme révolutionnaire déjà important en Allemagne et en Italie ; esquissé en Angleterre, qui n'a pas oublié les traditions du chartisme, en Espagne, aux Etats-Unis, en Argentine : là il est, comme en France, théoricien de l'action directe, de l'antimilitarisme et de l'antipatriotisme (1) ; enfin, embryonnaire dans les autres pays. Ces syndicalismes révolutionnaires purs ou socialistes diffèrent entre eux, sans doute, mais ils sont tout de même assez semblables les uns aux autres pour tenir des conférences communes, pour cotiser à un même centre : le phénomène syndicaliste n'est donc pas nôtre exclusivement, même dans la forme la plus révolutionnaire. Sa nationalité commence à devenir indistincte : il y a un phé-

(1) R. L. *L'antipatriotisme en Angleterre* (*Vie ouvrière*, (1910, n° 22) ; R. L. *Les Progrès du syndicalisme révolutionnaire aux Etats-Unis* (*eod. loc.* n° 22). Cf. *La propagande syndicaliste révolutionnaire dans les Unions Syndicales Américaines* (*Voix du Peuple*, 1910, n° 507) ; *Croissance du mouvement syndicaliste révolutionnaire aux Etats-Unis* (*Voix du Peuple*, 1911, n° 537) ; Allemagne. *Le mouvement syndicaliste révolutionnaire* (*Voix du Peuple*, 1911, n° 539) ; *Le mouvement syndicaliste révolutionnaire de Hollande* (*eod. loc.*) ; *La persécution des Syndicats révolutionnaires de Bohême* (*eod. loc.*) ; Roberto Foa, *La Confédération du travail en Italie* (*Revue socialiste*, (n° du 15 février 1910.) Deutsch, *L'antimilitarisme en Allemagne* (*Les documents du progrès*, n° oct. 1909) ; A. Grot, *La Conférence de Manchester* (*Vie ouvrière*, 1911, n° 31) ; J. B., *la C. G. T. espagnole* (*eod. loc.*), etc.

nomène syndical mondial qui s'étend et cherche à joindre ses membres épars en une Fédération internationale. Voilà ce qui donne à notre syndicalisme toute son importance.

Historique, le syndicalisme a depuis longtemps dépassé cette phase doctrinale que marquait naguère l'émiettement dans tous les pays des forces ouvrières en sectes et écoles rivales, riches en contrastes, pauvres en personnel : d'après le rapport du secrétaire international des centres nationaux de syndicats il y avait, au moment de la sixième conférence, en 1909, 14.246.000 syndiqués appartenant à vingt nations affiliées au Secrétariat international (1). En 1911, le Secrétariat international publiait cette statistique comparative pour 1909 et 1910 : en 1910, sur 9.808.927 syndiqués, 6.212.406 étaient affiliés.

	Année 1910	Année 1909
Allemagne	2.688.141	2.447.578
Angleterre	2.347.461	2.406.745
Etats-Unis	1.710.433	1.710.433
France	977.350	977.350
Italie	783.538	783.538
Autriche	451.232	445.401
Pays-Bas	143.850	145.000
Belgique	138.928	138.928
Danemark	123.864	121.295
Suède	121.180	148.649
Suisse	93.797	112.613
Hongrie	86.778	85.266
Norvège	47.453	44.223
Espagne	40.984	40.984
Finlande	24.928	24.928
Roumanie	8.515	8.515
Serbie	7.418	4.462
Croatie	6.805	4.361
Bosnie-Herzégovine (2)	6.269	4.470

Le mouvement français ne peut être examiné, tout au moins évalué, indépendamment de tous ces mouvements ouvriers étrangers, politiques et professionnels, dont on le sépare communément. Les divergences qui les opposaient s'affaiblissent, comme dans l'intérieur de chaque pays s'at-

(1) *Compte rendu de la 6e Conférence* (1909), p. 26.

(2) Les chiffres concernant certains pays sont répétés en 1910, faute de statistiques nouvelles. *Huitième rapport international* (1911), p. 17.

ténuent les préventions entre fractions ou tendances en désaccord. En prenant en considération un vœu implicitement favorable à la grève générale en temps de guerre (vœu à tendance éminemment syndicaliste) le Congrès socialiste de Copenhague (1910) a bien montré que l'unité prolétarienne internationale n'est pas qu'administrative (1) : il y a nivellement des rivalités nationales.

Le prolétariat a écrit son nouveau droit : il a été longtemps verbal, traditionnel. Les statuts des syndicats et coopératives sont divisés en titres, en chapitres, les chapitres en articles à l'instar d'un code bourgeois. Le prolétariat a conscience de dire le droit ; mille expressions la trahissent immédiatement. En voici quelques exemples :

La Chambre syndicale des ouvriers typographes de Marseille (2) édicte dans l'article 22 des statuts : « chaque mise bas (3) ne sera reconnue *légale* qu'autant qu'elle aura d'abord été soumise à la chambre syndicale et ensuite autorisée par cette dernière » (4). « Toutefois, promulgue la Fédération universelle des ouvriers gantiers, la décision du comité exécutif sera nécessaire pour *légaliser* une grève qui sera soutenue des fonds fédéraux » (5).

Dans d'autres cas, la règle sonne comme un commandement : « *Tout patron* qui, pour une cause illégitime, mettrait un ouvrier à la porte ou le forcerait à quitter l'atelier de son gré *sera passible* du chômage de son atelier ». Ainsi s'expriment les membres de la *Fraternité ouvrière*, société des ouvriers-corroyeurs maroquiniers de Marseille (1871).

Au Congrès confédéral de Bourges (1904) un délégué demanda que les syndicats n'ayant satisfait qu'à une des deux obligations fixées par les statuts (adhésion à une Bourse du travail et à une Fédération corporative) fussent néanmoins admis.

A l'exemple du président de la Chambre des députés,

(1) Compte-rendu, p. 201, 211, 302 et 3. (partie, p. 310 et 324.)
(2) Janvier 1870.
(3) Cessation de travail.
(4) *Les Associations professionnelles ouvrières*, t, I, p. 803 (Publ. de l'Office du Travail).
(5) *Les assoc. prof.*, t. II, p. 214.

le président du Congrès écarta cette proposition par l'exception d'inconstitutionnalité : le Congrès l'approuva. Ainsi, vit-on, ce jour, que le prolétariat se soumettait aux statuts qu'il avait votés comme à une loi impérative, nécessaire et respectable (1).

Le droit syndical est complexe, prévoyant, abondant avec ses règles constitutionnelles et civiles, ses œuvres de mutualité et d'assistance, sa morale, sa discipline. Rien n'y est simple et le moindre précepte est le résultat d'une longue histoire. C'est plus qu'une tradition verbale et flottante de règles empiriques et arbitraires. Les textes sont si nombreux qu'ils forment vraiment plusieurs codes, œuvres de nécessité pressante et d'une conscience dont on suit le développement méthodique au travers des délibérations des congrès et des incertitudes de l'action. Au mince code des débuts qui tient en quelques lignes, au maigre mutualisme qui ignore la solidarité interprofessionnelle, s'est substituée l'abondante législation des congrès corporatifs qui se suivent régulièrement depuis 1893. Béatrix et Sydney Webb, qui ont étudié avec une intelligence pénétrante le mouvement syndical anglais, ont parlé avec une sorte d'émotion de cette évolution : « Pour celui qui étudie la démocratie, l'organisation ouvrière offre le spectacle d'un millier de républiques indépendantes et autonomes, faisant à maintes reprises l'épreuve de tous les expédients connus en science politique, pour arriver à combiner une administration efficace avec le contrôle populaire ».

Si l'on ouvre un récent livret de syndiqué, on lit au début son statut particulier, qui frappe par l'harmonie de son agencement, le détail de ses règles, l'ordre véritable enfin et par une sorte d'ardeur qui se trahit sous les mots ; œuvre de juriste, non sans imperfection il est vrai, à laquelle on peut reprocher quelques redites ou quelques obscurités. Mais quelle loi est claire et sans contexte ? Reconnaissons ici l'imperfection commune à toutes œuvres juridiques ; elle n'est point d'essence syndicale.

M. Boutmy, qui a consacré un livre célèbre à la psy-

(1) *Compte rendu du Congrès de Bourges* (1904), p. 72.

chologie du peuple anglais, a eu l'occasion, au cours de son étude, de parler de l'activité législative ouvrière, et peut-être le jugement par lequel il la condamne paraîtra susceptible d'un juste appel : « Les économistes de la classe ouvrière excellent à trouver, écrit ce penseur, deux ou trois mots, les « trois huit », le « standard of life », les « living wages », etc., qui servent de cri de ralliement à la classe entière, et lui rendent en outre clair et saisissable le but qu'elle poursuit, sans y mêler des principes qu'elle ne comprendrait pas... Mais quelle distance n'y a-t-il pas entre ces formules très générales et le détail d'une loi très précise ! Aussi l'initiative reste-t-elle aux classes moyennes et supérieures qui remplissent le Parlement : ce sont elles qui lentement, mais par un effort suivi, font successivement un grand nombre de lois partielles qu'elles consolident à des intervalles éloignés. (1) »

Au contraire de cette opinion, les congrès ouvriers doivent être assimilés à autant de parlements dont la besogne consiste à formuler des règles obligatoires pour toute une catégorie d'intérêts. L'anarchie au sens : désordre, n'apparaît à aucun moment, puisque si les textes légaux se taisent souvent, en dehors d'eux on trouve ces règles prolétariennes, témoin d'un ordre particulier qui ne dépend pas de l'arbitraire.

MAXIME LEROY.

(1) *Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au XIX^e siècle* (1901), p. 367.

Les Ouvriers russes d'Auby-les-Asturies

De récentes révélations ont attiré l'attention du public sur les scandaleux procédés de certains chefs d'entreprises pour obtenir, dans les usines françaises, une main-d'œuvre bon marché et pressurable à merci. Personne n'a oublié l'affaire des petits Espagnols livrés sans défense à la plus honteuse exploitation. Ces faits appartiennent à un ensemble de pratiques contre lesquelles le prolétariat ne saurait trop s'armer.

Les quelques pages qui vont suivre sont consacrées à des faits du même ordre.

Auby-les-Asturies se trouve à sept kilomètres de Douai, non loin du village d'Auby ; c'est un grand hameau dont le centre est une usine de la « Compagnie Royale Asturienne des Mines ». Les ingénieurs et les administrateurs y vivent dans des maisons séparées ; les ouvriers y sont logés dans de petites maisons élevées d'un étage sur rez-de-chaussée et dont les rangs monotones forment de longues rues.

Nous avons pu pénétrer dans huit maisons occupées par des Russes et nous entretenir avec 32 ouvriers amenés de Russie. Pour compléter les renseignements que nous avons reçus, nous avons jugé bon de voir quelques ouvriers qui avaient été employés autrefois dans cette usine, avaient vécu ici et en avaient été renvoyés. Pour cela, nous nous sommes rendus à Zourches et à Neville. Enfin nous avons interrogé l'ingénieur en chef sur les conditions du travail et de vie des ouvriers russes de l'usine. Voici les résultats de cette enquête.

Parmi les 1.000 ouvriers de l'usine se trouvent environ 100 sujets russes, dont 68 Tatares et Bachkirs, 15 Russes de Volhynie et de Caucasie septentrionale et le reste de Pologne.

Comment ces ouvriers russes sont-ils recrutés ?

C'est d'abord grâce au concours de deux usines russes des gouvernements d'Oufa et de Kazan. Ces usines qui ont, suivant l'expression de l'ingénieur, d'« amicaux » rapports avec la compagnie asturienne font savoir dans les villages et les hameaux, par l'entremise de l'administration locale, qu'on demande des ouvriers en France. Ceux qui désirent s'embaucher se rendent à l'une des deux usines. Ils y sont examinés par un médecin : on ne prend en effet que des hommes jeunes (de 18 à 35 ans), bien portants et forts. On leur fait connaître les « conditions de l'embauche de la compagnie asturienne à Auby », et quand ils forment un groupe d'une vingtaine ou d'une trentaine de personnes, on les dirige sur Varsovie. Le directeur d'une des deux usines en avertit télégraphiquement la Compagnie française, qui envoie quelqu'un de ses employés à la rencontre du groupe à Varsovie même.

Un autre procédé de recrutement consiste dans un racolage fait un peu partout en Russie avec le concours d'un certain Jean Groner de Loutsk. Ce personnage, qui remplit à Auby les fonctions de « brigadier » et y est occupé depuis environ trois ans, se rend de temps en temps en Russie pour y racoler. Il laisse sa famille à l'usine où elle continue de recevoir son salaire habituel et il touche, outre le montant de ses frais de voyage, une somme de 25 francs par ouvrier embauché.

Il séduit le public auquel il s'adresse par l'importance des salaires promis dans les fameuses « conditions » mentionnées plus haut. Suivant ces dernières, l'ouvrier commencera par gagner, dès le premier jour, un salaire quotidien de 1 rouble et 95 kopecks, soit environ 5 francs. A mesure qu'il se familiarisera avec sa besogne, ce salaire s'élèvera à 2 roubles et 50 kopecks, puis à 3 ; de plus « au bout de quelques mois, tout ouvrier zélé et consciencieux peut devenir brigadier avec un salaire de 5 roubles par jour ». Le travail bien fait sera en outre récompensé par toute une série de primes allant de 10 kopecks par jour jusqu'au montant d'un voyage de retour en Russie après une année de travail.

Les « conditions » portent en outre que les ouvriers

sont logés dans des maisons séparées, chauffées pendant les trois mois d'hiver, meublées de tout ce qui est nécessaire (lits, tables, bancs, ustensiles de cuisine), ayant même un jardin potager.

Les malades soignés au compte de l'usine reçoivent 2 francs par jour ; ceux qui se brûlent ou se blessent à l'atelier reçoivent la moitié de leur salaire jusqu'à leur rétablissement.

La journée de travail est de six heures pour les simples ouvriers ; les brigadiers et leurs aides travaillent sans arrêt 28 heures (suivies de 20 heures de repos) considérées comme deux journées de travail.

Des amendes, des conditions de payement et des particularités du travail lui-même on ne dit pas un mot.

Le voyage est au compte de l'usine. On recherche plus particulièrement les hommes mariés et l'usine prend à sa charge le voyage de leurs femmes et enfants. Il n'y a cependant que deux hommes mariés.

En plus des ouvriers recrutés par les deux méthodes qu'on vient de dire, il en existe une catégorie très peu nombreuse : c'est celle des ouvriers venus sur la foi des lettres de leurs compatriotes travaillant à l'usine. Ces lettres sont écrites sous l'influence de l'administration.

Il arriva que des ouvriers, venus ainsi sur la foi d'une lettre, se présentèrent à l'usine après que celui qui les avait fait venir eut été renvoyé. L'ingénieur ne se crut pas obligé de les recevoir et ils durent, sans connaître la langue et sans argent, chercher du travail dans d'autres usines.

Les ouvriers doivent payer eux-mêmes leurs passeports, soit 15 roubles. Ceux qui, par économie, passent la frontière en contrebande doivent payer pour cela environ 8 roubles. Ces derniers se trouvent dans une situation sans issue. Certains d'entre eux ayant été chassés s'adressèrent au consulat de Russie à Paris, mais celui-ci refusa d'entrer en rapport avec eux.

Quand il arrive à Auby, l'ouvrier russe, au lieu des 5 francs attendus, n'en reçoit que 3 fr. 50. Il est vrai que la journée de travail n'est bien que de six heures, mais

parce qu'il s'agit d'un travail tel que l'organisme humain ne peut pas le supporter plus longtemps.

Leur besogne consiste dans la préparation et le mélange du minerai de zinc ou dans la surveillance (chargement, déchargement et nettoyage) des fourneaux de fusion. Dans les deux cas, il y a émanation de vapeurs de zinc et aussi de vapeurs de plomb, mêlé au zinc dans le minerai. Les premières déterminent, dès le début, la maladie connue sous le nom de fièvre des fondeurs et qui se manifeste par une élévation de température accompagnée de prurit dans le dos, d'irritation des voies respiratoires, de douleurs musculaires, de frissons, de tremblement et de nausées. Dans la suite, l'organisme s'adapte ordinairement à cet empoisonnement, mais le mal va quelquefois jusqu'au délabrement complet des organes de la respiration et de la nutrition.

D'autre part, se produit l'intoxication lente et sûre par les vapeurs de plomb. Au bout de deux ou trois mois, les ouvriers commencent à éprouver les « coliques de plomb » ; l'estomac se délabre en même temps qu'apparaissent des crampes et de graves troubles nerveux. Au bout d'un an et demi ou deux, les extrémités se paralysent ; on est infirme et la prolongation du travail peut entraîner la mort par méningite saturnienne.

Les ouvriers venus de Russie sont tous, sans exception, atteints de ces deux maladies.

Ignorant la langue et les habitudes du pays, les malades restent chez eux dans leurs maisons vides, sans soins, sans remèdes et sans médecin. Quand ils peuvent se lever et reprendre leur travail, non seulement ils ne reçoivent pas les 2 francs promis, mais ils se voient infliger des amendes pour avoir chômé. L'ingénieur prétend qu'ils boivent et sont entêtés à ne pas consulter le médecin.

Le travail des fourneaux consiste à y entretenir une haute température, à surveiller la fusion et à recevoir le métal fondu. Il a lieu dans une température accablante (les fourneaux atteignent 1400 degrés à la fin de l'opération) et sous la menace perpétuelle d'être brûlé. Brûlures et accidents du travail relevant de la juridiction de l'inspecteur du travail, les ouvriers brûlés ou blessés sont soi-

gnés et payés. Dans quelle mesure les sommes qu'ils reçoivent ainsi sont conformes aux prescriptions de la loi, nous n'avons pas pu l'éclaircir. Sur les 32 ouvriers que nous avons vus, 3 avaient été brûlés. Quand leurs brûlures ne sont pas graves, on oblige les ouvriers à aller au travail sous peine d'amende.

Comme ils ne comprennent pas les ordres des brigadiers français et ne font par suite pas ce qu'il faut, *ils reçoivent souvent des coups*. S'ils se plaignent, on se moque ordinairement d'eux et on leur inflige une amende pour désobéissance.

D'une façon générale, on ne se gêne pas en matière d'amendes. On en donne au moindre prétexte. Des feuilles de paye d'un ouvrier renvoyé, il ressort que sur huit payes de quinzaine, deux seulement ont été sans amendes et celles-ci atteignaient quelquefois 12 francs sur 45, soit plus de 25 o/o du salaire.

Malgré que le personnel soit tout à fait insuffisant et que, de ce fait, quelques uns des 33 fourneaux chôment toujours, la compagnie n'hésite pas, paraît-il, à renvoyer ceux qui reçoivent des journaux (tatares), essaient d'apprendre le français, tentent un mouvement d'organisation, prennent l'initiative d'une réunion ou veulent défendre leurs droits en justice. Particulièrement dangereux sont les avis adressés aux autres usines et qui empêchent aux ouvriers d'y trouver de la besogne Un ouvrier, éconduit ainsi de partout, a dû passer la frontière pour pouvoir s'embaucher.

Les lettres qui sont adressées aux ouvriers ne leur parviennent qu'après que l'administration en a pris connaissance. Des réclamations faites à la Poste n'ont donné aucun résultat.

La très grande majorité des ouvriers est recrutée dans la population inculte, ignorante et timide des campagnes. Habitués à la faim, ils continuent à s'alimenter de la façon la plus primitive (pommes de terre bouillies et légumes divers) ; ils se plaignent de manquer de pain noir. Par suite de leur mauvaise alimentation et de leur accablante besogne, ils sont tous épuisés et ont un air minable, avec un visage d'une maigreur effrayante et des yeux enfoncés.

Chaque maison loge un groupe de 3 à 6 ouvriers. Ils y occupent les deux pièces du rez-de-chaussée, cuisine et

chambre, et laissent vide le premier étage. Le mobilier se compose d'une grande et sale table de bois, de deux longs bancs, d'une grande casserole pour la cuisine et de lits en fer (un par personne) garnis de draps et de couvertures de coton gris.

Ces intérieurs sont sales et en désordre. L'administration a la charge du lavage du plancher et du rechange des draps, une fois au plus par trois semaines. D'ordinaire, les lits sont tous dans la même pièce, de sorte qu'on circule difficilement entre eux. En place du chauffage promis, l'administration fournit les déchets du charbon de l'usine ; ils ne brûlent pas et les ouvriers doivent acheter du combustible.

Sur les murs nus pendent à des clous quelques vieux habits. Les ouvriers sont presque en haillons ; ils ont aux pieds de grossières chaussures tenant de la botte et de la pantoufle, en usage dans la région de Kazan.

Ni livres, ni journaux, sauf pourtant, dans une maison, un exemplaire d'un almanach populaire et, dans une autre, un mince livre tatare. Presque tous ces ouvriers sont illettrés.

Ils ont quitté la Russie et ses famines avec l'espoir d'y revenir avec de l'argent. Ils se rôtissent près des fourneaux, s'empoisonnent et se brûlent à raison de 3 fr. 50 par journée de six heures ou à raison de 18 francs (au lieu de 24) pour 28 heures (c'est à peu près le même tarif), afin d'envoyer un peu d'argent à leurs familles ou de ramasser un petit pécule ; et ils attendent avec angoisse que l'année soit écoulée pour pouvoir retourner chez eux.

Peu atteignent ce terme ; si on ne les renvoie pas, ils partent d'eux-mêmes, et souvent estropiés. Quant à ceux qui achèvent l'année, une dernière déception les attend : on ne leur donne pas l'argent du retour.

Il est impossible d'exiger que les conventions soient exécutées : elles ont été passées oralement, sans les formalités régulières et échappent à la loi française.

La compagnie y trouve son compte. Comme elle ne peut — pour un travail aussi pénible et si mal payé — trouver des ouvriers français, habitués à plus d'égards et plus exigeants, elle recrute ses ouvriers dans les régions

les plus pauvres d'Espagne, d'Allemagne et de Russie, sans regarder de près aux frais de racolage de ces nègres de race blanche.

L'ignorance de la langue et des coutumes du pays empêchent ces ouvriers d'implorer l'aide de l'inspection du travail, des organisations ouvrières et de la presse. La Compagnie royale Asturienne des Mines n'a donc rien à craindre de ce fait pour ses forts dividendes. Le fréquent renouvellement de ce personnel de « sauvages », comme les appellent les ouvriers français, n'a évidemment aucune importance pour elle. On m'assure que Jean Groner, dont il a été parlé plus haut, n'a pas recruté moins de 200 à 300 ouvriers russes : il n'en reste que deux ou trois dizaines. Mais on en attend incessamment un groupe de 64 et un employé vient de partir pour aller prendre livraison de cette marchandise blanche.

JACQUES BRATOV.

Traduit du russe par J.-B. Séverac.

L'Administration de la Dette Ottomane

Les événements Balkaniques ont attiré l'attention générale sur les choses de la Turquie ; les littérateurs, les historiens, les journalistes nous ont entretenus longuement de l'histoire et des mœurs orientales. Il nous a semblé qu'il serait intéressant de signaler comment, au point de vue économique, la politique des grandes puissances a influencé la marche du progrès en Turquie, et puisqu'il est à l'heure actuelle question de faire payer à la Turquie une indemnité de guerre, de jeter un coup d'œil sur l'administration financière de la Turquie.

Jusqu'en 1854, époque de la guerre de Crimée, la Turquie n'avait pas de dette nationale, mais la guerre avait comme toujours entraîné de grandes dépenses et les capitalistes anglais et français n'hésitèrent pas à prêter à leur alliée de la veille un concours financier, d'autant plus intéressant qu'il était donné à un taux d'intérêt avantageux, comme on pourra s'en rendre compte par le tableau suivant :

1854. — Intérêt 6 o/o. — 3 millions (75 millions de francs, émis à 85 o/o (1).

1855. — Intérêt 4 o/o. — 5 millions garantis par la France et l'Angleterre.

1858. — Intérêt 6 o/o. — 5 millions émis par moitié à 85 o/o et *à 62 1/2 o/o.*

1860. — Intérêt 6 o/o. — 16 millions (400 millions de francs) les obligations de 500 fr. ont été émises *à 312, 50 francs* soit 62 1/2 o/o.

1862. — Intérêt 6 o/o. — 8 millions émis à 68 o/o.

1863. — Intérêt 6 o/o. — 200 millions de francs émis à 72 o/o et 68 o/o.

---

(1) Le taux d'émission est le pourcentage de l'argent versé réellement par rapport à la valeur nominale — l'intérêt est payé sur le cours nominal. Ex. — Un titre émis à 85 o/o et rapportant 6 o/o : On a versé 85 fr, le remboursement se fera à 100 fr. et on touche 6 fr. d'intérêt ; cela fait en réalité 6 o/o.

1865. — Intérêt 6 o/o — 150 millions de francs émis à 66 o/o.

1869. — Intérêt 7 o/o. — 555 millions de francs émis à 61 o/o.

1871. — Intérêt 6 o/o. — 5 millions 700.000 francs émis à 73 o/o et remboursable en 34 ans.

1872. — Intérêt 6 o/o (Bons du trésor). — 11 millions 260.000 francs émis à 98 1/2 o/o remboursable en 6 ans.

1873. — Intérêt 6 o/o. — 694 millions émis à 59 o/o.

1865.-1873.-1874. — Dette générale intérêt 5 o/o. — 96 millions, soit 2.400 millions de francs émis à 50 o/o.— 43 1/2 o/o et 23 1/2 o/o.

On peut se rendre compte ainsi du taux usuraire auquel les capitalistes prêtaient leur argent puisqu'on trouve des emprunts pour lesquels on payait 22 1/2 o/o d'intérêt annuel.

Arrive la guerre russo-turque. La Turquie se trouve dans l'impossibilité de continuer à payer ces charges ; elle suspend ses paiements et déclare au congrès de Berlin (1878) s'en remettre aux puissances.

C'est alors que les délégués des puissances créancières et l'administration de la Porte s'entendent pour réduire la dette à ses proportions véritables pour certains emprunts, en ramenant au prix d'émission, augmenté de 10 o/o, le montant de ces emprunts.

C'est ce qu'on a appelé la faillite de la Turquie !

En même temps, la Turquie abandonnait toute gestion financière et s'en remettait à un conseil intitulé : *Conseil d'administration de la Dette publique ottomane.*

Gestion de la dette ottomane. — Le Conseil institué pour représenter les porteurs administre, perçoit et encaisse directement, par le moyen d'agents relevant de son autorité, les revenus et autres ressources cédés par la Porte. Il réalise la valeur des dits revenus et en applique le montant, après déduction des frais d'administration et de recouvrement, au service d'intérêt et d'amortissement de la dette.

Le conseil a le droit d'affermer ou de donner à bail à des tiers l'un ou l'autre des revenus concédés.

Ce conseil composé de 6 membres (1 anglais, 1 fran-

çais, 1 allemand, 1 austro-hongrois, 1 italien et 1 turc) est présidé alternativement et annuellement par le délégué français et anglais.

On se rendra compte aisément de la puissance de cette administration, qui occupe plus de 9.000 fonctionnaires, et qui a tant de droits, quand on saura quels sont les revenus concédés.

Revenus concédés. — Pour le service de la dette réduite, le gouvernement a cédé d'une manière absolue et irrévocable à partir du 1/13 janvier 1882 et jusqu'à extinction complète de la dette, les revenus des monopoles du tabac et du sel, des impôts du timbre et des spiritueux, des taxes de pêche à Constantinople et de la dîme des soies dans une partie de l'Empire, une part proportionnelle de l'impôt des patentes, le tribut de la Bulgarie, l'excédent des revenus de l'île de Chypre et la redevance de la Roumélie orientale.

C'était enlever au pays tout espoir de relèvement économique par lui-même, d'autant plus que le gouvernement ottoman n'avait aucun intérêt à augmenter des revenus dont il ne lui restait rien. Mais aussi c'était la possibilité pour tous les hommes d'affaires d'obtenir d'un gouvernement aux abois, pour quelques pots-de-vins, des concessions avantageuses, et c'est ainsi que le domaine minier, les ports, les chemins de fer, les banques (1), tombaient entre les mains de capitalistes étrangers. Ce fut la belle époque où les ambassadeurs étaient surtout chargés d'influencer le sultan pour qu'il donne des concessions à tel ou tel groupe de capitalistes.

Malgré tout, l'administration de la dette ottomane ne put arriver à faire face à ses engagements et, en 1903, une nouvelle conversion eut lieu. Les pourparlers avaient duré deux ans et on se résolut à intéresser le gouvernement ottoman en lui remettant 25 o/o des plus-values de rendement des services concédés.

A partir de ce jour (1903) le service de la dette fut assuré. C'était la preuve que, malgré tout, l'influence du gouvernement national avait seul quelque importance. Mais

(1) L'administration de la Banque ottomane (banque d'état, d'émission de billets, etc.) est entièrement anglo-française.

c'était trop tard : tout était concédé, et lorsque les Jeunes Turcs arrivèrent au pouvoir avec tout à refaire, ils ne trouvèrent aucun appui financier et la lutte s'engagea dès lors pour libérer la Turquie du joug de l'administration de la Dette Ottomane. Ce fut la perte des Jeunes Turcs, et la sympathie des puissances ne semble leur être revenue que le jour où les alliés vainqueurs parlent d'une indemnité qui doit leur être versée par la Turquie.

L'Italie victorieuse de la Turquie, lui a versé 50 millions pour la Tripolitaine. L'administration de la Dette a remis généreusement 6 millions 1/2 au gouvernement.

Les pays balkaniques devront payer pour les territoires qu'ils prennent, car il y a quelque chose de plus sacré que la liberté ou la vie humaine : ce sont les créances des capitalistes. Ceux-ci peuvent être tranquilles. Quant à la Turquie, elle ne pourra se relever que le jour où, ayant son autonomie financière, elle pourra employer ses ressources à autre chose qu'à payer les fonctionnaires inutiles de l'administration de la dette Ottomane,— inutiles puisque les revenus n'ont augmenté que du jour où le gouvernement ottoman a eu sa part de gestion et de profit.

Gaston Lévy.

La grève des Consommateurs de Gaz d'Épinal

Est-il besoin de dire que le service de l'éclairage est, à Épinal, aux mains d'une Société financière ?

Le Conseil municipal de notre ville, que la bourgeoisie conservatrice a toujours composé à son image, estime naturellement que l'initiative privée est la condition essentielle d'une bonne exploitation publique — j'allais écrire du public !

Un rapide historique de la question ne sera sans doute pas inutile.

Le 30 août 1881, la ville d'Épinal passait avec la Société des usines à gaz du Nord et de l'Est un traité pour une durée de 31 ans 10 mois, devant finir le 31 décembre 1921.

L'article 7 de ce traité prévoyait le cas de découverte d'un nouveau mode d'éclairage public, autre que celui du gaz courant.

Si cet événement venait à se produire, la ville pouvait dénoncer son traité à la fin d'une période triennale, en prenant pour point de départ le 1er janvier 1881.

Telle était la situation, quand, le 24 juillet 1891, le Conseil municipal autorisait un industriel de Nancy à installer une usine d'éclairage électrique pour les particuliers et à établir des conduites aériennes ou souterraines pour la transmission de la force par l'électricité.

L'autorité préfectorale ayant approuvé la délibération, la ville accordait à cet industriel un monopole de 5 années.

La Compagnie du gaz protesta et intenta un procès, qui vint devant le Conseil de Préfecture des Vosges et que la ville perdit. Il fallut désintéresser l'entrepreneur de Nancy et indemniser la Compagnie du gaz. Celle-ci feignit de se montrer bonne fille : elle renonça à son indemnité pécuniaire, moyennant l'application d'un tarif nouveau et... la prorogation de son monopole jusqu'en 1946 !

Le prix du gaz fut fixé au maximum de 25 centimes pour les particuliers, à partir du 1er janvier 1904 ; celui de l'électricité à 10 centimes l'hectowatt jusqu'au 31 décembre 1916 et à 8 centimes à partir de cette date.

Comme les agents, les Spinaliens sont de braves gens. Pas fraudeurs pour un sou ! Mais ils appartiennent à cette race lorraine dont on peut dire que si elle ne se meut pas aisément, par contre elle veut bien ce qu'elle veut. Ils se lassèrent de payer le gaz 0 fr. 25 et l'électricité 0 fr. 10, alors que dans toutes les villes environnantes, voire même dans les petites communes, les tarifs sont très sensiblement inférieurs.

Quelques grincheux firent circuler une pétition demandant à la Compagnie de ne pas abuser plus longtemps de la passivité des consommateurs.

Les mécontents qui agissent sont les véritables pionniers du progrès. Ils recueillirent un certain nombre de signatures et envoyèrent le papier ainsi noirci à qui de droit.

Ces messieurs de la Société du Nord et de l'Est ne daignèrent même pas les honorer d'une réponse !

Un métaphoriste hardi dirait que leur silence insolent fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres.

Les diverses associations de commerçants s'intéressaient à la question et, finalement, après avoir consulté leurs membres, les Comités de quartiers décidaient la grève à partir du 1er février. La grève totale ne semblait pas possible ; aussi le mot d'ordre était de restreindre au strict minimum la consommation, jusqu'au moment où la Compagnie accepterait de livrer son gaz à 0 fr. 18 et son électricité à 0 fr. 06.

Commerçants et particuliers répondirent presque tous à l'appel des promoteurs du mouvement, et au bout de quelques jours, la direction de la Société envoyait à Epinal, pour y discuter avec les représentants des consommateurs, son administrateur-délégué, M. Sabatié-Garat. O vertu bienfaisante de l'action !

La Société consentait, dès l'abord, à diminuer le prix du gaz de 0 fr. 25 à 0 fr. 22, et celui de l'électricité de

0 fr. 10 à 0 fr. 08. Depuis, elle a fait de nouvelles concessions, proposant de fixer pour le gaz un tarif dégressif ; le prix serait de 0 fr. 22 pendant 10 ans, de 0 fr. 21 pendant dix autres années, de 0 fr. 20 pendant les 13 années suivantes, c'est-à-dire jusqu'en 1946, mais à une condition, c'est que la ville prorogerait son contrat de 10 ans !

Au cours d'une grande réunion qui suivit, les consommateurs se déclaraient hostiles aux propositions de la Société du Nord et de l'Est ; ils votaient la continuation de la grève et invitaient le Conseil municipal à ne pas accorder la prorogation demandée.

Non seulement les commerçants et particuliers ne voulaient pas entendre parler d'une prolongation du traité, mais ils se déclaraient partisans de l'application de l'article 23 dudit traité, qui est ainsi conçu :

« Il est expressément réservé à la Ville le droit de racheter, à la date du 31 décembre 1921, l'ensemble des exploitations du gaz et de l'électricité, et non pas l'une d'elles seulement ».

Dans un communiqué qu'il adressait à tous les journaux locaux, le groupe des Comités de quartiers disait : « Le moment venu, il sera du devoir des commerçants et des particuliers de contribuer à fournir à la Ville les capitaux nécessaires à ce rachat ; nous serons alors les souverains maîtres de l'éclairage de notre cité ».

Et toute la presse de marcher à fond !

La Compagnie se refusant à modifier ses offres et, d'autre part, les grévistes maintenant intégralement leurs revendications : le gaz à 0 fr. 18 et l'électricité à 0 fr. 06, les pourparlers se trouvaient rompus. Il n'y avait plus qu'à continuer le mouvement.

Par des notes fréquentes dans les organes locaux, les Comités de quartiers soutiennent l'ardeur et stimulent le zèle des combattants. C'est que l'esprit de lutte n'atteint pas chez tous un même degré. Les plus gros consommateurs sont, naturellement, les propriétaires des plus grands magasins et dame ! l'agitation, la grève, la solidarité sont choses qui les déroutent quelque peu. Ils se demandent si la C. G. T. n'est pas là-dedans ! Et puis, il y a une autre raison. La Société du Nord et de l'Est ne les étrangle pas

de la même façon que les petits ; la plupart bénéficient de tarifs de faveur. La plus importante maison commerciale d'Epinal « Les Magasins Réunis » a l'électricité à 2 centimes 1/2 l'hectowatt. On le voit, les loups ne se mangent pas entre eux.

Mais les grévistes ne restent pas inactifs. Empruntant leurs méthodes, aux gars de la terrasse ils organisent la « chasse aux renards ». Signale-t-on un grand café dont les becs projettent une lumière trop vive ? Une délégation s'y rend aussitôt et « travaille » le patron. Les récalcitrants sont menacés du boycottage.

Dans l'ensemble le mot d'ordre est obéi, et il suffit pour se rendre compte de l'efficacité de la grève de constater le vide qu'elle fait dans la caisse de la Compagnie. C'est, en chiffres ronds, une diminution de 12.000 fr. par mois.

Il est possible que les actionnaires de la Société ne s'en inquiétent pas énormément, mais il y a tout lieu de croire qu'à la longue ils finiraient par y réfléchir.

Les Lorrains, nous l'avons dit, sont tenaces. Devant l'insuffisance de leur grève partielle, nos concitoyens ont été amenés à envisager d'autres moyens.

La Société du Nord et de l'Est est une riche compagnie qui dessert une quinzaine de villes, entre autres : Épernay, Châlons, Soissons, Le Cateau, Gourmelon, etc.

Si nous les intéressions à notre mouvement et si nous arrivions à les mettre en branle, se sont dit les habitants de notre ville, quel coup pour l'omnipotente Société ! Il fallait les prévenir du combat engagé et leur mettre « la puce à l'oreille ». Pour cela, la grande presse, la presse d'information était toute désignée. Naïvement, les promoteurs rédigèrent des communiqués pour le *Matin*, le *Journal*, le *Petit Parisien*, le *Petit Journal* et autres *Excelsior*. Ils en attendent la publication !

Sans se décourager, ils eurent recours à des procédés plus modestes : correspondances, déplacements. A l'heure où j'écris ces lignes, les membres des Comités de quartiers sont en relations avec les dirigeants des associations commerciales de presque toutes les villes où la Société du Nord et de l'Est détient le monopole de l'éclairage.

Et comme partout, ou à peu près, les consommateurs

ont à subir des conditions plutôt draconiennes, ils paraissent décidés à profiter de l'occasion. A Épernay, la résistance s'organise et il est probable que l'action ne tardera guère à s'y engager.

Tout en préparant un mouvement d'ensemble contre l'omnipente Société, les Spinaliens se préoccupent de faire œuvre positive et en tablant sur leurs seules forces.

Le traité qui doit prendre fin en décembre 1946 ne lie pas les particuliers. Ceux-ci ont donc la faculté de se procurer leur éclairage en dehors de la Compagnie. Usant de cette faculté, les consommateurs se groupent par quartier et se proposent de constituer des îlots, la traversée des voies publiques leur étant interdite. Les techniciens assurent que la constitution de ces îlots est des plus faciles, que les frais d'installation seraient peu élevés et que le courant électrique pourrait être fourni dans des conditions très avantageuses. Le prix de l'hectowatt d'électricité, fixé à 0 fr. 05, permettrait aisément d'amortir le matériel en quelques années.

On le voit, toutes les armes qui peuvent être employées par les consommateurs pour leur défense, sont utilisées.

Nombreux, très nombreux encore sont les habitants de notre cité qui n'ont au logis ni le gaz, ni l'électricité. Il va sans dire que c'est dans le ménage ouvrier que subsiste la lampe à pétrole et que s'obstine la chandelle. La grève actuelle est surtout une grève de bourgeois, petits, moyens et gros.

Alors ! diront quelques socialistes, en quoi peut-elle nous intéresser ? J'entendais récemment un camarade ironiser : « Les mouvements de consommateurs ne sont pas du socialisme. M. de Rothschild est consommateur ! »

Cette boutade ne suffit pas à nous démontrer que nous soyons sur le sentier de la « déviation », lorsque nous nous associons à une action dans le genre de celle que les commerçants spinaliens ont entreprise.

En se défendant contre la Société monopoleuse qui les exploite, ces derniers visent à faire diminuer leurs frais généraux ; et si l'on voit ce que la masse consommatrice

peut y gagner, on ne voit pas du tout ce qu'elle pourrait y perdre. D'autre part, en luttant pour obtenir un abaissement du prix du gaz et de l'électricité, les commerçants, les bourgeois tendent à vulgariser ces modes d'éclairage, en les mettant davantage à la portée des petites bourses.

L'intérêt général est donc en jeu autant que les intérêts particuliers, dans le conflit qui nous occupe. Il est d'ailleurs impossible de concevoir une action quelconque des consommateurs où serait sacrifié l'intérêt du plus grand nombre.

Le problème de l'action générale du Parti socialiste est à l'ordre du jour. Eh ! bien, j'ose dire que nous ferions œuvre socialiste en nous mêlant plus intimement à ces manifestations de la vie économique et de l'activité sociale que sont les mouvements de consommateurs.

Aimé Piton.

La Définition jurisprudentielle du Travailleur

Les jurisconsultes se sont beaucoup préoccupés, ces dernières années, de déterminer ce qui caractérisait le contrat de travail ; car ni le Code civil, ni les lois postérieures n'ont défini le « travailleur », auquel cependant une situation exceptionnelle était faite. La législation sur les saisies arrêts, sur les salaires, sur les accidents du travail, sur les conseils de prud'homme, sur les retraites ouvrières, en donnant aux salariés certains avantages spéciaux, ont rendu nécessaire cette définition et la jurisprudence a été amenée, à défaut de la loi, à préciser ce qu'était un « travailleur ».

Dans un ouvrage récent (1), M. Martini a recueilli les résultats de cette jurisprudence et essayé d'en dégager une formule. Ce sont les conclusions de son étude, que je voudrais, en quelques pages, analyser et discuter.

I

Les arrêts les plus significatifs sont classés par M. Martini en quatre groupes, selon qu'ils se rapportent à la théorie générale du contrat, aux accidents du travail, à la compétence des conseils de prud'hommes, à la loi sur les retraites ouvrières.

Dès le début du XIX^e^ siècle, on trouve, dans les arrêts relatifs à l'application de l'article 2101, 4° du Code civil, une définition du contrat de travail qui annonce déjà la définition que l'on trouve dans la jusisprudence récente : l'art. 2101, 4° accordait un privilège aux gens de service et l'on se demandait si l'expression « gens de service » contenait les « ouvriers ». Les arrêts se décidèrent pour la négative. Mais ils furent amenés a définir le contrat de salaire ; car les ouuriers qui réclamaient le bénéfice de l'art. 2101, 4° alléguaient que le contrat qui les liait à leur patron était

(1) *La Notion du Contrat de Travail*, par M. Martini. Editions des Jurisclasseurs, 1912.

de même nature et les rendait *aussi dépendants* de leurs patrons. Les arrêts reconnurent l'identité des deux contrats et la similitude des deux situations ; cependant l'art. 2101, 4° limitait le privilège aux gens de service et cette considération l'emporta sur toute autre. Ainsi la caractéristique du contrat de travail se trouvait dégagée ; il ne distingue pas le rapport de dépendance qu'il crée entre le travailleur et le patron.

C'est cette idée générale qui, plus récemment, a dominé toute la jurisprudence : pour distinguer le contrat de travail avec participation aux bénéfices et le contrat de société, pour appliquer l'art. 549 c. civ. créant un privilège au profit des commis et ouvriers, pour délimiter le champ d'application des règles du louage d'ouvrage et des règles du mandat, les arrêts se sont attachés à ce critérium. Partout où ils retrouvent entre patrons et ouvriers ou employés un lien de dépendance, ils ont reconnu l'existence d'un contrat de travail.

Mais c'est à propos de l'application des lois spéciales, comme les lois du 9 avril 1898 et du 12 avril 1906, que ce principe a été proclamé avec le plus de netteté. Dans de nombreux cas, en effet, il est difficile de distinguer le salarié de l'entrepreneur. Dira-t-on que le salaire est fixé d'après la durée du travail, tandis que la rémunération de l'entrepreneur est déterminée d'après l'importance de la commande ? Non, répondent les arrêts, l'ouvrier à la tâche, le cocher à la moyenne sont liés par un contrat de travail et bénéficient de la loi de 1898. Un arrêt de la Chambre des Requêtes du 23 juin 1903 (1) a définitivement fixé sur ce point la jurisprudence et posé le principe que le mode de calcul du salaire importe peu : il faut et il suffit pour qu'il y ait louage de services, c'est-à-dire contrat de travail, qu'un rapport de subordination soit établi entre l'employeur et l'employé ; l'arrêt dit très nettement, à propos des cochers payés à la moyenne, « les liens de subordination qui attachent les cochers à la compagnie font de ceux-ci ses préposés salariés. »

La même question s'est encore posée à propos de l'ap-

(1) S., 1904. 1, 488.

plication des règles relatives à la compétence des conseils de prud'hommes. D'après la cour de Cassation, la juridiction de ces tribunaux est limitée aux contestations entre les patrons et ceux qu'ils emploient (1), et pour distinguer les contestations de ce genre de toutes les autres, la jurisprudence s'attache encore à l'existence entre les deux parties d'un lien de subordination. Ainsi le représentant de commerce, qui est payé à la commission et qui travaille pour plusieurs maisons, « n'est subordonné sous aucun rapport » aux négociants ou industriels qu'il représente. L'existence d'une relation de dépendance est le signe auquel les conseils de prud'hommes se reconnaissent compétents.

C'est encore la même solution que nous donnent les jugements récents, que l'application de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes a suscités. Nous nous contenterons de citer une formule particulièrement significative, que M. Martini a trouvée dans un jugement du tribunal civil de St-Etienne du 21 décembre 1911 (2). Il s'agissait des ouvriers passementiers à domicile ; le tribunal a jugé qu'on ne doit les considérer comme salariés que si leur situation n'est pas « exclusive du lien de subordination qui constitue l'élément essentiel du contrat de louage de services. »

Ainsi les arrêts sont unanimes à reconnaître que le salarié se reconnaît à l'état de dépendance dans lequel il se trouve à l'égard de son patron. M. Martini, poursuivant ses recherches, démontre que la doctrine est sur ce point en conformité avec la jurisprudence et que l'opinion selon laquelle le salarié est payé au temps, tandis que l'entrepreneur est payé aux pièces, est de moins en moins soutenue. Le critérium paraît donc infaillible : il n'y a contrat de travail que quand il y a subordination de celui qui travaille à celui pour qui le travail est fait.

(1) Cas. civ., 18 avril 1893 (S., 1,511. — D., 1893, 1,375) ; Cas. req., 13 déc. 1893. (S., 1896, 1,511. — D., 1894, 1,63). — Cas. civ. 18 oct. 1910 (S., 1911, 1,48).

(2) Gazette du Palais, 10 janvier 1912.

II

Mais est-il suffisamment précis ? En quoi consiste ce lien de subordination ? Comment doit-on le définir ? Telle est la question que fait immédiatement surgir la lecture du livre de M. Martini. L'auteur ne s'est pas appliqué à la résoudre. Sans doute, on conçoit bien que ce lien de dépendance n'est pas un lien purement patrimonial, et qu'il diffère en cela du lien qui unit tout débiteur à tout créancier. Mais ce caractère personnel du lien de dépendance n'est pas nettement indiqué par M. Martini : il résulte seulement du fait que la jurisprudence voit dans l'existence de ce rapport un *criterium* du contrat de travail. C'est à combler cette lacune et à rechercher une explication de la jurisprudence que seront consacrées les pages qui vont suivre.

On pourrait supposer que la subordination de l'ouvrier au patron est limitée dans son objet : cela semble découler de la conception individualiste et traditionnelle du contrat de louage de services. L'ouvrier donne son travail moyennant un salaire déterminé, selon le temps qu'il passera à l'atelier ou selon le nombre de pièces qu'il fera. Il semble qu'il doive y avoir correspondance absolue entre l'accomplissement du travail et l'obligation du patron à payer le salaire. Chaque heure de présence à l'atelier devrait faire naître une créance de salaire contre le patron ; mais, une fois la dernière heure venue, une fois le salaire payé, les deux parties devraient être libres l'une à l'égard de l'autre.

La subordination de l'ouvrier au patron serait, dans cette conception du contrat de louage de services, limitée au travail : l'ouvrier n'aurait pas la direction économique de l'entreprise : il serait un simple agent d'exécution. Et dès lors, privé de toute initiative dans l'accomplissement de la tâche pour laquelle on le rémunère, il devrait à son patron obéissance passive. Mais le lien de dépendance produirait tous ses effets pendant le séjour de l'ouvrier dans l'atelier : le travailleur s'est engagé à travailler pendant un certain temps pour un certain prix ; le patron utilise comme il l'entend le travail qu'il a ainsi acheté. Mais,

en dehors du travail, il n'y a plus de subordination de l'employé à l'égard du patron.

Cette conception est juridiquement fausse: nous allons montrer, à l'aide des arrêts rendus sur l'application de l'article 1780, qu'en réalité l'objet du contrat de travail ne réside pas dans le travail de l'ouvrier, mais dans sa puissance de travail. Le lien de subordination n'est donc pas limité à l'exécution passive du travail ordonné ; il s'étend à tout ce qui peut influer sur la puissance de travail, c'est-à-dire en somme à la plupart des actes de la vie du travailleur.

L'article 1780 du Code civil est relatif à la résiliation du contrat de louage des services conclu sans détermination de durée. En principe, les deux parties sont libres de se quitter au moment qu'elles choisissent ; le contrat peut être résilié à toute minute. Cependant, en cas de résiliation intempestive et contraire aux usages, la partie lésée par la brusque détermination de l'autre peut agir en dommages et intérêts. La jurisprudence fait néanmoins exception pour le cas de *juste renvoi* ; lorsque l'un des contractants commet un manquement grave à la loi du contrat, il brise l'équilibre établi par la convention entre les obligations de l'une et de l'autre partie.

Cet équilibre une fois rompu ne peut plus être rétabli et il serait désormais illusoire d'obliger l'un des contractants à persévérer dans l'exécution fidèle de la convention. La résiliation la plus subite de sa part sera donc légitime et ne pourra donner lieu à aucune indemnité.

On voit quel parti nous pouvons tirer de l'étude de cette jurisprudence pour résoudre la question qui nous intéresse : il y a, de la part du patron, juste renvoi toutes les fois que l'ouvrier a commis une faute détruisant l'équilibre du contrat de travail. Nous allons, par l'examen des arrêts relatifs à cette matière, pouvoir déterminer quelles sont les obligations fondamentales de l'ouvrier et quelle est par conséquent la nature de ce lien de subordination qui caractérise le contrat de travail.

Nous relevons, en premier lieu, des arrêts qui trouvent dans des fautes commises pendant le travail de justes motifs de renvoi. Nous pouvons ramener les arrêts de ce pre-

mier groupe à deux règles essentielles : tantôt le renvoi sans préavis est justifié par l'incapacité de l'employé, à qui manquent soit les connaissances techniques, soit l'intelligence, soit l'activité, soit les aptitudes physiques nécessaires pour l'exécution du travail en vue duquel il a été embauché (1). On peut dire alors qu'il y a eu méprise sur les qualités du travailleur ou diminution de sa capacité, et c'est cette méprise ou cette diminution qui justifient la résiliation. Tantôt la capacité technique de l'ouvrier est à l'abri de toute critique ; mais son indocilité dans le service paraît certaine. Cette indocilité rend difficile l'utilisasation de sa puissance de travail : elle suffit pour permettre la résiliation du contrat (2). Une faute commise pendant la durée du travail ne légitime le renvoi qu'autant qu'elle trahit une incapacité technique ou une insubordination, en somme une diminution de la productivité du travailleur.

Le renvoi sans préavis et sans indemnité peut être justifié par des faits étrangers au travail, quand ces faits établissent soit qu'il manque à l'employé quelqu'une des qualités nécessaires pour l'accomplissement du travail, soit qu'il est dépourvu de docilité. L'employé dont la probité peut être soupçonnée, alors même qu'il n'a pas été condamné correctionnellement (3), celui qui met en même temps ses connaissances commerciales au service de son patron et au service d'une maison concurrente (4), celui qui a une attitude sympathique aux ouvriers de son patron qui se sont mis en grève (5), établissent par leur attitude qu'ils ne sont pas doués des qualités suffisantes pour rendre à leur patron les services que celui-ci en attendait. Cette insuffisance de capacité professionnelle autorise une résiliation brusque du contrat.

(1) Agen, 7 janvier 1895, S. 1895, 2, 213.

(2) Trib. com. Toulouse, 9 juin 1899, S., 1900, 2, 21 (refus d'accepter un service). Cass. 19 juin 1897, S., 99, 1, 33, note Appert (propagande syndicaliste à l'atelier). — Cass. 15 avril 1904, S., 1, 357 (usage d'un sémaphore contraire au règlement). — Paris, 28 av. 1905, S., 1906, 2, 166 (attitude d'insubordination).

(3) Rouen, 29 déc. 1894, S., 95, 2, 212. — Cass., 22 juillet 1896, S., 98 1, 72. — Cass., 28 juillet 1896, ibid.

(4) Limoges, 23 novembre 1896, S. 97, 2, 68.

(5) Lyon, 2 août 1895, S., 98, 2, 6.

La conclusion de cette rapide recherche est que l'ouvrier n'a droit à aucune indemnité, lorsque son renvoi est motivé par une diminution de sa puissance de travail. C'est donc que l'objet du contrat de louage de services, n'est pas le travail réalisé, mais le travail virtuel, la puissance du travail de l'ouvrier.

Ainsi s'explique l'existence d'un lien de subordination entre l'employeur et l'employé. L'ouvrier ne doit pas seulement fournir à son patron un certain nombre d'heures ; mais il doit mettre à sa disposition pendant un certain nombre d'heures une certaine puissance de travail. Cette obligation entraîne l'obligation de maintenir intacte sa puissance de travail, de ne rien faire qui la diminue. Le premier fait qui trahit une diminution de productivité autorise le renvoi. En cela consiste le rapport de dépendance dont parlent les arrêts.

Par là aussi, le contrat de travail se distingue du contrat d'entreprise. L'entrepreneur ne fournit pas à son client une certaine puissance de travail, mais un travail réalisé. Il s'engage à procurer un résultat par son travail ou celui de ses aides, mais non à mettre à la disposition de son client la puissance de travail nécessaire pour atteindre ce résultat.

Si nous voulons chercher la confirmation jurisprudentielle de ce principe, nous la trouverons dans ce fait que l'entrepreneur n'est responsable à l'égard de son client que du résultat fourni. Il n'a point à rendre compte des procédés employés. Ainsi l'artiste de café-concert doit être considéré comme un entrepreneur, parce qu'il peut sur la scène donner le spectacle qui lui plaît ; il suffit qu'il amuse pendant un certain temps le public : le résultat seul importe. Si au contraire l'artiste, au lieu de faire son exercice librement, l'accomplit au cours d'une pièce, c'est-à-dire d'une manière prévue et voulue par le directeur du théâtre, il cesse d'être entrepreneur et devient employé. C'est qu'ici le résultat (amuser le public) n'est plus que chose secondaire : c'est le directeur qui en fait son affaire. Il ne demande à l'artiste que de faire à un certain moment certains gestes ou de prononcer certaines paroles (1).

(1) Voyez, Trib. Seine, 20 mai 1911 et 24 mai 1912, *in* Martini, op. cit., p. 88 et suivantes.

En somme, l'employé est le subordonné de son patron parce qu'il met à la disposition de celui-ci sa puissance de travail ; le patron l'utilise comme il l'entend : la seule obligation de l'ouvrier est d'exécuter les ordres donnés et de maintenir intacte sa docilité et sa capacité professionnelle ; son seul droit est d'exiger le salaire convenu. L'entrepreneur s'engage au contraire à fournir à son client un résultat déterminé ; il reste maître de ses procédés et n'est responsable que de la qualité et de la quantité des produits fabriqués. Aussi, tandis que l'ouvrier joue un rôle purement passif, qui le place dans un état de dépendance personnelle, lorsqu'il est au travail et même lorsqu'il est hors de son travail, l'entrepreneur conserve une situation autonome et ne doit compte à personne de sa conduite.

Paul Ramadier.

CHRONIQUES

LES PARTIS SOCIALISTES

Le XIII[e] Congrès du « Labour Party »

Le treizième congrès annuel du Labour Party s'est tenu à Londres les 29, 30 et 31 janvier derniers. Il réunissait les représentents de 1.880.401 membres. Au précédent congrès, le nombre des adhérents avait été de 1.539.092. C'est donc, pendant l'année 1912, une augmentation de 341.309 nouveaux membres.

Action générale. — Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture du congrès, *G. H. Roberts* a précisé l'action générale du parti. Après avoir déclaré que la transformation que poursuit la classe ouvrière ne saurait être une magique catastrophe qu'il suffirait d'attendre bras croisés, il a combattu l'idée que l'affranchissement des travailleurs pût être réalisé sans l'appoint des luttes parlementaires. « Il y a, dit-il, des partisans de l'action directe qui désapprouvent le gouvernement représentatif de la démocratie moderne et qui font soupçonner qu'ils préfèrent la violence aux discussions et à la raison. Selon mon opinion, on ne saurait se passer de la politique, et l'Etat parfait viendra uniquement des efforts et des actions bien ordonnées et non pas d'une révolution économique..... Plus que jamais, la classe ouvrière comprend qu'elle ne peut grandir qu'en se servant de ses deux bras, son bras politique et son bras économique ».

Le problème de l'action parlementaire s'est posé de nouveau, en fin de congrès, à l'occasion d'une proposition du syndicat des électriciens blâmant les élus « pour leur inactivité ». Défendue par les partisans d'une politique intransigeante et par les syndicalistes anglais dont les conceptions se rapprochent du syndicalisme révolutionnaire français, cette proposition a été écartée à une grosse majorité : l'unanimité moins 14 voix.

Le vote des femmes. — La question du vote des femmes a été aussi l'occasion d'un grand débat. Trois tendances s'y sont manifestées. Les uns — et parmi eux les délégués des mineurs — se déclaraient prêts à accepter toute réforme électorale susceptible d'augmenter le nombre des électeurs, même si les femmes

n'y étaient pas comprises ; d'autres soutenaient une motion invitant les élus à faire tout ce qu'ils pourraient pour que les femmes fussent électeurs ; d'autres enfin attachaient tant d'importance à la reconnaissance du droit de vote des femmes qu'ils demandaient que le parti repoussât toute réforme électorale ne comportant pas ce droit. C'est cette dernière thèse, soutenue par *Snowden* et *Keir Hardie,* qui l'a emporté. Elle a recueilli les votes des représentants de 850.000 adhérents, contre 430.000.

L'assurance sociale. — L'examen de la nouvelle loi d'assurance de Lloyd George a occupé assez longuement le congrès. Le parti avait, par une décision prise dans un congrès antérieur, rejeté le principe du versement ouvrier. Les dockers demandaient que cette décision fût confirmée par un nouveau vote. La citoyenne *B. Webb* défendit une attitude moins intransigeante. Elle aurait voulu que les versements ne fussent supprimés que pour les ouvriers dont le salaire n'atteint pas 25 francs par semaine. Elle proposait, par contre, que l'assistance médicale fût étendue aux femmes et aux enfants des ouvriers assurés et qu'on visât à exclure des dispositions de la loi l'ingérence dangereuse des compagnies d'assurances capitalistes. Ces propositions ne recueillirent que 569.000 voix, tandis que celle des dockers en recueillait 975.000.

Questions et décisions diverses. — Parmi les décisions de moindre importance, ou dont le vote n'a pas donné lieu à de longs débats, signalons :

Une résolution en faveur de la journée de huit heures pour les ouvriers de l'industrie cotonnière ; une demande d'interdiction de tout travail dans les usines du samedi midi au lundi matin ; une protestation contre la pratique légale des amendes ; la décision d'envoyer 5.000 francs aux parti socialiste et aux syndicats de Serbie et de Bulgarie et l'intention d'en faire autant pour les organisations ouvrières de Turquie ; enfin l'engagement de laisser aux syndicats la direction des mouvements économiques, notamment des grèves.

•

Le XXIe Congrès de l'« Independent Labour Party »

Réunions préparatoires. Attitude générale du Parti. — Le XXIe Congrès annuel de l'*Independent Labour Party* s'est tenu à Manchester les 24 et 25 mars dernier. Il a été précédé de deux importantes manifestations : l'une à propos de l'assurance médicale et de la situation sanitaire des travailleurs, l'autre à propos

du suffrage des femmes. Dans le premier de ces deux meetings a été adoptée une motion réclamant une sévère réglementation des bureaux sanitaires, de rigoureuses mesures contre la contagion des maladies épidémiques dans les centres populeux, l'extension de l'assurance médicale et l'augmentation du nombre des médecins chargés de ce service.

Dans le meeting sur le suffrage des femmes, *Keir Hardie* a plaidé la cause de l'égalité civile et politique des sexes. La motion adoptée déclare « que seule une mesure du gouvernement en faveur du suffrage des femmes pourrait à l'heure actuelle libérer le premier ministre de ses engagements et que le moyen le plus efficace pour y parvenir est de n'admettre aucun mode de réforme électorale, jusqu'à ce que l'incapacité de la femme ait été abolie ».

Le Congrès lui-même a groupé 300 délégués, et ses travaux ont été présidés par *Anderson*.

Dans un discours vivement applaudi, le président refait l'histoire de l'*Independent Labour Party* et marque fortement son attitude touchant les questions ouvrières et le militarisme. Il montre que la grève reste le recours suprême des travailleurs dans leur lutte contre le patronat. Les réformes esquissées par le capitalisme en faveur de la classe ouvrière sont à peu près inefficaces et ne servent guère qu'à démontrer la mauvaise volonté du patronat et des dirigeants. Quant aux formidables dépenses militaires faites par les nations civilisées, elles donnent à penser que « le monde est un vaste asile d'aliénés ».

Le suffrage des femmes. — La question du suffrage des femmes soulève une longue discussion.

Marion combat la tactique violente des suffragettes, qui exaspèrent et détournent d'elles leurs plus chauds défenseurs. *Snowden* propose de voter un blâme au gouvernement au sujet du suffrage des femmes. Les députés devront exercer sur le ministre une énergique pression et s'opposer à tout amendement ne contenant pas le droit de vote pour les femmes. *Keir Hardie* appuie cette proposition qui est votée par 190 voix contre 105.

Cette mesure semble insuffisante à certains congressistes : *Fenn* voudrait que les députés du Parti votent systématiquement contre le ministère et rendent tout travail impossible à la Chambre des Communes jusqu'à ce que le vote des femmes ait été acquis. *Lansbury* est du même avis. *Anderson* combat cette manière de voir. Le Congrès repousse la proposition de Fenn par 235 voix contre 17.

Le groupe parlementaire. — *Coventry* demande que *l'Independent Labour Party* s'allie, dans le Parlement, au *Labour*

Party et aux Trade-Unions. Les députés du Parti se distinguent souvent trop peu des libéraux.

Jowet demande que le groupe parlementaire vote sur les questions qui lui sont soumises en s'inspirant uniquement de son opinion et sans se soucier des conséquences que son vote pourrait avoir pour le gouvernement. Il cite l'exemple des deux votes du Parti sur l'impôt du thé : sous un ministère conservateur, les députés du Parti votèrent avec les libéraux la réduction de l'impôt, et un peu plus tard, sous un ministère libéral, ils votèrent contre cette réduction. Le peuple ne comprend rien à ces finesses politiques et à ces préoccupations ministérielles.

Snowden reconnaît que les suffrages des élus du Parti ont été parfois fixés par des considérations étrangères à la question en discussion ; mais c'est exceptionnel. Il ne faut donc pas en tirer des conclusions trop sévères, et interdire absolument aux députés les négociations et compromis parlementaires : quand un gouvernement a promis de sérieuses réformes sociales et qu'on a le droit de tenir sa promesse pour sincère, ne serait-il pas fou de le jeter à terre sur une question de détail ? Il faut donc laisser aux députés la liberté de leurs mouvements.

Le Congrès se range à cet avis et rejette les propositions de Jowet par 150 voix contre 114.

Les armements. — Bruce Glasier défend une motion protestant contre tout accroissement des dépenses militaires et toute idée de service militaire obligatoire. La paix du monde peut être assurée par l'entente des trois grandes puissances militaires européennes : l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne. Le Parti doit travailler de toutes ses forces à ce rapprochement nécessaire.

Keir Hardie appuie la motion de Bruce Glasier et montre la nécessité d'une campagne résolue contre les armements. La motion est votée à l'unanimité.

Ce vote marque la fin du congrès. Le prochain congrès se tiendra à Bradfort. D'ici là, les destinées du Parti seront dirigées par le conseil national, dont *Keir Hardie* vient d'être nommé président.

Le XXVIII^e Congrès du Parti Ouvrier Belge

Le XXVIII^e Congrès du Parti Ouvrier Belge, tenu à la Maison du Peuple de Bruxelles les 23, 24 et 25 mars dernier avait

une importance exceptionnelle à cause de la décision qu'il avait à prendre touchant la grève générale. Il a réuni 1.331 délégués des groupes politiques, syndicats, coopératives, dont l'ensemble constitue le Parti.

La grève générale. — La grave question est abordée dès la première journée par un discours d'*Anseele*. L'orateur défend la proposition du Comité national du suffrage universel : grève générale à outrance à partir du 14 avril. « Certes, dit-il, nous savons que la grève ne pourra nous donner le suffrage universel pendant sa durée et que ce mouvement devra être suivi d'une action énergique et pressante, et peut-être d'autres grèves. Ce ne sera cependant pas une grève d'épuisement. Nous ne voulons pas épuiser nos caisses syndicales. Nous voulons garder nos ressources pour la lutte contre le patronat. Quand la grève finira-t-elle ? nous n'en savons rien. Les faits le décideront et les décisions seront prises selon les circonstances ; les événements régleront notre tactique. Sera-ce une grève révolutionnaire ? Non, ce sera une grève calme, pacifique. La grève doit finir comme nous désirons qu'elle commence. Si, en vingt-quatre heures, plusieurs centaines de milliers de travailleurs sortent des ateliers et des usines, il faudra que l'armée prolétarienne rentre au signal avec le même esprit de calme et en même temps avec le même esprit de discipline.

« Pourquoi cette grève générale ? Pour un quadruple but : le suffrage universel, conserver l'unité dans le prolétariat socialiste belge, maintenir la confiance de la classe ouvrière en elle-même, conserver la tactique et l'arme de la grève générale pour les luttes futures. Certes, vive le suffrage universel ! Mais aussi et surtout, et par-dessus tout, l'unité du prolétariat et son invincible discipline contre le capitalisme ! Le 14 avril, il n'y aura pas de Wallons, de Flamands, plus de distinction entre métiers et corporations. L'esprit corporatif va s'effacer devant l'esprit de classe. Nous ne voulons pas de paix humiliante, pas de défaite sans combat. Le gouvernement nous a jeté le gant, nous le ramassons : plutôt la défaite que reculer avant le combat ».

Plusieurs délégués de groupements politiques et de fédérations de métier viennent déclarer que leurs organisations sont prêtes à la bataille.

Huysmans combat la proposition du Comité national du suffrage universel. Il se rallie à l'idée d'une grève limitée ayant valeur de démonstration, mais pense que le suffrage universel sortira de la Commission de réforme de la loi électorale que le gouvernement se propose d'instituer. « Je crains fort, dit-il aux partisans de la proposition du Comité, que votre tactique ne retarde la révision. Ma pensée tout entière tient dans une forme concise et brutale : si vous ne faites pas une grève de démonstration — et vous voulez faire une grève sans objectif possible suffisant —

vous allez commettre une erreur qui peut retarder le triomphe de notre cause qui est en marche. Nous avons dit notre pensée : à chacun ses responsabilités ».

Destrée combat l'opinion de Huysmans et défend la proposition du Comité. Il n'a pas confiance dans les promesses gouvernementales et les travaux de la Commission. « La grève générale, dit-il, doit imposer à nos gouvernants l'étude de la révision constitutionnelle. Limiter la grève générale, c'est la rendre impuissante et en faire une simple manifestation platonique. Seule une grève générale sans limitation peut aboutir, et notre élan brisera la majorité cléricale factieuse qui paralyse la bonne volonté du chef du cabinet. Comprendre ainsi le mouvement et le conduire dans cet esprit, c'est assurer le succès du suffrage universel ».

Vandervelde partage l'opinion de Huysmans ; mais il pense que la grève est devenue une inéluctable nécessité devant laquelle il faut bien s'incliner. « Essayer d'enrayer le mouvement serait, dit-il, vouloir nager à rebours dans la tempête. La tactique de conciliation que nous préconisions n'était pas de sentiment, elle était toute de raison, mais elle ne pouvait prévaloir que si nous étions tous d'accord pour la proposer à la classe ouvrière. Il y aurait eu grand peine à la faire triompher car nous nous trouvions devant la volonté violente, tenace de la classe ouvrière de s'imposer des semaines de souffrances. Mais ce qui, au fond, excite le plus à la grève générale, c'est le mauvais vouloir du gouvernement et de ceux qui le poussent. On n'a eu pour nous que railleries et sarcasmes, que paroles de haine et de provocation. Il est dit que celui qui sème le vent récolte la tempête. Eh bien ! la tempête est là, tant pis pour les cléricaux. Les six mois que je viens de passer, continue Vandervelde, compteront parmi les plus pénibles de ma vie politique. J'ai fait pendant six mois tout ce qui était humainement et surhumainement possible pour parvenir à éviter la grève générale à la classe ouvrière et au pays. Mes amis ont été aussi loin que moi. Nos adversaires seuls ont été implacables, inflexibles, ne voulant rien entendre, rien concéder, rien sauvegarder. Maintenant tout est fini, et malgré la gravité de l'heure, j'éprouve un soulagement de ne pas avoir à porter la lourde responsabilité de réfréner la colère du prolétariat et de résister à son enthousiasme. Nous sommes parmi les vaincus, mais nous demandons qu'après nous avoir vaincus, vous nous donniez une place à vos côtés pour nous battre tous ensemble contre l'iniquité commise ».

La discussion étant close, lecture est faite de l'ordre du jour proposé par le Comité du suffrage universel. En voici le texte :

Le Congrès, considérant que le congrès extraordinaire du 30 juin 1912 a décidé de recourir à la grève générale au cas où tout

autre moyen de faire triompher la révision constitutionnelle serait impuissant ;

Que cette éventualité paraissant s'être réalisée, le Comité national, en sa séance du 12 février, fixa au 14 avril la date de la grève générale ;

Qu'à l'invitation des bourgmestres des chefs-lieux du royaume à l'effet de permettre un suprême effort de conciliation, le Comité, en sa séance du 6 mars, rapporta la précédente décision;

Qu'il ressort des déclarations du chef du gouvernement que malgré cette décision et après avoir autorisé les bourgmestres à donner aux représentants du parti ouvrier l'espérance du contraire, il se refuse à mettre à l'étude le problème revisionniste ;

Que dans ces conditions, on se trouve reporté dans la situation précédant le 6 mars ; qu'il convient néanmoins de noter les progrès immenses que la cause revisionniste a faits dans ces derniers temps dans l'opinion publique ; que M. de Brocqueville lui-même est forcé de confesser que certains membres de la droite n'y sont plus hostiles ;

Que ces progrès sont dus à l'action inlassable du Parti ouvrier et ne seront poursuivis que si cette action continue à se manifester avec discipline et fermeté ;

Qu'à l'heure actuelle aucun autre mode d'action que la grève générale n'est proposé et qu'il y a lieu de maintenir intégralement les décisions des 30 juin 1912 *et 12 février* 1913 *;*

Dénonce à l'opinion publique l'attitude intransigeante du gouvernement obligeant la classe ouvrière à la grève générale ;

Déclare qu'il eût ratifié la décision du Comité national si le gouvernement avait fait le geste de pacification qu'il avait laissé espérer aux bourgmestres, mais qu'en présence du refus de mettre à l'étude le problème électoral en son entier — refus improvisé du gouvernement par une minorité en révolte contre le sentiment national — il importe d'assurer par une action énergique la fidélité du parti ouvrier au suffrage universel ;

En conséquence, décide la grève générale pour le 14 avril ;

Déclare que cette manifestation en vue du respect de la volonté nationale, doit rester légale et pacifique et désavoue d'avance toute tentative pour lui donner un autre caractère ;

Décide enfin qu'il appartiendra à un congrès extraordinaire du parti ouvrier de statuer sur la reprise du travail.

Cet ordre du jour est voté par le Congrès à l'unanimité — moins une quinzaine de voix — de ses 1300 délégués.

Les Assurances sociales. — Un projet gouvernemental d'assurances sociales contre l'invalidité prématurée et la vieillesse va être discuté par le Parlement. Le Parti Ouvrier Belge lui opposera son propre projet. Il s'agit d'en discuter les bases.

Huysmans, chargé du rapport sur la question, critique les

dispositions du projet du gouvernement. Il leur reproche surtout de regrettables lacunes : tous les risques n'y sont pas prévus, tous les ouvriers — et notamment les ouvriers à domicile et les ouvriers agricoles — n'en bénéficieraient pas.

Mais une discussion utile semble prématurée. Il est décidé qu'un congrès spécial, qui se réunira dans deux ou trois mois, aura pour mission de discuter sous tous ses aspects cette importante question et de prendre des décisions motivées et définitives. L'ordre du jour suivant, proposé par *Vandersmissen*, est adopté à l'unanimité :

Le Congrès donne mandat à la Commission instituée par le Conseil général de poursuivre cette étude et d'élaborer un rapport complet :

1° *Sur l'ensemble du problème des assurances sociales ;*

2° *Sur les mesures à prendre par les organisations ouvrières afin de retirer de la nouvelle loi dont le gouvernement a fait le dépôt, le maximum d'avantages possibles.*

Ces rapports seraient communiqués pour avis à l'Union Nationale des Mutualités socialistes et aux Commissions syndicales et discutés ensuite devant un nouveau Conseil du Parti.

Le Congrès prend fin sur ce vote. Avant de lever la dernière séance, le président, *de Brouckère*, indique en quelques paroles vigoureuses la grande portée des décisions qui viennent d'être prises.

« Le magnifique Congrès de 1913 a été, dit-il, le reflet fidèle de l'activité permanente du grand Parti ouvrier. La lutte à outrance pour le suffrage universel a été votée non pas à une majorité écrasante, car elle n'a écrasé personne, mais plutôt émouvante. A tous maintenant, rentrés chez vous, de vous mettre à l'œuvre et de mener la campagne avec ardeur et enthousiasme, avec une touchante et puissante unanimité. La grève sera générale, elle sera disciplinée et calme, pour imposer le respect de la volonté populaire ; elle sera digne de l'Internationale et digne du prolétariat ».

Le Congrès de Brest

X^e^ CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE

(Section française de l'Internationale Ouvrière)

Ce devait être un grand Congrès et ç'a été un Congrès fort médiocre. On devait y débattre la grave question de l'action générale du parti, y étudier le problème agraire et celui des monopoles d'Etat et des régies municipales, y préciser les rapports du parti avec les organisations syndicales et coopératives. Mais les circonstances politiques n'ont pas permis d'aborder ce vaste programme. Les députés étaient obligés de rester à Paris au moment où le ministère Barthou se présentait devant les Chambres et où l'on pouvait craindre qu'il ne tentât d'enlever un vote de surprise sur la grave question du service de trois ans. Il était difficile — en l'absence des députés, parmi lesquels se trouvent la plupart des représentants les plus autorisés des diverses conceptions socialistes de l'heure présente — d'instituer un ample débat sur les questions portées à l'ordre du jour. L'organisme central du Parti aurait sans doute pu ajourner le Congrès à une date ultérieure ; il n'y avait pas pensé ou n'avait pas osé le faire. Aussi quand les 198 délégués des fédérations (2.700 mandats) se sont trouvés réunis dans la salle des fêtes du musée de Brest, le 23 mars dernier, ils n'ont eu pour toute pâture que le règlement de quelques querelles intérieures et le vote d'une motion unanime contre la loi de trois ans. On ne pouvait songer, après cette amputation de l'ordre du jour, à faire durer le Congrès toute une semaine, comme c'était le projet primitif : deux journées — le 23 et le 24 — ont largement suffi.

Première Journée

Séance du matin. — Le maire socialiste de Brest, *Masson*, ouvre le congrès en souhaitant la bienvenue aux délégués. Après le réglement des habituelles questions de la publicité des débats, du compte-rendu sténographique, de la nomination des commissions de conflits et de vérification des mandats, de la présidence des séances et du secrétariat du congrès, *Vaillant*

demande au Congrès d'écarter de l'ordre du jour la discussion de l'action générale du Parti : le temps n'est pas aux discussions théoriques, mais aux motions de combat. *Compère-Morel* appuie la proposition de Vaillant. Elle est adoptée après une discussion assez confuse et parfois violente.

Séance de l'après-midi. — Cette séance s'ouvre sur un discours du député au Reichstag, *Molkenbuhr,* délégué de la social-démocratie d'Allemagne.

« Si, dit-il, nous souhaitons aux Congrès des socialistes des différents pays le plus grand succès, ce n'est pas seulement par politesse, c'est par intérêt, par intérêt même. Les progrès du mouvement socialiste dans les divers pays signifient, en effet, les progrès du socialisme tout entier.

« On manifeste souvent à l'étranger une admiration amicale à l'égard des grandes institutions de la social-démocratie allemande, de ses millions en caisse, de ses millions d'électeurs et d'adhérents. Mais au fond, ce n'est pas notre mérite personnel, ce sont les conditions politiques, ce sont nos adversaires qui nous ont portés à créer nos organisations formidables. Si on nous demande ce que nous pouvons faire avec nos grandes organisations, nous répondrons : pas plus que les autres sections de l'Internationale, car en même temps que notre force augmentent les résistances. Il est vrai que les éléments vraiment progressistes viennent à nous, mais nous voyons en même temps que tous nos adversaires partout s'organisent et se concentrent contre nous toujours davantage. Aussi bien sur le terrain social que sur le terrain politique, nous devons, par exemple, nous occuper aujourd'hui en Allemagne de la même question des armements qui vous occupe également.

« En 1887, le Centre et les libéraux ont voté contre les armements ; en 1893, il en a été de même. Mais depuis, c'est uniquement le Parti socialiste qui mène sans cesse et sans trêve la lutte la plus énergique contre tous les armements. Il va sans dire que les socialistes travaillent contre le militarisme, étant donné que le militarisme empêche le développement de la politique sociale et qu'il forme un danger permanent pour la paix du monde. Les conséquences économiques ne sont d'ailleurs pas pour nous les choses essentielles d'où émane notre action contre le militarisme et contre tous les armements; c'est surtout, et avant tout, notre volonté de faire tout notre possible pour maintenir la paix entre les différents peuples.

« Nous ne croyons pas qu'il y ait un peuple au monde qui ait vraiment l'intention, comme on le dit souvent pour nous en Allemagne, de tenter l'invasion de votre pays. Nous savons que la masse des peuples, même en dehors du prolétariat, est profondément pacifique et c'est pour cela que nous, socialistes allemands, nous lutterons, demain comme hier, de toute notre éner-

gie contre le militarisme et que nous voterons toujours contre tous les projets d'armement : les affirmations contraires sont des mensonges formidables. Notre devise était et restera : contre toute réaction, contre les armements, pour le bien du monde ».

Après quelques mots par lesquels *Dubreuilh* remercie l'orateur allemand et marque l'importance de ses déclarations, le Congrès passe à l'examen des rapports du secrétariat, de la trésorerie, de la librairie du Parti et de la commission de contrôle. De la discussion longue, confuse et passionnée qui se produit alors, nous retiendrons seulement que le Congrès décide de nommer une commission de cinq membres chargée d'étudier la réorganisation de l'administration du Parti et de soumettre un rapport à un Conseil national ayant pouvoir de Congrès. La séance est levée après confirmation de la décision fédérale excluant le député Émile Faure et lecture d'une sentence de *Pressensé* sur les conflits du « Grand Air ».

Séance du soir. — Après que *Vaillant* eut rendu compte de son mandat au Congrès international, le Congrès liquide la question du « Grand Air », approuve le rapport de *Bracke* sur l'*Humanité* et entend le résumé que fait *Hubert-Rouger* de son rapport sur l'activité du groupe parlementaire. Quelqu'un parle du vote, par le député Basly, de l'article 12 de la loi des retraites ; mais le Congrès décide de ne pas entrer dans la discussion de cette question : l'intéressé est absent.

Seconde Journée

Séance du matin. — Après avoir pris quelques décisions d'importance secondaire (prolongation des pouvoirs de la Commission administrative permanente, approbation du rapport de la Commission de vérification des mandats) et avoir exprimé sa solidarité avec les socialistes belges qui viennent de décider la grève générale pour le 14 avril, le Congrès aborde la question du service militaire de trois ans.

Compère-Morel propose et commente brièvement la motion suivante :

Le 10e congrès de la Section française de l'Internationale ouvrière,

Constatant que le développement des armements et le vote de la loi de trois ans seraient considérés par la nation et le monde comme une preuve évidente et caractéristique d'une politique nationaliste et chauvine ;

Considérant que le seul moyen d'assurer la défense nationale est d'instaurer les milices par l'armement général du peuple et que, si la diminution du service militaire est un pas dans cette

voie, tout prolongement du séjour des jeunes soldats à la caserne en est la négation ;

Considérant que les charges provoquées par la paix armée, dangereuses pour les peuples, sont mortelles pour la vie économique et sociale des nations et ne peuvent diminuer qu'autant que l'arbitrage développé et consolidé règlera tous les différends internationaux dont la disparition est subordonnée à la disparition du régime capitaliste lui-même ;

Considérant que deux grands peuples comme l'Allemagne et la France peuvent donner le signal du désarmement parallèle et simultané par une entente et un accord loyalement et publiquement affirmés ;

Se félicite de l'action commune des partis socialistes français et allemand, et se solidarise pleinement avec les socialistes alsaciens-lorrains qui, traduisant les vœux de la population entière d'Alsace-Lorraine, ont affirmé ne vouloir à aucun prix d'une revanche qui mettrait l'Allemagne et la France aux prises ;

Donne mandat au groupe socialiste parlementaire et à la commission administrative permanente de mener, dans le Parlement et dans le pays, l'action la plus énergique et la plus résolue pour l'entente franco-allemande, l'arbitrage international, les milices nationales et contre la loi de trois ans.

Vaillant défend cette motion. « C'est, dit-il un véritable plan de combat qni doit sortir du congrès et la motion contient ce plan. La loi de trois ans est le plus beau terrain de combat qu'ait jamais eu le Parti socialiste. Il ne s'agit pas de combattre seulement par la phrase ; il faut que les Fédérations elles-mêmes, partout où il y aura un homme qui aura voté la loi infâme, portent la lutte sans trêve ni merci. Nous ferons ainsi œuvre socialiste et républicaine et serons sur le vrai chemin du progrès. » Mais il ne suffira pas de repousser le projet gouvernemental actuel ; il faudra aussi substituer une autre politique à celle que suivent, avec une impéritie coupable, les hommes au pouvoir. L'orateur montre quel triste rôle l'alliance russe a fait jouer à la France ; il dit les bienfaits d'une entente franco-allemande, dénonce la politique coloniale et expose la conception des milices nationales. Il termine son discours en déclarant que si la loi de trois ans est votée, tous les socialistes devront se dresser contre tous ceux qui se seront rendus coupables d'une aussi grave faute.

Hervé pense que la question de l'Alsace-Lorraine est la cause principale de la difficile situation internationale actuelle et de la recrudescence des armements. Or, les Alsaciens-Lorrains ont récemment déclaré qu'ils ne demandent pas à devenir Français, mais à obtenir l'autonomie complète dans l'Etat allemand. L'orateur estime donc qn'il y a lieu pour les élus de déposer une proposition de rapprochement franco-allemand sur les bases suivantes : la France renonce à la revanche et l'Allemagne donne

aux Alsaciens-Lorrains l'autonomie républicaine qu'ils réclament. Ces fantaisies trouvent un accueil assez froid.

Mistral n'a pas de peine à en montrer le peu d'opportunité.

Séance de l'après-midi. — Après avoir décidé sa prochaine clôture, le Congrès reprend la discussion de la question du service de trois ans.

Pressensé vient défendre la motion proposée par Compère-Morel. Il répond d'abord à Hervé. « Nous sommes, dit-il, profondément heureux que l'Alsace mette maintenant son idéal dans son autonomie, mais ce n'est pas à nous qu'il appartient d'imposer son autonomie. Nous risquerions de faire dévier la campagne que nous menons contre les armements, en travaillant aux idées de revanche des nationalistes. D'autre part, admettriez-vous que l'Allemagne tentât de nous imposer un régime quelconque pour le Maroc, par exemple ? Nous engager dans la voie diplomatique dont parlait ce matin le citoyen Hervé, serait nous exposer à un refus qui nous placerait dans une situation diminuée ».

Entrant ensuite dans le vif du débat, l'orateur condamne la politique d'augmentation des armements. « Cette politique, dit-il, n'est acceptée de la masse que grâce à la grande presse qui déforme l'esprit public dans l'intérêt de spéculateurs misérables. Mais la France ne voudra pas être gouvernée par les vagissements des crèches et les plébiscites des potaches. La vérité, la voici : l'Allemagne, née de Sadowa et de Sedan, est le seul grand empire militaire qui soit resté 42 ans sans tirer l'épée du fourreau ; cela montre historiquement ce qu'il y a de factice dans les inquiétudes manifestées actuellement.

« La nouvelle loi militaire de l'Allemagne est la conséquence de la guerre des Balkans ; il était logique et naturel que ce pays se préoccupât des conséquences de la guerre d'Orient. Nous pouvons du reste suggérer quelques précautions suffisantes pour parer à ce qu'il pourrait y avoir de réel dans les inquiétudes des nationalistes. Rétablir le service de trois ans serait imbécile ; cette mesure ne donnerait pas les éléments suffisants de résistance. Il faudrait augmenter encore la durée du service militaire. La France finirait par être perpétuellement encasernée ; elle cesserait d'exister économiquement, intellectuellement et moralement.

« C'est le remède proposé par le Conseil supérieur de la guerre, et je suis fort peu disposé à faire un acte de foi en l'infaillibilité de MM. les généraux du Conseil supérieur de la guerre. On nous propose d'arracher les jeunes gens à leur famille pendant une année supplémentaire, pour avoir 30.000 hommes de plus sous les armes. Qui vient dire cela? Les hommes qui n'ont pas le droit de critiquer la loi de deux ans, parce qu'ils l'ont délibérément sabotée ; des hommes qui ont envoyé 80.000 soldats pour

conquérir le Maroc et qui seront bientôt obligés d'élever ce nombre à 120.000 ; des hommes comme M. Etienne, dont l'apparition au pouvoir est toujours l'indice qu'une demande de crédits est imminente ».

L'orateur analyse ensuite la politique européenne de ces dernières années et dit sa confiance en une institution d'arbitrage entre les nations. Il montre ensuite la portée du projet de loi des trois ans : non seulement, la classe ouvrière supporterait les plus lourdes charges et la production nationale serait profondément atteinte, mais les institutions républicaines seraient en danger de voir se détourner d'elles la démocratie égarée « Or, il ne faut pas que la démocratie perde de vue que la République, si bas qu'elle soit tombée, est encore le seul régime qui soit digne d'elle ».

Le Congrès acclame l'orateur et vote à l'unanimité la motion Compère-Morel.

Il entend le rapporteur de la commission des conflits, enregistre les conclusions d'un intéressant rapport de *Poli* sur le projet d'une Maison du Peuple, vote une motion en faveur de l'amnistie, une protestation contre l'incarcération de Jouhaux et, après une intervention vigoureuse de *Lafont*, décide qu'un congrès extraordinaire, réuni avant la fin de l'année, discutera, sans voter, de l'action générale du Parti.

La clôture est ensuite prononcée.

Nous avons volontairement passé sous silence, dans ce bref compte rendu du congrès de Brest, les trop nombreuses scènes de désordre dues à des rivalités de personnes, à des jalousies à peine dissimulées. Elles ont du moins montré la nécessité de rechercher une meilleure organisation intérieure du Parti. Si la Commission chargée de cette besogne aboutit à de bons résultats, le médiocre congrès de Brest aura servi à quelque chose. Sans grandeur, il n'aura pas été sans utilité.

J.-B. Séverac.

LES IDÉES ET LES FAITS

Sur la Crise Syndicaliste

Après les articles de Griffuelhes et de Merrheim, que nous avons reproduits dans notre dernier numéro sous la rubrique Controverses syndicalistes, *voici encore, sur les mêmes questions, un important article de Raoul Lenoir publié dans le numéro de février de l'*Union des Métaux, *sous le titre* Malaise persistant :

Les responsabilités sont pesantes pour la période syndicale de ces dix dernières années qui aboutit à la chaotique impuissance, à la violente collision non des idées, mais des haines infatuées, des prétentions vaniteuses.

On peut s'efforcer de voiler le mal sous une sérénité apparente, on ne parvient qu'à encourager ses causes et à consentir une complicité passive aux éléments d'erreurs, de méfiance et de désagrégation.

Depuis de longues années, les militants clairvoyants supputent, avec une confiance toujours déçue, l'évanouissement prochain des courants dissociateurs qui se renouvellent avec intensité en raison même de leur éphémérité.

Le syndicalisme ballotté, étriqué, comprimé en des formules vagues et sectaires perd chaque jour sa naturelle physionomie en se grimant pour se donner allure de matamore impuissant et trop souvent ridicule.

Le mal est partout à la fois. Il est dans la versatilité, dans la puérilité, dans l'aveugle négation des réalités. Il est dans le formidable bouillonnement des incohérences, desquelles ne s'échappe avec précision que le dénigrement systématique, alimenté souvent par la convoitise, la déception et la rancœur.

La solidarité, qui devrait être le ciment et le principal moteur des énergies individuelles, est considérée par beaucoup comme une fonction secondaire de l'organisation et ne joue que dans des cas accidentels et anormaux.

Par l'effroyable confusion de la politique électorale et du parlementarisme décevant avec le Socialisme libérateur, on jette sur l'idéal engendreur d'enthousiasme, d'abnégation, un voile de doute, de suspicion, de découragement.

« Pas de politique dans le Syndicat » est devenu, par une dissolvante exagération, une formule rétrograde, plus inflexible devant l'idée moderne que devant les croyances ineptes et humiliantes du passé.

Dans son sein, le syndicalisme recèle des éléments qui subor-

donnent leur énergie à la campagne antimaçonnique, en vertu de l'autonomie syndicale. D'autres, qui invoquent l'autonomie syndicale avec la même force et le même sectarisme et adhèrent cependant aux loges en invoquant la liberté individuelle. Problèmes insolubles, si on tient compte de la lutte de classes, base de notre action et de notre but, et de la tolérance religieuse et politique affirmée par le syndicalisme.

Si nous examinons la vie intime des syndicats, on y découvre une atmosphère bien pénible à respirer.

Inertie méthodique des uns, affirmation violente et théorique des autres, deux forces qui se ruent, qui s'absorbent, qui s'épuisent en un jeu de mots, en une avalanche de formules, qui séparément aboutiraient au néant, mais qui, se heurtant, suscitent la division, la haine et paralysent toute action, toute solidarité, toute amélioration collective.

Le mot « révolutionnaire » est ostensiblement usité par les uns comme un passeport infaillible devant lequel s'inclinent leurs partisans, sans s'inquiéter ni de l'opportunité ni des circonstances.

La Révolution, chacun la voit sous un jour qui lui est propre. On la fait en quelques phrases violentes, parfois grossières ; les camarades applaudissent et on recommence, non pour la valeur de l'argumentation, mais pour le succès qu'elle provoque.

Le fonctionnarisme est, lui aussi, un terrain bien approprié aux campagnes les plus perfides.

L'histoire sociale est encombrée de félonies, de trahison. Les peuples rebelles à l'action ont toujours confié leurs destinées et leurs espérances à des hommes qui les ravissaient de promesses et ne les réalisaient jamais.

Le syndicalisme n'a rien dans ses organes de comparable ni d'approchant. L'individu y conserve constamment son pouvoir de contrôle et de direction. La vie du syndicat dépend toujours exclusivement des adhérents ; eux seuls constituent sa vie, son influence, son orientation et son action.

Pourtant, le syndicalisme hérite largement de la méfiance engendrée par les siècles échus. La méfiance qui est devenue atavique est facilement exploitable. Nombreux sont ceux qui s'y livrent ; réacteurs et politiciens, exploiteurs et syndiqués dirigent souvent contre les organisations ouvrières les mêmes critiques, les mêmes calomnies, les mêmes perfidies.

Il en résulte un discrédit qui enveloppe et qui confond, aux yeux de la masse, tous les organismes d'idées, d'action et d'avenir et qui les rejette et les maintient dans l'expectative dédaigneuse et rétrograde.

La défense des intérêts professionnels rencontre les adversaires de principe, qui disqualifient systématiquement tout effort en vue d'avantages immédiats. A la faveur d'une telle théorie de

négation, bon nombre d'inconscients justifient leur faiblesse, lorsque ce n'est leur lâcheté.

Le syndicalisme, pour devenir grand, influent et redoutable, ne doit unir des individus que ce qu'ils ont de bon, de généreux : sentiment, solidarité, espérances en une société d'harmonie et d'équité. Ses principes ne peuvent s'accorder avec l'appétit vil, avec l'absence de scrupule, avec les combinaisons immorales et malhonnêtes.

Et ce qui est profondément regrettable, c'est que ces sentiments louables existent dans l'organisation, mais que, par un effacement désastreux, ils se laissent paisiblement étouffer par des voix dont l'écho tapageur dénature leur pensée et leur intention.

Réagir, c'est l'œuvre la plus impérieuse qui s'impose aujourd'hui. Le découragement a déjà conquis trop de militants.

La classe ouvrière a besoin de toutes ses forces, elle a surtout besoin d'une mutuelle confiance. Ses militants doivent avoir le courage à la hauteur de leur mission. Ils doivent savoir résister aux exigences imprévoyantes des foules. Les flatter aujourd'hui, leur communiquer l'impression de leur suffisance, leur laisser croire qu'elles sont aptes aux missions les plus élevées et les plus délicates, c'est commettre un crime contre leurs plus légitimes intérêts, c'est retarder le perfectionnement indispensable de leur mentalité et de leur jugement, c'est faire œuvre de basse démagogie, de flagorneurs intéressés.

Le mouvement syndical est aux prises avec ces lourdes difficultés. Les divisions, l'incohérence, le gaspillage d'énergie sont les résultats d'une période qui ne serait pas sans valeur si l'expérience pouvait servir à tous.

Les uns se sont trop complu dans les cimes brumeuses ; les autres, cramponnés à la routine, n'ont pas voulu franchir le chemin utile.

Aujourd'hui, la réaction économique et politique se découvre. Le patronat a conquis, à la faveur des divisions et des théories trop exclusivement abstraites, des avantages aussi considérables qu'humiliants.

Heures supplémentaires, repos hebdomadaire, délai-congé, constitution de fiches d'embauchage, tout fut arraché, contesté, imposé.

Tournons-nous vers nos véritables ennemis, apprenons à relever et à soutenir ceux qui tombent à nos côtés, relevons la foi, chassons le scepticisme qui ravage nos rangs et développe le plus dangereux égoïsme. Ayons un idéal pour guide, mais n'oublions pas que la vie est faite d'exigences impérieuses et que la pensée est toujours asservie lorsque le corps n'est pas libéré des préoccupations matérielles.

Autour du syndicalisme, comme de toute agglomération hu-

maine, se profilent les exploiteurs de principe, qui endossent tour à tour les conceptions les plus contradictoires, chevaliers du tintamarre, de la surenchère. Ils s'usent vite, mais ils se succèdent et leur évanouissement est toujours marqué par un peu plus de déception et de découragement.

L'énergie qui apparaît le résultat d'un « système » et qui se caractérise par le ressassement de sempiternelles formules relève tout bonnement du domaine de la comédie.

C'est cette énergie de surface qui domine trop en ce moment. C'est le verbe qui joue un rôle de premier plan ; on se grise d'une ardeur factice ; on anesthésie ses haines et ses souffrances par des visions vaniteuses de destruction : on voit la Révolution contenue dans une solution au picrate et, en raison de la simplicité du moyen, on refuse le moindre effort pour sa propre libération.

On continue à donner vie, santé et dignité aux puissants qui perfectionnent leurs moyens de domination et d'asservissement.

La stagnation des effectifs syndicaux est un symptôme grave, si nous ne savons pas en discerner les causes et en imposer courageusement le remède.

Raoul Lenoir.

Les Partis socialistes et les Syndicats ouvriers contre le Militarisme

La classe ouvrière — par l'organe des partis socialistes et des syndicats — a dit sa ferme volonté de résister vigoureusement aux projets militaires des gouvernements français et allemand. Les plus importants des documents par lesquels elle a jusqu'ici marqué ses intentions sont :

La résolution de la Commission administrative permanente *du* Parti socialiste *de France (18 février)* ;

Le manifeste du Comité *de la* Confédération générale du Travail *de France (26 février)* ;

Le manifeste de la Démocratie socialiste *d'Allemagne et du* Parti socialiste *de France* (1er mars).

I

RÉSOLUTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PERMANENTE

Des bruits menaçants circulent. Alors que le sang coule à nouveau dans les Balkans et que les rivalités roumano-bulgare

et russo-autrichienne peuvent amener d'une minute à l'autre des complications qui déchaîneraient la guerre universelle, les gouvernements des grandes nations européennes s'efforcent à l'envi de développer leur puissance d'agression. Et soudain voilà que les projets conçus dans l'ombre nous sont dévoilés. A côté de l'Autriche et de la Russie qui ne consentent pas à démobiliser, c'est l'Allemagne qui porte de 650 à 850 mille hommes les effectifs de son armée active ; c'est le gouvernement français qui annonce le dépôt de propositions tendant à accroître considérablement les charges militaires de notre pays. Des aliments nouveaux sont ainsi portés incessamment au brasier de la guerre par des mains complices ou imbéciles.

Nous savons ici que nos camarades d'Allemagne feront tout ce qui dépendra d'eux pour enrayer la folie chauvine de leurs dirigeants. Ils répéteront ce qu'ils n'ont cessé de dire : « Pour le militarisme, pas un homme, pas un sou. »

A nous aussi, socialistes de France, de faire en ces circonstances critiques tout notre devoir.

Nos élus s'opposeront à la Chambre, de toute leur vigueur, au vote des crédits militaires extraordinaires qui vont être réclamés. Ils ne consentiront pas que 500 millions, venant s'ajouter aux 1.500 millions annuels du budget de la guerre et de la marine, soient prélevés en surplus sur le travail national pour forger de nouvelles armes pour le carnage.

Mais là ne doit pas s'arrêter notre protestation. Ce n'est pas seulement l'argent des travailleurs que notre classe capitaliste affolée ou provocatrice se prépare à réclamer, c'est leur chair. Sous la poussée de la démocratie grandissante, elle avait consenti à réduire de trois à deux ans la durée du service militaire. A cette heure elle menace et ses gouvernants nous menacent de restaurer pour toutes les armes le service de trois ans.

Quelle folie ! Jamais la France ne pourra, en raison de la faiblesse de sa natalité, mettre sur pied une armée de caserne égale en nombre à l'armée de caserne de ses voisins de l'Est. Sur ce terrain, elle est fatalement dépassée et majorisée.

Que faut-il donc faire ? Si nos classes dirigeantes sont vraiment conscientes de l'intérêt national, elles renonceront à un système militaire condamné, et par le système des milices, armement général du peuple, elles doteront notre pays d'une force défensive qui le rendra inattaquable et assurera contre toutes les convoitises sa sécurité et sa liberté.

C'est cette solution que notre Parti a préconisée déjà, d'accord avec toute l'Internationale socialiste. C'est cette solution que notre Parti opposera aux solutions misérables des partis bourgeois et de leur gouvernement.

La Commission administrative permanente compte sur toutes les Fédérations, sur tous les groupements du Parti pour entre-

prendre une vaste campagne en ce sens. Elle compte sur eux pour entraîner à leur suite tous les travailleurs des villes et des campagnes à lutter contre la paix armée, comme ils ont lutté contre la guerre.

II

MANIFESTE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

La réaction militariste réclame le retour au service militaire de trois ans.

Le prétexte invoqué est l'augmentation des effectifs militaires résolue par l'Empire allemand.

Celui-ci, à son tour, invoque le réveil chauvin tenté par nos dirigeants.

Les gouvernements des deux pays veulent accroître le nombre des travailleurs encasernés, augmenter les charges militaires qui pèsent si lourdement sur la classe ouvrière.

Dans quel but ?

Dans l'esprit des dirigeants des deux pays, la menace ne doit-elle pas être suivie d'un conflit guerrier ?

N'est-ce pas pour le rendre inévitable que, de chaque côté de la frontière, se multiplient les excitations chauvines et militaristes ?

Cette dualité meurtrière pour le Prolétariat ne peut cesser que par le rapprochement entre les deux peuples.

Déjà le Secrétariat ouvrier international a commencé cette œuvre. Poursuivons la réalisation complète de cette union nécessaire, en nous opposant au retour du service de trois ans, en combattant vigoureusement les nouvelles charges militaires.

N'oublions pas que c'est dans la Paix que le mouvement syndical peut prospérer et grandir ; que c'est dans la Paix que la classe ouvrière peut poursuivre son œuvre d'émancipation.

Dans les circonstances présentes, c'est le devoir de la Confédération générale du Travail d'attirer l'attention de ses organisations sur les graves questions posées.

Elle compte sur chacune d'elles pour mener à bien la campagne de protestation rendue nécessaire par les menaces des réacteurs.

Elle fait appel à la vigilance de tous les travailleurs qui ne voudront pas que se réalisent de nouvelles mesures militaires, plus particulièrement dirigées contre le prolétariat.

Nulle organisation, nul prolétaire ne peuvent rester inactifs, sans encourir de graves responsabilités.

L'inaction, ce serait permettre l'exécution d'un programme dont l'aboutissement est la guerre.

Préparons-nous à participer à toute agitation, afin de mon-

trer que la classe ouvrière et paysanne est hostile au service de trois ans et aux dépenses guerrières qui l'accompagnent.

Fidèles aux motions de nos Congrès, nous crions à tous, au moment du danger :

Ouvriers, Paysans ! le service de trois ans, les armements nouveaux :

C'est l'alourdissement de la servitude militaire qui pèse sur vos fils ;

Ce sont, causées par les impôts en perspective et par l'absence de bras utiles à la production, de nouvelles augmentations du coût de la vie ;

Ce sont les pères, les mères privés pendant une année supplémentaire de leur soutien naturel ;

C'est une misère plus grande pour la chaumière ou le logis ;

C'est surtout, à brève échéance, le choc brutal, fratricide entre les peuples : la guerre !

Prolétaires manuels et intellectuels !

Souvenez-vous que votre véhémente protestation, au moment de la tension d'Agadir, évita la collision sanglante entre les deux peuples allemand et français.

Ouvriers de l'usine, du chantier, du bureau et du champ contre la loi de trois ans, contre les armements nouveaux, dressez-vous ! Manifestez votre horreur du chauvinisme idiot et du patriotisme intéressé !

III

MANIFESTE DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE D'ALLEMAGNE ET DU PARTI SOCIALISTE DE FRANCE

Au moment où, en Allemagne et en France, les gouvernements se préparent à déposer de nouveaux projets de loi qui vont encore accroître les charges militaires déjà formidables, les socialistes français et les socialistes allemands estiment que c'est leur devoir de s'unir plus étroitement que jamais pour mener ensemble la bataille contre ces agissements insensés des classes dirigeantes.

Les socialistes français et les socialistes allemands protestent, unanimement et d'une même voix, contre les armements incessants qui épuisent les peuples, les contraignent à négliger les plus précieuses œuvres de civilisation, aggravent les défiances réciproques, et au lieu d'assurer la paix, suscitent des conflits qui conduisent à une catastrophe universelle et qui aboutissent à la misère et à la destruction des masses.

Les socialistes des deux pays ont le droit de se regarder

comme les interprètes, tout à la fois du peuple allemand et du peuple français, quand ils affirment que la masse des deux peuples, à une majorité écrasante, veut la paix, et qu'elle a horreur de la guerre. Ce sont les classes dirigeantes qui, d'un côté et de l'autre de la frontière, provoquent artificiellement, au lieu de les combattre, les antagonismes nationaux, attisent l'hostilité réciproque et détournent ainsi les peuples, dans leur pays, de leurs efforts de civilisation et de leur bataille émancipatrice.

Pour assurer tout à la fois le maintien de la paix, l'indépendance des nations et le progrès dans tous les domaines de la démocratie des deux Etats, les socialistes réclament que tous les conflits entre les peuples soient réglés par des traités d'arbitrage ; car ils estiment que les résoudre par la voie de la violence n'est que barbarie et honte pour l'humanité.

Ils réclament qu'à l'armée permanente, qui constitue pour les nations une permanente menace, soient substituées des milices nationales, établies sur des bases démocratiques et n'ayant pour objet que la défense du pays.

Et si enfin, en dépit de leur opposition passionnée, de nouvelles dépenses militaires sont imposées aux peuples, les socialistes des deux pays lutteront de toute leur énergie pour que les charges financières retombent sur les épaules des possédants et des riches.

Les socialistes d'Allemagne et de France ont déjà, par leur conduite dans le passé, démasqué le double jeu, le jeu perfide des chauvins et des fournisseurs militaires des deux pays, qui évoquent aux yeux du peuple, en France, une prétendue complaisance des socialistes allemands pour le militarisme, et en Allemagne, une prétendue complaisance des socialistes français pour le même militarisme.

La lutte commune contre le chauvinisme, d'un côté et de l'autre de la frontière, l'effort commun pour une union pacifique et amicale des deux nations civilisées doivent mettre fin à cette artificieuse duperie.

C'est le même cri contre la guerre, c'est la même condamnation de la paix armée qui retentissent à la fois dans les deux pays. C'est sous le même drapeau de l'Internationale — de l'Internationale qui repose sur la liberté et l'indépendance assurées à chaque nation — que les socialistes français et les socialistes allemands poursuivent avec une vigueur croissante leur lutte contre le militarisme insatiable, contre la guerre dévastatrice, pour l'entente réciproque, pour la paix durable entre les peuples.

Les coopératives ouvrières belges

L'*Annuaire de la coopération ouvrière*, que publie l'*Office coopératif* d'Anvers fournit de précieux renseignements statistiques sur la situation des coopératives ouvrières belges et sur l'importance de leur activité commerciale.

En 1911, 205 sociétés vendent pour 47.573.538 francs de marchandises, en augmentation de 2.952.637 francs sur l'exercice précédent. Ce total se répartit comme suit :

Arrondissement de Liège	9.076.159 francs
Brabant flamand	7.080.227 —
Les Flandres et Anvers	6.551.828 —
Arrondissement de Soignies	5.497.128 —
Bassin de Charleroi	4.984.610 —
Borinage	3.233.712 —
Pays de Huy	2.989.922 —
Pays de Namur	2.459.758 —
Arrondissement de Philippeville	829.054 —
Arrondissement de Waremme	860.000 —
Arrondissement de Thuin	766.172 —
Arrondissement de Nivelles	728.693 —
Arrondissement de Verviers	704.693 —
Arrondissement de Dinant	535.696 —
Le Luxembourg	425.850 —
Arrondissement d'Ath-Tournai	250.000 —
Arrondissement de Tongres	62.080 —

Les bénéfices — qui étaient de 4.250.000 francs en 1910 — atteignent, en 1911, 5.121.310 francs.

Les 205 coopératives ouvrières ont la clientèle de 170.748 familles, soit d'environ 800.000 personnes, c'est-à-dire du dixième de la population du royaume. Elles occupent 2.437 ouvriers et employés ; et leurs immeubles, répartis dans 317 communes, représentent une valeur de 19.135.000 francs.

Les Coopératives anglaises

L'*Annuaire* de la coopération anglaise pour 1913 établit la prospérité croissante de l'organisation coopérative en Grande-Bretagne. Relevons quelques-uns des chiffres qu'on y trouve.

Les associations coopératives sont au nombre de 3.129, groupant 2.894.686 membres qui, avec leurs familles, représentent une population de 8.500.000 personnes.

Le chiffre d'affaires de toutes ces sociétés est de 2.986 millions de francs. Le montant total de leur capital — actions et obligations — est estimé par les statistiques officielles à 1.430 millions. Les bénéfices nets s'élevaient, en 1904, à 250 millions de francs; en 1910, à plus de 283 millions.

Les plus importantes institutions de la coopération anglaise sont les *Wholesale societies*, ou Magasins de gros. Ils procurent les produits dont elles ont besoin à leurs 1.158 associations commanditaires; celles-ci groupent 2.067.776 membres, représentant une population de 8.300.000 personnes.

Les ventes de ces magasins de gros se sont élevées, en 1911, à 694 millions de francs ; leurs bénéfices ont atteint 14.500.000 francs. Ils sont propriétaires d'importantes fabriques (chaussures, meubles, vêtements, conserves), de manufactures de produits de toute nature, de fermes, de laiteries, de minoteries, de chocolateries, etc...; ils ont, dans les colonies, des comptoirs d'achat et d'expédition, des plantations et des domaines.

Pour faciliter leurs énormes transactions commerciales, ils ont créé une banque; pour transporter leurs produits, ils ont acquis ou fait construire neuf cargo-boats à vapeur. Ils ont enfin des agences commerciales à l'étranger, notamment à New-York, Calais, Rouen, Copenhague, Hambourg, Gothemhourg.

Le Socialisme en Hollande

Le rapport annuel du *Parti ouvrier social-démocrate hollandais* qui est, chaque année, déposé pour le congrès de Pâques, vient de paraître.

Le parti comptait, en sections et membres :

	31 déc. 1911	*31 déc. 1912*
Sections	253	284
Membres	12.592	15,667

Avec les membres résidant dans des localités où il n'y a pas de section du Parti, le nombre total était, à la fin de l'année 1912, de 15,792.

La croissance du nombre des abonnés fixes au journal du parti *Het Volk* était, en 1912, de 9,117.

Les sections ont payé, en 1912, à la caisse centrale (à raison de 1 centime par membre et par semaine)la somme de 7.086 fl., contre 5.400 fl. l'année passée.

A côté de son quotidien *Het Volk*, le Parti dispose de 21 feuilles hebdomadaires, puis de la feuille hebdomadaire fondée par les marxistes et qui est donnée en supplément au *Volk* et de la feuille humoristique et satirique *De Notenbraker* (le Casse-Noix).

L'organisation des femmes socialistes édite aussi une feuille hebdomadaire *De Prolelarische vrouw*, laquelle a maintenant 4.500 abonnés.

Les 185 membres des divers conseils communaux ont une feuille de correspondance, *De Gemeente* (La Commune).

Puis il y a encore la feuille des prédicateurs socialistes *De Blijde Wereld* (Le Monde Heureux) et la revue *De Nieuwe Tijd*.

Le Parti a deux secrétaires et trois propagandistes salariés.

La province qui compte le plus grand nombre de sections est la Frise, qui en a 74 ; puis vient la Hollande septentrionale, qui en compte 53. Cette dernière province compte le plus grand nombre de membres : 5.694, dont 3.329 à Amsterdam.

Dans les trois grandes villes, le Parti est représenté dans les conseils communaux, malgré le suffrage restreint : à Amsterdam par 12 membres, à Rotterdam par 3 et à La Haye par 6. Ces assemblées comptent 45 membres. Bien que l'année 1912 ne fût pas une année d'élection, le nombre des membres socialistes des conseils communaux a augmenté de 12.

Le développement industriel de l'Allemagne

L'Allemagne contemporaine est devenue rapidement un grand pays industriel. Cette évolution s'est faite, comme partout, aux dépens de l'agriculture. Le consul de France à Düsseldorf, M. Pingaud, vient de fournir sur cette importante transformation un rapport très documenté, qui fixe quelques traits essentiels de la physionomie de l'Allemagne actuelle et donne la mesure de sa puissance économique.

Suivons le rapport de M. Pingaud.

Le mouvement de la population. — Le nombre des bras em-

ployés par l'industrie allemande est un premier signe important de sa croisssance. Son augmentation correspond à une diminution de la population agricole. En 1882, un peu plus de 19.000.000 d'Allemands, soit 43 o/o étaient adonnés aux besognes rurales. En 1907, on n'en comptait plus que 17.500.000 soit — en tenant compte de l'accroissement de la population allemande — 29 o/o seulement.

En 1882, l'effectif industriel et commercial était de 20.600.000 personnes, soit 45 o/o de la population totale ; il est passé, en 1907, à 34.700.000, soit 56,3 o/o.

A l'heure actuelle, sur les 397 circonscriptions, 206 sont industrielles et 75 sont mixtes, Il y a donc deux fois moins de cultivateurs que d'ouvriers ou employés.

Les capitaux. — Le mouvement des capitaux est plus difficile à saisir que celui de la population. Voici cependant quelques indications précises :

En 1891, le capital nominal actions des entreprises industrielles créées dans l'année n'était que de 24, 8 millions. Il atteignait 516 millons en 1899 et s'élevait à 1.954 millions pour la période 1891-1901. Pendant les dix premières années du XX^e^ siècle, il a été lancé sur le marché pour 3.457 millions d'actions industrielles, soit une moyenne annuelle de 345 millions (rapprocher ce chiffre des 24, 8 millions de l'année 1891). L'année du plus fort lancement (1906) a atteint 570 millions ; le plus faible chiffre annuel (1901) a été de 150 millions. Si l'on joint, pour cette période décennale, le capital obligations au capital actions, on obtient le chiffre de 5.363 millions.

Le charbon et le fer. — L'importance de la production et de la consommation du charbon et du fer dans la vie économique moderne en général, et dans celle de l'Allemagne en particulier, permet de demander aux statistiques concernant ces deux produits des renseignements du plus haut intérêt sur le développement industriel de l'Allemagne. Voici ce qu'écrit M. Pingaud sur ce point.

« Si l'on recherche d'abord les chiffres bruts de la consommation des houilles et lignites, on constate qu'estimée pendant la période 1876-1880 à une moyenne annuelle de 51 millions de tonnes, elle a doublé une première fois au bout de 20 ans (114 millions de tonnes en 1896), une seconde fois après 11 autres années (208 en 1907), grâce à un mouvement ascensionnel et ininterrompu ; après avoir légèrement fléchi pendant la crise de 1907-1908, elle est encore, d'après les derniers résultats connus, quatre fois plus forte qu'au point de départ. Quant à la consommation de la fonte, elle a passé dans le même intervalle, et suivant une progression encore plus rapide, de 2.341.000 ton-

nes en 1876-1880 à 12.251.000 tonnes en 1909. Si, d'autre part, on cherche à évaluer cette augmentation d'après son importance relative calculée dans son rapport avec l'accroissement de la population, on trouve comme consommation moyenne annuelle par tête d'habitant : 51,4 kilogs de fonte en 1876-1880 et 191,6 kilogs en 1909 ».

Les causes du développement industriel. — Laissant de côté les causes générales du développement de l'industrie moderne — causes qui agissent en Allemagne comme ailleurs — pour ne retenir que celles qui lui paraissent ou spéciales à l'Allemagne, ou tout particulièrement efficaces dans ce pays, M. Pingaud en compte trois principales.

C'est d'abord l'accroissement constant et rapide de la population : « En 1870, l'équilibre était établi entre les moyens de production agricole et le nombre des habitants. Depuis cette date, l'Empire s'est accru de 25.000.000 d'Allemands que le sol ne pouvait plus nourrir ni l'émigration suffire à absorber. Comment employer leurs bras dans un pays où l'agriculture était déjà « capturée » et comment assurer leur subsistance si ce n'est en leur trouvant un travail dont les produits pourraient être échangés contre les objets d'alimentation à tirer de l'étranger ? La création de fabriques nouvelles pouvait seule leur fournir un moyen, non seulement de s'occuper, mais même de vivre. Elle a donc été pour l'Allemagne une nécessité économique plus encore qu'un effort réfléchi ou qu'une œuvre d'ambition ».

La seconde cause doit être cherchée dans l'appui constant que les établissements de crédit et les banques privées ont largement prêté à ces tentatives industrielles. Les industriels ont été vigoureusement soutenus par la finance. « Les grands établissements de crédit et même les banques privées — écrit M. Pingaud — se sont ingéniées à découvrir et à encourager les initiatives, à ranimer par leurs commandites celles qui leur paraissaient devoir se perdre faute d'aliments, à associer étroitement les capitaux à l'industrie, à créer en un mot une économie politique nationale ; c'est devenu un lieu commun de le répéter et l'exposé de leur activité appartient d'ailleurs à l'histoire financière ».

Si c'est un lieu commun de dire la sollicitude des banques allemandes pour l'industrie allemande, c'en est un aussi que de rappeler les qualités d'audace et de ténacité de l'industriel allemand. Celles-ci forment la troisième des causes, retenues par M. Pingaud, du rapide développement industriel de l'Allemagne. « Lorsque, écrit-il, l'industriel français a trouvé un débouché, il s'attache beaucoup plus à le régulariser qu'à l'étendre, se tient pour heureux s'il a réussi à le conserver constant, augmente avec ses bénéfices les réserves destinées à parer aux crises futu-

res, et recherche avant tout la sécurité d'esprit que donne l'assurance de revenus sûrs mais limités. Son concurrent d'Outre-Vosges semble obéir à des principes, ou au moins à des habitudes tout opposées : moins préoccupé du passé que de l'avenir, moins satisfait des résultats acquis que des bénéfices futurs, moins soucieux d'assurer sa force de résistance que d'augmenter sa capacité de production, celui-ci considère dans ses gains la possibilité d'entreprises plus étendues, les consacre, non à augmenter ses réserves, mais à améliorer son outillage, et s'efforce avant tout de réaliser, par une activité plus intensive, un chiffre d'affaires toujours plus élevé ».

On ne saurait trop louer la justesse et la précision de cette psychologie comparée de l'industriel français et de l'industriel allemand : celui-là plein de prévoyance, mais routinier ; celui-ci imprévoyant mais audacieux.

Les régions économiques de l'Allemagne. — M. Pingaud distingue trois grandes régions grossièrement séparées par le Mein et l'Elbe : l'Est, l'Ouest et le Sud.

Dans l'Est, où l'on ne rencontre qu'un seul bassin houillier, l'agriculture a gardé sa prééminence.

L'Ouest a une tout autre physionomie : « Hérissé de cheminées d'usines, l'Ouest présente — notamment en Saxe et autour de Düsseldorf — tous les caractères d'une véritable surindustrialisation, dont quelques chiffres peuvent donner une idée. Dans la province rhénane, la population rurale s'est abaissée, de 1882 à 1907, de 30,6 à 17,7 o/o du total, tandis que, par un mouvement parallèle, la population industrielle et commerciale s'élevait de 58 à 75 o/o (la moyenne générale de l'Empire n'étant que de 56 o/o). Le sixième des habitants seulement se consacre donc aux travaux de la terre et les trois quarts remplissent les magasins et les mines. »

Le Sud s'est adapté lui aussi à sa manière aux nouvelles conditions ne la vie économique. « Par la pauvreté de son sous-sol et le relief de son sol, cette région se trouve plus désavantagée que celle de l'Est. D'une part, elle souffre d'une pauvreté en combustibles minéraux à laquelle n'ont pu encore remédier, ni les essais miniers du Gouvernement bavarois dans la Haute-Franconie, ni ses tentatives d'utilisation des forces hydrauliques dans la région des lacs. D'autre part, les différences de niveau entre les districts producteurs du Nord et les plateaux accidentés du Sud opposent à la facilité des échanges et au développement des canaux des difficultés assez considérables pour grever lourdement les frais de transport; une tonne de houille du bassin de la Ruhr coûte, rendue à Munich, 88 o/o de plus qu'à son point d'extraction. L'industrie sud-allemande devait forcément se ressentir de cette cherté de la matière première. Alors que la con-

sommation annuelle par tête d'habitant montait en 1906 à 174 kil. pour le fer, à 2.875 pour le charbon dans l'ensemble de l'Empire allemand, les chiffres correspondants pour la Bavière ne dépassaient pas 85 et 985 kilos ».

Ces difficultés n'ont pas empêché l'Allemagne du Sud d'acquérir une très grande activité industrielle ; elles l'ont seulement forcée à une certaine spécialisation : « Les habitants du Sud — écrit M. Pingaud — se sont adonnés surtout aux industries fines où l'abondance de la force motrice a moins d'importance que l'invention et le travail individuels, et où l'on demande aux ouvriers moins d'être nombreux que de se montrer habiles ; c'est à eux par exemple, et spécialement aux progrès réalisés par les moteurs Benz et Daimler que l'aviatique est redevable d'une partie de ses plus récentes conquêtes. Ils se sont à cet effet groupés en usines moyennes ou en petites agglomérations dont le type se trouve dans les vallées du Wurtemberg. Dans le Nord-Ouest, au contraire, se sont développées les grandes entreprises extractives et métallurgiques qui, ayant besoin de beaucoup de matières premières, emploient beaucoup de bras, attirent et fixent un nombreux personnel, et aboutissent à la formation de colossales usines comme la maison Krupp ou de véritables fourmilières humaines comme les villes nouvelles du bassin de la Rhur. En un mot l'industrie s'est développée surtout dans le Sud sous la forme qualitative, et dans le Nord sous la forme quantitative ».

Les effets du développement de l'industrie. — Le rapide essor industriel de l'Allemagne est en train de transformer profondément ce pays. M. Pingaud a essayé d'en noter les effets. Il en a relevé quatre, qui lui paraissent plus particulièrement graves : le déplacement de la population, celui des richesses, la recherche des débouchés commerciaux et celle des colonies.

Le déplacement de la population a été marqué surtout par un appel vers l'Ouest au détriment de l'Est et du Nord. « Ce déplacement insensible des habitants ressort de façon très nette des recensements successifs. Sur 1.000 Allemands du Nord (Berlinois mis à part), 446 appartenaient à la région orientale en 1871, et 383 seulement en 1910. Sur 1.000 Allemands en général, 258 habitants en 1871 et 225 seulement en 1910 au sud de la ligne du Mein. Les statistiques de la population ouvrière dans le bassin de la Ruhr mettent dans une lumière éclatante le phénomène inverse. Sur 352.000 mineurs employés au 1er janvier 1911 dans le district minier rhénan-westphalien, 129.000 étaient originaires des provinces de l'Est et 27.000 (dont 18.000 Autrichiens) des pays étrangers ».

Moins facile à saisir et peut-être moins accentué, le déplacement des richesses est cependant considérable. « En se répartis-

sant inégalement entre les diverses régions, l'activité industrielle devait d'abord avoir pour résultat d'enrichir celles où elle se portait et de laisser en arrière celles qui restaient réduites à la vente des produits agricoles. Cette disproportion peut se mesurer avec précision au montant de l'impôt sur le revenu (Einkommonstouer) ; un exemple typique en est fourni par l'examen comparatif de trois régions d'étendue très diverse et d'importance numérique à peu près égale, formées l'une par la réunion des deux provinces de Prusse orientale et occidentale, l'autre par les régences d'Oppeln et de Breslau en Silésie, la dernière enfin par la régence de Düsseldorf qui ne représente elle-même qu'un cinquième de la province du Rhin. La première, restée purement agricole, et dont les 3.750.000 habitants sont dispersés sur 62.500 kilomètres carrés, paie au fisc prussien 540 millions de marks. Dans la seconde, dont la superficie est inférieure de plus de moitié (26.500 k. q.) et la population presque égale, mais dont le sol se couvre d'usines, ce chiffre d'impôts est déjà presque doublé (940 millions). Il atteint enfin le total énorme de un milliard et demi dans la régence de Düsseldorf, où 3.147.000 habitants sont entassés sur un étroit espace de 5.473 k. q. transformé en une véritable fournaise industrielle. Comme on le voit, l'équilibre financier de l'Allemagne actuelle est continuellement modifié par cette inégalité de développement ».

Quant à la nécessité pour l'Allemagne de s'ouvrir les marchés étrangers afin d'écouler ses produits manufacturés et à celle de développer ses colonies afin de se fournir aisément de matière première, M. Pingaud n'a pas de peine à montrer qu'elles sont les conséquences naturelles des grands progrès de l'industrie allemande.

X. X. X.

Proposition de loi Vaillant sur la Semaine anglaise

La Confédération générale du Travail a repris depuis son Congrès du Havre sa campagne pour la conquête de la Semaine anglaise. D'autre part, Vaillant *vient de déposer sur le bureau de la Chambre la proposition de loi suivante :*

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

La Chambre ayant, par le rejet de son article premier, repoussé le contre-projet pour la journée de huit heures et la Semaine anglaise, que nous opposions au projet de loi, de la

journée de dix heures, nous reprenons ici, pour la remettre à l'ordre du jour, dont elle avait été éliminée, la disposition visant la semaine anglaise.

Nous proposons, à nouveau, d'instituer, par la loi, un repos ininterrompu d'un jour et demi par semaine, pour tout travailleur, quelle que soit son occupation.

Le repos de la semaine anglaise, tel que l'édicte pour l'industrie textile l'*Act* de 1901, tel que nous le proposons, doit normalement commencer le samedi à midi pour ne se terminer que le lundi matin.

Le dimanche anglais a fait la semaine anglaise car il fallait le repos, la préparation de l'après-midi du samedi pour assurer la plénitude du repos du dimanche. La semaine anglaise est la solution vraie, la garantie indispensable du repos hebdomadaire. C'est le prélude de la journée de huit heures. C'est la revendication première de la Confédération générale du Travail au nom du prolétariat français.

L'ouvrier, dont le travail est exempt de tout surmenage, qui, chaque jour, par des aliments et un repos suffisants efface toute trace d'usure organique et de fatigue, trouvera, dans le repos du dimanche préparé par la libre disposition de l'après-midi du samedi, les conditions de régénération de son énergie physique et morale.

L'ouvrier, occupé à des travaux dits de force, où se dépense une grande quantité d'énergie musculaire tels que le terrassier, le maçon, le métallurgiste, etc., y arrivera plus difficilement. Chaque jour l'usure organique, la fatigue, loin de s'effacer, s'accroissent avec leurs conséquences funestes de morbidité grandissante et d'accidents de plus en plus nombreux ; et c'est tout au plus si le repos hebdomadaire ininterrompu d'un jour et demi lui permettra de reprendre sans fatigue, avec une faculté productrice ainsi restituée, le travail, la semaine suivante. Pour cet ouvrier, le repos hebdomadaire de la semaine anglaise est une nécessité vitale.

A tous, dans une mesure accrue, la semaine anglaise donne la possibilité d'une vie familiale et civique, d'une existence plus humaine.

Il importe que ce repos hebdomadaire, chaque fois que cela n'est pas impossible, comprenne le dimanche, où la famille est réunie, où l'on repose d'autant mieux que le repos est plus général, et commence le samedi à midi pour les achats, la préparation du repos entier du dimanche.

Nous vous proposons à cet effet la proposition de loi suivante:

Article unique. — Les articles 30 à 51 du livre II du Code du travail sont remplacés par l'article suivant :

Pour tous les travailleurs salariés, quels que soient le mode de leur rémunération (salaire proprement dit ou traitement,)

leur sexe, leur âge, leur occupation, la semaine de travail est de cinq jours et demi, suivis d'un jour et demi de repos ininterrompu.

Ce repos hebdomadaire continu part du samedi à midi pour ne se terminer que le lundi dans la matinée.

Dans le cas seulement d'impossibilités de force majeure, ou d'obligations techniques reconnues et acceptées par les Syndicats de la Confédération générale du travail, le repos hebdomadaire d'un jour et demi pourrait, avec leur assentiment être reporté à un autre moment de la semaine.

Statistiques syndicales françaises

La Direction du Travail et de la Prévoyance sociale vient de publier l'*Annuaire des Syndicats professionnels industriels, commerciaux et agricoles pour 1912* (1). Nous en extrayons les quelques renseignements suivants, non sans rappeler avec quelle prudence ils convient d'user de ces chiffres officiels.

Mouvement des Syndicats de toutes catégories. — On n'en comptait que 175 au moment da la promulgation de la loi de 1884. On en compte maintenant 16.209. La progression s'est exprimée par les chiffres suivants :

ANNÉES	SYNDICATS
1884	175
1894	4.965
1904	9.919
1905	10.987
1906	11.841
1907	12.971
1908	14.082
1909	14.474
1910	14.842
1911	15.668
1912	16.209

Les 16.209 Syndicats de 1912 se répartissent en 4.888 Syndicats patronaux, 5.217 Syndicats ouvriers, 225 Syndicats mixtes et 5.879 Syndicats agricoles.

Syndicats agricoles. — Le mouvement des Syndicats agrico-

(1) 18e année, 1912. — Imprimerie nationale, Paris, 1912.

les a d'abord été assez lent. Dix ans ont été nécessaires pour atteindre le chiffre de 1000 (1884-1894). A partir de 1894, le mouvement s'accentue et devient rapide : 2.592 en 1904 et 5.879 en 1912.

L'effectif de ces 5.879 Syndicats est de 934.317 membres. On compte en outre 84 Unions de Syndicats agricoles (contre 2 en 1886, 15 en 1894, 43 en 1904).

Syndicats patronaux. — Leur mouvement s'exprime par les chiffres suivants :

ANNÉES	SYNDICATS
1884	101
1890	1.004
1900	2.157
1905	3.102
1909	4.199
1912	4.888

Les effectifs de ces syndicats sont passés de 93.411 membres en 1890 à 205.463 en 1903, 315.271 en 1907, 403.759 en 1911 et 410.160 en 1912. Il existe 167 Unions de Syndicats patronaux comptant 3.916 Syndicats et 359.574 membres.

Syndicats ouvriers. — Assez lente jusqu'en 1890, la progression des Syndicats Ouvriers s'accélère ensuite jusqu'en 1907, puis reste incertaine et hésitante. Voici les chiffres :

ANNÉES	SYNDICATS
1890	1.006
1894	2.178
1901	3.287
1904	4.227
1907	5.322
1908	5.524
1909	5.354
1910	5.260
1911	5.325
1912	5.217

La courbe des effectifs serait à peu près parallèle à celle des organisations ; la progression, cependant, s'y maintient mieux :

ANNÉES	EFFECTIFS
1890	139.692
1900	491.647
1904	715.576
1905	781.344
1906	836.134
1907	896.012
1908	957.102
1909	944.761
1910	976.350
1911	1.029.238
1912	1.064.413

Les Unions de Syndicats ouvriers sont au nombre de 200, groupant 4.396 Syndicats avec 933.719 membres. Il n'existe donc qu'un très petit nombre de Syndicats isolés : 821 comptant 130.694 ouvriers.

Les organisations syndicales ouvrières sont très inégalement réparties à la surface du territoire. Voici, par ordre d'importance, les départements qui en comptent le plus :

DÉPARTEMENTS	SYNDICATS	EFFECTIFS
Seine	592	410.998
Nord	297	117.700
Rhône	230	30.683
Bouches-du-Rhône	217	44.836
Gironde	183	25.218
Hérault	178	18.426
Loire	160	28.218
Seine-Inférieure	126	32.833
Pas-de-Calais	69	28.117

Les départements les plus dépourvus sont : les Basses-Alpes, avec 2 Syndicats et 91 syndiqués, et la Lozère, avec 1 Syndicat et 95 syndiqués.

Les Femmes. — Dans le chiffre global de 1.064.413 ouvriers syndiqués, les femmes entrent avec un contingent de 92.335. Dans les Syndicats patronaux, elles sont 8.379 sur 410.160 ; dans les Syndicats agricoles, 16.178 sur 934.317 ; dans les Syndicats mixtes, 7.242 sur 46.646.

Les femmes organisées sont donc encore une infime minorité. D'après les résultats du recensement de 1906, il y avait en effet 4.150.000 femmes se livrant à un travail salarié :

Agriculture	949.000
Industrie	1.925.000
Commerce	1.276.000
Total :	4.150.000

Syndicats mixtes. — Les Syndicats mixtes n'ont pas eu la fortune des autres organisations professionnelles. On n'en compte que 225, dont 88 groupés en 10 Unions avec 10.790 membres.

Bourses du Travail. — Les renseignements fournis par l'*Annuaire* sur les Bourses du Travail n'ont pas une très grande valeur, parce qu'on n'y range pas au nombre des Bourses les Unions locales, départementales ou régionales de syndicats de métiers différents, qui sont les véritables Bourses, tandis que les Bourses traditionnelles tendent à se confondre strictement avec les locaux communaux où siègent certains syndicats. Cette importante réserve faite, voici quelques chiffres officiels :

Il existe 141 Bourses groupant 2.404 Syndicats et 556.676 ouvriers. Elles reçoivent 369.915 francs de subventions municipales et 52.900 francs de subventions départementales, soit, au total, 422.815 francs. La Bourse la mieux dotée est celle de Paris, qui reçoit 137.300 francs de subvention municipale.

Institutions syndicales diverses. — Les institutions syndicales les plus nombreuses sont les offices de placement et les bibliothèques.

On compte 1.756 offices de placement, dont 418 créés par des Syndicats patronaux, 1.137 par des Syndicats ouvriers, 54 par des Syndicats mixtes, 8 par des Unions de Syndicats patronaux, 139 par des Unions de Syndicats ouvriers.

Les bibliothèques sont au nombre de 2.074, savoir : 1.502 dans les Syndicats ouvriers, 307 dans les Syndicats patronaux, 41 dans les Syndicats mixtes, 205 dans des Unions de Syndicats ouvriers, 16 dans des Unions de Syndicats patronaux, 3 dans des Unions de Syndicats mixtes.

Relevons en outre : 977 Caisses de secours mutuels, 681 Caisses de chômage, 548 Caisses de secours de route, 578 cours et écoles professionnelles, 72 laboratoires (tous patronaux), 123 Caisses de retraites, 74 Caisses de crédit, 30 Sociétés d'assurances contre les accidents (dont 28 patronales), 121 Coopératives de consommation, 59 Coopératives de production, 20 champs d'expériences et 673 publications périodiques diverses.

Syndicats et groupes professionnels. — Les organisations syndicales sont assez inégalement réparties dans les divers groupes professionnels. Pour les ouvriers, l'*Annuaire* donne, dans les métiers les mieux partagés, les proportions suivantes des syndiqués aux syndiquables :

Mines	32,16 o/o
Transports et manutention	27,08 o/o
Bâtiment (bois, pierre, fer)	30,15 o/o
Produits chimiques,	23,10 o/o

Papier, carton, industries polygraphiques	15,20 o/o
Cuirs et peaux,	15,19 o/o
Bois et ameublement,	14,41 o/o
Textile,	13,88 o/o

Du côté des patrons. les proportions sont beaucoup plus fortes. Exemples :

Papier, carton, industries polygraphiques	92,15 o/o
Professions libérales,	84,75 o/o
Mines,	73,88 o/o
Produits chimiques,	67,03 o/o
Alimentation (fabrication et commerce)	40,24 o/o

L'organisation patronale est donc singulièrement en avance sur l'organisation ouvrière.

XXX.

REVUE CRITIQUE

Michel Bakounine

ŒUVRES, 6 volumes ; PARIS, STOCK, ÉDITEUR.

Les causes du long duel de Marx et de Bakounine dans l'Internationale semblaient connues. Une version, généralement admise, et qui avait les apparences de la vérité, voyait dans cette rivalité de personnes une opposition de systèmes : l'antagonisme du socialisme et de l'anarchisme.

Les *Œuvres* de Bakounine, que James Guillaume — après avoir publié ses propres *Souvenirs* sur *l'Internationale* — édite patiemment, volume par volume, permettent de reviser ce jugement sommaire. L'éloignement historique facilite la tâche. Ce sont des choses mortes, dont on peut parler sans passion.

Au fond, la querelle de Bakounine et de Marx paraît avoir tenu moins à leurs doctrines qu'à leur caractère, leur nationalité, leur race. Bakounine était né conspirateur et Marx dictateur ; l'un était russe et l'autre allemand ; le premier était slave et le second juif.

C'est une physionomie singulière que celle de Bakounine. Herzen en a laissé un portrait inoubliable. On imagine sans peine ce géant tumultueux, à la colossale stature, dévoré d'activité, débordant, frénétique, emporté par le torrent d'une vie débraillée. Homme du moment ; conquis par l'idée qui passe, si

l'idée semble belle, et lui offrant le retentissement énorme de sa voix; entraîneur de masses; révolutionnaire par vocation; présent partout où l'on conspire; « amant fanatique de la liberté »; recélant au fond de son âme, selon le mot de Bielinsky, le « principe de l'éternel mouvement ». Agitateur, diront ses amis; agité, répondront ses adversaires. Avec cela, des candeurs de « gros bébé ».

Quant à Marx, quel contraste! Tout en lui est ordre, discipline et système. Nous ne sommes plus dans les troubles de la rue, mais dans le silence du cabinet. C'est le triomphe de l'intelligence lucide. Dans les idées comme dans l'action, rien de sentimental, d'impulsif, d'improvisé. Le socialisme est scientifique; l'économie et l'histoire dictent leur volonté; il faut leur obéir. L'organisation du prolétariat doit être méthodique; une armée en marche n'est pas une cohue; il n'y a pas place pour la fantaisie... Et au service de ce cerveau et de cette science, une implacable ironie.

On le sait, c'est seulement en 1868 que Bakounine adhéra à l'Internationale. Mais, depuis plus de vingt ans, il était aux prises avec Marx. Du jour où ils s'étaient rencontrés pour la première fois, à Paris, en 1844, Bakounine avait admiré son savoir mais redouté son caractère.

Et qu'ils se retrouvent à Bruxelles, où Bakounine refuse d'entrer dans la *Ligue des Communistes*, récemment fondée par Marx et Engels; à Cologne, où le conflit renaît à propos de la tentative révolutionnaire enfantine du poète Herwegh dans le duché de Bade; à Berlin, où Bakounine oublie un moment que le propre journal de Marx, la *Neue Reinische Zeitung* l'a accusé « d'être un *agent du tsar* »; ou bien plus tard, dans une dernière entrevue, à Londres, en 1864, après une odyssée fantastique de Bakounine; partout et toujours, c'est la même hostilité renaissante et exaspérée.

Aussi, lorsqu'en 1868, rompant avec la trop bourgeoise *Ligue de la Paix et de la Liberté*, Bakounine rejoignit l'Internationale, avec la malencontreuse idée d'y faire accepter l'*Alliance internationale de la Démocratie Socialiste*, qu'il venait de fonder, on comprend quelles durent être les impressions de Marx. Dissoute aussitôt, l'*Alliance* se survécut dans ses sections locales, admises individuellement, et surtout dans la principale, celle de Genève. Mais qu'importe la forme, partielle ou globale, de l'organisation bakouniniste ? Le choc était inévitable avec le Conseil général de Londres.

On connaît cette lutte de quatre années, où s'amoncellent les intrigues, les calomnies, les excommunications, avec, au bout, au Congrès de La Haye de 1872, l'expulsion de Bakounine et la mort de l'Internationale.

Même si Bakounine avait tort, l'historien impartial dira qu'on avait usé contre lui des pires moyens. Et c'est ici qu'on voit bien qu'il s'agit plus que d'une lutte d'idées.

D'ailleurs, quelles idées ? Bakounine se proclame, non pas une fois, mais dix fois, l'humble écolier de Marx. L'agitateur sait qu'il n'est pas théoricien. C'est lui-même qui, déjà traducteur du *Manifeste Communiste*, a entrepris de publier le *Capital* en russe. Et le lecteur de ces six volumes des *Œuvres* sera étonné de trouver, à chaque pas, cette affirmation de la souveraine maîtrise de la pensée marxiste.

Que ce soit à propos du matérialisme historique, ou de l'Etat, ou de la fin du pouvoir politique, ou du libre groupement des producteurs, ce sont chez Bakounine comme chez Marx les mêmes phrases. Ils ont le même adversaire : le socialisme d'Etat de Lassalle, et la même admiration : la Commune de Paris.

Qui donc a écrit ces lignes : « En réalité la Constitution communale eût restitué au corps social toutes les forces absorbées jusque-là par *l'Etat, parasite qui se nourrit de la substance de la société et en paralyse le libre mouvement* » ? Ou encore : « Tous les socialistes entendent par *Anarchie*, ceci : *le but du mouvement prolétaire, l'abolition des classes, une fois atteint, le pouvoir de l'Etat, qui sert à maintenir la grande majorité productive sous le joug d'une minorité exploitante peu nombreuse disparaît, et les fonctions gouvernementales se transforment en de simples fonctions administratives* » ? Si nous ne savions quelles sont de Marx, ne les attribuerions-nous pas à Bakounine ?

Serait-ce la conception de l'Internationale qui est en jeu ? Pas le moins du monde.

Bakounine écrit : « L'internationale, en acceptant dans son sein un nouveau membre, ne lui demande pas s'il est religieux ou athée, s'il appartient à tel parti politique ou s'il n'appartient à aucun ; elle lui demande simplement : Es-tu ouvrier ?... »

Et Marx : « Le devoir de l'Association internationale des travailleurs consiste à mettre en rapport les uns avec les autres les mouvements spontanés des classes ouvrières ; à les généraliser et à leur donner une unité ; mais non pas à leur dicter et à leur imposer des systèmes doctrinaires, quels qu'ils soient ».

Bien plus. De qui sont encore ces mots, sinon de Marx : « Les syndicats ont inconsciemment formé des foyers d'organisation pour la classe ouvrière, comme les municipalités et les communes du moyen âge le firent pour la bourgeoisie » ? Et plus loin, ils sont appelés : « les véhicules organisés de la suppression même du salariat et de la domination du capital. »

Reste la question électorale. Elle est secondaire, dans l'Internationale. Pour deux motifs. D'abord, parce qu'elle intéresse,

non pas l'Association elle-même, que ses statuts placent en dehors de pareilles luttes, mais la seule conduite individuelle de ses membres, agissant hors de l'organisation. Ensuite, parce qu'elle s'est posée à propos d'un différend local, à Genève, où l'on discutait l'alliance, au premier tour, sur une liste commune, des socialistes et des radicaux bourgeois.

Certes, ce conflit partiel va s'élever très vite à la hauteur d'une controverse doctrinale, et la Conférence secrète de Londres de 1871 condamnera l'abstention électorale. Mais, quoi qu'il en soit, même alors, la discorde portera, non sur les principes, mais sur la tactique.

Le *leit-motiv* des *Œuvres* de Bakounine n'est pas l'abstention électorale. Il en est toujours parlé incidemment. C'est la haine de l'Allemand et du Juif.

L'Allemagne est, pour Bakounine, le symbole vivant de l'autorité. Elle aime naturellement la servitude et donne au monde l'esclavage comme idéal. Elle est le prototype de la civilisation bureaucratique, militariste et tyrannique. Marx et ses amis ne sont que les protagonistes du despotisme germanique : voilà pourquoi ils constituent une menace constante pour la liberté du socialisme. C'est le sujet du virulent pamphlet : *L'Empire knouto-germanique et la Révolution sociale.*

Bakounine a ramené sans cesse son corps-à-corps avec Marx à ce heurt de races : « Comme Slave, dit-il, je voulais l'émancipation de la race slave du joug des Allemands, et, comme Allemand, Marx n'admettait pas alors, comme il n'admet pas encore à présent, le droit des Slaves de s'émanciper du joug des Allemands, pensant, aujourd'hui comme alors, que les Allemands sont appelés à les civiliser, c'est-à-dire à les germaniser de gré ou de force. »

Mais Bakounine ne s'arrête pas en si beau chemin. Dans la poursuite de leur rêve de despotisme, ajoute-t-il, les Allemands ont rencontré les Juifs, et les deux races alliées marchent à l'asservissement de l'univers civilisé. Or, Marx synthétise à merveille cette rencontre du tempérament allemand et du tempérament juif, qu'unit la même religion de l'autorité.

C'est donc justice si les Slaves ont toujours haï les éléments judéo-tudesques. Les Slaves, eux, ont le génie de la liberté. Ils apportent dans le monde le goût sauvage de l'indépendance. La Russie est ainsi l'antithèse de l'Allemagne, et, si elle n'est pas encore affranchie, la faute en est au despotisme germanique, père et allié du despotisme russe.

Contre Marx, Bakounine ne nie pas son panslavisme. Il affirme seulement que c'est un *panslavisme démocratique*. Le peuple russe a la démocratie dans les moelles : « Il n'est point corrompu

lui ; il n'est que malheureux. Il y a dans sa nature demi-barbare quelque chose de si énergique et de si large, une telle abondance de poésie, de passion et d'esprit, qu'il est impossible de ne pas être convaincu, en le connaissant, qu'il a une grande mission à remplir en ce monde. »

Après le triomphe de l'Allemagne, Bakounine écrira, en 1871, que la défaite de la France est la défaite de la liberté.

Pour être équitable, il faudrait mettre en face du « panslavisme » de Bakounine le « pangermanisme » de Marx. Qu'on relise, à ce propos, la *Révolution et la contre-Révolution en Allemagne en 1848* ; on y verra proclamées, à chaque page, la déchéance historique des Slaves et la mission civilisatrice des Allemands.

Je citerai seulement la polémique directe de Marx contre Bakounine et dont la *Neue Reinische Zeitung* de 1849 se fit l'écho. « Aucun peuple slave n'a d'avenir, écrivait Marx, parce qu'aucun ne possède les premières conditions historiques, géographiques, politiques et industrielles de l'indépendance et de la vitalité... *La haine des Russes était et reste, chez les Allemands, la passion révolutionnaire fondamentale... Ce n'est que par le plus rigoureux terrorisme contre les nations slaves que nous pourrons assurer la solidité de la révolution.* »

L'Internationale constituait une anticipation historique trop audacieuse pour être viable. Mais eût-elle vécu, plus que les chocs de principes et de tactique, il lui aurait fallu réduire les oppositions nationales.

Hubert LAGARDELLE.

La Jeunesse de Proudhon

Par DANIEL HALÉVY

LES CAHIERS DU CENTRE ; FIGUIÈRE, EDIT, DÉPOS.

Daniel Halévy a repris la tentative de Sainte-Beuve d'écrire Vie de Proudhon. Plus heureux que le critique, dont l'étude interrompue est restée une ébauche, il nous donnera du révolutionnaire franc-comtois un portrait achevé.

Les *Cahiers du Centre* viennent d'en publier la première partie : *La Jeunesse de Proudhon.* C'est un travail compréhensif, qui vaut qu'on s'y arrête.

L'homme est tout dans Proudhon. Son œuvre discordante s'explique par sa vie. Violent, passionné, toujours sous pression,

influençable à l'excès, se formant au jour le jour, il répercute l'écho des milieux qu'il traverse, On a dit qu'il était éminemment représentatif de son temps, Il en a vraiment le tumulte et les variations.

La connaissance de l'œuvre se ramène donc à la connaissance de l'homme. Les esprits intuitifs ne s'y sont pas trompés. D'emblée, ils sont allés, non pas à elle, mais à lui.

N'est-ce pas symptomatique que l'intelligence de Sainte-Beuve ait deviné, malgré la distance, cette personnalité exceptionnelle ? Et le critique, si souvent haineux ou jaloux, a, cette fois, et non pas seulement parce que son auteur ne pouvait pas lui porter ombrage, mais aussi parce que son attrait l'avait subjugué, donné sa sympathie sans réserve.

Rappelons-nous la rencontre de Bakounine avec Proudhon. Il le compare à Marx. Mais tandis que dans le socialiste allemand il avait vu un penseur, dans le socialiste français il découvre un homme.

C'est ainsi que Daniel Halévy procédera. De l'homme il remontera aux idées. Ou plutôt il ne trouvera les idées qu'après avoir trouvé l'homme. Loin de ramener à une unité intellectuelle impossible les vivantes contradictions de la pensée proudhonienne, il cherchera la seule unité réelle, la trame invisible ou apparente de ses aspects multiples : l'unité morale.

Il ne faut donc pas s'attendre à un de ces difficiles assemblages de théories auxquels a donné lieu, dans ces derniers temps, le renouveau singulier des thèses de Proudhon.

Plus simplement, plus véridiquement, Daniel Halévy se plonge dans les événements, avec son héros, car c'est une vie héroïque qu'il entend conter. Comment décrire le fleuve, si on ne s'abandonne à son cours ?

Nous aurons peut-être un Proudhon plus mouvant, plus sensible, plus spécialement moraliste que nous ne pensions. Mais de quel métal !

Sainte-Beuve avait voulu raconter Proudhon tel que « de bons témoins (le lui avaient) représenté dès son enfance et dans ses tout premiers commencements ». Daniel Halévy nous le dépeindra tel qu'il s'est décrit lui-même.

Proudhon, qui a tant aimé parler de lui, comme tous les prophètes et les inventeurs, a retracé, un jour, sur une feuille volante, les principaux souvenirs de son enfance et de sa jeunesse.

Cette feuille, Mme Henneguy, la fille de Proudhon, l'a communiquée à Daniel Halévy, en lui ouvrant les archives familiales. Et c'est à commenter avec lui, passage par passage, cette brève autobiographie, que nous invite l'auteur de la *Jeunesse de Proudhon*.

« Je suis né à Besançon, le 15 janvier 1809, de Claude-François Proudhon, tonnelier, brasseur natif de Chasnans, près Pontarlier, département du Doubs ; et de Catherine Simonin, de Cordiron, paroisse de Burgille-les-Marnay, même département. *Mes ancêtres de père et de mère furent tous laboureurs francs, exempts de corvées et de main-mortes, depuis un temps immémorial.* »

Ainsi débute, avec ce grand air de « noblesse de race », la feuille volante. Précieux raccourci. Tout Proudhon est là.

Rural et citadin ; rural par les origines des siens, citadin par leur profession ; mais plus rural que citadin, par ses longs séjours aux champs et sa croissance en pleine nature ; tel l'ont fait sa naissance, son enfance et sa jeunesse, pour la vie.

Paysan et petit bourgeois de l'ancienne France, du moins quant à l'héritage moral, voilà bien le fond psychologique que Daniel Halévy a mis heureusement en lumière. C'est cette formation artisane et rurale qui donne la clef de cette âme complexe.

Un étranger comprendra rarement Proudhon. Il est trop français. Pour le juger, il faut le sentir. Et comment le sentir, sinon en évoquant ce monde de traditions étroites qui commandait, il y a un siècle, la vie de nos classes moyennes et populaires ? Même chez nous, peu nombreux sont ceux qui ont su aller aux sources morales de sa pensée.

Et pourtant rien n'éclaire mieux sa double face traditionaliste et révolutionnaire. C'est le même esprit qui souffle ici et là.

Traditionaliste, Proudhon l'est par sa conception romaine de la famille. Ne nous y trompons pas. Cet amour de la hiérarchie familiale, ce regret de l'antique rigidité des mœurs, ce penchant moralisant, cet antiféminisme forcené, tout cela il l'avait dans les veines en naissant. L'exemple idéalisé de sa propre famille l'a développé. Et surtout son adoration pour sa mère, paysanne héroïque, suffisant à toutes les tâches, et dont il louera sans fin la vie de privations et de dévouement.

Conservateur dans la famille, il est révolutionnaire dans la société. Et pour les mêmes raisons morales. S'il se voue à la cause du travail, c'est que sa vocation résulte d'une expérience séculaire. N'est-il pas le descendant d'une longue lignée d'hommes « francs », petits propriétaires ou artisans, tous pauvres mais fiers, aimant du même amour ombrageux leur métier et leur liberté ? Avec quel orgueil pousse-t-il ce cri : « Je suis noble moi ! ».

Noblesse oblige. Il servira sans compter ce qu'il considère, avec l'amour, comme les grandes forces de la vie : le travail et l'indépendance. On a souvent opposé le socialisme paysan et le socialisme ouvrier de Proudhon. Pure apparence. L'un a beau

être individualiste et l'autre organisateur : la dignité du producteur est leur base commune.

On sentira tout cela en lisant les pages précises que Daniel Halévy consacre à la formation de la sensibilité proudhonnienne. Que d'événements douloureux y ont contribué ! Cette jeunesse de Proudhon est une suite d'humiliations.

Daniel Halévy est un guide ému et discret à travers ces amertumes. Avec lui nous quittons les années bénies de vagabondage aux champs, que Proudhon a célébré en des pages si fraîches qu'on pense à la naissance du monde ; nous suivons l'enfant grandi, garçon de cave, écolier « sombre et farouche », privé de livres, témoin révolté de la ruine de sa famille, se traînant jusqu'en rhétorique, impuissant à poursuivre d'inaccessibles études, déjà un vaincu.

Puis ce sont les années d'apprentissage : l'atelier typographique ; la joie du travail ; les premières amours ; les lectures entassées ; l'ébranlement de la foi ; les rêves d'adolescent ; l'amitié de Fallot ; l'utopie de Fourier ; 1831 ; le chômage ; le collège de Gray ; Paris ; la misère ; les grandes routes; le retour à Besançon ; Arbois ; la mort de son frère victime de son capitaine : « cette mort achève de me rendre irréconciliable ennemi de l'ordre actuel » ; les éditions de la maison Gauthier ; l'imprimerie qu'il fonde et qu'il perdra ; les travaux linguistiques ; le silence de la critique ; le découragement ; encore Paris ; la faillite ; et enfin la pension Suard, qui le sauve un instant.

Inutile d'attendre la suite. Certes nous lirons encore avec trouble les autres chapitres de cette Vie douloureuse. Mais nous sommes fixés. Nous savons qui est Pierre-Joseph Proudhon.

Un croyant ; un lyrique ; un révolté ; un autodidacte. Au total : un tempérament.

HUBERT LAGARDELLE.

LES LIVRES

Socialisme, Syndicalisme

Le Mouvement Socialiste International, par JEAN LONGUET (*Encyclopédie socialiste ; Quillet, édit. 1913*). — Le volumineux ouvrage, où Jean Longuet a coordonné les renseignements essentiels sur les organisations socialistes dans le monde,

rendra de précieux services à tous ceux qui ont besoin de documents immédiats. C'est une revue générale, en même temps qu'un relevé des forces, des plus grands partis comme des plus petits groupements. Un bref historique de l'Internationale, des Congrès socialistes internationaux et du Bureau socialiste international précède cet exposé méthodique, dont voici les principaux chapitres : le Parti Ouvrier belge; le Socialisme en Angleterre ; la Démocratie-socialiste allemande ; le mouvement socialiste en Hollande ; le Socialisme Luxembourgeois ; le Socialisme suisse ; le Socialisme scandinave; le Parti démocrate socialiste de Finlande ; le Socialisme en Russie ; le Socialisme en Autriche-Hongrie ; le Socialisme en Italie ; le Socialisme ibérique ; le Socialisme dans les Balkans ; le Socialisme en Asie ; le Socialisme en Australie ; le Socialisme dans l'Afrique du Sud ; le Socialisme aux Etats-Unis ; le Socialisme au Canada ; le Socialisme dans l'Amérique Latine.

Cette simple énumération dit l'abondance des faits recueillis. Les chapitres consacrés à la Belgique, à l'Allemagne, mais surtout celui qui a trait à l'Angleterre sont particulièrement originaux.

L'Évolution actuelle du Socialisme en France, par L. Garriguet. (*Paris, Blond, édit., 1912*). — « ... Il n'est pas « possible de contester que quelque chose n'ait été changé dans « le monde de la production par l'entrée en scène du Syndica- « lisme. Il a renouvelé le Socialisme en lui imprimant une im- « pulsion, en lui infusant des ardeurs, en lui ouvrant des hori- « zons, en lui fournissant des cadres et des armes qu'il ne con- « naissait pas. Il a vulgarisé parmi les travailleurs les idées de « lutte de classe, d'action directe, de résistance concertée, de « grève méthodique, de dévouement à la cause. On doit s'in- « quiéter de plus d'une de ses tendances, regretter beaucoup de « ses procédés, réprouver telle ou telle de ses théories, mais on « ne peut pas nier qu'il n'ait déjà beaucoup fait pour l'amélio- « ration matérielle du sort des travailleurs. » (p. 289).

Il est difficile d'enregistrer, de la part d'un adversaire, plus loyal éloge. M. Garriguet est un des représentants autorisés de « l'Ecole sociale catholique ». Il a consacré ce petit volume à retracer en gros l'évolution du socialisme et du syndicalisme en France ; il a été frappé de la nouvelle évaluation des valeurs apportée par le mouvement syndicaliste ; et de ce qui est le plus grand fait des temps actuels, il cherche à tirer des leçons utiles aux idées qu'il défend. Nous ne croyons pas, il va sans dire, à l'avenir du « corporatisme professionnel », au « syndicalisme « sage » qu'il préconise. La lutte reste la loi de la vie et la lutte des classes la loi de l'histoire. Mais nous retenons, comme une

preuve de compréhension de notre époque et de sincérité intellectuelle, le travail de M. Garriguet.

Le Syndicalisme chrétien en Allemagne, par M. Kellershohn (*Paris, Bloud, 1912*). — C'est une étude complète du Syndicalisme chrétien en Allemagne que nous donne M. Kellershohn : difficultés des débuts ; part contributive du protestantisme social dans la préparation du syndicalisme chrétien ; monographies des principales fédérations chrétiennes (syndicat des mineurs chrétiens ; fédération chrétienne du textile ; fédération chrétienne des ouvriers métallurgistes) ; organisation et statistique (316.115 membres en 1910, contre 2.017.298 aux syndicats socialistes) ; relations internationales des syndicats chrétiens allemands ; état actuel de la doctrine syndicaliste chrétienne (neutralité religieuse théorique ; l'auteur critique l'épithète « chrétienne », dûe aux circonstances historiques) ; spécification des syndicats chrétiens allemands par leurs points de vue économiques ; lutte des syndicats chrétiens contre les syndicats catholiques ; rapports avec les « arbeitervereine » catholiques ; progrès du syndicalisme chrétien dans le mouvement ouvrier protestant ; les syndicats chrétiens et la politique ; impossibilité d'un « parti ouvrier chrétien » ; influence sur les partis politiques ; antagonisme des syndicats chrétiens et des syndicats socialistes.

Il semble bien que l'existence de ces syndicats chrétiens soit due à des circonstances nationales, que M. Kellershohn met d'ailleurs en lumière : l'aptitude des allemands au groupement et les traditions religieuses du peuple. Mais ce mouvement s'appuie au fond sur une équivoque, qui pourrait ne pas durer, et qui consiste dans l'identification du groupement par *confession* et du groupement par *classe*. Les revendications professionnelles finissent toujours par l'emporter sur les revendications confessionnelles, lorsque les forces patronales et ouvrières se trouvent aux prises. L'Allemagne semble vouée, et pour longtemps, aux syndicats « socialistes » : si des transformations se produisent dans le mouvement ouvrier, ce sera dans les rangs de ces derniers, au sujet de leurs relations avec la social-démocratie. Mais le développement des syndicats chrétiens semble de plus en plus improbable.

Revolutionærer Syndikalismus und Reformistischer Syndikalismus, von Félicien Challaye, traduit du français par Mme Tony Sender (*Tübingen ; Mohr ; 1913*). — Lorsqu'elle parut, d'abord en articles de la *Revue de Métaphysique et de Morale*, ensuite en volume, l'étude de Challaye fut, pour les milieux cultivés que n'aurait pu atteindre directement le rayonnement des idées syndicalistes, une révélation. A relire aujourd'hui ce travail consciencieux et loyal, on s'en aperçoit mieux encore peut-être qu'au moment de son apparition. Les réserves

de l'auteur, ses objections, ses désirs ont été ou détruits ou renforcés par le temps. Le *Mouvement Socialiste* y reviendra dans un de ses prochains numéros.

The Labor Movement in France. (*A Study in Revolutionary Syndicalime*), by Louis Levine (*New-York, Columbia University, 1912*). — L'étude de M. Levine, présentée à la Colombia University, suit l'évolution du mouvement ouvrier en France depuis la Commune jusqu'au syndicalisme actuel, après avoir dans un premier chapitre rappelé brièvement la marche du prolétariat français de 1789 à 1871. C'est surtout l'origine et le développement de la Confédération Générale du Travail que l'auteur s'est efforcé de saisir. Il expose avec clarté les principes du syndicalisme. Il est visiblement perplexe devant l'attitude d'écrivains comme Sorel, qui participèrent à l'élaboration d'un ensemble de thèses inspirées du mouvement ouvrier syndicaliste, mais que n'influencèrent en rien ce dernier, au point qu'ils s'en détachèrent rapidement, pour porter leur activité intellectuelle dans d'autres sphères. Pareille incertitude se remarquait récemment dans une étude sur les idées syndicalistes, à propos d'un travail de Lagardelle, et publiée dans une revue allemande. Le *Mouvement Socialiste* reviendra, à l'occasion, sur cet incident, bien simple en lui-même, mais évidemment déconcertant pour des étrangers.

M. Levine se trompe gravement lorsqu'il écrit que les syndicalistes sont la minorité dans la C. G. T. Ils sont aujourd'hui depuis le Congrès de Toulouse de 1910, qui, s'il fut déplorable à bien des points de vue, fut du moins significatif sur ce point : la disparition des anciens « réformistes ». Aujourd'hui, le mouvement syndicaliste a encore bien des défauts : il n'a du moins pas celui d'être divisé contre lui-même comme il le fut à ses débuts.

Pas davantage, on ne peut pas dire que la pauvreté des syndicats français soit une explication de leur syndicalisme. Les militants de la C. G. T. ont toujours mené une ardente campagne pour les hautes cotisations. Si les ressources des organisations sont souvent faibles, cela tient à des habitudes très françaises et non spécialement syndicalistes. Il est vrai que l'ardeur à la lutte, la combativité, le facteur moral, la qualité en un mot, remplacent bien souvent et avec avantage la quantité. Mais il n'en est pas moins exact que les fortes fédérations ont de grosses encaisses et ont pu se livrer dans ces derniers temps à de lourdes dépenses.

Là où M. Levine est plus près de la réalité, c'est dans sa notation finale de l'action du syndicalisme sur la société française. Mais il ne l'indique que brièvement. C'est pourtant là le résultat majeur de l'expérience syndicaliste, celui que l'historien futur apercevra du plus loin.

Études politiques

Les Partis Politiques sous la IIIe République, par M. Léon Jacques *(Paris, Larose et Tenin ;* 1913). M. Léon Jacques a voulu présenter, explique-t-il dans son Avant-Propos, aux jeunes hommes, sollicités par les problèmes du moment présent, un aperçu historique des partis en France. Je ne sais si les convictions politiques se déterminent autrement que par des sentiments et si l'adhésion de la raison précède l'adhésion du cœur. La fameuse méthode empirique de Taine n'a pas dû conduire beaucoup d'esprits à la certitude politique.

Aussi aurait-on demandé des résultats plus sociologiques à cette étude des partis. Il importe beaucoup moins d'offrir des informations pour guider un choix que d'établir la nature des phénomènes observés. On ne trouve pas, dans le travail consciencieux de M. Léon Jacques, de réponses aux questions que pose la crise des institutions démocratiques et qui se ramènent toutes aux rapports de la politique et de l'économie.

L'auteur prend les partis en eux-mêmes, détachés du milieu social où ils évoluent, sans se demander à quelle réalité sociale ils correspondent et quelle action positive ils exercent. C'est pourtant un des plus gros problèmes de la science sociale que de savoir si les partis sont l'expression politique des classes ou, au contraire, s'ils ont un contenu différent. M. Jacques n'effleure pas la question, ne touche pas aux considérations économiques et s'en tient à la description pure et simple du mécanisme, de l'organisation et du programme des partis. De ce point de vue, et sans examiner ici les appréciations personnelles qu'il porte sur les partis qu'il étudie, son volume a un réel intérêt documentaire.

Le Président de la République, par Henri Leyret (*Paris, A. Colin ;* 1913). — M. Henry Leyret donne une interprétation autoritaire des pouvoirs du président la République. Il combat l'idée que le premier magistrat de la France serait condamné, d'après la Constitution, à l'oisiveté et à l'impuissance. Ou mieux ce qu'il critique, c'est la non utilisation de leurs pouvoirs réels qu'ont accoutumé de faire les présidents successifs de notre République. Son livre contient donc la nomenclature de l'ensemble des droits octroyés à la fonction présidentielle.

Ce volume exprime à merveille les désirs d'un *gouvernement fort* qu'ont manifesté nombre de publicistes et de politiciens, lors de l'élection Poincaré. C'est un symptôme grave de la déliquescence démocratique actuelle, qu'un fort courant d'opinion ait trouver trop peu autoritaires les institutions et les habitudes politiques de notre pays.

Il est possible que le commentaire que M. Leyret donne des droits du président de la République, soit défendable, bien qu'il soit arbitrairement tiré dans le sens de sa thèse autoritaire. Mais il y a quelque chose de supérieur aux textes plus ou moins habilement interprétés : ce sont les habitudes auxquelles s'est condamnée la démocratie en France. L'autorité dans la société est difficilement conciliable avec le régime de la critique en permanence qu'est le parlementarisme.

Waldeck-Rousseau, par Paul Reynaud (*Paris ; Grasset, édit. 1913*). — Waldeck-Rousseau a vécu une vie émotive sous un masque glacial. On peut se demander s'il n'a pas à plaisir composé son personnage et s'il n'a pas voulu ajouter à l'autorité bourgeoise de sa double situation sociale et politique l'impressionnant effet d'une personnalité impassible. Quoiqu'il en soit, M. Paul Reynaud met bien en relief cette individualité aux deux aspects superposés et le rappel de cette vie mouvementée évoque avec précision ses principaux caractères.

Waldeck-Rousseau restera le type dernier du libéral. Audacieux et timoré, séduit par le progrès et retenu par la tradition, il a été l'initiateur des deux événements les plus considérables de la Troisième République : la politique sociale, avec la loi de 1884 sur les syndicats, et la politique anti-religieuse, avec la loi de 1901 sur les associations. Mais, ici et là, il a été dépassé par le mouvement qu'il avait déchaîné : il n'a prévu ni le développement formidable du syndicalisme, ni le triomphe du combisme, qu'il avait pourtant préparés tous deux.

Quand on songe à ses rêves puérils de canalisation des syndicats, qu'il espérait, par la loi de 1884, enchaîner en d'étroites limites, et à ses vains espoirs de demi-mesures contre le cléricalisme, alors qu'il donnait lui-même le signal des représailles contre l'Eglise, on ne peut pas s'empêcher de trouver disproportionnée l'attitude solennelle du politique et la fragilité de ses vues.

Études économiques et sociales

Les Crises Industrielles en Angleterre, par Michel Tougan-Baranowsky (*Paris, Giard et Brière,* 1913).— Les crises périodiques industrielles sont un des phénomènes caractéristiques de la vie économique moderne. Elles expriment les antinomies les plus profondes de l'économie capitaliste. La société est impuissante à diriger les forces qu'elle a évoquées, semblable en cela au magicien antique dont parle Marx. C'est ce phénomène obscur que M. Tougan-Baranowky a étudié dans le pays classique de l'évolution industrielle, l'Angleterre.

La première partie du volume est consacrée à l'histoire des crises. Après avoir jeté un coup d'œil général sur le développement de l'industrie anglaise depuis le second quart du XIX^e^ siècle, M. Tougan-Baranowsky étudie, l'une après l'autre, les crises de 1825, 1836, 1839, 1847, 1857, 1864 ; il termine son historique par un examen des fluctuations périodiques de l'industrie pendant les dernières dizaines d'années du siècle précédent et les dix premières années du siècle actuel.

Mais l'auteur ne se contente pas d'une étude purement descriptive des crises, comme on l'a fait jusqu'ici. Il est arrivé à une théorie personnelle qu'il conçoit comme une synthèse des doctrines de l'économie classique et de l'exposé donné par Marx dans le deuxième volume du *Capital*. Mais avant d'en arriver à l'exposé de sa propre doctrine, M. Tougan-Baranowsky passe en revue les diverses théories des débouchés et les différentes explications des crises (théorie de la production, de Jevons ; théorie de l'échange, de Laveleye et de Juglar ; théorie de la répartition, de Sismondi et Rodbertus). Selon M. Tougan-Baranowski, les crises proviennent de ce que, dans la phase de prospérité, la consommation du capital est plus rapide que sa production.

Dans une troisième partie, l'auteur traite de l'influence du cycle industriel sur la vie nationale et sur le mouvement ouvrier. Il commence par suivre les fluctuations périodiques de la vie nationale anglaise de 1825 à 1850, de 1850 à 1870, de 1870 à 1900, et dans ces dernières années. Il recherche ensuite les mouvements du chômage et les réactions des classes ouvrières durant la période révolutionnaire de 1825 à 1850. Puis il étudie la famine du coton, son importance pour les fabricants et les conséquences qu'elle a produites. Enfin, il poursuit ses recherches, en suivant le chômage de 1870 à 1880, de 1880 à 1890, c'est-à-dire en relevant les principales tendances et agitations de la classe ouvrière durant ces périodes. Le livre se termine par un exposé du caractère général du chômage moderne. Le chômage, qu'il soit temporaire et accidentel, qu'il soit persistant, qu'il soit même chronique, est un des traits spécifiques du capitalisme. Chômage et capitalisme sont deux termes indissolublement liés. L'armée de réserve industrielle est une condition nécessaire du développement de l'industrie. Il n'y a qu'une façon de supprimer le chômage : Supprimer l'ordre économique capitaliste. Telle est la conclusion à laquelle aboutit M Tougan-Baranowsky.

Sans examiner en ce moment la doctrine personnelle de l'auteur, sans comparer son interprétation des crises avec la théorie marxiste ou les théories classiques, il nous suffit de signaler l'importance de ce travail, qui dépasse en intérêt les études de cet ordre déjà parues.

Le Droit International Ouvrier, par Ernest Mahaim, (*Paris, Larose et Tenin*, 1913). — M. Ernest Mahaim, professeur

à l'Université de Liège, a fait, l'an passé, à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, une série de leçons sur le Droit International Ouvrier. D'où le livre qu'il publie aujourd'hui.

Il était fatal que le développement de la vie internationale influençât la législation du travail. Les échanges d'ouvriers entre nations différentes est un fait constant : les frontières s'abaissent devant les exigences de la production. *Le Droit International Ouvrier* est précisément la partie du droit international qui règle les relations des Etats entre eux au sujet de leurs nationaux ouvriers. Il s'occupe de l'établissement des ouvriers ou, si l'on veut, de l'émigration ouvrière, en se demandant quelles sont les règles juridiques qui déterminent les obligations de l'Etat d'abord vis-à-vis des ouvriers étrangers sur son territoire et ensuite vis-à-vis de ses ouvriers à l'étranger. On connait tous les problèmes que pose l'application des lois industrielles ou d'assistance aux travailleurs étrangers habitant le territoire national. Tous ces problèmes sont à double face, visant à la fois nos ouvriers à l'étranger et les ouvriers étrangers chez nous. Ce sont toutes ces questions que M. Mahaim examine.

La première partie de son volume traite de l'établissement de l'ouvrier à l'étranger : 1° L'ouvrier étranger sur le territoire national ; 2° L'ouvrier national à l'étranger — La seconde partie porte sur l'ouvrier étranger et les lois protectrices du travail : 1° Lois de protection « sensu stricto » ou lois de police de l'industrie ; 2° Lois relatives au louage de travail ; 3° Lois d'assurances ouvrières ; 4° Lois d'assistance ; 6° Lois de faveur. La troisième partie contient tout ce qui a trait aux Traités de Travail : 1° Historique de la protection légale internationale des Travailleurs ; 2° Examen des Traités de Travail. — Des Annexes donnent le texte des principaux documents législatifs ou autres intéressant le sujet,

Le domaine du droit international ouvrier est appelé à s'étendre de plus en plus. C'est là une branche nouvelle du droit international privé qui sollicite l'attention des juristes et des économistes. L'ouvrage de M. Mahaim est le guide le plus sûr que l'on puisse suivre dans l'étude de cette matière neuve.

Précis d'Economie politique, par Charles Brouilhet (*Paris, Roger, édit.*). — C'est un travail considérable, comme recherches et comme méthode, que vient de publier, sous ce titre, M. Brouilhet, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Lyon. Il soulève tous les problèmes d'ordre économique, politique et social qui agitent notre temps, et ce n'est pas une brève notice qu'il faudrait lui consacrer, pour discuter les solutions qu'il indique, mais une étude d'ensemble. Nous en signalerons ici les grandes lignes et nous en retiendrons les quelques pages consacrées au socialisme et au syndicalisme.

M. Brouilhet part de ce principe que les rapports de droit s'expliquent par les rapports économiques. Il se réclame du « socialisme juridique », du moins dans la mesure où l'on désigne ainsi une *méthode* : « C'est, dit-il, un effort... pour interpré-« ter les formules juridiques par les situations économiques aux-« quelles elles correspondent et réciproquement les situations « économiques par les formules juridiques qui les résument. » On voit l'importance de la tentative de M. Brouilhet : « Les ju-« ristes croient volontiers au droit en soi et ne se pénètrent pas « assez (sauf d'honorables exceptions) de cette idée que le droit « vient de la vie économique et sociale et non d'une inspiration « supérieure, religieuse ou laïque ; les économistes de leur côté « (sauf exception toujours) reprocheraient volontiers à la nou-« velle méthode son indiscrétion. Démonter les ressorts juridi-« ques des institutions économiques, c'est en quelque sorte met-« tre à nu celles-ci. L'économie politique et le droit visaient dans « une quiétude venant de l'ignorance réciproque : le socialisme « juridique les oblige à se rencontrer. » Et M. Brouilhet se place sous l'autorité de notre ami et collaborateur Emmanuel Lévy, dont les travaux en ce sens ont été révélateurs et ouvert une voie singulièrement féconde.

J'indique donc la suite des matières étudiées par M. Brouilhet : 1. la population ; 2. les forces économiques ; 3. les dépenses et l'épargne ; 4. les institutions sociales ; 5. l'agriculture ; 6. les mines et les forces motrices ; 7. les villes ; 8. l'industrie ; 9. le commerce ; 10. les transports ; 11. la monnaie et les prix ; 12. le crédit ; 13. capital et travail ; 14. séparatisme social et les doctrines économiques ; 15. l'économie politique comparée.

On voit l'étendue des matières étudiées par l'auteur avec un esprit généralement réaliste. Les brèves pages où M. Brouilhet parle du socialisme en témoignent. Ce n'est pas cette Revue qui pourrait contester ces points principaux de ses assertions ; le socialisme est un parti politique ; comme tel, il doit son développement au progrès des institutions démocratiques ; c'est un parti populaire, à base plus spécialement ouvrière ; l'idée de Société future a disparu des préoccupations du parti, pour faire place à l'action positive. Plus on l'observe et plus on se rend compte qu'en effet le parti socialiste devient une vaste force populaire, forcément confuse, mais dont chaque pas en avant est marqué par une élévation des classes productrices et un abaissement des classes dominantes.

Malheureusement, M. Brouilhet n'a pas aussi bien vu le syndicalisme. C'est autrement difficile, car ici nous ne doutons plus sur le plan des valeurs démocratiques et parlementaires traditionnelles, mais sur le plan d'une nouvelle évaluation des valeurs économiques et ouvrières. M. Brouilhet peut-il aussi écrire, en parlant des syndicalistes, ces phrases déconcertantes, et qui prouvent qu'il a peu lu ou mal lu les explications des syn-

dicalistes eux-mêmes : « Que veulent-ils au juste ? Nous l'igno-« rons ; eux aussi. Ils n'ont aucun programme de reconstruc-« tion ; ils cherchent à détruire une forme de civilisation, sans « se demander si la forme qui suivra sera meilleure ou pire que « celle actuellement connue ». Les syndicalistes se sont suffisamment expliqués sur ce point, et les lecteurs de cette Revue le savent assez, pour qu'il soit besoin d'insister davantage sur cette assertion plutôt imprudente.

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que M. Brouilhet, économiste et juriste, semble avoir du « droit » une notion singulière. Il oppose la violence et le droit. Or, les syndicalistes se sont évertués à montrer *qu'il n'y a pas de droit sans violence*, que l'exercice de tout droit suppose une contrainte ; que la lutte de classe a un contenu juridique, précisément parce qu'elle opère une rupture à la façon du droit ; que le « droit » n'est pas la « loi » et ne résulte pas des dispositions parlementaires, mais qu'il est « croyance » et produit par un ensemble de sentiments collectifs déterminés par les conditions sociales ; qui entre des croyances contraires, c'est-à-dire entre des « droits » contraires, la force seule décide ; qu'en ce sens le « droit ouvrier », c'est-à-dire la conception que les ouvriers ont de *leur droit*, s'oppose irréductiblement au « droit bourgeois », c'est-à-dire à la notion que les bourgeois ont de *leur droit*. Cette conception valait du moins la peine d'une discussion, surtout de la part d'un économiste juriste.

De plus, le syndicalisme, en remettant au premier plan, le fond économique et juridique de la vie sociale, en rabaissant au second plan le cadre politique et statique, tend à rétablir l'équilibre rompu au détriment de la santé du corps social. Il n'est donc pas un « fait pathologique » ; il est un assainissement, une marche à l'ordre qui mettra chaque chose en sa place, c'est-à-dire qui situera le métier, le travail, l'activité créatrice, la vie pratique au sommet de l'échelle des valeurs et des réalités sociales.

La Nouvelle Ecole Corporative d'Apprentissage, par Paul Dufour et Henry Bernard (*Paris Larose et Tuin* 1913). — Les problèmes de l'apprentissage continuent à préoccuper de plus les techniciens, industriels ou ouvriers. Les solutions sont diverses et souvent contradictoires qu'on propose, mais toutes tendent à remédier au péril d'une main-d'œuvre toujours plus inéduquée. Ce volume expose la conception d'une école corporative d'apprentissage, telle qu'elle fut préconisé au Congrès de l'apprentissage tenu à Roubaix en 1911, par l'*Union fraternelle et syndicale des maîtres-tailleurs de Paris*.

Les Caisses de Prêts sur l'Honneur, par G. Œphe-Galliard (*Paris, Giard et Brière*, 1913). — Le prêt sur l'honneur

peut préserver de la chute celui que le crédit ordinaire ne peut atteindre. M. Œphe-Galliard examine le fonctionnement de ces institutions d'assistance, qui, jusqu'ici, probablement à cause même des limites que la nature des choses leur impose, n'ont pas pu se développer beaucoup. Spécialement l'attention de l'auteur se porte sur les *preelili sull'onore* en Italie, sur les prêts gratuits en France et le crédit populaire en Angleterre et en Allemagne.

La Question de la Population, par Paul Leroy-Beaulieu (*Paris, Alcan*, 1913), — L'auteur étudie, dans le Livre I, la position du problème de la population par Malthus : faces diverses du problème de la population; exposé de la doctrine de Malthus; les prédécesseurs de Malthus; le pré-malthusianisme sous la Révolution française: Robert Owen et le principe de Malthus; les stimulants artificiels à l'accroissement de la population à la fin du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e]; déduction de la prolificité; calculs absurdes sur l'encombrement prochain du monde; les peuples de l'Occident de l'Europe, — Dans le Livre II, M. Leroy-Beaulieu examine le principe de la population de Malthus. Il lui reproche de ramener l'homme au rang des espèces animales et végétales et de s'appuyer sur des statistiques insuffisantes. Il passe en revue l'accroissement de la population au Canada, dans la République Argentine, dans les principales contrées européennes industrielles, chez les asiatiques. — Le III[e] Livre est consacré à la recherche de l'influence de la civilisation sur le mouvement de la population. A signaler les chapitres sur l'évolution de la natalité en France, sur la tendance générale à la diminution de la natalité, la comparaison du taux de la natalité dans les divers pays, l'augmentation de la population, les dangers d'une population stationnaire. — Le néo-malthusianisme fait l'objet du Livre IV. Le néo-malthusianisme, moyen pratique d'éviter les naissances, est en contradiction avec le malthusianisme, qui prêche la continence. La France est un des pays où le néo-malthusianisme fait le plus de progrès. — Dans le Livre V, M. Leroy-Beaulieu envisage spécialement la situation de la France, où l'ensemble de la population tend à s'étioler. L'infécondité française tient, selon lui, à des causes morales générales : arrivisme, égoïsme, stérilité volontaire de la femme civilisée, etc... Le résultat que préconise M. Leroy-Beaulieu, il faut relever la natalité par mariage et pénétrer la population française de l'idée qu'un ménage normal doit comporter au moins trois enfants. Pour cela, il préconise un nouveau régime d'hygiène morale et sociale : appel à l'Eglise, lutte contre l'immoralité, réforme de la législation testamentaire, avantages aux familles nombreuses, primes à la naissance du troisième enfant et au-delà, etc...

La lecture du livre de M. Leroy-Beaulieu, dont nous donnons le schéma, est assurément d'un vif intérêt et fort instructive. Mais on cherche vainement les considérations économiques et sociales qui s'imposent en pareil cas. Sans doute, il y a bien des raisons morales ou plutôt immorales à l'abaissement des naissances. Mais la vie des populations ouvrières urbaines favorise de moins en moins les familles nombreuses : coût de la vie, modicité des salaires, chômage, hostilité des propriétaires pour enfants nombreux, etc, etc... M. Leroy-Beaulieu, économiste, ne touche naturellement pas au problème fondamental du sort des clases laborieuses dans leurs rapports avec le capitalisme.

Littérature

Essais de Littérature et d'Esthétique. — Nouveaux essais. — Derniers essais, par Oscar Wilde, *(3 vol., Paris, Stock, édit.*, 1913). — L'esprit souple, subtil, paradoxal, humoristique, souvent irritant et déliquescent, d'Oscar Willde se retrouve dans ces trois volumes de critique. Ce sont des recueils d'articles écrits au jour le jour, qui, tout en nous renseignant sur l'esthétique d'Oscar Wilde, nous font passer en revue un grand nombre d'œuvres en langue anglaise. Le premier volume, *Essais*, contient une partie savoureuse, qui a recueilli les appréciations d'Oscar Wilde sur son œuvre propre : ce sont des lettres, des rectifications, des polémiques spirituelles et piquantes, et où apparaît trop souvent et trop triomphalement, hélas ! ce snobisme de dandy et d'homme trop adulé, qui conduira Oscar Wilde à la pire des destinées, et dont il s'accusera lui-même dans ce cri de douleur admirable et déchirant qu'est *De Profondis*.

Le sens intime de la Tétralogie de Richard Wagner, par M. Carl de Crissenoy (*Paris, Perrin*, 1913). — A l'occasion du prochain centenaire de Vagner (22 mai), M. Carl de Crissenoy nous donne une interprétation du sens profond de la *Tetralogie*. La grande wagnérienne de la rédemption par l'amour est d'inspiration chrétienne, voilà la conclusion où en vient l'auteur. Non qu'il entende dire que Wagner ait été catholique, mais simplement qu'il a toujours traité les sujets chrétiens avec un esprit catholique. « Parsifal, écrit M. Carl de Crissenoy, est une « preuve nouvelle de la puissance inspiratrice et de la fécondité « artistique du Christianisme, et c'est une preuve particulièrement intéressante parce qu'elle émane d'un indépendant et « d'un intuitif qui n'a pu céder qu'à un besoin artistique, qu'à la « logique interne de son art ». A quoi l'on pourrait répondre, à quoi l'on a répondu par avance que l'emprunt fait au catholicisme de quelques symboles et de quelques détails extérieurs

s'explique par le caractère même du sujet, tiré d'une légende chrétienne du Moyen-Age.

Essais de critique littéraire et philosophique, par René Gillouin (*Paris, Grasset*, 1913). — M. René Gillouin, qui a publié récemment une vivante étude sur la philosophie de M. Bergson, réunit en volume un certain nombre d'Essais sur Mme de Noailles, Colette Willy, Maurice Barrès, Charles Demange, Jean Moréas et William James. Le lien est tout de méthode qui unit ces esquisses. M. Gillouin se réclame d'une conception de la critique, qui serait intermédiaire entre la critique libérale, large mais vide, et la critique doctrinaire, substantielle mais étroite. Les pages consacrées à Mme de Noailles et à Colette Willy sont pleines de pénétration. Moins heureuse est l'étude où M. Gillouin analyse l'œuvre de M. Maurice Barrès. Ni politiquement, ni moralement, ni esthétiquement, l'influence barrésienne n'est bienfaisante. M. Barrès est un sceptique, un dillettante ; ses convictions sont pauvres comme son style : on y sent terriblement l'effort. Par contre, M. Gillouin porte sur Moréas et William James des jugements pleins d'originalité et de force.

Universitaires d'Aujourd'hui, par Pierre Legay (*Paris, Grasset, édit.*). — C'est une étude compréhensive et libre que M. Pierre Legay consacre à MM. E. Lavisse, G. Lanson, Ch. Seignobos, H. Lichtenberge, Ch. V. Langlois, E. Durkeim, c'est-à-dire six des professeurs les plus autorisés et les plus discutés à la fois de la Sorbonne. Ces universitaires tant combattus font, à la vérité, bonne figure, quelles que soient les réserves que puissent nous inspirer certaines parties de leur enseignement. Chez quelques uns d'entre eux, il y a, sans doute, beaucoup trop de scientisme, d'étroitesse de vues, de manies allemandes. Mais ils sont consciencieux, scrupuleux, et ce qu'ils croient, vrai ou faux, ils le croient bien, Le livre de M. Legay, à qui nous devons déjà une remarquable étude sur la Sorbonne, reste le meilleur guide pour ceux qui veulent connaître notre haut enseignement universitaire actuel.

Justin Pinard, professeur en Sorbonne, par Abel Faure (*Paris, Stock*, 1913). — A côté des représentants incontestés de la meilleure Sorbonne, comme ceux que M. Legay a évoqués, il y a un crétinisme universitaire, souvent dénoncé et toujours renaissant, qui est fait d'arrivisme et de nullité. Le pamphlet de M. Abel Faure fait ainsi le contrepoids du livre de M. Legay. Ce sont les deux faces de la Sorbonne que nous avons-là. Ce Justin Pinard est le type du bas fonctionnaire universitaire, diplomé et impuissant. Arrivé après mille intrigues, au faîte des honneurs, il rêve d'écrire une œuvre, mais il n'y peut parvenir,

car il n'a plus à son service ni ses notes ni les idées des autres. Cette diatribe corrosive et audacieuse dénonce une fois de plus l'artifice et le vide de beaucoup de hautes fonctions universitaires.

Les Etapes de la Société Française au XIX^e^ Siècle, par Georges Renard, (*Paris, Rivière*, 1913). — En un style aisé et souple, dont il est coutumier, Georges Renard esquisse les grandes étapes de la Société française au XIX^e^ siècle. Les grands points de repaire qu'il prend sont 1812, 1837, 1862, 1887.— 1812, c'est l'année critique du premier Empire, maître de l'Europe, et où tous les rêves de domination césarienne semblent permis ; mais c'est aussi la veille de l'écroulement, du désastre imminent. — 1837 : âge d'or de la bourgeoisie, où l'essor économique commence, mais où le socialisme apparaît. — 1862 : aux profondes transformations industrielles et commerciales correspond un mouvement des esprits, qui donne aux questions politiques et sociales une place désormais croissante. — 1887 : crise politique, débuts du boulangisme, premier redoutable malaise du régime républicain, désormais assis mais atteint gravement dans son prestige.

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy

AURILLAC. — IMPRIMERIE OUVRIÈRE, 3, RUE DU PRINCE.

PAGES INÉDITES DE F. ENGELS

Le Commencement de la fin en Autriche (1)

« Cela durera autant que moi et Metternich », disait le défunt empereur François. Si Metternich ne veut pas infliger un démenti à son empereur, il faut qu'il se dépêche de mourir.

La monarchie autrichienne si bariolée, composée de morceaux acquis par héritage ou par vol, ce chaos organisé de dix langues et de dix nations, cet agrégat confus des mœurs et des lois les plus opposées, la monarchie autrichienne, dis-je, commence enfin à s'effondrer.

L'honnête bourgeois allemand a, depuis des années, réservé sa plus vive et sa plus sincère admiration à ce lâche et criminel coquin qui s'appelle Metternich, et qui dirige avec tant d'habileté le char de l'Etat en panne.

Talleyrand, Louis-Philippe et Metternich, ces trois têtes médiocres s'il en fut, et par suite admirablement appropriées à notre époque médiocre, sont, aux yeux des bourgeois allemands, comme trois dieux qui dominent la scène du monde et tiennent dans leurs mains les fils de tous les événements de l'histoire. Fort de son expérience personnelle et journalière, l'honnête bourgeois prend en effet l'histoire pour un complot d'estaminet ou pour un commérage d'un peu plus grande envergure.

Il est incontestable que dans aucun pays les orages de la Révolution, la triple invasion de Napoléon n'ont laissé

(1) L'article d'Engels dont nous donnons la première version française, a paru dans la *Deutsche Brüsseler Zeitung*, en 1848 (N° du 27 janvier). La revue social-démocrate autrichienne, *Der Kampf*, vient de le reproduire dans son numéro de Mai 1913. Il n'est pas sans intérêt de dire que ce numéro du *Kampf* a été confisqué à cause même de l'article d'Engels, jugé diffamatoire pour la monarchie de Habsbourg.

moins de traces qu'en Autriche ; dans aucun pays ne se sont conservés avec plus de pureté et d'harmonie qu'en Autriche la féodalité, le caractère patriarcal, l'humble esprit de petit bourgeois, courbé sous la férule paternelle. Mais Metternich est-il responsable ?

Sur quel fondement reposent la puissance, la stabilité de la maison d'Autriche ?

Lorsque, dans la dernière moitié du Moyen-Age, l'Italie, la France, l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne du Nord et de l'Ouest, se furent affranchies les unes après les autres de la barbarie féodale, l'industrie se développa, le commerce prit son essor, les villes s'élevèrent, les bourgeois conquirent une importance politique ; mais une partie de l'Allemagne resta en dehors du développement de l'Europe occidentale. La civilisation bourgeoise suivit les côtes des mers et le cours des grands fleuves. Mais les pays du centre, surtout les hautes chaînes de montagnes, infertiles et impraticables, restèrent le siège de la barbarie et de la féodalité. C'est principalement dans les pays allemands et slaves du sud, à l'intérieur des terres, que se concentra cette barbarie. Protégés par les Alpes contre la civilisation italienne, par les montagnes de Bohême et de Moravie contre la civilisation allemande, ces pays du centre avaient encore le bonheur de former le bassin du seul fleuve réactionnaire de l'Europe. Le Danube, bien loin de les entraîner à la civilisation, les mit plutôt en contact avec une barbarie plus intense encore.

Lorsque, par suite de la civilisation bourgeoise, les grandes monarchies se développèrent dans l'Europe occidentale, les pays du centre, que traversait le cours supérieur du Danube, durent également se grouper en une grande monarchie. La nécessité de la seule défense leur en faisait déjà une loi. Ici donc, au centre de l'Europe, les barbares de toutes les langues et de toutes les nations se réunirent sous le sceptre de la maison de Habsbourg. Ils trouvèrent dans la Hongrie des réserves de barbarie, denses et compactes.

Le Danube, les Alpes, les rochers abrupts de la Bohême, voilà les conditions d'existence de la barbarie autrichienne et de la monarchie autrichienne.

Si la maison de Habsbourg protégea un moment les bourgeois contre la noblesse, les villes contre les princes, c'est que c'était la condition unique pour qu'une grande monarchie fût possible. Si plus tard elle protégea à nouveau les petits bourgeois, c'est que ceux-ci étaient déjà devenus de leur propre mouvement, dans le reste de l'Europe, en face de la grande bourgeoisie, un nouvel élément de réaction. La première comme la seconde fois, la maison de Habsbourg soutint donc les petits bourgeois dans une intention nettement réactionnaire. Maintenant seulement ce moyen ne réussit plus.

Ainsi la maison de Habsbourg, a été depuis le début, le représentant de la barbarie et de la réaction en Europe. Sa puissance reposait sur la sottise patriarcale qui se retranchait derrière d'infranchissables montagnes, sur la brutalité d'une barbarie inaccessible. Une douzaine de nations dont les mœurs, le caractère, les institutions formaient le plus étrange contraste tenaient ensemble en vertu d'un même sentiment : c'était une répugnance commune et profonde pour la civilisation.

Aussi la maison d'Autriche fut invincible, tant que la barbarie de ses sujets resta entière et complète. Un seul danger la menaçait : l'envahissement de la civilisation bourgeoise.

Mais ce danger était inévitable. La civilisation bourgeoise pouvait être arrêtée un moment ; elle pouvait un moment être adaptée ou subordonnée à la barbarie autrichienne. Tôt ou tard, elle devait triompher de la barbarie féodale et c'en était fait alors du seul lien qui avait permis de tenir dans un même faisceau des provinces si profondément différentes.

De là, la politique passive, temporisatrice, lâche, sale et perfide de l'Autriche. L'Autriche ne peut plus, comme autrefois, étaler franchement sa brutalité et ses tendances nettement barbares : il faut qu'elle fasse chaque année de nouvelles concessions à la civilisation et, chaque année, elle est moins sûre de ses propres sujets. Toute démarche nette de sa part produirait un changement, soit chez elle, soit chez les peuples voisins de ses frontières, et tout changement serait comme une fissure dans les digues,

derrière lesquelles l'Autriche se protège avec peine contre le flot montant de la civilisation moderne. La première victime de toute transformation serait la maison d'Autriche elle-même, qui a partie liée avec la barbarie. Si l'Autriche pouvait encore, en 1823 et 1831, disperser à coups de canon les rebelles du Piémont, de Naples et de la Romagne, elle dut, en 1846, mettre en mouvement en Galicie un élément révolutionnaire non encore développé, les paysans ; elle dut, en 1847, arrêter ses troupes à Ferrare et chercher son salut à Rome dans une conspiration. L'Autriche contre-révolutionnaire emploie des moyens révolutionnaires : c'est la meilleure preuve qu'elle est irrémédiablement perdue.

Lorsque les insurrections italiennes de 1831, lorsque la révolution polonaise de 1830 furent étouffées, lorsque les bourgeois français firent amende honorable, alors l'empereur François put descendre dans la tombe ; les temps paraissaient suffisamment misérables pour supporter la présence de son rejeton.

L'Empire était provisoirement encore à l'abri des révolutions. Mais qui l'assurait contre les causes des révolutions ?

Tant que l'industrie resta industrie domestique, tant que chaque famille de paysan ou qu'au moins chaque village produisit lui-même ce dont il avait besoin, l'industrie garda son caractère féodal et convint parfaitement à la barbarie autrichienne. Tant que les machines ne furent pas inventées, l'industrie travailla peu pour l'exportation ; le commerce avec l'extérieur n'exista que dans certains districts et s'accommoda très bien du *statu quo* autrichien. Même en Angleterre et en France, le développement de l'industrie sans machines n'avait point donné naissance à une bien grande bourgeoisie : elle put tout au plus créer dans la lointaine Autriche, à la population disséminée, une classe moyenne modeste et encore répartie inégalement sur la surface de l'Empire. Tant que le travail exécuté seulement par la main de l'ouvrier exista, l'Autriche pouvait être tranquille.

Mais les machines furent inventées et les machines ruinèrent le travail manuel. Les prix des produits manufac-

turés tombèrent si vite et si bas, que c'en fut fait bientôt du travail accompli uniquement par les mains de l'ouvrier, que c'en fut fait progressivement de la vieille industrie domestique féodale.

L'Autriche se défendit contre les machines par un système prohibitif. Mais ce fut en vain. Justement le système prohibitif introduisit les machines en Autriche. La Bohême se livra à l'industrie du coton, la Lombardie au tissage de la soie avec des machines. Vienne même commença à faire des machines.

Les conséquences se firent bientôt sentir.

Les ouvriers, qui vivaient d'un travail effectué uniquement par leurs mains, furent sans pain. La population de districts ouvriers entiers fut arrachée à ses habitudes traditionnelles. Des milieux de petits bourgeois qui avaient existé jusqu'alors, sortirent de grands bourgeois qui commandaient à des centaines d'ouvriers, comme les princes et les comtes, leurs voisins, régnaient sur des centaines de paysans corvéables. Les paysans corvéables perdirent, par la disparition de l'ancienne industrie, les sources de revenus qu'ils avaient jusqu'alors et acquirent par la nouvelle industrie de nouveaux besoins. L'agriculture pratiquée à la manière féodale n'était plus possible à côté de l'industrie moderne. La suppression des corvées devint un besoin. La dépendance féodale du paysan vis-à-vis du propriétaire devint intolérable. Les villes s'élevèrent. Les corporations furent écrasantes pour les consommateurs, insupportables pour les industriels, sans profit pour ceux qui en faisaient partie. La concurrence dut être tolérée sous main. La situation de toutes les classes de la société se modifia totalement. Les vieilles classes reculèrent de plus en plus à l'arrière plan devant les deux nouvelles classes : la bourgeoisie et le prolétariat. L'agriculture perdit de son importance vis-à-vis de l'industrie. La campagne recula devant les villes.

Telles furent les conséquences de l'introduction des machines dans certaines contrées de l'Autriche, surtout en Bohême et en Lombardie. Elles eurent une répercussion plus ou moins grande dans toute la monarchie et ruinè-

rent partout la vieille barbarie et, avec elle, les fondements de la maison d'Autriche.

Pendant que dans la Romagne, en 1831, les soldats Autrichiens, roués de coups, répondaient par des coups de fusils aux cris de « Vive l'Italie ! », les premiers chemins de fer furent construits en Angleterre. Comme les machines, les chemins de fer devinrent aussitôt un besoin pour tous les peuples de l'Europe. L'Autriche dut les adopter de bon gré ou de mauvais gré. Pour ne pas donner une nouvelle force à la bourgeoisie grandissante, l'Etat les construisit lui-même. Mais c'était tomber de Charybde en Scylla. Il n'empêcha la formation de puissantes sociétés par actions qui eussent été aux mains des bourgeois, qu'en empruntant à ces bourgeois mêmes l'argent pour la construction des chemins de fer, en se donnant en gage aux Rothschild, Arnstein, Eskeles, Sina, etc.

L'Autriche put encore moins échapper à l'action exercée par les chemins de fer.

Les montagnes, qui avaient séparé la monarchie autrichienne du monde extérieur, la Bohême de la Moravie et de l'Autriche, l'Autriche de la Steiermark, la Steiermark de l'Illyrie, l'Illyrie de la Lombardie, toutes ces montagnes tombent devant les chemins de fer. Les murailles de granit, derrière lesquelles chaque province avait conservé sa nationalité propre, son existence locale restreinte, cessent d'être une barrière. Les produits de la grande industrie, les machines pénètrent brusquement et presque sans frais de transport jusque dans les régions les plus écartées de la monarchie, anéantissent le vieux travail manuel et secouent jusque dans ses fondements la barbarie féodale. Le commerce des provinces entre elles, le commerce avec le monde civilisé acquiert une importance inconnue jusqu'alors. Le Danube rétrograde cesse d'être l'artère principale du royaume ; les Alpes et la forêt de Bohême n'existent plus ; la nouvelle artère va de Trieste jusqu'à Hambourg, Ostende et Le Havre, et par-delà les frontières de l'Empire, traversant les parois des montagnes, atteint les côtes éloignées de la mer du Nord et de l'Océan. La participation aux intérêts communs de l'État, aux événements dont le monde est le théâtre, devient une nécessité. La bar-

barie locale disparaît. Les intérêts sont divergents ici, pour se confondre là-bas. Les nationalités se séparent à tel endroit pour se réunir à tel autre et de cet amas confus de provinces étrangères les unes aux autres, sortent des groupements importants avec des tendances et des intérêts communs.

« Cela durera encore autant que moi et Metternich ». Cela a duré plus longtemps que la Révolution française, que Napoléon, que les journées de Juillet. Mais à la vapeur rien ne pourra résister. La vapeur s'est frayé un chemin à travers les Alpes et la Forêt de Bohême ; la vapeur a escamoté au Danube son rôle traditionnel ; la vapeur a mis en lambeaux la barbarie autrichienne et elle a, par suite, miné le sol sous les pas de la maison de Habsbourg.

Le public européen et américain a en ce moment le plaisir de voir comment Metternich et toute la maison de Habsbourg sont écrasés par les roues de la machine à vapeur, comment la monarchie autrichienne est coupée en morceaux par ses propres locomotives. C'est un spectacle très réjouissant. En Italie, les vassaux se révoltent et l'Autriche n'ose pas sévir ; la peste libérale gagne la Lombardie ; et l'Autriche balance, hésite et tremble devant ses propres sujets. En Suisse, le pays de l'antique révolte contre la puissance autrichienne, les Vieux Suisses viennent se placer sous l'égide de l'Autriche ; ils sont attaqués ; mais l'Autriche tremble devant les paroles audacieuses d'Ochsenbein : « Si un soldat autrichien met le pied en Suisse, je jetterai 20.000 hommes en Lombardie et je proclamerai la République italienne ». Et l'Autriche va en vain mendier l'appui des cours méprisées de Munich, Carlsruhe et Stuttgart ! En Bohême les Etats refusent 50.000 florins d'impôts. L'Autriche voudrait pourtant les percevoir, mais elle a besoin de ses troupes du côté des Alpes, si bien que pour la première fois depuis qu'elle existe, l'Autriche est obligée de céder aux Etats, de renoncer aux 50.000 florins. En Hongrie le Landtag prépare des projets révolutionnaires et est sûr de la majorité ; et l'Autriche qui a besoin de hussards hongrois à Milan, Modène et Parme, l'Autriche elle-même fait au Lantag des propositions révolutionnaires, bien qu'elle sache fort bien que

par ces propositions elle signe son propre arrêt de mort ! Cette inébranlable Autriche, ce rempart éternel de la barbarie ne sait plus de quel côté se tourner. C'est comme une terrible éruption de boutons qui couvre sa peau : si elle se gratte devant, c'est derrière que cela la démange et inversement.

Et dans ces contorsions comiques que provoquent ces démangeaisons et ces frénétiques grattements, c'est la maison d'Autriche qui se détruit elle-même et qui s'en va par morceaux. Si le vieux Metternich ne se hâte pas de suivre son brave François, il pourra voir encore comment s'effondrera la monarchie impériale qu'il a eu tant de peine à empêcher de se dissoudre ; il la verra tomber en grande partie entre les mains des bourgeois ; il pourra peut-être encore assister à cette chose inouïe, que « les tailleurs bourgeois et les épiciers bourgeois » ne retireront plus devant lui au Prater leurs casquettes et l'appelleront tout bonnement « Monsieur Metternich ». Encore quelques secousses, encore quelques préparatifs de guerre coûteux et ruineux et Charles Rothschild achètera toute la monarchie autrichienne.

Nous attendons avec un vrai plaisir la victoire des bourgeois sur l'inpérialisme autrichien. Nous souhaitons seulement que ce soient vraiment de vils et sales bourgeois qui achètent cet ancien et vénérable empire. Un gouvernement aussi répugnant, aussi abject, aussi paternel dans ses châtiments, mérite de succomber sous un adversaire vraiment pouilleux et puant. Monsieur Metternich peut se consoler à la pensée que plus tard nous étrillerons cet adversaire avec la même rigueur et la même dureté qu'il sera prochainement traité lui-même.

Pour nous Allemands, la chute de l'Autriche a une importance particulière. C'est l'Autriche qui nous a valu la réputation d'être les oppresseurs des nations étrangères, les stipendiés de la réaction dans tous les pays. Sous le drapeau de l'Autriche, les Allemands retiennent la Pologne, la Bohême, l'Italie dans l'esclavage. C'est à la monarchie autrichienne que nous devons savoir gré, si de Syracuse à Trieste, de Gênes à Venise, les Allemands sont détestés comme de misérables suppôts du despotis-

me. Celui qui a vu quelle haine mortelle et quelle soif de vengeance sanglante, d'ailleurs parfaitement justifiée, anime l'Italie contre les Tedeschi, celui-là doit éprouver un sentiment de haine inextinguible contre l'Autriche et applaudir de grand cœur, si ce rempart de la barbarie, ce monument d'opprobre pour l'Allemagne vient à s'écrouler dans sa honte.

Nous avons tout lieu d'espérer que les Allemands se vengeront sur l'Autriche de l'infamie dont elle a souillé le nom allemand. Nous avons tout lieu d'espérer que ce sont les Allemands qui ruineront l'Autriche et écarteront les obstacles qu'elle a dressés à la liberté slave, à la liberté italienne. Tout est préparé ; la victime est là et attend le couteau qui doit lui transpercer la gorge. Puissent les Allemands, cette fois-ci, ne pas laisser échapper l'occasion opportune. Puissent-ils être assez hardis pour dire les paroles que Napoléon lui-même n'a pas osé prononcer : « La dynastie de Habsbourg a cessé de régner ! »

Frédéric Engels.

(Traduit de l'allemand par Georges Hirtz).

Les Oppositions Nationales de Marx et de Bakounine

J'ai expliqué récemment (1) le duel Marx-Bakounine par un conflit de races. Ce point de vue a surpris. Je voudrais m'en expliquer.

Inutile de dire que mon interprétation n'est pas exclusive. D'autres facteurs ont assurément agi. Mais le fond de la lutte se réduit à des oppositions nationales. Ce ne sont pas seulement deux hommes qui sont en présence : ce sont deux traditions et deux cultures.

Pour Marx, les pays slaves en général, et la Russie en particulier, sont le rempart de la réaction politique et économique en Europe. Agraire et tzariste, la Russie est un obstacle permanent au développement industriel et à la liberté politique. Si l'Allemagne n'a pas encore de constitution démocratique, la faute en est à la Russie. C'est parceque les Slaves portent en eux le principe de la confusion, que l'absolutisme peutse maintenir sur le chaos russe et de là rayonner sur l'Europe. Il appartient aux Allemands, agents indéniables du progrès industriel et de la culture intellectuelle, de sauver la civilisation de la barbarie slave.

Pour Bakounine, au contraire, la race slave est une race neuve, près de la nature, par conséquent près de la liberté. En face de la race germanique, expression vivante du dogme et de l'autorité, elle représente ce qu'il y a d'instinctif et de créateur dans le monde. Si la Russie gémit sous l'oppression politique, c'est parcequ'elle subit l'influence de l'Allemagne et de son système de gouvernement. Qu'on la délivre de ses chaînes germaniques, et elle répandra dans l'univers civilisé ce sentiment de la liberté qui est son titre historique.

Là est le secret dernier de la querelle qui divisa l'Inter-

---

(1) Voir l'*Humanité* du 24 mars 1913 et le dernier numéro-double du *Mouvement Socialiste*.

nationale. Une lecture même rapide des œuvres de Marx et de Bakounine nous en convaincra sans peine.

I

C'est dans ses articles consacrés à la *Révolution et à la Contre-révolution en 1848* que Marx a peut-être le plus clairement exprimé ses sentiments sur l'Allemagne et la Russie. Examinant la politique de la Révolution à l'égard des polonais et des tchèques, il recherche les causes de « l'impuissance de ces populations à se créer une nationalité indépendante ». Il les trouve dans la *déchéance historique* des Slaves et dans la *mission civilisatrice* des Allemands.

Depuis Charlemagne, dit-il, les Allemands n'ont cessé de s'avancer en conquérants et en colonisateurs vers l'Est. C'est l'Occident venant civiliser l'Orient et apporter, dans un monde agricole et arriéré, l'industrie, le commerce et la culture intellectuelle. Partout où les modes nouveaux de production, d'échange et de pensée se sont développés, l'industrie et la science sont devenues le monopole des Allemands et le commerce est tombé entre les mains des Juifs, « bien plus allemands que slaves ». « Jusqu'à nos jours, « ajoute Marx, l'artisan, le petit boutiquier, le petit manu« facturier à Saint-Pétersbourg, à Pest, à Jassy, ou même à « Constantinople, est allemand, tandis que le prêteur d'ar« gent, le cabaretier, le colporteur, homme très important « dans ces pays peu peuplés — est généralement un juif, « dont la langue maternelle consiste en un allemand horri« blement corrompu. L'importance de l'élément allemand « dans ces localités de frontières slaves, née de la fondation « des villes, de l'établissement du commerce et des manu« factures, s'est trouvée encore augmentée lorsqu'il a fallu « importer d'Allemagne presque tous les éléments de la « culture intellectuelle » (1).

Mais les populations slaves devaient fatalement opposer d'âpres résistances à cette marche progressive de l'Allemagne vers l'Orient. On le vit bien en 1848. La révolution allemande avait affirmé le droit des nationalités opprimées

(1) L'Allemagne en 1848 (trad. Rémy ; Schleicher, édit.), Ch. VIII, p. 85.

à une existence indépendante. Proclamation dangereuse. Les polonais revendiquèrent aussitôt leur autonomie.

Or, se demande Marx, que pouvait faire l'Allemagne ? « Devait-on rendre des régions entières habitées principa-« lement par les Allemands et des grandes villes entièrement « allemandes, à un peuplequi, jusqu'à présent, n'avait donné « aucune preuve de sa capacité à dépasser un état féodal « basé sur le servage agricole ? » (1). Périlleux problème, dont la solution ne fut pas facilitée par la politique du parti au pouvoir. Non seulement on trahit les promesses faites aux polonais dans les premiers moments d'enthousiasme, mais encore on réprima leur protestation dans le sang. C'était là, d'après Marx, la plus abominable des tactiques, puisqu'elle exaspérait les fureurs nationales. Il y avait cependant, à ses yeux, un moyen si facile d'attacher indissolublement les polonais à l'Allemagne : *c'était de déclarer la guerre à la Russie.* « La délimitation des différentes « nations en révolution, conclut Marx, serait alors devenue « secondaire ; le principal aurait été de défendre la frontière « contre *l'ennemi commun.* » (2). Cette manière détournée de résoudre la question polonaise au profit de l'Allemagne, le « parti avancé » la préconisait avec Marx : il pensait, lui aussi, que la germanisation définitive des polonais était à ce prix. Aussi soutenait-il d'autant plus leur mouvement, qu'il le croyait capable de provoquer cette guerre tant souhaitée avec la Russie.

Marx est revenu souvent sur cette idée d'une guerre contre la Russie. Il la fit soutenir, par son ami Borkheim, au premier Congrès de la *Ligue de la Paix et de la Liberté*, tenu à Genève en 1867. Il fut d'ailleurs malheureux dans le choix de son porte-parole. La façon ridicule dont Borkheim exposa que la paix de l'Europe était au prix d'une guerre avec la Russie, ne permit pas à Marx de se féliciter de son intervention (3). Mais, l'incident Bor-

(1) Id. p. 85.
(2) Id. p. 85.
(3) Dans ses *Lettres à Kugelmann*, Marx a raconté la déconvenue que lui avait causée l'intervention de Borkheim. Celui-ci, d'ailleurs, aggravant les choses, avait publié son discours en brochure, sous ce titre grotesque : *Meine Perle*. « Je suis puni par où j'ai pêché, écrit Marx, dans sa lettre du 15 octobre 1868... J'aurais dû réfléchir que Borkheim, obéissant à son naturel, enfreindrait infailliblement les sages limites que lui prescrivait ma lettre ».

kheim mis à part, cette manifestation avait prouvé une fois de plus les sentiments anti-russes de Marx.

Comme les polonais, les tchèques tentèrent de reconquérir leur nationalité. Mais, comme eux, ils échouèrent et pour les mêmes causes. Les tchèques non plus n'avaient pas échappé à *la dénationalisation par le progrès social*. En Bohême comme en Pologne, dit Marx, la conquête allemande avait été poussée si loin, que « partout, le capi« tal, le commerce, l'industrie et la culture intellectuelle « étaient aux mains des Allemands ». L'insuccès des tchèques en 1848 n'était donc qu'une preuve nouvelle de cette vérité historique : « la Bohême ne peut exister que comme « partie de l'Allemagne. » (1)

Mais les Allemands ne devaient pas seulement se heurter à ces résistances isolées. Ils avaient à compter encore avec le *panslavisme*. Marx le dénonce comme un mouvement général des populations slaves dirigé contre l'Allemagne. L'idée d'une confédération de toutes les nations slaves, pour aider les plus faibles à conquérir leur indépendance, n'était-elle pas dirigée, « par dessus tout, contre « le *niemetz*, l'Allemand, haï, mais indispensable ? » Et au profit de qui, sinon de la Russie ? Derrière la théorie panslaviste, Marx apercevait « la réalité terrible de l'*Empire* « *russe*, cet empire dont chaque mouvement exprime la « prétention de considérer toute l'Europe comme le do« maine de la race slave et, en particulier, de la portion éner« gique de cette race, les Russes. »

C'est donc une partie qui se jouait entre l'Allemagne et la Russie, et dont la civilisation était l'enjeu. Le triomphe du panslavisme, ce serait « la soumission de l'Occident « civilisé à l'Orient barbare, de la ville à la campagne, du « commerce, des manufactures, de l'intelligence à l'agricul« ture primitive des serfs slaves » (2). Heureusement, s'écrie Marx, que ce mouvement était aussi impuissant qu'antihistorique. L'échec du congrès slave de Prague remplit d'aise le socialiste allemand. Il faut voir avec quelle ironie joyeuse, il félicite presque les uhlans galiciens, les grena-

(1) L'Allemagne en 1848, ch. VIII, p. 88.
(2) Id., p. 90.

diers croates et slovaques, les canonniers et les cuirassiers tchèques d'avoir, sous le commandement de Windichgratz, dispersé à tous les vents, « en moins de vingt-quatre heu-« res, tous les promoteurs de l'imaginaire suprématie slave. »

De cet avortement des mouvements polonais, tchèque, panslaviste, Marx tire une double conclusion. C'est d'abord l'incapacité à s'émanciper de ces populations slaves, restes épars de nations éteintes, trop faibles pour résister à l'absorption d'un corps plus fort. Au moment où il écrit, en 1852, Marx croit impossible toute nouvelle tentative insurrectionnelle des slaves d'Allemagne. Mais il réclame, s'ils recommencent, une répression impitoyable : « S'ils es-« saient encore une fois..., le devoir de l'Allemagne est clair. « *Aucun pays en état de révolution et engagé dans une* « *guerre extérieure ne peut tolérer une Vendée dans son* « *propre sein.* » (1)

La seconde conséquence que Marx tire de la victoire de la révolution de 1848 sur les slaves insurgés, c'est la puissance civilisatrice de l'Allemagne, se traduisant par « sa capacité physique et intellectuelle à assimiler ses « voisins ». Il écrit : « Cette tendance à l'absorption par les « Allemands a toujours été et est encore un des moyens les « plus puissants, par lesquels la civilisation de l'Europe occi-« dentale s'est répandue sur la partie orientale du continent « européen. » (2). On comprend que, de ce point de vue, Marx se soit montré si fortement partisan de « l'unité alle-mande », et de « la plus grande Allemagne ».

Bakounine était russe, donc ennemi. C'est la première impression que Marx devait éprouver en face du révolu-tionnaire slave. Ce dernier lui apparut chargé de tous les péchés de sa race. Il le jugea donc, comme il avait jugé les autres slaves, Herzen en particulier (3) : il pensa qu'un russe, qui se mêle à la vie politique de l'Europe, et qui

(1) *Id.*, p. 138-139.

(2) *Id.*, p. 137.

(3) La première édition de *Das Kapital* portait, page 763, cette note disparue dans les éditions suivantes : « Herzen ; ce demi-russe, qui n'est « pas moscovite à demi, a prédit sérieusement le rajeunissement de l'Eu-« rope par le knout et une infusion obligatoire de sang kalmouk. »

excite les peuples slaves à refouler l'influence allemande, est plus ou moins un agent officiel. Et contre lui, il exploita ses actes slavophiles.

Lorsqu'après avoir participé au Congrès slave de Prague, Bakounine publia son fameux *Appel aux Slaves*, la férule critique de Marx ne tarda pas à se faire sentir. « Bakounine est notre ami, déclare Marx dans la *Neue* « *Reinische Zeitung* (1) ; cela ne nous empêchera pas de « critiquer ses opinions ». Et il ajoute qu' « aucun peuple « slave n'a d'avenir », parce qu'aucun ne possède « les pre- « mières conditions historiques, géographiques, politiques « et industrielles de l'indépendance et de la vitalité ». Suivent ces paroles menaçantes : « A ces expressions sen- « timentales de l'union fraternelle des nations contre- « révolutionnaires de l'Europe, nous répondons : *La haine* « *des russes était et reste, chez les allemands, la passion* « *révolutionnaire fondamentale* ». Et encore : « Ce n'est « que et par le plus rigoureux terrorisme contre les nations « slaves, que nous pourrons assurer la solidité de la « révolution ». La conclusion est nette. C'est une déclaration de guerre : « Nous savons maintenant où sont concen- « trés les ennemis de la révolution : en Russie et dans les « pays slaves d'Autriche. Et ni les phrases ni les prédictions « d'un avenir démocratique incertain ne feront pas que nous « traitions nos ennemis autrement qu'en ennemis ».

Le Manifeste de 1862 : *Aux amis russes, polonais et à tous les amis slaves*, que Bakounine publia dans la *Cloche*, et sa brochure : *Romanoff, Pougatchoff ou Pestel* ne produisirent pas sur Marx une irritation moindre. Nous en trouvons l'écho dans le pamphlet, paru après le Congrès de La Haye, contre l'*Alliance de la Démocratie socialiste*. Dans le Manifeste, Bakounine s'était écrié, en s'adressant à tous les peuples slaves : « Releguons les Tartares en « Asie, les Allemands en Allemagne et soyons un peuple li- « bre, un *peuple exclusivement russe*. » Le réquisitoire marxiste prend texte de ces paroles et d'autres semblables pour accuser Bakounine de « prêcher, en 1862, la guerre « de races dans l'intérêt du gouvernement russe. » Entre le

(1) N° du 1 février 1849 (*Nachlass, III, p. 247*).

panslavisme de Bakounine et le panslavisme officiel, Marx et ses amis ne voient pas de différence. « Le panslavisme..., « écrivent-ils, n'a d'autre but que d'étendre les frontières eu- « ropéennes de la Russie vers l'Ouest et le Sud. Mais comme « on n'ose pas annoncer aux slaves autrichiens, prussiens et « turcs que leur destinée est d'être fondus dans le grand em- « pire russe, on leur présente la Russie comme la puissance « qui les délivrera du joug étranger et qui les réunira dans « une grande fédération libre. De cette manière, le pansla- « visme est susceptible de diverses nuances, depuis le pan- « slavisme de Nicolas jusqu'à celui de Bakounine ; mais tous « tendent à la même fin et tous sont, au fond, dans une en- « tente cordiale. » (1)

Mais c'est la brochure : *Romanoff*, *Pougatchoff ou Pestel*, qui paraît à Marx l'acte panslaviste le plus grave qu'il ait à reprocher à Bakounine. Le tort d'Alexandre II, avait dit Bakounine, est de vouloir conserver l'État *allemand* de Pierre-le-Grand : qu'il fasse une nouvelle Russie, une Russie libre, et il sera « l'idole populaire, le premier tzar des Paysans ». « C'est lui, lui uniquement qui pourrait « accomplir en Russie la plus grave et la plus bienfaisante « révolution sans verser une goutte de sang... Il est temps « que les Allemands s'en aillent en Allemagne. Si le Tzar « avait compris que dorénavant il devait être, non le chef « d'une centralisation forcée, mais celui d'une *fédération* « *libre de peuples libres*, s'appuyant sur une force solide et « régénérée, s'alliant la Pologne et l'Ukraine, rompant toutes « les alliances allemandes tant détestées, levant audacieuse- « ment le drapeau panslave, il deviendrait le *sauveur du* « *monde slave*. Oui, en effet, la guerre aux Allemands est une « œuvre bonne et indispensable pour les Slaves... Se lever « pour affranchir les Slaves du joug turc et allemand, sera « une nécessité et un saint devoir du peuple russe affran- « chi. » (2).

Nous aurons à préciser quel sentiment poussait Bakounine en écrivant ce manifeste et cette brochure. Mais nous devinons sans peine la haine que de pareils écrits

(1) *L'Alliance de la Démocratie Socialiste et l'Association Internationale des Travailleurs*, p. 109.

(2) *Id.* p. 112.

inspiraient à l'âme de Marx. Il voyait dans ces manifestations panslavistes le meilleur soutien de l'absolutisme en Russie, père, selon lui, de l'absolutisme en Allemagne. Retournant les propositions de Bakounine, qui attribuait au tzarisme des sources allemandes, il rendait la Russie responsable de la réaction en Allemagne. Tandis que Bakounine accusait Berlin, Marx s'en prenait à Pétersbourg. Ces idées, il les développera, au plus fort du conflit, dans une lettre adressée au journal publié à Genève par Outine et les autres marxistes russes.

Bakounine lui répondra, en le prenant pour la première fois publiquement à partie : « Marx, écrit-il dans « son *Empire Knouto-germanique*, prétend que si l'Alle- « magne n'est pas encore démocratisée, la faute en est « seulement à la Russie... A-t-on jamais vu une nation « inférieure imposer ou inoculer ses propres principes à « un pays beaucoup plus civilisé, à moins que çà ne soit « par la voie de la conquête? Mais l'Allemagne que je sache « n'a jamais été conquise par la Russie... A cause de la « prépondérance incontestable de son développement po- « litique, administratif, juridique, industriel, commercial, « scientifique et social, l'Allemagne, au contraire, a fait pas- « ser beaucoup de ses idées propres en Russie. C'est aux « Allemands que nous devons notre éducation politique, « administrative, policière, militaire et bureaucratique, « et tout l'achèvement de notre édifice impérial, voire « même notre augustedynastie ».

II

Ces dernières paroles résument l'antigermanisme de Bakounine. L'Allemagne est, pour lui, le symbole vivant de l'autorité. Elle aime naturellement la servitude. Elle donne l'esclavage comme idéal au monde. C'est là l'éternelle accusation bakounienne, qu'on retrouve dans tous les écrits de l'agitateur russe : si le monde slave n'a pas atteint encore son plein épanouissement, la faute en est à la pesante dictature de l'empire germanique. C'est lui qui maintient en Europe le principe de la tyrannie.

Bakounine s'applique à prouver que l'Allemagne a réalisé « l'alliance monstrueuse de la science et de la brutalité pour l'asservissement humain. » (1) Qu'on lise, à ce sujet, sa *Lettre aux Compagnons de la Fédération des Sections Internationales du Jura.* « En véritable slave, « écrit-il, en véritable barbare, j'ai en horreur cette civili- « sation bourgeoise, à la fois insolente et servile, et qui « semble n'avoir rêvé toutes les belles choses que vous « savez, dans sa grande littérature de la moitié du siècle « passé et dans la première moitié de ce siècle, que pour « réaliser tout le contraire dans sa vie... Le noble alle- « mand, le bourgeois allemand et l'immense majorité de « la jeunesse étudiante de l'Allemagne, composée en ma- « jeure partie de bureaucrates et de pédants en herbe, ne « sont-ils pas corrompus jusqu'à la moelle de leurs os, par « la crainte à la fois amoureuse et superstitieuse des auto- « rités ? Le formalisme pédantesque de la bureaucratie et « la brutalité savante de la discipline militaire, ne consti- « tuent-ils pas la plus haute expression, l'expression réelle de « leur vie publique ? Ils ont la religion de l'Etat et ils en « supportent volontiers, avec un orgueil de laquais, tout « le poids et les vexations les plus humiliantes, pourvu « que cet Etat, l'Empire pangermanique, se montre puis- « sant au dehors, c'est-à-dire bien menaçant pour l'in- « dépendance et pour la liberté de tous les peuples voi- « sins. » (1)

Il consacrera tout son pamphlet : *L'Empire Knouto-germanique et la Révolution sociale* à développer à nouveau ces idées et à dénoncer les socialistes allemands comme les dignes représentants de leur race. A Marx et à ses amis, qui lui ont reproché son « panslavisme », il répond : « J'avoue que lorsque je lus d'abord ces articles « qui parlent de mon panslavisme, je restai stupéfait. Je « ne comprenais pas qu'on pût pousser plus loin la mal- « honnêteté. Maintenant je commence à comprendre. Ce « qui a dicté ces articles, ce n'était pas seulement l'insi- « gne mauvaise foi de l'auteur, c'était encore une sorte de

(1) *Nettlau*, III, 601.
(2) Nettlau, III, 599.

« naïveté nationale et patriotique très stupide, mais fort « commune en Allemagne. *Les Allemands ont tant et si « bien rêvé au milieu de leur historique esclavage, qu'ils « ont fini par identifier, très naïvement, leur nationalité « avec l'humanité, de sorte que, dans leur opinion, déles- « ter la domination allemande, mépriser leur civilisation « d'esclaves volontaires, signifie être l'ennemi du progrès « humain.* Les Panslavistes sont à leurs yeux tous les « Slaves qui repoussent avec dégoût et colère cette civili- « sation qu'ils veulent imposer. — Si tel est le sens qu'ils « donnent à ce mot panslavisme, oh ! alors, je suis pans- « laviste et du plein de mon cœur. Car vraiment, il est « fort peu de choses que je déteste et que je méprise aussi « profondément que cette domination infâme et que cette « civilisation bourgeoise, nobiliaire, bureaucratique, mili- « taire et politique des Allemands ». (1)

Sa lutte avec Marx, explique Bakounine lui-même, n'a pas d'autres bases : « Comme Marx, je voulais l'émancipa- « tion de la race slave du joug des Allemands ; et, comme « Allemand, Marx n'admettait pas alors, comme il n'admet « pas encore à présent, le droit des Slaves de s'émanciper « du joug des Allemands, pensant, aujourd'hui comme « alors, que les Allemands sont appelés à les civiliser, c'est- « à-dire à les germaniser de gré ou de force. » Entre Bis- mark et Marx, il n'y a pas, dit-il encore, communauté de moyens, mais il y a communauté d'idéal national : « Ce « que rêvent les socialistes pangermanistes qui jurent sur la « tête de Marx, c'est l'hégémonie allemande, c'est la toute- « puissance germanique, d'abord intellectuelle et morale, « et plus tard matérielle. Et sous ce rapport, je les accuse « positivement de marcher et d'agir, non de concert, non « d'accord, mais parallèlement avec Bismark et au même « but que lui, quoique par des voies différentes. » (2).

Dans la poursuite de leur rêve de despotisme univer- sel, les Allemands ont rencontré les Juifs et les deux races alliées marchent à l'asservissement du monde. C'est le se- cond cri d'alarme que pousse Bakounine, en se tournant

(1) Œuvres de Bakounine (Stock, éditeur), III, p. 17.
(2) Voir la lettre à *Liberté* de Bruxelles, Œuvres, IV, 341.

vers les peuples slaves, d'une part, et vers les socialistes de l'autre. L'Allemand et le Juif sont, pour lui, je l'ai déjà dit encore ici, synthétisés à merveille dans la personne de Marx et de la plupart de ses amis, sémites comme lui. C'est que le tempérament allemand et le tempérament juif sont identiques. Ils ont la même religion de l'autorité. Bakounine le montre et le démontre par mille arguments répétés, soit dans son mémoire *Mes Rapports personnels avec Marx*, soit dans sa *Lettre aux Compagnons de la Fédération internationale du Jura*, soit dans *L'Empire Knouto-germanique*. « Bourgeois et exploi-« teur de la tête aux pieds et instinctivement adverse à « toute réelle émancipation populaire », tel est défini le Juif, dans la polémique bakouninienne. « Tout Juif, dit-il « encore, quelqu'éclairé qu'il soit, conserve le culte tradi-« tionnel de l'autorité : c'est l'héritage de sa race, le signe « manifeste de son origine orientale. » (1) C'est en cela qu'il est si près de l'Allemand. A tel point, continue Bakounine, que, dans tous les pays de l'Europe orientale, « les Juifs ont adopté l'allemand comme leur langue natio-« nale ; ce qui fait que nos kosaks s'imaginent très sérieu-« sement que les Allemands eux-mêmes ne sont autre chose « que des Juifs baptisés. Les Juifs sont ainsi devenus en « quelque sorte les représentants et les pionniers de la ci-« vilisation allemande, de l'ordre, de la discipline et de « l'Etat allemands, dans ces pays plus ou moins barbares « de l'Orient de l'Europe. » (2).

On comprend donc, conclut Bakounine, que les Slaves aient toujours haï les éléments judéo-tudesques. Les Slaves ont le génie de la liberté. Ils apportent dans le monde le goût sauvage de l'indépendance. La Russie est l'antithèse de l'Allemagne. L'antagonisme du Russe et du Germain est par conséquent fatal : « Il reste toujours dans le cœur et « dans l'esprit des populations slaves et l'on peut dire « aussi de presque tous les individus slaves, quelque avan-« cée que soit leur corruption politique, un sentiment per-« manent, profond, inaltérable : C'est la haine des oppres-

(1) *Nettlau*, III, 371.
(2) *Nettlau*, II, 371.

« seurs étrangers, *la haine contre les allemands d'abord* ». Bakounine y revient à nouveau : « Nulle part cette haine « des Allemands n'est aussi énergique que chez les peuples « slaves. Chaque enfant slave l'a prise avec le lait de sa « mère et en hérite comme d'un signe instinctif de sa race. « Partout où l'on parle une langue slave, ce nom d'alle- « mand, *Niemets*, jeté à la face d'un homme, constitue une « injure » (1).

Le caractère du « panslavisme » de Bakounine découle, par voie contraire, de son antigermanisme. *C'est un panslavisme démocratique.* Il fait le fonds de la brochure slavophile que Marx a si vertement attaquée. Bakounine a toujours repoussé avec indignation le panslavisme officiel. Mais il a incessamment rappelé que « la Russie est appelée à jouer un grand rôle sur le champ sacré de la démocratie » (2). Le peuple russe a la démocratie dans la moelle. Il a les instincts primitifs de l'être indompté. « Il n'est point corrompu, lui, s'écrie Bakou- « nine, dans une phrase que j'ai également citée ici-même, « il n'est que malheureux. Il y a dans sa nature demi- « barbare quelque chose de si énergique et de si large, une « telle abondance de poésie, de passion et d'esprit, qu'il « est impossible de ne pas être convaincu, en le connais- « sant, qu'il a une grande mission à remplir en ce mo- « ment. »

J'arrête là mes citations. Elles suffisent, je suppose, pour établir ma thèse du « pangermanisme » de Marx et du « panslavisme » de Bakounine.

Hubert Lagardelle.

(1) *Id.*, 599.

(2) Lettre à Emma Siegmund (*Nettlau*, I. 64).

(3) Lettre à *la Réforme*, 27 janvier 1845 (*Nettlau*, II. Nachträge VII, 252).

L'organisation du Parti Catholique en Belgique

Sous le titre *Le Régime clérical en Belgique*, le Dr G. Barnich a fait paraître, il y a déjà quelques mois, un ouvrage important sur l'organisation du Parti catholique belge.

Au moment où la classe ouvrière belge a été amenée à employer l'arme de la grève générale pour essayer d'obtenir le suffrage universel, qui doit, selon ses partisans, être capable d'enlever aux cléricaux le pouvoir qu'ils détiennent depuis 1884, et après les élections de 1912, qui ont montré la force accrue des catholiques, il nous a paru utile de résumer cet ouvrage qui prouve que le régime clérical repose sur « une énorme machine qui fonctionne, réglée et dirigée par le clergé et qui utilise comme matière première à la fois les éléments moraux et les éléments économiques, les croyances et les intérêts, la charité et les appétits ».

Le but est la fabrication d'une classe ouvrière et rurale, dévote et soumise, où se recruteraient les disciples de la foi et les milices électorales de l'Eglise : « Les différents « organes de ce mécanisme s'appellent des œuvres, et les « hommes qui veillent à leur mise en marche s'appellent « des hommes d'œuvre. L'œuvre par excellence, c'est l'œu- « vre électorale. L'homme d'œuvre par excellence, c'est « le prêtre ». (1)

L'ÉVOLUTION CLÉRICALE

Le mouvement démocratique et libéral, qui avait suivi la révolution de 1848, amena de nombreuses créations d'œuvres sociales correspondant au développement capitaliste.

---

(1) Paul Hymans, *Préface* à l'ouvrage de G. Barnich.

Le parti catholique, toujours soucieux de reprendre le pouvoir, se voyait contraint de transformer sa façon d'agir pour profiter des fautes commises par le gouvernement libéral, qui ne comprenait pas que l'évolution du capitalisme créait une force ouvrière importante qu'il aurait fallu suivre. C'est par le socialisme chrétien que le parti clérical réussit à grouper autour de lui un nombre considérable d'ouvriers agricoles ou industriels, incapables encore de comprendre la nécessité d'une formation distincte, et qu'il réussit en 1884 à arracher le pouvoir aux libéraux. Ce ne fut pas d'ailleurs sans difficultés que les démocrates chrétiens, comme l'abbé Daris, réussirent à combattre l'influence des conservateurs catholiques qui, avant 1884, s'inquiétaient peu de faire de la propagande dans les milieux ouvriers et se contentaient de l'influence religieuse qu'ils pouvaient avoir dans les milieux agricoles.

Mais c'est au moment où les cléricaux prennent le pouvoir (1884) que la poussée socialiste se produit, et tous les efforts des cléricaux vont tendre à faire du prosélytisme dans les couches populaires grâce à l'appoint que leur donnera la force gouvernementale. La première préoccupation du parti clérical sera de donner quelques avantages économiques aux terriens qu'il asservira ainsi à sa politique. Il sera aidé dans cette besogne par les grands propriétaires agraires, solidaires des Congrégations, des caisses diocésaines et du haut clergé.

En ce qui concerne les milieux industriels, en proie alors à un malaise général, c'est par la charité qu'on va tenter d'enrayer l'influence du Parti ouvrier qui vient de se créer, et ce n'est que timidement qu'au congrès de Malines, en 1889, on aborde la question des œuvres sociales, combattues par les conservateurs, qui trouvent qu'elles coûtent trop cher. Mais en 1891, le Pape Léon XIII intervient par sa fameuse encyclique *De Rerum Novarum* et met un terme aux hésitations des catholiques, qui commencent alors l'organisation sociale des masses et feront du socialisme d'Etat la formule opposée à l'Etat socialiste. Et l'on fera tout sous le couvert du grand mot de liberté, qui deviendra la liberté *subsidée*, et aura pour but d'assurer la domination de l'Eglise et le maintien au pouvoir de son

parti. On accordera, en effet, *charitablement* des subsides aux œuvres qui en paraîtront dignes, et seules en paraîtront dignes celles qui doivent servir à faire des catholiques.

C'est un fait bien connu aussi que le malaise social favorise l'essor des organisations charitables et par conséquent cléricales. Or, d'après une enquête statistique de 1910, il est prouvé qu'en Belgique 65 o/o des ouvriers adultes gagnent moins de 3 fr. par jour, alors qu'il faut 5 fr. 65 par jour à un ménage normal pour faire face aux divers besoins de la famille.

Pour les ouvrières, la même enquête donne le résultat suivant :

67 o/o gagnent au maximum 2 fr. par jour ;

93 o/o gagnent moins de 3 fr. par jour.

Pour les ouvriers agricoles, le salaire moyen des hommes est de 1 fr. 28 sans nourriture ; celui des femmes 1 fr. 21 sans nourriture, et pour 12 à 14 heures de travail.

Les œuvres charitables ont donc beau jeu, et toute la législation sociale chrétienne sera empreinte de cet esprit de charité et de renoncement qui doit faire la force de l'Eglise. Cette doctrine, développée par des théoriciens comme Ch. Perès, professeur à l'Université de Louvain, en 1886, reprise par le R. P. Quelette, en 1906 (1), par l'archevêque de Malines, en 1909, servira de base à la constitution d'une législation sociale qui permettra de secourir, au nom de la religion, les adhérents à la religion.

En réalité, toutes ces œuvres religieuses n'ont qu'un but : le prosélytisme politique. Voici en effet ce que disait, le jour même des élections de mai 1910, M. Reuthen à l'assemblée générale de l'Association conservatrice de Bruxelles :

« Nous sommes aujourd'hui nombreux à nous réjouir du succès ; mais n'oublions pas que c'est dès maintenant qu'il faut préparer les luttes futures. Les catholiques ont fait des progrès dans tous les arrondissements où ils ont su ériger des œuvres ; ils sont en recul là où ils n'ont pas su comprendre qu'à des temps nouveaux, il faut des moyens nouveaux ».

(1) Assemblée générale des conférences de St-Vincent-de-Paul, 1906.

Le ministre de la justice déclarait à son tour :

« La leçon qui se dégage de l'élection est que les catholiques doivent se dévouer aux œuvres sociales. Partout où ils l'ont fait, ils ont réalisé de sérieux progrès ; seuls les arrondissements où le Parti catholique est resté inactif ont subi des pertes ».

Les journaux cléricaux, *Le XX^e Siècle*, *Le Journal de Bruxelles*, *Le Bon Public* abondent dans le même sens.

LA LIBERTÉ SUBSIDÉE

Les œuvres sociales ou autres sont donc des œuvres électorales, mais elles sont aussi des œuvres confessionnelles et arborent franchement le drapeau catholique. Mais alors comment va-t-on s'y prendre pour concilier la Constitution belge qui reconnaît que nul ne peut être contraint à l'exercice d'un culte, avec la volonté de favoriser ces œuvres par un appui gouvernemental ?

Il ne saurait être question de créer des œuvres sociales gouvernementales. Aussi les catholiques qui, en raison même de leur dogme, sont les adversaires de toutes les libertés, en appelèrent de celle-ci pour édifier leur Code du travail.

L'individualisme était apparu aux cléricaux comme une cause de faiblesse, et comme seuls, les socialistes créaient associations coopératives, syndicats, etc., il y avait à enrégimenter tous les éléments modérés, d'autant mieux qu'avec l'appui du trésor public, il serait facile de concurrencer les œuvres du Parti ouvrier.

Inutile donc de créer des œuvres purement gouvernementales : on laissera à chacun la liberté de s'organiser. Les associations seront créées avec le caractère confessionnel réclamé par le Saint-Siège, et on leur accordera divers avantages par l'octroi de la personnalité civile et l'application des lois sociales votées. Les divers ministères dont elles dépendent leur accorderont des subsides ; on récompensera leurs militants et on aura ainsi un pouvoir considérable. Les subsides sont accordés arbitrairement,

mais en tout cas l'absence d'œuvres sociales officielles met évidemment en infériorité les autres partis que celui qui détient le pouvoir, est un personnel de recrutement et de propagande important et organisé avec les forces mêmes de la nation. C'est au nom de la liberté qu'on brise la neutralité dans l'école et les œuvres sociales et qu'on reçoit les subsides de la nation. C'est ce que M. Barnich montre dans la deuxième partie de son ouvrage.

L'ORGANISATION DE LA PROPAGANDE

Les catholiques belges peuvent mettre à la disposition du Saint-Siège 7.435 curés et vicaires, dirigés par l'archevêque de Malines ; 37.923 moines et sœurs disposant de richesses fabuleuses ; une jeunesse ardente préparée de bonne heure en vue de la lutte ; des hommes d'œuvre en grand nombre ; des femmes chrétiennes ; enfin, parce qu'ils détiennent le pouvoir, les ministères, dirigés par des fonctionnaires cléricaux, formés par l'Université de Louvain et qui sont de véritables secrétariats permanents d'œuvres sociales catholiques. Tel est le personnel dont nous allons rapidement examiner le travail.

Les ministères sont de véritables secrétariats permanents d'œuvres sociales et économiques catholiques ; ce sont eux en effet qui sont chargés de prendre les arrêtés pour l'octroi des subsides votés chaque année par les Chambres. Dès 1884, on supprima le ministère de l'Instruction publique pour le remplacer par le ministère de l'Agriculture. En 1894, on lui adjoignit l'Office du travail qui venait d'être créé. Une des quatre directions de ce ministère fut consacrée à l'organisation de l'enseignement et des associations agricoles ; et depuis, à l'aide des fonctionnaires de ce ministère, furent réalisés les désiderata du Congrès catholique de Malines en 1894.

Aujourd'hui, le visiteur qui demanderait un renseignement dans un des bureaux de ce ministère en vue de la création d'une œuvre, serait invité à s'adresser soit à un

secrétariat catholique, soit au président d'une des deux ligues agricoles catholiques.

Les ministres récompensent naturellement le zèle des fonctionnaires militants des œuvres catholiques.

Les ingénieurs agronomes, sortis presque tous de l'Université de Louvain, ont sinon formé directement les sociétés, tout au moins préparé le terrain aux hommes d'œuvre. Pour la seule année 1908, le ministère a dépensé 122.600 francs pour subsider les conférenciers agricoles choisis parmi les hommes d'œuvre catholiques et les fonctionnaires.

Tous les autres ministères agissent de même dans leur ressort.

L'enseignement libre est subventionné par l'Administration de l'Enseignement industriel et professionnel. Les écoles professionnelles sont pour les 3/4 congréganistes.

Le Ministère de l'Intérieur favorise les mutualités scolaires et les ligues antialcooliques catholiques.

Le Ministère des colonies cléricalise le Congo, etc.

LA CONQUÊTE DE L'ENFANT ET LES ÉCOLES

En ce qui concerne l'enseignement primaire, pas d'écoles de l'Etat, mais des écoles subventionnées qui doivent être ou communales ou adoptées, c'est-à-dire dues à l'initiative privée et recevant des subsides des communes pour les enfants indigents, ou adoptables, c'est-à-dire se soumettant à quelques prescriptions légales, mais non subventionnées par les communes.

Il n'y a que 5 o/o d'enfants qui ne fassent pas leur première communion, et seulement 2 o/o de ceux qui fréquentent les écoles communales sont dispensés des cours de religion.

Rappelons que l'obligation scolaire n'existe pas en Belgique.

Sur 1.085.000 enfants de 6 à 14 ans, 175.000 ne fréquentent pas du tout l'école, 510.000 sont élèves des écoles officielles, 400.000 sont élèves des écoles libres.

Dans les 2.629 communes du royaume, il y a 2.808 écoles confessionnelles et 4.256 écoles communales ; mais

il n'y a que 1.200 écoles, occupant 180.128 élèves et réparties dans 432 communes, où l'enseignement soit neutre. Dans toutes les autres, l'enseignement est confessionnel, aucun élève n'étant dispensé du cours de religion. Il y a 200 communes sans écoles communales.

Les instituteurs laïcs sont passés de 9.251, en 1886, à 13.684, en 1909. Pendant la même période, les instituteurs religieux sont passés de 1.751 à 6.506. En 1883, il y avait 27 écoles normales de l'Etat ; il en reste 13 en 1910. En 1880, il y avait une école normale catholique, il y en a 41 en 1910.

De plus 2.243 écoles communales ont été supprimées.

La majorité catholique a refusé, en 1910, une subvention de 200.000 francs pour les instituteurs communaux ; elle accordait en même temps 1 million aux instituteurs religieux (1).

LES PATRONAGES

Les cléricaux ne pouvaient songer à supprimer d'un seul coup et complètement toutes les écoles publiques, surtout dans les grandes villes. Il importait donc de corriger les lacunes, les vices et les erreurs que présentait l'enseignement neutre. Les patronages leur apparurent comme les œuvres par excellence pour remplir cette besogne ; ils complétaient l'école libre, ils corrigeaient l'école publique officielle.

Ce furent les conférences de Saint-Vincent-de-Paul qui furent chargées de les fonder. Le clergé paroissial en reprit une partie, mais il y en a encore qui sont sous la direction de cette œuvre congréganiste et en reçoivent des subsides.

Les patronages sont donc des institutions chrétiennes qui doivent s'engénier à attirer l'enfant et intéresser les parents par l'octroi de petites faveurs ; mais ce sont aussi les pépinières dans lesquelles on sélectionne et forme les

(1) En ce qui concerne l'enseignement secondaire, la suprématie des cléricaux est incontestable. En 1905, 6.028 élèves dans les collèges d'Etat et 16.538 dans les collèges libres.

propagandistes, les hommes d'œuvres cléricaux et les orateurs de meetings. (Le congrès de Malines de 1909 est formel à ce sujet).

Installés dans chaque commune, dans des locaux spacieux, sous la direction du curé ou d'un comité directeur, les patronages s'adressent plus particulièrement aux garçons à partir de l'âge de 10 ans et jusqu'à 20 ans.

Les réunions ont lieu les dimanches et jours de fête ; parfois il y a des réunions complémentaires en semaine.

Le curé est assisté dans l'organisation des divers services d'éducation ou de récréation par des jeunes gens de bonne famille désignés sous le nom de maîtres.

Les patronnés sont divisés en 3 catégories : les petits de moins de 11 ans ; les moyens jusqu'à 17 ans ; les grands après 17 ans.

Les persévérants sont ceux qui, âgés de plus de 20 ans, viennent encore au patronage pour y devenir des maîtres.

Une cotisation de 0,05 a 0,25 est requise mensuellement. Mais le gouvernement fournit de nombreux subsides pour les mutualités ou la propagande antialcoolique ; les communes font de même. Les conférences de Saint-Vincent-de-Paul qui quêtent pour la charité interviennent également par des subventions.

Le recrutement se fait par les ligues scolaires, les ligues paroissiales, les conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Les admissions se font chaque dimanche et les parents sont tenus de présenter eux-mêmes leurs enfants au curé, de s'engager à les faire assister régulièrement aux réunions et d'être en conformité de vue avec les directeurs du patronage.

Voici un extrait du réglement d'un patronage : (1)

« Tout membre de la deuxième section du patronage est tenu :

« 1° D'assister le dimanche et les jours de fête à la messe de 9 heures en l'église Saint-Boniface et d'y remettre sa carte de présence au patron surveillant. Tout membre qui, sans en avoir obtenu la dispense, n'assistera pas à

(1) Saint-Joseph (Haut-d'Ixelles).

cette messe de 9 heures, ne pourra prendre part à la réunion de l'après-midi.

« 2° D'assister ces mêmes jours au salut de 2 h. 1/2 à la Chapelle Saint-Alexis et d'y remettre sa carte.

« 3° D'entrer au local à l'issue du salut et de n'en sortir qu'à la fin de la réunion, etc, etc. »

Des prix, livres, médailles, bons de tombola sont distribués à ceux dont la conduite est sans reproche. L'absence aux services religieux est signalée aux parents et suivie d'admonestations, d'amendes, d'arrêts et même d'exclusion pour les indociles.

La journée commence à 8 h. 3/4 le matin et ne finit qu'à 9 h. 1/2 du soir (tout au moins pour les grands).

Le programme comprend : prières, présence aux offices, enseignement religieux, pélerinages, jeux, sports, gymnastique, football, chant, musique, comédie, enfin perception des cotisations des sections d'épargne, de retraite, de mutualité.

Voici l'emploi d'une journée dans un patronage (1).

8 heures 3/4. — Réunion de tous les membres.
9 heures. — Messe à l'église paroissiale, prières et chants en commun.
9 heures et 1/2. — Retour au local, cours de catéchisme et apologétique.
10 heures. — Récréation, caisse d'épargne.
11 heures. — Distribution des cartes de présence, départ.
11 à 12 heures. — Réunion des corporations (secours mutuel), admission des membres nouveaux, audience du président.
4 heures (après le salut). — Récréation pour les jeunes gens de 11 à 16 ans.
6 heures. — Prière en commun.
6 heures et 1/2. — Départ.
6 1/4 à 7 heures. — Bibliothèque.
7 heures. — Récréation pour les membre de 16 à 18 ans.
9 heures. — Instruction religieuse, prière en commun.
9 heures 1/2. — Départ.

Dans certains patronages, on prévoit la formation d'une caisse pour permettre aux jeunes gens de faire une retraite dans un établissement religieux.

(1) Saint-Jean (Berchmans).

Des visites sont faites aux parents par les curés et les membres du comité. On donne des fêtes, on place les apprentis qui continuent à fréquenter le patronage.

Il existe actuellement 1.124 patronages en Belgique, qui groupent 157.800 enfants ou jeunes gens.

En général, les 2/3 des enfants fréquentant les patronages suivent les cours des écoles communales.

LES ŒUVRES SCOLAIRES

Pour obtenir ces résultats, il fallait que les cléricaux fussent aidés par des œuvres scolaires créées pour la circonstance et devant subventionner les écoles et patronages et recruter les enfants ; c'est ce que font les confréries du Très-Saint-Sacrement, les confréries de St-Vincent de Paul, l'œuvre des dames de la Miséricorde et les œuvres post-scolaires formées par les anciens *patronnés* : leurs amicales, leurs cercles de persévérance et surtout les congrégations, où on ne les admet qu'après un noviciat et qui sont innombrables.

Quant à la formation religieuse des enfants, elle est assurée par d'autres congrégations, qui sont chargées de décider les parents à faire prendre à leurs enfants le chemin de l'église ; les petits cadeaux, les faveurs sont, pour les parents dénués de ressources, des moyens efficaces ; pour les autres et pour les apôtres de l'œuvre, ce sont des indulgences plénières. Enfin, on remet aux enfants un billet de loterie ou un cachet pour acheter de petits objets, quand ils vont régulièrement à la messe.

LA CONQUÊTE DES CLASSES LABORIEUSES

Tout le clergé est occupé en Belgique à assurer la domination politique du parti catholique. Prêtres et desservants, moines et congréganistes, rivalisent de zèle, et l'organisation politique se confond avec l'organisation confessionnelle par toutes les œuvres qui se créent dans les paroisses. Par les retraites, on tient quelques jours les ouvriers hors de l'atelier et là, en dehors des exercices

religieux, on leur parlera *du Socialisme et de la manière qu'il conviendra*, dit le R. P. Vermesch dans son ouvrage sur les *Retraites fermées*. Partout on constituera des confréries du Très-saint-sacrement, qui enverront chaque année un certain nombre de leurs membres à la retraite, qui créeront un cours d'apostolat, où on parlera des devoirs à l'usine pour retirer les ouvriers des œuvres anti-chrétiennes, du choix des écoles, etc.

Des fiches sont dressées dans chaque paroisse concernant les familles du ressort. On y voit les noms, prénoms, âge, domicile, profession, résidence, mariage des intéressés, puis des renseignements sur les points suivants :

Pratiques religieuses ;
Établissement où l'instruction a été reçue ;
Écoles fréquentées par les enfants ;
Journaux lus ;
Politique suivie ;
Influence.

Les confréries des diverses paroisses, composées en majorité d'ouvriers après la formation d'une ligue préparatoire, sont fédérées entre elles et les fédérations ont presque toutes des secrétariats permanents d'œuvres sociales, qui s'occupent de créer de nouvelles œuvres et de fournir les renseignements nécessaires aux œuvres existantes. Des tracts sont répandus par eux parmi les campagnards venus travailler dans les villes.

Grâce à ces organisations, les curés et leurs vicaires ont dans chaque paroisse des hommes susceptibles de faire la propagande utile à leur cause. Les jeunes gens qui, dans les représentations dramatiques des patronages, révèlent des dispositions oratoires, sont sélectionnés, et on les envoie dans les écoles de propagandistes établies dans les secrétariats permanents.

Là, on les initie à la défense des principes du parti clérical, et ils deviendront orateurs de meetings électoraux ; on les enverra partout où leur présence peut être utile pour créer des œuvres ou soutenir la discussion à laquelle on les aura habitués par des réunions hebdomadaires où aucun sujet n'est traité sans contradiction.

Dans tous les milieux ouvriers, on crée des maisons et cercles d'ouvriers, qui sont comme des patronages d'ouvriers adultes. Ceux-ci les fréquentent le dimanche. On leur offre des cigares, de la bière, des concours, des jeux, des représentations dramatiques, etc...; on leur impose les devoirs religieux. Ces cercles ouvriers sont visités par les bourgeois aisés et même par des comités de dames chrétiennes.

Les autres confréries les plus importantes sont : les associations de Saint-François-Xavier, qui fournissent les syndicats chrétiens de leurs militants les plus dévoués; les tiers ordre de Saint-François, groupant tous les hommes d'œuvres, conférenciers, orateurs, politiciens; surtout les conférences de Saint-Vincent-de-Paul qui constituent d'ailleurs une œuvre mondiale originaire de France et dont le siège central est à Paris.

Le centenaire de Frédéric Ozanam, son fondateur, qui vient d'être célébré à Paris, a attiré suffisamment l'attention du public sur cette organisation mondiale qui, destinée à l'origine à suivre l'enfance pauvre depuis sa naissance, à présider à ses développements et à la guider dans la vie, est devenue une vaste organisation politique et économique grâce à l'activité déployée par ses membres et les indications données par le clergé paroissial qui doit donner son assentiment à toute entreprise.

Si la visite au domicile des pauvres constitue le premier objet d'une conférence, des œuvres religieuses économiques et à tendance politique complètent l'ensemble des moyens mis en activité pour se concilier leurs faveurs.

Les œuvres religieuses s'emparent de bonne heure de l'enfant et lui imposent des devoirs religieux stricts en les récompensant par des distributions de livres, objets de piété, images saintes, jouets ; par les crèches, colonies scolaires, jeux, sports, fêtes, tombolas, etc.

Pour les adultes, même système. Mais si les enfants sont dirigés vers les écoles libres, les patronages et les confréries du Très-Saint-Sacrement, les adultes sont dirigés vers la ligue démocratique belge qui est le groupement politique des catholiques.

Les divers rapports des confréries de Saint-Vincent-de-

Paul cités par M. Barnich démontrent que, malgré l'interdiction du comité central de Paris, la politique n'est pas absente des préoccupations des confrères.

Les cercles militaires sont également florissants en Belgique, et les avantages que rencontrent les soldats et sous-officiers à les fréquenter suffisent à leur faire accepter l'obligation de la messe et des devoirs religieux.

Les sociétés d'anciens militaires et de préparation au service, subventionnées par le gouvernement, sont le complément nécessaire de ces œuvres des cercles.

A peu d'exception près, ce sont également les sociétés cléricales qui touchent les subventions distribuées par le Ministère de l'agriculture (85.000 francs) pour la propagande anti-alcoolique. Ajoutons que pour toucher les subsides, il n'est pas nécessaire de faire uniquement de la propagande anti-alcoolique, et c'est ce qui permet aux patronages, cercles d'ouvriers, etc., de toucher par leurs sociétés-mères, qui seules peuvent être subventionnées.

Enfin les catholiques n'oublient pas que 60.000 ouvriers environ passent chaque année en France au moment de la moisson, et c'est pour garder le contact avec eux qu'ont été constituées les sociétés d'aoûteux. En plus des avantages constitués par ces sociétés de secours mutuels, on remet à chaque adhérent, au moment du départ, un carnet de voyage, véritable catéchisme où l'on met en garde les voyageurs contre les démons socialistes qu'ils peuvent rencontrer. La grossièreté des mensonges qu'on y rencontre contre le socialisme est si forte, qu'on se demande comment les prêtres ont pu abêtir à ce point leurs adhérents.

LA CONQUÊTE DE LA FEMME

C'est par des organisations purement féminines, mais agissant dans les mêmes conditions que les œuvres d'hommes, que la conquête des femmes a pu être entreprise avec succès par les catholiques.

ŒEuvre du féminisme, tiers ordre pour femmes ; Congrégation de la Sainte-Vierge, archi-association des dames

de la Charité et de la Miséricorde, association de l'Adoration perpétuelle, ligue nationale de l'éducation familiale, ligue des femmes chrétiennes, œuvres de placement, couvents, cercles de fermières, œuvres de bibliothèques, etc., telles sont les œuvres féminines qui viennent s'ajouter encore à la force de l'organisation cléricale.

LA PROPAGANDE PAR LA PRESSE

La lecture des journaux de la bonne presse, est facilitée par l'œuvre de St-Paul qui a pour buts :

1° assurer le placement des journaux à bas prix dans les cafés, hôtels, restaurants, chez les coiffeurs, etc ;

2° s'occuper du colportage ;

3° distribuer des tracts populaires et électoraux ;

4° publier un calendrier anti-socialiste.

Les tracts sont fournis par l'action populaire et sont distribués même *aux enfants des écoles libres et communales*. Voici quelques titres :

Les Mensonges socialistes ;

Une puce à l'oreille d'un député socialiste à Namur ;

Le Suffrage universel pur et simple, c'est le Suffrage restreint.

Enfin, une brochure périodique, *Vérité*, organe de la défense de la foi, est répandue à 25.000 abonnés à prix réduit et recommandée par tous les journaux cléricaux comme *La Gazette de Liège*. On y attaque toujours la majorité anti-cléricale française.

AUTRES FORMES DE LIBERTÉ SUBSIDÉE

Les jeunes gardes catholiques créées par M. Wœste pour fortifier et compléter l'organisation des meetings électoraux, pour copier les listes électorales, coller les affiches, former les cercles d'études sont subventionnées sous le prétexte de leur acheter des drapeaux.

Enfin les congrès et semaines sociales, qui se produisent fréquemment et sur tous les points, sont également subsidés.

Le cadre de cet article ne nous permet pas d'étudier toutes les œuvres sociales et économiques proprement dites, auxquelles M. Barnich consacre plus de 250 pages. Ce que nous avons voulu surtout montrer, c'est l'organisation formidable de recrutement et de propagande qui a permis au parti catholique de détenir si longtemps le pouvoir.

Gaston Lévy.

Les Jeunesses Socialistes en France

Au moment où le *Mouvement Socialiste* commence son enquête sur la jeunesse ouvrière, il nous paraît opportun de consacrer quelques pages à l'organisation, encore peu connue, des Jeunesses socialistes en France. Cette organisation est toute récente, puisqu'elle vient à peine de tenir sa première conférence nationale (1). Elle est donc plus riche d'espoirs que d'œuvres et n'a pas un long passé qui serve de garant à son activité future. Elle a cependant fait déjà assez et ses cadres sont assez bien définis, pour qu'on puisse indiquer ses rouages et marquer ses tendances et son esprit.

I. — FORCES ET ORGANISATION

De formation récente, les Jeunesses socialistes n'ont pas encore de gros effectifs. Elles constituent cependant près de 90 groupes comptant environ 10.000 membres (2).

Les groupes sont donc à la base de l'organisation. En voici la liste : Oyonnax (Ain), Bohain et Saint-Quentin (Aisne), Alger et Oran (Algérie), Vaumas (Allier), Fumay et Nouzon (Ardennes), Romilly et Troyes (Aube), Decazeville (Aveyron), Bourges et Vierzon-Village (Cher), Dijon (Côte-d'Or), Brest (Finistère), Alais, Beaucaire et Serignac (Gard), Toulouse (Haute-Garonne), Agde et Lodève (Hérault), Cières (Isère), Saint-Claude (Jura), Nantes (Loire-Inférieure), Avesnes, Beauvois-en-Cambrésis, Bertry, Cattenières, Caudry, Fontaine, Le Catteau, Saint-Hilaire, Saint-Waast, Saulzoir, Villers et Walincourt (Nord), Paris (2e, 3e, 5e, 9e, 10e, 11e, 12e 13e, 14e, 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements), Asnières, Clichy, Charenton, Issy, Ivry,

(1) A Brest, au moment où s'est tenu le Congrès Socialiste, le 22 mars dernier.

(2) Ces chiffres, ainsi que la plupart des renseignements fournis dans cet article, sont tirés du *Compte rendu de la Première Conférence des Jeunesses* et des documents que la *Fédération des Jeunesses* a très obligeamment mis à ma disposition.

Kremlin-Bicêtre, Gentilly, Levallois-Perret, Les Lilas, Malakoff, Montreuil, Montrouge, Neuilly, Pavillon-sous-Bois, Puteaux, Saint-Maur, Saint-Denis et Saint-Ouen (Seine), Bezons, Meudon et Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise), Palinges (Saône-et-Loire), Abbeville (Somme), Carmaux, Cordes, Monestiés et Rabastens (Tarn), Laguépie et Septfond (Tarn-et-Garonne), Cavaillon et Mondragon (Vaucluse), Limoges (Haute-Vienne), Auxerre et La Charmée (Yonne).

Chaque groupe de Jeunesse reste en étroits rapports avec la section du Parti de la localité à laquelle il appartient, et lui demande son assentissement avant d'entreprendre une action publique. Il est maître de son organisation intérieure. Pour y adhérer, il faut avoir plus de 16 ans et moins de 21 ans et payer une cotisation peu élevée (1). Tout membre d'un groupe de Jeunesse a les mêmes droits que les membres adultes du Parti socialiste, mais par l'intermédiaire des groupes ordinaires (sections et fédérations) et non par l'intermédiaire des groupes même de Jeunesses.

Les groupes appartenant à la même fédération départementale du Parti ou à des fédérations voisines, forment (ou formeront) (2) une Union régionale chargée de coordonner leurs efforts et d'accroître leur nombre par l'organisation de la propagande auprès des jeunes. Chaque Union réunit un congrès annuel des délégués des groupes qui la composent. Cette assemblée nomme une Commission chargée d'exécuter et de faire respecter ses décisions et étudie l'ordre du jour de la Conférence nationale dont il sera parlé plus loin. De même que les groupes ne peuvent agir publiquement sans l'assentiment des sections locales, de même les Unions doivent soumettre leurs projets d'action publique à l'approbation des Fédérations du Parti. Elles en reçoivent les fonds nécessaires à leur fonctionnement, mais restent maîtresses de leur organisation intérieure.

(1) Dans la Seine, 50 ou 60 centimes pour la carte annuelle de membre et 50 ou 60 centimes pour le timbre mensuel du Parti.

(2) La chose n'était pas encore généralisée au moment de la dernière Conférence des Jeunesses.

Ces Unions régionales forment à leur tour une Fédération nationale (1). Celle-ci est administrée par un Comité national de sept membres, dont cinq nommés par elle et deux par la Commission administrative permanente du Parti. Les frais de cette organisation sont à la charge du Parti sous le contrôle de la Commission administrative ; sa gestion financière relève de la Commission de contrôle du Parti ; son action publique doit être approuvée par la Commission administrative. Elle réunit chaque année une conférence à laquelle chaque Union est représentée à raison d'un mandat par 25 cotisants, et qui est chargée d'étudier et de déterminer la ligne de conduite que devront tenir les Jeunesses entre les conférences, d'examiner les problèmes qui se posent à l'attention des jeunes, de nommer les cinq membres du Comité national choisis par la Fédération (2). Ce comité a pour devoir d'exécuter ou faire exécuter les décisions des conférences nationales, de coordonner les efforts des Unions régionales, d'unifier la propagande et d'assurer les relations avec le Bureau international des Jeunesses socialistes et les Jeunesses étrangères.

Cette tâche ne peut être bien remplie que si la Fédération possède un journal. A l'heure actuelle, elle ne dispose que de quelques colonnes dans le *Socialiste*, organe central du Parti, ce qui est tout à fait insuffisant. Elle ne tardera pas à avoir son journal à elle, et ce sera probablement le *Cri des Jeunes*, que la Jeunesse du XX[e] arrondissement de Paris est en train de créer avec l'intention de le remettre à la Fédération.

Notons, pour terminer cet exposé de l'organisation des Jeunesses, que la Fédération nationale adhère au Bureau international des Jeunesses socialistes et participera aux conférences internationales qu'il organise.

En somme, les Jeunesses ont trouvé, dans l'organisa-

(1) Là où les Unions régionales ne sont pas encore constituées, les groupes adhèrent directement à la Fédération nationale.

(2) Les cinq membres actuellement en fonctions et qu'a nommés la conférence de Brest sont : Strago, Ancet, Lyon, Rebillat et Cambier. Ont été nommés suppléants : Capocci, Sigogneau, Evrard, Lucette et Vialle.

tion même du Parti, les cadres sur lesquels les leurs ont pu être calqués. Quant à leur situation au sein du Parti, elle peut être caractérisée comme suit : elles reçoivent de lui les fonds dont elles ont besoin et leur orientation d'ensemble ; elles disparaissent dans le Parti toutes les fois qu'il s'agit d'action générale ; elles gardent enfin toute leur indépendance pour toutes les questions d'organisation, de propagande et d'éducation qui intéressent plus particulièrement les jeunes.

II. — L'ANTIMILITARISME

L'action antimilitariste a été, dès leur création, et continue d'être tout à fait caractéristique des groupes de Jeunesses. On leur doit la publication, au moment du départ de la classe, de la feuille antimilitariste *Le Conscrit*, tirée à 15.000 exemplaires, ainsi que de nombreux tracts et affiches. La Conférence de Brest a été pour eux l'occasion de dire avec clarté toute leur pensée sur ce problème que les projets militaires rendent plus impérieux. Gaston Lévy, chargé du rapport sur la question, a été leur interprète.

« Le militarisme, a-t-il dit (1), est une plaie pour la société actuelle tout entière, mais nous ne devons pas oublier que ce sont les jeunes gens qui sont intéressés le plus directement à toute augmentation des armements, puisque ce sont eux qui seront appelés les premiers à en supporter le poids, et que, de plus, leur mentalité pourra influer sur l'usage qu'en voudrait faire la bourgeoisie capitaliste au pouvoir.

« La nécessité de définir notre antimilitarisme n'échappera à aucun socialiste, et encore moins aux organisations de Jeunesses. L'antimilitarisme en effet, sans être défini ou mal défini, a été l'occasion de grouper des jeunes gens venant de tous côtés, et de les entraîner à une action souvent désordonnée et qui n'avait rien de socialiste. On confondait trop facilement les charges et les ennuis qui pèsent sur les jeunes gens appelés au service, avec l'anti-

(1) *Compte rendu de la Première Conférence des Jeunesses*, p. 15 et 16.

militarisme ouvrier. Et cette théorie pouvait aboutir à ce fait, que l'antimilitarisme n'aurait pas sa raison d'être, si l'on avait admis que seraient seuls soldats, ceux qui le voudraient, et si la vie de caserne était modifiée au point de vue hygiène et matériel.

« Notre antimilitarisme n'est pas fait de crainte sentimentale, de la peur ou du dégoût de la caserne. Nous pouvons nous servir de ces arguments dans notre propagande, parce qu'ils la renforcent, mais nous ne devons pas oublier que le militarisme est un des soutiens du capitalisme, et que, comme tel, nous le combattons.

« Les ouvriers le comprennent d'instinct, parce que dans les grèves et les mouvements de révolte contre le patronat, ils ont toujours vu l'armée du côté du capitalisme, soit pour remplacer les ouvriers, soit pour les fusiller. Quant à l'augmentation des armements, ils sont en eux-mêmes une folie et, pour le militarisme lui-même, le plus grand danger.

« Il arrivera un moment où les peuples ne pourront plus supporter le fardeau des charges militaires. C'est le militarisme qui se détruit lui-même, ce qui ne veut pas dire que nous devions rester inactifs, mais au contraire, nous permet d'agir plus efficacement.

« Comment doit-on lutter contre le militarisme, et amener aux groupes de Jeunesses socialistes, les jeunes travailleurs non organisés, sans vue sur l'avenir et sans idéal? A ceux qui font partie de nos groupes disons : « Restez à la caserne les socialistes que vous étiez la veille ». Le *Sou du Soldat* est en lui-même un moyen permettant aux camarades soldats de rester en contact avec les groupes de Jeunesses. Quant à ceux qui ne sont pas encore socialistes, il faut essayer de les faire sortir de leur indifférence coupable. Divers moyens sont à employer : la propagande collective, faite au moment du départ de la classe, dans les réunions publiques, peut atteindre ce but ; la propagande individuelle, qui s'adresse plus particulièrement à un camarade, permet aussi les recrues nécessaires et indispensables au développement de l'organisation de la jeunesse ouvrière. Pour toucher les jeunes qui partent au régiment, il faut se procurer la liste des conscrits, répandre les jour-

naux, les brochures et les tracts socialistes. N'oublions pas que si nous voulons détruire le capitalisme, il faut essayer de détruire le militarisme. Aussi, montrons par des exemples frappants que l'armée est mise au service du capitalisme contre les prolétaires ».

III. — L'ÉDUCATION SOCIALISTE DE LA JEUNESSE

L'éducation socialiste est, avec l'action antimilitariste, l'œuvre essentielle de l'organisation des Jeunesses.

« Nous croyons, disait Lyon à la Conférence de Brest, que c'est par une éducation sérieuse et rationnelle, en même temps que par une propagandé continue, que nous parviendrons à inculquer dans les cerveaux de nos jeunes camarades les principes du socialisme » (1). Il ne faut sans doute pas prendre cette affirmation à la lettre. On a le droit d'espérer qu'une éducation socialiste ne consiste pas surtout à « inculquer des principes ». On peut être renseigné, et même bien renseigné sur le socialisme, sans être pour cela socialiste. Le socialisme est bien moins une doctrine qu'une attitude, une théorie qu'une pratique, un système qu'une tournure d'esprit, une vérité qu'un courage. Il y a, dans l'ouvrier qui se sent solidaire de ses compagnons de travail, qui sait le miracle quotidien par lequel son humble tâche professionnelle accroît la richesse des hommes, qui s'est heurté et blessé aux barrières que le capitalisme et l'État moderne mettent à ses légitimes désirs d'indépendance et de saines joies, qui, tout en ne s'illusionnant pas sur la rapidité avec laquelle on peut changer le monde, ne renonce pas à s'y appliquer, il y a dans cet ouvrier plus de socialisme que dans vingt livres savants. Nos connaissances sont, la plupart du temps, des commentaires et des instruments. Il faut chercher ailleurs les vraies paroles, ailleurs aussi la force qui mettra en œuvre.

Ceci n'est pas une critique aux Jeunesses. L'instruction qu'elles donneront ne sera en effet que le complément intellectuel nécessaire du bénéfice moral que les jeunes gens tireront du fait même de s'être organisés en elles. On ne

(1) *Id.*, p. 6.

dira jamais assez l'incomparable valeur éducative de ces groupements où les jeunes gens se réunissent pour travailler et s'instruire, penser aux mêmes pressants problèmes, se donner des espérances collectives, sentir plus profondément les mêmes indignations. J'en parle par expérience, et ceux qui sont passés par cette école ne me contrediront pas. Je sais plus d'un socialiste qui doit au groupe de Jeunesse dont il a fait partie à vingt ans l'élan socialiste de toute sa vie, les décisions capitales qui l'ont placé pour toujours d'un certain côté dans la lutte des classes, cette attitude enfin et ce tour d'esprit, dont je disais tout à l'heure qu'ils sont l'essentiel du socialisme et qui distinguent les socialistes des autres hommes. Plus tard, quand les connaissances s'élargissent et que l'expérience de la vie nous rend plus clairvoyants, il nous arrive certes de changer quelque chose à nos doctrines de jeunesse et d'atténuer notre dogmatisme juvénile ; mais non pas de changer d'orientation et de cesser d'être ce que nous étions à vingt ans avec tout notre cœur. C'est là ce que doivent et peuvent aisément donner les groupes de Jeunesses, et c'est ce qui fait leur grande valeur.

Nous pouvons maintenant parcourir d'un œil plus averti le programme qu'elles se sont tracé. Le rapporteur sur cette question à la Conférence de Brest, Strago, nous servira de guide.

Il souhaite d'abord de voir les Jeunesses organiser des cours, qui porteraient sur les sciences sociales et l'économie politique, mais aussi sur d'autres matières. Les premiers pourraient être faits « dans les écoles socialistes créées d'accord avec les organisations socialistes et ouvrières de la localité, dont le rôle sera de donner un enseignement sérieux à la jeunesse ouvrière sur le socialisme, la lutte des classes, la situation économique du prolétariat, les organisations ouvrières, l'histoire des révolutions, etc... » (1). Les cours du second groupe sont plus difficiles à créer ; les organisations socialistes n'en ont pas les moyens. On y suppléerait par « la création de bureaux de renseignements sur les cours post-scolaires qui

(1) *Id.*, p. 10.

ont lieu dans la localité, car au fond, il n'y a pas une façon bourgeoise ou socialiste d'enseigner l'anglais ou la physique. Le rôle de ces bureaux sera d'indiquer aux camarades le lieu et les heures de ces cours, de les renseigner sur leur valeur et leur intérêt. Et ainsi, ces bureaux pourront rendre à la jeunesse d'immenses services, surtout dans les localités où il y a des municipalités socialistes et où, d'accord avec celles-ci, ils pourront créer un enseignement post-scolaire très intéressant » (1).

Après les cours, les soirées de discussion et d'étude. Ceux-là ont lieu hors du groupe, celles-ci au sein du groupe lui-même. On ne saurait tracer par avance le programme des questions à aborder dans ces soirées. Le rapporteur se contente donc d'indiquer, à titre d'exemple, la semaine, la quinzaine ou le mois politique : « Chaque camarade à tour de rôle est chargé de faire un compte rendu des événements politiques et économiques qui se sont déroulés pendant la semaine, la quinzaine et le mois. Il souligne les faits les plus importants, les commente et donne son avis, ce qui a l'avantage de chasser la timidité des camarades qui n'osent pas prendre la parole et de provoquer une discussion » (2).

Il est difficile de faire une besogne éducative sérieuse sans une bibliothèque et un local. Le rapporteur s'en est préoccupé. « L'utilité d'une bonne bibliothèque, dit-il, est indiscutable, mais les groupes n'ont pas en général les moyens matériels de fonder et alimenter une bibliothèque sérieuse.

« Aussi cette besogne sera profitable seulement si elle est faite en commun avec la section locale (au service de tous les membre du Parti de la localité). Mais ici apparaît une question très délicate, c'est le choix des livres. Je voudrais attirer votre attention sur la nécessité de lutter énergiquement contre la littérature malsaine : publications à treize sous, aventures de détectives, Buffalo Bill, Nick Carter, et autres Arsènes Lupins, romans des journaux à grand tirage, etc... car nous devons constater, à notre

(1) *Id.*, p. 10.
(1) *Id.*, p. 11.

grand regret, qu'elles sont répandues parmi la jeunesse ouvrière, est surtout parmi les jeunes filles.

« Dans tous les pays, les organisations de Jeunesses socialistes mènent une lutte ardente contre ce fléau, qui ne fait qu'exciter chez la jeunesse les pires passions, en lui tournant la tête avec des héros mesquins ou policiers, ou avec des princes romanesques.

« Relativement à la littérature socialiste, nous devons d'abord soutenir et développer la richesse de la librairie de notre Parti, en la favorisant toujours et en nous intéressant à toutes ses publications. Quant à la littérature proprement dite, le Comité d'éducation indiquera au fur et à mesure les livres utiles ou nuisibles, et il donnera régulièrement un résumé des livres intéressant la jeunesse ouvrière.

« Maintenant se pose la question des salles de lecture que les groupes devraient envisager très sérieusement. Il n'y a rien qui puisse aussi bien attirer la jeunesse et créer entre ses membres des relations amicales. Ces maisons sont très répandues à l'étranger, particulièrement en Allemagne.

« On y trouve, à côté des salles de lecture et des bibliothèques, des salles de jeux et de réunions, et rien n'est plus beau que de voir ces jeunes gens et jeunes filles réunis là, les uns lisant, les autres jouant aux échecs, aux cartes, au jaquets, etc... C'est en outre un des moyens les plus efficaces parmi la jeunesse pour lutter contre l'alcoolisme » (1).

A l'enseignement abstrait et froid des cours et des livres, les Jeunesses joindront l'enseignement vivant et concret des excursions et des visites. « Une visite, dit le rapporteur a cette supériorité sur une conférence, qu'elle intéresse l'œil, en même temps qu'elle instruit. Elle soumet au visiteur des documents vivants. Le nombre des choses à visiter est énorme ; mais j'attire votre attention particulièrement sur les visites artistiques et industrielles. Les premières ont l'avantage de développer le goût artistique ; ce sont les visites aux musées, aux expositions, monuments, etc... Quant au secondes, elles sont aussi d'une haute importance : elles permettent de démontrer la puissance du travail, et surtout du travail collectif. Les visites

(1) *Id.*, p. 11 et 12.

les plus recommandables sont celles des grandes usines, des grands magasins, des grands services publics, c'est-à-dire, des grands rouages capitalistes, où l'on peut voir comment les petites roues forment une grande horloge, où tout a sa place et sa position. Et plus le service est grand, plus il y a d'ordre et d'économie, ce qui prouve les grands avantages de la production collective. Dans les milieux paysans, visiter les machines et outils agricoles, en ayant soin de montrer leur perfectionnement et leur utilité grandissante » (1).

Les jeux et les exercices physiques, longtemps ignorés des éducateurs, ont désormais une place importante dans leurs préoccupations. Les Jeunesses ne pouvaient pas ne pas envisager le parti qu'elles pouvaient en tirer. Ils éloignent, en effet, du cabaret, assouplissent le corps, développent l'initiative, la présence d'esprit et le courage ; ils peuvent aussi pour certains jeunes gens être une raison de plus d'adhérer à un groupe de Jeunesse. Mais, comme le remarque le rapporteur sur la question des jeux, Rebillat, le goût des jeunes gens de ce temps pour les exercices physiques a souvent dégénéré en amour des exercices violents avec la nécessaire admiration des champions de boxe ou de foot-ball, la lecture assidue de stupides journaux sportifs et la déformation physique qui résulte de la pratique exclusive et excessive d'un seul sport. Les Jeunesses doivent réagir contre ces erreurs, tout en conservant aux jeux et aux exercices physiques la large place qu'ils méritent d'avoir dans l'éducation.

Pour tout résumer, les Jeunesses nous paraissent en posture de faire beaucoup de bonne besogne. Leur organisation leur assure une suffisante indépendance, en même temps que l'appui efficace du Parti socialiste auquel elles appartiennent ; leur action antimilitariste ne manquera pas de trouver dans les circonstances actuelles de nombreuses occasions de se déployer ; leur œuvre éducative enfin, sera certainement intéressante, car elle témoigne d'un vif souci d'instruction sérieuse et d'idéal. J.-B. Séverac.

(1) *Id.*, p. 12.

Enquête sur l'Alcoolisme et la Classe Ouvrière [1]

CONCLUSIONS

Avant de formuler aucune indication tirée du résultat de mes investigations, une première constatation regrettable s'impose, c'est l'insuffisante documentation que j'ai réussi à obtenir en dépit des nombreux questionnaires adressés aux Syndicats ouvriers, aux journaux du Parti socialiste, à divers groupes de Jeunesses socialistes et aux particuliers. Sans doute de multiples problèmes pratiques urgents se posent à l'attention des militants avec une plus apparente acuité, et j'incline à comprendre pourquoi la question de l'alcoolisme, cependant si pressante, n'exerce qu'une attraction lointaine sur la masse des esprits. Peut-être aussi cette enquête auprès des Syndicats ouvriers eût-elle gagné à être conduite par un fonctionnaire syndical autorisé qui eût mieux été en mesure de la systématiser. Du côté du Parti socialiste, bien des préventions pseudo-théoriques ou des raisons d'ordre intérieur, parfois même une méconnaissance absolue des réalités les plus élémentaires expliquent encore l'indifférence avec laquelle notre tentative a été accueillie.

Enfin il faut reconnaître que mon questionnaire n'était pas à l'abri de tout reproche. Il avait, me semble-t-il après coup, le tort d'être trop général, de s'adresser trop indistinctement à toutes les professions et de ne pas déterminer par suite des réponses appropriées. Il aurait mieux valu, je crois maintenant, poursuivre simplement des recherches spéciales, circonstanciées, corporations par corporations ; les faits eussent été ainsi comparables et plus significatifs.

---

(1) Voir dans nos derniers numéros (avril 1912 — février 1913) le questionnaire de cette enquête et les vingt-quatre réponses qui nous sont parvenues.

Nous voulons espérer, néanmoins, que cette ébauche, malgré ses lacunes nombreuses, ses défectuosités, son caractère inconsistant, permettra de dégager quelques notions générales et qu'elle incitera d'autres chercheurs à élargir ce domaine avec plus de profit. Il ne s'agit pas seulement, en effet, d'aboutir à une œuvre de vaine et objective statistique, mais il faut encore, grâce aux documents vivants laborieusement amassés, contribuer à élucider toutes les conditions matérielles et morales d'une action prolétarienne efficace et durable. Ce sera la tâche indispensable de demain.

La pénurie des faits recueillis m'oblige à une prudente réserve. Toutefois on a l'impression très nette, en lisant nos divers correspondants, que dans les métiers les plus différents, dans les régions les plus dissemblables, il est fait usage conjointement — à un degré plus ou moins accusé — des eaux-de-vie, des apéritifs et du vin (cidre ou bière). Les ouvriers de l'arsenal de Brest, les gaziers et les cuisiniers de Paris, les travailleurs viticoles du Midi, les ouvriers drapiers de Sologne ; les paysans de l'Auxois, les ouvriers textiles du Nord, les verriers de Fourmies, les montagnards du Jura, les tourneurs en optique de la capitale, les travailleurs du bâtiment de Dunkerque, les coiffeurs de Paris, d'autres encore, communient dans le même culte avec des variantes et des nuances particulières ; dans les villes, il est des jours plus propices aux excès ; dans les campagnes, les abus se manifestent surtout lors des grandes périodes d'activité rurale : la fenaison, les moissons, les vendanges.

D'une façon générale, on peut dire que s'il est très malaisé d'apprécier les quantités réelles d'eaux de vie et apéritifs ingérés, il semble acquis que, à peu près partout — même dans les régions les plus dépourvues de viticulture — les travailleurs tendent à dépasser pour leur consommation quotidienne personnelle, la valeur d'un litre de vin, (ou bière ou cidre), c'est-à dire la limite de tempérance maxima admise par moi.

Comme on pouvait s'en douter, tous nos correspon-

dants s'accordent à avouer que ces boissons éthyliques sont consommées en majeure part chez le débitant, sauf par exemple pour les ouvriers vignerons qui boivent du vin surtout à leur domicile ou à leur travail. C'est là une preuve nouvelle du rôle favorisant joué dans l'alcoolisation des masses par la multiplicité des cabarets, leur proximité des usines et des chantiers. L'effort législatif dirigé dans le sens de la limitation — si modestes en soient les résultats — aura le mérite sinon de raréfier les occasions de boire quant au présent, du moins d'éviter l'extension de ce besoin factice et conventionnel dans l'avenir.

Il y a des professions chez lesquelles on ne découvre pas de prétexte plausible justifiant une tendance quasi irrésistible aux excès alcooliques ; ce sont alors des raisons extérieures, l'atmosphère économique générale d'une région qui imposent aux travailleurs ces habitudes.

Dans nombre de nos cas, on incrimine la chaleur excessive, anormale, subie en cours de travail par les ouvriers (verriers, gaziers, forgerons, riveurs, tourneurs, cuisiniers, vignerons, chauffeurs, etc.), pour expliquer l'intempérance habituelle de ces prolétaires. Il n'est pas douteux que la déperdition d'eau accusée par l'organisme en ces circonstances appellent une réparation un liquide ; mais ici les ouvriers commettent une méprise funeste, une erreur alimentaire qui va absolument à l'encontre du but pour suivi ; car les boissons alcooliques ont le double inconvénient d'accroître l'élimination d'eau du corps humain et d'exercer une action caustique dans la traversée du tube digestif.

La morbidité, d'un avis unanime, est singulièrement augmentée chez tous les alcooliques par rapport aux ouvriers sobres des mêmes industries. La sénilité est fréquemment prématurée, et on observe que beaucoup meurent avant l'âge. Le nombre des sujets devenus vieillards et encore résistants, malgré leurs abus prolongés, tend à devenir de plus en plus faible.

Personne ne conteste l'influence de l'intoxication alcoolique dans la genèse des accidents du travail, mais il est difficile, pour le moment, d'établir une proportion et des catégories de faits ; tout le monde connaît des exemples indubitables ; il en existe aussi dans le monde rural quoi-

que moins importants en nombre et en gravité. S'il est malaisé d'apporter des précisions dans ce domaine, en revanche il est certain que toujours la valeur technique du travailleur se trouve atteinte par l'alcoolisme. Cette dépréciation progressive de la capacité professionnelle se manifeste de façon plus ou moins variable ; elle entraîne à la longue pour la malheureuse victime une diminution du salaire, le chômage, l'instabilité, la déchéance.

Le chômage forcé est une cause de désœuvrement et part là pousse à boire davantage, au moins pendant les débuts, tant que le travailleur a des ressources disponibles. Ce mécanisme automatique du capitalisme industriel contribue donc par intermittences à entretenir et à développer l'alcoolisme des masses ; or cette contatation est bien propre à faire sentir que trop souvent les antialcoolistes bourgeois méconnaissent l'importance de certaines conditions économiques et psychologiques, comme facteurs d'éthylisme et négligent par suite, dans leurs évaluations, des données essentielles.

Les opinions restent partagées sur les effets que la grève peut exercer par rapport à la consommation des boissons alcooliques. Les uns affirment qu'elle a l'inconvénient d'exagérer les excés de boissons ; les autres considèrent que ce défaut ne se produit qu'aux premiers jours de grève, quelques-uns enfin estiment au contraire que, dans certaines circonstances, la grève en cultivant l'éducation prolétarienne, en haussant la notion de dignité ouvrière, en suscitant l'éveil des travailleurs aux idées générales et aux intérêts collectifs de la classe ouvrière, en les appelant aux réunions, aux manifestations, tend aussi à les soustraire au cabaret et à les faires renoncer partiellement à leurs penchants.

Il eût éte extrêmement instructif de pouvoir établir une échelle comparée du taux des salaires et du chiffre de la consommation des boissons alcooliques ; je dois me contenter de rapporter simplement des impressions, des opinions qui, pour être soutenables ou vraisemblables, manquent de valeur démonstrative décisive. Plusieurs militants considèrent que si l'élévation des salaires a l'avan-

tage de diminuer la consommation des produits éthyliques, cette diminution n'est pas toujours appréciable, ou bien n'est réelle que lorque l'augmentation du salaire ouvrier est progressive et non brusque. Les ressources du travailleur s'accroissant, ce dernier peut en effet s'octroyer une nourriture plus abondante et plus substantielle, sans avoir recours à l'aliment dangereux et factice qu'est l'alcool. En tous cas, l'observation quotidienne tendrait à prouver que — *sinon toujours* — du moins dans des cas nombreux, ce sont les ouvriers qui gagnent le moins qui boivent le plus.

La réduction des heures de travail, fût-ce dans une mesure modeste, aurait pour conséquence inéluctable, de l'avis de presque tous, une diminution de la consommation des boissons alcooliques. Ce serait même la réforme ouvrière dont il faudrait attendre le plus de succès dans la lutte contre l'alcoolisme, partout où elle recevrait une application vraiment sérieuse et profonde. Le prolétaire quittant plus tôt l'atelier pourrait consacrer aux soins de la maison, au jardin, à l'éducation de ses enfants, à la pêche, etc., un temps plus considérable. Il participerait davantage à la vie de son ménage, le bien être familial s'en trouverait augmenté, l'attrait de la maison y gagnerait et exercerait sur lui une séduction bienfaisante. Fier de son œuvre et de ses efforts, il deviendrait plus soucieux de ses devoirs envers les siens et envers sa classe ; plus conscient de ses droits il ne laisserait pas avilir son travail et oublierait le chemin du cabaret. Au contraire, quand la journée de travail est longue, pénible, le travailleur sort de l'atelier, harassé, dégoûté, abruti et se laisse entraîner à boire n'estimant pas qu'il vaille la peine d'entreprendre quelque chose.

Les mauvaises conditions d'hygiène paraissent être très générales dans nos usines et ateliers de France. Nos correspondants formulent à cet égard des doléances non douteuses ; les ouvriers verriers, ceux du textile, les gaziers, les ouvriers des arsenaux par exemple, nous révèlent combien les précautions de salubrité, d'aération, de ventilation, de propreté, d'éclairage font défaut, favorisant ainsi la sécheresse excessive des muqueuses, la diffusion

des poussières, des odeurs désagréables, etc., etc., poussant en fin de compte les travailleurs à boire.

Les appréciations sur le quantum du salaire attribué aux dépenses de l'alcoolisme sont fort divergentes selon les métiers et les régions. Il nous est très difficile même d'en tirer une conclusion quelconque, car les uns ne font état dans leurs calculs que des eaux-de-vie et apéritifs, incorporant le vin aux frais d'alimentation normale ; d'autres comptent leurs évaluations en francs ; ceux-ci nous signalent la fraction approximative du salaire employée pour l'achat des boissons ; mais personne n'a songé à nous fournir de renseignement sur le salaire réel correspondant de la profession et sur ses fluctuations. Cette part du salaire oscillerait entre le 1/3 chez certains bretons du Finistère et le 1/20 chez les ouvriers du bâtiment de Dunkerque.

Le renchérissement de la vie, dont les budgets ouvriers viennent de subir les fâcheux effets au cours de ces deux ou trois dernières années, n'aurait pas, au dire de beaucoup, exercé une action frénatrice sensible sur les habitudes d'intempérance, sauf chez une minorité consciente, étant donné surtout les préjugés qui règnent sur la prétendue valeur nutritive de l'alcool. La substitution de produits inférieurs à ceux que l'on consommait autrefois — et de plus bas prix — expliquerait aussi que le contre-coup de la vie chère sur la consommation des boissons alcooliques ait eu une influence médiocre.

Il semble qu'en fait l'alcoolisme sévit aussi bien chez les célibataires que chez les pères de famille. Quelques-uns croient cependant qu'on rencontre proportionnellement plus de célibataires alcooliques que d'hommes mariés. L'isolement, l'absence d'intérieur du célibataire sont de nature d'ailleurs à rendre compte de cette légère différence. Il est vrai que l'ivrognerie invétérée de certains sujets célibataires constitue bien souvent un obstacle à toute velléité de mariage, et c'est peut-être de là que vient le plus grand nombre d'ivrognes célibataires. Mais il faut nous garder d'affirmations unilatérales en pareille matière, puisque d'autres auteurs dans les milieux qu'ils observent trouvent les hommes mariés plus touchés par l'alcoolisme.

D'après Baunier les générations nouvelles ouvrières commencent à se laisser gagner par la propagande antialcoolique, les hommes au-dessus de 30 ans se sont créé déjà des habitudes et échappent plus généralement aux suggestions antialcooliques.

Tous mes correspondants sont unanimes à avouer que si, parmi les ouvriers buveurs, certains ne sont pas réfractaires à la propagande syndicaliste et anticapitaliste, l'intempérance exerce néanmoins sur la masse des travailleurs une action déprimante, aveulissante. Elle ruine en eux toute notion de dignité, obscurcit la vue de leurs intérêts, développe leurs sentiments platement égoïstes, paralyse toute aspiration élevée, tout effort réfléchi et par là retarde indéfiniment l'accession des couches profondes du prolétariat à l'organisation méthodique et clairvoyante.

Quant à ceux qui, bien que buveurs, participent au mouvement ouvrier, on ne peut leur faire la moindre confiance. Ils sont abrutis, moutonniers ou impulsifs, antisociables, incohérents, indisciplinés ; ils cotisent irrégulièrement et même parfois très mal ; leur révolutionnarisme est le plus souvent verbal ; ils perdent le sens de leur responsabilité et compromettent dans nombre de cas, par leurs fantaisies pathologiques, le succès ou la cohésion d'une grève. Ils sont parfois les premiers à déclancher un mouvement de grève par leurs impatiences irréfléchies ou leurs imprudences puériles, et par contre l'énergie vaillante leur manque pour persérer dans la voie qu'ils ont ouverte. En résumé, le militant buveur même le mieux intentionné et le plus sincère est destiné tôt ou tard à devenir un élément de trouble à l'intérieur de son organisation et de disqualification morale à l'extérieur. Bien plus, je n'hésiterai pas à dire qu'en tout ouvrier buveur sommeille un jaune qui s'ignore. Aussi pour toutes ces raisons, l'impérieux devoir s'impose désormais aux travailleurs de n'accorder les postes de confiance qu'à des camarades sobres. Dans les syndicats dans les corporations, dans les groupes socialistes ces préoccupations semblent solliciter davantage qu'autrefois la conscience des travailleurs.

Le siège de tous les groupements ouvriers ne doit plus être choisi chez les bistros complaisants. Il faut surtout que les coopératives renoncent à leurs buvettes, suppriment leur rayon de vente d'alcool, et même celui du vin, selon le vœu de l'abstinent irréductible qu'est Daudè-Bancel.

La presse syndicale et politique ne réserve qu'une place trop restreinte ou trop intermittente aux discussions antialcooliques ; il faut multiplier les rubriques, relater les faits de tous ordres attribuables à l'alcoolisme, rendre tangibles par tous les moyens : nouvelles, statistiques, accidents, faits-divers, criminalité, morbidité, mortalité descendannce,etc.,le rôle néfaste de l'intoxication alcoolique dans l'existence ouvrière. Les réclames de la quatrième page des grands journaux agissent à la longue sur les esprits les mieux prévenus ; pourquoi la fréquence et l'abondance de tels documents n'exerceraient-elle pas une impression heureuse sur les lecteurs ouvriers et ne détermineraient-elles pas des réflexions salutaires ?

Les conférences publiques ont leur intérêt ; mais elles ne permettent pas d'atteindre tous les éléments de la classe ouvrière, et principalement ceux qui en auraient le plus besoin. Il est nécessaire même, dans bien des cas, de dissimuler le but réel de la conférence pour ne pas effaroucher les timides, les sceptiques et les indifférents ; il est bon d'adjoindre, au titre inoffensif ou innocent adopté, l'annonce de chants, d'auditions musicales, de vues cinématographiques ou de projections, de loteries, de distributions de jouets, etc.

La propagande antialcoolique resterait d'ailleurs trop incomplète, si elle était pratiquée exclusivement dans les milieux ouvriers acquis aux idées d'émancipation sociale. Baunier conseille à juste raison de la faire pénétrer partout en utilisant les patronages laïques et religieux, les universités populaires, les associations de toutes sortes ; « il vaut mieux, dit-il, aller chez les autres que de les inviter à venir chez soi. » Baunier préconise aussi l'emploi des affiches Bourette, la vente à prix minime de tracts et de brochures, la distribution des journaux antialcooliques tels que le *Réveil*, la *Pensée ouvrière*, etc.

Il faudrait en vérité énumérer tout au long les œuvres pratiques que certaines sections ouvrières antialcooliques ont réalisées (à Rennes, à Brest en particulier) et qui sont du plus grand mérite. Les promenades à la campagne en été, avec intermèdes de chansons antialcooliques, les thés populaires l'hiver, les expositions ouvrières antialcooliques, les représentations théâtrales à thèse ont donné sous l'impulsion de militants persévérants et conscients les résultats les plus encourageants.

Mais tous les militants alcooliques considèrent que si la propagande à forme collective est indispensable, l'action individuelle de camarade à camarade peut être aussi très efficace, à condition qu'elle ne se borne point à des discours et qu'elle se traduise par l'exemple. Le propagandiste tempérant ou abstinent s'expose certes à susciter momentanément les railleries médiocres et faciles de ses camarades, mais la correction de sa tenue et de sa vie, sa fidélité effective aux règles qu'il assigne aux autres, la sûreté de son jugement ne tardent pas à forcer le respect et à déchaîner des vertus contagieuses chez le voisin, l'ami, le parent, le collègue.

En dernière analyse, je devrais aborder ici la question, si controversée dans les milieux antialcooliques, de la valeur respective de la tempérance et de l'abstinence comme méthodes de propagande. Plusieurs de nos correspondants Baunier, Bellugue, Rambaud, Daudé-Bancel proclament la faillite de la tempérance en invoquant soit des expériences de laboratoire, soit la progression constante de l'alcoolisation des masses. Ce n'est pas le lieu d'ouvrir un débat objectif sur ce point. Mais il faut bien convenir que l'abstinence a assez de succès dans certains milieux ouvriers, où il semble plus facile de réussir par des formules tranchantes et absolues que par les procédés de transition. Je crains toutefois que, dans notre pays de viticulture par excellence où la tradition du vin est si ancienne, les méthodes abstinentes si en faveur dans les pays du Nord (Suède, Norwège) ne soient destinées à rebuter très longtemps la masse des travailleurs.

Dr Maurice Olivier.

L'Organisation professionnelle de la Marine marchande russe et l'Affaire K. Arles-Adamovitch

I

Le mouvement professionnel des matelots de la marine marchande russe est de date relativement récente. Au commencement de 1905, il existait un fort groupement de matelots de la Mer Noire, étranger à toute organisation politique et qui fit une agitation intense en faveur de la grève. Ses efforts ne furent pas vains. La première grève générale des marins de la Mer Noire éclata le 11 juillet 1905, dura deux semaines et eut pour résultat la première Inscription (1) des équipages de la Mer Noire. Cette organisation a vécu six mois, et bien que son activité n'ait pas donné les résultats qu'on était en droit d'attendre, elle a accompli une œuvre considérable : l'union des équipages sur le terrain de classe, la disparition des suspicions réciproques, et du manque de confiance, surtout l'éveil du sentiment de la nécessité pour les équipages d'avoir leur organisation.

Cette première Inscription (2) a posé de nombreux problèmes essentiels et dont la solution exigeait l'action autonome et collective des équipages. La journée de travail n'était assujettie à aucune règle. La grève précédente avait bien conquis la fixation d'un minimum de salaire mensuel pour toutes les catégories des hommes d'équipage, mais ce minimum (15, 20 et 25 roubles) n'était pas toujours appliqué et la question du payement régulier des travaux supplémentaires n'avait pas été abordée.

---

(1) En russe *registralia*, c'est-à-dire : inscription sur un registre. La première fonction de cette organisation consistait à inscrire les marins sans travail.

(2) Voir *les Extraits de la Conférence des organisations professionnelles des marins russes* (en russe), dans le *Moriak* (Le Marin), N° 13 (Supplément).

La première Inscription ne s'est presque pas occupée des conflits entre employeurs et employés, et a borné toute son action à veiller à ce que les équipages soient bien au complet. C'est seulement à la fin de son existence, après de nouvelles élections du comité directeur, qu'elle s'est immiscée dans les conflits et a pris délibérément la défense des intérêts des marins. Le résultat en a été sa dissolution, le 30 décembre 1905 (1).

Pendant l'hiver qui suivit cette dissolution, les éléments les plus conscients menèrent parmi les équipage une agitation en faveur d'une nouvelle grève avec pour revendications : le relèvement du minimum de salaire, l'obligation de rémunérer le travail supplémentaire, la régularisation des secours médicaux, la réglementation de la journée de travail, etc... et surtout la constitution d'une Inscription nouvelle.

Le 11 mai 1906, éclate la seconde grève générale. Elle dure 44 jours. Dans la nuit du 23 au 24 juin, les délégués élus des équipages et ceux des armateurs signent un « Accord », dont les dispositions entrent en vigueur le 24 juin au matin. La grève cesse : elle a atteint ses fins : cet Accord et une nouvelle Inscription.

Le contrat collectif nouveau porte à 25, 30 et 35 roubles par mois les salaires des diverses catégories de marins, rend obligatoire, à raison de 20 kopecks par heure, le payement de tout travail supplémentaire et garantit les soins médicaux.

L'Inscription a pour fonctions de donner le rôle des équipages et de veiller à ce qu'ils soient au complet. De plus, et tout naturellement, en sa qualité d'unique organisation active des marins, elle devait prendre sur elle de défendre les intérêts des équipages constamment lésés par l'administration.

Tout en se mêlant directement et efficacement aux conflits du travail pour y défendre les équipages, l'Inscription se préoccupait d'élever le niveau intellectuel et moral des

(1) Le prétexte de cette dissolution a été la participation des équipages de la Mer Noire à la grève politique de décembre 1905 et le refus de certains équipages de transporter les soldats envoyés pour la répression.

marins ; elle créa aussi un restaurant pour les sans-travail et organisa un service médical et un service juridique. Elle prit bientôt la forme et les dimensions d'un Syndicat des équipages, avec un fonctionnement régulier et une énorme importance dans le transit de la Mer Noire. Sans son assentiment, aucun homme ne pouvait être renvoyé d'un équipage ; elle pouvait, si elle le jugeait nécessaire, empêcher le départ des bateaux, qui ne pouvaient — en cas de conflit du travail — quitter le quai qu'avec l'autorisation écrite du comité directeur de l'Inscription.

Tous les équipages sans exception des bateaux naviguant sur la Mer Noire entrèrent dans cette organisation. Les Compagnies de navigation ne pouvaient embaucher que des marins affiliés à elle.

Elle dura du 24 juin au 20 novembre 1906 et fut dissoute sur un ordre exprès de Pétersbourg, à cause de son « orientation dangereuse et des dommages qu'elle cause à l'Etat », et au moment même où ses représentants sur l'invitation du ministère du Commerce et de l'Industrie, prenaient part à une conférence spéciale en vue d'élaborer un « projet de représentation à la Douma d'Empire des marins inscrits ».

Pendant ses six mois d'existence, elle avait reçu de ses membres, sous forme de droits d'entrée et de cotisations, la somme de 15.000 roubles (environ 40.000 francs) (1).

Dans l'hiver qui suivit la dissolution de la deuxième Inscription, éclata une troisième grève qui dura deux mois. Elle fut générale pendant le premier mois ; puis, le recrutement de jaunes sur une large échelle et des arrestations systématiques brisèrent la résistance des équipages et déterminèrent une partie d'entre eux à prendre la mer ; les autres continuèrent la grève, sabotèrent, poursuivirent les jaunes, firent sauter des bateaux et tuèrent quelques officiers. A la fin de janvier 1907, cette troisième grève générale pouvait être tenue pour achevée et son échec était complet.

Ainsi disparue, la deuxième Inscription resta vivante dans le souvenir des gens de mer. La lutte pour le droit

(1) K. Arles. *L'inscription de la Mer Noire* (en russe), dans *Rousskoié Bogatstvo* (La Richesse russe). octobre-décembre 1910.

d'organisation se poursuivit pendant les années qui suivirent, comme le montre la tentative faite par un groupe de marins pour créer, conformément à la loi du 4 mars 1906 sur les syndicats, et sous n'importe quelle forme, une organisation professionnelle. Mais toutes les tentatives de ce genre aboutirent à un échec.

La quatrième et dernière grève des gens de mer, qui se produisit l'été de 1911, a eu pour principales revendications la reconstitution de l'organisation détruite et l'observation rigoureuse de l'Accord de 1906, que les armateurs ne cessaient de violer. Bien qu'elle ait été de courte durée et malheureuse, les armateurs consentirent à observer les règles de l'Accord de 1906. De plus — et ç'à été la sa véritable conclusion — on vit naître, à son achèvement une organisation professionnelle illégale, le *Marin*, dont l'organe, *Moriak* (Le marin), fut édité à l'étranger.

II

Le difficultés auxquelles ne heurtent le syndicalisme en Russie, la nécessité où se sont trouvés de nombreux marins russes syndiqués de fuir à l'étranger, et enfin le fait que le marin fait son service souvent à l'étranger, tout cela avait donc eu pour résultat la formation de cette organisation à l'étranger (1).

Le mois de septembre 1911 vit paraître le *Groupe initiateur* des marins de la Mer Noire, à la suite de l'échec de la grève du mois d'août. Comprenant que leur échec était imputable à leur manque d'organisation, les marins songèrent à restaurer l'ancienne Union.

Le groupe initiateur, après un appel « à tous les marins de la Mer Noire » (novembre 1911), se mit énergiquement à l'œuvre.

En dépit des défiances et de la prudence excessive qu'avaient fait naître les anciennes répressions, malgré

(1) Voir : *Rapport annuel à l'Union internationale des Ouvriers des transports* (1912); *Moriak*, organe des équipages de la Mer Noire, numéros 6 et 13, mai 1912 et janvier 1913 ; J. Bratov, *Le Mouvement Syndical parmi les marins de la flotte marchande*, dans la *Tribune russe*, avril 1913.

l'isolement où se trouvait alors le groupe de l'étranger, la persévérance du groupe initiateur, favorisée par la sympathie des marins, surmonta tous les obstacles, et le premier numéro du *Moriak* parut en janvier 1912. Il contenait un vif appel à l'organisation.

« L'association professionnelle, disait-il, doit former un des bataillons de la grande armée prolétarienne marchant à la conquête de meilleures conditions de travail et de la souveraineté du peuple. »

Union et journal se proposent de relier le mouvement professionnel des marins au mouvement général du prolétariat russe. Le *Moriak*, son appel ayant été entendu, est devenu l'organe des équipages de la Mer Noire.

Des membres de l'ancienne Union se joignirent à la nouvelle. Des envoyés du *Moriak* parcoururent la Caspienne et la Mer Noire : d'anciennes relations furent renouées, de nouvelles furent nouées, et c'est ainsi que fut créée une grande société illégale qui comprit près de cent équipages. Car ce ne sont pas les individus qui forment l'Union, mais les équipages. Ceux-ci versent 2 o/o des salaires nets pour la caisse du *Moriak*. Il n'y a pas de cotisation d'entrée.

En 1912, 98 navires ont cotisé, dont 8 de la Baltique. De septembre 1911 à janvier 1913, les recettes ont été de près de 10.000 francs (3.808 roubles) dont 92 o/o (3.152 roubles) proviennent des équipages, dont chacun fournit ainsi 550 francs en moyenne.

Les recettes ont été employées pour 36 o/o (1.453 roubles) à l'entretien du personnel central ; pour près de 20 o/o (707 r.) à la publication du *Moriak ;* pour près de 10 o/o (340 r.) en frais de déplacement. Le reste a été absorbé par des frais de secrétariat, de poste, de salles, par des secours aux détenus (180 francs, 70 r.) et par des dépenses spéciales, comme, par exemple, des secours aux députés de la deuxième Douma (260 francs, 96 r.)

L'activité de l'organisation en matière de presse s'est manifestée surtout par la publication du journal, *Le Marin*. Son premier numéro a paru en février 1912 ; il était tiré à 1.000 exemplaires sur 4 pages de petit format. Le deuxième numéro à 3.000 exemplaires, ainsi que le troisième.

A partir du quatrième le tirage est de 2.000. Avec le troisième, le format grandit. Les numéros 3, 4 et 5, ont quatre pages comme les numéros 1 et 2, mais plus grandes. Le numéro 6 est une fois et demie plus grand que les précédents et, à partir de ce numéro, le journal paraît sur six et huit pages. Sous cette forme, son aspect est comparable à celui de l'organe allemand correspondant. Malgré les efforts de ses rédacteurs, *Le Marin* n'a pas une périodicité fixe : des douze numéros publiés en 1912, les onze premiers ont paru de février à août, le douzième en décembre.

Outre ses douze numéros, *Le Marin* a édité ou tiré à part les publications suivantes :

Enquête sur la grève (800 exemplaires ;

Appel pour le Premier Mai, adressé aux marins et aux ouvriers des ports (2.000 ex.) ;

La grève des mineurs anglais, brochure (2.000 ex.) ;

Supplément au *Marin*, avec un *Compte rendu financier* et huit *Lettres circulaires* dans l'intervalle des numéros 11 et 12 (1.000 ex.) ;

Première Feuille volante sur les arrestations (800 ex.) ;

Deuxième feuille volante (en russe, letton et esthonien), adressée aux marins de la Baltique (7.000 ex.) ;

Huit *Lettres circulaires* (chacune à 200 ex.).

Pendant la durée de cette organisation, son Comité directeur et ses représentants dans divers ports étrangers ont organisé plus de cent réunions qui — à quelques exceptions près — ont été toutes consacrées à des questions purement professionnelles.

En juillet 1912, des perquisitions sur les navires et des arrestations de marins ont un peu ralenti la marche du mouvement. Mais, en écartant les timorés, ces persécutions n'ont fait que galvaniser la solidarité des ports.

Au mois de janvier de l'année courante, dans son *Rapport* à l'Union internationale des Transports, l'organisation des marins russes donnait sur sa situation les renseignements suivants :

« Au point de vue de sa situation extérieure, l'organisation est sous le coup des poursuites acharnées du gouver-

nement. Le nombre des camarades actuellement arrêtés sous l'inculpation d'appartenir à l'organisation et de soutenir le journal *Le Marin*, atteint cent. Un grand procès aura vraisemblablement lieu ; mais il se peut aussi que l'affaire n'aille pas jusque devant les tribunaux, qu'on mette en liberté la plupart des marins arrêtés et qu'on châtie les autres par voie administrative...

« Les questions que l'organisation a à résoudre pendant l'année 1913 sont :

« 1° La création parmi les équipages d'une organisation plus solide et plus *formelle*.

« 2° L'union des diverses organisation des gens de mer en une organisation centrale ;

« 3° L'intensification de la propagande dans les deux sens suivants : *a)* agrandissement du *Marin* devenu l'organe de tous les équipages des mers et des fleuves de Russie ; *b)* publication en langue russe du bulletin hebdomadaire de la Fédération internationale des ouvriers des Transports ;

« 4° Préparation active d'une grève des équipages de la marine marchande de la Mer Noire dans le courant de l'année 1913 ».

Dans son effort pour réunir tous les travailleurs russes du transit par eau, la jeune — mais déjà forte — organisation s'est adressée d'abord aux équipages de la Mer Caspienne.

Sur cette mer, la lutte pour le droit d'organisation ouvrière s'est présentée avec des caractères un peu particuliers. Pendant l'été de 1905, de forts groupes socialistes-révolutionnaires et social-démocrates s'étaient créés parmi les marins. Leur action était quelque peu unilatérale : ils ne se mêlaient presque pas aux luttes professionnelles et quotidiennes des marins et ne pouvaient atteindre la masse de ceux qui restaient en dehors des partis socialistes.

Mais de lourdes conditions de travail, la faiblesse des salaires, l'indétermination de la durée de la journée de travail, une exploitation éhontée des équipages étaient des conditions favorables à la création d'une union professionnelle, politiquement neutre, des équipages de la Caspienne. Après quelques grèves brèves et peu étendues,

les armateurs vinrent à composition. Une Convention fut élaborée et, le 2 février 1906, l'Union commença son action et, dès les premiers jours, compta quelques milliers de membres.

Pendant toute la durée de son existence, l'Union ne parvint pas à régulariser les rapports des équipages avec l'administration, à établir un minimum de salaire, à limiter la journée de travail ; mais elle s'entremit dans des conflits particuliers et, par les succès qu'elle faisait obtenir la plupart du temps aux équipages, elle attirait les marins sous sa banière.

Dès l'automne de 1906, les équipages se mettent à préparer ouvertement la grève générale pour obtenir un contrat collectif.

Le 21 février 1907, rprès un an de vie, l'Union professionnelle est dissoute. Vingt jours après, éclatait une grandiose grève générale des marins de la Caspienne. Tous les essais pour briser la grève au moyen des jaunes n'aboutirent à rien, et même les matelots de la marine militaire chargés d'assurer le service des courriers postaux refusent de prendre la mer, détériorent les machines, font sauter les chaudières.

Le gouvernement s'alarma : la grève de la Caspienne menaçait de gagner la Volga, principale artère de l'Empire. Pour réprimer la grève, il envoya de Pétersbourg le baron Taoubé, chef du corps des gendarmes, avec tous pouvoirs, y compris ceux de pendre et de fuiller.

Ces pouvoirs spéciaux restèrent sans effet : les marins de la Caspienne n'ont repris le travail que quand les représentants des armateurs eurent signé un contrat collectif désigné sous le nom de « Conditions d'engagement ». Le 25 avril, à 6 heures du matin, les équipages reprenaient le travail et cette grève de 42 jours était terminée.

Certes, les « Conditions » signées par les parties ne donnaient pas satisfaction à toutes les revendications formulées par les grévistes ; du moins, avaient-elles l'énorme mérite de fixer un minimum de salaire et d'assurer aux équipages les secours médicaux au compte des armateurs. De plus, ceux-ci s'engageaient à garder leurs équipages toute l'année, à limiter la journée de travail, etc...

Il ne fut pas possible de reconstituer une Union légale ; mais le besoin d'une organisation ne cessa pas de se faire sentir et, dans l'hiver de 1907 à 1908, se créa une Union professionnelle illégale des marins de la flotte marchande de la Caspienne, qui fonctionna fort bien et existe encore aujourd'hui (1). Il est vrai que sur 8.000 marins, elle n'en groupe que 200, ce qui est peu ; mais le caractère secret de ces Unions explique la faiblesse de leurs effectifs.

Purement professionnelle et ne s'inspirant que d'intérêts de classe, l'Union de la Caspienne, condamnée par la Constitution russe à une vie illégale et clandestine, lève jusqu'à 300 francs de cotisations par mois et possède un fonds de réserve de près de 1.600 francs.

Sur la Mer Baltique et sur la Mer Blanche se doursuit aussi un sérieux travail d'union ; mais les groupements professionnels étrangers à tout parti politique s'y trouvent encore à la période d'organisation.

Enfin, il y a plus d'un an, le 31 mars 1912, s'est organisée à Anvers une Union des marins russes à l'étranger. Ce groupement peu nombreux réunit les marins russes naviguant sur des bateaux étrangers. Il a des sections daus les ports les plus fréquentés : Amsterdam, Gênes, Marseille, Buenos-Aires, Kardif.

III

Comme suite aux rapports qui s'étaient établis entre ces diverses organisations, et sur l'initiative des marins de la Caspienne, une réunion des délégués de ces organisations fut décidée. Ç'a été la « Première Conférence des organisations ouvrières des gens de mer ».

Elle s'est tenue du 14 au 21 février de l'année courante. Y assistaient les représentants des organisations suivantes :

(1) Voir les numéros déjà cités du *Marin* et de la *Tribune russe*, ainsi que *Znamia Trouda* (Le drapeau du travail), 1910, n° 27, et *Goloss Trouda* (La voix du travail) de Kiev, n°s des 4 et 11 mai 1913.

Union de la Caspienne.....	546	membres cotisants et	1800	affiliés
Organisation de la Mer Noire.....	630	—	2500	—
Union des marins russes à l'étranger.....	41	—	50	—
Groupe professionnel des marins de la Baltique.....	27	—	»	

En tout, la Conférence a représenté 1.244 marins appartenant, en qualité de membres cotisants, à des organisation professionnelles et 4.350 affiliés. Elle a déclaré effectivement constituée la Fédération des Unions professionnelles de la Caspienne, de la Mer Noire et des marins russes à l'étranger sous le titre d'*Union des organisations professionnelles des équipages de Russie*. Au moment de sa création cette comprend :

1° L'Union professionnelle des marins de la flotte marchande de la Caspienne ;

2° L'organisation *Le Marin* des équipages de la Mer Noire ;

3° L'Union des marins russes à Anvers.

Peuvent y entrer toutes les organisations professionnelles d'équipages de mer ou d'eau douce acceptant ses statuts et ses moyens de lutte. Les adhésions individuelles ne sont pas permises. Les organisations politiques ou rattachées à un parti politique ne peuvent y adhérer.

Elle a pour programme (1) : 1° Relèvement de la combativité des organisations qui la composent ; 2° Aide à ces organisations dans la lutte des équipages de mer et d'eau douce pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux ; 3° Relèvement du niveau moral et de l'esprit de classe de tous les marins de Russie ; 4° Direction et union dans la lutte de tous les marins organisés ou non.

Ses moyens d'action sont : 1° Groupement de toutes les organisations professionnelles autour du même centre d'organisation ; 2° Constitution d'une caisse commune en vue de la lutte ; 3° Création d'un cadre d'ouvriers militants ; 4° Création d'un organe commun.

Pour entrer dans l'Union avec tous les droits que donne cette adhésion, les organisations professionnelles doivent: ne pas rejeter en principe la grève comme moyen de lutte,

1 D'après les *Statuts* votés par la Conférence.

avoir au moins trois mois d'existence et ne pas grouper moins de vingt membres. Les coopératives et sociétés de consommation des équipages sont entièrement assimilées aux organisations professionnelles. Les organisations de membres du personnel administratif des bateaux ne sont pas admises dans l'Union ; mais les organisations locales des marins peuvent, avec l'assentiment de l'Union, conclure avec elles des accords temporaires.

L'organe directeur de l'Union porte le nom de Conseil central. Il est, dans l'intervalle des Congrès, le plus haut rouage de l'organisation et dirige ses affaires. Ses membres sont nommés par le Congrès. Il édite *Le Marin*, organe officiel de l'Union.

En outre de ces décisions qui intéressent l'organisation intérieure de l'Union, la Conférence s'est préoccupée d'un certain nombre de questions du programme et de la tactique du mouvement ouvrier.

Vu l'énorme importance pour les organisations professionnelles de la liberté d'existence légale, la Conférence a voté la résolution suivante :

Considérant :

Que la question de l'inscription des marins sans travail est essentielle pour les équipages ;

Que la question des intermédiaires dans l'embauchage des marins est d'une importance considérable ;

Que les armateurs et le gouvernement s'efforcent de prendre en main ces fonctions, contre quoi luttent nos camarades de l'Europe occidentale ;

Qu'il faut s'attendre bientôt à de semblables tentatives de la part des institutions gouvernementales russes ;

La Conférence décide de conquérir pour les seules organisations professionnelles des marins le droit de créer des bureaux d'inscription.

Au sujet des rapports des organisations professionnelles et des partis politiques, la Conférence a jugé bon de rappeler que « l'œuvre d'union professionnelle ne peut être solide qu'à la condition d'être faite entièrement et sincèrement en dehors de tout parti » ; elle s'est réjouie « de n'avoir au cours de ses travaux, rencontré aucune manifestation d'une tendance de parti, quel qu'il soit » ; elle recommande

enfin aux militants de « se tenir rigoureusement sur le terrain de l'indépendance à l'égard des partis dans leur travail de chaque jour. »

Elle a examiné trois formes concurrentes de déclaration de grève : ou bien le mouvement éclate en même temps dans toutes les mers avec les mêmes revendications, ou bien le mouvement suit un plan avec les mêmes revendications, ou bien une Union seule engage la lutte, soutenue moralement et matériellement par les autres. Ces trois formes sont déclarées acceptables. Les grèves générales sont décidées par un Congrès des représentants des organisations.

Les équipages de chaque mer gardent le droit d'ajouter aux revendications communes leurs revendications locales particulières.

La Conférence a estimé que les actes terroristes doivent être condamnés en temps de grève : le succès des luttes économiques dépend de la cohésion, de la conscience et de l'esprit d'organisation des grévistes, or, les actes terroristes pervertissent la masse en ce sens, qu'ils font naître en elle l'espoir en la protection amie de particuliers, non en ses propres forces.

Touchant la grève générale politique, la Conférence n'a pas jugé bon de lier les organisations professionnelles par une résolution quelconque.

Enfin, elle a décidé de prendre place dans les rangs du prolétariat international, d'entrer dans la Fédération internationale des ouvriers des Transports et d'envoyer ses délégués au congrès de cette organisation.

IV

Ainsi l'effort des marins russes en vue de leur organisation professionnelle a surmonté tous les obstacles, légaux et illégaux, que le gouvernement lui opposait. Le besoin en était si grand, que cette organisation, après avoir vécu d'une vie souterraine et enfoncé profondément ses

racines dans le sol, a reparu à la surface, hors des frontières de Russie.

C'est là que son Comité central, jouissant de la liberté politique des Etats de l'Europe occidentale a vécu, travaillé et édité le journal de la corporation. Tout l'effort de cette organisation — secrète et illégale pour la Russie — a tendu à la conquête du droit d'exister librement et ouvertement en Russie, droit que la loi du 4/17 mars 1906 a reconnu à tous les travailleurs et dont, par deux fois en l'espace de quelques mois, et avec l'assentiment de l'administration, les marins de la flotte marchande de la Mer Noire avaient usé.

Ce droit était si nécessaire et si cher aux marins qu'ils s'apprêtaient à déclarer la grève pour l'obtenir ; et, de son côté, le gouvernement « constitutionnel » russe craignait tellement ce besoin d'organisation, qu'il se mettait, sans souci de la « constitution », à arrêter par dizaines et par centaines les marins et les gens suspect de quelque accointance avec l'organisation des marins.

Profitant enfin du mouvement général de réaction en Europe, et confiant en sa force, le gouvernement russe a poussé l'audace jusqu'à mettre la main sur cette organisation, hors même des frontières de Rusie.

Par suite d'un facheux concours de circonstances, le Comité central avait momentanément quitté l'Europe et s'était installé en Egypte, à Alexandrie. La renommée de la « libre Angleterre » est si grande en Russie que le protectorat de l'Angleterre sur l'Egypte avec tous ses attributs extérieurs : drapeaux anglais, armée anglaise, etc., avait paru aux Russes une garantie sérieuse pour leur personne et leur liberté.

La réalité a malheureusement détruit cette illusion mise au cœur des champions russes de la liberté par le grand révolutionnaire Alexandre Hertzen. Tirant parti du régime des capitulations, la Russie décida d'en finir d'un seul coup avec cette organisation chaque jour plus florissante des marins. Au commencement du mois de mai, et sur la demande du consul russe à Alexandrie, les autorités anglaises ont arrêté le rédacteur en chef du *Marin*, K. Arles Adamovitch, qui vivait sous le faux nom d'un pas-

seport alllemand. On l'a arrêté dans la rue ainsi qu'une de ses amies, citoyenne suisse qu'on a relâchée ensuite. Une perquisition fut faite à son domicile.

Adamovitch, qui se préparait à partir pour Londres et qui croyait à l'inviolabilité de son domicile et de sa personne sous la protection du drapeau anglais, n'avait pris aucune des précautions familières en Russie à tous les militants du mouvement syndical et du socialisme. Aussi saisit-on chez lui tous les documents qu'on trouve d'ordinaire aux sièges des syndicats. Le gouvernement russe n'aura ainsi pas de peine à anéantir complètement la jeune organisation professionnelle des marins.

On voulait arrêter aussi le secrétaire du *Marin ;* par bonheur, il avait pu s'échapper. Il est maintenant en sûreté en Europe hors des atteintes du gouvernement russe, qui, d'ailleurs, pouvait se déclarer satisfait de l'arrestation d'Adamovitch.

Celui-ci en effet, énergique et infatigable organisateur, avait été à la tête de la fameuse Inscription de la Mer Noire, dont il a été parlé plus haut, avait beaucoup fait pour le succès de cette organisation et s'était ainsi attiré depuis longtemps la haine de tous les ennemis de la liberté et du mouvement ouvrier. En août 1906, il avait été condamné à mort par la « Section d'Odessa de l'Union du peuple russe », à cause qu'il était président de l'Inscription de la Mer Noire. La police se préparait alors à l'arrêter. Pour éviter ce double danger, il avait dû quitter Odessa et se cacher sous un faux nom. Mais une Commission spéciale avait été instituée à Pétersbourg auprès du ministère du Commerce et de l'Industrie pour la préparation d'un projet de loi sur l'engagement des marins. L'Inscription de la Mer Noire avait dû y envoyer comme délégué son président, chargé de défendre ses intérêts. Au moment même où il instituait cette Commission, qui semblait inspirée du souci des intérêts de la classe ouvrière, le gouvernement russe, fidèle à sa politique de duplicité, portait un coup au mouvement ouvrier : l'Inscription de la Mer Noire était dissoute.

Le jour même, les délégués de l'Inscription se retirèrent de la Commission, en déclarant que les représentants

des marins ne pouvaient pas collaborer aux travaux d'une administration pratiquant une semblable politique. Ils se hâtèrent de retourner à Odessa, où les marins irrités répondirent par la grève à la mesure qui anéantissait leur organisation. Adamovitch avait été reconnu et arrêté à la gare, au moment où il descendait du train.

Ainsi s'était terminée son activité de militant en Russie, en même temps que le mouvement des marins, partageant les destinées de tout le mouvement syndical, était écrasé.

En sortant de prison, Adamovitch était allé se reposer et s'instruire à l'étranger. Il publia alors dans la grande revue *Rousskoié Bogatstvo* (La Richesse russe), sous le pseudonyme de K. Arles, des études pleines de vie et d'intérêt sur la vie, bien connue de lui, du militant et du prisonnier.

Mais voici qu'un nouveau mouvement se dessine en Russie : les rangs ouvriers se reforment, les organisations ouvrières reparaissent. Adamovitch ne peut se résoudre à l'inaction sociale. Il abandonne les recherches scientifiques qu'il avait entreprises et répond à l'appel de ses camarades. Il reprend donc, avec plus d'énergie encore qu'autrefois, son travail d'organisation, dont les résultats furent cette Conférence des organisations des équipages russes et cette Fédération nationale des marins russes dont il a été parlé plus haut, mais aussi l'arrestation et l'emprisonnement à Alexandrie et les coups de crosses des soldats arabes (1).

Dans sa prison, Adamovitch ne s'est pas tenu pour battu, il a adressé au gouvernement anglais une pressante lettre (2), dont voici les principaux passages :

Je suis Russe. Il y a cinq ans, j'ai quitté la Russie, ayant payé toutes mes dettes au gouvernement russe : après un an de détention préventive, je fus jugé et *acquitté*. Sorti de la prison, j'ai quitté ma patrie, la Russie. Depuis cette époque mon pied n'a pas franchi la frontière russe.

Il y a un an et demi, les marins de la flotte marchande de la mer Noire, dont j'ai présidé le Syndicat en 1906, me proposèrent

(1) Voir l'*Humanité* du 8 juin 1913.

(2) Cette lettre a été publiée dans la *Bataille Syndicaliste* du 22 mai 1913.

de publier pour eux un journal purement ouvrier et professionnel. J'ai accepté cette proposition et suis venu à Constantinople.

Pendant un an les marins me fournirent les moyens pécuniaires, ainsi que les documents nécessaires pour la publication du *Marin* (*Moriak*) que je rédigeais.

Pour éviter les amendes et les confiscations, j'ai publié ce journal non en Russie, mais en Europe, dans des villes différentes (Vienne, Paris). Pas un seul numéro ne fut publié en Russie.

Lorsqu'éclata la guerre balkanique, je suis allé à Alexandrie pour y continuer mon œuvre. Après cinq mois de séjour ici, au moment où je m'apprêtais à quitter Alexandrie et à aller en Europe, je fus arrêté sur la dénonciation et la demande du consulat russe.

Quel est le sort qu'on me prépare ? Aucun doute n'est possible : l'extradition aux autorités russes, ma livraison au gouvernement russe — et le bagne. Car le gouvernement russe applique, à tous ceux qui ont participé d'une manière quelconque à la publication de notre journal, l'article du code pénal qui prévoit les travaux forcés. Or, j'ai écrit, j'ai rédigé, j'ai publié...

Mais, avant d'être remis entre les mains du gouvernement russe et enterré vivant dans les casemates de Sibérie, je veux savoir en vertu de quelle loi la livraison sera faite. Je ne sais pas à qui je dois adresser cette question, et je l'adresse au peuple auquel je m'étais confié en venant à Alexandrie.

Je vois dans les rues des soldats de l'armée anglaise, je vois flotter le drapeau britanique. C'est donc à l'Angleterre que j'avais confié mon sort... Je m'adresse à celui qui porte haut ce drapeau, au peuple anglais...

Je veux savoir pourquoi, n'ayant commis aucun acte ni de droit commun ni politique, je suis privé de ma liberté et pourquoi je vais être livré au gouvernement russe.

Je veux savoir pourquoi on a violé mon domicile, ma correspondance, mes papiers, où se trouvent mes travaux de plusieurs année, pourquoi les secrets de ma vie intime, ceux de mes correspondants qui s'étaient confiés à moi, pourquoi tout cela a été livré à mes pires adversaires.

Je veux savoir pourquoi mon « crime », si crime il y a, sera jugé, non d'après les lois et coutumes d'ici, du pays où je l'ai commis, mais d'après les lois implacables et inhumaines du pays que j'avais quitté.

Je ne demande pas l'impunité ! Je ne savais pas et je ne sais pas encore si, d'après les lois d'ici, il est criminel de rester dans son cabinet de travail et d'y écrire des articles sur la vie des marins russes, allemands, anglais et autres, pour un journal russe publié à Vienne ou à Paris. Mais je sais que nul n'est censé ignorer la loi. Et je suis prêt à subir le châtiment. Mais que les tribunaux d'icime disent si je suis coupable et de quelle peine je suis passible, car c'est seulement devant les tribunaux que j'ai

accepté une responsabilité, en venant ici pour y rédiger mon journal, le *Marin*.

..... Dans ma prison je vais attendre ; le peuple anglais, à l'honneur du quel je m'étais confié, va-t-il se laver les mains d'une affaire où la justice et la loi sont en jeu ? C'est du gouvernement anglais, qui est ici le porte-drapeau de la nation anglaise, que j'attends la réponse.

Cette lettre a fait le tour de la presse européenne, y compris la presse ouvrière et socialiste de Russie (1). Mais le gouvernement britannique soucieux de garder l'amitié de la Russie a répondu au vibrant appel d'Adamovits à ses sentiments généreux par une approbation silencieuse de l'acte du gouvernement russe.

Ainsi se trouve détruite une fois de plus l'organisation syndicale des marins ; une fois de plus, Adamovitch est en prison, et je ne puis m'empêcher de penser à une page de ses souveuirs d'un militant. La voici : (2)

Un an s'était écoulé depuis la création de l'Inscription et j'allais revoir des marins. On me transférait par mer de la prison d'Odessa dans une autre prison.

Enchaînés deux par deux, nous nous étions embarqués sous la surveillance de notre escorte. On nous avait placés sous le pont dans le compartiment réservé aux prisonniers. Comme autrefois, les commandements avaient retenti, la sirène avait mugi et le bateau, avec un balancement à peine sensible, avait quitté le quai. En passant près de moi, le capitaine en second me reconnut et bientôt la nouvelle de ma présence à bord fut connue de tout l'équipage.

Les marins vinrent alors se presser à la porte de notre compartiment. Ils approchaient en silence, me saluaient et restaient là. Je les connaissais tous et leurs visages m'étaient familiers.

Ils restaient sans rien dire et me regardaient.

Soudain, au milieu de ce silence, une voix retentit :

— Hé ! cher camarade !

Et celui qui avait crié passa vivement à côté de la sentinelle et s'arrêta tout près de moi, les yeux pleins de larmes...

Les vagues frappaient le bordage, la machine faisait entendre son grondement profond et le bateau nous emportait toujours plus loin.

---

(1) Parmi ces journaux rnsses nous pouvons citer le *Loutch* (Le Rayon) et la *Pravda* (La Vérité) de Pétersbourg (N°ˢ du 16 et du 17 mai 1913).

(1) Elle est empruntée anx études de K. Arle Adamovitch parues dans *Rousskoié Kogatstvo*, n° de décembre 1910, p. 177 et 178.

— Ne vous affligez pas, camarades, dis-je aux marins qui se pressaient autour de moi : notre temps reviendra.

— Tâchez seulement d'être libre, camarade, me repondirent-ils ; pour nous, ce qui est à nous ne nous échappera pas. . .

Nous aussi avons le ferme espoir que notre camarade et ami sera de nouveau libre et que « ce qui est à nous ne échappera pas ».

Jacques Bratov.

Traduit du russe par J.-B. S.

Enquête sur la Jeunesse ouvrière

On a — ces temps derniers — beaucoup fait parler la jeunesse française ; mais ces enquêtes ont été presque exclusivement faites auprès de la jeunesse bourgeoise des écoles ou dans le monde des lettres. La jeunesse ouvrière a été oubliée. Il est pourtant du plus grand intérêt de savoir ce que pensent les jeunes gens qui auront demain la mission de produire les richesses consommées par tous et de poursuivre la lutte du prolétariat pour son émancipation.

C'est pour connaître les préoccupations de la jeunesse ouvrière de l'heure présente que le *Mouvement Socialiste* institue cette enquête. Il accueillera avec plaisir et publiera, à mesure qu'elles lui parviendront, les réponses que tous — et particulièrement les jeunes ouvriers — voudront bien faire au questionnaire suivant :

QUESTIONNAIRE

I. *Le métier.* — Quelle place tient le métier dans les préoccupations de la jeunesse ouvrière ? Est-il aimé ? Pour quelles raisons ?

II. *L'apprentissage.* — Quelle importance le jeune ouvrier donne-t-il à l'apprentissage ? Le juge-t-il suffisant ? Comment le souhaiterait-il ?

III. *La politique.* — Quelle place tient la politique dans les préoccupations de la jeunesse ouvrière ? Comment se manifestent ses préoccupations politiques ?

IV. *Les lectures.* — La jeunesse ouvrière lit-elle ? Que lit-elle ?

V. *Les jeux et les plaisirs.* — La jeunesse ouvrière s'amuse-t-elle ? Quelles sont ses distractions ? Aime-t-elle les sports ? Va-t-elle au cabaret ou est-elle sobre ?

Ce questionnaire n'est pas limitatif. Chacun le modifiera ou le complètera à son gré. Les réponses seront adressées à Gaston Lévy, administrateur du *Mouvement Socialiste,* 50, rue Broca, Paris.

La Rédaction.

CHRONIQUES

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le XXIVe Congrès du Syndicat national des Chemins de fer.

Le Syndicat national des travailleurs des Chemins de fer a tenu son 24e Congrès annuel les 11 et 12 avril dernier dans la salle des fêtes de la Bellevilloise à Paris.

L'ordre du jour était fixé comme suit :

1° Vérification des mandats ;
2° Nomination des commissions ;
3° Rapport du Conseil fédéral ;
4° Rapport de la commission de contrôle ;
5° Rapport de la commission du budget ;
6° Réintégration des révoqués ;
7° Rachat de l'Orléans ;
8° Réglementation du travail ;
9° Attelage automatique ;
10° Retraite des Compagnies secondaires ;
11° Rachat du Bône-Guelma ;
12° Modifications aux statuts et questions diverses.

Le Congrès national avait été précédé de quatre Congrès des réseaux et a été suivi de l'Assemblée générale de l'Orphelinat national des Chemins de fer.

Situation du Syndicat national. — Avant d'indiquer les résolutions prises par le Congrès sur les principales questions de son ordre du jour, demandons au rapport du Conseil fédéral quelques renseignements sur la situation de l'organisation nationale des cheminots.

Au moment où éclata la grande grève de 1910, le syndicat national comptait 57.627 adhérents. Quelques mois après la grève, cet effectif était diminué de plus de moitié, avec 24.025 adhérents seulement. Des divisions intestines allaient encore réduire ce chiffre, qui tomba, fin décembre 1911, à 14.081. L'année 1912 fut meilleure : le syndicat regagna près de 9.000

adhésions, qui portèrent ses effectifs au chiffre actuel de 22.965 cotisants.

Ces derniers sont représentés au congrès par 128 délégués ayant les mandats de 161 groupes (1).

Le Syndicat national et la Fédération de la voie ferrée. — Les divisions intestines qui suivirent l'échec de la grève des cheminots furent marquées par la constitution d'une organisation syndicale dissidente, la *Fédération de la voie ferrée*. Le Congrès confédéral du Hâvre, saisi de la grave question de la rivalité du syndicat et de la Fédération, avait reconnu le seul Syndicat et avait émis le vœu de voir les dissidents rejoindre leur ancienne organisation.

Le Secrétaire de la Fédération, *Bidamant*, avait adressé au Congrès du Syndicat une lettre lui demandant de recevoir une délégation de trois membres chargés par la Fédération de discuter avec le Syndicat les questions se rattachant au conflit qui divise les deux organisations. Cette lettre exprimait l'espoir de voir trouver un terrain d'entente. Elle provoqua un long débat. *Lardeux* est favorable à l'admission des délégués de la Fédération. Il sait que la Fédération aurait dû se dissoudre après le Congrès du Havre, mais il estime qu'il faut faire un effort dans la voie de la conciliation. *Saint-Germain*, *Le Guen*, *Hochedez*, *Bardin* et plusieurs autres sont d'un autre avis : le Congrès, pensent-ils, n'a qu'à s'en tenir aux décisions du Havre ; les dissidents seront partout bien accueillis dans les groupes.

La discussion est close par le vote de l'ordre du jour suivant, qui est adopté par 12.817 voix, contre 3.299 et 851 abstentions :

Le 24e Congrès national, après avoir pris connaissance d'une lettre du citoyen Bidamant, rappelle que la question des dissidents a été définitivement réglée par le Congrès du Havre, que d'ailleurs le Syndicat National, respectueux de la décision prise, s'est toujours déclaré prêt à accueillir les dissidents qui demanderaient à rentrer, et passe à l'ordre du jour.

Contre les trois ans. — Le Congrès vote par acclamations l'importante résolution suivante :

Les délégués de tous les groupes de Chemins de fer de France et des colonies, réunis à Paris le 11 avril 1913 en leur 24e congrès national, représentant en cela l'opinion unanime des cheminots appartenant au Syndicat national,

(1) Savoir : Afrique du Nord, 7 groupes, 5 délégués ; Compagnies secondaires, 14 gr., 11 dél. ; Est, 16 gr., 10 dél. ; Etat, 57 gr., 52 dél. ; Midi, 13 gr., 11 dél, ; Nord, 11 gr., 11 dél. ; Orléans, 19 gr., 11 dél. ; P.-L.-M., 24 gr., 18 dél.

Envoient à tout le prolétariat mondial l'expression de leurs sentiments de solidarité et de fraternité ;

Considérant la campagne de réaction militariste menée par les partis bourgeois en vue d'augmenter le budget de la guerre et de ramener à trois ans le temps du service militaire ;

Considérant la fausseté des prétextes invoqués pour justifier l'affolement provoqué par les manœuvres d'une presse aux gages de la finance cosmopolite ;

Considérant que la folie des armements entraînant sans fin les grandes nations à des sacrifices d'hommes et d'argent ne peut amener qu'une ruine économique dans ce pays, et que les rivalités engendrées grâce au capitalisme d'affaires constituent de véritables provocations, conduisent malgré eux les peuples à la guerre.

Considérant que le syndicalisme ne peut poursuivre son œuvre émancipatrice et bienfaisante que par et dans la paix internationale ;

Protestent avec énergie contre la folie contagieuse et provocatrice des armements, qui n'aura pour conséquence que d'alourdir la servitude militaire des enfants du peuple et d'augmenter le coût de la vie par l'imposition de charges nouvelles ;

Affirment à nouveau leur horreur de la guerre, et élèvent la plus vive et la plus ferme protestation contre le projet de loi pour le service de trois ans, et passent à l'ordre du jour.

Les révoqués. — Le secrétaire du Comité central pour la réintégration des révoqués, *Fénot*, rend compte du travail fait par ce comité. Dans onze grands centres de province, des groupes ont été constitués ; ils sont en relations avec le Comité de Paris. Les députés adversaires de la réintégration ont été interrogés en période électorale et combattus. Des affiches ont été apposées sur les murs des principales villes de France; des tracts ont été distribués ; M. Poincaré, sollicité pour une audience au moment de son élection à la présidence de la République, n'a pas daigné répondre ; des interventions se sont produites à la Chambre, notamment lors de la discussion de l'amnistie ; M. Barthou a été chargé par la Chambre de faire des démarches auprès des Compagnies. Tout a été vain. Dans ces conditions, le secrétaire du Comité propose les mesures suivantes :

1° Agir pour que l'Etat prenne sur son réseau les révoqués que les Compagnies se refusent à réintéger ;

2° Se faire rembourser les sommes retenues sur les salaires pour les retraites, ainsi que les sommes versées par les Compagnies pour cet objet ;

3° S'organiser pour la lutte, sur le terrain électoral, contre les candidats hostiles aux réintégrations ;

4° Se procurer des ressources à l'action par la vente d'une poésie.

Picant, *Morin*, *Cultoli* appuient les propositions du secrétaire.

Hochedez signale que dans le Nord les révoqués ont de la peine à trouver du travail dans l'industrie privée par suite du livret ouvrier. Il pense qu'il n'y a rien à attendre des ministères, tant que le Syndicat national ne sera pas assez puissant pour traiter d'égal à égal avec les Compagnies. Il propose la mise en circulation des listes de pétition, le boycottage des parlementaires qui ont voté contre la réintégration et la nationalisation des réseaux.

Le Congrès désigne une délégation qui se rendra auprès du directeur du réseau de l'Etat pour lui demander la réintégration de ceux qui n'ont pas encore été repris et l'embauchage, sur ce réseau, des révoqués des Compagnies.

L'attelage automatique. — Des expériences d'attelage automatique (système Boirault) sont faites dans la cour de la Bellevilloise. *Bidegarray* montre ensuite l'importance de cette question. « On n'hésite pas — dit-il — à sacrifier des millions aux œuvres de mort. Il serait bon que l'on songeât également à éviter les accidents mortels qui se produisent tous les jours dans notre corporation. Les machines sont devenues aujourd'hui de véritables usines roulantes et les mécaniciens et chauffeurs sont des esclaves sur ces machines. Le public, inconscient, ne s'en rend pas compte. Nos camarades sont obligés souvent de pénétrer entre deux véhicules en marche et cette manœuvre est toujours dangereuse. L'attelage automatique, quel qu'il soit, nous donne quelques garanties ; il faut que son emploi soit généralisé. Je ne suis pas partisan particulièrement du système Boirault ; il pourra y avoir de nouvelles inventions. Mais que l'on ne se serve pas de ce prétexte pour ajourner sans cesse un appareil qui existe ; qu'on ne nous berne pas toujours avec de nouveaux concours sans utiliser les inventions actuelles ! »

Le Congrès, après une courte discussion; vote, en faveur de l'attelage automatique, le vœu suivant :

Le 24e Congrès du S. N., après avoir pris connaissance du rapport établi par la délégation qui s'est rendue spécialement à la Rochelle, le lundi 7 avril 1913, pour assister aux expériences de l'attelage automatique, rappelle respectueusement à M. le ministre des travaux publics les vœux nombreux émis par le personnel des chemins de fer en faveur de la substitution d'un attelage automatique au système actuellement en usage ;

Demande instamment sur le réseau de l'État la généralisation de l'appareil Boirault, qui remplit toutes les conditions désirables, tant au point de vue de l'exécution parfaite que de la sécurité du personnel;

Espère que les pouvoirs publics, en raison de l'idée humanitaire qui s'y rattache, voudront bien donner aux agents de la voie ferrée, dont la vie est mise si souvent à contribution, cette légitime satisfaction.

La nationalisation. — Le temps a manqué au Congrès pour

instituer un grand débat sur la nationalisation des chemins de fer. Les interventions de quelques congressistes et notamment de *Thierry*, rapporteur de la commission du rachat, ont néanmoins marqué les vues du Syndicat national sur cette importante question. La nationalisation ne saurait être regardée « comme la solution intégrale de la question sociale » ; elle n'est qu'une étape qu'il faut franchir, surtout dans un intérêt corporatif, la situation du personnel du réseau de l'Etat étant meilleure que celle du personnel des Compagnies. Pour l'instant, il faut attendre que le Conseil fédéral ait réuni les éléments nécessaires à une campagne en faveur du rachat de l'Orléans et du Bône-Guelma. De toutes façons, les nationalisations ne sauraient être tenues pour des essais de collectivisme.

Le nouveau Conseil fédéral. — Quelques jours après le Congrès, le nouveau Conseil fédéral a nommé sa commission exécutive. Elle est composée de *Quévrain*, *Pican*, *Dégrange*, *Thierry*, *Bertrand*, *Le Guen*, *Bidegarray*. Ce dernier ayant déclaré qu'il n'accepterait pas le renouvellement de son mandant de secrétaire général, ces fonctions ont été confiées à *Le Guen*, secrétaire de la section Etat du Syndicat national.

Le XXV[e] Congrès de la Fédération nationale des Mines et Carrières

Le 25[e] Congrès national de la Fédération des mines, minières et carrières s'est tenu à Alais les 22, 23, 24, 25, 26 et 27 avril dernier. Son importance a été grande. Il venait en effet après la rupture des relations entre la Fédération et les puissants syndicats du Nord et du Pas-de-Calais, à la suite du vote, par le député Basly, président du syndicat du Pas-de-Calais, de l'article 12 du projet de loi des retraites des mineurs (1). Il s'agissait de savoir si la Fédération approuverait son Conseil national d'avoir résisté aux dirigeants des Syndicats du Nord et du Pas-de-Calais dans leur œuvre de division des forces ouvrières et leur main-mise sur l'action du prolétariat des mines. Il s'agissait aussi pour la Fédération d'élaborer des statuts plus souples, de prendre des décisions sur la journée de huit heures, sur les retraites — dont la loi dort toujours dans les cartons du Sénat — sur le minimum de salaire et sur les mesures propres à écarter les terribles accidents qui déciment si souvent les travailleurs du sous-sol. Il

(1) Voir, sur cette question, le compte rendu du précédent congrès des mineurs dans le *Mouvement Socialiste*, numéro de décembre 1912, pp. 375 et suivantes.

s'agissait enfin d'entrer en rapports avec les grandes Fédérations des Transports, des Cheminots, des Inscrits maritimes et des Ouvriers des Ports et Docks, pour rechercher ensemble les moyens de coordonner les efforts de ces grandes organisations ouvrières dans les luttes que chacune d'elles peut avoir à soutenir contre le patronat.

Les délégués sont au nombre de 49, ayant les mandats de 77 syndicats (la Fédération en compte 79).

Rupture avec les vieux syndicats du Nord et du Pas-de-Calais. — Après une longue discussion en séance privée, le Congrès approuve l'attitude du Conseil national et de son bureau à l'égard des vieux syndicats du Nord et du Pas-de-Calais. La rupture se trouve ainsi consacrée. Voici le texte de la résolution qui est votée à l'unanimité :

Le Congrès, après avoir entendu les explications du bureau fédéral et du Conseil national sur l'attitude des dirigeants des vieux syndicats du Pas-de-Calais, du Nord et d'Anzin, décide de leur appliquer la sanction contenue dans les résolutions prises au Congrès extraordinaire de Paris ;

Constate que, sciemment, ces syndicats se sont mis hors de la Fédération nationale ;

Regrette que les ouvriers de ces régions aient été trompés par leurs dirigeants qui n'ont pas respecté les décisions du Congrès de Paris ;

Approuve l'attitude du bureau fédéral et du Conseil national ;

Fait appel aux mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, pour réintégrer la Fédération nationale sous le couvert des syndicats récemment constitués et de ceux qui peuvent se constituer, et décide de passer à l'ordre du jour.

Le Minimum de salaire. — Au nom de la commission du minimum de salaire, *Joly*, rapporteur, demande de renouveler la résolution du Congrès d'Angers, réclamant une loi ordonnant la constitution de commissions régionales composées par tiers de délégués des ouvriers, des patrons et de l'administration, et chargées de fixer le minimum de salaire par région ; les décisions de ces commissions seraient contraignantes pour les Compagnies.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Contre la guerre. — Le délégué de Limoges demande au Congrès de déclarer la nécessité de l'insurrection en cas de guerre et de l'organisation de manifestations antimilitaristes. *Bartuel*, secrétaire de la Fédération, estime qu'on pourrait s'en tenir à la résolution votée à Angers, et qui prévoit la grève générale. *Broutchoux* et *Henri* appuient la proposition du délégué de Limo-

ges. Le Congrès se range à cet avis en votant l'adjonction du texte suivant à la résolution d'Angers :

Considérant d'autre part, que des événements d'une importance considérable se sont passés depuis le Congrès d'Angers, tel que le projet déposé à la Chambre des députés ramenant le service militaire à trois ans, projet qui serait une provocation directe à l'Allemagne et qui conduirait les deux nations à la plus effroyable des boucheries, décide d'organiser dans chaque milieu les manifestations proposées hier par le camarade Gémini ;

« Décide, en outre, de répondre à toute déclaration de guerre par tous les moyens en notre pouvoir, même par l'insurrection. »

Les catastrophes et les maladies professionnelles. — Chapon rappelle la terrible catastrophe de Saint-Martin-de-Valgalgue et critique vivement les opérations de la commission officielle chargée de distribuer les secours. Les fonds recueillis n'ont pas encore été entièrement répartis. Le Congrès vote un ordre du jour invitant le ministère à achever au plus tôt cette distribution.

Il vote aussi une motion en faveur des ouvriers atteints des maladies professionnelles et adopte les conclusions d'une important rapport de *Mazars* sur les accidents du travail. Ce rapport demande :

1° Que le serment soit obligatoire pour les experts ;

2° Que les victimes puissent choisir elles-mêmes leurs médecins ;

3° Que l'indemnité aux enfants des victimes, prévue par la loi actuelle, soit augmentée à partir du quatrième enfant ;

4° Que l'assistance judiciaire soit acquise de plein droit à toutes les victimes du travail ;

5° Que les honoraires d'avocats soient fixés à 15 francs ;

6° Que la rente versée en cas d'accident permanent soit payée par mois, au lieu d'être payée par semaine ;

7° Que l'indemnité journalière, en cas d'accident, soit égale à la moitié du salaire ;

8° Que l'employeur ne puisse jamais, et dans aucun cas, devenir son assureur.

Entente interfédérale. — Une des plus importantes décisions prises par le Congrès d'Alais est celle de la constitution d'un cartel entre la Fédération des mineurs, le Syndicat national des chemins de fer, la Fédération des moyens de transports, la Fédération des Ports et Docks et les Inscrits maritimes. Ces organisations s'engagent à poursuivre de concert un certain nombre de revendications urgentes et les intéressant toutes. Le bureau fédéral des mineurs est chargé de rester en contact avec les bureaux des autres organisations, afin que l'action commune soit organique et concertée. Le Congrès « affirme en outre sa ferme volonté d'obtenir des pouvoirs législatifs les réalisations

nécessaires, par tous les moyens en son pouvoir, y compris la grève générale ».

Questions diverses. — Signalons, parmi les autres décisions du Congrès, un vœu en faveur de la nationalisation des mines, une résolution pour la journée de huit heures, des motions contre le travail des enfants, le marchandage et la loi de trois ans.

Toutes ces décisions marquent bien l'importance du 25e Congrès des ouvriers du sous-sol. Elles marquent aussi — et c'est ce qu'il faut noter à la fin de ce bref compte-rendu — que la Fédération des mineurs semble enfin être sortie de l'ornière légaliste et corporative. Le départ des vieux syndicats du Nord et du Pas-de-Calais n'est pas étranger à cette orientation nouvelle ; et si l'on peut regretter que la Fédération ait perdu les gros contingents de ces organisations, il faut bien se réjouir de voir qu'elle a perdu en même temps le goût des pratiques énervantes que les Basly imposent aux syndicats qu'ils dirigent. Un article de *Bartuel*, paru quelques jours après le Congrès dans les colonnes de la *Bataille Syndicaliste*, montre fort bien que quelque chose est changé dans la Fédération des mineurs.

« Les rudes leçons qui nous ont été infligées de part et d'autre — écrit le secrétaire fédéral — ont merveilleusement préparé le terrain. Le parlementarisme, le capitalisme ont sabré sans pitié la confiance des travailleurs. Mieux vaut tard que jamais ; mais que ne l'ont-il fait plus tôt ? De cette cohésion d'efforts, il sortira certainement quelque chose de profitable. Le prolétariat opprimé y puisera un plus grand courage, une énergie nouvelle dans sa lutte quotidienne contre la pieuvre capitaliste. Les grandes manœuvres prolétariennes avant la lutte finale, le prélude avant l'exécution, voilà l'indication qui surgit de l'idée mise en application.

« Un dernier fait, en conclusion, qui n'est pas sans valeur. Nombreux sont les camarades qui ont assisté aux séances publiques du Congrès, venus des confins de ce bassin du Gard, où les compagnies omnipotentes, appuyées par les séïdes du pouvoir et du goupillon, règnent et dominent sans conteste, par la plus crapuleuse des pressions. Malgré tout, les échos du Congrès se sont répercutés dans ce bassin à pénétration difficile. Les camarades ont repris confiance. Ils l'ont montré. A l'issue de ce Congrès, les réunions organisées dans le bassin minier firent partout salle comble. Les propagandistes furent acclamés, et à l'heure où j'écris ces lignes, des demandes de cartes confédérales nous parviennent en nombre de ce bassin du Gard, qui enfin se ressaisit. C'est significatif. A moins d'être aveugles et bornés, nous sommes obligés de constater qu'il y a quelque chose de changé dans la mentalité ouvrière. C'est la jeune sève qui monte.

« Aussi est-ce avec un réel plaisir que nous enregistrons ce fait. Tous nos efforts tendront à intensifier cette poussée vivifiante qui nous conduira vers la libération rêvée.

« Il y a lieu pour nous d'être satisfaits de la bonne tenue de notre Congrès d'Alais, de ses décisions viriles, qui donneront certainement de bons résultats, qui en donnent déjà et nous permettent plus que jamais d'avoir confiance en l'avenir. Nous n'avons qu'à continuer notre action syndicaliste sans défaillance dans tous les milieux. Après la semence viendra la récolte. Continuons ».

Le Congrès de l'Association générale des Agents des P. T. T.

L'Association générale des agents des P. T. T. a tenu son Congrès annuel les 24, 25 et 26 avril dernier, à Paris, dans la salle des fêtes de l'hôtel des Sociétés savantes. L'ordre du jour comportait les questions des traitements, des retraites, des conseils de discipline, de la décentralisation administrative de l'Association, de l'hygiène des bureaux.

Le Congrès réunit 200 délégués représentant 120 groupes et 19.012 adhérents. Ce dernier chiffre marque un accroissement de plus de 3.000 adhésions au cours de la dernière année. L'Association a une encaisse de 70.000 francs. La situation est donc bonne, et les pertes subies après la seconde grève des postes se trouvent, à l'heure actuelle, à peu près réparées. « Nous pouvons, dit le secrétaire général *Guilhen*, regarder l'avenir avec tranquillité et confiance. Il nous apportera des satisfactions nouvelles, parce que, à notre époque où les classes dirigeantes se glorifient de leur sens pratique, c'est-à-dire de leur désir effréné de richesse et de jouissance immédiate, nous savons conserver pieusement notre idéal d'affranchissement du travail, de perfectionnement de nos services, de défense de l'intérêt public ».

Les traitements. — Depuis longtemps les agents des postes attendent vainement une augmentation de traitement. Après les retentissantes grèves de 1909, ils ont fait l'expérience de l'arbitraire administratif : révocations, déplacements, délits d'opinion, circulaires draconiennes, etc... A toutes ces provocations, l'Association avait répondu par un silence patient : elle espérait obtenir, par des démarches auprès des parlementaires, le vote des augmentations de traitements depuis longtemps promises et toujours ajournées. Le gouvernement dut se résoudre, en

1910, à convoquer une commission extraparlementaire chargée de relever des traitements que la cherté toujours croissante de la vie avait rendus notoirement insuffisants. A la suite des travaux de cette commission, le sous-secrétaire d'Etat des postes, M. Chaumet, déposa un projet de loi qui augmentait tous les traitements. Le ministre des finances, M. Klotz, réduisit sensiblement l'augmentation prévue. Ainsi réduite, les agents espéraient la toucher à partir d'octobre 1912. La Chambre vota l'augmentation. Le Sénat refusa de la sanctionner pour 1912 et demanda à la Chambre de la prévoir pour janvier 1913. Il fut ainsi fait par la Chambre ; mais quand le projet revint au Sénat, la commission sénatoriale proposa de reculer au 1er juin la date de la première augmentation et de ne pas décider que les augmentations ultérieures auraient lieu automatiquement : on garderait ainsi les agents des Postes sous la menace de ne tenir la promesse faite que dans la mesure où leur bonne conduite le justifierait. Cette défiance et la perspective d'avoir, chaque année, les mêmes luttes à soutenir excédèrent la patience des agents. C'est alors que se produisit la retentissante protestation de nombreux meetings en province et à Paris. La plus importante de ces manifestations a été celle du Manège Saint-Paul (5 avril), où 10.000 fonctionnaires votèrent l'ordre du jour suivant :

Les 10.000 ouvriers, sous-agents et agents des P. T. T., agents des contributions indirectes et douaniers (1), *réunis le 5 avril au Manège Saint-Paul, sous les auspices de la Fédération postale et de l'Union générale des agents des contributions indirectes,*

Considérant :

Qu'il est de plus en plus urgent de rendre à leurs traitements la valeur perdue par suite du renchérissement du prix de la vie ;

Que les intéressés attendent vainement depuis près de trois ans la réalisation des mesures promises pour compenser la dépréciation des salaires ;

Que la Chambre a voté deux fois, à l'unanimité, un programme minimum d'améliorations longuement préparé par une commission spéciale et présenté par le gouvernement ;

Que la commission sénatoriale des finances, se retranchant derrière de prétendues règles de forme, après avoir une première fois annulé le vote de la Chambre, veut aujourd'hui mutiler le programme qui lui est soumis, en retardant encore au 1er juin la mise en application de mesures déjà plusieurs fois différées et en rejetant les dispositions de la loi de finances qui assurent la réalisation totale et certaine des améliorations dans le délai prévu de cinq années ;

Que cette attitude incompréhensible semblerait dénoter de la part de la commission des finances une hostilité marquée à l'égard de modestes serviteurs de l'Etat et provoque chez ces derniers une vive et pénible émotion ;

1 Les agents des contributions indirectes et les douaniers ont été traités par le Sénat comme les postiers. Ils s'étaient donc joints à eux dans les meetings de protestation.

Demandent instamment au Sénat d'adopter intégralement les dispositions votées par la Chambre et que le gouvernement a décidé de soutenir ;

Donnent mandat aux conseils d'administration de leurs organisations de mener l'action énergique qui pourra être nécessaire pour sauvegarder les intérêts du personnel des P. T. T., des Indirectes et des Douanes.

Du manège Saint-Paul au Congrès, la question n'a pas avancé. Aussi le Congrès, après avoir entendu le rapport de *Terrien*, vote-t-il une résolution par laquelle les postiers demandent au Sénat de repousser les propositions de sa commission des finances et de voter le texte de la Chambre. Il ajoute :

Le Congrès,

Faisant confiance à son Conseil d'administration, le charge de suivre attentivement les événements et lui donne mandat d'employer les moyens que les circonstances exigent ;

Affirme enfin que le Conseil peut compter sur le dévouement et l'Union étroite de tous les adhérents pour assurer le triomphe de notre cause.

La question des aides. — Sous le titre d' « aides », un certain nombre de jeunes filles, embauchées par les receveurs de province et de banlieue, font dans les bureaux l'apprentissage de leur métier. Chargées des besognes les plus dures, elles sont à la merci des receveurs, reçoivent des salaires ridicules et, ne faisant pas partie des cadres réguliers, peuvent être renvoyées du jour au lendemain sans être défendues par l'administration qui les ignore.

Le Congrès s'est préoccupé de cette détestable pratique ; il est unanime à la condamner et exprime le vœu que le parlement vote au plus tôt les crédits et les dispositions qui assureront aux aides un traitement raisonnable et une situation régulière.

L'Association Générale et la Fédération des fonctionnaires. — Deux délégués de la Fédération des fonctionnaires expriment le vœu que l'A. G. des P. T. T. entre dans cette organisation. Celle-ci, disent-ils, n'a été créée que parce que, dans l'état actuel de la législation, les fonctionnaires ne peuvent pas adhérer à la Confédération générale du Travail. *Guilhen* assure la Fédération de toute la sympathie des agents des P. T. T. ; mais des décisions de Congrès ont déjà tranché la question par la négative. Si l'A. G. entrait dans un groupement, ce serait dans la C. G. T. ; ne le pouvant pas, elle reste indépendante.

Questions techniques. — L'étude d'un certain nombre de questions techniques a retenu longtemps l'attention du Congrès.

C'est un aspect de l'action corporative auquel on ne donnera jamais assez d'importance et qui assure aux associations professionnelles et aux syndicats une incomparable valeur. Le souci de la technique est, pour ces organisations, une garantie d'avenir et d'efficacité. Les discussions du Congrès ont mis en lumière les causes de la mauvaise organisation du service des téléphones, dont le déficit s'explique par l'insuffisance d'un personnel surmené et d'un outillage vieilli. L'incompétence des ingénieurs sortis de Polytechnique accroit encore le malaise dont souffrent ensemble le public et les employés. Signalons enfin, avec le Congrès, la prodigalité coupable de l'Etat à l'égard des Compagnies de navigation chargées du trafic postal ; elles reçoivent trente millions d'indemnité par an, tandis que les Compagnies anglaises n'en reçoivent que trois, soit dix fois moins.

Le Congrès décide de créer des comités régionaux qui apporteront au prochain congrès les résultats de leurs études sur la mauvaise organisation des services postaux, de faire appel au public pour rechercher de concert avec lui les améliorations nécessaires, de se préoccuper enfin d'industrialiser et de moderniser les rouages d'une administration qui menace de devenir inapte à la fonction qu'elle a à remplir.

Réorganisation de l'A. G. — Le Congrès décide de décentraliser l'A. G. par la création de comités régionaux. Ces organismes auront pour mission d'étudier les questions dans les intervalles des Congrès, de multiplier les réunions de propagande, d'aider le Conseil d'Administration dont la tâche devient plus lourde à mesure qu'augmentent les effectifs et les groupements. Ces comités seront au nombre de quatorze : un pour Paris et treize pour la province.

Telles sont les principales décisions prises par le Congrès des Agents des P. T. T. Elles lui donnent une grande importance. L'A. G., après avoir connu des moments pénibles, est en pleine prospérité. Elle a l'audace des organisations fortes et disciplinées. Elle a aussi le sérieux des organisations qui se veulent un bel avenir. Les militants des P. T. T. peuvent être fiers de ces beaux résultats de leur inlassable activité.

La Fédération américaine du travail

On trouve, dans les rapports que S. Comperz, président, et Morisson, secrétaire de l'*American Federation of Labour*, ont présenté à la 32e Convention de cette organisation (1), de précieux renseignements sur le développement, l'activité et le fonctionnement de cette puissante fédération.

Les forces de la Fédération. — Au 30 septembre 1912 (fin de l'exercice, octobre 1911-septembre 1912) la fédération était composée de la façon qu'indique le tableau suivant :

	ORGANISATIONS
Départements industriels (ou sections).	5
Unions internationales.	112
Fédérations d'Etat.	41
Unions centrales de ville.	560
Unions locales.	434
Unions fédérales.	156

Les augmentations au cours de l'exercice 1911-1912 s'expriment comme suit :

	ORGANISATIONS
Départements (ou sections).	1
Unions internationales.	2
Fédérations d'Etat.	2
Unions centrales de ville.	57
Unions locales.	149
Unions fédérales.	49

Les 112 unions internationales groupent 20.964 unions locales. La fédération compte 1.841.268 membres cotisants.

De grands progrès ont été faits au Canada. « Il y a tout lieu de croire — remarque Gomperz à ce sujet — que les tentatives faites pour répandre un type de trade-unionisme purement canadien, c'est-à-dire séparé du grand mouvement américain, sont vouées à un échec ».

Les cinq sections ou départements affiliés à la Fédération sont celles des mines, des chemins de fer, du bâtiment, de la métallurgie et des labels.

La section des mines ne date que de 1911 ; celle du bâtiment compte 476.238 membres, avec une augmentation de 181.892

(1) Tenu à Rochester du 11 au 23 novembre 1912.

pendant le dernier exercice. Ces adhérents sont répartis en 19 unions internationales, 173 conseils locaux et 2 conseils d'État. La section de la métallurgie compte 222.012 membres dans 11 unions internationales, avec une augmentation de 7.544 pendant la dernière année. Celle des labels (avec 370.000 membres) a marqué son activité par la publication d'un annuaire contenant tous les industriels qui se sont entendus avec les organisations ouvrières et ont reçu d'elles le label.

L'accroissement des effectifs de la Fédération depuis 1897 s'exprime par les chiffres suivants :

ANNÉES	MEMBRES	ANNÉES	MEMBRES
1897	264.825	1905	1.494.300
1898	278.016	1906	1.454.200
1899	349.422	1907	1.538.970
1900	548.321	1908	1.586.885
1901	787.537	1909	1.482.872
1902	1.024.399	1910	1.562.112
1903	1.465.800	1911	1.761.835
1904	1.676.200	1912	1.770.145

Activité politique. — Le Congrès américain compte à l'heure actuelle une quinzaine de députés ouvriers. Ceux-ci, soutenus par la Fédération, ont fait voter en 1912 trois lois ouvrières : sur la journée de huit heures dans les marchés de travaux, sur la création d'une Commission des relations industrielles et sur l'organisation d'un Bureau des enfants chargé de veiller sur leurs conditions de travail et leur protection.

La Fédération n'appartient à aucun parti.

Les Finances de la Fédération. — Du 1er octobre 1911 au 30 septembre 1912, la Fédération a encaissé 1.078.343 francs ; elle en a dépensé 1.442.891 ; il lui reste en caisse 621.264 francs.

Les dépenses faites par la Fédération et les organisations affiliées pour soutenir les grèves se sont élevées à 10.843.406 francs.

Les dépenses de propagande se sont élevées à 370.000 francs.

Les secours servis par les Unions internationales et locales adhérentes à la Fédération s'expriment par les chiffres suivants :

Secours au décès	8.576.757	francs
— aux veuves	294.060	»»
— de maladie	4.124.931	»»
— de chômage	1.120.070	»»
— de voyage	210.969	»»
— pour achats d'outils perdus	11.456	»»

La Fédération américaine du Travail est donc en pleine prospérité. Ajoutons qu'elle est restée fidèle aux traditions du vieil unionisme, réformiste et corporatif.

André Léon.

REVUE CRITIQUE

Celles qui travaillent

Par Simone Bodève

Librairie Ollendorf, Paris

Ce livre sur l'ouvrière et l'employée de commerce à Paris n'est pas un roman, comme on aurait pu l'attendre de l'auteur de *Clo* et de *La petite Lotte*. Ce n'est pas non plus l'étude objective d'un économiste, avec l'accompagnement nécessaire de documents statistiques sur l'encombrement du marché du travail et les salaires des parisiennes. C'est autre chose et peut-être est-ce mieux, car c'est plus proche de la vie qu'un roman et c'est plus captivant qu'une dissertation.

C'est une série de tableaux colorés, émus et simples de la vie des innombrables femmes qui demandent aux ateliers, aux bureaux et aux magasins de la capitale d'échanger leur travail contre un salaire toujours insuffisant, parfois incertain.

Nous voici d'abord dans la rue. L'heure est matinale. Les ouvrières se hâtent vers le tramway ou le métro qui les mettra près de leurs ateliers. « Personne ne rit, ni ne plaisante... Tout le monde est morne ; mais c'est seulement parce qu'à Paris tout le monde est du soir, et se lève de mauvaise humeur, se ressaisit petit à petit, se tâte, se recueille, se tend comme avant une bataille... » (1) Il y a là celles qui travaillent dans la grande couture et la haute mode ; élégantes et parées à la façon des clientes de leurs patrons, elles vont vers l'Opéra, la rue Royale et la rue de la Paix. Il y a les brodeuses, fleuristes et plumassières, dont la mise témoigne d'un goût moins sûr et qui vont vers le Sentier où le quartier St-Denis. Il y a aussi les « rudes femmes » qui travaillent dans le Marais, polisseusses et brunisseuses, mécaniciennes et cartonnières, qui vont volontiers nu-tête et en sarrau, sans poudre sur le visage, mais cravatées de rubans de couleur. Il y a les jeunes qui attendent de grandes joies des surprises de la vie, et aussi les vieilles, mieux renseignées et plus sceptiques, et qui vont vers le salaire médiocre des « boîtes » que leur ouvre la morte-saison.

Un peu plus loin (2), nous pénétrons avec l'auteur dans le

(1) P. 5.
(2) P. 19-34.

logis ouvrier. C'est le domaine de la mère de famille. Domaine étroit, fait d'une chambre et d'une cuisine, et où toute la maisonnée doit se nicher. On s'y heurte trop souvent les uns aux autres et on s'y chamaille entre « l'armoire à glace d'acajou ou de noyer plaqué dont une parisienne ne peut se passer », le grand lit des parents, les lits-cages qu'on monte le soir pour les enfants et qu'on replie le matin, le poêle flamand qui « n'est pas beau, mais ne brûle guère que six ou huit sous de coke en dix ou douze heures », la table et le buffet à étagère. Aussi la mère a-t-elle besoin de beaucoup de tact pour que tout son monde s'accorde à peu près. Sa bonté doit corriger l'intolérance des jeunes, adoucir la rudesse du père, gâter un peu les tout-petits, encourager la grande fille qui gagne déjà sa journée au magasin ou à l'atelier, pardonner au grand fils, un homme déjà et avec les défauts des hommes. Il faut aussi faire des prodiges d'économie et des miracles de comptabilité pour ne pas s'endetter de trop chez les commerçants où l'on a crédit. Souvent enfin, la mère de famille doit compléter par son travail le salaire du père ou la part du salaire que le père rapporte à la maison après la tournée des bistros du samedi soir.

Après la mère, l'enfant (1). Simone Bodève nous le présente là où il aime le mieux vivre : dans la rue. « La chaussée est-elle d'asphalte lisse, on patine avec fureur ; tout le monde ne peut pas s'offrir le Palais de Glace, et on rabroue les timides : Vieux, t'es rien pas à la coule ! Le trottoir est-il en pente, vite quatre planches sur quatre roulettes, et c'est une automobile dévalant à grand fracas, emportant son petit chauffeur assis à cropetons. Pour que la fête soit complète, au coin d'une boutique, voltige une pancarte en grosses lettres mal venues : *Tournant dangereux* ». Mais pourquoi l'enfant est-il dans la rue ? C'est que la chambre est petite : « on a beau se lancer autour de la table, on n'arrive pas à perdre haleine ». C'est surtout par ce que la mère doit travailler et qu'on ne peut pas travailler dans la compagnie de gamins turbulents. Ici, c'est le navrant tableau du travail à domicile, souvent fastidieux et toujours mal payé, qu'aucune réglementation ne protège et que l'organisation ouvrière n'atteint pas ; et si malsain qu'on aspire avec l'auteur à voir les malheureuses qui s'y livrent « s'évader vers l'atelier, vers la liberté, vers la lumière, vers la vie en commun ».

D'autres misères guettent *celles qui travaillent*. L'une des plus graves se tapit derrière l'amour : « C'est la vanité le plus souvent, qui entraîne notre jeune fille. La plupart du temps, on ne sait pas ce qu'on veut. On s'est liée avec une amie, déjà dévoyée, ou simplement aussi étourdie que soi. En se promenant, on se fait remarquer, on se fait suivre, on donne des rendez-vous auxquels on ne va pas, (on ne sait pas pourquoi); on en donne

(1) P. 37-55.

auxquels on va, on ne sait pas non plus pourquoi. On se fait offrir à dîner pour la joie d'entrer dans un beau restaurant ; on se fait conduire au Bois pour la satisfaction de penser qu'on est tout aussi bien qu'une grande dame au fond d'une voiture. On prend goût à ces promenades ; à la maison on entasse les mensonges, les histoires de veillées, on se dispute, on s'aigrit, on se monte la tête, on se convainct qu'on est tout à fait martyre, et un soir on ne rentre pas » (1). On s'aperçoit ensuite qu'on n'a pas les joies qu'on escomptait. C'est la maternité honteuse avec ses humiliations injustes, l'hôpital avec son indifférence pesante, la prostitution avec l'hôpital encore et les dégoûts de toutes les tares et de toutes les déchéances.

Sage ou folle, voici l'ouvrière devenue vieille. Simone Bodève nous en trace la silhouette tremblante (2), lorsque, troublée par l'animation fébrile des rues, émerveillée et craintive, elle va à travers sa ville en pensant à tout ce qu'elle a souffert et en s'étonnant d'avoir pu résister à tant de souffrance.

La seconde partie du livre de Simone Bodève est consacrée à l'employée de commerce. Faite, comme la première, de tableaux pris sur le vif et témoignant de la même clairvoyance et de la même sensibilité, elle m'a semblé un peu moins attachante. La matière en était-elle plus ingrate ? Ou bien cette impression d'une légère infériorité vient-elle de la plus grande place que semblent tenir, dans cette seconde partie, les discussions et les revendications ?

Et d'autre part, comment, en écrivant un livre qui suggère tant de réflexions sur les conséquences morales et physiques, sociales et domestiques, de la participation croissante des femmes à la production des richesses, n'être pas tenté de dire ce que l'on pense de cette situation nouvelle et ce que l'on souhaite pour l'avenir ? Comment même ne se sentir pas obligé de le faire lorsqu'on est, comme Simone Bodève, de ce monde des travailleurs que l'on décrit ?

Le travail mercenaire des femmes dans les usines, les ateliers, les magasins, les bureaux et la maison complète la victoire de la production capitaliste sur les formes antérieures de la production. Par lui le capitalisme, après en avoir détruit tant d'autres, ébranle nos institutions domestiques, jusque là si solides que certains y voyaient la digue où viendrait se briser et mourir la tourmente de notre temps. Espérance bien chimérique désormais : les idylles conservatrices assistent à l'éclatement de tous les cadres sociaux hérités du passé, et les mains débiles de leurs défenseurs sont impuissantes à en rajuster les débris. C'est une décomposition qui se poursuit sans cesse ; on peut en noter quelques étapes ; on ne peut pas l'arrêter.

(1) P. 67 et 68.
(2) P. 83-96.

Devant la femme qui travaille, passe des contrats, hors de la maison, touche son salaire et sait la valeur marchande de son effort, l'autorité de l'homme est nécessairement affaiblie. Il n'est plus le soutien, le nourrisseur et par suite le maître. Tout au plus, est-il le compagnon, l'auxiliaire et l'associé. A quelles formes de vie domestique conduira cette transformation, il serait bien imprudent de se risquer à le dire, sauf à rester dans des généralités vagues et creuses.

Plus immédiat et plus clair est le problème du travail de la femme dans l'organisation ouvrière de ce temps. Ici, nous pouvons prévoir que les femmes répondront à l'exploitation patronale de la même façon que les hommes ; elles se grouperont dans des syndicats féminins ou entreront dans les syndicats d'hommes. Le mouvement a commencé. Il est encore lent, mais ne tardera pas à s'accélérer. Il aura pour effets immédiats de relever les salaires des femmes et d'améliorer leurs conditions de travail. Il accroîtra la puissance du prolétariat organisé et hâtera ainsi le mouvement de décomposition qui a entraîné les femmes à l'atelier.

Simone Bodève sait tout l'intérêt du syndicalisme pour *celles qui travaillent* et, par son beau livre, en montre l'impérieuse nécessité.

J.-B. Séverac.

La Famille Française et son Evolution

Par M. Louis Delzons.

A. Colin, éditeur, Paris, 1913.

Le problème des mœurs est le plus obscur de ceux que pose l'évolution du monde contemporain. Il dépend, en plus de l'élément économique et de l'élément social, d'un élément interne qui échappe à toute prévision.

Le groupement familial est celui que le socialisme peut le plus difficilement saisir. Nous savons ce qu'a été la famille, ce qu'elle est, même ce qu'elle devient dans ses tendances générales. Mais nous ne saurions évaluer exactement les valeurs morales qui lui serviront de support dans l'avenir.

Marx est resté sur ce point d'une prudence significative. Et Engels nous a confié que ce ne sera qu'après une longue modification fondamentale des rapports intersexuels que pourront se dessiner les fondements moraux d'une famille nouvelle.

En attendant, et en limitant nos prévisions aux possibilités actuelles, nous pouvons tout au moins marquer les transformations qui s'opèrent sous nos yeux. De ce point de vue, le livre récent de M. Louis Delzons : *La Famille française et son évolu-*

tion nous sera du plus précieux concours. L'auteur, qui est aux antipodes de nos idées, a étudié avec une rare perspicacité le mouvement de dissolution qu'emporte la famille traditionnelle. Et, avec une clarté de vues non moins saisissante, il a esquissé les grandes lignes des formation neuves qui en résultent.

La famille traditionnelle offrait l'image d'un groupe fortement hiérarchisé et largement étendu. Une vaste solidarité morale, une rude discipline intérieure maintenait rassemblés ces cercles concentriques formés par les parents, les ascendants, les descendants et les collatéraux. Avec une force, évidemment décroissante du centre à la périphérie, les individus se confondaient dans le groupe, subordonnaient leur personne individuelle à la personne collective.

M. Louis Delzons a justement indiqué les bases rurales de ces formations stables et cohérentes. Il semble que l'esprit de la terre, l'intérêt supérieur du sol possédé aient comme dominé, de toutes leurs puissances suggestives, les vies et les âmes des membres de l'ancienne famille.

Ce sont les transformations économiques du dix-neuvième siècle, l'irruption de la grande industrie, qui ont produit des bouleversements parallèles dans le corps familial. La stabilité antique a disparu, pour faire place au va-et-vient continu, au mouvement incessant de descente et de montée qui caractérisent la vie capitaliste. Epars aux quatre coins du monde, se séparant au gré des intérêts individuels, les éléments constitutifs de la famille à base rurale se sont émiettés peu à peu. Il s'est produit un rétrécissement progressif du groupe. Perdant de plus en plus le contact avec les collatéraux, souvent même avec les ascendants, la famille s'est trouvée réduite à son noyau central : le père, la mère et l'enfant.

Cet affaiblissement en largeur a entraîné un affaiblissement en profondeur. Même dans la cellule initiale, restée la seule intacte, parce qu'elle est d'ordre naturel, les liens de jadis se sont usés. La subordination de la femme et de l'enfant au chef de famille, cette rigidité romaine des rapports intérieurs, a disparu. La famille moderne s'est trouvée travaillée d'un immense besoin d'affranchissement individuel. Les termes on été renversés : l'individu n'existe plus en fonction de groupe, mais le groupe en fonction de l'individu.

M. Louis Delzons relève les faits principaux qui ont marqué cette décadence de la puissance maritale et de la puissance paternelle. Le Code a beau donner encore au mari la puissance, avec la responsabilité, c'est-à-dire le droit d'imposer sa volonté à ceux qu'il doit protéger : dans les mœurs, la femme est de moins en moins celle qui obéit à un maître. Le mari n'a plus ni le prestige ni le pouvoir d'autrefois. Il est un égal, avec qui l'on discute. La loi a armé la femme de droits nouveaux. Son salaire

se trouve protégé, sa liberté économique, dans des cas précis, est assurée. Mais surtout, dans la pratique de la vie, son indépendance croît tous les jours.

Les raisons économiques de cette émancipation féminine sont très visibles. La fortune mobilière, l'accroissement des capitaux ont permis à la femme riche de vivre de plus en plus une vie extérieure à la famille et par conséquent d'échapper à ses obligations et à ses servitudes. La moyenne bourgeoise de son côté, s'est émancipée, soit intellectuellement, par la culture, soit économiquement, par la profession. Enfin, l'ouvrière a été la première arrachée au foyer par les exigences de l'industrie et son autonomie morale est égale à son autonomie économique.

Même évolution libérale dans les rapports de parents à enfants. Le droit de l'enfant s'oppose au droit du père. Non seulement les pères sont, en fait, de moins en moins autoritaires à l'égard des fils, mais la loi défend l'enfant contre les abus ou les indignités de la puissance paternelle. L'exercice du pouvoir octroyé au père est subordonné à un ensemble de conditions préalables de moralité. La loi dessaisit de sa puissance le père incapable ou immoral. Dans d'autres cas, tels que le divorce, c'est le magistrat qui dispose de l'enfant au mieux de ses intérêts. Bien d'autres exemples pourraient être donnés. Ceux-là suffisent pour indiquer l'individualisation croissante de l'enfant dans la famille.

Comment se présente moralement à nous cette famille nouvelle, réduite à son centre, et dont les éléments sont de plus en plus indépendants les uns des autres ? Elle nous donne l'image d'un groupe volontaire et libre. La discipline extérieure qui maintenait l'unité de l'ancien groupement familial a fait place à une discipline intérieure, non plus imposée, mais consentie. La fragilité de cette famille est sans doute plus grande que celle de l'ancienne. Mais n'est-elle pas d'une vie morale supérieure ? Nul ne saurait le contester. Et quels qu'aient été les réservoirs d'énergie que constituaient les anciens groupes familiaux, quelle que soit la force tirée des vieilles disciplines transmises par la tradition, le rayonnement moral de la famille nouvelle a une puissance d'attraction d'autant plus grande qu'elle est fondée sur la liberté.

M. Louis Delzons a nettement marqué cette évolution et son livre restera un des meilleurs témoignages de ces graves transformations. J'ajouterai à ses observations que la dispersion de l'homme moderne, la nécessité où il est de plus en plus de participer à la vie d'une foule de groupes sociaux, rend moins sensible le rétrécissement de la famille. Dans un monde où l'homme se trouvait seul, une fois le groupe familial quitté, la famille formait le support moral et social unique. Aujourd'hui la multitude des groupes où nous sommes incorporés nous fait d'autres

soutiens, incomparablement moins forts sans doute que le foyer, mais où nous trouvons cependant les points d'appui extérieurs, qui nous rendent acceptable la nouvelle orientation familiale.

HUBERT LAGARDELLE.

LES IDÉES ET LES FAITS

La Grève générale et le Syndicalisme

Sous le titre Théorie et Pratique, *Raoul Lenoir a publié, dans le numéro de mai 1913 de l'*Union des Métaux, *un intéressant article traitant de la grève générale et du syndicalisme, et qui fait logiquement suite aux articles que nous avons reproduits dans nos précédents numéros sous la rubrique :* Sur la crise Syndicaliste. *Le voici* :

La Grève Générale préconisée surtout en France ne saurait être considérée comme une géniale trouvaille, mais comme une inévitable déduction qui s'impose à tous ceux pour qui la production est la source de douleurs et d'inquiétudes et qui peut devenir pour eux l'invincible arme de puissance et de salut.

En réalité, il ne peut y avoir ni précurseur, ni inventeur d'un système qui apparaît comme l'aboutissement naturel de volontés généralisées et d'irritations enfantant le sacrifice.

La preuve est incontestablement fournie que la grève générale est l'arme moderne des salariés et que l'emploi n'est nullement subordonné aux désirs d'en faire usage, mais à la force concordante d'un désir généralisé pour la satisfaction duquel la Grève générale apparaît l'ultime moyen.

Propager la Grève générale en exaltant sa valeur purement spécifique et intrinsèque, c'est se confiner dans une stratégie trop exclusivement théorique, qui ne peut jouir d'une réelle attention, car cette propagande ne dispose pas du concours de l'opportunité ni de l'à-propos.

Propager une idée d'amélioration matérielle ou morale, en faire saisir toute l'importance et tous les avantages, susciter pour elle un état général de désir, de passion et d'impatience, c'est pénétrer sur le terrain pratique de la Grève générale, qui apparaîtra comme l'arme conséquente et appropriée dont l'op-

portunité et l'unité du but en seront les facteurs de déclanchement et les éléments de spontanéité.

Sans doute, il n'est pas nuisible que les militants syndicalistes aient la notion exacte de l'incomparable levier d'attaque et de contrainte que recèle la classe ouvrière et qui est inclus dans son labeur et dans ses peines quotidiennes. Cela leur donne l'audace de vouloir beaucoup et d'espérer grand et noble. Il faut que ce formidable arsenal des moyens et de la puissance ouvrière trempe leur foi, aiguise leur énergie, cristallise leur confiance.

Mais l'organisation syndicale peut-elle espérer profits et résultas à brandir systématiquement l'arme, qui n'est que le moyen, avant d'avoir provoqué l'enthousiasme public en faveur du but à atteindre.

Toute la question est là et les événements considérables qui se déroulent depuis quelques années dans des nations voisines en attestent l'inquiétante évidence : Nous sommes des théoriciens merveilleux, nous sommes aussi des praticiens impuissants.

Depuis vingt ans que la Grève générale est en quelque sorte le Critérium du Syndicalisme français, jamais nous n'avons trouvé l'opportunité, ni les circonstances favorables et exceptionnelles pour en essayer la réalisation.

En ce moment même, en Belgique, la plus formidable proportion de salariés s'est levée à l'appel des organisations syndicales et politiques qui, cependant, affectaient de répudier la Gréve générale.

La raison incontestable de cette mise en pratiqne, de ce gigantesque moyen de lutte ne réside pas dans la supériorité des éléments qui y ont recours, mais exclusivement dans la plateforme d'action qui a permis d'absorber toute l'attention, de tendre toutes les énergies, de susciter toutes les colères et les espérances pour un objet précis et déterminé. La Grève générale dans cette grande tourmente sociale n'apparut pas comme un désir enfin exaucé, mais comme le moyen suprême fragmentairement possédé par les unités en action allant collectivement au même combat pour y arracher l'universelle satisfaction.

Il découle de ces faits que le Syndicalisme français n'a fait preuve d'aucun aveuglement ni d'aucune espérance chimérique en adoptant le moyen sain et vigoureux qu'est la Grève générale. Ce qu'il doit faire, c'est de lui conserver la gravité qui caractérise sa force et d'éviter, par une exhibition ostensible et disproportionnée, d'en faire un pitre tapageur qui n'aurait même pas l'art de faire rire.

Une remarque, parmi les soubresauts internationaux, vient à l'esprit. C'est celle que l'idée de la Grève générale ne peut em-

prunter la réalité de sa valeur qu'à la valeur même de l'organisation syndicale qui, elle-même, ne la puise que dans son unité et sa discipline.

C'est sans doute un mot qui résonne mal que celui de discipline, mais pourquoi s'en effrayer, puisque toutes les manifestations de vie, de conscience et de force ne peuvent apparaître que sous le jour harmonieux des collectivités unies, solidaires, disciplinées.

L'action d'ensemble est théoriquement impossible si l'intérêt général ne se substitue pas à l'intérêt des individus et des catégories qui, souvent, pourraient invoquer des raisons solides et judicieuses pour refuser le moment et l'heure indiqués pour l'action d'ensemble.

Une objection peut être soulevée. En France, peut-on déclarer, nous concevons la Grève générale revolutionnaire.

Encore un grand mot, qui n'a qu'une signification contestable.

L'histoire humaine apprend pourtant que les opprimés n'ont jamais décidé de faire la révolution à une date préalablement arrêtée.

Ces événements historiques découlent d'incidents imprévus, d'états d'esprit qui se révèlent sous le fouet des circonstances; ce sont des torrents qui prennent leurs sources dans des actions infimes, parfois imprécises, mais qui sont la conséquence des mécontements accumulés. Mais toujours, c'est dans la vie et le mouvement qu'ils prennent naissance, c'est dans le choc des résistances qu'ils se développent, qu'ils enflent leur importance et marquent leur empreinte justicière dans la destinée des peuples.

La mission révolutionnaire du Syndicalisme ne saurait être incluse dans la Grève générale, qui n'est que l'arme de pression, de contrainte et de destruction, mais dans la conception d'ensemble que propage le Syndicalisme et dans les étapes successives que décèlent ses revendications quotidiennes.

Qu'on le veuille ou non, la propagande en faveur de la Grève générale sans opportunité est une erreur et un non-sens. L'emploi de cette arme colossale et eomplexe est subordonné à la réalité des effectifs syndicaux, à l'unité de leur point de vue, à la ténacité de leur propagande, à la valeur sociale et à la force d'attraction des revendications communes.

Les Comités spéciaux ne peuvent jouer qu'un rôle de superfétation et essentiellement vain. Propager l'utilité de la Grève générale, ce n'est pas enfourcher systématiquement un cheval rétif, aux ruades dangereuses, foulant nerveusement les allées tortueuses de la vie normale des Syndicats, mais au contraire réaliser une communauté de désir, une équivalence d'indignations, qui contiennent dans leur généralité même les éléments d'impulsion, de virilité et de spontanéité.

En France, pouvons-nous trouver une base d'action remplissant ces conditions essentielles. Ne sommes-nous pas quelque peu inconstants. La journée de huit heures, ce socle solide de dignité et de mieux-être semble momentanément abandonné.

La Semaine anglaise rencontre des divergences adéquates à certaines industries. Pourtant il faut agir, il faut coordonner, créer l'exigence ouvrière, multiplier ses besoins, de façon que sans parler de la Grève générale, elle apparaisse enfin comme l'arme opportune, proportionnée et décisive. RAOUL LENOIR.

Les grèves en 1910 et 1911

Le Bulletin de l'Office du Travail *a publié dans ses derniers numéros une série de statistiques des grèves qui ont éclaté dans quelques grands pays d'Europe en 1910 et 1911, ainsi qu'un tableau général de ces conflits du travail en Europe et aux Etats-Unis.*

Nous rassemblons ici les plus importantes de ces données.

I

ITALIE. — 1910

Le total des grèves s'est élevé à 1.021 intéressant 172.969 grévistes sur 258.983 ouvriers occupés dans les établissements atteints. Les grèves ont été particulièrement nombrenses en Lombardie (243), Piémont (94), Vénétie (72), Emilie (196), Toscane (102) et Ligurie (80).

Elles se répartissent comme suit dans les divers groupes d'industrie :

INDUSTRIES	Grèves	Grévistes
Mines et carrières	41	3.143
Mines de soufre	31	11.151
Métaux, constructions mécaniques	161	19.247
Terres et pierres ; verre	87	8.837
Bâtiment	110	57.741
Terrassement, routes	97	10.510
Industries chimiques	22	1.531
Bois	15	1.125
Ameublement	18	4.474
Papier	15	1.606
Industries polygraphiques	51	2.069
Textiles	130	19.520
Cuirs et peaux, chapeaux	17	467
Paille	2	105
Alimentation	47	5.080
Vêtements	55	4.880
Pêche	2	105
Navigation, docks	22	7.341
Chemins de fer, transports	46	6.051
Monopoles de l'Etat [sels, tabacs, arsenaux]	8	2.766
Eclairage public	12	681
Divers	32	4.440
TOTAUX	1.021	172.969

La statistique a relevé les diverses revendications présentées par les grévistes au commencement des conflits ; les voici, avec indications des résultats, réparties en quatre groupes principaux :

	NOMBRE des revendications	Nombre de cas où la revendication a abouti à :			
		succès	transactions	échec	inconnu
Questions de salaires.....	922	347	292	270	13
Durée du travail	152	63	21	67	2
Hygiène et sécurité	49	12	13	24	»
Questions diverses.....	531	189	58	248	36
TOTAUX.....	1.654	610	384	609	51

Agriculture. — Les grèves sont au nombre de 97 avec 25.805 grévistes. Les derniers se répartissent de la façon suivante.

Colons.....	513
Métayers.....	654
Journaliers.....	15.600
Petits prop. et petits fermiers	9.028
	25.805

Les causes et les résultats ont été :

CAUSES DES GRÈVES	Succès	Transaction	Échec	Incertain	Total
Salaires.....	44	29	9	4	86
Durée du travail.....	12	3	9	»	24
Contrats agraires.....	2	6	6	1	15
Condition du travail, discipline...	27	20	20	6	73

II

ITALIE. — 1911

Industrie. — Le total des grèves en 1911 s'est élevé à 1.107 intéressant 252.853 grévistes. Les provinces où elles ont été le plus nombreuses sont la Lombardie (222), la Toscane (139), l'Emilie(137), la Sicile (107), le Piémont (95). Leur répartition par groupe d'industries donne:

INDUSTRIES	GRÈVES	GÉNÉRALES
Mines et carrières	32	14.790
Mines de soufre	53	15.012
Métaux, constructions mécaniques	136	23.578
Terres et pierres ; verres	90	8.134
Bâtiment	95	20.745
Terrassement, routes	87	9.524
Industries chimiques	21	1.890
Bois	39	4.982
Papier	12	304
Industries polygraphiques	56	4.376
Textiles	163	25.214
Cuirs et peaux	42	3.225
Paille	10	8.083
Alimentation	83	11.164
Vêtement	22	5.286
Pêche	3	451
Navigation, docks	31	7.151
Chemins de fer, transports	68	15.453
Services publics	20	5.051
Services municipaux	22	2.499
Commerce de gros et de détail, coiffeurs.	9	244
Distribution des forces, éclairage, eaux.	5	937
Divers	8	64.760
TOTAUX	1.107	252.853

Les revendications formulées par les grévistes, ainsi que les résultats des grèves, sont :

	Nombre des revendications.	Nombre de cas où la grève a abouti à : succès.	transaction	échec.	inconnu.
Questions de salaires	1.013	405	129	468	11
Durée du travail	210	93	21	91	5
Hygiène et sécurité	66	29	4	31	2
Questions diverses	748	318	41	334	55
Totaux	2.037	845	195	904	73

Agriculture. — Il y a eu, en 1911, 148 grèves agricoles avec 132.738 grévistes. On répartit ces derniers comme suit :

Journaliers	17.581
Colons	3.689
Métayers	236
Journaliers et colons	4.000
Journaliers et métayers	53.165
Journaliers, colons et métayers	54.067
Total	132.738

Les causes et résultats de ces grèves ont été :

CAUSES.	SUCCÈS.	TRANSACTION.	ÉCHEC.	INCERTAIN.	TOTAL.
Salaires	46	29	45	5	126
Participation aux bénéfices	15	3	19	»	37
Durée du travail	11	3	13	3	30
Divers	54	15	39	14	132

III

AUTRICHE. — 1911

Le nombre des grèves s'élève à 706 avec 122.001 grévistes et 1.710.277 journées de chômage, dans 3.507 établissements ou entreprises.

Si l'on répartit ces conflits entre les principaux groupes industriels, on obtient les chiffres suivants :

GROUPES D'INDUSTRIES	Nombre de grèves	Pour 100 du nombre des grèves (706)	Nombre des grévistes	Pour 100 du nombre total des grévis (122.001)	Journées de travail perdues	Pour 100 du nombre total de journées de travail perdues (1.710.277)
Mines	72	10.2	20.001	16.4	89.506	5.2
Pierres et terres, argile et verre	56	7.9	4.176	3.4	39.851	2.3
Métallurgie	79	11.2	5.189	4.3	120.420	7.1
Construction des machines	48	6.8	2.853	2.4	48.622	2.9
Bois et caoutchouc.	63	8.9	4.061	3.3	64.637	3.8
Peaux, crins, plume	19	2.7	569	0.5	4.412	0.3
Textiles	72	10.2	37.126	30.4	755.870	44.2
Vêtement	75	10.6	24.871	20.4	344.663	20.2
Papier	15	2.1	994	0.8	25.785	1.5
Alimentation	36	5.1	2.507	2.1	17.702	1.0
Industrie chimique.	5	0.7	119	0.1	»	»
Bâtiment	121	17.1	14.639	12	175.042	10.2
Industrie polygraphique	5	0.7	145	0.1	»	»
Commerce:	12	1.7	1.017	0.8	3.690	0.2
Transports	12	1.7	3.203	2.6	12.210	0.9

Classées, d'après leurs causes, les grèves se répartissent ainsi :

CAUSES DES GRÈVES	Nombre de grèves	Proportion 100 des grèves (706)
Insuffisance des salaires	422	59.8
Temps de travail estimé trop long	113	16.
Renvoi d'ouvriers	93	13.2
Difficultés relatives au règlement général	34	4.8
Emploi de certains ouvriers	33	4.7
Difficultés relatives à la conclusion d'un contrat	25	3.5
Réduction de salaires	21	3.0
Difficultés relatives à des contremaîtres, directeurs, etc	15	2.1
Autres causes	77	10.9

Les résultats ont été :

	Nombre de grèves	p. 100 du total (706)	Nombre de grévistes	p. 100 du total (122,001)
Réussite	127	18.	7.000	5.7
Transaction	373	52.8	97.066	79.6
Echec	206	29.2	17.935	14.7

100 grèves se sont terminées par la conclusion de contrats collectifs du travail.

La somme totale des salaires non payés pendant les journées de grèves est évaluée à 5.871.000 couronnes.

IV

DANEMARK. — 1911

Le nombre des conflits du travail (grèves et lock-outs) s'est s'est élevé à 52. On n'a de renseignements que sur 49. Ce sont : 41 grèves avec 5.300 grévistes et 8 lock-outs avec 23. 700 ouvriers. On compte environ 63.700 journées de travail perdues, représentant 2.750.000 couronnes de salaires. La plus fréquente cause des conflits a été la question des salaires (33 conflits sur 49).

Les résultats ont été :

	Nombre de conflits	Nombre d'ouvriers intéressés
	—	—
Réussite des ouvriers.....	24	564
Echec des ouvriers.....	11	800
Transaction	14	27.640

V

ANGLETERRE. — 1911

L'année 1911 a été particulièrement riche en conflits du travail. On en a compté 903 intéressant 971.980 ouvriers et portant sur 10.319.591 journées de travail. On n'a jamais enregistré, depuis 18 ans qu'on dresse des statistiques annuelles des grèves, un aussi grand nombre de grévistes et une aussi longue durée totale des conflits. C'est en 1911, en effet, que s'est achevée la grande grève des mineurs commencéé en 1910, et qu'a éclaté et s'est déroulée celle des ouvriers des transports (marins, chauffeurs, dockers, cheminots etc...) Quelques chiffres permettent de comparer à cet égard l'année 1911 et celles qui précèdent.

	1907	1908	1909	1910	1911
	—	—	—	—	—
Nombre de grèves.	601	399	436	531	903
Nombre des chômeurs	147.498	295.507	300.809	515.165	961.980
Total des journées perdues.....	5.162.151	10.632.638	2.773.986	9.894.831	10.319.591

Réparties par industries, les grèves de 1911 se rangent comme suit :

CATÉGORIES D'INDUSTRIE	NOMBRE des conflits.	NOMBRE des chômeurs.	NOMBRE des journées de travail perdues.
Bâtiment	27	2.789	74.962
Mines, carrières	179	140.808	4.101.276
Métallurgie, constructions mécaniques	255	93.783	1.321.915
Textiles	133	221.433	1.434.066
Vêtement	46	9.810	94.447
Transports	99	448.618	2.729.633
Autres industries	164	44.739	563.290
TOTAL	903	961.980	10.319.591

Causes et résultats. — Les grèves faites pour une question de salaire ont été les plus nombreuses et ont intéressé le plus grand nombre d'ouvriers. Viennent ensuite les questions de syndicalisme (refus des patrons de discuter avec les représentants des syndicats, refus des ouvriers de travailler dans les entreprises employant des non-syndiqués). Il est intéressant de remarquer que la proportion des grèves pour raison de salaires, qui se sont terminées par un succès ouvrier ou une transaction, est très forte, tandis qu'elle est très faible pour les grèves à revendications syndicales.

Le tableau suivant complète et précise ces observations.

	pour 100 des grèves	p. 100 des grévistes	p. 100 DES GRÉVISTES AYANT OBTENU : Réussite	Echec	Transaction	Résultat inconnu
Question de salaire	64.00	46.00	8.5	10.8	87.	»
Durée du travail	3.35	1.56	9.3	32.7	58.	»
Règlement de travail	7.30	8.18	5.5	11.8	82.5	»
Syndicalisme	8.80	39.40	5.36	2.44	94.2	0.2
Maintien ou renvoi d'ouvriers ou contremaîtres	15.50	3.92	33.6	15.2	51.2	»
Autres réclamations	2.05	0.94	0.55	85.6	13.85	»
TOTAL	100.00	100.00	6.65	9.25	84.1	»

Si maintenant on range par industrie les résultats obtenus on obtient :

INDUSTRIE	p. 100 DES OUVRIERS *directement* intéressés ayant obtenu : Réussite complète	Echec	Réussite partielle	Résultat inconnu
Bâtiment	49.	5.9	45.1	»
Mines	25.9	33.5	40.2	0.4
Métallurgie	23.5	20.2	56.3	»
Textiles	1.7	8.3	90.	»
Vêtement	11.3	17.2	71.5	»
Transports	2.2	3.3	94.5	»
Divers	13.6	9.6	76.8	»
Employés des autorités locales	3.6	51.5	44.9	»
TOTAL	6.65	9.3	84.1	0.0

Ajoutons enfin qu'une très faible proportion de conflits a été tranchée par voie d'arbitrage (1,7 pour 100).

VI

EUROPE ET ÉTATS-UNIS. — 1910 ET 1911

Le tableau ci-dessous donne le nombre des grèves, des grévistes, des journées de travail perdus en 1910 et 1911 dans les principaux pays de l'Europe et l'Etat de New-York. Il indique aussi les résultats de ces conflits en 1910.

PAYS	NOMBRE de grèves		NOMBRE de grévistes		Journées perdues (Milliers)		RÉSULTATS EN 1910 (p. 100 des grèves)		
	1910	1911	1910	1911	1910	1911	Succès	Transactions	Echecs ou inconnus
Allemagne (1)	2.113	2.566	155.680	217.809	»	»	19.8	43.0	37.2
Autriche (2)	676	706	55.474	122.001	1.129	»	17.4	51.0	31.0
Belgique (3)	108	161	26.289(4)	61.040	»	»	19.9	55.8	24.3
Canada	97	104	19.543	28.918(4)	719	2.019	22.6	20.5	67.9
Danemark	71	52	2.478	29.002	61	637	»	»	»
Espagne	269	»	35.897(5)	»	6.319	»	42.5	24.8	33.7
Etats-Unis (Etat de New-York)	276	187	199.834	75.947	833	945	»	»	»
France	1.502	1.471	281.425	230.646	4.830	4.096	20.4	39.9	39.7
Grande-Bretagne(6)	531	903	515.165	961.980	9.546	10.320	16.3	13.6	69.5(7)
Italie (8)	1.118	»	198.774	»	»	»	37.5	24.0	38.5
Norvège	»	»	4.100	»	179.000	»	»	»	»
Pays-Bas	146	»	13.238	»	366	»	21.0	41.0	38.0
Russie	222	422	46.653	98.000	»	769	25.0	32.0	43.0
Suède	76(9)	»	3.671	»	39	»	26.0	26.0	48.0

(1) Le chiffre des grèves est celui des conflits terminés dans l'année. Pour les années 1910 et 1911, on n'a pas le chiffre des journées. En 1909, il avait été de 2,812,875 pour 1,537 grèves intéressant 96,925 grévistes. Il faut ajouter à ces chiffres 1.115 lock-outs en 1910 et 232 en 1911, intéressant respectivement 214,129 et 138,314 ouvriers renvoyés, ayant abouti à 811 succès, 1.010 transactions et 24 échecs.

(2) Il faut y ajouter, en 1910, 19 lock-outs intéressant 19,292 ouvriers et ayant entraîné une perte de 208,730 journées et, en 1911, 22 lock-outs intéressant 6.375 ouvriers.

(3) Il faut y ajouter, pour 1911, 8 lock-outs atteignant 2.314 ouvriers.

(4) Pour les 98 conflits nouveaux de 1911.

(5) Chiffres connus pour 151 grèves seulement.

(6) Grèves ayant duré au moins un jour, intéressant plus de 10 personnes ou ayant entraîné la perte de plus de 100 jours.

(7) Nombre des grévistes.

(8) Dont 97 grèves agricoles, avec 28,805 grévistes.

(9) Dont 5 lock-outs, intéressant 101 ouvriers.

Recensement industriel de l'Italie

La direction générale de la statistique en Italie a fait connaître les résultats du recensement industriel auquel il a été procédé en juin 1911. Voici, d'après la *Réforme économique* du 16 mai 1913, comment ils se résument :

DISTRICTS	NOMBRE D'ENTREPRISES	EMPLOYÉS ET OUVRIERS	FORCE MOTRICE
Piémont	26.336	342.397	257.375
Ligurie	11.459	132.674	115.989
Lombardie	41.030	657.868	402.112
Vénétie	20.905	198.757	137.217
Emilie	20.321	146.340	93.778
Toscane	22.558	148.857	118.028
Marches	7.570	49.686	48.789
Ombrie	4.680	32.106	74.122
Rome	10.131	72.414	36.100
Abruzzes Molise	9.004	36.941	29.229
Campanie	19.282	158.119	141.574
Pouilles	14.766	82.724	39.142
Basilicate	2.808	11.562	4.991
Calabre	9.561	40.358	16.803
Sicile	19.557	120.840	53.416
Sardaigne	4.017	34.055	13.064
Italie	243.985	2.305.698	1.573.774

Contre la Guerre

Le Groupe social-démocrate de la Douma de Russie et le Comité directeur de la social-démocratie allemande d'Autriche ont, au moment des manifestations slavophiles de Russie, échangé les lettres suivantes :

I. — LETTRE DU GROUPE SOCIAL-DÉMOCRATE DE LA DOUMA AUX PARTIS SOCIALISTES D'AUTRICHE ET DE HONGRIE.

Chers camarades,

En réponse aux manifestations slavophiles patriotardes, nous, députés social-démocrates de la IV^e^ Douma, bien que peu nombreux, vous tendons la main à vous, représentants des masses ouvrières d'Autriche et de Hongrie, par-dessus la clique réactionnaire et bureaucratique et l'opposition libérale et chauvine et nous vous exprimons nos sentiments de solidarité fraternelle.

Du fait de la diplomatie internationale, et surtout de la diplomatie russe et austro-hongroise, la menace d'un sanglant conflit continue à peser sur l'Europe entière, conflit qui, en premier lieu, éclaterait entre la Russie et l'Autriche. Sous les dehors de questions telles que l'accès de la Serbie à l'Adriatique, l'autonomie albanaise, la possession de Scutari, c'est une

lutte aventureuse pour l'hégémonie dans les Balkans qui est engagée entre les deux pays.

Dans le conflit bulgaro-roumain, nous retrouvons également les souffleurs austro-hongrois et russes qui ont pour métier d'exciter et d'exaspérer les appétits des petits Etats afin d'édifier sur leurs divisions et leurs inimitiés de nouvelles intrigues impérialistes.

Et chacune de ces questions secondaires, dont des diplomates responsables et irresponsables cherchent à faire une épreuve de force, peut ouvrir, dans l'histoire de l'Europe, un nouveau chapitre de turpitudes sanglantes.

Si tout effort en vue de mettre aux prises deux peuples est, comme l'a dit le Congrès socialiste international de Bâle, un attentat contre l'humanité et la raison, une guerre entre la Russie et l'Autrie-Hongrie, guerre qui déchaînerait une mêlée sauvage de nationalités et de races, serait la plus haute expression de la folie.

Les peuples de Russie ne connaissent point de motif qui pourrait fournir même l'ombre d'une explication raisonnée pour un tel crime.

Les masses paysannes de Russie n'ont rien à chercher dans la péninsule balkanique. Elles ont besoin de réformes agraires et fiscales profondes, en Russie même. La classe paysanne russe, réduite à la ruine et à la famine, ne pousse point à la politique impérialiste : elle en est la victime. C'est également le cas de la population petite bourgeoise des villes, qui est aussi écrasée par le militarisme.

D'autant moins encore le prolétariat de Russie peut-il devenir le soutien d'un impérialisme enclin aux aventures, puisqu'il est la classe la plus éprouvée par le régime actuel, qui le prive de tous droits politiques et le livre à la merci de l'arbitraire policier.

De même que, dans votre pays, vous refusez à la diplomatie autro-hongroise le droit de tailler et de recoudre, dans l'intérêt des coteries féodales ou capitalistes, la carte balkanique, de même nous déclarons ceci :

La diplomatie de Saint-Pétersbourg n'a rien à chercher dans la péninsule balkanique, comme les peuples balkaniques n'ont rien à attendre d'elle. Les peuples d'Orient doivent organiser leur existence chez eux par leurs propres forces, sur les bases d'une fédération démocratique, indépendante aussi bien de la Russie que de l'Autriche-Hongrie.

Ce point de vue nous unit intimement à vous, ainsi qu'aux partis frères des Balkans.

Nous vous prions de croire, chers camarades, que le prolétariat russe, qui a déjà secoué la torpeur de la période contre-révolutionnaire, est conscient de son devoir et de son rôle et

saura, au moment décisif, forcer les grands et les puissants à compter avec sa volonté.

Dans notre lutte pour la paix, ainsi que dans toute notre activité, nous nous savons et nous nous sentons liés à vous par les liens indissolubles d'aspirations et de devoirs communs. Nous avons les mêmes adversaires et les mêmes amis que vous.

Cette solidarité socialiste, sur laquelle aucun nuage ne vient jeter une ombre, renforce notre sérénité et notre assurance, au milieu du cauchemar des orgies chauvines.

C'est avec mépris que nous repoussons loin de nous l'agitation germanophobe et austrophobe du libéralisme russe, qui tâche d'habiller aux couleurs du progrès l'excitation sauvage du peuple russe contre les Allemands et contre tout ce qui est Allemand. C'est avec fierté que nous nous déclarons les disciples dévoués du socialisme allemand.

Vivent la paix et la fraternité des peuples !

Vive le socialisme international !

II. — RÉPONSE DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA SOCIAL-DÉMOCRATIE ALLEMANDE D'AUTRICHE.

Chers Camarades,

C'est avec une joie et une satisfaction sans mélange que des centaines de milliers d'ouvriers autrichiens ont lu votre lettre.

Des liens indestructibles nous unissent à vous, non seulement les liens que crée un but commun, mais ceux aussi qui résultent d'un même passé et des mêmes souvenirs.

Avec vous, nous avons vécu les luttes héroïques des années 1905 et 1906. Vos grandes luttes ont communiqué aux masses autrichiennes cet esprit de décision passionnée qui les a rendues victorieuses dans leurs luttes pour le suffrage universel.

Avec vous, nous nous réjouissons de tous les signes de renaissance qu'offre la classe ouvrière russe : vos grandes grèves de masses, vos succès aux élections pour la Douma, et le développement merveilleux de votre presse. Dans votre mouvement ascensionnel, dans vos luttes courageuses contre le chauvinisme panslaviste, nous voyons une des plus fermes garanties de la démocratie et de la paix européennes.

Comme vous, nous ne voyons de solution de la question des Balkans que dans l'affirmation démocratique du droit des peuples balkaniques de disposer eux-mêmes de leur sort, dans une fédération démocratique de ces peuples, fédération à l'abri de toute velléité de domination tant de Vienne que de Saint-Pétersbourg.

Comme vous, nous rejetons avec horreur la pensée de la catastrophe terrible que serait une guerre entre l'Autriche et la

Russie. Comme vous, nous luttons depuis des mois de toutes nos forces contre toute tendance belliqueuse. Jamais nous n'avons mené, ainsi que vous, d'ailleurs, une campagne plus passionnée que celle de la guerre à la guerre.

Contre vos oppresseurs notre haine est implacable. Au contraire, les peuples de Russie nous sont liés par l'union indestructible dans la lutte commune pour la liberté et pour la paix.

Le Premier Mai

A la veille du Premier Mai, la Confédération Générale du Travail et la Commission administrative permanente du Parti socialiste ont publié les deux appels suivants. Nous y joignons le texte de l'orare du jour voté dans les meetings organisés à Paris et en banlieue.

I

APPEL DE LA C. G. T.

Le 1er Mai, journée purement économique, prendra, cette année, son véritable caractère de manifestation internationale.

C'est qu'à cette heure, nous sommes menacés d'une nouvelle explosion de chauvinisme et d'appétits dont l'aboutissant serait la guerre.

Partout, ce sont des armements nouveaux, cachant chez les gouvernants et les capitalistes la volonté de noyer dans le sang les revendications du prolétariat mondial.

En France, c'est la demande de nouveaux millions et le rétablissement du service de trois ans. Déjà, par une ardente protestation, le peuple qui produit a empêché le vote immédiat de ce monstrueux projet ; sa discussion est reportée à une date ultérieure.

Première victoire, qu'il nous faut parachever, en poursuivant notre campagne par une activité accrue.

Face à tous les réacteurs, clamons notre colère et notre indignation ; méprisons les concepts fratricides de races et de nationalités ; affirmons l'accord indispensable de tous les exploités du monde.

Puis, au-dessus de cette protestation, renouvelons avec une force nouvelle, notre ardent désir de conquérir toujours plus de libertés.

Le Congrès confédéral du Havre fait obligation aux salariés de participer à une agitation grandissante, dont la formule est :

Diminution des heures de travail, conquête du repos de l'après-midi du samedi.

Ses traditions, son caractère, font du 1er Mai un jour propice à notre propagande. Notre objectif doit être de rallier à nous les prolétaires restés jusqu'ici éloignés, pour que, rendus forts par une cohésion plus grande, nous imposions et la réduction de la journée de travail et la Semaine anglaise.

Ouvriers et ouvrières de l'usine, des champs, de la mine, du chantier et du magasin ! ces réformes sont pour vous une conquête appréciable. Grâce à elles, vous reconstituerez la vie de foyer et augmenterez vos heures d'indépendance.

Travailleurs.

Pour la Semaine anglaise et la réduction des heures de travail ;

Contre la réaction militariste et prétorienne ;

Contre les armements nouveaux et la loi de trois ans ;

Contre l'amnistie bâtarde, arbitraire, qui n'est qu'une injure de plus aux sentiments de la classe ouvrière,

Manifestons et protestons, le jour du 1er Mai.

II

APPEL DU PARTI SOCIALISTE

La démonstration du Premier Mai doit revêtir et revêtira cette année dans notre pays une puissance et un éclat particuliers.

Depuis des années, en effet, la classe capitaliste et le gouvernement qui synthétise et défend les intérêts des possédants et des exploiteurs ne s'étaient montrés aussi arrogants et aussi provoquants.

Malgré la force accrue de la revendication ouvrière en faveur de la journée de huit heures et de l'établissement de la semaine anglaise, parlementaires et patrons, faisant la sourde oreille, rivalisent de concert pour maintenir les vieux modes d'exploitation des salariés, sans aucune amélioration.

D'autre part, le militarisme menace de peser plus lourdement encore que par le passé sur les épaules des producteurs. Des millions par centaines vont être réclamés à la nation, millions qui, malgré tous les artifices et tous les faux-semblants, risquent d'être sués par les travailleurs, et les travailleurs seuls. De cette même nation, on exige et l'on se flatte d'obtenir la prolongation du temps de service qui portera de deux à trois ans la durée d'encasernement de la jeunesse.

Il est clair que cette recrudescence du chauvinisme ne s'explique que par l'arrière-pensée secrète de nos dirigeants acoquinés avec les gouvernants de la Russie de précipiter les travail-

leurs français dans un conflit sanglant contre les travailleurs allemands. Jamais, par suite, les dangers de guerre, les possibilités d'une conflagration européenne et internationale n'ont été aussi menaçants qu'en ce moment.

Levons-nous donc tous, camarades, jeudi 1er mai 1913, pour protester et faire entendre la voix de la vraie France, de la France du Travail et de la Production.

La manifestation du Premier Mai a été instituée pour revendiquer en faveur de la réduction de la journée de labeur pour les salariés. Elle a été instituée aussi en vue de l'affirmation solennelle, le même jour et partout, de la volonté des travailleurs de maintenir de toute leur énergie la paix internationale, en refoulant les entreprises du militarisme et de l'impérialisme.

Emparons-nous donc une fois encore de cette date consacrée et dans la France entière, sous les formes qui, régionalement et localement, apparaîtront les meilleures, et toujours en accord avec les organisations économiques du prolétariat, dressons-nous et manifestons au double cri de :

Vive la journée de huit heures !

Vive la paix internationale !

III

ORDRE DU JOUR DES MEETINGS DU PREMIER MAI

Les travailleurs, réunis le Premier Mai, salle...

Après avoir entendu les camarades...

Considérant que le retour à la loi militaire de trois ans, nullement motivé par les nécessités d'une pseudo-défense nationale, aurait pour conséquence de diminuer le nombre déjà trop restreint des ouvriers valides ; de rendre inévitable une conflagration guerrière, en multipliant les excitations chauvines ;

Considérant que la classe ouvrière s'est toujours affirmée, dans tous ses congrès, et contre la guerre et contre le militarisme, soutien exclusif du régime capitaliste ; qu'elle ne saurait, par conséquent, accepter l'application d'une mesure ayant pour objet le renforcement des effectifs militaires ;

Pours ces motifs, déclarent être prêts à employer tous les moyens à leur disposition à l'effet de faire échec à ce projet, inutile, démoralisateur et dangereux ;

Demandent à la classe ouvrière allemande, menacée d'identiques mesures, de mener avec eux la lutte contre la réaction chauvine, pour le désarmement général, pour la réconciliation de tous les peuples, seuls moyens de maintenir la Paix, indispensable pour assurer le triomphe de la cause ouvrière internationale.

Considérant que la revision des heures de travail s'impose, en raison des perfectionnements quotidiennement apportés dans la technique industrielle ; qu'elle est une condition de progrès ; que contre elle ne saurait valoir aucun des arguments erronés et intéressés invoqués par les organisations patronales ;

Que la classe ouvrière se doit d'affirmer, par une œuvre de réalisation, sa puissance sans cesse croissante ;

Que l'œuvre d'éducation, qui doit précéder et préparer l'acte de transformation sociale, nécessite la conquête de moins d'heures de travail ;

Décident d'activer l'organisation de la campagne engagée en vue de diminuer le temps de labeur et de réaliser le repos de l'après-midi du samedi ;

Déclarent apporter dans cette action une persévérance soutenue et une volonté accrue par les résistances rencontrées ;

Aressent un salut fraternel aux travailleurs du monde entier ;

Protestent énergiquement contre la venue à Paris du roi Alphonse XIII, persécuteur de la pensée libre et tortionnaire du prolétariat espagnol ;

Se séparent aux cris de :

En avant pour la diminution des heures de travail et la Semaine anglaise !

A bas la loi de trois ans !

A bas les potentats ?

Vive le Prolétariat international !

Vive la Révolution sociale !

Le Parti socialiste et les Syndicats contre la loi de trois ans et le maintien de la classe sous les drapeaux

En réponse au discours de Caen, dans lequel M. Barthou, annonçait son intention de garder sous les drapeaux, par décret, la classe libérable, le Parti socialiste a publié l'appel et le manifeste suivants (6 et 7 mai) :

I

APPEL DU PARTI SOCIALISTE AUX FÉDÉRATIONS

Un effort nouveau s'impose au Parti dans la lutte vigoureuse qu'il a engagée contre le retour offensif du militarisme. A cet

effort la Commission administrative permanente convie ardemment fédérations, sections et militants.

Aujourdhui, après le discours de Caen, nous savons que le gouvernement se montrera réfractaire à toute conciliation. M. Barthou et ses collègues tenteront de faire avaler au Parlement et d'imposer au pays le projet de loi de trois ans, tel qu'il est sorti des conciliabules des grands chefs de l'armée, sans aucune réserve, sans aucune atténuation. Et, comme entrée de jeu, afin de couper les ponts derrière lui et de les couper aussi derrière les représentants élus du pays, M. Barthou annonce que dès maintenant il retient pour une année supplémentaire sous les drapeaux la classe qui devait être libérée en septembre prochain.

En présence de cette provocation indigne, les représentants du prolétariat socialiste à la la Chambre feront tout leur devoir. Pied à pied, ils lutteront contre l'adversaire et sommeront la majorité républicaine de prendre parti entre les projets des réacteurs sociaux et les aspirations du peuple ouvrier et paysan.

Mais cette résistance de nos élus sera d'autant plus efficace et victorieuse qu'elle pourra s'appuyer sur un plus grand nombre de témoignages éclatants et irréfutables de la volonté populaire. Ce sont ces témoignages, en conséquence, qu'il nous faut derechef provoquer et multiplier.

Que partout donc les fédérations intensifient leur propagande par meetings et par affiches, par distribution de tracts et de brochures. Qu'elles-mêmes rédigent des appels directs à la population de leur région et les portent à leur connaissance par la voie des organes de la presse dont elles disposent.

Que dans toutes les assemblées délibérantes, et dans les conseils municipaux notamment, les élus prolétariens proposent et fassent voter des vœux réclamant le maintien de la loi de 1905.

Surtout que chaque militant de chaque groupement s'ingénie à faire circuler les feuilles de pétition contre les trois ans et à recueillir les signatures de ses proches et de ses voisins.

Qu'à ce dernier égard plus particulièrement nos fédérations s'interrogent. Que chacune se demande si elle a fait tout le possible et si même, ayant déjà beaucoup fait, elle ne peut pas faire mieux encore. *L'Humanité*, elles le savent, tient gratuitement à leur disposition les feuilles de pétition. C'est leur devoir de s'en procurer en quantité suffisante pour qu'il ne vienne à en manquer à aucun des groupes qui les composent. C'est leur devoir aussi d'agir de telle sorte qu'aucune de ces pétitions ne s'égare et que toutes fassent retour sitôt remplies au journal l'*Humanité* qui les rassemble.

L'issue finale, nous ne saurions trop le répéter, dépend de l'activité et du dévouement que chacun de nous aura déployés. Nous pouvons, si nous le voulons, rendre si forte, si unanime la protestation du pays, que les réacteurs les plus audacieux soient

contraints de s'incliner et de déchirer de leurs propres mains leurs projets néfastes.

A l'œuvre donc, plus énergiquement et plus résolument que jamais, aussi bien contre le service de trois ans que contre le maintien des soldats de « deux ans » sous les drapeaux. A l'œuvre pour la diminution du fardeau de la paix armée et le rapprochement franco-allemand, condition du désarmement simultané des grandes puissances militaires.

La Commission administrative permanente :

Bremer, Cachin, Camelinat, Corgeron, Dubreuilh, Ducos de la Haille, Gérard, Grandvallet, Graziani, Héliès, J. Longuet, Maillet, Mayéras, Pédron, Poisson, Poncet, F. de Pressensé, Reisz, Pierre Renaudel, Restiaux, Lucien Roland, Roldes, Uhry.

II

MANIFESTE DU PARTI SOCIALISTE

Le président du conseil a eu l'audace, dans son discours de Caen, d'annoncer qu'il garderait sous les drapeaux, par décret, la classe libérable en septembre, et qu'il la condamnerait à une troisième année de service.

C'est une illégalité intolérable.

C'est une sorte de coup d'Etat. La loi de 1905, dans un article 33, permet seulement au ministre de retenir la classe *provisoirement* et à raison de circonstances exceptionnelles constatées au moment même ou doit avoir lieu la libération. Elle ne lui permet pas de décréter, six mois d'avance, une troisième année de service, en invoquant des nécessités permanentes créées par les armements nouveaux de l'Allemagne.

C'est la loi seule qui peut résoudre le problème. Les ministres eux-mêmes le savent si bien que le projet de loi gouvernemental contient un article autorisant le maintien de la classe sous les drapeaux. Ce qu'on demandait à la loi, on ne peut le réaliser par décret sans commettre une odieuse violence et un véritable attentat.

Contre cet abus de la force, que le Parlement même ne pourrait légitimer par un vote de complaisance, *les soldats, arbitrairement et illégalement retenus, auraient droit de recours devant le Conseil d'Etat.*

Le devoir serait d'invoquer contre un coup de violence toutes les garanties légales.

Ce n'est pas seulement le statut légal de l'armée, *c'est le droit du Parlement qui serait cyniquement violé* par cette mesure. On veut essayer de le dessaisir, et on veut obtenir par un procédé oblique ce qu'on n'a pu enlever d'emblée par un assaut direct.

Citoyens,

Les organisations du Parti, vos élus socialistes protesteront de toute leur énergie contre cette tentative. Celle-ci sera aussi vaine que coupable. Car si la Chambre refuse de voter la loi de trois ans, comment pourra-t-on, en octobre, sans loi et contre la loi, garder la classe. ? Ce ne serait pas un acte de défense nationale, ce serait la détention arbitraire de deux cent mille citoyens embastillés par lettre de cachet.

Il n'y a pas de citoyen libre qui puisse tolérer cette entreprise. La réaction militaire et sociale veut se jouer de la loi, dessaisir le Parlement, baillonner les hommes de bien qui demandent à la France de réfléchir aux conséquences de la législation nouvelle. Elle veut terroriser le pays et le réduire au silence en interdisant les protestations les plus légales contre un projet de loi qui relève cependant de la discussion. Toute cette hâte, toute cette brutalité, *le decret de coup d'Etat qui consigne illégalement à la caserne deux cent mille soldats* que la loi libère, ne peuvent avoir d'autre effet que de hâter le vote des armements allemands, et d'autre but que de fournir au militarisme français de nouveaux prétextes.

Une fois de plus nous faisons appel au pays impudemment provoqué par les réacteurs.

Que tous les socialistes, que tous les prolétaires, que tous les vrais républicains redoublent d'efforts contre une entreprise coupable et effrontée qui n'osant plus compter sur la force de la raison et de la loi, s'essaie à la violence et à l'illégalité ?

A bas les trois ans ! A bas le décret illègal qui menace la classe ! A bas la réaction !

Quelques jours après, la Commission administrative permanente *du* Parti socialiste *et le* Comité confédéral *de la* Confédération générale du Travail *indiquaient, dans les deux appels suivants, la nécessité d'intensifier la campagne contre les projets du gouvernement.*

III

LA C. A. P. AUX GROUPES ET FÉDÉRATIONS

Dès le premier moment, la C. A. P. du Parti et le groupe socialiste au Parlement ont dénoncé l'attentat commis contre la

démocratie française par un gouvernement devenu le prisonnier de la pire réaction militariste.

Par leur manifeste, ils ont signalé au pays l'illégalité que s'apprête à commettre le ministère Barthou et l'ont invité à se lever pour protester.

C'est ce manifeste qu'il importe, à l'heure actuelle, de répandre, afin que son texte en soit connu jusque dans les campagnes les plus reculées.

Dans ce but, la C. A. P. a décidé de tirer ce manifeste en affiches double-colombier. Le premier tirage atteindra 50.000 exemplaires. Sur ces 50.000 exemplaires, 20.000 seront mis gratuitement et timbrés à la disposition des Fédérations, qui auront charge de les répartir entre leurs groupes. Les 30.000 exemplaires restant seront délivrés aux Fédérations qui en feront commande au prix coûtant, c'est-à-dire à raison de 0.30 cent. l'affiche.

Nous comptons que les Fédérations s'empresseront d'intensifier ainsi, par leur propre effort, la diffusion du manifeste.

Nous faisons imprimer des carnets d'une valeur de 2 francs, contenant chacun 20 tickets de propagande à 10 centimes. Sitôt que ces carnets seront prêts, nous en enverrons en nombre à chaque Bureau fédéral.

Ces carnets sont analogues à ceux qui ont été déjà lancés pour la diffusion de la pétition contre le service de trois ans. Ils n'ont d'autre objet que de permettre aux groupes et militants, auxquels les Fédérations les auront remis, de recueillir plus aisément des fonds. Quel travailleur de la ville ou des champs refusera en effet ses deux sous pour collaborer à une campagne dont le résultat victorieux sera si utile pour lui et les siens ?

En possession des sommes ainsi récoltées, les secrétaires de groupes ou de Fédérations n'auront qu'à les faire parvenir à la trésorerie du Conseil national, 37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. En échange, il leur sera immédiatement retourné un stock d'affiches timbrées correspondant aux sommes envoyées.

Il faut, en effet, que le manifeste soit placardé partout, aussi bien dans les communes où existent des groupements du Parti que dans celles où il n'en existe pas, de telle sorte que l'opinion publique tout entière soit touchée et ébranlée.

La campagne d'affichage du manifeste doit s'accompagner d'une campagne renouvelée et intensifiée pour la signature de la pétition. 500.000 signatures ont été, jusqu'à cette heure, recueillies. Ce n'est pas assez. Il faut que nous atteignions le million, que nous le dépasssions.

La chose est possible si nous agissons. Il suffit de se reporter à l'exemple de la Fédération de la Haute-Vienne, rassemblant 26.345 signatures. Si la proportion était la même dans toutes les régions du pays, c'est 2.200.000 signatures dont nous disposerions déjà.

En avant donc, tous : Fédérations, sections, groupes, militants. Nous avons encore un mois devant nous pour agiter le pays et le remuer jusque dans ses profondeurs. Sachons mettre ce temps à profit pour la victoire.

IV

APPEL DU COMITÉ CONFÉDÉRAL

Le Comité Confédéral, après examen de la situation créée par la décision gouvernementale, relative au maintien à la caserne de la classe libérable, a, dans sa séance du 9 mai, pour répondre à ce coup de force, décidé d'intensifier son agitation protestataire.

A cet effet, deux affiches, dont l'une illustrée, seront sous peu mises à la disposition des organisations et des militants.

De plus, le bureau confédéral est chargé d'organiser, pour l'ensemble du pays, sept grandes manifestations régionales qui auront lien à la date du 1er juin.

L'une de ces démonstrations aura lieu à Paris dans des conditions qui seront portées à la connaissance des travailleurs, dès que son organisation aura été définitivement arrêtée par le bureau confédéral, d'accord avec le bureau et le Comité général de l'Union des Syndicats de la Seine.

D'ores et déjà, les militants et les organisations sont invités à se préparer au grand effort qui va leur être demandé.

Tandis que la C. G. T. *organisait pour le 1er juin des meetings de protestation, le* Parti Socialiste *décidait que la commémoration annuelle de la Semaine de Mai au Mur des Fédérés aurait le sens d'une protestation contre les trois ans et le maintien de la classe sous les drapeaux. Dès le 21 mai, il conviait les socialistes à cette manifestation, dont la date etait fixé au 25 ; la* C. G. T. *ainsi que l'*Union des Syndicats *de la Seine invitaient les syndicats à y participer. Voici les textes de ces deux appels.*

V

AU PEUPLE DE PARIS

La Fédération socialiste de la Seine appelle chaque année les socialistes de Paris et de la banlieue à commémorer l'héroïque et douloureux souvenir de ceux qui, en 1871, sont morts pour la Commune sous les balles des « Versaillais ».

Des milliers et des milliers de citoyennes, de citoyens répondent à cet appel,

Cette année, la Fédération de la Seine pense qu'il faut donner à cette manifestation une ampleur inaccoutumée.

Les circonstances le commandent.

La réaction est aujourd'hui à son point culminant.

Après plusieurs années d'une politique antiouvrière, impudente et forcenée à certaines heures, nous voici à la politique militariste et chauvine, la pire de toutes.

La réaction au pouvoir veut imposer au pays, avec le service de 3 ans, une loi de recul qui n'assurera pas mieux que le service de 2 ans la défense nationale, dont on prétend faire le prétexte de ce projet.

Audacieusement, M. Barthou, et cyniquement, M. Etienne, administrateur des Tréfileries du Havre, fournisseur des Etablissements de la Guerre dont il est le ministre, veulent maintenir sous les drapeaux la classe libérable.

Contre ces projets scélérats, nous demandons à la population de Paris et de sa banlieue de se joindre à nous.

Dimanche 25 mai, à deux heures, manifestation pacifique, mais immense.

Pères et mères de soldats sous les drapeaux, vous qui pouvez parler pendant que vos fils sont tenus au silence, vous tous, les 150.000 qui, dans la Seine, avez déjà signé la pétition contre les 3 ans, venez avec nous défiler devant le Mur où tant des nôtres, il y a quarante-deux ans, sont morts pour la liberté et le droit des prolétaires.

Votre nombre, à lui seul, suffira pour dire à nos gouvernants, aux élus qui hésitent encore, qu'il leur faut compter avec la volonté populaire.

Pour cette journée qui doit être grande, préparez-vous donc.

III

AUX SYNDICATS ET AUX SYNDIQUÉS

Dimanche prochain, le Parti socialiste, Fédération de la Seine, organise la manifestation annuelle de commémoration de la Commune.

Cette année, cette manifestation emprunte aux événements actuels un caractère de protestation populaire, qui fait obligation à tous les travailleurs de participer à la démonstration.

En plus du souvenir ému que le prolétariat parisien adressera à ses morts de 1871, il devra faire entendre sa clameur immense de réprobation contre les manœuvres chauvines et réactionnaires qui se traduisent par le projet de loi de trois ans, et la décision de maintenir la classe libérable.

Contre cette renaissance de l'esprit guerrier, contre cette

tentative de retour à la réaction, il faut se dresser dans un élan unanime et grandiose.

Seules, nos protestations véhémentes peuvent désormais faire capituler le gouvernement, arrêter le pays sur la pente dangereusement criminelle où l'ont engagé les Etienne et les Barthou.

Donc, dimanche, soyons tous à la manifestation du Père-Lachaise.

Le Bureau Confédéral, le Bureau de l'Union des Syndicats de la Seine comptent sur les organisations et les syndiqués pour donner à la manifestation l'ampleur que les circonstances présentes exigent.

La Fédération socialiste de la Seine étant l'organisation de la manifestation, les Syndicats auront donc à se conformer à ses conformer à ses instructions.

Dimanche prochain sera le prélude préparant notre démonstration populaire du 1er juin au Pré Saint-Gervais.

Le gouvernement ayant défendu que la manifestation fût faite au Père-Lachaise, elle eut lieu au Pré-Saint-Gervais après de nouveaux appels du Parti Socialiste *et de la* C. G. T. *Au lendemain de cette manifestation et à la suite de quelques mouvements de protestation dans les casernes, de nombreuses perquisitions furent faites chez les militants socialistes et aux sièges des organisations ouvrières. Le* Bureau confédéral *de la* C. G. T. *et le* Bureau *de l'*Union des Syndicats *de la Seine* (*27 mai*), *le* Comité confédéral *de la* C. G. T. (*29 mai*) *et la* Commission administrative permanente *du* Parti socialiste *unie* au Groupe socialiste au Parlement (*1er juin*) *protestèrent par les déclarations suivantes :*

VII

DÉCLARATION DES BUREAUX DE LA C. G. T. ET DE L'UNION DES SYNDICATS DE LA SEINE

Après l'explosion de colère soulevée dans les casernes par le coup de force gouvernemental, les véritables responsables de la situation éprouvent le besoin de chercher ailleurs une diversion à leurs responsabilités.

Il ne leur paraît pas possible de laisser croire que les soldats ont agi de leur propre initiative, en protestant contre la monstrueuse illégalité qui doit les maintenir un an de plus à la caserne.

Il leur faut trouver une diversion et, comme nous l'avons déjà déclaré, laisser croire à l'existence d'une campagne organisée par la C. G. T. et les organisations syndicales sous le couvert de l'œuvre du Sou du Soldat.

Il fallait donner une grande publicité à un roman policier et rattacher les incidents de ces jours derniers à notre œuvre de solidarité. Il fallait, une fois de plus, crier haro sur la C. G. T. et lui faire endosser la responsabilité d'événements desquels les gouvernants, par lâcheté, ne veulent pas supporter les conséquences.

Lancé sur cette pente arbitraire et illégale, obéissant aux suggestions de la presse chauvine, s'accrochant désespérément au pouvoir, le gouvernement des Barthou et des Étienne récidive les procédés de Clémenceau.

Hier, les argousins de la préfecture ont cambriolé les bureaux de nos organisations, les domiciles particuliers des militants et le siège social de la C. G. T. Ils ont fouillé nos meubles, emporté nos livres de comptabilité, nos lettres de famille, toute une partie de nos archives, et ceci sans l'ombre d'un scrupule, sans la moindre excuse pour la brutalité de leurs procédés.

Allons-nous revivre l'époque du terrorisme policier ? La C. G. T. va-t-elle être rendue responsable de tous les sursauts de conscience que soulèvent les menaces répressives d'une bourgeoisie affolée ?

Puisqu'on s'attaque à elle, puisqu'on la menace, la C. G. T. répondra. Elle n'entend pas caner devant les menaces et l'arbitraire. Comme au temps des brimades exercées par Clémenceau, ses rangs vont se resserrer, son unité morale se renforcer ; tous vont se grouper plus fortement autour du drapeau confédéral.

Etablissons, du reste, nos responsabilités :

Qu'il soit vrai que nos protestations ouvrières aient franchi les murs des casernes, qu'il soit vrai que les pères et les frères de nos jeunes camarades encasernés, faisant partie de nos organisations syndicales, aient été émus, il n'en subsiste pas moins que jamais nous n'avons tenté de fomenter à l'intérieur des casernes la moindre protestation.

Aussi loin qu'on peut aller dans l'arbitraire; on ne découvrira pas un papier établissant des relations directes avec les soldats.

Notre « Sou du Soldat », œuvre de solidarité, ne franchit pas les limites que permet la loi aux institutions de cet ordre. Nos protestations ont été véhémentes — elles le seront encore — notre agitation a porté sur les masses paysannes et ouvrières ; nous avons dénoncé le coup de force gouvernemental et démontré l'inutilité d'une année supplémentaire de caserne, nous en convenons. Mais alors, est-ce de notre faute, est-ce de la faute de la C. G. T., si elle résume, si elle condense toute la colère exprimée par l'abominable projet des trois ans ?

Vous cherchez, messieurs les gouvernants, à rendre responsable la C. G. T. des troubles profonds causés par votre projet criminel ! Vous y ajoutez des perquisitions et des brimades ! Prenez garde d'augmenter la colère qui ne fait que gronder.

La C. G. T. continuera son œuvre de protestation, malgré les coups du pouvoir, parce qu'elle a conscience d'exprimer la volonté populaire, de faire besogne utile et profondément humaine.

Redoublez d'arbitraire s'il vous plaît, allez jusqu'au bout de votre pensée réactionnaire, la C. G. T., soyez-en certains, ne canera pas.

VIII

DÉCLARATION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL DE LA C. G. T.

Le gouvernement Barthou-Etienne vient de surpasser les procédés policiers de l'Empire.

La police devient l'unique moyen de gouverner.

Discuter et combattre la loi de trois ans est un délit. Dénoncer le coup de force gouvernemental, c'est s'exposer aux rigueurs policières.

Dans une matinée, des centaines de perquisitions ont été opérées, tant à Paris qu'en province. Partout, le siège des organisations ouvrières a été cambriolé par les argousins du préfet de police Hennion.

Dans les casernes, les soldats sont soumis au régime ignoble du mouchardage ; leurs paquetages sont fouillés en leur absence, leurs lettres les plus intimes sont décachetées, leurs conversations sont épiées et dénaturées pour servir à la répression. C'est le terrorisme policier qui règne dans les garnisons.

Les gouvernants veulent essayer d'établir une relation directe entre l'action ouvrière et la protestation légitime des milliers de soldats dans les casernes.

Le gouvernement sait que cela est inexact. Il sait que la protestation spontanée des soldats est la conséquence directe de sa décision de les maintenir un an de plus à la caserne.

Mais pour les besoins de réaction, il n'hésite pas à recourir aux moyens de diversion les plus bas et les plus misérables.

Les perquisitions ont été opérées hors la présence des militants. *Que, demain, des pièces compromettantes soient soudainement découvertes parmi les papiers et les livres que la police a emportés, nous déclarons, aucune garantie légale ne nous ayant été donnée, qu'elles ont été forgées pour les besoins de l'accusation.*

Sans doute, l'action poursuivie par nous depuis plus de quinze ans devait nécessairement éveiller parmi le peuple-soldat des sentiments de dignité et de justice.

Mais cette action eût été impuissante à soulever des militaires, si les gouvernements n'étaient pas venu broyer leur cœur par leur décision illégale et la violation des engagement pris.

Quoi ? D'un seul mot, la vie de toute une génération de jeunes gens serait bouleversée, atteinte dans son avenir et on ne voudrait pas que les intéressés protestent !

Comment, à l'heure où les impatiences du départ de la caserne s'accusent partout avec force, nos gouvernants, au mépris de tous droits, malgré la volonté exprimée par la classe ouvrière et paysanne, osent décider la prolongation du séjour à la caserne !

Et l'on voudrait que les soldats subissent sans mot dire la volonté des dirigeants ?

Les gouvernants veulent paraître surpris des soulèvements militaires. Ils voudraient que nous en endossions la responsabilité et ils poussent la lâcheté jusqu'à en rechercher les causes dans nos institutions de solidarité.

Pour nous, la colère des soldats est légitime et la classe ouvrière ne lui ménagera pas ses sympathies.

Demain, les pères et les mères vont se dresser sur le chemin des bagnes africains pour défendre leurs enfants. Les pères et les mères de famille ne permettront pas que les gouvernants acculent leurs gars au suicide ou qu'ils les mutilent devant leurs Conseils de guerre.

Quel complot inventerez-vous, chez qui cambriolerez-vous, Messieurs les Gouvernants, si demain vos gendarmes sont impuissants à contenir la révolte de ceux qui ont des enfants à sauver des griffes de vos chaouchs ?

Que vous vouliez aujourd'hui faire tomber le poids de votre faute sur la C. G. T., c'est dans l'ordre. Que contre elle se coalisent les conservateurs de toutes nuances, c'est également dans l'ordre des choses bourgeois et capitaliste. Par là, ils apportent un témoignage de la valeur de l'action confédérale. En s'efforçant d'ameuter par leur presse les colères de l'opinion, nos réacteurs montrent la C. G. T. comme la force vive qui, au-dessus de la décomposition sociale, s'élève et grandit.

Nous sommes donc fiers de recevoir les coups qui nous sont portés ; ils constituent un stimulant précieux et ils donnent à la situation présente une grande clarté, en faisant apparaître l'organisation ouvrière comme un facteur de révolution et de progrès.

Aussi, disons-nous que, quoi qu'il arrive, le mouvement ouvrier est au-dessus des attentats dirigés par notre République contre la liberté des citoyens et contre leurs droits. Il poursuivra son œuvre de propagande et d'action, seule sauvegarde des garanties conquises dans le passé sur la réaction.

Qu'on le sache bien, l'organisation syndicale restera debout, plus vivante que jamais. Les arbitraires, les illégalités dont elle

est victime ne font que resserer les liens qui, dans la C. G. T., unissent tous les travailleurs.

Les gouvernants peuvent donc être certains qu'à ces mesures policières nous répondrons par une recrudescence d'activité. Si l'opinion publique se laissait tromper, nous n'en resterons pas moins aussi décidés, aussi résolus.

Nous avons conscience, au milieu des reniements et des lâchetés des politiciens, de représenter les progrès de demain,

Nous savons que, pour les assurer, il nous faut, dès à présent, garantir les libertés acquises, en ne permettant pas de les voir violer, saus que se dresse une vigoureuse et ardente protestation.

Sous quelle forme la C. G. T. organisera-t-elle cette protestation ?

Demain, la décision sera transmise aux organisations qui, dès à présent, doivent se préparer à faire face aux réactions de toute nature. Que les organisations n'oublient pas qu'elles doivent se prémunir contre les mesures policières présentes et contre celles qui, demain peut-être, vont se faire jour.

Pour cela, qu'elles se souviennent que, par deux fois successives, on a voulu, en haut lieu, faire croire à des complots, et que, s'il y est réduit, le gouvernement ne manquera pas d'inventer quelque ridicule combinaison, grâce à laquelle, à de sottes perquisitions, feraient suite des arrestations arbitraires.

Malgré tout et malgré tous, nous avons la conviction que, de l'épreuve présente, des difficultés actuelles, la C. G. T. sortira grandie.

La persécution dont elle est qictime constitue un levain plein de promesses, et c'est à leur moisson que, demain comme hier, nous allons nous attacher.

Que la C. G. T. soit dissoute et aussitôt elle se reconstituera sous des formes prévues et arrêtées.

La lutte de la classe ouvrière est une nécessité, elle est au-dessus des gouvernants ; arrêtée un moment, elle reprend de plus belle sous l'influence de ses meilleurs agents : l'exploitation capitaliste et la despotique domination des dirigeants.

Pour dévoiler ce qui se cache de honteux tripatouillages, de sordides intérêts derrière les déclarations mensongères du sinistre Etienne qui, depuis toujours, trafique de son mandat, la C. G. T., ne reculera devant aucun effort.

Aux assauts de la réaction. la C. G. T., hier, a su résister, il en sera de même pour les assauts d'aujourd'hui comme pour ceux à venir.

Elle appellera la classe ouvrière à barrer la route aux trois ans, elle prendra, avec une vigueur plus grande, la défense de ceux qu'on veut envoyer souffrir et peut-être mourir dans les bagnes militaires.

IX

DÉCLARATION DE LA C. A. P. ET DU GROUPE SOCIALISTE AU PARLEMENT

Le gouvernement est entré délibérément dans les voies de la provocation et de l'arbitraire.

Sentant que le terrain se dérobe sous lui, il s'essaie à imposer par la terreur le service de trois ans et le maintien de la classe sous les drapeaux.

Comme affolé, il tente de frapper dans l'exercice de leurs fonctions normales, afin de les réduire au silence, toutes les organisations de la classe ouvrière, les groupements du Parti, les syndicats et jusqu'aux coopératives.

Depuis l'Empire on n'avait pas revu la mise en œuvre de semblables procédés. Du premier coup, M. Barthou passe Fourtou, Méline et Dupuy. Toutes formes légales sont violées dans les soi-disant opérations de justice multipliées à Paris et en province, et les perquisitions de ses policiers prennent figure de cambriolages. C'est un débordement de violence et de réaction qui s'annonce.

Contre ces manœuvres indignes d'un régime de libre démocratie, nous protestons et nous invitons tous les républicains à protester avec nous. Nous leur demandons de nous indiquer les sévices dont ont été victimes dans leur région les adversaires du rétablissement du service de trois ans, afin que nous puissions dans le pays comme à la tribune du Palais-Bourbon, les dénoncer à l'opinion publique et les flétrir.

C'est en vain, certes, que le gouvernement se flatte de nous bâillonner. Plus haute et plus ferme que jamais, au contraire, doit retentir et retentira cette protestation. Plus intense aussi se manifestera l'action du Parti socialiste.

Le pays est avec nous contre le rétablissement du service de trois ans et contre le maintien de la classe libérable sous les drapeaux. Nous continuerons à donner à sa pensée corps et expression. Nous ne nous tairons pas, nous ne capitulerons pas. Nous l'inviterons à réclamer plus énergiquement que jamais avec nous à la fois la constitution, par l'armement général du peuple, d'une force défensive qui mette la France à l'abri de toute agression et la pratique d'une politique de paix unissant pour une œuvre de commune civilisation tous les membres de la grande famille humaine.

Projet de loi Barthou-Chéron contre les Syndicats

Répondant à une interpellation de M. de Lamarzelle, M, Barthou, président du Conseil, a déclaré au Sénat, dans la séance du 28 mai, que le gouvernement demanderait aux Chambres les moyens légaux de poursuivre la C. G. T. Voici ses déclarations :

J'arrive au deuxième ordre de revendications. A lire l'exposé de 1905 et les différents manifestes de leurs congrès, on croirait que les instituteurs, issus du peuple, veulent simplement se rapprocher du peuple. Certes, si là se bornaient leurs prétentions, personne ne songerait à leur refuser le droit d'entretenir de bons et étroits rapports avec le prolétariat.

Mais l'objet non dissimulé de leurs revendications syndicalistes est de relier les associations d'instituteurs aux Bourses du Travail et à la C, G. T. De telles visées sont inadmissibles, je le dis, et le Sénat va voir que je n'apporte pas ici de simples paroles... (Très bien ! très bien !) mais il y a des actes.(Mouvements divers).

Sur la C. G. T., sur ses tendances, sur son but et sur son objet, je n'ai d'autre opinion que celle qu'exprimait tout à l'heure l'honorable M. de Lamarzelle. (Très bien à droite).

Je n'entamerai pas une discussion juridique pour rechercher si la C. G. T. est légale dans sa constitution et dans son objet. Ce que j'affirme, c'est qu'elle est illégale dans ses agissements. (Vifs applaudissements sur tous les bancs).

Si elle a pu se constituer en vertu de la loi de 1884, l'article 5 de cette même loi se retourne contre elle. Si loin que l'on aille dans la poursuite de certains intérêts économiques, il est impossible à toute personne de bon sens de soutenir que le sabotage, l'antimilitarisme, l'antipatriotisme et la provocation à la désertion sont des revendications de l'ordre économique. (Applaudissements répétés sur tous les bancs.

Personne ne contestera que la C. G. T., par ses agissements criminels, s'est mise hors du cadre de la loi de 1884.

M. Gaudin de Villaine. — Alors pourquoi ne la faites-vous pas dissoudre ! (Très bien ! à droite).

M. le Président du Conseil. — On me demande et ce n'est pas la première fois que cette question est posée à un gouvernement, pourquoi je n'ai pas dissous la C. C. T.

Voix à droite. — parce que vous avez peur !

M. le President du Conseil. — Non ce n'est point par peur que les gouvernements précédents n'ont pas poursuivi la C. G. T.

Mais un problème comme celui qui se pose ne se résout pas par la passion. Il faut l'examiner avec sang froid.

Sur quels textes pourrions-nous nous appuyer pour dissoudre la Confédération ? Ces textes sont-ils suffisants ? S'ils ne le sont pas, vous avez le droit de demander au gouvernement de les refondre et de les compléter, et je vais vous dire comment il entend le faire. (Très bien !)

On a dit souvent que la C. G. T. pouvait être dissoute par application de la loi de 1901 sur les associations.

Cette loi nous donnerait en la circonstance de grandes facilités, si elle était applicable, car elle prévoit des pénalités sévères pour le cas de récidive. Mais il suffit de lire le dernier article de la loi de 1901 pour constater qu'elle ne change rien au régime des syndicats professionnels établis par la loi de 1884.

Pour dire ma pensée tout entière, je ne crois pas qu'il nous soit possible de poursuivre la dissolution de la C. G. T.,en vertu de la loi de 1901.

M. *Bérenger.* — Et la loi de 1884 ne vous le permet-elle pas ?

M. *le président du conseil.* — Le législateur de 1884, après de longs débats, admit la constitution d'unions de syndicats pour la défense d'intérêts professionnels et économiques.

Or, la C. C. T., je l'ai déclaré et je le répète, ne poursuit pas la défense d'intérêts professionnels et économiques. Elle a donc violé la loi. Mais il ne suffit pas de le constater. Il faut se demander en toute loyauté si la loi contient des sanctions contre ceux qui contreviennent à ses dispositions. Or, la loi de 1884 édicte bien des pénalités contre les syndicats illégalement constitués, mais elle n'en renferme aucune contre les unions de syndicats.

Allons jusqu'à supposer que nous puissions dissoudre la C. G. T. en vertu de la loi de 1884. Si cette Confédération se reconstitue, quelle arme aurons-nous contre elle ? En cas de récidive, la loi de 1884 ne prévoit aucune sanction nouvelle autre qu'une amende de 200 francs.

J'estime, et je le dis au nom du gouvernement, que la loi de 1884 est insuffisante. Il faut introduire dans cette loi les pénalités que contient la loi de 1901. Il y a trois jours, M. le ministre du travail déposait sur le bureau de la Chambre un projet de loi, dont une des dispositions permet de poursuivre les unions de syndicats, de les dissoudre si elles s'écartent de la défense des intérêts purement professionnels, et permet, si elles se reconstituent, d'appliquer les sanctions prévues par la loi de 1901. (Très bien !)

Le Sénat peut demander au gouvernement si, en attendant le moment où une nouvelle législation pourra être appliquée, les lois pénales actuelles ne lui donnent pas le moyen de frapper la C. G. T. J'ai dit qu'à cette question je répondrai par un fait.

M. de Lamarzelle faisait allusion à de récents incidents qui se sont produits dans les casernes ; il n'a pas eu tort de voir un lien entre les révoltes intolérable et certaine propagande qui prêche la désertion.

Or, il existe une loi qui permet de réprimer des crimes de cette nature : c'est la loi de 1894 ; qu'on a qualifiée de scélérate pour tenter de la flétrir et d'en rendre l'application difficile. Mais, ici ce qui est scélérat, c'est la propagande abominable à laquelle se livre la C. G. T. (Applaudissements sur tous les bancs.

Le gouvernement a ouvert une instruction ; des perquisitions ont été faites. La justice étant saisie, je ne puis donner d'autres explications au Sénat. Aux questions de M. de Lamarzelle sur l'attitude que prend le gouvernement à l'égard de la C. G. T., je répondrai d'abord que le gouvernement a appliqué la loi. Et, en outre, que s'il apparaît que les lois actuelles sont insuffisantes, le gouvernement ne manquera pas de demander au Parlement les lois qui lui apparaissent comme une nécessité d'ordre social.

Deux jours après (30 mai), M. Chéron déposait un projet de loi modifiant la loi de 1884 sur les syndicats professionnels. Ce projet accorde aux syndicats la capacité civile, prévoit des sanctions rigoureuses contre les Unions de syndicats qui s'occuperaient d'autre chose que d'intérêts professionnels et rend obligatoire la représentation proportionnelle au sein des Unions. Nous donnons ci-dessous le texte des articles de la loi de 1884 qui se trouveraient modifiés avec, en regard, le texte du projet Barthou-Chéron.

TEXTE ACTUEL	TEXTE DU PROJET
Art. 5. — Les Syndicats professionnels régulièrement constitués, d'après les prescriptions de la présente loi, pourront librement se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles. Ces Unions devront faire connaître, conformément au 2e paragraphe de l'article 4, les noms des Syndicats qui les composent. Elles ne pourront posséder aucun immeuble ni ester en justice.	Art. 5. — Les Syndicats professionnels jouissent de la personnalité civile. Ils ont le droit d'ester en justice et d'acquérir sans autorisation, à titre gratuit ou à titre onéreux, des biens, meubles ou immeubles. Ils peuvent sans autorisation, mais en se conformant aux autres dispositions des lois en vigueur, constituer entre leurs membres des caisses spéciales de secours mutuels et de retraites. Ils peuvent librement créer et administrer des offices de renseignements pour les offres et les demandes de travail. Ils peuvent créer, administrer ou subventionner des œuvres professionnelles, telles que : institutions professionnelles de

prévoyance, laboratoires, champs d'expériences, cours et publications intéressant la profession.

Ils peuvent, s'ils y sont autorisés par leurs statuts et à condition de ne pas distribuer de bénéfices, même sous forme de ristournes, à leurs membres.

1° Acheter pour les louer, prêter ou répartir entre leurs membres tous les objets nécessaires à l'exercice de leur profession, matières premières, outils, instruments, machines, engrais, semences, plants, animaux et matières alimentaires pour le bétail;

2° Prêter leur entremise gratuite pour la vente des produits provenant exclusivement du travail personnel ou des exploitations des syndiqués, faciliter cette vente par expositions, annonces, publications, groupement de commandes et d'expéditions, sans pouvoir l'opérer sous leur nom et sous leur responsabilité.

Les marques syndicales apposées sur des produits pour en justifier l'origine ou les conditions de fabrication sont soumises à la formalité du dépôt, conformément à la loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique et de commerce, et protégées par les dispositions de cette loi.

Les Syndicats peuvent être consultés sur tous les différends et toutes les questions se rattachant à leur spécialité.

Dans les affaires contentieuses, les avis du Syndicat seront tenus à la disposition des parties, qui pourront en prendre communication et copie.

Art. 6. — Les syndicats professionnels de patrons ou d'ouvriers auront le droit d'ester en justice.

Ils pourront employer les sommes provenant de cotisations. Toutefois ils ne pour-

Art. 6. — Les syndicats professionnels, régulièrement constitués d'après la prescription de la nouvelle loi, peuvent librement se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts économiques, industriels, com-

ront acquérir d'autres immeubles qui seront nécessaires à leurs réunions, à leurs bibliothèques et à des cours d'instruction professionnelle.

Ils pourront sans autorisation, mais en se conformant aux dispositions de la loi, constituer entre leurs membres des caisses spéciales de secours mutuels et de retraites.

Ils pourront librement créer et administrer des offices de renseignements pour les offres et demandes de travail.

Ils pourront être consultés sur tous les différents et toutes les questions se rattachant à leur spécialité.

Dans les affaires contentieuses, les airs du Syndicat seront tenus à la disposition des parties, qui pourront en prendre communication et copie.

merciaux et agricoles.

Les dispositions des articles 3 et 4 sont applicables aux Unions de Syndicats qui doivent, d'autre part, faire connaître dans les conditions prévues au dit article 4, le nom et le siège social des Syndicats qui les composent.

Ces Unions jouissent en outre de tous les droits conférés par l'article 5 aux syndicats professionnels.

Chacun des Syndicats adhérents à l'Union doit disposer, pour l'élection du conseil d'administration et pour les décisions de l'assemblée générale, d'un nombre de voix proportionnel au nombre de ses membres.

Un règlement d'administration publique déterminera d'après les principes ci-dessus, les règles applicables à la composition et au fonctionnement des Unions et à l'élection de leur conseil d'administration.

Art. 7. — Tout membre d'un Syndicat professionnel peut se retirer à tout instant de l'Association, nonobstant toute clause contraire, mais sans préjudice du droit pour le Syndicat de réclamer la cotisation de l'année courante.

Toute personne qui se retire d'un Syndicat conserve le droit d'être membre des sociétés de secours mutuels et de pensions de retraite pour la vieillesse à l'actif desquelles elle a contribué par des cotisations ou versements de fond.

Art. 7. — Tout membre d'un Sydicat professionnel peut se retirer à tout instant de l'association nonobstant toute clause contraire, mais à la condition de remplir les engagements pris par le Syndicat pendant qu'il en faisait partie, et sans préjudice du droit pour le Syndicat de réclamer la cotisation afférente aux six mois qui suivent le retrait d'adhésion.

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'Association sont dévolus conformément aux statuts, ou, à défaut de disposition statutaire, suivant les règles déterminées par l'assemblée générale. En aucun cas ils ne peuvent être répartis entre les membres adhérents.

Art. 8. — Lorsque les biens auront été acquis contrairement aux dispositions de l'article 6, la nullité de l'acquisition ou de la libéralité pourra être demandée par le procureur de la République ou par les intéressés. Dans le cas d'acquisition à titre onéreux, les immeubles seront vendus, et le prix en sera déposé à la caisse de l'Association.

Dans le cas de libéralité, les biens feront retour aux disposants ou à leurs héritiers ou ayant cause.

(Cet article est supprimé).

Art. 9. — Les infractions aux dispositions des articles 2, 3, 4, 5 et 6 de la présente loi seront poursuivies contre les directeurs ou administrateurs des Syndicats et punies d'une amende de 16 à 200 fr. Les tribunaux pourront, en outre, à la diligence du procureur de la Républlque, prononcer la dissolution du Syndicat et la nullité des acquisitions d'immeubles faites en violation des dispositions de l'article 6.

Au cas de fausse déclaration relative aux statuts et aux noms et qualités des administrateurs ou directeurs, l'amende pourra être portée à 500 francs.

Art. 9. — Les infractions aux dispositions des articles 2, 3, 4, 5 et 6 de la présente loi seront poursuivies contre les directeurs ou administrateurs des Syndicats et des Unions de Syndicats et punies d'une amende de seize à deux cents francs. Les tribunaux pourront, en outre, à la diligence du procureur de la République, prononcer la dissolution du Syndicat ou de l'Union.

Au cas de fausses déclarations relatives aux statuts et aux noms et qualités des administrateurs et directeurs, l'amende pourra être portée à cinq cents francs.

Les paragraphes 2 et 3 de l'article 8 de la loi du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association sont applicables au cas où un Syndicat ou une Union, dont un tribunal a ordonné la dissolution, s'est néanmoins maintenu ou reconstitué illégalement après le jugement de dissolution.

LES LIVRES

Questions Economiques et Sociales

Rouen, *Etude d'une agglomération urbaine,* par M. Levainville (*Paris, A. Colin, éditeur, 1913*). — C'est une remarquable étude de géographie urbaine que M. Levainville nous a donnée dans ce volume. Comment Rouen est-il devenu un des principaux organes de l'économie nationale, comment a-t-il joué dans le passé et joue-t-il encore dans le présent un rôle aussi important ? C'est ce que M. Levainville a voulu démontrer ; l'auteur a non seulement observé les faits et poursuivi sur les points les plus intéressants des enquêtes personnelles, mais encore il a effectué dans les dépôts d'archives de Paris ou de Rouen de longues et patientes recherches.

Il a nettement précisé la physionomie de la vieille métropole normande. Etabli au point de contact de la navigation fluviale et de la navigation maritime, Rouen possède en outre le privilège de tenir la position extrême où il est encore facile de passer le fleuve. Mais, encerclée de coteaux abrupts, inondée par les eaux du fleuve et des marécages, étranglée par la forêt, dépourvue de ressources dans ses environs immédiats, Rouen ne pouvait progresser que par l'effort continu de ses habitants. Pondérés dans l'aventure, téméraires par nécessités, hardis avec calcul, les Rouennais ont su de bonne heure résoudre les difficultés inhérentes au site, créer puis transformer leur industrie, s'ouvrir des débouchés commerciaux, fonder leur fortune. Ainsi donc l'application constante d'activités persévérantes aux conditions géographiques permanentes, a permis de constituer un organisme puissant, en voie de progression continue.

Rouen est devenu une de ces villes-régions qui débordent sur les territoires voisins, territoires dont elles vivent et qui les font vivre. La grande figure d'une capitale régionale, telle est l'impression qui se dégage de cette étude. Ajoutons qu'elle vient à son heure. au moment où le régionalisme semble destiné à devenir la base de nouvelles circonscriptions administratives et politiques.

Enfin, l'ouvrage est accompagné de nombreuses illustrations : cartes, plans, diagrammes, et notamment de 16 planches hors texte établies d'après des photographies spécialement exécutées, afin de donner l'exacte physionomie de Rouen et de la région rouennaise.

La lecture de cette importante monographie géographique servira de base à quiconque voudra écrire une étude sociale, sur les classes et leurs rapports économiques, de la cité normande.

Les Etats-Unis d'Amérique, par M. d'Estournelles de Constant, (*Paris, A. Colin, 1913*). — M. d'Estournelles de Constant a fait une description vécue de la vie intense de l'Amérique. Développement prodigieux de l'agriculture, ses procédés multiples, ses ressources infinies, sous l'action de tant de climats, de sols et de races divers ; il décrit l'étonnant essor d'industries rivales, particulièrement celle de l'acier, à la fièvre des transports mettant en communication continuelle, par les chemins de fer, par la navigation des lacs et des océans, les consommateurs et les producteurs du Nouveau Monde et de l'Ancien.

Cette description du pays n'est que la première partie de ce livre ; la seconde partie est consacrée aux problèmes politiques : problème du Gouvernement de 49 Etats indépendants et fédérés ; problème de la liberté de l'enseignement ; problème de l'éducation de l'esprit public et politique ; problème des races ; problème de l'éducation morale, artistique, musicale ; problème des religions en voie de s'unir ; problème des œuvres qui intéressent la société, la femme, l'enfant, les jeux, les sports, l'hygiène, la vie au grand air.

On a beaucoup écrit, dans ces derniers temps, sur l'Amérique. Mais, sans discuter quelques-unes de ses appréciations, qui nous prêteraient à longues controverses, le livre de M. d'Estournelles de Constant restera un des mieux documentés.

ERRATUM

Dans notre avant-dernier numéro (janvier-février 1913), page 132, dernière ligne, au lieu de : organisation des manufactures, lire : organisation des ouvriers des manufactures.

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy

AURILLAC. — IMPRIMERIE OUVRIÈRE, 3, RUE DU PRINCE.

TABLE DES MATIÈRES

TOME XII de la IIIe série
TOME XXXIII de la collection

(JANVIER-JUIN 1913)

Nos 247-248. — Janvier-Février 1913

Pages

ÉTUDES ET CRITIQUES

Lettres inédites ..... P.-J. Proudhon 5
La Démocratie en France, II ..... Hubert Lagardelle 13
Lettre à un converti ..... Daniel Halévy 30
La Question des Nationalités en Hongrie .. Paul Szende 36
Michel Bakounine et l'Internationale ..... Amédée Dunois 53
L'Unité Coopérative et les Congrès ..... J.-B. Séverac 62
Enquête sur l'alcoolisme et la classe ouvrière, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XX, XXI, XXII, XXIII. XXIV ..... A. Daudé-Bancel, B. Milhaud, R. Rambaud, F. Vaudel, L. Signaud, Ch. Draguin, A. Rebierac, Villaert, Bellugue, Peynaud 69
Oligarchie et Syndicat (Discusssion) ..... Robert Michels 90

CHRONIQUES

Les Partis politiques :
Congrès extraordinaire du Parti socialiste hongrois ..... L. Vandersmissen 97
Les Partis Ouvriers :
Transports, dockers et marins ..... P. Herbin 101
Le Congrès de la Fédération de l'alimentation ..... L. Rambert 107
La Conférence internationale du Bâtiment. André Léon 113
Les Idées et les Faits :
Controverses syndicalistes ..... Victor Griffuelhes ..... A. Merrheim 116
Statistiques syndicales internationales .... XXX 124

Pages

Revue critique :

Les limites de la morale sexuelle..... Michelle Berardelli.... 125

Principes d'organisation des usines, de F.-V. Taylor..... Ervin Szabo..... 128

Les Livres :

Socialisme. — Syndicalisme. — Politique. — Economie. — Littérature. — Variétés..... Les Rédacteurs..... 133

N[os] 249-250. — Mars-Avril 1913

ÉTUDES ET CRITIQUES

Pages inédites : I. Lettre à Annenkoff sur Proudhon..... Karl Marx..... 141

II. La guerre civile dans l'Amérique du Nord 155

Le Suffrage universel et la grève générale en Belgique..... J.-B. Séverac..... 174

Le Droit prolétarien..... Maxime Leroy..... 180

Les Ouvriers russes d'Auby-les-Asturies... Jacques Bratov..... 195

L'administration de la Dette ottomane.... Gaston Lévy..... 202

La Grève des consommateurs de gaz d'Epinal..... Aimé Piton..... 206

La Définition jurisprudentielle du Travailleur..... Paul Ramadier..... 212

CHRONIQUES

Les Partis socialistes :

Le XIII[e] Congrès du Labour Party. — Le XXI[e] Congrès de l'Indépendant Labour Party. — Le XXVIII[e] Congrès du Parti Ouvrier belge. — Le Congrès socialiste de Brest..... J.-B. Séverac..... 220

Les Idées et les Faits :

Sur la Crise syndicaliste..... Raoul Lenoir..... 234

Les Partis socialistes et les Syndicats ouvriers contre le Militarisme. — Les coopératives ouvrières belges. — Les coopératives anglaises. — Le Socialisme en Hollande. — Le développement industriel de l'Allemagne. — Proposition de loi Vaillant sur la Semaine anglaise. — Statistiques syndicales françaises. XXX..... 237

		Pages
Revue critique :		
Bakounine. — Proudhon	HUBERT LAGARDELLE.	255
Les Livres :		
Socialisme. — Syndicalisme. — Politique. — Economie. — Littérature	LES RÉDACTEURS	262

N^os 251-252. — Mai-Juin 1913

ÉTUDES ET CRITIQUES

Pages inédites : Le commencement de la fin en Autriche	FRÉDÉRIC ENGELS	277
Les oppositions nationales de Marx et de Bakounine	HUBERT LAGARDELLE	286
L'organisation du Parti catholique en Belgique	GASTON LÉVY	298
Les Jeunesses socialistes en France	J.-B. SÉVERAC	313
Enquête sur l'alcoolisme et la classe ouvrière. — Conclusions	Dr MAURICE OLIVIER	323
L'organisation professionnelle de la Marine marchande russe et l'affaire K. Arles Adomovitch	JACQUES BRATOV	332
Enquête sur la Jeunesse ouvrière	LES RÉDACTEURS	350

CHRONIQUES

Les Syndicats Ouvriers :		
Le XXIVe Congrès du Syndicat des chemins de fer. — Le XXVe Congrès de la Fédération nationale des mines et carrières. — Le Congrès de l'Association générale de P. T. T.	ANDRÉ LÉON	352
Revue critique :		
Celles qui travaillent	J.-B. SÉVERAC	366
La famille française et son évolution	HUBERT LAGARDELLE	369
Les Idées et les Faits :		
La Grève générale et le Syndicalisme	RAOUL LENOIR	372
Les grèves en 1910 et 1911. — Recensement industriel de l'Italie. — Contre la guerre (manifestes). — Le Premier Mai (Appels et Ordres du Jour). — Le Parti socialiste et les Syndicats contre la loi de trois ans. — Projet de loi Barthou-Chéron contre les Syndicats	XXX	375
Les Livres :		
Questions économiques et sociales	LES RÉDACTEURS	407
Table des Matières du Tome XXXIII		409

LE

Mouvement Socialiste

III^e SÉRIE

Le

Mouvement Socialiste

Revue de critique sociale, littéraire et artistique

Direction : HUBERT LAGARDELLE

Rédaction : J.-B. SÉVERAC | Administration : Gaston LÉVY

QUINZIÈME ANNÉE

Juillet-Décembre 1913

TOME XXXIV de la COLLECTION

PARIS

M. GIARD & E. BRIÈRE, Libraire-Éditeurs.

16, rue Soufflot et 12, rue Touillier.

1913

Tome XXXIV. — N°s 253-254 Juillet-Août 1913

Le Mouvement Socialiste

Documents sur l'Internationale [1]

Les Prétendues Scissions dans l'Internationale [2]

Circulaire privée du Conseil Général de l'Association Internationale des Travailleurs.

Jusqu'à ce jour le Conseil Général s'est imposé une réserve absolue quant aux luttes intérieures de l'Internationale et n'a jamais répondu publiquement aux attaques publiques, lancées durant plus de deux ans contre lui par des membres de l'Association.

Mais si la persistance de quelques intrigants, à entretenir à dessein une confusion entre l'Internationale et une Société qui, dès son origine, lui a été hostile, pouvait permettre de garder plus longtemps le silence, l'appui que la réaction européenne trouve dans les scandales provoqués par cette Société, à un moment où l'Internationale traverse la crise la plus sérieuse, depuis sa fondation, obligerait le Conseil Général à faire l'histoire de toutes ces intrigues.

I

Après la chute de la Commune de Paris, le premier acte du Conseil Général fut de publier son Manifeste sur « la Guerre civile en France », dans lequel il se rendit solidaire de tous les actes de la Commune (3), qui, justement à

(1) Le document que nous publions aujourd'hui, et qui est l'œuvre de Marx, est un des plus importants qu'aient produits les luttes intérieures de l'Internationale. Il n'a jamais été réédité depuis 1872 et il est introuvable.

Il va sans dire que sa reproduction n'implique de notre part aucune opinon sur le fond du duel Marx-Bakounine. Nous faisons simplement œuvre de documentation historique. (*N. D. L. R.*)

(2) **Les Prétendues Scissions dans l'Internationale.** Circulaire privée du Conseil Général de l'*Association Internationale des Travailleurs.* Genève, Imprimerie coopérative, rue du Conseil Général, 8. — 1872.

(3) Ce manifeste a paru naguère en volume, sous ce titre : *La Commune de Paris,* par Karl Marx. (*N. D. L. R.*)

ce moment servaient à la bourgeoisie, à la presse, et aux gouvernements de l'Europe à accabler sous les calomnies les plus infâmes les vaincus de Paris. Une partie de la classe ouvrière même n'avait pas encore compris que son drapeau venait de succomber. Le Conseil en acquit une preuve, entre autres, par les démissions de deux de ses membres, les citoyens Odger et Lucraft, répudiant toute solidarité avec ce Manifeste. On peut dire que de sa publication dans tous les pays civilisés, date l'unité de vues de la classe ouvrière sur les événements de Paris.

D'un autre côté, l'Internationale trouva un moyen de propagande des plus puissants dans la presse bourgeoise et surtout la grande presse anglaise, forcée par ce Manifeste de s'engager dans une polémique soutenue par les répliques du Conseil Général.

L'arrivée à Londres de nombreux réfugiés de la Commune obligea le Conseil général à se constituer en Comité de secours et à exercer, durant plus de 8 mois, cette fonction tout à fait en dehors de ses attributions régulières. Il va sans dire que les vaincus et les exilés de la Commune n'avaient rien à espérer de la bourgeoisie. Quant à la classe ouvrière, les demandes de secours venaient dans un moment difficile. La Suisse et la Belgique avaient déjà reçu leur contingent de réfugiés qu'elles avaient à soutenir ou dont elles avaient à faciliter le passage pour Londres. Les sommes recueillies en Allemagne, en Autriche et en Espagne étaient envoyées en Suisse. En Angleterre, la grande lutte pour la journée de 9 heures de travail, dont la bataille décisive fut livrée à Newcastle, avait absorbé et les contributions individuelles des ouvriers et les fonds organisés des Trades unions, fonds qui, du reste, d'après les statuts mêmes, ne peuvent être affectés qu'aux luttes de métier. Cependant, par des démarches et correspondances incessantes, le Conseil put réunir par petites sommes, l'argent qu'il distribuait chaque semaine. Les ouvriers américains ont répondu plus largement à son appel. Encore si le Conseil avait pu réaliser les millions que l'imagination terrifiée de la bourgeoisie dépose si généreusement dans le coffre-fort international !

Après mai 1871, un certain nombre de réfugiés de la

Commune furent appelés à remplacer au Conseil l'élément français qui, par suite de la guerre, ne s'y trouvait plus représenté. Parmi les membres ainsi adjoints, il y avait d'anciens Internationaux et une majorité composée d'hommes connus par leur énergie révolutionnaire et dont l'élection fut un hommage rendu à la Commune de Paris.

C'est au milieu de ces préoccupations que le Conseil dût faire les travaux préparatoires pour la Conférence des délégués qu'il venait de convoquer.

Les mesures violentes prises contre l'Internationale par le gouvernement bonapartiste, avaient empêché la réunion du congrès à Paris, prescrite par le congrès de Bâle. Usant du droit conféré par l'article 4 des Statuts, le Conseil général, dans sa circulaire du 12 juillet 1871, convoqua le congrès à Mayence. Dans les lettres adressées en même temps aux différentes fédérations, il leur proposa de transférer le siège du Conseil général d'Angleterre en un autre pays et demanda de munir les délégués de mandats impératifs à ce sujet. Les Fédérations se prononcèrent à l'unanimité pour son maintien à Londres. La guerre franco-allemande, éclatant peu de jours après, rendit tout Congrès impossible. C'est alors que les Fédérations consultées nous donnèrent le pouvoir de fixer la date du prochain Congrès d'après les événements.

Aussitôt que la situation politique parut le permettre, le Conseil Général convoqua une Conférence privée, convocation appuyée sur les précédents de la Conférence de 1865 et des séances administratives privées de chaque Congrès. — Un Congrès public était impossible et n'eut fait que dénoncer les délégués continentaux, à un moment où la réaction européenne célébrait ses orgies ; où Jules Favre demandait l'extradition des réfugiés comme criminels de droit commun, à tous les gouvernements, même à celui de l'Angleterre ; où Dufaure proposait à l'Assemblée rurale une loi mettant l'Internationale hors la loi et dont Malou plus tard servait aux Belges une contrefaçon hypocrite ; où, en Suisse, un réfugié de la Commune était arrêté préventivement, en attendant la décision du gouvernement fédéral sur la demande d'extradition ; où la chasse aux Internationaux était la base ostensible d'une alliance entre

Beust et Bismark, dont Victor Emmanuel s'empressa d'adopter la clause dirigée contre l'Internationale ; où le gouvernement espagnol, se mettant entièrement à la disposition des bourreaux de Versailles, forçait le Conseil fédéral de Madrid à chercher un refuge en Portugal ; au moment enfin où l'Internationale avait pour premier devoir de resserrer son organisation et de relever le gant jeté par les gouvernements.

Toutes les sections en rapports réguliers avec le Conseil Général furent en temps opportun convoquées à la Conférence qui, bien que n'étant pas un Congrès public, rencontra de sérieuses difficultés. Il va s'en dire que la France, dans l'état où elle se trouvait, ne pouvait élire de délégués. En Italie, la seule section, organisée alors, était celle de Naples : au moment de nommer un délégué elle fut dissoute par la force armée. En Autriche et en Hongrie, les membres les plus actifs étaient emprisonnés. En Allemagne, quelques-uns des membres les plus connus étaient poursuivis pour crime de haute trahison, d'autres étaient en prison, et les moyens pécuniaires du parti étaient absorbés par la nécessité de venir en aide à leurs familles. Les Américains, tout en adressant à la Conférence un Mémoire détaillé sur la situation de l'Internationale dans leur pays, employèrent les frais de délégation au soutien des réfugiés. Du reste, toutes les fédérations reconnurent la nécessité de substituer la Conférence privée au Congrès public.

La Conférence, après avoir siégé à Londres du 17 au 23 septembre 1871, laissa au Conseil général le soin de publier ses résolutions, de codifier les règlements administratifs et de les publier avec les Statuts généraux, revus et corrigés, en trois langues, d'exécuter la résolution substituant les timbres adhésifs aux cartes de membres, de réorganiser l'Internationale en Angleterre, et enfin de subvenir aux dépenses nécessitées par ces divers travaux.

Dès la publication des travaux de la Conférence, la presse réactionnaire, de Paris à Moscou, de Londres à New-York, dénonça la résolution sur la politique de la classe ouvrière comme renfermant des desseins si dangereux — le *Times* l'accusa « d'une audace froidement calcu-

lée » — qu'il était urgent de mettre l'Internationale hors la loi. D'autre part, la résolution faisant justice des sections sectaires interlopes, fut le prétexte pour la police internationale aux aguets de revendiquer bruyamment la liberté autonome des ouvriers, ses protégés, contre le despotisme avilissant du Conseil général et de la Conférence. La classe ouvrière se sentait si « lourdement opprimée » que le Conseil général reçut de l'Europe, de l'Amérique, de l'Australie et même des Indes orientales des adhésions et des avis de la formation de nouvelles sections.

II

Les dénonciations de la presse bourgeoise ainsi que les lamentations de la police internationale trouvaient un écho sympathique même dans notre Association. Des intrigues, dirigées en apparence contre le Conseil général et en réalité contre l'Association, furent tramées dans son sein. Au fond de ces intrigues se trouve l'inévitable *Alliance internationale de la Démocratie socialiste* enfantée par le Russe Michel Bakounine. A son retour de la Sibérie, il prêcha dans le *Kolokol* de Herzen, comme fruit de sa longue expérience, le panslavisme et la guerre des races. Plus tard, durant son séjour en Suisse, il fut nommé au Comité directeur de la « Ligue de la paix et de la liberté », fondée en opposition à l'Internationale. Les affaires de cette société bourgeoise allant de mal en pis, son président, M. G. Vogt, sur l'avis de Bakounine, proposa une alliance au Congrès international réuni à Bruxelles en septembre 1868.

Le Congrès déclara à l'unanimité que de deux choses l'une : ou la ligue poursuivait le même but que l'Internationale, et dans ce cas elle n'avait aucune raison d'être, ou son but était différent, et alors l'alliance était impossible. Au Congrès de la Ligue, tenu à Berne, quelques jours après, Bakounine opéra sa conversion. Il y proposa un programme d'occasion dont la valeur scientifique peut être jugé par cette seule phrase : *l'égalisation économique et sociale des*

classes. Soutenu par une infime minorité, il rompit avec la Ligue pour entrer dans l'Internationale, déterminé à substituer son programme de circonstance, repoussé par la Ligue, aux statuts généraux de l'Internationale et sa dictature personnelle au Conseil général. Dans ce but, il se créa un instrument spécial, l'*Alliance internationale de la démocratie socialiste*, destinée à devenir une Internationale dans l'Internationale.

Bakounine trouva les éléments nécessaires à la formation de cette société dans les relations qu'il avait nouées durant son séjour en Italie et dans un noyau de Russes exilés, lui servant d'émissaires et de recruteurs parmi les membres de l'Internationale en Suisse, en France et en Espagne. Ce ne fut cependant que sur les refus réitérés des Conseils fédéraux belge et parisien de reconnaître l'*Alliance* qu'il se décida à soumettre à l'approbation du Conseil général les statuts de sa nouvelle société, lesquels n'étaient que la reproduction fidèle du programme « incompris » de Berne. Le Conseil répondit par la circulaire suivante, en date du 22 décembre 1868 :

LE CONSEIL GÉNÉRAL A L'ALLIANCE INTERNATIONALE DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE

Il y a un mois environ qu'un certain nombre de citoyens s'est constitué à Genève comme *Comité central initiateur* d'une nouvelle société internationale, dite « *l'Alliance Internationale de la démocratie socialiste*, se donnant pour *mission spéciale* d'étudier les questions politiques et philosophiques sur la base même de ce grand principe de l'*égalité*, etc ».

Le programme et le règlement imprimés de ce comité initiateur n'ont été communiqués au Conseil Général de l'Association Internationale des travailleurs, que le 15 décembre 1868. D'après ces documents, la dite Alliance est « fondue entièrement dans l'Internationale », en même temps qu'elle est fondée entièrement en dehors de cette Association. A côté du Conseil général de l'*Internationale* élu par les congrès successifs de Genève, Lausanne et Bruxelles, il y aura, d'après le réglement initiateur, un autre Conseil général à Genève qui s'est nommé lui-même. A côté des groupes locaux de l'*Internationale*, il y aura les groupes locaux de l'*Alliance* qui, par l'intermédiaire de leurs bureaux nationaux fonctionnant en dehors des bureaux de l'*Internationale*, « *demanderont au bureau Central de l'Alliance leur admission dans l'Internationale* », le Comité Central de l'*Alliance* s'arrogeant ainsi le droit d'admis-

sion dans l'*Internationale*. En dernier lieu, le *Congrès général de l'Association Internationale des travailleurs* trouvera encore sa doublure dans le *Congrès général de l'Alliance*, car, dit le réglement initiateur, au Congrès annuel des travailleurs la délégation de l'Alliance internationale de la Démocratie socialiste, comme branche de l'Association Internationale des travailleurs, « *tiendra ses séances publiques dans un local séparé.* »

Considérant :

Que la présence d'un deuxième corps international fonctionnant en dedans et en dehors de l'Association Internationale des travailleurs serait le moyen le plus infaillible de la désorganiser ;

Que tout autre groupe d'individus résidant dans une localité quelconque aurait le droit d'imiter le Groupe initiateur de Genève et sous des prétextes plus ou moins ostensibles d'enter sur l'Association Internationale des Travailleurs, d'autres Associations Internationales avec d'autres missions spéciales ;

Que de cette manière, l'Association Internationale des Travailleurs deviendrait bientôt le jouet des intrigants de toute nationalité et de tout parti ;

Que d'ailleurs les statuts de l'Association Internationale des Travailleurs n'admettent dans son cadre que des branches locales et des branches internationales (Voir l'art. 1 et 6 des statuts) ;

Que défense est faite aux Sections de l'Association Internationale des Travailleurs de se donner des statuts et des règlements administratifs contraires aux règlements et statuts administratifs de l'Association Internationale des Travailleurs (voir l'art. XII des règlements administratifs) ;

Que la question a été préjugée par les résolutions contre la *Ligue de la Paix*, adoptées unanimement au Congrès général de Bruxelles ;

Que dans ces résolutions le Congrès déclare que la *Ligue de la Paix* n'avait aucune raison d'être, puisque, d'après ses récentes déclarations, son but et ses principes étaient identiques à ceux de l'Association Internationale des Travailleurs ;

Que plusieurs membres du Groupe Initiateur de l'Alliance, en leur qualité de délégués au Congrès de Bruxelles, ont voté ces résolutions ;

Le Conseil Général de l'Association Internationale des Travailleurs, dans sa séance du 22 décembre 1868, a unanimement résolu :

1) Tous les articles du Règlement de l'Alliance Internationale de la Démocratie Socialiste, statuant sur ses relations avec l'Association Internationale des Travailleurs sont déclarés nuls et de nul effet ;

2) L'Alliance Internationale de la Démocratie Socialiste n'est pas admise comme branche de l'Association Internationale des Travailleurs.

G. Odger, *président de la séance.*
V. Shaw, *secrétaire général.*

Londres, 22 décembre 1868.

Quelques mois après, l'Alliance s'adressa de nouveau au Conseil général et lui demanda, si, *oui* ou *non*, il en admettait *les principes ?* En cas affirmatif, l'Alliance se déclarait prête à se dissoudre en sections internationales. Elle reçut en réponse la circulaire suivante du 9 mars 1869 :

LE CONSEIL GÉNÉRAL AU COMITÉ CENTRAL DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE

D'après l'article 1er de nos statuts, l'Association admet toutes les Sociétés ouvrières aspirant au même but, savoir : *le concours mutuel, le progrès et l'émancipation complète de la classe ouvriere.*

Les sections de la classe ouvrière dans les divers pays se trouvant placées dans des conditions diverses de développement, il s'ensuit nécessairement que leurs opinions théoriques qui reflètent le mouvement réel sont aussi divergentes.

Cependant, la communauté d'action établie par l'Association Internationale des Travailleurs, l'échange des idées facilité par la publicité faite par les organes des différentes sections nationales, enfin les discussions directes aux Congrès généraux ne manquent pas d'engendrer graduellement un programme théorique commun.

Ainsi, il est en dehors des fonctions du Conseil général de faire *l'examen critique du Programme de l'Alliance.* Nous n'avons pas à rechercher si *oui* ou *non*, c'est une expression adéquate du mouvement prolétaire. Pour nous, il s'agit seulement de savoir s'il ne contient rien de contraire à la *tendance générale* de notre Association, c'est-à-dire l'*émancipation complète de la classe ouvrière.* Il y a une phrase dans votre programme qui de ce point de vue fait défaut. Dans l'article II on lit :

« Elle (Alliance) veut avant tout *l'égalisation politique, économique et sociale des classes* ».

L'égalisation des classes, interprétée littéralement, aboutit à *l'harmonie du Capital et du Travail,* si importunement prêchée par les socialistes bourgeois. Ce n'est pas l'*égalisation des classes* — contre-sens logique, impossible à réaliser, mais au contraire l'*abolition des Classes*, ce véritable secret du mouvement prolétaire qui forme le grand but de l'*Association Internationale des Travailleurs.* Cependant, considérant le contexte dans lequel cette phrase : *égalisation des classes* se trouve, elle semble s'y être glissée comme une simple erreur de plume. Le Conseil général ne doute pas que vous voudrez bien éliminer de votre programme une phrase prêtant à des malentendus si dangereux. A la réserve des cas où la tendance générale de notre Association serait contredite, il correspond à ses principes de laisser à chaque section formuler librement son programme théorique.

Il n'existe donc pas d'obstacle pour la *conversion* des sections de l'Alliance en sections de l'Association Internationale des Travailleurs.

Si *la dissolution de l'Alliance* et *l'entrée des sections dans l'Internationale* étaient définitivement décidées, il deviendrait nécessaire, d'après nos règlements, *d'informer le Conseil du lieu et de la force numérique de chaque nouvelle section.*

Séance du Conseil général du 9 mars 1869.

L'Alliance, ayant accepté ces conditions, fut admise dans l'Internationale par le Conseil Général, lequel, induit en erreur par quelques signatures du programme Bakounine, la supposa reconnue par le Comité fédéral romand de Genève, qui, au contraire, ne cessa jamais de la tenir à l'écart. Désormais, elle avait atteint son but immédiat : se faire représenter au congrès de Bâle. En dépit des moyens déloyaux dont ses partisans se servirent — moyens employés, à cette occasion, et cette fois là seulement dans un Congrès de l'Internationale, Bakounine fut déçu dans son attente de voir le Congrès transférer à Genève le siège du Conseil Général et sanctionner officiellement la vieillerie St-Simonienne, l'abolition immédiate du droit d'héritage, dont Bakounine avait fait le point de départ pratique du socialisme. Ce fut le signal de la guerre ouverte et incessante que fit l'Alliance, non seulement au Conseil Général, mais encore à toutes les sections de l'Internationale, qui refusèrent d'adopter le programme de cette coterie sectaire et surtout la doctrine de l'abstention absolue en matière politique.

Déjà avant le Congrès de Bâde, Netchaïeff étant venu à Genève, Bakounine entra en relations avec lui, et fonda en Russie une société secrète parmi les étudiants. Cachant toujours sa propre personne sous le nom de différents « comités révolutionnaires », il revendiqua des pouvoirs autocratiques, entés sur toutes les duperies et mystifications du temps de Cagliostro. Le grand moyen de propagande de cette société consistait à compromettre des personnes innocentes vis-à-vis de la police russe, en leur adressant de Genève des communications sous enveloppes jaunes, revêtues à l'extérieur, en langue russe, de l'estampille du « Comité révolutionnaire secret ». Les rapports

publics du procès Netchaïeff prouvent qu'il a été fait un abus infâme du nom de l'*Internationale* (1).

L'Alliance commença dans ce temps une polémique publique contre le Conseil général, d'abord dans le *Progrès* de Locle, puis dans l'*Egalité* de Genève, journal officiel de la fédération romande où s'étaient glissés quelques membres de l'Alliance à la suite de Bakounine. Le Conseil général, qui avait dédaigné les attaques du *Progrès*, organe personel de Bakounine, ne pouvait ignorer celles de l'*Egalité*, qu'il devait croire approuvées par le Comité fédéral romand. Il publia alors la circulaire du 1er janvier 1870, où il est dit :

« Nous lisons dans l'*Egalité*, numéro du 11 décembre 1869: Il est « *certain* que le Conseil général néglige des choses extrêmement « importantes. Nous lui rappelons ses obligations avec l'article « premier du règlement : Le Conseil général est obligé d'exécuter « les résolutions du Congrès, etc... Nous aurions assez de ques- « tions à poser au Conseil général, pour que ses réponses consti- « tuent un assez long bulletin. Elles viendront plus tard... En at- « tendant, etc... ». Le Conseil général ne connaît pas d'article, soit dans les statuts, soit dans les règlements, qui l'obligeât d'entrer en correspondance ou en polémique avec l'*Egalité* ou de faire des « réponses aux questions » des journaux. Ce n'est que le Comité fédéral de Genève qui, vis-à-vis du Conseil général, représente les branches de la Suisse romande. Lorsque le Comité fédéral romand nous adressera des demandes ou des réprimandes par la seule voie légitime, c'est-à-dire par son secrétaire, le Conseil général sera toujours prêt à y répondre. Mais le Comité fédéral romand n'a le droit ni d'abdiquer ses fonctions entre les mains des rédacteurs de l'*Egalité* et du *Progrès*, ni de laisser ces journaux usurper ses fonctions. Généralement parlant, la correspondance administrative du Conseil général avec les Comités nationaux et locaux ne pourrait pas être publiée sans porter un grand préjudice à l'intérêt général de l'Association. Donc, si les autres organes de l'Internationale imitaient le *Progrès* et l'*Egalité,* le Conseil général se trouverait placé dans l'alternative, ou de se discréter devant le public en se taisant ou de violer ses devoirs en répondant publiquement. L'*Egalité*

(1) Un extrait du procés Netchaïeff sera prochainement publié. Le lecteur y trouvera un échantillon des maximes à la fois sottes et infâmes dont les amis de Bakounine ont fait peser la responsabilité sur l'*Internationale*.

s'est jointe au *Progrès* pour *inviter* « le *Travail* » (journal parisien) à attaquer de son côté le Conseil général C'est presque une Ligue du bien public. »

Cependant, avant d'avoir connaissance de cette circulaire, le Comité fédéral romand avait déjà éloigné de la rédaction de l'*Egalité* les partisans de l'Alliance.

La circulaire du 1er janvier 1870, comme celle du 22 décembre 1868 et du 9 mars 1869, furent approuvées par toutes les sections de l'Internationale.

Il va sans dire qu'aucune des conditions acceptées par l'Alliance, n'a jamais été remplie. Ses prétendues sections restaient un mystère pour le Conseil général. Bakounine cherchait à retenir sous sa direction personnelle les quelques groupes épars en Espagne et en Italie et la section de Naples qu'il avait détachée de l'Internationale. Dans les autres villes italiennes, il correspondait avec des petits noyaux, composés non d'ouvriers, mais d'avocats, de journalistes et autres bourgeois doctrinaires. A Barcelone, quelques amis maintenaient son influence. Dans quelques villes du Midi de la France, l'Alliance s'efforçait de fonder des sections séparatistes sous la direction d'Albert Richard et de Gaspard Blanc, de Lyon, sur lesquels nous aurons à revenir. En un mot, la Société internationale dans l'Internationale continuait à s'agiter.

Le grand coup de l'Alliance, la tentative pour s'emparer de la direction de la Suisse romande, devait être frappé au Congrès de la Chaux-de-Fonds, ouvert le 4 avril 1870.

La lutte s'engagea sur le droit d'admission des délégués de l'Alliance, droit contesté par les délégués de la fédération genévoise et des sections de la Chaux-de-Fonds.

Bien que, d'après leur propre recensement, les partisans de l'Alliance ne fussent que la représentation du cinquième des membres de la fédération, ils réussirent, grâce à la répétition des manœuvres de Bâle, à se procurer une majorité fictive d'une ou deux voix, majorité qui, au dire de leur propre organe (voir la *Solidarité* du 7 mai 1870), ne représentait que *quinze* sections, tandis qu'à Genève

seule, il y en avait trente ! Sur ce vote, le Congrès romand se divisa en deux partis qui continuèrent leurs séances séparément. Les partisans de l'Alliance, se considérant comme les représentants légaux de toute la fédération, transférèrent le siège du Comité fédéral romand à la Chaux-de-Fonds, et fondèrent à Neufchâtel leur organe officiel, la *Solidarité* rédigé par le citoyen Guillaume. Ce jeune écrivain avait pour mission spéciale de décrier « les ouvriers de fabrique » de Genève, ces « bourgeois odieux », de faire la guerre à *l'Egalité*, journal de la fédération romande, et de prêcher l'abstention absolue en matière politique. Les articles les plus marquants relatifs à ce dernier sujet eurent pour auteurs, à Marseille, Bastelica et à Lyon les deux grands piliers de l'Alliance, Albert Richard et Gaspard Blanc.

A leur retour, les délégués de Genève convoquèrent leurs sections en une assemblée générale qui, malgré l'opposition de Bakounine et de ses amis, approuva leurs actes au Congrès de la Chaux-de-Fonds. A quelque temps de là, Bakounine et ses acolytes les plus actifs furent exclus de l'ancienne fédération romande.

A peine le congrès était-il clos que le nouveau Comité de la Chaux-de-Fonds en appelait à l'intervention du Conseil Général, dans une lettre signée F. Robert, secrétaire, et Henri Chevalley, président, dénoncé deux mois plus tard comme *voleur*, par l'organe du Comité, la *Solidarité* du 7 juillet. Après avoir examiné les pièces justificatives des deux parties, le Conseil Général décida, le 28 juin 1870, de maintenir le Comité fédéral de Genève dans ses anciennes fonctions et d'inviter le nouveau Comité fédéral de la Chaux-de-Fonds à prendre un nom local. Devant cette décision, qui trompait ses désirs, le Comité de la Chaux-de-Fonds dénonça l'autoritarisme du Conseil Général, oubliant que, le premier, il en avait demandé l'intervention. Le trouble que sa persistance à usurper le nom du Comité fédéral romand jetait dans la fédération suisse obligea le Conseil Général de suspendre toutes relations officielles avec ce Comité.

Louis Bonaparte venait de livrer son armée à Sedan. De toutes parts s'élevèrent les protestations des Internatio-

naux contre la continuation de la guerre. Le Conseil général, dans son Manifeste du 9 septembre, dénonçant les projets de conquête de la Prusse, montrait le danger de son triomphe pour la cause prolétaire et prédisait aux ouvriers allemands qu'ils en seraient les premières victimes. Il provoquait en Angleterre des *meetings* qui contrecarrèrent les tendances prussiennes de la Cour. En Allemagne, les ouvriers internationaux firent des démonstrations réclamant la reconnaissance de la République et « une paix honorable pour la France... »

De son côté, la nature belliqueuse du bouillant Guillaume (de Neufchâtel) lui suggéra l'idée lumineuse d'un manifeste *anonyme*, publié en supplément et sous le couvert du journal officiel la *Solidarité*, demandant la formation de corps francs suisses pour aller combattre les Prussiens, ce qu'il fut toujours empêché de faire, sans aucun doute par ses convictions abstentionistes.

Survint l'insurrection de Lyon. Bakounine accourut et, appuyé sur Albert Richard, Gaspard Blanc et Bastelica, s'installa, le 28 septembre, à l'Hôtel de Ville, dont il s'abstint de garder les abords comme d'un acte politique. Il en fut chassé piteusement par quelques gardes nationaux au moment où, après un enfantement laborieux, son décret sur l'*abolition de l'Etat* venait enfin de voir le jour.

En octobre 1870, le Conseil Général, en l'absence de ses membres français, s'adjoignit le citoyen Paul Robin, réfugié de Brest, un des partisans les plus connus de l'Alliance et, de plus, l'auteur des attaques lancées dans l'*Égalité* contre le Conseil Général où, depuis ce moment, il ne cessait de fonctionner comme correspondant officieux du Comité de la Chaux-de-fonds· Le 14 mars 1871, il proposa la convocation d'une Conférence privée de l'Internale pour vider le différend suisse. Le Conseil, prévoyant que de grands évènements se préparaient à Paris, refusa net. Robin revint à la charge à plusieurs reprises et proposa même au Conseil de prendre une décision définitive sur le différend. Le 25 Juillet, le Conseil Général décida que cette affaire serait une des questions soumises à la Conférence qui serait convoquée pour le mois de septembre 1871.

Le 10 août, l'Alliance, peu désireuse de voir ses agissements scrutés par une Conférence, déclarait qu'elle était dissoute depuis le 6 du même mois. Mais le 15 septembre, elle reparait et demande son admission au Conseil, sous le nom de *Section des athées socialistes*. D'après la résolution administrative n° V du Congrès de Bâle, le Conseil n'aurait pu l'admettre sans avoir consulté le Comité fédéral de Genève, qui était fatigué de deux années de lutte avec les sections sectaires. D'ailleurs, le Conseil avait déjà déclaré aux sociétés ouvrières chrétiennes anglaises (Young mens' Christian Association) que l'Internationale ne reconnaît pas de sections théologiques.

Le 6 août, date de la dissolution de l'Alliance, le Comité fédéral de la Chaux-de-Fonds, tout en renouvelant sa demande d'entrer en relations officielles avec le Conseil, lui déclare qu'il continuera d'ignorer la résolution du 28 juin et de se poser, vis-à-vis de Genève, en comité fédéral romand ; et « que c'est au Congrès général qu'il appartient à juger cette affaire ». Le 4 septembre, le même Comité envoya une protestation contre la compétence de la Conférence dont il avait cependant le premier demandé la convocation. La Conférence aurait pu demander à son tour, quelle était la compétence du Conseil fédéral de Paris, que ce Comité avait requis, avant le siège, de décider sur le différend suisse ? Elle se contenta de confirmer la décision du Conseil général du 28 juin 1870. (Voir les motifs dans l'*Egalité* de Genève du 21 octobre 1871).

III

La présence en Suisse de quelques-uns des proscrits français qui y avaient trouvé refuge vint redonner une lueur de vie à l'Alliance.

Les internationaux de Genève firent pour les proscrits, tout ce qui était en leur pouvoir. Ils leur assurèrent des secours dès le premier moment et empêchèrent, par une agitation puissante, les autorités suisses d'accorder l'extradition demandée par le gouvernement de Versailles. Plu-

sieurs coururent de graves dangers en allant en France aider des réfugiés à gagner la frontière. Quel ne fut donc pas l'étonnement des ouvriers genévois en voyant quelques meneurs, tels que B. Malon (1), se mettre aussitôt en rapport avec les hommes de l'Alliance et avec l'aide de N. Joukowsky, l'ex-secrétaire de l'Alliance, essayer de fonder à Genève, en dehors de la Fédération romande, la nouvelle « Section de propagande et d'action révolutionnaire socialiste ». Dans le premier article de ses statuts, elle « déclare adhérer aux statuts généraux de l'Association Internationale des Travailleurs, *en se réservant toute la liberté d'action* et d'initiative qui lui est donnée comme conséquence logique du principe d'autonomie et de fédération reconnu par les statuts et les *Congrès* de l'Association ». En d'autres termes, elle se réserve toute liberté de continuer l'œuvre de l'Alliance.

Dans une lettre de Malon, du 20 octobre 1871, cette nouvelle section adressa au Conseil général, pour la troisième fois, la demande de son admission dans l'Internationale. Conformément à la résolution V du Congrès de Bâle, le Conseil consulta le Comité fédéral de Genève, qui protesta vivement contre la reconnaissance par le Conseil de ce nouveau « foyer d'intrigues et de dissensions ». Le Conseil fut, en effet, assez « autoritaire » pour ne pas vouloir imposer à toute une Fédération les volontés de B. Malon et de N. Joukowsky, ex-secrétaire de l'Alliance.

La *Solidarité* ayant cessé d'exister, les nouveaux adhérents de l'Alliance fondèrent *la Révolution Sociale*, sous

(1) Les amis de B. Malon qui, dans une réclame stéréotypée, l'appellent depuis trois mois *fondateur de l'Internationale*, qui annoncent son livre comme le *seul ouvrage indépendant sur la Commune*, savent-ils l'attitude prise par l'adjoint des Batignolles, à la veille des élections de Février ? A cette époque, B. Malon, qui ne prévoyait pas encore la Commune et n'avait en vue que le succès de son élection à l'Assemblée, intrigua pour se faire admettre sur la liste des quatre comités comme International. Dans ce but, il nia effrontément l'existence du Conseil fédéral parisien et soumit aux comités la liste d'une section fondée par lui aux Batignolles, comme émanant de l'Association tout entière. — Plus tard, le 19 mars, il insultait dans un document public les promoteurs de la grande Révolution accomplie la veille. — Aujourd'hui, cet anarchiste à tous crins imprime ou laisse imprimer ce qu'il disait déjà il y a un an aux quatre comités : l'Internationale, c'est moi ! B. Malon a trouvé le moyen de parodier à la fois Louis XIV et le chocolatier Perron. Encore celui-ci ne déclare-t-il pas que son chocolat est le seul..... mangeable.

la direction supérieure de Madame André Léo, qui venait de déclarer au Congrès de la Paix à Lausanne : que « Raoul Rigault et Ferré étaient les deux figures sinistres de la Commune, qui jusque-là (jusqu'à l'exécution des otages) n'avaient cessé, toujours en vain, de réclamer des mesures sanglantes ».

Dès son premier numéro, ce journal s'empressa de se mettre au niveau du *Figaro*, du *Gaulois*, du *Paris-Journal* et autres organes orduriers, dont il réédita les saletés contre le Conseil Général. Le moment lui parut opportun d'allumer, même dans l'Internationale, le feu des haines nationales. D'après lui, le Conseil général était un comité allemand, dirigé par un cerveau bismarckien. (1)

Après avoir bien établi que certains membres du Conseil général ne pouvaient se piquer d'être « *Gaulois avant tout* », la *Révolution sociale* ne sut que s'emparer du deuxième mot d'ordre que la police européenne faisait circuler et dénoncer l'*autoritarisme* du Conseil.

Quels étaient donc les faits sur lesquels s'appuyaient ces criailleries puériles ? Le Conseil général avait laissé mourir l'Alliance de sa mort naturelle et, d'accord avec le Comité fédéral de Genève, en avait empêché la résurrection. En outre, il avait requis le Comité de la Chaux-de-Fonds de prendre un nom qui lui permit de vivre en paix avec la grande majorité des Internationaux romands.

En dehors de ces actes « autoritaires », quel usage le Conseil général avait-il fait, depuis octobre 1869 jusqu'en octobre 1871, des pouvoirs assez étendus que lui avait conféré le Congrès de Bâle ?

1) Le 8 février 1870, la « Société des prolétaires positivistes » de Paris demanda au Conseil général son admission. Le Conseil répondit que les principes positivistes ayant trait au capital, énoncés dans les statuts particuliers de la Société, étaient en contradiction flagrante avec les considérants des statuts généraux ; qu'il fallait donc les rayer et entrer dans l'Internationale non comme « positi-

(1) Voici quelle était la composition, par nationalités, de ce conseil : 20 Anglais, 15 Français, 7 Allemands (dont 5 fondateurs de l'Internationale), 3 Suisses, deux Hongrois, un Polonais, un Belge, un Irlandais, un Danois et un Italien.

vistes », mais comme « prolétaires », tout en restant libres de concilier leurs opinions théoriques avec les principes généraux de l'Association. La section, ayant reconnu la justesse de cette décision, entra dans l'Internationale.

2) A Lyon, il y avait eu scission entre la section de 1865 et une section de formation récente où, au milieu d'honnêtes ouvriers, l'Alliance était représentée par Albert Richard et Gaspard Blanc. Comme il est d'usage dans de pareils cas, le jugement d'une cour d'arbitrage, formée en Suisse, ne fut pas reconnu. Le 15 février 1870, la section de formation récente ne demanda pas seulement au Conseil général de statuer sur ce différend, en vertu de la résolution VII du Congrès de Bâle, mais elle lui envoya un jugement tout prêt, excluant et marquant d'infamie les membres de la section de 1865, jugement qu'il devait signer et renvoyer par le *retour du courrier*. Le Conseil blâma cette procédure inouïe et requit des pièces justificatives. A la même demande, la section de 1865 répondit que, les pièces à charge contre Albert Richard ayant été soumises à la cour d'arbitrage, Bakounine s'en était emparé et refusait de les rendre, et par conséquent elle ne pouvait satisfaire d'une manière absolue aux désirs du Conseil général. La décision du Conseil, en date du 8 mars, sur cette affaire, ne souleva aucune objection ni d'un côté ni de l'autre.

3) La branche française de Londres, ayant admis des éléments d'un caractère plus que douteux, s'était peu à peu transformée en une commandite de M. Félix Pyat. Elle lui servait à organiser des démonstrations compromettantes pour l'assassinat de L. Bonaparte, etc., et à propager en France, sous le couvert de l'Internationale, ses manifestes ridicules. Le Conseil général se borna à déclarer dans les organes de l'Association, que M. Pyat n'étant pas membre de l'Internationale, elle ne pouvait être responsable de ses faits et gestes. La branche française déclara alors qu'elle ne reconnaissait ni le Conseil général, ni les Congrès : elle fit afficher sur les murs de Londres qu'en dehors d'elle, l'Internationale était une société anti-révolutionnaire. L'arrestation des internationaux français, à la veille du plebiscite, sous le prétexte d'une conspiration, ourdie en réalité par la police, et à laquelle les manifestes pya-

tistes donnèrent un air de vraisemblance, força le Conseil général à publier dans la *Marseillaise* et le *Réveil* sa résolution du 10 mai 1870, déclarant que la soi-disant branche française n'appartenait plus à l'Internationale depuis plus de deux ans, et que ses agissements étaient l'œuvre d'agents policiers. La nécessité de cette démarche est prouvée par la déclaration du Comité fédéral de Paris, dans les mêmes journaux, et par celle des Internationaux parisiens, lors de leurs procès, — toutes deux s'appuyant sur la résolution du Conseil. La branche française disparut au commencement de la guerre, mais, comme l'Alliance en Suisse, elle devait reparaître à Londres avec de nouveaux alliés et sous d'autres noms.

Dans les derniers jours de la Conférence, il se forma à Londres, parmi les proscrits de la Commune, une « section française de 1871 » forte d'environ 35 membres. Le premier acte « autoritaire » du Conseil général fut de dénoncer publiquement le secrétaire de cette section, Gustave Durand, comme espion de la police française. Les documents que nous possédons, prouvent l'intention de la police de faire assister Durand, d'abord à la Conférence et de l'introduire plus tard au sein du Conseil général. Les statuts de la nouvelle section enjoignant à ses membres de « n'accepter aucune délégation au Conseil général autre que de sa section », les citoyens Theisz et Bastelica se retirèrent du Conseil.

Le 17 octobre, la section délégua au Conseil deux de ses membres, porteurs de mandats impératifs, dont l'un n'était autre que M. Chautard, ex-membre du Comité d'artillerie, que le Conseil déclina de s'adjoindre avant d'avoir examiné les statuts de « la section de 1871 ». (1) Il suffira de rappeler ici les points principaux du débat auquel ont donné lieu ces statuts. Ils portent, dans l'article 2 : « Pour être reçu membre de la section, il faut justifier de ses moyens d'existence, présenter des garanties de moralité, etc ». Dans sa résolution du 17 octobre 1871, le

(1) Peu de temps après, ce Chautard qu'on avait voulu imposer au Conseil général, était expulsé de sa section comme agent de la police de Thiers. Il était accusé par ceux-là mêmes qui l'avaient jugé digne entre tous de les représenter au Conseil général.

Conseil proposa de rayer les mots : *justifier de ses moyens d'existence*. « Dans des cas douteux, disait le Conseil, une section peut bien prendre des informations sur les moyens d'existence comme « garantie de moralité », tandis qu'en d'autres cas, tels que ceux des réfugiés, des ouvriers en grève, etc., l'absence des moyens d'existence peut bien être une garantie de moralité. Mais demander aux candidats de justifier de leurs moyens d'existence comme condition générale pour être admis dans l'Internationale, serait une innovation bourgeoise, contraire à l'esprit et à la lettre des statuts généraux ». La section répondit : « que les statuts généraux rendent les sections responsables de la moralité de leurs membres et leur reconnaissent par conséquent le droit de prendre, *comme elles l'entendent*, leurs garanties ». A cela le Conseil général répliquait le 7 novembre : « D'après cette manière de voir, une section internationale fondée par les *teetotallers* (sociétés de tempérance) pourrait insérer dans ses statuts particuliers un article ainsi conçu : Pour être reçu membre de la section, il faut jurer de s'abstenir de toute boisson alcoolique. En un mot, les conditions d'admission, dans l'Internationale, les plus absurdes et les plus disparates, pourraient être imposées par les statuts particuliers des sections, toujours sous le prétexte qu'elles entendent, de cette manière, s'assurer de la moralité de leurs membres... « Les moyens d'existence des grévistes, ajoute la section française de 1871, consistent dans la caisse des grèves. » On peut répondre à cette phrase, d'abord que cette caisse est souvent fictive... De plus, des enquêtes officielles anglaises ont prouvé que la majorité des ouvriers anglais... est forcée — soit par la grève ou le chômage, soit par l'insuffisance des salaires ou par suite des termes de paiement ou bien d'autres causes encore — d'avoir recours sans cesse au Mont-de-Piété ou aux *dettes*, moyens d'existence dont on ne pourrait exiger la justification sans s'immiscer d'une manière inqualifiable dans la vie privée des citoyens. Or, de deux choses l'une : Ou la section ne cherche dans les moyens d'existence que des garanties de moralité... et alors la proposition du Conseil général remplit ce but... Ou la section, dans l'article II de ses statuts,

a intentionnellement parlé de la justification des moyens d'existence comme condition d'admission *en outre* des garanties de moralité... et dans ce cas, le Conseil affirme que c'est une innovation bourgeoise contraire à la lettre et à l'esprit des statuts généraux ».

Dans l'article XI de leurs statuts, il est dit : « Un ou plusieurs délégués seront envoyés au Conseil Général ». Le conseil demanda que cet article fut rayé, « parceque les statuts généraux de l'Internationale ne reconnaissent aucun droit aux sections d'envoyer des délégués au Conseil Général ». « Les statuts généraux, — ajouta-t-il, — ne reconnaissent que deux modes d'élection pour les membres du Conseil Général : soit leur élection par le Congrès, soit leur adjonction par le Conseil général... » Il est bien vrai que les différentes sections existant à Londres avaient été invitées à envoyer des délégués au Conseil Général qui, pour ne pas enfreindre les statuts généraux, a toujours procédé de la manière suivante : Il a d'abord déterminé le nombre des délégués à envoyer par chaque section, se réservant le droit de les accepter ou de les refuser suivant qu'il les jugeait propres aux fonctions générales qu'ils doivent remplir. Ces délégués devenaient membres du Conseil Général non en vertu de la délégation qu'ils avaient reçue de leurs sections, mais en vertu du droit que les statuts généraux donnent au Conseil de s'adjoindre de nouveaux membres. Ayant fonctionné jusqu'à la décision prise par la dernière Conférence, et comme Conseil Général de l'Association Internationale, et comme Conseil central pour l'Angleterre, le Conseil de Londres trouva utile d'admettre, en dehors des membres qu'il s'adjoignait directement, des membres délégués en premier lieu par leurs sections respectives. On se tromperait étrangement en voulant assimiler le mode d'élection du Conseil général à celui du Conseil fédéral de Paris, lequel n'était même pas un Conseil national, nommé par un Congrès national, comme par exemple le Conseil fédéral de Bruxelles ou celui de Madrid. Le Conseil fédéral de Paris n'était qu'une délégation des sections parisiennes... Le mode d'élection du Conseil général est déterminé par les statuts généraux... et ses membres ne sauraient accepter d'autre mandat impératif que celui

des statuts et réglements généraux... Si l'on prend en considération le paragraphe qui le précède, l'art. XI n'a d'autre sens que de changer complètement la composition du Conseil général et d'en faire, contrairement à l'article III des statuts généraux, une délégation des sections de Londres où l'influence des groupes locaux se substituerait à celle de toute l'Association Internationale des travailleurs. » Enfin, le Conseil général, dont le premier devoir consiste dans l'exécution des résolutions des Congrès (voir l'article 1 du règlement administratif du Congrès de Genève) dit qu'il « considère comme n'ayant nullement trait à la question... les idées émises par la section française de 1871 sur un changement radical à apporter dans les articles des statuts généraux relatifs à sa constitution ».

D'ailleurs le Conseil déclara qu'il admettrait deux délégués de la section aux mêmes conditions que ceux des autres sections de Londres.

La « section de 1871 », loin d'être satisfaite de cette réponse, publia, le 14 décembre, une « déclaration » signée par tous ses membres dont le nouveau secrétaire fut peu de temps après expulsé, comme indigne, de la société des réfugiés. D'après cette déclaration, le Conseil général, en refusant d'usurper des attributions législatives, se rendit coupable « d'une rétrogradation toute naturaliste de l'idée sociale. »

Voici maintenant quelques échantillons de la bonne foi qui a présidé à l'élaboration de ce document.

La Conférence de Londres avait approuvé la conduite des ouvriers allemands pendant la guerre. Il était évident que cette résolution, proposée par un délégué suisse, appuyée par un délégué belge, et votée à l'unanimité, n'avait trait qu'aux internationaux allemands, qui ont expié dans la prison et expient encore leur conduite antichauvinique durant la guerre. De plus, pour obvier à toute interprétation malveillante, le secrétaire du Conseil général pour la France venait d'expliquer dans une lettre, publiée par le *Qui vive !*, la *Constitution*, le *Radical*, l'*Emancipation*, l'*Europe*, etc, le véritable sens de la résolution. Néanmoins, huit jours après, le 20 novembre 1871, quinze membres de la « Section française de 1871 », inséraient

dans le *Qui Vive!* une « protestation » pleine d'injures contre les ouvriers allemands et dénonçaient la résolution de la Conférence comme la preuve irrécusable de « l'idée pangermanique » qui possède le Conseil général. De son côté, toute la presse féodale, libérale et policière de l'Allemagne s'empara avidement de cet incident pour démontrer aux ouvriers allemands le néant de leurs rêves internationaux. Après tout, la protestation du 20 novembre fut endossée par toute la section de 1871 dans sa déclaration du 14 décembre.

Pour établir « la pente indéfinie de l'autoritarisme sur laquelle glisse le Conseil général », elle cite « la publication par ce même *Conseil général* d'une édition *officielle* des statuts généraux *revisés par lui.* » Il suffit de jeter un coup d'œil sur la nouvelle édition des statuts pour voir qu'à chaque alinéa se trouve, dans l'appendice, le renvoi aux sources établissant son authenticité ! Quant aux mots « édition *officielle* », le premier Congrès de l'Internationale avait décidé que « le texte *officiel* et *obligatoire* des statuts et règlements généraux serait publié par le Conseil général ». (Voir *Congrès ouvrier de l'Association Internationale des Travailleurs tenu à Genève du 3 au 8 septembre 1866, page 27, note* .)

Il va sans dire que la section de 1871 était en rapports suivis avec les dissidents de Genève et de Neufchâtel. Un de ses membres qui avait déployé plus d'énergie à attaquer le Conseil Général qu'il n'en mit jamais à défendre la Commune, Chalain, se vit tout à coup réhabiliter par B. Malon, qui naguère encore portait contre lui des accusations très graves, dans une lettre à un membre du Conseil. Du reste la « section française de 1871 » venait à peine de lancer sa déclaration, quand la guerre civile éclata dans ses rangs. D'abord Theisz, Avrial et Camélinat s'en retirèrent. Dès lors elle se morcela en plusieurs petits groupes, dont l'un est dirigé par le sieur Pierre Vesinier, expulsé du Conseil Général pour ses calomnies contre Varlin et autres, et puis chassé de l'Internationale par la Commission belge, que le Congrès de Bruxelles, 1868, avait nommée. Un autre de ces groupes est fondé par B. Landeck, que la fuite imprévue du préfet de police Pietri, au

4 septembre, a libéré de son engagement « scrupuleusement tenu de ne plus s'occuper *d'affaires politiques*, ni de l'Internationale en France ! » (Voir *Troisième procès de l'Association Internationale des Travailleurs de Paris*, 1870, p. 4). De l'autre côté, la masse des refugiés français à Londres a formé une section qui est en harmonie complète avec le Conseil Général.

IV

Les hommes de l'Alliance, cachés derrière le Comité fédéral de Neufchâtel, voulant tenter un nouvel effort, sur un plus vaste terrain, pour désorganiser l'Internationale, convoquèrent un Congrès de leurs sections à Sonvillier pour le 12 novembre 1871. — Déjà en juillet, deux lettres de maître Guillaume à son ami Robin menaçaient le Conseil général d'une pareille campagne, s'il ne consentait à leur donner raison « contre les brigands de Genève. »

Le congrès de Sonvillier se composait de seize délégués, prétendant représenter en tout neuf sections, dont la nouvelle « section de propagande et d'action révolutionnaire socialiste » de Genève.

Les seize firent leur début par le décret anarchiste, déclarant dissoute la fédération romande, laquelle s'empressa de rendre les Alliancistes à leur « autonomie » en les chassant de toutes les sections. Du reste, le Conseil doit reconnaître qu'un éclair de bon sens leur fit accepter le nom de Fédération Jurassienne que leur avait donné la Conférence de Londres.

Ensuite le Congrès des seize procéda à la « réorganisation » de l'Internationale », en lançant contre la Conférence et le Conseil général une « Circulaire à toutes les fédérations de l'Association Internationale des Travailleurs ».

Les auteurs de la circulaire accusent d'abord le Conseil général d'avoir, en 1871, convoqué une conférence au lieu d'un Congrès. Des explications précédemment données il résulte que ces attaques s'adressent directement à toute l'Internationale qui, dans son ensemble, avait accepté la

convocation d'une conférence à laquelle, d'ailleurs, l'Alliance se trouvait convenablement représentée par les citoyens Robin et Bastelica.

A chaque Congrès, le Conseil général a eu ses délégués ; au Congrès de Bâle, par exemple, il en avait six. Les seize prétendent que « la majorité de la Conférence a été faussée d'avance par l'admission de six délégués du Conseil général avec voix délibérative ». En réalité, parmi les délégués du Conseil général à la Conférence, les conscrits français n'étaient autres que les représentants de la Commune de Paris, tandis que ses membres anglais et suisses ne purent qu'exceptionnellement prendre part aux séances, comme l'attestent les procès-verbaux qui seront soumis au prochain Congrès. Un délégué du Conseil avait un mandat d'une fédération nationale. D'après une lettre adressée à la Conférence, le mandat d'un autre fut retenu à cause de l'annonce de sa mort par les journaux. Reste un délégué, de sorte que les Belges seuls étaient relativement au Conseil comme 6 est à 1.

La police internationale, tenue à l'écart dans la personne de Gustave Durand, s'était plaint amèrement de la violation des statuts généraux par la convocation d'une Conférence « secrète ». Elle n'était pas encore assez au courant de nos règlements généraux pour savoir que les séances administratives des Congrès sont *obligatoirement privées*.

Ses plaintes, néanmoins, trouvèrent un écho sympathique chez les 16 de Sonvillier qui s'écrièrent : « Et pour couronner l'édifice, une décision de cette conférence porte que le Conseil général fixera lui-même la date et le lieu du prochain Congrès ou de la *Conférence qui le remplacera ;* en sorte que nous voilà menacés de la suppression des Congrès généraux, ces grandes assises publiques de l'Internationale. »

Les seize n'ont pas voulu voir que cette décision ne vient qu'affirmer, vis-à-vis des gouvernements, que, malgré toutes les mesures répressives, l'Internationale a la résolution inébranlable de tenir ses réunions générales d'une manière ou d'une autre.

Dans l'Assemblée générale des sections genevoises, du

2 décembre 1871, qui faisait mauvais accueil aux citoyens Malon et Lefrançais, ces derniers soumirent une proposition tendant à confirmer les décrets rendus par les seize de Sonvillier et renfermant un blâme contre le Conseil général, ainsi que le désaveu de la Conférence. — La Conférence avait décidé que « les résolutions de la Conférence qui ne sont pas destinées à la publicité, *seront* communiquées aux *Conseils fédéraux des divers pays* par les secrétaires correspondants du *Conseil général*. » Cette résolution entièrement conforme aux statuts et réglements généraux, fut falsifiée par B. Malon et ses amis de la manière suivante : « *Une partie* des résolutions de la conférence *ne sera* communiquée *qu'aux* conseils fédéraux *et* aux secrétaires correspondants. » Ils accusent encore le Conseil général d'avoir « manqué au *principe de la sincérité* » en se refusant de livrer à la police, par la « *publicité* » des résolutions qui ont pour but exclusif la réorganisation de l'Internationale dans les pays où elle est proscrite.

Les citoyens Malon et Lefrançais se plaignent de plus, que « la Conférence a porté atteinte à la liberté de la pensée et de son expression... en donnant au Conseil général le droit de dénoncer et de désavouer tout organe de publicité des sections et fédérations, traitant soit des principes sur lesquels repose l'Association, soit des intérêts respectifs des sections et fédérations, soit enfin des intérêts généraux de l'Association tout entière » (voir l'*Egalité* du 21 décem-décembre). Et, qu'y a-t-il dans l'*Egalité* du 21 décembre ? Une résolution de la Conférence où elle « donne avis que désormais le Conseil général sera tenu de dénoncer et de désavouer publiquement tous les journaux se disant organes de l'Internationale, lesquels, suivant l'exemple donné par le *Progrès* et la *Solidarité*, discuteraient dans leurs colonnes, devant le public bourgeois, des questions qu'on ne doit discuter que dans le sein des comités locaux, des comités fédéraux et du Conseil général, ou dans les séances privées et administratives des Congrès, soit fédéraux, soit nationaux ».

Pour bien apprécier la lamentation aigre-douce de B. Malon, il faut considérer que cette résolution met fin une fois pour toutes aux tentatives de quelques journalistes

désireux de se substituer aux comités responsables de l'Internationale et de jouer dans son milieu le même rôle que la bohème journaliste joue dans le monde bourgeois. Par suite d'une pareille tentative, le comité fédéral de Genève avait vu des membres de l'*Alliance* rédiger l'organe officiel de la Fédération Romande, l'*Egalité*, dans un sens qui lui était entièrement hostile.

D'ailleurs, le Conseil général n'avait pas besoin de la Conférence de Londres pour « dénoncer et désavouer publiquement » les abus du journalisme, car le Congrès de Bâle a décidé (Rés. II) que :

« Tous les journaux contenant des attaques contre l'Association, doivent être aussitôt envoyés au Conseil général par les Sections ». — « Il est évident, dit le Comité fédéral romand, dans sa déclaration du 20 décembre 1871 (*Egalité* du 24 déc.), que cet article n'était pas fait dans l'intention que le Conseil général garde dans ses archives les journaux qui attaquent l'Association, mais pour répondre et détruire au besoin l'effet pernicieux des calomnies et des dénigrements malveillants. Il est évident aussi que cet article se rapporte en général à tous les journaux, et que si nous ne voulons pas tolérer gratuitement les attaques des journaux bourgeois, à plus forte raison nous devons désavouer par l'organe de notre délégation centrale, par le Conseil général, les journaux dont les attaques contre nous se couvrent du nom de notre Association. »

Remarquons, en passant que le *Times*, ce Leviathan de la presse capitaliste, le *Progrès* (de Lyon), journal de la bourgeoisie libérale, et le *Journal de Genève*, journal ultra-révolutionnaire, accablèrent la Conférence des mêmes reproches et se servaient presque des mêmes termes que les citoyens Malon et Lefrançais.

Après s'être élevé contre la convocation de la Conférence, puis contre sa composition et son caractère, soi-disant secret, la circulaire des seize s'attaque aux résolutions elles-mêmes.

Constatant, d'abord, que le Congrès de Bâle avait abdiqué « en donnant au Conseil général le droit de refuser d'admettre ou de suspendre des sections de l'Internatio-

nale », elle impute, plus loin, ce pêché à la Conférence : « Cette Conférence a... pris des résolutions... qui tendent à faire de l'Internationale, libre fédération de sections autonomes, une organisation hiérarchique et autoritaire de sections disciplinées, placées entièrement sous la main d'un Conseil général qui peut à son gré refuser leur admission ou bien suspendre leur activité ! ! » Plus loin, elle revient au Congrès de Bâle, qui aurait « dénaturé les attributions du Conseil général ».

Toutes ces contradictions de la circulaire des seize reviennent à ceci : la Conférence de 1871 est responsable du Congrès de Bâle de 1869, et le Conseil général est coupable d'avoir observé les statuts qui lui enjoignent d'exécuter les résolutions des Congrès.

En réalité, le véritable mobile de toutes ces attaques contre la Conférence est d'une nature plus intime. D'abord, par ses résolutions, elle venait de contrecarrer les intrigues pratiques des hommes de l'*Alliance* en Suisse. De plus, les promoteurs de l'Alliance avaient, en Italie, en Espagne, dans une partie de la Suisse et de la Belgique, créé et entretenu avec une merveilleuse persistance, une confusion calculée entre *le programme d'occasion de Bakounine et le programme de l'Association Internationale des travailleurs*.

La Conférence mit en relief ce malentendu intentionnel par ses deux résolutions sur la politique prolétaire et sur les sections sectaires. La première, faisant justice de l'abstention politique prêchée par le programme Bakounine, est pleinement justifiée par ses considérants, appuyés sur les statuts généraux, sur la résolution du Congrès de Lausanne et autres précédents. (1)

---

(1) Voici la résolution de la Conférence sur *l'action politique de la classe ouvrière :*

Vu les considérants des *Statuts* originaux, où il est dit : « L'émancipation économique des Travailleurs est le grand but auquel tout mouvement politique doit être subordonné *comme moyen* » ;

Vu *l'Adresse inaugurale* de l'Association Internationale des Travailleurs (1864) qui dit : « Les seigneurs de la terre et les seigneurs du capital se serviront toujours de leurs privilèges politiques pour défendre et perpétuer leurs monopoles économiques. Bien loin de pousser à l'émancipation du travail, ils continueront à y opposer

Passons maintenant aux sections sectaires.

La première phase dans la lutte du prolétariat contre la bourgeoisie est marquée par le mouvement sectaire. Il a sa raison d'être à une époque où le prolétariat n'est pas encore assez développé pour agir comme classe. Des penseurs individuels font la critique des antagonismes sociaux, et en donnent des solutions fantastiques que la masse des ouvriers n'a qu'à accepter, à propager, à mettre en pratique. Par leur nature même, les sectes formées par ces initiateurs sont abstentionnistes, étrangères à toute action réelle, à la politique, aux grèves, aux coalitions, en un mot à tout mouvement d'ensemble. La masse du prolétariat reste toujours indifférente ou même hostile à leur propagande. Les ouvriers de Paris et de Lyon ne

---

le plus d'obstacles possibles... La conquête du pouvoir politique est donc devenue le premier devoir de la classe ouvrière »;

Vu la *Résolution du Congrès de Lausanne* (1867) à cet effet : « L'émancipation sociale des Travailleurs est inséparable de leur émancipation politique »;

Vu la déclaration du Conseil général sur le prétendu complot des Internationaux français à la veille du plébiscite (1870), où il est dit : « D'après la teneur de nos statuts, certainement toutes nos sections en Angleterre, sur le Continent et en Amérique, ont la mission spéciale, non seulement de servir de centres à l'organisation militante de la classe ouvrière, mais aussi de soutenir dans leurs pays respectifs, tout mouvement politique tendant à l'accomplissement de notre but final : — l'émancipation économique de la classe ouvrière »;

Attendu que des traductions infidèles des Statuts originaux ont donné lieu à des interprétations fausses qui ont été nuisibles au développement et à l'action de l'Association Internationale des Travailleurs ;

En présence d'une réaction sans frein qui étouffe violemment tout effort d'émancipation de la part des travailleurs, et prétend maintenir par la force brutale la distinction des classes, et la domination politique des classes possédantes qui en résulte ;

Considérant en outre :

Que contre ce pouvoir collectif des classes possédantes le prolétariat ne peut agir comme classe qu'en se *constituant lui-même en parti politique distinct, opposé à tous les anciens partis formés par les classes possédantes ;*

Que cette constitution du prolétariat en parti politique est indispensable pour assurer le triomphe de la révolution sociale et de son but suprême : *l'abolition des classes* ;

Que la coalition des forces ouvrières déjà obtenue par les luttes économiques doit aussi servir de levier aux mains de cette classe dans sa lutte contre le pouvoir politique de ses exploiteurs ;

La Conférence rappelle aux membres de l'*Internationale :*

Que dans l'état militant de la classe ouvrière, son mouvement économique et son action politique sont indissolublement unis.

voulaient pas plus des Saint-Simoniens, des Fourriéristes, des Icariens, que les chartistes et les trade-unionistes anglais ne voulaient des Owenistes. Ces sectes, leviers du mouvement à leur origine, lui font obstacle dès qu'il les dépasse ; alors elles deviennent réactionnaires ; témoin, les sectes en France et en Angleterre, et dernièrement les Lassalliens en Allemagne qui, après avoir entravé pendant des années l'organisation du prolétariat, ont fini par devenir de simples instruments de police. Enfin, c'est là l'enfance du mouvement prolétaire, comme l'astrologie et l'alchimie sont l'enfance de la science. Pour que la fondation de l'Internationale fût possible, il fallait que le prolétariat eût dépassé cette phase.

En face des organisations fantaisistes et antagonistes des sectes, l'Internationale est l'organisation réelle et militante de la classe prolétaire dans tous les pays, liés les uns avec les autres, dans leur lutte commune contre les capitalistes, les propriétaires fonciers et leur pouvoir de classe organisé dans l'Etat. Aussi les statuts de l'Internationale ne connaissaient-ils que de simples sociétés « ouvrières » poursuivant toutes le même but et acceptant toutes le même programme, qui se limite à tracer les grands traits du mouvement prolétaire et en laisse l'élaboration théorique à l'impulsion donnée par les nécessités de la lutte pratique, et à l'échange des idées qui se fait dans les sections, admettant indistinct toutes les convictions socialistes dans leurs organes et leurs Congrès.

De même que dans toute nouvelle phase historique, les vieilles erreurs reparaissent un instant pour disparaître bientôt après ; de même l'Internationale a vu renaître dans son sein des sections sectaires, quoique sous une forme peu accentuée.

L'Alliance, tout en considérant comme un progrès immense la résurrection des sectes, est une preuve concluante que leur temps est passé. Car, tandis qu'à leur origine elles représentaient les éléments du progrès, le programme de l'Alliance, à la remorque d'un « Mahomet sans Koran », ne représente qu'un ramassis d'idées d'outre-tombe, déguisées sous des phases sonores, ne pouvant effrayer que des bourgeois idiots, ou servir de pièces à

conviction contre les internationaux aux procureurs bonapartistes ou autres (1).

La Conférence, où étaient représentées toutes les nuances socialistes, acclama à l'unanimité la résolution contre les sections sectaires, convaincue que cette résolution, en ramenant l'Internationale sur son véritable terrain, marquerait une nouvelle phase de sa marche. Les partisans de l'Alliance, se sentant frappés à mort par cette résolution, n'y virent qu'une victoire du Conseil général sur l'Internationale, par laquelle, comme le dit leur circulaire, il fit « prédominer le programme spécial » de quelques uns de ses membres, « leur doctrine personnelle », « la doctrine orthodoxe », « la théorie officielle ayant seule droit de cité dans l'Association ». Du reste, ce n'était pas la faute de ces quelques membres, c'était la conséquence nécessaire, « l'effet corrupteur » du fait qu'ils faisaient partie du Conseil général, car « il est absolument impossible qu'un homme qui a pouvoir (!) sur ses semblables, demeure un homme moral. Le Conseil général devient un foyer d'intrigues. »

Selon l'opinion des Seize, on pouvait déjà reprocher aux statuts généraux un tort grave, celui de donner au Conseil général le droit de s'adjoindre de nouveaux membres. Muni de ce pouvoir, disent-ils, « le Conseil pouvait, après coup, s'adjoindre tout un personnel qui en aurait modifié complètement la majorité et les tendances. » Il paraît que pour eux, le seul fait que des hommes appartiennent au Conseil général, suffit pour détruire non seulement leur *moralité*, mais aussi leur sens commun. Comment autrement supposer qu'une majorité se transforme elle-même en minorité par des adjonctions volontaires ?

Du reste, les Seize eux-mêmes ne paraissent pas très convaincus de tout cela ; car plus loin, ils se plaignent de ce que le Conseil général a été « composé pendant cinq

(1) Les travaux policiers publiés dans ces derniers temps sur l'*Internationale*, sans en excepter ni la circulaire de Jules Favre aux puissances étrangères, ni le rapport du rural Sacaze sur le projet Dufaure, fourmillent de citations empruntées aux pompeux manifestes de l'Alliance. La phraséologie de ces sectaires, dont tout le radicalisme est dans les mots, sert à merveille les désirs de la réaction.

ans de suite *des mêmes hommes, toujours réélus,* » et immédiatement après ils répètent : « *la plupart d'entre eux* ne sont pas nos mandataires réguliers, *n'ayant pas été élus par un Congrès.* »

Le fait est que le personnel du Conseil général a constamment changé, bien que quelques-uns des fondateurs y soient restés, comme dans les Conseils fédéraux belge, romand, etc.

Le Conseil général est soumis à trois conditions essentielles à l'accomplissement de son mandat. En premier lieu, il exige un personnel assez nombreux pour exécuter la multiplicité de ses travaux ; ensuite, une composition de travailleurs appartenant aux différentes nations représentées dans l'Association Internationale, et enfin la prédominance de l'élément ouvrier. Comment, alors que les exigences du travail pour l'ouvrier sont une cause incessante de changement dans le personnel du Conseil général, celui-ci pourrait-il réunir ces conditions indispensables sans le droit d'adjonction ? Néanmoins, une définition plus exacte de ce droit lui paraît nécessaire, comme il en a exprimé le désir à la dernière Conférence.

La réélection du Conseil général, tel qu'il était composé, par les congrès successifs, et auxquels l'Angleterre était à peine représentée, semblerait prouver qu'il a fait son devoir dans les limites de ses moyens. Les Seize, au contraire, n'y voient que la preuve de la « confiance aveugle des Congrès », confiance poussée, à Bâle, « jusqu'à une sorte d'abdication volontaire entre les mains du Conseil Général. »

D'après eux, le « rôle normal » du Conseil doit être « celui d'un simple bureau de correspondance et de statistique ». Ils appuient cette définition de plusieurs articles tirés d'une fausse traduction des Statuts.

A l'encontre des statuts de toutes les sociétés bourgeoises, les statuts généraux de l'Internationale effleurent à peine son organisation administrative. Ils en laissent le développement à la pratique et la régularisation aux futurs Congrès. Néanmoins, comme l'unité et l'ensemble d'action des sections des divers pays pouvaient seuls leur conférer le caractère distinctif d'internationalité, les sta-

tuts s'occupent plus du Conseil Général que des autres parties de l'organisation.

L'article V des statuts originaux dit : « Le Conseil Général fonctionnera comme *agent international* entre les différents groupes nationaux et locaux » et donne ensuite quelques exemples de la manière dont il devra agir. Parmi ces exemples même, il se trouve l'instruction pour le Conseil de faire en sorte « que l'action immédiate étant réclamée, comme dans le cas des querelles internationales, tous les groupes de l'Association puissent agir simultanément et d'une manière uniforme ». L'article continue : « Suivant qu'il le jugera opportun, le Conseil général prendra l'initiative des propositions à soumettre aux sociétés locales et nationales ». En outre, les statuts définissent le rôle du Conseil dans la convocation et préparation des Congrès, et le chargent de certains travaux qu'il devra leur soumettre. Les statuts originaux mettent si peu en opposition l'action spontanée des groupes avec l'unité d'action de l'Association, que l'article 6 dit : « Puisque le mouvement ouvrier dans chaque pays ne peut être assuré que par la force résultant de l'union et de l'association ; que d'autre part, l'action du Conseil Général sera plus efficace... les membres de l'Internationale devront faire tout leur possible pour réunir les sociétés ouvrières encore isolées de leurs pays respectifs, en associations nationales, représentées par des organes centraux. »

La première résolution administrative du Congrès de Genève (art. 1[er]) porte : Le Conseil Général est *tenu d'exécuter* les résolutions des Congrès ». Cette résolution légalisa la position occupée par le Conseil Général dès son origine : celle de *délégation* exécutive de l'Association. Il serait difficile d'exécuter des ordres sans « autorité » morale à défaut de tout autre « autorité librement consentie. » Le Congrès de Genève, en même temps, charge le Conseil général de publier « le texte officiel et obligatoire des statuts ».

Le même Congrès résolut (Rés. admin. de Genève, art. 14) : « Chaque section a le droit de rédiger ses statuts et réglements particuliers, adaptés aux circonstances locales et aux lois de son pays ; mais ils ne doivent être contraires en rien aux statuts et réglements généraux ».

Remarquons d'abord qu'il n'y a pas la moindre allusion à des déclarations particulières de principes, ni à des missions spéciales, dont telle ou telle section se changerait en dehors du but commun poursuivi par tous les groupes de l'Internationale. Il s'agit tout simplement du droit des sections d'adapter les statuts et réglements généraux « aux circonstances locales et aux lois de leur pays ».

En deuxième lieu, par qui la conformité des statuts particuliers aux statuts généraux devait-elle être constatée ? Evidemment, s'il n'y avait pas « d'autorité » chargée de cette fonction, la résolution était nulle et non avenue. Non seulement il pouvait se former des sections policières ou hostiles, mais aussi l'intrusion de sectaires déclassés et de philanthropes bourgeois dans l'Association pouvait en dénaturer le caractère et, par leur nombre, aux Congrès, écraser les ouvriers.

Dès leur origine, les fédérations nationales ou locales s'attribuèrent dans leurs pays respectifs ce droit d'admettre ou de refuser des nouvelles sections, selon que les statuts de celles-ci étaient ou n'étaient pas conformes aux statuts généraux. L'exercice de la même fonction par le Conseil Général est prévu par l'article VI des statuts généraux laissant aux *sociétés locales indépendantes*, c'est-à-dire à des sociétés se constituant en dehors des liens fédéraux de leurs pays, le droit de se mettre en relation directe avec lui. L'*Alliance* ne dédaigna pas d'exercer ce droit, afin d'être dans les conditions requises pour envoyer des délégués au Congrès de Bâle.

L'art. VI des statuts prévoit aussi les obstacles légaux s'opposant à la formation de fédérations nationales dans certains pays où, par conséquent, le Conseil général est appelé à fonctionner comme Conseil fédéral. (Voir *procès-verbaux du Congrès, etc., de Lausanne, 1867*, p. 13.)

Depuis la chute de la Commune, ces obstacles légaux n'ont fait que s'accroître dans différents pays et y rendre plus indispensable encore l'action du Conseil général, pour tenir les éléments véreux en dehors de l'Association. C'est ainsi que dernièrement des Comités en France ont demandé l'intervention du Conseil Général pour se débarrasser des mouchards, et que, dans un autre grand pays,

les Internationaux l'ont requis de ne reconnaître aucune section n'étant fondée par ses mandataires directs ou par eux-mêmes. Ils motivaient leur demande par la nécessité d'éloigner ainsi des agents provocateurs dont le zèle bruyant se manifestait par la formation rapide de sections d'un radicalisme sans pareil. D'un autre côté, des sections soi-disant anti-autoritaires, n'hésitent pas à en appeler au Conseil, dès qu'un différend surgit dans leur sein, ni même à lui demander de frapper à tour de bras sur leurs adversaires, comme cela eut lieu pour le différend lyonnais. Plus récemment, depuis la Conférence, la « Fédération ouvrière » de Turin résolut de se déclarer : section de l'Internationale. Par suite d'une scission, la minorité fonda la société : « Emancipation de prolétaire. « Elle adhéra à l'Internationale et débuta par une résolution en faveur des Jurassiens. Son journal fourmille de phrases indignées contre tout autoritarisme. En envoyant les cotisations de la société, son secrétaire prévint le Conseil général que l'ancienne fédération enverrait probablement aussi ses cotisations. Puis il continue : « Comme vous avez lu dans le *Proletario*, la Société : *Emancipation du Prolétaire*... a déclaré... refuser toute solidarité avec la bourgeoisie sous le masque ouvrier composant la *fédération ouvrière* » et il prie le Conseil Général de communiquer cette résolution à toutes les sections et de refuser les 10 centimes de cotisations au cas où ils lui seraient envoyés (1).

A l'égal de tous les groupes internationaux, le Conseil Général a le devoir de faire de la propagande. Il l'a rempli par ses manifestes et par ses mandataires qui ont jeté les premières assises de l'Internationale dans l'Amérique du Nord, dans l'Allemagne et dans beaucoup de villes de France.

Une autre fonction du Conseil général consiste à venir en aide aux grèves, en leur assurant le secours de toute

(1) Telles étaient à cette époque les opinions *apparentes* de la société : *Emancipation du prolétaire*, représentée par son secrétaire correspondant, ami de Bakounine. En réalité, les tendances de cette section étaient tout autres. Après avoir expulsé, pour détournement de fonds et aussi pour ses relations amicales avec le chef de la police de Turin, ce représentant doublement infidèle, cette société a donné des éclaircissements qui ont fait disparaître tout malentendu entre elle et le Conseil général.

l'Internationale. (Voir *les rapports du Conseil général aux différents Congrès*). Entre autres, le fait suivant prouve de quel poids a été son intervention dans les grèves. La Société de résistance des fondeurs en fer anglais est par elle-même une Trade's-union internationale, possédant des branches dans d'autres pays, notamment dans les Etats-Unis. Néanmoins, dans une grève des fondeurs américains, ces derniers trouvèrent nécessaire d'invoquer l'interception du Conseil Général pour empêcher l'importation de fondeurs anglais dans leur pays.

Le développement de l'Internationale imposa au Conseil général, ainsi qu'aux Conseils fédéraux, la fonction d'arbitre.

Le Congrès de Bruxelles résolut : « Les Conseils fédéraux sont tenus d'envoyer chaque trimestre au Conseil général un rapport sur *l'administration* et *l'état financier* de leur ressort ». (*Resol. administ.* n° 3).

Enfin, le Congrès de Bâle, qui provoqua la fureur bilieuse des Seize, ne fit que régulariser les rapports administratifs nés du développement de l'Association. S'il étendit outre mesure les limites des attributions du Conseil général, à qui la faute, sinon à Bakounine, Schwitzguebel, F. Robert, Guillaume et autres délégués de l'Alliance, qui le demandèrent à grands cris ? S'accuseraient-ils, par hasard, de « confiance aveugle » dans le Conseil Général de Londres ?

Voici deux des résolutions du Congrès de Bâle :

N° IV. Chaque nouvelle Section ou Société qui se forme et veut faire partie de l'Internationale, doit annoncer immédiatement son adhésion au Conseil Général », et N° V : « Le Conseil Général a le droit d'admettre ou de refuser l'affiliation de toute nouvelle Société ou groupe, sauf l'appel au prochain Congrès.

Quant aux sociétés locales indépendantes, se formant en dehors des liens fédératifs, ces articles ne font que confirmer la pratique observée dès l'origine de l'Internationale, et dont le maintien est une question de vie ou de mort pour l'Association. Mais on allait trop loin en généralisant la pratique et en l'appliquant indistinctement à toute section ou société en voie de formation. Ces articles donnent en

effet au Conseil général le droit de s'immiscer dans la vie intérieure des fédérations ; mais aussi n'ont-ils jamais été appliqués dans ce sens par le Conseil général. Il met au défi les Seize de citer un seul cas où il se serait immiscé dans les affaires des sections nouvelles, voulant s'affilier à des groupes ou à des fédérations existantes.

Les résolutions que nous venons de citer se rapportent aux sections en voie de formation et les résolutions suivantes aux sections déjà reconnues :

VI. — Le Conseil général a également le droit de suspendre, jusqu'au prochain Congrès, une section de l'Internationale. VII. — Lorsque des démêlés s'élèveront entre des sociétés ou branches d'un groupe national, ou entre des groupes de différentes nationalités, le Conseil général aura le droit de décider sur le différend, sauf l'appel au Congrès prochain qui décidera définitivement.

Ces deux articles sont nécessaires pour des cas extrêmes, quoique jusqu'à présent, le Conseil Général n'y ait jamais eu recours. L'historique donné plus haut prouve qu'il n'a suspendu aucune section, et qu'en cas de différends, il n'a agi que comme arbitre invoqué par les deux parties.

Nous arrivons enfin à une fonction imposée au Conseil Général pour les besoins de la lutte. Quelque blessant que ce soit pour les partisans de l'Alliance, le Conseil Général, par la persistance même des attaques dont il est l'objet de la part de tous les ennemis du mouvement prolétaire, se trouve placé à l'avant-garde des défenseurs de l'Association Internationale des Travailleurs.

V

Après avoir fait justice de l'Internationale telle qu'elle est, les Seize nous disent ce qu'elle devrait être.

D'abord, le Conseil Général serait nominalement un simple bureau de correspondance et de statistique. Ses fonctions administratives cessant, ses correspondances se réduiraient nécessairement à la reproduction des renseignements déjà publiés dans les journaux de l'Association. Le bureau de correspondance serait donc éludé. Quant à la statistique, c'est un travail irréalisable sans une puissante

organisation, et surtout, comme le disent expressément les statuts originaux, sans une direction commune. Or, comme tout cela sent fortement « l'autoritarisme », il y aura peut-être un bureau, mais certainement pas de statistique. En un mot, le Conseil Général disparaît. La même logique frappe Conseils fédéraux, Comités locaux et autres centres « autoritaires ». Restent seules les sections autonomes.

Quelle sera maintenant la mission de ces « sections autonomes », librement fédérées et heureusement débarrassées de toute autorité, « cette autorité fût-elle élue et constituée par les travailleurs ? »

Ici, il devient nécessaire de compléter la circulaire par le rapport du Comité fédéral Jurassien soumis au Congrès des Seize. « Pour faire de la classe ouvrière la véritable représentante des intérêts nouveaux de l'humanité », il faut que leur organisation soit « guidée par l'idée qui doit triompher. *Dégager* cette idée des besoins de notre époque, des tendances intimes de l'humanité par une étude suivie des phénomènes de la vie sociale, *faire ensuite pénétrer* cette idée au sein de nos organisations ouvrières, tel doit être le but, etc. » Enfin, il faut former, « au sein de nos populations ouvrières, une véritable *école* socialiste révolutionnaire ».

Ainsi, les sections autonomes d'ouvriers se convertissent tout d'un coup en *écoles*, dont ces Messieurs de l'Alliance seront les maîtres. Ils *dégagent l'idée* par « des études suivies », qui ne laissent pas la moindre trace. Ils la « font ensuite pénétrer au sein de nos organisations ouvrières. » Pour eux, la classe ouvrière est une matière brute, un chaos, qui, pour prendre forme, a besoin du souffle de leur Esprit Saint.

Tout cela n'est qu'une paraphrase de l'ancien programme de l'Alliance, commençant par ces mots : « La minorité socialiste de la Ligue de la Paix et de la Liberté s'étant séparée de cette Ligue, » se propose de fonder « une nouvelle Alliance de la démocratie socialiste... se donnant pour *mission spéciale* d'étudier les questions politiques et philosophiques... » Voilà l'idée qui s'en « *dégage* ! » Une pareille entreprise... donnera aux démocrates socialistes

sincères de l'Europe et de l'Amérique, le *moyen* de s'entendre et d'affirmer *leurs idées*. (1).

Ainsi, de son propre aveu, la minorité d'une société bourgeoise ne s'est glissée dans l'Internationale, quelque temps avant le Congrès de Bâle, que pour s'en servir *comme moyen* de se poser, vis-à-vis des masses ouvrières, en hiérarques d'une science occulte, science de quatre phrases, dont le point culminant est « l'égalité économique et sociale des classes ».

En dehors de cette « mission théorique », la nouvelle organisation proposée pour l'Internationale a aussi son côté pratique. « La Société future, dit la circulaire des Seize, ne doit être rien autre chose que l'universalisation de l'organisation que l'Internationale se sera donnée. Nous devons donc avoir soin de rapprocher le plus possible cette organisation de notre idéal ».

« Comment voudrait-on qu'une société égalitaire et libre sortît d'une organisation autoritaire ? C'est impossible. L'Internationale, embryon de la future société humaine, est tenue d'être dès maintenant, l'image fidèle de nos principes de liberté et de fédération ».

En d'autres mots, comme les couvents du moyen-âge représentaient l'image de la vie céleste, l'Internationale doit être l'image de la nouvelle Jérusalem, dont l'Alliance porte « l'embryon » dans ses flancs. Les fédérés de Paris n'eussent pas succombé si, comprenant que la Commune était « l'embryon de la future société humaine », ils s'étaient débarrassés de toute discipline et de toutes armes, choses qui doivent disparaître dès qu'il n'y aura plus de guerres !

Mais pour bien établir que, malgré leurs « études sui-

(1) Les hommes de l'Alliance qui ne cessent pas de reprocher au Conseil général la convocation d'une Conférence privée à un moment où la réunion d'un Congrès public eût été le comble de la trahison ou de la sottise, les partisans absolus de l'éclat et du grand jour ont, au mépris de nos statuts, organisé au sein de l'Internationale, une véritable société occulte, dirigée contre l'Internationale même, dans le but de placer ses sections à leur insu, sous la direction sacerdotale de Bakounine.

Le Conseil général se propose de réclamer du prochain Congrès une requête sur cette organisation secrète et ses promoteurs dans certains pays, par exemple en Espagne.

vies », les Seize n'ont pas couvé ce joli projet de désorganisation et de désarmement de l'Internationale, au moment où elle combat pour son existence, Bakounine vient d'en publier le texte original dans son mémoire sur l'organisation de l'Internationale. (Voir *Almanach du Peuple pour 1872*, Genève.)

VI

Maintenant, lisez le rapport présenté par le Comité Jurassien au Congrès des Seize. « Cette lecture, dit leur journal officiel *la Révolution sociale* (16 novembre), donnera la *mesure exacte* de ce qu'on peut attendre de dévouement et d'intelligence pratique de la part des adhérents à la Fédération Jurassienne ». Il commence par attribuer à « ces terribles événements » — la guerre franco-allemande et la guerre civile en France — une influence « en partie *démoralisante*... sur la situation des sections de l'Internationale ».

Si, en effet, la guerre franco-allemande a dû tendre à la *désorganisation* des sections, en enrôlant un grand nombre d'ouvriers dans les deux armées, il n'en est pas moins vrai que la chute de l'Empire et la proclamation ouverte de la guerre de conquête par Bismarck, provoquèrent en Allemagne et en Angleterre une lutte passionnée entre la bourgeoisie prenant parti pour les Prussiens et le prolétariat affirmant plus que jamais ses sentiments internationaux. Par cela même, l'Internationale devait gagner du terrain dans ces deux pays. En Amérique, le même fait produisit une scission dans l'immense émigration prolétaire allemande ; le parti international se sépara nettement du parti chauviniste.

D'un autre côté, l'avènement de la Commune de Paris a donné un essor sans précédent au développement extérieur de l'Internationale, et à la revendication virile de ses principes par les sections de toutes nationalités — excepté cependant les Jurassiens dont le rapport continue ainsi : depuis « le commencement de la lutte gigantesque... la réflexion est imposée... les uns s'en vont cacher leur fai-

blesse... Pour beaucoup cette situation (dans leurs rangs) est un signe de décrépitude, » mais « c'est au contraire... une *situation propre à transformer l'Internationale* » d'après leur image. On comprendra ce modeste désir après un examen plus approfondi d'une situation si prospère.

Laissant de côté l'Alliance dissoute et remplacée depuis par la section Malon, le Comité avait à justifier de la situation de vingt sections. Parmi elles, sept lui tournent tout bonnement le dos, mais voici ce qu'en dit le rapport :

« La section des *monteurs de boîtes* et celle des *graveurs* et *guillocheurs* de *Bienne* n'ont jamais répondu à *aucune* des communications que nous leur avons adressées.

« Les sections des métiers de *Neufchâtel*, soit *menuisiers*, *monteurs sur boîtes*, *graveurs et guillocheurs*, n'ont fait *aucune* réponse aux communications du Comité fédéral.

« Nous n'avons pu obtenir *aucune* nouvelle de la section du *Val-de-Ruz*.

« La section des *graveurs et guillocheurs du Locle* n'a donné aucune réponse aux communications du Comité fédéral ».

Voici ce qui s'appelle un commerce *libre* de sections autonomes avec leur Comité fédéral.

Une autre section, celle « *des graveurs guillocheurs* du district de *Courtelary*, après trois années de persévérance opiniâtre... en ce moment... se constitue en société de résistance « en dehors de l'*Internationale*, ce qui ne les empêche nullement de se faire représenter par deux délégués au Congrès des Seize.

Viennent alors quatre sections bien mortes :

« La *section centrale de Bienne* est momentanément *tombée*, l'un de ses membres dévoués nous écrivait cependant dernièrement que *tout espoir* à voir renaître l'Internationale à Bienne *n'était pas perdu*.

« La Section de *Saint Blaise* est *tombée*.

« La section de Catébat, après avoir eu une existence brillante, *dût céder* devant les intrigues ourdies par les seigneurs (!) de cette localité pour dissoudre cette *vaillante* (!) section ».

« Enfin la section de Corgémont, elle aussi, *fut victime* des intrigues patronales.

Vient ensuite la *section centrale du district de Courtelary*, qui « prit une mesure sage : elle *suspendit* son action » ; ce qui ne l'empêche pas d'envoyer deux délégués au Congrès des Seize.

Viennent maintenant quatre sections d'une existence plus que problématique.

« La section de *Grange* se trouve réduite à un *petit noyau* d'ouvriers socialistes... Leur action locale se trouve paralysée par leur nombre restreint.

« La *Section centrale de Neufchâtel* a eu à *souffrir considérablement* des événements, et n'eût été le dévouement — l'activité de quelques-uns de ses membres, *la chute était certaine*.

« La *Section centrale du Locle, entre la vie et la mort* pendant quelques mois, avait fini par *se dissoudre*. Tout récemment elle s'est reconstituée », évidemment pour le seul but d'envoyer deux délégués au Congrès des Seize.

« La *section de propagande socialiste de La Chaux-de-Fonds* est dans une *situation critique*... Sa position, loin de s'améliorer, *tend plutôt à empirer* ».

Puis viennent deux sections, les *cercles d'études* de *St-Imier* et de *Sonvillier*, qui ne sont mentionnées qu'en passant et sur la condition desquelles pas un mot n'est dit.

Reste la section modèle, qui, à en juger par son nom de section *centrale*, n'est elle-même que le résidu d'autres sections disparues.

« La section centrale de *Moutiers* est certes celle qui a le moins souffert... Son comité a été en relation suivie avec le comité fédéral... *des sections ne sont pas encore fondées...* » Cela s'explique : « L'action de la section de Moutiers se trouve tout particulièrement *favorisée* par les *excellentes dispositions* d'une population ouvrière... aux mœurs populaires ; nous aimerions voir la classe ouvrière de cette contrée se rendre encore plus indépendante des éléments politiques ».

On voit en effet que ce rapport « donne la *mesure exacte* de ce qu'on peut attendre de dévouement et *d'intelligence*

pratique de la part des adhérents à la Fédération Jurassienne ». Ils l'auraient pu compléter en ajoutant que les ouvriers de la Chaux-de-Fonds, siège primitif de leur comité, ont toujours répudié toute relation avec eux. Récemment encore, dans l'assemblée générale du 18 janvier 1872, ils ont répondu à la circulaire des Seize par des votes unanimes confirmant les résolutions de la Conférence de Londres, ainsi que la résolution du Congrès Romand, de mai 1871 : « d'exclure à jamais de l'Internationale les Bakounine, Guillaume et leurs adeptes. »

Faut-il ajouter encore un seul mot sur la valeur de ce prétendu Congrès de Sonvillier, qui, selon ses propres paroles, a fait « éclater la guerre, la guerre ouverte au sein de l'Internationale ? »

Certainement, ces hommes, qui font plus de bruit qu'ils ne sont gros, ont eu un succès incontestable. Toute la presse libérale et policière a pris ouvertement leur parti ; ils ont été secondés, dans leurs calomnies personnelles contre le Conseil Général et leurs attaques anodines contre l'Internationale, par les prétendus réformateurs de tous les pays, — en Angleterre, par les républicains bourgeois, dont le Conseil Général a déjoué les intrigues ; en Italie, par les libres-penseurs dogmatiques, qui sous la bannière de Stefanoni, viennent de fonder une « Société universelle des rationalistes », ayant siège obligatoire à Rome, organisation « autoritaire » et « hiérarchique », couvents de moines et de nonnes athées, et dont les statuts décernent un buste en marbre dans la salle du Congrès, à tout bourgeois donateur de dix mille francs ; enfin, en Allemagne, par les socialistes bismarckiens qui, en dehors de leur journal policier, le *Neue Social Demokrat*, jouent les blouses blanches de l'empire prusso-allemand.

Le conclave de Sonvillier demande à toutes les sections internationales, dans un appel pathétique, d'insister sur l'urgence d'un congrès immédiat, « pour réprimer », comme le disent les citoyens Malon et Lefrançais, « les empiètements successifs du Conseil de Londres, » — en réalité, pour substituer l'Alliance à l'Internationale. Cet appel a reçu un écho si encourageant qu'ils en ont été aussitôt réduits à falsifier un vote du dernier Congrès belge. Ils di-

sent dans leur organe officiel (*Révolution Sociale, 4 janvier 1872*) :

« Enfin, chose grave, les sections belges se sont réunies en Congrès, à Bruxelles, le 24 et 25 Décembre, et ont voté à l'unanimité une résolution identique à celle du Congrès de Sonvillier, sur l'urgence de provoquer un Congrès Général. » Il importe de constater que le Congrès belge a voté tout le contraire. Il a chargé le Congrès belge, dont la réunion n'aura lieu qu'en juin, d'élaborer un projet de nouveaux statuts généraux pour être soumis au *prochain Congrès* de l'Internationale.

D'accord avec l'immense majorité de l'Internationale, le Conseil Général ne convoquera le Congrès annuel que pour septembre 1872.

VII

Quelques semaines après la Conférence, arrivèrent à Londres les sieurs Albert Richard et Gaspard Blanc, membres les plus influents et les plus ardents de l'Alliance, chargés de recruter parmi les réfugiés français des auxiliaires prêts à travailler pour la restauration de l'Empire, seul moyen, selon eux, de se débarrasser de Thiers et de ne pas rester le gousset vide. Le Conseil Général avisa les intéressés et, entre autres, le Conseil fédéral de Bruxelles de leurs menées bonapartistes.

En janvier 1872, ils jetèrent le masque en publiant la brochure : « L'Empire et la France nouvelle. *Appel du peuple et de la jeunesse à la conscience française*, par Albert Richard et Gaspard Blanc. Bruxelles, 1872. »

Avec la modestie ordinaire des charlatans de l'Alliance, ils récitent ainsi leur boniment : « Nous qui avions formé « la grande armée du prolétariat français..., nous, les « chefs les plus influents de l'Internationale en France... (1)

(1) Sous le titre *Au Pilori* !, l'*Egalité* (de Genève) du 15 février 1872 dit : « Le jour n'est pas encore venu pour raconter l'histoire de la défaite du mouvement communaliste dans le midi de la France ; mais ce que nous pouvons annoncer dès aujourd'hui, nous qui, pour la plupart, avons

« heureusement, nous ne sommes pus fusillés, nous, et « nous sommes là pour planter, en face d'eux (*les parle-* « *mentaires ambitieux*, *les républicains repus*, *les préten-* « *dus démocrates de toute espèce*), le drapeau à l'ombre « duquel nous combattons, et pour lancer à l'Europe éton- « née, malgré les calomnies, malgré les menaces, malgré « les attaques de toutes sortes qui nous attendent, ce cri « qui sort du fond de notre conscience, et qui retentira « bientôt dans le cœur de tous les Français :

VIVE L'EMPEREUR ! »

A Napoléon III, honni et conspué, il faut une réhabilitation splendide, et MM. Albert Richard et Gaspard Blanc, payés sur les fonds secret d'Invasion III, sont spécialement chargés de cette réhabilitation.

Du reste, avouent-ils : « C'est la progression normale de nos idées qui nous ont rendus impérialistes ». Voilà une confession qui doit agréablement châtouiller leurs coreligionnaires de l'*Alliance*. Comme aux beaux jours de la *Solidarité*, A. Richard et G. Blanc débitant leurs vieilles phrases sur « l'abstentionisme politique » qui, d'après les données de leur « progression normale », ne devient une réalité que sous le despotisme le plus absolu où, alors, les travailleurs s'abstiennent de toute ingérence politique, comme le prisonnier s'abstient de toute promenade au soleil.

« Le temps des révolutionnaires, disent-ils, est passé...

été témoins de la déplorable défaite de l'insurrection du 30 avril à Lyon, c'est que cette insurrection a en partie échoué, grâce à la lâcheté, à la trahison, au vol de G. Blanc, qui se faufilait partout, en exécutant les ordres d'A. Richard, qui se tenait dans l'ombre.

« Par leurs manœuvres intentionnelles, ces misérables sont parvenus à compromettre plusieurs noms qui prenaient part aux travaux préparatoires des Comités insurrectionnels.

« De plus ces traîtres sont parvenus à discréditer l'Internationale à Lyon, à tel point qu'au moment de la révolution parisienne, l'Internationale inspirait aux ouvriers lyonnais la plus grande défiance. De là, absence totale d'organisation ; de là, défaite de l'insurrection ; défaite qui a dû nécessairement entraîner la chute de la Commune, abandonnée à ses forces isolées ! Ce n'est que depuis cette sanglante leçon que notre propagande a su rallier les ouvriers lyonnais autour du drapeau de l'Internationale.

« Albert Richard a été l'enfant gâté, le prophète de Bakounine et consorts. »

le communisme est relégué en Allemagne et en Angleterre, en Allemagne surtout. C'est là, d'ailleurs, qu'il s'est élaboré sérieusement, depuis longtemps, pour se répandre ensuite dans toute l'Internationale, et cette progression inquiétante de l'*influence allemande* dans l'Association n'a pas peu contribué à en arrêter le développement, ou plutôt à lui donner un nouveau cours dans les sections du Centre et du Midi de la France, qui n'ont jamais reçu le mot d'ordre d'aucun Allemand ».

Ne croirait-on pas entendre le grand Hiérophante lui-même s'attribuant, dès la fondation de l'Alliance, en sa qualité de Russe, la mission spéciale de représenter les *races latines ?* ou « les véritables missionnaires » de la *Révolution sociale* (2 novembre 1871), dénonçant « la marche à rebours que travaillent à imprimer à l'Internationale les cervelles allemandes et bismarckiennes ? »

Mais heureusement que la véritable tradition n'est pas perdue, et que MM. Albert Richard et Gaspard Blanc ne sont pas fusillés ! Aussi leur travail à eux consiste-t-il à « donner un nouveau cours » à l'Internationale, dans le centre et le midi de la France, en essayant de fonder des sections bonapartistes, par cela même essentiellement « autonomes »

Quant à la constitution du prolétariat en parti politique, recommandée par la Conférence de Londres, « *Après la restauration de l'Empire, nous* » — Richard et Blanc —, « nous en aurons bientôt fini, non seulement avec les théories socialistes, mais avec le commencement de réalisation qu'elles révèlent par l'organisation révolutionnaire des masses. »

En un mot, exploitant le grand « principe d'autonomie des sections » « qui constitue la véritable force de l'Internationale..... spécialement dans le pays de *race latine* » (*Révolution sociale* du 4 janvier), ces messieurs spéculent sur l'anarchie dans l'Internationale.

L'Anarchie, voilà le grand cheval de bataille de leur maître Bakounine, qui des systèmes socialistes n'a pris que les étiquettes. Tous les socialistes entendent par Anarchie ceci : le but du mouvement prolétaire, l'abolition des classes, une fois atteinte, le pouvoir de l'Etat qui sert à

maintenir la grande majorité productrice sous le joug d'une minorité exploitante peu nombreuse, disparaît, et les fonctions gouvernementales se transforment en de simples fonctions administratives. L'Alliance prend la chose au rebours. Elle proclame l'Anarchie dans les rangs prolétaires comme le moyen le plus infaillible de briser la puissante concentration des forces sociales et politiques entre les mains des exploiteurs. Sous ce prétexte, elle demande à l'Internationale, au moment où le vieux monde cherche à l'écraser, de remplacer son organisation par l'Anarchie. La police internationale ne demande rien de plus pour éterniser la République-Thiers, en la couvrant du manteau impérial (1).

Le Conseil Général :

R. Applegarth, Antoine Arnaud, M. T. Boon, F. Bradnik, G. H. Buttay, F. Cournet, Delahaye, Eugène Dupont, W. Hales, Hurliman, Jules Johannard, Harriett Law, F. Lessner, Lochner, Marguéritte, Constant-Martin, L. Maurice, Henry Mayo, Georges Milner, Charles Murray, Pfander, Vitale Regis, J. Roswadowski, John Roach, Rühl, G. Ranvier, Sadler, Cowell Stepney, Alf. Taylor, W. Townshend, Ed. Vailant, John Weston, F. J. Yarrow.

Secrétaires correspondants :

Karl Marx, Allemagne et Russie ; Léo Frankel, Autriche et Hongrie : A. Herman, Belgique ; Th. Mottershead, Danemark ; J. G. Eccarius, Etats-Unis ; Le Moussu, sections françaises des Etats-Unis ; Aug. Serraillier, France; Charles Rochat, Hollande ; J. P. Mac Donnel, Irlande ; Fred. Engels, Italie et Espagne ; Walery Wroblewski, Pologne ; H. Jung, Suisse.

Charles Longuet, *président de la séance.*

Hemann Jung, *trésorier*,

John Hales, *secrétaire général.*

33, Rathborne Place. W. Londres, le 5 mars 1872.

(1) Dans le rapport sur la loi Dufaure, le rural Sacaze en veut, avant tout, à l'organisation de l'Internationale. Cette organisation est sa bête noire. Après avoir constaté la « marche ascendante de cette formidable Association » il continue : « Cette Association rejette... les pratiques ténébreuses des sectes qui l'ont précédée. Son organisation s'est faite et modifiée au grand jour. Grâce à la puissance de cette organisation... elle a étendu successivement sa sphère d'action et d'influence. Elle s'ouvre tous les territoires. » Puis, il en décrit « sommairement l'organisation » et conclut : « Telle est, dans sa savante unité... le plan de cette vaste organisation. Sa force est dans cette conception même. Elle est aussi dans la masse de ses adhérents, liés à une action simultanée, et enfin dans l'invincible impulsion qui peut les faire mouvoir ».

Ferdinand Lassalle [1]

La « Social-Démocratie » a fêté, le 23 mai, le cinquantenaire de sa naissance. Ou, plus exactement, du premier groupement qui, le 23 mai 1863, à la voix de Ferdinand Lassalle, jeta les bases de l'organisation en parti politique du prolétariat d'Allemagne : l'*Association générale des ouvriers allemands*.

Date doublement illustre. Elle évoque à la fois les humbles commencements du Parti socialiste aujourd'hui le plus grand en nombre et l'entrée de Lassalle dans sa courte carrière, qui aura l'éclat et la rapidité d'un météore.

C'est une singulière figure que celle du plus grand agitateur socialiste allemand. Porté par une nature frénétique, obsédé de vie ardente, parti pour les plus hautes cimes, il ne trouve de grand autour de lui que cette force dormante, que personne n'a encore éveillée, et qu'il pressent à la mesure de son rêve : la classe ouvrière.

Là est le génie de Lassalle. Il est allé d'instinct à la plus grande puissance collective que le monde ait porté. Divination qui est création. On peut difficilement en évaluer les résultats indéfinis. Qu'importent après et l'ambition sans voiles et les goûts de dandy et la vie amoureuse, si passionnée mais si tragique, de Ferdinand Lassalle ? Il reste l'initiateur. Les masses populaires d'Allemagne le sentirent bien qui, au lendemain de sa mort foudroyante, firent à sa dépouille, de ville en ville, un long cortège d'enthousiasme, jusqu'au cimetière de Breslau.

Où en étaient, en 1863, au moment de leur rencontre, Lassalle et le prolétariat allemand ?

Lassalle avait déjà parcouru une vie aventureuse. Né en 1825, dans la Prusse orientale, d'une famille juive, il souffrit d'abord des tourments de sa race et rêva un instant de la délivrer de ses chaînes. Mais placé, par sa révolte, aux rangs extrêmes du radicalisme politique, attiré

(1) V. *Humanité* du 29 mai.

par les études philologiques et philosophiques, il changea peu à peu d'ambitions, s'efforça de dépouiller le juif, voyagea ; il vint à Paris en 1844, où il subit sans doute les premières influences socialistes ; il retourna en Allemagne, se mêla à la Révolution de 1848, se lia superficiellement avec Marx, fut poursuivi pour excitation du peuple à la résistance et condamné à six mois de prison. La personnalité politique de Lassalle était désormais consacrée.

Deux ans auparavant, il avait rencontré sur sa route l'événement qui allait donner à sa vie son premier grand retentissement : le procès de la comtesse de Hatzfeld. Par générosité, par romantisme, par amour des difficultés, il se voua à la défense d'une femme malheureuse, aux prises avec un mari indigne, et resta finalement vainqueur, en 1854, après la plus épique des luttes.

Riche dès lors de gloire et d'argent, il poursuit ses études, publie sa *Philosophie d'Héraclite l'Obscur*, compose même un drame, *Franz von Sickingen*, et plus que jamais est avide d'action. A l'occasion de la guerre entre l'Autriche et l'Italie, il écrit une brochure : *la Guerre italienne et le Devoir de la Prusse*, où il préconise l'hégémonie prussienne en Allemagne. Il entretient avec Marx et Engels une correspondance suivie. En 1860, dans un écrit sur le *Legs politique de Fichte et l'heure présente*, il fait l'apologie de l'Etat centralisé, unitaire et démocratique. Enfin, en 1861, il expose dans son grand ouvrage : *Le Système des Droits acquis*, l'identité du droit et de l'histoire et par conséquent la possibilité pour la société d'adapter toujours son mécanisme juridique aux nécessités historiques.

Les bases du socialisme lassallien étaient jetées. Il ne restait plus que le public à trouver.

Il vint, sous la forme de deux ouvriers de Leipzig, Fritzsche et Vahlteich. Ceux-ci étaient délégués auprès de Lassalle par un *Comité ouvrier*, récemment fondé en vue de l'organisation d'un congrès. C'étaient des membres de ce parti progressiste alors agissant, si soucieux d'absorber les éléments ouvriers, et dont Lassalle venait précisé-

ment de dénoncer l'impuissance, dans un manifeste retentissant : *Force et Droit*.

L'époque était propice à l'agitation des esprits. Les organisations ouvrières de consommation ou de production, les sociétés dites d'éducation ouvrière, les cerveaux influencés par les idées communistes et socialistes, les délégations à l'Exposition de Londres, tout créait l'atmosphère favorable.

Le 1er mars 1863, Lassalle répondait aux questions du Comité de Leipzig par sa fameuse *Lettre ouverte*. Le mot d'ordre en était : 1° *Constitution de la classe ouvrière en parti politique et conquête du suffrage universel ;* 2° *Utilisation de l'Etat pour la création de sociétés coopératives de production émancipant le prolétariat.*

Ce programme fut acclamé, à Leipzig, dans une grande réunion populaire, et ce ne fut plus un congrès momentané qu'on résolut d'organiser, mais une vaste association ouvrière qui unirait les travailleurs d'Allemagne.

Lassalle entreprit aussitôt une tournée de meetings qui fut triomphale et, comme conclusion, le 23 mai, à Leipzig, était définitivement fondée l'*Association générale des ouvriers allemands* (*Allemeiner deutscher Arbeiterverein*). Le but de l'Association était la conquête du suffrage universel, égal et direct. Lassalle en devait présider dictatorialement les travaux pendant cinq années.

On connaît sa mort dramatique. Un an après, le 31 août 1864, par amour pour Hélène de Dœnniges et par gloire personnelle, il tombait, dans un duel célèbre, dont la littérature a abusé, sous les coups de son rival Rackowitza.

La première grande organisation socialiste allemande était fondée.

Ce n'est pas le lieu de poursuivre ici cette histoire. Mais on sait que les amis de Marx et de Engels se séparèrent rapidement de l'association lassallienne. Pendant de longues années, ce fut une lutte sans merci entre les deux tendances du jeune socialisme allemand.

Les persécutions du pouvoir devaient seules réunir ces

frères ennemis au congrès de Gotha, en 1875, où, grâce à un compromis, les membres du parti lassallien et du parti marxiste (organisé en 1869, à Eisenach) fondèrent un parti commun sur un programme unique : la Social-Démocratie actuelle.

Mais c'est plus qu'une date historique que la Social-Démocratie allemande vient de fêter. C'est une influence encore vivante. Les idées lassalliennes (étatisme et démocratisme) sont toujours une des sources actives de la pensée socialiste en Allemagne. J'ajouterai : du socialisme international.

Marx avait dénoncé, au lendemain du congrès de Gotha de 1875, les « tares » lassalliennes du programme unique. Sans doute la révision du congrès d'Erfurt de 1891 a voulu purger de ces survivances anti-marxistes le formulaire théorique et pratique du Parti. N'en est-il rien resté dans les actes ?

C'est une trop grave question d'histoire des idées pour l'aborder rapidement. Je la résous, quant à moi, quelles que soient mes préférences marxistes, dans le sens lassallien. Et c'est cette persistance, j'oserais dire cette croissance continue des idées fondamentales de Lassalle, qui donnent à l'anniversaire récent sa portée historique.

Hubert Lagardelle.

La Loi de Trois Ans

La C. G. T. et le Parti Socialiste

La C. G. T. et le Parti socialiste, dont l'action est loin d'être toujours parallèle, se sont trouvés subitement rapprochés dans la lutte contre la loi des trois ans. C'a été d'abord parceque les forces de progrès et d'avant-garde, qui divergent et se dispersent pendant les périodes de conquête, se concentrent et se resserrent d'instinct pendant les périodes de réaction. C'a été aussi parceque les persécutions gouvernementales contre la classe ouvrière n'ont pas distingué entre les organisations économiques et les organisations politiques.

Ce rapprochement n'efface pourtant pas les profondes différences de point de vue qui distinguent l'action des syndicats de celle du parti socialiste. Il les rend même plus saisissables et l'on n'a pas de peine à les marquer.

Au projet de loi des trois ans, et dès qu'il a été connu, le prolétariat syndicaliste a résisté au nom des intérêts stricts de la classe ouvrière, en dehors et au-dessus du plan national. Une année de plus de caserne est, pour chaque ouvrier, une année de plus de contrainte et d'obéissance passive ; pour le prolétariat tout entier, une diminution sensible de la force dont il dispose dans la lutte contre le patronat. Le renforcement de l'armée signifie aussi l'augmentation des forces destinées à écraser ou à remplacer les ouvriers en temps de grève. La campagne nationaliste, qu'ont dû mener les partisans de la loi de trois ans pour créer une opinion publique favorable à leurs desseins, est dangereuse parcequ'elle tend à obscurcir dans la masse encore docile et dépendante de la classe ouvrière, la notion de classe et le sentiment des intérêts de classe. Enfin l'accroissement de la force est une extension des pouvoirs de l'Etat dont l'oppression a toujours été vivement combattue par le syndicalisme.

Tels ont été les principaux arguments de la C. G. T. dans sa campagne contre la loi de trois ans. Elle a écarté délibéremment le problème de la défense nationale, et s'est contenté de rappeler avec d'autres que les politiciens d'affaires et les capitalistes, qui justifient leurs desseins militaires par les nécessités de cette défense, en tirent de gros profits et sont les premiers à la compromettre par leurs sabotages des fournitures militaires, leurs cartels internationaux, leurs folles entreprises coloniales.

En résumé — dit la C. G. T. — la classe ouvrière a pour mission de poursuivre son émancipation : la loi de trois ans en aggravant ses charges et sa dépendance diminuerait ses forces vives ; il faut donc la combattre. Quant aux moyens, elle emploiera ceux qui sembleront le plus capables de faire reculer le gouvernement et le patronat, en leur montrant la ferme volonté de la classe ouvrière et la puissance de ses effectifs hostiles à la loi : meetings et manifestations.

Mais — dira-t-on — le Parti socialiste n'a pas négligé ces arguments et ces moyens. Lui aussi, il a marqué les fâcheuses conséquences que la loi de trois ans entraînerait pour la classe ouvrière ; il a organisé pétitions, manifestations et meetings pour dresser contre le gouvernement la volonté du prolétariat. Certes, mais cette action a été tout naturellement subordonnée à ce qui est nécessairement l'action capitale d'un parti démocratique : l'action parlementaire. C'est à la Chambre que s'est joué la partie essentielle et c'est pour donner plus d'autorité aux représentants du Parti socialiste à la Chambre qu'ont été organisés pétitions et meetings.

Or — et c'est ici que se manifeste tout particulièrement la différence du point de vue de la C. G, T. et du Parti — celui-ci ne pouvait aborder à la Chambre la discussion de la loi de trois ans qu'en se plaçant sur un terrain tout à fait étranger aux préoccupations de la C. G. T., celui de la défense nationale. Nous ne voulons pas de la loi de trois ans, parce qu'elle est dangereuse pour la classe ouvrière, disait la C. G. T. Nous n'en voulons pas pour la même raison, dit le Parti, et aussi parceque, loin d'ac-

croître la défense nationale, elle tend à la désorganiser et à la faire reculer vers des formes surannées, arbitraires et anti-démocratiques.

Ainsi le problème de l'organisation de l'armée nationale s'est trouvé, pour le parti, un problème de premier plan. Il a été résolu dans le sens démocratique de la nation armée en vue de la seule défensive. C'est ce qu'avait décidé le récent congrès de Brest et ce que nos députés, sous des formes diverses et des modalités différentes, ont défendu au Parlement. C'est le sens de l'amendement Vaillant sur l'organisation des milices, et aussi de l'amendement Jaurès sur la réduction immédiate du service militaire à dix-huit-mois.

Pour apprécier les propositions du groupe socialiste au Parlement sur la question de l'organisation de la défense nationale, il faudrait posséder des connaissances techniques militaires que nous n'avons pas. Il les faudrait aussi pour suivre Jaurès dans le prodigieux effort qu'il fourni depuis le début d'une lutte, dans laquelle non pas seulement des politiciens incompétents, mais encore des techniciens de valeur ont dû souvent reconnaître qu'il est admirablement renseigné. Au moins peut-on dire que l'attitude générale du Parti et les arguments dont il a usé expriment un sentiment qui devrait, semble-t-il, dominer tout le débat sur la défense nationale.

C'est que la France, dont le développement intellectuel, esthétique et politique est incomparable, se trouve dans une situation économique et matérielle tout à fait fâcheuse. Sa population ne s'accroît plus ; son agriculture routinière ne tire du sol qu'une faible partie de ce qu'il pourrait produire ; son industrie, mal outillée et mal soutenue, demeure timide et semble vouloir se contenter de ne pas diminuer sa production. Ainsi, la France est en train de devenir, *au point de vue matériel*, une puissance de second rang. Ce qui peut faire illusion ici et empêcher de bien voir cette situation, c'est l'énormité des réserves financières par lesquelles nous sommes les créanciers du monde entier. Mais ces réserves prouvent seulement que la France a été *autrefois* une puissance économique de premier ordre et qu'elle vit plus de son travail passé que de son travail actuel.

Cette relative faiblesse matérielle de la France actuelle donne au problème de la défense nationale des conditions très spéciales et impérieuses. Il faut d'abord utiliser toutes les forces vives de la nation, afin que son infériorité numérique ne soit pas écrasante ; il faut ensuite que ces forces soient détournées le moins longtemps possible du travail pacifique de la production des richesses, afin de ne pas accentuer encore notre infériorité économique. Telle est la double obligation dont s'inspire le groupe socialiste au Parlement.

Nous sommes loin, on le voit, du strict point de vue de classe, qui est celui de la C. G. T. C'est que, comme nous l'avons dit plus haut, nous ne sommes plus sur le même terrain.

Faut-il dire qu'il y a là plus qu'une différence ? Faut-il parler de divergence et d'opposition ? Peut-être, si l'on restait sur le plan des idées et des formules. Non, à coup sûr, si l'on se place sur celui de l'action, comme le prouve surabondamment l'entente *effective* du parti socialiste et de la C. G. T. dans cette circonstance.

J.-B. Séverac.

Syndicalisme et Souveraineté

Comment la souveraineté pourra-t-elle être organisée dans un régime d'inspiration syndicaliste ? Quelle forme politique prendra-t-elle ? Il n'y a pas, en effet, d'organisation sociale, quelle qu'elle soit, sans souveraineté.

Mais la souveraineté est-elle en Dieu, comme le soutient la théologie politique ? dans la personne du Souverain et de ses tenants, comme le soutient l'école orthodoxe légitimiste ? dans la personne indistincte du Peuple, comme le soutient l'école démocratique ?

Nous nions, il va sans dire, toutes ces doctrines et nous affirmons que la souveraineté, selon la conception syndicaliste, est toute entière dans le syndicat.

S'il est inutile de s'attarder à combattre les doctrines politiques inspirées de la théologie et du légitimisme, nous devons au contraire analyser avant d'aller plus loin, la doctrine démocratique de la souveraineté de l'Etat.

I

Selon la doctrine démocratique, la Souveraineté et l'Etat sont l'expression synthétique du peuple et reposent sur le système de la représentation et du suffrage populaire. L'Etat démocratique ne connaît que le *citoyen*. Selon la doctrine syndicaliste, l'Etat est supplanté par le Syndicat, qui est l'union organique des ouvriers. Le syndicat ne connaît donc pas le citoyen. De plus, la doctrine démocratique proclame tous les citoyens égaux devant la Loi ; et la Loi, émanant de l'Etat, porte un caractère d'obligation pour tous les citoyens. Or, nous savons que la Loi de l'Etat n'est autre chose que l'intérêt juridiquement sanctionné des capitalistes. Le droit public, et par conséquent toute la législation sont dans les mains des possédants, observait Anton Menger. La Loi de l'Etat est une « loi de classe » étendue à tous les citoyens. Comme la majorité des citoyens n'a pas de propriété, elle est donc hors le

droit public, par conséquent hors du pouvoir de faire les lois, étant donnée l'étroite connexion qu'il y a, dans les constitutions politiques bourgeoises, entre intérêt et droit, entre patrimoine et pouvoir politique.

Le syndicalisme substitue à l'ancienne notion du *citoyen* la nouvelle notion de l'ouvrier *syndiqué*, qui est un sujet politique et juridique distinct. Pour le syndicalisme, l'ouvrier a une valeur politique en tant qu'il est ouvrier syndiqué. Le syndicalisme brise ainsi le vieux principe et le vieil organisme de la démocratie et de la souveraineté populaire.

La souveraineté populaire, dans un régime social de classes divisées en possédants et en non possédants, est une grande illusion. « Le suffrage universel, disait Edmond Scherer, est le grand calembour de l'histoire. » La souveraineté est chose des « puissants ». Les citoyens doivent subir les volontés intéressées des classes dominantes, sanctionnées par les formes sacrées de la loi.

Mais le syndicalisme met en pièces le vieux concept de *peuple*, qui a été le point de départ de toute la métaphysique politique de tous les temps. Le *peuple* n'est pas une réalité vivante, mais une abstraction. Le matérialisme historique a pris avec son scalpel l'organisme *peuple*, l'a disséqué, l'a décomposé dans ses parties essentielles et irréductibles, qui sont les groupes économiques antagonistes, les classes sociales. Déjà plusieurs écrivains, comme Tocqueville et Guizot (1), avaient dit que le peuple existe comme somme de plusieurs classes sociales distinctes.

Les tendances extrêmes de la doctrine syndicaliste arrivent même à décomposer aussi le concept de classe, en le réduisant à des éléments encore plus simples et plus différenciés. Ainsi Paolo Orano distingue dans la classe ouvrière un ensemble de catégories spécifiques différenciées selon la technique spéciale du métier, sur la base desquelles doit s'élever l'organisme économique et politique syndical.

Sans adhérer en tout à cette tendance ultra-divisioniste de quelques syndicalistes, nous persistons à croire que le

(1) Guizot dans sa *Démocratie en France* dit que la nation est un composé de « certains éléments sociaux qui se forment et s'organisent d'une manière naturelle ».

peuple, comme organisme indépendant *n'existe pas*. La théorie démocratique, qui place la souveraineté politique, dans le peuple, nous semble, par conséquent, une théorie fantaisiste. Ce qu'il y a d'immanent et de réel en sociologie, ce sont les groupes et l'organisation de ces groupes, dit Gumplowicz, qui a pourtant du groupe social une conception contraire à la conception matérialiste et économique qui est la nôtre. Or, le groupe social est un organisme vivant, animé d'une impulsion intime et qui se développe selon son propre rythme. Un groupe est une union de volontés individuelles. Les dernières doctrines politiques et juridiques de la souveraineté mettent ces bases dans le libre consentement des membres d'une association politique. Les bases de la souveraineté politique ne sont pas *différentes* des bases sur lesquelles s'érige la « force juridique » d'un accord ou d'un contrat privé.

Le droit public trouve ainsi dans les règles du droit privé l'explication de ses institutions et de ses concepts, puisque la *volonté* des individus est aussi bien dans le droit public la base fondamentale du « rapport juridique ». A la théorie libérale des *droits naturels* et de la *souveraineté populaire* de Rousseau s'est opposée l'école allemande — qui a absorbé tous les droits publics dans l'Etat, en les considérant même, avec Gerber, comme des *reflets de l'Etat*. La réaction de la part de la science, libérée de préjugés politiques et de fanatisme doctrinal, n'a pas tardé pourtant à relever le drapeau des droits individuels et de la souveraineté, laquelle a ses racines dans la conscience des individus et n'est pas un *reflet* et comme un pâle rayon du soleil de l'Etat.

C'est en Allemagne que se sont produits les premiers contre-coups théoriques. Wendscheid, le premier, reconnaît dans le droit public, l'élément subjectif, entendu comme *force abstraite et philosophique du vouloir*. Jellinek nous donne une détermination plus grande de concepts et une théorie plus précise. D'une part, l'unique et tyrannique *volonté impérative* de l'Etat, de l'autre, la libre *volonté créatrice* des individus, vraie source des droits. D'aprés Jellineck, il y a deux manières selon lesquelles peut se produire un effet juridique et, partant, il y a deux

sources principales de la souveraineté : le *commandement* et l'*accord*. L'évolution politique et sociale a amené ce bon résultat : que la souveraineté, de mécanique, d'externe, d'imposée, de basée sur le commandement, qu'elle était, est devenue aujourd'hui souveraineté organique, interne, voulue, basée sur l'accord des volontés homogènes et convergentes à produire à elles seules la force du commandement. Ce n'est donc pas qu'à la souveraineté, dont nous parlons, manque son caractère naturel et nécessaire, le *commandement* ; mais le commandement est produit par l'*accord*, par le libre consentement des parties et est conféré par celles-ci au tout organique, qu'elles forment et qui est l'*être politique*, pour nous le syndicat.

L'ensemble des volontés individuelles qui trouve son expression collective dans le groupement syndical, que nous avons caractérisé dès le commencement comme une *association politique*, est la source, la base de la *souveraineté syndicale*. Au concept générique et indistinct d'une souveraineté abstraite basée sur des données illusoires, comme le peuple et le suffrage universel, le syndicalisme substitue ainsi le concept distinct et précis d'une souveraineté positive basée sur une donnée réelle — qui est le postulat de la *science politique :* un groupement plus ou moins grand de personnes, attaché à un territoire plus ou moins étendu, uni par un lien organique et intérieur commun : le *syndicat*.

Le territoire (élément géographique) et la population (élément démographique), d'Aristote jusqu'à notre époque, sont les deux éléments constitutifs *indispensables* de tout groupement politique : les constitutionnalistes eux aussi ne trouvent, pour déterminer la notion de l'Etat, qui est pour eux le groupement politique type, une définition meilleure que celle-ci : *une réunion de personnes sur un territoire donné, unies par un lien organique commun*.

Si nous examinons, par exemple, une assemblée d'ouvriers syndiqués inscrits dans un syndicat, prenant des décisions et établissant des règles, nous voyons s'esquisser nettement l'organisme type de la souveraineté politique. Pour nous donc

la souveraineté doit se baser sur la volonté collective distincte des associés et non pas sur l'intérêt d'un groupe de personnes qui s'impose du *dehors* à la masse indistincte du peuple. La souveraineté syndicale est par conséquent une souveraineté *organique*, *voulue*, *consentie*, — parce que voisine et même immédiate à la source vive de sa production et en contact actif avec elle — parce qu'elle est l'œuvre volontaire des personnes syndiquées, qui ne se trouvent pas en face d'elle dans la même position où se trouvent les citoyens actuels devant Sa Majesté *la Loi* — qui leur est imposée mécaniquement par une classe très restreinte de personnes.

Après avoir fait cette observation générale sur le concept de la nouvelle souveraineté politique, — qui est une correction de l'ancien principe utopique libéral démocratique — il ne nous est point difficile de démontrer que la forme politique future des syndicats sera la forme républicaine-fédérale. Chaque groupe syndical sera, dans les limites de sa sphère naturelle d'action, un *centre autoarchique*, c'est-à-dire revêtu de souveraineté politique autonome. Les groupes ne pourront sans doute pas vivre isolés les uns des autres, mais ils ne seront pas *dépendants*, ils seront *interdépendants*. D'où la nécessité d'un libre lien fédératif, qui combine dans un organisme syndical plus ample, plus complexe et plus harmonique les groupes syndicaux isolés, et qui détermine ainsi une *volonté plus ample et plus générale*, base naturelle d'une *souveraineté politique plus large*.

Déterminons donc d'une manière pratique notre conception, en nous référant aux données positives des tendances de l'organisation ouvrière.

Dans la période actuelle, l'organisation ouvrière présente déjà deux types distincts de noyaux d'association. Les syndicats, pour tout ce qui concerne leur fonctionnement technico-économique, constituent des *fédérations de métiers et d'industrie*. Si on doit, par exemple, proclamer une grève générale économique, la fédération de métier ou d'industrie est l'organe naturel compétent pour prendre la décision. Demain, ce sont les ouvriers de la mer qui veulent se mettre en grève : l'organisme ouvrier qui entre ici en

jeu est la *fédération des ouvriers de la mer*. La délibération d'une grève générale politique devrait incomber au contraire à la Bourse du Travail, qui nous donne les signes virtuels de l'organisation politique du prolétariat. La Bourse du Travail est dès à présent un agrégat de plusieurs groupes syndicaux ayant un véritable caractère *politique*. Les intérêts économiques d'une catégorie d'ouvriers étant égaux, la fédération professionnelle qui les représente, peut avoir une base d'organisation nationale et même internationale. La Bourse du Travail, au contraire, doit associer les personnes, non seulement en vue de la résistance de l'organisation économique, mais en vue de l'éducation, de la formation d'une société éthique, juridique et politique. Si bien que, dès à présent, elle acquiert une base territoriale plus restreinte, arrivant ainsi à grouper le plus possible dans un seul organisme des éléments psychologiques semblables, c'est-à-dire ayant la même origine historique, la même éducation sociale, les mêmes caractères ethniques et psychologiques. L'organe synthétique de l'organisation ouvrière, qui aujourd'hui a une base nationale, c'est la *Confédération générale du travail*, l'organe le plus expressif et le plus caractéristique des *volontés générales* des ouvriers syndiqués, ou mieux de la *souveraineté politique générale*.

Les syndicats, envisagés sous cet aspect, représentent autant de petites *républiques du travail*, qui se fédèrent concentriquement, sur des bases toujours plus larges, en des républiques plus grandes, jusqu'à produire cette collectivité politique et cette personne souveraine suprême qu'est la *Confédération*, la véritable grande *République sociale du travail*.

II

Pour nous combattre, c'est un lieu commun de dire que cela nous ramène au moyen-âge économique et politique. D'ailleurs, ceux qui parlent ainsi d'un *retour* au moyen-âge n'ont pas même la notion historique, exacte et précise des corporations médiévales et de la commune républicaine, dont elle était l'expression politi-

que synthétique. Et pourtant, il faut remarquer que l'organisation politique de la commune médiévale est un fait très compliqué, qui est lié inextricablement à tant de facteurs historiques, que chacun mériterait un examen particulier. En vérité, l'historiographie moderne a mis en lumière les caractères distinctifs de l'organisation corporative, économique et politique du moyen-âge. Je prendrai l'exemple de l'Italie, qui m'est plus familier.

Très importantes sont les recherches de Doren et de beaucoup d'autres écrivains allemands qui se réfèrent à l'Italie, ainsi que d'écrivains italiens, parmi lesquels Gaudenzi, Salvioli, Salvemini, Salmi, etc. Le professeur Gaetano Salvemini, dans son magnifique travail *Magnati et Popolari dans la République florentine*, tableau lumineux des conditions historiques de l'époque, trace les profils de l'organisation communale dans son fonctionnement politique. Ce n'est pas ici le lieu de nous arrêter à des analyses historiques. Mais la Commune médiévale — comme organisme politique — est la synthèse des organisations corporatives : la base politique de la Commune est constituée par les seules corporations qui y ont *leur représentation directe*. La commune médiévale exprime une véritable association républicaine libre. C'est pour beaucoup de raisons historiques, économiques et politiques que ces institutions n'ont pas pu fonctionner, qu'elles ont dégénéré jusqu'à être absorbées par les organismes politiques des Seigneuries, des Principautés et puis par la formation des Etats modernes. Mais il ne faut pas oublier que la Commune médiévale, dans l'époque la plus glorieuse et la plus féconde de son existence, nous donne par sa formation et par la technique de son fonctionnement, un exemple très vif d'un véritable régime politique *autonome* et *direct*, expression immédiate de la volonté de groupes sociaux homogènes.

L'Etat moderne — qui est une formation relativement récente, contemporaine de la concentration du pouvoir et de la souveraineté politique entre les mains d'un petit nombre de dynasties fortes et puissantes, formation qui s'est affirmée après une lutte séculaire contre les petites souverainetés, contre les petites seigneuries, contre l'auto-

nomie des villes, en un mot contre l'organisation politique autonome décentralisée du moyen âge, — se présente à nous avec des caractères bien divers. L'Etat n'est plus l'expression directe d'une classe homogène, l'organisme dans lequel se concentre la *volonté collective* d'une masse organisée, mais l'organisation politique et juridique coercitive d'une classe dominante, qui enserre dans son orbite constitutionnel toute la société, tout le peuple, pris ici, comme base de la souveraineté politique.

En face de cet Etat, les ouvriers ont édifié leurs Syndicats, leurs Bourses du Travail, les Confédérations générales du Travail. Ces organisations sont la négation de l'Etat.

Une partie de la bourgeoisie, plus intelligente et plus consciente, voudrait donner aux syndicats la reconnaissance juridique, pour les contenir dans les limites de l'Etat dominant et faire d'eux autant de mécanismes légaux de l'Etat. On voudrait vider les syndicats de leur existence réelle et effective, pour les faire vivoter comme de pâles reflets de l'Etat, — autrement dit on voudrait au fond les détruire.

Cela démontre que l'Etat voit dans les syndicats de terribles compétiteurs politiques. C'est un fait grave qu'actuellement les ouvriers se réunissent dans leurs associations naturelles de classe et de métier, par lesquelles ils expriment leur volonté politique, dans lesquelles ils établissent les nouvelles règles de vie. Les ouvriers n'expriment plus leur volonté par l'intermédiaire des organes constitutionnels et parlementaires bourgeois. Les ouvriers ont leurs parlements, leurs grandes assemblées politiques, leurs Bourses de Travail, leurs congrès généraux.

J'insiste sur ce fait que la Bourse du Travail, qui est l'organisation locale et territoriale à caractère spécifiquement politique, composée d'un nombre plus ou moins grand de syndicats, est un vrai type d'organisation politique républicaine, qu'on pourrait — sous un certain rapport — assimiler à la Commune médiévale libre. La Commune médiévale était une Commune bourgeoise et petite bourgeoise de producteurs indépendants, d'ouvriers capitalistes, d'artisans, de mar-

chands : la Bourse du Travail est la vraie *Commune ouvrière*.

III

Cette manière de concevoir l'organisation politique des syndicats, cette souveraineté des groupes ouvriers sous la forme d'une république libre du travail, ne rencontre pas, cela se comprend facilement, l'adhésion de beaucoup de social-démocrates. Lorsque j'ai exposé ces idées pour la première fois, un collaborateur de la *Critica Sociale*, Ettore Marchioli s'éleva vivement contre moi, soutenant la thèse qu'il ne faut pas détruire l'Etat actuel, mais le transformer, et qu'il ne faut pas fractionner l'autorité en autant de petits Etats.

J'ai répondu à Marchioli, dans la *Critica Sociale*, que la tendance de l'évolution politique va précisément vers une autorité distribuée et réduite jusqu'aux plus petites proportions, une autorité décentralisée et divisée jusqu'à toucher les limites des autonomies et des libertés individuelles et collectives et non pas vers une autorité centralisatrice, uniforme, unitaire. Ce sont les forces centrifuges qui l'emportent sur les forces centripètes. Le syndicalisme, prévoyant une organisation politique très décentralisée, fractionnée, divisée et répartie dans les syndicats, concorde donc avec l'évolution politique de la société moderne.

Je pourrais ajouter, en me reportant à un autre domaine de recherches, que, même dans le domaine du Droit et de la Juridiction, les concepts *unitaires* sont détruits par le divisionisme et par l'atomisme des droits spéciaux des groupes et des catégories, par les juridictions spéciales des employés, des professeurs, des ouvriers, des patrons, etc. Le concept unitaire de la Juridiction et du Droit va se fragmentant en autant de droits et de juridictions spécifiques de classes et de catégories. Les professeurs ont leur « état juridique », les ouvriers et les patrons leurs prudhommes, comme juridiction spécifique, et ainsi de suite. Cette tendance de la société moderne vers le fractionnement de l'autorité, du droit et de la

juridiction, etc. est irréformable. C'est pour cela que l'on crie au retour au Moyen-Age. Toutes les forces sociales libres, toutes les libertés aspirent, dirait Lieber, au *self-government* des institutions (1). Ce sont les *institutions*, c'est-à-dire les formations sociales libres et autonomes qui s'opposent au vieux, lourd, écrasant et artificiel mécanisme étatique.

L'Etat se voit aujourd'hui, de tous les côtés, menacé dans sa structure unitaire. D'où une tendance opposée, *réactionnaire*, alimentée par tous les représentants politiques du conservatisme social, qui tend à renforcer l'autorité croulante et menacée de l'Etat, qui se dessine nettement sur le terrain politique, en France et en Italie. D'où l'autre tentative ultra-conservatrice et archi-bourgeoise d'une législation solidariste et d'une codification unique, qui, sous le prétexte de venir en aide aux classes faibles et souffrantes, ne fait que sanctionner avec plus de sagacité l'intérêt bourgeois.

Mon contradicteur de la *Critica Sociale* acceptait, lui aussi, ces promesses ; seulement, il ne voulait pas en tirer toutes les conséquences qu'en tire le syndicalisme. « La tendance, disait-il, vers la décentralisation politique et administrative est incontestable et utile. Seulement cette tendance ne doit pas dépasser certaines limites, si l'on ne veut pas créer des inconvénients et des parasitismes nouveaux. Le syndicalisme, avec sa pulvérisation de l'autorité sociale, semble presque une stupide caricature du féodalisme, où le pouvoir public était extrêmement divisé. Quelques écrivains politiques (parmi lesquels le professeur Mosca, de Turin) ont essayé de démontrer le caractère réactionnaire du syndicalisme, prouvant que celui-ci n'est qu'un retour grotesque et inconscient au système féodal ».

Marchioli reconnaît les tendances autonomes dominantes dans la politique moderne : les communes, par exemple, réclament leur autonomie ; on ne peut pas nier que les organisations ouvrières tendent vers le *self-govern-*

(1) F. Lieber. — *La libertà civile el l'autogoverno* (Torino. Soc. Ed. Torinese).

ment, vers un libre gouvernement interne républicain. Mais il y a des réserves à faire, dit Marchioli ! Il faut que ces tendances autonomes ne dépassent pas certaines limites ; il ne faut pas désorganiser l'Etat, mais le renforcer, en le transformant d'*Etat individualiste de la force* en *Etat démocratique du travail* ! Voilà toute la grande sagesse du réformisme ! Examinons un peu les choses à leur juste valeur.

Marchioli, en se rapportant à l'opinion de Mosca, dit que le syndicalisme a un caractère réactionnaire parce qu'il pulvérise l'autorité. On pourrait objecter immédiatement que c'est le réformisme qui a un caractère réactionnaire, car il est le produit du conservatisme bourgeois intelligent et conscient, qui veut, comme nous l'avons vu, renforcer l'autorité de l'Etat, en le transformant en Etat démocratique du travail.

Mais le syndicalisme nous ramène-t-il vraiment au moyen-âge, à la lutte des petits Etats ouvriers entre eux ? Ce que dit aujourd'hui Mosca du syndicalisme, fut aussi l'opinion très juste de Machiavel, lequel, dans son *Prince*, démontre comment l'existence de tant de petites souverainetés concurrentes empêchait la formation d'un grand Etat national libre et indépendant. Nous n'avons pas besoin que Marchioli nous apprenne ce que nous savions déjà. Mais il faut réfléchir que le jugement politique est un jugement relatif à certains milieux historiques. La politique, à la différence du droit, qui repose sur des éléments fixes et péremptoires, repose sur des éléments variables et évolutifs. Les conditions politiques actuelles sont tout à fait différentes des conditions politiques auxquelles se référait Machiavel, et il est faux de vouloir juger la réalité actuelle du syndicalisme ouvrier d'après un critère qui ne s'applique qu'au passé. En fait, tandis que, dans le passé, les petites souverainetés communales, pour des raisons historiques, économiques, politiques, religieuses, ethniques, vivaient dans un état de concurrence belliqueuse et destructive, en guerre fratricide continuelle, les souverainetés syndicales modernes vivent en bonne intelligence, s'unissent entre elles par des liens librement consentis, tendent, comme dit Sombart, à l'unité, mais à l'unité fédérale, qui est le but idéal

de l'évolution politique des peuples. Les syndicats actuels se rendent interdépendants, se fédèrent, s'unissent, se réunissent en des organismes supérieurs, lesquels représentent un plus haut degré de souveraineté libre et donnent une parfaite et distincte incarnation de l'autorité sociale, qui n'est donc pas pulvérisée, mais synthétiquement exprimée par un groupe coordonné d'énergies libres, d'organismes autonomes, d'institutions spontanées, de formations sociales volontaires. Ce sont les *institutions* (1), les libertés élémentaires, les volontés collectives autoarchiques, qui forment les bases de la souveraineté, selon les doctrines politiques les plus récentes : et la souveraineté syndicale — sous la forme de la *République fédérale* — se présente comme le *type* de la souveraineté politique que les temps modernes évolués peuvent et doivent produire. Donc, le syndicalisme ne constitue pas un retour réactionnaire au moyen-âge, mais il réalise un gouvernement, un *sel-government des institutions*, qui est le point final de l'évolution politique des nations modernes civilisées. De la lutte fratricide entre les Communes médiévales sortit l'autorité des seigneurs, la tyrannie des principautés d'abord et des grandes monarchies européennes ensuite ; de la libre fédération républicaine des syndicats ne jaillira pas la tyrannie, mais le rythme le plus parfait de la liberté humaine.

IV

Le réformisme pourtant ne se déclare pas vaincu et fait encore une dernière objection. N'est-ce pas plus pratique, demande-t-il,n'est-ce pas éviter une dispersion d'énergie moins grande, que de transformer graduellement l'Etat actuel individualiste en un Etat démocratique du travail, au lieu de le détruire pour créer à nouveau ? « Le réformisme, disait Marchioli, est bien loin de vouloir maintenir l'autorité sociale, telle qu'elle est incorporée dans l'Etat actuel ; mais le lecteur s'aperçoit tout de suite de

(1) Le caractère des *institutions*, selon Lieber, sont : *la spontanéité, l'automonie, l'universalité, la reconnaissance implicite par l'Etat.*

l'exagération qui veut que la loi soit la volonté exclusive et tyrannique de la classe dominante. Ces conceptions appartiennent à l'âge de pierre du matérialisme historique ».

Nous autres, syndicalistes, nous ignorons l'existence de l'âge d'or du matérialisme historique, et nous nous contentons de vivre dans l'âge de pierre de cette doctrine. C'est parce que nous sommes fermement convaincus du matérialisme historique, c'est parce que nous croyons que le processus social n'est pas un processus organique de mélanges, de concordances, mais un processus dialectique d'antithèses, de négations et de substitutions successives, que nous soutenons que l'Etat, formation historique bourgeoise, ne peut et ne doit être transformé ecclectiquement en Etat démocratique du travail, mais doit être supplanté, nié et remplacé par l'organisme historiquement ouvrier, antithétique de l'Etat, le Syndicat. Marchioli veut appliquer à l'action politique des classes la loi *économique* du « moindre effort ». Mais c'est précisément la « révolution », qui est le « moindre effort » pour la solution finale des grands conflits historiques. Tout autre moyen ne tend qu'à retarder l'évolution, à faire perdre plus d'énergies. Le réformisme s'est toujours montré *anti-économique* dans son essence. La loi économique invoquée par Marchioli se retourne contre le réformisme.

C'est parce que nous croyons que l'Etat est le chargé d'affaires des intérêts bourgeois et que la loi est l'expression des volontés des dirigeants, que nous ne pouvons pas admettre qu'il soit possible de réaliser un Etat de droit pur qui soit le protecteur de toutes les classes sociales.

Les ouvriers n'ont pas à se fier aux lois humanitaires, philanthropiques et sociales des dirigeants, mais ils doivent *créer* eux-mêmes, au sein de leurs institutions naturelles, leur droit et leurs règles de vie.

Le syndicalisme ne transforme pas ce qui existe, mais met en évidence et pousse sur la scène de l'histoire, ces nouvelles formations sociales que sont les syndicats, destinés à conduire les destinées du monde futur (1). Le réfor-

(1) Voir Vilfredo Pareto. — *Les Systèmes socialistes*. Tome II.

misme, au contraire, veut incorporer organiquement les nouvelles formations historiques à l'Etat, pour que le processus social ne s'accomplisse pas par des chocs, des luttes et des antagonismes, mais par des accords, des collaborations, des pacifications, empêchant ainsi la constitution *ex ovo* et *ex se* d'un régime libre du travail émancipé, but final du socialisme, qui sera le produit historique de la plus stricte lutte de classe.

Il ne faut pas oublier que le socialisme est l'expression historique, fière et énergique, non pas de l'humanité collective, qui existe dans l'esprit des poètes, des romanciers et des mystiques, non pas du *peuple*, qui est une abstraction de la métaphysique politique, mais de la *classe ouvrière*. Le syndicalisme marque précisément dans l'histoire l'avènement et la prépondérance absolue du *groupe ouvrier*. L'*Humanité* est la base de la philanthropie sociale ; le *Peuple* est la base de la Démocratie ; le *Groupe*, la *classe ouvrière* est la base naturelle de la nouvelle *aristocratie sociale*.

V

Maintenant, nous pouvons établir ces trois conclusions essentielles, qui présentent le syndicalisme sous son triple aspect *économique*, *juridique* et *politique*.

1) Le syndicalisme est, dans la sphère *économique*, l'émergence du groupe ouvrier, qui dégage un principe économique en harmonie et non en contradiction avec les lois de l'économie pure ou de la « valeur naturelle » : à l'égoïsme « individuel » de l'entreprise capitaliste succède l'égoïsme « de groupe ». Le syndicat est une somme d'égoïsmes convergents. Voilà en quoi le principe économique du syndicalisme n'est pas différent, est même l'incarnation la plus parfaite du principe économique de l'économie pure ou de l'économie naturelle. *Le syndicalisme n'a pas un principe économique à lui.* Le syndicalisme, dit Arturo Labriola, ne fait que substituer *au libérisme individuel d'aujourd'hui un libérisme de classe, un libérisme de groupe.* Le contenu économique du syndicalisme peut se définir par ces seules paroles : le syndicalisme est un *libérisme de classe.*

2) Le syndicalisme, dans la sphère *juridique*, détruit le droit de l'Etat, et provoque, prépare, fixe d'une manière positive, un nouveau droit autonome, *syndical* ou *de groupe*.

3) Le syndicalisme, dans la sphère *politique*, rompt l'idylle du « peuple » et le mensonge de l'indistincte et vague « souveraineté populaire », en instituant le *self-government* du travail, la *libre république ouvrière*, la souveraineté spécifique, distincte et organique du *groupe ouvrier syndical*, qui est, par là encore, non seulement un être économique et juridique, mais aussi un être *politique*.

Sergio Panunzio.

Coopératives et Syndicats

A propos de la grève des ouvriers boulangers parisiens

La grève des boulangers parisiens, qui a duré du 10 mai au 5 juin, a eu une répercussion douloureuse dans les rapports du syndicat et du mouvement coopératif. On se souvient du conflit qui n'est d'ailleurs pas encore résolu entre la coopérative et le syndicat.

Les revendications ouvrières avaient été présentées dans le courant d'avril et, le 27, le syndicat patronal les repoussait. Ce ne fut pourtant que le 10 mai que la grève éclata et ce n'est que le 8 que le Conseil central de la *Fédération nationale des Coopératives* publia le manifeste suivant, dont il convient de citer les termes :

« Le Conseil central de la Fédération nationale, ému du vote par une organisation syndicale d'une motion tendant à déclarer la grève, non seulement dans les boulangeries capitalistes, mais dans les coopératives de consommation fabriquant du pain, tient à rappeler que les coopératives de consommation sont des organisations d'émancipation des travailleurs et ne peuvent accepter d'être traitées sur le même pied que les entreprises capitalistes.

« Les coopératives de consommation, constituant un organe en puissance de la répartition collective des richesses de la société de demain, sont dès maintenant des instruments indispensables à la transformation sociale.

« Il est donc impossible de voir les intérêts corporatifs se dresser contre l'intérêt de la collectivité et de faire la grève au nom des intérêts particuliers de producteurs contre l'intérêt des travailleurs consommateurs.

« Le Conseil central déclare que les coopératives doivent en conséquence toujours être prêtes dans l'avenir, comme elles l'ont fait dans le passé, à élever au maximum le niveau de vie des producteurs employés dans leurs services à mesure des conquêtes réalisées pour l'ensemble de la corporation dans les entreprises capitalistes concurrentes. Elles ne sauraient leur faire une situation supérieure à celle d'un commerce similaire en raison des né-

cessités de la concurrence qu'elles subissent. Du reste, elles constitueraient alors pour les employés des coopératives un véritable privilège qui éloignerait ces travailleurs de la solidarité nécessaire avec leurs camarades employés dans les maisons capitalistes, privilège qui serait fait au détriment de l'ensemble des travailleurs, consommateurs de la coopérative, et au profit de quelques individualités.

« Les coopératives doivent être soucieuses, en revanche, de mettre en pratique toutes les lois et tous les réglements destinés à assurer la protection de leur personnel et doivent veiller à leur stricte application.

« Pour le surplus, les coopératives doivent toujours être disposées, par l'intermédiaire de leurs fédérations régionales et de la Fédération nationale, à contracter des accords avec les organisations régionales et centrales des syndicats, mais à condition d'obtenir, en échange, des garanties et obligations coopératives.

« Les coopératives enfin doivent rechercher des méthodes qui assureront la liberté dans la responsabilité des producteurs des sociétés de consommation. Ces méthodes ne peuvent être appréciées que par un commun accord des organisations centrales des travailleurs organisés comme consommateurs et comme producteurs.

« Le Conseil central de la Fédération nationale compte donc sur l'esprit coopératif du personnel des employés pour rester fidèle à leurs organisations qui, avec les avantages matériels au moins équivalents, leur ont assuré des garanties de liberté morale inconnues dans le capitalisme et sont, dans la mesure où ils sont eux-mêmes coopérateurs consommants, leurs propres institutions.

« Le Conseil central se rend solidaire des conseils d'administration qui auront à charge d'assurer la continuité des serviees pour l'ensemble des travailleurs consommateurs.

« Le Conseil central invite toutes les coopératives à profiter du mouvement de grève dans les entreprises capitalistes pour apprendre aux prolétaires le chemin de la coopération... et aux grévistes, que les coopératives restent seules pour eux, comme leurs maisons de refuge et le centre des approvisionnements collectifs, à condition justement d'être ouvertes et de continuer à fonctionner régulièrement pendant les périodes de crise et de lutte. »

Le Secrétariat de la Fédération nationale :

A. Daudé-Bancel, E. Poisson.

On remarquera que le conseil semble se substituer aux différents conseils d'administrations pour refuser en quel-

que sorte les revendications ouvrières, ne semblant les admettre que si elles sont acquises déjà par l'ensemble de la corporation. Le 4e paragraphe de la résolution le dit clairement.

D'autre part, l'avant-dernier paragraphe est l'approbation préventive des actes les plus antisyndicaux et des procédés les plus brutaux qui peuvent être employés par les conseils d'administration pour assurer le service.

Il y a évidemment là une exagération des droits des consommateurs, contre laquelle les producteurs ne peuvent pas s'incliner. Cette exagération et cette brutalité a-t-elle été provoquée par l'exaspération des coopérateurs devant la menace de grève ? C'est possible, mais c'est peut-être là le motif qui a déterminé les grévistes à repousser par la suite tous les arbitrages proposés.

Il n'en est pas moins regrettable que, de leur côté, les ouvriers boulangers n'aient pas compris que le mouvement coopératif pouvait les aider et que c'était aller contre les intérêts de la classe ouvrière que d'envenimer le conflit.

Les rapports de la coopération et des syndicats, de la coopérative et de son personnel devront être à l'avenir mieux réglés, mais il faudra que de part et d'autre on se comprenne mieux. Les coopérateurs voient trop souvent dans les camarades qui forment le personnel, non pas des ouvriers qui participent à l'œvre commune, mais des ouvriers qui abusent d'une situation privilégiée ; le personnel, lui, veut à la fois être privilégié par ce qu'employé par des camarades et revendiquer ses droits comme contre un patron ordinaire.

Il faudra choisir et je crains bien que les résultats de la grève (renvoi d'ouvriers grévistes, radiation de syndiqués ayant travaillé dans la coopérative pendant la grève), amèneront les uns et les autres à choisir la deuxième manière, plutôt qu'un rapprochement que les pertes subies — diminution de la vente dans la coopérative, échec du mouvement, dû en partie à l'absence de production par les organismes ouvriers, alors que les patrons fournissaient mauvais, mais fournissaient — auraient dû amener.

En terminant, j'indiquerai que les coopératives de consommation ont été d'autant plus maltraitées qu'une coopérative de production appartenant au syndicat a été autorisée à travailler pendant la grève. GASTON LÉVY.

L'organisation de la Jeunesse Ouvrière en Autriche

Il y a vingt ans que l'organisation libre de la jeunesse existe en Autriche ; dix ans se sont écoulés depuis que l'*Union des jeunes travailleurs autrichiens* a été fondée. Le moment est donc venu de faire un retour en arrière et de raconter brièvement l'histoire et le développement de cette organisation.

Pendant l'automne de l'année 1893, un certain nombre d'apprentis se réunirent dans quelques quartiers de Vienne, le dimanche après-midi, d'une façon régulière, pour se livrer à des études communes. Une année plus tard, pendant l'automne de 1894, les différents clubs qui existaient sous divers noms entrèrent en relations et instituèrent un comité qui devait élaborer les statuts d'une association de jeunes travailleurs et les soumettre à l'approbation du gouvernement. Les statuts furent approuvés, et le 4 novembre 1894, se constitua officiellement l'*Association des jeunes travailleurs de Vienne*.

Le Comité provisoire fit répandre dans les écoles professionnelles de Vienne, en octobre 1894, une brochure qui fut tirée à 10.000 exemplaires et qui exposait avec beaucoup de netteté et de précision les pensées et les tendances dont plus tard devait s'inspirer l'Union des jeunes travailleurs. Elle disait en particulier : « Nous voulons mettre fin à l'exploitation inhumaine des apprentis ; nous voulons faire pour eux ce que les sociétés protectrices des animaux font pour les chevaux et les chiens. Les apprentis sont forcés aujourd'hui de s'en tenir aux maigres connaissances que les cours d'adultes leur inculquent, et encore dans ces cours même la lassitude provenant du travail exténuant du jour fait que leur esprit s'assoupit et s'endort. Nous devons donc lutter pour que l'enseignement ne soit pas donné le soir, mais le jour. Nous fonderons aussi une bibliothèque, un enseignement professionnel ; nous donnerons aux langues et à la sténographie une place dans nos

programmes. Nous voulons apprendre à écrire et à parler. Nous voulons remplacer les distractions absorbantes et abrutissantes du dimanche par le chant, la représentation de pièces de théâtre, la natation, la gymnastique, des excursions en commun, etc. Nous voulons en outre soutenir par tous les moyens les apprentis morigénés et punis par leurs maîtres pour des motifs insignifiants. Nous voulons prêter assistance, selon nos ressources, aux apprentis qui, leur temps de stage terminé, sont jetés par leurs patrons sur le pavé pour faire place à d'autres et sont contraints souvent à s'expatrier. Nous ne nous occuperons point de questions politiques, bien que nous ne nous dissimulions pas que nous voyons dans les travailleurs de la social-démocratie les vrais éléments capables de nous défendre et de nous représenter ». La brochure se terminait par ces mots qui restèrent la devise de l'Union : « L'instruction rend libre! »

Les organisations du parti socialiste et les syndicats accueillirent la création de cette Union avec des sentiments divers. Très peu de camarades furent assez clairvoyants pour reconnaître alors déjà l'importance de l'organisation de la jeunesse pour le parti et les syndicats et pour l'encourager de tout leur pouvoir. La presse bourgeoise se livra aux railleries et aux insultes les plus grossières contre ces « voyous, dresseurs de barricades, ces gringalets morveux » qui voulaient fonder un parlement socialiste d'apprentis, etc. Dans les écoles professionnelles fut lue une circulaire défendant aux élèves de fréquenter les associations et d'assister aux réunions. Mais les réunions n'en furent pas moins nombreuses et le travail au sein des comités n'en fut pas moins actif. L'association fit chaque année de nouveaux progrès. En l'année 1898, il existait à Vienne déjà trois groupes locaux. Un an auparavant, une organisation de la jeunesse avait été tentée à Brünn. Dans la Bohême allemande les premières créations eurent lieu en 1902, à Aussig et à Reichenberg.

Au commencement de l'année 1900, le besoin d'un journal se faisait communément sentir. En mars 1901, on constitua des fonds pour la presse, qui furent administrés par un comité composé d'un apprenti-orfèvre, d'un apprenti-typographe, d'un apprenti-menuisier et d'un jeune

manœuvre. Les listes de souscription furent naturellement très lentes à se remplir. On ne pouvait, en effet, s'adresser qu'aux plus pauvres des pauvres, c'est-à-dire aux apprentis viennois. Les versements variaient entre huit hellers et une couronne, et c'est ce qui prouve bien la pauvreté des souscripteurs qui venaient ainsi apporter leur faible obole, mais dont le cœur battait plein d'enthousiasme pour l'œuvre à accomplir. En vertu d'une décision de l'Assemblée générale de l'Association de Vienne, une somme de 400 couronnes devait être rassemblée, si l'on voulait que la publication du premier numéro fut possible.

En août 1902, les fonds nécessaires furent réunis et en octobre 1902, après une entente avec les membres directeurs du parti parut le premier numéro du « Jugendliche Arbeiter » sur quatre pages et tiré à 5000 exemplaires : c'était l'organe officiel de l'Association de Vienne.

Grâce à l'apparition de ce journal, la pensée de l'organisation de la jeunesse se répandit dans la plupart des villes d'Autriche et partout se formèrent des organisations sur le modèle de l'Association de Vienne. Ainsi à Graz fut fondé un comité qui eut bientôt des filiales à Eggenberg et Léoben. Les syndicats patronaux firent tous leurs efforts pour que les autorités se décidassent à intervenir contre ces organisations sous le moindre prétexte. Toutes les réunions furent étroitement surveillées. Un jour, le président termina une réunion par ces mots: « Vive la Social-démocratie, émancipatrice des peuples ! » La réunion déjà close fut dissoute. L'association elle-même fut dissoute, à cause de ses tendances politiques, en contradiction avec ses statuts ». La presse du parti et les syndicats s'occupèrent de l'affaire. L'ex-comité de l'Association de Styrie appela à son aide l'Association de Vienne, qui s'empressa d'intervenir. On rédigea les statuts d'une « Union » qui pouvait créer dans toute l'Autriche des groupes locaux et des caisses régionales et on les soumit à l'approbation du ministère. Une première fois repoussés, les statuts furent enfin approuvés. Aussitôt on constitua à la place de l'Association dissoute et de ses trois filiales, trois caisses régionales, qui ne pouvaient plus être désormais supprimées par le Ministère, que s'il procédait en même temps à la

dissolution de l'Union. Ainsi fut créée l'*Union des jeunes ouvriers autrichiens*.

L'Union comptait alors 4 associations avec 15 groupes locaux et 2 caisses régionales et en outre 4 groupes locaux directement affiliés à l'Union. Les organisations possédaient en commun l'organe de l'Union, mais pour le reste étaient assez indépendantes les unes des autres. Aussi pour leur donner une plus grande cohésion, le comité de l'Union entama des négociations pour amener la fusion de toutes les organisations de jeunesse existantes dans l'Union déjà constituée. Ces pourparlers aboutirent, et le 1er janvier 1906, la fusion était un fait accompli. Elle eut comme conséquence une réorganisation dans l'administration et le paiement des cotisations. L'organisation de la jeunesse fut calquée sur le modèle de la Confédération générale des syndicats ouvriers et le comité de l'Union exerce depuis sa surveillance sur toute l'organisation ; il envoie tous les mois à toutes les associations adhérentes des formules, où il doit être rendu un compte exact de ce qui s'est passé dans le mois écoulé ; il contrôle chaque mois également les cotisations versées et veille au développement de l'organisation. Pour mieux intensifier la propagande de l'organisation dans chaque province, on a créé en 1908 des secrétariats de province ou d'arrondissement, à la tête desquels se trouve un homme de confiance de province ou d'arrondissement.

Les arrondissements sont subdivisés eux-mêmes en districts avec un homme de confiance de district à leur tête. A l'heure actuelle, il y a 5 secrétariats d'arrondissements en Basse-Autriche et en Bohème. Des secrétariats de province sont institués en Silésie, dans la Haute Autriche et le Salzbourg, la Styrie et la Carinthie, et la Bukovine. Par cette réorganisation, qui s'est vite acclimatée et qui a produit d'excellents résultats pratiques, on put davantage veiller à ce que tout jeune travailleur ou apprenti, qui avait terminé son temps de stage ou atteint l'âge nécessaire pour devenir membre d'un syndicat, entrât immédiatement dans l'organisation professionnelle, où il devait trouver sa place. Tout jeune travailleur qui, à partir de cette époque, entrait en relations avec une organisation de jeu-

nesse, ne fût-ce qu'en assistant à une simple réunion, était engagé à réfléchir sur l'importance de l'organisation syndicale par des brochures, qui furent répandues dans ces trois dernières années à 500.000 exemplaires. Tout jeune ouvrier, qui devient membre d'une organisation de jeunesse reçoit une carte, — (les cartes de membres sont expédiées du comité central) — qui lui sert en même temps de reçu pour ses versements de cotisation, et où la grande importance de l'organisation syndicale lui est signalée par le passage suivant qu'elle contient :

Avis important. — Tout camarade qui a terminé son temps d'apprentissage ou qui a atteint l'âge d'entrer dans un syndicat, doit dans son propre intérêt se faire inscrire de suite comme membre de ce syndicat. Tout syndicat fournit à ses membres des indications pour trouver du travail ; aux chômeurs il procure des facilités de déplacement et aussi des secours en cas de maladie. S'adresser pour renseignements au siège de chaque groupe local.

Au comité central de l'Union, les demandes d'admission qui arrivent sont examinées minutieusement en ce qui concerne l'âge des futurs membres. Ceux qui devraient déjà appartenir aux syndicats, sont vivement engagés par les présidents à s'y faire inscrire. Mais l'organisation de la jeunesse ne s'efforce pas seulement de recruter des membres aux syndicats ; elle veut encore leur amener des adhérents déjà exercés, capables de remplir convenablement leurs fonctions dans les bureaux où ils seront appelés à siéger. De là, dans l'organisation de la jeunesse, l'établissement scrupuleux de statistiques, auquel tous ceux qui sont chargés d'une fonction dans le bureau doivent travailler. Dans chaque association affiliée, la liste des membres est tenue à jour, les cotisations versées sont inscrites sur des coupons ; tous les mois est fait un relevé exact de la caisse ; des trésoriers-adjoints reçueillent à domicile les cotisations des membres qui ne peuvent venir aux réunions ; ils leur remettent l'organe du parti et dans certains cas aussi des brochures de propagande. Certaine tâche est imposée uniquement, afin de permettre aux membres du bureau d'apprendre pratiquement les différents travaux qui sont effectués dans les syndicats.

L'organisation de la jeunesse prit un essor tout particulier à partir de 1907. Dans cette même année, le Congrès du parti et le Congrès syndical s'occupèrent d'elle tout spécialement. Un paragraphe concernant cette organisation fut même adopté dans les statuts du parti ; il fut modifié en 1912 au congrès du parti de Vienne et il est maintenant rédigé ainsi :

Les organisations du parti sont aussi tenues à veiller à ce que la jeunesse de la classe ouvrière, au sortir de l'école, soit élevée dans l'esprit du socialisme et animée de la conscience de classe. Il faut partout, à cet effet, encourager la création d'organisations de jeunesse.

Au congrès syndical dernier, Hueber dans son rapport signala l'importance de l'organisation de la jeunesse et proposa la décision suivante, qui fut unanimement approuvée : « Le Congrès syndical reconnaît la nécessité « de l'organisation de la jeunesse et invite les syndicats et « en particulier les hommes de confiance à soutenir, selon « leurs moyens, l'Union des jeunes travailleurs dans sa « propagande parmi les apprentis et à contribuer au déve- « loppement de l'organisation de la jeunesse. »

A partir de cette époque, les organisations du parti s'occupèrent de l'organisation de la jeunesse avec plus de zèle qu'autrefois et le mouvement fit de grands progrès, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par quelques chiffres tirés de l'année 1912.

Alors que l'Union avait en 1907 environ 5.000 membres, elle en compte maintenant 12.062.

16 o/o des membres appartiennent à des sociétés de gymnastique, 10, 3 o/o sont entrés en 1912 dans des syndicats.

En ce qui concerne la profession, 35,8 o/o sont apprentis, 22 o/o commis, 37,6 o/o manœuvres et 2,6 o/o travaillent à domicile. La profession de 1,6 o/o est inconnue.

Pour ce qui est de l'âge, 29,8 o/o ont de 14 à 16 ans, 33,3 o/o de 17 à 18 ans, 21,9 o/o de 19 à 21 ans, et 12,3 o/o sont âgés de plus de 21 ans. Cette statistique de l'âge montre bien qu'il s'agit d'une véritable organisation de

jeunesse : Les deux tiers des membres sont âgés de moins de 18 ans.

Les membres appartiennent aux différents corps de métiers suivants : boulangers 226, industrie de matériaux nécessaires au bâtiment 97, mineurs 280, sculpteurs 7, fleuristes 14, brasseurs 22, relieurs 63, imprimeurs 314, ouvriers chimistes 93, couvreurs 24, tourneurs 64. cheminots 61, bouchers 21, coiffeurs 72, jardiniers 14, fondeurs 153, verriers 637, travailleurs des messageries et transports 54; gantiers 12, ouvriers en chambre 153, manœuvres 1466, ébénistes 817, garçons d'hôtel, de restaurant et de café 15, chapeliers 21, bijoutiers 47, employés de commerce 640, pelletiers 16, ouvriers d'exploitation agricole et forestière 3, ouvriers en cuir 66, peintres 89, maçons 246, machinistes et chauffeurs 5, travailleurs en métaux 2703, photographes 4, ouvriers en porcelaines 318, ramoneurs 2, rédacteurs, employés etc. 35, selliers, bourreliers et corroyeurs 25, parapluies et ombrelles 1, tailleurs 206, cordonniers 214, lithographes 18, travailleurs sur pierre 34, mécaniciens 7, industrie textile 2067, potiers 40, mécaniciens dentaires 22, charpentiers 4, confiseurs 21, ouvriers chambre 127. La profession de 407 membres est inconnue.

Le *Jugendliche Arbeiter*, créé dans des circonstances si défavorables, a également prospéré d'une façon satisfaisante. Il a déjà un plus fort tirage, à lui seul, que les trois feuilles les plus répandues de ses adversaires. Son tirage total depuis sa fondation est de 926.350 exemplaires. Son tirage mensuel moyen était :

En 1912/1913	1907	1912
de 4.100 exemplaires	4.916	18.583

Le chapitre éducation a bénéficié d'une sollicitude toute spéciale dans l'organisation de la jeunesse. A l'incurie impardonnable dont, en matière d'enseignement, l'Etat des provinces et les communes se rendent coupables envers les enfants du prolétariat, on s'est efforcé de remédier par des cours et des bibliothèques. Le Congrès du parti socialiste de l'année 1909 a doté l'organisation d'un programme extrêmement précis qui devra servir de guide pour l'œuvre d'éducation. Que ce programme, qui montre avec une louable minutie la voie à suivre pour éduquer la jeunesse

ouvrière, d'une façon conforme aux intérêts de sa classe, ne puisse être suivi immédiatement d'un bout à l'autre, c'est là un point qui n'a certainement pas échappé aux délégués chargés de le formuler. L'application intégrale de ce programme est subordonnée à une foule de conditions dont la réalisation n'est pas au pouvoir de l'organisation. Le jeune ouvrier ne doit pas seulement lutter pour obtenir de l'Etat la création de bons établissements d'instruction, comme les fils de capitalistes en ont à leur disposition ; il faut encore que par des efforts vraiment méritoires, il se mette en mesure d'acquérir cette instruction. Plus encore que l'ouvrier adulte, le jeune travailleur rencontre des difficultés qui tiennent à sa situation. L'apprenti est astreint à une durée de travail plus longue que l'ouvrier. Il est détourné, par toutes sortes de tentations, du but sérieux qu'il poursuit. L'apprenti surtout ne peut même pas disposer librement de toutes ses soirées et du dimanche. Il ne lui reste donc que peu de temps pour parfaire son instruction.

Joignez à cela une autre circonstance qui pèse ici d'un poids considérable : la pénurie de maîtres compétents et de moyens financiers.

L'œuvre d'éducation (remarquons en passant que, dans un sens plus large, c'est tout ce qu'accomplit l'organisation de la jeunesse) ne saurait se passer ni des uns ni des autres. A cet égard, les jeunes ouvriers ne peuvent compter que sur leurs maigres ressources et sur la solidarité du monde ouvrier. L'avancement de l'œuvre d'éducation dépend donc toujours en grande partie du degré de développement de l'éducation du parti lui-même. En dépit de toutes ces difficultés, nous sommes heureux de pouvoir montrer, par quelques chiffres pris dans les statistiques de ces dernières années, avec quel zéle on poursuit l'œuvre d'éducation dans l'organisation de la jeunesse.

Actuellement il existe, à l'usage des membres de province, une cinquantaine de bibliothèques circulantes, composées avec le plus grand soin. Les bibliothèques se succédant dans une localité de trois en trois mois, on est convaincu que l'attrait de la nouveauté, surtout dans les communes privées de bibliothèques permanentes, suffira,

à lui seul, à inspirer aux jeunes ouvriers le goût de la lecture.

Une institution qui a une grande importance, ce sont les cours destinés à former les jeunes gens appelés à remplir des fonctions dans une organisation ouvrière, et les cours pour la jeunesse.

En 1911 et 1912, dans les mois d'octobre et de novembre, les après-midi de dimanche, il a été fait à Vienne un un grand nombre de ces « cours de fonctionnaires », qui eurent une vogue considérable.

En 1912, ces cours étaient assurés par 148 membres exerçant des fonctions dans les syndicats, dont 28 présidents de bureau, 22 secrétaires, 28 caissiers, 22 contrôleurs, 10 bibliothécaires, et 38 commissaires. Le nombre des assistants de ces cours ne pouvait dépasser le chiffre de 150. On y traita les sujets suivants : Le jeune ouvrier dans la vie économique ; le socialisme scientifique ; christianisme et socialisme ; anarchisme et socialisme ; militarisme ; organisation ; la constitution de l'Autriche ; science juridique et rapports sociaux. Des cours du même genre eurent lieu aussi à Teplitz et à Oberleutensdorf, à raison de cinq soirées par cours. Dans le district de Karlsbad, il fut fait 4 cours à raison de 10 dimanches par cours, avec 136 participants, à Neudeck, Chodau, Karlsbad et Trinksaifen. Deux « cours de fonctionnaires » eurent lieu dans le district de Reichenberg. Le premier comprenait douze leçons dont voici la répartition : 2 leçons sur le socialisme et l'organisation de la jeunesse, 1 sur la science syndicale ouvrière, 2 sur la protection de la jeunesse, 3 sur le programme du parti et 4 sur l'organisation. Le second cours se composait de dix leçons. Il était suivi, en moyenne, par 70 participants. 35 d'entre eux assistaient à toutes les leçons. La majeure partie des participants étaient âgés de moins de dix-huit ans.

A Vienne ont aussi lieu des conférences, d'une façon très régulière. Il en a été fait, en 1910, 372, en 1911 393 et en 1912, 442, sur les sujets les plus divers. A ces 1207 conférences assistèrent 46.988 personnes. Dans la mesure de ses moyens, la province apporte également sa petite contribution de conférences. A défaut de conférences, on or-

ganise des lectures d'articles du journal de l'Union ou de brochures choisies avec tout le soin nécessaire.

Des appareils à projection, mis à la disposition par le comité central et les comités régionaux, permettent de faire des conférences avec projections, qui ont aussi lieu très fréquemment. En 1910, dans la Bohême occidentale, il y en a eu, par exemple, 24, qu'ont suivies 5.400 personnes.

L'organisation de fêtes tient également une grande place dans les préoccupations de la direction. On s'efforce de donner à chaque fête un caractère spécial par le choix d'un programme judicieusement composé. C'est ainsi qu'on organise des « soirées poétiques » (soirées en l'honneur de Schiller et de Gœthe) et des soirées musicales. Ces derniers temps, on a fait l'essai de « fêtes pour la jeunesse », qui, en raison du bon accueil qu'elles trouvèrent, vont figurer dans le programme d'éducation pour l'automne prochain.

Les associations de sténographes de Vienne donnent aux membres de l'organisation de la jeunesse des leçons gratuites de sténographie par correspondance. Sept membres de l'organisation de la jeunesse ont suivi, aux frais de l'organisation politique, l'École du parti socialiste fondé par celui-ci.

A l'Ecole du parti socialiste de Vienne, il est réservé un certain nombre de bourses aux membres de l'Union. Il en est de même pour les écoles du parti qui sont organisées pendant l'hiver, dans un certain nombre de villes de l'Autriche, par le comité d'instruction régional.

Afin de permettre aux membres de se tenir au courant de tout le mouvement social, la direction de l'organisation de la jeunesse a conclu, en 1911, avec la librairie populaire, un arrangement par lequel il lui est accordé une forte remise sur le prix de certaines brochures. Cette combinaison fut accueillie partout avec une vive satisfaction, et en peu de mois on se procura à cette librairie les publications suivantes qui furent vendues ensuite aux membres :

Mouvement de la jeunesse internationale	100	exemplaires
Programme de la Social-Démocratie	1.050	—
Un mot à la jeunesse ouvrière	800	—
Les jeunes	2.416	—
Documents d'ignominie	700	—
Dictionnaires en langues étrangères	450	—
Total	5.516	

Mais ce ne sont pas seulement ces brochures qui furent répandues partout ; celles éditées par l'organisation furent également écoulées rapidement, comme on peut le voir par le tableau suivant :

	Tirage	Vendus
La question des apprentis	6.000	épuisées
Ateliers d'apprentissage de l'Etat	10.000	»
Recueil de chants « Mélodies libres »	10.000	»
Protection de l'apprenti	5.000	»
Livre de lectures national	10.000	6.000
Chrétiens propagandistes	6.000	5.400
Karl Marx	15.000	11.000

A partir du 1er juillet de cette année, la diffusion de bonnes brochures et de bon livres a été organisée systématiquement par la création d'une section de librairie spéciale, dont voici les statuts :

I. Tout membre de l'*Union* doit adhérer à la section de librairie qui sera créée dans toutes les associations affiliées. Il reçoit une carte établie par le comité central. (Cette carte sera supprimée plus tard et l'adhésion sera mentionnée dans la carte de membre). Sur cette carte, le versement des cotisations s'élevant à 10 liards par mois est constaté par l'appositien d'un timbre spécial. Cette somme est perçue en même temps que la cotisation mensuelle.

II. Le versement régulier des cotisations donne droit à certaines brochures choisies par le bureau de l'Union, qui en fait connaître le titre et le contenu en temps voulu dans l'organe de l'Union.

III. De l'administration des fonds son chargés les secrétariats d'arrondissements (de provinces). Les timbres ne sont délivrés par lesdits secrétariats aux associations affiliées qu'après paiement de leur valeur.

IV. Le bureau de l'Union fournit aux arrondissements (provinces), pour les associations affiliées, le nombre de brochures qui ont été payées.

Les secrétariats en délivrent, à leur tour, aux associations affiliées, la quantité demandée. Le trésorier, ou trésorier adjoint, remet

à chaque membre la brochure contre la présentation de la carte munie des timbres nécessaires.

Les ouvrages seront édités par l'organisation ou achetés dans le commerce. Les membres de la section de librairie peuvent toujours se les procurer à meilleur marché que tout autre acheteur. Car par son, système d'achat en masse, l'organisation de la jeunesse peut exercer une influence sur la force du tirage, etc. C'est ainsi qu'une brochure coûtera, par exemple, 20 hellers aux membres, alors qu'en librairie le prix en est de 30 ou 40 hellers.

Cette combinaison contribuera aussi au bon fonctionnement des soirées de lecture. Car la même brochure étant remise à date fixe, à tous les membres, il n'arrivera plus qu'une soirée déjà annoncée soit contremandée par suite d'un nombre insuffisant d'exemplaires.

Il y a également intérêt à remarquer que les associations affiliées ne doivent pas avoir plus de 4 couronnes en caisse. Tous les autres fonds sont administrés par le comité central et les secrétariats d'arrondissements, qui les portent à l'avoir des intéressés. Avec ces fonds on fait, pour le compte des associations affiliées, tous les achats indispensables, pour lesquels, en raison du système d'achat pratiqué, on obtient des conditions extrêmement avantageuses.

Cette organisation a encore deux autres bons côtés : d'abord les fonds sont en mains sûres, ensuite le comité central peut faire servir les fonds à la propagande, tandis que, autrement, ils seraient immobilisés, sans profit pour l'organisation, dans une armoire ou caisse d'épargne quelconque. La vente des timbres et des brochures par le comité central aux associations affiliées a également été l'objet d'une règlementation nouvelle.

Depuis 5 ans, elle n'a plus lieu que contre paiement préalable ; système qui, au début, était difficile à appliquer, mais qui a fini par entrer dans les habitudes. Les craintes qu'on avait de voir se produire une diminution dans la vente, ne se sont pas réalisées. Un aussi grand nombre de brochures a été vendu que par le passé ; on a par contre évité les dépenses occasionnées par les récla-

mations, sans parler des ennuis de toute sorte dont on s'est vu délivrer. Citons comme exemple ce qui s'est passé pour la brochure sur Marx parue récemment. La première édition tirée à 10.000 exemplaires fut épuisée au bout de 15 jours, et le trésorier avait déjà en caisse son argent.

On voit donc que l'organisation de la jeunesse, qui fut à ses débuts si raillée et si vilipendée, qui même dans le parti socialiste eut à triompher de tant de difficultés, est devenue aujourd'hui un groupement imposant le respect et dont personne parmi nous ne conteste plus l'importance. Au berceau de cette organisation ne se tenaient point de riches fabricants, des personnalités de marque qui laissaient tomber quelques billets de mille de leurs poches bien garnies ; il n'y avait pas non plus la municipalité de Vienne, assez oublieuse de ses devoirs pour prendre sur l'argent des contribuables 3.000 couronnes et les consacrer à la création d'une association de jeunesse chrétienne. Ce sont des apprentis qui ont fondé l'organisation et le journal et ce sont de jeunes travailleurs qui, depuis 20 ans, dirigent l'organisation et répandent le *Jugendliche Arbeiter*. Porter une organisation à un tel degré de prospérité, créer un journal au milieu de circonstances si défavorables et en faire l'organe de jeunesse le plus répandu en Autrriche, cela ne peut être que l'œuvre d'une jeunesse prolétarienne enthousiaste. La Socialdémocratie autrichienne peut être fière de cette organisation, dont l'enfance fut aussi triste que celle de tous les petits prolétaires, et qui a pris un essor si remarquable.

A. Jenschik.

CHRONIQUES

LES PARTIS SOCIALISTES

Les Socialistes hollandais et la participation ministérielle

1° LA SITUATION POLITIQUE ET LE SOCIALISME

Les élections générales hollandaises du mois de juin ont porté de 7 à 18 le nombre des députés socialistes.

L'ancienne Chambre se composait de : 59 cléricaux, 34 libéraux, 7 socialistes. La nouvelle comprend : 45 cléricaux, 37 libéraux, 18 socialistes.

Ces chiffres montrent la décroissance des cléricaux, maîtres jusqu'ici du pouvoir, devant les libéraux et les socialistes. Parlementairement, deux solutions s'imposaient : ou un gouvernement libéral, appuyé par les socialistes; ou un gouvernement mixte de libéraux et de socialistes.

La première solution ayant échoué, la reine a fait appel aux socialistes. Trois portefeuilles leur ont été offerts par le représentant des libéraux, le docteur Bos, chargé de former le ministère.

Après une entrevue sensationnelle de Troelstra avec la reine, les socialistes ont convoqué une conférence spéciale, composée du Comité Central du Parti, du groupe parlementaire et de la réaction de l'organe central *Het Volk*.

Cette conférence s'est prononcée contre toute participation ministérielle et a reconnu inutile la tenue d'un congrès extraordinaire du parti. Le parti socialiste était donc décidé de soutenir à fond un ministère libéral qui aurait, comme objectif, la réalisation des deux réformes de la plateforme électorale socialiste : le *suffrage universel* et les *retraites ouvrières*.

Mais le parti libéral a renoncé à constituer seul un ministère. Devant la situation politique inextricable, la reine a fait appel à un ministère d'affaires extra-parlementaire. Pris alors de la crainte que les deux réformes demandées par eux : les retraites

ouvrières et le suffrage universel ne fussent compromises par leur refus de participer au pouvoir, les socialistes ont recouru à un congrès exceptionnel, les 10 et 11 août.

Auparavant, Troelstra avait demandé à Karl Kautsky une consultation doctrinale. Il avait posé la question en ces termes : « Il nous semble que le suffrage universel ne peut être sauvé que si nous sommes prêts à entrer dans un ministère libéral. Croyez-vous alors que cette participation soit, en principe, admissible ? »

Voici la réponse de Karl Kautsky :

Berlin, 3 août 1913.

Cher camarade Troelstra,

Votre lettre m'arrive quelques heures seulement avant mon départ en voyage. Il faut donc que je sois bref.

La situation actuelle de la Hollande est assurément compliquée et confuse et il n'est pas facile d'y voir clair.

En principe, notre attitude doit être dictée par la résolution du Congrès international de Paris de 1900. Celle-ci déclare que l'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois ne peut pas être considérée comme le commencement de la conquête du pouvoir politique par le prolétariat, ni comme un but vers lequel nous devons tendre, mais comme une « expérience dangereuse » que nous devons éviter de toutes nos forces.

En même temps, dans cette résolution, l'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois n'est pas interdite d'une manière absolue, mais elle est considérée comme une mesure transitoire et exceptionnelle qui ne peut être autorisée que dans les cas d'absolue nécessité.

La résolution dit plus loin :

« Que, dans une situation donnée, ce cas de force majeure existe, c'est... une question de tactique, non de principe... Mais quoi qu'il en soit, cette dangereuse expérience ne peut être utile que si le Parti socialiste l'approuve et si le ministre socialiste est et reste le mandataire de son parti. »

Tout cela revient à dire que l'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois doit être évitée aussi longtemps que possible.

Survient-il un cas de force majeure qui rende cette participation nécessaire, alors elle ne peut pas être considérée comme une simple question parlementaire qui ne concerne que le groupe socialiste de la Chambre, mais comme une question qui doit être résolue par un Congrès du Parti.

La collaboration à un ministère bourgeois ne peut pas devenir permanente, mais elle doit cesser quand le cas de force majeure, dont elle est issue, a disparu ; en Hollande donc, après le vote de la réforme électorale.

Ici intervient encore l'amendement Plekhanoff qui oblige les ministres socialistes à sortir du ministère bourgeois dès l'instant où celui-ci n'observe pas la plus stricte neutralité « dans les conflits entre prolétaires et capitalistes ».

A la question même que vous avez posée, la résolution de Paris ne donne sûrement pas de réponse et moi non plus je ne saurais en donner, car elle exige une connaissance approfondie de la situation en Hollande. Le cas de force majeure que suppose cette résolution existe-t-il en l'espèce ? En d'autres termes dans la situation qui vous est faite, le suffrage universel ne peut-il être obtenu que par la participation ministérielle et, d'autre part, sommes-nous assurés de l'obtenir par cette participation ?

Il y a des socialistes hollandais qui le contestent. Dans des correspondances qu'ils m'ont adressé, ils prétendent, d'une part, que les cléricaux seraient disposés, eux aussi, à étendre le droit de suffrage, et d'autre part, que le vote du suffrage universel exige une majorité des deux tiers dans les deux Chambres et que, par conséquent, il n'y a de possible qu'une réforme électorale à laquelle les cléricaux donneraient leur adhésion.

Il y a quelque chose de suspect dans le fait que les libéraux hollandais, contrairement aux radicaux danois, exigent pour la réalisation de la réforme électorale plus que l'appui parlementaire des socialistes. Ils veulent que les socialistes partagent avec eux les mêmes responsabilités. Mais les responsabilités de quoi? Du succès de la réforme électorale ? Pour une réforme qui triomphe, il n'y a pas à craindre de responsabilité exclusive. Si les libèraux croient au succès de la réforme électorale faite sous leur direction, ils n'ont pas besoin que les socialistes prennent leur part de responsabilité.

Il en serait autrement s'ils prévoyaient l'échec de la réforme. Dans ce cas, ils ont intérêt à ce que les socialistes participent aux responsabilités, afin de les protéger contre la colère du peuple.

Pour moi, l'exigence des libéraux semble une très habile combinaison s'ils ne prennent pas la réforme électorale au sérieux. Que les socialistes entrent au ministère ou qu'ils n'y entrent pas, dans les deux cas, ils se déchargent sur eux de la responsabilité de l'échec de la réforme électorale.

Il m'est naturellement difficile, me trouvant au loin, d'exprimer une opinion bien fondée.

La situation dans laquelle se trouve le Parti en Hollande est la plus difficile qui se soit présentée depuis longtemps devant un des partis de l'Internationale. Il est impossible, de l'étranger, de fournir une solution.

Quelle que soit d'ailleurs la décision que prendra le socialisme hollandais, une chose est certaine : c'est que, jusqu'ici, par votre énergique opposition au ministérialisme, vous avez agi complètement dans l'esprit de la résolution de l'Internationale, et la considération dont vous jouissiez ne peut qu'y avoir gagné.

Si les libéraux imputaient à cette opposition l'ajournement éventuel de la réforme, ils prouveraient simplement par là que cette réforme, ils ne la désiraient pas sérieusement.

J'espère que le Parti en Hollande comprendra et approuvera votre attitude dans la question ministérielle.

La participation d'un socialiste à un ministère bourgeois comporte tant de dangers et d'inconvénients que l'Internationale la voit toujours arriver avec crainte et qu'elle ne pourrait tout au plus s'y résigner que si, dans un cas déterminé, il lui était dé-

montré de la manière la plus impérieuse qu'on ne saurait l'écarter.

Je ne sais pas si ces quelques rapides paroles seront celles que vous attendez. Le temps me fait, malheureusement, défaut pour vous donner un avis plus profondément motivé.

Avec mes meilleurs vœux pour le bon dénouement de la situation actuelle, je suis votre.

KARL KAUTSKY.

2° LE CONGRÈS DE ZWOLLE

Le Congrès s'est tenu à Zwolle, le 10 août. Environ 500 délégués y assistaient. Vliegen, élu président, salue d'absrd les socialistes venus de tous les coins du pays, souhaite la bienvenue à Anseele, délégué du *Bureau Socialiste International*, et ouvre le Congrès.

Les deux projets de résolution suivants sont soumis au congrès :

Résolution de la majorité

Le congrès,

Considérant que le parti, dans les négociations concernant la solution de la crise parlementaire, s'est placé tant au point de son caractère socialiste qu'à celui de l'intérêt du Suffrage universel et des pensions d'Etat ; que c'est seulement dans le cas d'absolue nécessité qu'il peut accepter l'invitation à participer au gouvernement ;

Considérant que la proposition du docteur Bos laissait encore la porte ouverte à la possibilité d'un ministère libéral qui aurait réalisé le programme de la concentration — S. U. et pensions de vieillesse — avec le concours de la fraction parlementaire socialiste, concours qui, de notre part, lui avait été loyalement offert dans une proposition concrète ;

Considérant qu'un cabinet extra-parlementaire — à conditton qu'il respecte le verdict du corps électoral relatif au Suffrage universel et aux pensions d'Etat, comme le programme auquel sont liés 55 p. c. des membres de la Chambre et que ceux-ci ne pourraient abandonner sans manquer à leur parole — est considéré par le Parti comme la meilleure des solutions de la crise dans les circonstances actuelles ;

Déclare que, s'il paraît impossible de former de cette manière un gouvernement qui se donnerait comme but de réaliser le programme ci-dessus, le Parti estimerait se trouver dans le cas d'absolue nécessité où, tout en tenant compte de la résolution du Congrès international socialiste de Paris, il pourrait passer outre aux objections contre la participation à un gouvernement mixte libéral-socialiste, en raison de la responsabilité qu'il a assumée dans la lutte pour le Suffrage universel et les pensions d'Etat ;

Le congrès déclare, en outre, que le Parti soutiendra tout gou-

vernement qui s'engagera à réaliser le programme susmentionné, en maintenant le point de vue socialiste et qu'il combattra de toutes ses forces tout gouvernement qui repoussera ce programme ou s'en écartera.

Ce projet de résolution était signé par Ankersmit, Duys, Helsdingen, Hermans, Hugenholtz, Van Kol, J. ter Laan, K. ter Laan, Ed. Polak, Schaper, Troelstra et Vliegen.

Résolution de la minorité

Le Congrès,

Considérant que la situation du parti, dans et au dehors du Parlement, n'est pas assez forte pour rendre possible la partieipation à un gouvernement sans accepter le caractère bourgeois de ce gouvernement et la charge de la coresponsabilité de tous les actes du pouvoir ;

Considérant que, dans ces conditions, la participation ministérielle aurait nécessairement pour conséquence la suspension, pour plusieurs années, de notre lutte, non seulement au sein du Parlement, mais aussi au dehors ;

Considérant que, comme conséquence, notre Parti modifierait son caractère et que, par la suite, il perdrait aussi sa force de recrutement et qu'il irait à l'encontre du but et de l'essence de la lutte socialiste ;

Considérant, en outre, que dans les conjonctures actuelles, un gouvernement libéral-socialiste finirait par se diviser, bien qu'il se serait constitué sur un programme d'union apparente, en conformité avec les conditions auxquelles notre ralliement aux candidatures libérales dans les scrutins de ballottage (Suffrage universel et pensions gratuites) ;

Qu'en accordant notre appui à un gouvernement qui adhérerait à ces réformes — ainsi que nous l'avons fait dans la conférence tenue par le Parti, le 19 juillet — la réalisation de ces réformes devient probable ;

Que même s'il se constituait un gouvernement qui n'inscrirait pas ces réformes dans son programme, il n'en est pas moins certain que la proposition du groupe parlementaire socialiste d'étendre l'article 369 de la loi Talma, (cet article n'accorde la pension qu'aux ouvriers âgés de 70 ans et impose un certain nombre d'années de travail dans les ateliers) dans le sens de l'amendement Borgesius (pensions gratuites à tous les ouvriers) ainsi que la révision constitutionnelle, jouissent d'une majorité à la Chambre ;

Attendu que notre adhésion à un cabinet de concentration (cabinet libéral) constitue une garanti pour la réalisation de ce programme de gouvernement, de telle sorte que le refus de former un tel cabinet apparaît comme un acte de mauvais gré et comme un refus de la part des libéraux de vouloir réaliser leur propre programme ;

Reconnaissant la responsabilité que le Parti a encourue quant au Suffrage universel et aux retraites ouvrières ;

Déclare :

Que cette responsabilité ne peut avoir pour conséquence l'obli-

gation de participer à un gouvernement bourgeois dans les conjonctures actuelles ;

Constate que le Parti et son groupe parlementaire ont pris l'engagement de soutenir — tout en conservant leur propre point de vue tout gouvernement qui a triomphé dans les scrutins de ballottage ;

Et conclut :

Que dans la situation politique et les conjonctures actuelles, la participation des socialistes à un gouvernement bourgeois, serait contraire aux intérêts du prolétariat.

Albador, Gerhard, Van der Goes, Kleerekoper, Van Ruijkhof, Mendels, Henri Polak et Wibaut avaient signé cette motion.

Résolution d'Amsterdam

A son tour la section d'Amsterdam avait présenté une motion, se prononçant, comme la résolution de la minorité, contre la participation, mais avec d'autres considérants.

3° LA DISCUSSION

Sur la proposition du président, le Congrès décide d'entendre d'abord un défenseur de chacune des trois motions. Nous donnons le résumé des deux thèses en présence, la première, favorable au ministérialisme, présentée par Schaper, au nom de la majorité du Comité central, la seconde, hostile à la participation défendue part Wibaut.

Discours de Schaper

Un grand parti comme le parti socialiste hollandais, dont la force va croissant et qui vient de rapporter une si belle victoire, doit savoir accepter les conséquences de cette victoire. Certains s'imaginent que le parti marchera de triomphe en triomphe jusqu'au jour où il remportera la majorité parlementaire et cela, sans rencontrer de circonstances exceptionnelles. Il n'y a que les petites sectes comme celles des *tribunistes* — socialistes dissidents — qui peuvent penser ainsi, mais notre parti ouvrier tout en ne perdant pas de vue son idéal, doit aussi lutter pour des réformes immédiates qu'il doit chercher à réaliser quand l'occasion s'en présente. Notre parti doit donner la poussée réformatrice aux partis bourgeois.

Un parti, qui ne veut pas être un simple épouvantail, ne peut pas se borner à propager ses idées sans plus, il doit aussi lutter pour des réalisations. Il ne s'agit pas ici d'opposer les marxistes aux revisionnistes, non, la résolution du Congrès de Paris qui prévoit les cas de force majeure pour autoriser la participation ministérielle, est d'origine révolutionnaire. Veut-on être plus révolutionnaire que Kautsky ?

A ce propos, il faut protester contre les mandats impératifs que

certains groupes ont donné à leurs délégués. A quoi sert, dès lors, la discussion ? A quoi sert le congrès lui-même ?

Les 144.000 suffrages qui se sont portés sur nos candidats, sont-ce des suffrages uniquement socialistes ? Personne n'oserait le soutenir. Or, nous avons promis aux masses le S. U. et les pensions gratuites. Si, par notre faute, ces grandes réformes ne se réalisent pas, quelles déceptions n'allons-nous pas provoquer ? Des socialistes s'en vont disant que les libéraux jouent un rôle méprisable. Attend-on de ceux-ci qu'ils fassent pour la cause du S. U. plus de sacrifices que nous-mêmes? Lorsqu'une première fois, la conférence du comité central du parti eut repoussé la participation ministérielle, Schaper et Vliegen sont allés trouver le docteur Bos et ils ont acquis la conviction qu'on ne pouvait plus compter sur un cabinet libéral avec le programme réformateur du docteur Bos.

M. Cort van der Linden est, certes, un libéral, mais il cherchera des concours à droite. Il est hostile au suffrage des femmes et les femmes aussi pourraient devenir les victimes de notre mauvaise tactique. En tout cas, il ne considère pas le S. U. comme une réforme urgente.

Si nous repoussons la collaboration ministérielle, il ne nous sera pas possible de faire des reproches aux libéraux. M. Cort van der Linden nous dira : « De quoi vous plaignez-vous ? C'est votre tactique qui a fait de moi un chef de gouvernement. » Et nous n'aurons rien à répondre !

On nous objecte les grèves, mais des socialistes au gouvernement ne pourraient-ils réglementer l'action de l'autorité contre les grévistes ?

Le docteur Bos promettait aux instituteurs de meilleurs salaires, mais ils ne les auront pas. On comblera une fois de plus le Zuiderzee (c'est-à-dire que l'on cherchera des dérivatifs pour ne pas devoir s'occuper de réformes sociales) et les instituteurs resteront Gros-Jean comme devant. Ce sera notre œuvre. Ce sera notre honte !

Et la loi des dix heures ? Nous ne l'aurons pas non plus si nous repoussons l'offre qui nous est faite. Je ne nie pas que la collaboration au pouvoir bourgeois soit sans inconvénient. Quand, en 1894, nous commencions à faire de la propagande électorale, les malveillants disaient : « Voilà des gaillards qui veulent devenir députés ! » Aujourd'hui, les mêmes gens disent : « Les députés ouvriers veulent devenir ministres. » Ceux d'entre nous qui accepteraient ce mandat, assumeraient une lourde tâche. Ne craignez rien, ils ne faibliront pas, ils ne deviendront pas les prisonniers du parti libéral. Et, au surplus, n'avez-vous pas le droit de réclamer la démission des ministres socialistes lorsqu'ils auraient manqué à leur devoir? Ils n'entreront au ministère qu'avec l'assentiment du parti. Ils devront en sortir lorsque le parti le leur commandera.

Pensez-vous que Kautsky n'ait pas prévu tous ces inconvénients lorsqu'à Paris il présenta sa proposition, et cependant il sut prévoir des cas où la participation ministérielle serait rendue nécessaire. Le parti ne perdra pas sa force de propagande, ni son caractère socialiste. La classe ouvrière comprendra qu'on ne peut attendre de nos ministres une action purement socialiste, en dehors de la réalisation du S. U. Un ministre socialiste qui voudrait rester au

gouvernement après avoir réalisé cette réforme essentielle, serait chassé du parti.

Il vaut mieux envoyer trois de nos camarades au gouvernement dans un but défini que de demander à notre groupe parlementaire d'appuyer en toutes choses le ministère libéral.

Nous devons attendre, nous dit-on, d'être plus forts. Quand nous serons 36 au lieu de 16 à la Chambre, le moment sera-t-il venu ? C'est une argumentation sans valeur.

Est-il trop tard pour accepter encore des portefeuilles ? Si le congrès se prononce pour la participation, pas un libéral honnête ne voudra siéger dans le cabinet de M. Cort van der Linden (Exclamations : *Libéraux honnêtes ? Et les autres !)*

Duys. — C'est une contradiction !

Schaper. — Voyons, tous nos adversaires sont-ils des bandits !

Peut-être que tout n'est pas perdu, peut-être un ministère Bos est-il encore possible. Que de mardis rouges (allusion aux manifestations annuelles en faveur du S. U. qui se font à la Haye tous les ans à l'ouverture des Chambres) nous devrons avoir encore, après que nous aurons nous-même refusé le S. U. !

Les ballottages de Rotterdam et de Hoogezant ont été défavorables aux socialistes. Si la débâcle arrive, si le découragement s'empare des nôtres, si les électeurs ne se dérangent plus pour aller voter pour nous, en lisant qu'il n'y a tout de même rien à faire, vous vous frapperez la poitrine !

Ayons confiance en nous-mêmes, sinon nous provoquerons l'indifférence pour l'action parlementaire et nous renforcerons la droite. Votons la motion de la majorité. Notre devise sera : Fidèle aux intérêts du prolétariat, au sein du gouvernement libéral comme partout ailleurs !

Nous avons fait ce que nous avons pu. Nous avons promis notre concours au gouvernement libéral. Nous sommes allés jusqu'à promettre de voter le budget de la guerre. Nous ne pouvons pas aller plus loin. Nous ne voulons pas affaiblir le prolétariat.

Nous refusons ce que des socialistes ne peuvent pas accepter. Les libéraux, s'ils ne font pas la réforme électorale, porteront la responsabilité de la situation. Peut-être, le S. U. ne viendra-t-il que deux ans plus tard, mais au moins le prolétariat saura s'en servir grâce à son esprit de classe, que nous aurons conservé.

Après cet exposé contradictoire fait par les orateurs, les délégués des groupes se succèdent à la tribune, fort nombreux. Chacun ne peut parler que dix minutes. Trente-sept orateurs sont inscrits.

Le débat a été extrêmement passionné et même violent, par instants. La plupart des grandes villes se prononcent contre la participation ministérielle et plusieurs délégués déclarent qu'ils ont reçu mandat impératif, ce qui soulève de vives protestations. A mesure que la discussion se prolonge, on sent que le congrès est profondément divisé.

Un délégué reproche vivement à Troelstra son changement d'attitude. Au cours de la période électorale, Troelstra a répondu à quelqu'un qui lui demandait s'il était partisan de la parti-

cipation des socialistes au pouvoir : « Vous voulez donc ma mort politique. »

Troelstra se lève et proteste :

« J'admets, dit-il, que l'on critique ma conduite et mes actes, mais je ne tolérerai pas que l'on m'attaque ainsi et que l'on me prête des mobiles d'ambition personnelle. Un changement d'attitude a été provoqué par un changement de situation politique. Certains semblent déjà avoir oublié la victoire à laquelle j'ai conduit le parti. »

Fortuyn (Amsterdam) n'admet pas que Troelstra s'attribue le mérite de la dernière victoire électorale. Que viennent faire ici les questions de personnes? L'orateur combat la motion de la majorité. Selon lui, la participation ministérielle aurait pour résultat de renfoncer cette politique qui met au premier plan la question religieuse et à l'arrière-plan la question sociale et politique, qu'en Hollande on appelle l'antithèse. Il ne devrait y avoir qu'une antithèse : celle du capital et du travail.

Van der Goes, un des théoriciens hollandais du marxisme, proteste à son tour contre les paroles de Troelstra :

« Certes, notre leader a beaucoup mérité du parti, mais sa politique actuelle ne tend pas à mettre la classe ouvrière dans des circonstances qui lui permettent de recueillir les fruits de sa victoire. On nous a demandé : Quand devrons-nous donc collaborer au pouvoir ? Que ferons-nous quand nous disposerons de 36 sièges ? Soyez tranquilles, quand nous serons à 36, on ne nous demandera plus de collaborer. Notre lutte doit être dirigée vers la conquête de tout le pouvoir politique et non d'une partie de ce pouvoir. Comment y arriverons-nous ?

Troelstra. — Par le S. U.

Van der Goes. — Pas avec le S. U. seul. Nous devons veiller aussi à ce que la puissance politique ne soit pas dirigée contre le socialisme.

« Quand nous aurons des ministres socialistes, on leur demandera de faire servir la force armée contre les grévistes et, au besoin, on provoquera des grèves dans ce but. Je conjure le congrès de repousser la motion ministérialiste. »

Duys prononce ensuite un discours dans lequel il admet la collaboration mais sous des conditions très rigoureuses :

« Je ne veux pas que les socialistes soient prisonniers des libéraux.

« *Une voix.* — C'est ce que les libéraux veulent.

« *Duys.* — Non. Ils sont impuissants à nous réduire à ce rôle. Ils ont déclaré, au contraire, que nous conserverions toute notre liberté d'action, quant à notre propagande socialiste. Certains ne veulent pas de collaboration du tout, mais ils promettent leur concours à un gouvernement bourgeois, ce qui est bien plus dangereux.

« Le danger consiste à voir arrêter l'action du parti. La classe ouvrière comprendra bien, qu'avec trois ministres socialistes, nous ne pouvons pas obtenir tout ce que nous voulons.

« Anseele le disait : Quand on m'accorde un portefeuille, je dis tout de suite : à quand le deuxième ?

« Wibaut et Van der Goes font bon marché de la résolution de Paris. Kautsky a parfaitement déclaré que le S. U. est un des cas que l'on peut invoquer pour justifier la collaboration.

« J'espère que le Congrès votera la motion de la majorité avec les conditions que j'ai proposées, sous forme d'amendement. »

Mendels prononce ensuite un discours vigoureux contre la motion de la majorité. On l'applaudit et, dans la salle, on chante l' « Internationale ».

Vliegen lui succède à la tribune : « Ce n'est pas ici avec des chants que l'on résoudra la grande question qui s'agite devant le congrès.

Days. — C'est un scandale. On se sert, dans le parti, de l' « Internationale » contre le parti.

Vliegen. — On a promis des réformes à la masse, le moment est venu de tenir nos promesses. N'est-il pas désolant de voir que certains socialistes comptent maintenant sur M. Cort Van der Linden pour réaliser les réformes qu'ils pourraient réaliser eux-mêmes ? On nous dira avec raison : Vous auriez pu nous donner le S. U. et les pensions gratuites et vous ne l'avez pas voulu. A quoi nous serviront les nouvelles victoires électorales ? Nous pourrons encore chanter l' « Internationale »... et ce sera tout.

« On parle toujours de l'intérêt du parti, mais que l'on prenne garde de ne pas mettre l'intérêt du parti en opposition avec celui des masses ouvrières ».

Troelstra prononce quelques brèves paroles :

Je ne dirai rien qui puisse rendre plus difficile la situation des chefs du parti. Certains orateurs précédents l'ont fait, lorsqu'ils ont déclaré que les libéraux n'avaient pas l'obligation de faire la réforme électorale. Dans les ballottages, les libéraux se sont prononcés pour le S. U. et les pensions. Au point de vue juridique, politique et moral, ils sont tenus devant le peuple néerlandais de remplir leurs engagements.

4° LE VOTE

Après quelques autres discours, dont une nouvelle intervention de Wibaut et de Troelstra, le vote a lieu.

320 voix se prononcent pour la motion de la majorité du Comité central, et 375 contre. Il y a 15 abstentions. En conséquence, le Congrès repousse la participation ministérielle.

La fin du Congrès est une protestation générale d'unité. Troelstra et Van der Goes le déclarent, l'un et l'autre, et, pour

le prouver, se donnent la main, aux applaudissements de l'assemblée.

Ainsi se clôt le moment le plus passionnant de l'évolution du socialisme en Hollande. Quel que soit l'avenir, le Congrès de Zwolle sera une date mémorable.

P. Duga.

Les Socialistes Danois et la participation ministérielle

La crise ministérielle danoise, qui s'est dénouée au mois de juin, avait posé devant le parti socialiste la question de la participation ministérielle.

On connait les conjonctures politiques dans lesquelles eurent lieu les triomphales élections de la Chambre populaire de 1912.

Le Parlement du Danemark se compose de deux Chambres : le *Folketing* ou assemblée des députés du peuple, comptant 114 membres élus par les électeurs mâles âgés de 30 ans et le *Landsthing*, sorte de Sénat, comprenant 66 membres dont douze nommés par le roi, vingt-sept par les électeurs ordinaires et vingt-sept par les contribuables les plus imposés des communes, de telle manière que 1.100 grands propriétaires disposent, au *Landsthing*, d'une influence prépondérante.

Les conservateurs disposent au Landsthing de 34 mandats, bien qu'ils ne réunissent, aux élections pour le Folkething, que 82.000 voix ; la gauche modérée détient 24 mandats et ses candidats réunissent 100.000 suffrages d'électeurs ordinaires ; les radicaux ont 4 mandats et 68.000 électeurs ; et les socialistes disposent de 4 sièges seulement, malgré les 107.000 suffrages qu'ils réunirent à la dernière élection générale.

C'est pour faire disparaître cette injustice que les socialistes ont mené leur campagne en faveur du suffrage universel pour les deux sexes.

Le gouvernement libéral modéré déposait, en octobre 1912, un projet de loi tendant à réviser la Constitution et à supprimer le privilège électoral, mais laissant subsister le système des deux assemblées parlementaires.

Le projet octroyait le droit de vote aux femmes et abaissait le minimum d'âge à 25 ans. Il est vrai que la loi fait dépendre le droit de vote de tous les hommes et des femmes non mariées, du paiement d'un impôt communal, mais la loi n'en fixant point la quotité, en fait, quasi toutes les citoyennes et tous les citoyens âgés de 25 ans participent au scrutin communal.

Les socialistes opposèrent, au projet gouvernemental, une

proposition tendant à supprimer la Chambre haute, mais leur tentative échoua et le texte gouvernemental triompha.

On sait l'opposition du *Landsthing* et le résultat des récentes élections de mai dernier ; la social-démocratie gagna 10,000 voix et 8 sièges nouveaux, les radicaux 11 sièges, de sorte que les deux partis de la gauche extrême, comptant respectivement 32 et 31 députés, composèrent la majorité parlementaire, sans l'appui des 44 mandataires libéraux modérés. Les conservateurs ne gardèrent que 7 sièges.

Ces résultats étant acquis, le parti gouvernemental demanda aux socialistes et aux radicaux de prendre le pouvoir, assurant le futur ministère de l'appui de la fraction modérée pour assurer le triomphe définitif du nouveau régime électoral.

Les résultats électoraux ne laissaient d'ailleurs aucun doute quant à la volonté des électeurs, les voix s'étant partagées comme suit : socialistes, 107,000 ; libéraux 100,000 ; radicaux, 68,000, soit 275,000 suffrages contre 85,000 aux conservateurs.

En présence du désir exprimé par les modérés, les socialistes firent observer que la fraction parlementaire la plus forte parmi les partis de gauche, tous trois d'accord sur la solution à donner au problème révisionniste, avait pour devoir de parachever son œuvre et de rester au pouvoir. La direction du parti assurait son appui au gouvernement pour la réalisation du programme électoral soumis, en mai 1913, aux électeurs.

Mais le gouvernement remit sa démission au roi, de sorte que, lors de la session extraordinaire du 12 juin, la crise ministérielle était ouverte.

Le roi consulta les leaders des différents partis.

Le leader libéral engagea le chef de l'Etat à confier le gouvernement aux deux partis dits d'opposition (socialiste et radical), mais il ajouta que les règles parlementaires obligeaient le ministère à rester au pouvoir jusqu'à ce qu'une majorité se manifestât contre lui au *Folkething*. Mais les libéraux s'en tinrent à leur première manière de voir, et c'est ce qui corsa la situation.

La fraction parlementaire socialiste déposa, à la Chambre, une motion, sous forme de vœu, par laquelle le *Folketing* priait le roi de maintenir le gouvernement actuel, auquel la majorité accordait sa confiance, pour assurer l'administration, sur la base des lois existantes, jusqu'à ce que la révison constitutionnelle fût accomplie.

Le parti libéral opposa à ce vœu, un ordre du jour approuvant la démission du ministère. La proposition libérale fut rejetée, mais les modérés lui ayant accordé leur appui, la voie était fermée à la solution préconisée par le parti socialiste.

A nouveau, le roi fit appeler le leader socialiste et lui demanda si, éventuellement, il consentirait avec le concours de son parti et d'une autre fraction parlementaire, à constituer un gouvernement.

Bien que la social-démocratie danoise ait déclaré, en principe, ne point vouloir prendre en mains la direction de l'Etat, aussi longtemps qu'elle ne disposerait pas de la majorité dans le pays, le leader socialiste répondit, au nom de l'extrême-gauche, que si l'entente sur cette base était possible, c'est-à-dire avec la collaboration des trois partis de gauche, d'accord sur la revision, le congrès socialiste serait appelé à délibérer sur la question.

Le roi, cependant, fit observer que les libéraux se refusaient, d'avance, à toute espèce d'arrangement de ce genre. Le roi reçut, ensuite, le chef des radicaux et lui proposa de constituer un ministère. Le leader radical demanda le temps de la réflexion.

Peu après, le comité directeur de la social-démocratie reçut des radicaux, une lettre dans laquelle on lisait : « Le parti socialiste est-il d'avis que le futur ministère ne peut être formé par les représentants des partis de gauche, si le troisième en reste exclu? Si le parti partage cet avis, la social-démocratie est-elle disposée à constituer le ministère ? Si oui, le parti radical fera savoir au roi qu'il ne désire pas prendre le pouvoir, mais qu'il accordera, éventuellement, son appui au ministère socialiste. Si non, le parti radical formant le gouvernement, celui-ci pourrait-il compter sur le concours de socialistes ? »

Après une conférence entre les leaders des radicaux et des socialistes, la fraction socialiste parlementaire déclara ne point vouloir participer à un ministère dans lequel les trois groupes de gauche n'entreraient point, déclina l'honneur de former le cabinet et s'engagea à soutenir le gouvernement radical, jusqu'à la réalisation complète du programme revisionniste.

C'est dans ces conditions que le roi approuva la formation d'un cabinet radical.

Le chef du cabinet est résolu, si le Landthing s'obstine à repousser les projets électoraux, à dissoudre cette assemblée, y compris les mandataires du roi et à former une majorité de gauche. (1)

O. Jacobsen.

Staunig ne paraît nullement étonné d'avoir été, par trois fois, appelé chez le roi et de s'être vu offrir un portefeuille ministériel :

— Vous êtes cependant républicain !

— Parfaitement et nous ne nous en cachons pas. Seulement, il faut bien tenir compte des situations de fait. Tant que nous ne serons pas majorité dans le pays, nous n'avons pas le droit de vouloir substituer cette forme constitutionnelle à celle existante. Les choses changeront évidemment quand il y aura une majorité républicaine.

(1) *Pour compléter les informations précédentes, nous reproduisons l'interview suivant du député socialiste danois Staunig, qui a paru dans le* Peuple *de Bruxelles, à la date du 10 juillet.* (N. D. L. R.)

— Vous avez dit cela au roi ?

— Naturellement, et il a trouvé cela très raisonnable.

— Quelle impression vous a fait le roi ?

— Il serait peut-être plus intéressant de demander au roi ce qu'il pensait de son invité socialiste. Les rois se rencontrent assez fréquemment dans le temps et dans l'espace, Tandis qu'un roi ne rencontre pas souvent un socialiste à qui il puisse offrir le pouvoir.

— Il vous l'a offert, très nettement ?

— Par trois fois et par trois fois, d'accord avec notre fraction, nous l'avons refusé.

— Par raison de principe ?

— Par raison de principe d'abord. Nous sommes de fidèles observateurs de la tactique adoptée par le socialisme international. Mais les résolutions des conseils internationaux ne nous empêcheraient d'ailleurs pas formellement d'entrer — en tous cas — dans une combinaison ministérielle. Dans les cas exceptionnels, lorsqu'il s'agit de faire prévaloir les droits constitutionnels du peuple, nous aurions parfaitement le droit de nous lier, par la solidarité ministérielle, en vue de la réalisation d'un programme déterminé de revision constitutionnelle.

— Et la masse des travailleurs socialistes vous approuverait ?

— Sans aucun doute. C'est, au surplus, ce que j'ai dit au roi, lorsqu'il me signalait que le groupe radical ne voulait pas gouverner sans notre concours à la responsabilité gouvernementale.

Mais, en ce cas, il faudrait l'adhésion, non pas d'un seul groupe parlementaire bourgeois, mais de l'autre fraction libérale, des vieux libéraux ralliés, eux aussi, à la revision, afin de constituer un gouvernement d'affaires chargé de faire aboutir cette revision.

— Cette solution ne pouvait-elle être admise ?

— Elle semble avoir peu de chances et nous ne nous y rallierons qu'en dernière analyse. La vraie issue, je l'ai indiquée au souverain, consiste à charger le groupe radical de former le cabinet. Nous lui fournirons notre appui, s'il veut marcher résolument contre le Sénat conservateur. C'est ce qui arrivera vraisemblablement.

— Comment s'opèrera la revision ?

— Par tranches, comme chez vous. Les libéraux veulent le S. U. à 25 ans. Nous le voulons à 21 ans. Nous préconisons la suppression du Sénat ; ils veulent le démocratiser. Enfin, nous réclamons le suffrage des femmes.

— L'élément féminin ne renforcerait-il pas l'élément conservateur ?

— Peu importe. C'est un droit « humain ». Et puis, cela ne durera guère. Nous en avons fait l'expérience sur le terrain communal. Au début, les partis de droite ont été favorisés, mais nous faisons d'énormes progrès chez les femmes. Il y a une femme, conseillère socialiste de Copenhague, qui accompagne notre délégation.

— L'influence théocratique ne pèse-t-elle pas sur les femmes, en matière politique ?

— Pas plus sur les femmes que sur les hommes. Le Dane-

mark est un pays entièrement protestant. Le clergé s'y tient absolument en dehors des luttes politiques, ou, du moins, il ne choisit pas un parti spécialement. Ainsi, nous avons dans le groupe socialiste un prêtre qui continue à officier. Cette attitude du clergé a, chez nous, contribué au maintien absolu de la paix religieuse.

LES SYNDICATS OUVRIERS

La Conférence des Bourses et des Fédérations

L'importance de la récente conférence des Bourses et des Fédérations, tenue, comme d'habitude, dans l'année qui sépare le congrès confédéral, n'échappera à personne. Elle a redressé avec netteté la ligne d'action du syndicalisme français.

Il y avait 137 organisations représentées, dont 61 Bourses de Travail, 40 Unions de Syndicats, 36 Fédérations.

PREMIÈRE JOURNÉE

La séance d'ouverture a été présidée par Schneider (Union locale de Troyes), assisté de Demaret (Saint-Quentin) et Royer (Union des Syndicats du Rhône).

Les secrétaires permanents de la Conférence désignés sont : Klemczinsky (Ain et Franche-Comté) et Labe (Fédération des Métaux).

Cette première séance est limitée à la vérification des mandats.

Jouhaux prononce quelques mots de fraternelle bienvenue aux délégués de province. Il les invite à se rendre à la manifestation du Pré Saint-Gervais, où ils se joindront aux travailleurs parisiens pour protester contre la loi de trois ans et contre les perquisitions et arrestations. Puis, il donne lecture de l'ordre du jour ci-dessous, qui est adopté à l'unanimité :

« La Conférence des Bourses du Travail, Union de Syndicats et Fédérations nationales corporatives, tenue salle de l'Egalitaire, les 13 et 14 juillet, tient, dès l'ouverture de ses travaux, à adresser ses sentiments de solidarité aux camarades militants arrêtés arbitrairement et dans un but indéniable de réaction politique.

Adresse aux soldats que les projets et les illégalités du gouvernement ont poussés à des gestes de protestation et si férocement frappés par les conseils de guerre, leur salut ému et fraternel.

Elle leur exprime l'espoir que la classe ouvrière et la conscience

publique sauront obtenir leur retour parmi les leurs, en même temps que la libération de la classe en septembre prochain.

La Conférence déclare que c'est dans les mesures qu'elle prendra pour développer la puissance de l'organisation et de l'action ouvrières, qu'elle trouvera les moyens de faire échec aux menées militaristes et aux projets réactionnaires des gouvernants et qu'elle obtiendra de ce fait la mise en liberté des siens.

La Conférence affirme que la C. G. T. est plus vivante que jamais ; que rien ne saurait l'arrêter dans sa marche vers plus de mieux-être et de liberté.

Dédaignant les injures et les incriminations du chef du gouvernement, la Conférence passe à l'ordre du jour.

SECONDE JOURNÉE

SÉANCE DU MATIN

Rapports à établir entre Fédérations, Bourses du Travail et Unions de Syndicats

Un rapport sur la question avait été publié dans *la Voix du Peuple*. Mais la Commission a pensé aussi devoir demander aux Unions départementales, en dehors de la carte industrielle, de fournir au Comité des Bourses un rapport mensuel sur la marche du mouvement syndical dans leur département et sur les grèves et les campagnes en cours.

La séance est ouverte avec le même bureau que la veille : *Schneider* (Union de l'Aube) préside avec *Desmarel* (St-Quentin) et *Royer* (Union du Rhône) comme assesseurs.

Jouhaux amorce immédiatement la question et en expose l'origine et les principales données. Il insiste sur ce fait qu'il ne s'agit pas de faire disparaître les Bourses du Travail et les Unions locales, comme certains pourraient le croire et le craindre.

« S'il en était ainsi, déclare-t-il, il serait matériellement impossible aux Unions départementales d'accomplir leur tâche, de réaliser leur rôle.

« Nous voyons trop souvent, en effet, ce qui se passe lorsqu'un de nos délégués se rend en province ; s'il crée une organisation nouvelle, celle-ci végète ou meurt lorsqu'une organisation locale ne se trouve pas à côté d'elle pour l'accueillir et la soutenir. »

Il faut donc que les Bourses du Travail soient soutenues. Il est, d'autre part, indispensable de faire l'union entre les fédérations de métier ou d'industrie et les Unions départementales.

C'est à réaliser cette œuvre nécessaire pour développer la puissance de l'organisation, que tend le rapport.

Lapierre indique à son tour les grandes lignes de ce travail, telles que Jouhaux les a indiquées, et fournit notamment des

indications intéressantes sur la carte industrielle à établir pour chaque département.

Il demande enfin qu'on discute d'abord les rapports des Unions et des Fédérations.

Après que *Jouhaux* et *Lapierre* eurent exposé la question, il semblait y avoir comme une hésitation à aborder la discussion. *Dumoulin* insiste cependant :

« Ce serait, dit-il, se désintéresser de la question que de s'imaginer qu'il suffit de voter un rapport pour la résoudre. »

Il marque ensuite que l'action des fédérations seules, si fortes soient-elles, si bien organisée qu'elles la fassent, est insuffisante à satisfaire les besoins de la propagande :

« On a déjà parlé, dit-il, de départements dans lesquels nous ne pouvons plus faire pénétrer notre propagande. C'est notamment le cas pour ceux de l'Est, mais n'est-ce pas justement parce qu'il n'y a pas de relations établies et suivies entre l'Union départementale et la Fédération ?

« En outre, il y a là-bas quantité d'industries : métallurgie, mines, bâtiments, textiles, etc. Chacune des Fédérations intéressées agit de son côté, sans connaître les efforts des autres. Ne vaudrait-il pas mieux qu'elles eussent entre elles aussi des relations ?

« Il y a aussi, ajoute-il, des départements à industries naissantes — c'est le cas du Calvados — où il faut nous préoccuper d'ordonner notre propagande. »

C'est alors que la discussion s'engage réellement. Des plaintes vont être formulées s'adressant alternativement des Unions aux fédérations. C'est de ces plaintes que pourront être extraites les lignes générales des résolutions à prendre.

Le respect des décisions du Havre

Dumas rappelle les décisions qui furent prises au Havre. Il voudrait qu'on les appliquât et qu'on les respectât. Il insiste plus particulièrement sur le cas des syndicats qui n'appliquent pas la double obligation confédérale : adhérer à la fois à l'Union et à la Fédération, et réclame le règlement définitif de cette fausse situation.

Klemczinski (Ain-Franche-Comté) déclare qu'à son sens le Congrès du Havre a commis une légère faute en croyant qu'il suffisait de créer les Unions départementales pour solutionner le problème.

« Celui-ci, dit-il, est complexe ; il n'a pas de solution rigide. Laissons à la pratique le soin de faire rentrer dans leurs Unions ou Fédérations les syndicats boiteux... »

Cousin (Vosges) donne, comme d'autres délégués du reste, un aperçu de la situation dans son département. Il invite les fédé-

rations intéressées à aider son Union départementale pour le recrutement syndical dans les Vosges.

Un rapport de l'Union du Rhône

Royer (Lyon) donne ensuite lecture d'un rapport élaboré par son organisation. Il tend à réaliser davantage la centralisation à l'intérieur du cadre départemental. Les Unions locales devront s'appeler désormais Comités intersyndicaux.

Sur la question du secrétaire, étant donné que celui-ci est le représentant de la C. G. T., Royer pense qu'il serait utile de donner au Comité confédéral un certain contrôle sur sa nomination.

Il faudrait des permanents dans chaque département; il conviendrait même, peut-être, que ceux-ci fussent appointés par la C. G. T., étant donné que beaucoup d'Unions ne peuvent en payer un. Mais c'est là, évidemment, chose irréalisable ; aussi, comme solution temporaire, le Rhône préconise la création de délégués régionaux et conclut en demandant que le Comité confédéral présente au prochain Congrès un projet d'organisation de la propagande.

La défense du rapport de la Commission

Jouhaux le défend en déclarant que la question n'est pas d'ordre théorique, mais administratif et pratique; il ajoute :

— « Nous sommes à un moment nouveau de la vie économique en France. Nous assistons depuis quelques années à un développement industriel considérable, même dans certaines régions; nous nous trouvons en face d'une concentration capitaliste.

« Mais ne sommes-nous pas, nous aussi, d'origine industrielle?

« Il nous faut donc adapter nos modes de mouvement au développement et à l'évolution de l'industrie. Sinon, nous agirons dans le vide... »

Mais, pour cela, il faut précisément que les organisations ouvrières soient au courant de la situation dans chaque région ; ce sera donc de la tâche des secrétaires d'Unions de fournir à la C. G. T. tous les éléments d'appréciation nécessaires qui lui permettront d'orienter utilement son action.

« Il ne faut pas aller à l'aveuglette, déclare-t-il. Il faut connaître les possibilités d'action que présente chaque région et s'appliquer à réaliser l'effort utile ».

Jouhaux demande d'adopter le rapport.

Pour terminer la séance du matin, on entend encore *Péricat,* qui croit que le remède, on le trouvera par la coordination des efforts entre les fédérations ; puis *Dumas* qui considère que,

puisqu'il s'agit de discuter « affaires », il demandera l'application stricte des décisions du Congrès du Havre.

Enfin, *Voirin* (des Cuirs et Peaux) apporte d'intéressantes précisions sur le rôle respectif des Unions et des Fédérations. A celles-là, la propagande générale, faite d'accord avec le Comité confédéral ; à celles-ci, la propagande corporative, menée d'accord avec les Unions.

SÉANCE DU SOIR

Bornet (Bûcherons) préside, avec *Faure* (Vaucluse) et *Bled* (Union des Syndicats de la Seine) comme assesseurs.

Bled, de l'Union des Syndicats de la Seine, vient défendre, lui aussi, la double obligation confédérale. Il dépose la motion suivante, à laquelle de nombreux délégués se rallient :

« A dater du 1er janvier 1914, il ne pourra plus y avoir d'organisations syndicales appartenant seulement soit à une Fédération, soit à une Union départementale.

Les Fédérations et Unions qui auraient dans leur sein, à cette date, des organisations n'ayant pas satisfait à la double obligation confédérale devront les radier purement et simplement.

A l'avenir, la mesure de radiation pour ou contre un syndicat par sa Fédération entraînant obligatoirement la même mesure de la part de son Union départementale et *vice-versa*, lorsqu'une proposition de radiation se présentera devant l'une ou l'autre de ces organisations, il devra s'établir préalablement un accord sur cette radiation entre la Fédération et l'Union intéressée. En cas de désaccord, le Comité confédéral départagerait les parties.

De même, à l'avenir, les admissions à l'une ou à l'autre de ces organisations ne seront prononcées définitivement qu'après accord entre elles ».

La question des ouvriers étrangers

Merrheim parle de la situation créée aux ouvriers étrangers dans les nouvelles régions industrielles qui se créent en France. Il parle de la région industrielle de l'Est et de l'afflux des ouvriers étrangers.

Il indique les conséquences, à cet égard, de la loi de trois ans, risquant de déborder le syndicalisme, si celui-ci n'agit pas immédiatement.

Déjà, les patrons intensifient le racolage. Ils ont des agences de recrutement en Italie, en Russie, en Pologne, etc. Fait significatif, cet appel à l'immigration en France est même poussé si loin qu'il a déjà provoqué un conflit entre le patronat de France et celui d'Allemagne.

— Nous voudrions, ajoute Merrheim, que la Conférence se prononçât. Certes, nous ne sommes pas contre les travailleurs étrangers, mais nous disons qu'il ne faut les admettre en France

que lorsqu'ils auront les mêmes garanties et les mêmes libertés que les ouvriers français.

Il donne alors lecture de la motion des Métaux, qu'il a signée avec Lenoir :

« La Fédération des Métaux propose à la Conférence :

De donner mandat au Bureau confédéral de poser à la Conférence internationale des Centres syndicaux la question de la main-d'œuvre étrangère dans les différentes nations ;

La Fédération des Métaux estime que, pour répondre au véritable but du syndicalisme, les ouvriers étrangers doivent être syndiqués dans les localités et agglomérés dans les organisations des nations mêmes où ils travaillent ;

En ce qui concerne la France, vu le recrutement de la main-d'œuvre étangère, déjà si considérable et qui est appelée à s'intensifier encore par la prolongation du service militaire ;

La Conférence nationale des Bourses du Travail, Unions de Syndicats et fédérations nationales se fait un devoir d'informer les travailleurs du monde entier des conditions d'infériorité morale et matérielle qui leur sont réservées en France ;

Qu'il n'y a, pour eux, en France, aucune garantie au point de vue liberté, aucun droit de revendications ;

L'expulsion par ordre administratif, arbitrairement décidée et exécutée par les préfets des départements, est la seule réponse qui est faite à leur réclamation contre la violation des promesses qui leur sont faites par les employeurs pour les attirer en France ;

Qu'au point de vue accidents du travail, malgré les accords de réciprocité existant entre différentes nations, la loi est constamment violée, dans son esprit comme dans sa lettre, et donne lieu à de monstrueux abus, dont sont victimes les malheureux ouvriers étrangers, estropiés et sans défense ;

La Conférence, d'accord avec la Fédération des Métaux, considère que, dans l'intérêt de nos camarades étrangers comme du mouvement syndical international, il lui appartient de prévenir tous les salariés étrangers susceptibles de puiser une décevante confiance dans une réputation de libéralité républicaine d'un régime trompeur, qui ne respecte à leur égard aucun des principes qui ornent son fronton ;

C'est pourquoi la Fédération des Métaux, qui, en ce qui concerne les métallurgistes, fera le nécessaire dans son organisation internationale, demande à la Conférence nationale de souscrire aux moyens de faire connaître un tel état de choses en publiant dans tous les journaux corporatifs et dans tous les journaux étrangers susceptibles de les insérer, des notes contenant l'essence de cet ordre du jour, jusqu'à modification de ces procédés d'exploitation ;

La Conférence donne mandat au Bureau confédéral de déposer cette proposition à la prochaine Conférence internationale des Centres syndicaux. »

Après la lecture de cette motion, *Gauthier* vient indiquer des mesures de contrôle faciles par la communication réciproque des rapports financiers entre Unions et Fédérations.

Puis *Péricat* déclare : « Que vous le vouliez ou non, il y aura encore des dualités entre les Fédérations corporatives et les Unions départementales. La coordination des efforts ne pourra pas exister, s'il n'y a pas de rapports plus étroits. »

A quoi *Jouhaux* répond :

« Je ne puis laisser dire ici que les intérêts des Bourses et des Unions sont opposés à ceux des Fédérations.

« S'il en était ainsi, il n'y aurait pas de mouvement syndical. »

Il ajoute que la motion du Havre a fixé un principe de réciprocité entre les deux catégories d'organisation. Il n'y a plus à revenir sur elle ; elle sera appliquée ; au prochain Congrès, on exclura purement et simplement les organisations qui ne s'y seront pas soumises.

Libéros (Gironde) accepte le rapport au nom de son organisation et se rallie à la demande d'un contrôle que Gauthier vient de formuler.

Les conclusions du rapporteur

Lapierre, rapporteur, prend alors la parole.

Il repousse et demande à la Conférence de rejeter les conclusions du rapport, lu le matin par Royer (Rhône), qui créerait une centralisation excessive et donnerait au Comité confédéral une ingérence dans le fonctionnement des Unions.

Il rejette également la thèse soutenue par Bigot, qui voudrait voir la besogne de statistique, dévolue aux Fédérations, ainsi qu'une motion de Dret et celle de Gauthier ; sur cette dernière, il fait valoir que son application écraserait l'organisation ouvrière sous la paperasserie.

Après de brèves interventions de Tabard (Transports), de Chéreau, (Ille-et-Vilaine), d'Ader (Agricoles du Midi), de Montoux (Eclairage), Royer défend assez longuement le rapport du Rhône.

Merrheim remarque qu'il ramènerait toute l'action que les Unions départementales ont à faire au Comité confédéral et que du même coup, l'action des Fédérations disparaîtrait, et il s'élève contre la tendance à ne faire que du groupement d'idées.

Gauthier défend les Unions locales et insiste sur les moyens de contrôle qu'il a indiqués.

Luquet (Coiffeurs) vient dire que :

« — Le malaise qui pesait sur ce débat depuis ce matin commence, non pas à se dissiper, mais à se préciser...

« Pour les représentants des Fédérations nationales et ceux des Unions départementales, le point n'est pas délicat : tous se rendent compte qu'il faut établir des rapports entre leurs organisations.

« Mais il en va tout autrement en ce qui concerne les Unions locales. Celles-ci se sentent menacées par la décision du Congrès.

du Havre, relative à la délivrance des timbres par les Unions départementales.

« Il est bien difficile d'éviter dans ces conditions que les Syndicats renoncent à l'Union locale, indispensables pourtant elles aussi à l'action nationale, et qui, dans ce cas, sont appelées à disparaître, quoiqu'on en pense. »

Luquet fait d'ailleurs remarquer que la création des Unions départementales a été surtout décidée au Havre pour éviter que la multiplication des Bourses fausse le fonctionnement du Comité confédéral. Il demande à la commission d'examiner avec plus de précision le sort fait aux Unions locales.

Enfin, il se plaint que la C. G. T. soit trop cantonnée dans l'action générale et paralysée dans l'action corporative. Il convient cependant que les circonstances lui imposent une besogne de défense sociale.

Jouhaux précise certains points du rapport de la Commission et il explique le rôle du secrétaire départemental :

« On a été jusqu'à parler de préfet. C'est exagéré. Ce que nous avons voulu faire, c'est qu'on ne puisse pas, à tort et à travers, se targuer d'être des délégués de la C. G. T. C'est par de pareils errements exploités dans la presse que la masse ignorante a pu ajouter foi à bien des appréciations mensongères lancées contre nous. Il faut en finir. »

Certes, déclare Jouhaux, il peut y avoir des dangers, il peut se trouver des camarades qui ne remplissent pas leur rôle de façon satisfaisante ; ce sera regrettable, mais n'y a-t-il pas des Congrès souverains ?

En tout cas, celui du Havre a décidé ; la Conférence n'a qu'à déterminer les notes d'application.

Et Jouhaux termine, en réponse aux critiques de ceux qui se plaignent de l'action trop générale de la C. G. T.,en montrant le caractère profondément humain et social du mouvement ouvrier.

« Il n'existe que par cela, déclare-t-il ; si un jour, dans un Congrès, la C. G. T. renonçait à cette action, il n'y aurait plus besoin d'un décret de Barthou pour la dissoudre ! »

Les votes

L'accord s'établit pour voter une motion présentée par *Cousin*, *Rougerie*, *Tiller*, *Bigot*, *Dret*, *Royer*, *Delzant* et *Gamory* et qui comporte l'adoption du rapport :

« La Conférence, en adoptant le rapport de la Commission sur les relations qui doivent exister entre Unions et Fédérations, déclare que cette adoption implique fatalement la mise en pratique immédiate de la carte industrielle et du rapport mensuel ;

Décide que des rapports étroits devront s'établir entre Unions et Fédérations ; les unes et les autres devront se renseigner de la

façon la plus exacte possible. Les statistiques établies par les Unions seront pour cela d'un réel concours ;

Pour permettre l'établissement des cartes industrielles, le Bureau confédéral est chargé de procurer aux Unions, et au prix de revient, les cartes nécessaires en deux exemplaires, un exemplaire devant être envoyé à la C. G. T., l'autre restant la propriété de l'Union ;

Il reste entendu que, pour éviter les difficultés qui pourraient surgir, les Unions, comme les Fédérations, mettront leurs syndicats intéressés en demeure de remplir les obligations confédérales d'ici le mois de janvier 1914.»

Une autre motion, qui sauvegarde la situation des Bourses et Unions locales est également adoptée :

« La Conférence, précisant la constitution des Unions départementales, décide que ne pourront être admises à la Conférence que les Unions départementales de Syndicats, laissant à ces Unions le soin de prévoir dans leurs congrès régionaux les moyens les plus pratiques pour assurer l'existence des Bourses du Travail ou des Unions locales de leurs départements, sans porter atteinte à l'autonomie de ces organisations. »

La Conférence vote, en outre, une motion de *Tendero*, au nom d'Alger, protestant contre la fermeture arbitraire de la Bourse de cette ville par le gouverneur Lutaud.

TROISIÈME JOURNÉE

La séance est présidée par *Bartuel* (Sous-sol), assisté de *Marty-Rollan* (Toulouse) et de *Constant* (Orléans).

On vote la motion de sympathie suivante, en apprenant le le coup de grisou de Cransac :

« La Conférence nationale, justement émue de la catastrophe qui frappe à nouveau le prolétariat des mines, adresse au travailleurs de Cransac (Aveyron) l'expression de sa sympathie au nom de la C. G. T.

Elle considère que la fréquence de ces accidents est due à la forme d'exploitation imposée à la classe ouvrière par la classe capitaliste. »

On adopte une motion de *Tabard* ainsi conçue :

« Après avoir entendu la discussion en ce qui concerne la vente de timbres à des organisations non confédérées, la Conférence décide de mettre fin à des actes aussi incorrects. La commission des conflits devra faire le nécessaire au plus vite, afin de délimiter les syndicats qui doivent adhérer à telle où telle Fédération

La Conférence invite le Comité confédéral à faire fonctionner cette Commission afin de faire cesser tout conflit. »

Une autre, de *Chettyon* et *Tesseyre*, dont voici le texte :

« Dans le but de réaliser efficacement l'unité ouvrière, par l'application intégrale des statuts confédéraux et des décisions de nos Congrès, la Conférence décide que les appels à la solidarité en faveur des Syndicats en grève devront, à l'avenir, être contresignés et par la Fédération de métier ou d'industrie et par l'Union départementale à laquelle doit appartenir l'organisation en lutte. »

Après que *Calveyrach* eût fait connaître le rapport des trésoriers confédéraux, la proposition suivante de *Lapierre* fut adoptée :

« La Conférence, considérant que le vote de la motin Gauthier-Rivelli donne un moyen de contrôle suffisant aux Unions et Fédérations, rappelle le vote du Congrès du Havre, demandant aux organismes de fournir à la C. G. T. leur bilan financier pour qu'un contrôle global par organisation puisse s'exercer. »

Le vote de cette proposition implique l'adoption du rapport des trésoriers

Lapierre revient à la charge pour demander à la Conférence de trancher le cas des syndicats centraux et régionaux qui ont des sections dans d'autres départements et qui prennent leurs timbres d'Union à Paris. Il propose de voter la motion suivante qui est adoptée :

« La Conférence, prenant acte de la résolution du Havre limitant le recrutement des Unions départementales aux limites strictes du département, invite les Syndicats recrutant des adhérents dans plusieurs départements à prendre des timbres à chacune des Unions où ils auraient des sections constituées.

Les Fédérations d'industries sont chargées de transmettre aux syndicats intéressés le vote de cette motion et en aideront la mise en application. »

Le Viaticum

Bigot a demandé — en citant certains cas qui se produisent dans le Tarn — si le rayon de 50 kilomètres prévu par le viaticum doit être compté à vol d'oiseau ou suivant la distance par la route ou le chemin de fer.

La question n'est pas oiseuse, puisque un certain nombre de délégués citent des cas de travailleurs appartenant à des villes qui, en ligne droite, sont situées à moins de 50 kilomètres de celles où ils réclament le viaticum, et à plus de 50 kilomètres suivant la route.

Tous les camarades qui participent à la discussion sont, du reste, d'accord pour déclarer que la règle de 50 kilomètres doit être interprétée au sens le plus large.

Seulement, cette discussion provoque une nouvelle question.

Péricat, qui pose au nom de Chambéry la même question que Bigot, a mandat, en outre, de demander que, lorsque les travailleurs étrangers ont une carte syndicale de leur organisation en règle, ils aient droit aux secours de route.

Luquet remarque que la question doit être portée devant la Conférence internationale des centres syndicaux.

Un échange de vues s'ensuit auquel participent *Dret*, *Bousquet*, *Lapierre*, *Bled*, *Merrheim*, *Voirin* et les délégués de Nice et de Carmaux.

Comme la précédente question est mêlée à celle-ci, résumons le débat. Plusieurs de ces orateurs se plaignent que nombre d'ouvriers étrangers ne veulent pas adhérer aux syndicats de France, continuent à faire partie d'organisations étrangères et, néanmoins, prétendent avoir droit au viaticum.

Il est clair que beaucoup de ces cas sont des cas d'espèce. La pensée à peu près générale, c'est qu'il faut que les Unions interprètent largement les statuts. L'opinion unanime, c'est que cette question doit être réglée internationalement. Elle se réfère, en effet, à un problème très complexe et très délicat qui sera soumis par la France, la Roumanie et peut-être la Serbie, ainsi que l'indique Jouhaux à la satisfaction de tous, à la Conférence internationale qui se tiendra à Zurich en septembre prochain.

Les campagnes en cours. — Les trois ans

Autour d'une résolution de laquelle *Jouhaux* a donné lecture, un débat assez vif s'est engagé.

Royer (Rhône) a mandat de son organisation de demander l'organisation de la grève générale en cas de dissolution de la C. G. T. Il est nécessaire, dit-il, de répondre à des menaces par d'autres menaces.

Marchand (Tonneau) développe lui aussi l'idée de la grève générale, mais pour le 24 septembre, à l'effet d'obliger les gouvernants à libérer la classe.

Jouhaux fait remarquer à Marchand que la résolution qu'il a lue n'exclut pas l'action à faire intervenir.

Péricat déclare se rallier à la résolution, parce qu'il pense qu'elle est une résolution d'action. Il ajoute cependant :

« Hier, dans cette même salle, j'ai entendu des paroles applaudies par certains. On a dit que l'action confédérale avait été faussée par l'action sociale.

« Moi, je suis, autant que personne, partisan de l'action corporative, mais je dis que la C. G. T. n'existera plus, qu'on le veuille ou non, le jour où elle renoncera à l'action générale.

« Mais si vous voulez ne plus la mener, sortez donc de votre ordre du jour les questions des trois ans et de la répression gouvernementale ! »

Et il n'admet pas que l'on taxe de ridicule l'idée de la grève générale pour le 24 septembre.

Bigot (Castres), puis *Bousquet* (Alimentation) viennent déclarer qu'ils voteront la résolution.

Jouhaux la défend en concluant ainsi :

— « C'est pour nous permettre de faire l'action utile que nous vous demandons de voter notre motion : ce n'est pas un ordre du jour d'abdication, mais une résolution de sagesse et de virilité ! »

Broutchoux intervient pour défendre l'action générale de la C. G. T. :

— « Il ne faut pas, déclare-t-il, que la Confédération oublie son rôle humain et social que rappelait hier Jouhaux.

« La Conférence des Bourses ne doit pas seulement voir des questions de salaires, — ou d'heures de travail; elle doit aussi se préoccuper de l'action générale. »

Il voudrait simplement des précisions à la résolution qu'il approuvera.

Merrheim déclare alors :

« Quand j'ai interrompu Marchand en parlant de réunion publique, j'ai voulu faire allusion à ce fait que la C. G. T. a trop souvent marché depuis cinq ou six ans sous les menaces de gens extérieurs à elle, irresponsables, et qui depuis ont fait de si belles pirouettes qu'ils sont plutôt de l'autre côté de la barricade.

« Depuis Villeneuve-Saint-Georges, a dit Joubert, nous sommes toujours tombés dans les pièges que nous a tendus le gouvernement. Je l'approuve.

« A Marseille, nous avons voté un ordre du jour sous les menaces d'un organe irresponsable ».

Luquet précise :

« — Oui ! il nous a fallu là-bas batailler pour qu'un ordre du jour de la « Guerre Sociale » n'ait pas la priorité sur l'ordre du jour des syndicalistes ! »

« — Il n'y a plus une faute à commettre, déclare Merrheim. C'est la C. G. T., c'est le syndicalisme qui est en jeu. Depuis six ans, devant les menées de ces gens irresponsables, les militants le disaient entre eux, je suis heureux d'avoir enfin l'occasion de l'affirmer publiquement ! »

Après quelques autres interventions de *Royer*, *Péricat*, *Constant* (Saumur), et un dernier mot de *Jouhaux*, la résolution, mise aux voix, est adoptée à la presque unanimité :

« La troisième Conférence des Fédérations nationales corporatives et des Unions de Syndicats, réunissant des délégués de tous les centres organisés du pays, se réjouit de l'attitude adoptée par la classe ouvrière en face des projets militaires du gouvernement.

Elle constate que lesdits projets ont créé dans l'opinion publique une vaste et durable agitation dont l'importance va grandis-

sant. Elle prend acte des incidents militaires qui se sont produits dans certaines garnisons, incidents dont la responsabilité tout entière remonte au criminel abus de pouvoir qui a résolu de maintenir une année de plus la classe légalement libérable en octobre prochain.

Elle renouvelle la déclaration du Comité confédéral disant qu'à ces incidents, l'organisation ouvrière a été étrangère, convaincue qu'il ne faut voir en eux qu'une manifestation de l'évolution opérée dans les esprits sous l'influence des grandes idées de progrès et de revendication.

Armée des résolutions des Congrès confédéraux, la Conférence rappelle que c'est le devoir de tout salarié conscient de combattre de toute son ardeur l'extension de l'esprit militariste contraire au développement de la civilisation et à l'émancipation de la classe ouvrière.

Par ce rappel, la Conférence entend, en face de la répression faite d'arbitraire, affirmer que rien ne saurait arrêter l'organisation syndicale dans la lutte qu'elle proclame être au-dessus de toutes les puissances de compression et d'exploitation, puisque c'est contre elles qu'elle est dirigée,

Cette affirmation se justifie d'autant plus qu'elle se produit au lendemain d'arrestations opérées dans le but d'affaiblir le mouvement.

La Conférence, consciente de traduire et d'exprimer les sentiments du prolétariat, se déclare résolue à poursuivre l'agitation et à combattre, par tous les moyens en son pouvoir, les audaces d'une réaction plus arrogante par la veulerie parlementaire.

Elle invite les organisations ouvrières à redoubler d'activité et charge le Comité confédéral d'agir en vue de tirer parti de toutes les situations susceptibles de coordonner l'élan de réprobation manifestée par le monde ouvrier, seul victime du militarisme.

Sur les poursuites actuelles, la Conférence enregistre, aujourd'hui que le dossier est ouvert, tout l'odieux de ces poursuites, engagées afin d'établir une relation directe entre les incidents militaires et l'organisation syndicale.

De l'examen dudit dossier, il résulte que rien ne permet d'établir cette relation, et ainsi s'accuse le dessein du gouvernement qui, par ces mesures arbitraires, a voulu dérouter l'opinion publique et faciliter l'adoption des projets militaires, contre lesquels se dresse un nombre imposant de travailleurs.»

A une question posée par *Calinaud* (Voiture), *Bled* explique dans quelles conditions les orateurs du Parti socialiste et de la Fédération Communiste anarchiste ont participé à la démonstration organisée par la C. G. T. et l'Union des Syndicats de la Seine au Pré-Saint-Grvais.

Les déclarations de *Bled* sont accueillies avec satisfaction par les délégués.

La Semaine anglaise

Autour de cette question, il s'établit une courte discussion.

Bigot (Castres) donne lecture d'un long rapport qui n'est pas

sans intérêt et qui indique comment la propagande et l'action peuvent être engagées dans chacune des régions.

Inghels et *Démaret* interviennent chaleureusement en faveur des tisseurs en grève pour la Semaine anglaise. Ils disent que la C. G. T. a fait son devoir, mais que les organisations se sont trop désintéressées jusqu'alors.

La motion suivante, votée sans opposition, a résumé la discussion :

« La Conférence charge le Comité confédéral d'intensifier la propagande en faveur de la diminution des heures de travail et l'obtention du repos de l'après-midi du samedi par les réunions éducatives, par la diffusion des brochures, affiches, cartes postales éditées sur la question.

La Conférence donne également mandat au Comité confédéral de décider d'une démonstration généralisée en faveur de la réforme, laissant celui-ci juge de l'heure à choisir lorsque la besogne de préparation aura réalisé son maximum d'effet.

La Conférence décide, par le canal des Fédérations, des Bourses et des Unions, l'écoulement parmi les syndiqués du timbre de solidarité destiné à soutenir effectivement les grèves engagées pour la conquête de cette amélioration.»

Lapierre fit adopter une proposition chargeant le Bureau confédéral de préparer une histoire générale du syndicalisme en France. Une dernière motion de solidarité fut ensuite votée en faveur des militants emprisonnés.

André Léon.

Le XV^e Congrès syndical belge

Le quinzième congrès syndical belge s'est tenu à la Maison du Peuple de Bruxelles les 15 et 16 juin dernier. Environ 200 délégués y assistaient. Les organisations ouvrières suisses étaient représentées par *Huggler ;* celles de Hollande, par *Van Zutthein;* celles de Roumanie, par *Marinescu ;* enfin, la C. G. T. française par *Dumoulin.*

Relevons les principales résolutions prises par le Congrès.

1° Protestations contre les procédés du gouvernement français. Le Congrès a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Le quinzième Congrès syndical des organisations professionnelles belges, après avoir pris connaissance des perquisitions domiciliaires illégales qui ont été faites chez les principaux groupes de la C. G. T. sur l'ordre du ministère bourgeois de France ;

Emet une protestation indignée contre ces actes arbitraires commis par le pouvoir ;

Assure nos camarades Français de toute la sympathie de la classe ouvrière belge organisée ;

Incite les organisations professionnelles françaises à poursuivre plus énergiquement que jamais le combat contre nos ennemis communs, le patronat et le militarisme.

2° *Critiques contre le secrétariat.* — Le rapport moral provoqua quelques critiques. Certains délégués reprochèrent au secrétaire *Bergmans*, de n'y avoir pas donné de compte rendu du Congrès confédéral français du Havre ; de n'avoir pas assez fait de propagande au sujet de la Semaine anglaise, malgré une résolution formelle du précédent Congrès à ce sujet ; enfin, de n'avoir pas envoyé de renseignements au Secrétariat international. En ce qui concerne la grève générale, on lui a reproché d'abord, de ne pas envoyer une circulaire à tous les secrétaires de syndicats, sitôt la grève terminée, pour leur demander de fournir tous renseignements concernant la grève (on aurait eu ainsi un tableau d'ensemble d'une grande utilité pour la propagande) ; une affiche pour protester contre la répression patronale qui s'exerça à Bruxelles.

Répondant aux critiques qui lui avaient été adressées, *Bergmans* déclara qu'ayant été obligé de consacrer une grande part de son activité à la grève générale, il avait forcément négligé un peu la propagande ordinaire. En ce qui concerne le rôle joué par la commission syndicale durant la grève générale, il dit que la commission syndicale n'avait pas à prendre position, puisque la direction avaient été confiée à un comité spécial, le Comité national de grève.

Vandersmissen, secrétaire général du parti ouvrier et du comité de grève, monta alors à la tribune. Il déclara qu'il n'acceptait pas la défense de Bergmans et, sans l'attaquer directement, laissa clairement entendre que les faits qui lui étaient reprochés concernaient bien la commission syndicale et non le comité de grève. La discussion fut ensuite close par le vote de l'ordre du jour suivant :

Le congrès charge la commission syndicale d'examiner la question de la division du travail et de la responsabilité des secrétaires et de prendre, dans le délai de trois mois, toutes les mesures utiles pour développer l'influence et le rôle de la commission syndicale et de faire en sorte que pour le prochain congrès les griefs qui existent actuellement, desquels le bureau ne peut en ce moment, à cause de circonstances spéciales, porter l'entière responsabilité, aient été remédiés.

31 voix se prononcent ; 8, contre, et il y a 50 abstentions.

3° *La Centrale d'éducation.* — Cet organisme d'éducation socialiste, composé de militants du Parti socialiste, des coopératives

et des syndicats, vit en partie de subsides fournis par des personnalités sympathiques au mouvement ouvrier. *De Brouckère* voudrait qu'il vécut uniquement des efforts des travailleurs. Le difficile est d'en trouver les moyens. Après une longue discussion, le Congrès décide de dissoudre la caisse de réassurance contre les grèves et d'affecter à la Centrale d'éducation le revenu de la somme réalisée par les intérêts de cette caisse. C'est un versement annuel d'environ 3.000 francs.

4° *Apprentissage.* — Le Comité de l'Enseignement technique présente un long rapport sur la question de l'apprentissage. Ses principales conclusions sont :

1°) Etablissement de lois déterminant les conditions de l'apprentissage ;

2°) Etablissements de contrats collectifs d'apprentissage sous le contrôle syndical ;

3°) Etablissement d'un enseignement primaire intégral et d'un enseignement professionnel, tous deux obligatoires, le premier jusqu'à l'âge de quatorze ans, le second jusqu'à l'âge de dix-sept ans.

Après une longue discussion à laquelle ont pris une part très active le secrétaire de la coopérative de Jolimont, *Rousseau*, et *Renard* du Comité de l'Enseignement technique, ces conclusions ont été adoptées par le Congrès.

Le Comité exécutif de la Commission syndicale belge sera composé, jusqu'au prochain congrès, de *Solure*, *Jacquemotte*, *Barck* et *Martel*, pour les syndicats adhérents au Parti ouvrier, *Theunissens* et *Mahlmann*, pour les syndicats indépendants.

J. Claes.

LES IDÉES ET LES FAITS

Le Parti socialiste et les Syndicats contre la loi de trois ans

Le 27 juin, la C. G. T. et l'Union des syndicats de la Seine ont lancé, sous le titre : Dressons-nous à nouveau contre les trois ans, *l'appel suivant :*

Au moment où les manœuvres des réacteurs et des chauvins se multiplient, dans le but de fausser l'opinion, d'étrangler la

résistance au projet des trois ans et d'en obtenir le vote malgré la volonté du pays producteur, le bureau confédéral et celui de l'Union des Syndicats de la Seine ont pensé qu'il était du devoir du prolétariat d'intervenir à nouveau.

Reprenant leur décision d'organiser, dans le département de la Seine, une manifestation monstre, ils font part aux organisations ouvrières que la date en est d'ores et déjà fixée au 13 juillet.

Il faut que cette démonstration, qui, peut-être précèdera de quelques jours seulement le vote définitif sur le projet soit imposante. Il faut que le gouvernement et Parlement aient l'impression que la classe ouvrière n'entend pas se laisser duper par les partisans des trois ans dans la discussion.

Aujourd'hui comme hier, notre jugement sur la question est resté le même : opposition irréductible à la loi de trois ans. Si même il pouvait y avoir un changement, ce ne serait que dans le sens du renforcement de notre point de vue, après avoir assisté à tous les agissements des troisannistes associés aux partisans des régimes déchus.

C'est pour une pensée de paix, dans un noble élan d'amour pour l'humanité, que nous demandons à tous les travailleurs manuels et intellectuels de se dresser, une fois de plus, en fasse du péril grandissant.

Le gouvernement, la presse bourgeoise et chauvine, les partis de réaction travaillent pour faire du 14 juillet une journée en faveur des 3 ans et du militarisme ; nous devons porter tous nos efforts pour faire de celle du 13 juillet une journée pour la Paix et pour le Travail.

Cette manifestation sera rehaussée de la présence de tous les délégués des Unions départementales et des Fédérations venus à Paris pour la conférence des 13 et 14 juillet. Ainsi notre protestation prendra un caractère national.

Elle sera l'affirmation éclatante de la pensée ouvrière, en opposition à celle des réacteurs et des chauvins.

Avant d'être acculée aux extrémités, la classe ouvrière, usant de son droit légal, entend faire entendre une fois encore sa protestation contre un projet qu'elle estime dangereux pour son avenir et pour la cause de l'humanité tout entière.

Aux syndicats parisiens, à ceux de la Seine, de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et de l'Oise, nous demandons de préparer, dès maintenant, leur participation à la démonstration.

Nous les invitons à suivre attentivement les notes que publiera le Comité d'organisation.

La manifestation aura lieu au Pré-Saint-Gervais, sur le nouveau *Champ de la Paix*.

Comme pour les précédentes, toutes les mesures seront prises pour qu'elle ait lieu dans le plus grand ordre, car nous con-

sidérons que si elle doit être importante par le nombre des protestataires, elle doit être également grandiose par sa tenue.

Les Bureaux de la C. G. T. et de l'Union.

Quelques jours après, le 2 juillet, et au lendemain de nouvelles arrestations, la C. G. T., la Fédération du Bâtiment et l'Union des Syndicats de la Seine ont publié la protestation suivante :

Une fois de plus, la Confédération Générale du Travail et les organisations ouvrières viennent de servir de bouc émissaire au gouvernement.

Hier matin, douze militants des syndicats parisiens ont été arrêtés ; on en recherche d'autres ; et ces opérations scélérates se sont aussi étendues à la province.

Il est aisé de deviner le but poursuivi par nos ministres de réaction républicaine en accomplissant ce nouveau coup de force.

Barthou pourra, à la tribune du Parlement, déclarer que les arrestations opérées sont motivées par les découvertes faites au cours des perquisitions. Il ne trompera personne !

Si habilement que sa machination policière ait été construite, puisque la majorité des camarades arrêtés appartenant aux organisations du bâtiment, connues pour pratiquer le Sou du Soldat, il lui sera impossible, s'il ne recourt pas à des documents fabriqués ou falsifiés, de prouver l'ingérence de ces organisations et de la C. G. T. dans les mutineries militaires.

Nous l'avons déclaré au lendemain des perquisitions pratiquées illégalement et sans garanties pour les perquisitionnés ; il était possible de mêler des documents faux aux insignifiants papiers saisis, afin d'établir les bases d'un complot.

On nous fournit aujourd'hui la preuve que nos craintes n'étaient pas vaines.

Les arrestations d'hier, celles qui pourront se produire demain, sont la conséquence de l'attitude prise par le gouvernement à l'égard du mouvement ouvrier depuis l'ouverture du débat sur les trois ans.

Nous avons d'abord eu l'article anonyme du *Temps*, rédigé sur les notes d'Hennion et que reprenait hier même la *Revue des Deux-Mondes* par le journaliste policier Tardieu, affairiste associé notoire d'un espion ou d'un escroc.

Ensuite, préparées par cette campagne de panique et de mensonges de la presse patriotique, se sont produites les perquisitions.

Aujourd'hui, ce sont les arrestations.

Mais la raison immédiate n'est certainement pas toute dans la lutte incessante des gouvernants de réaction contre l'effort ouvrier. Elle est aussi dans la situation politique.

Craignant d'être mis en minorité par le contre-projet Mes-

simy-Boncour, Barthou et son associé Étienne ont eu recours au procédé crapuleux et classique du complot révolutionnaire.

Une fois de plus on va agiter le spectre rouge, afin de faire rentrer dans le giron ministériel les parlementaires qui s'en étaient quelque peu écartés !

Il ne fait de doute pour personne que les arrestations frappant les militants ouvriers n'ont d'autre but que celui de raffermir la majorité troisanniste quelque peu diminuée par le vote d'avant-hier. La preuve en est dans ce fait que le camarade Vincent, de Versailles, recevait, il y a deux jours, une convocation du juge d'instruction et que, sans motifs connus, celle-ci est transformée en mandat d'arrestation. Donc, avant-hier soir, des ordres ont été donnés au servile Drioux.

La classe ouvrière, indignée de ces provocations et persécutions, protestera comme il convient.

Dans sa dignité blessée, dans ses libertés violées, elle saura trouver l'énergie et la volonté de poursuivre son œuvre et de la défendre contre toutes les attaques.

Arrestations, condamnations même, si on ose aller jusqu'au bout dans l'infamie, ne l'empêcheront pas de continuer à mener, contre le projet néfaste des trois ans, son action salutaire et humaine.

Sans se laisser détourner de son objectif, rendre impossible la loi de trois ans, elle poursuivra la préparation de sa manifestation du 13 juillet. Celle-ci aurait été magnifique ; après les arrestations d'hier, elle sera grandiose et décisive.

Ce sera la réponse du peuple parisien. Les travailleurs et les organisations puiseront dans cette journée la force nécessaire pour libérer tous les leurs, soldats frappés, militants arrêtés, victimes d'une vindicte de classe et des malpropres agissements du pouvoir.

La Confédération Générale du Travail ; la Fédération du Bâtiment ; l'Union des Syndicats de la Seine.

En même temps (le 3 juillet), le Parti socialiste faisait entendre sa protestation :

Une vingtaine de membres de la Confédération générale du Travail, et plus spécialement de la Fédération du Bâtiment, ont été incarcérés hier et avant-hier, par ordre de M. Drioux. Ce sont, paraît-il, ces militants du syndicalisme qui sont responsables des gestes de protestation qui ont échappé aux jeunes soldats de Toul, de Nancy, de Mâcon, de Rodez, menacés d'être retenus illégalement une année de plus sous les drapeaux ! Ce sont ces militants qui ont fomenté les « révoltes militaires » de ces temps derniers, devant lesquelles les tartufes du patriotisme professionnel font mine de se pâmer d'indignation !

Ce nouvel acte d'arbitraire met le sceau à la carrière d'infa-

mie que fournissent si allègrement et si étourdiment, en ce moment, M. Barthou et ses co-ministres.

Par un coup d'éclat, ils espèrent se sauver et sauver avec eux la loi de soi-disant défense nationale, dont le pays ne veut pas et devant laquelle la Chambre elle-même, malgré sa servilité, s'effare et se cabre. Par ce coup d'éclat, ils comptent en l'apeurant avec le spectre, une fois encore évoqué, de la C. G. T., ressaisir la majorité parlementaire qui leur échappe et la plier à leurs volontés.

Niaise et grotesque comédie, à laquelle la démocratie républicaine ne se laissera pas certainement tromper. En la crise ouverte par l'audace renaissante de la réaction, la Confédération générale du travail comme le Parti socialiste, n'ont fait que donner corps et expression à l'indignation populaire. Ils ont crié l'un et l'autre bien haut ce que les masses pensaient tout bas. Ils ont permis à la résistance ouvrière et paysanne de s'organiser et de se manifester.

Ce fut là le seul crime de la Confédération, comme ce fut le notre, au même titre et à proportions égales.

Comme elle, avec elle, nous dénonçons à l'opinion publique la manœuvre imbécile et cynique de nos dirigeants et nous y répondrons par une protestation redoublée mettant à nos côtés et debout tout le peuple républicain.

La Commission administrative permanente.
Le Groupe socialiste au Parlement.

Ces protestations furent suivies d'un manifeste du Comité confédéral de la C. G. T., publié le 6 juillet sous le titre : La C. G. T. reste debout. *Le voici :*

Après les perquisitions sont venues les arrestations de militants ; dix-neuf d'entre eux sont déjà incarcérés.

Qu'espère le gouvernement ?

Aurait-il la naïveté de vouloir supprimer le mouvement ouvrier et son organisation naturelle, la Confédération Générale du Travail ?

Qu'on se souvienne que l'assaut d'aujourd'hui a été précédé d'assauts identiques, et cependant la C. G. T. est restée debout, grandissant au milieu des difficultés.

Demain, comme hier, les désirs gouvernementaux ne se réaliseront pas.

Les ministres passent, la C. G. T. demeure et se développe.

Marquons que le nouveau coup du Pouvoir dépasse en criminelle inconscience tous les actes arbitraires passés.

Le but du gouvernement a été, en opérant ces arrestations, de consolider son autorité, de prolonger son existence. Craignant d'échouer dans la réalisation de ses plans militaristes et réactionnaires, il a voulu, par ce nouveau coup de force, rassurer les uns, inquiéter les autres.

Quoiqu'il en soit, il fait montre d'impuissance.

Il y a cinq ans, au lendemain des tueries de Villeneuve-Saint-Georges, de nombreuses arrestations étaient opérées ; trois mois après l'accusation, s'effondrait misérablement. Il en sera de même aujourd'hui.

Malgré la campagne de haine des journaux chauvins, il sera impossible d'établir un lien entre les mutineries militaires et l'œuvre du Sou du Soldat.

Le Sou du Soldat est l'application d'un principe de solidarité, les mutineries militaires ont été l'explosion spontanée des colères des soldats, indignés de la forfaiture gouvernementale.

Les apparences de complot, que l'on veut donner à cette nouvelle scélératesse, en poursuivant solidairement, avec des militants parisiens, des travailleurs vivant à Bourges, Nantes, Saint-Malo, Rouen, Valenciennes, Epinac-les-Mines, ne tromperont personne.

Il ne s'agit là que de misérables manœuvres d'un Pouvoir aux abois.

Oui, l'organisation ouvrière est vivante ; les événements sociaux ne la trouvent jamais inactive ou insouciante.

Mais la C. G. T. a, dans le cerveau de tous ses membres, suffisamment conscience du caractère et de la vigueur de son action, pour, à tous moments, être à même de mesurer la valeur des évènements, dont elle est ou le témoin ou l'acteur.

Forte des sympathies de la classe ouvrière, elle se rit des mesures prises et des menaces dressées. Elle affirme une fois de plus que rien ne peut l'arrêter dans son œuvre de propagande et d'organisation.

Pour l'accomplissement de sa tâche, elle a cette force irrésistible, indestructible, d'être l'émanation directe du Prolétariat en lutte contre les forces d'exploitation.

Les mesures gouvernementales viennent trop tard.

Le mouvement contre les trois ans a acquis une extension que l'intimidation ou la menace sont impuissantes à réduire.

Barthou, Etienne ont fait fausse route.

Au milieu de la décomposition sociale, qui se manifeste par l'arrogance nouvelle de la réaction et des partisans des régimes déchus, la C. G. T. apparaîtra comme la grande force de progrès, autour de laquelle tous les hommes épris de justice sociale doivent se grouper.

C'est, en effet, l'honneur de la C. G. T. d'être pour la bourgeoisie dirigeante un spectre menaçant, dont l'existence seule contraint les gouvernants aux pires folies et à l'arbitraire le plus abject.

Travailleurs,

La C. G. T., forgée de vos mains, reste debout, ardente et pleine d'énergie pour mener à bonne fin la lutte tracée par les résolutions de ses Congrès.

S'inspirant de l'esprit de ces résolutions, elle se déclare prête à faire front aux coups de force de la réaction.

Que chacun de vous redouble dans l'action entreprise. Préparons cet élan des masses, grâce auquel les victoires se gagnent.

Lutter contre les trois ans, c'est également lutter pour la libération des nôtres, militants arrêtés et soldats frappés ; c'est travailler pour l'émancipation sociale.

Le Comité Confédéral.

De même que les syndicats avaient convié leurs membres à se rendre à la manifestation socialiste du 25 mai, le Parti socialiste avait convié ses adhérents à la manifestation syndicale du 13 juillet.

Le Congrès de la Fédération socialiste de la Seine joint sa protestation à celle du Parti socialiste et de la Confédération générale du Travail contre la politique de violence du ministère Barthou à l'égard de la classe ouvrière, contre les perquisitions, les arrestations dont ont été victimes les militants syndiqués et socialistes.

En réponse aux menaces du président du Conseil, la Fédération socialiste de la Seine, maintenant ses résolutions antérieures de combattre, révolutionnairement au besoin, tout gouvernement qui, se refusant à l'arbitrage entre les nations, se livrerait à une guerre d'agression, affirme son égale volonté de continuer énergiquement la lutte contre le projet de loi de 3 ans qui, sans fortifier en rien la défense nationale, menace le pays dans ses intérêts les plus vitaux.

La Fédération, pour donner à cette protestation toute sa valeur d'action, invite tous ses groupes, tous ses adhérents à se rendre le dimanche 13 juillet, au Pré-Saint-Gervais, à la Démonstration populaire préparée par la Confédération générale du Travail et l'Union des Syndicats de la Seine.

L'entente entre les deux organisations s'est même exprimée, d'une façon plus nette, par un accord concerté en vue de la manifestation du 13 juillet. Voici la note publiée à ce propos, le 11 juillet, par la Bataille Syndicaliste *et l'*Humanité :

Répondant à l'appel formulé par l'Union des Syndicats et la C. G. T., en vue de la Démonstration contre les trois ans, qui doit avoir lieu le *13* juillet prochain ; avisés, d'autre part, que des Fédérations socialistes demanderont au Conseil national de participer officiellement et par une délégation à la Démonstration, les secrétaires des organisations centrales socialistes (Conseil national du Parti et Fédération de la Seine) se sont rencontrés avec les secrétaires des groupements organisateurs (C. G. T. et Union des Syndicats).

Les uns et les autres ont pensé que des orateurs du Parti

pourraient être délégués à la Démonstration, la Désignation de ces orateurs étant réservée au Conseil national, en même temps que la ratification définitive des propositions formulées par les Fédérations sur cette participation.

Les organisations réserveront sur les tribunes dressées par leurs soins la place de ces orateurs.

Les secrétaires des organisations ont décidé de rendre public le résultat de cette entrevue.

La Crise Syndicaliste

Nous reproduisons le document suivant, qui complète les précédents que nous avons publiés sur la crise syndicaliste, et qui a paru dans la Bataille Syndicaliste *du 27 août* :

Déclaration à propos de l'action confédérale

En 1906, les délégués au Congrès d'Amiens affirmaient, par le vote de la motion suivante, la valeur corporative et sociale du syndicalisme :

« Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail et l'augmentation des salaires.

« Mais, cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise, comme moyen d'action, la grève générale et il considère que le Syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale. »

Par cette résolution, renouvelée au Havre en 1912, les délégués des organisations économiques du prolétariat signifiaient que le syndicalisme dominait tout le problème ouvrier et que les conquêtes sociales étaient conséquentes des améliorations obtenues à l'atelier, au chantier, au bureau et au champ.

Ce qui revient à dire que par son action autonome, la classe ouvrière, groupée dans son organisation naturelle de classe, doit, par des conquêtes de mieux-être et de plus de liberté, augmenter sa puissance de réalisation et ainsi se préparer à matérialiser son idéal de transformation sociale.

Cette besogne de tous les jours, elle doit remplir selon les

règles de sa théorie d'action directe qui veut que : les salariés et les organisations syndicales conservant par devers eux la libre disposition d'eux-mêmes, restent maîtres de l'heure qui connaîtra leur action.

Aux colères et aux agitations passagères qui se manifestent, le plus souvent, dans l'incohérence, le syndicalisme doit substituer une action consciente et coordonnée.

Pour cela, il demande à tous de participer à la bataille, l'effort de chacun, mis en mouvement à la même minute, devant converger vers le même but et faire ainsi pression sur l'adversaire.

S'opposant à la renonciation de l'effort personnel, il exige une action continue, qui fait naître chez le travailleur un sentiment de confiance en soi, négateur de passivité et créateur de révolte consciente et de progrès.

La résolution d'Amiens déclare que la classe ouvrière ne doit attendre sa libération, ni de l'Etat-Providence, ni de la Providence-Patron, ni de la Providence céleste ; elle doit la conquérir par sa propre action de chaque jour. L'obtention de réformes partielles, créant une communauté d'intérêts, déterminant à son tour une communauté d'aspirations qui unit les hommes, les coalise et les pousse à la bataille dernière, la grève générale expropriatrice.

Ce sont ces principes et cette méthode que les délégués, à la dernière conférence des Bourses et Fédérations, ont entendu mettre en application. Déclarations de militants et décisions prises l'ont été en conformité de la résolution d'Amiens.

Placé en face de l'obligatoire constitution des Unions départementales, nous avons voulu donner à celles-ci des éléments d'activité, adéquats à leur fonction, leur permettant un développement continu, sans déviations d'aucune sorte.

Un triple objectif nous a guidés : renforcer l'assiette organique de notre mouvement, lier par une sympathie de fait Fédérations nationales corporatives et Unions départementales, faire que le syndicalisme se détermine lui-même dans tous ses actes.

Une fois de plus, nous avons proclamé que le syndicalisme devait être en dehors des influences qui lui sont extérieures, selon sa propre volonté, ses besoins et ses possibilités de temps et de circonstances.

Quant à l'attitude de la classe ouvrière devant les trois ans et le maintien de la classe libérable, la décision de la conférence a été dictée par des prévisions, devenues aujourd'hui des réalités.

Nous affirmons avoir conscience de ne nous être nullement diminués, ni d'avoir rétréci l'action sociale de la C. G. T. en engageant « les organisations ouvrières à redoubler d'activité et en chargeant le Comité Confédéral d'agir en vue de tirer parti

de toutes les situations susceptibles de coordonner l'élan de réprobation manifesté par le monde ouvrier, seul victime du militarisme. »

Ceux qui veulent voir dans cette décision, et dans les déclarations qui l'ont précédée, comme une sorte de recul, ont la vue bien courte, ou ne veulent pas faire l'effort de volonté qui les rendraient aptes à mieux comprendre les situations et leurs conséquences logiques.

En apportant cette décision, nous avons affirmé pour le syndicalisme révolutionnaire qui reste nôtre, le droit de prévoir !

Que l'on ne vienne donc pas nous objecter qu'il y a désir chez les militants de voir le mouvement ouvrier s'orienter vers la méthode réformiste. Il y a longtemps que nous avons rompu avec le réformisme social, qui n'est pas nécessairement négateur de violence, mais qui suppose, danger bien plus grand, une collaboration des syndicats avec le pouvoir et le patronat. Aujourd'hui, comme hier, le syndicalisme, pour nous, ne doit pas tendre à s'abriter derrière le mécanisme bureaucratique de l'Etat, mais à le détruire et à fonder par son propre effort, par une action autonome, la société de demain,

Si nous estimons que le syndicalisme a un rôle destructeur des pratiques routinières et de la mauvaise organisation sociale, nous savons également qu'il a un rôle constructeur, qui doit, par une élévation constante de la conscience ouvrière, tendre à créer un niveau moral, permettant d'assurer le fonctionnement normal d'une société d'égalité et de justice dans les droits comme dans les devoirs.

C'est ce souci nécessaire d'action positive et de résultats durables, que nous avons exposé à la dernière conférence des Bourses et Fédérations, déclarant le réaliser par tous les moyens mis à notre disposition, sans exclure systématiquement la violence.

En terminant, et pour répondre à tous nos censeurs, nous affirmons bien haut nous reconnaître le droit, d'accord avec l'ensemble des organisés, de modifier nos formes de recrutement et de propagande, suivant les modifications apportées dans le domaine industriel par nos adversaires.

Selon nous, un mouvement qui, sans tenir compte des transformations s'opérant autour de lui, se figerait dans une attitude immuable, serait un mouvement sans vie, sans influence, sans avenir.

L'histoire de la C. G. T. montre que notre syndicalisme a suivi une perpétuelle évolution. Parti des formes inférieures du mutualisme, il est passé par le stade politico-mutualiste, pour arriver enfin à la forme supérieure du syndicalisme d'offensive et de conquêtes.

Sur ce terrain, nous entendons rester orientant, en applica-

tion de la motion d'Amiens, nos efforts et ceux de nos camarades, par une action cohérente et raisonnée, vers toujours plus de résultats et, conséquemment, plus de puissance corporative et sociale.

Ainsi seulement, pour nous et pour tous ceux qui veulent juger sainement, le syndicalisme réalisera sa mission historique, déterminée par l'article premier des statuts de la C. G. T : « elle groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. »

L. Jouhaux, Dumoulin, Lapierre, Lenoir, Merrheim, Labbe, Blanchard, Lefèvre, Voirin, Bled, Minot, Vignaud, Savoie, Puyjalon, Sarda, Monatte, Gauthier, Monnier, Moulinier, Ranty, Delzant, Charbonnier.

L'article qui suit, et dont on verra l'importance pour la fixation des idées syndicalistes, a paru dans la Voix du Peuple *du 13-20 juillet* :

Les Vrais Antipatriotes

Oserions-nous, pour une fois, user d'un paradoxe et dire que nous sommes, nous les syndicalistes, plus patriotes que ceux qui font du patriotisme une marchandise pour leur commerce ?

Pour aussi audacieux que cela puisse paraître, nous dirons que le mouvement ouvrier français est resté, parmi les institutions sociales de ce pays, seul réfractaire à l'emprise allemande. Nous nous sommes refusés à user des méthodes allemandes d'organisation, nous n'avons pas voulu centraliser à outrance, suivre la social-démocratie, et, tout en affirmant hautement nos sentiments internationalistes, nous sommes restés fédéralistes, amoureux de l'autonomie chère aux Latins.

Et c'est après nous que l'on hurle « au Prussien », nous accusant d'être vendus à l'Allemagne et de favoriser les convoitises de « l'étranger ».

L'autre jour, dans la *Bataille Syndicaliste*, Jouhaux a montré par des chiffres et des faits de quel côté sont les véritables antipatriotes.

Je m'empresse de dire qu'être sans-patrie cela ne veut pas dire que l'on soit contre son propre pays. Les mots ont une autre signification que celle que leur donne nos adversaires.

Mais si nous sommes restés Français dans notre mouvement

ouvrier, il n'en va pas de même du patronat et de la bourgeoisie capitaliste.

L'Œuvre, que dirige M. Gustave Téry, a entrepris une campagne ; *Made in Germany*, pour renforcer sa thèse en faveur des trois ans et de l'augmentation des effectifs militaires.

Les gens de cette publication croient que la France deviendra forte parce qu'elle accroîtra son armée. Je suis d'un avis contraire et j'affirme qu'elle s'affaiblira encore davantage. J'affirme qu'elle abaissera le niveau de son commerce, de son industrie, de son agriculture, de sa capacité intellectuelle.

L'Œuvre pousse des cris d'alarme et comme elle ne suffit plus à elle seule pour convaincre ses lecteurs, elle va chercher du secours dans les gazettes d'outre-Rhin.

Dans son numéro du 3 juillet, elle publie un article du *Mannheimer Tageblatt*, reproduit par beaucoup de feuilles germaniques.

Reproduisons à notre tour quelques passages de cet article :

« Ce sont des appareils de construction allemande que l'on trouve à la Tour Eiffel, à Bordeaux, à Ajaccio, à Tanger, sur la côte marocaine, et jusque dans l'Extrême-Soudan. Les ministères, les hôpitaux, les gares de Paris ont des calorifères allemands. Les appareils d'éclairage que l'on trouve dans les appartements de l'arrondissement de Paris qui s'appellent Wotan, Osram, Tentale et de quelque autre nom poétique, ceux qui éclairent les restaurants de nuit ou les lieux de plaisir de Montmartre sont livrés par les entreprises allemandes d'éclairage. Les pneumatiques des automobiles qui sillonnent Paris viennent de ce côté-ci du Rhin, et quand, à Saint-Cloud, des ballons s'élèvent avec leurs tissus éblouissants sous le soleil, quand des miliers « d'oiseaux français » aux ailes d'étoffe, valent à la France son renom de première nation aviatrice du monde, c'est à un matériel allemand qu'elle le doit.

« La bière que le Français boit et à laquelle il s'est si vite habitué, lorsqu'elle ne vient pas de Münich ou de Dortmund, vient de brasseries parisiennes fondées par des Allemands. Le papier, les jouets, les fournitures de bureaux, les instruments de précision, même les conserves et les fromages viennent d'Allemagne. Oui, l'Etat français achète des moteurs allemands pour ses sous-marins, des machines allemandes pour ses usines et ses poudreries. Quand il s'agit d'assurer à l'aide de petits chemins de fer stratégiques la défense de Belfort, Toul ou Verdun, on vient les chercher à Metz, de ce côté-ci de la frontière.

« La France — le pays le plus riche du monde — n'a pas d'argent pour ses propres entreprises. Le directeur de la banque d'Allemagne, Von Gwinner, a caractérisé un jour la situation financière de la France : « La richesse française, disait-il, va

dans la proportion de 80 o/o aux entreprises étrangères et de 20 o/o aux affaires nationales. »

« Paris a été la première ville qu'on a vue sillonnée par des centaines de taxi-autos. Aujourd'hui, sur deux automobiles que l'on rencontre sur le boulevard, il y en a une de construction étrangère. L'étranger a dépassé la France, ainsi que vient encore de le prouver la victoire des marques allemandes à l'exposition automobile de Saint-Pétersbourg. »

Tout le reste de l'article est à l'avenant. En matière d'aéroplanes, c'est le même tabac ; les banques françaises ne sont que des filiales des banques allemandes ; la France joue ainsi — c'est toujours le journal allemand qui parle — le rôle d'associé silencieux de l'industrie allemande ; le tout constitue une association franco-allemande.

L'article du *Mannheimer Tageblatt* se termine comme ceci :

« Dans la vie commerciale, il faut considérer avant tout l'avantage et l'économie du consommateur. Gustave Téry aura de la peine à trouver des compatriotes pour acheter cher une mauvaise marchandise française, à la place d'une marchandise allemande avantageuse et bon marché. »

Quoi de plus juste que cette flère conclusion ! Et à qui la faute, Messieurs les plumitifs de *l'Œuvre*, si vous vous laissez germaniser ? Pas à nous, je suppose ?

Chaque fois que la classe ouvrière pose des revendications au patronat français, celui-ci refuse de les examiner. Il préfère lutter contre les travailleurs plutôt que de lutter contre ses concurrents étrangers.

Il y a un patronat combatif en France, mais c'est contre le syndicalisme qu'il dirige ses coups. Au lieu d'accorder aux ouvriers des libertés plus grandes et des salaires plus élevés, les patrons préfèrent fermer leurs usines. Les véritables antipatriotes, ce sont les patrons routiniers, réfractaires aux idées de progrès et aux entreprises audacieuses.

Les patrons agissent pour obliger les gouvernants à user de répression contre les ouvriers et les soldats soutiennent les premiers contre les seconds, quand ceux-ci exigent l'application de la loi sur le repos hebdomadaire.

Quels que soient les moyens employés par les travailleurs : moyens légaux, moyens violents, action pacifique ou énergique, en pleine discussion, la troupe est là pour signifier que le patron est le maître et qu'il ne cédera pas aux besoins ouvriers.

Allons donc ! C'est bien le moment de pleurnicher sur l'invasion des produits allemands ! Si la classe capitaliste n'avait pas été aussi mufle et si elle avait obéi à la poussée ouvrière, au lieu d'y résister stupidement, elle tiendrait sa place aujourd'hui sur le marché mondial.

Et vous pensez remédier à cette situation en alourdissant l'impôt du sang ? Vous faites fausse route. Ecoutez ce que nous écrit le représentant d'une maison de tissus d'une grande ville du Nord :

« On m'avise par circulaire qu'à la saison prochaine les livraisons de marchandises se feront avec de très grandes difficultés et que, dès à présent, les fabricants de Castres, Roubaix et Reims refusent de nouveaux ordres, ne pouvant en assurer l'exécution faute d'ouvriers filateurs et tisseurs. »

Cela veut dire que les ouvriers aussi sont devenus des mufles, comme les bourgeois. Ils refusent une natalité plus grande à des exploiteurs qui leur refusent des libertés et de quoi nourrir leur famille.

Votre loi de trois ans ne fera qu'aggraver cotte situation, et les beuglements des nationalistes serviront tout simplement à faire de la France une colonie allemande où les seuls qui seront restés français seront les syndicalistes et les révolutionnaires.

G. Dumoulin.

*L'article suivant, que nous reproduisons, toujours dans le même but de documentation, est extrait de l'*Union des Métaux *du mois de Juillet :*

Les hautes Cotisations syndicales

Il s'évanouit, mais bien lentement, l'irascible dédain qu'affectèrent, hier encore, trop de militants pour les hautes cotisations syndicales.

Quel magnifique terrain que cette négation qui répondait si bien à l'amour partagé du moindre sacrifice ! Comme les travailleurs acceptaient d'enthousiasme le mirifique système qui exigeait si peu et qui devait tant donner ! La poule aux œufs d'or, que quelques parcimonieux grains alimentent, qui est capable du jeûne le plus prolongé sans cesser la ponte régulière des plus précieux avantages !

L'énergie était alors le facteur universel, quelque chose comme ces tisanes de plantes hétéroclites qui terrassent tous les maux et ramènent à l'organisme chavirant l'équilibre, la santé et la joie.

Et alors, le mépris du vil métal s'affirme chaque jour par la réception par tous les syndicats d'appels douloureux et pressants que nécessite le moindre geste de révolte. Les bouches à nourrir, les enfants sans pain, la famine, l'ultime espérance du patronat sont légitimement invoquées. On parle de solidarité, de

fraternité ouvrière comme étant les sources essentielles de résistance et de victoire.

Les syndicats dont la plupart n'ont pas prévu ce persistant correctif à la « noblesse des basses cotisations » décident de ne pas y répondre ; d'autres regardent avec détresse l'indigence de leur caisse et s'évertuent de répartir entre chaque appel reçu les quelques écus qui malgré leur modestie apparaissent comme une injure à l'énergie.

Cet état d'esprit se dissout heureusement dans l'ambiance des réalités. La pratique le faisait trop mentir et le rendait trop ridicule. Encore une dizaine d'années, ce souvenir aura disparu et il ne restera plus que l'impression de vingt années perdues.

Aujourd'hui, on accepte en général le principe des cotisations élevées ; on apprécie que la solidarité ne saurait se contenter d'affirmations ; mais, hélas ! combien pèse encore lourdement sur cette volonté l'erreur des années écoulées !

Tout est relatif lorsqu'on pénètre dans ce domaine. La suffisance de la cotisation fédérale, par exemple, ne peut être appréciée que par son examen proportionnel avec les droits qu'elle accorde aux cotisants.

Or, en versant 0 fr. 45 par membre à la Fédération, en défalquant les prélèvements pour la caisse du Sou du soldat, la caisse de solidarité, de réserve pour congrès, des brochures de propagande, l'administration, le journal, le viaticum, il reste affecté à la caisse de grève 22 centimes par membre et par mois.

Donc, en accordant un secours quotidien de 1 franc, il ne peut normalement y avoir qu'un fédéré touchant ce taux par 137 adhérents. C'est-à-dire que 7 grévistes absorbent les ressources de 1.000 cotisants. On peut donc tirer de ces chiffres la déduction que la faculté d'action défensive et revendicative de notre Fédération est limitée à 180 camarades pour 25.000 fédérés. L'insuffisance apparaît encore plus fantastique, si nous considérons qu'un fédéré, touchant seulement 30 francs pour trente jours de grève, aura touché l'intégralité des versements qu'il aura pu effectuer pendant 11 ans et 4 mois. Des camarades touchent en ce moment même des secours depuis le 15 mars. C'est plus de 40 années de versements qui sont ainsi absorbés, et pourtant par un taux de secours qui, sans être illusoire, est bien inférieur aux plus strictes nécessités.

On peut donc tirer la pénible conclusion que le secours fédéral est bien insuffisant et la cotisation actuelle est insuffisante elle-même pour en garantir la certaine régularité.

Ah ! j'entends bien les murmures inquiets qui souligneront la lecture de ces lignes noircies par la plume épointée, criarde et agaçante d'un trésorier. Prose ineffable, toujours inopportune, qu'on ne lira peut-être que parce qu'elle suivra un titre inquiétant et rébarbatif.

Encore ! c'est à chaque coup la même chose ! Au congrès suivant on recommencera !

Eh oui ! C'est un peu l'histoire du mendiant qui refrappe aux portes généreuses, qui affronte le geste d'impatience, mais qui se promet de revenir parce qu'il sait que sa sébile ne contiendra jamais une fortune le libérant pour toujours du besoin...

L'énergie chez les hommes, à moins qu'elle ne soit une impulsion désespérée ou le sacrifice ultime d'un vaincu, n'est jamais indépendante de l'espoir de vivre et de triompher. L'amour du foyer, le désir de défendre et d'améliorer le sort des siens, les sentiments les plus doux et les plus élevés sont les sources les plus pures de l'énergie et de la dignité humaines.

L'erreur la plus funeste, c'est de prétendre dissocier ces divers éléments, qui sont inséparables chez l'individu conscient et raisonné ; c'est de prétendre que la securité du lendemain, assurée par un secours certain et efficace, est de nature à restreindre les énergies, à engourdir les passions, à détendre l'esprit de révolte.

Le « pot de terre contre le pot de fer » est une légende stupide et amoindrissante de la classe ouvrière. Pour accorder la moindre valeur à ce simpliste propos, il faut pousser l'aveuglement jusqu'à la négation de la richesse inépuisable que le producteur extrait de son outil et de sa force ; il faut oublier que de son travail seul est faite la puissance de ses maîtres et que son repos concerté et opportunément réalisé est un geste qui les atteint directement et les amoindrit.

Pour que les salariés luttent et fassent peser sur les exploiteurs orgueilleux l'inquiétude permanente, est-il sensé de songer que la misère et les privations sont des éléments utiles ? N'est-ce pas au contraire en supprimant les craintes les plus légitimes, en libérant des camarades en lutte des préoccupations matérielles les plus angoissantes, que les énergies délivrées des soucis les plus pénibles se donneront libre cours, en créant une volonté de réelle résistance et une atmosphère de confiance dans les luttes entreprises ?

C'est là que se tient tout l'esprit fédéral. Il est dans le désir de chaque fédéré de jouer un rôle effectif et concordant dans toutes les batailles économiques qui mettent face à face exploités et exploiteurs.

Pourtant, quoi que nous prétendions, avec la cotisation de 0 fr. 45, notre Fédération ne peut jouer que théoriquement le rôle essentiel qui lui incombe. Ses rouages sont constitués, la plupart de ses services peuvent aujourd'hui fonctionner sans ressources supplémentaires, mais celui de la solidarité et de la résistance attend toujours des ressources lui permettant de tenir des engagements sérieux et de permettre des mouvements plus étendus sans appréhension du moindre imprévu.

Les objections sont faciles, mais pourtant elles ne diminuent

en rien l'impérieuse éventualité qui s'impose. Peut-être le congrès reculera-t-il, ajournera-il un geste de vigueur. Rien ne sera évité ; du temps seulement sera perdu.

Cependant, la résistance patronale nous impose beaucoup de clairvoyance et d'abnégation. Les luttes se prolongent, les énergies s'épuisent tenaillées par les besoins ; nos maîtres concentrent tout leur espoir sur la dépression morale que provoque la misère. Nous pouvons tromper leur cruel espoir, en détournant de nos camarades en lutte la faim, l'infernale complice des exploiteurs ; nous le devons et nous le pouvons. Un sou, deux sous, quatre sous par mois, ne sauraient représenter un effort vraiment impossible pour les travailleurs qu'indigne l'humiliation de leur classe, qu'irrite l'arrogance patronale, que grandit l'espérance en l'avenir.

Raoul Lenoir.

LES LIVRES

L'Evolution historique du socialisme moderne, par M. Tougan-Baranowski (*Paris, Rivière, édit., 1913*). — M. Tougan-Baranowski est un des économistes russes les plus justement réputés. Nous avons signalé ici-même son intéressante étude sur les crises industrielles en Angleterre. Il ne semble pas que la traduction de son ouvrage sur l'évolution historique du socialisme soit de nature à éclairer les tendances actuelles des idées socialistes. C'est un travail dépassé, qui s'en tient aux généralités en honneur il y a quinze ans, sur le socialisme utopique et sur le marxisme, sur la critique du capitalisme et l'organisation socialiste de la société.

M. Tougan-Baranowski ne parle pas des deux événements intellectuels qui ont bouleversé le socialisme traditionnel : le révisionnisme bernsteinien et le syndicalisme. En 1913, c'est une lacune regrettable, il faut en convenir.

Même en Russie, ce volume doit paraître bien vieux d'inspiration. En Allemagne peut-être a-t-il encore du succès : mais on sait à quel point la pensée socialiste allemande est immobile et figée.

La Philosophie de Jean-Baptiste Vico, par Benedetto Croce (*Paris, Giard et Brière, éd. 1913*). — Vico fut « le dix-neuvième siècle en germe. » C'est la conclusion de la remarquable reconstruction philosophique que M. Croce a tentée des doctrines de Vico. La singulière destinée de Vico a été, en effet, d'écrire, non pas pour son temps, mais pour le siècle à venir. Il a été comme une formidable anticipation intellectuelle. Aujourd'hui encore, il est loin d'occuper la place qu'il mérite dans l'histoire générale de la pensée. Et pourtant que de travaux féconds ont été inspirés par ses théories, surtout par la plus fameuse, celle des *ricorsi*. On lira avec d'autant plus de fruit le travail lumineux et profond de M. Croce, que bien des idées socialistes, d'origine marxiste ou syndicaliste, celles surtout qui présentent la lutte de classe prolétarienne comme un rajeu-

nissement du monde par le *retour* de la société à des états primitifs et régénérateurs, s'apparentant fortement aux idées vichiennes.

L'Espagne au XX^e^ Siècle, par M. Angel Marvaud (*Paris, Colin, édit. ; 1913*). — Voilà un livre sur l'Espagne, dit plaisamment l'auteur, où il n'est question ni de castagnettes ni de courses de taureaux. Il était temps, en effet, qu'un travail solide nous renseignât sur l'état économique et social d'un pays emporté depuis trois siècles par une décadence continue. Depuis quinze ans, l'Espagne, grâce au concours de l'étranger, semble renaître à la vie des grandes nations. Cependant les progrès sont encore infiniments lents, non seulement dans l'agriculture, mais même dans l'industrie. Les villes et l'activité financière ont seules accusé des améliorations certaines. M. Marvaud indique que le principal obstacle à une reconstitution énergique du pays réside dans ses mœurs politiques déplorables. Théocratie, ploutocratie, bureaucratie, voilà les trois maux qui dévorent encore l'Espagne de 1913. Pourtant le peuple est sain. S'il était doué d'un esprit public, s'il était éduqué, organisé, si sa vie matérielle et morale sortait du croupissement où elle se traîne trop souvent encore, l'Espagne arriverait vite à relèvement total. C'est, au fond, tout le problème de la culture moderne qui se pose de l'autre côté des Pyrénées et il faudra évidemment de longs efforts pour le résoudre.

AUGUSTE BEBEL

Auguste Bebel est mort. Le socialisme allemand perd en lui son principal artisan. L'histoire de sa vie se confond avec l'histoire de la *social-démocratie*. Peu d'hommes ont tenu une place égale dans l'existence d'un parti et dans la politique d'un pays.

Ce n'était pas un théoricien. Il le proclamait avec une ironie un peu dédaigneuse, en homme qui sait ce que pèsent les paroles au regard des actes. C'était un praticien prudent et souple, sous son apparence autoritaire. Nul plus que lui ne sut conduire les masses, utiliser les événements, se plier aux circonstances, suivre avec une fidélité incomparable les évolutions de son parti.

Il s'était donné corps et âme au socialisme *allemand*. Je dis *allemand*, car il croyait, et sur ce point il fut irréductible, à l'hégémonie nécessaire de la *social-démocratie* dans le socialisme international. On n'a pas oublié notamment de quelle façon désinvolte il parlait du socialisme français. L'homme qui, avec Liebknecht, avait si courageusement protesté, en 1871, contre le triomphe brutal de son pays, avait transporté le rêve impérialiste de ses compatriotes dans le domaine des idées socialistes.

Et c'est pourquoi sa figure est si complète. Bebel a été la personnalité la plus représentative du plus grand des socialismes nationaux.

Nous n'aurons pas de peine à le marquer dans une prochaine étude.

H. L.

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy

AURILLAC. — IMPRIMERIE OUVRIÈRE, 3, RUE DU PRINCE.

Pages inédites de Marx et Engels

L'Almanaco Republicano per l'anno 1874, *publié en 1873 à Lodi par Enrico Bignami, directeur du journal* La Plèbe, *contenait un article de Marx*, L'indifferenza in materia politica, *et un article d'Engels*, Dell'autorita. *Dans les numéros du 3 et du 10 octobre 1913 de la* Neue Zeit, *N. Riasanoff publie ces deux articles oubliés et presque introuvables. Il y joint une Correspondance d'Italie, parue sans nom d'auteur dans le* Vorwaerts *du 16 mars 1877, et qui est certainement d'Engels. Nous donnons de ces trois écrits la première version française.*

I

L'Indifférence en matière politique

La classe ouvrière ne doit pas former un parti politique ; sous aucun prétexte elle ne doit entreprendre une action politique parce que mener la lutte contre l'Etat, c'est reconnaître l'Etat et c'est contraire aux éternels principes ! Les travailleurs ne doivent faire aucune grève ; car mener la lutte pour arracher une augmentation de salaire ou s'opposer à une spoliation, c'est reconnaître le système du salariat et c'est se trouver en contradiction avec les éternels principes de libération de la classe ouvrière.

Si les travailleurs se groupent dans leur lutte politique contre l'Etat bourgeois pour obtenir des concessions, ils signent des compromis et se mettent en contradiction avec les principes éternels ! On doit condamner tout mouvement politique comme les travailleurs anglais et américains ont la mauvaise habitude d'en entreprendre. Les travailleurs ne doivent pas dépenser leurs forces pour obtenir une limitation légale de la journée de travail, car ce serait signer un compromis avec les entrepreneurs, qui dans ce cas

n'écorcheraient les ouvriers que dix ou douze heures au lieu de quatorze ou seize. De même ils ne doivent pas s'efforcer d'obtenir pour les filles au-dessous de 10 ans l'interdiction du travail de fabrique ; car par ce moyen l'exploitation des jeunes garçons au-dessous de dix ans ne se trouve pas du même coup supprimée. Ce serait faire un nouveau compromis et ce serait porter encore atteinte à la pureté des principes éternels.

Les travailleurs doivent encore moins demander (comme cela arrive aux Etats-Unis) que l'Etat, dont le budget repose sur l'exploitation de la classe ouvrière, assure l'instruction élémentaire des enfants des ouvriers ; car l'enseignement élémentaire n'est pas l'enseignement intégral. Il est préférable qu'ouvriers et ouvrières ne sachent ni lire, ni écrire, ni compter, plutôt que de recevoir l'enseignement d'un maître dans une école de l'Etat. Il est préférable que l'ignorance et un travail journalier de seize heures abrutissent la classe ouvrière ; mais que les principes éternels restent saufs.

Si la lutte politique de la classe ouvrière prend une forme révolutionnaire, si les travailleurs à la place de la dictature de la bourgeoisie établissent leur dictature révolutionnaire, ils commettent un crime effroyable contre les principes ; car pour satisfaire les besoins du jour, besoins lamentables et profanes, pour briser la résistance de la bourgeoisie, ils donnent à l'Etat une forme révolutionnaire et passagère au lieu de déposer les armes et de supprimer l'Etat. Les ouvriers ne doivent pas former de syndicat, car ce serait perpétuer la division du travail, comme elle existe dans la société bourgeoise. Et cette division du travail même, qui sépare les ouvriers, n'est-elle pas réellement le fondement de leur esclavage ?

En un mot, les ouvriers doivent se croiser les bras et ne pas dépenser leur temps en mouvements politiques et économiques. Tous ces mouvements ne peuvent leur rapporter que des résultats immédiats. En gens vraiment religieux, ils doivent, méprisant les besoins du jour, crier avec une foi profonde : « Que notre classe soit crucifiée, que notre race périsse, mais que les principes éternels restent purs de toute souillure ! » Comme de pieux chrétiens, ils doi-

vent croire en la parole du prêtre, mépriser les biens de ce monde et chercher seulement à gagner le paradis. Lisez au lieu de paradis la liquidation sociale qui, un beau jour, doit avoir lieu dans un coin de ce monde — personne ne sait qui la réalisera ni comment — et le tour est joué.

Dans l'attente de cette fameuse liquidation sociale, la classe ouvrière doit se comporter convenablement, comme un troupeau de brebis grasses et bien nourries ; elle doit laisser le gouvernement en paix, craindre la police, respecter les lois et se livrer sans se plaindre comme chair à canon.

Dans la vie quotidienne les travailleurs doivent rester les serviteurs les plus obéissants de l'Etat ; mais dans leur for intérieur ils doivent protester avec la dernière énergie contre son existence et ils doivent attester le profond mépris théorique qu'ils ressentent pour lui en achetant et lisant des brochures qui traitent de la suppression de l'Etat ; ils doivent se garder d'opposer à l'ordre capitaliste d'autre résistance que leurs déclamations sur la société future dans laquelle cet ordre maudit disparaîtra.

Personne ne contestera que si les apôtres de l'abstention politique s'étaient exprimés d'une façon aussi nette, la classe ouvrière ne les eût envoyés aussitôt à tous les diables : elle eût vu dans tous ces appels une offense et une injure faite par quelques bourgeois doctrinaires et quelques jeunes nobles déchus, assez sots ou assez habiles pour lui refuser tout moyen réel de combat, parce qu'il est nécessaire d'avoir recours à ces moyens de combat dans la société actuelle, et parce que les conditions fatales de cette lutte ont le malheur de ne pas cadrer avec les rêveries d'idéologues que nos docteurs en science sociale ont exaltées sous les noms de Liberté, d'Autonomie et d'Anarchie. Le mouvement de la classe ouvrière est maintenant si puissant que ces sectaires philanthropes n'ont pas le courage de répéter pour la lutte économique les grandes vérités qu'ils ne cessent de proclamer sur le terrain politique. Ils sont trop lâches pour appliquer ces vérités aux grèves, aux coalitions, aux syndicats, aux lois sur le travail des femmes et des enfants, sur la réglementation des heures de travail, etc.

Voyons maintenant dans quelle mesure ils peuvent invoquer les vieilles traditions, l'honneur, la probité, les éternels principes.

Les premiers socialistes (Fourier, Owen, Saint-Simon, etc.) — le socialisme n'étant pas assez développé pour permettre à la classe ouvrière de se constituer en parti politique — se bornèrent nécessairement à la description de la société future et furent obligés de condamner les tentatives des ouvriers pour améliorer leur situation, telles que grèves, coalitions, action politique. Mais si nous n'avons pas le droit de renier ces patriarches du socialisme, de même que les chimistes actuels voient dans les alchimistes d'autrefois leurs précurseurs et leur ancêtres, nous devons nous garder de retomber dans les fautes qu'ils ont commises et qui de notre part seraient impardonnables.

Beaucoup plus tard, en 1839, lorsque la lutte politique et économique de la classe ouvrière en Angleterre prit un caractère si accentué, Bray, un élève d'Owen et un de ceux qui longtemps avant Proudhon avaient découvert le mutualisme, fit paraître un livre, *Labours Wrongs and Labours Remedy*.

Dans un chapitre sur l'inefficacité de tous les moyens de libération auxquels on peut avoir recours dans la lutte actuelle, il fait une critique amère de tous les mouvements économiques et politiques de la classe ouvrière anglaise. Il condamne le mouvement politique, les grèves, la limitation des heures de travail, la réglementation du travail de fabrique des femmes et des enfants, parce que tout cela, à son avis, au lieu de mettre un terme à la situation actuelle de la société, lie au contraire l'ouvrier à celle-ci et en rend les contrastes plus saisissants encore.

Et maintenant arrivons à l'oracle de nos docteurs en science sociale, à Proudhon. Bien que le maître se prononçât catégoriquement contre tous les mouvements économiques (grèves, coalitions, etc.), qui se trouvaient en contradiction avec les théories libératrices de son mutualisme, il encouragea par ses écrits et son intervention personnelle la lutte politique de la classe ouvrière et ses disciples n'osèrent pas ouvertement critiquer ce mouvement. Déjà en 1847, lorsque la grande œuvre du maître, *La Phi-*

losophie de la misère, ou bien *Le Système des Contradictions économiques* virent le jour, j'ai eu l'occasion de réfuter tous les sophismes contre le mouvement ouvrier. Mais en 1864, après la loi Ollivier, qui accordait aux travailleurs français, dans une bien faible mesure il est vrai, le droit de coalition, Proudhon revient sur le même sujet dans un ouvrage qui a été publié quelques jours après sa mort : *De la capacité politique des classes ouvrières.*

Les attaques du maître plurent tellement à la bourgeoisie que le *Times*, lors des grandes grèves des tailleurs de Londres en 1866, fit à Proudhon l'honneur de le traduire et se servit des propres paroles de Proudhon pour condamner les grévistes. Nous allons donner quelques spécimens de sa manière.

Les mineurs de Rive-de-Gier s'étaient mis en grève et les soldats accoururent pour leur faire entendre raison.

« L'autorité qui fit fusiller les mineurs de Rive-de-Gier « se trouvait dans une situation malheureuse. Mais elle « agit comme le vieux Brutus qui, partagé entre ses senti- « ments de père et son devoir de consul, dut sacrifier ses « enfants pour sauver la République. Brutus n'hésita pas « et la postérité n'a pas osé le condamner ».

Aucun travailleur ne se souviendra d'avoir vu jamais un bourgeois hésiter à sacrifier ses ouvriers pour sauver ses intérêts. Quels Brutus que ces bourgeois !

« Non, il n'existe pas plus un droit de coalition qu'il « n'y a un droit d'exaction, de brigandage, de rapine, un « droit d'inceste, d'adultère ».

On doit reconnaître qu'il existe certainement un droit à la sottise.

Mais quels sont les principes éternels au nom desquels le maître lance ses abracadabrants anathèmes ?

Premier Principe Eternel : « L'importance du salaire « détermine le prix de la marchandise ».

Même pour ceux qui n'ont pas la moindre idée de l'économie politique et qui ne savent pas que le grand économiste bourgeois Ricardo dans ses *Principes d'économie politique*, parus en 1817, a refuté d'une façon décisive cette hérésie traditionnelle : même pour ceux-là, dis-je, ce qui se passe dans l'industrie anglaise ne saurait demeurer

inaperçu : l'Angleterre vend ses produits manufacturés à un prix plus bas que n'importe quel autre pays, et pourtant les salaires sont relativement plus élevés en Angleterre que dans aucune contrée d'Europe.

Deuxième Principe Eternel : « Laloi qui autorise les coa-« litions est tout à fait illégale, antiéconomique et est en con-« tradiction avec tout ordre et toute société ». En un mot, « elle s'oppose au droit économique de la libre concurrence ». Si le maître avait été moins figé en un nationalisme étroit, il se serait demandé comment il pouvait se faire qu'il y a quarante ans fût promulguée en Angleterre une loi semblable en contradiction si flagrante avec le droit économique de la libre concurrence, pourquoi cette loi, à mesure que l'industrie se développe et avec elle la libre concurrence, cette loi destructrice de tout ordre et de toute société s'impose à tous les Etats bourgeois, comme une nécessité inéluctable. Il aurait peut-être découvert que ce Droit (Droit avec un grand D) n'existe que dans les manuels composés par les frères ignorantins de l'économie politique bourgeoise, manuels qui contiennent des perles comme celles-ci : « La propriété est le fruit du travail... » ; ils oublient d'ajouter : des autres.

Troisième Principe Eternel : « Ainsi, sous prétexte « d'élever la classe ouvrière au-dessus de son niveau hu-« miliant, on va dénoncer en bloc toute une classe de « bourgeois : la classe des patrons, des entrepreneurs, des « usiniers. On soulèvera la démocratie des travailleurs « manuels et on lui demandera sa mésestime et sa haine « pour ces terribles et insaisissables conspirateurs de la « classe moyenne. A la contrainte légale on préfèrera la « lutte dans le commerce et l'industrie ; à la police d'Etat « on préfèrera la lutte des classes ».

Pour fermer à la classe ouvrière tout moyen d'émancipation, le maître condamne les coalitions, qui dressent la classe ouvrière en classe ennemie en face de la catégorie respectable des usiniers, des entrepreneurs, des bourgeois, assurément plus partisans, comme Proudhon, de la police d'Etat que de la lutte des classes. Pour éviter tout ennui à cette classe respectable, le bon Proudhon va jusqu'à recommander aux ouvriers, en attendant l'établissement de

la société mutualiste, la liberté et la concurrence qui, dit-il, malgré leurs grands inconvénients, constituent pourtant notre seule garantie.

Le maître prêchait l'indifférence sur le terrain économique pour assurer la liberté et la concurrence, notre unique garantie ; les disciples prêchent l'indifférence en matière politique pour assurer la liberté bourgeoise, leur unique garantie. Comme les premiers chrétiens qui prêchaient aussi l'indifférence politique, mais se servaient du bras puissant d'un Empereur pour se transformer de persécutés en persécuteurs, les apôtres modernes de l'indifférence politique ne croient pas que leurs principes éternels leur imposent aussi le renoncement aux biens de ce monde et aux privilèges passagers de la société bourgeoise. Quoiqu'il en soit, nous devons dire qu'ils supportent avec un stoïcisme digne des martyrs chrétiens les 14 ou 16 heures de travail qui pèsent sur les ouvriers des fabriques.

KARL MARX.

Londres, janvier 1873.

II

Le Principe d'autorité

Il y a quelque temps, plusieurs socialistes ont entrepris une véritable croisade contre ce qu'ils appellent le principe d'autorité. Ils s'imaginent qu'il suffit de présenter telle ou telle action comme autoritaire pour avoir le droit de la condamner. On fait tant de bruit avec cette méthode évidemment très sommaire qu'il est nécessaire de s'y arrêter un moment. Autorité dans le sens où ce mot est employé ici signifie : soumission de la volonté d'un autre à notre propre volonté. L'autorité suppose donc d'autre part la subordination. Comme ces deux mots sonnent mal et comme le rapport qu'ils expriment est particulièrement désagréable pour la partie qui est subordonnée à l'autre, on s'est demandé s'il n'y avait pas de moyen pour supprimer ce rap-

port et si nous ne pouvions pas — sous certaines conditions sociales données — créer un autre état social dans lequel il n'y aurait plus de place pour cette autorité détestée, dans lequel par conséquent elle disparaîtrait entièrement. Si nous étudions les rapports économiques, industriels, agraires qui sont à la base de la société bourgeoise actuelle, nous trouvons qu'il s'y manifeste une tendance certaine à remplacer l'action isolée de l'individu par l'action combinée de plusieurs. A la place de petites exploitations, œuvres de producteurs isolés, l'industrie moderne a établi les grandes fabriques et les grandes usines, où des centaines de travailleurs surveillent des machines compliquées qui sont mises en mouvement par la vapeur. A la place des voitures et des diligences sont apparus les chemins de fer, et les vaisseaux à rames ou à voiles ont été remplacés par les navires à vapeur. L'agriculture aussi, petit à petit, reconnaît la domination de la machine et de la vapeur, qui lentement mais impitoyablement substituent les gros capitalistes aux petits paysans et laissent la terre aux grands propriétaires qui la cultivent avec l'aide des salaires.

Partout, à l'action indépendante des individus isolés se substitue une action combinée, un enchaînement d'actions toutes dépendantes les unes des autres. Mais qui dit action combinée dit aussi organisation. Est-il donc possible d'avoir une organisation sans autorité ?

Supposons qu'une révolution sociale ait détrôné les capitalistes dont l'autorité dirige maintenant toute la production et la répartition de la richesse. Supposons, pour nous placer entièrement au point de vue des adversaires de l'autorité, que la terre et les instruments de travail soient devenus la propriété collective des ouvriers qui s'en servent. Est-ce que dans ce cas l'autorité disparaîtra, ou bien changera-t-elle de forme ? C'est ce que nous allons examiner.

Prenons comme exemple une filature de coton. Pour que le coton se transforme en fil, il doit subir au moins six opérations différentes successives, qui, la plupart du temps, ont lieu dans des locaux distincts. En outre, on a besoin d'un ingénieur pour mettre en mouvement et sur-

veiller les machines, de plusieurs mécaniciens, chargés des réparations journalières, d'un grand nombre d'ouvriers quelconques pour transporter les produits d'un endroit dans l'autre, etc. Tous ces ouvriers, hommes, femmes, enfants, doivent commencer et finir leur travail à une heure qui est déterminée par l'autorité de la vapeur, sans souci de l'autonomie individuelle. Il est donc indispensable, dès le principe, que les ouvriers s'entendent sur les heures de travail, et dès que ces heures sont fixées, il faut qu'ils s'y conforment régulièrement et sans exception.

De plus, à chaque moment et à chaque endroit, se posent des questions de détail sur la méthode de rendement, la répartition des matières premières etc., qui, si l'on ne veut pas risquer un arrêt brusque dans la production, doivent être de suite résolues. Qu'elles soient tranchées par un délégué qui est à la tête d'un service particulier ou par une décision de la majorité, la volonté de l'individu doit se soumettre ; en d'autres termes, ces questions sont tranchées d'une façon autoritaire. Le mécanisme automatique d'une grande fabrique est beaucoup plus tyrannique que ne le sont les petits capitalistes qui exploitent les ouvriers. Du moins en ce qui concerne les heures de travail, on peut écrire sur ces fabriques : *Lasciate ogni autonomia voi ch'entrate.* (Vous qui entrez, renoncez à toute autonomie). Si l'homme, à l'aide de la science et de son génie d'invention, soumet à son empire les forces de la nature, celles-ci se vengent en le soumettant à son tour, lui qui les exploite, à un véritable despotisme, absolument indépendant de tout état social. Supprimer l'autorité dans la grande industrie, c'est supprimer l'industrie elle-même, c'est détruire la filature qui marche à l'aide de la vapeur pour en revenir à la quenouille.

Prenons un autre exemple, un chemin de fer. Ici la coopération d'un grand nombre d'hommes est absolument nécessaire, coopération qui doit avoir lieu à des heures déterminées avec précision, si l'on veut éviter un grand malheur. Ici la première condition de toute l'entreprise est une volonté supérieure qui résout toutes les questions qui lui sont soumises, et il importe peu que cette volonté soit représentée par un délégué ou par un comité choisi

pour exécuter les décisions de la majorité des intéressés. Dans l'un et l'autre cas, on se trouve en présence d'une autorité. Bien plus, qu'adviendrait-il du premier train, si l'on voulait supprimer l'autorité des employés de chemin de fer sur Messieurs les voyageurs ?

Nulle part la nécessité de l'autorité et d'une autorité absolue n'est plus évidente que sur un bateau en pleine mer. Là, au moment du danger, la vie de tous dépend de la soumission immédiate et absolue de tous à la volonté d'un seul.

Si je présente ces arguments aux adversaires exaspérés de l'autorité, ils se retrancheront derrière cette seule réponse : « Ah ! cela est vrai ; mais il ne s'agit pas de l'autorité que nous conférons à des délégués : il s'agit d'une mission dont nous les chargeons ». Ces gens s'imaginent pouvoir changer la chose en modifiant le nom. Ainsi ces profonds penseurs se moquent véritablement du monde.

Nous avons donc vu que d'une part une certaine autorité, (peu importe celui qui la délègue), d'autre part une certaine subordination sont des choses qui s'imposent à nous, indépendamment de toute organisation sociale, en même temps que les conditions matérielles d'après lesquelles nous produisons et faisons circuler les marchandises.

Nous avons vu en outre que les conditions matérielles de la production et de la circulation sont soumises fatalement toujours davantage à l'influence de la grande industrie et de la grande culture, que par conséquent le champ où s'exerce cette autorité s'élargit tous les jours davantage. C'est donc un contre-sens de représenter le principe d'autorité comme absolument mauvais, le principe de l'autonomie comme essentiellement bon.

L'autorité et l'autonomie sont des idées relatives et leur importance varie avec les différentes phases de l'évolution sociale.

Si les autonomistes s'étaient contentés de dire que l'organisation sociale de l'avenir ne tolèrera l'autorité que dans les limites qui lui sont tracées par les conditions même de la production, nous aurions pu nous entendre avec eux ; mais ils sont aveugles pour tous les faits qui rendent indispensable l'autorité et ils partent en guerre contre le mot.

Pourquoi les adversaires de l'autorité ne se bornent-ils pas à crier contre l'autorité politique, contre l'Etat ? Tous les socialistes sont d'accord sur ce point que l'Etat et avec lui l'autorité politique disparaîtront à la suite de la révolution sociale future ; cela signifie que les fonctions publiques perdront leur caractère politique et se transformeront en simples fonctions administratives, qui surveilleront les intérêts sociaux. Mais les adversaires de l'autorité demandent que l'Etat politique soit supprimé tout d'un coup, avant même que ne soient supprimées les conditions sociales qui l'ont créé. Ils réclament que le premier acte de la révolution sociale soit la suppression de l'autorité.

Ont-ils vu jamais une révolution, ces Messieurs ?

Une révolution est certainement la chose la plus autoritaire qui existe, un acte par lequel une partie de la population impose sa volonté à l'autre partie à l'aide de baïonnettes, de fusils, de canons, moyens autoritaires s'il en fut ; et le parti qui a triomphé doit maintenir son autorité par la crainte que ses armes inspirent aux réactionnaires. Est-ce que la Commune de Paris aurait pu se maintenir plus d'un jour, si elle ne s'était servie de l'autorité d'un peuple en armes contre la bourgeoisie ? Ne pouvons-nous pas au contraire la blâmer de ce qu'elle ait fait trop peu usage de son autorité ?

Ainsi donc, de deux choses l'une : ou bien les adversaires de l'autorité ne savent pas eux-mêmes ce qu'ils disent et en ce cas ils ne créent que de la confusion, ou ils le savent, et dans ce cas, ils trahissent la cause du prolétariat. De toute façon ils servent la réaction.

(1873) FRÉDÉRIC ENGELS.

III

Correspondance d'Italie

Enfin le mouvement socialiste a trouvé aussi en Italie un terrain solide et il semble assuré d'un développement rapide et victorieux. Afin que les lecteurs comprennent

parfaitement la rénovation accomplie, il est nécessaire que nous remontions dans l'histoire de la formation du socialisme italien.

Les commencements du mouvement en Italie attestent l'influence de Bakounine. Alors que dans la masse des travailleurs régnait un sentiment de haine passionnée contre les exploiteurs, une haine de classe, mais encore extrêmement vague et imprécise, on vit surgir une nuée de jeunes avocats, docteurs, littérateurs, commis, etc., qui, sous la conduite personnelle de Bakounine, prirent la tête du mouvement dans tous les endroits où il y avait parmi les travailleurs des éléments révolutionnaires.

Tous étaient membres à différents degrés du « Grand Ordre » de Bakounine, de cette Alliance secrète, qui avait pour but de soumettre à son influence tout le mouvement ouvrier européen et d'assurer ainsi par ses manœuvres frauduleuses la prépondérance à la secte de Bakounine lors de la révolution sociale future. (On trouvera à ce sujet les détails les plus complets dans la brochure intitulée : *Un complot contre l'Internationale*, à Braunschweig chez Bracke).

Tant que le mouvement parmi les ouvriers fut dans sa période de formation, cela réussit à merveille. Les phrases révolutionnaires extravagantes de Bakounine provoquèrent partout les applaudissements souhaités ; même les éléments qui provenaient des mouvements politiques révolutionnaires précédents furent entraînés par le courant et l'Italie devint à côté de l'Espagne, selon la propre expression de Bakounine, le pays le plus révolutionnaire de l'Europe. Révolutionnaire oui, par le bruit qu'elle faisait, mais non par la besogne qu'elle accomplissait.

En opposition avec le mouvement ouvrier anglais, français, allemand, dont les luttes essentiellement politiques avaient assuré successivement dans ces différents pays la puissance et la grandeur, les disciples de Bakounine condamnaient toute action politique, parce que celle-ci impliquait la reconnaissance de l'Etat et que l'Etat est la source et la cause de tout le mal. Ainsi donc : défense de former un parti ouvrier ; défense de lutter pour obtenir des mesures protectrices contre l'exploitation (par exemple

réglementation des heures de travail ; limitation du travail des femmes et des enfants) ; défense surtout de prendre part à aucune élection. Par contre, ordre de faire de la propagande, de s'organiser, de conspirer pour la Révolution future qui, le jour où elle tomberait du ciel comme par enchantement, devrait s'accomplir sans gouvernement provisoire, au milieu de l'anéantissement complet de toutes les institutions d'Etat ou qui rappellent l'Etat, par la seule initiative des masses ouvrières, — dirigées, il est vrai, en secret par l'Alliance. Mais surtout qu'on ne nous demande pas comment tout cela se réalisera.

Tant que le mouvement donc fut encore dans son enfance, les prédications de Bakounine réussirent à merveille. La grande majorité des villes italiennes est toujours encore en quelque sorte en dehors du mouvement du monde, du commerce international, qu'elle ne connaît que sous la forme du mouvement, de la visite des étrangers. Ces villes procurent aux villages avoisinants les objets manufacturés dont les paysans ont besoin et elles facilitent la vente des produits agricoles dans des cercles plus étendus ; c'est là en outre que la noblesse propriétaire foncière passe sa vie et dépense ses rentes ; enfin les villes bénéficient encore de l'afflux d'argent qu'apportent les nombreux étrangers. Dans ces centres, les éléments prolétaires sont peu nombreux et peu développés ; ils sont de plus fortement mêlés de gens sans occupations régulières et permanentes, comme cela est possible dans un pays que fréquentent les étrangers et où le climat est doux. La grande phrase révolutionnaire, qui murmurait aussi en cachette les mots de poignard et de poison, trouva ici d'abord un terrain propice. Mais l'Italie a aussi des villes industrielles, spécialement dans le Nord, et dès que le mouvement eut pris pied parmi les masses vraiment prolétariennes de ces villes, une nourriture aussi vaporeuse ne put plus suffire et les travailleurs ne purent plus consentir à être pour toujours tenus en tutelle par les jeunes bourgeois, épaves de la vie, qui s'étaient jetés sur le socialisme, parce que, selon les paroles de Bakounine, ils se trouvaient « dans une carrière sans issue ».

C'est en effet ce qui arriva. Le mécontentement des ou-

vriers du Nord de l'Italie, à qui l'on défendait toute action politique, c'est-à-dire toute action réelle qui changeait du bavardage creux et du charlatanisme de conspiration, allait croissant de jour en jour. Les victoires électorales allemandes de 1874 et leur contre-coup provoquant l'union des socialistes allemands, ne passèrent pas non plus inaperçus en Italie. Les éléments qui provenaient de l'ancien mouvement républicain et qui ne s'étaient accommodés qu'à contre-cœur des cris anarchistes, trouvèrent de plus en plus l'occasion de préconiser la nécessité de l'action politique et ils donnèrent à l'opposition qui s'éveillait un organe dans le journal *La Plèbe*. Cette feuille hebdomadaire, républicaine dans les premières années de son existence, s'était bientôt jointe au mouvement socialiste et tenue aussi longtemps que possible à l'écart de tout sectarisme anarchiste. Mais lorsqu'enfin dans l'Italie du Nord la masse des travailleurs se débarrassa de chefs, dont la tutelle lui devenait importune, et créa un mouvement réel au lieu d'un mouvement imaginaire, *La Plèbe* lui offrit volontiers l'hospitalité de ses colonnes, pour publier de temps en temps quelques articles hérétiques sur la nécessité de la lutte politique.

Si Bakounine était resté en vie, il aurait combattu cette hérésie à sa manière habituelle. Il aurait amassé contre les gens de *La Plèbe* toutes sortes d'accusations mesquines et personnelles ; il leur aurait reproché leur soi-disant « autoritarisme », leur esprit de domination immodérée, leur ambition sans scrupules, etc., et il aurait fait répéter ces griefs à satiété par tous les organes de l'Alliance en Suisse, en Italie, en Espagne. En second lieu, il aurait alors prouvé que tous ces crimes n'étaient que la conséquence inévitable de ce péché mortel originel : l'hérésie de l'action politique : car l'action politique c'est aussi la reconnaissance de l'existence de l'État ; or l'État est l'incarnation de l'autoritarisme, de l'esprit de domination. En conséquence tout homme qui veut l'action politique de la classe ouvrière doit nécessairement vouloir pour lui-même la puissance politique et est par suite un ennemi du prolétariat. Donc, qu'on le lapide ! Dans cette méthode, qu'il avait apprise de Maximilien Robespierre, Bakounine possédait certainement une grande habileté, n'étaient la

régularité et l'uniformité avec lesquelles il l'employait. Et pourtant cette méthode était encore la seule qui pût promettre quelque succès au moins momentané.

Mais Bakounine était mort, et le gouvernement secret du monde avait passé aux mains de M. James Guillaume, de Neufchâtel en Suisse. A la place de l'homme si répandu par le monde et qui avait exploré tant de domaines, il y avait maintenant un pédant à l'esprit étroit qui appliquait à la doctrine de l'anarchie, le fanatisme du calviniste Suisse. La vraie croyance devait à tout prix l'emporter et le maître d'école borné de Neufchâtel devait être sans retard sacré pape de cette orthodoxie nouvelle. Le *Bulletin de la Fédération jurassienne*, qui compte à peine 200 membres avoués en face des 5000 de la Confédération ouvrière suisse, fut nommé journal officiel de la secte et il se mit à semoncer vertement ceux qui chancelaient dans leur foi.

Mais les travailleurs de la Lombardie, qui s'étaient constitués en Fédération de l'Italie du Nord n'étaient plus guère disposés à tolérer de semblables remontrances. Et lorsque, l'automne dernier, le bulletin du Jura se permit de donner l'ordre à *La Plèbe* d'avoir à se séparer d'un correspondant parisien qui déplaisait à Monsieur Guillaume, c'en fut fait de l'amitié. Le bulletin continua à taxer d'hérétiques *La Plèbe* et les Italiens du Nord. Mais ceux-ci savaient maintenant à quoi s'en tenir, ils savaient que derrière ces beaux discours sur l'anarchie et le gouvernement du peuple par lui-même, il y avait la prétention de quelques intrigants à diriger en dictateurs tout le mouvement ouvrier. « Quatre petites lignes de commentaire bien cal-
« mes ont fait monter la moutarde au nez du bulletin du
« Jura. Il nous représente comme étant furieux contre lui ;
« en réalité il nous a simplement édifiés. En vérité il fau-
« drait être bien naïf, pour se laisser prendre à l'annonce
« de ces gens qui, malades de jalousie, frappent à toutes
« les portes, pour obtenir en mendiant, à force de diffama-
« tions, un peu de méchanceté contre nous et contre les nô-
« tres. La main qui passe depuis longtemps semant l'ivraie
« et la discorde, est assez connue pour que ses intrigues
« jésuitiques ne puissent tromper davantage ». (*La Plèbe*, 21 janvier 1877).

Et dans le numéro du 26 février, ces gens sont qualifiés « d'anarchistes bornés » et en même temps, par un violent constrate, de « têtes de dictateurs ». C'est là la meilleure preuve que ces messieurs étaient entièrement démasqués à Milan et que leur œuvre néfaste n'aura plus là désormais aucune chance d'aboutir.

Les élections allemandes du 10 janvier et le changement brusque qui se produisit par contre-coup dans le mouvement belge (le renoncement à la politique d'abstention, pratiquée jusqu'ici, et son remplacement par la propagande en faveur du suffrage universel et d'une loi de fabriques) firent le reste. Le 17 et le 18 février, la Fédération de l'Italie du Nord tint son Congrès à Milan. Les décisions prises s'abstiennent de toute hostilité inutile ou déplacée contre les groupes de l'Internationale italienne fidèles à Bakounine. Elles attestent l'empressement de la Fédération à envoyer des délégués au congrès de Bruxelles qui doit tenter une union des différentes fractions du mouvement ouvrier européen. Mais elles posent en même temps avec la plus grande netteté trois principes de la plus haute importance pour le mouvement italien :

1° Pour donner au mouvement une plus grande extension, tous les moyens possibles doivent être employés — y compris donc aussi les moyens politiques.

2° Les ouvriers socialistes ont à se constituer en parti socialiste, indépendant de tout autre parti politique ou religieux.

3° La Confédération de l'Italie du Nord, sous la réserve de sa propre autonomie et sur la base des statuts fondamentaux de l'Internationale ouvrière, se considère comme membre de cette grande association et se déclare indépendante de toutes les autres associations italiennes, auxquelles elle continuera néanmoins comme par le passé à donner des preuves de sa solidarité.

Ainsi donc : lutte politique, organisation en parti politique et scission avec les anarchistes. Par ces décisions, la Fédération de l'Italie du Nord s'est séparée définitivement de la secte de Bakounine et s'est placée sur le terrain commun du grand mouvement ouvrier européen. Et comme elle embrasse la partie industrielle de l'Italie (Lombardie,

Piémont, Vénétie) elle ne saurait manquer de remporter de brillants succès. Devant l'application des moyens de propagande rationnels dont l'expérience a démontré la valeur dans tous les autres pays, les marchands d'orviétan, à la manière de Bakounine, auront bientôt dévoilé l'impuissance de leurs sophismes et le prolétariat italien secouera aussi dans le sud du pays le joug de gens qui en raison de leur situation de bourgeois dévoyés, se croient une vocation pour diriger le mouvement ouvrier.

(1877)

FRÉDÉRIC ENGELS.

(Traduit de l'allemand par Georges Hirtz).

Du « Bloc »

Il y a quelques mois, Hervé était seul à en parler. On a paru s'étonner de ses propositions, et plusieurs se sont demandé jusqu'où irait l'opportunisme de ce révolutionnaire assagi. Ils étaient injustes ; ils ne se rappelaient de l'Hervé d'autrefois que les outrances de langage, les formules à effet inspirées par le souci de forcer l'attention au moyen du scandale et du bruit. Ils oubliaient qu'Hervé, dès sa retentissante apparition sur la scène politique, n'était qu'un démocrate attardé, qu'il n'a jamais été autre chose, qu'il n'a vu dans les troupes socialistes qu'une force à mettre au service de ses principes démocratiques, et qu'il n'a pas compris que le socialisme est plus qu'une critique républicaine et « populaire » de la société politique. Démocrate, rien que démocrate, Hervé *devait* donc, au moment où les principes démocratiques lui paraissent compromis par une majorité parlementaire et un gouvernement réactionnaires, poser le problème d'un bloc des partis de gauche, capable de résister efficacement au cléricalisme et au nationalisme et peut-être d'en triompher.

Depuis quelques semaines, il n'est d'ailleurs plus seul à s'occuper de la question. Des radicaux-socialistes se la sont posée aussi, et quelques-uns — et non des moindres — interrogés par des journalistes à la veille du Congrès radical de Pau, se sont prononcés, comme Hervé, pour un nouveau bloc. Enfin d'autres socialistes ont dit ce qu'ils pensaient d'une alliance des partis socialiste et radical.

L'opinion la plus fréquemment exprimée par les socialistes, et qui semble être celle des militants les plus influents du parti et de sa représentation à la Chambre, est la suivante : si les radicaux rentrent ou entrent dans la voie d'une politique audacieuse de garanties laïques et de réformes sociales, le concours des socialistes ne leur fera pas défaut ; mais, d'abord, l'expérience du passé et le spectacle que donnent à l'heure actuelle un grand nombre de

radicaux, ne permettent guère d'espérer que le radicalisme retrouve ou apprenne ce souci généreux des grands intérêts de la démocratie ; de plus, même si cet espoir n'était pas vain, il ne serait pas nécessaire, pour assurer aux radicaux l'appui des socialistes, de reconstituer le bloc, tel qu'il a fonctionné sous le ministère Combes.

Un article de Compère-Morel dans l'*Humanité* du 10 octobre exprime à merveille cette attitude. Il contient une vive critique des hommes politiques, ministres et ministrables, du parti radical, et montre que leurs tares empêchent d'avoir en eux la moindre confiance. Il contient encore l'idée que le seul bloc possible pour le parti socialiste c'est « celui vers lequel les faits économiques nous poussent chaque jour davantage, celui qui sera inéluctablement le bloc des forces révolutionnaires... où entreraient forcément tous les exploités du muscle et du cerveau, tous les devenant prolétaires de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et des professions libérales que nous aurons petit à petit amenés à leur parti de classe en vue de l'expropriation finale et libératrice ». Il contient aussi l'affirmation que le bloc d'autrefois est bien mort. Enfin, il indique que le parti socialiste, qui « n'est pas le parti du tout ou rien », est prêt à seconder le radicalisme dans la poursuite d'importantes réformes politiques et sociales, à soutenir les ministres qui voudraient doter le pays de lois aussi démocratiques et sociales que celles d'Angleterre, d'Allemagne ou de Suisse.

Reprenons ces quatre points.

Les critiques adressées aux politiciens du parti radical signifient surtout qu'*à l'heure actuelle* le parti radical et le parti socialiste se heurtent plus souvent qu'ils ne s'accordent dans la chasse aux électeurs et les batailles parlementaires. Si ce qui est justement en question, le bloc, se produisait, le ton de notre presse — nous en avons eu l'expérience — changerait à coup sûr. Ce sont donc là choses sans grande importance.

Le second point ne saurait nous retenir beaucoup plus. Quand on sait avec quelle lenteur se fait en France la conquête capitaliste, quand on sait aussi qu'une très grosse fraction de la clientèle électorale de notre parti est faite

de petits propriétaires, de petits commerçants, de fonctionnaires et d'intellectuels, on peut bien tenir pour platonique la prétention que le seul bloc possible pour le parti socialiste est celui des prolétaires, même si l'on y joint les « devenant prolétaires ». Ce sont là de vieilles réminiscences guesdistes, qui ne font plus illusion à personne, quelque chose comme ces vêtements du dimanche dont la clairvoyance de Bernstein railla jadis la social-démocratie allemande.

Restent donc les deux dernières affirmations : le bloc d'autrefois ne saurait renaître ; et cependant le parti socialiste soutiendra le parti et le gouvernement qui défendront avec fermeté les intérêts de la démocratie. Je me demande ici si l'on n'a pas peur du mot, au moment même où l'on accepte la chose. Certes, la constitution d'un bloc des partis de gauche, tel qu'il fut pratiqué autrefois, entraîne certaines obligations (discipline électorale, entente des groupes à la Chambre, participation ministérielle éventuelle, etc.), qu'on n'a évidemment pas le droit d'ignorer, qui peuvent avoir des conséquences considérables mais qui ne sont pas l'essentiel du bloc. Celui ci est ailleurs ; il est justement dans ce que le parti socialiste accepte éventuellement de faire : dans le concours prêté à des partis ou à des gouvernements de vraie démocratie.

On me dira, je sais bien, qu'une alliance occasionnelle n'est pas la même chose qu'une entente organique, et j'en conviendrai ; mais il faudra bien qu'on m'accorde aussi qu'une alliance occasionnelle n'a aucune efficacité et que, si les réformes proposées par l'allié en valent la peine, on sera nécessairement contraint de le soutenir avec quelque continuité et qu'on verra ainsi cette alliance occasionnelle prendre une tout autre figure, et qui ressemblera étrangement à l'entente organique qu'est le bloc.

Je ne voudrais pas qu'on comprît mal les réflexions que me suggère la question du bloc. Je ne songe à rien moins qu'à souhaiter de voir le parti socialiste faire alliance avec le parti radical. Je remarque seulement qu'il est très embarrassé pour définir clairement son attitude en face de la démocratie, et que cet embarras va jusqu'à provoquer des

déclarations qui contiennent en même temps refus d'entente et promesse de concours, deux choses qu'il est bien difficile d'accorder.

D'où vient donc cet embarras ?

Il y a d'abord la composition — signalée déjà plus haut — du parti socialiste. Parti de classe dans le principe, il est, en réalité, un parti de fractions de *classes*. Toutes les déclarations officielles n'empêcheront pas que beaucoup d'ouvriers restent dans la clientèle des autres partis et, ce qui est plus important, que beaucoup de petits et pas mal de grands bourgeois entrent dans la clientèle du nôtre. Quand on sait que plusieurs de nos députés ont autant de milliers de voix qu'il y a de centaines d'ouvriers dans leurs circonscriptions, que beaucoup d'autres ont un grand nombre de voix non ouvrières et qu'il n'en est peut-être pas un qui puisse se dire l'élu de la seule classe ouvrière, on comprend mieux que le parti socialiste ait de la peine à se mouvoir entre les formules de ses principes et ses exigences électorales. Il faut prendre notre pays tel qu'il est, c'est-à-dire avec sa multitude de petits et de moyens propriétaires, de petits fonctionnaires, de représentants des professions libérales, de petits commerçants, dont beaucoup entrent dans le parti socialiste et suivent ses candidats parce qu'ils sont dégoûtés des autres partis, parce qu'ils détestent la grande bourgeoisie qui les écrase de ses richeses, parce qu'on aime en France une certaine audace de langage, parce qu'on a peur de paraître avoir peur, parce que « prolétariat » et « peuple » paraissent synonymes et pour cent autres raisons également éloignées du souci des intérêts de classe du prolétariat. Déplorer ces adhésions ne servirait de rien, mais au moins faut-il constater qu'elles empêchent le parti socialiste d'être homogène et lui imposent des obligations nouvelles, dont le premier effet est de le rapprocher des autres partis.

Il faut tenir compte aussi des traditions révolutionnaires françaises, de tout ce qui reste dans les esprits et dans les cœurs d'une lutte interminable contre l'Église, d'un siècle de « philosophie », — le XVIII^e^ — et d'un siècle de crises politiques — le XIX^e^. Il a eu beau essayer de se ger-

maniser en apprenant quelques formules des disciples — peu renseignés d'ailleurs — de Marx et en prenant pour modèle la social-démocratie allemande, le socialisme français est resté tout imprégné de cet idéalisme démocratique, rationaliste et laïque, que la pensée française a longtemps mûri, que de nombreuses générations ont partiellement introduit dans la réalité sociale et qui restera un des grands titres de notre pays à la reconnaissance des hommes. Mais le socialisme et le parti socialiste ne sont pas le seul courant de pensée et le seul groupement politique qui se rattachent ainsi à notre passé national. D'autres doctrines et d'autres partis se sont abreuvés aux mêmes sources, et si tous n'en ont pas tiré exactement les mêmes inspirations, du moins existe-t-il quelque chose de commun à tous, qui vient de là et qui les rapproche, en dépit des divorces nés des circonstances politiques et des bouleversements économiques. Or le radicalisme et le parti radical se trouvent certainement, et par leurs principes et par le meilleur de leur activité, parmi les héritiers de ce patrimoine. On pourrait en dire autant sans doute d'un certain libéralisme politique, qui n'a d'ailleurs rien de commun avec les idées de ceux que le vocabulaire de la politique actuelle désigne sous le nom de libéraux. Mais ce n'est pas le lieu d'en parler. Il reste que le socialisme français a dans ses traditions intellectuelles quelque chose qui le rapproche singulièrement du radicalisme et qui ne doit pas être négligé quand on s'occupe de l'attitude du parti socialiste à l'égard du parti radical.

Enfin — et ceci n'est sans doute pas spécial à la France, mais éclate surtout en France, où les institutions politiques sont très poussées dans le sens de la démocratie — il faut bien, pour expliquer l'embarras présent du parti socialiste, rappeler quelle est la situation paradoxale de tout parti socialiste à l'égard de la démocratie. D'une part, en effet, le socialisme ouvrier ne saurait se réaliser qu'au-delà de la démocratie ; d'autre part, il ne saurait se développer qu'au sein de la démocratie même. Et comme notre parti est socialiste ouvrier par ses aspirations et démocratique par ses origines et sa situation de fait, il est le champ même d'un inévitable conflit entre deux forces également nécessaires, et il pâtit de cette

lutte intestine de deux principes. Mais ce sont là des idées que les lecteurs de cette revue ont souvent rencontrées dans ses colonnes et sur lesquelles il n'y a donc pas lieu d'insister.

Tout cela donne à la question du bloc une grande signification. Au fond, il ne s'agit pas de savoir si l'on ira à la bataille électorale prochaine avec ou sans ou contre les radicaux, si l'on aura ou non un ou plusieurs ministres dans un gouvernement né de l'alliance avec eux ; il s'agit, à l'occasion d'une situation politique donnée, de savoir quels devoirs dictent au parti socialiste ses attaches démocratiques. Ainsi entendue — et n'est-ce pas ainsi, qu'il faut l'entendre quand on a vu ses causes profondes ? — la question du bloc est l'un des plus graves et des plus permanents problèmes de notre parti.

J.-B. Séverac.

La Coopération Française et le Congrès de Reims

Le Congrès coopératif, qui s'est tenu les 14, 15 et 16 septembre à Reims, était en réalité le premier depuis la fusion de l'Union Coopérative et de la Confédération des Coopératives qui fut réalisée au Congrès de Tours en 1912 (1).

Naturellement le contact n'a pas encore été assez profond pour qu'on puisse apercevoir dès maintenant les modifications que subira l'ancienne politique des Sociétés coopératives adhérentes à la Confédération ; mais on peut dès maintenant saisir le changement de pratique que les dirigeants de la coopération en France vont tenter d'imposer.

A vrai dire, cette nouvelle pratique n'est pas due seulement à la fusion unitaire, mais surtout à la nécessité de lutter contre une concurrence capitaliste organisée.

La multiplicité des sociétés à succursales multiples, la disparition des bénéfices importants que l'on faisait autrefois sur le vin, l'organisation du commerce ont fait que la loi de concentration a agi sur les coopératives comme sur les autres entreprises et a amené la situation de fait que signalait le rapport de Bernard Lavergne sur la nécessité de fusionner les petites coopératives. De 1900 à 1912, les coopératives de Paris et de la région parisienne ont perdu 7.757.000 fr. de chiffre d'affaires, soit 39 o/o du chiffre initial. Seules les grandes sociétés ont vu leur chiffre augmenter, et encore dans des proportions modestes, sauf la *Bellevilloise* qui passe de 3.800.000 à 4.650.000. Deux grandes sociétés ont elles-mêmes vu leur chiffre d'affaires baisser singulièrement : l'*Avenir de Plaisance* qui passe de 1.850.000 à 500.000 et la *Revendication de Puteaux* qui tombe de 2.850.000 en 1900 à 1.950.000 en 1912. D'autres

(1) Voir le *Mouvement Socialiste*, janvier 1912.

sociétés importantes ont disparu, dont deux qui faisaient plus d'un million d'affaires.

La nécessité d'une centralisation plus forte, de fusions entre petites sociétés se fait donc sentir d'autant plus qu'il semble que la foi et l'engouement qui avaient marqué le début de la Coopération en France, ont à peu près disparu et qu'il devient difficile de recruter des administrateurs.

D'autre part, l'organisme central commercial, le *Magasin de gros* des Coopératives, n'est qu'en faible progression dans son chiffre d'affaires et voit ses bénéfices se réduire, la pénurie de ses capitaux et la nécessité de prévoir de forts amortissements l'empêchant de se développer davantage, pour le moment, à moins d'avoir la certitude d'un contrôle réel et efficace sur toutes les sociétés qui sont ses clientes. Il devait donc naturellement se manifester cette tendance de la part de ses dirigeants, de considérer de plus en plus les sociétés comme ses succursales.

Ce sont les raisons qui ont amené le Conseil central à présenter un rapport pressant sur la fusion des sociétés coopératives, fusion qui amènerait un changement sérieux dans la pratique coopérative elle même.

Il ne fallait pas en effet prévoir simplement des fusions qui auraient amené la disparition de quelques inconvénients (pénurie d'administrateurs, frais généraux trop élevés, éparpillement des achats), il fallait tenter de mettre davantage la main sur les coopératives elles-mêmes, et c'est ainsi qu'on a proposé le système de la centralisation importante, de façon à n'avoir que quelques sociétés (l'idéal serait de n'en avoir qu'une seule) qui feraient la répartition par l'intermédiaire de nombreuses succursales dirigées chacune par un gérant responsable.

De cette façon il suffira d'avoir à la tête des Sociétés quelques directeurs qui, si comme on l'espère, ils sont dévoués au *Magasin de gros*, lui assureront le contrôle nécessaire à son développement.

On sauvegarderait cependant le principe coopératif en permettant aux adhérents des succursales de former des groupes qui, par délégation, assureraient le recrutement des administrateurs.

Je crois indispensable la fusion des petites sociétés et le développement du *Magasin de gros*, mais le gros inconvénient, selon moi, du système, c'est qu'il fait disparaître en partie la vertu d'éducation de la Coopérative et qu'il aboutit en fait, à une conception des rapports du personnel et des coopératives qui peut devenir extrêmement grave, surtout si on envisage cette question à la suite d'un conflit comme celui qui s'est produit au moment de la grève des boulangers parisiens (1).

En effet, on ne peut plus voir dans le personnel des collaborateurs immédiats attachés à l'œuvre comme à une œuvre personnelle collective, et on est obligé de rechercher pour lui un mode de rémunération, de contrôle et de responsabilité qui en font en réalité une catégorie de salariés en tous points semblables à ceux qui sont employés par le patronat.

Comme d'autre part la mentalité des coopérateurs ne s'est pas encore modifiée, ils ne peuvent concevoir sous cette forme les rapports du personnel et des sociétés, et on aboutit à une conception qui impose aux salariés des coopératives des devoirs moraux ne correspondant plus aux avantages matériels et surtout moraux qu'ils étaient en droit d'attendre des sociétés coopératives à caractère prolétarien qu'ils avaient contribué à créer et à faire prospérer.

Quand on examine en effet le contrat-type fourni aux sociétés par l'organisme central, on s'aperçoit que les conditions proposées aux gérants responsables et les garanties offertes au personnel subalterne ne sont pas très dissemblables de celles qui sont offertes par les sociétés à succursales multiples (2). Reconnaissons immédiatement qu'au

(1) Voir notre dernier numéro.

(2) Voici, à titre documentaire, le contrat-type des coopératives et un contrat-type de sociétés à succursales multiples; ce dernier est emprunté à l'ouvrage de M. Moride sur les *Maisons à succursales multiples* :

Statuts-Type de Contrat de Gérance responsable pour épicerie et divers

« L'Union des Consommateurs » de .....
Société Anonyme à capital et personnel variables, organisation coopérative adhérente à la Fédération Nationale des coopératives de consommation, et au Magasin de Gros des coopératives de France.
Siège social, rue.... N°...
Entre la Société l'Union des Consommateurs de..... représentée par M...., Administrateur-délégué, d'une part,

Congrès de Reims, grâce à d'utiles interventions, les rédacteurs du contrat-type ont accepté un certain nombre de modifications sur le coulage des marchandises, l'embau-

---

Monsieur
Madame son épouse, née ..... qu'il autorise par les présentes, demeurant ensemble à ..... d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

1° La Société ci-dessus dénommée leur confie conjointement et solidairement, à partir du ..... la gérance de sa succursale n° ..... située à ..... rue....., N° .....
où s'effectue la vente au détail des marchandises dont la Société fait le commerce.

2° Les gérants s'obligent à ne tenir et à ne mettre en vente que des marchandises fournies par la Société ou pour son compte, à les vendre telles sans changer la nature, la qualité ni les prix.

3° Les gérants s'engagent à ne vendre qu'au comptant et aux prix qu'elles leur seront facturées toutes les marchandises fournies pour la Société ou pour son compte, ou encore à les vendre aux prix qu'elles leur indiquera et aussi à afficher les prix de vente.

4° Les gérants sont tenus de prendre livraison des marchandises qui leur sont expédiées ; ils doivent les contrôler à l'arrivée, inscrire sur le bordereau du camionneur les réclamations qu'ils auraient à formuler, soit sur les poids, les prix ou la qualité des marchandises, et en aviser le Directeur de la Société dans les 48 heures qui suivent la réception des marchandises. Passé ce délai, ils encourront le risque de voir leur réclamation refusée.

5° Ils s'engagent à donner par tous les moyens en leur pouvoir aux marchandises et emballages les soins de toute nature exigés pour leur entretien en bon état constant, et à supporter, le cas échéant, les détériorations qui résulteraient d'une faute ou d'un manque de soins de leur part ; à procéder aussi souvent qu'il conviendra au lavage et au nettoyage des locaux occupés par la succursale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et de leur logement, ainsi qu'à l'entretien en état rigoureux de propreté du matériel et de l'agencement mis à la disposition des gérants de la Société, enfin à supporter à tous ces points de vue, pécuniairement, les conséquences d'un manque de soins ou de précautions.

6° Les gérants se soumettront aux clauses des baux passés par la Société pour les locaux qu'elle occupe, aux charges de ville et de police auxquelles sont tenus tous les habitants de la localité, aux vérifications et inspections administratives auxquelles leur commerce est tenu, ils n'useront que des poids et mesures régulièrement poinçonnés.

7° Pendant toute la durée de leur gestion les gérants se rendent responsables de toutes contraventions dressées par l'autorité pour fraudes, falsifications, tromperies tombant sous le coup des lois en vigueur ; la Société se réserve expressément le droit de faire procéder, quand bon lui semblera, par ses représentants, à toute vérification ou inspection qu'elle jugera utile dans ses locaux et chez ses gérants, qui conviennent de se tenir en tout temps à sa disposition pour ces diverses opérations.

8° Les gérants s'engagent à tenir en tout temps à la disposition de la Société les fonds provenant de la vente des marchandises qu'elle leur aura fournies ; à se soumettre au mode de recouvrement qu'elle adoptera ; à noter jour par jour le montant de leur vente sur un livre de caisse et le détail des déboursés qu'ils auraient prélevés par son ordre sur les recettes et dont elle leur tiendra compte contre remise des pièces justificatives régulières.

che du personnel subalterne et la nécessité d'un contrat administratif; mais il reste néanmoins la question de la rémunération par le système du pourcentage, qui a donné

9° L'inventaire sera effectué quand la Société le jugera opportun, en tous cas au moins deux fois par an. Les gérants s'engagent à y assister faute de quoi la Société aura le droit de passer outre en faisant, à leurs frais, constater la régularité de l'opération.

9° a) Si l'inventaire accuse un déficit, les gérants s'imposent de le rembourser dans le délai que leur imposerait la société ; faute de s'y conformer, ce déficit serait pris sur le cautionnement.

b) De rétablir ce dernier dans son intégralité si la Société l'exige ; faute par eux de remplir cette dernière condition, ils s'obligeraient à se démettre de leur gestion et se verraient remplacés sans délai et sans indemnité.

10° La Société pourvoira la succursale du matériel et de l'agencement nécessaire ; elle la garnira de marchandises et la réassortira en s'aidant des demandes de ses gérants ; elle prendra à sa charge les contributions directes ou indirectes, les taxes diverses, les frais de location, transports et camionnage, correspondances, recouvrements, assurances du matériel et marchandises ; éclairage du magasin de vente, eaux, etc. se rapportant directement à son commerce, ainsi que le logement des gérants, mais non leurs impositions personnelles.

11° La Société leur déduira au prix facturé tous les emballages remis en bon état. Elle refusera toute marchandise retournée sans son autorisation préalable.

12° Les gérants s'engagent à verser à la Société, avant leur installation dans sa succursale, un cautionnement de frs..... en espèces, à titre de garantie pour elle, tant du matériel et des marchandises qu'ils prendront en charge et dont ils se reconnaissent les dépositaires responsables, que de l'exécution des clauses du présent contrat. La Société leur servira sur le montant de leur cautionnement un intérêt de 4 o/o l'an.

13° En rémunération de leurs efforts et du temps passé par eux à faire connaître et vendre ces marchandises, les entretenir et les soigner ainsi que le matériel, l'agencement et les locaux mis à leur disposition, à régir et administrer consciencieusement sa succursale et en développer l'achalandage, la Société s'engage à leur servir une remise ou commission de cinq pour cent sur toutes les ventes au détail qu'ils feront. La Société leur garantira un minimum mensuel de.....

L'établissement du compte de commission se fera à chaque inventaire.

La Société paiera à ses gérants 2 francs par mois pour frais d'entretien et de propreté du magasin et des dépendances.

Du 1er novembre au 31 mars, la Société fournira un poêle à charbon pour chauffer le Magasin et allouera, entre ces deux dates, 0 fr. 50 par jour, soit 15 frans par mois pour frais de chauffage.

14° La Société autorise les gérants à prendre du personnel à leur disposition aux conditions normales à soumettre au Directeur, à respecter le repos hebdomadaire conformément à la loi et la journée de dix heures de travail.

15° Ils fixeront eux-mêmes, d'après les habitudes du commerce local les heures d'ouverture et de fermeture de la succursale. Sous aucun prétexte et pour n'importe quelle cause la succursale ne peut être fermée sans une autorisation de la Société.

16° Les gérants s'engagent à ne quitter la succursale qui leur est confiée sans avoir prévenu la Société 15 jours à l'avance par lettre recommandée, et à s'en retirer après un pareil délai suivant avis qui leur serait envoyé par la Société dans la même forme, ou même de suite si elle pré-

d'aussi fâcheux résultats au point de vue moral, dans la corporation des employés, et contre lequel se sont toujours élevés les syndicats d'employés et en particulier la *Cham-*

---

férait leur verser une indemnité de logement de 90 francs (15 jours à 6 francs) ou proportionnée à ces deux chiffres. Les deux parties s'obligent jusqu'au jour de l'inventaire final au respect intégral des clauses du présent contrat.

17° Dans tous les cas le logement des gérants dont le contrat est résilié devra être complètement évacué par leurs soins 24 heures après la remise au gérant qui leur succède.

18° Le représentant de la Société leur donnera immédiatement décharge des marchandises et du matériel présentés en bon état ainsi que des espèces en caisse et pièces de déboursés qu'ils lui remettront.

19° Il sera dressé par les parties, à ce moment et s'il y a lieu, un inventaire spécial des marchandises dont l'état laisserait à désirer, elles seront emballées de suite par les gérants et retournées à leurs frais dans le magasin de la Société et les deux parties s'engagent à en faire un examen amiable.

20° Les gérants s'engagent à ne pas tenir, soit pour leur propre compte soit pour le compte d'autrui, directement ou indirectement, un commerce similaire à celui de la Société dans un rayon de dix kilomètres autour de de la ou des succursales qu'ils auront gérées, ainsi que visiter la clientèle dans ce périmètre, et ceci pendant trois ans après la réalisation du présent contrat.

21° La Société s'engage à présenter à ses ex-gérants un compte final de leur gestion dans le délai de quinze jours après la cessation de leurs fonctions.

22° En cas de contestations ou de difficultés entre elles, insolubles à l'amiable, les deux parties conviennent dès maintenant d'accepter la compétence du tribunal de Commerce de Paris.

L'enregistrement des présentes avec doubles droits et amendes sera à la charge de celle des parties qui, par sa faute, le rendrait nécessaire.

Faite en double et de bonne foi à....., le..... 191...

Contrat de gérance

Succursale n° ....

Nous soussign..... et..... mon épouse que j'autorise demeurant ensemble à..... acceptons la gérance de..... n°..... sis à ..... appartenant à M..... négociant..... et nous engageons solidement à la gérer et l'administrer aux clauses et conditions stipulées ci-après.

1° Donner à notre gérance tout notre temps et toute notre activité, nous interdisant toute autre fonction et tout autre travail.

2° Donner tous les soins nécessaires aux marchandises à nous confiées soit au moment de la remise, soit expédiées directement. Les conserver et entretenir toujours en parfait état de vente, nous rendant responsable de celles qui, pendant notre gestion, pourraient être avariées ou défraichies pour quelque motif que ce soit,

3° Laisser vérifier la qualité et la nature de la marchandise par tout employé de M....., retourner à nos frais celles qui existeraient en trop grande quantité dans notre succursale, par suite de demandes exagérées. Supporter la dépréciation qui pourrait être appliquée à ces marchandises par suite de leur mauvais état, et reprendre celles qui seraient entièrement refusée.

4° Signaler aux inspecteurs de M..... en temps utile et avant toute

bre syndicale des employés de la région parisienne. Il semble que pour les rédacteurs du contrat, comme pour les dirigeants de la coopération, l'idéal des rapports du

détérioration, les marchandises qui ne seraient pas de vente dans notre succursale, afin de lui permettre d'en disposer.

5° Supporter, lors de notre inventaire de sortie, le refus des marchandises détériorées, avariées ou défraîchies.

6° Ne nous servir pour la vente que du matériel qui nous est confié par M....., l'entretenir et le rendre en bon état, sauf usure.

7° Laisser visiter le local tout entier par les employés de M....., tenir dans un état de propreté et d'entretien très rigoureux nos magasins et dépendances, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ainsi que notre logement particulier, en jouir en bon père de famille, nous interdisant toute sous-location et nous rendant responsables des avaries ou détériorations qui pourraient être de notre fait. Nous conformer aux mesures d'ordre et de police auxquelles sont généralement tenus les locataires.

8° Tenir et mettre en vente toutes les marchandises qui nous seront fournies par M....., n'en détenir ni vendre d'autres sans autorisation écrite et, au cas d'infraction à cette défense, verser dans les 48 heures une amende de 100 francs, sous toutes réserves pour M..... à plus amples dommages s'il y échet et du droit de renvoi immédiat de notre gérance sans aucune indemnité.

9° Ne prendre nos marchandises qu'au comptant et aux prix qu'elles nous seront facturées, sans en changer ni la nature ni la qualité. M....., n'achetant et ne mettant en vente que des produits qui lui sont garantis purs, nous serons responsables de toutes altérations et falsifications des produits dont nous ne pourrions établir ni l'identité avec ceux livrés par lui, ni l'impossibilité absolue de toute altération par notre fait. Le poids net devant toujours être donné à la clientèle, la dépense occasionnée par la fourniture des sacs et du papier d'emballage sera supportée par nous, de même que celle nécessitée par la distribution des calendriers de fin d'année.

10° Laisser procéder à notre inventaire quand il semblera bon à M..... de le faire et couvrir dans les quatre jours le déficit qui pourrait nous être signalé, faute de quoi il pourra nous remplacer de suite sans aucune indemnité.

11° Payer, sur le montant des recettes, les débours de camionnage, de régie, d'octroi, d'éclairage, les loyers, les contributions, acquitter les mandats qui nous seront présentés à fin de chaque mois, faire parvenir à M..... toules les quittances, afin qu'il nous en soit tenu compte.

12° Abandonner le logement et la gérance sans indemnité et dans le délai qui nous sera indiqué si, dans les trois mois de notre entrée en fonctions, M..... nous jugeait incapables de gérer ou pour tout autre motif.

13° Ne quitter notre gérance qu'après avoir prévenu M..... 15 jours à l'avance et la laisser après un pareil délai, suivant l'acte écrit qu'il nous communiquerait, ou même immédiatement dans l'un ou l'autre cas, s'il préférait nous verser une indemnité évaluée à 6 fr. par jour pendant 15 jours.

14° Ne pas nous établir après notre départ de la succursale dont la gérance nous est confiée, comme propriétaire, employé ou gérant, directement ou indirectement, d'une maison vendant des produits similaires à ceux vendus dans les ....., sauf après un délai de cinq années, et à une distance de moins de six kilomètres de la succursale que nous quitterons. De ne jamais plus, après notre départ, nous servir du titre générique de la maison..... ou tout autre par lequel il plairait à M..... de le remplacer, ces titres restant sa propriété exclusive.

personnel et de la société, est exprimé par la page suivante, extraite d'une brochure distribuée au Congrès, qui porte les signatures de Leclerc et de Daudé-Bancel et dont nous soulignons les principaux caractères :

Gérants responsables. — Chaque succursale sera dirigée par un gérant ayant déposé un cautionnement proportionné à l'importance de la succursale qu'il dirigera. Parmi les employés actuels, il y a un certain nombre de répartiteurs et répartitrices ne disposant pas du cautionnement requis de ceux qui ne sont pas encore dans le mouvement et n'ayant pas encore fait leurs preuves. On pourra, pour leur constituer ce cautionnement, retenir une partie de leurs appointements (20 p. o/o par exemple).

Les employés seront payés d'après leur chiffre d'affaires, à raison de 5 o/o des ventes totales. Ils seront logés et éclairés et toucheront, par ménage, un minimum de 150 francs par mois.

Les avantages de la gérance responsable sont nombreux. D'abord, ils supprimeront les ennuis actuellement suscités aux Conseils. Or, cela est très important; car, souvent, le temps des Conseils est employé à résoudre des questions de peu d'importance, qui prennent d'autant plus d'ampleur que le Conseil est moins énergique et sait l'influence redoutable de certains employés sur des assemblées générales ignorantes.

Dans notre hypothèse, *le gérant n'aura plus affaire au Conseil* mais *au directeur qui, étant entièrement responsable, doit être laissé absolument libre vis-à-vis de son personnel*, sous la garantie que les frais d'employés ne dépasseront pas 5 o/o (malgré l'octroi de salaires convenables au personnel auxiliaire) et qu'il n'y aura que fort peu de coulage.

Les sociétés auront, par ce système, la quasi-certitude que leur chiffre d'affaires augmentera — puisque le gérant sera payé sur son chiffre d'affaires et que, à l'instar des maisons capitalistes à succursales multiples, il saura que, s'il donne satisfaction, il pourra gérer une succursale d'un rapport supérieur à la sienne.

A Paris, les maisons Damoy et Potin, par exemple, obtiennent,

---

15° Gérer et administrer la succursale qui nous est confiée et consacrer tout notre temps et notre activité à son développement, moyennant les remises suivantes :

Sept pour cent sur les liquides, la mercerie et les jouets ;

Six pour cent sur les articles vendus avec bons primes ;

Cinq pour cent sur tous les autres articles, à l'exception des sucres, pour la vente desquels nous ne toucherons pas de remise.

16° Verser à M..... à titre de cautionnement, pour la garantie du découvert qui nous est fait et pour l'exécution du présent engagement, la somme de 3.000 francs, productible d'intérêts à 3 o/o l'an.

17° Nettoyer les magasins, les chauffer, s'il y a lieu de le faire, car prenant l'engagement de soigner et entretenir les marchandises en parfait état de vente, M..... n'acceptera aucune réclamation concernant l'humidité qui pourrait exister dans les magasins.

par l'appât du gain, la quintessence de la productivité de leur personnel. Un employé de ces maisons peut, par son travail, passer d'un salaire de 75 francs à 250 et 300 francs par mois, nourri et logé. Dans nos succursales d'importance différente, nous pouvons arriver, grâce à la collaboration de notre personnel, à des résultats intéressants pour nos employés, pour nos sociétaires et pour le public.

J'ai tenu à indiquer ces conditions de travail prévues, parce qu'elles soulignent, mieux que la résolution adoptée (1), la contradiction qui existe entre les devoirs mo-

(1) En voici le texte :

Les coopératives de consommation constituant un organe en puissance de la répartition collective des richesses de la Société de demain, sont dès maintenant des instruments indispensables à la transformation sociale.

En conséquence, le Congrès déclare que les coopératives doivent toujours être prêtes dans l'avenir, comme elles l'ont fait dans le passé, à élever au maximum le niveau de vie des producteurs employés dans leurs services, à mesure des conquêtes réalisées par l'ensemble de la corporation dans les entreprises capitalistes concurrentes.

Mais on ne saurait exiger d'elles une situation supérieure à celles données dans un commerce similaire ou pour un emploi équivalent, en raison des nécessités de la concurrence qu'elles subissent. Du reste, cela constituerait alors pour les employés des coopératives un véritable privilège qui éloignerait ces travailleurs de la solidarité nécessaire avec leurs camarades employés dans les maisons capitalistes, privilège qui serait au détriment de l'ensemble des travailleurs consommateurs de la coopérative et au profit de quelques individualités.

Les coopératives doivent être soucieuses en revanche de mettre en pratique toutes les lois et règlements destinés à assurer la protection de leur personnel et doivent veiller à leur stricte application.

Mais il est impossible de voir les intérêts corporatifs se dresser contre l'intérêt de la collectivité et déterminer la grève au nom des intérêts particuliers de producteurs contre l'intérêt général des travailleurs consommateurs.

En ce qui concerne le recrutement du personnel, la première obligation qui s'impose aux sociétés est de le prendre sans doute parmi les professionnels, mais surtout parmi les sociétaires, car il ne s'agit pas de salariés, mais de collaborateurs ayant des fonctions spéciales, une responsabilité particulière, comme celle des administrateurs.

Four assurer cette responsabilité qui doit être matérielle et morale, le Congrès préconise la commandite simple (gérance responsable) et la liberté dans l'organisation technique du mandat qui leur est confié.

Le Congrès déclare qu'il pourra être utilement passé des conventions collectives ou des contrats avec les syndicats respectifs ou leurs organisations centrales par les sociétés, les Fédérations régionales ou centrales coopératives.

Mais si ces contrats accordent en plus des conditions de travail ci-dessus, des avantages aux syndicats pour le recrutement parmi leurs membres, ce doit être à condition que, par réciprocité, il soit pris des engagements par les organisations syndicales de mettre les coopératives hors des possibilités de grève, et pris des mesures pour assurer l'adhésion des syndiqués aux sociétés coopératives.

Le Congrès invite les Coopératives à s'engager à appliquer les reven-

raux qu'on semble exiger des salariés de la coopération et les conditions matérielles et morales qu'on leur fait.

Il est incontestable que si cette question n'était pas venue en discussion immédiatement après les incidents de la grève des boulangers parisiens, on n'aurait pas pu profiter de l'état d'esprit, compréhensible, qui animait les délégués envers le personnel, pour lequel on a trop facilement généralisé le cas des boulangers. On n'aurait alors pas pu faire voter aussi commodément un texte qui tend à

---

dications syndicales dès la déclaration du mouvement de grève à la condition, acceptée par une convention avec le syndicat, de revenir aux conditions anciennes, si le mouvement ne triomphe pas. Elles peuvent aussi faire leur possible pour concurrencer les entreprises capitalistes pendant ces crises en baissant le prix de certaines marchandises.

En ce qui concerne les conflits d'ordre personnel ou individuel, à propos des conditions de travail, le Congrès recommande aux sociétés les Commissions d'arbitrage composées de délégués des organisations syndicales et coopératives, comme pouvant le mieux assurer l'harmonie et la bonne marche de l'organisation.

La Fédération nationale se tiendra toujours à la disposition de ses sociétés pour susciter ces Commissions et pour les faire aboutir, d'accord avec les organisations syndicales.

En ce qui concerne les grèves de protestation, de solidarité ou les grèves générales contre la guerre, si légitimes que soient ces manifestations, quel que soit le devoir de toutes les coopératives syndiquées d'y participer, l'organisation coopérative ne saurait en souffrir.

Pendant ces crises de grève revendicatrices, de grève de protestation, les travailleurs ont besoin de trouver leur nourriture quotidienne indispensable, et ne doivent aller la chercher qu'à la coopérative, propriété collective, organe entre leurs mains de leur émancipation.

Ils ont même le devoir de profiter de ces circonstances pour y conduire les travailleurs non coopérateurs.

Il serait aussi absurde de fermer, en cas de grève, les coopératives, que de fermer les Bourses du travail, et de donner congé aux fonctionnaires des organisations syndicales, cellules de la Société nouvelle. Organe de paix par excellence, dans son but et ses moyens, la coopérative ne peut être atteinte par des actions dirigées contre les institutions capitalistes et contre les institutions génératrices de guerre et de conflit,

Le devoir de solidarité des employés producteurs et des sociétés doit s'exercer par ceux qui luttent au dehors dans les usines des magasins capitalistes, mais sous une forme différente, car ils n'ont pas à faire grève contre eux-mêmes, contre leurs camarades prolétaires comme eux et contre un organisme, propriété de tous, refuge souvent, et asile pour les victimes de l'exploitation, de l'oppression et de la vindicte capitaliste.

Seulement, au premier Mai, dans la mesure où c'est une fête, des mesures peuvent être prises pour fermer les magasins coopératifs dans les mêmes conditions que les autres jours de fête.

Mais si la coopération doit aussi assurer son propre développement, le Congrès ne saurait trop engager non seulement ses employés collaborateurs, mais tous les travailleurs coopérateurs à participer à la vie des organisations syndicales, seul moyen d'assurer dans le double devoir syndical et coopératif, l'unité d'action, organe d'émancipation des travailleurs.

laisser supposer que le personnel veut être privilégié et ne renoncer à aucun de ses droits.

Le citoyen Grenier, qui a opposé au texte proposé une autre résolution (1), a eu le souci, tout en acceptant, ce

(1) En voici le texte :

Les coopératives de consommation constituant un organe en puissance de la répartition collective des richesses de la Société de demain, sont maintenant des instruments indispensables à la transformation sociale,

En toute autonomie comme en toute solidarité prolétarienne, le congrès déclare que les coopératives doivent avoir le souci constant de se tenir en parfait accord avec les organisations qui concourent à cette transformation.

En ce qui concerne le personnel de coopératives, la première obligation qui s'impose aux Sociétés est de prendre parmi les professionnels syndiqués — surtout parmi les sociétaires — car il ne s'agit pas de salariés ordinaires mais de collaborateurs ayant des fonctions spéciales, une responsabilité particulière comme celle des administrateurs.

En conséquence du caractère spécial de ces fonctions, le Congrès, fidèle aux principes de la coopération, déclare que les Sociétés adhérentes à la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, organe d'émancipation des travailleurs, devront toujours être prêtes dans l'avenir à élever au maximum le niveau de vie des producteurs employés dans leurs services à mesure des possibilités financières signalées par leur bilan. Elles devront appliquer strictement les lois, décrets et règlements destinés à assurer la protection des travailleurs. De plus, elles devront faire l'impossible pour continuer un certain temps le paiement de tout ou partie des salaires dans les cas de maladie, grossesse, période militaire, etc.

Les coopératives devront s'attacher à la pratique des contrats collectifs, à l'application du minimum de salaire, au respect du délai-congé basé sur les services rendus, chaque fois qu'elles pourront utilement en fixer les clauses d'accord avec les syndicats intéressés et en échange de sérieuses garanties professionnelles.

Enfin, le congrès estime qu'il appartient aux coopératives de poursuivre l'éducation des consommateurs dans un esprit d'intérêt social largement compris. Il se déclare donc partisan, en principe, de la réduction de la journée de travail dans les coopératives.

En ce qui concerne plus particulièrement le système de la commandite simple (gérance responsable), le congrès, soucieux de voir conserver par les seuls sociétaires directement intéressés la responsabilité effective du mouvement coopératif ; soucieux en outre, d'empêcher la substitution de l'intérêt personnel des gérants à l'intérêt général des coopérateurs, préconise la commandite simple avec minimum de salaire garanti et la liberté relative dans l'organisation technique du mandat qui lui est confié.

Mais le congrès recommande surtout aux sociétés qui auraient recours à la gérance responsable, l'établissement d'un système de cautionnement tel que le recrutement des gérants soit guidé d'abord par des considérations de mérite et de capacité.

Le congrès invite les Coopératives à s'engager à appliquer les revendications syndicales dès la déclaration du mouvement de grève, à la condition, acceptée par une convention avec le syndicat, de revenir aux conditions anciennes, si le mouvement ne triomphe pas. Elles peuvent aussi

qui à mon avis est une erreur, l'interdiction du droit de grève, de ménager les intérêts du personnel, qui sont, d'après son exposé même, les intérêts bien compris de la coopération. Son intervention, appuyée sur une documentation précise, a fait malgré tout impression sur le Congrès, et il a fallu pour détruire cette impression l'intervention de Poisson lui-même qui s'est servi des arguments trop faciles de la grève des boulangers.

Le changement de politique ou de pratique de la coopération ne peut pas s'accorder avec l'idée des employés collaborateurs, même s'ils sont des coopérateurs ; ce n'est pas comme tels, en effet, qu'ils sont employés, et leur situation ne diffère pas assez de celle des autres salariés pour qu'on leur demande de renoncer à leurs droits. Je ne pense pas

---

faire leur possible pour concurrencer les entreprises capitalistes pendant les crises en baissant les prix de certaines marchandises.

En ce qui concerne les conflits d'ordre personnel ou individuel, à propos des conditions de travail, le Congrès recommande aux Sociétés les Commissions d'arbitrage composées de délégués des organisations syndicales et coopératives comme pouvant le mieux assurer l'harmonie et la bonne marche de l'organisation.

En ce qui concerne les grèves de protestation, de solidarité ou les grèves générales contre la guerre, si légitimes que soient ces grèves, quel que soit le devoir des coopérateurs syndiqués d'y participer, l'organisation coopérative ne saurait en souffrir.

Pendant ces crises de grèves revendicatrices, de grèves de protestation, les travailleurs ont besoin de trouver leur nourriture quotidienne indispensable et ne doivent aller les chercher qu'à la coopérative, propriété collective, organe entre leurs mains de leur émancipatipn.

Elles ont en même temps le devoir de profiter de ces circonstances pour y conduire des travailleurs non coopérateurs ?

La coopérative ne peut être atteinte par des actions dirigées contre les institutions capitalistes et contre les institutions génératrices de guerre et de conflit.

Le devoir de solidarité des employés producteurs et des sociétés doit s'exercer par ceux qui luttent au dehors dans les usines des magasins capitalistes, mais sous une forme différente, car ils n'ont pas à faire grève contre eux-mêmes, contre leurs camarades prolétaires comme eux et contre un organisme, propriété de tous, refuge souvent et asile pour les victimes de l'exploitation, de l'oppression et de la vindicte capitaliste.

Seulement au 1er mai, des mesures peuvent être prises pour fermer les magasins coopératifs dans les mêmes conditions que les autres jours de fête.

Mais si la coopération doit ainsi assurer son propre développement, le Congrès ne saurait trop engager non seulement ses employés collaborateurs, mais tous les travailleurs coopérateurs à participer à la vie des organisations syndicales, seul moyen d'assurer dans le double devoir syndical et coopératif, l'unité d'action, organe d'émancipation des travailleurs.

qu'il se trouve un seul syndicat pour accepter un contrat collectif où l'organisation syndicale s'interdira le droit de soutenir une grève qu'il aura estimée juste. J'ai peur que les résolutions du Congrès de Reims ne fassent qu'envenimer des rapports qu'avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, on aurait pu rendre cordiaux. Il vaut mieux cependant espérer que, mieux averties, les sociétés et leur organisme central, faisant abstraction de leurs ressentiments particuliers, étudieront, d'accord avec les organisations syndicales, des rapports que doit nécessairement modifier la *Coopération Nouvelle*.

Gaston Lévy.

La Réforme de la Loi sur les Accidents du Travail

Au 25e Congrès National des Mineurs de France, qui s'est tenu du 22 au 27 avril 1913 à Alais, un rapport assez long et très précis sur la Loi des accidents du travail a été présenté au nom d'une Commission par le citoyen Victor Mazars. Ce ne sont pas les principes de la Loi que Mazars critique, mais l'imprécision du texte et certaines solutions jurisprudentielles contraires à la lettre de la Loi et à l'intérêt des ouvriers.

Sur le principe même, il note seulement le progrès accompli par le vote de la Loi : « Quoi que l'on dise, malgré ses obscurités, son insuf-« fisance et ses difficultés d'interprétation et d'application, elle n'en « marque pas moins un progrès considérable au point de vue écono-« mique et social, sur l'état anarchique qui la précédait. Nous devons « constater que cet état anarchique existe néanmoins de par la volonté « de ceux chargés de l'application de cette Loi qui, à tout instant, « ouvrent les portes aux abus et constituent, par le fait même des « appréciations personnelles, une illégalité dans la voie légale. »

Mais sur les questions de détail, les critiques et les propositions de réforme abondent et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire intégralement cette partie du rapport. Nous avons seulement modifié les titres des rubriques dans l'intention de les rendre plus clairs.

P. Ramadier.

Preuve du salaire de base. — Sur le salaire de base, l'ouvrier n'a, dans certaines compagnies — telles les Aciéries de France à Aubin, dont M. Louis Mercier, directeur des Mines de Béthune, est le président du Conseil d'administration — où les ouvriers n'ont pas seulement le bordereau de paye et sont payés sur une carte qui leur est retirée au guichet, aucun moyen de fournir des preuves.

D'autre part, la jurisprudence estime que la déclaration du patron faite à l'enquête ne le lie pas définitivement et qu'il peut rectifier cette déclaration par un relevé des salaires. Ce relevé de salaire, en l'absence de documents de l'ouvrier, fait foi. Il serait avantageux que partout l'ouvrier ait un double carnet de paye, l'un qui resterait au bu-

reau du patron, l'autre que conserverait l'ouvrier. A chaque paye, mention en serait faite sur chaque livret. En cas d'accident, l'ouvrier aurait une arme pour contrôler le relevé de salaire fourni par l'exploitant.

Nous demandons donc pour garantir le salaire de base en cas d'accident qu'il soit établi obligatoirement un carnet de paye en double expédition, l'un pour le patron, l'exploitant ou chef d'entreprise et l'autre pour l'ouvrier.

Petites incapacités. — En ce qui concerne les petites incapacités, l'article 3 porte :

« Lorsqu'il y a incapacité partielle et permanente, l'ouvrier a droit à une rente égale à la moitié de la réduction que l'accident a fait subir au salaire ».

Nous considérons certainement comme des dénis de justice et nous nous élevons contre la jurisprudence suivie par quelques tribunaux qui, tout en reconnaissant, d'accord avec le docteur, qu'il est dû à la victime une indemnité de 5 o/o et qu'en raison de la réduction de moitié, ne portant pas un taux suffisamment élevé, passe outre à la déclaration du docteur, déboute l'ouvrier de sa demande et bien souvent le condamne aux frais. *Cour d'Appel de Douai* (*1re Chambre*), *14 février 1910. — Tribunal civil de Limoges* (*1re Chambre*), *24 novembre 1911. — Tribunal civil de Brioude, 17 juin 1910. — Cour de Douai*, (*1re Chambre), 30 octobre 1911.*

En conséquence nous demandons qu'il soit dit dans la loi que toute incapacité, dès qu'elle est appréciée médicalement, donne droit à une rente.

Jusqu'ici l'application de l'article 3 est livré à l'appréciation des tribunaux, ce qui a donné lieu depuis plusieurs années à des abus scandaleux. Sous l'influence des organes patronaux, le taux des rentes ou indemnités allouées aux accidentés dans le cas d'incapacité permanente a été considérablement diminué.

Les réclamations que nous pourrions formuler sur ce point étant d'ordre juridique plutôt que législatif, nous en reparlerons plus loin en examinant les mesures à prendre pour assurer le respect des garanties déjà acquises par la loi actuellement en vigueur.

Adjonction aux experts médicaux d'experts professionnels pour déterminer la qualité du dommage subi. — Nous estimons qu'il serait cependant désirable de voir introduire dans la procédure appliquée aux accidents du travail, l'intervention d'arbitres professionnels pour l'évaluation des salaires.

C'est pourquoi, nous inspirant des décisions du Congrès d'Angers, nous disons : Attendu que dans la plupart des cas, les juges naturellement ignorants de la science médicale, ont pour habitude — par des jugements d'avant faire droit — de désigner des experts à l'effet d'examiner le blessé, que ces jugements chargent le plus souvent ces mêmes médecins d'évaluer la réduction de la capacité professionnelle résultant de l'accident ;

Attendu que la loi n'a pas chargé le juge, et qu'en tous cas le médecin ne saurait le faire seul, de déterminer d'une façon juste la réduction de salaire que l'accident fait subir à la victime, qu'il y a lieu, en tous les cas, de tenir compte des milieux, des facilités de trouver un emploi avec les facultés de cette victime, qu'en ces sortes de choses, ni juges, ni médecins, n'ont de qualité suffisante pour en connaître ;

Par ces motifs, le Congrès demande qu'à chaque expertise il soit adjoint un professionnel choisi par le blessé, à l'effet de déterminer par un rapport, la qualité du dommage subi.

Nécessité de faire prêter serment aux experts. — Constatant que depuis quelques années, les tribunaux, dans un but d'économie pour le patronat et les Compagnies d'assurance, ne désignent qu'un médecin, et que ces experts médecins sont toujours choisis parmi ceux qui périclitent autour des tribunaux, nous estimons qu'il y a lieu de protester contre un pareil état de choses, en demandant qu'il soit toujours désigné trois experts, et que ces experts ne soient jamais dispensés du serment.

Nous devons faire connaître au Congrès que deux raisons s'opposent à ce que les blessés dispensent les experts du serment.

Première raison. — Certains experts prennent l'habi-

tude de ne prévenir le blessé que la veille ou l'avant-veille de l'expertise. Ainsi l'ouvrier ne peut avertir son médecin traitant en temps utile, de façon que celui-ci puisse y assister, et alors le blessé se trouve seul devant l'expert et le médecin de la Compagnie. C'est peut-être d'ailleurs le but que visent certains experts en prévenant si tardivement le malade.

Tandis que si l'on ne dispense pas l'expert du serment, au terme de l'article 315 du code de procédure civile, il est tenu, en prêtant serment de fixer le jour, le lieu et l'heure où il procédera à l'expertise. Ainsi, on le voit, c'est en se conformant strictement à la loi, sans faiblesse, sans fausse courtoisie, que le blessé aura toutes les garanties. Et il n'y a pas plus de marque de défiance à demander le serment à un expert qu'il y en a à demander un reçu à un ami à qui l'on fait confiance en lui prêtant de l'argent.

Deuxième raison. — Les experts ne sont pas responsables s'ils n'ont pas prêté serment. Voici le texte du paragraphe 2 de l'article 316 du Code de procédure Civile :

« L'expert qui, après avoir prêté serment ne remplira pas sa mission, pourra être condamné par le tribunal qui l'avait commis, à tous les frais frustratoires et même à des dommages-intérêts, s'il y échet. »

Ce qui signifie que si l'expert prête serment, c'est qu'il s'est jugé apte et capable de remplir correctement la mission et qu'il l'accomplira avec conscience. Tandis que sans serment il pourrait se considérer comme un conseiller quelconque et non comme un homme de l'art, capable et compétent. C'est pour ces raisons que nous émettons la motion suivante :

« Le Congrès, considérant que les expertises médicales sont l'une des parties les plus importantes dans les accidents du travail ; qu'il y a lieu de les rendre les plus impartiales et les plus équitables possible en se rapprochant de l'arbitrage et en engageant les responsabilités des experts ; émet le vœu que le serment soit obligatoire sans dispense possible, que les experts soient toujours au nombre de trois, choisis un par chacune des parties sans tenir compte d'aucun motif de récusation, le troisième par le tribunal, en dehors des médecins ayant un forfait avec une compagnie d'assurance ou avec une industrie étant son propre assureur. En cas de renonciation par l'une des parties de choisir un des experts, il y serait pourvu par le tribunal dans les mêmes conditions que pour le

tiers expert, sans que cette renonciation puisse priver l'autre partie de son droit de choisir un expert. »

Accidents mortels : Cas où l'ouvrier tué dans son travail laisse plus de quatre enfants. — L'article 3, paragraphe b, est ainsi conçu :

« Pour les enfants, légitimes ou naturels, reconnus avant l'accident, orphelins de père ou de mère, âgés de moins de 16 ans, une rente calculée sur le salaire annuel de la victime à raison de 15 o/o de ce salaire s'il n'y a qu'un enfant, de 25 o/o s'il y en a deux, de 35 o/o s'il y en a trois et de 40 o/o s'il y en a quatre ou un plus grand nombre.

« Pour les enfants, orphelins de père et de mère, la rente est portée pour chacun d'eux à 20 o/o du salaire.

« L'ensemble de ces rentes ne peut dans le premier cas, dépasser 40 o/o du salaire, ni 60 o/o dans le second.

Il y a là une lacune qui lèse les familles nombreuses dont le père vient à mourir par suite d'accident, et contre laquelle nous déposons la notion suivante :

« Le Congrès :

« Considérant qu'il est injuste d'allouer une indemnité égale pour dix enfants et plus ou pour quatre seulement,

« Considérant que tel ouvrier tué dans son travail au moment où chacun de ses ayant droit n'était pas dans le besoin aurait pu un jour être tenu de dette alimentaire vis-à-vis des siens,

« Emet le vœu :

« Que chaque enfant au-dessus de quatre fasse augmenter l'indemnité prévue au paragraphe b, de l'article 3, sans maximum et que le troisième alinéa du dit paragraphe soit supprimé ;

Que dans les cas prévus au paragraphe c du même article, l'employeur soit substitué à la victime défunte le jour (quelque éloigné qu'il soit) où il y aurait lieu à application des articles 205 et 206 du Code civil. »

Accidents mortels : cas où l'ouvrier tué laisse des ascendants. — La loi de 1898 comporte l'obligation pour les ascendants de prouver qu'ils étaient à la charge de la victime décédée, à la suite d'un accident.

Cette restriction nous a paru arbitraire dans nombre de cas et il nous paraît légitime de tenir compte des sacrifices que des parents ont pu faire pour assurer un métier à leur enfant, comptant sur l'avenir pour les en dédommager.

Cette lacune est d'autant plus grave que, selon la loi de 1898, l'ascendant n'a droit à la rente que s'il était à la charge de la victime au moment de l'accident et la jurisprudence se montre très rigoureuse à ce sujet, tandis que selon le droit commun (article 1382 du code civil) l'ascendant a droit à des dommages-intérêts chaque fois qu'il peut être prouvé qu'il y a faute du patron. Donc, lorsqu'un ouvrier, couvert par la loi de 1898, décède dans son travail par suite d'accident, ses ascendants n'ont droit à aucune indemnité que s'ils étaient à sa charge.

Au contraire, lorsqu'un ouvrier non couvert par la loi de 1898 (ouvriers agricoles, etc) décède à la suite d'accident dans son travail, ses ascendants, même non à sa charge, sont fondés à actionner le patron, s'il y a eu faute de celui-ci.

Le Congrès demande donc que, dans la loi de 1898, il soit indiqué qu'il est absolument de droit naturel que, qui *crée dommage le répare*, tandis qu'elle l'écarte, et que toutes les fois que le ou les ascendants d'un ouvrier garanti par la loi pourront démontrer qu'il y a faute du patron, il pourra être actionné contre ce dernier selon les termes de l'article 1382 du code civil, même s'ils ne sont pas à sa charge :

« Le Congrès :

« Considérant que l'employeur doit toujours être responsable des conséquences de l'accident,

« Émet le vœu :

« Que la loi subisse telle modification utile pour qu'aucun cas de forclusion, même pour expiration des délits prévus aux articles 1154 et 1951, ne puisse être opposé en cas de mort tardive due à un accident. »

Hospitalisation des blessés. — L'article 4 qui prévoit des frais d'hospitalisation afin d'assurer le libre choix du médecin aux victimes d'accidents, ce dont ne jouissent pas les blessés hospitalisés dans les établissements des chefs d'entreprise qui se font leurs propres assureurs, le Congrès adopte le vœu suivant :

a) « Le Congrès :

« Considérant que l'hospitalisation des accidentés cause un préjudice considérable aux Commissions hospitalières et par suite au budget des indigents,

« Que la dite hospitalisation prive la victime du droit essentiel de choisir son médecin,

« Émet le vœu :

« Que tout blessé hospitalisé puisse s'adresser au médecin de son choix et que l'employeur soit tenu aux frais médicaux, comme il est dit à l'article 4, paragraphe 1,

« Qu'en conséquence, soient supprimés les mots : tout compris, du paragraphe dudit article.

b) « Le Congrès :

« Considérant que la discrétion médicale est un élément essentiel de la confiance du blessé en son médecin, que l'obligation du secret professionnel est d'ordre public et que le patron a des moyens réguliers de se renseigner sur l'état de la victime,

« Emet le vœu :

« Que le Garde des Sceaux rappelle aux parquets qu'il y a lieu de poursuivre dans le cas où le médecin traitant fournit des renseignements à un tiers quel qu'il soit, et au patron lui-même, puisqu'aucun texte n'a abrogé l'article 278 du Code pénal en matière d'accidents du travail, abrogation qui ne saurait être tacite puisqu'il s'agit d'une question d'ordre public puisque pénale.

c) « Le Congrès :

« Considérant que les affaires de procédure traînent en longueur et que les victimes d'accidents ont toujours de plus en plus à souffrir de cet état de choses,

« Emet le vœu :

« Que les délais soient réduits au minimum, tant pour la procédure que pour les expertises,

« Que ces délais, de même que ceux déjà prévus par la loi soient de rigueur et que leur violation engage la responsabilité pécuniaire des contrevenants au profit de la victime.

Ouvriers au-dessous de 16 ans. — L'article 8 soulève aussi deux questions. Pour le petit ouvrier de moins de 16 ans, de même d'ailleurs que pour les apprentis, la loi dit que le salaire de base sera celui d'un ouvrier valide de la même catégorie.

Or, la jurisprudence de la Cour de cassation s'obstine à considérer comme ouvrier valide celui de plus de 16 ans qui n'est atteint d'aucune infirmité.

Nous estimons, au contraire, qu'on doit entendre par là l'ouvrier qui a atteint le plein développement de capacité ouvrière.

Qu'est-ce que l'apprenti dans la profession du travail du sous-sol ?

Pour les tribunaux, il faut, pour qu'il ait apprentissage,

que l'instruction professionnelle soit à la base du contrat de louage, d'autres exigent même (mais c'est l'exception) que le contrat de louage soit fait pour une durée. La formule, exacte en elle-même, reçoit des tribunaux une application souvent inexacte. Dans des cas nombreux, les tribunaux se refusent à considérer comme apprentis des blessés qui cependant pourraient bien, d'après leurs occupations effectuées sous la surveillance spéciale d'un ouvrier fait, n'être que des apprentis; tel est le cas de tous les enfants qui rentrent jeunes dans les mines.

En conséquence, le Congrès demande que la loi considère comme apprentis ceux qui travaillent sous la direction spéciale d'un ouvrier fait, pour s'assimiler les connaissances techniques indispensables.

Il faut, en outre, que la loi indique que pour les ouvriers de moins de 21 ans, on devra prendre le salaire de l'ouvrier normal et valide de plus de 21 ans.

Suppression du demi-salaire par le président du tribunal civil :

« Le Congrès :

« Considérant que certains présidents de Tribunaux civils abusent du pouvoir presque discrétionnaire que leur accorde le paragraphe 4 de l'article 16.

« Demande à M. le Garde des Sceaux de vouloir bien rappeler aux parquets et aux présidents de tribunaux civils que l'énumération du 1er paragraphe de l'article 16 est limitative et qu'il ne leur est pas permis de supprimer le demi-salaire sur la simple réception du dossier de l'enquête prévue aux articles 12 et 13.

Allocation de provision en cas de mort de l'ouvrier :

« Le Congrès :

« Considérant que l'accident suivi de mort plonge les ayant droit dans la misère et les oblige souvent à accepter des conditions défavorables,

« Demande que l'allocation de provision prévue à la fin du premier alinéa du 4e paragraphe de l'article 16 soit de droit et non point laissée à l'appréciation du président du Tribunal civil. »

Reversibilité de la rente en cas du décès du blessé pendant le délai de révision :

« Le Congrès :

« Considérant que la mort, en dehors de l'accident, peut surprendre un accidenté atteint d'incapacité permanente pendant le

délai de révision, qu'ainsi la veuve se trouve privée de ressources,

« Émet le vœu :

« Que la reversibilité prévue sur la tête du conjoint par la fin du paragraphe 3 de l'article 9, puisse se faire dès le lendemain de la fixation initiale de la rente, le quantum de retenue et de la somme reversible devant être modifié, s'il y a lieu, après la révision prévue par l'article 19. »

Assurances :

« Attendu qu'il est nécessaire que pour que l'ouvrier puisse user de tout son droit, il soit libéré de toutes craintes et sujétions pouvant avoir pour effet de l'amener à ne pas faire usage de tous les moyens que lui confère la loi,

« Qu'en accordant aux patrons la faculté d'être leurs propres assureurs, le législateur leur permet de violenter la volonté ouvrière par la peur du renvoi, s'il ose poursuivre son droit jusqu'au bout,

« Qu'il est en effet connu que beaucoup d'ouvriers ont été victimes du fait d'en avoir usé et se trouvent maintenant sans travail avec des pensions insuffisantes,

« Par ces motifs :

« Le Congrès émet le vœu que les députés des centres miniers s'attachent à faire introduire dans la loi :

« 1° Que nul patron ne puisse être son propre assureur ;

« 2° Que toute coalition patronale soit interdite sous la dénomination de syndicats de garantie ;

« 3° Que des peines soient édictées contre tout employeur usant de représailles vis-à-vis de l'ouvrier ayant exigé l'application intégrale de la loi, avec allocation de dommages-intérêts pour la victime ;

« 4° Engage les travailleurs à s'adresser toujours en matière de demi-salaire à l'employeur, sans jamais entrer en relations avec les compagnies d'assurances ;

« 5° Demande au législateur de modifier l'article 5 de la loi, de telle sorte que le patron soit toujours le responsable et que la victime ait toujours le libre choix du médecin et du pharmacien ».

Assistance judiciaire en cas d'appel ou de pourvoi en cassation :

« Considérant qu'il est utile que l'ouvrier puisse user de tous les moyens de procédure afin d'arriver à se faire rendre justice,

« Que s'il jouit de l'assistance judiciaire en première instance celle-ci ne lui est accordée que d'une façon facultative en appel ou en cassation,

« Qu'il est avéré que les bureaux des cours judiciaires des droits des blessés lui refusent cette assistance 99 fois sur 100,

« Par ces motifs :

« Le Congrès demande que l'assistance judiciaire en appel ou

en cassation soit acquise de plein droit à toutes les victimes du travail.

Rétribution des avocats défendant les ouvriers :

« Attendu que tout travail doit être rémunéré,

« Attendu que, si dans la procédure nécessitée, il est prévu des allocations aux avoués, les avocats plaidant sans bénéfice d'assistance judiciaire n'en touchent aucune,

« Qu'il en résulte forcément un état d'insouciance préjudiciable aux blessés,

« Que l'allocation d'émoluments est d'autant plus nécessaire que, dans les régions de grande industrie, le nombre de blessés est d'autant plus grand,

« Qu'il en résulte que ces charges retombent sur les épaules des jeunes avocats,

« Par ces motifs :

« Le Congrès demande qu'il soit désigné des avocats pour assister les victimes d'accidents devant le président du tribunal en conciliation et demande également que, coopérant avec les avoués, les avocats soient traités sur le même pied ou qu'il leur soit alloué une somme d'au moins quinze francs par affaire.

Etablissement d'un salaire de base minimum en cas d'incapacité permanente. — Modifications à la loi de 1898 :

« *Paragraphe Premier.* — L'incapacité absolue et permanente donne droit à une rente égale aux deux tiers du salaire annuel.

« *Paragraphe 1er (modifié).* — L'incapacité absolue et permanente donnera droit à une rente égale aux deux tiers du salaire calculé sur une base de 1.800 francs au minimum et sur une base de 2.400 francs au maximum.

« *Paragraphe 2 (ancien).* — L'incapacité partielle et permanente, donne droit à une rente égale à la moitié de la réduction que l'accident aura fait subir au salaire.

« *Paragraphe 2, (modifié).* — L'incapacité partielle et permanente donne droit à une rente égale à ce que l'accident a fait subir de réduction au salaire, calculée sur un salaire de 1800 francs au minimum et de 2.400 francs au maximum. Les taux de ces rentes seront servies mensuellement.

Modification du calcul du demi salaire :

« *Paragraphe 3 (ancien).* — L'incapacité temporaire, si l'incapacité de travail a duré plus de quatre jours, donne droit à une indemnité journalière, sans distinction entre les jours ouvrables, les dimanches et jours fériés, égale à la moitié du salaire touché au moment de l'accident à moins que le salaire ne soit variable. Dans ce dernier cas, l'indemnité journalière est égale à la moitié du salaire moyen des journées de travail pendant le mois qui a précédé l'accident. L'indemnité est due à partir du cinquième jour après celui de

l'accident ; toutefois, elle est due a partir du premier jour, si l'incapacité de travail a duré plus de dix jours. L'indemité journalière est payable aux époques et lieux de paie usités par l'entreprise, sans que l'intervalle puisse excéder seize jours.

« *Paragraphe 3 (modifié).* — Pour l'incapacité temporaire de travail, l'idemnité sera égale au demi-salaire journalier nonobstant les jours de sa blessure, et quelle que soit sa durée.

« Toute indemnité journalière ne pourra, dans aucun cas, être inférieure ».

Maladies professionnelles : Les maladies professionnelles qui affligent les ouvriers du sous-sol rentreront dans le cas des accidents de travail et y seront assimilées. Ce sont : l'ankylostomasie, l'asthme des mineurs, la perte de la vue résultant du nystagmus, l'anémie, les rhumatismes ainsi que les douleurs causées par l'eau ou l'humidité, les intoxications résultant de la chaleur malsaine de la poussière, des fumées de poudre, l'entrachuse pulmonaire, la schistose.

La Commission, aprés avoir sérieusement étudié les diverses modifications à apporter à la loi de 1898, modifiée en 1902 et 1905, décide de soumettre au Congrès les vœux suivants tendant à modifier divers articles de cette loi comme il est spécifié ci-après :

« 1° Considérant que, malgré la loi et la jurisprudence formelle de la Cour de Cassation, certains tribunaux continuent de refuser une rente dans le cas de petite incapacité, le Congrès demande au Garde des Sceaux de préciser par une circulaire à MM. les Procureurs Généraux l'interprétation exacte de l'article 3 de la loi du 31 mars 1905 ;

« 2° Le Congrès, considérant que les employeurs et les employés sont d'accord pour que l'indemnité journalière soit payée dès le premier jour, quelle que soit la durée de l'accident, émet le vœu que la loi soit modifiée d'urgence dans ce sens. »

Victor Mazars.

Le Socialisme Ponophysiocratique [1]

I. — L'amélioration du sort des salariés ne peut se faire, d'aujourd'hui à demain, que par le *syndicalisme* combiné avec ce qu'on appelle la « *législation sociale* », des mesures qui, en principe, restent à l'intérieur de la société bourgeoise ou capitalistique. L'émancipation *définitive* des salariés ne peut se faire que par le *socialisme*.

Voilà mon credo. Je ne me suis jamais occupé des mesures bourgeoises du problème philoprolétarien, car j'ai observé que ce problème était en mains habiles et qu'il ne correspondait pas à mon tour d'esprit. Mais avec élan je me suis lancé, il y a trente ans, dans le problème du socialisme. Cet élan n'a jamais dégénéré en opposition et en animosité contre les autres mesures philoprolétariennes. Ma profession de médecin résidant dans des pays tropicaux, ne m'a pas permis de m'occuper des questions du jour et d'actualités, ce que je ne puis faire même à présent, car je ne suis en Europe qu'en passant. Mais, si j'étais dans des circonstances qui me permettraient de m'occuper des questions du jour, je serais et syndicaliste et socialiste. Je serais syndicaliste en visant le présent, et je serais socialiste en visant l'avenir.

C'est l'étude du problème du socialisme qui m'a révélé une nouvelle doctrine économique que je me suis proposé de propager, et à laquelle j'ai donné le nom de *ponophysiocratie*.

Le premier livre que j'ai publié sur cette doctrine a paru, il y a vingt-cinq ans, à Vienne. Puis, au commencement de ce siècle, une nouvelle rèdaction française de ce livre a été publiée à Paris sous le titre de *Les antagonismes économiques*. Ce livre avait paru sous les auspices du professeur Ch. Andler, qui, dès la première publication,

---

(1) Nous publions bien volontiers cette réponse tardive de M. O. Effertz à la critique de M. Pareto, parue dans notre numéro de juillet-août 1907. (N. D. L. R.)

avait reconnu l'importance de la ponophysiocratie, et qui, à ce livre, avait écrit l'Introduction.

II. — Il y a environ six ans que le professeur Pareto, de Lausanne, a publié, dans le *Mouvement Socialiste*, une critique de ce livre.

Cette critique est écrasante. Elle termine par ce verdict effrayant : « *Galimatias d'un pseudo-économiste !* »

Ce verdict est étonnant, si on le compare au verdict par lequel le professeur Andler termine son Introduction, et qui dit : « *L'introduction du principe ponophysio-* « *cratique marque un moment décisif dans l'histoire des* « *systèmes. Le livre est classique* ». Voilà donc un « *galimatias classique* ! » C'est bizarre.

Ce qui m'a intrigué le plus dans la critique de Pareto, c'est qu'il évite avec soin toute discussion du *socialisme ponophysiocratique*, qui cependant est la partie la plus voyante de mon livre. J'ai déjà dit que c'était l'étude du problème du socialisme qui, dans son temps, m'avait révélé le principe ponophysiocratique. Sans mon intérêt pour ce problème, la ponophysiocratie n'aurait jamais été découverte, au moins par moi. Encore Pareto publie sa critique dans une revue *socialiste* ! Voilà trois raisons supérieures pour mettre le socialisme ponophysiocratique au centre de sa critique. Et il n'en dit pas un seul mot ! Cette pièce de résistance de ma déduction brille chez Pareto par son... absence.

La connaissance du cœur des êtres humains en général, et des critiques dans l'espèce, nous dit que dans un tel silence de mépris, la présomption est généralement en faveur de supposer l'impuissance du critique. « On feint de mépriser là où on ne sait que répondre». Cependant il y avait une circonstance qui, dans le cas actuel, semblait plaider contre l'application de cette présomption, c'est que Pareto est *mathématicien*, il est même le chef de l'école dite « mathématico-économique ». Or les mathématiciens jouissent toujours de la présomption de la vérité. Voilà pourquoi j'avais montré la critique de Pareto à nombre de mathématiciens non économistes, mais physiciens, en leur demandant leur avis sur le raisonnement de Pareto. Or le verdict des mathématiciens-physiciens sur le ma-

thématicien-économiste était écrasant. Ce verdict renfermait les mots: «Galimatias d'un pseudo-mathématicien!...»

J'ajoute que Pareto lui-même a changé d'opinion. Il parle maintenant de la ponophysiocratie avec respect. Il ne l'a pas acceptée, mais il a admis que c'était la doctrine très discutable d'un véritable économiste.

Discutons-la du point de vue de ce qu'elle dit de nouveau sur le socialisme, le seul sujet qui puisse intéresser une revue socialiste.

III.— Je commence par l'étude de l'étatisation de la vie économique.

Pour ne pas effrayer un grand nombre de socialistes mal renseignés, je me hâte d'ajouter que je ne veux nullement dire que le socialisme signifie l'étatisation, mot peu goûté par beaucoup. Pour le moment, je laisse en suspens la définition du socialisme. Je dis simplement que je veux commencer une analyse de l'étatisation.

Il faut distinguer entre l'étatisation des *propriétés*, et l'étatisation des *entreprises*. L'étatisation des propriétés n'est tout au plus que ce qu'on appelle en science commerciale la « *financiation* » de l'étatisation des entreprises, pas plus. C'est très à tort qu'on croit avoir tout dit, quand on a expliqué l'étatisation des propriétés. Ce n'est qu'après avoir introduit l'étatisation des propriétés que commence le véritable problème, celui de l'étatisation des entreprises. C'est ici la grande erreur de Marx, de Lassalle et de *tous* les socialistes en vogue, qui en parlant beaucoup de l'étatisation des propriétés s'imaginent d'avoir *tout* dit du socialisme, tandis qu'en réalité ils n'en ont dit *rien*. C'est comme celui qui, il y a dix ans, aurait expliqué la financiation de l'aviation, et qui aurait cru avoir dit le dernier mot sur l'aviation.

Nous commencerons par l'étude de l'étatisation des entreprises, en laissant, pour le moment, en suspens l'étatisation des propriétés.

IV. — L'étatisation généralisée des entreprises se compose de trois départements.

Dans le premier, on distribue les travaux à fournir; dans

le second, on fait la production ; et dans le troisième, on distribue les produits à consommer, les revenus. Dans le premier et le troisième département, le but qu'on cherche à réaliser, c'est ce qu'on appelle la *justice distributive*, et des *travaux* et des *revenus*. Dans le second département, le but qu'on cherche à réaliser, c'est ce qu'on appelle la *productivité maximale*. Par quels *moyens* cherche-t-on à réaliser ces buts ? Dans le département de la production, le seul moyen c'est l'*autorité*, les ordres, les décrets. Toute liberté ne produirait que de l'anarchie. Le département de la production, par sa nature, est nécessairement une caserne. Mais dans les deux départements de la production, la mentalité de l'homme est telle qu'il s'obstine d'y rester, en principe, libre. Ce n'est qu'avec beaucoup de difficultés, pour des raisons de haute politique, que, dans la distribution, l'homme se soumet à l'autorité, comme par exemple il le fait dans l'armée.

Pour le reste, l'homme, dans les départements de la distribution, n'accepte pas la caserne, ni pour la distribution des travaux à fournir, ni pour les biens à consommer.

Or la liberté dans la distribution signifie une distribution par des *prix-courants* dans chacun des deux départements. Cela signifie que l'étatisation des entreprises n'est ni une anarchie, ni une caserne, mais que c'est une *maison de commerce*.

Laissons de côté l'étude de la production étatisée, étude qui ne renferme aucun problème insoluble. Limitons-nous à l'étude de la distribution étatisée, des *prix-courants* dans l'étatisation, problème qui renferme un sous-problème de la dernière difficulté, non encore bien mis à jour, et encore moins résolu.

V.— Il y a deux espèces de prix-courants. Les uns représentent, de la part du patron, une *invitation* qui ne produit chez le client qu'une *expectative* sans droit, et les autres représentent, de la part du patron, une *obligation* qui produit chez le client un *droit*.

Il y a donc aussi deux genres de maisons de commerce, selon qu'elles adoptent l'un ou l'autre genre de prix-courants.

Dans la société bourgeoise les entreprises particulières

reposent toutes sur le principe des prix-courants invitants. Les entreprises étatisées reposent quelquefois, dans le département des marchandises, sur le principe de l'obligation. Aucune entreprise étatisée ne reconnaît ce principe dans le département de la main-d'œuvre. C'est ainsi que la poste reconnaît ce principe dans le département des services, elle ne le reconnait pas dans le département de la main-d'œuvre.

Le public a vis-à-vis de la poste le droit au service des *lettres,* il n'a aucun droit au *salaire.*

Ce fait est tout simplement la conséquence d'une nécessité d'ordre *technique.* En acceptant le principe des prix-courants qui impliquent et des obligations et des droits, non seulement toute entreprise particulière, mais encore toute entreprise limitée de l'Etat ferait banqueroute à l'instant.

Si ce principe est techniquement réalisable, cela ne peut être que dans une étatisation en principe *généralisée* des entreprises.

Techniquement, l'élaboration généralisée des entreprises est compatible aussi avec le principe des prix-courants purement *invitants.* Sous ce point de vue, il y a donc deux genres d'étatisation généralisée des entreprises, selon que les prix-courants sont ou *invitants,* ou *obligeants.* Cependant, psychologiquement, une étatisation généralisée des entreprises est incompatible avec le principe des prix-courants invitants. Les abus et les caprices qui, avec un tel principe, seraient possibles et même inévitables, sont trop criants.

Dans une étatisation généralisée, ou simplement étendue, des entreprises, la mentalité de l'homme réclame impérieusement le principe des prix-courants qui impliquent l'obligation.

Voici donc les rapports entre les quatre principes :

1. des entreprises particulières,
2. des entreprises étatisées,
3. des prix-courants invitants,
4. des prix-courants obligeants.

Techniquement l'entreprise particulière réclame des

prix-courants invitants, et psychologiquement l'entreprise étatisée réclame des prix-courants obligeants.

VI. — Le principe des prix-courants purement *invitants* est la quintessence du *capitalisme*, et le principe des prix-courants qui impliquent l'*obligation*, est la quintessence du *socialisme*. Nous y sommes !

Pourquoi cela ? Dans toute entreprise commerciale il faut distinguer entre le *patron* et les *clients*, entre l'intérêt du patron et l'intérêt des clients.

Les prix-courants *invitants* visent l'intérêt du *patron*, c'est-à-dire de la *maison commerciale*, qui n'est autre chose qu'une quantité de *capital personnifié*. Les prix-courants *obligeants* visent l'intérêt des *clients*. Or sous le régime des prix-courants *invitants*, les clients ne sont que des *individus*, tandis que sous le régime des prix-courants *obligeants*, c'est la Société qui est la cliente, car le patron ne peut plus refuser un client et accepter l'autre, comme cela arrive pour le régime des prix-courants invitants. L'obligation dans les prix-courants le force de traiter tous les clients de la même manière.

Cela signifie que sous le régime de ces prix-courants, les clients, c'est la Société.

Voilà pourquoi je dis que les prix-courants invitants sont la quintessence du capitalisme, et que les prix-courants obligeants sont la quintessence du socialisme. Il faut donc distinguer entre le *particularisme* et l'*étatisme*, le *capitalisme* et le *socialisme* des entreprises. En parlant d'entreprises particulières et étatisées, on pense aux *patrons* ; en parlant d'entreprises capitalistiques et socialistes, on pense à la *clientèle*. Cependant, il y a des liens très étroits entre le capitalisme et le particularisme, entre l'étatisme et le socialisme des entreprises. Techniquement, le particularisme ne peut exister sans le capitalisme, et, psychologiquement, l'étatisme ne peut exister sans le socialisme.

Voilà pourquoi nous arrivons à la définition que voici :

Le socialisme, comme principe politique, signifie l'*élaboration* des entreprises, aux *prix-courants* qui impliquent l'*obligation*. Dans ce sens le socialisme est opposé et à

l'étatisme qui distribue, non pas à l'aide de prix-courants, mais par autorité, c'est-à-dire au *patriarchalisme*, et à l'étatisme qui distribue à l'aide de prix-courants invitants, c'est-à-dire au *capitalisme public*.

Les socialistes de nos jours n'aiment pas le mot « étatisation », ils ne parlent que de « socialisation ». Si avec cela, ils veulent dire que non l'Etat, mais la Société est le patron, ils disent une grande absurdité, car la vieille dame Société, qui peut bien être la *cliente*, ne peut nullement être la *patronne* d'une entreprise. Ce n'est que son mari, l'Etat, qui, techniquement, peut être le patron d'une entreprise.

Ce que je viens de dire du socialisme n'a encore nullement été écrit. Même Lucien Deslinières, le seul auteur socialiste qui, de nos jours, ait parlé des prix-courants dans le socialisme, n'a pas, même par un seul mot, attiré l'attention du lecteur sur cette particularité du socialisme, que les prix-courants y sont des offres qui impliquent et des *obligations* de l'Etat et des *droits* des citoyens. Il m'a cependant assuré qu'il n'avait omis ce détail que parce que cela était sous-entendu. Il n'a pas du tout essayé de nier ce caractère spécial des prix-courants socialistiques.

Détail ? Mais c'est justement ici que se trouve la grande difficulté du socialisme non encore résolue et qui a jusqu'à nos jours rendu toute réalisation du socialisme impossible. Je m'explique.

VII. — Il ne suffit nullement de sanctionner une loi *psychologiquement* nécessaire ; c'est l'affaire d'un vote. Il faut encore démontrer la réalisabilité *technique* de cette loi, sans quoi la loi est futile. Il y a beaucoup de lois psychologiquement nécessaires et techniquement impossibles ; on les appelle des *utopies*. Il faut démontrer que le socialisme, sous point de vue de ses prix-courants, ne représente pas une utopie, c'est-à-dire il faut démontrer la formule des prix-courants, qui permet au gouvernement de leur donner le caractère d'obligations *sans faire banqueroute* !... Voilà ce que nous allons faire, et c'est ici que nous entrons dans la partie difficile du socialisme. J'annonce que cette analyse se terminera par une solution du problème.

On peut prévoir que la difficulté essentielle ne se trouve pas sur le marché de la main-d'œuvre, car sur ce marché on paie avec de la monnaie *fiduciaire*, qui ne manque jamais. Aussi Rodbertus a vaincu cette difficulté d'une manière pleinement satisfaisante. On peut la vaincre avec n'importe quelle monnaie fiduciaire.

Mais sur le marché des marchandises la situation est différente. Sur ce marché il faut honorer la monnaie *fiduciaire* sur les marchandises *réelles*. Il n'y a pas de marchandises fiduciaires ! Il y a de la monnaie-papier, il n'y a pas de pains-papier.....

La plus grande difficulté du socialisme doit donc se trouver sur le marché des marchandises, et non sur le marché de la main-d'œuvre. C'est le « droit aux marchandises », et non le « droit au salaire » qui est le plus difficile à réaliser. On croit généralement le contraire. J'admets que le droit au salaire est irréalisable, si on paie avec de la monnaie réelle ; mais il est facilement réalisable en créant de la monnaie fiduciaire, car ainsi on rejette cette difficulté sur le marché des marchandises. Voici la nature de cette difficulté.

VIII.— En étudiant les marchés, les économistes se limitent généralement à l'étude des *offres* et des *demandes*. Les sciences commerciales cependant y ajoutent encore les *écoulements* (débits), les *encombrements* et les *épuisements*. Les écoulements, ce sont les marchandises offertes *et* demandées ; les encombrements, ce sont les marchandises offertes *non* demandées ; et les épuisements, ce sont les marchandises demandées *non* offertes.

En donnant aux prix-courants le caractère qui implique l'obligation, on décrète que la *valeur* en argent des *épuisements* doit arriver à *zéro*. C'est cela la traduction *mathématique* de la formule *juridique*.

Il faut donc démontrer la formule des prix-courants dont le calcul révèle que la valeur des épuisements est égale à *zéro*. Voilà le problème.

Pour arriver à ce but, il faut d'abord calculer les prix de façon que la valeur des *offres* soit égale à la valeur des

demandes, qui est égale à la valeur des *salaires payés* sur le marché de la main-d'œuvre. Tout cela dans l'unité de temps.

Ce problème est facile, et je n'y entre pas. Mais ce n'est pas tout. L'égalité entre la valeur des demandes et la valeur des offres ne produit, nécessairement, que l'égalité entre la valeur des épuisements et la valeur des encombrements, mais elle n'a nullement l'effet nécessaire de réduire ces deux valeurs à zéro. Il ne s'agit donc que d'une condition *indispensable*, mais non d'une raison *suffisante*. Afin de réduire ces deux valeurs à zéro, il faut encore *transformer* la *production* des marchandises encombrantes dans la *production* des marchandises épuisées. Pour arriver à ce but, il faut que ces deux quantités de marchandises soient égales en *coûts de production*. Il faut donc calculer les prix de façon que les coûts de production soient égaux pour les encombrements et pour les épuisements.

Pour arriver à ce but, il faut calculer les prix de façon qu'il y ait une *proportionalité constante* entre les prix et les coûts de production, de façon que l'égalité des prix signifie l'égalité des coûts de production.

Quels sont donc les coûts de production des biens ? Voilà la grande question théorique qui n'a pas encore reçu une réponse satisfaisante, ce qui est la cause de la grande erreur dans tout socialisme. Entrons dans cette question.

IX.— Il ne faut pas oublier que, sans la réponse à cette question, nous avons un *contrôle infaillible* dans la technique, c'est-à-dire dans la science qui s'occupe de la production, c'est-à-dire de la création de l'existence des biens.

Cette science est une branche des sciences *naturelles*, et elle jouit de la même infaillibilité dont jouissent la plupart des autres branches de ce sytème de sciences.

Dire que les coûts de production d'un bien A sont égaux à C, cela signifie ceci : « donnez-moi la disposition de C, et par la destruction convenable de l'existence de C, je créerai l'existence de A. » Toute théorie des coûts de production, émise par n'importe quel grand économiste, qui ne résiste pas au choc de ce contrôle de la technique, est fausse. Dire que des coûts de production *économiques* ne sont pas la même chose que les coûts de production *techni-*

ques, n'est qu'un jeu de mots, dont se moque notre problème du caractère obligeant des prix-courants. Ce qu'il faut pour résoudre ce problème, c'est qu'à des prix égaux correspondent des coûts de production *techniques* égaux.

X. — Il y a des économistes pour lesquels les coûts de production consistent en *argent*. Cette doctrine est la base de l'école dite *chrématistique* (chréma signifie argent). Cette doctrine est surtout en faveur chez les économistes dits *capitalistiques*.

Cette doctrine repose sur une confusion entre les coûts de *production* des *techniciens*, et les coûts de *revient* des *commerçants*, confusion qui découle de la confusion générale entre la *création* de *l'existence* des biens, la production, et l'*acquisition* de leur *possession*, le revient, le rendement. C'est l'économiste socialiste *Dühring*, trop négligé par les salariés, et trop étouffé par les chefs marxistes, qui a enrichi la science économique de cette distinction capitale, en créant la distinction entre la *productivité* et la *rentabilité*.

Les techniciens refusent absolument d'accepter cette doctrine chrématisique des coûts de production, qui ne résistent nullement au choc de leur contrôle.

Il y a eu aussi des socialistes, par exemple Lucien Deslinières, qui ont calculé leurs prix-courants du socialisme selon cette formule des coûts de production. Le premier venu des calculateurs commerciaux peut facilement prouver qu'un tel socialisme ferait banqueroute à l'instant.

XI. — Il y a d'autres économistes pour lesquels les coûts de production consistent en *travail*. Cette doctrine est la base de l'école dite *ponocratique* (ponos signifie travail). Cette doctrine est en faveur surtout chez les économistes socialistes. C'est le fond de la doctrine de Rodbertus et du marxisme.

Cette doctrine est fausse, elle aussi, Les techniciens refusent absolument de l'accepter. Il est bien vrai que pour faire une production technique, il faut du travail, mais avec du travail seul on ne peut pas créer l'existence des biens. Tout socialisme dont les prix-courants sont calcu-

lés sur cette théorie des coûts de production, est prédestiné à faire banqueroute à l'instant. Le premier venu des calculateurs commerciaux peut en donner la démonstration.

XII. — Voilà les deux seules théories des coûts de production, sur lesquelles on a édifié des prix-courants socialistes. Voilà pourquoi tous les socialismes de l'histoire ont été mal calculés. Sur le papier ils ne sont que des utopies, et mis en action ils ont tous à l'instant fait banqueroute. Cette banqueroute a conduit d'abord à une discipline et à une subordination sévères ; on a remplacé le principe de la liberté et des prix-courants, par celui de l'autorité, ce qui signifie qu'on a transformé l'étatisation *socialiste* en étatisation *patriarchale*. Puis cette dernière organisation, n'étant pas compatible avec la mentalité humaine, est retournée au capitalisme, qui est mauvais, mais qui, au moins, est techniquement réalisable. Voilà l'histoire de tous les socialismes américains basés sur une de ces fausses doctrines des coûts de production.

XIII. — Pour résoudre le problème des prix-courants du socialisme, il faut d'abord une théorie correcte sur les coûts de production. Or, cette théorie, on la retrouve, toute faite, chez les naturalistes, chez les techniciens. Voilà ce que les naturalistes en disent : Les coûts de production consistent et en *travail et* en *terre*. Ces deux quantités sont irréductibles l'une à l'autre. Leur quotient dans les différentes espèces de biens est différent.

Cette théorie des coûts de production se retrouve, par exemple, chez le physiologue *Bunge*, professeur à Bâle, qui, en calculant les coûts de production du vin, de la bière, de l'eau-de-vie, du tabac, et ainsi de suite, ne les calcule ni en argent, ni en travail seul, mais en *travail plus terre*. C'est ainsi qu'il a dit que l'alcool coûtait aux nations européennes environ la dixième partie de leur *travail* et la neuvième partie de leur *sol*, et ainsi de suite. Les laïques de bon sens, les historiens et les romanciers, en calculant les coûts de production, les calculent de la même manière que les naturalistes. C'est ainsi que le

comte *Tolstoï* calcule les coûts de production de ce qu'il appelle les « consommations vicieuses », c'est-à-dire du vin, de l'eau-de-vie, du tabac, du café, du thé, du haschisch et ainsi de suite. Ces calculs, il les fait non en argent, ni en travail seul, mais en *travail plus terre*.

Voilà la base sur laquelle j'ai édifié et une nouvelle école d'économie politique en général, et, dans l'espèce, une nouvelle doctrine du socialisme et de ses prix-courants. Cette école, je l'ai appelée la *ponophysiocratie* et le socialisme qui en découle est le *socialisme ponophysiocratique*.

XIV. — Dans cette école, il faut donc calculer les prix socialistiques de sorte qu'à des prix égaux correspondent des quantités égales de coûts de production et en travail et en terre. Cela ne peut se faire qu'en créant *deux* monnaies fiduciaires, une monnaie-*travail* et une monnaie-*terre*. Les prix doivent se composer de *deux* parties, une partie exprimée en monnaie-*travail*, et une seconde partie exprimée en monnaie-*terre*, qui doit être proportionnelle aux coûts de production en *terre*.

Il va sans dire que puisqu'on achète les marchandises avec deux monnaies, il faut, sur le marché de la main-d'œuvre, gagner les deux mêmes monnaies, c'est-à-dire qu'il faut que les *salaires* soient, eux aussi, exprimés par ces deux monnaies. Je n'entre pas dans les détails qui ne renferment plus aucune difficulté sérieuse.

Voilà donc les prix-courants qui permettent de leur donner le caractère qui implique et l'*obligation* pour l'Etat-patron et des *droits* aux clients-citoyens et qui rendent possible la réalisation de l'étatisation des entreprises.

XV. — Puisque la critique, dont je fais ici l'anticritique, est celle d'un mathématicien, il me paraît convenable de donner la démonstration en règle de cette solution du problème. Comme je viens de dire, le problème difficile est celui-ci : calculer les prix de façon qu'il y ait une proportionnalité entre les prix (= x) et les coûts de production (= p), ainsi qu'égalité des prix signifie égalité des coûts de production. (I) $x = c.\ p.$ Voilà l'équation à résoudre.

Si les coûts de production se composaient d'une *seule*

substance, que cette substance fût l'argent, ou le travail, la solution de cette équation ne serait qu'un jeu d'enfant. mais puisque les coûts de production se composent de *deux* substances : le travail ($= a$) et la terre ($= b$), nous nous trouvons à l'instant devant une difficulté énorme, à première vue insurmontable, car ainsi nous arrivons aux *deux* équations suivantes : (II) $x = c\,a$, et (III) $x = k\,b$. Nous avons donc *deux* équations pour une *seule* inconnue ! La logique dit qu'il faut autant d'équations qu'il y a d'inconnues. Si on en a plus, on arrive à des *contradictions* qui, s'il s'agit de projets d'ordre sociologique, s'appellent des *utopies*. Telle est la définition scientifique du serme populaire d'*utopie*. Pour pouvoir arriver à une solution de nos équations, il faut donc faire de deux choses l'une : ou éliminer une équation, ou ajouter une inconnue. L'élimination d'une équation est impossible, car les deux parties des coûts, a et b, sont indépendantes l'une de l'autre. Donc il faut introduire une seconde inconnue, c'est-à-dire diviser le prix x en deux parties (IV) $x = y + z$, et il faut dire (V) $y = c\,a$ (VI), $z = k\,b$, et c'est justement la solution du problème que j'ai donnée. Cette solution est basée sur les règles qui dominent les calculs avec variables *complexes*, ce qui signifie que les équations I, II, III ne se contredisent pas. Tout mathématicien m'aura compris.

XVI. — Le problème du socialisme est insoluble, c'est-à-dire est une utopie, si on veut le résoudre avec une *seule* monnaie. Mais avec *deux* monnaies, ce problème est soluble. Car, puisque le prolétariat est intéressé à l'amélioration de son sort, mais nullement au nombre des monnaies à manipuler, il accepterait avec la même sérénité trois monnaies différentes aussi bien que deux ou une — le problème du socialisme n'est plus une utopie insoluble ; sa solution peut être considérée comme une réalité.

XVII. — Le grand problème de la vie de Pareto et de son école, est le problème qu'il a appelé « l'*équilibre* du marché ». Par ce terme, emprunté à la mécanique, il veut désigner l'*égalité* entre l'*offre* et la *demande*, ou, ce qui est la même chose, la réduction à *zéro* et des *encombrements*,

et des *épuisements*, sur tous les marchés, sous le régime de la libre concurrence, c'est-à-dire sous le régime des entreprises *particulières*. Il pose donc l'équation :

(I) *Offres* = *demandes*,

ce qui signifie :

(II) *Encombrements* =0.

(III) *Épuisements* =0.

Il cherche les prix inconnus qui suffisent à ces équations. Il pose donc exactement le même problème pour les entreprises *particulières* que moi j'ai posé pour les entreprises *étatisées*. En parlant de langue de Pareto, je cherche les prix qui produisent « *l'équilibre* du marché » là où les entreprises sont *étatisées*, tandis que Pareto cherche cet équilibre là où les entreprises sont *particulières*.

Nous avons vu que là où les entreprises sont étatisées, la dernière difficulté consiste dans l'équation :

Épuisement des marchandises = 0.

Là où il y a libre concurrence et entreprises particulières, on peut toujours réduire à zéro les épuisements, on n'a qu'à hausser suffisamment les prix. La difficulté est de réduire à zéro les encombrements, c'est-à-dire aussi les *chômages* et les *surproductions*. Si la production des biens surproduits était transformables en production des biens désirés par les chômeurs, c'est-à-dire, si le quotient travail : terre de leurs coûts de production était égal, le problème serait facilement soluble. Mais c'est justement ce qui n'arrive jamais. Les chômeurs cherchent des produits agricoles et les surproductions se composent de produits industriels. Le problème de Pareto consiste donc en ceci : transférer les surproductions de l'industrie à l'agriculture !

On peut prévoir que ce problème de Pareto ne renferme certainement *pas moins* d'équations que le mien. Et cependant Pareto veut résoudre ce problème avec une *seule* monnaie ! Il n'avait qu'à résoudre les problèmes préliminaires, à déterminer les nombres et des inconnues et des équations, pour se convaincre que son problème est insoluble en soi. Aussi n'a-t-il pas encore résolu son problème, malgré le travail assidu de toute une vie et malgré l'aide d'une grande école, tandis que moi, j'ai

résolu le mien tout seul, étant simple étudiant. C'est que j'avais pris soin d'augmenter le nombre des inconnues jusqu'au nombre des équations. C'est cette erreur de Pareto qui lui a mérité le verdict sévère qu'un jury de physiciens a prononcé contre lui, et que j'ai répété plus haut. Avec cela je termine l'épisode Pareto.

XVIII. — Une chaîne n'est jamais plus forte que son anneau le plus *faible*. La force d'une chaîne ne dépend donc nullement ni de ses anneaux forts, ni de la force moyenne des anneaux. Si une chaîne se rompt, un mécanicien habile et qui connaît son métier, va à la recherche des anneaux faibles, et il prend soin de les renforcer, en négligeant complètement les anneaux forts. Le procédé contraire, de renforcer ces anneaux forts en respectant les anneaux faibles, serait le procédé d'un mécanicien complètement dépourvu de sens.

Ce qui est vrai pour les chaînes mécaniques, est vrai aussi pour les enchaînements de la logique, appelés des sarites, comme la doctrine du socialisme en représente un, et comme la doctrine de l'aviation en a représenté un autre. Faire une découverte scientifique, cela signifie renforcer les anneaux faibles dans un sorite. Si depuis Dédale, c'est-à-dire depuis environ trois mille ans, l'humanité a vainement cherché à voler, et si on vole depuis une décade, c'est qu'on a réussi à découvrir et à renforcer les anneaux faibles du sorite de l'aviation.

La force du sorite du socialisme ne dépend ni de ses anneaux forts, ni de la force moyenne de ses anneaux, mais seulement de ses anneaux *faibles*. Si depuis Pythagore, c'est-à-dire depuis environ deux mille cinq cents ans, l'humanité a vainement recherché la réalisation du socialisme, c'est que dans son sorite, il doit se trouver au moins un anneau faible. Le devoir de tout socialiste est de rechercher cet anneau et d'étudier les moyens de le renforcer. Or que font les auteurs socialistes de notre génération ?

Rodbertus a été le premier et le dernier des économistes et des socialistes qui, il y a soixante ans, a posé ces problèmes, et qui a cherché à en donner la solution. Il a

fort bien vu que l'anneau *faible* du socialisme n'était ni la méchanceté des capitalistes, ni les maux de la société bourgeoise, que cet anneau faible n'était autre chose que les *prix-courants* sur le marché des *marchandises* où il faut, par des marchandises *réelles*, *honorer* la monnaie *fiduciaire* payée comme solde sur le marché de la *main-d'œuvre*. Ici, Rodbertus a frappé juste. C'est cela l'anneau *faible* du socialisme, et j'ajoute que c'est son *seul* anneau faible. La solution de ce sous-problème signifie la solution du grand problème du socialisme.

La solution de ce problème, donnée par Rodbertus, est extrêmement jolie et élégante. Andler, dans son livre sur le *Socialisme d'Etat en Allemagne*, l'appelle avec raison la « belle théorie de Rodbertus ». Elle est si belle qu'Anatole France, dans la troisième partie de son roman *Sur la pierre blanche*, qui traite du socialisme en a fait la pièce de résistance. Mais malheureusement cette belle théorie est fausse. Tout socialisme qui l'accepterait, ferait, à l'instant, misérablement banqueroute. Il fallait donc rechercher une nouvelle et meilleure solution, il fallait renforcer cet anneau faible.

XIX. — Mais qu'est-ce que les auteurs socialistes, depuis Rodbertus, ont fait? Non seulement ils n'ont pas cherché à donner à ce problème une solution meilleure, mais ils l'ont laissé tomber dans l'eau avec tant de succès qu'on n'en parle même plus. Ni les grands classiques du socialisme, les Marx, les Lassalle, les Engels, ni leurs petits épigones, les Bebel, les Singer, etc..., n'en ont même jamais parlé.

Mais de quoi parlent donc les auteurs socialistes ? Lisez leurs quotidiens, leurs revues, leurs brochures et leurs livres : ils ne parlent que des maux de la société bourgeoise, des cruautés des capitalistes, des confiscations à faire, de victoires électorales, de la productivité colossale collectiviste, enfin d'actualités, qui directement n'ont rien à voir avec le socialisme. C'est dire qu'ils renforcent les anneaux *forts* de socialisme ; ils renforcent encore les anneaux ornementaux, qui ne font pas partie intégrante de la chaîne ; mais ils évitent de toucher à l'anneau faible du

socialisme. Personne ne nie les maux graves de la société bourgeoise ; il est absolument superflu de se consacrer à les ruminer. Avec toutes les victoires électorales imaginables on ne peut arriver qu'à la *sanction* légale du socialisme, ce qui est très loin de sa *réalisation* technique. On peut promulguer la loi qu'il fera beau temps tous les dimanches, mais cela ne signifie pas qu'on puisse réaliser cette loi. La difficulté de la confiscation, qui suppose une « grande bataille » préalable, est une difficulté artificiellement créée, car on peut l'éviter par une indemnisation. Avec mille journaux et avec une armée d'orateurs, la propagation de l'idée socialiste est la moindre des choses, à une condition cependant : c'est de démontrer aux esprits calmes, que la chaîne du socialisme se tient, c'est-à-dire que même ses anneaux les plus *faibles* sont suffisamment *forts* pour pouvoir y suspendre la société, sans danger qu'elle tombe dans le gouffre.

XX. — Tel est le problème que je me suis posé, il y a environ trente ans. J'ai repris le problème du socialisme là où Robertus l'avait laissé, c'est-à-dire au sous-problème des prix-courants. J'ai vu que la théorie officielle du socialisme, la ponocratie, la doctrine que « la production des biens ne coûte que du travail », était fausse, et qu'il fallait lui substituer la doctrine des sciences naturelles que « la production des biens coûte du travail et de la terre », doctrine à laquelle j'ai donné le nom de *ponophysiocratie*. C'est avec cette théorie que j'ai renforcé l'anneau faible du socialisme, le problème des prix-courants.

O. Effertz,
Docteur en médecine.

CHRONIQUES

LES PARTIS SOCIALISTES

L'unité socialiste en Grande-Bretagne

Le Bureau socialiste international avait convoqué une conférence des trois partis socialistes anglais affiliés, à l'effet d'examiner la possibilité d'arriver à la constitution d'une unité socialiste en Grande-Bretagne.

Tâche difficile et délicate, parce que, d'une part, le *Parti socialiste indépendant* et les *Fabiens* désirent maintenir l'unité politique du Parti ouvrier (*Labour Party*, *L. P.*, qui comprend les Trade-Unions, ainsi que les deux groupes socialistes susmentionnés), parce que, d'autre part, le *Parti socialiste britannique* qui n'est pas affilié au *Parti ouvrier*, n'entend pas se lier à une politique qui ne serait pas exclusivement et avant tout socialiste.

Etaient présents :

1° Du *Parti socialiste britannique* (B. S. P. : British Socialiste Party) : Dan Irving, Hunter Wats, Fisher, Inchpin (secrétaire) ;

2° Du *Parti ouvrier indépendant* (I. L. P. Independant Labour Party) : Keir Hardie, Bruce Glasier, Henderson ;

3° Des *Fabiens* (F. S. : Fabian Society) : Miss Webb et Pease;

4° Du *Bureau socialiste international* : Vandervelde (président) et Huysmans (secrétaire).

La réunion a eu lieu au local des Fabiens, Clement's Inn, 3, le vendredi 18 juillet, à 10 heures du matin.

Après lecture d'une lettre d'excuse d'Hyndmann, retenu par un deuil récent, le président a accordé la parole au secrétaire Huysmans, qui a rappelé le but de la réunion et indiqué la politique d'unification, recommandée par le comité exécutif. Cette politique serait double : a) Constitution d'une organisation fédérative préparant la fusion intégrale ; b) affiliation du B. S. P. au L. P. Il a demandé ensuite à chaque parti de ne pas revenir sur le passé et d'indiquer, au contraire par quelles voies l'on pour-

rait atteindre le but poursuivi. Une fusion est une une impossibilité, mais l'on pourrait s'inspirer de l'exemple de la France et de la Belgique.

En France, on a commencé par le système fédératif socialiste, dont personne ne contestera la solidité. En Belgique, on a commencé par fédérer des éléments socialistes et non socialistes, et les seconds ont été absorbés par les premiers. La même voie, en deux étapes, s'ouvre pour le mouvement ouvrier et socialiste en Grande-Bretagne.

Henderson (au nom de l'I. L. P.) déclare que la fusion est impossible parce que le B. S. P. contient des éléments extrémistes qui pourraient troubler l'organisation. Les Fabiens et l'I. L. P. ont déjà constitué un comité d'entente pour la propagande et c'est dans cette direction qu'il importe d'aller.

Le président fait observer que si le B. S. P. contient des éléments extrémistes, les autres partis comprennent des éléments libéralisants. L'unité aura justement pour effet de réduire à l'impuissance les uns et les autres.

Pease (Fabian Society) croit que le travail séparé vaut mieux que le travail combiné.

Watts (B. S. P.) est d'avis, comme le secrétaire, que la fusion totale est encore impossible, mais il faut donner suite à l'appel du Bureau et préparer l'entente complète.

Keir Hardie (I. L. P.) déclare qu'on a eu raison de recommander de ne pas discuter le passé. Mais le B. S. P. doit nous dire s'il entend s'affilier au L. P. En ce cas, l'entente est facile et l'on pourrait élaborer une résolution à soumettre à tous les groupes.

Irving (B. S. P.) demande quelle liberté électorale serait accordée à son parti s'il s'affiliait au L. P.

Keir Hardie (I. L. P.) répond que c'est là une question de détail à résoudre plus tard.

Henderson (I. L. P.). — Il faudra une entente.

Bruce Glasier (I. L. P.). — Il faudra modifier éventuellement la charte du L. P. au sein du L. P.

Sanders (F. S.) recommande l'idée de Henderson.

Huysmans (secrétaire) insiste pour qu'on ne se contente pas d'un comité d'entente, mais que l'on crée un lien organique. Il comprend fort bien la position des Fabiens, qui ont encore une minorité d'éléments libéraux, mais les deux partis socialistes doivent aller plus loin. C'est là, d'ailleurs, la chose importante.

Pease (F. S.). — L'unité politique que l'on cherche est réalisée par le L. P. (Parti ouvrier).

Irving (B. S. P.). — Oui, mais il importe de poursuivre un double but, celui de l'unité socialiste et de la transformation ultérieure du L. P. en parti ouvrier socialiste déclaré. Cette politique n'est réalisable que par l'unité socialiste préalable.

Bruce Glasier (I. L. P.) comprend fort bien la tactique du comité exécutif de Bruxelles. Mais elle a tort de croire en la vertu magique de l'unité, si celle-ci n'est pas dans les esprits et les cœurs. Il n'est pas certain que l'unité française ait donné des résultats appréciables. L'I. L. P. est convaincu que l'esprit du B. S. P. est néfaste et c'est pourquoi il ne faut pas tendre la corde.

Huysmans (secrétaire) rappelle que tous les délégués anglais ont voté à Amsterdam la résolution sur l'unité. Ils doivent donc approuver pour eux-mêmes ce qu'ils demandent aux autres. Quant à l'unité française, personne n'oserait, à Paris, la mettre en péril. Poursuivons, bien que les amis de Bruce Glasier disent du mal des amis de Hyndman, et vice-versa. Mais les divergences d'appréciation, nous les retrouvons partout. Les revisionnistes allemands ne sont pas toujours d'accord avec les marxistes.

Henderson (I. L. P.) insiste pour qu'on soumette la proposition à une expérience.

Fisher (B. S. P.) pense, au contraire, que l'on doit nommer un conseil socialiste de tous les partis.

Bruce Glasier (I. L. P.). — A condition que l'on ne brise pas le contact avec les syndicats ouvriers.

Sanders (F. S.). — Il ne faut pas deux politiques opposées.

Le président résume le débat et constate qu'en fait tout le monde est d'accord : « Personne n'a demandé que l'on improvise une fusion. Dans ces conditions, nous devons élaborer une résolution constatant notre accord unanime sur les deux points : a) la nomination d'un « Unite socialist council » ; b) l'affiliation de tous au *Labour Party*. »

La séance est suspendue pour permettre aux divers partis de délibérer et quand ils reviennent, on constate avec plaisir que le texte des résolutions que proposent les trois partis sont quasi identiques. Au bout de dix minutes, l'on se met d'accord sur un texte. Et il est décidé finalement que la nouvelle conférence, qui règlera définitivement tous les détails de l'entente se réunira à Londres au milieu du mois de novembre. Elle sera de nouveau présidée et convoquée par le Bureau international, avant la réunion annuelle de celui-ci. Y prendront part les membres des comités centraux des trois partis, et l'on y invitera des délégués d'autres nations, notamment des délégués de France et d'Allemagne.

S. Richardson.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le XXIV[e] Congrès international des Mineurs

Le XXIV[e] Congrès international des Mineurs s'est tenu à Carlsbad du 21 au 27 juillet dernier. Les 142 délégués qu'il a réunis représentaient 1.374.000 ouvriers syndiqués se répartissant comme suit : Angleterre, 603.000 ; Amérique, 500.000 ; Allemagne, 175.000 ; Belgique, 40.000 ; France, 40.000 ; Autriche, 14.600 ; Hollande, 1.000. La France était représentée par les 4 délégués de la Fédération du Sous-Sol, adhérente à la C. G. T., et aussi par ceux des Syndicats du Nord et du Pas-de-Calais, qui ne font plus partie de cette Fédération.

Les principales questions traitées par le Congrès ont été : la journée de huit heures, les accidents du travail, la nationalisation des mines.

La Journée de huit heures. — La question est abordée par le député anglais *Hamidson*. Il préconise une campagne dans tous les pays pour la semaine de 48 heures, descentes et remontes comprises. *Cavrot* évoque la longue campagne menée par l'organisation belge. « Petit à petit, dit-il, et par la grève, on a fait reculer le patronat ; ensuite, par l'action politique et l'action socialiste au Parlement, on est arrivé à la loi du 29 décembre 1909, fixant à neuf heures au maximum la durée du travail dans les mines de houille. Ce n'est pas assez. A notre programme figure la journée de 8 heures ou, si l'on veut, la semaine de 48 heures ; or, nous n'aurons ni trêve ni repos avant de l'avoir conquise ». Le délégué polonais *Churkgnies* appuie les discours prononcés, car en Allemagne, et surtout en Silésie, où les mines sont très profondes et la chaleur très élevée, les longues journées sont bien plus nuisibles encore que dans les autres pays. Dans les mines de l'Etat, la journée est de neuf heures en théorie, mais, en fait, elle est de dix heures. Ajoutons que le salaire moyen des haveurs, en Silésie, est de 4 mark 20 par jour, soit 5 fr. 25, et celui des autres catégories de 3 mark 40, soit 4 fr. 25.

Au nom de l'organisation autrichienne, *Jarolim* déclare que la situation dans son pays est à peu près la même qu'en Belgique ; mais, en certains endroits, où il fait très chaud, on ne travaille que six heures par jour. Seulement, dans ces chantiers, la situation hygiénique est extrêmement rudimentaire : il y a de

nombreux cas de maladie et les patrons ont voulu supprimer le régime des six heures, sous prétexte que la loi prévoyait la journée de neuf heures; mais le tribunal a débouté les patrons.

Cadeau expose la situation en France, où la journée est réglementée pour les abatteurs seulement. Les mineurs français veulent que tous les travailleurs soient protégés et surtout les plus faibles. Un projet déposé en ce sens, au nom des mineurs, a été voté deux fois par les Chambres; mais le Sénat l'a modifié en faveur du patronat. Un nouveau projet, voté par la Chambre, semble avoir des chances devant le Sénat. Il donnerait satisfaction aux ouvriers français.

Ainsi, c'est tout le prolétariat international des mines qui réclame la journée de huit heures.

Les Accidents du Travail. — Le délégué allemand *Smits*, montre que la période de prospérité de l'industrie charbonnière est marquée par une augmentation du nombre des accidents. En 1902 il y eut 114.669 accidents de toute nature, dont 516 mortels; en 1912 le nombre de ces derniers s'élève à 1.083.

Le délégué autrichien expose qu'en Autriche le conseil supérieur du travail dans lequel les syndicats sont représentés, ayant discuté la question, a décidé qu'il y avait lieu de nommer des inspecteurs ouvriers pour veiller à la sécurité des mineurs ; mais lorsqu'on présenta le projet au gouvernement, il prétendit qu'il n'y avait pas d'argent, alors que pour les armements il en trouve toujours. Pour 160.000 mineurs en Autriche, il s'est produit jadis 28.000 accidents. Le dernier rapport en relève 33.657 pour 181.000 mineurs.

En Hollande, la situation n'est pas meilleure, indique le délégué de ce pays. Il n'existe, en Hollande, aucune législation ni inspection. Un projet de loi est en préparation, en vertu duquel les inspecteurs ouvriers seront nommés par des comités et rétribués par l'Etat. Mais des modifications y sont proposées en vue de l'élection des inspecteurs par les ouvriers travaillant dans les mines, même s'ils ne sont pas Hollandais. On espère que ces modifications seront admises.

Le citoyen *Harwey* parle au nom des Anglais : « Qu'y a-t-il de plus sacré, dit-il, que la vie humaine ? Cependant, les patrons ne s'en préoccupent pas, et lorsqu'ils fondent une société pour l'exploitation d'un charbonnage ou d'une mine, la garantie de la vie des travailleurs n'est jamais examinée. On se préoccupe des dividendes et uniquement de cela. En Angleterre, on a sacrifié des centaines de milliers de mineurs au dieu Capital. Grâce à la puissance de la Fédération des mineurs anglais, une loi vient d'être votée. Mais quelle lutte il a fallu soutenir ! A enttendre les bourgeois conservateurs, on allait ruiner la société en garantissant un peu plus de sécurité aux mineurs. Mais la loi est votée,

et en vertu de ses dispositions, l'emploi de l'électricité comme éclairage est prohibé lorsque l'on constate qu'il y a 1 1/4 o/o de gaz dans la mine. Toutes les installations faites à grands frais dans les mines grisouteuses vont être supprimées, et pourtant l'on a dépensé des milliers de livres sterling pour les créer. Cette loi marque l'ascension de la puissance de la Fédération des mineurs, qui oblige les patrons à compter avec elle. Les Anglais appuient donc la résolution en faveur des lois protectrices de la vie et de l'hygiène des travailleurs ».

Le délégué belge, *Falony*, le délégué des mineurs américains et *Merzet*, qui parle au nom des mineurs français, présentent des considérations analogues.

Le Congrès vote, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant, présenté par l'Allemagne, l'Autriche et la Hollande :

En considération des nombreux accidents qui se sont produits dans les mines ces dernières années et aussi en considération des accidents isolés produits par le travail des mines, le Congrès renouvelle instamment sa demande pour une meilleure protection de la vie et de la santé du mineur. Pour amener cette protection le Congrès est d'avis que la nomination des contrôleurs de mines doit se faire au moyen du vote direct et secret, et que ces contrôleurs doivent être choisis par les mineurs eux-mêmes, et payés par l'Etat.

La nationalisation des mines. — La question de la nationalisation des mines est abordée par *Brace*, délégué de la Galles du Sud, qui est partisan du rachat des mines par l'Etat. *Smillie*, au nom des Autrichiens, propose la même mesure. Il pense qu'elle sera relativement aisée à réaliser en Autriche, où l'on ne donne presque plus de concessions. *Gemin* fait des réserves : l'Etat n'est pas toujours le meilleurs des patrons. *Lombard* (Belgique) défend la nationalisation. Elle est votée à l'unanimité, à l'exception des Polonais qui craignent de voir cette mesure renforcer la puissance de l'Etat allemand.

Le VII[e] Congrès de la Fédération Internationale des travailleurs sur métaux

C'est le 6 et le 7 août dernier que s'est tenu à Berlin le VII[e] Congrès de la Fédération internationale des travailleurs sur métaux. Cette puissante organisation a fait, comme l'établissent les chiffrent suivants, de rapides progrès au cours de ces dernières années.

	EFFECTIFS		
	1910	1911	1912
Autriche	59.024	64.371	71.575
Belgique	14.294	22.614	29.656
Danemark	11.400	11.800	13.372
France	22.389	26.577	26.765
Allemagne	503.390	559.300	592.564
Angleterre	161.458	180.952	221.788
Hongrie	16.071	17.481	26.723
Italie	»	»	10.000
Pays-Bas	2.590	3.218	4.143
Norvège	9.326	10.914	11.997
Roumanie	»	»	2.901
Suède	26.717	25.663	27.338
Suisse	13.607	14 171	30.850
	840.266	937.061	1.069.712

Le Congrès a réuni 85 délégués représentant 912,707 ouvriers, c'est-à-dire la presque totalité des adhérents. Ces 912.707 syndiqués se répartissent comme suit : France, 30.500 ; Belgique, 22.600 ; Grande-Bretagne, 150.000 ; Allemagne, 544.000 ; Autriche, 64.050 ; Hongrie, 17.500 ; Pays Scandinaves, 48.600 ; Suisse, 24.170 ; Italie, 8.000 ; Pays-Bas, 3.500.

Le délégué Anglais, *Hobson* présente sur l'importante question des relations internationales les propositions suivantes, acceptées par 14 organisations anglaises sur 17 :

« 1°) Réglementation des conditions d'admission dans les diverses organisations nationales de tous les ouvriers venant de l'étranger. 2°) Obligation pour toutes les organisations adhérentes à la Fédération internationale des métaux de se soutenir mutuellement, en cas de grands mouvements économiques, et cela aussi bien moralement — par des renseignements utiles — que matériellement par l'envoi de secours en argent. Pour avoir droit à ces secours, l'organisation en lutte doit s'adresser au secrétaire national en indiquant le nombre des grévistes, à combien s'élevait le fonds de grève au commencement du mouvement. L'indication du montant des cotisations et du secours de grève sera également nécessaire, ainsi que divers renseignements concernant les différentes phases du mouvement, son organisation et les preuves qu'il a été engagé au su et avec l'autorisation du Comité central national. La cotisation extraordinaire pour ces secours internationaux ne doit pas dépasser 10 centimes par membre et par semaine, et pour six semaines seulement ».

Les organisations hollandaises aimeraient mieux voir créer une caisse spéciale de secours pour les ouvriers métallurgistes cherchant du travail à l'étranger. Un de leurs délégués *Jantzen*

craint que les propositions anglaises restent platoniques. Celles-ci sont défendues par *Broconlie* (Angleterre), *Cohen* (Allemagne) et *Beer* (Autriche). Elles sont acceptées à l'unanimité.

Le prochain Congrès aura lieu à Vienne en 1916.

Le XIV[e] Congrès national du Textile

Le XIV[e] Congrès de la Fédération du Textile, tenu à Limoges les 15, 16 et 17 août dernier, a réuni environ 40 délégués représentant une soixantaine de syndicats. Pour la première fois dans un Congrès du Textile, la C. G. T. a été officiellement représentée. Faut-il y voir un changement dans l'orientation de cette fédération connue jusqu'ici pour ses tendances ultra-réformistes ?

Les principales questions portées à l'ordre du jour étaient : la loi de trois ans, le projet Chéron-Ratier, les accidents du travail, le mode de fixation des prix de tarif.

La loi des trois ans. — Le Congrès vote à l'unanimité la motion suivante :

Le Congrès, considérant que le retour à la loi de trois ans porte atteinte à la liberté des travailleurs en augmentant d'une année l'encasernement des fils du peuple ;

Considérant les conséquences économiques qui en découlent, avec la pénurie de bras assoiffant les capitalistes d'asservissement et tendant à augmenter les heures de travail ;

Le Congrès engage les syndicats à continuer la campagne contre les trois ans, à amener les travailleurs à exiger des gouvernements la suppression de cette loi de réaction ;

Félicite tous ceux qui, par la plume, la parole où par leur action législative, se sont opposés à cette loi, particulièrement le groupe socialiste au Parlement et la Confédération générale du Travail.

Le projet Chéron-Ratier. — Ce projet de loi est vigoureusement dénoncé devant le Congrès qui vote la résolution suivante :

Considérant qu'un projet de loi portant modifications à la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels a été déposé sur le bureau de la Chambre par M. Chéron, ministre du travail, et M. Ratier, ministre de la Justice ; que l'article 10 du nouveau projet dit que dans toute réunion de syndicats, chacun des groupes adhérents sera composé, pour l'élection du conseil d'administration et pour les assemblées générales d'un nombre de voix proportionnel au nombre des membres ; qu'il y a là une tendance du gouvernement à s'immiscer dans les dispositions statutaires de nos organisations ;

Considérant que l'extension de la capacité civile et commerciale

qui cachent l'intention de nos gouvernants, ne restreint que les droits ouvriers en créant une loi restrictive dont les travailleurs feraient les frais ; que la loi permettrait aux travailleurs de remplir les caisses que les capitalistes, pour la responsabilité civile, videraient à leur aise ;

Le 14e congrès de la Fédération nationale des ouvriers du textile s'élève contre l'article 10 du projet, contre l'extension de la capacité civile et commerciale des syndicats, contre l'immixtion de nos gouvernants dans les affaires administratives de nos syndicats et leur tendance à vouloir maintenir les syndicats sous le coup d'une dissolution sans qu'ils puissent jamais avoir le droit de se reformer ;

Considérant que toutes les dispositions du projet ont pour objet de tenir les organisations syndicales sous la coupe de l'administration bourgeoise ;

Le Congrès dénonce aux travailleurs le projet Chéron-Ratier comme un projet liberticide.

Les Accidents de Travail. — Le Congrès entend sur cette question le rapport présenté par le Syndicat de Roubaix et dont nous extrayons les passages suivants :

« Notre syndicat s'est ému de la fréquence des accidents du travail qui se produisent dans les usines de l'industrie textile. La plupart de ces accidents ont pour cause le nettoyage des métiers en marche. Il ne se passe pas de jour, en effet, qu'on n'ait à déplorer, sur un point quelconque de notre pays, des accidents graves dont la cause initiale ou unique est due à l'obligation imposée par les employeurs à leurs ouvriers d'épousseter et de nettoyer les parties mobiles de leurs métiers alors que ceux-ci sont en pleine marche, à diverses reprises, nous nous sommes plaints aux inspecteurs du travail, mais ceux-ci nous ont déclaré que tout en déplorant comme nous la fréquence de ces accidents, il leur était difficile, pour ne pas dire impossible d'intervenir pour en empêcher le retour. En effet, loin d'armer suffisamment l'inspecteur du travail pour lui permettre une intervention efficace, la loi a été au contraire élaborée de telle façon que les inspecteurs du travail, malgré toute la bonne volonté qu'ils pourraient apporter, sont entièrement paralysés, dès qu'il s'agit de sévir contre les patrons responsables de ces sortes d'accidents.

« En effet, nous avons appris, il y a quelque temps, à notre grande surprise, quelque chose qui vous surprendra également sans doute, c'est que, si la loi ne permettait pas l'époussetage et le nettoyage des métiers en marche, cette interdiction ne s'appliquait qu'aux femmes et aux enfants, chose extraordinaire qui serait risible si elle n'était criminelle ! Les patrons peuvent en tout temps obliger leur personnel homme au nettoyage en marche. C'est là une distinction absurde et dangereuse à la fois, dont les patrons profitent et qui rend illusoire la tentative de répressions juridiques contre l'employeur dont l'ouvrier a été accidenté dans un travail commandé.

« Mais il y a mieux encore. Sur un avis du Comité consultatif des arts et manufactures, comité composé exclusivement de patrons et de hauts fonctionnaires, une circulaire datée du 31 juillet 1905 a biffé d'un trait de plume l'article premier du décret du 13 mai 1893. Cette circulaire, en effet, n'admet pas l'assimilation de l'enlèvement des boures et duvets au nettoyage des machines en marche ; de telle sorte que depuis 1905 les patrons, sans craindre les rigueurs judiciaires, peuvent obliger tout leur personnel, même les femmes et les enfants, à procéder, alors que les métiers roulent à toute vitesse, à l'enlèvement des boures et duvets. De là les nombreux accidents du travail que nous constatons surtout pour l'industrie textile. Informé de ces faits, notre syndicat a déjà protesté à différentes reprises auprès des autorités compétentes et actuellement, sur notre initiative, le groupe parlementaire socialiste a chargé un de ses membres d'intervenir auprès du Parlement dans le but de faire cesser ce déplorable état de choses ».

Le Congrès s'associe à cette protestation et émet le vœu qu'un projet de loi soit déposé au plus tôt au Parlement, projet qui doit interdire d'une façon très formelle à tout patron de faire procéder au nettoyage, balayage ou époussetage des machines par tout ouvrier ou ouvrière avant l'arrêt complet du métier.

Le mode de fixation des prix de tarif. — Sur cette question, le Congrès vote la résolution suivante :

Le Congrès, considérant les abus se multipliant dans les usines de l'industrie textile, où les travailleurs de toutes catégories sont frustrés d'une partie de leurs salaires par des moyens contre lesquels la justice devrait avoir recours ;

Considérant que le mesurage, le pesage ou les calculs de quantités, faits avec des instruments de fortune, permettent des abus, ayant comme conséquence l'amoindrissement des salaires d'ouvriers ; que les filateurs internationaux eux-mêmes, dans la vente des cotons, ont établi par leur fédération internationale un contrat entre eux, dit « des poids nets », de façon à se garantir des surprises commerciales ; qu'il serait nécessaire en toute logique, pour les ouvriers, de n'avoir point de surprise en ce qui concerne leurs salaires; ;

Le Congrès invite le gouvernement à assurer la stricte application de la loi de 1850, à activer devant le Sénat le projet déposé à la Chambre le 6 décembre 1904 et voté le 5 février 1905, et qui, depuis, traîne dans les cartons du Sénat, projet précisant les conditions dans lesquelles doivent être pesées et mesurées les matières produites par les ouvriers de l'industrie textile payés aux pièces, et indiquant un contrôle régulier pour tous les instruments de mesure employés à cet usage.

La prise en considération de ces desiderata constituerait un premier pas vers la solution de la grosse question de l'unification

des tarifs qui revient directement ou indirectement dans tous congrès du textile.

JEAN JONQUET.

Le VIII[e] Congrès de la Fédération internationale du Transport

Le VIII[e] Congrès de la Fédération internationale du Transport s'est tenu cette année à Londres du 26 au 30 août. Cette importante organisation est née de la fusion, en 1906, de la Fédération internationale des cheminots avec la Fédération internationale maritime. La première avait été constituée à Zurich en 1893 ; la seconde, à Londres en 1896. Les effectifs de la Fédération du transport ont sensiblement cru depuis sa constitution : 300.000 environ en 1906 ; 533,000 en 1908 (Congrès de Vienne) ; 429,410 en 1910 (Congrès de Copenhague) ; 707,839 à la fin de 1911 ; enfin 824.916 à la veille du Congrès de Londres.

Le principal intérêt du Congrès a consisté dans l'opposition des méthodes allemande et française en matière d'organisation syndicale et de lutte ouvrière. Elle s'est manifestée dans la discussion du rapport d'*Hermann Jochade*, secrétaire du Comité central, qui contenait des critiques à l'adresse des organisations ouvrières et des grèves anglaises et françaises.

Vignaux (France) reproche au bureau international une tendance trop accentuée à considérer comme seule efficace et recommandable la tactique du pays où il siège, l'Allemagne, et il pense que, à l'étranger, le syndicalisme français n'est peut-être pas apprécié à sa juste valeur. Ses moyens d'action, de propagande, lui sont propres, mais ils sont adaptés à la mentalité de la contrée où ils entrent en vigueur. Il est, dès lors, difficile aux camarades des autres régions de les juger tout à fait équitablement, d'estimer, comme il conviendrait, la part d'initiative que réclame la conception française qui « fait appel à l'enthousiasme » ; elle a d'ailleurs obtenu des résultats indiscutables. L'orateur conclut en affirmant que tous les syndicalistes, en France, sont « contre ces armées de métier au sein desquelles les hommes ne sont plus que des machines irresponsables, entre les mains de chefs s'arrogeant des pouvoirs dictatoriaux dont les traces dans l'histoire sont faites de meurtre et de sang ». Et il exhorte les camarades à s'associer fortement les uns aux autres pour voir l'établissement non pas « d'une collaboration irraisonnée, mais d'une participation de chacun dans la vie de l'organisation internationale ».

Guinchard (France), se plaint que le rapport n'ait pas été

envoyé un mois à l'avance, mais ait été seulement remis au début du congrès, de sorte que personne n'a eu le temps de le méditer. Il appuie les arguments de Vignaux contre la tendance absolutiste du bureau international et il démontre, en particulier, que, malgré ce que pense ce bureau, les grèves de solidarité sont nécessaires. L'Angleterre en fournit des exemples frappants, la France également : sa grève des chauffeurs pour ne citer qu'un des derniers cas. La méthode française est basée sur cette solidarité. Le syndicalisme français veut, lui aussi, l'augmentation des salaires et la diminution des heures de travail, mais il a, en sus, un idéal révolutionnaire qui est de faire l'éducation des travailleurs pour les amener à obtenir l'abolition du salariat. Si l'on mélangeait à l'organisation allemande la combativité latine, on obtiendrait une méthode remarquablement efficace. L'organisation internationale ne serait plus alors un simple bureau de renseignements, mais bien une puissance qui, dans les menaces de guerre, ferait sentir le poids de sa masse dans les décisions des gouvernants.

Le délégué anglais *Wilson* pense aussi que les congrès ne peuvent pas toujours imiter les Allemands dans leur façon de comprendre la lutte syndicaliste à cause des différences d'esprit existant entre les diverses nations.

Rivelli (France) défend la portée et le but de la grève de solidarité et il relève quelques inexactitudes de détail dans le rapport du comité central. Selon lui, ce comité a eu le tort de ne pas tenir suffisamment compte des tendances et des tempéraments propres à chaque nation. Le comité central ne doit pas se croire seul infaillible ; il doit aussi penser que la centralisation qui réussit en Allemagne peut échouer ailleurs. Les Français, en particulier, ne peuvent pas s'y soumettre à cause de leurs différences de caractère. Les Français du Nord sont plus près des conceptions allemandes que les Français du Midi ; mais il serait facile de les mettre d'accord. Avec leur méthode, les inscrits maritimes ont obtenu ce qu'aucune autre fédération nationale n'obtenait. Grâce à leurs protestations, en 58 mois, 19 lois ont été votées par le Parlement.

Caumillo (Italie) demande le transfert du siège du Comité central de Berlin à Londres ou à Paris. Les Allemands sont des organisateurs de premier ordre, mais ils se trouvent dans des conditions particulières. La plupart des cheminots, par exemples ne peuvent pas se syndiquer et il est impossible que le siège d'une organisation internationale soit dans un pays qui ne jouit pas de ce droit primordial. Caumillo reproche encore aux Allemands de ne pas être suffisamment combatifs et il propose de nommer au conseil central des représentants de toutes les nations. Les mouvements des différents peuples seront ainsi mieux saisis.

Werner, *Jochade*, *Doring*, (Allemagne) et *Forstner* (Autriche)

défendent les méthodes allemandes et le rapport du comité central.

Le Congrès décide que le secrétaire (Jochade est réélu) sera assisté d'une commission internationale. C'est une demi-victoire pour les adversaires du centralisme allemand et les défenseurs des pratiques syndicalistes françaises.

Notons encore que le Congrès repousse l'arbitrage obligatoire et vote une motion en faveur d'Arles-Adamowitch.

Le prochain congrès se tiendra à Zurich.

Le XLVI[e] Congrès des Trade Unions

C'est à Manchester que s'est tenu, cette année, du 1[er] au 6 septembre le congrès des Trade Unions. Son importance a été grande tant à cause du nombre de délégués qu'il a réunis que des décisions qui y ont été prises, symptomatiques des progrès d'un esprit nouveau.

Dans son discours de bienvenue, *Davis* a marqué par quelques chiffres la croissance des effectifs du trade-unionisme. Le dernier congrès tenu à Manchester remonte à 1882. Il groupait les 153 délégués de 126 sociétés ouvrières groupant 509.067 syndiqués. Le congrès actuel compte 567 délégués, mandatés par 206 sociétés avec 2.232.446 adhérents.

Si on laisse de côté l'étude de questions d'ordre purement corporatif, pour ne garder que les décisions de première importance, on relèvera à l'actif du Congrès de Manchester les trois grands actes suivants : une vigoureuse protestations contre les incidents de Dublin, une condamnation du Trade Unions Act, une imposante manifestation internationale.

Les Incidents de Dublin. — Le Congrès reçoit de la Bourse du travail de Dublin le télégramme suivant : « Une députation de la Bourse du travail de Dublin, représentant toute la classe ouvrière de la cité, se présentera mardi devant le Congrès pour exposer les tentatives criminelles des employeurs fédérés pour briser les trade unions, tentatives qui sont responsables de la situation actuelle de notre ville. Cette députation espère que le Congrès entendra l'appel qu'elle fera pour une action vigoureuse et commune de tous les camarades travailleurs d'Angleterre ».

James Sexton présente une motion protestant contre le gouvernement et le lord lieutenant d'Irlande pour avoir interdit une réunion publique à Dublin, contre la brutalité de la police dublinoise, et demandant au secrétaire en chef pour l'Irlande de rétablir l'ordre dans la capitale de l'île. Cette motion demande également qu'une enquête soit ouverte pour établir la responsabilité de la police. Plusieurs orateurs interviennent dans la dis-

cussion, qui est très animée, notamment *Jones*, des gaziers, *Stanton*, le leader des mineurs gallois, *Robert Smillie*, président de la Fédération des mineurs, et *Ben Tillet*, des transports. Un amendement de ce dernier, demandant que Larkin et les autres camarades soient remis en liberté, est adopté à l'unanimité. Après quelques observations du président, la motion Sexton est adoptée par acclamation.

Le Congrès ne s'en tient pas là. Après avoir entendu et applaudi les ouvriers dublinois, il décide à l'unanimité, sur la proposition de *Shaw*, qu'une délégation de six membres — trois nommés par le Congrès et trois par le groupe parlementaire du Labour Party — se rendrait à Dublin pour organiser des meetings en faveur de la liberté de parole et du droit d'organisation et pour faire une enquête sur les événements de samedi et dimanche derniers.

Le Trade Unions Act. — Le député *Harvey*, membre de la Fédération des mineurs, entame le procès de la loi sur les Trade Union. Il s'élève tout particulièrement contre les dispositions qui interdisent aux syndicats ouvriers de disposer librement de leurs fonds, notamment pour des fins politiques. Opposé, pour sa part, à toute action politique, le délégué *Naylor* appuie cependant le réquisitoire d'Harvey : ce n'est pas au gouvernement d'indiquer aux travailleurs comment ils doivent employer leur argent. Le libéral *Battle*, des filleurs, *Harry Twist*, des mineurs, *James Sexton*, des dockers, *Watkins*, du gaz, et le député *Roberts* sont du même avis, tandis que *Bromley*, des mécaniciens, défend une loi qui force les Trade Unions à rester étrangères à toute politique. Après une vigoureuse intervention de *Clynes* et de *Havelock Wilson*, des marins, le Congrès, à l'unanimité moins trois voix, vote la proposition Harvey ainsi conçue :

Le Congrès désire appeler tout spécialement l'attention du travail anglais organisé sur l'importance vitale du vote auquel il va être procédé au sujet du Trade Unions Act et qui déterminera si l'activité politique fera partie de l'objet et des fonctions de leurs syndicats. Il serait bon d'attendre les réformes fondamentales basées sur la loi jusqu'à ce que les Trade Unions aient le pouvoir et la liberté d'engager une action politique selon la volonté de leurs membres.

Le Congrès recommande chaleureusement à tous les trade unionistes de voter sur cette question en faveur de leurs unions et de la faculté qu'elles devraient avoir de poursuivre une action politique pour la défense des intérêts du travail.

Manifestation internationale. — Dans la séance du matin du 4 septembre, les délégués étrangers affirment, devant le Congrès, l'union des prolétaires de tous les pays dans leur lutte pour l'émancipation du travail.

L'Américain *Kremper* ouvre la série de ces discours. « Il n'y a pas, dit-il, de nationalité dans les rapports ouvriers, et les ouvriers de tous les pays doivent s'unir contre l'ennemi commun, le capitalisme ». Son compatriote *Bayne* dit les progrès des organisations ouvrières américaines. *Draper* parle au nom des ouvriers canadiens. Au nom de la Commission générale des Syndicats allemands et du Secrétariat international des centrales syndicales, *Legien* affirme qu'ouvriers allemands et ouvriers anglais sont unis : « Ni la langue, ni les barrières politiques ne peuvent les diviser. Et contrairement à l'espoir de ceux dont l'intérêt primordial est d'exciter à la guerre, nous devons déclarer que nos intérêts sont mutuels et communs et qu'ils exigent une entente fraternelle dans nos efforts pour combattre le capitalisme. Notre bataille, dans tous les pays, doit être dirigée contre la classe qui possède et qui ne néglige aucune occasion d'exploiter davantage le travailleur qui, lui, est moins organisé. La guerre est une chose devenue impossible depuis que les classes ouvrières des deux pays sont unanimes à la rejeter. Nous sommes heureux de constater que les travailleurs de ces pays désirent la paix. Vous pouvez être assurés que les travailleurs allemands sont tous pour la paix et bien que nos méthodes d'action et nos pensées soient différentes, nous sommes d'accord avec vous sur tous les points capitaux ». L'orateur entre alors dans le détail des progrès du syndicalisme organisé allemand et il dit qu'il possède entre 90 et 100 journaux qui sont tous imprimés par les soins de la classe ouvrière. En concluant, il dit qu'il est sincèrement convaincu que le mouvement international du travail triomphera finalement de tous les obstacles.

C'est salué par des acclamations sans fin qu'il reprend sa place et lorsque son discours est traduit en différentes langues, des bravos le saluent encore.

Jouhaux parle ensuite au nom de la C. G. T. de France. Il dit d'abord la sympathie des ouvriers français pour le prolétariat anglais éprouvé par les événements de Dublin. Puis il montre la communauté d'intérêts des prolétariats de tous les pays. «Malgré les prétendus obstacles qu'opposent les races et les nationalités dans les rangs des travailleurs, on pense de plus en plus que le sentiment de fraternité internationale doit se développer davantage chaque jour ; il faut donc croire sincèrement à la disparition des guerres, qui ont toujours été et qui seront toujours une source de conséquences terribles pour l'avenir du prolétariat international. Une guerre, quelle que soit la cause qui l'ait provoquée, est toujours une source de misères et de malheurs. Une guerre a toujours retardé les progrès de la civilisation. C'est pour cette raison que nous ne devons pas hésiter à nous dresser tous contre elle. Pour combattre la possibilité de guerres futures, tous les moyens possibles doivent être envisagés, car rien ne doit être négligé quand il s'agit de prévenir les horreurs

et les souffrances de cette véritable calamité publique. En Angleterre, comme en France et en Allemagne, c'est toujours le prolétariat qui a dû payer de sa liberté et de son sang les conquêtes et les cessions de territoires. Le joug que la classe possédante veut faire peser sur la classe ouvrière est international et c'est pourquoi le combat contre le capitalisme doit être lui aussi international. Les travailleurs français n'ont jamais épargné leurs efforts pour faire avorter les complications internationales. Toutes les répressions dont les gouvernants peuvent nous menacer ne suffiront jamais à nous empêcher de faire notre œuvre de syndicalistes pour le syndicalisme ».

L'orateur est acclamé par tout le congrès, qui vote à l'unanimité l'impression immédiate de la version anglaise des allocutions de Legien et de Jouhaux.

Tels sont les faits qui donnent au Congrès de Manchester une importance considérable. On a en effet le sentiment que les Trade Unions anglaises, ébranlées par les grands mouvements ouvriers de ces dernières années, sont amenées à douter de la valeur de leur séculaire tactique corporatiste, réformiste et légaliste. Elles sont aiguillées malgré elles vers le large courant ouvrier révolutionnaire. Encore quelques secousses et peut-être y entreront-elles tout à fait.

Le IIe Congrès national des Métaux

Le congrès de la Fédération nationale des ouvriers des métaux et similaires de France s'est tenu à Paris, à l'Egalitaire, les 8, 9, 10 et 11 septembre. C'était le deuxième congrès de cette organisation, qui date seulement de 1909.

Le rapport du bureau fédéral note un léger fléchissement des effectifs pendant la première moitié de la présente année : 27.228 membres au 31 décembre 1912 et seulement 24.896 au 31 juin 1913. Quelles en sont les causes ?

« La principale, dit le rapporteur, réside, selon nous, dans l'atmosphère de méfiance, de mutuelle suspicion, de dissolvante surenchère qui divise le syndicalisme en clans hostiles ne se différenciant que par le verbe tout en contribuant à créer une parfaite unité dans l'inertie et l'impuissance. Le fonctionnarisme est surtout un axe de divergence par l'état d'esprit créé à son égard, qui consiste à enlever aux militants chargés d'une mission de propagande, de recrutement et d'administration toute influence par un discrédit systématique qui semble aujourd'hui attaché à leur fonction. L'indigence des syndicats et de la Fédération est une cause importante de ce manque d'attachement des effectifs. La

solidarité entre les fédérés, le droit de chacun à des droits précis ne jouent pas suffisamment dans le fonctionnement des organismes qui font preuve d'une timidité déconcertante pour s'assurer les ressources régulières qui alimenteraient leur vie de combat et de solidarité ».

Le rapport passe ensuite en revue les causes d'ordre politique, qui ne sont pas étrangères non plus à cette situation du mouvement syndical. « Depuis des années, des événements successifs et coïncidants ont absorbé et détourné les efforts syndicaux pour des problèmes pressants qui se confondaient avec les préoccupations d'ordre politique et gouvernemental. Nous ne saurions critiquer ces actions dérivantes, mais ses conséquences appellent l'attention la plus soutenue sur les méthodes d'action susceptibles de maintenir le plus possible l'action syndicale sur le terrain strictement économique où sont rivées les chaînes du salariat et qui exige tous les efforts d'affranchissement des producteurs.

Cette situation difficile n'a d'ailleurs pas empêché la Fédération des Métaux de jouer un grand rôle dans les grèves. Du 1er juin 1911 au 15 juillet 1913 elle a soutenu 146 grèves, dont 45 se sont terminées par une victoire des grévistes. Le rapport ne cache d'ailleurs pas que plusieurs mouvements de grève ont été engagés sans méthode, sans opportunité et avec des ressources notoirement insuffisantes. Il propose à ces maux les remèdes suivants :

« 1° Une plus réelle collaboration entre les syndicats et la Fédération avant la déclaration de grèves ;

« 2° Un sens plus précis de l'opportunité et une volonté systématique de discussion avec les employeurs avant la cessation du travail ;

« 3° Une tendance de plus en plus accentuée chez les syndiqués à ne s'engager que dans des conflits comprenant une proportion suffisante de syndiqués et se refusant à délaisser la direction des grèves au bénéfice des non-syndiqués, qui n'encourent souvent ni les responsabilités morales ni les représailles patronales ;

« 4° Des secours de grève plus efficaces, donnant aux patrons, avant le conflit, l'impression d'une lutte possible et prolongée et libérant les grévistes eux-mêmes des préoccupations absorbantes de leur subsistance. Ceci ne peut être réalisé que par l'augmentation de la cotisation ».

Telles sont les difficultés au milieu desquelles s'est ouvert le Congrès du 8 septembre. Elles ont donné une très grande importance à ses débats, auxquels ont pris part 148 délégués représentant 156 syndicats.

Le Rapport moral. — Le rapport moral est l'occasion d'une première grande discussion. Le comité fédéral ayant décidé

l'achat d'actions à la *Bataille Syndicaliste*, *Chevallier* de Paris, estime que le Comité a outrepassé ses droits, ce journal n'étant pas organe confédéral. *Mazet* approuve au contraire le Comité. *Doria* de Toulouse estime que les journaux comme la *Bataille* et l'*Humanité* doivent être soutenus par les organisations ouvrières ; *Chareille*, de Saint-Florent, demande des explications précises au Comité. *Mazet* en demande aussi sur les déclarations faites par le secrétaire fédéral Merrheim à la Conférence des Bourses et des Fédérations. Il est appuyé par *Morice*, d'Anzin. Ainsi se trouve amorcé un grand débat.

Bourchet, qui précéda Merrheim au secrétariat national, critique le comité actuel.

Après avoir fait état des chiffres du rapport, il constate que les résultats ne sont pas ceux que l'on pouvait espérer. « Mais, faut-il faire comme l'autruche ? Se cacher la tête pour se dissimuler la vérité ?... Je suis d'avis qu'il faut au contraire la regarder en face. Le syndicalisme souffre d'une crise d'organisation et de direction ». L'orateur fait allusion à la formidable organisation patronale de la métallurgie, au système des fiches en vigueur, à l'aide desquelles on traque les travailleurs qui, apeurés, n'osent venir au syndicat. « A la dernière conférence des Bourses et Fédérations, des paroles ont été, à tort ou à raison, prononcées — à tort, selon moi. Fallait-il que les paroles d'un homme puissent prendre une telle importance ? On grandit les chefs au point que leurs paroles apparaissent comme des ordres. On a dit : Merrheim a rectifié son tir, Merrheim a dit non. Eh bien ! on a peur des mots. Oui, il y a eu rectification ».

Bourchet remarque les sommes considérables dépensées pour les grands mouvements, les sacrifices faits et les piteux résultats obtenus : « L'esprit fédéraliste se perd, les syndicats n'agissent pas assez par eux-mêmes, ils ne sont pas la cellule vivante du mouvement. Trop d'action fédérale, trop d'action confédérale, pas assez d'action syndicale. A quoi sert de concevoir un mouvement avec une belle architecture si l'on bâtit sur du sable ? Le syndicat ne doit pas faire appel aux révolutionnaires, mais seulement aux salariés ; l'éducation se fait ensuite ».

Après une courte intervention de *Ferré*, de Creil, *Merrheim* prend la parole pour se défendre. « Bourchet, dit-il, n'a pas pris ma défense, mais nous sommes peut-être d'accord, et c'est tant mieux nous le sommes depuis longtemps. A la conférence des Bourses, ce n'est pas moi seulement qui ai parlé, c'est tout le bureau fédéral ; nous nous étions mis d'accord. Ce n'est pas nous qui avons rectifié notre tir, ce sont ceux qui se sont trouvés en dehors du mouvement syndical. » Il rappelle ses déclarations au Congrès du Havre, où il se prononça contre la désertion. Déjà à Amiens, son attitude avait été identique. Il donne alors lecture d'une déclaration qui fut signée par la minorité, dont il faisait partie, et qui s'était abstenue, au Congrès d'Amiens, sur la mo-

tion d'Yvetot, et dont lecture fut donnée au Congrès. Les signataires en se dégageant de la résolution votée par le Congrès, prévoyaient la déviation de ceux qui allaient aller à l'insurrectionnalisme. « Après 1906, il eût fallu se reprendre, réparer ses forces ; on nous a entraînés à Villeneuve-Saint-Georges. Nous y sommes allés, et certains, qui critiquent aujourd'hui, n'étaient pas avec nous. » Il rappelle les complications qui suivirent ; les militants en prison, la division à cause de la Maison des Fédérations, et, pendant ce temps, c'étaient les irresponsables qui dirigeaient. « Moi, dit-il, qui ai résisté à l'emprise politique, je ne veux pas que ce soit pour livrer le syndicalisme aux sectes anarchistes. » Il montre ensuite les préoccupations des syndicats, répondant aux appels d'œuvres à côté et restant sourds aux appels en faveur des grèves. Non pas que ces œuvres ne soient intéressantes, mais ces syndicats semblent être devenus des groupes d'affinités. L'orateur s'explique aussi sur le reproche qu'on lui a fait de vouloir revenir au corporatisme. Ce qu'il a voulu dire, c'est que le syndicat fasse son action propre pour relever les conditions du travail des ouvriers qui, dans les usines métallurgiques, font encore jusqu'à 16 et 17 heures par jour. Et il conclut : « Je reste aujourd'hui ce que j'étais hier, syndicaliste révolutionnaire, non pas seulement en paroles, mais en fait, en actes. »

Le Congrès souligne ces dernières déclarations par de vifs applaudissements.

Jouhaux, qui représente la C. G. T., appuie les déclarations de Merrheim : « Il n'y a jamais eu, dit-il, de rectification de tir : la résolution d'Amiens prévoit l'éventualité de modifications d'action, d'organisation. S'élever contre ce qui fut fait au Havre et à la Conférence, c'est s'élever contre la charte syndicale, puisque vous vous éléveriez contre les assimilations aux circonstances et aux nécessités. Nous ne renions pas l'action passée, ni l'action sociale, estimant que cette action sociale doit puiser sa force dans un mouvement souple s'appuyant sur l'action corporative.

« La C. G. T. sera syndicaliste ou elle ne sera pas ».

Après cette longue discussion le rapport moral est voté par 146 voix contre 1 et 4 abstentions.

L'augmentation de la cotisation. — La question de l'augmentation des cotisations fédérales soulève un second important débat.

Launay, de Nantes, demande une augmentation de 0 fr. 10, dont 5 centimes pour la caisse de grève et 5 centimes pour la création de deux nouveaux permanents. *Dubreuil*, de Paris, voudrait que ces 10 centimes fussent uniquement affectés à la caisse de grève. Plusieurs délégués voudraient réduire l'augmentation à 5 centimes. *Dumercq*, de Bordeaux, et *Bourchet* défendent les hautes cotisations ; ce dernier souhaiterait une aug-

mentation assez forte pour que la question ne se posât plus de longtemps devant les Congrès.

Une proposition faite par *Ingweiler*, des métaux de la Seine, va susciter d'intéressantes déclarations. Il accepte l'augmentation de 10 centimes, à condition qu'elle soit affectée à l'unique caisse de secours aux emprisonnés, victimes de l'action. « Si, dit-il, nous ne soutenons pas les camarades emprisonnés, nous les décourageons de l'action. Nous devons mettre à l'abri de la misère les familles de ceux qui sont victimes de l'action ; nous, aux métaux de la Seine, nous payons la journée de salaire à ceux des nôtres qui tombent dans la lutte.

Si nous ne soutenons pas les nôtres, la C. G. T. n'a pas lieu d'exister ».

Après une réplique de *Dubreuil*, *Loyau*, des mouleurs de Guise combat la proposition du syndicat de la Seine. « Comme il y a deux ans, dit-il, je viens soutenir l'augmentation de la cotisation ; comme à cette époque, les raisons qui la motivent sont des plus importantes. Le rapport du comité fédéral que vous avez en mains vous le démontre ; il y a nécessité absolue d'augmenter les ressources de la caisse de grève, sous peine d'être contraint de réduire l'indemnité cependant modeste de 1 franc par jour allouée aux grévistes. Les craintes exprimées par certains délégués sur la répercussion qui en résultera sur les organisations, sont les mêmes que celles entendues il y a deux ans ; nous avons alors augmenté la cotisation de 15 centimes, et les syndicats ont tous satisfait à ces obligations nouvelles. Demain la même situation se retrouvera encore : nous ne pouvons hésiter ». Au sujet de l'attribution de l'augmentation, il déclare : « L'acte collectif des travailleurs en grève pour faire aboutir une revendication a une portée autrement considérable pour nous que les actes individuels, parfois commis par des impulsifs, ou sous le coup de la colère. Aussi c'est aux premiers que nous devons songer et laisser le soin aux syndicats d'envisager les seconds. »

Lothier, de Saint-Etienne, *Ferré*, de Montataire, et *Mazet*, d'Alais, sont partisans de la proposition des Métaux de la Seine.

La parole est alors à *Lenoir*, trésorier fédéral, qui fixe très heureusement quelques-unes des tendances essentielles du mouvement syndicaliste. « Il ne faut pas, dit-il, brusquer le Congrès ; il faut donner le temps aux syndicats de s'inspirer des nécessités de la Fédération. Nous ne pouvons faire éclater notre impuissance en déclarant, d'une part, que nous sommes tous d'accord pour reconnaître les nécessités de l'organisation et en refusant d'y satisfaire. De gros syndicats comme Roubaix invoquent leurs charges pour leurs œuvres de mutualité. C'est bien là ce que nous redoutons de la mutualité ; qu'elle s'oppose à l'amélioration des moyens de lutte de la Fédération. Dans les grèves, il faut user de la conciliation, mais pas humblement, avec crainte, mais au contraire avec confiance et décision, sachant que l'on a

derrière soi des milliers et des milliers de fédérés prêts à faire leur devoir de solidarité. Il ne faut pas dire qu'une grève est vaincue ; on n'est jamais vaincu quand on lutte, quand on a eu le courage de se dresser devant l'exploiteur et qu'on demeure organisés ». Lenoir estime qu'il n'y a pas eu trop de vie, de batailles dans la Fédération, et qu'il faut, au contraire, songer à multiplier les luttes en les soutenant efficacement pendant toute leur durée. L'organisation ne peut pas vivre sans se développer et se développer sans ressources nouvelles.

Passant à la proposition des métaux de la Seine, Lenoir dit qu'on n'a aucunement démontré la nécessité d'une caisse spéciale pour cet objet. « Tous nos prisonniers ont été secourus par la Fédération ; aucun précédent ne peut justifier la proposition de la Seine et il semble bien qu'on se livre à la démagogie. Pourquoi une cotisation spéciale ? Et comment établir le taux de la cotisation ? Pouvons-nous prévoir le degré de l'arbitraire gouvernemental, le nombre des victimes. Ce que nous savons, c'est que dans tous les cas qui se produiront nous saurons faire tout le nécessaire pour soutenir nos camarades ». Enfin, en ce qui concerne le Sou du Soldat, Lenoir déclare que toutes les difficultés seront surmontées : « Nous ne cèderons pas un pouce de terrain dans ce domaine ». Il termine en disant que le Congrès devra se prononcer sur le principe de l'augmentation et y rallier ensuite tous les syndicats.

La discussion est close avec ce discours. L'augmentation est votée par 110 voix contre 35. Elle est fixée à 5 centimes par 79 voix contre 54 données à l'augmentation de 10 centimes. Sur les 5 centimes votés, 3 iront à la caisse du Sou du Soldat et 2 à la caisse des grèves.

La Représentation Proportionnelle. — La question de la représentation proportionnelle des syndicats au sein de la Fédération est rapidement tranchée par le Congrès. La R. P. est demandée par les gros syndicats et notamment par celui de Roubaix qui compte 1.400 membres, et dont le délégué *Olivier* est le porte-parole. *Couergon*, de Paris, et *Huart*, de Denain, parlent dans le même sens. Ils sont combattus par *Chareille*, de Saint-Florent, *Launay*, de Nantes, *Dumercq* et *Lenoir*, qui déclare : « Il est peut-être anormal qu'un fort syndicat, unique dans une ville, ne dispose que d'une voix, tandis que dans une ville voisine plusieurs syndicats de la même industrie en auront plusieurs, tant qu'ils n'auront pas fusionné. Mais c'est une situation transitoire qui s'améliorera quand, par application de l'article 3 des statuts, on aura fait la fusion partout. Il ne faut pas que les grands centres écrasent les petits. Ce serait injuste. Au point de vue politique, la R. P. permet aux minorités de s'exprimer. Sur le terrain syndical, ce pourraient être les minorités qui majore-

raient la majorité ». Après avoir cité des exemples à l'appui de sa thèse il conclut : « La représentation des minorités conduit au referendum et alors ce serait l'individu qui ne se dérange pas qui, lisant les journaux bourgeois, reste d'esprit arriéré, qui fera la loi syndicale ».

A la suite de ces déclarations, la R. P. est repoussée par 126 voix contre 15 et 6 abstentions.

La Propagande Fédérale. — La discussion de cette question est entamée par un discours de *Dumercq*, qui constate que les résultats ne correspondent pas à l'effort considérable qui a été fait. *Passérieu*, des électriciens de Paris, critique certains propagandistes qui font de l'antiparlementarisme au lieu de faire du syndicalisme. *Merrheim* expose les difficultés que lui et les autres secrétaires fédéraux ont rencontrées dans leur propagande. «Nous mourons, dit-il, du manque de confiance des travailleurs et de l'excès des réunions publiques ».

Lothier craint un retour aux vieilles conceptions corporatistes des Barberet et des Keufer. *Loyau* estime que la propagande syndicale doit être d'abord terre à terre, prendre l'ouvrier en lui parlant de ses intérêts immédiats, en lui assurant par le syndicat un mieux-être réel ; puis on pourra passer de cette besogne corporative à l'exposé d'idées plus hautes. *Bourchet* critique la rapidité des tournées des propagandistes. Il voudrait que la propagande fût régionale,

Merrheim reprend la parole. Il répond d'abord à Bourchet : « Le bureau fédéral, dit-il, a envisagé la situation et a expérimenté la méthode que celui-ci préconise. Le travail a été réparti entre nous par régions : Labe, Maubeuge ; Blanchard, Lyon, et moi-même, le Nord. Aujourd'hui, je puis le dire, nous sommes contre ces meetings où nous ne parvenons pas à trouver les métallurgistes que nous voulons toucher. » Entrant dans le détail de la propagande qu'il fit dans le Nord, l'orateur raconte toutes ses vicissitudes : « J'allais de ville en ville, sans trouver d'auditeurs, j'essayais tous les moyens, m'intéressant à tout, interrogeant les uns, les autres ; que dit-on au cabaret ? que dit-on à l'atelier ? » Et il dit son écœurement aussi devant le dénigrement systématique de ceux qui prétendaient qu'il allait en balade. Les mêmes difficultés ont accueilli Labe dans la région de Maubeuge où il lui fut impossible de continuer sa besogne devant l'absence de tout concours.

Depuis la conférence des Bourses, Merrheim a reçu de nombreuses lettres de vieux militants de province l'encourageant à persévérer dans son attitude. S'adressant ensuite à Lothier, il dit : « Tu me demandes si le syndicalisme est anti parlementaire, antimilitariste, antipatriote et antiétatiste ?... Oui, sans doute, mais on a fait de cela une théorie et voilà le confusionnisme. Je

trouve idiots ceux qui vont flatter les instincts de la masse en lui disant : « Tu ne votes pas toi, tu n'es pas assez stupide pour cela ». Et après cela on fait appel aux députés pour avoir du monde aux réunions.

« Mon antiparlementarisme à moi consiste simplement à dire aux travailleurs qu'ils doivent faire leurs affaires eux-mêmes et imposer leur législation à eux, à l'atelier. Mon antimilitarisme n'est pas celui qui consiste à mettre dans un article ou une affiche une phrase qui m'enverra en cour d'assises pour y faire un beau discours, et mon antipatriotisme consiste à montrer aux travailleurs l'absence de frontières géographiques pour leurs exploiteurs en leur disant qu'il n'en existe pas davantage pour eux. Enfin je suis antiétatiste quand j'apporte la preuve aux travailleurs que l'Etat ne peut rien pour eux, qu'il est contre eux ». Et Merrheim conclut : « Nous avons repris notre méthode, notre action, celle sans laquelle le syndicalisme ne peut exister ».

Un peu plus tard, et au nom du bureau, Merrheim donne lecture de la déclaration suivante, qui précise la méthode syndicaliste :

Nous estimons, d'accord avec nos déclarations à la Conférence des Bourses et Fédérations, que le but du syndicalisme, qui est l'affranchissement du travail, contient en lui-même les germes révolutionnaires de transformation sociale.

Le syndicalisme, qui doit se suffire à lui-même, ne saurait donc être *essentiellement* antimilitariste, ni antipatriotique, ni antiparlementaire.

Le syndicalisme s'oppose, pour atteindre son but, à toutes les forces, à toutes les institutions, à tous les préjugés patriotiques, politiques ou religieux qui se dressent devant lui et contrecarrent son action.

Et c'est à l'unanimité que le Congrès vote l'ordre du jour suivant :

Le Congrès, après avoir entendu les différentes méthodes de propagande exposées par divers délégués ;

Approuve les déclarations faites au nom du secrétariat par le camarade Merrheim dans sa définition du syndicalisme et la méthode de propagande ;

Invite les militants et secrétaires fédéraux à s'en inspirer dans la propagande future pour le recrutement syndical et fédéral.

Les fonctionnaires syndicaux. — La question de la non rééligibilité des fonctionnaires syndicaux a donné lieu à une vive et intéressante discussion.

Ingweiler estime que les militants qui restent trop longtemps fonctionnaires finissent par perdre la notion exacte des réalités et de leur rôle, changent de tactique, évoluent peu à peu et ne sont plus enfin les mêmes hommes. Il faudrait, pense-t-il, ne les

tirer de l'atelier que momentanément en pratiquant le renouvellement automatique.

Merrheim réplique en rappelant d'abord le trouble profond que la théorie d'Ingweiler jeta dans le département de la Seine et qui fit qu'à un moment donné personne ne voulait prendre le poste de secrétaire de l'Union des syndicats. Il montre ensuite le mal profond causé dans le pays par cette campagne de dénigrement et de suspicion à l'égard des fonctionnaires. C'est là une des causes indéniables du fléchissement des effectifs syndicaux. On veut ravaler le rôle du fonctionnaire à celui de bureaucrate, le considérer comme un porte-plume n'ayant aucune initiative, des droits limités. Mais Clémenceau n'avait pas une autre conception lorsqu'il disait, leur déniant leurs droits de citoyen : « Nul n'est prié de devenir fonctionnaire ».

Et l'orateur dit en terminant : « Vous vous prononcerez comme vous l'entendrez ; mais essayons une fois pour toutes de dissiper cette atmosphère de méfiance et de suspicion pour renforcer la fédération en nombre et en valeur morale. »

Mazet combat aussi la proposition d'Engweiler, contre laquelle parlent encore le délégué du syndicat d'Argenteuil, celui de Guise, *Loyau*, *Dumercq* de Bordeaux, *Bourchet*, *Labbé* de Sedan. *Loyau* dit notamment : « La théorie d'Ingweiler a fait des ravages dans les syndicats où elle a été accueillie. Toutes les expériences faites le démontrent à l'évidence, partout les effectifs ont fléchi et je défie bien Ingweiler de prouver le contraire. Ah ! vous vous arrêtez aux raisons des non syndiqués qui ne veulent pas se syndiquer et payer des cotisations pour entretenir des fonctionnaires, et pour leur donner satisfaction vous écoutez leur inspiration ; c'est cependant la thèse des jaunes, ça. Et puis après ? Viennent-ils davantage à vos organisations lorsque vous avez sapé les fonctionnaires ? Non seulement ils ne viennent pas, mais vos adhérents s'en vont, fatigués, écœurés des discussions intestines à quoi vous dépensez la plus grande partie de votre énergie et de votre temps ».

Enfin *Jouhaux* intervient dans le débat et condamne une théorie qu'il considère comme « faite d'ignorance et d'hypocrisie et non pas de vie et de progrès ».

Le Congrès se prononce contre la non-rééligilité des fonctionnaires par 142 voix sur 152 votants et avec 2 abstentions.

Telles ont été les plus importantes questions traitées par le Congrès de la Fédération des métaux. Comme on le voit, elles ont été tranchées après des débats pleins d'intérêt et qui montrent chez les militants du syndicalisme le vif souci de sortir de la crise que traverse le mouvement syndical. Demeurer très près des réalités sans rien abandonner d'un idéal créateur d'élan et d'enthousiasme semble être le mot d'ordre des représentants les plus clairvoyants et les mieux avertis du prolétariat organisé.

Par là le récent congrès des métaux pourrait bien marquer une date dans l'histoire du mouvement ouvrier.

La VIII[e] Conférence internationale des Syndicats

La huitième conférence internationale des délégués des centrales syndicales des différentes nations s'est tenue les 16, 17 et 18 juillet dernier dans la Maison du Peuple de Zurich.

L'ordre du jour. — L'ordre du jour de la conférence était arrêté comme suit :

1) Rapport du secrétaire international Legien ;

2) Discussion et décisions éventuelles à prendre sur les questions ayant trait au rapport ;

3) Proposition de la France tendant à provoquer la convocation d'un congrès international des organisations syndicales ouvrières ;

4) Fédération internationale des syndicats (proposition des Etats-Unis d'Amérique) ;

5) Mesures à prendre pour imposer la suppression du travail de nuit et la fixation à huit heures de la journée de travail (proposition de la Suède) ;

6) Mesures à prendre pour assurer à la Manifestation du Premier mai son véritable caractère économique et international (proposition de la France).

Les Délégués. — Dix-sept pays s'étaient fait représenter. Ce sont :

L'Angleterre, par *W,-A. Appleton* et *James O'Grady ;* la France, par *L. Jouhaux* et *Dumoulin ;* la Belgique, par *L. Maertens ;* la Hollande, par *J. Oudegeest ;* le Danemark, par *Carl F. Madsen ;* la Suède, par *Ernst Sœderberg ;* la Norvège, par *Ole O. Lian ;* la Finlande, par *O. Tokoi ;* l'Allemagne, par *Carl Legien, Johanne Sassenbach ;* l'Autriche, par *Anton Hueber, Franz Nader ;* la Bosnie-Herzégovine, par *F. Bauscher, Saravetto ;* la Hongrie, par *S. Jaszari ;* la Croatie, par *Bukseg ;* la Suisse, par *A. Huggler, Robert Kolb ;* l'Italie, par *d'Aragona, Quaglino ;* l'Espagne, par *Vicente Barrio ;* les Etats-Unis, par *George W. Perkins.*

A ces représentants des Centrales nationales s'étaient joints les délégués des secrétariats professionnels internationaux ci-dessous :

Ouvrier des entreprises publiques : *Mohs* (Berlin) ; ouvriers

de la boulangerie : *Allmann* (Hambourg) ; ouvriers du bâtiment : *Paeplow* (Hambourg) ; ouvriers des mines : *Hué* (Essen) et *Sceillie* (Manchester) ; ouvriers brasseurs : *Elzel* (Berlin) ; relieurs : *Kloth* (Berlin) ; typographes : *Staulmer* (Stuttgard) ; verriers : *Girbig* (Berlin) ; ouvriers du bois : *Leipart* (Berlin) ; ouvriers sur métaux : *Schlicke* (Stuttgart) ; ouvriers du textile : *Shaw* (Manchester) ; ouvriers des transports : *Jochads* (Berlin) ; ouvriers charpentiers : *Schrader* (Hambourg). Les coiffeurs, les chapeliers, les céramistes, les lithographes, les peintres, les selliers, les potiers sont également représentés.

Ces organisations sont représentées pour la première fois à la Conférence internationale. Leurs délégués ont voix consultative, mais non voix délibérative. 7.121.000 travailleurs syndiqués sont représentés à cette conférence, au lieu de 6.520.000 à la dernière.

Le rapport du secrétaire international. — Le secrétaire international, *Legien*, donne connaissance du rapport international. Le bureau est intervenu six fois dans les grèves au cours de l'année 1912 : en Serbie, en Bulgarie, en Hollande, en Belgique, en Italie, en Norvège et en Angleterre. Rien n'a encore été distribué aux pays balkaniques : il faut attendre la réorganisation de leurs syndicats. Une nouvelle centrale nationale est venue se joindre au secrétariat international : le Transvaal, avec siège à Johannisburg. Il y a là une centaine de mille d'ouvriers syndiqués et il est certain qu'avant qu'il soit longtemps, tout le Sud-Africain sera organisé. Des efforts ont été tentés en Turquie pour que les ouvriers se syndiquent. Mais les résultats ont été maigres, jusqu'à maintenant.

Au cours de la discussion, *Bukseg* (Croatie) expose la situation actuelle dans les Balkans. *Hueber* (Vienne) pense que Legien ferait bien d'aller voir ce qui se passe à Belgrade et à Sofia. Il serait édifié. Il faut absolument que les syndicats « larges » et « étroits » ne se mangent plus entre eux.

Jouhaux, de Paris, est de l'avis que les centrales nationales soient tenues de soutenir tous les syndicats tombés en faiblesse, quelle que soit la direction à laquelle ils appartiennent. Par conséquent, ceux de Roumanie comme les autres.

Legien estime qu'il faut s'occuper de la Serbie et de la Bulgarie d'abord. Les syndicats de Roumanie ont moins souffert que ceux-là. Un secours partiel peut être envoyé aux syndicats serbes et aux groupes bulgares d'abord.

Hueber craint que cet argent envoyé aux Bulgares ne soit pour eux l'occasion de recommencer les hostilités. « Au moment du Congrès syndical autrichien, dit-il, nous chercherons à faire venir à Vienne les leaders des syndicats bulgares et serbes et nous discuterons avec eux et Legien ».

Huggler (Berne), est pour les solutions larges. Accordons quelques secours aux malheureuses victimes de la guerre, même si nous ne pouvons tout faire en ce moment pour faire renaître à la vie les syndicats qui ont sombré dans la récente tourmente.

Oudegeest (Hollande), adresse ses remerciements au secrétaire international pour sa remarquable activité. Mais il regrette que dans certaines actions où il fallait de la rapidité, de l'esprit de décision, l'Angleterre et l'Amérique aient presque fait complètement défaut. Il serait bon que ces deux pays montrassent un peu plus de solidarité internationale et que cette solidarité s'exprimât par de « l'argent ». Car il en faut, ne serait-ce que pour que le secrétariat international pût encore étendre le champ de son activité, accumuler des documents, tout spécialement dans le domaine de l'industrie à domicile et de l'assurance contre le chômage.

Maertens (Belgique), remercie pour l'intervention du secrétariat dans la grève générale.

Appleton (Londres), estime qu'au point de vue du principe, Oudegeest a raison. Mais l'Angleterre a eu de la peine à trouver de l'argent, l'an dernier, pour ses propres mouvements qui furent nombreux.

Perkins (Amérique), recommande aux syndicats qui ont besoin de secours de s'adresser directement aux centrales des syndicats de l'étranger. Le lien entre les syndicats américains et les syndicats européens est encore trop lâche. Mais avec le temps la situation changera.

Hueber (Vienne), demande pourquoi les Français n'ont point envoyé leur cotisation au Bureau international. On n'aboutit à rien avec des phrases internationales. Il faut savoir aussi manifester sa solidarité internationale par des sacrifices matériels.

O'Grady (Londres), explique quelle est la situation spéciale dans laquelle l'Angleterre se trouve. Les grèves sont encore locales, par conséquent nombreuses. Au moment de la grève des docks les secours ont été réclamés alors qu'il ne restait plus un sou en caisse. L'Angleterre est une île. Cela explique qu'elle ne comprenne pas toujours le continent. Cependant tout sera mis en œuvre pour que la situation change. Lui aussi demande pourquoi les Français n'ont point payé leurs cotisations. Ce que nous avons entendu ne suffit point à nous éclairer.

Jouhaux (Paris) dit que l'ironie de Hueber en ce qui concerne l'idéalisme verbal français est déplacée. Le gouvernement a non seulement arrêté les administrateurs de la Centrale nationale, il a mis la main aussi sur tous les livres. De ce fait, l'administration a été rendue des plus difficiles. En ce qui concerne la grève générale belge, les Français ont plus fait que tous les autres syndicats. Entre temps, les cotisations françaises ont éga-

lement été payées. Tout ne saurait être matériel, dit-il, en s'adressant à Hueber. Il faut aussi de l'idéalisme.

Hueber se défend d'avoir voulu faire de l'ironie. Ce qu'il a voulu dire aux Français, c'est quelques dures vérités. A quoi *Jouhaux* riposte en exposant encore une fois la situation inextricable dans laquelle le mouvement syndical français s'est trouvé à un moment donné. Le gouvernement a tenté, par une manœuvre cynique, d'étouffer tout le mouvement. Nous sommes pleins de bonne volonté à vouloir remplir aussi nos obligations matérielles. Après quoi, *Legien* déclare que les explications de Jouhaux ont réglé la question des cotisations de la France.

Le rapport du secrétaire international est ensuite adopté.

Les Congrès internationaux. — A la Conférence de Budapest de 1911, la France avait déjà proposé de substituer des congrès aux conférences internationales.

Jouhaux (Paris) fait la même proposition et déclare que la France ne cessera de la présenter jusqu'à ce qu'elle soit admise. Il constate que la présence des secrétaires des fédérations internationales donne déjà plus d'ampleur à la conférence. C'est un pas dans le sens des congrès.

Hueber ne voit dans la proposition française qu'une manifestation et demande qu'on passe à l'ordre du jour.

Legien demande que la proposition de la France soit purement et simplement rejetée. « Dans les Congrès syndicaux internationaux, dit-il, on ne peut traiter que des questions d'un ordre tout à fait général. Semblable congrès ne serait qu'une manifestation sans aucune valeur. Or, c'est ce que nous ne voulons pas. Nous voulons faire du travail pratique. Et du moment où un Congrès syndical international voudra aller au-delà des questions d'ordre général, il lui faudra s'occuper des questions d'organisation, de la tactique, des tendances des syndicats dans chaque pays. La tentation sera grande pour lui d'établir des règles générales, de tracer des lignes directrices pour tout le monde. De cela nous ne voulons pas. Les Français non plus. Les divergences d'opinion sont trop profondes entre nous. Et, tant qu'elles existeront, tout travail positif est une impossibilité. Quand sera venu le moment où ces divergences d'opinion n'existeront plus, Jouhaux me trouvera à ses côtés. Ce que nous ne pouvons réaliser de façon uniforme sur le terrain de l'organisation, nous le réalisons dans ces conférences. Et je n'apprends rien à personne en disant que les difficultés auxquelles nous nous heurtons sont bien nombreuses déjà et grosses aussi ».

Il est décidé d'ajourner, provisoirement, la votation sur cette question.

Fédération Internationale. — Les Américains proposent la constitution d'une Fédération internationale qui déterminerait

et garantirait l'indépendance du mouvement ouvrier de chaque pays. Son but serait de protéger les droits et les intérêts des salariés de tous les pays et de créer de la fraternité et de la solidarité internationales. C'est ce que développe *Perkins* (Amérique). Il demande la nomination d'une commission qui étudierait la question et présenterait un rapport à la prochaine conférence.

Hueber (Vienne) combat la proposition : « Elle ressemble, dit-il, à celle des Français. Nous ne savons pas ce que les Américains entendent par ce terme de Fédération. On nous donne de la phraséologie et pas de propositions précises. Les Américains veulent-ils une organisation uniforme, afin que tout ouvrier étranger organisé puisse faire partie, sans peur, d'un syndicat américain ? Tant que nous n'aurons rien de plus positif que ce que nous venons d'entendre, je vous prie de passer à l'ordre du jour sur la proposition américaine, comme sur la proposition française ».

Perkins insiste : « Ce qu'il faut, dit-il, c'est une organisation plus serrée. Il faut aussi placer un fonctionnaire qui dirige à la tête de l'organisation. Celui-ci vouerait toute son activité à l'organisation de la Fédération syndicale internationale. Il exercerait une grosse influence sur les centres de chaque pays. C'est ainsi qu'en Amérique, par exemple, il pourrait faire en sorte que le principe de la réciprocité devienne une vivante réalité. C'est presque un fait accompli déjà chez les ouvriers du tabac, les typographes américains et dans d'autres syndicats encore. Ainsi, peu à peu, nous nous rapprochons déjà des désirs exprimés par Hueber ».

Hueber (Vienne) croit en un développement naturel des syndicats internationaux. Tous marchent vers une organisation plus uniforme et plus forte. « Les pierres de base, ce sont les fédérations professionnelles internationales. Avec le temps, celles-ci constitueront un comité d'action commun qui entrera de nouveau en relations étroites avec notre secrétariat. Je ne vois pas d'autre route à suivre. Quand nos fédérations professionnelles internationales seront ce qu'elles doivent être, elles formeront comme une chaîne de fer autour du monde entier. Et ainsi seulement elles protègeront l'ouvrier contre l'exploitation capitaliste. Alors la Fédération aura pris vie. Et je ne craindrai plus rien de l'avenir ».

Legien et *Perkins* échangent encore quelques arguments. Sur la proposition du premier, la question sera posée aux centrales nationales. Cette manière de voir est adoptée par le Congrès. La motion des congrès syndicaux internationaux est vidée du même coup.

Le travail de nuit et la journée de 8 heures. — Ces deux questions font l'objet d'un rapport du délégué suédois *Söderberg*

(Stockholm). Après en avoir pris connaissance, la Conférence vote à l'unamité la résolution suivante :

« La Conférence demande instamment aux représentants ouvriers dans les Parlements des différents pays — quand cela n'a pas encore été fait — de déposer des propositions ou de rappeler celles qui auraient été faites, demandant la suppression du travail de nuit pour les catégories d'ouvriers et dans les branches d'industrie pour esquelles ce travail n'est pas d'une absolue nécessité.

« Elle leur demande aussi de déposer des motions en faveur de la journée légale de 8 heures.

« Dans le but d'obtenir une vue d'ensemble sur la position de la question dans les assemblées délibérantes de chaque pays, les secrétaires des diverses centrales nationales affiliées sont priés, quand ils font leur rapport annuel au secrétariat international, de dire à quel point on en est arrivé. »

Le Premier Mai. — La France demande qu'une enquête soit faite pour savoir de quelle façon on peut donner au Premier Mai son véritable caractère économique et international.

Jouhaux, qui défend la proposition, dit ne pas croire que la question puisse recevoir à Zurich une solution définitive. On voudrait — c'est le sens de la proposition — que le Premier Mai reprenne une vie nouvelle. Étant donné que les contradictions économiques deviennent toujours plus aiguës, le maintien de cette manifestation s'impose plus que jamais. Il serait bon de faire des échanges d'orateurs entre nations, ainsi l'intérêt porté à cette manifestation serait plus vif, et ce serait du même coup une démonstration en faveur de la solidarité internationale.

Sassenbach (Berlin) n'estime pas que cette conférence soit bien placée pour discuter de la question du Premier Mai. Les situations sont trop différentes, de pays à pays. L'Allemagne a consenti des sacrifices considérables, sans que le chômage complet ait jamais été obtenu le 1er mai. Du reste, la solidarité internationale a fait de tels progrès depuis quelques années qu'il est d'autres moyens de l'exprimer. On peut cependant faire échange d'orateurs de pays à pays, le Premier Mai.

La Conférence se range à cet avis.

L'affiliation aux Fédérations internationales. — Bien que cette question ne fût pas à l'ordre du jour, la Conférence l'a abordée.

Kloth (Berlin), des relieurs, expose à quelles difficultés se heurtent les ouvriers qui se rendent aux Etats-Uuis et qui veulent se faire recevoir d'un syndicat. Il demande que la réciprocité soit admise. « Gompers, dit-il, a bien promis d'intervenir. Mais il n'a point réussi à améliorer la situation. Même situation en Angleterre. Quant à la France, les relieurs ont bien donné leur adhésion à la Fédération internationale, mais ils n'ont en-

core rien payé. Il faut que les secrétaires nationaux concentrent tous leurs efforts sur l'affiliation des organisations isolées aux secrétariats professionnels internationaux. Alors ces secrétaires seraient tous disposés à ce que leurs organisations nationales adhèrent aussi aux centrales nationales ».

Jochade (Berlin), des Transports internationaux, montre les difficultés qui peuvent naître de la question ainsi posée : ainsi, quand, comme en Scandinavie, les associations se composent d'un certain nombre de professions ou quand la centrale nationale ne possède point suffisamment d'autorité pour attirer à elle les organisations isolées.

Schaw (Manchester), de la Fédération du textile, dit estimer qu'une liaison plus étroite avec le Secrétariat international s'impose. Il faut surtout veiller à une bonne traduction des documents de façon que ne se crée aucun malentendu.

Pour *Leipart* (Berlin), de la Fédération du bois, les secrétaires internationaux ont suffisamment d'autorité. Mais ils s'en servent trop peu pour faire de la propagande en faveur de l'affiliation internationale. C'est dans la presse surtout qu'il faudrait agiter une question sur laquelle paraissent de nombreux articles. Il faut veiller à une bonne traduction des termes professionnels et techniques surtout. Il serait bon que les syndiqués étrangers, un Anglais et un Français, qui connaissent la situation extérieure, puissent être occupés par le Secrétariat international, à contrôler les traductions.

Baumeister (du Secrétariat international) croit qu'il serait difficile de trouver les hommes capables de remplir cette fonction. Le secrétariat occupe en ce moment des traducteurs du dehors et il fait tout ce qui est en son pouvoir pour que les traductions soient bonnes.

Perkins (Amérique) parle encore une fois des obstacles que mettent les syndicats américains à recevoir des ouvriers étrangers. « En général, dit-il, ceux qui font le plus de « rouspétance » ce sont les ouvriers tout nouvellement organisés. Elles sont déjà nombreuses les organisations qui appliquent la réciprocité. Mais la situation en Amérique est toute spéciale. Et il est souvent fort difficile de la bien comprendre. Ce qu'il y aura de mieux, c'est que nombreux soient ceux qui viendront en Amérique, quand aura lieu la prochaine Conférence, en 1915. Ainsi il est certain que tous les malentendus disparaîtraient ».

Legien se félicite d'avoir entendu tout ce qui s'est dit. Il ressort de la discussion que les secrétaires professionnels ne connaissent pas toujours très objectivement la situation de leur propre profession dans les divers pays. Il ne faut pas perdre de vue par exemple qu'en Amérique, étant données les distances colossales, l'entente entre les divers groupes locaux de la « Centrale » prend beaucoup plus de temps que chez nous. Quant aux traductions elles seront améliorées. Maintenant que la cotisation est

augmentée, on pourra faire de meilleures besognes et avoir un bureau de traducteurs à demeure.

La résolution de Shaw demandant un bureau de traduction permanent est adoptée.

Signalons, pour compléter ce bref compte-rendu, quelques décisions plus rapidement prises :

La prochaine conférence (1915) aura lieu à San-Francisco.

Le sécrétariat international des centrales syndicales s'appellera désormais *Union syndicale internationale*. Legien est élu président de l'Union.

La *Correspondance syndicale internationale* publiée par l'Union paraîtra désormais en français et en Allemand.

Enfin, la Conférence a voté une protestation contre l'attitude du gouvernement français à l'égard des syndicats ouvriers.

André Léon.

LES COOPÉRATIVES

Le IX[e] Congrès de l'Alliance coopérative internationale

Le neuvième Congrès de l'Alliance coopérative internationale s'est tenu à Glascow, les 26, 27, 28 et 29 août dernier. Les 2.360 sociétés (1) adhérentes à cette importante organisation étaient représentées par environ 600 délégués

L'Angleterre et l'Écosse ont près de 350 représentants. L'Autriche en a 60, la Hongrie 6, la Belgique 6, le Danemark 7, la France 8 (Berthaud, Héliès, Lavergne, Leclerc, Poisson, Renaudel, Thomas, Quillent), l'Allemagne 99, l'Italie 5, la Hollande 8, la Norvège 9, la Roumanie 2, la Russie 4, la Finlande 6, la Suède 3 et la Suisse 8.

Les principales questions traitées par le Congrès ont été :

1) La paix ;
2) Les adhésions à l'Alliance ;
3) La presse coopérative ;
4) Les fusions coopératives.

La paix. — Après avoir entendu les discours du délégué de

(1) La France vient au troisième rang avec 640 sociétés.

la Hollande, *Goedhart*, de *Maxwell*, président du Congrès, de *Von Elm* au nom de la délégation allemande et de *Thomas* (France), le Congrès vote à l'unanimité la résolution suivante :

Le Congrès approuve les mesures récemment prises par le bureau directeur et le comité central de l'Alliance coopérative internationale afin de démontrer que c'est l'intérêt des coopérateurs des divers pays de faire tout leur possible pour maintenir la paix.

Le Congrès affirme à nouveau que la paix et la concorde entre les peuples est un principe fondamental pour le développement de la coopération et la réalisation des vues du mouvement.

Or, le Congrès désire convaincre l'opinion publique de toutes les nations de ce fait que la nécessité des armements et la possibilité des conflits internationaux disparaîtront à mesure que la vie sociale et économique de chaque pays s'organisera selon les principes coopératifs et que le progrès de la coopération est, par conséquent, un des garants les plus importants du maintien de la paix universelle.

Ainsi, le Congrès exhorte les peuples de chaque pays à adhérer à notre mouvement et à consolider sa puissance.

Le Congrès international de l'Alliance déclare qu'il est de cœur avec tous les coopérateurs du monde entier pour saluer toutes les actions qu'ils pourront entreprendre dans ce sens ou auxquelles ils pourraient participer. Il salue tous les efforts faits ou à faire par les autres organisations qui tendent vers le même but.

Les adhésions à l'Alliance. — La question est posée par le rapport de *Aneurin Williams*, qui demande que l'Alliance soit ouverte à toutes les formes de coopération. Le Congrès de Hambourg avait décidé que l'Alliance serait surtout l'organisme des coopératives de consommation. Aussi les conclusions de Williams vont-elles rencontrer de l'opposition. Le délégué allemand *Lorenz* estime que toutes les formes de coopération n'ont pas la même valeur sociale. « On a, dit-il, affirmé à Hambourg la volonté de transformation du régime capitaliste en régime coopératif. Or en Allemagne, par exemple, il est des sociétés qui ne préconisent pas ces principes et même qui n'acceptent pas les conditions de travail et de salaire réclamées par les organisations syndicales. Il est impossible de travailler avec elles ».

Le délégué russe *Totomianz* pense qu'il faut tenir compte des conditions de milieu de chaque pays. En Russie, un congrès de toutes les formes de coopératives, tenu à Kiev, a bien réussi et il semble que toutes les formes de coopération peuvent s'entendre. Ce n'est pas l'avis du délégué suisse *Hans*, qui dénonce les tendances ultra-agrariennes des coopératives agricoles suisses. Ces dernières ont provoqué le renchérissement de la vie et renforcé le régime protectionniste en formant des trusts monopoleurs; la coopérative de Bâle a dû, pour organiser son service de vente du lait, lutter avec acharnement contre les coopératives agricoles.

Après avoir entendu, sur la même question, l'opinion de *Poisson* et du délégué des coopératives catholiques allemandes, *Baun*, le congrès vote la résolution suivante :

Le Congrès confirme la résolution votée par le Congrès coopératif international de Hambourg en 1910, et déclare que l'Alliance coopérative internationale est ouverte à toutes les vraies formes de coopératives. Il invite les fédérations coopératives qui pratiquent les principes de cette résolution à adhérer à l'Alliance coopérative internationale.

La presse coopérative. — Depuis la création, en 1828, du *Coopérator*, premier journal coopératif, la presse coopérative n'a pas cessé de se développer. Mais c'est à partir de 1871 que ses progrès ont été le plus rapides : de 1871 à 1895 existent 30 journaux coopérateurs ; de 1895 à 1900, il en naît 20 nouveaux et la période de 1901 à 1908 en voit apparaître encore 58. Il faudrait, de l'avis du rapporteur sur la question, le délégué suisse *Schar*, créer maintenant deux organes internationaux, l'un pour les communications, l'autre pour les discussions de doctrine et de méthode. Le Congrès vote les conclusions du rapporteur sous la forme d'une résolution dont voici les termes :

Le 9e Congrès coopératif international recommande à toutes les fédérations coopératives d'éditer des *feuilles de propagande*, en vue du développement de la coopération et de l'éducation coopérative des sociétaires. Si possible, elles seront adressées régulièrement à tous les membres des coopératives, aux frais de celles-ci et serviront à la direction des sociétés coopératives pour entretenir des relations régulières avec les sociétaires. Ces feuilles, non seulement constituent un excellent moyen de propagation des principes coopératifs et de vulgarisation de nos aspirations dans toutes les couches de la population, mais permettent encore à la direction des Sociétés coopératives d'organiser de façon plus intense la force de consommation et le pouvoir financier des sociétés et de travailler au développement de la production coopérative. Ces feuilles sont surtout indispensables pour toutes les Sociétés coopératives importantes, groupant plusieurs milliers de sociétaires. Elles leur permettent de maintenir le caractère démocratique des sociétaires et d'éveiller l'intérêt de ces derniers pour la vie coopérative.

Le Congrès recommande, en outre, aux fédérations coopératives d'éditer des *revues spéciales*, réservées à la discussion des questions théoriques et de toutes les questions d'ordre technique et pratique qui intéressent le mouvement coopératif. Il invite le Comité central de l'Alliance coopérative internationale à perfectionner le *Bulletin coopératif international*, son organe, en l'adaptant aux besoins du mouvement coopératif international et à étudier la question de la publication d'une *Correspondance* destinée à la presse coopérative de chaque nation.

Sur la proposition de Mlle *Freudlich*, déléguée autrichienne, le Congrès ajoute à cette résolution :

Les tracts de propagande populaire et familiale doivent aussi se préoccuper de l'éducation des femmes et des enfants, de telle sorte que les principes et le but du mouvement coopératif pénètrent peu à peu tous les foyers.

Les fusions coopératives. — Le coopérateur milanais *Buffoli* a été chargé d'un rapport sur cette question ; mais il n'a pu se rendre au Congrès. Son rapport, qui conclut en faveur des fusions, est défendu par *Mlle Boschetti*, déléguée italienne, qui signale aussi les difficultés que rencontre en Italie le mouvement nécessaire de fusion des sociétés coopératives.

Héliès défend aussi les conclusions du rapporteur : « Dans les pays où la concentration s'est opérée, il y a eu un grand développement coopératif. En France, nous avons beaucoup de coopératives, mais elles n'ont, pour la plupart, que des forces insuffisantes. La plus forte de nos Sociétés fait 5 millions d'affaires, et vingt seulement dépassent le million. C'est peu, si on les compare aux grandes organisations d'Allemagne, d'Angleterre et d'Ecosse. La fusion de toutes les coopératives d'une même ville est une chose nécessaire, surtout au point de vue du recrutement des administrateurs. Songez qu'en France il est besoin dans l'état actel des choses de près de 7.000 administrateurs. Dans le seul département de la Seine il y a 192 sociétés. C'est une dissémination nuisible.

« C'est par les congrès internationaux que nous avons appris, par exemple, ce que c'était qu'un M. D. G., et aussi que nous avons été conduits à l'unité. Nous tirerons de même la leçon de ce que nous avons vu ici pour préconiser et obtenir en France les fusions indispensables au développement coopératif.

« C'est seulement de grandes organisations qui peuvent lutter contre le grand commerce, non pas en se plaçant dans des ruelles, mais en occupant de grandes artères, ainsi que font nos grands magasins. Il faut absorber tout le pouvoir consommateur de chaque adhérent. Comment le faire si on n'a qu'un petit capital de roulement ?

« Ainsi donc, nous approuvons complètement le rapport de M. Buffoli, qui nous pousse à la fusion ».

Le délégué anglais *Blair* donne l'exemple des coopératives de Liverpool. La fusion a fait passer de 700 à 14.000 le nombre des coopérateurs, et de 250.000 francs à 7.000.000 le chiffre des affaires.

Après discussion, le congrès vote à l'unanimité la résolution suivante :

Le Congrès, reconnaissant que la coexistence de différentes sociétés de consommation dans une même localité ou dans des localités limitrophes est fatale au mouvement coopératif, car elle mène à une nuisible dispersion des forces, à une irrémédiable décadence

de l'organisme coopératif et à l'affaiblissement certain de ses fonctions économiques et sociales, propose que chaque Union ou Fédération nationale ou régionale fasse la plus énergique et la plus efficace campagne pour donner au mouvement l'unité de but et de puissance en intervenant d'abord par des indications et au besoin par des mesures directes.

a) Pour empêcher que dans une même localité ou dans des localités limitrophes deux ou plusieurs sociétés de consommation se constituent.

b) Pour parvenir à la fusion des sociétés de consommation existant dans une même localité ou dans des localités limitrophes.

c) Pour empêcher que plusieurs sociétés de consommation existant dans des localités limitrophes aient la même sphère d'influence et d'action.

Signalons, pour terminer ce bref relevé des principales décisions prises à Glasgow, que le prochain congrès de l'Alliance coopérative internationale se tiendra à Bâle et que le comité central de l'Alliance est composé comme suit :

Royaume-Uni (7 délégués) : A. Whitehead, W. Maxwell, J. Deans, A. Williams, Mac Innes. J. Shillito, W. Gregory.

Allemagne, (6) : H. Kauffmann, M. Radestock, H. Lorenz, A. von Elm, K. Barth, R. Assmann.

Autriche, (3) : B. Karpeles, A. Fiser, K. Renner.

Suisse, (3) : C. Schar, E. Angst, B. Jaeggi.

Hongrie, (3) : J. Mailath, A. Gyorgy. E. non Balogh.

France, (3) : M. L. Héliès, Ch. Gide, E. Poisson.

Danemark, (2) : S. Jœrgensen, A. Nielsen.

Belgique, (2) : V. Serwy, L. Bertrand.

Finlande, (2) : H. Gebhard, V. Tanner.

Russie, (2) : V. Totomianz, V. Sellheim.

Suède, (2) : K.-G. Rosling, G.-W. Dahl.

Italie, (2) : L. Buffoli, Vergnanini.

Pays-Bas, (2) : G. Goedgart, J. Posthuma.

Norvège, (1) : O. Dehli.

Roumanie, (1) : J. Duca.

Serbie, (1) : M. Avramowitch.

René Claes.

LES IDÉES ET LES FAITS

Unions départementales et Fédérations nationales

La Voix du Peuple, *dans son n° 669, daté du 20 au 27 juillet 1913, a publié l'article suivant qui expose clairement la ques-*

tion, qui préoccupe le syndicalisme français, des rapports des Unions Départementales et des Fédérations Nationales. Nous croyons utile de le reproduire.

Le Congrès confédéral tenu à Montpellier, en 1902, décidait que, désormais, la C. G. T. serait constituée à la fois par les Fédérations nationales corporatives et par les Bourses du Travail.

Pour ne pas créer la confusion et pour qu'également ces deux organismes aient une vie propre à chacun d'eux, la C. G. T. fut divisée en deux sections : Fédérations et Bourses.

Cette décision répondait à un besoin, à une nécessité. On sentait depuis déjà longtemps, dans les milieux ouvriers, le danger de laisser subsister cet anachronisme de deux organes d'un même mouvement, chargés de deux fonctions se complétant l'une par l'autre, mener une vie isolée et indépendante.

C'était un premier pas fait vers l'Unité ouvrière, si indispensable à la lutte syndicale. Mais ce n'était qu'un premier pas, et il s'en fallait que cette unité soit pleinement réalisée.

En effet, le Congrès de Montpellier avait bien affirmé l'utilité d'une Confédération Générale du Travail, groupant l'ensemble des organismes ouvriers, mais il n'avait pu, du même coup, prendre toutes les dispositions qui réaliseraient en fait cette unité.

Si l'on avait, au sommet de l'organisation ouvrière, réalisé l'entente pour la propagande, créé la solidarité pour l'action, il s'en fallait qu'il en fût de même pour les autres organes du syndicalisme.

Les règles spéciales et particulières de recrutement à chaque groupement syndical continuaient à exister.

Tel syndicat pouvait être confédéré par le canal de la Bourse du Travail, sans avoir besoin d'être affilié à sa Fédération nationale de métier ou d'industrie, et inversement tel autre l'était sans être adhérent à son Union locale.

Les Bourses du Travail et Unions locales de syndicats ne se sentaient pas liées par la résolution de Montpellier ; il en était d'ailleurs de même pour les Fédérations nationales corporatives. Pourvu que les unes et les autres soient adhérentes à la C. G. T., cela paraissait suffisant. Les Bourses du Travail ne connaissaient pas plus les besoins des Fédérations que ces dernières ne voulaient connaître ceux des Bourses.

Menée dans de telles conditions, la propagande de recrutement ne pouvait être que peu cohérente et il ne pouvait en résulter que de piètres résultats.

D'autre part, cette situation provoquait à chaque Congrès confédéral, entre Bourses et Fédérations, des conflits qui n'étaient, certes, pas faits pour faciliter les rapports de sympa-

thie devant exister entre ces deux formes de l'organisation ouvrière.

Le Congrès avait beau prendre des résolutions exigeant des syndicats la double affiliation, ces résolutions n'avaient qu'une valeur de principe, car rien n'existait dans les rouages confédéraux qui puisse en rendre l'application obligatoire.

Ainsi continuait à se développer, contrairement aux intérêts du syndicalisme, l'esprit corporatiste et l'esprit localiste.

Tel se figurait régulièrement confédéré parce qu'appartenant à sa Fédération ; tel autre parce qu'affilié à sa Bourse du Travail.

Aucune tentative n'étant faite pour homogénéiser cette situation, pour harmoniser ces efforts, chacun continuait à se produire dans sa sphère particulière, sans profit très grand pour le mouvement général.

Certains secrétaires de Bourses du Travail en étaient arrivés à comprendre leur rôle de militant ouvrier sous la seule forme de délégués au placement. Ainsi, parce que méconnaissant les exigences de la vie syndicale, ils devenaient, sans s'en rendre compte, de simples employés municipaux.

L'orientation utile et infiniment féconde que Pelloutier avait voulu donner aux Bourses du travail était complètement abandonnée, leur rôle était devenu tout autre, les préoccupations d'extension du mouvement ouvrier n'étant plus le mobile qui faisait agir leurs fonctionnaires.

La carte et les timbres confédéraux viennent remédier un peu à ces courants fâcheux. Malheureusement, ces nouvelles institutions ne pouvaient agir que dans une mesure trop restreinte pour changer complètement l'état de choses existant.

Seul, le syndiqué voyageur ou celui appelé à changer de métier sentait vraiment la nécessité d'appartenir à une organisation pouvant lui donner une carte confédérale complète, c'est-à-dire revêtue des deux timbres. Les autres s'en désintéressaient plus ou moins, et comme d'autre part les syndicats non adhérents aux Bourses du Travail, parce que trop éloignés, pouvaient bénéficier des errements passés et être admis dans les Congrès ; d'autres, non fédérés nationalement se reconnaissaient le droit aux mêmes prérogatives.

La situation, jugée par tous dangereuse ou tout au moins pernicieuse, menaçait donc de s'éterniser. Fort heureusement, le Congrès du Havre décida du moyen propre à y mettre un terme.

En votant la création obligatoire des Unions départementales, le Congrès du Havre a donné au mouvement syndical l'organisme qui lui manquait pour que soient liés, par des rapports de réciprocité, le recrutement régional et le recrutement national. Désormais, il ne sera plus possible à un syndicat de ne pas adhérer à son Union départementale, pas plus qu'il ne lui sera permis de s'isoler de sa Fédération nationale. Union et Fédération sont

intéressées à un même degré dans le recrutement ; elles ne peuvent plus être des étrangères l'une pour l'autre.

Il devient alors possible, en raison de la nouvelle situation de réciprocité, d'établir entre Unions et Fédérations des rapports constants et coordonnés, desquels doit naître une plus grande cohésion dans l'organisation et dans l'action.

Que l'on ne se méprenne point : il ne s'agit pas de toucher à ce qui existe, en retranchant brutalement de la vie syndicale les Bourses du Travail, qui ont eu leur utilité, et qui continuent à l'avoir encore.

Dans la création des Unions départementales, les Bourses du Travail ne disparaissent pas, elles deviennent simplement des filiales de l'Union, et puisent dans leur collaboration intime à la vie ouvrière régionale des éléments d'activité. Leur horizon ne sera plus limité à leur seule ville ou région, elles collaboreront à l'effort départemental d'organisation et d'action, et, par les impositions faites à leurs syndicats, elles auront conscience de l'humanisation de tous ces efforts au point de vue national ; elles sentiront mieux qu'aujourd'hui la place qu'elles occupent dans l'effort général du prolétariat organisé de ce pays.

Une vie nouvelle sera créée.

Nous pourrons alors demander aux fonctionnaires des Unions départementales une somme de travail en rapport avec leur fonction syndicale.

Les renseignements sur la vie industrielle, sur le nombre des syndiqués et des non-syndiqués de chaque contrée, sur les industries naissantes, ce qui actuellement nous fait totalement défaut, pourront nous être fournis par le canal de ces Unions, qui, elles-mêmes, dans bien des cas, n'auront qu'à centraliser les renseignements de leurs Unions locales et Bourses du Travail.

Munies de ces données précises, il sera facile aux Fédérations corporatives de lancer plus hardiment et plus judicieusement leurs campagnes de propagande ou d'action.

Apportant aux Fédérations de métiers ou d'industrie une aide efficace et fructueuse, les Unions pourront réclamer d'elles un plus grand appui ; celles-ci se sentiront, d'ailleurs, toutes prêtes à le leur donner, puisqu'elles n'en pourront retirer que des avantages.

Les luttes elles-mêmes se dérouleront dans ce cadre d'harmonie, acquerront des chances nouvelles de victoire.

Possédant par le moyen des cartes industrielles un état exact de la situation du travail, il nous sera permis de dégorger les régions ayant pléthore de main-d'œuvre pour la diriger sur les centres en manquant. C'est-à-dire, si, par exemple, en période de lutte, la longue durée de la grève menaçait d'être un danger pour les résultats à obtenir, nous pourrions, connaissant les régions où des bras sont demandés, y diriger les grévistes et faciliter ainsi la victoire ouvrière. En période normale, nous

pourrions également agir de même, lorsque, par exemple, un chômage s'accuserait dans un centre industriel, constituant ainsi, par le surcroît de bras mis en disponibilité, un péril pour les conditions acquises, salaires et durée du travail.

De même que la C. G. T., les Fédérations pourront connaître les points faibles, sur lesquels un grand effort de propagande devra être porté. Également, elles seront à même de juger, pour les luttes à mener, des points sur lesquels la résistance patronale sera le plus sensiblement dangereuse, ainsi que de ceux, au contraire qui pourront le plus facilement triompher.

Nantis de ces éléments d'appréciation et de comparaison, les militants agiront avec plus de doigté et de sûreté.

Par l'existence de rapports étroits et solidaires entre Unions et Fédérations, d'ailleurs incitées par une identité d'intérêts à agir de concert, notre propagande se complétera, pour le plus grand bénéfice de notre syndicalisme.

Aussi, est-il d'une impérieuse nécessité que chaque organisation examine, analyse et commente scrupuleusement le rapport présenté sur cette question, dans notre dernier numéro de *la Voix du Peuple*, pour que la prochaine Conférence des Fédérations et des Bourses fasse besogne utile et profitable.

Créer l'harmonie dans les rapports entre tous les degrés de l'organisation syndicale, établir une cohésion constante entre tous les efforts, donner à chaque militant, suivant sa fonction, son milieu, ses aptitudes, des éléments durables d'activité, tel est le but visé par ce rapport.

Ce but peut être atteint, puisque, maintenant, Unions et Fédérations seront obligées, pour participer à la vie confédérale, de faire sympathiser leur action.

L. Jouhaux.

La crise syndicaliste

Le document suivant complète ceux que nous avons déjà publiés sur la crise syndicaliste. Il a paru dans le numéro de septembre du Travailleur du Bâtiment :

Lorsqu'après le Congrès de Bordeaux, les camarades parisiens vinrent me demander d'accepter la candidature au poste de Secrétaire fédéral, et que sur leur proposition nos syndicats, à nouveau, me confièrent cette tâche, ni les uns ni les autres n'ignoraient ma façon de voir que je venais d'affirmer assez clairement à notre Congrès fédéral.

Au cours de la discussion sur le rapport du Comité fédéral,

j'avais dit, parlant de la marche de la Fédération durant les deux dernières années, que nous avions parfois trop présumé de nos forces et peut-être engagé certains mouvements sans préparation suffisante ; que l'on pouvait être révolutionnaire, mais que cela n'excluait pas la méthode.

J'avais dit que, loin de nier la valeur et la nécessité de l'action générale, cette action devait reposer sur des bases solides et qu'en voulant trop faire nous risquions fort de jouer à la manière d'Ugolin qui, lui, mangeait ses enfants pour leur conserver un père. Et cela, alors que dans un cadre librement déterminé, nous avions à faire pour nous-mêmes, chez nous-mêmes, une besogne énorme, formidable.

... L'action n'a de valeur que quand l'individu est formé, et il se forme lorsqu'il a conscience de ce qui se traite devant lui.

L'action, à mon avis, pour avoir une réelle valeur, ne saurait être dépendante que du caractère de l'individu.

Et, au moment de la discussion sur l'apprentissage, j'affirmais la nécessité de l'éducation technique et professionnelle, de la besogne corporative.

D'un côté, l'étude et les connaissances pratiques, et, de l'autre, l'éducation syndicaliste.

C'est par ces moyens, disais-je, que nous nous permettrons de faire de grandes choses.

J'étais en droit de penser que c'était justement à cause de ces déclarations que les camarades avaient voulu me confier le secrétariat fédéral.

... Or, il ne semble pas que nos milieux soient encore mûrs pour la liberté de discussion. Les causes en sont différentes, mais les individualités y entrent pour une large part. Les uns, parce que leurs propositions ne sont pas adoptées; d'autres parce qu'ils suivent aveuglément le courant de démagogie syndicale. Et c'est à l'aide d'insinuations et de propos malveillants que l'on critique les hommes et non leurs idées.

... Je ne me sens pas le tempérament indispensable pour lutter dans ces conditions. C'est pourquoi je préfère laisser à d'autres le soin de continuer la besogne.

Mais si, pour ma part, j'entends bien ne plus assumer aucune fonction fédérale, je persiste à croire que si les camarades qui seront après nous chargés d'assurer la marche de la Fédération, ne veulent pas voir celle-ci s'émietter dans l'impuissance, c'est seulement en suivant la ligne de conduite esquissée à Bordeaux, et qu'à la Conférence des Bourses Merrheim a précisée avec plus de fermeté encore, qu'ils réaliseront des progrès appréciables.

Si le Syndicalisme n'a pas voulu accepter la collaboration du Parti Socialiste — qui, cependant, offrait par ses traditions, par son corps de doctrines, des garanties morales — ce n'est tout de même pas pour se livrer pieds et poings liés à d'autres qui, à

mon avis, ne présentent aucune unité de doctrines et aucune de ces garanties de traditions.

Le syndicalisme, comme on l'a dit, ne saurait suffire à tout, mais il doit se suffire à lui-même.

Et c'est dans sa pleine indépendance qu'il doit évoluer; il ne peut admettre que, de droite ou de gauche, des éléments étrangers à sa vie lui apportent des solutions toutes prêtes.

C'est lui-même qui doit déterminer son action, la forme de son action, l'heure de son action.

Cela ne veut pas du tout dire que nous nous élevons contre le droit de chacun d'apporter critiques et observations.

Il détermine celle-ci en raison des faits économiques en face desquels il se trouve et non pas en vertu de considérations métaphysiques.

Il se heurte à une organisation patronale qui se développe et qui l'oblige à de nouvelles méthodes de recrutement ou de lutte.

Poursuivant l'émancipation totale du travail, il doit préparer la grève générale économique, non pas en élaborant pour demain des plans de guerre plus ou moins chimériques, mais en développant toujours la capacité technique et économique de la classe ouvrière, capacité qui seule permettra à celle-ci d'assurer à son profit une nouvelle révolution qui ne serait pas pour elle une nouvelle duperie.

Et c'est par le développement complet de cette action corporative et industrielle ; c'est par la coordination des industries, des différentes actions corporatives, de ses éléments que pourra se développer et se développera pleinement et naturellement, mais sur la base solide des faits économiques, l'action générale de la C. G. T.

Rien dans tout cela ne saurait enfermer le syndicalisme, comme on semble vouloir le dire, dans un corporatisme étroit ; au contraire, c'est travailler pour demain dans le sens le plus large, et si j'ai pu dire à Bordeaux qu'à mon avis on sacrifiait trop souvent l'idéal à l'action, c'est que, comme d'autres camarades, ma pensée allait bien vers l'avenir, sans vouloir pour cela oublier les difficultés de tous les jours.

A. Nicolet.

La Nationalisation des Chemins de Fer

Le 24e congrès du Syndicat national des chemins de fer, qui se tint en avril dernier, avait porté à son ordre du jour l'importante question de la nationalisation des chemins de fer. Elle y fut amplement discutée et, en conclusion de la discussion, le con-

grès chargea le Comité fédéral d'élaborer un rapport complet, tant au point de vue administratif et technique que financier, qui servirait aux militants pour la propagande dans le pays.

Le 20 juillet dernier, le Comité fédéral adopta les grandes lignes de rapport qui, très prochainement, sera mis définitivement au point, décidant de le faire précéder de la déclaration de principe ci-dessous :

Le Syndicat National, conformément aux décisions prises dans ses Congrès nationaux, et plus particulièrement dans le 24e Congrès national, se déclare partisan de la nationalisation des chemins de fer.

Ce faisant, il n'entend nullement consacrer une doctrine qui considèrerait l'étatisation des différents services publics comme la formule économique devant faire disparaître les tares de la société actuelle et instaurer un régime de pleine justice et d'équité sociale.

Mais il pense que l'exploitation par l'Etat, sous réserve de l'application de certains principes, doit, en ce qui concerne les chemins de fer, apporter des améliorations considérables tant pour le public, le commerce et l'industrie, que pour le personnel.

D'autre part, le Syndicat National considère que la nationalisation est une étape — dont on ne pourrait se dispenser — vers le but poursuivi par le syndicalisme.

Désireux — pour mener à bonne fin la campagne qu'il va entreprendre — de faire appel à toute la classe ouvrière, organisée dans ses syndicats et ses unions départementales de syndicats et tenant compte que certains militants se déclarent antiétatistes, le Syndicat National tient tout d'abord à déclarer qu'il poursuit la nationalisation aux conditions suivantes :

1° C'est qu'on accorde au service nationalisé une autonomie complète : autonomie budgétaire, autonomie administrative, étant entendu qu'un grand service nationalisé ne doit avoir pour but que l'administration des choses. Les bénéfices réalisés par une telle exploitation ne doivent servir qu'à l'amélioration des conditions de transport des êtres et des choses et qu'à la réalisation de meilleures conditions de travail et de salaire pour le personnel.

2° C'est que le personnel soit appelé à participer à la gestion du réseau, ce qui implique que les employés devront être groupés dans leur organisation professionnelle.

L'exemple du réseau de l'Etat actuel est déjà à retenir : Un conseil de réseau et un directeur ont la responsabilité de la gestion ; mais il faut obtenir qu'ils ne soient pas sous la dépendance d'un ministre ou d'hommes politiques.

En ce qui concerne la participation du personnel à la gestion, il n'y a actuellement qu'un embryon de satisfaction, quatre mem-

bres seulement, représentant le personnel, étant nommés par le ministre au conseil de réseau.

3° C'est que le public — voyageurs, commerçants et industriels — soit appelé également à une collaboration dont la nécessité se fait de plus en plus sentir et dont les résultats d'ailleurs sont déjà connus pour certaines questions.

Les initiatives prises par des sociétés comme le Touring-Club et l'Automobile-Club, en ce qui concerne les indications apposées le long des routes, prouve que l'initiative privée peut être d'un certain secours pour les services publics.

Ces trois conditions étant fixées, il apparaît au Syndicat National que les camarades qui, soit au sein du Syndicat National, soit au sein de la C. G. T. se déclarent antiétatistes, peuvent se rallier à l'idée de nationalisation, en reconnaissant qu'un réseau de chemin de fer exploité dans le sens exposé ci-dessus, présente incontestablement une supériorité, au point de vue de tous les intérêts en jeu, sur l'exploitation d'une Compagnie privée, qui est fatalement amenée à négliger dans une large mesure les intérêts du public et du personnel pour satisfaire ses actionnaires et produire un dividende toujours plus élevé.

Le Syndicat National affirme d'autre part la nécessité pour le personnel, en pareil cas, de maintenir une organisation professionnelle restant toujours au sein de la C. G. T. et ne perdant pas de vue l'effort de solidarité constant vis-à-vis du prolétariat — et l'effort d'éducation indispensable pour parvenir à une transformation complète de la Société.

Les forces du Socialisme allemand

Le rapport annuel du comité directeur de la Socialdémocratie en vue du Congrès d'Iéna vient de paraître. Rompant avec la tradition, ce rapport ne s'étend que sur neuf mois — du 1er juin 1912 au 30 mars 1913 — au lieu d'embrasser une période d'un an.

Il reconnaît qu'il y a stagnation dans le développement du plus nombreux des partis socialistes du monde.

Le nombre des adhérents au Parti n'a augmenté, en effet, que de 1,3 0/0, alors que les années précédentes l'augmentation était de 15,9, 16,1, 13,6 0/0. Il y avait, au 30 mars, 982.850 affiliés, soit 23,1 0/0 des suffrages socialistes exprimés aux dernières élections pour le Reichstag.

L'augmentation est de 12,738 membres, mais 10,744 sont des femmes. Il y a, en effet, 141,715 femmes affiliées aux groupes politiques socialistes et 841,745 hommes. Le rapport signale

qu'en même temps que la crise, spécialement dans l'industrie du bâtiment, ralentissait le recrutement, il faut noter qu'un grand effort était fait en faveur du relèvement des cotisations qui, momentanément du moins, peut avoir produit un tassement, surtout après les formidables progrès des années antérieures.

Il y a plus de 600,000 de ces adhérents qui paient actuellement 0 fr. 50 par mois pour leur affiliation au Parti, en dehors de leurs cotisations syndicales et des versements obligatoires aux caisses de maladie.

Une constatation relative à la répartition des forces socialistes : 51,3 0/0 des adhérents sont localisés dans les 36 grandes circonscriptions, qui comptent chacune plus de 7,000 affiliés. Or, il y a 367 circonscriptions en tout, et plus de 200 ne groupent pas encore 1,000 membres.

Sur les 45 arrondissements où s'exerce l'agitation révolutionnaire, il en est 15 où le nombre des adhérents au parti est en recul. C'est dans la région de Halle et en Prusse occidentale que le recul de la social-démocratie est le plus sensible.

Le rapport signale spécialement l'organisation des femmes et l'action de la jeunesse. 141,115 femmes font partie des organisations politiques ; 67 groupes nouveaux ont été fondés en neuf mois ; 16 congrès régionaux de femmes ont été tenus ; 6 brochures spéciales pour les femmes ont été répandues dans l'empire. Dans 229 circonscriptions des femmes furent appelées à faire partie des comités régionaux d'agitation.

Leur activité, au lieu de se concentrer sur des points spéciaux, en examinant notamment avec une grande énergie la propagande en faveur de la protection de la jeunesse et de l'enfance, a débordé peu à peu dans le domaine social général. Les femmes ont pris une part ardente à la bataille électorale pour les élections au Landtag de Prusse. Elles ont publié, à cette occasion, un journal spécial.

Leur journal hebdomadaire *Die Gleichheit* avait, à fin mars, 112,000 abonnés et a réalisé en neuf mois un bénéfice de 12,022 mark. On sait qu'elles ont une organisation spéciale centralisée avec des fonctionnaires spéciaux.

La jeunesse s'organise aussi avec ardeur. Son journal a 89,409 abonnés. Il a été organisé 2,405 fêtes et séances artistiques avec 148,818 participants ; 672 visites de musées avec 19,912 amateurs et 3,830 excursions avec 78,317 excursionnistes.

Les jeunes socialistes allemands ont 274 bibliothèques avec 54,771 volumes. Il est impossible de dénombrer les exemplaires de brochures qu'ils ont répandus. Il y eut notamment, au sujet des plaisirs vrais et des plaisirs faux de la jeunesse ouvrière, une campagne organisée sous forme de quatre tracts, distribués à 414,000 exemplaires chacun.

Notons encore que les socialistes allemands ont 228 représen-

tants dans les divers parlements particuliers et plus de 11,000 délégués dans les conseils communaux.

Le nombre des représentants du parti aux Diètes s'est élevé pendant l'année de cinq. Dans les deux Mecklembourg, où il n'existe pas de Diète élue, à Waldeck et à Brunswick, la social-démocratie n'est pas représentée du tout. Les 228 députés socialistes siégeant dans les Diètes se répartissent comme suit : Bavière, 30 ; Saxe, 26 ; Bade, 20 et Hambourg 20 ; Würtemberg, 17 ; Brême, 16 ; Lübeck, 12 et Oldenburg, 12 ; Alsace-Lorraine, 11 ; Prusse, 10 ; Saxe-Meiningen et Schwarzburg-Rudolstadt, 9 ; Gotha et Hesse, 8 ; Saxe-Altenburg, 7 ; Saxe-Weimar, 4, etc.

Le parti compte enfin 2,753 élus dans les assemblées communales de 509 villes et 8,928 élus répartis dans 2,973 assemblées de communes rurales.

La presse, en général, a subi le contre-coup du tassement qui s'est opéré dans les rangs des organisations. Les 90 quotidiens répandus dans l'empire ont perdu 12.830 abonnés, sur un ensemble de 1.465.212 lecteurs. Cinq nouveaux quotidiens ont vu le jour et deux ont disparu. Le parti compte 62 imprimeries prospères.

Le personnel occupé à cette énorme propagande par la presse constitue une vraie armée : 89 directeurs d'entreprises, 267 rédacteurs, 273 agents commerciaux, 85 agents de publicité, 2.646 ouvriers et agents techniques, 7.589 ouvrières.

Le *Vorwaertz* a actuellement 157.100 abonnés. Il clôture son exercice de neuf mois avec un boni net de 196.064 marks. Malgré son grand tirage livré totalement à ses abonnés, sans déchet, il se base surtout, pour se développer, sur sa publicité : il a encaissé de ce chef 475.976 marks.

Le *Vorwaertz* a dépensé, en neuf mois, 57.465 marks pour les nouvelles de l'étranger. En dehors de sa rédaction, qui coûte 54.007 mark (toujours pour neuf mois), il a déboursé pour divers collaborateurs :

Politiques.....	28.231 M.
Sociaux et juridiques.....	7.365 M.
Syndicaux.....	6.148 M.

Sans compter les correspondants locaux, les comptes rendus parlementaires, judiciaires, etc.

Enfin, la librairie centrale a vendu pour 613.245 marks de livres et de brochures, et ce seul chiffre a son éloquence. Certains ouvrages importants ont été réimprimés à des milliers d'exemplaires. 6.000 *Salaire et Capital*, de Marx, ont été écoulés.

Le Mouvement Syndical Autrichien en 1912

La *Commission Centrale des Syndicats et Unions professionnelles* vient de publier son rapport annuel pour 1912. Malgré l'intensité de la crise économique qui a sévi en Autriche pendant le courant de l'année passée, par suite de la guerre des Balkans à laquelle l'Autriche a failli prendre part, et malgré la mobilisation, qui a arraché des milliers d'hommes à leur travail, ruinant nombre de familles, la classe ouvrière a su non seulement garder ses positions, mais encore les renforcer. En effet, le nombre de syndiqués pendant le courant de l'année 1912, a encore augmenté, atteignant au total 428.363 hommes et femmes.

Le développement des syndicats autrichiens apparaît plus grand encore, si on compare à ce chiffre ceux des années précédentes. En 1904, les syndicats ne comptaient que 189.000 membres, mais grâce aux favorables conditions économiques qui existaient alors, un vaste mouvement ouvrier se dessina dans toute l'Autriche ; des grèves éclatèrent partout qui facilitèrent la propagande socialiste dans les rangs du prolétariat, et, en 1907, l'effectif des syndicats montait à un demi-million de membres. Un fléchissement se manifeste en 1910, par suite de la séparation des ouvriers tchèques d'avec les syndicats autrichiens et de la création de syndicats professionnels tchèques (séparatistes), conséquence du mouvement nationaliste en Bohême. La défection de plus de 60.000 ouvriers tchèques n'empêcha cependant pas les unions professionnelles autrichiennes, affaiblies pendant un certain temps, de vaincre la crise et de continuer à progresser.

Pendant les premiers mois de l'année dernière, l'armée syndicale s'est accrue de 30.000 recrues nouvelles ; mais vint la guerre des Balkans et avec elle une crise économique, qui coûta des centaines de millions à l'Autriche ; en même temps les syndicats devaient supporter l'attaque des séparatistes tchèques, attaque dirigée contre le syndicat des cheminots, duquel ils ont réussi à détacher plus de 4.700 membres. C'est pour ces raisons multiples que l'accroissement des syndicats autrichiens a été plus faible relativement, quoique l'augmentation s'élève à environ 6.500 membres.

La situation financière des syndicats professionnels est brillante. L'ouvrier autrichien crois depuis longtemps à l'importance des cotisations élevées et d'une bonne comptabilité. Les recettes des syndicats s'élèvent actuellement à dix millions de couronnes (1 couronne = 1 fr. 05). En même temps, on observe une augmentation notable des dépenses. Ces dernières, sans

compter les secours pour les grévistes, se sont élevées à 3,700,000, (1 million, il y a dix ans).

Les autres charges ont augmenté dans la même proportion. On a dépensé un million de couronnes pour la propagande et l'organisation syndicaliste, ainsi qu'une somme importante pour la presse professionnelle. Il y a actuellement en Autriche 117 journaux et revues professionnels, avec un tirage d'environ un demi-million d'exemplaires. Mais quoique les dépenses s'élèvent d'année en année, la fortune des syndicats croît toujours. De treize millions en 1911, elle est de quinze millions de couronnes actuellement.

C'est le syndicat des typos dont l'encaisse est la plus forte (3,900,000). Il faut signaler également l'existence d'un fonds spécial dit « gréviste », qui atteint actuellement 5,800,000 couronnes, ainsi que d'un « fonds de solidarité » pour les grèves et les luttes syndicales plus importantes.

La classe ouvrière autrichienne est bien armée en vue d'une lutte entre le capital et le travail. Elle pourra résister longtemps aux patrons, si jamais une guerre lui est déclarée.

La femme autrichienne prend une part de plus en plus considérable à la vie syndicale. Le nombre d'ouvrières syndiquées croît même plus rapidement que celui des ouvriers, ce qui ressort des chiffres suivants : Tandis qu'en 1892, le nombre de femmes appartenant aux unions professionnelles ne dépassait pas 2,200 membres, il atteint en 1912 plus de cinquante mille. Cette vaillante organisation ardemment vouée à sa cause croît sans cesse par suite de la propagande intense et admirablement faite parmi les ouvrières. La femme autrichienne est devenue la véritable compagne de l'ouvrier, luttant à côté de lui et le soutenant moralement.

Le rapport très intéressant de la Commission centrale contient nombre d'autres renseignements et remarques à signaler. Bornons-nous à citer la répartition des syndiqués d'après les nationalités, si nombreuses en Autriche. Ainsi le nombre de syndiqués allemands-autrichiens s'élève à 322,000 ; de tchèques faisant partie de la Centrale à 70,000 ; de Polonais à 20,000 ; d'Italiens à 9,000 ; de Slovènes à 6,000 ; de Ruthènes à 1,000. (L'organisation tchèque séparatiste compte environ 100,000 membres).

D'après les professions, les syndicats se répartissent de la façon suivante :

Syndicat métallurgiste, 61,000 ; cheminots, 55,000 ; tisserands, 41,500 ; maçons, 30,000 ; employés, 17,500 ; etc.

Le Mouvement syndical suisse en 1912

L'agitation syndicale menée par les ouvriers suisses en 1912 a été contrariée par la crise due à la guerre balkanique. L'exportation des guipures et des articles d'horlogerie a diminué dans de fortes proportions.

De plus, les ouvriers suisses ont dû lutter contre les entreprises des jaunes qui, aidés par les patrons, tentèrent d'entraver l'action des organisations rouges. Les jaunes fondèrent de prétendues « unions libres » et créèrent une feuille « Le Travailleur libre », à laquelle collaborait un renégat du socialisme, ancien militant du syndicat des forgerons.

Les révélations sensationnelles du « Volksrecht », de Zurich, qui publia une édifiante correspondance échangée entre les meneurs jaunes et les patrons, ruinèrent les projets des traîtres à la classe ouvrière.

Voici les chiffres indiquant l'état des forces syndicales suisses :

Les métallurgistes sont 16.332 au lieu de 14.171 en 1911 ; leur encaisse a passé de 428,433 fr. 67 cent. à 520.868 fr. 76, ce qui, avec les réserves locales, met 700.000 fr. à la disposition de la corporation.

Leurs mouvements ont donné des augmentations annuelles totales de 430,000 fr. et des réductions de la durée de travail de 118,000 heures.

Les progrès sont notables aussi pour les machinistes des locomotives (2.301 membres répartis en 22 sections), pour le transport (12.106 en 1911 et 13.886 en 1912), pour les travailleurs du bois (7.165 à 7,870 avec un trésor de 174.477 fr.), pour les charpentiers, pour les lithographes (933 membres, soit 233 fr. 50 par membre), pour les relieurs, qui ont institué un secrétariat permanent, enfin pour le textile dont l'Union a augmenté très fortement les cotisations et fortifié les cadres.

Les plus beaux résultats ont été enregistrés par la Fédération des typographes. Cette Fédération groupait, fin 1912, le joli total de 3.737 membres; il ne restait que 373 typos syndiqués non fédérés.

Depuis le 1er janvier 1913, en vertu d'un contrat collectif, un bureau paritaire de placement fonctionne.

Dans 263 maisons, occupant 1.921 ouvriers, le personnel jouit de 2 à 12 jours de congé payés.

Le trésor syndical contient 293.362 francs; si l'on y ajoute les réserves pour les caisses de mutualité, le total de l'encaisse s'élève à 1 million 26.950 francs.

Des 9.519 livres que renferment les bibliothèques, 7.873 ont été pris en lecture.

Le nouveau contrat assure la réduction de la durée du travail à sept heures le samedi ; cette réforme sera généralisée dans les trois ans et les salaires seront, dans le même laps de temps, augmentés de 15 o/o environ. Le minimum hebdomadaire de salaire est porté de 31 fr. 50 à 36 francs.

Une réforme, intéressante aussi, est celle qui assure aux ouvriers appelés à travailler en dehors de leur résidence, la moitié ou même la totalité des frais de voyage qui, jusqu'à présent, incombaient aux typos.

Les Forces Socialistes Françaises

Le rapport du Secrétaire du Parti Socialiste au Conseil National du 13 Juillet, donne le tableau suivant des inscrits.

FÉDÉRATIONS	CARTES	TIMBRES
Ain	350	3.400
Aisne	840	5.500
Algérie	240	1.400
Allier	1.200	10.000
Basses-Alpes	160	1.000
Hautes-Alpes	100	600
Alpes-Maritimes	250	1.050
Ardèche	225	1.910
Ardennes	1.250	8.500
Ariège	240	1.100
Aube	1.200	6.000
Aude	350	1.500
Aveyron	600	2.800
Bouches-du-Rhône	1.400	14.200
Calvados	400	500
Cantal	120	»
Charente	300	1.700
Charente-Inférieure	450	3.000
Cher	800	3.000
Corrèze	350	1.900
Corse	47	236
Côte-d'Or	300	3.000
Côtes-du-Nord	114	880
Creuse	550	2.800

Dordogne	840	5.000
Drôme	400	3.400
Eure-et-Loir	280	1.000
Finistère	750	5.800
Gard	1.900	19.000
Haute-Garonne	950	6.200
Gers	100	200
Gironde	2.000	5.000
Hérault	950	5.300
Ille-et-Vilaine	160	800
Indre	200	500
Indre-et-Loire	500	3.000
Isère	1.300	8.000
Jura	700	8.000
Landes	156	1.483
Loir-et-Cher	270	2.700
Loire	1.000	5.750
Loire-Inférieure	510	2.850
Haute-Loire	130	900
Loiret	150	1.000
Lot	100	500
Lot-et-Garonne	288	1.000
Lozère	160	1.200
Maine-et-Loire	180	1.100
Manche	106	560
Marne	500	2.500
Haute-Marne	150	750
Meurthe-et-Moselle	200	600
Morbihan	370	1.650
Nièvre	670	3.700
Nord	12.000	90.000
Oise	650	4.000
Pas-de-Calais	3.100	15.400
Puy-de-Dôme	900	6.500
Basses-Pyrénées	304	1.050
Hautes-Pyrénées	110	600
Pyrénées-Orientales	670	3.250
Haut-Rhin	212	1.440
Rhône	1.400	7.000
Saône-et-Loire	1.200	9.600
Sarthe	100	900
Deux-Savoies	350	2.050
Seine	10.000	42.000
Seine-et-Marne	750	3.700
Seine-et-Oise	1.350	7.000
Seine-Inférieure	640	3.300
Deux-Sèvres	300	2.000
Somme	950	5.000

Tarn	600	1.000
Tarn-et-Garonne	125	500
Tunisie	100	1.000
Var	1.200	14.500
Vaucluse	920	6.350
Vendée	100	300
Vienne	400	1.600
Haute-Vienne	1.900	12.000
Vosges	680	3.000
Yonne	600	4 500
Constantine	210	1.400
Totaux	69.328	426.879

XXX.

REVUE CRITIQUE

Diderot

L. Barbey d'Aurevilly : *Gœthe et Diderot* (A. Lemerre, édit.)

On a réédité, à l'occasion du bi-centenaire de Diderot, le pamphlet de Barbey d'Aurevilly contre le maître ouvrier de l'*Encyclopédie*.

C'est un monument d'invectives. Le critique outrancier reprend, avec un brio infernal, tout ce qu'ont dit les ennemis de Diderot, et qui souvent est vrai, sur le désordre, l'intempérance et le cynisme de son art.

Mais la colère qui flambe en lui ne peut pourtant pas cacher à Barbey d'Aurevilly le charme du conteur et l'attrait du critique. A moins d'être un sot, — et cet aristocrate, si caricatural soit-il, est un artiste, — qui résisterait à la phrase bondissante, harmonieuse et rythmée de l'*Entretien avec la Maréchale*, de *l'Entretien d'un Père avec ses Enfants*, de l'essai *Sur les Femmes*, de *Ceci n'est pas un Conte*, du *Neveu de Rameau*, des *Salons*, etc?

Cette séduction conquiert à tel point le critique hostile qu'il en oublie son déluge d'injures et qu'il s'écrie un instant, contre Gœthe, qu'il déteste pour sa froideur, et qu'il appelle, dans une étude placée en tête du volume, une gélatine figée : « Diderot c'est la vie ! »

Oui, mais la vie *bourgeoise*. C'est avec une horreur sacrée que Barbey d'Aurevilly prononce ce mot de *bourgeois*, dont Diderot est, à ses yeux, l'incarnation typique.

« Le bourgeois, chez Diderot, écrit-il, est le fond et le tréfond de l'homme ; et voilà pourquoi, même quand il a du talent, Diderot ne peut jamais être grand ». Et encore : « Ce bourgeois de Diderot a embourgeoisé tout ».

Lorsque c'est un critique réactionnaire de nos jours, qui, comme cela se voit, se voile la face devant la personne et la pensée de Diderot, il nous donne simplement le déplaisant spectacle d'une bourgeoisie satisfaite qui renie ses origines.

Mais lorsque c'est un esprit imbu du préjugé de caste et qui s'efforce à penser en aristocrate, lorsque c'est Barbey d'Aurevilly qui juge, au nom des traditions patriciennes, un bourgeois révolutionnaire, le procès prend une autre allure. Il n'est plus d'homme à homme, mais de classe à classe. C'est l'aristocratie vaincue qui en appelle de la victoire bourgeoise.

Le pamphlet de Barbey d'Aurevilly, avec ses excès tempérés de retours, prend dès lors l'intérêt d'une critique historique. A la lueur de ce réquisitoire, on aperçoit mieux Diderot en son temps.

Ce que l'aristocrate reproche au bourgeois, c'est la place que sa personne occupe.

Que le fils d'un coutelier de Langres, qu'un « monsieur du *tiers* » ait exercé sur les salons une royauté si brillante, qu'il ait été l'oracle des grands seigneurs, que cette société élégante du dix-huitième siècle se soit jetée à son cou, voilà le premier scandale.

Si encore ce roturier avait quelque distinction naturelle ou quelque grâce acquise ! Mais il est débraillé, licencieux, vulgaire. Et une Mme d'Epinay, une Mme d'Houdetot, les d'Holbach l'aiment ainsi ! Jusqu'à l'impératrice de Russie qui tolèrera ses « basses manières ». « Ne vous rendez pas malheureux, monsieur Diderot, lui dira, avec une ironie significative, la Grande Catherine, et gardez votre mauvais ton, si cela vous gêne de le quitter ».

Qu'avaient-ils donc, tous ces nobles, à se pâmer devant ce parvenu des lettres ? Décidément, confesse Barbey d'Aurevilly, dans un sourire crispé, cette société n'était plus qu'une « vieille duchesse libertine, qui dérogeait jusqu'aux laquais ». Ce monde s'éventrait lui-même.

Il s'était passé un phénomène considérable : la déchéance historique d'une classe.

Écartée de l'action par la royauté, vivant en marge de la politique, de l'administration et de l'économie, la noblesse avait

fini par perdre toute utilité sociale. Reléguée dans l'existence oisive des salons, elle y cultivait les plaisirs raffinés de l'esprit. Ce n'était plus, au dix-huitième siècle, qu'une aristocratie frivole, sceptique, frondeuse, habile au jeu des idées, experte dans l'art délicat de la conversation.

Pendant que la noblesse descendait, la bourgeoisie montait. Elle avait accaparé peu à peu toutes les fonctions administratives et judiciaires, et elle formait une oligarchie redoutable, qui ruinait lentement la monarchie qui l'avait évoquée.

Toute l'activité intellectuelle, comme toute l'activité sociale, résidait en elle. Comment n'aurait-elle pas imposé ses idées à une aristocratie sans principes, amoureuse de spéculation intellectuelle et qui ne pouvait plus vivre que d'emprunts? Les gens de lettres arrivèrent ainsi à alimenter la pensée des gens du monde.

Ceux-ci adoptaient sans contrôle, par curiosité et par distraction, au fur et à mesure qu'elles surgissaient, les nouvelles idées bourgeoises, heureux aussi de se mêler, au milieu de l'agitation extraordinaire des esprits, à la lutte contre l'autorité royale et contre l'autorité religieuse.

Et comme ils avaient un sens subtil de l'art, après avoir été domptés par la magnificence d'un Rousseau, ils étaient emportés par l'enthousiasme d'un Diderot.

La critique de Barbey d'Aurevilly n'est qu'un hommage détourné à cette force révolutionnaire.

Sans doute la faconde de Diderot, son improvisation fébrile, l'impatience de sa pensée, le décousu de son œuvre blessent à fond notre aristocrate, son besoin traditionnel de discipline, d'ordre et d'unité.

Mais ce qui l'irrite, c'est encore moins ce qu'il combat que ce qu'il admire : la vitalité de Diderot.

Ce mouvement, cette verve, cette passion, cet étincellement sont les signes d'un sang jeune. Les classes conquérantes ont ces inépuisables réserves de vie. Barbey d'Aurevilly ne s'y trompe pas : l'ivresse physique du « petit bourgeois de Langres » a la valeur d'un symbole. C'est la salamandre dans le feu, c'est le bœuf au travail, c'est la bourgeoisie se ruant à la victoire.

Nul donc n'a mieux compris que cet aristocrate la fureur iconoclaste et l'ardeur inventive du dix-huitième siècle. Epoque de transition. On détruit et on construit. Tout fermente et fume. Le temps n'est pas aux œuvres désintéressées et calmes. L'action importe seule. Il n'y a pas une ligne de Diderot qui ne tende à ruiner la religion, à fonder la morale naturelle, à vulgariser la science,

Le but utilitaire de l'*Encyclopédie* en précise aussi la portée révolutionnaire.

Il s'agit de dresser un inventaire des connaissances humaines

à l'usage de la nouvelle classe de marchands et de manufacturiers et de la société qui s'agrège autour d'eux. Les arts usuels, la mécanique, la chimie, la physique, la vulgarisation scientifique sous toutes ses formes en seront la partie originale et pratique.

Sans doute on s'adresse aux lettrés, aux gens du monde, et non aux techniciens. Mais les progrès matériels réalisés par la bourgeoisie, au cours du dix-huitième siècle ont mis au premier plan les problèmes de la production. L'essor des forces économiques s'annonce tel que l'homme cultivé doit pouvoir en pénétrer le mécanisme.

En un autre sens, c'est pour les maîtres et non pour les ouvriers que l'on écrit. Diderot et les Encyclopédistes envisagent le travail dans la mesure où il peut servir à l'enrichissement de la bourgeoisie. Les préoccupations de classe leur sont seules accessibles.

Une société emportée par le désir de la richesse se préoccupe plus de la cité terrestre que de la cité céleste. La science remplace la religion.

Il ne faut pas demander à Barbey d'Aurevilly d'autre explication du matérialisme de Diderot, que le besoin de la bourgeoisie de prendre le contrepied des croyances de l'aristocratie.

Mais l'Eglise n'était pas seulement liée aux vieilles formes sociales. Le pessimisme chrétien n'allait guère avec l'optimisme d'une classe enivrée par ses conquêtes pratiques. Le problème n'était plus de renoncer à la matière, mais d'explorer la matière.

En chassant Dieu de l'univers, en proposant une interprétation matérialiste du monde, Diderot n'exprimait pas seulement les croyances athées d'une société depuis longtemps sceptique, mais les besoins d'émancipation morale qui travaillent la bourgeoisie.

Diderot restera le prototype de la bourgeoisie conquérante. Sa philosophie surannée ne contient pas d'enseignements pour le vingtième siècle.

Mais son âme de feu a donné à son art une vie rayonnante. Et tant qu'il y aura une littérature française, on lira toujours cette prose si chaude.

Hubert Lagardelle.

La France et les Français

Guiseppe Prezzolini : *La Francia e i Francese nel secolo XX* (Milano ; Treves, édit.)

Il faut remercier M. Prezzolini, l'ardent directeur de la *Voce* de Florence, d'avoir vu tels qu'ils sont la *France et les Français du vingtième siècle.*

Il se trouve donc des étrangers qui ne proclament pas à *priori* que nous sommes un peuple fini. Bien mieux : qui s'efforcent de rendre à notre pays sa physionomie authentique défigurée par des légendes malsaines.

Les premières pages du livre de M. Prezzolini insistent avec une éloquence communicative sur cette nécessité de découvrir la France vraie, sous le masque dont l'affuble une partie de l'opinion étrangère.

C'est une image caricaturale de notre pays que les étrangers viennent trop souvent chercher. Ils ne connaissent que le Paris en *toc* du boulevard cosmopolite, rendez-vous des rastas internationaux, foire universelle du vice.

L'autre Paris, celui du travail, de la discipline intellectuelle, des mœurs nationales, comment l'apercevraient-ils, à travers les fumées de cette capitale postiche, faite pour des étrangers, par des étrangers ?

Je ne parle pas de la France provinciale, que M. Prezzolini oppose, non sans raison, à la France parisienne. De cette France solide et saine, que savent-ils aussi, ces étrangers, en dehors du littoral méditerranéen, des grandes villes d'eaux, des centres de plaisir ? Ils ignorent tout de nos populations rurales, de l'effort productif de nos classes laborieuses, des problèmes nouveaux de notre démocratie.

Il y a pourtant de ces visiteurs singuliers, venus tout exprès à Paris ou à Nice pour boire du champagne avec des demoiselles faciles, qui déclament, une fois rentrés chez eux, contre la turpitude de ces Français, qu'ils appellent des Grecs de la décadence.

En ami clairvoyant, M. Prezzolini nous signale combien notre littérature et notre théâtre sont responsables de cette réputation.

Comment le nier ? Le marché des lettres est envahi par des pornographes de talent, qui produisent à jet continu des romans à la cantharide, que se dispute une clientèle faisandée. Le théâ-

tre n'est plus qu'un savant ébranlement des nerfs, avec ses situations morbides, sa précipitation fébrile, son but sadique de donner des émotions factices à une société qui veut jouir brutalement et vite.

En vérité, pas plus que le Paris des étrangers n'est le Paris des Français, cette littérature et ce théâtre ne sont nôtres. Cette production épicée est encore à l'usage de la corruption internationale. Nos auteurs travaillent pour le cosmopolitisme, qui paie.

« Le banquier grec, écrit M. Prezzolini, le prince russe, le fils du négrier brésilien, l'inverti allemand, le vicieux baronet anglais, l'esthète italien, qui se figurent découvrir dans certains livres et dans certaines comédies le secret de l'âme française, n'y trouvent, au contraire, que le reflet de leur âme propre, et, soit qu'ils viennent à Paris, soit qu'ils s'imaginent la France d'après leurs lectures, toujours et toujours c'est eux-mêmes qu'ils contemplent. »

Pour être exact, il faudrait remonter plus loin que les basses manifestations de la littérature mercantile.

Nos romanciers mondains aussi ont leur grande part de responsabilité. Ecrivant pour une aristocratie pervertie, ils ont abusé au-delà de toute mesure, pour exciter leur public, des aventures d'alcôve. Les lecteurs étrangers ont attribué à la nation tout entière cette démoralisation des seules classes oisives.

Beaucoup, il faut le rappeler toujours, ont cru voir le type de la femme française dans les héroïnes de M. Paul Bourget. Ils oublient que cet édifiant « moraliste » n'a peint, comme dit Mirbeau, que des âmes de cent mille francs de rente.

Comment donc M. Prezzolini a-t-il vu la France ?

Je ne puis examiner toutes les questions que soulève son volume. Il y a beaucoup de points controversables et il faudrait discuter bien des jugements sur les hommes et sur les idées.

Mais ce sont des détails. Ce que je retiens des observations de M. Prezzolini, c'est d'abord ce qui a trait à notre vie économique. Il l'envisage sous un de ses aspects les plus originaux : comment un pays à faible capitalisme parvient-il à présenter une résistance économique bien plus forte que des pays à haut capitalisme ?

Ce qui frappe M. Prezzolini, c'est que la France est avant tout une démocratie financière.

Logiquement, c'est le premier caractère qui doit sauter aux yeux de l'étranger curieux de notre vie économique. Quel est le pays qui, à court d'argent, n'a pas dépêché vers nous, pour des emprunts propices, ses rois et ses banquiers ? Pas une émission dans le monde qui ne compte sur l'épargne française. De récents événements nous ont appris à quel point nos établissements de crédit alimentent les banques allemandes.

L'économiste peut discuter sur cet exode de capitaux, qui préfèrent s'exiler que s'employer au développement national. Il a le droit de se demander si les bénéfices industriels ne profiteraient pas plus à la richesse collective que les bénéfices usuraires. Mais l'observateur étranger reste surpris de la prospérité intérieure d'un pays doué d'une telle fécondité financière.

Comment expliquer ces réserves intarissables ? Il ne suffit pas de décrire le mécanisme bancaire qui pompe savamment l'abondance française. Il faut trouver la source de ces forces toujours renaissantes.

Nous pouvons être une démocratie financière, parce que nous sommes une démocratie rurale et petite bourgeoise.

C'est par la capacité épargniste de nos paysans et de nos boutiquiers que M. Prezzolini explique justement que la France est le premier banquier du monde. Ces populations sobres, économes, prudentes n'ont peut-être pas grande allure : mais elles ont des qualités de fond. De longues traditions de prévoyance, l'amour de la terre, le souci du lendemain, l'acceptation d'une vie médiocre permettent de gonfler chaque année de près de deux milliards le bas de laine national.

M. Prezzolini a bien vu que la restriction de la natalité est une condition de vie pour une société ainsi organisée. La richesse de la France repose sur le malthusianisme de ses classes moyennes. Un système familial plus prolifique, entraînant la déroute de l'épargne, ruinerait du coup cette suprématie financière.

Il ne s'agit donc pas de la stérilité physiologique d'une race décadente, mais de la volonté d'une nation résolue à proportionner ses naissances à ses besoins. La limitation de la natalité n'est-elle pas toujours en raison directe de l'augmentation du bien-être ?

M. Prezzolini ne sent pas suffisamment les dangers de ces qualités bourgeoises.

Ces classes moyennes, énergiques et patientes, sont facilement routinières, timorées, conservatrices. Elles tournent toujours dans le même cercle. Elles immobilisent la vie économique.

Mais le fait que M. Prezzolini n'a jeté qu'un regard distrait sur notre évolution industrielle est significatif. Le capitalisme français n'est en rien comparable, quelle que soit sa valeur technique, au capitalisme allemand ou au capitalisme américain. Sa masse restreinte émerge à peine. Il n'imprime aucun de ses traits distinctifs à la société française.

Malgré tout, la France est prospère. Elle semble capable de résister à bien des concurrents plus audacieux et mieux outillés.

C'est donc qu'il ne faut pas juger de sa vitalité économique d'après le seul étalon capitaliste.

Sans pousser plus loin l'analyse, sans en tirer surtout d'autres conclusions, il est certain que les dons de prudence et d'énergie relevés par M. Prezzolini, s'exerçant sur un sol d'une richesse incomparable, ont forgé à notre pays une solide armature.

Il n'y a pas un voyageur attentif qui ne l'ait reconnu. M. Barret Wendel, professeur à l'Université d' Harvard, le constatait encore, il y a quelques années, dans son livre retentissant : *La France d'aujourd'hui*.

« Si celui qui voyage en France, écrivait-il, considère l'aspect de cette nation, il échappera difficilement à l'impression que ce pays est prospère entre tous. Evidemment, d'autres peuples peuvent sembler plus agressivement entreprenants... Vous pourrez peut-être remparquer plus de mouvement, mais nulle part vous n'éprouverez une impression plus évidente de bien-être solide et substantiel. Depuis les Flandres et la Normandie jusqu'à la Provence, où que vous alliez, de l'Atlantique jusqu'aux Alpes, aussi bien vous verrez moins de pauvreté, moins de paresse, moins de misère que vous n'en constaterez, n'importe où, dans le monde entier. »

Ce double témoignage, du publiciste italien et du professeur américain, est singulièrement suggestif.

HUBERT LAGARDELLE.

REVUE DES REVUES

Lassalle et Marx, par KARL KAUTSKY.
(Die Neue Zeit, juin 1913).

Une polémique assez vive a mis aux prises Kautsky et Mehring, à propos du parallèle souvent fait, dans le socialisme allemand, entre Marx et Lassalle.

Mehring avait publié dans la Neue Zeit, *à l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort de Lassalle, un bref article :* Le Jubilé du Parti, *où il réhabilitait Lassalle contre Marx et Engels.*

Kautsky a répondu à ces « quelques lignes hâtivement écrites » par un grand article, qu'à titre documentaire nous reproduisons ici dans ses parties principales. Le problème Marx-Lassalle étant de ceux que la passion obscurcit toujours dans la social-

démocratie, l'opinion du directeur de la Neue Zeit *n'en est que plus intéressante à relever.*

I. Le devoir d'un élève de sixième.

Tout en vantant les travaux historiques de Mehring, Kautsky estime qu'il n'y a rien d'excessif à qualifier de « quelques lignes hâtivement écrites » le court article de cet auteur sur Lassalle. La Neue Zeit *se doit de publier sur le problème Lassalle et Marx une « étude sérieuse ».*

Mehring a dit dans son article que Marx et Engels avaient traité de « devoirs d'élève de sixième » la lettre ouverte et les autres pamphlets de Lassalle. Kautsky répond :

Le reproche que Mehring fait à Marx et Engels, ce n'est pas seulement de s'être trompés au sujet de Lassalle (ceci est discutable), mais encore d'avoir repoussé la propagande de Lassalle sans même jeter un simple coup d'œil sur ses écrits « qu'ils ne jugeaient même pas dignes de quelques instants de lecture ».

Mehring affirme cela, sans autre preuve, et en raison de son autorité d'historien du parti et de biographe de Lassalle et de Marx, tout lecteur devait être disposé à considérer cette affirmation comme un fait établi.

Voilà la faute que Mehring a commise et qui m'a obligé de prendre parti contre lui.

Nulle part, dans aucun écrit de Marx publié jusqu'à ce jour, nous ne trouvons la qualification de « devoirs de sixième ». Marx l'a employée dans une lettre intime adressée à Engels. La correspondance entre Marx et Engels n'a pas encore paru. Si Mehring a pu en prendre connaissance, ce fut grâce à la confiance dont il était l'objet de la part de la fille de Marx, la citoyenne Lafargue, qui le pria d'être son mandataire dans la publication éventuelle de la correspondance.

Mehring profite de ce coup d'œil jeté dans cette correspondance pour en publier un mot détaché, sans avertir le moins du monde le lecteur qu'il s'agissait d'une citation tirée d'un écrit inédit. Chargé de sauvegarder les intérêts de Marx, il s'est servi des informations qu'il devait à sa mission, pour porter de graves accusations contre Marx. Assurément, ces fonctions de mandataire, dès que la correspondance aura paru, ne devront pas l'empêcher de la commenter et même, chaque fois qu'il le jugera à propos, d'en tirer parti contre Marx. Mais aussi longtemps que la correspondance n'est pas connue au public, que celui-ci se trouve dans l'impossibilité d'en examiner des morceaux détachés à la lumière du contexte et d'en pénétrer ainsi le sens, il semble bien que la plus simple convenance eût exigé de ne pas extraire d'un passage une petite phrase et de ne pas la livrer au public.

Mais il y a plus, et c'est ce qui m'a forcé d'intervenir. Meh-

ring est allé jusqu'à attribuer au mot de Marx une signification qu'il n'a pas en réalité. Si Mehring dit : « Il est vrai que Marx et « Engels ont dédaigneusement mis de côté la *Réponse ouverte* et « les autres pamphlets de Lassalle comme de simples devoirs « d'élèves de sixième, qu'ils ne jugeaient même pas dignes de « quelques instants de lecture, » je réponds, moi, c'est faux.

Le 7 avril 1863, Marx parle longuement à Engels de la *Réponse ouverte*. Le 12 juin 1863, Marx adresse encore à Engels une lettre détaillée qu'il consacre à l'examen de l'écrit de Lassalle sur les contributions indirectes.

Comme on le voit, Marx et Engels suivaient avec attention les publications de Lassalle.

Ce n'est que dans une lettre du 6 juillet qu'on trouve une expression qui rappelle la dénomination de « devoirs de sixième » ; or, elle n'a pas trait aux écrits de Lassalle en général, mais à un seul d'entre eux. Marx dit dans cette lettre : « Lassalle m'a en- « voyé une nouvelle brochure, son *Discours de Francfort-sur-le-* « *Mein*. Comme je m'occupe en ce moment dix heures par jour « *ex officio* d'économie politique, on ne saurait exiger de moi « que je remplisse les courts moments qui me restent par la lec- « ture de ces devoirs d'élève. Ainsi donc, mettons-les de côté pro- « visoirement. »

Voilà évidemment la phrase à laquelle se reporte Mehring. Elle ne justifie en aucune manière l'interprétation qu'il en donne. Marx a déjà lu auparavant deux écrits de Lassalle, plus tard il parle dans ses lettres également du *Bastiat-Schulze* de Lassalle. C'est seulement au sujet du *Discours de Francfort* qu'il dit que pour le moment il n'a pas le temps de le lire. Même là, il ne déclare pas qu'il ne veuille pas le lire du tout, il en remet simplement la lecture à un peu plus tard, parce qu'il travaille, jusqu'à épuisement, au puissant ouvrage qu'il destinait à la classe ouvrière du monde entier, qui ne devait pas seulement la remuer profondément, mais encore établir la supériorité théorique du prolétariat, et qui constitue jusqu'à nos jours l'arme la plus redoutable du parti. Mener à bonne fin cette œuvre de sa vie, tel était précisément, à l'époque où Lassalle entra en lice, sa constante préoccupation. Le rapide achèvement du *Capital* était, pour le mouvement même, de la plus grande importance. La misère et les privations avaient miné les forces de Marx ; malgré cela il fournissait une somme de travail des plus considérables, à tel point que ce surmenage constant contribua pour une bonne part à sa mort prématurée.

C'est dans cet état qu'il se trouvait quand il a dit qu'il ne voulait pas être distrait de sa tâche par l'écrit d'un disciple, écrit dont l'importance théorique (ceci est indiscutable) était bien au-dessous de celle de son propre ouvrage. Il en remettait la lecture à un moment où il aurait plus de loisirs....

Si, ajoute Kautsky, Mehring ne dit rien de tout cela, c'est qu'il a contre Marx « une hostilité que dissimule mal quelques formules laudatives »,

II. La lettre-programme de Marx.

Plus grave que l'expression de « devoir de sixième » est la lettre où Marx a critiqué si vivement le projet de programme de Gotha (1875). *Le ton de cette lettre, qu'Engels, et non Kautsky* (*comme le dit Mehring*), *rendit publique, après que le Congrès de Halle eut mis à l'ordre du jour du parti la discussion du programme de Gotha, s'explique par les circonstances dans lesquelles elle fut écrite. Engels l'avait déjà indiqué. Kautsky y insiste.*

Il n'y a rien de plus irritant et de plus exaspérant que les actes et les paroles d'un ami que l'on condamne soi-même, mais que par solidarité l'on ne veut pas désavouer publiquement et dont on est rendu responsable. On comprend que dans une telle situation on prenne sa revanche de ce silence imposé en public et que, dans l'intimité, on décharge sa bile contre l'ami en des termes d'autant plus vifs. Les moins qualifiés pour se plaindre sont ceux qui aiment à se livrer à des violences de langage, sans avoir pour eux l'excuse d'un ressentiment longtemps contenu, dans un silence librement consenti. Qu'on tienne compte en outre du tempérament « volcanique » d'un Marx, qui ne trouvait alors que dans des lettres intimes le moyen de s'épancher; et l'on comprendra les paroles dures qu'il a employées contre Lassalle et ses partisans, paroles qui, à la vérité, ne nous semblent pas seulement dures, mais blessantes, parce que nous ne sommes pas dans les mêmes rapports que Marx vis-à-vis de Lassalle. Mais si nous comprenons fort bien les assertions de Marx au sujet de Lassalle, nous aurions tort de les accepter toutes. Et cette opinion, je ne la formule pas seulement aujourd'hui sous l'influence de la critique de Mehring, mais je l'avais déjà exprimée dans la *Neue Zeit* immédiatement après la publication de la lettre de Marx. Je montrais alors que nous, les disciples reconnaissants de Lassalle, nous ne nous trouvions pas vis-à-vis de lui dans les mêmes termes que Marx, le maître, l'initiateur. Marx pouvait exhaler sa mauvaise humeur en songeant à tout ce dont Lassalle lui était redevable. Mais nous, ce que nous voyions surtout en Lassalle, c'était ce qu'il nous avait donné. Je disais :

« Le point de vue auquel Marx s'est placé en face de Lassalle « n'est pas le point de vue de la Socialdémocratie allemande : « Lassalle s'est reconnu lui-même comme disciple de Marx. Parce « qu'il était son maître, Marx avait le droit d'écrire de Lassalle « ce qu'il a écrit ; et la publication d'aujourd'hui est légitime, si « l'exposé des divergences de principes qui les séparent contri-

« bue à développer la clarté de pensée et le sens critique du « parti. La Socialdemocratie ne cherche pas à créer des idoles. « Mais elle n'est pas non plus ingrate ; elle n'est pas dans les « mêmes termes que Marx vis à vis de Lassalle, et la critique de « Lassalle ne lui fera pas oublier tout ce dont elle lui est rede- « vable.

« Nous songerons toujours avec reconnaissance qu'il a jeté « dans la balance en faveur du prolétariat le poids d'une person- « nalité brillante, à une époque où le nombre de ceux qui en- « traient en lice pour les déshérités était encore minime et où « les chances de succès apparaissaient encore bien restreintes « pour le parti ouvrier. Comment pourrions-nous oublier l'hom- « me dans les écrits duquel nous, les vieux militants, comme « d'ailleurs la grande majorité des jeunes, nous avons puisé nos « premières connaissances socialistes, notre premier enthou- « siasme pour le socialisme.

« Nous étudions, nous examinons avec attention ce que « Marx dit de son élève Lassalle ; mais nous n'oublions pas que « celui-ci aussi a été un de nos maîtres, un de nos précurseurs, « un de nos initiateurs.

« Et ce n'est pas seulement un souvenir reconnaissant qui « nous lie à Lassalle. Si ses écrits contiennent bien des choses « surannées, s'ils renferment bien des erreurs initiales, tout ce « qu'il a dit du « Libéralisme théorique » garde encore aujour- « d'hui sa pleine valeur ». (*Neue Zeit*), IX, 1, page 680.

Ce passage montre assez clairement combien l'assertion de Mehring est erronnée lorsqu'il prétend qu'il fut un temps où j'aboyais contre Lassalle ; il corse même son accusation de cette aimable remarque que si j'avais tant de courage, c'est que j'avais l'intime persuation que Lassalle était définitivement vaincu :

« Tant que l'astre de Marx resplendissait solitaire dans le ciel, « il était conforme à l'esprit scientifique et à l'intérêt bien com- « pris du parti de contribuer par des accusations nouvelles à « épaissir la légende qui s'était formée comme un voile de bru- « mes autour de l'image de Lassalle... Mais depuis que ces « brumes se sont dissipées et que d'autres s'amoncellent en nuées « menaçantes autour de l'astre lumineux de Marx, le chant des prê- « tres ne fait plus entendre une basse profonde et grave ; ce ne « sont qu'accords harmonieux et doux : « Ici bat un cœur tout « enflammé d'amour. Oh ! n'y touchez pas, n'y touchez pas ! »

Certes il ne saurait y avoir de plus grand manque de caractère que de venir donner le coup de pied de l'âne à celui que l'on croit terrassé. Mais quand Mehring me reproche un tel manque de caractère sans l'ombre d'une preuve, je n'ai pas lieu, je crois, de m'en émouvoir outre mesure. Mon passé me dispense de me défendre contre une telle accusation ; j'admire seulement la hardiesse de Mehring qui ne craint point, pour des fautes de cette nature commises dans le passé, de produire contre les autres de semblables griefs.

Kautsky marque de nouveau l'hostilité de Mehring à l'égard de Marx : l'ancien défenseur de l'orthodoxie « salue » aujourd'hui « l'éclipse future » de ce qu'il appelle « l'idole Marx » ; en 1894, il justifiait les accusations de la Lettre-programme de Gotha ; *maintenant il les condamne. Kautsky revient ensuite au problème « Lassalle-Marx » :*

III. La critique de Lassalle par Marx

Pour prouver que Marx s'est livré contre Lassalle à des accusations injustes et déshonorantes, Mehring ne peut point invoquer des publications faites par Marx lui-même. Il a cité la lettre publiée seulement en 1890 et que Marx adressait en 1875 à Bracke, Auer, Geib, Liebknecht et Bebel pour les engager à travailler à la révision et à l'amélioration du projet de programme alors en discussion.

Dans ce projet se trouvait la phrase : « En face de la classe des travailleurs, toutes les autres classes ne forment qu'une seule masse réactionnaire ». C'est contre cette affirmation que Marx dans sa lettre était parti en guerre, en ajoutant cette remarque que « c'était du Lassalle tout pur ».

Après avoir montré la fausseté de la formule, Marx ajoutait : « Lassalle savait par cœur le *Manifeste Communiste*. S'il l'a déna- « turé d'une façon si grossière, c'était uniquement pour défen- « dre l'alliance qu'il avait faite contre la bourgeoisie avec les « éléments les plus réactionnaires, partisans de l'absolutisme et « de la féodalité ».

Que trouve Mehring à redire à ces paroles de Marx ? Qu'elles étaient dures et qu'elles nous causent une impression pénible ? Si Mehring s'en était tenu là, toute notre discussion serait superflue. Mais il trouve aussi ces paroles « injustes et déshonorantes», et c'est pour cela qu'il importe de considérer les circonstances qui les ont provoquées.

Mehring nous renvoie à son article sur *L'histoire d'une formule* dans lequel il a démontré que le mot de « masse réactionnaire » n'a pas été employé sous cette forme par Lassalle. Cela est exact.

Pourtant l'erreur de Marx n'était pas si grande. Mehring écrivait à cette époque :

« Celui qui chercherait cette expression ou quelque chose « d'approchant dans les lettres ou les écrits de Lassalle se don- « nerait une peine tout à fait inutile... Malgré tout, il y a une « certaine vraisemblance dans l'attribution de la paternité de « cette formule à Lassalle et l'erreur de Marx est fort compréhen- « sible : songeons en effet que vers 1870 les partisans les plus « convaincus de Lassalle, lorsqu'ils parlaient de *masse réaction- « naire*, invoquaient toujours l'autorité de Lassalle ».

Mehring nous fait savoir ensuite que le *Social-democrate*

d'alors publia au premier anniversaire de la mort de Lassalle le brouillon d'un discours que Lassalle avait prononcé devant les ouvriers berlinois assemblés. Il en cite un long passage qui se termine par ces mots :

« Le comte Wartensleben m'appelle leur ennemi à tous, l'en-
« nemi des réactionnaires et des progressistes, l'ennemi qui est
« déjà à leurs portes et contre lequel ils doivent tous faire front.
« Pour moi disparaissent donc toutes les oppositions et les anta-
« gonismes qui séparent habituellement le parti réactionnaire du
« parti progressiste. Pour moi, je ne vois plus, en dépit de leurs
« divergences, que des gens groupés en un même et vaste parti :
« le parti réactionnaire. »

On voit que l'erreur commise par Marx au sujet de la citation de Lassalle n'était pas considérable. En tout cas il ne saurait être question d'injustice.

Mais n'y avait-il pas injustice de la part de Marx dans son affirmation suivante, lorsqu'il prétendait que Lassalle, en contradiction voulue avec le *Manifeste Communiste*, avait mis dans le même sac libéraux et réactionnaires pour défendre son alliance contre la bourgeoisie avec les partisans de l'absolutisme et de la féodalité. Que faut-il en penser ?

Lassalle au commencement de son agitation s'était tourné contre les progressistes, parce que ceux-ci ne menaient pas avec assez d'énergie la lutte contre le gouvernement. Mais plus ardente était la bataille entre lui et l'opposition et plus les résultats positifs dont il avait besoin tardaient à venir, plus il se sentait contraint de chercher de nouveaux facteurs qui l'aideraient à réaliser rapidement les avantages pratiques qu'il poursuivait. Et ainsi un mouvement, qui en principe devait mener contre le gouvernement une lutte plus énergique que l'opposition bourgeoise, devint insensiblement un mouvement qui déploya son énergie bien plus contre l'opposition bourgeoise que contre le gouvernement, qui finit même par trouver à celui-ci toutes sortes de bons côtés. C'est dans l'automne de l'année 1863 que commence l'évolution de Lassalle pour des raisons de tactique.

Il entra en relations avec Bismarck. Leurs entretiens n'aboutirent à aucun compromis. Mais l'agitation de Lassalle avait de plus en plus pour but de faire impression sur le gouvernement, de lui montrer qu'il était une puissance avec laquelle il y avait intérêt à traiter et dont il fallait rechercher l'appui par des concessions ; d'autre part il était nécessaire d'inspirer aux ouvriers confiance dans les offres du gouvernement.

Merhing lui-même, dans son histoire du parti, se déclare nettement contre « l'appel de Lassalle aux intellectuels, qui dans
« leur conflit avec la bourgeoisie considéraient l'appel au peu-
« ple comme une dérogation de leur haute mission historique,
« contre l'appel de Lassalle à la royauté qui, pétrie encore de la

« même substance originelle, se tient toujours appuyée sur la « garde de son épée ».

Et Mehring en arrive à cette conclusion : « En entrant en « pourparlers avec Bismarck, Lassalle a fait fausse route ; ce « qui l'a induit en erreur c'est d'une part, un excès de confiance « en soi, et d'autre part, trop idéologue, il n'a pas vu toute « l'importance des luttes de classes modernes. Certes Lassalle « savait garder toute sa liberté en face de la réaction ; toujours « il put se dire qu'il jouait avec elle, mais non elle avec lui. « Mais sa tentative de pénétrer par ruse dans une forteresse « que l'on ne pouvait pas encore emporter de haute lutte l'a « amené à prononcer des paroles, sur le sens desquelles on s'est « souvent mépris ». (2e éd. p. 123-125).

Mehring écrit encore : « Lassalle s'est malheureusement « laissé entraîner à demander à la conscience révolutionnaire « des ouvriers rhénans un trop lourd sacrifice. Deux couteliers « de Solingen, nommés Moll et un ouvrier d'Elberfeld du nom de « Lotz avaient été condamnés au printemps précédent à quatre « mois de prison pour avoir porté, disait-on, des coups de cou- « teau à des manifestants progressistes qui étaient venus trou- « bler le grand discours de Lassalle au Congrès socialiste de So- « lingen. Lassalle proposa que les condamnés adressassent une « supplique au roi, appuyée par les signatures de tout le prolé- « tariat. Mais ceux-ci refusèrent énergiquement de se livrer à « une telle démarche. Ces braves gens pensaient que dussent- « ils rester quatre ans en prison, il était contraire à leurs « principes de demander un service au roi et leurs camarades « les approuvèrent entièrement. Lassalle dut se contenter de « cette réponse franchement négative et il l'accepta en ajoutant « cet aveu sincère que c'était pour lui une fierté d'être à la tête « de tels hommes. Mais, à vrai dire, il n'était pas entièrement « guéri et il éprouva un nouvel échec en proposant d'adresser au « roi une plainte, mais cette fois-ci sans supplique » (page 150).

Arrivons maintenant au discours de Ronsdorf. Mehring, dans son *Histoire* du parti, l'interprète d'une façon plus favorable que les faits ne semblent le comporter. Lorsque Lassalle présente aux ouvriers comme des promesses solennelles des paroles insignifiantes, prononcées par le roi, lorsqu'il invoque le témoignage du roi lui-même en faveur de la pureté des principes de la Social-démocratie, Mehring ne voit que railleries dont Lassalle accable la royauté et procédés capables de tromper tout au plus un ou deux ouvriers arriérés, mais non point la masse des travailleurs. Comme preuve de l'esprit sarcastique de Lassalle à l'égard de la royauté, Mehring cite les rapports des témoins, qui prétendent que Lassalle a traité sans égards et « sans cérémonies » le papier sur lequel était écrite la réponse royale.

Si vraiment Lassalle avait voulu nous donner réellement une telle impression, il aurait dû faire passer aussi dans son discours

imprimé un peu de ce manque d'égards, un peu de ce manque de cérémonies. Aussi bien ce discours ne s'adressait pas uniquement aux auditeurs. Justement l'édition du discours imprimé de Lassalle contient un grand nombre de renseignements sur l'attitude de Lassalle et de ses auditeurs. Or il n'y a aucune indication qui permette de croire que l'appel au roi ait eu une intention ironique. Au contraire, tout atteste l'effort constant de Lassalle pour faire prendre au sérieux par ses auditeurs la démagogie royale.

Lassalle commençait son exposé par ces mots : « Par le « grand mouvement d'idées que nous avons provoqué dans la « nation, nous avons fait déjà pénétrer jusque dans les sphères « dirigeantes les plus élevées les résultats de notre agitation, la « conviction de la vérité de nos doctrines et de l'opportunité de « nos revendications ; et là, nous avons produit des effets d'une « importance considérable. Je vais vous en donner une preuve « officielle dont vous ne sauriez contester la valeur incompara- « ble et pour laquelle je réclame toute votre attention. »

Lassalle rend compte alors de l'audience qu'une députation de tisserands a obtenue du roi ; le roi a promis d'adoucir leur misère par des mesures légales, et Lassalle d'en tirer aussitôt ces larges conclusions : « Le roi a reconnu la vérité de nos doctri- « nes, la justesse de nos revendications ; il nous a promis une « réglementation des questions ouvrières et son appui pour « lutter contre la misère, ainsi que nos écrits n'ont cessé jus- « qu'ici de le réclamer. »

Mais, ajoutait-il, une Chambre progressiste ne consentira jamais à voter les crédits nécessaires. La promesse du roi impliquait donc aussi, à son avis, l'engagement de remplacer le mode de votation par classes, ainsi qu'il était institué jusqu'alors, par le suffrage universel, direct et égal pour tous.

Voici comment le compte-rendu de la journée, publié par Lassalle lui-même, relate l'attitude de l'assemblée à cet endroit du discours : « L'assemblée qui avait écouté toute cette dernière « partie du discours avec une attention telle que l'on aurait pu « entendre voler une mouche, fut prise alors d'un enthousiasme « indescriptible. Plusieurs fois, l'orateur essaya de prendre à « nouveau la parole : il dut y renoncer devant les acclamations « qui reprenaient sans cesse et il dut laisser à l'assemblée un « répit de quelques minutes pour qu'elle pût se remettre de son « émotion ».

Dans le compte-rendu du discours lui-même, il est dit plus loin :

« Quelle association, je le demande, peut, depuis que le « monde existe, inscrire à son actif de tels résultats accomplis « en un année ? Nous avons forcé les travailleurs, le peuple, les « savants, les évêques, le roi à reconnaître la vérité de nos prin- « cipes ! »

Ces paroles en disent plus long qu'un simple geste remarqué par quelque spectateur à l'affût. Si l'appel au roi avait un caractère ironique, il faut avouer qu'il l'a fait d'une façon capable de tromper non seulement tel ou tel ouvrier arriéré, mais à peu près tout lecteur du discours de Ronsdorf.

Une preuve que Lassale n'avait aucune intention de railler le roi, c'est qu'il le nomme en même temps que les savants et les évêques, « contraints désormais de reconnaître la vérité de nos principes ». Or il est certain, que l'appel à l'évêque n'avait rien d'ironique, mais doit être pris tout à fait au sérieux. Mehring le reconnaît lui-même et il trouve même cela un peu excessif. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « C'est avec raison que « l'on a reproché à Lassalle d'avoir jeté dans la lutte l'évêque « de Mayence, d'avoir fait un cheval de bataille contre les pro- » gressistes de Manchester, de ce prince de l'Eglise, qui, suivant « l'expression de Lassalle, passait dans la région du Rhin pres- « que pour un saint, qui s'était occupé depuis de longues années « de recherches scientifiques, et qui se trouvait contraint par sa « conscience de prendre la parole sur la question ouvrière. Si « l'évêque Ketteler a reconnu, dans un petit opuscule insigni- « fiant, la dureté de la loi des salaires pour ennuyer la bourgeoi- « sie libérale, s'il a soutenu l'origine divine de la propriété pour « ruiner l'effort d'émancipation du prolétariat, il faisait de la « démagogie cléricale, qui pouvait faire passer un Schulze- « Delitzsch presque pour un saint. Lassalle aurait mieux fait, « justement en présence des travailleurs rhénans, dont un si « grand nombre se trouvait encore sous la tutelle morale de « l'Ultramontisme, de démasquer ce Tartuffe, plutôt que de lui « faire jouer un rôle et d'invoquer son autorité contre le capita- « lisme. » (pages 155, 156).

Très bien ! mais ce qui s'applique à l'évêque Ketteler s'applique aussi justement à Bismarck et à Guillaume I^er^.

Est-ce que Marx et Engels n'avaient pas parfaitement raison de dénoncer une politique qui finissait par faire croire aux travailleurs que leurs seuls ennemis étaient les progressistes et que les réactionnaires, partisans de l'absolutisme et de la féodalité, étaient les amis dévoués du prolétariat.

Nous repoussons aujourd'hui avec raison toutes les tentatives de flagornerie, de courtisanerie, et pourtant aucun de nos courtisans, de nos monarchistes par raison ne s'est jamais exprimé en faveur du roi et de l'Eglise d'une manière si nette que Lassalle en son temps. Aucun de ceux qui combattent aujourd'hui la flagornerie aux princes n'aurait le droit de s'indigner si Marx et Engels étaient intervenus avec la dernière énergie contre les manifestations de Lassalle dont nous venons de parler.

Maix ni Marx, ni Engels ne l'ont fait. On ne saurait trop insister sur ce point qu'ils ont gardé le silence sur la politique de Lassalle, bien qu'ils fussent tout à fait autorisés à protester con-

tre elle. Et peut-être même Marx ne lui aurait-il pas adressé en 1875, dans une lettre intime à ses partisans, de si sévères critiques, si ces germes que Lassalle avait semés à regret sous la pression des événements ne s'étaient pas développés en toute liberté, grâce au concours de ses successeurs et en particulier de J.-B. von Schweitzer, et si n'était point née ainsi une politique, qui finalement ne put se soutenir qu'à force de rouerie et d'équivoque et fit régner un moment dans le mouvement ouvrier indépendant la confusion la plus regrettable.

C'est le mot de « masse réactionnaire » qui fut le cri de ralliement de cette politique et qui lui permit de ménager le plus possible gouvernement et hoberaux pour tourner toutes ses forces contre l'opposition bourgeoise.

Pour toutes ces raisons, on comprendra difficilement qu'on ait pu s'indigner à ce point du jugement que le militant Marx a porté, à une époque où l'écho des rudes luttes passées n'était pas encore éteint en lui.

Certes l'historien n'emploiera pas des termes aussi durs que le militant. Mais parmi les militants d'aujourd'hui, que celui-là jette la première pierre à ces grands lutteurs d'il y a trente et cinquante ans, qui ne s'est jamais servi, lors d'une polémique de parti, dans une conversation intime avec un ami, d'une parole sévère de critique.

IV. La Renaissance du Lassallisme

On parle d'une renaissance du Lassallisme. Il ne s'agit pas, pense Kautsky, de vénérer davantage un homme que la social-démocratie n'a jamais cessé de placer très haut, mais de créer une sorte de révisionnisme nouveau des doctrines marxistes. Selon Mehring, Lassalle a bien vu qu'« un parti national est au premier chef lié à ses conditions d'existence dans la nation dont il fait partie intégrante ». Mehring ne pense pas que cela ait échappé à Marx et à Engels, mais il estime que ces derniers avaient cette conception « en théorie seulement, non en pratique » et que, sur le terrain de la pratique, Lassalle les surpassait. Kautsky ajoute :

Mehring adresse à Marx et à Engels le même reproche que les révisionnistes firent plus tard aux marxistes ; c'est d'être des doctrinaires, des « dogmatiques invétérés », incapables de s'adapter aux conditions d'existence toujours changeantes.

Mehring lui aussi reconnaît expressément cette conception du révisionnisme ; il dit : « C'est là qu'il faut chercher la raison « pour laquelle le révisionnisme, malgré toutes ses défaites imaginaires ou réelles, a une si grande vitalité, quoiqu'il ne « puisse jamais remporter la victoire. Car aucun parti ouvrier

« ne saurait subsister, du moins d'une façon durable, s'il ne « s'appuie sur des principes ».

Malgré cette restriction, cela revient à dire que la force et la vitalité du révisionnisme résident dans une conception qu'il partage avec Lassalle et qui va « bénéficier d'une renaissance ». Si donc les révisionnistes avaient envie de revendiquer Mehring comme un des leurs, ils y seraient pleinement autorisés. Car ils ne s'opposent pas en principe à ce qu'on s'appuie sur des principes.

Mais en quoi consiste pour Mehring la méconnaissance qu'avaient « des conditions d'existence du parti ouvrier dans la nation » Marx et Engels en opposition avec Lassalle ? Citons Mehring lui-même :

« Laufenberg prouve d'une façon très intéressante que la pure « doctrine lassallienne ne reflète que le degré de compréhension « dont la classe ouvrière était alors capable dans l'état de son « développement, que Lassalle n'a pas imposé cette doctrine « aux masses, qu'il l'a, au contraire, dégagée d'elles et qu'il a su « l'ériger en système. C'est ce que Marx et Engels n'ont jamais « voulu reconnaître. »

Ce que Laufenberg montre d'une façon magistrale dans son *Histoire du mouvement ouvrier à Hambourg*, c'est que « les ouvrages théoriques de Lassalle ainsi que la forme d'organisation créée par lui » soit historiquement déterminés. Son argumentation est extrêmement serrée et remarquable, et si on n'est pas toujours d'accord avec lui sur tel ou tel point, on ne peut du moins s'empêcher de reconnaître que « la pure doctrine lassallienne » trouve son explication dans le caractère précaire de la situation économique de l'Allemagne. Son livre nous offre à cet égard de précieux renseignements. Mais prouve-t-on par là que Marx et Engels eurent tort, lorsque, du point de vue de leur science supérieure, envisageant un développement économique plus avancé, ils firent la critique des ouvrages théoriques de Lassalle et de la forme d'organisation créée par lui ?

Depuis quand ne nous est-il pas permis de suivre cette maxime que les nations peuvent et doivent apprendre les unes des autres ? Pourquoi nous livrons-nous à des travaux spéculatifs, sinon pour franchir les bornes de nos conditions d'existence liées au lieu et au moment ? Un savoir supérieur acquis de cette façon ne rend pas aveugle pour des conditions d'existence encore précaires ; il contribue, au contraire, à nous les faire comprendre ; mais il montre aussi leur caractère temporaire et ne créera jamais de ces œuvres théoriques et de ces formes d'organisation qui, en raison de la loi de l'évolution, seront bientôt en flagrante contradiction avec les « conditions d'existence » nouvelles ; ce qui est effectivement arrivé au « pur Lassalisme ».

Ce que Mehring préconise ici sous la dénomination « d'adap-

tation aux conditions d'existence, ce n'est que de la politique de circonstance, de l'opportunisme politique. Il se peut que par une telle politique on obtienne sur le moment, et d'une façon passagère, des résultats plus satisfaisants que par une autre qui, dans la théorie comme dans la pratique, ne tient pas seulement compte de l'état présent précaire, mais encore du développement futur. Seule cette dernière, c'est-à-dire une politique à longue vue, puisée dans la connaissance non seulement d'un état de choses encore rudimentaire, mais d'un organisme plus développé pourra, d'une façon durable, marcher victorieusement de l'avant, sans être obligée de changer à tout instant de théorie et de pratique.

Mehring exagère lorsqu'il dit que le Lassallisme contient uniquement ce que Lassalle a trouvé dans les aspirations des masses ignorantes et arriérées de son temps. Son mérite consiste, dit-il, à l'avoir érigé en système. En cela il fait tort à Lassalle. Celui-ci a apporté aux masses une foule de nouvelles conceptions qu'il ne leur a pas empruntées. Et c'est précisément par là que son agitation a eu une si haute importance historique et qu'elle a porté des fruits bien supérieurs au premier succès si médiocre que les mesquines conditions d'existence lui permettaient d'obtenir avant 1866.

Sa grandeur, c'est d'avoir élevé sa conception et celle des ouvriers allemands, ses adeptes, au-dessus des notions presque encore instinctives que les conditions d'existence imposaient alors aux masses. S'il n'y a pas réussi au même degré que Marx et Engels, il faut y voir, non pas une faute, mais une fatalité tragique, et en tout cas ce ne fut un avantage, ni pour lui, qui fut acculé ainsi à une situation désespérée, ni pour son parti.

Une renaissance du Lassallisme reste donc, après comme avant, tout à fait inutile. Ce qu'il y a de grand chez Lassalle n'en a pas besoin, comme nous l'avons fait remarquer. Nous avons toujours eu conscience du grand rôle joué par lui. Mais ce que Mehring veut faire revivre, c'est-à-dire une tactique qui renonce à « imposer » aux masses, en raison de leur situation précaire, de nouvelles conceptions, une tactique qui se borne à emprunter à ces masses leurs notions insuffisantes et à en faire un programme pour nous, ceci n'est pas lassallien et doit être repoussé aujourd'hui comme autrefois.

Mais, par cette sorte de renaissance du Lassallisme que Mehring préconise, on ne veut pas seulement atteindre la critique que Marx a faite de Lassalle, mais aussi celles que firent de Schweitzer Marx et Engels, Bebel et Liebknecht. Mehring prétend aussi que la politique de circonstance équivoque de Schweitzer est supérieure à la politique de principes de ceux-ci et la seule juste.

Maintenant on peut se demander si Schweitzer a été un mercenaire à la solde de Bismarck. On peut également expliquer,

par les « conditions d'existence historiques » du parti, sa politique et l'écho qu'elle trouva dans les cercles ouvriers. Mais autre chose est comprendre une politique, autre chose la proclamer juste.

Ce qui est incontestable, c'est le grand talent de Schweitzer. Il a, sans aucun doute, écrit et dit pas mal de choses que nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître parfaitement justes, même excellentes.

Mais ce n'est pas ce qui a provoqué la critique et la désapprobation de Marx, Engels et Bebel. Ce que ceux-ci ont attaqué, c'est sa réclame pour le gouvernement prussien, c'est la politique qui s'imaginait pouvoir échanger des canons pour des droits politiques ; une politique qui eut pour résultat d'augmenter la confiance des ouvriers dans le gouvernement et de soutenir la démagogie de Bismarck, qui, jusqu'en 1866, avait grand besoin de l'appui du peuple contre l'opposition bourgeoise et qui, à cet effet, suivant une remarque de Schweitzer lui-même, groupait tous les renégats radicaux autour de lui, remarque qui fait l'effet d'un certificat d'honorabilité délivré aux renégats comme à Bismarck.

Schweitzer est devenu la plus grande force de cette sorte de « politique pratique », dont on n'a pu triompher qu'au prix de rudes combats.

Mais ce n'est pas seulement par là que Schweitzer jeta la confusion et le trouble dans le parti.

Un de ses fautes les plus graves, c'est d'avoir voulu se cramponner à la dictature. On n'avait qu'à y toucher tant soit peu pour être considéré par lui comme un ennemi qu'il fallait détruire par tous les moyens. Sans parler des grandes divergences d'opinion, il y avait là non seulement une cause de division, mais aussi une source de conflits constants et sans cesse renaissants dans le sein du propre parti de Schweitzer. Il arriva ainsi que la Social-démocratie allemande, qui d'habitude garde à ses champions une fidélité et une reconnaissance si touchantes tourna presque avec dédain le dos à cet homme. En sortant du parti, il lui rendit la possibilité de rétablir la paix et une collaboration sincère.

En ce moment Mehring travaille de toutes ses forces à la renaissance, à la résurrection de Schweitzer.

(Traduit de l'allemand par Georges Hirtz).

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy

AURILLAC. — IMPRIMERIE OUVRIÈRE, 3, RUE DU PRINCE.

Tome XXXV. — N°s 257-258 Novembre-Décembre 1913

Le Mouvement Socialiste

Lettres inédites de K. Marx & F. Engels sur le Socialisme français (1878-1882)

La librairie Dietz, de Stuttgart, qui est — comme on sait — la librairie du Parti socialiste allemand, vient de publier, en quatre gros volumes, la Correspondance entre Frédéric Engels et Karl Marx de 1844 à 1883, *réunie par les soins de A. Bebel et Ed. Bernstein.*

Nous croyons intéresser nos lecteurs en donnant aujourd'hui quelques lettres des dernières années de cette Correspondance, *dont de brèves parties ont trait aux socialistes français de 1878 à 1882. Ces parties, nous ne les détachons pas de ces lettres, que nous publions intégralement ; on les y retrouvera facilement.*

Dans nos prochains numéros, nous publierons de nouvelles séries de lettres, ayant trait notamment à Proudhon et à l'Internationale.

(*N. D. L. R.*)

I

18 Septembre 1878.

Dear Fred !

All right.

Ci-joint une lettre de Kaub, que tu auras l'amabilité de me renvoyer, car je n'y ai pas encore répondu. Hirsch s'est conduit comme un fou pendant son séjour à Paris et semble vouloir obtenir la palme du martyre. D'ailleurs, il ressort nettement des opérations dont Paris a été le théâtre, que tu avais bien raison de me mettre en garde, quand j'ai manifesté l'intention d'aller accomplir un pélerinage vers la capitale de la France.

Belle République, qui se laisse commander par Monsieur Bismark-Stieber ! Hier soir Barry est venu. Le Congrès de Lausanne n'a pas eu lieu ; Barry en fut informé à Paris déjà, où il resta naturellement. Hirsch et lui allèrent à la réunion seulement en qualité de reporters ; mais celle-ci était déjà dissoute et les organisateurs arrêtés ; Hirsch fut arrêté un peu plus tard dans la nuit à son propre domicile. Le lendemain l'*irrepressible* Barry se rendit à la préfecture de police (le veston bourré de papiers attestant qu'il était correspondant du *Standard* et *collaborateur* à la revue de Whitehall). Il vit là-bas un subalterne et il lui présenta sa requête, à savoir qu'il désirait parler à « ses amis » Hirsch et Guesde. On lui remit alors les adresses des deux commissaires de police qui avaient procédé à l'arrestation de Hirsch et de Guesde. Les deux commissaires éclatèrent de rage devant l'insolence de ce bifteck anglais et finalement le mirent à la porte. Barry, sans se laisser émouvoir, retourne à la Préfecture et il réussit à pénétrer jusque chez Gigot, le grand Gigot. Ce policier *polite* (1), après échange de quelques mots avec le grand Barry, lui explique qu'il ne parle pas suffisamment l'anglais et que Barry ne parle pas suffisamment le français pour qu'ils puissent s'entendre ; il sonne donc pour faire monter un interprète. Résumé de l'entretien : tout ce que Barry dit en faveur de l'innocence de Hirsch pour le mettre hors de cause s'adresse au juge d'instruction, mais non pas au préfet de police. L'arrestation est donc légale, etc... Réponse de Barry : *It might be legal in France for ought he knew, but et would not be so in England* (2). Là-dessus Gigot avec un pathos solennel : *Les étrangers qui viennent chez nous etc., doivent se soumettre aux lois de la Ré-pu-bli-que française* (3) Et *the brazen Barry, shaking his head* (4) de répondre : Vive la République ! Ce cri fait monter le rouge de la colère au visage de Gigot ; il signifie à Barry qu'il n'a pas à échan-

(1) Poli.

(2) Cela pouvait être légal en France, d'après ce qu'il savait ; mais cela ne le serait certainement pas en Angleterre.

(3) En français dans le texte.

(4) Et Barry impertubable, secouant la tête.

ger avec lui d'idées politiques, etc. Cette fois, Barry fut reconduit poliment jusqu'à la porte.

Il a mis le comble à son impudence, cette fois-ci amusante, mais c'est à moi qu'il s'en est pris. Il m'a raconté qu'il retournerait à Hastings avec sa famille dans le courant de la semaine et que je pourrais bien trouver le temps de lui préparer des matériaux pour ses articles (dans le *Nineteenth Century*). Ce nouvel attentat aurait pu presque plus mal tourner pour lui que sa visite dans les repaires des deux commissaires de police français.

La feuille de Londres la plus cynique est de nouveau celle de Lévy (*Daily Telegraph*). Dans son article de tête, il raconte à ses lecteurs que Reichensperger s'est déclaré au nom du Centre en faveur de la loi (c'est du moins ce que Lévy a lu dans le reptile berlinois qui lui sert de correspondant), et que la majorité de Bismarck était chose assurée. D'ailleurs, même Lévy, malgré toute son admiration pour le grand chancelier, doit avouer que Bismarck *had rather the worse* (1) dans son duel oratoire avec le *brillant* Bebel.

Des brochures d'Outine, je n'ai vu encore qu'*Adolphe Samter* (*La réforme de l'argent*) ; lorsqu'il cite, il me cite souvent, mais il me copie encore plus souvent en se servant d'habiles périphrases ; toute la brochure aboutit à cette sottise : introduire, au lieu du billet de banque, le billet de marchandise, inauguré en fait par les bons de caisse de prêt du gouvernement prussien en 1848. — Exemple de citation : Je dis : « Bien que l'or et l'argent *ne soient pas* par nature de la monnaie, etc. » ; lui cite, en indiquant exactement la référence et la page : « L'or et l'argent sont par nature de la monnaie. Marx, etc... ». L'art de savoir lire paraît devenir de plus en plus rare en Allemagne dans les classes cultivées. Mais il ne faut pas voir chez ce Samter la moindre mauvaise intention dans cette citation erronée et fausse. Il attribue aussi à Petty la citation suivante : « Le travail est le père ; la nature, la mère de la richesse *matérielle* », parce que, en parlant de la richesse « matérielle », j'ai dit : à elle se rapporte ce que Petty, etc...

(1) A été plutôt le vaincu.

A propos ! Notre Kovalewsky a retrouvé en Suisse Ralston. Ce dernier lui a aussitôt demandé s'il connaissait le Russe socialiste qui l'a présenté (lui Ralston), dans le feuilleton de la *Gazette de Francfort*, comme un hurluberlu, comme un *coward* (1), etc. ? (L'article était de ma femme). Kovalewsky se doutait de quelque chose ; mais il répondit d'ailleurs, conformément à la vérité, qu'il ne connaissait point le Russe dont il parlait. Depuis cette époque Ralston s'est montré vis-à-vis de lui beaucoup plus froid et plus réservé (il lui est tombé de nouveau sur le dos ici). L'article du feuilleton en question se rapportait aux basses critiques que Ralston avait adressées à la *Russian Revolutionary Littérature*.

Hier Monsieur Montefiore junior était chez moi ; il va à Berlin et, ce qui est caractéristique pour la jeune école anglaise littéraire et plus spécialement pour celle de Londres, il a dit à Tussy : « Si les Prussiens me faisaient le plaisir de m'emprisonner pour un ou deux jours ! quel sujet magnifique pour un article de revue ou pour *letter to the Times* (2). »

Ton Mohr (3).

II

9 août 1887.

Dear Fred !

Je viens de recevoir ta lettre. Je recommande celle-ci ; il ne saurait être question, dit Longuet, que les lettres s'envolent et disparaissent ; mais les lettres recommandées, surtout dans de petits endroits comme Argenteuil, sont plus vite expédiées.

Nous avons conduit samedi ma femme à Paris ; elle a vu la ville se dérouler devant elle de la voiture découverte où elle se trouvait installée. Paris lui a plu beaucoup (pour moi, j'ai l'impression *d'une foire perpétuelle* (4) ; naturellement il y eut quelques arrêts et quelques *sitting down* (5)

(1) Lâche.
(2) Une lettre au *Times*.
(3) Mohr est le nom familier de Marx.
(4) En français dans le texte.
(5) Stations.

devant les cafés. Elle s'est trouvée mal un instant, sur le chemin du retour ; mais elle veut tout de même y revenir.

Etat de santé comme d'habitude, tantôt déplorable, tantôt pendant des heures sensiblement meilleur. Augmentation de la faiblesse, par suite de l'amaigrissement constant. Hier, petite hémorragie, ce que le docteur considère comme un symptôme de faiblesse. Je lui ai dit qu'il nous faudrait sérieusement songer au retour. Il m'a répondu qu'on pourrait attendre encore quelques jours avant de prendre une décision définitive. Je te télégraphierai, en tout cas, le jour de notre départ (s'il n'était plus temps de t'en aviser encore par lettre). Ce qui est étrange, c'est que malgré le peu de repos dont je puis jouir la nuit, et les inquiétudes et l'énervement de la journée, ma bonne mine frappe tout le monde, et c'est tout à fait réel.

Jenny souffre beaucoup de son asthme, car la maison est fort exposée aux courants d'air. L'enfant est héroïque comme toujours.

Dimanche, je devais montrer Paris à Hélène et j'avais écris à cet effet à Hirsch, et *in the nick of time* (1). Il allait partir justement en Allemagne. Il veut montrer aux chefs de parti allemands qu'il n'y a rien d'extraordinaire à s'exposer au danger des vexations policières. Il s'est mis en route hier.

Hier, également, j'ai eu ici à déjeuner Jaclard et sa Russe, couple aimable. Aujourd'hui, pour le même objet, j'attends Lissagaray et la femme (et peut-être la sœur) de notre docteur.

Nous avons appris de Jaclard qu'il a assisté à une réunion électorale aux Batignolles, où assistaient comme candidats : Henry Maret, notre Dr. Raynaud et Pyat, qui s'est montré tout à coup et tout à fait à l'improviste — *selfunderstood* (2) avec l'autorisation de la police. Pyat fut lamentablement conspué. Lorsqu'il parla de la Commune, il fut accueilli par les cris : « *vous l'avez lâchée !* » (3) Le succès de Raynaud ne fut pas plus grand. Pour paraître paradoxal et profond, le sot personnage commença par

(1) C'était tout à fait le moment.
(2) Naturellement.
(3) En français dans le texte.

cette déclaration ! « *Je suis contre la liberté !* ». (1) *General Howling !* (2) Il ne lui servit de rien d'ajouter cette explication complémentaire qu'il voulait parler de la *liberté des congrégations* (3). Le champion de la lutte contre l'obscurantisme échoua : il en fut de même d'Henry Maret.

Il est possible que l'Extrême Gauche gagne des sièges, mais le résultat probable, c'est la victoire de Gambetta. La courte durée de la campagne électorale assurera, étant donné la situation en France, la supériorité aux *faiseurs* (4), qui se trouvent en possession de nombreuses « forteresses », aux pourvoyeurs présumés de places dans la machinerie gouvernementale, à ceux qui disposent de la caisse de l'Etat, etc. Les partisans de Grévy auraient pu battre Gambetta, s'ils avaient eu l'énergie, après ses dernières *failures* (5), de chasser du cabinet ses satellites Cazot, Constans et Farre. Mais comme cela ne s'est pas produit, les chasseurs de place, les spéculateurs de bourse se disent : « *Gambetta is the man ! They have not dared to attack him in his strongholds, you cannot rely upon them* (6) ». Les attaques journalières générales dont il est l'objet dans la presse radicale et réactionnaire *contribute to enhance him despite all his tomfooleries* (7). Le paysan, en outre, considère Gambetta comme le *nec plus ultra* du républicanisme possible.

En même temps que cette lettre, on part une autre pour Tussy, afin de lui donner des instructions. J'aurai besoin encore de quelque argent, car le voyage cette fois-ci coûtera plus cher (le docteur pense en outre que quelques jours à Boulogne pourraient avoir un effet salutaire pour la malade, à cause de l'air de la mer), sans compter une note importante de médecin ; et puis il nous faut un peu donner quelques compensations à Jenny pour les dépenses que nous lui imposons.

Salut.

Ton Mohr.

(1) En français dans le texte.
(2) Rumeurs générales.
(3) En français dans le texte.
(4) id.
(5) Insuccès.
(6) Gambetta est l'homme de la situation ! Ils n'ont pas osé l'attaquer dans ses retranchements. On ne peut pas faire fonds sur eux.
(7) Contribuent à le grandir malgré toutes ses folies.

III

Londres, 13 janvier 1882.

Cher Mohr !

D'abord ci-joint 20 livres. J'ai, en outre, donné 10 livres à Lenchen, afin qu'elle puisse payer les billets échus et qu'elle garde quelque chose pour elle. La semaine prochaine, j'aurai de nouvelles disponibilités plus fortes et nous pourrons alors, après ton retour, former d'autres plans.

Je suis très heureux que tu te sentes assez fort pour pouvoir entreprendre seul des voyages plus importants.

J'ai parcouru en partie la Bürkliade de Schramm et cela m'a beaucoup amusé. Cieszkowski avait déjà écrit, avant 1842, un livre de philosophie naturelle, un livre de botanique et, si je ne me trompe, il avait collaboré aux *Annales allemandes* ou aux *Annales de Halle*.

Nos amis Parisiens ont maintenant récolté ce qu'ils ont semé. Ce que nous leur prédisions tous les deux s'est exactement réalisé. Par leur impatience, ils ont compromis une excellente position, dont ils ne pouvaient tirer parti que par une grande discrétion et en sachant attendre. Ils sont tombés (Lafargue en tête) dans le piège que Malon et Brousse, fidèles à leur vieille alliance, leur tendaient, en répandant des calomnies insidieuses, ne nommant jamais franchement et publiquement les noms, mais se réservant de les désigner en secret et dans un commentaire oral ; en y répondant surtout par des attaques, nos amis se sont attiré le reproche d'être des trouble-paix. Et c'est en cela que leur polémique est maladroite ; dès qu'on lit la réponse de l'adversaire, on en est aussitôt convaincu. Lafargue rédige ses articles de telle façon que Malon peut lui répondre : « Avons-nous donc soutenu autre chose, si ce n'est que les luttes des *communiers* (1) du moyen-âge contre la noblesse féodale étaient des luttes de classe — et vous le contestez, Monsieur Lafargue ». Et maintenant viennent des lettres de lamentation de Paris, des jérémiades inces-

(1) Bourgeois des communes.

santes pour annoncer que vous êtes irrémédiablement battus et que prochainement, dans la séance du *Comité National* (1), on se portera même sur vous à des voies de fait; que Guesde est aussi désespéré qu'il était arrogant il y a un mois et qu'il ne voit d'autre salut que dans la sécession de la minorité. Et maintenant que vous reconnaissez avec étonnement qu'il va vous falloir payer les pots cassés, vous en arrivez à la résolution louable de laisser hors de cause toutes les personnalités !

Je t'envoie une vieille *Gazette de Cologne*, mais qui contient un article très intéressant sur la Russie.

Ainsi l'oukaze sur la réduction de *l'impôt de rachat* (2) est publié. Les quelques pourcents feront grand'chose à côté des énormes *arriérés* (3) ! Mais pour le trésor russe tout million qui manque a de l'importance.

Au reste, Bismarck a plus de chance qu'on pouvait l'espérer. Le Reichstag couvre avec une majorité des deux tiers son pélerinage vers Canossa ! C'est aussi la seule chose sur laquelle ce Reichstag pouvait tomber d'accord ! Une belle majorité ! Des féodaux, des ultramontains, des particularistes, des Polonais, des Danois, des Alsaciens, quelques progressistes, démocrates et socialistes !

A propos de pélerinage : ce matin, Furnival est venu à moi avec un ulster bleu, serré à la taille et un chapeau à larges bords — il avait absolument l'air d'un pélerin en route pour la Terre-Sainte afin d'y chercher la barbe de Saint-Antoine.

Meilleurs compliments à Tussy.

Ton F. E.

IV

Ventnor, 15 janvier 1882.

Deard Fred !

Mon meilleur remerciement pour les 30 livres sterling. Je me suis décidé à partir dès demain, car le temps s'est refroidi progressivement, ce qui ne fait pas de bien à ma joue enflée. De cette façon je ne perdrai que deux jours et je dispenserai Tussy du voyage aller et retour.

(1) En français dans le texte.
(2) En russe dans le texte.
(3) *Id.*

Je considère comme une grande victoire non seulement pour l'Allemagne, mais aussi vis-à-vis de l'étranger *generally* (1), cet aveu de Bismarck au Reichstag, que les socialistes allemands ne font pas grand cas de son socialisme d'Etat. La pitoyable presse bourgeoise de Londres s'est toujours efforcée de soutenir le contraire.

J'ai reçu une lettre fort aimable du vieux Frankel, datée de sa « prison d'Etat », et une lettre de Wroblewski, qui *évidemment* (2) a écrit par ordre de son parti polonais à Genève; mais, dans sa précipitation, il a oublié non seulement de mettre la signature du parti, mais aussi la sienne propre.

Si Joffrin, comme il le fait raconter dans le *Prolétaire*, organisa en son temps à Londres une *démonstration en faveur de Guesde* contre l'« Internationale» de là-bas, cette démonstration fut, en tout cas, si platonique que personne n'en eut jamais vent, sauf Joffrin lui-même et ses compagnons les plus proches ; elle eut donc un caractère tout à fait secret et confidentiel.

Salut. *Ton Mohr.*

V

Hôtel du Petit Louvre, rue de Cannebière.
Marseille, 17 février 1882.

Dear Fred !

Tussy a dû envoyer quelques lignes. Primitivement j'avais l'intention de ne quitter Paris que lundi prochain ; comme mon *state of health was rather not improving I took at once the resolution of removing to Marseilles, and thence at once, on Saturday, to sail for Algiers* (3).

Je n'avais rendu visite à Paris, accompagné de mon Johnny, qu'à une seule personne, à Mésa. Je cherchais à persuader à Mésa que les amis et surtout Guesde voudraient bien remettre le rendez-vous jusqu'à mon retour d'Alger. *Butt all that in vain. In fact, Guesde is so much on all*

(1) En général.

(2) En français dans le texte.

(3) Mon état de santé ne s'améliorant pas, je pris tout de suite la résolution de me rendre à Marseille et de m'embarquer immédiatement pour Alger.

parts assailled just now, that it was important for im to have « official »meeting on my side (1).

Il fallait bien faire cette concession au parti. Je me mis au lit à 9 heures du soir ; mais il y eut un infernal bruit de voitures ininterrompu jusqu'à 1 heure ; dans ces environs (1 heure à peu près) j'eus des vomissements.

Le voyage à Marseille, *all right* jusqu'à la station de Lyon. Au lieu d'arriver un peu avant minuit, nous atteignîmes Marseille seulement après deux heures du matin ; j'étais *more or less freezing* (2), malgré toutes les couvertures, et je ne trouvais de remède que dans l' « alcool » *again and again resorted toit* (3).

Aujourd'hui Marseille est ensoleillé ; mais le vent n'est pas encore chaud. Le Dr Dourlen m'a conseillé de loger à l'hôtel dont j'ai parlé plus haut, d'où je partirai demain, samedi à 5 heures de l'après-midi, pour Alger. Le bureau des *Paquebots à vapeur des Postes françaises* (4), est ici dans le même hôtel que moi, de sorte que je pourrai prendre, sans retard et sans me déplacer, mon billet pour le paquebot « Saïd » (80 francs en première classe) ; ainsi, toutes les commodités possibles.

A propos ! J'ai pu trouver ici un *Prolétaire* (l'*Egalité* est aussi *sold* (5) ici). Lafargue me paraît toujours chercher à créer de nouveaux *useless incidents* (6). *As to his characterising Fourier a communist, he is now that they make fun of him he is now to obliged to explain in what sense he might have called Fourier as a communist* (7). On peut laisser de côté, commenter, interpréter, discuter de telles audaces ; mais ce qui est pire, c'est que de tels petits faits doivent être *saved* (8). Je trouve qu'il rend beaucoup trop d'oracles.

(1) Mais ce fut en vain. Guesde est vraiment si attaqué de toutes parts en ce moment qu'il était important pour lui d'avoir une entrevue « officielle » avec moi.

(2) Plus ou moins gelé.

(3) Auquel je finissais toujours par recourir.

(4) En français dans le texte.

(5) Vendue.

(6) Incidents inutiles.

(7) Il a représenté Fourier comme un communiste, et il est obligé maintenant, comme on se moque de lui, d'expliquer dans quel sens il a pu appeler Fourier communiste.

(8) Sauvés.

My best compliments to Laura ; I shall write her from Algiers. There is one single man sufficient as patron ; it is a long letter Written by Longuet to his friend Fermé (1) qui d'ancien déporté en Algérie (sous Napoléon III) est devenu *juge d'appel* (2) à Alger. De passe-port et de choses semblables, il ne saurait être question. Sur le billet des passagers, rien n'est inscrit, sauf le prénom et le nom de famille.

Compliments à Lenchen *and the other friends* (3).

Addio !

Old Mohr.

VI

11, boulevard Thiers, Argenteuil.
Jeudi, 3 août 1882.

Dear Fred !

La difficulté que j'ai à trouver le temps d'écrire des lettres s'explique de la façon suivante : à 7 h. 1/2 le matin je commence par me laver, m'habiller, déjeuner, etc. ; à 8 h. 1/2, départ pour Enghien, d'où je ne retourne en général qu'à midi ; puis, déjeuner à Argenteuil, en famille ; de 2 à 4 heures de l'après-midi, repos ; ensuite, promenade et flânerie avec les enfants, où l'on perd encore plus la vue et l'ouïe (surtout aussi la faculté de penser) que l'Hégel de la phénoménologie ; enfin, à 8 heures du soir, dîner, et c'en est fait du travail quotidien. Où reste-t-il du temps pour la correspondance ?

Tussy aide énormément Jenny, et l'on pourrait à peine considérer le séjour de cette dernière ici comme un repos, si Tussy ne se montrait si bonne pour les enfants et pour la pauvre Jenny, et si elle ne déployait, étant donné les circonstances, les qualités, qu'elle possédait à Londres à l'état latent.

D'abord mon bulletin de santé. Ma cure a commencé le 17 juin. Le temps a été jusqu'ici en moyenne si peu un

(1) Meilleurs compliments à Laura ; je lui écrirai d'Alger. Un homme suffit comme protecteur. Longuet a écrit une longue lettre à son ami Fermé.

(2) En français dans le texte.

(3) Et aux autres amis.

temps d'été (pour la France), que la saison s'ouvrant habituellement en juin est considérée de la part de l'établissement thermal comme *failure* (1), et l'on espère se rattra per en août et septembre. Changement continuel de température ; ciel très couvert, surtout le matin, faisant présager pluie et tempête ; vents violents, air chargé de vapeur d'eau ; de là une *chaleur lourde* (2) ou, comme l'on dit à Londres, *close status* (3). C'est avec peine que les Français se sont abstenus de l'alliance anglaise ; par contre le climat anglais (*I mean* (4) le climat de Londres) semble de plus en plus vouloir se naturaliser à Paris et dans les environs. Tout au moins, il en est ainsi cette année. Naturellement, il y a aussi quelquefois de belles journées isolées ou quelques fragments de belle journée. Dans ces conditions ma cure rencontre d' « agréables obstacles ». Lenchen se rappellera qu'un certain jour l'auscultation du Dr Feugier, aussi bien que celle du Dr Dourlen, pratiquée quelques heures plus tard, aboutirent au même diagnostic : les râlements avaient disparu et par suite le caractère « bronchique » du catarrhe avait cessé d'exister. Je ne t'ai point fait part de cette nouvelle, car j'avais le pressentiment que ce catarrhe bronchiteux n'avait pas encore râlé son dernier mot. En effet, avec le mauvais temps actuel, il s'est mis à râler de nouveau. Je savais bien que la toux n'avait pas disparu (naturellement une toux très atténuée) ; mais un reste de toux pouvait subsister, après que mon mal eut changé de caractère.

Le Dr Feugier a trouvé aussi lundi dernier (31 juillet) à l'auscultation que le râle persistait, quoique plus faible ; le temps est, paraît-il, très peu favorable pour ces sortes de maladies. En moyenne, les malades ne suivent que pendant trois semaines la cure du soufre ; beaucoup de personnes ne pourraient en effet la supporter plus longtemps sans s'exposer à des accès de fièvre, etc. En raison de ma forte constitution, le médecin estime que le mieux serait de prolonger ma cure jusqu'au milieu d'août — d'autant plus que

(1) Manquée.
(2) En français dans le texte.
(3) Etat lourd de l'atmosphère.
(4) Je veux dire.

ma toux, surtout le matin, est encore gênante — et de continuer les inhalations, les bains, les douches, l'absorption d'eaux sulfureuses ; passée cette date, mon séjour ici serait plutôt pernicieux. Naturellement je me conformerai entièrement au conseil du médecin. Sans doute il sera trop tard pour notre projet d'excursion en Engadine ; Feugier aussi bien que Dourlen craignent d'ailleurs que je ne m'expose à des *adventures* (1)de température qu'avant tout, dans mon état, on ne doit pas rechercher sans nécessité. J'espère que tu viendras ici en tout cas pour quelques jours, non seulement pour que nous décidions ensemble *que faire après* (2), mais surtout tu dois comprendre combien j'aspire à te revoir après ces maudits emplâtres et vésicatoires ! après ces moments quelquefois si près du naufrage !

Laura m'a écrit que Deville partira le 2 août au soir pour sa ville natale, Tarbes. Comme j'avais exprimé le désir de le voir, Mésa m'a proposé de venir déjeuner chez lui le 2 août, où je me rencontrerai avec les Lafargue, Deville et Guesde. C'est la première fois que j'ai accepté d'assister à une telle réunion. (La conversation plus animée et aussi le bavardage me fatiguent toujours *post festum*). Cela s'est bien passé. Il me semble que les gens du *Citoyen*, avec leurs meetings publics sur les affaires d'Egypte, etc. remporteut pas mal de succès ; pour ce qui est par contre de la valeur de leur feuille, *elle laisse beaucoup à désirer* (3) Entre parenthèses, sans compter les journaux dits socialistes, une grande partie de la presse parisienne est incomparablement plus indépendante que celle de Londres. Malgré la pression de la plupart des *professional politicans* (4); malgré la conspiration de la *République Française*, du *Temps* et du *Journal des Débats*, — travaillant en commun sous la conduite directe de Gambetta ; — malgré également les tentatives de corruption de la part des financiers (Rothschild, etc.) — intéressés directement à la Croisade avec les Anglais contre l'Egypte — la presse parisienne a ruiné toute tentative (même masquée de Frey-

(1) Aventures.
(2) En français dans le texte.
(3) En français dans le texte.
(4) Politiciens professionnels.

cinet) en vue d'une intervention avec l'Angleterre ou avec la quadruple alliance ; sans elle Clémenceau n'aurait pas remporté sa grande victoire parlementaire. Mais où est à Londres seulement un *atome* de presse indépendante ?

Je ne me souviens pas en effet où se trouve dans ma bibliothèque le grand *opus* de Loria; il ne me semble pas non plus qu'il vaille la peine de le chercher. Après l'avoir lu ou plutôt après avoir lu la première partie du livre, (car je n'ai eu la patience que de feuilleter les élucubrations de Monsieur Loria dans la 2e partie, la construction de son système, de son idéal basé sur la petite propriété foncière, c'est-à-dire sur la petite propriété rurale). j'ai été bien peu édifié par sa répugante flatterie à mon égard, par sa déclaration publique de ma supériorité et aussi, à l'occasion, par l'altération frauduleuse de mes idées, pour pouvoir les réfuter plus commodément. Pourtant, bien que sur ma première impression je fusse décidé à n'avoir aucun rapport avec ce personnage, j'ai frayé tout de même avec lui, parce qu'il montrait du talent, parce qu'il avait beaucoup travaillé ; parce que c'était un pauvre diable qui m'écrivait souvent pour me dire son désir de savoir ; parce qu'il était très jeune et que ses tendances, peu juvéniles, il est vrai, mais attestant plutôt un excès de sagesse, s'expliquaient pour moi en partie par la situation de l'Italie, en partie par l'école d'où il sortait ; parce qu'il s'efforçait aussi de s'assimiler, autant qu'il le pouvait alors, la méthode de recherche appliquée dans le *Capital*, non sans succès parfois. Il m'amusa et me plut aussi beaucoup de le voir se flatter ouvertement qu'il allait, par son système de propriété foncière, rendre le *Capital* suranné et vieilli. Quoi qu'il en soit, il me resta des doutes, sur le « caractère » du jeune homme en particulier.

Après avoir pourtant parcouru ses deux brochures, j'ai donné à Tussy, deux jours après son arrivée ici, mon opinion catégorique et définitive dans des termes absolument identiques, tu ne saurais le croire, à ceux que tu as employés dans ta lettre du 31 juillet. Tussy a même été étonnée de la coïncidence quand je lui ai communiqué ta lettre. Ainsi nous serons parvenus toi et moi exactement au même résultat, mais mieux encore, nous l'avons

« formulé » de la même façon ! Dans ces conditions, on ne peut à l'avenir que se tenir vis à vis de lui sur une réserve ironique, sans préciser davantage.

Au revoir, *old boy*. Salut.

Ton Mohr.

VII

Paris, 30 septembre 1882.

Cher Fred !

En me rendant ici (à la gare Saint-Lazare) venant d'Argenteuil, pour attendre Laura, dîner à Paris avec elle et la ramener à Argenteuil, j'ai rencontré le facteur avec ta lettre et son contenu. Laura arrivera dans un quart d'heure environ, probablement avec la lettre que tu lui as adressée.

Le docteur Dourlen m'a examiné aujourd'hui en présencé de Jenny. Le *râlement muqueux* (1) a disparu ; il reste un peu de sifflement, mais je suis en bonne posture pour en finir avec ce catarrhe opiniâtre qui a déjà changé essentiellement de caractère. Mon état général s'est extraordinairement amélioré ; je suis aussi devenu plus « gras ».

Il ne veut à aucun prix que je reste à Londres plus de 15 jours, ou, si le temps est beau, plus de trois semaines. Il craint moins un froid modéré que l'air humide. A aucun prix je ne dois partir le soir avec le rapide de Calais, mais voyager de jour jusqu'à Calais et seulement le lendemain, partir de là dans la matinée sur le steamer.

Au reste, je dois commencer de bonne heure la *campagne d'hiver* (2) comme il l'appelle, dans l'île de Wight, à Jersey, à Morlaix (Bretagne) ou à Pau. Il n'aime pas pour moi un séjour trop au Sud, sauf *in case of need* (3) ; c'est pourquoi il préférerait Vevey à Montreux, qui est trop chaud. Il prétend que les températures normales, etc., quand j'arrive, ne produisent pas une réaction brusque. Enfin il ne me donnera la permission définitive de partir pour Londres que lorsque la lecture des bulletins météorologiques et des probabilités pour les jours les plus proches l'aura pleinement rassuré. (Les médecins français ont de grands préjugés sur le climat

(1) En français dans le texte.
(2) En français dans le texte.
(3) En cas de nécessité.

de Londres). Il est sûr maintenant de l'effet complet de la cure, si aucune imprudence n'est commise. Avant mardi au plus tôt, je ne partirai certainement pas.

Si le gouvernement français — *as represented by the swindling financier Duclerc* (1) — savait ma présence ici, il m'enverrait peut-être en voyage (surtout en l'absence de la Chambre) sans l'autorisation du Dr Dourlen, attendu que les « Marxistes » et les « Antimarxistes », dans leurs congrès respectifs de Roanne et de St-Etienne, ont fait tout leur possible pour me gâter mon séjour en France. J'ai éprouvé malgré tout quelque compensation : c'est de voir la société, l'alliance Malon-Brousse déçue dans son espoir de me nuire ; l'« insinuation » secrète qu'elle avait lancée que Marx était un allemand, un prussien, que les marxistes étaient des traîtres, n'obtint aucun succès et ne put à aucun moment être répandue dans le public. *C'est un progrès* (2).

Clémenceau a été gravement malade, il n'est pas entièrement rétabli. Il a aussi emporté de Paris le *Capital*, pour lire pendant la durée de la maladie. Cela paraît être maintenant la mode pour les *French real or would be advanced leaders* — « *if the Devil be sick* (3). »

Meilleurs compliments à tous sans oublier Jollymeyer.

Le Mohr.

VIII

Londres, 6 novembre 1882.

Cher Mohr !

Laura m'écrit aujourd'hui deux lignes pour me dire que le sort de l'*Egalité* se décidera demain. Les perspectives sont très favorables.

As-tu lu le *Standard* d'aujourd'hui ? A noter un télégramme de Francfort : depuis la présence d'Ignatieff à Paris, il y a eu de nouvelles tentatives de compromis franco-russe, pour le moment d'un caractère encore très anodin : si la France faisait un peu plus pour l'extradition des dynamiteurs, on consentirait du côté russe à soutenir énergiquement la France en Tunisie, en Egypte, etc. De là donc

(1) En tant que représenté par le financier flibustier Duclerc.

(2) En français dans le texte.

(3) Chefs de parti français réellement avancés ou désireux de le paraître — « quand le diable est malade. »

la campagne de police en France ! Nous verrons si l'on proposera aux Chambres quelque chose ayant trait à cette question.

Lafargue m'a envoyé le *Prolétaire*, où se trouve l'acte d'accusation lu à St-Etienne contre lui, Guesde, etc. Un vrai factum à la manière de Bakounine, mais d'ailleurs bien faible : les arguments les plus solides sont deux lettres contradictoires, reflétant des impressions momentanées, adressées par Lafargue à Malon, qui les imprime tranquillement, sans craindre à ce qu'il paraît l'impression de ses lettres par Lafargue. Il n'a pas tort ; ces messieurs mettent en valeur leurs matériaux en temps opportun et si Lafargue arrive après avec les lettres de Malon, c'est de la *moutarde après dîner* (1). Je t'enverrai demain la chose en question ; mais tu me la renverras à cause de Bernstein, contre qui je m'en servirai. Celui-ci voulait m'envoyer, au lieu de ce que je demandais, presque une demi-bibliothèque sur la législation des fabriques ; j'espère avoir arrêté cet envoi encore à temps ; j'attends tous les jours la loi suisse des fabriques ; je commanderai pour toi la dernière loi industrielle allemande où se trouvent les règlements de fabriques.

Sans cela rien de nouveau ici.

Ton F. E.

IX

11 novembre 1882.

Deard Fred !

Je te renvoie le *Prolétaire*. Il est difficile de dire qui est plus grand, de Lafargue qui déverse ses inspirations sous forme d'oracles dans le sein de Malon et de Brousse, ou de ces deux héros, de ces deux satellites, qui non seulement mentent consciemment, mais encore s'imaginent que le monde extérieur n'a rien d'autre à faire que d'intriguer contre eux, comme si en effet tout le monde avait un crâne construit de la même façon que le noble couple.

Il serait pourtant grand temps, si l'on ne veut pas ruiner intentionnellement le journal, si l'on n'a pas dessein

(1) En français dans le texte.

de lui porter le dernier coup par un procès intenté par le gouvernement (et ce n'est guère admissible), il serait temps que Lafargue mette un terme à ses fanfaronnades enfantines sur les horreurs révolutionnaires futures. Cette fois-ci, Lafargue s'est bien dupé lui-même. Craignant naturellement qu'une feuille dénonciatrice n'ait copié les extraits effrayants et subversifs de l'*Etendard*, dont la publication est arrêtée ; craignant que ce dernier n'aille par conséquent plus loin que Paul Lafargue, l'oracle patenté du *socialisme scientifique* (1) ; effrayé d'une telle rivalité révolutionnaire, Lafargue se cite lui-même pour prouver que l'*Etendard*, et par suite l'anarchisme, n'a fait que copier la sagesse de Lafargue et Cie, mais en ne voyant pas ce qu'il y a dans leur désir de réalisation de trop hâtif et de prématuré. (Dans ces derniers temps, en effet, Lafargue a pris l'habitude non seulement de répandre ses oracles par le monde, mais encore de les fixer en se « citant » lui-même). Voilà ce qui arrive quelquefois aux oracles ; ce qu'ils croient être un produit de leur propre inspiration n'est au contraire très souvent qu'une réminiscence restée dans un coin de leur mémoire. Et ce qu'à écrit Lafargue, ce qu'il a cité de lui-même, c'est en réalité une réminiscence de Bakounine. Lafargue est en effet le dernier élève de Bakounine, et qui ait foi sérieusement en lui. Qu'il relise son pamphlet sur « l'Alliance » auquel tu as collaboré, et il lui apparaîtra clairement d'où il a tiré ses dernières munitions. Cela a duré bien longtemps, jusqu'à ce qu'il ait compris Bakounine *and into the bargain has misunderstood him* (2).

Longuet, dernier Proudhoniste, et Lafargue, dernier Bakouniniste ! Que le diable les emporte !

Belle journée aujourd'hui, et il faut que j'aille au grand air (il n'est encore que 10 h. 1/2 du matin).

Dans ma dernière lettre, je t'ai écrit que je voulais me débarrasser de ma toux sans les *medical men*. Mais le docteur Williamson m'a fait remarquer d'une façon autoritaire que j'aurai malgré tout à absorber des médecines. La potion me fait vraiment du bien. Le principal élément

(1) En français dans le texte.
(2) Et il l'a encore mal compris.

qu'elle contient est : *quinine disulphuricum*. Le reste : morphine, chloroforme, etc., ne manquait jamais dans mes autres mélanges antérieurs.

Où en sont les œuvres d'Hartmann ? Qu'a-t-il produit de nouveau ?

Salut. *Le Mohr.*

X

20 novembre 1882.

Dear Fred !

A la fin de cette semaine (c'est-à-dire lundi prochain 27 novembre), je serai au bout de mon latin. Comme je dois l'annoncer huit jours à l'avance, voilà qui est fait. Avant de quitter Londres, j'ai payé *about* (1) 5 livres au *parliamentary bookseller* (2) St King, et *about* (1) 2 livres à Kolkmann (libraire), sans compter 3 livres pour différents achats.

Tussy et Johnny m'ont quitté aujourd'hui *about 3 o'clock* (3). Le temps était passable.

Je suis inquiet au sujet des nouvelles de Paris. Guesde, etc. sont impardonnables de s'être laissés impliquer dans des poursuites judiciaires. C'était à prévoir. Tout cela par peur de la concurrence des anarchistes !

Enfantillages ! Salut.

Ton K. M.

XI

Londres, 21 novembre 1882.

Cher Mohr !

Justement je voulais te demander où tu en étais au point de vue financier, lorsque j'ai reçu aujourd'hui ta lettre. Ci-inclus un chèque de 30 livres que tu voudras bien faire encaisser comme d'habitude. Tu auras l'argent lundi, peut-être déjà samedi et même vendredi, si tu veux mettre un schilling pour le télégramme.

Ci-inclus aussi un essai de mathématiques de Moore. Sa conclusion que l'*algebraic method is only the differential*

(1) A peu près.
(2) Librairie parlementaire.
3) Vers 3 heures.

method disguised (1) ne se rapporte naturellement qu'à sa propre méthode de construction géométrique et est sur ce point assez juste. Je lui ai écrit que tu n'attachais pas grande valeur à la façon de rendre perceptibles les choses par la construction géométrique suivant telle ou telle méthode individuelle, l'application des équations des courbes suffisant amplement. De plus, la différence essentielle entre ta méthode et l'ancienne, c'est que tu transformes x en x', que tu le fais par conséquent varier réellement, tandis que les autres partent de $x+h$, ce qui ne représente toujours qu'une somme de deux grandeurs, mais jamais la variation de deux grandeurs. C'est pourquoi ton x, quand il a passé par x' pour revenir au premier x, est tout de même un autre que précédemment, tandis que si l'on ajoute seulement à x la valeur h pour la retirer ensuite, on peut dire que x est resté tout le temps constant. Maintenant toute représentation graphique de la variation est forcément la représentation de l'opération accomplie, du résultat, la représentation donc d'une grandeur devenue constante ; la ligne x et son supplément se représentent comme $x+h$, deux fractions d'une ligne.

Il en résulte déjà qu'une représentation graphique de x se transformant en x' pour en revenir à x est impossible.

Egalement ci-inclus une lettre de Bernstein qui vient d'arriver et que je te prierai de me renvoyer.

Je t'enverrai l'*Egalité*, dès que je l'aurai lue. Une lettre promise de Lafargue n'est pas encore arrivée, comme d'habitude. Sa réponse ouverte au juge d'instruction et où il se conduit en professeur, était enfantine. Les gens font comme s'ils voulaient être arrêtés de force. Heureusement le ministère est chancelant,de sorte que peut-être ils s'en tireront.

Tussy et Johnny sont arrivés hier *all right*.

Ton F. E.

XII

27 novembre 1882.

Dear Fred !

Ci-inclus une lettre de Lafargue. J'ai déjà par anticipation donné libre cours, dans les lignes que je lui ai adres-

(1) La méthode algébrique n'est que la méthode différentielle déguisée.

sées, à ma mauvaise humeur au sujet des sottises de Lafargue et de Guesde ; j'ai donc fait l'escompte aussi. Il est incompréhensible, lorsqu'on est à la tête d'un mouvement, que l'on risque tout ainsi à la légère, disons le mot, si bêtement *pour le roi de Prusse* (1).

L'article de Lafargue sur le ministère des finances, lieu véritablement enchanté, était très réussi.

En ce qui concerne les syndicats parisiens, je sais aussi, par des rapports faits à Paris par des gens sans partialité (pendant mon séjour à Argenteuil), que les dits syndicats sont encore pire si possible que les Trade Unions anglaises.

La vérification du rôle du *carré* dans la transmission de l'énergie avec transformation de cette dernière est très belle et je t'en félicite.

Salut ! *Le Mohr.*

XIII

Londres, 30 Novembre 1882.

Cher Mohr !

Ci-joint une lettre de Bebel reçue aujourd'hui. Le « caractère mystique » qu'il ne peut pas comprendre tout d'un coup, et qui peut affranchir un mouvement de la loi socialiste, voilà ce qui se manifeste dans l'explosion de la crise en Russie. Il est étrange que les gens ne puissent s'accoutumer à ce que l'impulsion vienne de là-bas. Et je le lui ai pourtant expliqué plus d'une fois.. Je considère comme prématurées ses espérances en une nouvelle grande crise.

Guesde a été remis en liberté à Montluçon, immédiatement après son premier interrogatoire ; ni Bazin ni Lafargue ne sont arrêtés : au contraire, Bazin a écrit dans l'*Egalité* une lettre au commissaire de police de son quartier, dans laquelle il prie les mouchards qui rôdent autour de sa maison de s'abstenir, et donne l'heure à laquelle on pourra l'arrêter chez lui.

Ces gens ont plus de chance que d'intelligence. Je ne puis lire l'*Egalité* qu'après le départ du courrier de 5 h. 30 ; elle ne te parviendra donc que demain à la deuxième distribution (deux numéros).

(1) En français dans le texte.

J'ai eu d'occasion un livre : *De la formation et de la chute de la constitution polonaise du 3 mai 1791*. C'est daté de 1793, sans nom d'imprimeur et sans indication de ville. C'est le livre dont tu as parlé si souvent, où les infamies de Frédéric-Guillaume II contre la Pologne sont décrites en détail. Cela coûte un mark entier !

La batterie d'Hartmann pour allumer 6 lampes à incandescence Swan doit être finie demain. Si la chose réussit, c'est-à-dire s'il y a permanence de lumière un temps assez long, attestant la constance de la force du courant, l'appareil sera aussitôt exposé et la société pour l'exploitation, aussitôt fondée. Au Crystal Palace aussi, où il y aura prochainement une nouvelle exposition électrique, Hartmann exposera diverses choses. Lui et son financier, que Percy lui a trouvé, sont pleins d'enthousiasme pour la découverte.

Ici, tout va bien.

Ton F. E.

XIV

4 décembre 1882.

Dear Fred !

Ci-inclus une lettre de Bebel qui m'a très intéressé. Qu'une crise industrielle soit prochaine, je ne le crois pas.

En somme, le temps du mois de novembre a été bon, quoique très variable. Les premiers jours de décembre ont apporté un froid rude alternant avec la boue et l'humidité douce. Aujourd'hui il fait beau et, malgré cela, je suis condamné aux arrêts à la chambre. Comme je sentais de l'enroûment depuis quelques jours, et que j'éprouvais dans la gorge une sensation désagréable, que ma toux était plus fréquente et mon sommeil moins bon, malgré mes longues promenades régulières et ininterrompues, il m'a fallu de nouveau appeler le médecin. On ne se débarrasse pas si facilement de ces messieurs! Ce n'est qu'un catarrhe de la gorge ; néanmoins il estime qu'il est nécessaire de garder la chambre, jusqu'à ce que l'inflammation soit passée. Il m'a prescrit une potion calmante et me fait respirer des vapeurs de benzoïne (à laquelle est mélangé encore quelque chose qui me semble être du chloroforme). Il m'a de nouveau ausculté aujour-

d'hui, pour la troisième fois depuis mon arrivée, et a d'ailleurs tout trouvé en bon état. Dans quelques jours il passera de nouveau pour voir s'il peut lever mes arrêts.

Dans la *Plèbe*, dans une discussion de ma théorie de la valeur, il est digne de remarque que tous les trois, Lavelaye, Cafiero et Candelari, dressés *l'un contre l'autre* (1), disent des niaiseries et des insanités. La citation que Candelari fournit sur ma théorie de la valeur est tirée de Malon, *Histoire critique de l'économie politique*, et Malon en effet surpasse en platitude tous ces trois aigles. *I hope that all right* (2) au 41 Maitland Park Road. J'attends de là quelques lignes, mais je sais que *poor Tussy overworked* (3).

Salut. *Le Mohr.*

XV

(Carte postale) 8 décembre 1882.

En même temps je te renvoie le *Prolétaire* reçu aujourd'hui avec le compte-rendu sur Shipton et Cie (que Lafargue avait beaucoup vanté dans l'*Egalité* à cause d'une collecte en faveur d'une *french* « *Strike* (4) ». C'est ce qui arrive : tout stimulant momentané le pousse dans la direction « prédestinée ».

Par contre, le *Prolétaire*, mentionné dans ta dernière carte, que tu m'aurais adressé par erreur et que j'aurais dû te retourner, n'est jamais parvenu ici. Il aurait dû être arrivé hier ou aujourd'hui, ou au moins dans le courant de la semaine, mais *quod non*. Peut-être perdu à la poste ?

Le *Socialdémocrate* devrait se procurer des matériaux détaillés sur la façon dont sont traités les travailleurs dans les mines prussiennes appartenant à l'Etat, pour servir de caractéristique au socialisme d'Etat de Wagner-Bismarck.

Salut. *Le Mohr.*

(*Traduit de l'allemand par Georges Hirtz.*)

(1) En français dans le texte.
(2) J'espère que tout va bien.
(3) La pauvre Tussy est surchargée de besogne.
(4) Grève française.

Souvenirs de Compagnonnage

Les pages qu'on va lire sont extraites des Mémoires d'un Compagnon *d'Agricol Perdiguier. Ce livre fut publié à Genève en 1855. Il passa tout à fait inaperçu et il est aujourd'hui introuvable. Une édition nouvelle en va être donnée par les* Cahiers du Centre. *Les* Mémoires d'un Compagnon *racontent le tour de France tel que le fit, le vit, un jeune menuisier en 1823 ; c'est un document unique pour la connaissance des anciennes mœurs ouvrières.*

La personne même de Perdiguier est un peu moins connue que ses Mémoires *; elle mériterait d'être mieux connue encore. Perdiguier, compagnon menuisier et réformateur du compagnonnage, est à vrai dire le premier des militants ouvriers, l'ancêtre du syndicalisme. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet quand les* Mémoires *auront paru.*

Daniel Halévy.

DEVIGNE. — LECTURE. — COMPAGNONNAGE.

Bordeaux est une ville de plaisirs. Les jeunes gens n'y parlaient que de Plaisance, de Vincennes, de promenades en bateau, de montagnes russes, de théâtre, de festins, de bals, d'amours, de divertissements. Je prenais quelquefois ma part de distraction. J'ai visité la Bastide, Lormont, La Souye et autres lieux champêtres, où nous faisions de gais repas, où nous étions si folâtres et si joyeux... Mais je ne perdais pas de vue les choses utiles. Après avoir passé mes journées au travail de l'atelier, j'allais encore au dessin le soir, jusqu'à onze heures. C'est aussi dans cette ville que je pris goût à la lecture ; je vais dire comment.

Je couchais dans la même chambre et le même lit que Provençal-le-Cœur-Aimable. Poitevinc-Franc-Cœur avait un lit à côté du nôtre. Dans la chambre voisine étaient Vivarais-la-Rose, Narbonne-l'Espérance, Provençal-le-Cœur-Fidèle, tous compagnons reçus comme nous, et le

suisse Devigne, affilié, ancien apprenti de M. Portalès de Marseille.

J'avais connu ce Devigne à Nîmes, je l'avais revu à Montpellier, où il était bien à plaindre à cause de son trop grand appétit. Qu'on en juge par les détails suivants. Un soir, je rentre chez la mère. On me dit : « Votre pays, Avignonais Buyé, vient d'arriver de Nîmes avec un Suisse qui vous connaît et veut aussi vous voir. Ils sont montés là-haut ; ils se reposent en vous attendant. » Je vais les trouver. Nous nous embrassons. Je les invite à venir souper avec moi. Buyé se lève en toute hâte. Devigne veut rester là, prétendant qu'il n'a pas faim. J'insiste. Il nous suit. Nous voilà à table. Cet homme, qui n'avait pas faim, mangea, tout en dévorant sa viande, trois petits pains de trois sous chacun. Neuf sous de pain ! Et qu'eût-il donc fait, bon Dieu ! s'il eût eu faim ?...

A Montpellier, généralement, les patrons nous nourrissaient. Aucun d'eux ne voulait garder Devigne dans son atelier dès qu'il connaissait sa voracité. Il mangeait au delà de ce qu'il pouvait leur rapporter. Il les mettait en perte. Aussi le travail lui manquait-il souvent. Cependant, peu à peu cette gloutonnerie diminua, et Devigne fut très heureux, étant pauvre et ne possédant ni quatre ni six bras, de n'avoir plus un double et un triple ventre à alimenter. Lorsque nous étions voisins de chambre à Bordeaux, il était guéri de sa faim dévorante, ruineuse maladie. Ce Devigne aimait la lecture.

C'était dans la chambre où il couchait avec Narbonne et autres que nous nous réunissions parfois le soir. Devigne prenait *Othello*, ou *Hamlet*, tragédies de Ducis, ou la *Phèdre* de Racine, et les déclamait tout haut. J'en fus ravi, et je désirai avoir en ma possession, moi aussi, quelques tragédies.

Dès le lendemain, je bouquine : j'achète le *Gustave Wasa* de Piron et quelques comédies de Poisson, dont nous fîmes lecture en famille. Nous aimions surtout les pièces sombres, terribles ; et, je le déclare, plus il y avait de morts à la fin d'une tragédie, plus nous la trouvions sublime, magnifique, parfaite.

Un jour, je me promenais dans une galerie de la Bourse.

Je m'arrête devant un étalage de libraire. Je vois quatre petits volumes à couvertures rouges, sur le dos desquels était écrit ceci : *Chef-d'œuvre dramatique de Voltaire*. Que veut dire ce titre ? Voyons, examinons. J'ouvre un volume, je feuillette... Ce sont des tragédies !... « Combien ces quatre volumes ? — Quatre francs. — Les voilà. »

Je suis donc possesseur du chef-d'œuvre dramatique de Voltaire ! j'ai donc des tragédies !...

Je vais au plus vite m'asseoir sur le gazon du jardin public ; et là, tout seul, je parcours mes volumes... Je lis des vers ; je lis de la prose, et de la belle prose, dont alors le nom, comme au bourgeois gentilhomme, comme à la plupart de mes camarades les ouvriers, ne m'était point connu. Mes amis lurent aussi mes tragédies et, comme moi, ils en furent enchantés.

Les quatre volumes de Voltaire, que je lus et relus, m'instruisirent sur le théâtre des anciens, sur celui des modernes, sur l'action dramatique, sur l'unité de temps, de lieu, sur la poésie, et m'en donnèrent le goût ; ils m'apprirent à connaître, au moins de nom, Sophocle, Euripide, Aristophane, La Fontaine, Boileau, Regnard, Molière, Racine, Corneille, des auteurs anglais, des auteurs italiens, des auteurs espagnols, et un nouveau monde s'ouvrit pour moi... Mon intelligence s'agrandit... Les guerres des compagnons qui me paraissent déjà stupides, devinrent à mes yeux encore plus horribles et plus abominables...

« Un jeune homme, me disais-je, sent le besoin de voyager, de voir, de s'instruire ; il part de son pays ; le hasard l'introduit dans une Société quelconque ; dès ce moment, cette Société devient sa patrie, son amour, son tout, et ceux qui sont placés dans un autre centre, qui obéissent à d'autres réglements deviennent ses ennemis. Il entend chanter contre eux des chansons atroces ; ceux-là, de leur côté, chantent contre lui et les siens d'autres chansons non moins épouvantables. Une lutte s'engage entre les deux Sociétés rivales ; il y prend part... Oh ! dès lors, sa tête s'égare, son cœur devient féroce... Frais paysages ! beautés des cieux ! merveilles de la nature ! petits oiseaux qui gazouillez si bien ! arts ! sciences ! progrès ! civilisation ! humanité ! harmonie universelle ! vous

n'êtes plus rien pour lui... Il ne voit que ses ennemis ; il ne rêve que bataille, que vengeance, il adore la force..., il n'a plus sa raison... Eh ! comment pourra-t-il profiter de son tour de France ?... Quelle sagesse rapportera-t-il au foyer de ses pères ?

« Les compagnons ont des chants dignes des cannibales : les uns hurlent qu'ils veulent trancher la tête et manger le foie des dévorants ; les autres, qu'ils veulent arracher la peau du ventre et boire le sang des gavots. Pour le gavot, le dévorant est un animal immonde, sans intelligence ; pour le dévorant, le gavot est une bête non moins stupide et dégoûtante. La haine est partout. S'ils se rencontrent dans de mauvais jours, seuls à seuls, ou plusieurs à plusieurs, ils se fixent, se toisent, s'injurient, se frappent, se blessent, se tuent... Ils n'ont point de pitié les uns pour les autres. Ils se servent du poing, du pied, du bâton à deux bouts, du bâton plombé, du compas, du fléau, de l'anguille sablée... Blesser, tuer un adversaire, n'est pas un crime : c'est une action héroïque, glorieuse !... Telle est leur pensée. Aussi les forts à bras sont-ils révérés ! aussi les noms exterminateurs sont-ils choyés !...

Compagnons, ouvrez les yeux ! cessez de vous nuire, de vous entre-détruire... Elevez vos pensées ! vos âmes ! devenez citoyens, et, plus que cela, devenez hommes ! Que notre horizon s'élargisse, que notre amour s'étende... Grandissez ! grandissons ! dans l'intérêt du pays et pour notre propre gloire ! »

Dans ce temps, les compagnons, principalement les maréchaux, les forgerons, les charpentiers, les tailleurs de pierre, les cordonniers, les boulangers, les tanneurs, savaient manier le bâton et donnaient de fréquents assauts de cette arme. Le soldat eût reculé devant le compagnon ; le sabre eût plié ou cassé sous le bâton : c'était une arme terrible. Le soldat, après six ou sept ans de service, pouvait retourner au pays prévôt ou maître d'armes ; le compagnon y retournait prévôt ou maître de bâton... Un brevet bien en règle constatait sa capacité, sa science ; sa science merveilleuse ! qui, à la vérité, lui était de peu d'usage pour diriger l'atelier qu'il ouvrait plus tard, pour

exécuter les travaux de sa partie, pour satisfaire ses pratiques, ses clients ! Et, alors, à ses connaissances bretteuses il eût préféré des connaissances d'une autre nature, plus réelles, plus positives, plus nobles, plus honorables... mais il n'était plus temps. Que de regrets alors !... Le préjugé, mortel au compagnonnage sans qu'il s'en doutât, était tout puissant, et ses effets étaient incalculables... Comment nous instruire, comment nous éclairer, lorsque la haine et les passions folles nous mettent un épais bandeau sur les yeux ?

Nous reçumes une lettre de Nantes. Une bataille venait d'avoir lieu dans cette ville. Pendant que nos compagnons faisaient une conduite en règle, les forgerons organisèrent une fausse conduite. Les deux Sociétés se rencontrèrent. Le sang coula. Un forgeron perdit la vie. Beaucoup des nôtres, mis en prison, reçurent des secours du tour de France. Nous leur fîmes un envoi d'argent.

Une bataille de même nature devait se livrer à Bordeaux, non plus entre forgerons et menuisiers du devoir de liberté, mais entre forgerons et indépendants, dits aussi les *sociétaires*.

Qu'était donc cette dernière Société ? Comment s'était-elle formée ? Nous allons le dire ; mais, auparavant, donnons une idée succincte du compagnonnage.

COMPAGNONNAGE. — SES CATÉGORIES. — BATAILLES. — DÉTAILS.

J'ai traité du compagoonnage dans un livre spécial ; je ne fais ici que copier :

« Le compagnonnage reconnaît trois fondateurs principaux ; il forme plusieurs *devoirs*, et se divise en un grand nombre de Sociétés.

« Les tailleurs de pierre *compagnons étrangers*, dits les *loups*, les menuisiers et serruriers du *devoir de liberté*, dits *gavots*, reconnaissent Salomon : ils disent que ce roi, pour les récompenser de leurs travaux, leur donna *un devoir*, et les unit fraternellement dans l'enceinte du temple, œuvre de leurs mains.

« Les tailleurs de pierre *compagnons passants*, dits les *loups-garous*, les menuisiers et serruriers du *devoir*, dits

les *dévorants*, prétendent aussi être sortis du temple : MAÎTRE JACQUES, fameux conducteur de travaux dans cet édifice, les aurait fondés.

« Les charpentiers *compagnons passants*, ou *drilles*, se donnent la même origine que les précédents ; ils seraient donc sortis du temple, et le PÈRE SOUBISE, savant dans la charpenterie, serait leur fondateur.

« Les *Sociétés* que je viens de nommer ont fait naître ou ont servi de prétexte à la naissance d'une infinité d'autres Sociétés. Le compagnonnage s'est accru.

« Les *enfants de Salomon*, divisés d'abord en trois corps, en forment quatre aujourd'hui. Des charpentiers, s'étant dits, dans le principe, *renards de liberté*, puis *compagnons de liberté*, ont voulu se mettre à côté d'eux.

« Les *enfants de maître Jacques*, qui ne formaient aussi que trois corps, se sont donné volontairement des auxiliaires : les menuisiers ont reçu les tourneurs, et les serruriers ont reçu les vitriers. D'autres adjonctions ont été faites : les taillandiers, les forgerons, les maréchaux, les charrons, les tanneurs, les corroyeurs, les blanchers, les chaudronniers, les teinturiers, les fondeurs, les ferblantiers, les couteliers, les bourreliers, les selliers, les cloutiers, les tondeurs de drap, les vanniers, les doleurs, les chapeliers, les sabotiers, les cordiers, les tisserands, les boulangers et les cordonniers, les uns loyalement, les autres par fraude, sont tous devenus enfants de maître Jacques.

« Ce serait se tromper étrangement que de croire que j'ai voulu faire une satire contre les anciens enfants de ce fondateur, en mentionnant tant de corps d'état qui se sont introduits parmi eux. J'avoue franchement que j'estime autant un honnête boulanger et un honnête cordonnier qu'un menuisier et qu'un tailleur de pierre, quand ils sont honnêtes aussi.

« Les *enfants du père Soubise* se composaient d'un seul corps d'état ; ils en embrassent trois à présent : les charpentiers ont reçu les couvreurs et les plâtriers.

« De nos jours donc, comme on peut le voir, le compagnonnage se compose de presque tous les corps d'état. » (*Le Livre du Compagnonnage*).

Voilà l'idée traditionnelle relativement au compagnonnage ; voilà comment il se groupe en trois grandes catégories bien distinctes. Chaque catégorie ou fraction de catégorie se gouverne par des lois, par des coutumes qui lui sont propres.

Chez les compagnons du devoir de liberté, dits les gavots, les compagnons et les affiliés sont soumis au même règlement, se réunissent dans les mêmes assemblées, couchent dans les mêmes chambres, mangent aux mêmes tables.

Chez les compagnons du devoir, dits les *dévorants* ou les *devoirants*, il y a moins d'égalité. Les compagnons et les aspirants tiennent assemblées à part, et ne se mêlent ni dans les chambrées, ni à table aux heures des repas. Le compagnon est comme l'officier : *il tient son rang*, il ne vit pas avec son simple soldat, avec celui qui doit lui obéir. Trop de distinctions, d'inégalités, ne pouvaient cimenter l'union et la concorde entre les deux classes.

Qu'on remarque ici que je peins le compagnonnage tel qu'il était au temps de mon voyage. Je parlerai de ses réformes quand il en sera temps.

Un tumulte s'éleva, une brouille éclata entre les compagnons et les aspirants ; ceux-ci se retirèrent, campèrent sur le Mont-Sacré, y fondèrent une *mère*, une patrie nouvelle et s'appelèrent les *indépendants*, ou les membres de la Société de *l'Indépendance*. Ils avaient aussi le titre de *sociétaires*. Leur Société se nomma peu après la Société de l'*Union*.

Cette Société, qui se composait d'un fragment détaché de la vaste association des menuisiers du devoir, et qui s'adjoignit des serruriers et autres travailleurs, vécut en mauvaise intelligence avec les devoirants, qui l'appelèrent la société des révoltés. Elle était née en 1823, et n'avait que deux ans d'âge lors de mon arrivée à Bordeaux.

Je borne là mes détails historiques sur le campagnonnage. Ceux qui voudraient connaître à fond cette antique et vaste association pourront recourir au livre spécial que je lui ai consacré. Arrivons à l'acte grave que j'ai fait pressentir.

Un membre de la nouvelle Société, jeune homme de la Beauce, fils unique, n'ayant que sa mère, qu'il avait quittée depuis quelques années, se mettait en voyage pour retourner dans son pays. Ses confrères lui faisaient la conduite sur la route de Bordeaux à Paris. Les compagnons forgerons, excités par je ne sais quel mauvais génie, avaient pris les devants par une fausse conduite, et les attendaient au loin dans la campagne. Ils virent venir les *indépendants*, les topèrent, fondirent dessus à coups de bâton, en blessèrent plusieurs, et le partant, que sa mère attendait les bras ouverts, fut tué sur le chemin.

La police, la force publique arrivèrent. Les agresseurs prirent la fuite.

Pourquoi, après la bataille toute récente de Nantes, les forgerons attaquaient-ils encore ? Ils prétendaient, dit-on, avoir affaire, non aux indépendants, mais aux gavots, contre lesquels ils voulaient venger leur dernière défaite... Quoi qu'il en soit, un homme était mort, un grand crime venait d'être commis.

C'était en 1825, le second dimanche de la Fête-Dieu. Le temps était magnifique, et j'allais, avec les pensées les plus riantes, me promener seul à la Bastide, de l'autre côté du fleuve. J'étais sur le pont. Je vis venir des ouvriers en désordre, déchirés, pâles : quatre d'entre eux portaient, sur un brancard improvisé avec des branchages, un cadavre... C'était là le Beauceron, qui l'instant d'auparavant pensait à sa mère et formait de si doux rêves d'avenir... Le sang dégouttait encore de ses blessures... Je ne puis dire combien je fus frappé, affecté à la vue d'un tel spectacle... J'avais des larmes dans les yeux et dans le cœur ; et le cadavre et les gouttes de sang restèrent longtemps imprimés dans mon imagination.

Plusieurs forgerons furent arrêtés, emprisonnés. Parmi eux se trouvait Rennois-*la-Bamboche*, célèbre par sa violence, et d'un cynisme sans égal. J'assistai à leur jugement. J'entendis l'accusation et la défense. *La Bamboche* prononça des paroles dignes de lui, c'est tout dire.

Sans doute, il y avait des coupables parmi les accusés ; mais qui avait frappé le Beauceron ; qui lui avait porté le coup mortel ? Entre tant de combattants fanatiques, com-

mettant un crime par ignorance, par égarement, aveuglés par les préjugés, pouvait-on connaître le meurtrier, l'assassin, le toucher du doigt et dire : « C'est lui, c'est bien lui » ? Assurément non. Aussi furent-ils tous acquittés, mis en liberté le même jour, au même instant.

Rennois-*la-Bamboche* qu'on pouvait tout aussi bien appeler le Cynique ou l'Impudent, ou de tout autre mauvais nom toujours trop flatteur pour lui, fut arrêté de nouveau le lendemain. Il avait volé. Dès lors, sa Société l'abandonna et le méprisa.

Les compagnons qui, en ce temps, par point d'honneur, par fausse gloire, admiraient, encensaient, soutenaient d'horribles batailleurs, n'ont jamais eu que des malédictions pour les escrocs et les voleurs.

C'était une triste époque pour le compagnonnage. Peu de temps auparavant, un de nos compagnons, né en Allemagne, fut assassiné de nuit dans la même ville. Chaque année voyait commettre quelque meurtre, et cela n'émouvait que la police, que les gendarmes, que les parquets, point les philosophes, point les politiques, point les philanthropes, point les académies, ni morales ni autres. Ils ne firent rien pour éclairer cette multitude d'ouvriers, leur ouvrir les yeux, l'intelligence, dissiper leurs préjugés, mettre fin à leurs querelles, à d'innombrables crimes... Cependant, la question était grave, palpitante, capitale et méritait, sous tous les rapports, de fixer leur attention.

Le compagnonnage formait une masse de travailleurs, c'était tout un monde, un monde distinct, ayant des mœurs, des habitudes, des coutumes, des fêtes, des cérémonies qu'on ne pouvait rencontrer nulle autre part. N'eût-ce été que par son côté singulier, étrange, il devait exciter la curiosité, attirer le regard des hommes. Et les historiens ne l'ont pas vu, et n'ont pu seulement constater son existence ; et les voyageurs ne l'ont pas vu, et n'ont pu nous donner les récits les plus piquants. Je passe sur les historiens ; mais comment font-ils donc, ces auteurs de relations intéressantes, pour être si lucides dans les pays lointains, eux qui sont si aveugles dans notre propre pays ?

Il y a peut-être dans quelques documents chinois, ou

tartares, ou mongols, des détails très étendus, très curieux sur nos mœurs, sur nos fêtes, sur nos coutumes, sur nos excentricités anciennes, détails bien vrais, bien positifs, que nos profonds érudits, que nos savants antiquaires, que nos spirituels touristes, qu'enfin tout ce que nous avons de lettrés et d'observateurs sagaces traiterait de stupides fables ou d'horribles mensonges.

D'où viennent donc ces vieilles coutumes, ces cérémonies étranges ? Qui les a transmises à nos ouvriers, à nos compagnons ? Sont-ce les Juifs, les Égyptiens, les Phéniciens, les Arabes, d'autres peuples ? On ne le sait. L'histoire est muette. J'ai tâché, dans le *Livre du compagnonnage*, de tirer de son obscurité ce monde souterrain. Je veux encore ici donner quelques détails de choses antiques, singulières, curieuses, que j'ai vues et dont j'ai été frappé.

ENTERREMENT D'UN COMPAGNON BOULANGER. — CRIS.

Voilà un magnifique char, un cortège nombreux. Les hommes sont proprement vêtus, parés de rubans, rouges, verts, blancs, de quelques insignes noirs, portent en main une haute canne, défilent deux à deux, et forment une longue suite. Ce sont les compagnons boulangers ! Ils vont enterrer l'un de leurs frères. Suivons-les.

Les pas battent la marche, les cannes résonnent sur le pavé, les couleurs flottent au vent, tout est grave et silencieux.

Ils entrent dans le cimetière de la Chartreuse, se dirigent vers une fosse fraîchement remuée ; arrivés là, ils se forment en cercle. Le cercueil est déposé au centre. Deux compagnons s'en approchent, se mettent vis-à-vis l'un de l'autre, le pied gauche en avant, le droit arrière : ils ne sont séparés que par le cadavre et le bois qui le renferme. Ils se regardent, se fixent avec des yeux mélancoliques. Ils ont chacun une longue canne, qu'ils tiennent de la main droite près de la pomme, de la gauche vers son milieu. Ils la penchent contre terre. Puis ils la relèvent lentement, lui font décrire une courbe, jusqu'à ce que son extrémité inférieure pointe vers le ciel. Ce mouvement est accompagné

de cris plaintifs de la part des deux compagnons. Le mouvement des bras, des cannes et les cris recommencent. Tout à coup, chacun d'eux se frappe la poitrine de sa main gauche ; ils se penchent à la fois l'un vers l'autre, forment au-dessus du cercueil une sorte d'arc, une espèce d'ogive, et se parlent à l'oreille. Ils se redressent, recommencent leurs mouvements de bras, leurs cris, se parlent encore à l'oreille. Tout cela se répète et se répète encore. Ce dialogue incompréhensible avait duré longtemps.

On descend le cercueil dans la fosse. Un compagnon se place à côté. On pose un grand drap noir à fleur de terre, qui dérobe à tous les regards le vivant et le mort. A ce moment, il sort un profond gémissement. Aussitôt tous les compagnons qui s'en sont rapprochés, répondent ensemble par un cri long et lugubre.

Enfin les cris finissent, la terre tombe avec un bruit sourd sur le cercueil, la fosse est comblée, les compagnons se retirent.

Cette cérémonie, je dois le dire, ne me touchait que faiblement ; elle n'est pas dans nos mœurs. Maintenant il faut simplifier, tout mettre au courant du siècle. Nous devons rester d'accord avec le public qui nous regarde. Il ne faut pas lui donner sujet de rire, dans les choses les plus sérieuses, les plus profondes, les plus saintes.

Une femme témoin de la solennité n'était pas de mon sentiment, que je renfermais, au reste, dans le fond de mon âme. Elle disait avec fierté : « Mon mari est compagnon, mon fils est compagnon ; quelle belle cérémonie ! comme elle est touchante !... Les larmes m'en viennent aux yeux... » Elle pleurait en effet.

Mon impression était autre ; et si ma Société avait eu de pareilles cérémonies, je déclare qu'il m'eût été impossible d'y prendre jamais part, de substituer à la parole humaine des cris qui, quoi qu'on en dise, n'en sont pas moins des hurlements.

Compagnons, réformez-vous ! Ce que vous faites gravement, faites en sorte que le public ne puisse le voir qu'avec gravité. Ne vous irritez pas de mes paroles : elles partent d'un cœur pénétré, qui vous aime, qui vous est dévoué, qui voit la pente fatale sur laquelle vous êtes

placés, qui peut vous retenir, vous sauver, vous fortifier, vous grandir, et vous engage à la réflexion.... Croyez-moi : conformez-vous au temps qui marche, qui modifie toute chose... Pensez aux jeunes générations, ayez souci du compagnonnage ! Son maintien, sa conservation, son épuration, son extension s'il est possible, importent à l'avenir des travailleurs. Oh ! restez unis ! restez forts ! fortifiez-vous davantage, je vous en prie...

LANSARGUE. — VOL. — CONDUITE DE GRENOBLE. — FLÉTRISSURE.

J'ai parlé de Lansargue. Il était parti avec moi de Montpellier ; je l'avais laissé à Béziers, je le vis arriver à Bordeaux, où je lui fis accueil, bien que son caractère ne me plût pas.

Un dimanche, il était sorti avec nous et s'était livré à plus d'une extravagance. Rentré chez la mère, il mangea six portions de rôti de 30 centimes chacune, et voulait parier d'en manger encore autant. Enfin j'allai me coucher et laissai le vorace à table.

Le lendemain matin, je me lève ; je m'habille pour aller travailler. Provençal-le-Cœur-Aimable et Poitevin-Franc-Cœur étaient encore au lit. Celui-ci me dit : « Avignonais, quelle heure est-il ? » Je veux regarder à sa montre, qui était, la nuit, suspendue à un clou enfoncé dans le mur, au-dessus de la commode. Je ne vois rien. Je lui réponds : « Votre montre n'est pas là. — Comment ! ma montre n'est pas là ?... — Je vois la clef, et le cordon coupé ; rien autre. » Poitevin saute du lit ; Provençal en fait autant. Nous nous livrons à des recherches sans fruits. La montre avait disparu.

Nous n'étions que trois dans cette chambre ; et si Poitevin était inquiet, ses deux camarades l'étaient davantage, bien qu'ils ne le manifestassent pas au même degré. Je lui dis : « Allez faire part en toute hâte au premier compagnon de ce qui vient d'arriver. » Il suit mon conseil.

Le premier compagnon, averti, fait commander l'assemblée, s'informe ; chacun se livre à un travail de recherche, d'enquête : on se communique de part et d'autre ce que l'on sait, ce que l'on croit savoir. Tous sont intéressés à

découvrir la vérité ; tous les efforts tendent vers un même but.

Lansargue, l'extravagant de la veille, ne s'était pas couché immédiatement au sortir de table ; il avait parcouru plusieurs chambres pieds nus ; il avait été remarqué ; des doutes pesèrent sur lui.

Ce ne fut pas, comme d'habitude, un seul rouleur qui parcourut les ateliers et invita chaque membre de la Société à se rendre chez la mère, mais tous les hommes de bonne volonté, et ils étaient nombreux, se mirent en course : la besogne marcha excessivement vite. A dix heures, tous les compagnons, tous les affiliés, se trouvèrent dans la salle commune.

Le dignitaire ou premier compagnon, président de toutes les assemblées, se découvre en disant : « La séance est ouverte. » Chacun, comme toujours, prend son chapeau ou sa casquette à la main ; car, dans toutes nos réunions, même dans les plus négligées, rien ne se fait que toutes les têtes ne soient nues.

« Mes pays, dit-il, un vol a été commis, une montre en argent a été dérobée la nuit dernière dans une chambre, ici chez la mère : il faut que le coupable soit découvert et puni. Que personne ne sorte. Rouleur, et vous Poitevin, parcourez toutes les chambres, visitez toutes les malles, et commencez par la mienne, dont voilà les clefs ; faites tous vos efforts pour découvrir le vol et le voleur. »

Le dignitaire et ensuite tous les membres de la Société, tour à tour, un à un, sans exception, durent se rendre à l'appel du rouleur, ouvrir leurs malles, laisser fouiller dans leurs effets. On ne découvrit rien. Après cette première opération, on fouilla les poches en pleine assemblée, en commençant par celles du plus gradé.

Lansargue était le point de mire de chacun. On trouva dans son portefeuille deux pièces de 5 francs. « D'où vient cet argent ? lui dit le premier compagnon. — De mes bras, répond Lansargue. — Quand vous êtes arrivé dans cette ville, le père vous a fait crédit ; vous déclariez n'avoir point d'argent. — Je disais ce que je voulais. — Nous avons vu votre bourgeois, nous savons ce que vous avez gagné ;

nous avons vu votre compte chez la mère, nous savons ce que vous avez dépensé : il ne doit pas vous rester un centime d'économie. D'où viennent ces dix francs ? — Je les avais quand je suis arrivé. — Où les teniez-vous ? — Je n'ai pas d'endroit fixe pour placer mon argent : je le porte tantôt dans ma poche, tantôt dans mon portefeuille, tantôt dans mes souliers. — Mais on vous a vu la nuit dernière, après minuit, traverser pieds nus plusieurs chambres. — C'est faux. — On l'affirme. — C'est faux. — Pourquoi avez-vous tant bu et tant mangé hier ? — Cela me regarde. — Mais encore ; car la chose paraît étrange à tous. — Parce qu'il me plaisait, après avoir jeûné pendant plusieurs jours, de me rattraper un peu. — Et votre jeûne ne remonte-t-il pas à la veille et à l'avant-veille de votre arrivée à Bordeaux ? Car l'argent paraissait vous faire complètement défaut. — J'avais de l'argent. — Vous avez dit le contraire. — J'ai dit ce que j'ai voulu, et apprenez que je ne suis pas un voleur, que je suis un honnête homme, qu'aucun de vous tous n'est capable de valoir mieux que moi et de me faire baisser les yeux. »

Lansargue se débattait comme un démon ; il levait la tête, il montrait de l'audace.

J'intervins dans le débat. « Lansargue, je lui dis, un vol a été commis dans la chambre où je couche ; tout le monde est intéressé à découvrir son auteur, et moi, peut-être, plus que personne. Enfin, vous êtes entré dans des chambres où vous n'aviez rien à faire. — Je le nie ; c'est faux. » Plusieurs hommes lui dirent à la fois : « Je vous ai vu. » Lansargue nie plus fort et apostrophe vigoureusement ses accusateurs. Je repris : « Vous dites maintenant que vous êtes arrivé avec de l'argent ; votre langage était tout autre le jour de votre arrivée : vous m'avez dit à moi-même, en particulier, que vous aviez été obligé de marcher de nuit, que vous aviez manqué de nourriture, que vous étiez sans un sou. — Il m'a plu de dire tout cela. — Mais, ce même jour, vous m'avez fait un emprunt ; vous étiez, disiez-vous, à bout de finance ; c'est hier matin que vous m'avez remboursé. — J'avais de l'argent ; je disais ce que je voulais. — Si vous ne mentez pas aujourd'hui, vous mentiez donc ce jour-là, et sans nécessité ? Vous êtes donc capable de

mentir ? — Je dis la vérité, la pure vérité. »

Chacun dit ce qu'il savait sur Lansargue. On le prit dans tous les sens. Il fut intrépide dans la négation. De guerre lasse, il fallut le laisser là.

Le premier compagnon dit alors : « Nous allons nous séparer un moment : chacun se livrera à des recherches, à des informations ; à deux heures, nous nous réunirons de nouveau. Que personne ne manque. Quant à Lansargue, jusqu'à nouvel ordre il restera ici, dans la chambre, sous la surveillance de quatre compagnons. — Quatre hommes pour en garder un ! s'écria Lansargue : quels hommes !... » Le dignitaire persévéra dans sa pensée. Lansargue dit alors qu'il avait faim, qu'il voulait *aller* manger. On lui répondit qu'on allait lui faire monter tout ce qui lui était nécessaire. La séance fut levée. Chacun se retira.

Lansargue avait faim : le père Bertrand lui porta à manger, lui tint compagnie, le menaça de la justice, l'excita à parler. Lansargue finit par déclarer qu'il avait pris la montre, non pour la garder, mais pour la montrer à quelqu'un, auquel il l'avait prêtée un moment ; et dit que, si on voulait le laisser sortir, il irait la reprendre et la rapporterait.

Au dehors, on se livrait aux recherches ; on suivait les traces des pas que le suspect avait faits dans la matinée. Il avait passé le pont, il avait été de l'autre côté de la Gironde ; il avait eu une entrevue avec un aspirant du devoir, que l'on trouva, et qui déclara la vérité. On lui rendit les dix francs, on rapporta la montre. A deux heures, seconde assemblée, au grand complet.

Lansargue est introduit au milieu de la salle. Sa cause était perdue. La réprobation générale l'accablait. On lui fait voir la montre retrouvée : on lui dit des paroles sévères ; on le fait mettre à genoux ; on lui fait demander pardon à Dieu et aux hommes ; on lui fait jurer qu'il ne se vantera jamais d'avoir appartenu, à quelque titre que ce soit, à la Société des compagnons du devoir de liberté. Ensuite, on fait apporter du vin. Les compagnons et les affiliés trinquent ensemble, environ dix par dix, et boivent à l'exécration des fripons, des escrocs, des voleurs. Chaque fois qu'un groupe d'une dizaine d'hommes choquait et vi-

dait un verre de vin, le patient devait avaler un verre d'eau ; et lorsque son estomac n'en voulait plus, on la lui jetait à la face. Chaque membre de la Société but un coup de vin, deux au plus ; mais comme on était nombreux et qu'il n'y avait pas de verre pour tous, il y eut plusieurs trinquements, plusieurs toasts d'une singulière espèce, et Lansargue eut plus d'eau à avaler qu'il n'en aurait désiré. Ensuite, on brisa le verre dans lequel il avait bu. S'il eût été compagnon, on aurait brisé sa canne et brûlé ses couleurs.

Le rouleur le fit relever, le prit par la main, lui fit faire le tour de la salle, le fit passer devant chacun ; et chacun donna au voleur un léger soufflet. On lui fit faire un second tour. Une canne passait de main en main, avançait aussi vite que lui, et chaque homme devait l'en toucher doucement sur le dos. Enfin la porte s'ouvrit. Lansargue put sortir... A ce moment, le rouleur lui toucha le derrière avec le bout de son pied ; justice était faite.

Lansargue n'avait pas souffert dans son corps, et, de plus, il était libre. Cependant, je dois le déclarer, je n'ai jamais vu plus rude châtiment. Ceux qui assistent à une *conduite de Grenoble* ne sont pas tentés de la mériter. Celle-là, à cause de l'effronterie sans égale de Lansargue, fut exécutée dans toute sa rigueur. Le plus souvent, et presque toujours, on les abrège ; on se borne à mettre le coupable à genoux, à lui faire jurer de ne jamais se vanter d'avoir été membre de la Société, et on le met à la porte en le poussant le pied dans le derrière. La conduite de Grenoble que je viens de décrire est la seule complète que j'aie vu faire en ma vie.

Après avoir expulsé de la sorte un coupable, les compagnons envoient son signalement sur le tour de France ; dans chaque ville, on l'inscrit sur le registre des VOLEURS, et le malfaiteur ne peut plus se présenter nulle part : partout il serait repoussé.

Ceux qui partent d'une ville sans régler leurs comptes, sans prévenir personne, faisant du tort au *maître* qui les a occupés, ou à la *mère* qui les a nourris, ou à la *Société* qui les a protégés, reçoivent le qualification de BRULEUR. On

écrit pour ceux-ci, comme pour les voleurs : leurs noms, leurs signalements sont également inscrits sur un livre spécial. Cependant, s'ils remboursent à la fin, s'ils font amende honorable, on leur ouvre de nouveau le giron de la Société, et ils peuvent continuer leur tour de France et occuper des fonctions. Quant aux voleurs, c'est fini : la Société des compagnons n'existe plus pour eux. A toute rigueur, pourtant, si un homme qui a subi cette dégradation se trouvait sans travail, dans une position cruelle, on ne refuserait pas de lui indiquer où il peut en trouver ; mais on ne l'accompagnerait pas ; on ne veut pas se porter son garant. Tout en l'aidant, on le fuit comme un pestiféré.

Je ne sais ce que Lansargue est devenu après avoir été flétri et repoussé par les compagnons ; je n'en ai plus entendu parler.

COMMENT NAISSENT LES QUERELLES ENTRE COMPAGNONS

J'ai parlé de la bataille des forgerons et des indépendants, d'un enterrement de boulangers, d'une conduite de Grenoble.

C'était un dimanche. Il était fête en un lieu qu'on appelle, je crois, Rabas. Nous y allons environ une vingtaine ensemble, tant menuisiers que tailleurs de pierre étrangers. Après avoir parcouru des allées, une sorte de parc, des volières, des jardins riches en fleurs, décorés de statues, de scènes champêtres, enfin tout ce que cette vaste et belle propriété renfermait de plus intéressant, nous finissons par entrer dans un cabaret du hameau. Nous trouvons là, attablés, un nombre à peu près égal au nôtre de compagnons du devoir, qui chantaient contre nous les plus affreuses chansons. Nous prenons place à une table vis-à-vis de la leur. Les apostrophes, les insultes nous arrivent dru comme la grêle. Voici deux couplets de la chanson dont nous fûmes régalés à notre arrivée :

« Gavot abominable,
Mille fois détestable,
Pour toi quelle pitié
De te voir enchaîné !
Il vaudrait mieux te rendre
Chez la mère à Lyon ;
Là on saurait t'apprendre
Le devoir d'un compagnon.

« Que diront ces fillettes,
Là-haut dans leurs chambrettes ?
Elles pleurent leurs amants,
Qui s'en vont battre aux champs.
Descendant sur le Rhône,
Sur ce coulant ruisseau,
S'en vont droit à Marseille,
Enchaîner ces gavots. »

Je voyais les visages de mes amis s'enflammer, leurs yeux exprimer ce qui se passait dans le fond de leur cœur; un orage se préparait. A peine la chanson fut-elle terminée que Languedoc-Joli-Cœur fit entendre sa puissante voix : il jeta à la face des devoirants, et par représaille, l'énergique et rude chanson de Languedoc-la-Fidélité, dont voici un échantillon :

« Si cette race infernale
Dévorants sans instruction,
Lisaient un peu dans les annales
De notre grand roi Salomon,
Ils verraient que cet homme sage
Fonda notre Société
Et nous a donné pour partage
Le beau devoir de liberté.

« Dévorant, sors de l'ignorance,
Examine avec attention
Dessus le noble tour de France,
Le renom de nos compagnons...
Dans leur conduite on les admire,
Ils triomphent dans leurs travaux,
Aussi partout on entend dire :
Honneur et gloire à nos gavots ! »

Cette chanson terminée, un compagnon du devoir se mit à y répondre ; mais, au refrain, ses camarades l'appuyaient mal : l'énergie, la passion manquaient ; lui-même, lorsqu'il avait des apostrophes vigoureuses à lancer aux gavots, qui l'écoutaient et lui faisaient des yeux comme s'ils eussent voulu le dévorer, il mollissait : il n'osait les articuler nettement, franchement. Les mots sortaient mal de sa bouche. Avant d'être arrivé au terme marqué, il s'arrêta tout court.

A peine eût-il cessé de chanter que mes amis enton-

nèrent, ou pour mieux dire vociférèrent un autre chant d'une extrême énergie. Je rappellerai le couplet suivant :

« Il est vrai qu'en ces temps heureux,
L'enfer n'avait pas sur la terre
Vomi nos rivaux odieux,
Dont maître Jacques est le père.
L'a-t-on connu ce fondateur
Qui, par esprit d'indépendance,
Avait épouvanté d'horreur
Les quatre coins du tour de France ? »

J'avais cru à une bataille ; je l'avais regardée comme certaine ; mais, heureusement, pendant que nous chantions la longue et vive chanson de Marseillais-Bon-Accord, nos adversaires réglèrent leur compte et firent retraite...

Se reprochaient-ils d'avoir été les agresseurs ? Furent-ils prudents ? Furent-ils sages ? Je m'en tiens aux questions et applaudis au résultat. Il n'y eut point de lutte : le sang fut épargné ; voilà l'essentiel.

J'avais rencontré, le matin de ce même jour, Rochetin d'Avignon, qui avait été nourri à Morières, mon village, et qu'on avait appelé, pour cette seule raison, Morières.

Rochetin était aspirant tailleur de pierre ; il fréquentait les compagnons passants du devoir. Nous étions donc dans deux camps opposés, hostiles, ce qui le contrariait beaucoup et gênait nos relations. Ce jour-là, nous ne nous étions pas quittés ; il était venu à Rabas ; il était assis à mon côté ; et si la lutte se fût engagée, ce brave ami se voyait dans la nécessité de combattre contre les compagnons de son propre devoir, position fort embarrassante, des plus pénibles. Un peu cette circonstance singulière, un peu notre franche amitié, un peu les rapports dans lesquels il se trouva avec quelques-uns de mes amis, qu'il avait cru, de loin, des féroces, et qui, vus de près, lui parurent la bonté même, le décidèrent à passer de la Société des compagnons passants dans celle des compagnons étrangers. Il fut appelé plus tard *la Liberté-d'Avignon*.

Agricol Perdiguier.

Vie de Théodore Dostoïevski

L'Enfance

— 1821-1837 —

Sans ce que les souvenirs de l'enfance apportent de sain et de précieux à la vie, l'homme ne peut vivre. Il arrive, certes, qu'on n'y pense pas et pourtant on conserve ces souvenirs inconsciemment, et les souvenirs les plus forts et les plus agissants sont presque toujours des souvenirs d'enfance.

Dostoïevski.

I

Michel Andréiévitch Dostoïevski avait, en 1812, terminé ses études à l'Académie de médecine de Moscou ; il avait, en qualité de médecin, suivi les armées jusqu'à la fin des guerres de Napoléon ; à la paix, il avait servi dans l'hôpital militaire de Moscou. Il s'était marié, en 1819, avec Marie Netchaiev, fille d'un marchand moscovite ; et, en 1820, quand il avait déjà son premier fils, Michel, il avait quitté l'administration militaire pour prendre le poste de médecin de l'hôpital civil Marie de Moscou. C'est là que devait lui naître son second fils, Théodore, le 30 octobre 1821, et, dans la suite, plusieurs autres enfants.

Il avait sans doute rêvé d'une plus brillante carrière : il souffrait de la médiocrité de sa situation. Son service à l'hôpital et sa clientèle en ville lui faisaient une besogne lourde et mal payée ; après ses visites dans les salles encombrées de l'hôpital et ses lointaines courses en ville (l'hôpital Marie est aux confins Nord de Moscou), il ramenait chez lui beaucoup de lassitude et de dégoût. Son appartement n'était pas fait pour les alléger : un vestibule, une cuisine et seulement deux pièces modestement meublées d'un rez-de-chaussée humide entre rue et cour. L'é-

troitesse et l'incommodité de son logis faisaient davantage sentir au médecin combien son existence était bornée et difficile. Peut-être, d'ailleurs, éprouvait-il une certaine joie maladive d'homme aigri par la vie à se bien pénétrer de la médiocrité de son état, à s'en faire même une image excessive. Il y prenait la volonté bien arrêtée d'orienter ses enfants vers des carrières plus lucratives ; cette volonté le faisait d'une économie scrupuleuse : il fallait amasser de l'argent pour pousser les enfants vers de brillantes situations.

Il fallait aussi que les enfants eussent de bonne heure le sentiment que l'existence est grave et difficile ; qu'il faut rire peu, ne s'amuser jamais, travailler beaucoup, ne perdre aucun temps. Michel Andréiévitch Dostoïevski pensait qu'il faut habituer de bonne heure les enfants aux privations et aux ennuis. Il était sévère et méfiant, exigeait une obéissance parfaite, ne tolérait aucune incartade, tenait peut-être la docilité qu'il exigeait de ces enfants pour le juste salaire des privations qu'il s'imposait pour eux. Une instruction solide était le bien qu'il voulait laisser à ses fils et, pour le leur assurer, il ne reculait devant aucun surcroît de besogne et de privation.

Cette rigueur, qui n'allait pas sans quelque pédantisme, eût rendu l'atmosphère familiale trop pesante pour des enfants, si elle n'avait été tempérée par la douceur de la maîtresse de maison. Marie Netchaiev mettait, entre le père et les enfants, sa bonté d'épouse docile et de mère aimante. Elle partageait les desseins de son mari et les favorisait dans la large mesure où cela dépendait de sa diligence de ménagère. Elle aussi travaillait afin de rendre plus aisée la destinée de ses enfants. Mais tandis que son mari l'ignorait ou s'efforçait de l'ignorer, elle savait, elle, la valeur des caresses et des gâteries. Tandis qu'il ne croyait guère aux promesses de ses enfants que quand elles étaient tenues, elle penchait à faire crédit. Ferme comme son mari, dans les choses importantes, elle pardonnait les fautes légères et empêchait, autant qu'il dépendait d'elle, que le respect filial ne se changeât en crainte et l'obéissance en sujétion. Elle n'y réussissait pas toujours.

Tous deux avaient la même foi profonde et voulaient

que leurs enfants prissent de bonne heure des habitudes de piété. On priait en commun devant les icones de la plus grande pièce. On lisait ensemble des livres pieux. On servait ponctuellement les fêtes du calendrier orthodoxe. De bonne heure, les enfants connaissaient les règles, les mythes, les prières et les rites de leur religion.

Les occupations de Michel Andréiévitch et son souci de l'ordre avaient réglé jusque dans les détails l'emploi de la journée. On se levait vers six heures. A huit heures, Michel Andréiévitch allait faire la visite de ses services et rentrait vers neuf heures pour ressortir presque aussitôt faire ses visites en ville. Pendant son absence, les enfants préparaient leurs leçons et faisaient leurs devoirs. A son retour, vers midi, on déjeunait. Le thé du soir se prenait à quatre heures. Michel Andréiévitch retournait alors dans les salles d'hôpital. Quand il en revenait, et qu'il n'avait pas de paperasses à faire, la soirée se passait en lectures. A neuf heures, on dînait ; puis, après la prière devant les icones, les enfants allaient dormir.

Cet ordre était celui de tous les jours. Aux dimanches et aux fêtes, on allait aux offices et, le soir, au lieu de lire, on jouait parfois aux cartes surtout quand on avait des hôtes. Assez souvent les soirées chaudes se passaient en promenades dans un parc voisin de l'hôpital. Les jours de grandes fêtes, comme Pâques et le Carnaval, un oncle de Madame Dostoïevski, professeur à l'Ecole de médecine, venait parfois prendre les enfants et les conduisait aux boutiques et aux jeux. Michel Andréiévitch n'osait pas s'y opposer : mais il n'aimait guère ces distractions qui troublaient la régularité monotone qu'il chérissait tant.

II

Dans cette atmosphère grandirent sept enfants : Michel, Théodore, Barbe, André, Véra, Nicolas et Alexandre.

Théodore n'est que deux ans plus jeune que Michel ; il partagera ses jeux, ses lectures et ses études.

Son plus ancien souvenir est celui d'une prière. Il a trois ans ; sa bonne l'a conduit au salon, où ses parents et des hôtes sont réunis ; on l'a mis à genoux devant les icones et il a récité : « Tout mon espoir, Seigneur, je le mets

en Toi. Mère de Dieu, garde-moi sous Ta protection. » Tout le monde a été charmé par le ton avec lequel il a dit sa prière : on l'a flatté et caressé.

On s'occupe de lui de bonne heure de son instruction. Dès quatre ans, sa mère lui apprend à lire ; il a pour premier livre les *Cent quatre Histoires Saintes de l'Ancien et du Nouveau Testament*. Il aime ces histoires, et les gravures qui les ornent ; il aimerait pourtant mieux jouer et courir. Mais son père a dit sévèrement : « Travaille », et il reste penché sur le livre ; quand son père sera parti, sa mère lui rendra sa liberté : il se rattrapera, s'il peut.

Un peu plus tard, Michel et Théodore reçoivent à la maison des leçons d'instruction religieuse, de russe, de français et de latin.

L'instruction religieuse est faite par un diacre de la ville. Les leçons durent près de deux heures : les enfants pourtant les trouvent courtes. Le maître fait bien réciter par cœur les *Eléments* du métropolite Philarète, ce qui exige une préparation ennuyeuse, mais il n'interroge pas longtemps et parle beaucoup. Il parle bien et aime les *Ecritures*. Il explique simplement et surtout conte avec émotion. Les enfants l'écoutent en silence. Les voici en Orient avec les Prophètes ; avec les Mages ils suivent l'étoile miraculeuse et vont à Bethléem voir l'Enfant. Leur mère, qui travaille dans un coin de la pièce, est gagnée, elle aussi, par l'émotion du maître et des élèves et par la simple majesté des sujets : elle interrompt son travail pour mieux entendre. Théodore n'oubliera jamais ces leçons, et souvent, au cours de sa vie agitée et douloureuse, il se reportera vers cette page lumineuse de son enfance ; il reverra et entendra de nouveau le diacre inspiré qui lui donna des *Ecritures* un amour si profond qui devait durer toujours.

Le maître de russe a été bien choisi. Ce n'est pas un grammairien pédant ; il fait lire les meilleurs auteurs à ses élèves qui, de bonne heure, auront le goût des lectures sérieuses et seront sensibles à leur beauté.

Le français auquel Michel Andréiévitch a demandé d'enseigner sa langue aux enfants obtient vite d'excellents résultats. De très bonne heure, Michel et Théodore parlent et écrivent correctement le français et commencent la lec-

ture des chef-d'œuvres d'une littérature qu'ils aimeront toujours. Tout petit, Théodore souhaite la fête à son père en lui récitant tout d'une haleine de longues tirades de vers français.

Les leçons de latin sont les moins aimées : c'est le père qui les donne : il est trop triste et trop impatient pour être un bon maître. Les enfants voient venir avec crainte l'heure de la leçon. C'est toujours dans la soirée ; Michel Andréiévitch est las de sa journée de travail ; il ne supportera pas la moindre faute. Les enfants n'osent pas s'asseoir pendant la leçon qui dure souvent plus d'une heure ; ils n'osent même pas s'appuyer au dossier d'une chaise ou au bord d'une table. La leçon consiste surtout dans la récitation par cœur de longs morceaux de grammaire. Déclinaisons, conjugaisons, règles et exemples doivent être imperturbablement sus. La moindre hésitation mécontente le maître ; les fautes l'exaspèrent : il crie à ses enfants qu'ils sont paresseux ou ineptes, et ceux-ci tremblent. Quelquefois même, le maître excédé ferme le livre et met brusquement fin à la leçon. Les enfants redoutent cela par dessus tout : la soirée s'achève tristement dans un pesant silence.

Il est par bonheur des soirées plus douces, dont la valeur éducative est grande et que les enfants n'oublièrent pas de si tôt.

Seul l'aîné, Michel, avait été allaité par sa mère ; les autres avaient eu des nourrices venues de la campagne autour de Moscou. Ces paysannes, l'allaitement terminé, revenaient assez souvent vivre plusieurs jours à Moscou, chez leurs anciens maîtres. Les enfants attendaient ces visites avec impatience, car elles leur apportaient, avec quelques présents, la grande joie des contes. Quand le soir tombe et tandis que le père travaille à recopier ses observations et ses recettes, les enfants attendent la visiteuse dans la pièce voisine. Dès qu'elle arrive, ils l'entourent, la font asseoir, s'asseyent à côté d'elle ; et elle commence. Pour ne pas déranger Michel Andréiévitch dans son travail, elle parle à voix basse et ce chuchotement donne un air plus mystérieux à ce qu'elle dit. La pièce n'est éclairée par aucune lumière et l'imagination des enfants peut mieux, dans cette obscu-

rité prendre son essor. Quand le conte est effrayant, le trouble est plus profond, et Théodore, qui a peur la nuit, est tout tremblant.

La conteuse dit les légendes nationales : ce sont les miraculeux exploits des *bogatyrs* : Sviatogor, si pesant que la terre le supporte avec peine ; Volkh, qui se métamorphose en toute espèce d'animaux ; Mikoula, le héros défricheur du sol ; Alioche, le fils du Pope, qui multiplie ses ennemis en les pourfendant de son sabre ; Ilia de Mourom, le vainqueur du Rossignol-Enchanté ; Sadko, le riche marchand de Novgorod, dont le Vaisseau-Faucon semble voler sur les eaux de la mer ; l'Oiseau-Feu aux ailes d'or, qui redevient, quand son sang coule, le fils de tsar qu'il fut jadis. Les rivières ont leurs ondines, les Roussalki ; les bois ont leurs démons ; la mer, son roi ; et souvent, à quelque détour du conte, paraît l'ogresse sans cœur, Baba-Yaga, l'esprit du mal et de la nuit.

Les enfants ne sentent pas que le temps passe, et quand la conteuse a achevé, ils ont peine à croire qu'elle a parlé plusieurs heures.

Une vieille dame, amie de la maison, sait aussi faire des contes ; elle les tire des *Mille et une Nuits* et voici les enfants en compagnie d'Aladin, de Simdbad ou de la Princesse de la Mer.

De nombreuses soirées se passent à lire. La lecture est faite à voix haute par Michel Andréiévitch et par sa femme. A mesure qu'ils grandissent, Michel et Théodore remplacent plus souvent le lecteur fatigué. On lit surtout des ouvrages d'histoire et particulièrement la grande histoire nationale de Karamzine dont on possède les nombreux tomes. De Karamzine on lit aussi les romans : la *Pauvre Lise*, la *Fille du boyard*, *Marthe*, qu'inspire un profond sentiment patriotique. On lit les *Odes* inégales de Derjavine, la *Biographie de Lomonossof*, de Polévoï, les traductions des chefs-d'œuvres de la littérature allemande et anglaise de Joukovsky. On lit aussi des romans sentimentaux. Mais on fait connaissance avec Pouchkine, et les enfants, avec une remarquable sûreté de goût le préfèrent à Joukovsky, que Michel Andréiévitch met au premier rang. Ces soirées sérieuses se prolongent souvent plus que ne le

comporte la règle établie : le père oublie lui-même l'heure et se laisse gagner par l'enthousiasme de ses enfants. Aux lectures faites en commun, Théodore en ajoute qu'il fait tout seul. L'obligation où le met son père de prendre un livre dès qu'il a un moment de loisir devient une habitude dont la privation serait pénible : il lit beaucoup : récits de voyages, œuvres de Walter Scott, romans, poèmes et histoires russes. Il lit avec hâte, se passionne et relit. Son frère aîné fait comme lui ; Michel Andréiévitch les encourage et leur mère les écoute, ravie, quand ils déclament les longs passages qui leur ont particulièrement plu.

Ainsi, dès son enfance, Théodore aime les lettres et de très bonne heure, sans doute, il fait avec son frère le rêve de devenir écrivain. Les deux enfants n'ont d'ailleurs pas les mêmes préférences : Michel aime surtout les poètes et griffonne des vers dans ses moments de loisir, Théodore préfère les historiens et les romanciers. Mais ils s'entendent sur Pouchkine qui, dans sa prose et ses vers, les enthousiasme tous deux.

Les sciences tiennent peu de place dans l'instruction que les deux enfants reçoivent à la maison. Ils ne s'en plaignent guère, car ils les aiment peu, Théodore surtout ; et leur père, qui pourtant les destine au métier d'ingénieur, ne semble pas trop prendre garde à cette aversion. Il va, d'ailleurs, mettre bientôt ses fils dans un pensionnat où ils recevront une instruction moins unilatérale.

III

Pendant l'été, les enfants suivent une discipline moins rigoureuse. Le jardin de l'hôpital est grand et beau. Dans ces allées de hauts tilleuls, les enfants passent la plus grande partie de la journée. Une bonne les accompagne et les surveille et les jeux trop violents sont interdits ; mais la surveillance n'est pas trop sévère et au moins peut-on s'asseoir à l'ombre et causer librement, se promener et courir. Théodore joue comme il lit, avec passion ; il se croit fort et aime montrer sa force. Dans une de ces promenades il a vu, un jour, un coureur qui, pour quelque menue monnaie, donnait son agilité en spectacle. Théodore

en a été vivement frappé ; le voici qui s'exerce et qui bientôt étonne ses frères et sa bonne par la rapidité de sa course dans les allées du jardin : comme le coureur, il met un coin de son mouchoir dans sa bouche, et regrette sans doute de ne pouvoir aussi imbiber ce coin de mouchoir d'alcool : l'imitation serait plus parfaite, et plus grande l'admiration des spectateurs.

Dans le jardin se promènent les convalescents. Théodore aime causer avec eux ; il se plaît dans la compagnie des gens du peuple. Mais le père a sévèrement interdit cette distraction ; il craint quelque contagion et se met en colère quand il apprend qu'on lui a désobéi. Théodore prend donc ce plaisir en cachette, et comme la bonne l'aime beaucoup, elle fait, quand elle voit, semblant de ne pas voir.

En 1831, Michel Andréiévitch a acheté à 150 verstes au sud de Moscou, dans le district de Kachira de la gouvenie de Toula, une petite propriété. Dès lors, les enfants et leur mère passent chaque année plusieurs mois à la campagne. Michel Andréiévitch, que son service retient, reste à Moscou. On part au printemps. Les enfants attendent avec impatience que vienne de la campagne l'attelage qui les emmènera. C'est une large calèche à capote, haute sur roues, conduite par un paysan expérimenté. Le voyage dure deux jours. Théodore les passe dans la fièvre. Il ne peut rester en place et au moindre arrêt saute à terre pour aider le cocher et jouer un rôle. C'est qu'on oubliera à la campagne la monotomie de la vie en ville et qu'on y jouera à sa guise en pleine liberté.

Sur la propriété de Michel Andréiévitch se trouvent deux hameaux distants d'environ une verste et demie, Darovoïé et Tchermachnia. C'est à Darovoïé qu'est l'habitation du maître, petite maison de trois pièces aux murs de torchis ; un bois de tilleuls serrés entoure la maison. Tout près se trouve un bois de bouleaux dont le sol est coupé de racines sauvages. C'est l'endroit que Théodore préfère. Il aime « écouter la nature », errer entre les troncs blancs des bouleaux et descendre au fond des ravins ; chaque promenade amène la découverte de quelque nouveau coin obscur ; nulle part on ne se sent plus seul, et Théodore a

déjà le goût de la solitude. Mais il ne peut aller vers ses bouleaux et ses ravines aussi souvent qu'il voudrait : sa mère a quelques craintes, car les paysans prétendent qu'on peut y rencontrer des serpents et des loups.

On joue donc surtout sous les tilleuls près de la maison. Théodore est l'ordonnateur des jeux ; il joue ses lectures. Il est Robinson et son frère puiné, André, est Vendredi. On joue aussi aux sauvages : on dresse une hutte avec des branches feuillues, on se déshabille et avec des couleurs, on simule un abondant tatouage ; on se pare de plumes d'oies, de couronnes et de ceintures de feuillage ; on s'arme d'arcs et de flèches. Michel n'aime guère ce jeu, et n'y prend pas une part active, mais comme il sait manier un pinceau, c'est lui qui peint les tatouages sur la peau de ses frères. Théodore, lui, est le chef de la tribu. Un jour, au retour d'une expédition périlleuse, la tribu a trouvé son repas dans la hutte ; c'est Madame Dostoïevski qui l'y a fait porter pour accroître et prolonger la joie des enfants; elle a eu aussi la pensée de ne mettre à côté des mets ni cuillières ni fourchettes. Cette couleur locale ravit la tribu. Théodore est enthousiasmé, et comme il n'a pas de mesure, le voici qui décide qu'on passera la nuit à la belle étoile.

Près du bois de tilleuls est un cimetière, et près du cimetière, une vieille petite chapelle en bois, dont la porte n'est jamais fermée ; les enfants ont un jour l'idée de faire une procession ; ils vont à la chapelle, prennent l'icone et la promènent dans les champs en chantant des cantiques. Ils recommenceront cette fête jusqu'à ce que Madame Dostoïvsky les gronde ; les enfants ont peine à comprendre que leur acte est répréhensible ; dès qu'ils le savent, ils se l'interdisent, car leur intention était pieuse.

Mais les jeux n'emplissent pas à eux seuls les journées de Théodore. Il aime la compagnie des paysans et a avec eux de longues causeries. Il s'ingénie à leur rendre service et quand il y réussit, éprouve une grande joie. Il peut participer à certains travaux des champs, aider à conduire la herse ou la charrue. Il va à cheval d'un hameau à l'autre porter un ordre ou prendre un renseignement. Les paysans

lui rendent son amour. Théodore le sent et cette affection le remplit de bonheur.

Cet amour l'aide à voir profond. Il sait déjà la vie des paysans, l'étroitesse de leur horizon intellectuel, la profondeur de leurs sentiments, la sûreté instinctive de leurs actes. Il voit déjà que ce qui fait leur force, c'est qu'ils s'appuient lourdement sur la terre grasse où leurs pieds s'enfoncent. Il voit le grand espoir qui descend en eux quand ils lèvent leurs yeux vers le ciel et leur humilité confiante quand ils s'inclinent devant les images sacrées. Mais il voit surtout leur incomparable aptitude à se donner sans compter à ceux qui souffrent, comme si leur cœur grandi par leurs propres peines, était trop large pour elles.

Certes, avant de vivre à la campagne, Théodore connaissait un peu cette générosité des gens du peuple. Il avait dû la trouver chez les malades avec qui il causait en cachette, et chez les nourrices dont il avait écouté les contes. Il l'avait en tout cas rencontrée chez la vieille bonne de la famille, Alène Frolovna.

Celle-ci avait laissé intact le salaire accumulé de ses longs services dans la maison. Son maître le lui gardait avec les intérêts qu'il produisait. Or un jour, pendant la semaine de Pâques, les Dostoïevski reçoivent à Moscou la nouvelle qu'un incendie avait détruit leur propriété. C'est un désastre. Enclin à penser qu'un mauvais destin le poursuit, Michel Andréiévitch est pris de désespoir tout à fait. Madame Dostoïevski souffre surtout de voir souffrir son mari. Leur piété donne à leur douleur le soulagement de la prière : ils s'agenouillent devant les images sacrées du foyer et prient longuement. Alène Frolovna s'agenouille près d'eux. Les enfants silencieux restent étonnés par cette douleur dont ils comprennent mal l'étendue, mais qui les frappe par sa gravité simple. Quand la prière est achevée, Alène Frolovna se penche vers sa maîtresse et lui dit à voix basse : « S'il vous faut de l'argent, prenez le mien. Moi, je n'en ai pas besoin ». Elle trouve ainsi naturel que l'effort de toute sa vie laborieuse paye l'allègement d'une douleur qui n'est pas la sienne.

A la campagne, Théodore s'aperçoit que la bonté d'A-

lène Frolovna est chose commune chez les paysans. Ils ont le secret de la vraie pitié qui soulage sans abaisser et qui est efficace sans être pesante. Que la cause en soit grande ou petite, juste ou injuste, toute douleur est une chaîne qu'il faut aider celui qui la porte à la rompre. « Il faut aider » est inexact. « On l'aide », voilà tout.

De lumineux souvenirs de cette pitié viendront mettre leur clarté dans toute la vie de Théodore et le sauver plusieurs fois du doute et de la haine. Voici comment plus de quarante ans plus tard, il conte un épisode de son enfance à la campagne.

C'est par une journée sèche et claire, mais un peu fraîche et venteuse du mois d'août ; l'été va vers sa fin et il faudra bientôt retourner à Moscou, supporter de nouveau tout l'hiver l'ennui des leçons de français ; et j'ai tant de peine à quitter la campagne. Je me suis éloigné des meules, suis descendu dans un ravin et ai remonté vers d'épaisses broussailles qui séparent le ravin du bois. Me voici au plus épais et j'entends non loin de moi, à trente pas, le bruit d'un paysan solitaire qui laboure. Je sais qu'il laboure à flanc de côteau, son cheval a de la peine à avancer ; parfois volent jusqu'à moi les mots d'encouragement du laboureur à son attelage. Je connais presque tous nos paysans, mais j'ignore quel est celui qui laboure maintenant, et d'ailleurs cela m'importe peu ; je suis moi aussi occupé et tout à mon affaire : je me fabrique un fouet de noisetier avec lequel je surprendrai des grenouilles ; les fouets de noisetier sont tellement plus beaux et plus fragiles que ceux de bouleau ! Je pense aussi aux scarabées et aux hannetons et en ramasse ; il y en a de si décoratifs ! J'aime aussi les petits lézards agiles, rouges et jaunes avec des tâches noires, mais j'ai peur des serpents ; d'ailleurs on tombe sur des serpents bien plus rarement que sur des lézards. Il y a peu de champignons en cet endroit ; pour en trouver il faut aller dans le bois de bouleaux et je me dispose à le faire. Je n'aimais rien tant dans ma vie que ce bois avec ses champignons et ses baies sauvages, ses scarabées et ses oiseaux, ses hérissons et ses écureuils et surtout son odeur humide de feuilles décomposées. Et maintenant encore, quand j'écris ces lignes, je sens l'odeur de notre bois de bouleaux : de telles impressions restent toute une vie. Soudain, au milieu du silence profond, j'entends très distinctement le cri : « le loup vient ». Je poussai un cri et tout hors de moi, je courus vers le champ tout droit au paysan en train de labourer.

C'était Maréï. Je ne sais si ce nom est sur les calendriers, mais tout le monde l'appelait Maréï. C'était un paysan d'une cinquantaine d'années, bien pris, assez grand et dont l'épaisse barbe châtain blanchissait fortement. Je le connaissais ; mais, jusqu'à ce jour,

il ne m'était presque jamais arrivé de causer avec lui. A mon cri, il avait arrêté sa petite jument et quand je me cramponnai d'une main à la charrue, de l'autre à sa manche, il vit mon effroi.

— Le loup vient ! criai-je d'une voix haletante.

Il leva la tête, me crut presque pendant un instant et regarda involontairement tout autour.

— Où est le loup ?

— On a crié... quelqu'un vient de crier « le loup vient », balbutiai-je.

— Quoi ? Que dis-tu ? Quel loup ? Il t'a semblé. Il n'y a pas de loup ici, dit-il à voix basse en me réconfortant.

Mais je tremblais de tous mes membres et me cramponnai encore plus fort à son sarrau. J'étais sans doute très pâle. Il me regardait avec un sourire inquiet, il avait visiblement peur pour moi.

— Oh ! comme tu as eu peur ! dit-il en hochant la tête. Calme-toi, mon petit, mon tout petit.

Il avança la main et me caressa la joue.

— Allons, allons, calme-toi donc ; que le Christ soit avec toi ; signe-toi.

Mais je ne me signai pas ; les coins de mes lèvres tremblaient et je crois que ce tremblement surtout l'étonnait. Il avança tout doucement son gros doigt, à l'ongle noir et plein de terre, et tout doucement le posa sur mes lèvres tremblantes.

— Mon Dieu ! Qu'y a-t-il donc ? calme-toi ! me dit-il avec un long sourire tout maternel.

Je compris enfin qu'il n'y avait pas de loup et que le cri : « le loup vient » était une illusion. Certes le cri avait été bien distinct, mais j'avais eu auparavant une ou deux hallucinations de ce genre et le savais. (Je n'en ai plus eu dans la suite).

— Eh bien, m'en irai-je ? demandai-je timidement en le regardant.

— Oui, va-t-en et je te suivrai des yeux. Et, ajouta-t-il avec son sourire maternel, je ne te laisserai pas prendre par le loup. Allons, va, et que le Christ t'accompagne.

Il fit sur moi le signe de la croix et se signa lui-même.

Je partis en me retournant presque à chaque dix pas. Maréï restait en place près de sa jument arrêtée, me suivait des yeux et, chaque fois que je me retournais, me faisait un signe de tête. Je me sentais un peu honteux d'avoir eu si peur, mais ma crainte dura jusqu'à ce que j'eusse atteint la première grange tout au haut de la côte. Là elle cessa soudain tout à fait et notre chien de garde vint à moi. Sa présence me rendit tout mon cœur et je me retournai une dernière fois vers Maréï. Je ne pouvais plus voir distinctement son visage, mais je devinai qu'il continuait à me sourire doucement et à hocher la tête. Je lui fis un signe de la main ; il me répondit par le même signe et toucha sa jument.

J'entendis sa voix dans le lointain et vis la petite jument tirer à nouveau sur la charrue.

Mais le village a aussi des âmes mystérieuses et inquiétantes. Telle est la paysanne Agraféna. Elle n'a guère plus de vingt ans et nul ne connaît son passé. Un jour on l'a rencontrée près des maisons du hameau. On lui a demandé qui elle était et d'où elle venait, mais elle n'a répondu que des mots sans suite. Elle avait faim et on l'a nourrie. Et depuis ce jour, elle appartient à la population du hameau. Elle passe sa vie à rôder dans les champs, sans rien faire. Elle couche dehors et, par les glaciales nuits d'hiver, elle mourrait de froid si on ne la forçait à venir se chauffer au poële de quelque chaumière. Parfois ses paroles indistinctes semblent prendre un sens, et toujours il s'agit alors d'un cimetière où repose un enfant. Elle n'a jamais parlé d'autre chose et c'est sans doute l'unique pensée de sa pauvre tête, la douloureuse obsession de sa vie misérable. Est-ce une fantaisie de son imagination ou le souvenir d'une peine vraie ? Y a-t-il quelque part une chaumière, un mari, un enfant qu'elle a quittés quand sa démence est venue et qui l'attendent encore? A-t-elle vraiment perdu un enfant et comment l'aimait-elle si sa démence est sortie de son deuil ? Théodore voudrait pouvoir répondre à ces questions et à d'autres encore, mieux connaître cette jeune femme déchue qui ne semble plus être que de l'amour maternel saignant. Il ne saura pas, mais il éprouve du moins, et pour la première fois sans doute, une inquiétude qui ne le quittera plus : celle que fait naître le spectacle des âmes torturées.

VI

Théodore a maintenant treize ans et son frère Michel quinze. Ses leçons d'instruction religieuse, de russe, de français et de latin qu'ils reçoivent à la maison ne leur assureraient pas un suffisant bagage intellectuel. Il faut qu'ils fassent des études plus suivies et plus systématiques. Les lycées n'ont pas bonne réputation : on y frappe les élèves. Michel Andréiévitch est sévère, mais ne lève jamais la main sur ses enfants ; il ne les mettra donc point au lycée. La pension Tchermak, qu'il choisit, est la meilleure de Moscou. C'est la plus chère aussi, et pourtant l'économe médecin n'hésite pas à y envoyer ses enfants.

Là, pendant trois ans, Théodore et Michel reçoivent les leçons des maîtres les plus estimés des écoles secondaires de Moscou et même de quelques professeurs d'enseignement supérieur. Le directeur suit de près tous ses élèves ; il veut être et il est un père de famille attentif aux fautes, au progrès aux joies et aux chagrins de ses enfants. La nourriture est abondante et soignée, et quand un élève tombe malade, c'est la femme du directeur qui s'installe à son chevet et le soigne.

Théodore et Michel s'accomodent fort bien de cette nouvelle vie. Leur amour des lettres est encouragé par un professeur de langue russe qu'ils aiment entre tous, et ils trouvent le temps de lire entre deux exercices scolaires. D'ailleurs ils retournent chez eux chaque semaine et y passent l'après-midi du samedi et toute la journée du dimanche.

Leur père les interroge longuement sur leur conduite et leur travail. Il ne le montre guère, mais il est satisfait d'eux, car leurs notes sont toujours bonnes. Il les met surtout en garde contre le mauvais exemple des écoliers dissipés et paresseux ; et pour diminuer les chances d'une contagion, il n'attire chez lui aucun des camarades de classe de ses enfants. Ceux-ci en souffrent un peu, et surtout Théodore. Il voudrait avoir des amis ; mais la crainte de mécontenter son père concourt avec sa timidité naturelle à le laisser sans autre ami que son frère aîné.

Malgré cela et les petites détresses d'un pensionnaire à qui ses parents ne laissèrent jamais le libre emploi d'un sou, Théodore Dostoïevski devait garder toujours un bon souvenir des trois années passées au pensionnat Tchermak et savoir gré à son père du choix qu'il avait fait.

Michel Andréiévitch a décidé que ses fils seront ingénieurs. Il ne semble pas s'être préoccupé des goûts de ses enfants. Il sait seulement qu'un ingénieur peut avoir une brillante carrière et il veut une brillante carrière à ses enfants.

L'école du génie où les deux adolescents doivent entrer est à Pétersbourg. Il leur faut donc quitter la pension Tchermak, Moscou, la maison, et partir vers un apprentissage qu'ils n'auraient pas choisi et pour une ville qu'aucun

foyer ne réchauffera. Et comme pour éprouver encore leur vaillance, deux immenses douleurs fondent sur eux avant leur départ.

Leur mère, que la phtisie tient au lit depuis plusieurs mois, meurt le 27 février 1837. Dès que la maladie est devenue grave, Michel et Théodore n'ont plus d'autre pensée que leur mère. Ils ne savent plus rien de tout ce qui peut se passer au delà des murs de la chambre où s'éteint l'être qu'ils chérissent le plus. Quand ils ont enfin la force de s'intéresser à autre chose, ils apprennent la mort déjà un peu ancienne du poète Pouchkine (1), l'être qu'ils admirent le plus. On peut croire un instant qu'ils ne sortiront pas saufs de l'abîme de désolation où cette nouvelle les rejette. Théodore est particulièrement atteint. « Il était comme fou », dit, dans ses *Souvenirs*, son frère André. « Je porterais, disait-il, le deuil de Pouchkine, si je ne portais pas celui de notre mère ». Quand la crise est passée, il lui reste une affection de la gorge et du larynx si rebelle à tous les traitements qu'on n'en pourra pas attendre la guérison pour se mettre en route.

Le jour du départ est arrivé. La voiture qui va emmener Michel et Théodore les attend déjà. Dans le modeste appartement que la mort de la mère a rendu plus triste, l'aumônier de l'hôpital est venu dire les prières des séparations. Incliné devant les images saintes du foyer, hTéodore resserre sans doute au fond de son cœur tous les souvenirs épars de son enfance achevée, et surtout celui de la tombe récente où, la veille même, on a fait graver : « Dormez en paix, restes chéris, jusqu'au radieux matin ! »

Bientôt la voiture emporte rapidement loin de leur maison et de leur enfance les deux adolescents meurtris.

J.-B. Séverac.

(à suivre)

(1) Pouchkine était mort le 27 janvier.

La Production métallurgique, l'Industrie de Guerre et la Politique extérieure

I

La civilisation moderne — même si on la prend d'un point de vue déterminé, celui de sa puissance matérielle, du développement de ses forces productives — est trop complexe pour pouvoir être caractérisée par un seul trait. Cependant l'emploi du fer sous ses diverses formes apparaît l'élément fondamental de la puissance et du progrès de l'industrie contemporaine. Que deviendraient la production et l'échange, s'écrie M. Paul Doumer, sans la machine d'acier? Existe-t-il une invention, une découverte nouvelle imaginable sans cette machine ? Toute la production de notre temps est conditionnée par l'existence du moteur, qui, avec une force invincible et une fabuleuse rapidité soumet à la volonté humaine les forces de la nature. Et qu'est-ce qui conditionne cette possibilité du transport des hommes et des marchandises à d'énormes distances, ce merveilleux développement de l'échange, sinon le progrès dans le domaine de l'industrie du fer ? La locomotive s'élançant avec une effarante vitesse sur ses rails de fer à travers les ponts métalliques qui enjambent cours d'eau et vallées, l'automobile, le gigantesque bateau qui traverse des océans en quelques jours, l'aéroplane, ce magicien ailé de notre époque, toutes les inventions mécaniques, tous les perfectionnements et toutes les grandes conquêtes de ces derniers temps sont irréparablement liés aux progrès de la fabrication du métal, rendant possible la construction de moteurs qui, avec un petit poids et sous un petit volume, se distinguent par une énorme puissance. Ainsi, la civilisation actuelle, tout le progrès de la technique et de la science reposent dans une large mesure sur le fer. L'industrie du fer ou plutôt de l'acier s'est développée

lentement au cours des siècles précédents ; son merveilleux essor date du commencement du dernier demi-siècle. Deux chiffres le montrent éloquemment. En 1860, il était coulé dans le monde entier 7 millions de tonnes de fonte ; en 1910, on en a coulé 70 millions. En 50 ans, la production avait décuplé.

Les sauts accomplis par l'industrie du fer dans son développement sont devenus chaque année plus considérables : 7 millions de tonnes en 1860, 18 millions en 1870, 20 millions en 1880, 30 millions en 1890, 40 millions en 1900, 70 millions en 1910.

Il y a cinquante ans, les grandes nations métallurgiques se rangeaient comme suit d'après leur production métallique :

Grande-Bretagne.....	3.500.000	tonnes.
France.....	1.000.000	—
Etats-Unis.....	800.000	—
Allemagne.....	700.000	—
Belgique.....	300.000	—
Russie.....	250.000	—
Autriche-Hongrie....	200.000	—

Dix ans après, en 1870, cet ordre avait quelque peu changé. La France, qui occupait en 1860 la deuxième place, n'a plus que la quatrième : Allemagne et Etats-Unis l'ont dépassée. Les nations plus haut mentionnées se rangent d'après leur production de la façon suivante :

Grande-Bretagne....	6.050.000	tonnes
Etats-Unis.....	1.700.000	—
Allemagne.....	1.400.000	—
France.....	1.200.000	—
Belgique.....	630.000	—
Autriche-Hongrie ...	350.000	—
Russie.....	300.000	—

En 1890, l'ordre est encore modifié : les Etats-Unis passent au premier rang avec une production de plus de 9 millions de tonnes, alors que la Grande-Bretagne n'est pas en progrès sur 1880. De plus, l'Allemagne, comme les Etats-Unis, va rapidement de l'avant et double sa pro-

duction de 1880 ; elle reste pourtant après l'Angleterre. Mais, dans les années qui suivent, l'industrie métallurgique allemande continue à se développer avec une fiévreuse rapidité, comme si elle s'efforçait d'atteindre l'industrie anglaise ; elle l'atteint pour la première fois en 1900 et, en 1910, la laisse loin derrière elle.

En 1900, les grandes nations métallurgiques se rangent comme suit d'après leur production métallique :

Etats-Unis	14.000.000	tonnes
Grande-Bretagne..	9.100.000	—
Allemagne.....	8.500.000	—
Russie.....	3.000.000	—
France	2.700.000	—
Belgique.....	1.000.000	—
Autriche-Hongrie..	800.000	—

Ainsi, les Etats-Unis poursuivent leur fiévreux mouvement en avant, l'Allemagne commence à serrer l'Angleterre de près, la France recule au cinquième rang et prend place derrière la Russie.

L'ordre, en 1910, est le suivant (1) :

Etats-Unis.....	27.000.000	tonnes
Allemagne.....	14.000.000	—
Grande Bretagne.....	10.000.000	—
France.....	4.000.000	—
Russie.....	3.000.000	—
Autriche-Hongrie.....	2.100.000	—
Belgique.....	1.800.000	—

Ainsi, à partir de 1900, l'hégémonie dans la production du fer sur le continent européen passe définitivement a l'Allemagne. Cinquante ans auparavant l'Allemagne coulait cinq fois moins de fonte que l'Angleterre ; aujourd'hui *l'Allemagne produit 600.000 tonnes de fonte de plus que l'Angleterre et la France réunies, et 4.000,000 de tonnes de plus que la France, la Russie, l'Autriche-Hongrie et la Belgique ensemble.*

Que le lecteur ne nous sache pas mauvais gré de cette abondance de chiffres. Les écrivains marxistes ont, par

(1) Paul Doumer. *La métallurgie du fer* (Paris 1912), p. 7-9.

une série d'études spéciales, beaucoup fait pour éclaircir le rôle dominateur du facteur économique et en particulier la question des marchés dans tous les événements les plus importants de la politique extérieure de notre temps. Il n'est pas difficile de démontrer que l'impérialisme contemporain, par son origine et ses traits fondamentaux, est une manifestation de l'ordre économique. Et ne peut-on en dire autant de l'impérialisme des temps passés ? Est-ce que Ferrero, dans son ouvrage capital, *Grandeur et décadence de Rome*, n'a pas montré qui a dirigé la politique de conquête de l'Empire romain ? N'a-t-il pas démontré que ce sont justement les banquiers, les usuriers, toute la classe des exploiteurs, des possesseurs de l'argent, qui ont mis en mouvement la puissance victorieuse des légions de l'ancienne Rome ? Pareillement le grand théoricien bourgeois et défenseur de l'impérialisme, le professeur libéral de l'Université de Cambridge, John Robert de Seeley (1), a montré quels intérêts économiques se trouvaient à la base de la politique extérieure de l'Angleterre du XV^e^ au XVIII^e^ siècle et a expliqué que toutes les guerres faites par l'Angleterre à la France, à l'Espagne, etc..., ont été exclusivement conditionnées par des questions de commerce. C'est ainsi que par le traité d'Utrecht, qui mit fin, en 1713, à la fameuse « guerre pour la succession d'Espagne», l'Angleterre reçut le monopole du commerce des nègres et le droit exclusif de transporter les esclaves noirs dans les colonies d'Amérique, monopole qui a tant enrichi Liverpool et Bristol. Au fond des rivalités anglo-espagnoles des siècles passés et des guerres ininterrompues de l'Angleterre et de l'Espagne, il y a toujours eu une seule et même question, celle du monopole du commerce dans le Nouveau Monde. Déjà, certes, cela indignait quelques Anglais humanitaires, mais ils devaient se contenter de la réponse du grand homme d'Etat de l'époque : « Si nous nous faisons justes pendant un seul jour, l'Angleterre cesse d'exister. » La guerre elle-même était alors une affaire commerciale lucrative, et les capitaines anglais se distinguaient peu des pirates ordinaires. Tout comme de nos jours les financiers

(1) J.K. Seeley, *The Growth of british Policy* (Cambridge, 1895).

anglais placent leur argent dans les chemins de fer ou dans d'autres entreprises industrielles, les gens prévoyants d'alors achetaient des actions de quelque nouveau vaisseau équipé à Plymouth par John Oxen ou Francis Drak et destiné à guetter les galions espagnols chargés d'or (1) ou d'esclaves, ou à lever un tribut dans les villes espagnoles du golfe du Mexique. Et on procédait de la sorte en temps de paix, quand les gouvernements des deux Etats n'étaient pas en guerre l'un contre l'autre. Et quand un corsaire, après une pénible expédition et des combats sanglants, retournait en Angleterre avec une cargaison précieuse, on le recevait comme un héros, comme un citoyen honorable ayant contribué à la grandeur et à la prospérité économique de sa patrie. Et, comme le racontent quelques uns de leurs contemporains, ces vieux loups de mer, ces brigands heureux se faisaient remarquer par une telle loyauté à l'égard de leurs compatriotes que les capitalistes les plus méfiants leur donnaient souvent de l'argent sans le moindre reçu, car ils savaient que ces « braves guerriers » ne les tromperaient pas et leur rendraient la somme prise et la part correspondante du butin. Telle était alors la méthode d'accumulation primitive du capital. Est-il étonnant, avec de pareilles mœurs, que les financiers hollandais d'alors aient trouvé avantageux de faire à l'Espagne, et pendant près de quatre-vingts ans, une guerre qui leur permettait d'attaquer les possessions illimitées qu'avait l'ennemi dans le Nouveau Monde. Le trait caractéristique de l'histoire anglaise des XVII[e] et XVIII[e] siècles, dit Seeley dans un autre

(1) C'est à la description des coutumes maritimes du XVIII[e] siècle qu'est consacré le conte d'Eugène Suë qui attira sur son auteur l'attention des cercles littéraires français de l'époque. Eugène Suë, qui avait servi quelque temps dans la flotte et avait, en qualité de chirurgien, pris part sur le « Breslau » au fameux combat de Navarin, connaissait bien les usages de la mer. Le sujet de son conte est emprunté aux chroniques de la ville du Havre. Un grand vaisseau marchand sorti du Havre avec un chargement précieux rencontre sur sa route un bâtiment de pirates. Le capitaine du vaisseau, vieux loup de mer fort expérimenté, ne se rend pas aux corsaires, accepte le combat et accable l'ennemi d'une grêle de projectiles. Après quelques heures de lutte, le bâtiment des pirates, après avoir épuisé ses minutions et pour échapper au vaisseau marchand qui s'apprête à l'abordage, charge ses canons de *monnaies d'or*. Enfin, le vaisseau marchand s'empare du bâtiment ennemi, fait prisonnier tous les corsaires saufs et retourne triomphalement au Havre.

ouvrage[1], consiste dans l'étroite et réciproque dépendance de la guerre et du commerce. « Le commerce, fait suivant cette méthode, équivalait presque à la guerre et conduisait fatalement à elle ». A cette époque, comme Marx l'a démontré dans le *Capital*, la supériorité commerciale conduisait à la domination industrielle, comme maintenant la supériorité industrielle entraîne à sa suite la supériorité commerciale.

Si dans la période manufacturière, époque de domination du capital marchand, des chevaliers de tout ordre de l'accumulation capitaliste primitive, des financiers sans éclat, des marchands, etc., eurent une telle action sur la politique extérieure d'un pays et décidèrent de la paix et de la guerre, à plus forte raison maintenant, époque de la grande industrie, des grands syndicats de producteurs, des banques colossales possédant les millions à centaines, les maîtres de la finance et les potentats de l'industrie se tiennent-ils derrière les diplomates avec leurs éternelles intrigues, leurs partages éhontés des territoires « libres », etc. ; derrière les généraux aussi, qui, comme on l'a vu faire par des officiers anglais, français, espagnols, suscitent, sur les frontières de tel Etat africain encore indépendant, des conflits armés qui sont des prétextes commodes pour s'emparer de nouveaux territoires, pour élargir les « frontières naturelles » d'une colonie, etc... C'est bien la grande industrie et la ploutocratie financière qui ont lancé l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis et les autres Etats modernes sur la voie de l'impérialisme agressif et de la politique de conquêtes coloniales. « La politique coloniale est fille légale de la politique industrielle, aimait à dire et écrivit plus d'une fois celui que raillaient alors les radicaux français et qu'ils haussent maintenant jusqu'aux nues, l'impérialiste fameux, le célèbre « tonkinois » Jules Ferry, qui fut jeté à bas de la présidence par l'adversaire fougueux des aventures lointaines, devenu dans la suite l'inspirateur des expéditions marocaines, de la colonisation militaire, etc...

Les occupations coloniales, considérées comme le trait

(1) *The expansion of England.*

caractéristique de la politique extérieure non pas d'un ou de deux Etats, mais de tous les Etats modernes de quelque force, comme le but essentiel, avoué ou caché, des intrigues diplomatiques et des combinaisons de tout genre, sont un phénomène relativement récent.

Du traité de Vienne (1815) à 1850, l'Europe est restée casanière, s'abstenant de courses au dehors. L'archipel du Pacifique, les bords de l'Afrique Occidentale se colonisaient lentement, pas à pas. Les décades qui suivirent furent une époque d'acquisitions modestes, d'occupations timides, sans grande envergure, comme en regardant de côté et avec la crainte de charger ses épaules d'un faix trop lourd. A partir de 1880, un brusque changement s'accomplit dans la politique d'occupations coloniales. Tous les Etats rivalisent à posséder un nombre toujours plus grand de provinces d'au-delà les mers. Et l'on ne parle plus d'unir entre elles de petites îles ou des territoires côtiers, mais de conquérir des continents entiers. A la suite des Livingstone et des Stanley, des Savorgnan de Brazza, des Rolf et des autres héros qui se sont évertués à arracher ses secrets à l'Afrique équatoriale, l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie vont au triple galop des bords déserts et brûlés de la Mer Rouge aux grandes plaines de l'Afrique centrale, de l'Océan Indien aux fabuleuses régions des grands lacs d'où sortent les grandioses réseaux du Nil, du Congo et du Zambèse. Ainsi tout ce continent noir, qu'un pape jadis partagea d'un trait de plume et d'un signe de croix entre les deux grandes nations catholiques, l'Espagne et le Portugal, est morcelé en tous sens par les sabres et les baïonnettes anglaises, françaises, allemandes ; le Betchoualand, l'Ouganda, la Rhodesie, la Nouvelle-Guinée, Tunis, l'Erythrée, le Congo, la Caméroun, le Soudan, le Dahomey, le Niger et puis le Transvaal, Madagascar, l'Orange passent rapidement sous la puissance des grands Etats européens. Cette fièvre coloniale, cette politique d'occupation, prennent une si extraordinaire intensité que, dans les seules cinq années comprises entre 1895 et 1900, l'Angleterre acquiert un territoire de 4 millions de kilomètres carrés (plus de 20 fois la superficie de la France) peuplé de 60 millions d'habitants. Une politique extérieure de

conquêtes *dans les limites de l'Europe* devient presque impossible et toute tentative de l'une quelconque des puissances de premier rang pour appliquer sa force à s'emparer de la moindre parcelle d'un territoire voisin, devient une œuvre extrêmement risquée et menaçant de déchaîner une guerre européenne ; c'est au contraire avec d'autant plus de force que la politique extérieure des Etats de premier rang, les efforts des diplomates et l'esprit d'aventure s'orientent du côté des territoires inoccupés de l'Asie et de l'Afrique. Si le vieux monde est fermé à la politique de conquête, il faut lui ouvrir des mondes nouveaux, fonder des empires sur le continent noir, et l'impérialisme européen, dans sa recherche fiévreuse de territoires nouveaux et par sa politique de contrainte, réveille les races jaunes de leur sommeil séculaire, risquant de trouver en elle de dangereux rivaux dans la lutte pour l'hégémonie. Dans cette poursuite folle de nouvelles possessions, tous les moyens sont reconnus bons, et bientôt le monde entier sera divisé et possédé. Du moment où toutes les terres hier encore libres du continent africain se trouvent entre les mains de tel ou tel Etat européen, la lutte pour de nouveaux territoires prend un caractère particulièrement dangereux.

Désormais l'élargissement des possessions d'outre-mer de quelque puissant Etat européen du genre de l'Allemagne ne peut plus être obtenu qu'en enlevant quelque territoire à un autre Etat européen. Ainsi et tout naturellement, la politique européenne d'occupations a pour résultats derniers de tendre de plus en plus les rapports de beaucoup d'Etats de premier rang, de créer une atmosphère d'extrême méfiance, d'être le prétexte des augmentations monstrueuses des armées et des dépenses militaires — dépenses qui s'accroissent chaque année d'une façon inouïe et pèsent d'un tel poids sur les budgets des Etats. C'est exigé par toute l'organisation de la vie économique de notre temps et de la production capitaliste. Pour les usines et les fabriques qui poussent chaque jour, chaque heure, le marché national devient trop étroit. Il faut à tout prix vendre du fer, de l'acier, des étoffes de coton, etc... ; il faut découvrir et ouvrir ensuite des marchés nouveaux, et quand

les portes restent closes, on donne la parole à l'armée et à la flotte qui défendent l'industrie nationale. « L'empire c'est le commerce ! s'écrie Chamberlain. Il nous faut des marchés, de nouveaux marchés pour notre fer, pour nos couvertures, pour nos étoffes de laine et de coton et aussi pour notre joaillerie ». L'impérialisme économique devient l'ultime philosophie de l'histoire, presque le dernier mot d'une religion enseignée en Angleterre du haut des chaires professorales par les Seeley et les Froude (1), en France par les Rambaud, les Hanotaux, les René Pichon. Tous ces savants patentés sont donc à l'unisson des grands hommes d'Etat comme Chamberlain, Crispi, Ferry, Beaconfield et *tutti quanti*, dans leur effort pour nous convaincre que la politique extérieure aggressive et l'impérialisme colonial sont inséparablement liés au développement de l'industrie nationale. Mais c'est justement pour cela que nous devons acccepter de pareilles affirmations *cum grano salis*. Pour justifier au nom de Marx les aventures coloniales, la guerre de la « civilisation » européenne contre la « barbarie » d'Asie ou d'Afrique, il n'y a pas seulement des pseudo-socialistes comme Bonhomi dans son discours au congrès de Modane, ou des anarcho-syndicalistes comme Labriola, dans ses articles de l'*Idea nazionale* ; il y a aussi des premiers ministres comme Giolitti, dans son fameux discours sur la guerre de Tripolitaine, ou comme Caillaux, dans son discours-programme de Calais sur la politique générale du gouvernement français (5 novembre 1911. Sans même dire que de pareils recours à Marx, au génial penseur qui mit sa vie au service de la grande idée de la fraternité internationale, rappellent les procédés des Jésuites, qui avaient l'habileté de justifier par le Christ et les évangiles toutes les horreurs de l'inquisition jusques et y compris les bûchers ou brûlaient les hérétiques, remarquons que l'affirmation même que la politique coloniale à la française, à l'italienne ou à l'espagnole ouvrirait de nouveaux marchés à l'industrie et serait le plus important moyen d'élargir l'exportation, ne peut être tenue pour un axiome et qu'elle contredit la réalité même. La politique coloniale française a eu une action désastreuse sur le déve-

(1) Froude (J. A.), *Oceana, or England and Colonies.*

loppement de l'industrie en France et l'a mise en retard sur le marché mondial, tandis que justement la pauvreté en colonies de l'Allemagne a puissamment aidé à l'extraordinaire croissance de l'industrie allemande.

Quand on nous dit que les nouvelles occupations territoriales, en un mot, que l'impérialisme colonial permet de lutter contre les fâcheux effets de l'encombrement du marché nationalpar les produits de l'industrie nationale, qu'il prévient, affaiblit ou éloigne de terribles crises industrielles avec leurs centaines de milliers d'ouvriers jetés à la rue et mourant de faim ; quand on nous déclare que cette politique aggressive est la principale soupape de sûreté contre l'explosion de cette gigantesque machine chauffée au rouge qu'est la société capitaliste actuelle, il nous reste à demander : « où est ici la vérité, où est le mensonge ? » Comment la conquête d'une région, même étendue, de l'Afrique, et pour laquelle les grandes nations entrent en conflit et dépensent des milliards d'armement, peut-elle servir de soupape de sûreté à l'industrie française de la laine, de la soie ou du coton, à celle des « articles de Paris », qui tient une place si importante dans la production française, à celle des fabriques allemandes de produits chimiques, de tapis, de verre, de porcelaines, de meubles, enfin à la production des précieux objets de joaillerie dont parle Chamberlain ?

Il fut un temps où la politique coloniale a été exclusivement *commerciale*, quand tout le but de la métropole était de monopoliser les marchandises exotiques dont telle colonie était riche. Puis est venue la période des plantations, quand on voyait dans les colonies les fournisseurs d'objets de grande consommation et de matières premières pour les fabriques de la métropole. Enfin on a cherché dans les colonies surtout des acheteurs de produits que la métropole ne peut écouler.

Remarquons que depuis longtemps le commerce des produits exotiques a perdu son importance et son caractère d'autrefois. Dans les époques précédentes, quand les principaux consommateurs des produits coloniaux se trouvaient dans les hautes classes sociales et qu'on demandait sur le marché des marchandises rares et chères, le commerce

des produits exotiques donnait des profits colossaux. Dans ce cas, suivant les mots de Marx, « le prix élevé de la marchandise est le résultat du double vol fait sur l'acheteur et sur le producteur par le marchand vivant en parasite entre les deux ». Mais actuellement, la conservation des prix élevés des marchandises coloniales et plus généralement l'exploitation des colonies par les méthodes d'autrefois ne sont plus possibles, d'abord parceque les produits coloniaux ont cessé d'être des raretés et sont remplacés par d'autres produits (le sucre de canne par celui de betterave, l'indigo par une couleur chimique), ensuite parce que *les colonies elles-mêmes ont cessé d'être la propriété monopolisée d'un Etat).* Sur ce point on ne peut rien citer de plus caractéristique que les paroles prononcées par Caillaux, alors président du Conseil, dans le discours à la Chambre du 18 décembre 1911, dans lequel il examinait le conflit franco-allemand sur le Maroc et montrait qu'il convenait de céder aux exigences de l'Allemagne.

« Me permettrez-vous, disait-il, d'aller jusqu'au bout de ma pensée? Je vous dirai en ce cas que le régime de la porte ouverte — qui est la seule concession véritable que vous fassiez — est un régime auquel maintenant on ne pourra plus échapper dans tous les pays nouveaux qui s'ouvriront. Il faut bien en effet vous persuader qu'on devra renoncer aux méthodes d'exclusivisme qui ligotaient jadis à leur métropole les colonies d'autrefois et les fermaient à la concurrence étrangère. Les exigences de la vie moderne, qui iront en s'accentuant de jour en jour, ne se prêtent plus à des solutions aussi simplistes ».

Si, pour beaucoup de branches de l'industrie européenne, une partie considérable du continent noir et beaucoup de régions de l'Asie et de l'Amérique du Sud ont une importance tout à fait négligeable, tant au point de vue du marché pour l'écoulement des produits métropolitains qu'à celui de l'achat des matières premières, il existe cependant une branche de l'industrie qui est extrêmement intéressée à la participation des régions les plus pauvres et les plus désertiques de l'Afrique aux bienfaits de la civilisation européenne. Cette branche de l'industrie est la

métallurgie. En général, *l'industrie métallurgique joue un rôle considérable dans la politique extérieure contemporaine des Etats de premier rang. Elle dicte notamment sa volonté aux empereurs et aux présidents ; la voix des rois de l'acier est écoutée avec une attention particulière par les diplomates, tandis qu'ils restent tout à fait indifférents aux exigences des représentants des autres branches de l'industrie, même de celles qui jouent un rôle considérable, prépondérant dans l'économie intérieure de la nation, son exportation, sa balance commerciale, etc....*

La rapide croissance, remarquée plus haut, de la production métallurgique dans ces 50 dernières années s'explique par le fait que la matière de fer et d'acier est l'élément fondamental des moyens même de production. Comme le dit P. Maslov, dans son travail capital, *Théorie du développement de l'économie populaire*, « l'économie capitaliste, à mesure que le capital s'accumule, se tourne de plus en plus vers l'accroissement des instruments et des moyens de production et d'échange, *comme s'ils étaient le but de l'activité économique* » (1). En comparant les données fournies par le dernier recensement américain sur la répartition des forces productives pour les années 1880 et 1905, Maslov est arrivé à la conclusion suivante : de 1880 à 1905, les salaires se sont élevés de 115 o/o et le capital de 224 o/o dans la production des objets de consommation immédiate ; dans la production des moyens de production, les salaires se sont élevés de 192 o/o et le capital de 315 o/o. Ainsi pour la préparation même des objets de consommation immédiate, l'entrepreneur doit acheter des instruments et des moyens de production pour des sommes de plus en plus considérables. En un mot « la répartition des forces de production est orientée vers la production des moyens de production. En conséquence c'est de ce côté que le marché va s'élargissant. » (2).

MICHEL PAVLOVITCH.

(*à suivre*)

(1) C'est nous qui soulignons (M. P.)

(2) Pierre Maslov. *Théorie de l'économie populaire*, Saint-Pétersbourg, 1910, *en russe*.

CHRONIQUES

LES PARTIS SOCIALISTES

Le Congrès socialiste allemand d'Iéna

Plus de 600 délégués se sont réunis au congrès annuel de la social-démocratie allemande tenu à Iéna du 14 au 20 septembre dernier. De nombreuses fractions nationales de l'Internationale socialiste étaient représentées : l'Autriche par *Pernerstorfer* et *Polke*, la Hongrie par *Bushinger*, l'Angleterre par *Keir Hardie*, la Belgique par *Vandersmissen* et *Anseele*, la Hollande par *Troelstra*, la Norvège par *Ole Lian*, le Portugal par *Peluso* et *Muralha*, la Suisse par *Platten*. Le bureau socialiste international était représentée par son secrétaire *Huysmans*. L'Alsace-Lorraine avait 17 délégués.

L'examen de l'ordre du jour du Congrès a été précédé d'un discours d'ouverture de *Molkenbuhr* au nom du Comité directeur et de brèves allocutions de quelques délégués étrangers, notamment *Pernerstorfer*, *Keir Hardie*, *Vandersmissen* et *Troelstra*.

La situation générale du parti. — Le rapport de la direction du parti est communiqué par *Scheidemann*.

Ce rapport expose la nécessité toujours plus grande de développer les organisations pour la jeunesse et d'étendre l'agitation chez les femmes. Les progrès du parti n'ont pas été, l'année dernière, ce qu'on aurait pu espérer : le parti comptait, le 1er juillet 1912, 970.112 membres : il en avait 982.850 le 31 mars 1913, ce qui ne représente qu'une augmentation de 1,3 o/o, alors qu'en 1912, l'augmentation avait été de 15,9 o/o.

« Nos adversaires, ajoute Scheidemann, parlent déjà de la stagnation du parti ; c'est une fausse joie, car nous n'avons jamais cru que nous progresserions toujours aussi facilement. Ce ralentissement momentané s'explique par les efforts que nous

avons dû faire pendant la période précédente. En réalité, l'activité du parti ne se ralentit pas ; le mouvement socialiste fait de grands progrès dans les milieux féminins, grâce aux conférences et aux publications. »

Le rapport montre aussi que le nombre des membres féminins du parti s'est élevé de 130,371 à 141,115. La presse socialiste a également progressé en ce qui concerne ses bénéfices : le *Vorwœrts*, à lui seul, accuse un bénéfice de 196.000 marks, du 1er juillet au 31 mars 1913.

Scheidemann rappelle ensuite les protestations qui ont eu lieu contre les dangers de la guerre, les meetings du 17 novembre et la Conférence de Bâle.

Il s'étend longuement sur la question de la grève de masses et expose que le Vorstand s'en tient à ce sujet aux opinions qu'il a exprimées au Congrès de Mannheim et d'Iéna. « C'est une arme, dit-il, dont il est imprudent de dévoiler à l'adversaire la force réelle, quand on n'est pas décidé à l'employer à fond ou contraint à le faire. Il est inutile d'exciter la masse, de lui parler de la grève générale, si elle n'est pas décidée et prête à la faire ; c'est simplement s'exposer à des démonstrations incapables d'amener des résultats positifs, et où la vie des manifestants est inutilement exposée.

« La grève de masses ne doit être employée que dans les cas extrêmes, non pour conserver ce qui est déjà acquis, mais pour acquérir de nouveaux droits. Si importante que soit la question électorale en Prusse, elle ne suffit pas, comme certains croient, à enthousiasmer la foule énorme de tous les travailleurs allemands, à la soulever et à l'amener à mettre en jeu tout ce qu'elle possède, à seule fin d'accroître les forces parlementaires du parti. La fierté du parti allemand, ce sont ses organisations ; ce sont elles qu'il faut travailler à fortifier et à développer ; c'est par elles que le socialisme renversera les obstacles qu'il trouve sur sa route, et c'est leur force qui vaincra la force des adversaires ».

Après Scheidemann, *Braun* expose, dans le rapport de la trésorerie, la situation financière du parti. L'état de la caisse n'est pas défavorable ; l'encaisse s'augmente cette année de 315.048 marks. Les recettes provenant des cotisations des organisations ne sont pas satisfaisantes, n'ayant augmenté que de 0,9 o/o.

Les dépenses suivent une progression normale : pour l'agitation, on a dépensé 284.405 marks; pour procès et subventions aux camarades emprisonnés, 5.676 ; pour la lutte électorale, 74.044. La fraction parlementaire a versé 19.000 marks.

L'exercice s'est clos avec 1.469.718 marks de recettes totales, et 1.074.444 marks de dépenses.

L'organisation de la propagande. — L'organisation de la presse socialiste, la propagande parmi les femmes, les services d'éducation et surtout la propagande parmi la jeunesse sont lon-

guement discutés. Au cours du débat sur la propagande parmi les femmes, *Clara Zetkin* expose le méthode que la revue *Gleicheit* (l'Egalité) applique pour affermir les convictions socialistes des femmes et pour gagner de nouvelles adhérentes.

Mais c'est surtout le mouvement des Jeunesses qui suscite les observations des plus intéressantes. Sans entrer dans les détails de ce débat, il est permis de constater, par l'étendue même de cette discussion, l'importance que le parti socialiste allemand attribue à juste titre à la conquête des adolescents à la cause prolétarienne. Des orateurs de tous les coins de l'empire ont traité cette question. Les critiques sont nombreuses. *Schulz* y répond au nom du comité central des Jeunesses.

Le Congrès suit avec l'attention la plus soutenue tous les détails de cette discussion sérieuse et vote un certain nombre de propositions concernant la propagande dans la jeunesse.

La grève générale. — La discussion sur la grève générale va être une des plus longues et des plus importantes du Congrès. Un très grand nombre de motions ont été déposées sur cette question et la direction elle-même en a déposé une, qui, tout en reconnaissant l'utilité de la grève de masses et les services qu'elle peut rendre, rejette la conception que les anarchistes s'en font comme un moyen infaillible, et toujours bon, de corriger les injustices sociales.

Bernstein ouvre la discussion en donnant quelques conseils de prudence. Il a été le premier propagandiste de la grève de masses en Allemagne, mais il faut « prendre garde aux romantiques de la grève générale. Il faut savoir où nous allons ».

Rosa Luxembourg attaque très vivement le Comité directeur et plus particulièrement Scheidemann à qui elle reproche de ne pas tenir compte de la volonté des masses. Celles-ci sont lasses d'une tactique exclusivement parlementaire ; elles veulent autre chose, tandis que le Comité directeur se contente de méthodes vieillies sans s'inquiéter de l'arrêt actuel du développement du parti.

« Toute votre tactique d'apaisement depuis les dernières élections au Reichstag s'est, dit-elle, effondrée. Mais Scheidemann ne s'en inquiète pas. Il a préféré, tel un nouveau St-Georges, tuer le dragon qu'il avait lui-même mis au monde ».

Et l'orateur proteste contre le discours de Scheidemann, qui aurait dénaturé tous les arguments apportés en faveur de la grève de masses. « Cette méthode, dit-elle, ressemble beaucoup à de la démagogie ».

Violemment interrompue, la citoyenne *Luxembourg* poursuit sa polémique. Elle termine en ces termes : « La grève de masses en Allemagne ne pourra pas être faite simplement par ordre des chefs, mais les chefs n'ont pas non plus à la décommander lorsqu'elle sera devenue nécessaire. Aiguisons nos armes et tenons-nous prêts ».

Bauer estime que la grève de masses sera discréditée par cette discussion d'ailleurs inutile, puisque les adversaires du parti socialiste savent qu'une grève générale n'est pas encore possible en Allemagne. « La réforme électorale en Prusse ne vaut du reste pas l'effort d'une grève générale, Ce n'est pas une question vitale pour l'Allemagne. Nous arriverons à la solution par l'effort de nos organisations qui ont subi un développement admirable ».

L'orateur étudie alors les résultats obtenus en Hollande, en Suède et en Belgique par la grève générale. Enfin, il proteste contre les tentatives de dénigrement des chefs du mouvement ouvrier. La volonté des masses, s'écrie-t-il, domine chez nous aussi, mais elle se manifeste d'une manière organisée et démocratique ».

L'orateur conclut par ces paroles : « La discipline et l'organisation solide des masses nous permettront d'améliorer la situation économique et politique de la classe ouvrière. Cette tactique, nous ne l'abandonnons pas. »

La minorité avait applaudi Rosa Luxembourg ; la majorité ovationne Bauer.

Karl Liebknecht estime, contre Bauer, que la conquête du suffrage universel en Prusse a, pour le socialisme allemand, une importance vitale. Aussi, tout en reconnaissant que la discussion est venue à un moment inopportun, il appuie les conclusions de Rosa Luxembourg.

Frank, chef des révisionnistes badois, combat ces conclusions mais se déclare favorable à la grève des masses. « En Prusse, dit-il, il ne nous reste qu'un seul chemin qui ne mène pas à travers le Parlement, c'est le chemin de la grève générale. Dans la question du suffrage universel en Prusse, nous sommes tous unis et nous n'hésiterons pas à dire que certaines paroles de Bauer étaient incompréhensibles. Il avait raison de protester contre la phraséologie conservatrice. La grève générale en Allemagne s'appuiera certainement sur nos organisations. La motion du Comité directeur l'indique, mais ce qui lui manque ce sera la portée politique. ».

L'orateur conclut : « Voilà le mot l'ordre : Ou la réforme électorale, ou la grève des masses. »

Après une courte intervention de *Rosa Luxembourg*, qui ne comprend pas l'attitude de Franck, *David* déclare que la réforme électorale en Prusse est le problème central de toute la politique allemande. S'il ne pouvait pas être résolu autrement, David proposerait la grève générale, mais le député de Mayence pense que le Parti n'est pas encore assez fort et qu'une tentative de ce genre n'aboutirait qu'à une terrible catastrophe. « Il faut, conclut-il, que nous révolutionnions les esprits. C'est en conquérant les populations des campagnes que nous aurons la victoire ».

Après de brèves interventions de *Grumbach*, *Schumann*, *Clara Zetkin*, *Noske*, *Hasemann*, *Silberschmidt*, *Berten*, *Laufenberg*,

et une protestation des représentants du parti ouvrier belge contre les assertions de Bauer touchant la grève générale en Belgique. *Scheidemann* attaque très vivement Rosa Luxembourg et défend la motion du Comité directeur. Il proteste contre toute tentative de changer une tactique que le parti socialiste a éprouvée au cours de longues luttes. Mais il déclare expressément ne pas repousser l'idée de la grève générale : « Je dis avec Frank que nous aurons le suffrage universel ou la grève générale. Mais là où nous voyons une indignation plus profonde, une autre situation économique et des organisations puissantes, ne jouons pas avec le feu. Faisons tout notre devoir pour être prêts au moment voulu ».

Après quelques observations d'ordre personnel, on procède au vote de l'amendement Luxembourg. Il est repoussé au scrutin public par 333 voix contre 142. Celui du Comité directeur est voté, dans la séance du lendemain matin, à l'unanimité moins 2 voix et plusieurs abstentions.

L'activité du groupe parlementaire. — Un certain nombre d'ordres du jour regrettent l'absence fréquente de députés socialistes aux séances du Reichstag. Le rapporteur, *Schulz*, donne des explications à ce sujet et examine les critiques faites par certains groupes contre la méthode employée par les députés socialistes dans la lutte contre le militarisme. « Nous avons, dit-il, fait tout notre devoir, et personne n'osera nous reprocher d'avoir manqué aux principes socialistes. Mais on dit que le ton, qui fait la musique, a manqué. Ce reproche n'est pas fondé et il ne pourrait s'adresser qu'aux masses où notre lutte n'a pas trouvé l'écho nécessaire ». L'orateur proteste alors contre une observation assez singulière faite dans certain journal du parti. Il y a été dit que le parti socialiste ne devrait pas contribuer, par ses propres amendements de réformes, à soutenir les excès du militarisme. Ce point de vue méconnaît absolument le caractère de l'antimilitarisme socialiste. Nous combattons le militarisme capitaliste et impérialiste, mais nous ne combattons pas les principes de la défense nationale. C'est dans cet ordre d'idées que nous voulons remplacer l'armée de métier par les milices et, en établissant des réformes dans le régime actuel, nous préparons la réalisation du but socialiste ».

Le rapporteur donne un aperçu des nombreuses propositions du groupe socialiste du Reichstag et il indique notamment la réforme du code pénal militaire obtenue grâce aux efforts du parti socialiste. « L'effet produit au Reichstag par la critique impitoyable et passionnée du jugement d'Erfurt et par l'indignation des masses démontre que le parti socialiste au Parlement obtient des résultats d'autant plus considérables qu'il est soutenu par la volonté de la classe ouvrière ».

Rosenfeld reconnaît que les orateurs socialistes au Reichstag ont combattu éloquemment les projets militaires, mais, selon

lui, une offensive plus nette aurait été possible, malgré les difficultés du règlement, qui rend impossible toute obstruction. L'orateur demande que les socialistes au Reichstag ne quittent plus la salle des séances lors des manifestations de loyalisme, mais qu'ils leur opposent une manifestation née de leurs convictions républicaines.

De nombreux orateurs critiquent les nouveaux armements.

Grumbach défend une motion saluant la dernière conférence de Berne et l'interprétant comme la première tentative d'une collaboration systématique et directe des Parlements européens. Il proteste contre les campagnes infâmes des pangermanistes, qui réussissent à produire en France l'impression que le peuple allemand déteste la France. « Cette propagande, dit-il, qui se sert actuellement de la légion étrangère comme d'un argument suprême, doit être combattue par toutes les forces du parti socialiste et le congrès a le devoir de manifester la volonté de quatre millions et demi de socialistes allemands. Or, nous voulons que l'action pacifiste et interparlementaire se poursuive. Il faut aussi que la politique d'oppression en Alsace-Lorraine ait une fin et que l'Alsace-Lorraine obtienne l'autonomie républicaine ».

Le Congrès vote à l'unanimité la motion suivante déposée par l'orateur :

Le congrès espère que la participation de nombreux délégués et parlementaires français sera considérée par le peuple allemand comme la preuve du pacifisme et du désir d'entente du peuple français.

Le congrès espère que le gouvernement de l'empire et d'Alsace-Lorraine et le conseil fédéral accorderont à l'Alsace-Lorraine l'autonomie qu'elle réclame et qui facilitera le rapprochement indispensable dans l'intérêt de la paix entre la France et l'Allemagne.

Le problème fiscal. — C'est la plus grave question du congrès. Il s'agit en effet de l'attitude du groupe parlementaire qui a voté les impôts directs destinés à couvrir les dépenses nouvelles occasionnées par le vote de la loi militaire.

Plusieurs ordres du jour sont en présence.

C'est d'abord celui de *Wurm*, dont voici les conclusions :

Il faut repousser tout impôt direct même lorsqu'il ne frappe que la plus-value capitaliste qui l'emploie en sens contraire aux intérêts de la classe ouvrière, à moins que le rejet d'un impôt direct, en empêchant le vote du projet combattu, n'amène l'adoption d'impôts plus défavorables à la classe ouvrière.

Les parlementaires socialistes doivent empêcher de faire supporter de nouveaux impôts à la classe ouvrière, et si cela ne peut s'obtenir que par l'adhésion à un projet d'impôts directs, ils doivent l'adopter, l'emploi de ces impôts ne consistant qu'à remplacer les impôts indirects.

C'est ensuite l'ordre du jour présenté par *Rosa Luxembourg Clara Zetkin*, *Ledebour* et 80 autres délégués. Il dit :

Doivent être repoussés tous les projets de loi déposés au Reichstag pour fortifier le militarisme, notamment les projets d'impôts destinés à couvrir les dépenses militaristes, que ce soit des impôts directs ou des impôts indirects.

L'ordre du jour *Geier* est celui de *Wurm* jusqu'aux mots : « à moins que le rejet... »

L'ordre du jour *Hoch* ne permet le vote de la couverture des dépenses militaires que lorsque l'adoption de ces impôts n'est pas la condition même de l'adoption du projet militaire et lorsqu'elle n'empêche pas l'adoption d'impôts plus favorables pour la classe ouvrière.

Enfin, un certain nombre de camarades recommandent l'adoption de l'ordre du jour voté au Congrès socialiste de Hesse et qui approuve expressément l'attitude du groupe parlementaire.

La discussion commence par un long discours de *Wurm*. Après avoir caractérisé les impôts dans la société capitaliste, l'orateur pose le principe fondamental de la politique fiscale du parti socialiste : répartition des impôts d'après des principes d'équité et d'après la faculté contributive de chacun ; il faut frapper la richesse.

L'orateur réfute alors les objections faites par les signataires de la motion intransigeante et il déclare que la nature de l'impôt importe peu : « Si cela était vrai, s'écrie-t-il, nous n'aurions pas besoin d'activité parlementaire, ni d'activité politique, ni de faire des efforts pour obtenir le suffrage prussien. Si ces arguments sont justes, quel est le sens de toute notre action de réformes socialistes ? Contre l'exploitation capitaliste, contre la tendance principale des sociétés actuelles, il y a une tendance opposée, celle de la résistance organisée du prolétariat. Et ceux qui prétendront malgré tout que le travailleur paiera forcément tous les impôts, proclament la banqueroute de toute notre politique ».

L'orateur envisage alors l'action antérieure du parti socialiste, et il ajoute une réponse énergique et très écoutée contre certains articles des citoyennes Rosa Luxembourg et Clara Zetkin. Il fait ensuite un exposé détaillé du régime actuel des impôts et il examine quelle sera l'attitude socialiste à l'égard de la politique fiscale.

Après des considérations d'ordre économique, il envisage les raisons politiques et il rappelle la décision que le parti socialiste a prise à l'égard du vote du budget. Il souligne que le parti repoussera en général le budget mais il ne permettra pas qu'on l'écarte simplement. « Nous ne nous laisserons pas battre, dit-il, lorsque nous pouvons nous défendre ».

L'orateur combat l'argument des signataires de la motion intransigeante. Il déclare que des impôts directs doivent être repoussés, par égard pour leur emploi. Il fait ressortir que la dernière loi militaire était définitivement votée quand le groupe socialiste s'est prononcé sur les impôts. « J'étais d'avis que nous

devions repousser la taxe sur la fortune et le revenu parce qu'elle serait adoptée sans notre concours, mais ceux qui pensaient que ce rejet ou le rejet des impôts sur la propriété amènerait d'autres impôts plus mauvais, pouvaient se prononcer pour l'adoption. Dans tous les cas, notre attitude à l'égard du militarisme n'était pas en cause, mais uniquement une considération de tactique à l'égard des impôts, Nous étions en état de légitime défense contre le militarisme... L'emploi est une question à part et l'impôt en est une autre. C'est ce que la motion intransigeante méconnaît absolument. Nous voulons que le parti socialiste fasse tout pour protéger la classe ouvrière et pour accroître sa force militante, C'est dans ce sens que je vous demande d'adopter mon ordre du jour ».

Sudekum, rapporteur sur la question comme Wurm, prononce après lui un autre important discours. Il parle dans le même sens, mais avec des arguments nouveaux et en se plaçant sur un autre terrain. Il déclare d'abord que l'adoption des impôts directs et leur introduction dans le régime fiscal de l'empire constituent un grand succès du parti socialiste. Il en fait la preuve en rappelant l'histoire des finances de l'empire qui avait toujours été dominée par le point de vue des réactionnaires refusant, selon un mot devenu fameux, au Parlement issu du suffrage universel, le droit de disposer du porte-monnaie des classes possédantes. Il ajoute qu'une pareille situation n'était pas tenable pour une classe qui supportait les impôts tandis que l'autre les faisait voter. Le gouvernement a pu s'en convaincre lui-même.

Mais si l'orateur est converti à cette nouvelle conception, c'est pour des raisons d'ordre politique qu'une date peut caractériser, celle du 12 janvier 1912, où le Parti socialiste a obtenu sa plus grande victoire.

Il expose longuement l'attitude des différents partis du Reichstag à l'égard des projets d'impôts du gouvernement et il examine ensuite les impôts tels qu'ils ont été votés finalement. La taxe unique n'est en somme qu'un impôt direct et progressif sur le revenu pour les années 1914, 1915 et 1916. Les discours violents des conservateurs prouvent toute l'importance de cette réforme. Il en est de même pour la couverture des dépenses annuelles par l'impôt sur la plus-value de la fortune qui contient notamment l'impôt successoral.

Sudekum fait alors une réponse très énergique à ceux qui ont critiqué les votes du groupe socialiste. Il rappelle l'attitude antérieure du parti socialiste et il démontre que le vote des impôts directs n'est aucunement en contradiction avec l'attitude antimilitariste du parti socialiste. « Avec nos camarades français, nous avons publié, le 1er mars, le manifeste international où nous proclamions le principe de notre attitude. Nous déclarions que nous lutterions de toutes nos forces contre les armements et que nous essaierions si notre résistance aux armements

devait échouer, de faire supporter les dépenses par les classes possédantes.

Sudekum conteste surtout que le groupe socialiste parlementaire ait pêché contre les partis socialistes : « Notre tactique, dit-il, en concluant, doit être une tactique dedécisions nettes et de responsabilité bien comprise. Le groupe parlementaire, en se conformant à ce principe, a fait son devoir ». La majorité avait applaudi Wurm ; elle applaudit Sudekum.

Le point de vue opposé est défendu par *Geier*, dont l'intervention est bien accueillie par la minorité du congrès. La tactique socialiste doit répondre aux principes et au programme du parti. Or, l'orateur ne pense pas que l'attitude des députés ait concordé avec leurs principes. Les impôts qui ont été votés anéantissent les efforts faits contre le militarisme. Il ne suffit pas d'examiner la forme des impôts : il faut encore se préoccuper de leur emploi et de leur destination.

Parlent ensuite pour la motion Wurm : *Winning*, *Klueger*, *David*, *Fischer* et *Haberland* ; contre elle : *Hoch*, *Rosa Luxembourg*, *Stadthagen* et *Emmel*.

Molkenbuhr, du Comité directeur, fait connaître au congrès l'opinion de Bebel, exprimée dans une lettre datée de la veille même de sa mort. Bebel y dit : « Je suis d'avis que nous pouvons couper court à la discussion sur le groupe parlementaire. Nous y réussirons le plus facilement en réunissant les documents et les passages de nos discours prononcés depuis 1893, nos propositions d'impôts sur le revenu, nos amendements à la loi sur la flotte et aux lois d'impôts postérieures de 1906 et 1909, et de même les passages caractéristiques des discours prononcés à l'occasion de ces lois. Il faudrait ajouter aux propositions les noms des signataires. Il se trouve parmi ces signataires plus d'un de ceux qui se plaisent aujourd'hui à jouer les ultra-radicaux. Il faudrait y joindre aussi les passages intéressants de la proclamation commune que nous avons faite avec les Français.

« N'avez-vous pas le temps de rechercher et de faire copier ces documents ? Si je les ai, je suis prêt, jusqu'au 1er septembre, à les réunir et à les arroser d'une sauce critique où les différentes attaques seraient appréciées. Nous mettrions ce travail sous forme de discours, nous le ferions imprimer et distribuer au Congrès. Quant à prendre la parole, j'en suis malheureusement incapable ».

Après une riposte de *Ledebour*, qui regrette que Molkenbuhr ait fait entrer dans le débat la personne de Bebel, et une intervention de *Frank*, qui défend l'attitude du groupe parlementaire, la motion Wurm est adoptée au scrutin public par 336 voix contre 140.

Clôture du Congrès. — Après l'élection du Comité directeur et le règlement de quelques questions intérieures, *Ebert*, sous la

présidence duquel le Congrès a tenu ses assises, prononce l'allocution de clôture. « Le congrès, dit-il, a accompli un travail important. Il a approuvé l'activité du Comité directeur et du groupe parlementaire. La question si compliquée des impôts a été examinée à fond et nous avons établi des lignes directrices qui nous rendront de bons services également dans les États particuliers et dans les communes. La protection des chômeurs, que nous avons étudiée également, sera, dans l'hiver qui approche, une question vitale pour des masses nombreuses. Il faudra qu'une attaque générale ait lieu pour obliger les classes dominantes à prendre des mesures contre le mal. Nous nous sommes préoccupés aussi, comme toujours, du suffrage prussien. La honte des trois classes, en Prusse, sera, coûte que coûte, abolie. Notre décision est claire et nette pour nous et aussi pour ceux qui aveuglément s'opposent à la réforme. Nous irons jusqu'au bout ! nous aurons une réforme électorale ou nous aurons la grève des masses. Ce congrès a déçu nos adversaires qui espéraient que nous nous déchirerions mutuellement. Plus que jamais, c'est la volonté d'être unis et forts qui s'est manifestée. Vive le parti socialiste ! »

Les délégués se séparent aux accents de la *Marseillaise ouvrière*.

Le Congrès du Parti socialiste hongrois

Le congrès du parti socialiste hongrois a siégé à Budapest du 26 au 28 octobre dernier. Il a réuni 24 délégués et des représentants du parti socialiste autrichien et de la social-démocratie croate.

Les forces du parti. — Le rapport sur l'activité du parti nous renseigne sur ses forces. Les luttes politiques ardentes dont ce pays a été l'objet pour la conquête du suffrage universel, n'ont point arrêté l'essor du mouvement ouvrier. Au contraire, elles ont contribué à augmenter sa force, à lui donner, dans la vie sociale générale la place à laquelle il a droit, à donner à ses différentes institutions l'assiette qui leur manquait encore.

Et cependant, ce ne sont point les heures sombres qui ont manqué à nos camarades hongrois : une crise économique dont l'intensité est allée chaque jour grandissant, des complications diplomatiques capables de déchaîner une guerre.

Les syndicats, qui constituent la force essentielle du parti, ont vu le nombre de leurs membres passer de 95.180 à 111.966. Le journal central du Parti *Népszava* a, pour la première fois, réalisé des bénéfices.

Le mouvement coopératif est devenu plus fort lui aussi. Le nombre des membres a augmenté : 22.447 contre 16.265 en 1911, avec un mouvement d'affaires de 3 millions de couronnes.

Les jeunesses socialistes et le mouvement féministe socialiste ne sont pas restés en arrière non plus. Le journal *Nomunkaj* (l'Ouvrier) tire, deux fois par mois, à 6.000 exemplaires chaque fois. L'*Ifju-Munkas* (le Jeune Ouvrier) tire de 3.100 à 3.400 exemplaires par mois.

Les décisions du Congrès. — Les principales questions portées à l'ordre du jour du congrès sont celles de la grève générale et de l'attitude à prendre vis-à-vis de l'opposition gouvernementale.

Le congrès approuve l'attitude du Comité directeur, lors de la grève générale qui devait avoir lieu le 4 mars dernier et qu'il contremanda, par suite de l'attitude provocatrice du gouvernement et du manque d'énergie des partis d'opposition. On critique seulement la façon dont la grève fut décommandée. Le Comité directeur aurait dû informer plus tôt de la décision prise les hommes de confiance du parti à Budapest.

La coopération avec les partis de l'opposition donne lieu à un long débat, où l'on examine si cette coopération a été favorable à la cause du suffrage universel, ou si elle n'a pas affaibli et émoussé l'élan socialiste, l'esprit de lutte de classe du prolétariat. Le congrès, après une longue discussion, accepte la résolution du Comité directeur préconisant la coopération avec les partis d'opposition pour lutter contre le gouvernement Tisza. Un amendement du citoyen Landler établit que les orateurs socialistes devront toujours se placer, dans leur propagande, au point de vue du parti. Le congrès décide enfin de continuer l'agitation à outrance pour obtenir des améliorations sociales et le suffrage universel.

Le Congrès des Socialistes autrichiens de langue allemande

Le congrès des socialistes autrichiens de langue allemande s'est tenu dans les premiers jours du mois de novembre dernier. Il a marqué les forces et la situation actuelles du parti et pris des décisions importantes sur l'action au Reichsrat, la politique extérieure de l'Autriche et la législation ouvrière ; enfin il a décidé d'organiser à Vienne le prochain congrès international.

La situation du parti. — Cette situation — telle que nous la font connaître les rapports de *Skaret*, secrétaire, et d'*Ellenbogen*, trésorier — n'est pas très brillante, par suite de la dépression économique et politique causée par la guerre des Balkans et l'attitude du gouvernement autrichien. Le parti a perdu en effet 3.000 adhérents. Cependant, et grâce à un plus puissant effort de propagande, il a — en partie au moins — réparé ses pertes. L'encaisse du 1er juillet 1912 au 30 juin 1913 a été de 139.583 couronnes ; les dépenses de 119.387.

Dameberg, directeur du comité éducatif, indique que le nombre de brochures vendues a augmenté, malgré la crise. Il n'est cependant pas très satisfait de l'activité des militants pendant la mobilisation. Le discours d'Adler contre la gnerre aurait dû être plus répandu ; 75.000 exemplaires seulement en ont été vendus.

Linder-Graz voudrait que le comité ne s'occupe pas seulement de questions éducatives, mais aussi de questions d'organisation.

Gabrielle Profl, secrétaire des femmes socialistes autrichiennes, répondant à quelques remarques critiques de Skaret, rappelle que les femmes socialistes ont, dans toute l'Autriche, obtenu plus de succès dans le recrutement de nouveaux membres que les hommes. Elle demande que pour les conférences socialistes qui seront faites au cours de l'année prochaine, les villages et petits centres ne soient pas délaissés.

Jenschik, leader de la Jeunesse socialiste autrichienne, vient compléter les informations de Skaret sur la Jeunesse socialiste. Les sections ont augmenté de 309 à 385 et les membres de 9.000 à 13.000 pendant l'année qui vient de s'écouler. L'organe des Jeunesses, *Der Jugendliche Arbeiter*, tire maintenant à 18.000 exemplaires et la subvention du parti n'est que de cinq cents couronnes par an. Les Jeunesses possèdent en ce moment cinquante bibliothèques ambulantes pour intéresser les jeunes prolétaires à la lecture et faire leur éducation socialiste (1).

L'action socialiste au Reichsrat. — L'action parlementaire du groupe socialiste est exposée et défendue devant le Congrès par *Seitz*, député de Florisdor. « L'année qui vient de s'écouler fut une année remplie de menaces et une année de guerre meurtrière, et le premier devoir de la fraction socialiste au Reichsrat fut de travailler contre la guerre et de faire comprendre à nos gouvernants dans quel abîme ils se jetteraient s'ils se laissaient entraîner dans cette guerre des Balkans. Le Congrès de Bâle et sa résolution contre la guerre fut pour nous une incitation de plus à travailler dans ce sens. Sans vouloir faire trop de louanges

(1) Nos lecteurs trouveront plus de détails sur les forces et l'organisation de la Jeunesse socialiste autrichienne dans l'étude de Jenschick, publiée dans l'avant-dernier numéro du *Mouvement Socialiste.*

au succès de notre politique au Parlement, je puis sans crainte dire que si l'Autriche n'a pas été entraînée dans la guerre des Balkans, c'est dû au parti socialiste. Mais si nous avons pu empêcher une guerre, nous n'avons pu éviter la misère et le malheur occasionnés par une défaite. Nos relations commerciales avec les Balkans ont été rompues, la cherté des vivres, la la désoccupation, et surtout les sacrifices que les familles des réservistes ont dû faire, tout cela, le peuple austro-hongrois a dû le supporter sans que nous puissions rien pour l'empêcher.

« Et maintenant le mécontentement règne partout. Ce ne sont pas seulement les ouvriers, mais les marchands, les industriels qui condamnent la politique et la diplomatie austro-hongroise. On aurait pu croire que précisément dans ces moments difficiles le Parlement aurait dû être productif, mais le gouvernement a simplement fermé les portes du Reichsrat, afin que les représentants de la nation ne désavouent pas la politique des diplomates de Sa Majesté. Je ne vous cacherai donc pas que les succès obtenus au Parlement cette année sont bien infimes ; bien plus, nous n'avons pu obtenir une seule loi en faveur du prolétariat.

« Nous n'avons pu éviter la nouvelle loi militaire qui augmente les sacrifices de tout citoyen, sacrifices qui pour nous sont doublement lourds puisque nous ne sommes pas un pays industriel, et qu'un Etat agraire supporte difficilement des charges militaires. Les mauvais traitements à la caserne, ont, grâce à nos révélations, au Reischrat, diminué. Je rappelle seulement la démission du ministre de la guerre Latscher, occasionnée par les révélations de notre regretté Schuhmer.

« Pour les questions et lois sociales, nous avons eu aussi peu ou pas de succès. Une amplification de la protection et de l'assurance ouvrière est le bilan de toute une année d'efforts. Notre loi pour la journée de dix heures, pour le travail des enfants, tout a été enterré par un gouvernement à la solde des patrons. Le suffrage universel obtenu en 1907 a fait que toute la bourgeoisie se voyant menacée dans son existence, s'est coalisée contre nous. Il est difficile de travailler dans un Parlement de huit races et de huit langues différentes, et de là vient que dans le parti il y ait beaucoup de mécontents »,

Les difficultés pour obtenir des progrès sociaux deviennent d'ailleurs plus grandes dans tous les pays. « Le temps où la bourgeoisie faisait des lois sociales pour faire concurrence au socialisme est passé. Nous savons que les capitalistes sont les patrons de tous les Parlements, et que nous spécialement, en Autriche, sommes à la queue de tous les pays en ce qui concerne les réformes sociales. Mais si nous sommes dans cette situation, c'est aussi, et il faut avoir le courage de le dire, par suite de l'indolence d'une partie du prolétariat. Nous venons d'entrer dans une période de crise et certains vont se dire : On ne va plus de l'avant, tout est une mare stagnante. Il faut au

contraire prendre exemple sur nos camarades allemands qui, au lieu de se lamenter, ont, dans des périodes de crise, toujours avec un enthousiasme nouveau, repris la lutte pour l'organisation et le progrès de leur parti ».

Certaines sections, et notamment celle de Graz, ont suggéré l'idée de l'obstruction au parlement. L'orateur s'élève contre cette opinion dont il montre l'inopportunité. « Je puis, dit-il, assurer que lors de la discussion des nouveaux armements, nous emploierons tous les moyens à notre disposition pour la combattre. Obstructions au Reichsrat, c'est vraiment ce qui manque le moins et le ministre des finances ne demande pas mieux, car si le budget n'est pas voté, il obtient les douzièmes provisoires et n'a nullement à se préoccuper de quoi que ce soit. Nous ne voulons pas descendre au niveau d'autres partis, les Ruthènes, par exemple, qui font de l'obstruction jusqu'à ce qu'ils aient obtenu telle ou telle petite concession. Et croyez-vous que même si nous faisons obstruction, le gouvernement nous donnera les réformes sociales que nous voulons ? L'obstruction est un mauvais moyen de combat si on l'emploie comme moyen de chantage pour obtenir une loi, mais il peut être employé comme moyen de défense, au cas où le gouvernement voudrait, par exemple, restreindre le droit de grève ou de réunion, ou chercherait à diminuer encore notre liberté de presse. L'obstruction ne doit être qu'un moyen dilatoire, notre dernier moyen, quand il s'agit des droits du peuple, lorsque par exemple on voudrait toucher au suffrage universel ; mais nous n'imiterons pas les Ruthènes et les Slovènes, nous dirons comme le révolutionnaire Parnell : *La révolution au Parlement doit être accompagnée par la révolte dans la rue, par le soulèvement des masses et, par ces masses, elle doit être conduite à son but.* Seule, une telle obstruction est possible, mais elle est plus grave. Quand, en 1907, grâce au suffrage universel, et alors que nous n'étions pas menacés du séparatisme, nous étions entrés unis et en si grand nombre au Parlement, nos bourgeois furent effrayés, et nos succès parlementaires nous les devons à notre imposante situation de cette époque. En 1911, nous sommes retournés au Parlement moins nombreux et plus faibles et notre situation n'était plus aussi solide : nos difficultés ont commencé ».

Une vive discussion suit le discours de Seitz. Elle aboutit au vote de la résolution suivante :

Le congrès repousse l'obstruction en tant que moyen normal de la politique parlementaire.

L'obstruction n'est applicable que dans des circonstances particulières, à titre de moyen extrême de défense parlementaire. Le congrès s'en remet au groupe des députés socialistes pour employer l'obstruction quand les circonstances l'exigeront.

Le congrès s'en remet à la classe ouvrière pour donner, dans ce cas, à la lutte obstructionniste au Parlement, l'appui et l'élan néces-

saires par la lutte organisée des masses en dehors du Parlement.

Le congrès met en garde contre une idée exagérée de ce qu'on peut obtenir par des artifices de tactique parlementaire. La puissance de nos députés est toujours déterminée par le nombre, la cohésion, la maturité et la combativité des masses dont ils sont les mandataires. L'éducation des masses et leur organisation socialiste, telle est par conséquent la seule voie qui mène à la victoire au dedans et au dehors du Parlement.

La politique étrangère. — Le député de Vienne, *Karl Leulhner* prononce un vigoureux discours sur la politique étrangère autrichienne et les nouveaux armements. L'orateur termine son exposé en présentant une motion critiquant la politique du gouvernement autrichien dans les Balkans, politique qui a si souvent provoqué le danger de guerre, et qui a causé une mobilisation coûteuse et désastreuse pour le pays. Cette politique a été déterminée par la terreur d'une expansion serbe. C'est pourquoi la Croatie est tenue sous un régime inconstitutionnel ; c'est pour la même raison que l'autonomie de la Bosnie est refusée. Une politique raisonnable dans les Balkans aurait de gros avantages économiques pour l'Autriche-Hongrie. L'Autriche doit renoncer à toute idée de protectorat sur l'Albanie, qui ne pourrait qu'occasionner des conflits avec l'Italie.

La motion proteste également contre les nouveaux armements que le gouvernement prétend arracher au Parlement. Les 400 millions de la mobilisation et la construction des nouveaux dreadnoughts menacent de jeter sur les épaules du prolétariat autrichien une nouvelle charge de plus d'un milliard. Le militarisme engouffre toutes les possibilités de réformes sociales et jette le prolétariat dans le plus grand dénûment.

Le congrès décide de reprendre avec force sa lutte contre le militarisme.

Cette motion est acceptée à l'unanimité et sans débat.

Questions ouvrières. — *Otto Bauer* expose une résolution protestant contre la stagnation que subit la législation ouvrière. L'orateur constate que l'année qui s'est écoulée n'a apporté aucune amélioration aux travailleurs et il dénonce l'attitude du Sénat et du gouvernement qui, dans les questions sociales, prennent toujours résolument position contre les revendications du prolétariat. C'est ainsi que la loi d'assurance sociale n'a pas fait un pas dans la voie des réalisations.

Cette motion est adoptée sans débat.

Il en est de même d'un projet de résolution du même auteur sur la crise économique et les sans-travail. Elle préconise la diminution du chômage par l'ouverture de nouveaux débouchés de commerce et par l'organisation des travaux publics ; elle proteste contre les mesures restrictives de l'émigration.

Le congrès international de 1914. — La question est portée devant le congrès par *Victor Adler*. « Nous ne fûmes pas peu surpris, dit-il, au congrès de Copenhague, de voir nos camarades étrangers accepter notre invitation. Car nous, Autrichiens, ne pensions pas que la réputation politique de l'Autriche était si améliorée à l'étranger, pour qu'un congrès socialiste international fût considéré comme possible à Vienne. Mais nous, j'entends le parti, sommes meilleurs que cette vieille Autriche, et j'espère que le doute qui existait chez certains de nos camarades ne s'étendait pas à nous. Et nous nous sommes dit, après quelque réflexion : Eh bien ! faisons à cette vieille Autriche le compliment qu'elle n'a certes pas bien mérité. Mais pour cela, il faut que nous ayons l'espoir, que dis-je ? la sûreté que la situation politique ne nous causera aucune difficulté pour la tenue de notre congrès. »

L'orateur dit ensuite sur la préparation du congrès : « Bien entendu, le congrès est organisé par le Bureau international de Bruxelles, et nous ne sommes que les amphytrions qui recevront avec le plus grand plaisir et la meilleure fraternité leurs hôtes internationaux. Il faut que nous nous entendions sur l'époque où aura lieu ce congrès. Le Bureau international se réunit à Londres dans quelques semaines et décidera ce point définitivement. Notre vœu est que le Congrès ait lieu dans la dernière semaine d'août 1914, au plus tard.

« Nos préparatifs seront faits d'accord avec les syndicats, car notre congrès est aussi un congrès de Syndicats.

« Un seul fait est à regretter, c'est que nous ne puissions recevoir nos camarades étrangers comme parti unifié. Malheureusement nous n'y pouvons rien et je ne dirai pas un mot de plus sur ce point douloureux.

« En ce qui concerne l'ordre du jour du congrès, il reste encore une question remise par le congrès de Copenhague : c'est la résolution Hardie-Vaillant sur l'attitude et l'action des employés d'Etat et des cheminots en cas de guerre. Ce point sera peut-être compris dans la question « Impérialisme et militarisme », qui est une question de la plus grande importance pour le monde entier. Je crois aussi qu'on pourrait y joindre la question de la politique orientale, soulevée par l'organisation socialiste de Salonique.

« Le Parti socialiste de la République Argentine propose de discuter la question agraire. Ceux qui savent les difficultés que présente cette question, même dans les congrès nationaux, seront d'avis que bien du temps et des discours seraient épargnés si cette question n'était pas traitée. Sur ce point nous devons laisser à nos savants le temps de travailler un peu plus.

« Autre chose est la résolution de la France sur *la cherté de la vie*. Cette cherté de la vie est un phénomène international,

un produit de la société capitaliste actuelle et elle peut être discutée avec profit. »

En terminant, l'orateur prie le congrès d'accepter sa résolution chargeant le Comité exécutif de se mettre en relations avec les syndicats et de préparer le congrès international, d'accord avec le Bureau international, afin que les délégués étrangers soient dignement reçus.

Le Congrès vote à l'unanimité les conclusions de l'orateur.

Le VIII[e] Congrès du parti socialiste finlandais

Le parti socialiste finlandais a vu, dans ces quelques dernières années, diminuer très sensiblement le nombre de ses adhérents. De 1906 à 1913, ses effectifs sont, en effet, passés de 80.000 à 53.000. Aussi le congrès qui s'est réuni fin novembre à Tammerfors, a-t-il eu à s'occuper de l'organisation de la propagande et de la presse. Il a eu aussi à régler des questions de tactique.

Tactique : la présidence de la Chambre. — Il s'agit de décider dans quels cas le groupe parlementaire peut et doit revendiquer la présidence de la Chambre. Au printemps dernier, le groupe a été obligé de participer aux élections du bureau et un socialiste, *Oscar Tokoï*, a été élu président de la Diète. L'attitude du groupe dans cette occasion a été l'objet de critiques au sein du parti comme au dehors, et quelques-uns y ont vu une politique de compromission. Le groupe avait en vue d'empêcher la dissolution de la Diète, qui était probable si le candidat bourgeois avait tenu, à l'ouverture de la session, le discours qu'il menaçait de tenir. Or, le groupe a estimé que cette dissolution était inopportune.

Au congrès, la grande majorité des orateurs approuve le groupe. Cependant quelques-uns attirent l'attention sur le danger que pourrait faire naître une « politique de sauvetage » poussée trop loin. D'autre part, l'opinion, émise par certains, que le groupe devrait en général, dans tous les cas, aspirer à la présidence, est repoussée avec énergie, comme entachée de réformisme.

Le congrès tient donc le milieu entre les opinions extrêmes. Il a fixé, en règle générale, que les socialistes ne doivent pas aspirer à la présidence de la Diète. Dans les cas cependant, où cela serait désirable en vue de déjouer des intrigues bourgeoises, le groupe pourra briguer la présidence, à condition que le camarade élu démissionne aussitôt que la situation qui avait

justifié sa candidature, n'existera plus. Cette réserve n'a été votée d'ailleurs que par 45 voix contre 44. La minorité pense, en effet, qu'un président socialiste doit rester à son poste jusqu'à la fin de la session.

En somme, la résolution votée par le congrès laisse au groupe lui-même le soin de décider si la situation donnée comporte une candidature socialiste à la présidence.

Organisation : la presse. — Les rapports entre la presse et le parti provoquent de vives discussions :

Il y a deux ans déjà, la question fut soulevée de rendre plus étroites les relations entre le Parti et son organe principal, le *Tyoemies*, journal quotidien paraissant à Helsingfors et qui tire à 27.000 exemplaires. Le journal appartient, à présent, à une société par actions : la moitié des actions appartient aux organisations ouvrières et l'autre moitié à des militants ouvriers, sans que l'influence du parti sur son organe soit garantie. Mais les camarades du *Tyoemies*, appuyés par un grand nombre d'ouvriers de Helsingfors et des environs, s'opposaient avec la dernière énergie à toutes les réformes proposées, parce qu'ils y voyaient un danger pour l'attitude purement prolétarienne du journal. Ils regardaient en effet la majorité du parti comme trop « réformiste ».

Cette fois, le Conseil national du Parti avait présenté au congrès un projet de résolution tendant à établir en principe le droit du parti de disposer de son organe ; entre autres choses, le Conseil national aurait à nommer et à renvoyer les rédacteurs. Pourtant la réalisation de ce projet serait ajournée à un avenir incertain. Après une discussion animée cette résolution est approuvée par 51 voix contre 39.

Les rapports entre la presse socialiste de province et les organisations sont réglées de la façon suivante. Les congrès régionaux nommeront des commissions de contrôle qui auront à surveiller la rédaction des journaux et à en rendre compte à ces mêmes congrès. Les rédacteurs seront nommés par la Commission de contrôle et le conseil d'administration de la société par actions qui publie le journal, les deux parties disposant d'un nombre égal de suffrages. Les actions ne seront désormais vendues qu'aux organisations ouvrières.

Le nombre des journaux socialistes est à présent de 18, dont 2 en langue suédoise, et le nombre de leurs abonnés est de 135.000.

Parmi les autres décisions prises par le congrès de Tammerfors, signalons une vigoureuse protestation contre les projets douaniers du gouvernement russe, dont la réalisation renchérirait considérablement le pain en Finlande au profit des hobereaux.

Le congrès a aussi — et une fois de plus — condamné les représailles judiciaires des tribunaux russes contre les magistrats et les fonctionnaires finlandais. Un nombre toujours plus grand de maires et de membres de Cours d'appel se trouvent dans les prisons de Saint-Pétersbourg, parce qu'ils ont refusé de se soumettre à des décrets contraires aux lois de Finlande. Quoique les prolétaires et les socialistes aient eu à souffrir maintes fois de la partialité de ces magistrats bourgeois, ils ne leur refusent pas leur appui, dans les cas où ils ont défendu les lois fondamentales et l'autonomie de la Finlande.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le V^e^ Congrès de la fédération du Papier

Le 5^e^ congrès fédéral du Papier s'est tenu à Bordeaux les 15, 16 et 17 août dernier. Quatorze délégués représentaient les 3,000 membres de la fédération. Les débats ont été présidés par *Roudey* de Bordeaux, assisté de *Vardell* (Limoges) et de *Maurel* (Lyon). La C.G . T. était représentée par *Dumercq*, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Gironde. La fédération du Livre et celle des typographes avaient envoyé des délégués.

La grosse question du congrès est celle de la fusion avec les autres fédérations de l'imprimerie. Préparée de longue date et appuyée au congrès par plusieurs délégués et aussi par les représentants de la Lithographie et du Livre, la fusion intégrale est votée à l'unanimité. En ce qui concerne l'augmentation des cotisations qu'entraîne la résolution de la fusion et, en dehors des obligations fédérales et confédérales, les sections restent autonomes pour en fixer le montant.

Sur la proposition de *Melnotte*, les congressistes acceptent en principe la façon de voir du Comité fédéral, pour ce qui est des caisses de chômage, de grève et du Sou du Soldat. Les sections restent tout de même juges de participer ou non à ces diverses caisses de mutualité.

Le Congrès adopte aussi une proposition acceptant les femmes dans les syndicats moyennant une cotisation minima de 15 centimes par semaine.

Le IIIe Congrès de la Bijouterie

Le 3e congrès national de la fédération de la bijouterie s'est tenu à Besançon les 15, 16 et 17 août dernier dans les locaux de la Bourse du Travail. Les débats ont été présidés par *Calveyrac* délégué de la C. G. T. Les délégués de 22 syndicats y ont participé, ainsi que quelques représentants des syndicats d'horlogers bizontins, sur la situation confédérale desquels le congrès a eu à se prononcer.

La Semaine anglaise. — Après examen du rapport moral présenté par le secrétaire *Lefèvre*, le congrès aborde la question de la Semaine anglaise. La fédération compte actuellement dans son sein la corporation des diamantaires qui, dans tous ses centres organisés — même dans les campagnes — est arrivée à faire appliquer, depuis le 1er octobre 1911 pour la province et depuis le 1er mai 1912 pour Paris, la semaine de 48 heures avec arrêt du travail le samedi à midi. Celle des joailliers de Paris a aussi arraché, après une lutte d'un an et demi, la Semaine anglaise de 54 heures. C'est dire que la question préoccupe au premier chef toutes les autres organisations bijoutières. Des considérations intéressantes sont apportées par les délégués qui s'accordent pour reconnaître que, malgré les questions d'espèce, la Semaine anglaise peut entrer en application dans la plupart des corporations de la bijouterie, quoique industrie saisonnière. Mais pour la faire entrer dans les mœurs, une active propagande doit être faite, disent les délégués, non seulement auprès des ouvriers, mais surtout auprès des femmes.

De la discussion il résulte cependant que la Semaine anglaise ne fera pas l'objet d'une même action parmi toutes les organisations dont les situations sont diverses. Il s'en trouve, comme celle des décorateurs de la boîte de montre de Besançon, qui ont su imposer la journée de 9 heures dans tous les ateliers et qui travaillent cependant pour l'obtention de la Semaine Anglaise, tandis que la corporation des gainiers de Paris, se trouvant dans une situation spéciale, va surtout intensifier son action pour la généralisation des 9 heures.

L'apprentissage. — Cette question donne lieu à un intéressant débat, à cause même de l'importance considérable de l'habileté professionnelle dans le travail de la bijouterie. Les patrons déplorent la disparition des ouvriers habiles, mais ils ne font rien

pour y parer. Un peu de volonté de leur part pourrait cependant changer les choses. Il suffirait qu'ils sacrifient l'habitude prise par eux de considérer l'enfant comme de la matière à exploiter, pour le considérer comme un futur professionnel auquel ils se doivent d'apprendre un métier. Si les patrons chargeaient les ouvriers de dresser les apprentis au lieu de prendre ces derniers pour des bonnes à tout faire qui doivent rapporter dès le premier jour de l'entrée à l'atelier, il est certain, affirme un délégué, qu'il y aurait moins à dire sur la crise de l'apprentissage.

Au lieu d'attendre, dit un autre, que l'Etat se substitue à eux par la fondation d'écoles professionnelles, les patrons pourraient sacrifier quelque peu de leurs bénéfices à la formation de bons ouvriers dans leurs propres usines ; ils enrayeraient ainsi la crise qu'ils se plaisent à dénoncer.

Les idées examinées peuvent se résumer ainsi : le syndicalisme doit régénérer le goût du travail en infusant l'amour du métier dans le sang des jeunes ouvriers. Dans ce but, aucun sacrifice des organisations et des militants ne sera trop grand.

En conséquence, le congrès décide de s'opposer à la création d'écoles professionnelles nationales dans les centres où il apparaîtra qu'elles ne peuvent avoir pour but que d'introduire une industrie inexistante au détriment des centres où cette industrie fait vivre des travailleurs ; de préconiser au contraire la direction des études professionnelles dans les écoles pratiques d'industrie et dans le sens des industries exploitées ; enfin de viser à la création des cours professionnels par l'organisation ouvrière elle-même.

La situation des horlogers bizontins. — Les représentants des horlogers, monteurs de boîtes et faiseurs de pendants de Besançon invités au congrès protestent contre l'opinion de ceux qui croient et disent que les militants suisses de la Fédération horlogère internationale ont travaillé contre l'entrée de leurs adhérents français à la C. G. T. Au contraire, ils les ont toujours engagés à rejoindre leurs organisations centrales et, s'ils ne l'ont pas fait jusqu'à ce jour, c'est que leur situation financière les met dans l'impossibilté de payer la cotisation fédérale. Ils voudraient pouvoir rejoindre leurs camarades confédérés. Pour cela, ils désireraient créer une sorte de Fédération horlogère française, que la C. G. T. accepterait et par laquelle, avec le minimum de frais, ils rempliraient tout leur devoir confédéral.

Divers délégués de la Fédération apportent leur point de vue et tous s'accordent à reconnaître que la situation des organisations horlogères est analogue internationalement et corporativement aux syndicats diamantaires et que, si les horlogers ont le vrai désir de se confédérer, ils feront l'effort nécessaire pour entrer dans une des fédérations d'industrie — Bijouterie ou Métaux — qui peuvent seules les confédérer. L'acceptation

d'une fédération horlogère par la C. G. T. serait en contradiction avec les décisions d'Amiens et de Toulouse, obligeant les fédérations de métier à se réunir dans les fédérations d'industrie.

En conséquence, le congrès décide de demander à l'Union régionale Ain-Franche-Comté de radier de son sein le Syndicat des monteurs de boîtes et faiseurs de pendants, parce que non confédéré, tout en spécifiant, pour montrer qu'il tient compte des difficultés signalées, que, par la suite, la Fédération pourra toujours rentrer en rapport avec lui et étudier à nouveau toutes propositions d'adhésion.

Questions diverses, — Un ordre du jour contre l'arbitraire gouvernemental est voté à l'unanimité.

Il en est de même d'une proposition de diffusion de journaux comme l'*Humanité* et la *Bataille syndicaliste*.

Touchant le viaticum, le précédent congrès (Lyon) avait voté une résolution décidant : 1° le viaticum est adopté pour les ouvriers se déplaçant et en règle avec leur organisation ; 2° la somme à percevoir par l'ayant-droit est de 3 francs ; 3° dans les centres où il existe une Bourse, le viaticum sera payé par la Bourse ; 4° dans ceux où il n'y en pas, le viaticum sera payé par le Syndicat de son industrie et remboursé à ce dernier par le Syndicat auquel appartient le camarade. Aucun secours n'ayant été distribué, il est décidé de donner une plus grande publicité à cette décision, afin qu'aucun fédéré ne puisse prétendre l'ignorer.

Le congrès enregistre que la presque unanimité des organisations de la bijouterie a institué le Sou du Soldat. Cependant, tout en décidant d'intensifier la propagande en sa faveur, jusqu'à ce que toutes l'appliquent, une proposition d'obligation fédérale est rejetée.

La Fédération, jusqu'à ce jour, soutenait ses grèves de la façon suivante : pour chaque grève, les organisations devaient s'imposer d'une cotisation exceptionnelle de 0 fr. 05 par membre et par semaine. Le produit de ce sou hebdomadaire de grève, canalisé par la trésorerie fédérale, permettait au Comité fédéral de verser aux grévistes une indemnité, qui variait suivant l'importance du mouvement, mais qui ne devait pas dépasser 0 fr.60 par jour et par gréviste. Des récriminations s'étant produites au sein d'un syndicat parisien sur le fonctionnement de ces secours, un débat a lieu au congrès. La discussion ayant fait apparaître la dificulté qu'il pourrait y avoir dans l'avenir à percevoir hebdomadairement un sou par grève, alors que les secours paraîtraient d'autant plus faibles, que plusieurs grèves englobant un nombre élevé d'ouvriers peuvent se déclancher au même moment, il est décidé de soumettre à un referendum des syndicats l'abrogation du « Sou de Grève » et son remplacement par le « Sou aux Grévis-

tes » compris ainsi : le sou hebdomadaire est obligatoire pour tous les membres, non plus par unité de grève, mais par quotité de grévistes. De plus, un barème établi au Congrès fait varier les taux de la cotisation de grève de 0 fr. 05. à 0 fr. 20 au maximum, par membre et par semaine, suivant le nombre de grévistes, sans se préoccuper du nombre des grèves.

Ces secours de grève sont aussi réglementés d'après le nombre des grévistes. Le barème prévoit une allocation maximum de 0 fr. 40 par jour et par gréviste. Obligatoirement cette allocation quotidienne diminue à mesure qu'augmente le chiffre des camarades à soutenir; et c'est ainsi qu'à partir de 500 grévistes le secours hebdomadaire ne sera plus que de 500 francs, auxquels pourront s'ajouter des souscriptions occasionnelles.

Le congrès s'élève unanimement contre le projet de loi Chéron sur les syndicats. La question de la R. P. syndicale est renvoyée à un congrès ultérieur.

Celle des rapports de la C. G. T. et du Parti socialiste donne lieu à un court échange de vues. Le délégué des lamineurs de Paris est partisan d'un rapprochement. *Dunrez* dit que son organisation a toujours voté pour l'autonomie du mouvement syndical. La motion d'Amiens renouvelée au Havre le satisfait complètement. Mais il ne peut s'empêcher de signaler que les statuts confédéraux ont été appliqués avec beaucoup plus de sévérité en 1912 qu'en 1913. Il met en parallèle la rigidité confédérale au moment de la lutte contre la guerre avec l'heureuse souplesse des rapports qui ont permis la rédaction de la note du secrétariat de l'Union des Syndicats de la Seine et du Bureau confédéral après l'accord intervenu avec le Parti, pour faire de la manifestation du 13 juillet contre les Trois ans une démonstration puissante.

Le Guerry conteste que le Bureau confédéral ait participé à l'accord intervenu avec le Parti.

Lefèvre opine dans ce sens, tout en reconnaissant qu'un revirement s'est produit depuis l'an passé et en rappelant qu'en 1912, la réponse des Centrales allemande et autrichienne, mortifiante pour la C. G. T. à laquelle elles répondaient que l'organisation de la lutte contre la guerre était du ressort de l'organisation politique, avait eu une influence sur la réponse à la démarche du Parti.

La majorité des délégués se déclarent heureux du changement survenu.

Le prochain congrès aura lieu dans trois ans. Il se tiendra à Marseille.

Le X^e Congrès national de la Céramique

Au moment du précédent congrès de la Céramique, tenu à Lyon en 1911, cette fédération comptait 3.605 adhérents. Le X^e congrès, qui s'est tenu à Limoges, les 15, 16 et 17 août dernier, enregistre un fléchissement des effectifs, qui ne s'élèvent plus qu'à 3.170 membres ; tous les syndicats, sauf ceux de Limoges, Lyon et Vierzon sont en décroissance. Le rapport du secrétaire *Tillet* attribue cette diminution aux mouvements de grève de Mehun et de Vallauris (c'est là que le fléchissement est le plus sensible), qui ont été suivis de brutales répressions judiciaires et de vindicte patronale. La situation financière, comme il ressort du rapport du trésorier *Gaumondie*, est cependant prospère ; l'encaisse est de 11.730 francs, dont 3.440 dans la caisse fédérale et 7.286 dans celle de grève. L'organe de la fédération, l'*Ouvrier céramiste* boucle son exercice avec un excédent de recettes.

Vingt-un syndicats, avec 67 mandats, sont représentés au congrès. La C. G. T. est représentée par *Jouhaux*.

Les deux grosses questions de l'ordre du jour sont celles de la R. P. et de la Semaine anglaise.

La Représentation proportionnelle. — Le Comité fédéral présente au congrès une méthode de fonctionnement permettant de faire jouer efficacement la R. P. au sein de la Fédération nationale de la céramique. *Boutet* (de Vierzon) se déclare partisan de cette façon de faire. *Pilorget* présente quelques observations au sujet de cette représentation. Il déclare qu'il votera contre toute proportionnelle. *Bonnet* (de Paris) votera dans le même sens.

Jouhaux secrétaire confédéral intervient dans le débat. Il croit que la R. P. peut jouer dans les luttes de nature politique, mais non dans les organisations syndicales, car cela obligerait à la faire jouer à la base de la cellule initiale du mouvement ouvrier. Jouhaux croit qu'il y a quelque chose de plus nécessaire que la R. P., c'est l'éducation de la masse ouvrière, sans laquelle toutes les discussions seront vaines. Seuls les faits économiques ont de la valeur et portent dans leur sein toute l'action révolutionnaire qui doit libérer le monde.

Barby (de Limoges) constate que dans les paroles de Jouhaux, il n'a pas trouvé un seul argument contre la R. P. Et, puisque la R. P. ne doit rien changer, pourquoi tant d'acharnement à la combattre?

« Parce que, répond *Jouhaux*, vous ne l'appliquez pas à la cellule initiale. — Mais, réplique *Barby*, moi partisan de la R. P.

en haut comme en bas, au syndicat, à la Bourse, à la Confédération Générale du Travail, je voudrais la voir jouer partout. On a parlé aussi du mandat impératif. Cette question ne peut pas se poser ou alors supprimons nos congrès. »

Une discussion assez longue s'engage au sujet de la résolution présentée par le comité fédéral. Finalement, cette résolution moins une voix, est repoussée. Une commission est nommée pour élaborer un nouveau système d'application. Après discussion, il est adopté par 11 voix contre 7 et 2 abstentions.

La Semaine Anglaise et la diminution des heures de travail. — Le rapport sur ces deux questions connexes est présenté par le délégué de Limoges, *Boudaud*. Tout le monde est d'accord sur le principe ; c'est l'application qui est difficile. Le rapporteur voudrait avoir à ce sujet l'opinion précise des syndicats de la fédération.

Bonnet (de Limoges) estime que l'on regarde la question avec trop de particularités corporatives. Il pense que le meilleur moyen serait de faire pression sur le gouvernement, qui ferait une loi faisant obligation au patronat d'accorder ce repos aux ouvriers de l'industrie privée, comme il essaie de le faire actuellement dans les services publics.

Roussillon (de Limoges) dit ne pas vouloir discuter les cas d'espèce, mais laisser les travailleurs en face des conditions différentes. Il est obligé d'en tenir compte. Pour les céramistes travaillant aux pièces, la Semaine anglaise est facile à appliquer, mais il n'en sera pas de même pour les camarades qui travaillent à la journée. Il faut que le congrès dise si nous devons faire abnégation d'une demi-journée de salaire pour faciliter l'application de la Semaine anglaise. Il croit que les ouvriers font assez de sacrifices et qu'ils ne doivent rien abandonner de leur salaire. En conséquence, il demande au congrès de prendre une décision ferme à ce sujet.

Reboisson (de Limoges) dit que contrairement à ce que croient beaucoup de camarades, les ouvriers aux pièces ne feront aucun sacrifice : « Je voudrais, dit-il, que les militants chargés de la propagande pour l'application de la Semaine anglaise s'abstiennent de parler de la diminution du chômage par le fait de son application. En effet, l'application de la Semaine anglaise ne diminuera pas la production, et de plus, nous pourrons présenter la revendication aux patrons avec quelque chance de succès, en leur faisant remarquer qu'ils n'ont pas à s'opposer à son application, du moment que la production sera la même. La preuve, c'est que les ouvriers aux pièces ne demandent aucune augmentation, parce qu'ils sont persuadés qu'ils n'y perdront rien ».

Le congrès nomme une commission chargée de rédiger une résolution. Puis il adopte cette résolution, dont voici le texte :

Le Congrès, sans perdre de vue que l'émancipation totale des travailleurs constitue l'idéal affirmé par tous les congrès, tant fédéraux que confédéraux, reconnaît que la conquête de la Semaine anglaise constitue une amélioration de nature à procurer aux travailleurs de toutes catégories plus de bien-être par plus de liberté ;

Invite les syndicats adhérents à agir par tous les moyens en leur pouvoir pour arracher au patronat l'application de cette réforme nécessaire, dans le but de concrétiser les résultats acquis et pour donner une indication au Comité fédéral.

Les secrétaires de chaque organisation devront, dans les délais les plus courts, faire connaître les résultats obtenus en faveur de la Semaine anglaise ; mais, considérant d'autre part, que le patronat serait toujours tenté de reprendre ce qu'il a été dans l'obligation d'abandonner à la force organisée de la classe ouvrière, le congrès estime qu'il y a lieu d'entreprendre un immense effort de propagande et d'action vigoureuse pour obliger les pouvoirs publics à sanctionner par une loi cette revendication.

Questions diverses. — Sur les maladies professionnelles, le congrès vote la résolution suivante :

Le congrès, considérant que toutes les catégories de l'industrie de la porcelaine dure sont frappées par l'intoxication, les poussières de kaolin et de grès; que, de l'avis des médecins, des cas nombreux de tuberculose sont provoqués par ces poussières et déciment dans une forte proportion les rangs des ouvriers de la Céramique; le congrès demande à ce qu'on comprenne dans la nouvelle loi du 3 juillet 1913 toutes les catégories de la céramique.

Le congrès élit le bureau fédéral et décide que le prochain congrès se tiendra à Vierzon en 1915.

Le VIII[e] Congrès National de l'Ameublement

Le VIII[e] congrès de la fédération nationale de l'Ameublement s'est tenu à Nancy, dans les locaux de la Maison du peuple, les 15, 16 et 17 août dernier. Il a été précédé d'un grand meeting sur la politique antiouvrière du gouvernement. Il a réuni 37 délégués représentant 51 syndicats.

Le rapport moral de la fédération présenté, par le secrétaire, *Magnan*, montre que les effectifs restent stationnaires (augmentation de 40 unités seulement) depuis le précédent congrès.

On discute d'abord sur les résolutions votées à la conférence des Bourses et Fédérations des 13 et 14 juillet, qui prévoient les relations entre fédérations et unions départementales. Les importantes déclarations faites à la conférence, par des militants autorisés, trouvent leur écho au congrès. Les délégués se livrent à un intéressent échange de vue et, à l'issue du débat, résument leurs appréciations sur l'orientation du mouvement syndical. Les

congressistes, dans un ordre du jour voté à l'unanimité, approuvent l'idéal d'émancipation de la C. G. T, ses préoccupations de réalisations pratiques indiquées par la récente conférence, affirment la nécessité de dégager la C. G. T. des influences étrangères au mouvement syndicaliste et de mettre en garde les organisations contre les grèves protestataires trop répétées, qui fatiguent les meilleures volontés.

On discute ensuite sur la Semaine anglaise et la diminution des heures de travail. Le délégué de Castres demande un travail statistique préparatoire. Celui de Bayonne propose la brochure comme le meilleur moyen de propagande. On examine les résultats obtenus en Allemagne, en Angleterre et en Suisse. Tout le monde est d'accord pour mettre cette question au premier plan des préoccupations fédérales et pour décider d'engager une action méthodique et sérieuse en ce sens. La grève, proposée par quelques délégués comme moyen d'aboutir plus sûrement, est rejetée par la majorité du congrès. Une commission nommée à cet effet propose un texte de résolution suivant lequel on batallera pour la journée de 9 heures dans les régions où la journée est plus longue, et pour la Semaine anglaise là où la journée de 9 heures est acquise.

Signalons aussi d'intéressants débats sur l'apprentissage. Le congrès décide que les syndicats ouvriers sont seuls qualifiés pour organiser l'apprentissage. Leur intérêt est de créer une classe ouvrière très éduquée au point de vue professionnel et possédant une valeur technique capable de lui donner confiance dans son action.

Le VIII[e] Congrès international de la Lithographie

La Fédération internationale de la lithographie, dont le siège est à Berlin, a tenu à Vienne son 8[e] congrès, du 26 au 30 août dernier. L'Autriche y avait 5 délégués, l'Allemagne 3, les autres pays (Belgique, Danemark, France, Hollande, Italie, Norvège, Suède, Suisse et Hongrie) en avaient chacun un.

Les forces de la Fédération. — Les rapports du secrétaire, *Sillier*, et du trésorier, *Brall*, nous font connaître les forces de la Fédération. A l'Internationale des lithographes sont affiliés 15 pays, comprenant 32.500 membres. Les recettes du secrétariat provenant des cotisations et des intérêts se sont élevées pendant ces trois dernières années à 22.716 M.; les contributions extraor-

dinaires pour les grèves à 36.348 M. Pour le soutien des grèves dans sept pays affiliés, on a donné 47.517 M. Le solde en caisse s'élève à 15.276 M. Il a été prélevé pour la grève de Bohême une contribution de dix pfennings par semaine et par syndiqué. Cette contribution a rassemblé 36.000 marks. L'Angleterre, la Belgique et la Finlande n'ont pu rien envoyer, pour la raison que ces pays se trouvaient eux-mêmes en grève, et la Hollande parce que le syndicat n'avait pas de moyens.

La grande grève d'Allemagne, fin de 1911, a coûté à l'organisation allemande 1.600.000 marks. Malgré cela, il ne fut pas nécessaire de prélever une nouvelle imposition. A la suite de cette grève, on gagna une réduction d'une heure de travail. Les patrons firent tout ce qui était en leur pouvoir pour détruire le syndicat. Ils cherchèrent à corrompre les ouvriers afin qu'ils abandonnent le syndicat. Mais leurs efforts n'ont eu aucun succès. En Finlande, la grève dura 13 semaines, mais n'amena aucune diminution dans les heures de travail. Les patrons cependant ne réussirent pas davantage à détruire l'organisation, comme ils l'avaient espéré, et furent obligés de concéder une augmentation de salaire.

Dans pas mal de pays, les syndicats ont fait d'importantes conquêtes, notamment la semaine de 48 heures, en Hongrie, et d'avantageux contrats collectifs en Autriche.

Questions d'organisation. — Un rapport en vue de nouveaux statuts est présenté par *Muhlberger* (Autriche). Une discussion s'engage sur la question de savoir si le syndicat des lithographes est obligé, dans chaque pays, de s'affilier à la commission générale des syndicats. La Norvège propose qu'on abandonne cette obligation. Il prétend que dans les pays scandinaves, l'autonomie des syndicats est très restreinte par la commission générale, qui oblige chaque syndicat à la laisser seule juge de déclarer la grève, et les fonds de grève sont en grande partie centralisés par elle.

Suchy (Danemark) est du même avis. Dans les pays scandinaves les patrons, même d'une industrie différente, lockoutent leurs ouvriers par solidarité pour les autres patrons, et c'est pourquoi la commission générale, obligée d'user des mêmes procédés, déclare souvent la grève de plusieurs industries pour en soutenir une. Et si un syndicat se refuse à suivre son ordre, il peut être exclu de la Confédération. C'est pourquoi l'Internationale devrait ne pas obliger chaque syndicat national à s'affilier à la Confédération.

Sillier (secrétaire international) déclare : « Nous ne pouvons pas abandonner cette obligation, car ce serait semer l'anarchie dans le mouvement syndical. Si une confédération oblige un de nos syndicats à faire une grève que nous croyons, nous, ne pas devoir faire, ce sera l'affaire du secrétaire international de voir

ce qu'il doit décider. Si, cependant, un syndicat national est exclu de la Confédération générale, il pourra tout de même continuer à faire partie de l'Internationale des lithographes, jusqu'au congrès suivant ».

En matière de cotisations, de secours de route et de secours en cas de grève, le congrès vote la résolution suivante :

1° Comme cotisation annuelle, le secrétariat international prélèvera 32 pfennigs par membre sur 90 % des membres inscrits ;

2° Lorsqu'un syndiqué voyagera dans un autre pays affilié, il aura droit à être inscrit comme syndiqué sans frais, et si le syndicat du pays où il émigre donne des indemnités de voyage, il devra les toucher de la même façon que les syndiqués indigènes ;

3° Le fonds international de grève pourra s'élever à un maximum de 5.000 marks, et seulement dans des cas extraordinaires, ce montant pourra être dépassé. Le Secrétariat aura aussi le droit de consentir des prêts jusqu'à 4.000 marks *sans prélever d'intérêts*. En même temps, cependant, le Secrétariat peut prélever un impôt extraordinaire de 2 à 25 pfennigs par semaine et par membre dans le cas où plus de huit pour cent des syndiqués, dans un des pays affiliés, sont en grève depuis plus de cinq semaines. Dans le pays où la grève a lieu, il faut toutefois qu'un prélèvement au moins dix fois aussi fort soit fait sur les ouvriers qui ne sont pas en grève.

Berlin est de nouveau choisi comme siège du secrétariat international, et *Sillier* est réélu secrétaire. Le prochain congrès se tiendra à Londres en 1916.

Signalons enfin que le congrès avait organisé une exposition d'art lithographique, qui témoigne du souci de compétence techniqne de cette organisation et de la corporation qu'elle représente. Les plus beaux envois ont été ceux de l'Autriche et l'Allemagne. On a particulièrement remarqué les imprimés obtenus avec une nouvelle machine rotative pouvant faire plusieurs couleurs mieux que la machine plate. L'Angleterre n'avait rien envoyé, et la France, peu de choses.

Le IV[e] Congrès national de l'Éclairage

C'est à Bordeaux, dans les locaux de la Bourse du Travail, que s'est tenu, du 4 au 7 septembre dernier, le 4° congrès de la Fédération nationale de l'Eclairage. Il a réuni 50 délégués représentant les organisations syndicales de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Belfort, Calais, Gennevilliers, Le Havre, Libourne, Limoges, Nantes, Nancy, Nîmes, Orléans, Périgueux, Rouen, Saint-Etienne, Troyes, Vienne et Valence. Ne sont pas représentés : Angers, Bourges, Epernay et Versailles. *Merrheim* représente la C. G. T.

Contre l'arbitraire gouvernemental. — A l'unanimité, et sur la proposition du bureau fédéral, le congrès vote l'ordre du jour suivant :

La Fédération nationale de l'Eclairage réunie à Bordeaux, à l'occasion de son 4e congrès, adresse au prolétariat en lutte pour son émancipation l'assurance de sa solidarité et de sa profonde sympathie.

Le congrès proteste énergiquement contre les mesures arbitraires prises par le gouvernement à l'égard des militants de la C. G. T. et de certaines organisations, pour avoir appliqué dans leurs syndicats respectifs les décisions des congrès en ce qui concerne l'œuvre du « Sou du Toldat ».

Le congrès demande la mise en liberté provisoire de tous les militants retenus contre tout droit et toute justice dans les prisons républicaines.

Décide de maintenir et de perfectionner le Sou du Soldat, œuvre de solidarité et d'éducation syndicales. pour tous les jeunes gens de la classe ouvrière appelés sous les drapeaux.

Le congrès proteste une fois de plus contre les procédés employés par la presse bourgeoise, qui déforme et dénature à plaisir toute l'œuvre du prolétariat et se fait ainsi l'auxiliaire de la police et du pouvoir pour emplir les prisons de la France républicaine de militants ouvriers.

Contre les trois ans. — Le congrès, sur la proposition du syndicat de Bordeaux, vote par acclamations une protestation contre la loi de trois ans. Il déclare en outre sa ferme volonté de conserver le « Sou du soldat ».

Des questions de discipline intérieure, quelques conflits, la révision des statuts et le problème des retraites ont longuement retenu l'attention du congrès et donné lieu à de vives discussions. Nous nous contentons de le mentionner. Aussi bien, les débats ont-ils été souvent confus, et les conclusions auxquelles ils ont abouti, souvent d'importance très secondaire.

Notons cependant une plus large dotation de la caisse de propagande par une meilleure répartition des ressources, qui se sont élevées, pour deux ans, à 115.871 francs.

Le IIe Congrès de l'Union des Fédérations syndicales suisses

L'Union suisse des Fédérations syndicales, qui compte de 90.000 à 92.009 adhérents, a tenu son second congrès à Zurich, à la Maison du Peuple, les 14, 15 et 16 septembre dernier. Les

principales questions traitées dans ce congrès sont : la protection des petits métiers, le chômage et la grève générale.

Les petits métiers. — Chargé de présenter un rapport sur la protection par la loi des ouvriers et ouvrières des petits métiers, *Lorenz,* secrétaire adjoint de l'Union, propose les conclusions suivantes : « La loi sur les fabriques ne s'applique aujourd'hui qu'à une partie des ouvriers de l'industrie. Elle laisse complètement de côté le personnel du commerce, celui des hôtels et restaurants, enfin celui des entreprises de transport. Il y a là des lacunes nombreuses et importantes à combler, sans parler même de l'industrie à domicile où les conditions de travail et de salaires sont telles qu'on n'y peut songer sans un frisson d'horreur. C'est pourquoi il faut que l'union des fédérations syndicales demande la promulgation de lois spéciales :

« *a*) sur la protection des ouvriers des arts et métiers (dans les fabriques et le travail à domicile) ;

« *b*) sur la protection du travail à domicile ;

« *c*) sur la protection des travailleurs du commerce ;

« *d*) sur la protection des ouvriers du transport ;

« *e*) sur la protection du personnel des hôtels, cafés, restaurants, pensions.

« De plus, quand on connaît les conditions de santé dans lesquelles travaillent encore des milliers d'enfants, le moment est venu aussi de s'occuper d'eux plus que cela n'a été le cas jusqu'à maintenant. Et il faudra insister vivement pour que la législation débute par les catégories les plus mal situées ».

Greulich craint que la procédure ne soit trop longue. « Il faut, dit-il, se rappeler qu'il n'a pas fallu moins de six années pour aboutir à une misérable réformette : celle de la fermeture des fabriques à 5 heures, le samedi. A entendre les propositions qui nous sont soumises, il faudrait une trentaine d'années pour aboutir et encore... Il faut s'engager résolument dans une autre voie : demander une loi à principes généraux et la compléter par des ordonnances, ainsi que cela se pratique en Angleterre et en Allemagne »,

Le congrès se range à l'avis de Greulich.

Le chômage. — C'est *Huggler,* secrétaire de l'Union, qui rapporte sur la lutte contre le chômage. Les syndicats sont déjà intervenus efficacement, et les sacrifices qu'ils consentent sont considérables dans un petit pays comme la Suisse. La charge est lourde pour nombre d'organisations professionnelles. Il faut donc que les communes, les cantons et la Confédération elle-même interviennent dans cette lutte contre les conséquences du chômage. Un moyen éprouvé est celui que l'économie sociale appelle le « système de Gand ».

Le rapporteur insiste ensuite sur une solide organisation du

placement, fait par les municipalités, sous le régime de la parité. Il dépendra des syndicats ouvriers eux-mêmes d'exercer sur ces offices municipaux une sérieuse influence.

Au cours du débat, *Pflüger* invoque l'exemple de l'Angleterre avec son assurance contre le chômage, et informe que le canton de Zurich prépare un projet de loi qui s'inspire de cet exemple. *Greulich* fait part de ce qu'il a entendu au récent congrès de Gand, qui s'est occupé de cette même question. *Schlumpf*, des typographes, appuie vivement la thèse de Huggler, qui est adoptée par tous les délégués sauf un, le représentant des plâtriers-peintres, qui voudrait que dans ce domaine les syndicats ne fissent rien et l'Etat tout.

La grève générale. — La question de la grève générale fait l'objet d'un rapport de *Huggler*, qui dit en substance : « Au point de vue économique, les organisations professionnelles suisses repoussent la grève générale, par ce qu'elles pensent que par ce moyen elles n'obtiendront pas grand'chose, et que le recrutement des syndicats pourra en souffrir. Quant à penser faire dans un petit pays comme la Suisse, des grèves de masse pour l'élargissement des droits politiques, c'est se bercer d'illusions, car il ne faut pas oublier que nous possédons les droits d'initiative et de referendum permettant au peuple de se faire entendre. Et puis, nous ne voyons pas très bien les ouvriers étrangers jouant leur va-tout dans un soulèvement de masse pour l'obtention de droits politiques dont ils seraient les tout premiers à ne pas profiter. Malgré, cela s'il arrivait jamais que le Parti socialiste eût besoin de recourir à cette arme pour des raisons que nous ne pouvons pas préciser encore aujourd'hui, il est certain que les syndicats sauraient faire leur devoir.

Staude, secrétaire des plâtriers-peintres, défend la grève générale. Ses efforts restent vains. Le congrès rejette le principe de la grève générale.

Signalons, en terminant ce bref compte-rendu, que le congrès s'est prononcé contre le projet de loi fédéral sur les fabriques, a voté le relèvement des cotisations et a décidé de poursuivre une enquête statistique, déjà très poussée, sur les budgets de famille.

Le VIIIe Congrès national de la Fédération des Cuirs et Peaux

Le VIIIe congrès national de la Fédération des Cuirs et Peaux s'est tenu à Paris du 15 au 18 septembre dernier dans les

bureaux de l'*Utilité sociale*. 65 délégués y ont représenté 85 syndicats.

Les forces de la Fédération.— Les effectifs, comme il ressort du rapport de *Voirin*, secrétaire fédéral, sont à peu près stationnaires. Ils n'ont en effet, au cours de ces deux dernières années, augmenté que de 950, passant de 9.380 à 10.330 adhérents groupés dans 103 syndicats. Il y a dans les organisations un continuel va-et-vient de travailleurs, qui ne restent que momentanément.

L'effort syndical depuis le précédent congrès (1911) n'est pas resté stérile. La Fédération a eu à soutenir 54 grèves, auxquelles ont participé 26 syndicats et qui ont englobé 3.446 grévistes au moment de la déclaration de grève et 1.480 non-fédérés. Trente de ces grèves se sont terminées par des victoires ouvrières (complètes ou transactions avantageuses) ; 15 se sont terminées par un échec ; 4 par la mise à l'index des maisons en grève ; 4 par des résultats douteux ou inconnus ; une n'était pas terminée au 30 juin 1913. Les 30 grèves victorieuses ont compté 2.269 grévistes, dont 1.107 fédérés. Les autres grèves, 1.177 grévistes.

Enfin l'action pour la diminution du temps de travail et la semaine anglaise a donné les résultats suivants, que signale le rapport : Les selliers de l'équipement militaire de Paris ont imposé la semaine anglaise de 54 heures à leurs employeurs. Les ouvriers en chaussures d'Arpajon ont conquis la semaine demi-anglaise de 57 h. 1/2 avec un minimum de salaires. Les ouvriers en chaussures de Lyon, qui avaient déjà obtenu en partie cette semaine demi-anglaise, ont réussi à la faire généraliser. Les spécialistes de la Peau de Paris continuent systématiquement la lutte pour la semaine de 54 heures, qu'ils ont réussi à faire appliquer dans une forte proportion.

Le Sou du Soldat. — Le Sou du Soldat doit-il être une institution fédérale ou rester un service syndical?

Hellion (Nantes) estime que l'œuvre ne peut être prospère que sous la forme fédérale. C'est aussi l'avis de *Couderc* (Lyon).

Février (Fougères) défend au contraire le Sou syndical. Après avoir dit comment fonctionne cette institution à Fougères, il ajoute : « Faire du Sou du Soldat une œuvre fédérale, c'est obliger les gros syndicats à payer pour les petits — ce qui n'est pas juste. D'abord, parce qu'au vote les gros n'ont pas plus de droits que les petits, et puis, les gros syndicats ont des frais généraux plus grands que les petits. Ensuite, cela aboutit à la paresse et entrave tout progrès syndical ».

Bonnard (Bordeaux), *Charvet* (Paris), *Fleury* (Tours), *Bonneaud* (Poitiers), *Abric* (Millau) et *Dret* soutiennent la même thèse. « Qu'on le veuille ou non, dit ce dernier, le Sou fédéral, c'est l'augmentation de la cotisation ; mais ce n'est pas la raison qui

me rend hostile au Sou du Soldat fédéral, et je reconnais qu'il faut faire quelque chose ».

Après avoir montré que ce serait un surcroît de charges et de travail pour l'organisme central, Dret ajoute : « La propagande doit être faite par les syndicats et non par l'organisme central. De plus, au moment où le projet Chéron parle de représailles contre les unions de syndicats, ce serait, sans bénéfice moral, tomber dans le piège que de créer le Sou fédéral.

« Enfin le Sou du Soldat syndical entraîne une correspondance directe entre le syndicat et son adhérent, qui porte plus de fruit, car on se connaît mieux.

« Et d'ailleurs, le fait de créer simplement le Sou du soldat obligatoire sera une suffisante réponse aux provocations gouvernementales ».

Pillet est également de cet avis : la somme envoyée par le syndicat est plus sensible que la somme envoyée par un organisme central, que l'ouvrier ignore.

Voirin déclare que les orateurs précédents ont examiné le point de vue moral, il examinera donc seulement le point de vue matériel : « Il est impossible, dit-il, de surcharger le bureau fédéral de ce nouveau rouage. A côté de la correspondance, il y a d'autres besognes, celle d'éducation générale par exemple. Il est vrai que la proposition de Nantes demande la forme admise dans la Fédération des métaux. Le secrétaire du syndicat envoie directement l'argent, puis se fait rembourser par l'organisme central. Mais c'est, même dans ce cas, création d'un service nouveau.

« Prenons des chiffres. En juin 1910, 3.000 fr. sont en caisse — en 1913, 4.000 francs. Avec cet argent on pourrait plus facilement créer des tournées de propagande avec des délégués régionaux, et ainsi les fonds diminueront. De même, il faudra adhérer aux Fédérations internationales, de qui coûtera de 800 à 1.000 fr.

« Et il y a l'aide pour les camarades grévistes. Faut-il disperser l'effort syndical ? De plus, les forts syndicats auront toujours des syndiqués soldats — plus que les petits. Alors que le Sou soit fédéral ou syndical, ce sera le même effort financier. En somme, entre les petits syndicats et les gros, il y aura proportion. Sans doute, il faut amplifier l'œuvre du Sou du Soldat, mais vous êtes assez grands garçons pour le créer vous-mêmes dans vos syndicats ».

Après cette discussion, la proposition du Sou fédéral est abandonnée et le congrès se prononce, par 70 voix contre 13, pour le Sou syndical, mais *obligatoire*.

La Caisse de grève. — La caisse de grève est insuffisamment alimentée. Au nom du Comité fédéral, *Voirin* demande au congrès de voter une cotisation spéciale. Le patronat de la chaus-

sure oppose aux revendications ouvrières une résistance de plus en plus brutale et qu'il faut vaincre.

Après une longue discussion, dans laquelle interviennent *Dret*, *Simon*, *Pillet*, *Bourand*, *Charvet*, *Brisson*, et la nomination d'une commission spéciale, le congrès vote l'importante résolution suivante :

Pour toute grève ou lock-out, l'indemnité versée par la caisse de grève fédérale sera de 1 fr. 50 par fédéré et par semaine. Ces sommes seront toujours prises sur la caisse fédérale de grève quand leur totalité ne dépassera pas les rentrées mensuelles. Au cas où ces sommes totalisées dépasseraient les rentrées mensuelles de la caisse de grève, une cotisation supplémentaire sera demandée aux syndicats dans la forme actuellement pratiquée pour les lock-outs.

Cette cotisation pourra être graduée en proportion de l'importance de la grève à soutenir comme de la diminution de recettes qui en découlera, c'est-à-dire, pour donner un exemple, que si nous avons à soutenir mille grévistes fédérés, en admettant que la Fédération compte neuf mille cotisations, nous ne pouvons compter que sur la rentrée de huit mille cotisations, tant que durera la grève.

Cette cotisation supplémentaire, suivant le cas et d'après les calculs établis pour connaître la somme nécessaire à assurer l'indemnité, sera de 0 fr. 05, 0 fr. 10, 0 fr. 15, 0 fr. 20 ou 0 fr. 25.

Cette décision sera mise en application tant que le taux de la cotisation fédérale affectée à la caisse de grève ne sera pas assez élevé pour en permettre la suppression

Toutefois,et pour orienter les organisations syndicales vers l'augmentation de leurs cotisations et leur permettre de l'obtenir, le congrès vote le *principe* de l'augmentation dont le taux sera fixé par le prochain congrès.

Des timbres seront édités pour les cotisations supplémentaires ; ils seront à la disposition des organisations qui en feront la demande.

Ce texte est adopté par 86 voix et deux abstentions.

Les relations internationales. — La question des relations internationales est certainement la plus importante du congrès, auquel assistaient plusieurs représentants de fédérations étrangères et internationales.

Hillion accepte l'adhésion à une fédération internationale, mais à condition que celle-ci n'ait pas un caractère politique. *Voirin* montre les difficultés de l'adhésion : « D'abord, dit-il, il existe quatre fédérations internationales, ce qui est trop. Ensuite, il faut que les ouvriers syndiqués des autres pays respectent les méthodes des organisations de la France et leur autonomie, sans leur imposer leur manière de faire. Enfin, les conditions d'adhésion sont très lourdes. Il faudrait 700 fr. par an.

« Il faut se contenter d'une *adhésion momentanée*, en attendant la création d'une fédération unique d'industrie. Nous ne critiquons pas la méthode allemande. Mais nos méthodes peuvent être différentes, parce que les milieux sont différents et par suite les tempéraments. Nous ne voulons pas qu'on nous impose

une méthode que nous croyons mauvaise. L'avenir fera peut-être changer la méthode. Nous nous rapprocherons peut-être des Allemands, eux peut-être de nous !

« Nous ne demandons pas également que le secrétariat international ait son siège à Paris. Cela variera. Mais nous voulons l'assurance que nos propositions seront discutées et non rejetées d'emblée. Ainsi se créera une vraie fraternité ».

Weinschild, de la fédération internationale de maroquinerie défend l'adhésion. « Le patronat, dit-il, aime mieux l'importation des ouvriers que l'importation des produits. Cela lui est tout profitable. On fait venir des étrangers pour les faire travailler à des taux inférieurs. Ou bien on fait venir des ouvriers pour qu'ils éduquent les ouvriers locaux, créent une industrie qui n'existait pas ou qui était inférieure, puis on les chasse une fois l'éducation faite. Cela s'est produit pour des ouvriers de Nuremberg, importés en Italie à Milan. » Après avoir rappelé les voyages d'études des délégués français en Allemagne et fait l'historique de la fédération internationale, il défend les syndicats allemands contre l'accusation d'être inféodés au parti socialiste et de n'être pas des organes de combat. « Ne croyez pas, dit-il, que les syndicats allemands ne sont pas des organes de combat. Pour soutenir la grève, ils ont dépensé 160 millions de francs ces dernières années. Ne croyez pas non plus que nous sommes des dictateurs ? Chaque pays a son autonomie. De même ne croyez pas que nous sommes sous la dictature du parti socialiste. C'est inexact. Les syndicats sont unis avec le parti, et ce n'est que pour les questions d'intérêt général ou de législation ouvrière que des conférences, des conversations ont lieu ».

L'orateur reconnaît, avec Voirin, qu'il y a multiplicité de fédérations. « Cela, dit-il, rend difficile l'unité, mais il faut compter sur le temps et ne pas rester les bras croisés. Une fois la fédération unique fondée, la question du siège ne sera qu'une question secondaire. En attendant qu'on sorte du chaos, que chaque corporation adhère à sa fédération internationale. On ne peut faire une fédération unique pour le moment. Grâce à l'adhésion de tous les travailleurs de tous les pays, nous pourrons éviter l'action des briseurs de grève et la devise : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous », aura fait un pas qui la rapprochera de la réalité ».

Voirin réplique : « Je dis à nos camarades allemands : Pour que notre adhésion soit possible, il faut qu'il y ait une fédération d'industrie. Nous ne demandons pas cette création immédiate. La preuve, c'est que nous avons amélioré nos relations avec les camarades étrangers. Mais nous voulons la promesse que la question de la fusion viendra à l'ordre du jour des prochains congrès ».

Les délégués allemands donnent cette promesse, et le congrès vote la résolution suivante :

Le 8e Congrès fédéral des cuirs et peaux, après avoir entendu les déclarations des camarades Weinschild, Simon et Malher sur la proposition de créer une fédération internationale unique d'industrie des cuirs et peaux, statuant sur cette proposition, décide :

Le Comité fédéral est mandaté pour réaliser l'adhésion aux fédérations internationales existantes, cordonniers et selliers-maroquiniers pour les éléments qui s'y rattachent à la date du 1er janvier 1914.

En ce qui concerne les gantiers et travailleurs de la peau, le Comité fédéral est chargé de prendre une décision, immédiatement après la conférence de Vienne qu'organisera, en 1914, la Fédération internationale des cordonniers, décision favorable aux intérêts communs.

En attendant, le Comité fédéral établira des rapports réguliers suivis avec l'organisation représentée par le camarade Malher.

Le Comité fédéral continuera les pourparlers engagés avec la Fédération internationale des pelletiers-fourreurs pour trouver une solution possible en ce qui concerne l'adhésion des éléments similaires de la Fédération des cuirs et peaux.

Le Congrès prend acte de l'engagement formel pris par les délégués des fédérations internationales de mettre à l'ordre du jour des conférences internationales la création d'une fédération unique de l'industrie des cuirs et peaux.

La Semaine anglaise. — Pillet expose l'importance de la Semaine anglaise. Il accepterait même que l'on demandât la Semaine anglaise sans salaire pour l'après-midi du samedi, quitte à obtenir ce salaire plus tard. Il signale qu'un des grands obstacles à cette réforme est l'hostilité des femmes.

Souvenir (de Roanne) signale que les travailleurs de cette localité ont en majorité la Semaine anglaise et tout le monde s'en trouve bien. « L'alcoolisme, dit-il, a diminué. Chez les tisseurs et les apprêteurs où la Semaine anglaise existe, il y a moins d'alcooliques que chez les corroyeurs, potiers, tuilliers, ouvriers du bâtiment ».

Gayard (de Limoges) prétend que la Semaine anglaise n'est possible que si on supprime le travail aux pièces et on ne pourra convaincre les ouvriers de l'accepter que si la journée de repos est payée,

Dret expose la question d'une façon pratique. Il montre d'abord que le nombre des chômeurs est tel que la Semaine anglaise même si la demi-journée n'est pas payée, n'aura que des avantages. Puis il ajoute que la réforme ne peut être établie d'une façon uniforme. Il faut tenir compte des situations locales. « Dans certains endroits, dit-il, la Semaine anglaise sera réalisable ; dans d'autres, une diminution pure et simple de la journée de travail. Pour les travailleurs aux pièces, pour les travailleurs à domicile, comme chez les gantiers de Millau, la situation peut être différente. Il ne faut donc pas prendre une résolution absolue ».

Brisson (de la chaussure) déclare qu'en effet une indication doit être donnée. « Il faut, dit-il, faire de la propagande et l'éducation des cerveaux. Avec des brochures relatant l'état de l'industrie dans chaque branche, on pourra convaincre les camarades. »

Pillet précise sa pensée : « J'ai dit qu'il peut arriver que le patronat refuse le paiement de la demi-journée, et alors il faut faire un sacrifice et couper la poire en deux. Toutes les réformes ne s'obtiennent pas du premier coup. On peut s'attaquer aux spécialités d'abord et procéder par étapes. Nous allons continuer la lutte pour l'article de chasse, puis pour les bourreliers, nous nous efforcerons d'obtenir la journée de dix heures et, seulement après) la Semaine anglaise. »

Roudaire (de Lyon) signale que les fourreurs jouissent de la journée de neuf heures : « Nous avions fait à Lyon, dit-il, une campagne pour la semaine anglaise, mais nous n'avons pas réussi. Notre corporation est « saisonnière » et ainsi on ne pourrait l'avoir toute l'année. En hiver, on travaille 2 ou 3 heures supplémentaires, voire le dimanche. On ne pourrait donc l'avoir que pour l'été, mais nous ne voulons pas de réduction de salaire ».

Bonnard (de Bordeaux) signale les difficultés locales.

Voirin estime que la Semaine anglaise, même incomplètement réalisée, constituerait un progrès sensible. Il demande aux coopératives de donner l'exemple.

Le congrès décide d'écrire à ce sujet au Magasin de gros et adopte l'ordre du jour suivant :

Le Congrès, s'inspirant des décisions des congrès fédéraux et confédéraux, invite les organisations fédérées à porter leurs efforts sur la diminution des heures de travail, soit par la réduction du temps de travail journalier, soit par l'application de la Semaine anglaise et à faire la propagande nécessaire dans ce but. Le Congrès charge le Comité fédéral de continuer, en ce qui concerne la propagande générale, l'action en vue de réaliser l'application complète de cette revendication.

L'attitude de la fédération. — La révision des statuts a été pour le congrès l'occasion de préciser nettement l'attitude de la fédération. Elle l'a fait en votant le texte suivant (article 3 des nouveaux statuts) :

La Fédération n'admet et ne reconnaît aucune tutelle de partis, écoles ou sectes politiques, philosophiques ou religieuses. Elle déclare que le mouvement syndical doit posséder toute son indépendance, que la classe ouvrière doit être maîtresse absolue de ses destinées et de son action.

Notons aussi, sur la tactique de la fédération et sur la façon dont elle comprend l'action ouvrière l'importante motion suivante :

Le huitième Congrès national des cuirs et peaux déclare que la classe ouvrière organisée dans ses groupements économiques est seule juge des circonstances où peut être employé le sabotage comme moyen de lutte.

Il affirme le droit absolu pour la classe ouvrière d'être maîtresse de son action et de la forme qu'elle doit revêtir, et déclare ne pouvoir tolérer l'immixtion de personnalités des groupements d'à côté dans cette action.

Le huitième Congrès fédéral des cuirs et peaux affirme une fois de plus la valeur sociale du syndicalisme et demande aux organisations fédérées de ne pas perdre de vue l'idée de la grève générale, seule arme capable d'affranchir économiquement les travailleurs.

Avant de se séparer, le congrès décide que les prochains congrès se tiendront à Paris, et entend des discours de *Mahler*, délégué allemand, et de *Pillet*, qui préside la dernière séance.

Le IIIe Congrès international des Ouvriers des Services publics

Le 3e congrès international des ouvriers des services publics, qui s'est tenu à Zurich du 23 au 27 septembre dernier, a réuni les délégués des nations suivantes déjà fédérées : Belgique, Bohême, Danemark, Allemagne, France, Hollande, Luxembourg, Suède et Suisse. Etaient également présents les délégués de l'Angleterre, non encore fédérée, mais qui a donné son adhésion pendant le congrès, portant ainsi de 79.000 à 105,000 le nombre des adhérents.

Questions d'organisation intérieure. — Le secrétaire international, *Mohs* se plaint de ne pas recevoir régulièrement les rapports des congrès nationaux, bien que la situation se soit beaucoup améliorée depuis la précédente conférence (Copenhague).

Uytroever (Belgique) dit que si le bureau international ne peut plus assurer le travail, la présence d'un permanent serait peut-être utile. Il demande que le bureau renseigne utilement le congrès pour prendre les mesures nécessaires. Il dépose une proposition tendant à l'institution d'un bulletin international et d'un poste de permanent au secrétariat, acceptant d'avance l'augmentation de cotisations nécessaires à cet effet.

Dittmer (Berlin) déclare que les Allemands sont contre cette proposition, car les rapports n'étant pas envoyés régulièrement, le travail serait insuffisant pour un poste de permanent. Il est partisan de l'augmentation de la cotisation internationale et propose de la porter de 3 à 4 pfennigs.

Greulich (Suisse) demande que l'on scinde les deux questions : discussion du rapport et augmentation de la cotisation.

Les délégués du Danemark et de la Hollande approuvent l'augmentation de la cotisation ; pour que l'on puisse demander un travail plus satisfaisant, ils proposent de verser 5 pfennigs de cotisation. Ils estiment, avec de nombreux délégués, qu'il serait utile que le secrétaire international assistât aux différents congrès nationaux.

Uytroever (Belgique) s'étonne des déclarations de Dittmer qui, en tant que membre du bureau international, conteste la nécessité d'un permanent au dit bureau. Il constate que le secrétaire international est le seul qui assure le travail à titre gratuit et propose qu'il lui soit alloué une indemnité de 300 marks pour les travaux qu'il a accomplis.

Mohs déclare que la proposition de la Belgique en ce qui concerne un secrétaire permanent est prématurée. Il pense qu'il y a lieu seulement de créer des ressources nouvelles, de façon à assurer une meilleure traduction.

Hintz (Berlin) dit que les Belges demandent trop à la fois. Il déclare être contre la rétribution du secrétaire, car ce dernier fait le travail du secrétariat international pendant le temps des heures de sa permanence à la Fédération nationale allemande.

Boutet (France) répondant à Dittmer, déclare qu'en principe les délégués français ne sont pas hostiles à la possibilité de relever la cotisation internationale. Il fait une critique serrée des renseignements traduits et il constate qu'avant de mettre un permanent, il faut déjà améliorer la traduction de ce qu'on envoie. Il votera l'indemnité de 300 marks, car tout travail mérite salaire, à condition toutefois que le secrétaire international prendra du temps supplémentaire pour faire son travail et sera, pendant ce temps, au service des organisations étrangères, et non à celui de son organisation fédérale, de façon à être indépendant. Il termine en regrettant que le rapport indique que les ouvriers municipaux français ne bénéficient pas de la loi sur les accidents du travail ; il se réserve de démontrer le contraire.

Lingsie (Danemark) est d'accord avec les camarades français et hollandais pour regretter les divisions des camarades allemands ; il votera l'allocation de 300 marks.

Le vice-président annonce que la Hollande a transformé sa proposition dans ce sens : « La somme de 300 marks sera payée dès maintenant et la prochaine conférence aura à examiner la somme à allouer à nouveau pour le travail exécuté.

Greulich est d'accord pour la gratification, mais repousse le bulletin international et le permanent.

Mohs demande, au nom du bureau, que l'on vote sur la proposition de la Belgique et déclare être contre, sauf en ce qui concerne l'augmentation des cotisations. Il reconnaît les critiques adressées par la France ; elles sont justifiées et proviennent

d'une mauvaise traduction ; il fera attention à cela à l'avenir.

Juvernat (France) demande que l'on fixe comment se feront les votes et dans quelles proportions.

On décide qu'ils auront lieu en établissant la proportionnelle : jusqu'à 2.000 membres 1 voix, de 2.000 à 5.000 2 voix, de 5.000 à 10.000 3 voix et par 5.000 membres en plus 1 voix supplémentaire.

Sur ces bases, on vote que la cotisation sera portée à 5 pfennigs à partir du 1er janvier 1914, et que le secrétaire recevra une allocation de 300 marks par an.

Le droit de grève. — Le délégué allemand, *Dittmer* ouvre la discussion sur cette importante question. Il signale qu'en Allemagne les ouvriers communaux, sous le prétexte qu'ils assurent un service public, sont passibles d'emprisonnement en cas de grève.

Van den Tempel (Hollande) expose que les travailleurs communaux sont menacés d'emprisonnement, s'ils veulent se servir de leur droit de grève comme les autres travailleurs ; il demande que le congrès donne mandat à une commission d'élaborer une proposition courte mais énergique, qui devra servir à toutes les organisations pour revendiquer leur droit.

Weigl (Allemagne), dit que la question est très ardue et très importante, car tous les travailleurs communaux des différents Etats attendent une solution des travaux de la troisième conférence sur ce point.

Van Hint (Hollande) dit qu'on veut supprimer le droit de grève et de coalition ainsi que le droit de vote pour tous les employés des services publics, qui se défendent énergiquement et ont refusé les commissions ouvrières du gouvernement, préférant les organisations ouvrières pour se défendre.

Boutet expose la situation des syndicats des T. M. en France ; ils sont ou tolérés, ou persécutés, ou déclarés légaux selon les gouvernements au pouvoir. Il ajoute qu'en France les employés ayant conscience de leur droit comptent sur la force d'organisation pour le faire respecter. Il cite la grève faite par les ouvriers de la fabrication des pavés à Cernay-la-Ville, qui fut organisée et conduite par le syndicat de Paris. Cette grève donna les résultats qu'en attendaient les intéressés et ne fit pas de victimes. Elle démontra que les ouvriers des services publics ont les mêmes droits que les autres travailleurs.

Tevenan (Angleterre), demande que tous les pays fournissent un rapport sur cette importante question. Il indique qu'à Londres les ouvriers ont fait récemment une grève qui a très bien réussi. Il est partisan d'une résolution que le congrès voterait pour indiquer aux différentes organisations qu'elles doivent se défendre contre toute tentative d'étranglement du droit de grève.

Les représentants de la Bohême et du Danemark parlent dans le même sens, ainsi que ceux de la Suède.

Schafroth (Suisse), indique qu'en Suisse, pays de soi-disant liberté, il a été emprisonné pour avoir soutenu un mouvement de grève des ouvriers communaux.

Greulich dit que les tribunaux en Suisse sont plus indulgents qu'en Allemagne et en Angleterre sur ce point.

On propose de nommer une commission composée de membres de différentes nations ; le président dit qu'il est nécessaire que les divers membres parlent la même langue afin de supprimer la traduction. Sur cette étonnante déclaration, *Juvernat* (France) déclare refuser de faire partie de cette commission. *Uytroever* (Belgique) fait alors la proposition de désignation suivante qui est adoptée : Dittmer, Van Hint et Johansen sont nommés commissaires.

Ils rapportent le texte suivant qui est adopté à l'unanimité :

Le 3e congrès international des ouvriers des services publics décide :

Appuyant les résolutions du 1er et du 2e congrès international, le 3e congrès proteste énergiquement contre toute atteinte au droit de coalition et de grève, ces droits étant l'objet de tentatives de restrictions de la part des administrations communales et de l'Etat.

Il engage les ouvriers des services publics de tous les pays à se défendre par tous les moyens dont dispose le mouvement ouvrier moderne, contre toute atteinte de ce genre.

Divers. — Le Congrès repousse un vœu de la France sur les moyens à envisager pour engager les masses ouvrières à demander le désarmement. Le vœu est renvoyé au congrès du parti socialiste.

Le secrétaire est chargé de centraliser tous les tarifs en vue de l'étude des contrats.

L'arbitraire gouvernemental est condamné par la motion suivante :

Le Congrès international des ouvriers des services publics réuni à Zurich, proteste contre les mesures de répression arbitraires prises par les divers gouvernements contre les militants ouvriers, et envoie son salut fraternel aux emprisonnés de la cause de l'émancipation ouvrière de tous les pays.

Le siège de la Fédération restera à Berlin. Les Allemands déclarent que *Mohs* continuera d'être chargé du secrétariat. Les délégués belges et français protestent contre cette façon de procéder. Ils estiment que, seul, le congrès tout entier a le droit de désigner le secrétaire. Cette thèse est combattue par le président qui s'appuie sur une décision prise à Copenhague. D'ailleurs, les Allemands sont la majorité et votent pour Mohs.

Le prochain congrès aura lieu en 1916 et se tiendra à Londres.

Le VII[e] Congrès national des Syndicats autrichiens

La Confédération générale ou, plus exactement, la Commission des Syndicats d'Autriche (*Gewerkschaftskommission Oesterreich)* compte à l'heure actuelle 428,363 adhérents appartenant à environ 80 fédérations nationales d'industrie ou de métier. Elle a un avoir de plus de 15.000.000 de francs et 117 journaux corporatifs. Les plus fortes fédérations sont celles des métallurgistes (60.977 membres), des cheminots (54.732) et du textile (41.533).

Elle a tenu son 7[e] congrès, du 6 au 10 octobre dernier, dans l'une des deux Maisons du peuple de Vienne, celle de Favoriten. Aux représentants des organisations ouvrières autrichiennes s'étaient joints quelques délégués des syndicats polonais, allemands, hongrois, bosniates, ainsi que *Renner*, délégué des coopératives autrichiennes et *Victor Adler*, délégué du parti social-démocrate d'Autriche. Ce dernier, dans le discours qu'il a prononcé dans la première séance du congrès, a indiqué en quelques mots la situation du prolétariat organisé d'Autriche. « Nous jouissons, dit-il, en Autriche, et c'est là la caractéristique de notre situation, de tous les excès du capitalisme et de l'impérialisme. Mais alors que tous les autres pays possèdent une prospérité industrielle qui permet une possibilité d'amélioration du sort de la classe ouvrière, ici cette prospérité manque et nous sommes un des Etats où la législation ouvrière est la plus rétrograde. Cependant, malgré la déchirure faite dans notre mouvement prolétarien par les séparatistes, nos syndicats ont bien progressé. Nous avons près d'un demi-million de syndiqués. Nous avons fait tout notre possible pour éviter la séparation, et il ne nous reste plus qu'à attendre que ceux qui ont commis la faute la réparent. Quand tout en Autriche pourrit et se décompose, nous sommes les seuls qui conservions notre idéal de transformation et de rénovation sociale. L'avenir appartient au prolétariat. »

Le rapport du secrétariat. — Le secrétaire conféral, *Anton Hueber*, soumet au congrès une statistique sur les contrats collectifs signés ces derniers temps, concernant seulement les ouvriers du bâtiment. Cette statistique montre quels progrès l'organisation a pu réaliser à ce point de vue. Ces contrats s'étendent à un nombre de cent quatre mille ouvriers et ont pour résultat une diminution de 6.275.000 heures de travail et une aug-

mentation de salaires s'élevant à la somme totale de 27.311.000 couronnes pour la durée de trois ans, pour laquelle ils sont signés. Naturellement, la part de chaque ouvrier n'est pas très grosse, mais l'augmentation des salaires, par année, varie de 43 francs pour les briquetiers, à 219 francs pour les stucateurs. Ces augmentations ne correspondent pas à l'augmentation de la cherté de la vie, mais elles montrent la force des syndicats autrichiens, puisque, malgré la crise, ils ont pu obtenir de réels avantages.

Hueber proteste contre l'intention du gouvernement de vouloir mettre la main sur les caisses de mutualité ouvrières, et il promet aux typographes l'aide matérielle et morale de la commission générale pour la lutte qu'ils sont sur le point d'entreprendre en vue d'une élévation de leur tarif collectif. En terminant, il passe en revue les événements des vingt-cinq dernières années, et il remercie le docteur Adler, qui fut le champion de l'unité du prolétariat autrichien.

Victor Stein, qui appartient à ceux des syndicats tchèques qui sont restés unis aux syndicats autrichiens, préconise une active campagne en Bohême en faveur du centralisme. Il expose son plan qui divise la Bohême en arrondissements, et si les militants de Bohême ne suffisent pas, il propose que d'autres soient envoyés de Vienne. Il faut surtout profiter de la crise pour regagner les séparatistes qui se sont laissés égarer. Il montre combien a été désastreux le mouvement séparatiste, non seulement pour les centralistes, mais aussi pour les séparatistes, qui se sont ainsi trouvés isolés et ont été plus facilement victimes des capitalistes. Il existe parmi un grand nombre de séparatistes la conviction qu'une organisation ouvrière sur des bases nationales est d'avance vouée à un échec, et c'est pourquoi nous devons persister à amener le prolétariat tchèque à la conviction que c'est seulement par la solidarité internationale des travailleurs que le prolétariat peut arriver à ses fins.

Hueber, clot le débat en répondant aux diverses objections. Il complète son rapport en mentionnant que le nombre des syndiquées femmes est passé de 20.000 à 50.000. Cette déclaration est accueillie par des applaudissements, et le rapport de la commission est accepté à l'unanimité.

Une résolution contre la mainmise du gouvernement sur les fonds des caisses de mutualités autrichiennes est aussi accepté à l'unanimité.

L'organisation de la jeunesse. — Le rédacteur en chef du *Gewerkschaft*, organe central des syndicats autrichiens, *Julius Grunwald*, présente un rapport sur l'organisation de la jeunesse ouvrière. Il montre que tous les partis et tous les mouvements s'efforcent à l'envi de gagner la jeunesse. Le prolétariat, lui aussi, a compris l'importance de cette propagande : s'il veut que l'avenir lui appartienne, il doit vouloir que la jeunesse soit avec

lui. Mais comment organiser la jeunesse ? Les opinions sont différentes. Certains pensent que les jeunes doivent appartenir aux syndicats, mais la Commission générale est d'avis que, pour le moment, ce système rencontrerait trop d'opposition parmi les patrons et qu'il y aurait des renvois en masse. Il faut donc continuer à organiser la jeunesse ouvrière comme cela a été fait jusqu'à présent, dans une organisation séparée. L'éducation de la jeunesse dans l'esprit de sa classe est la tâche la plus importante.

Le congrès, par la résolution qu'il adopte, est d'avis unanime que, pour le moment, il est préférable de continuer à enrôler toute la jeunesse prolétarienne dans l'organisation spéciale. D'un autre côté, cependant, tout membre de la jeunesse ouvrière est obligé, lorsqu'il a atteint l'âge nécessaire, de faire partie du syndicat de sa corporation.

L'action parlementaire. — Le rapport sur l'action parlementaire est présenté par le délégué, du textile. Il est assez pessimiste sur les résultats obtenus au Parlement autrichien en faveur de la protection ouvrière. Quand les contrastes de classe étaient moins visibles, dit-il en substance, nous obtenions du Parlement avec plus de facilité des réformes en faveur des ouvriers autrichiens. Depuis que les syndicats sont devenus forts et que la lutte de classe est devenue intense, toute la bourgeoisie s'est tournée contre le prolétariat.

Puis, l'orateur décrit la longue lutte soutenue au Parlement par les socialistes contre la bourgeoisie autrichienne pour obtenir quelques améliorations en faveur du prolétariat. La lutte pour la diminution des heures du travail a été vaine. La conférence internationale de Berne, qui voulait régler la question des heures du travail internationalement a été vaine aussi. Comment, d'ailleurs, cette réglementation serait-elle possible si, dans un même pays, on doit travailler neuf heures dans un corps de métier et dans un autre onze !

Le rapporteur proteste ensuite contre le maintien du livret ouvrier. Seuls, les ouvriers et les prostituées sont obligés d'avoir un livret en Autriche. En France, ce livret a été supprimé une première fois en 1789 ; rétabli par Napoléon, il a été supprimé définitivement en 1856. Ce livret sert aux capitalistes à garder la trace des militants. Et c'est ainsi que chaque année des milliers d'ouvriers sont obligés de vagabonder d'un lieu à un autre pour trouver à se caser.

Venant à critiquer le système de l'inspection du travail en Autriche, il affirme que cette inspection n'est qu'une comédie. Sur 19.000 fabriques, il y en a 17.000 qui ne sont jamais inspectées. Si chaque fabrique n'est pas inspectée au moins une fois par an, l'inspection n'a vraiment aucune valeur pour l'ouvrier. Le rapporteur propose de voter la résolution suivante :

Le Congrès reconnaît que le Parlement autrichien, en fait de législation sociale, n'a rien accompli dans sa dernière session, et que la faute en est due à la résistance passive du gouvernement, à l'obstruction des partis bourgeois et à l'hostilité du Sénat contre la classe ouvrière.

Le Congrès proteste contre le détournement du projet de loi d'assurance sociale présenté par le Parti socialiste et réclame la discussion immédiate de ce projet de loi, ainsi que la revision de la loi sur le droit de grève, la réduction de la journée de travail à dix heures, le repos de la semaine anglaise, la défense absolue du travail de nuit pour les femmes et les jeunes gens, du travail pour les femmes enceintes, l'augmentation des inspecteurs industriels et le règlement du travail des industries dangereuses.

Après le vote de ces conclusions, les représentants d'un grand nombre de corporations présentent au congrès les doléances de leurs mandants.

Muller, représentant les cheminots, relate, entre autres choses, que dans une station d'Autriche, il y a un dortoir, avec 28 lits, constamment occupés par 60 cheminots. Les draps sont rarement changés et les lits n'ont jamais le temps de devenir froids. Il dit ensuite combien est ridicule l'inspection des des appareils de sûreté, dont la défectuosité met en danger la vie des passagers.

Le délégué des travailleurs sur pierres parle de la maladie des poumons inhérente à sa profession, et qui pourrait être diminuée si les mesures légales, déjà existantes, étaient appliquées.

Domes, au nom des boulangers, réclame une diminution des heures de travail. *Bermann*, pour les employés de commerce, réclame l'application du repos du dimanche pour son syndicat.

Hackel, au nom des ouvriers verriers, rappelant les souffrances que les verriers ont à endurer devant les fours ardents, réclame le repos obligatoire du dimanche, puisqu'il est prouvé que le travail du dimanche n'est pas nécessaire, techniquement, pour cette branche de l'industrie. Dans ce même sens parlent les délégués des ouvriers sur porcelaine, des maçons, des machinistes, des stucateurs.

Giuseppe Passigli, délégué des ouvriers italiens de la côte adriatique, vient décrire la misère des ouvriers des ports de Trieste et des 20.000 pêcheurs de la côte adriatique, qui sont encore régis par des lois datant de Marie-Thérèse ! Mais ces lois antédiluviennes ne sont même pas appliquées. L'orateur réclame des réformes pour ce prolétariat jusqu'ici très délaissé.

Le rapporteur clôture le débat en constatant que la discussion a montré combien de souffrances les ouvriers d'Autriche ont à endurer. « Les débats ont aussi montré, dit-il, que non seulement nous devons obtenir de nouvelles lois protégeant les ouvriers, mais encore et surtout l'application de celles existant

maintenant. Mais si nous voulons que les lois soient respectées, il ne faut pas nous en rapporter aux inspecteurs, mais à nos hommes de confiance. Là où notre organisation sera forte, nous aurons des garanties que les lois seront respectées. Nous espérons que nos résolutions feront savoir à nos bourgeois quels sont nos désirs, mais n'attendons pas grand chose d'autrui. Si nous voulons obtenir des résultats, nous devons compter sur nous-mêmes, et plus nos syndicats seront forts, plus nous aurons de chances de succès ».

Toutes les résolutions et protestations sont ensuite acceptées.

Décisions diverses. — Complétons ce bref compte-rendu en signalant que le congrès décide que les séparatistes tchèques qui reviendraient dans le délai fixé par les statuts, seraient repris au même titre que tout syndiqué ; que le délégué des syndicats au bureau gouvernemental des statistiques ouvrières pourra s'en retirer, toutes les fois qu'il y verra l'inutilité de ses efforts ; que le travail à domicile doit être réglementé avec fixation d'un minimum de salaire par des commissions élues par les intéressés eux-mêmes ; qu'il faut s'occuper de l'organisation des 5.000.000 d'ouvriers agricoles et forestiers que compte l'Autriche.

Le IX[e] Congrès des ouvriers coiffeurs

C'est à Tours, les 7 et 8 octobre dernier que s'est tenu le 9[e] congrès national des ouvriers coiffeurs. Douze délégués y représentaient 22 syndicats. Il y avait aussi un délégué du secrétariat international.

Le rapport moral signale la déplorable stagnation des effectifs syndicaux. Il l'attribue à l'indifférence des ouvriers et à la place insuffisante qu'ont tenue dans les syndicats les revendications strictement professionnelles.

Sur la réduction des heures de travail, le congrès vote la résolution suivante :

Le Congrès, persuadé que si les ouvriers coiffeurs n'ont pas encore obtenu une réduction plus sensible du temps de travail, cela est dû au manque d'action rationnelle des syndicats, engage ceux-ci à faire des efforts soutenus et méthodiques pour réaliser au plus tôt les revendications portant sur la durée du temps de travail.

L'action doit tendre à la réalisation de la semaine de 60 heures et, dans cette voie, le Congrès rappelle que la fermeture à 8 heures en semaine, pendant le temps des repas et, le dimanche, à des heures moins tardives dans les maisons qui ouvrent ce jour-là, constitue un premier pas immédiatement franchissable.

En ce qui concerne la semaine anglaise, le Congrès en adopte le principe et invite les syndicats à en propager l'idée dans notre corporation où elle trouvera une application pratique dans des formes particulières dès que les travailleurs, clients des coiffeurs, l'auront conquise. Enfin, le congrès rappelle aux syndicats que le meilleur moyen de faire bénéficier la corporation des coiffeurs de toute réglementation légale du temps de travail est dans une action concertée avec les corporations dont les conditions de travail ressemblent à celles du coiffeur.

Touchant le repos hebdomadaire :

Le Congrès, après examen de la façon dont est appliquée la loi du 13 juillet 1906, constate que les violations à cette loi, violations aussi attentatoires au droit ouvrier que préjudiciables aux patrons qui en sont respectueux, résultent des difficultés de contrôle créées par la jurisprudence de la Cour de Cassation; considérant que la fermeture le jour du R. H. constitue la meilleure garantie du respect de la loi, le Congrès engage les syndicats à poursuivre leur action pour généraliser cette fermeture et obtenir que la loi autorise les corporations à décider elles-mêmes du système de repos qui leur est applicable.

En matière de placement, le congrès se prononce contre les réformes annoncées par M. Chéron et réclame la suppression des bureaux de placement actuels et leur remplacement par des services de placement municipaux.

Pour l'apprentissage (rapporteur, *Rambaud*), le congrès condamne les écoles professionnelles actuelles et préconise l'organisation municipale de l'apprentissage avec administration professionnelle paritaire, les cours devant être fréquentés par l'apprenti *pendant* la journée de travail.

Le prochain congrès est fixé à 1915. Il se tiendra à Toulon.

Le Congrès international des Travailleurs de la Pierre

La Fédération internationale des travailleurs de la pierre, dont le siège est à Zurich, a tenu un important congrès à Bruxelles (Maison du peuple), les 12 et 13 octobre dernier. Les délégués présents représentaient près de 62.000 travailleurs, savoir : d'Allemagne, 29.400; de Belgique, 15.000; d'Autriche, 5.600; de Suède, 4.000; de France, 3.500; de Bohême, 3.000; de Hongrie, 1.300; de Hollande, 145. Le Danemark, la Finlande, l'Espagne, l'Australie, la Norvège et la Suisse s'étaient excusés.

L'industrie de la pierre. — Le secrétaire international, *Kolb*, donne dans son rapport de précieux renseignements sur la situa-

tion des travailleurs de la pierre et sur celle des organisations ouvrières et patronales.

Il signale l'importante évolution qui s'est produite dans l'industrie de la pierre. La pierre artificielle, le béton armé et d'autres matériaux supplantent partiellement, dans tous les pays, la pierre naturelle. Cette transformation technique a provoqué maints chômages, même en période d'été et malgré la prospérité de la bâtisse.

Pareille crise était inconnue jusqu'ici.

Les entrepreneurs et les patrons se sont coalisés et n'hésitent pas à prendre l'offensive et à recourir au lock-out.

En dépit de ces circonstances défavorables et malgré la guerre des Balkans, les Fédérations affiliées à l'Internationale de la pierre ont vu croître le nombre de leurs membres. Sous ce rapport, c'est l'Allemagne et la Belgique qui tiennent la corde. En Allemagne, les effectifs ont passé de 20.267 en 1910 à 26.871 en 1911 ; la Belgique, en l'espace de trois ans, est allée de 6.464 au 1er janvier 1910 à 14.036 fin décembre 1912.

La Fédération internationale marche aussi à grands pas. En 1909, on ne relevait que 4.500 affiliations régulières, alors qu'en 1912, le secrétariat enregistrait 75.000 adhérents pour les mêmes pays. Jusqu'ici, seize nations ont adhéré statutairement. Ce sont : l'Allemagne, la Hongrie, l'Autriche, la Suisse, la Finlande, la Suède, la Norvège, le Danemark, la France, la Hollande, l'Espagne, la Belgique, l'Italie, la Croatie, la Serbie et la Bulgarie. L'Angleterre est restée indifférente à tous les appels. Les Etats-Unis ont promis d'adhérer. Les fédérations de l'Afrique du Sud, du Brésil et de l'Argentine ont déjà fait parvenir leur adhésion.

Les patrons se sont organisés en fédération internationale. Un congrès des entrepreneurs eut lieu à Rome en 1912, et le patronat proclama sa volonté de résister aux revendications ouvrières en se prononçant pour le maintien des « listes noires » sur lesquelles sont portés les noms des militants des syndicats. Ils décidèrent d'organiser des bureaux internationaux de renseignements destinés à faciliter la lutte contre les grèves et les mouvements de salaire. Ce congrès résolut, en outre, de ne pas accorder de journée de travail inférieure à dix heures, d'introduire le travail aux pièces sans conditions et de repousser les contrats collectifs.

Le secrétaire ouvrier a pu, malgré les difficultés, seconder à maintes reprises les efforts des grévistes ou des lock-outés de divers pays, en faisant parvenir des secours, en facilitant l'émigration des camarades en lutte, en déjouant les tentatives d'embauchage de supplanteurs.

Une question particulièrement intéressante est celle de la concurrence des pavés de Suède. Des plaintes se sont élevées, non seulement en Belgique, mais en France, en Hollande,

voire en Uruguay. On a cru trouver la cause de cette concurrence, souvent victorieuse, dans l'infériorité de la rémunération accordée à la main-d'œuvre suédoise. Le secrétaire déclare avoir mené plusieurs enquêtes à ce sujet. Il résulte de ses conclusions que la modicité relative des exigences des industriels suédois, ainsi que les méthodes de chargement et de transport, jouent un rôle des plus notoires dans les différences de prix de vente signalées.

En terminant ces considérations générales, Kolb insiste sur les difficultés croissantes que crée la résistance organisée du patronat. Il ne croit pas cette résistance invincible, si la classe ouvrière organisée sait faire preuve d'énergie, de diplomatie et de solidarité. Le plus grand ennemi des travailleurs, c'est l'égoïsme individuel ou collectif.

Après quelques observations de *Moulinier* (France), de *Lapaille* (Belgique) et de *Staudinger* (Allemagne), le rapport du du secrétariat est adopté.

Le viaticum et l'indemnité de grève. — Le rapporteur *Muller* (Autriche) sur la question du viaticum et de l'indemnité de grève, signale que plusieurs pays encore ne paient pas la cotisation destinée au viaticum. Pour les indemnités en cas de grève, il faudrait que les membres travaillant à l'étranger aient fait un stage d'un an avant d'en bénéficier. La fédération d'origine pourrait payer les six premiers mois de l'indemnité et la fédération adoptive paierait les autres six mois. A l'occasion des grands mouvements de grève, il faudrait que la solidarité internationale se manifestât très sérieusement. Les centrales atteintes par une grande grève pourraient, par exemple, faire appel à la solidarité internationale dès l'instant que 10 o/o au moins de leurs membres seraient frappés par la grève ou le lock-out après six semaines.

Martel dit que les camarades belges sont absolument d'accord avec Muller sur le principe de ses conclusions ; mais il préférerait voir les centrales bénéficier, après huit semaines de grève, de la solidarité internationale, dès que 8 % de leurs membres sont en grève. « La Belgique, ajoute-t-il, est un pays où n'existe pas la cotisation pour le viatique. Nous sommes cependant prêts à payer le viatique aux membres des centrales qui paient cette cotisation à la caisse internationale. Quant aux indemnités de grève aux membres venant de l'étranger, nous en payerions volontiers la totalité sans exiger de stage, quittes à réclamer par la suite 50 % à la centrale d'origine ».

Moulinier expose qu'en France toutes les Bourses du travail paient le viaticum ; elles ont toujours très largement pratiqué la solidarité. Il estime qu'en cas de grève ou de lock-out, les centrales peuvent généralement subvenir presque intégralement aux besoins de leurs grévistes ; mais le secrétariat peut exercer son

influence en assurant son appui moral à l'organisation en grève, en faisant en sorte d'éviter que des supplanteurs étrangers ne compromettent le mouvement.

Finalement, l'assemblée vote une proposition de Martel, disant :

Les représentants nationaux sont invités à faire leurs efforts pour faire introduire le paiement du viaticum dans toutes les organisations ouvrières ou secrétariats, et avec le désir de le voir ensuite établi d'une manière internationale. Le Bureau international aura à faire au prochain congrès des propositions pour arriver à ce résultat.

La Fédération internationale du Bâtiment. — Le délégué français *Moulinier* montre l'intérêt que présente la constitution d'une Fédération internationale du bâtiment, groupant tous les travailleurs du bâtiment, y compris ceux de la pierre, les paveurs, les carreleurs, les plâtriers, etc. Les centrales nationales plus ou moins fusionnées par industries pourraient être affiliées. La question mérite étude : elle pourrait être utilement agitée dans une conférence qui se réunirait l'an prochain à Vienne, à l'occasion du Congrès international du bâtiment.

A ceux qui s'opposent à cette manière de voir des Français, Moulinier répond en faisant observer qu'il ne demande pas l'unité industrielle de chaque pays, (c'est la question de milieu et d'opportunité), mais la communauté d'intérêts des ouvriers coopérant à l'édification du bâtiment n'est pas niable. Il est donc utile qu'ils voient s'établir des rapports entre eux. C'est pourquoi il faut étudier la question au point de vue international. « Nous devons, dit-il, nous préparer à résister à la concentration capitaliste de plus en plus forte. Déjà, la France, la Hollande, l'Italie, acceptent la fusion avec le bâtiment, et l'Allemagne s'occupe en ce moment de réaliser l'unité. Nous nous bornons à vouloir faciliter les rapports du bâtiment». En attendant, Moulinier propose d'envoyer le secrétaire international au congrès international du bâtiment à Vienne.

Le congrès vote cette proposition.

La protection légale des ouvriers de la pierre. — Après examen du rapport présenté par *Staudinger* (Allemagne), le congrès vote un certain nombre de résolutions dont voici la substance :

1° Le travail à la tâche doit être interdit dans la manipulation des matériaux bruts, parce qu'il favorise la multiplication des accidents ;

2° La durée journalière du travail ne devrait pas excéder huit heures pour les tailleurs de pierre travaillant la pierre de sable ; pour les autres catégories, la durée ne pourrait excéder neuf heures par jour ;

3°) Les jeunes gens de moins de dix-huit ans ne sauraient être occupés dans les carrières à cause du danger de cette industrie ; le travail des femmes dans les carrières et sur les chantiers serait interdit ou, dans tous les cas, réduit à six heures.

4°) Les inspecteurs du travail devraient émaner de la classe ouvrière et être chargés de veiller à l'application de ces vœux.

5°) Les ouvriers travaillant avec les machines électriques et pneumatiques devraient subir un examen médical annuel. Les résultats de cet examen devraient être examinés dans les syndicats ;

6°) Les mesures de protection en faveur des ouvriers devraient être publiées dans la langue des ouvriers auxquels elle s'appliquent ;

7°) Seules les personnes ayant une compétence particulière devraient être autorisées à assurer l'explosion dans les mines ; dans les adjudications publiques, la préférence serait donnée aux entrepreneurs ayant passé un contrat collectif avec les syndicats ouvriers ;

8°) La tuberculose contractée au chantier devrait être considérée comme un accident du travail.

Avant de se clore, le congrès réélit *Kolb* aux fonctions de secrétaire international.

Le IV^e Congrès de l'Alliance universelle des ouvriers diamantaires

L'Alliance universelle des ouvriers diamantaires a tenu son 4^e congrès à Anvers du 26 au 29 octobre dernier. Toutes les organisations diamantaires du monde entier y avaient envoyé des délégués au nombre de 48, venus de Hollande, Belgique, Suisse, Angleterre, Allemagne, France et Amérique.

La Situation générale de l'industrie du diamant. — Dans un meeting précédant l'ouverture du congrès, le président de l'Alliance, *H. Polak*, sénateur hollandais, marque les difficultés que rencontre l'organisation diamantaire du fait de la crise intense que traverse, depuis deux ans, l'industrie du diamant. L'avenir est inquiétant, et les intérêts des ouvriers de cette industrie ne seront sauvegardés que si leurs organisations luttent avec succès

contre les progrès de la main-d'œuvre clandestine (1). Celle-ci, malgré le marasme commercial, se développe dans les campagnes et menace de submerger le marché de sa production à vil prix. Cette situation étant particulièrement dangereuse en Belgique, il appartient aux diamantaires organisés d'Anvers de se rapprocher de plus en plus et de veiller à l'organisation indispensable de ces tard venus entrés dans l'industrie diamantaire par la petite porte, qui permet de faire fi des réglementations sur l'apprentissage et les salaires établies par l'organisation syndicale.

La même question de la crise est l'objet d'un long débat au sein du congrès.

De l'avis de tous, l'envahissement de la profession diamantaire, malgré la force des réglementations internationales sur l'apprentissage, fut facilité par la découverte des champs diamantifères des colonies allemandes du sud-ouest africain. Ceux-ci, en effet, n'exigent que très peu de frais d'exploitation, parce que le diamant s'y trouve à fleur de terre ; aussi la régie allemande peut-elle vendre, sans aucune connaissance technique de ce commerce particulier et à des prix très bas, c'est-à-dire accessibles aux plus petites bourses mercantiles, pour le compte des Sociétés exploitantes.

Bien qu'actuellement la production des mines allemandes soit entre les mains d'un syndicat financier d'Anvers et que les prix de vente en aient été relevés, le marché continue à être embarrassé de ces sortes de marchandises inférieures — le syndicat de Londres des Mines du Cap élevant sans cesse ses prix et gênant surtout les négociants qui font travailler les ouvriers organisés aux tarifs reconnus par l'organisation ouvrière. La limitation de la vente des bruts allemands est donc nécessaire et ne pourrait être qu'utile aux intérêts de tous les ouvriers diamantaires, y compris ceux d'Allemagne.

« Il est incontestable, dit *H. Polak*, que le malaise toujours croissant que subit le marché du diamant est également dû à la production démesurée des bruts. En premier lieu, ce phénomène a été créé par la production illimitée des diamants du sud-ouest de l'Afrique. On ne peut prévoir ce qui en résultera, mais ce qui est irréfutable, c'est que l'augmentation des stocks de brut doit nécessairement influer sur la situation commerciale et peut, dans la situation actuelle, nous réserver des surprises désagréables.

« Nos camarades allemands ont raison lorsqu'ils prétendent

(1) On appelle clandestins les ouvriers qui apprennent le métier en dehors des réglementations de l'Alliance. Ils travaillent à de bas salaires pour des négociants qui veulent concurrencer les maisons où l'on travaille aux conditions syndicales. Depuis quelques années, de nombreux ateliers clandestins ont été créés, surtout en Belgique.

qu'une issue, si toutefois elle est possible, ne pourrait s'attendre que d'une limitation des bruts allemands et qu'il serait de l'intérêt de toute l'industrie que l'Allemagne veuille établir une réglementation permanente et appropriée de sa production de diamant. Les ouvriers diamantaires en général, et surtout les diamantaires allemands, ont un intérêt particulier à voir une telle réglementation, puisque ce sont eux qui ont eu et auront encore à souffrir des situations relatées ici ».

Afin de hâter la solution des nombreuses difficultés résultant d'une situation aussi complexe, le congrès décide, par 124 mandats contre 31, de créer au plus tôt un secrétariat international permanent.

Questions d'organisation intérieure. — Le comité propose aux diamantaires français de centraliser leur action dans une seule organisation nationale. *Danrez* (du syndicat de St-Claude) combat cette proposition, et c'est l'occasion d'un débat sur la tactique syndicale française comparée à la tactique centralisatrice préconisée par le comité et les allemands. La proposition est renvoyée à l'étude du prochain congrès national français auquel assisteront les représentants de l'Alliance et des syndicats allemands.

L'action syndicale des diamantaires allemands étant suffisamment soutenue par la Fédération métallurgiste à laquelle ils appartiennent, le Congrès, vu le très petit nombre des ouvriers diamantaires allemands, décide la suppression de la permanence allemande en laissant au Comité international le soin de régler la question au mieux des intérêts du camarade occupant actuellement la fonction. L'Alliance belge, qui compte actuellement cinq permanents pour son action propre, demande au Congrès la prise en charge par l'Alliance universelle d'un propagandiste pour la Belgique.

L'Alliance hollandaise combat la proposition en se basant sur la force financière de l'Alliance belge, qui peut assurer toute la propagande en Belgique, sans avoir recours à l'organisation internationale.

La proposition d'Anvers est donc repoussée par le Congrès. Remarquons cependant que tous les syndicats français — sauf Taninges — ont voté en faveur d'Anvers, et que la proposition n'est repoussée que grâce au grand nombre de suffrages dont dispose le grand syndicat d'Amsterdam.

Le prochain congrès international des ouvriers diamantaires se tiendra à Saint-Claude, le plus important centre de l'industrie diamantaire de Suisse et de France.

La Conférence confédérale sur les accidents du travail

Une conférence sur les accidents du travail, organisée par la C. G. T., s'est tenue à Paris le 27 octobre dernier. Elle a réuni les délégués de 62 organisations avec 46 villes. Ses principales décisions sont les suivantes :

Sur les conseils judiciaires et les cliniques. — « 1° La commission estime que les unions locales et unions départementales devront créer des conseils juridiques partout où il sera possible ;

« 2° L'organisation du conseil judiciaire est laissée à l'initiative des comités intéressés ;

« 3° La commission estime utile et nécessaire, pour la défense des blessés du travail, l'organisation de cliniques et dispensaires syndicaux, autant que possible un service complet d'hospitalisation des gros blessés du travail ; l'organisation des services médicaux agréés est placée sous le contrôle des unions locales ou départementales ;

« 4° Dans ces services médicaux, l'indépendance professionnelle des médecins sera respectée d'une façon absolue ; les ristournes, sous quelque forme que ce soit, en seront totalement exclues. Le contrôle des organisations sera purement moral ;

« 5° Les médecins devront donner des garanties morales à déterminer par les organisations locales ; obligation pour le médecin traitant d'assister aux expertises et de renseigner le conseil judiciaire sur tout événement susceptible d'intéresser le camarade blessé ;

« 6° Les médecins des cliniques seront obligatoirement tenus d'assister aux séances du conseil judiciaire ;

« 7° La commission est favorable à l'organisation d'un conseil judiciaire central, chargé de centraliser tous les documents relatifs à l'application des lois sociales ; les conseils judiciaires locaux devront lui communiquer tous les documents l'intéressant (jugements, expertises, etc., etc.)

« L'organisation de ce comité serait laissée à la charge de la C. G. T., d'accord avec l'Union des syndicats de la Seine. Un bulletin serait dressé par le Comité central et envoyé à tous les conseils judiciaires ».

Sur les modifications à apporter à la loi actuelle : « Droit à l'indemnité journalière dès le premier jour de l'accident.

« Majoration de la rente allouée au blessé atteint d'incapacité absolue, quand il est impotent au point d'avoir besoin d'aide.

« Insaisissabilité de l'indemnité journalière et que cette indemnité soit basée sur le salaire normal qu'aurait gagné l'ouvrier au cours d'une année de travail entièrement remplie. Amélioration de la rente allouée aux orphelins et autres ayant-droit.

« Libre choix de l'avocat comme du médecin. Une plus large rémunération des frais d'hospitalisation. Que la rente-accident ne diminue en aucun cas les retraites dues aux ouvriers par les caisses patronales de vieillesse. Un plus juste critérium pour fixer l'indemnité due aux accidentés apprentis et à ceux âgés de moins de 21 ans.

« De meilleures garanties pour le rachat éventuel de la rente. Paiement de la rente au domicile du blessé jusqu'à concurrence de 100 francs.

« Qu'en cas de décès les médecins et avocats des parties puissent être assistés aux opérations d'enquête du juge de paix. Que le juge de paix puisse autoriser les mineurs et les femmes mariées à ester en justice, hors l'autorisation du mari pour cette dernière.

« Qu'en cas d'aggravation de l'état de l'accidenté au cours des trois années qui suivent la fixation de la rente, l'indemnité journalière soit substituée à la rente durant le traitement. L'assistance judiciaire de plein droit à la procédure d'appel et de revision.

« Et enfin, approbation des mesures proposées pour protéger les intérêts, indemnités ou rentes des accidentés contre toute atteinte du patronat ou des spéculateurs. »

Ne sont réservés que les points relatifs : 1° aux droits du médecin-arbitre sur le traitement du blessé ; 2° aux responsabilités pénales des personnes qui indiquent des médecins aux accidentés, les termes trop généraux de cette disposition ne pouvant qu'aboutir à de très grandes difficultés pratiques, sans mettre sûrement fin aux abus visés. Est rejetée la disposition qui permettrait l'expertise par un seul expert désigné par le tribunal, hors le consentement des partis.

Ayant ainsi statué sur les propositions contenues dans le rapport Defontaine, la Conférence approuve de suite les amendements déposés à la Chambre par Lauche et qui ont pour objet :

1° D'organiser plus fortement la défense des accidentés en laissant à ces derniers le libre choix de leurs conseils, qui pourront suivre la procédure dès la tentative de conciliation ;

2° D'accorder aux victimes l'assistance judiciaire de droit devant tous les degrés de juridiction, première instance, appel et cassation ;

3° D'apporter des précisions en ce qui concerne la détermination du salaire. Il arrive, par exemple, actuellement que certains travailleurs blessés, occupés seulement pendant quelques

heures dans une entreprise, voient leur salaire calculé uniquement sur ce qu'ils gagnent dans cette entreprise, sans tenir compte de ce qu'ils peuvent toucher ailleurs. La rente calculée sur ce salaire ne répond pas au préjudice subi. Cet exemple pourrait être multiplié. La proposition Lauche tend à faire établir le salaire que doit normalement gagner l'ouvrier travaillant six jours pleins par semaine ou 26 jours par mois ;

4° D'émanciper, en ce qui concerne la loi de 1898, la femme et les mineurs qui, actuellement, risquent de voir leurs droits prescrits par suite de la négligence du mari, père ou tuteur ;

5° De faire garantir par le fonds commun, alimenté par tous les assujettis, le paiement de l'indemnité journalière comme celui de la rente.

Toutes les autres propositions d'amendement à la loi ont été renvoyées à une sous-commission.

Après de multiples interventions, notamment de *Michelet*, *Bourderon*, *Luquet*, *Bloch*, *Keufer*, *Quillent*, *Jouhaux*, *Pons*, *Chevalier*, etc., on fixe ainsi la composition de cette commission :

Quillent, Thomsen, Dret, Henri, du conseil judiciaire de l'U. des S. de la S. et de la B. du T. de Paris, 3 délégués de la C. G. T., Mes Bloch et Junker, avocats, et les docteurs Diverneresse et Jamard, ces quatre derniers à titre consultatif.

Cette sous-commission se réunira dès le 3 novembre et soumettra le résultat de ses délibérations aux organisations intéressées, par le canal de la *Voix du Peuple*.

Eventuellement, des délégués de province pourraient être ultérieurement appelés à la sous-commission.

Sur la proposition d'*Ader*, des travailleurs agricoles, *Bled*, des horticoles, et *Bondoux*, de Nevers, la Conférence adopte unanimement une motion « demandant instamment l'extension de la loi du 9 avril 1898 à tous les travailleurs n'en bénéficiant pas encore et, notamment, aux ouvriers agricoles, horticoles, forestiers ».

La Conférence réclame aussi l'application de la loi dans les colonies.

Sur les médecins marrons. — La conférence adopte la motion suivante :

La Conférence manifeste sa réprobation contre les médecins marrons opérant pour le compte des compagnies d'assurances ou directement pour leur propre compte; médecins qui dupent les uns et les autres, les employeurs et les accidentés du travail, dont la garantie essentielle est dans le libre choix d'un médecin scrupuleux.

Elle réprouve non moins énergiquement le procédé de quelques ouvriers qui se font les complices des médecins marrons, permettant ainsi aux adversaires du libre choix du médecin, de mener une déloyale campagne contre la moralité de la classe ou-

vrière, contre les intérêts des accidentés, mais au bénéfice de compagnies d'assurances qui exploitent la loi.

Sur la création d'un secrétariat ouvrier central juridique et de statistique. — Vœu adopté :

La Conférence reconnaît l'utilité et les avantages indiscutables que la classe ouvrière en général et la C. G. T. en particulier retireraient de la création d'un *Secrétariat ouvrier central juridique et de statistique.*

Ce secrétariat, placé sous le contrôle de la C. G. T., permettrait aux syndicats confédérés de se procurer tous les renseignements, procédures, extraits de jugements, etc., susceptibles de les guider dans la défense et la sauvegarde des intérêts ouvriers, surtout en ce qui concerne la loi sur les accidents du travail.

Cette institution ferait donc que dans tous les centres industriels agricoles, etc., et surtout dans ceux où il aurait été impossible de créer un service juridique, les blessés, par l'intermédiaire des syndicats, ne seraient plus laissés sans défense en face des patrons, des assureurs et des docteurs complices.

Pour la loi sur les accidents du travail et pour toutes les lois sociales : hygiène et sécurité des travailleurs, travail de la femme et de l'enfant, repos hebdomadaire, etc., etc., une correspondance suivra entre ce secrétariat et les syndicats confédérés et permettra l'établissement de statistiques et la collection de documents qui serviront utilement les Fédérations et la C. G. T. dans les campagnes qu'elles pourraient entreprendre, soit pour faire respecter les avantages minimes contenus dans certaines lois, soit pour les élargir ou y en faire introduire de nouveaux par l'action confédérale.

Il sera donc indispensable, pour que les enquêtes, statistiques et documents aient un caractère général facilitant l'action confédérale, que tous les syndicats, unions départementales et locales, ainsi que les conseils juridiques existants, aident efficacement le secrétariat central en répondant d'une façon précise et régulière aux questionnaires qui leur seront adressés.

Il est entendu que ce secrétariat respectera l'autonomie des conseils judiciaires qu'il ne fait que compléter et seconder. A ce secrétariat seraient adjoints : docteurs, avocats, ingénieurs, à titre consultatif au point de vue technique et juridique.

Dans la *Voix du Peuple* paraîtrait une chronique alimentée par ce secrétariat.

Tenant compte des difficultés financières qui, actuellement, rendent difficiles la création et le fonctionnement normal d'un tel service, la Conférence émet le vœu que le Comité confédéral, d'accord avec l'U. des S. de la Seine, examine la possibilité de jeter les bases de ce secrétariat pour en assurer le plus rapidement possible au moins une application partielle, afin que le Congrès de Grenoble, placé en face d'avantages et de résultats acquis prenne les dispositions pour rendre total et effectif le fonctionnement de ce secrétariat.

Divers. — La Conférence proteste contre les abus auxquels se livrent les experts, complices des Compagnies d'assurances.

Elle demande l'assimilation de la maladie professionnelle à l'accident de travail.

Elle proteste contre les efforts, que font certains patrons, d'implanter ou de développer le travail à domicile afin d'échapper aux charges de la loi sur les accidents de travail.

Elle proteste aussi contre les greffiers, commis-greffiers, huissiers ou clercs qui se font les agents des Compagnies d'assurances.

LES IDÉES ET LES FAITS

Le Socialisme en Finlande

Les récentes élections finlandaises se sont faites sans enthousiasme ni élan ; le nombre d'électeurs qui se sont abstenus est plus important encore qu'aux élections précédentes. On a déposé en tout 725.000 bulletins, c'est-à-dire 82.000 de moins qu'aux élections antérieures, et le nombre de votants n'a guère dépassé 52 o/o du nombre total des électeurs.

Cette indifférence est due à différentes raisons. Tout d'abord, elle résulte de la faiblesse de la Diète et de son impuissance à modifier le régime auquel est soumis actuellement la Finlande. Sa situation est vraiment tragique. Elle possède une des plus démocratiques constitutions de l'Europe : le suffrage universel pour la Chambre avec l'égalité des deux sexes, un puissant parti socialiste qui constitue la fraction parlementaire la plus forte. Malgré cela, le Parlement ne peut en rien modifier l'état de choses existant en Finlande.

Il est visible qu'une force brutale la domine et l'oppresse. Les lois votées par la Diète ne sont pas sanctionnées par le tsar, grand duc de Finlande; par contre, les lois russes sont introduites de force. Le gouvernement russe cherche depuis longtemps à abattre complètement la constitution finlandaise, à réduire le Parlement au rôle de simple chambre consultative sans portée réelle.

Cette situation dure depuis l'avènement au trône du tsar Nicolas. Petit à petit, son gouvernement ayant vaincu ses propres sujets révoltés, a mis la main sur la Finlande, poussé par les chauvins et nationalistes, la *Novoïe Vremia* en tête, qui cherchent de nouvelles sinécures, de nouveaux débouchés pour

leurs insatiables appétits. Après avoir arraché de la Pologne russe le gouvernement de Cholm, pour convertir à la religion orthodoxe les « uniates », le gouvernement s'apprête à arracher de la Finlande une partie de la province de Viborg. Sous prétexte d'égaliser les droits des Russes et des Finlandais, la Douma vote des lois qui portent atteinte à la Constitution finlandaise et ne visent que la suprématie de l'élément russe dans le pays. Ces lois, rejetées par la Diète, sont introduites de force, et les magistrats et fonctionnaires finlandais qui s'y opposent sont jugés, en dépit de toutes les lois, par les tribunaux russes, emprisonnés, exilés ou déportés en Russie!

La Diète est impuissante à lutter contre ce régime de violence et de persécution. Rien d'étonnant alors, dans ces conditions, que l'intérêt porté aux élections se soit affaibli quelque peu; il faut, au contraire, admirer l'opiniâtre résistance du peuple finlandais et son profond attachement à ses institutions. Car, malgré tout, l'absentéisme électoral n'a été considérable que dans les villes et surtout dans la bourgeoisie ; le prolétariat et la population rurale ont pris une part très active aux élections, malgré qu'elles eurent lieu pendant la période des travaux agricoles.

Les élections à la Diète ont réservé une brillante victoire au parti socialiste finlandais. De 86 mandataires à la Diète précédente, il passe à 90, gagnant ainsi quatre sièges nouveaux, et il laisse loin derrière lui tous les autres partis.

Les électeurs ont, en général, voté surtout pour l'opposition, celle qui lutte contre la domination russe en Finlande ; les partis modérés, les conservateurs, qui eux, tout en se refusant également à livrer le pays à la Russie, sont prêts néammoins à lui faire des concessions, ont subi des pertes sensibles. Les derniers procès intentés par le gouvernement russe aux magistrats et fonctionnaires finlandais pour infraction à l'égalité des sujets russes en Finlande, ont accentué encore le mouvement « oppositionniste » dans tout le pays. Pour mieux le marquer, les électeurs ont voté pour le parti socialiste parce qu'il est le plus avancé et le plus courageux.

Parmi les 83 nouveaux députés élus se trouvent 22 femmes, dont 14 appartiennent à la classe ouvrière.

Congrès et Manifestes anarchistes

CONGRÈS ANARCHISTE

Les anarchistes s'organisent. Si contradictoire que cela paraisse, cela est. Un congrès tenu à Paris les 16 et 17 août avait pour but de les unifier. Il n'a pas réussi à accorder les individua-

listes et les communistes. Ceux-ci ont répudié ceux-là, non sans tumulte.

Une commission a, comme dans tout congrès bien réglé, préparé le travail de l'assemblée et élaboré un projet de « Fédération communiste révolutionnaire de langue française », qui a été adopté. La Fédération groupera des Unions régionales. Là où il n'y a pas de groupe, les anarchistes pourront adhérer individuellement. Un manifeste, rédigé par Sébastien Faure, a résumé les idées générales émises au congrès. Nous en reproduisons le texte, à titre documentaire :

1° Manifeste (Sébastien Faure)

« Pour la première fois, les communistes révolutionnaires anarchistes de langue française ont tenu un congrès.

Ce congrès avait pour but :

De soumettre nos principes et nos méthodes de propagande et d'action à l'épreuve nécessaire des événements ;

De jeter les bases d'une organisation souple, large et solide, apte à grouper les éléments anarchistes, à coordonner leurs efforts et à tirer de leur mouvement son maximum d'effet utile ;

De préciser notre attitude et d'arrêter notre action à l'égard des graves problèmes qui, à juste titre, passionnent les générations actuelles.

Avec leur perfidie accoutumée, les journaux bourgeois ont multiplié les mensonges.

Ce manifeste montrera leur déloyauté.

Chaudes furent nos discussions, passionnés nos débats, et c'est la preuve des convictions ardentes qui nous animent ; mais nous avons atteint le triple but indiqué plus haut et nous sommes persuadés que de ce congrès sortiront des résultats féconds.

Camarades,

Loyalement, franchement, nous les soumettons à votre appréciation.

Nous répudions l'individualisme. — 1° Le congrès a nettement séparé le mouvement communiste révolutionnaire anarchiste des théories erronées et des pratiques décevantes de l'individualisme.

Jamais il ne put y avoir, il n'y eut jamais la moindre solidarité entre le communisme révolutionnaire anarchiste et l'individualisme. Toujours profonds, irréductibles furent les antagonistes qui les opposent.

Mais des actes récents et sensationnels, bien à tort qualifiés anarchistes, ont fatalement déterminé une confusion que le congrès a eu à cœur de dissiper. C'est fait.

Désormais, nul ne pourra, sans se rendre coupable d'une insigne mauvaise foi, entretenir cette détestable équivoque ; nul ne pourra, sans faire preuve d'une déplorable ignorance, con-

fondre les deux doctrines ; nul ne pourra, à moins qu'il ne soit ignare ou malhonnête, nier l'abîme infranchissable qui les sépare.

Notre organisation. — 2° La Fédération C. R. A. de langue française est fondée.

Fidèle aux principes de liberté et de fédéralisme sur lesquelles repose l'Anarchisme, sa charte respecte l'indépendance des individus au sein du groupe et l'autonomie des groupes au sein de la Fédération.

Elle a déjà recueilli l'adhésion de nombreux groupements et de multiples individualités.

Elle existe ; elle est prête à agir.

Nous sommes antiparlementaires. — 3° Les anarchistes restent les adversaires déterminés du parlementarisme.

L'action parlementaire sévit de façon permanente ; l'agitation antiparlementaire doit donc être également incessante.

Dans chaque localité ou région, les anarchistes décideront s'il y a lieu d'utiliser — et sous quelle forme — les périodes électorales pour intensifier la propagande abstentionniste.

Contre le militarisme. — 4° Plus que jamais la lutte contre le militarisme doit être activement poussée. Les anarchistes participeront avec ardeur à toute agitation contre la fureur nationaliste qui s'affirme présentement par la folie des armements, les excitations à la guerre, le service de trois ans, les retraites militaires, la répression sauvage et l'abject mouchardage dans les casernes.

Le syndicalisme et les anarchistes. — 5° Convaincu que, si le syndicalisme ne suffit pas à tout, il est et, malgré tout, demeure le plus puissant moyen d'affranchissement que possède la classe ouvrière, les C. R. A. engagent instamment tous les travailleurs à entrer dans les syndicats affiliés à la C. G. T.

Ils invitent leurs amis à prendre une part de plus en plus active à la vie syndicale, afin d'y attiser la flamme révolutionnaire et d'y propager l'esprit de révolte.

Ils leur conseillent d'y travailler à l'augmentation constante des salaires, à la réduction progressive des heures de travail, à une organisation de plus en plus saine et forte de l'organisme ouvrier : mais ils leur rappellent que ces réalisations ne sont pas les fins du syndicalisme et qu'il ne faut les considérer que comme des conquêtes morales, et des améliorations provisoires et d'attente, obtenues par l'action directe et la pression violente des salariés sur le patronat ; elles constituent surtout une gymnastique révolutionnaire indispensable et sont destinées à faire éclater aux yeux de tous, par leur insuffisance même, la nécessité d'une révolution profonde, intégrale, libérant le monde du travail.

La grève générale. — 6°Le congrès affirme la valeur révolutionnaire de la grève générale, violente, de courte durée et expropriatrice.

En toutes circonstances, dans tous les milieux et surtout au

sein des organisations ouvrières, les anarchistes s'efforceront à y préparer les esprits, à y entraîner les volontés, à en organiser les éléments, à en assurer le succès.

L'illégalisme. — 7° En outre, bien que le congrès ne se reconnaisse pas le droit d'imposer des obligations à qui que ce soit, il croit néanmoins nécessaire de déclarer, en ce qui concerne l'illégalisme, ou, pour mieux préciser, la reprise, que, seul l'intéresse l'acte accompli dans un but de propagande ou de révolte révolutionnaire, parce qu'en raison du mobile altruiste qui l'a déterminé, il ne diminue en rien la valeur morale de celui qui l'accomplit.

Il est bien entendu que le droit à la vie prime tout;

Ce que nous sommes. — 8° Enfin, le congrès déclare que :

Communiste, il poursuit la disparition du régime capitaliste basé sur la propriété individuelle et la mise en commun de toutes les richesses et de tous les moyens de production;

Révolutionnaire, il n'attend une transformation sociale que d'un mouvement d'ensemble, préparé par une éducation, sans ruse ni compromission, appuyé par un entraînement méthodique, déterminé par les circonstances et accompli par des minorités agissantes en contact avec la multitude des déshérités et capables, par leur clairvoyance, leur énergie et leur exemple, d'entraîner celle-ci sur les routes rouges de la Révolte ;

Anarchiste, il ne saurait être question de conquérir le pouvoir qu'il s'agit de briser, de s'emparer de l'Etat, qu'il s'agit de supprimer ; mais qu'il est nécessaire d'abolir toutes les servitudes politiques, économiques et morales, afin que, devenus socialement libres, tous les individus, débarrassés de l'Autorité politique qui opprime et de la tyrannie économique qui affame, puissent, physiquement, intellectuellement et moralement, s'épanouir dans la vigueur, le savoir et la bonté.

Camarades,

Tels sont, fidèlement, loyalement exposés, les sentiments qui ont animé les communistes réunis en congrès les 15, 16 et 17 août 1913.

Tel est le terrain de lutte sur lequel ils se sont placés.

Tel est le magnifique idéal que, de toute la force de leur raison et de leur cœur, ils ont décidé de réaliser.

Si ce terrain de lutte vous convient, si cet idéal vous séduit, venez grossir nos rangs ; adhérez à notre *Fédération Communiste, Anarchiste, Révolutionnaire.*

2° Manifeste (Jean Grave)

Jean Grave, des Temps Nouveaux, *avait rédigé le projet de manifeste, que nous reproduisons ici à titre documentaire également, et qui a été écarté comme trop long.*

Ce que nous voulons

Nous voulons l'affranchissement complet, intégral de l'individu.

Nous voulons son affranchissement économique le plus absolu.

Mais comme, pour se développer, l'individu doit unir ses efforts aux efforts de ses semblables ; comme il n'y a que l'état de société qui lui permette de développer ses facultés, nous voulons une société où ça ne soit plus la volonté des morts qui domine.

Nous voulons une société où l'individu libéré de toute entrave, n'ayant à lutter que contre les difficultés naturelles, puisse se mouvoir à l'aise, s'associant selon ses besoins, selon ses affinités, rompant l'association lorsqu'elle est une entrave ou lorsqu'elle a accompli l'œuvre pour laquelle elle avait été formée, pour reformer d'autres groupements, en vue de nouveaux besoins à satisfaire, de buts nouveaux à atteindre.

Enfin, comme l'individu n'est pas une entité, ni un être abstrait, que nous savons qu'il n'y a pas que « l'Individu », mais des individus, il en découle logiquement, pour nous, que, pour se développer librement, sainement, les droits de chacun doivent tenir compte des droits voisins, qu'ils doivent s'harmoniser par l'entente et non se confronter.

Il est absurde de parler au singulier des droits de l'individu, alors qu'il est démontré que le bénéfice isolé n'aurait jamais pu acquérir le développement qu'il a atteint au cours des siècles, mais que, sans doute, il aurait été incapable, de satisfaire aux besoins primordiaux de la vie, faible et désarmé comme il l'est.

Depuis qu'elle a commencé,l'évolution humaine n'a été qu'un long conflit d'intérêts et d'appétits opposés où les plus forts, les plus adroits, les plus favorisés, exploitant le besoin d'entente et de sécurité qui réunissait les hommes en société, surent imposer leur suprématie sur le plus grand nombre, les exploitant, les opprimant, et, pour assurer cette exploitation, donnèrent une vie propre à la société, lui attribuant une vie propre sous le mot, lui créant ainsi des intérêts antagonistes des intérêts des individus qui font son existence.

De sorte que la société, créée pour que chacun, dans ses rapports avec les autres, y trouvât plus de bien-être, plus de liberté, une plus grande somme de jouissance en raison d'une dépense moindre d'efforts, ne servit qu'à une minorité de parasites qui, sous prétexte d'assurer la vie, le bien-être et la liberté de chacun, d'empêcher l'empiètement des uns sur les autres, d'assurer la justice à tous, s'en firent les maîtres, confisquant à leur profit tous les bienfaits de l'association, ne laissant à la grande majorité que les charges, l'ignorance et la misère.

Telles qu'elles sont organisées, nos sociétés ne sont pas des

associations d'hommes libres et égaux, mais des conflits d'intérêts, où ceux qui détiennent le pouvoir et le capital écrasent sans pitié ceux qu'ils ont dépouillés, où les mots droit, justice, liberté, détournés de leur signification, ne sont que des règles pour assurer à ceux qui se sont érigés en maîtres la possibilité d'assurer leur domination, leur exploitation.

Au lieu d'être basées sur l'entente, sur la communauté d'intérêts, nos sociétés actuelles sont basées sur l'antagonisme des intérêts.

L'intérêt des gouvernants est de développer leur autorité afin de s'assurer de l'obéissance des gouvernés, alors que l'intérêt des gouvernés est de restreindre, chaque jour l'autorité des gouvernants, s'ils ne veulent pas, un jour, se trouver complètement dominés,

L'intérêt du patron est de tirer de ses serfs le plus de travail possible en retour d'un moindre salaire et une subordination de plus en plus grande, alors que l'intérêt des salariés est d'obtenir un salaire plus élevé pour moins de travail, plus de liberté à l'atelier.

L'intérêt du trafiquant est de vendre le plus cher possible, de tromper l'acheteur sur la qualité des marchandises ; l'intérêt des parasites qui ont su se glisser comme intermédiaires dans les rapports entre consommateurs et producteurs, est de faire croire à la réalité des services qu'ils sont censés rendre et d'en tirer le plus de profits.

Il n'y a pas jusqu'au médecin et pharmacien, qui ne désirent leur petite épidémie, lorsque les affaires baissent.

Dans les administrations basées sur la hiérarchie, l'intérêt des subalternes est la disparition des supérieurs dont ils convoitent la place. Jusque dans les familles, où l'intérêt des héritiers est de voir se réaliser, à bref délai, les « espérances » que l'on a fait entrer en ligne de compte dans les contrats négociés pour les accouplements que l'on a maquignonnés.

Les rapports entre individus ne sont pas en vue d'une aide mutuelle, mais des trocs où chacun cherche à « enfoncer » l'autre.

Tout cela, il est vrai, est marqué par un vernis de conventionnalisme, qui transforme en paroles onctueuses d'amour, d'amitiés, de déférence et de sympathie les appétits les plus féroces ; mais le rôle dont sont surchargés les tribunaux nous indique combien le vernis est léger et que, souvent, lorsque les « espérances » sont trop longues à se réaliser, d'aucuns savent leur donner le coup de pouce.

Nos sociétés bourgeoises sont l'exemple le plus parfait de cet individualisme outré qui, posant l'individu au-dessus des contingences, réclame pour lui les droits les plus absolus sans tenir compte des droits des autres individus.

Trop longtemps, les sociétés ont été détournées de leur but ; elles doivent revenir au rôle pour lequel elles ont été instituées : apporter plus de bien-être, plus de facilités au développement des individus, plus de liberté en diminuant le temps consacré à la lutte pour l'existence.

Pour arriver à cette société, résultat de l'entente libre des intéressés, nous voulons que tout ce qui est sol, sous-sol, immeubles, outillage, tout ce qui est le produit de la nature et du travail des générations passées soit enlevé à ceux qui se les sont appropriés indûment et reviennent à la libre disposition de ceux qui auront à les mettre en œuvre ; qu'ils ne soient plus accaparés par des individus ou des groupes les exploitant à leur profit.

L'outillage, surtout, ne devant être ni social, compris dans le sens de propriété d'une entité sociale quelconque, ni corporatif, nous voulons qu'il soit à la disposition de qui en a besoin pour produire et le mettre en œuvre par lui-même, soit en tant qu'individu, soit en tant que groupe.

Nous voulons, partout, l'abolition du salaire, puisque chacun aura la libre disposition des produits de son travail ; nous voulons également l'abolition de la monnaie ou de toute autre valeur d'échange, la répartition des produits devant s'opérer directement entre producteurs et consommateurs groupés par besoin et affinités où l'échange des produits ne sera plus qu'un échange mutuel de services.

Nous voulons la disparition de l'Etat, de tout gouvernement, quel qu'il soit, centralisé ou fédératif, dictatorial ou parlementaire, basé sur un suffrage plus ou moins restreint, plus ou moins élargi par une soi-disant représentation des minorités. Tous les groupements placés au-dessus des individus ayant une tendance fatale à les dominer, à se développer au détriment de leur liberté.

Nous voulons la disparition des armées permanentes, parce qu'elles n'ont d'autre objectif que la défense des privilégiés, qu'elles ne sont que des écoles de débauche, d'avilissement et d'abaissement et une menace perpétuelle de guerre entre les peuples.

Nous voulons que les groupes et individus, se tenant en relations constantes entre eux, règlent eux-mêmes, sans suffrages ni délégations, les questions d'intérêt général, comme ils auront à régler, au sein de leurs groupes, les questions d'intérêt privé.

Enfin, comme la libération des individus ne leur viendra d'aucune providence, céleste ou parlementaire, comme les privilégiés ne renonceront à leurs privilèges que lorsque ceux qu'ils ont spoliés sauront les leur arracher, les anarchistes reconnaissent qu'il n'y a que la révolte qui puisse affranchir ceux qui veulent sortir des entraves présentes pour établir une société de justice et de liberté sur les ruines de la société d'arbitraire et de spoliation d'aujourd'hui,

Élant donné ce qui existe, les moyens d'affranchissement ne sont au choix de personne. En se réclamant de la révolution, les anarchistes n'expriment pas une préférence, ils constatent un fait, subissent les conséquences d'une société faussée, détournée de son but.

En attendant que l'esprit de révolte grandisse parmi les opprimés, en attendant qu'ils aient pris conscience que l'on n'obtient que les libertés que l'on sait prendre, que les concessions que l'on sait imposer, tout en reconnaissant que les améliorations partielles, dans la société présente, dans laquelle il faut vivre et dont on ne peut s'abstraire, n'ont aucune valeur relativement à l'affranchissement complet que tout individu doit chercher, tout en travaillant, toujours et sans cesse, à préparer la révolution qui, seule, affranchira les individus en faisant table rase des institutions d'oppression et d'exploitation, les anarchistes reconnaissent que, surtout pour les travailleurs qui, chaque jour, à chaque heure, ont à défendre le salaire que leur consentent leurs exploiteurs, à défendre leur liberté et leur dignité à l'atelier, il y a des luttes d'améliorations partielles à soutenir, — quand ça ne serait que la défense de ce qui a été acquis au cours des siècles, — mais que ces luttes, que les faits imposent, ne doivent jamais absorber tous les efforts des individus, ni leur faire perdre de vue la révolte générale, seule capable de les affranchir. Travailler pour l'avenir, c'est aussi une façon d'améliorer le présent.

Le syndicalisme et ses luttes pour la défense des salaires, la diminution des heures de travail ou l'obtention de meilleures méthodes dans l'organisation du travail, est une conséquence fatale de l'organisation économique qui nous régit. En attendant la révolution qui doit les libérer, les travailleurs ont à défendre leur vie de chaque jour, mais, tout en les aidant dans cette lutte, le rôle des anarchistes est de leur faire comprendre combien sont précaires les améliorations qui n'entament en rien le fond même du régime capitaliste, puisqu'il faut les recommencer chaque jour; combien est passagère l'amélioration amenée par une augmentation de salaire, puisque étendue à chaque corporation, elle a pour résultat de faire augmenter le coût de la vie, et que la diminution des heures de travail elle-même ne s'obtient que par une intensification de la production pendant les heures de travail.

Contrairement à ce que prétendent les syndicalistes, le syndicalisme ne peut se suffire à lui-même ; à lui seul il ne représente nullement l'affranchissement général qui doit être poursuivi par chaque être conscient. Il n'est qu'une des phases de la lutte poursuivie. Mettons la plus importante, si on veut, mais un des côtés seulement.

Car s'il est urgent pour les travailleurs de ne pas se laisser affamer en attendant la révolution, il n'en reste pas moins vrai

qu'ils n'obtiendront tout le bien-être auquel a droit tout être humain, toute la liberté et le développement auxquels ils doivent aspirer, non par des réductions des heures de travail, ni par des augmentations de salaires, mais par une transformation complète du régime politique et économique, c'est-à-dire par la révolution sociale.

Pour arriver à cette révolution, tout ce qui a pour but de détruire ou d'affaiblir l'autorité politique ou économique est bon :

Syndicats d'ouvriers contre les patrons, syndicats de locataires contre les propriétaires, groupes pour un enseignement rationnel de l'enfance, ligues de consommateurs contre les débitants, la lutte contre l'alcoolisme, ligues — comme celle des Droits de l'Homme — contre les abus de pouvoir, contre l'omnipotence des juges, de résistance contre les empiètements de la police.

Enfin, comme au lendemain de la révolution ne se développeront que les formes de groupements qui auront préparé le mouvement, les anarchistes ont, dès à présent, à rechercher quelles formes pourraient prendre les groupes de production basés sur les affinités et les besoins communs.

Tous ces moyens de lutte sont d'autant meilleurs qu'ils peuvent grouper, sur des points précis, des individus pensant différemment sur l'ensemble et qu'il n'est pas nécessaire de les avoir convertis à une vue d'ensemble pour les faire travailler à la révolution, celle-ci n'étant, en réalité, que la somme du mécontentement général et non le résultat d'une idée philosophique, si juste soit-elle.

Il n'y a qu'un danger à éviter : c'est l'esprit de particularisme qui tend à faire envisager à chacun que son moyen est le moyen par excellence et considérer les autres moyens non seulement comme insuffisants, comme inutiles, mais bien souvent comme adversaires ceux qui les emploient — nous entendons des moyens qui peuvent coopérer, sans être la négation l'un de l'autre.

C'est ce qui est arrivé aux anarchistes tombés dans le syndicalisme qui, aujourd'hui, leur fait chercher le moyen de le soustraire à la propagande anarchiste, ou bien, comme les néo-malthusiens, qui, partis de l'idée juste de liberté pour la femme de se soustraire aux maternités « indésirées » et, pour tous les individus, en général, de n'avoir d'enfants qu'autant qu'il leur plaît et que lorsqu'ils sont dans des conditions physiologiques leur permettant d'espérer une descendance saine, en sont venus à ériger en dogme que, pour faire la révolution, il ne faut plus faire d'enfants et font de la question sociale une question de population alors qu'elle est, surtout, une question de mauvaise distribution des richesses.

Pour démolir la société actuelle, il n'est pas indispensable que tous les coups portent à la fois sur le même point. Il peut y

avoir autant de points d'attaque qu'il y a de conceptions. Mais les anarchistes devront toujours se guider sur leur conception de la société future, s'ils veulent échapper aux déviations inhérentes à l'importance que chacun attache à ses propres efforts et qui ne tardent pas à faire prendre le moyen comme but.

Aussi, si les anarchistes veulent se mêler à toutes les luttes qui ont pour but de démantèlement de la forteresse capitaliste, la disparition d'un abus, le redressement d'une injustice, la répartition d'une iniquité, ils veulent aussi garder l'œil sur le but final, auquel doivent, consciemment ou non, tendre tous les efforts épars : la disparition de la société capitaliste et l'instauration d'une société harmonique où l'individu libéré de l'exploitation et de la domination de parasites divers trouvera à développer ses virtualités pour son plus grand bien et celui de ses semblables.

J. Grave.

Les élections italiennes

Les élections italiennes des 26 octobre et 2 novembre derniers tiraient de deux circonstances importantes une particulière gravité : d'abord, elles étaient la première consultation électorale générale depuis la guerre de la Tripolitaine ; ensuite, elles étaient faites sur la base d'un droit de suffrage élargi, qui portait de 3.319.207 à 8.672.249 le nombre des électeurs.

Le parti socialiste italien a présenté 305 candidats, contre 227 en 1909. Leur programme comportait les principaux points suivants :

Une ferme et systématique opposition à la politique d'aventures coloniales et de dépenses militaires.

Une politique douanière ouvertement libre-échangiste.

Une législation sociale qui comprend, entre autres réformes, les retraites ouvrières, l'amélioration des terres non cultivées ou malsaines et l'extension des bénéfices de la loi des accidents du travail au prolétariat rural.

Un système d'impôts qui fasse retomber sur les riches les charges émanant de la dernière guerre, et qui permette de consacrer un milliard de francs aux œuvres de prévoyance sociale.

Une réforme de l'enseignement qui permettra de donner aux nouvelles générations une culture vaste et moderne.

Une modification de la dernière loi électorale en vue d'établir le suffrage universel direct et secret pour les deux sexes, avec scrutin de liste et représentation proportionnelle.

L'abolition des lois d'exception édictées sous le gouvernement de Crispi et des articles du Code pénal qui entravent la liberté de la pensée et le libre développement des compétitions économiques.

Seul, le parti socialiste a vu le nombre de ses représentants au parlement grandir d'une façon très sensible.

Voici, en effet quelle est la composition de la nouvelle Chambre et quelle était celle de la Chambre ancienne.

	Ancienne Chambre	Chambre nouvelle	Différence
Libéraux	337	297	— 40
Constitutionnels démocrates.	25	15	— 10
Catholiques	20	24	+ 4
Groupe d'opposition constitutionnelle (Sonnino, etc.)	20	22	+ 2
Radicaux	46	50	+ 4
Socialistes	25	52	+ 27
Socialistes réformistes (dissidents)	14	27	+ 13
Républicains	21	14	— 7
Syndicalistes	0	4	+ 4
Elections sans résultat	»	3	
	508	508	

Si ce tableau marque bien les progrès du parti socialiste et l'accroissement de nombre de tous ceux qui se réclament, de près ou de loin, du socialisme, il ne montre pas la victoire remportée par les catholiques. Celle-ci est cependant bien certaine. Le groupe catholique ne s'accroit, il est vrai, que de quelques unités ; mais plus de 200 candidats, pris surtout parmi les libéraux, avaient signé un pacte avec le président de l'*Unione elettorale catholica italiana :* en échange de l'appui électoral de cette organisation, ils s'engageaient à soutenir au parlement les revendications catholiques. Sur ces 200 candidats, 120 au moins ont été élus. Ces libéraux-cléricaux entrent dans les troupes du cabinet Giolitti.

Le gouvernement a, après comme avant les élections, une majorité assurée. Peut-être cependant, à cause même des progrès du catholicisme déguisé, la majorité gouvernementale actuelle est-elle plus disparate que celle de la précédente législature. Il pourrait y avoir des cassures inattendues.

REVUE CRITIQUE

La France et les Français

(*Suite* (1))

GIUSEPPE PREZZOLINI : *La Francia e i Francese nel secolo XX*

II

Les nationaux sont d'habitude trop engagés dans l'action pour suppléer aisément au recul historique qui donne aux choses leurs proportions vraies. Les étrangers, pour nous observer, bénéficient de leur éloignement dans l'espace, qui leur tient lieu d'éloignement dans le temps. Vue du dehors et de loin, la vie d'un pays apparaît en relief, avec ses plans successifs, ses masses d'ombre et de lumière. Les grandes lignes se précisent, les détails s'effacent, les hauteurs émergent.

Même si la perspective en est fausse, l'observateur étranger nous entraîne avec lui sur son promontoire et nous force à jeter ce coup d'œil synthétique, sans lequel il n'y a pas de compréhension d'une époque.

Je ne peux, faute de place, examiner ce que dit M. Prezzolini de notre politique étrangère, malgré ses vues originales sur les relations de la France et de l'Italie, et ce qu'il dit aussi de notre vie intellectuelle, bien qu'il faudrait relever ici des erreurs d'optique, qui lui font voir quelques chapelles littéraires et quelques auteurs plus gros qu'ils ne sont.

C'est notre vie politique et sociale qu'après notre vie économique, M. Prezzolini me semble avoir le mieux évaluée. Le déclin du parlementarisme et l'éveil du syndicalisme ont pris des formes si accusées que l'attention la moins prévenue en demeure saisie.

Le publiciste italien nous avertit que notre parlementarisme décadent nous dessert aux yeux de l'opinion étrangère, autant et plus que la littérature et le théâtre boulevardiers. « Le parlementarisme, écrit-il, correspond dans la vie sociale au roman pornographique dans la vie morale ; et ce côté sous lequel la France se montre au public étranger, ne correspond pas à la vérité. Les trois quarts des préjugés internationaux sur la légéreté

(1) Voir notre précédent numéro.

française ont leur origine dans la lecture des débats parlementaires et des luttes politiques ».

Il se hâte de reconnaître que le régime représentatif des autres pays ne vaut guère mieux, et que s'il est moins dangereux, c'est qu'il est moins puissant, Les hommes, en tout cas, ne sont pas responsables du système. Ce ne sont pas les parlementaires qui font le parlementarisme, c'est le parlementarisme qui fait les parlementaires.

M. Prezzolini pourrait ajouter que, s'il leur offre un exceptionnel terrain de culture, le parlementarisme n'a pas le monopole des vices qui semblent lui être propres. Au sens disqualifié du mot, l'esprit parlementariste, synonyme d'intrigue, de mensonge, de prestidigitation, représente le mauvais côté des groupements humains. La tendance à substituer des valeurs truquées aux valeurs réelles se retrouve partout où il y a des hommes qui délibèrent. Il faut n'avoir jamais approché de groupes ou de congrès, même anarchisants, pour n'y avoir pas vu circuler la fausse monnaie du parlementarisme.

Mais il est vrai que notre régime parlementaire a porté ces défauts à l'extrême. Il est parvenu à un tel degré d'énervement qu'il ne fonctionne plus qu'à vide. Inféodé aux puissances d'argent, instable, stérile, c'est depuis longtemps une machine usée.

M. Prezzolini en découvre les raisons dans notre abus du système représentatif.

Oui, la politique a tout pris et n'a rien laissé à la spontanéité sociale. La vie s'est trouvée emprisonnée dans un réseau administratif indéfiniment extensible. Un centralisme écrasant a remis tous les pouvoirs aux maîtres passagers de l'Etat. L'irresponsabilité, l'incompétence et la corruption ont conduit la démocratie bourgeoise à la dégénérescence totale.

La démoralisation réciproque de l'élu et de l'électeur est assurément la caractéristique de nos mœurs politiques. L'élu est roi et esclave tout à la fois. Roi, puisque détenteur d'un mandat illimité, qui s'étend à tous les problèmes de la vie nationale et qui donne à son possesseur un pouvoir absolu et incontrôlable sur l'Etat ; esclave, puisque cette souveraineté fragile est soumise au caprice de la volonté populaire et ne s'acquiert le plus souvent qu'au prix des plus folles promesses, des gonflements fantastiques des programmes, des tours de passe-passe de l'illusionnisme politique.

L'électeur, lui aussi, se trouve ballotté entre cette grandeur et cette servitude. Tantôt exigeant, tyrannique, corrompu et corrupteur, méprisant ses mandataires, rusant avec eux et ne leur prêtant tant de puissance que pour leur demander plus ; tantôt passif, débile, incapable d'effort, s'abandonnant pieds et

poings liés à ses représentants, s'endormant dans une incurable inaction.

Comment en aurait-il été autrement dans une société bâtie sur le vide de l'individualisme et de l'étatisme ? M. Prezzolini, dressant le bilan de la faillite de la démocratie bourgeoise, n'a pas de peine à établir l'infirmité congénitale d'un régime qui, pour avoir fait table rase de tous les groupes sociaux intermédiaires entre l'Individu et l'Etat, a livré l'Individu à l'impuissance et l'Etat à l'absolutisme.

La révolution politique accomplie par l'affaire Dreyfus, en portant au pouvoir les partis avancés et en liquidant la question cléricale, a inauguré du même coup le triomphe et la décadence de la démocratie borgeoise.

Que pouvait bien faire le radicalisme, après sa double victoire sur les partis réactionnaires et sur l'Eglise, sinon prouver l'incapacité de la machinerie politique traditionnelle à résoudre les grands problèmes économiques et moraux de la société moderne ? Même populaire, même laïque, l'Etat, bureaucratique et inerte, n'a pas acquis de vertu créatrice.

Mais si M. Prezzolini se rend exactement compte que la crise du parlementarisme n'est que la crise de la démocratie bourgeoise, il voit bien aussi que le mal n'est que superficiel, que le pays n'en est pas atteint dans ses forces vives, et, s'il ne fait pas suffisamment leur part, dans l'œuvre d'assainissement national, aux courants proportionnaliste, régionaliste et décentralisateur, il aperçoit toute l'importance rénovatrice du syndicalisme.

Le syndicalisme, c'est l'insurrection de la vie sociale contre la vie politique.

Multipliés, sous toutes les formes, au fur et à mesure des transformations économiques, les groupes sociaux ont proclamé la déchéance simultanée de l'Individu et de l'Etat. Ils ont arraché le premier à son isolement, et de ce qui n'était qu'une poussière d'hommes insolidaires ils ont fait un tout organique. Ils ont dépouillé le second du prestige mystique de l'omniscience, de cette prétention charlatanesque à résoudre tous les problèmes.

M. Prezzolini a eu raison de prendre le syndicalisme comme symbole de la renaissance de la vie sociale. De tous les groupes, les syndicats ont possédé seuls l'élan révolutionnaire qui déclanche les mouvements d'ensemble. Ils ont agi à la façon des éruptions volcaniques. Il fallait cet ébranlement pour entraîner la société française dans les voies nouvelles.

Désormais, on peut dire qu'en France le réalisme social s'oppose à l'abstraction politique. La notion de la compétence, de la technique, du travail maître de toutes choses a pénétré dans le corps social. Les idées de responsabilité, d'effort personnel,

d'initiative collective, d'action directe exercent de plus en plus leur salutaire vertu.

De sorte que le pays qui, politiquement et socialement, paraissait le plus vieux, devient le plus jeune. Il entre dans un stade nouveau à l'heure où les autres pénètrent dans le stade ancien dont il sort.

Comme je l'ai signalé ici même, à la vieille société à deux termes : l'Individu et l'Etat, il substitue la nouvelle société à trois termes : l'Individu, l'Etat et le Groupe.

Comment l'équilibre va-t-il s'établir entre ces trois termes ? Quelle médiation harmonisera la vie individuelle, la vie politique et la vie sociale ? Quel compromis final délimitera les domaines respectifs de l'Individu, de l'Etat et du Groupe ?

Voilà les problèmes nouveaux que pose ce merveilleux champ d'expériences qu'est la démocratie française. Peu importe qu'elle les solutionne difficilement. Il suffit qu'elle les ait formulés avec cette clarté classique qui est le meilleur de son âme.

M. Prezzonili rappelle que c'est par sa haute culture que la France maintient son rayonnement dans le monde. S'il entend par là ce sens de l'ordre, de la mesure et de l'équilibre qui caractérise le génie français, jamais notre pays, malgré ses lourds défauts, ne s'est montré dans la vie politique et sociale, plus fidèle à son idéal.

HUBERT LAGARDELLE.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

MARCEL SEMBAT. — *Faites un Roi, sinon faites la paix.* (E. Figuière, éd.)

DUFOUR. — *Le Syndicalisme et la prochaine révolution.* (Rivière, éditeur).

M. DEWAVRIN et G. LECARPENTIER. — *La protection légale des Travailleurs aux Etats-Unis.* (Rivière, éd.)

OPPENHEIMER. — *L'Etat.* (Giard et Brière, éd.)

PAUL GAUTHIER. — *Les Maladies sociales.* (Hachette, éd.)

G. BLOCH. — *La République romaine.* (E. Flammarion, éd.)

E. de LAUNAY. — *La Turquie que l'on voit.* (Hachette, éd.)

8e Congrès International de Sociologie. — *Le Progrès.* (Giard et Brière, éd.)

A. QUENTIN. — *La Corse* (Perrin et Cie, éd.).

Léon Duguit. — *Les Transformations du Droit Public* (Colin et Cie, éd.).

Pierre Bonnier. — *Socialisme-Sexualisme*, 2 vol. (Giard et Brière, éd.).

Paul Noël. — *Ce que j'ai vu chez les bêtes* (Colin et Cie, éd.).

M. Fitz-Maurice. — *Littérature espagnole* (Colin et Cie, éd.).

P. Sumien et Arthur Groussier. — *Code du Travail et de la Prévoyance Sociale* (Plont-Nourrit et Cie, éd.).

Alexandre Moret. — *Mystères Egyptiens* (Colin et Cie, éd.).

Albert Mathiez. — *Les grandes journées de la Constituante* (Alcan, éd.).

Paul Allegret. — *Le Problème de l'Education Professionnelle* (Giard et Brière, éd.)

A. Fouillé. — *Esquisse d'une Interprétation du Monde* (Alcan, éd.)

Bernard Schaw. — *Le Héros et le Soldat* (Figuière et Cie, éd.)

A. et H. Hamon. — *Considérations sur l'Art dramatique* (Figuière et Cie, éd.)

Georges Airelle. — *Le Tisserand* (Imprimerie Nouvelle, Epinal).

E. Guyot. — *Le Socialisme et l'Evolution de l'Angleterre Contemporaine* (Alcan, éd.)

Maxime Leroy. — *La Coutume Ouvrière*, 2 vol. (Giard et Brière, éd.)

Alexandre Lefas. — *L'Etat et les Fonctionnaires* (Giard et Brière, éd.)

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy.

AURILLAC. — IMPRIMERIE OUVRIÈRE, 3, RUE DU PRINCE.

TABLE DES MATIÈRES

TOME XIII de la IIIe série
TOME XXXIV de la collection

(JUILLET-DÉCEMBRE 1913)

Nos 253-254. — Juillet-Août 1913

ÉTUDES ET CRITIQUES

		Pages
Les prétendues seissions de l'Internationale (documents)	Karl Marx	5
Ferdinand Lasalle	Hubert Lagardelle	51
La Loi de trois ans	J.-B. Séverac	55
Syndicalisme et Souveraineté	S. Pannunzio	59
Coopératives et syndicats	Gaston Lévy	74
L'organisation de la Jeunesse ouvrière en Autriche	A. Jenschik	77

CHRONIQUES

Les Partis socialistes :

Les Socialistes hollandais et la participation ministérielle	P. Duga	90
Les Socialistes danois et la participation ministérielle	O. Jacobsen	100

Les Syndicats ouvriers :

La Conféreuce des Bourses du Travail	André Léon	104
Le XVe Congrès syndical belge	J. Claes	117

Les Idées et les Faits :

Le Parti socialiste et les Syndicats contre la Loi de Trois ans	XXX	119
La Crise Syndicaliste	L. Jouhaux	126
Les vrais antipatriotes	G. Dumoulin	129
Les hautes cotisations syndicales	R. Lenoir	132

Les Livres.

Etudes historiques et sociales..... LES RÉDACTEURS..... 135

Nécrologie.

A. Bebel..... H. L..... 136

N[os] 255-256. – Septembre-Octobre 1913

ÉTUDES ET CRITIQUES

Pages inédites : I. L'indifférence en matière politique ; II. Le Principe d'autorité ; III. Correspondance d'Italie..... KARL MARX..... FRÉDÉRIC ENGELS..... 137

Du « Bloc »..... J.-B. SÉVERAC..... 154

La Coopération française et le Congrès de Reims GASTON LÉVY..... 160

La Réforme de la loi sur les accidents du travail VICTOR MAZARS..... 173

Le Socialisme ponophysiocratique..... OTTO EFFERTZ..... 184

CHRONIQUES

Les partis socialistes ;

L'Unité sociale en Grande-Bretagne..... S. RICHARDSON..... 201

Les Syndicats ouvriers :

Le XXVI[e] Congrès national des mineurs. — Le VII[e] Congrès de la Fédération internationale des travailleurs sur métaux. — Le XIV[e] Congrès national du Textile..... JEAN JONQUET..... 204

Le VII[e] Congrès de la Fédération internationale du transport. — Le XLVI[e] Congrès des Trade-Unions. — Le II[e] Congrès national des métaux. — La VIII[e] Conférence internationale des Syndicats..... ANDRÉ LÉON..... 211

Les Coopératives :

Le IX[e] Congrès de l'Alliance coopérative internationale..... RENÉ CLAES..... 232

Les Idées et les Faits :

Unions départementales et Fédérations nationales..... L. JOUHAUX..... 236

La Crise syndicaliste..... A. NICOLET..... 240

La nationalisation des chemins de fer. — Les forces du socialisme allemand. — Le mouvement syndical autrichien en 1912. — Le mouvement syndical suisse en 1912. — Les forces du socialisme français..... XXX..... 242

Revue critique :

Diderot. — La France et les Français..... Hubert Lagardelle... 252

Revue des Revues :

Lassalle et Marx, par Karl Kautsky..... Les Rédacteurs 259

N[os] 257-258. — Novembre-Décembre 1913

ÉTUDES ET CRITIQUES

Lettres inédites sur le socialisme français.... Karl Marx et F. Engels 273

Souvenirs de compagnonnage ..... Agricol Perdiguier... 296

Vie de Théodore Dostoïevski. I. L'Enfance... J.-B. Séverac..... 315

La Production métallurgique, l'Industrie de guerre et la politique extérieure..... Michel Pavlovitch ... 330

CHRONIQUES

Les Partis socialistes :

Le Congrès socaieliste allemand d'Iéna 342

Le Congrès du Parti socialiste hongrois..... 351

Le Congrès des socialistes autrichiens de langue allemande..... 352

Le VIII[e] Congrès du Parti socialiste finlandais..... 358

Les Syndicats Ouvriers :

Le V[e] Congrès de la Fédération du Papier..... 360

Le III[e] Congrès de la Bijouterie..... 361

Le X[e] Congrès national de la Céramique..... 365

Le VIII[e] Congrès national de l'Ameublement..... 367

Le VIII[e] Congrès international de la Lithographie 368

Le IV[e] Congrès national de l'Eclairage..... 370

Le II[e] Congrès de l'Union des Fédérations syndicales suisses..... 371

Le VIII[e] Congrès national de la Fédération des Cuirs et Peaux..... 373

Le III[e] Congrès international des ouvriers des Services publics..... 380

Le VII[e] Congrès national des syndicats autrichiens..... 384

Le IX[e] Congrès national des ouvriers coiffeurs..... 388

Le Congrès international des travailleurs de la Pierre..... 389

Le IV[e] Congrès de l'Alliance universelle des ouvriers diamantaires. 393

La Conférence confédérale sur les accidents du Travail..... 396

Les Idées et les Faits :

Le socialisme en Finlande 400

Congrès et manifestes anarchistes..... 401

Les Elections italiennes..... 410

Revue critique :

La France et les Français (suite). HUBERT LAGARBELLE 412

INDEX BIBLIOGRRAPHIQUE 415

TABLE DES MATIÈRES DU SECOND SEMESTRE 1913 417

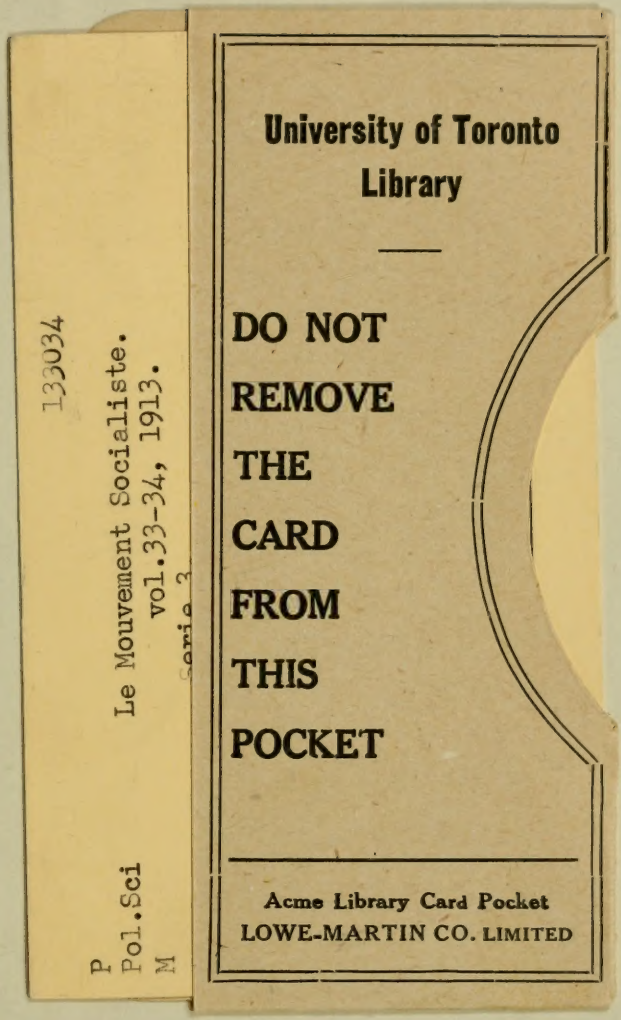
133034
P
Pol.Sci
M
Le Mouvement Socialiste.
vol.33-34, 1913.
Series 3
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED